

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE I
U.F.R DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

INSTITUT DE SOCIOLOGIE

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LILLE 1

Doctorat nouveau régime

Discipline : SOCIOLOGIE

Présentée et soutenue publiquement

Par

MELIN HELENE

le 27 novembre 2002

La construction d'un patrimoine industriel
dans le Nord - Pas de Calais
Du travail de mémoire au développement local

Sous la direction de :

- M. Gabriel GOSSELIN, Professeur à l'Université de Lille I

Et la co-direction de :

- M. Olivier KOURCHID, Directeur de recherche au CNRS

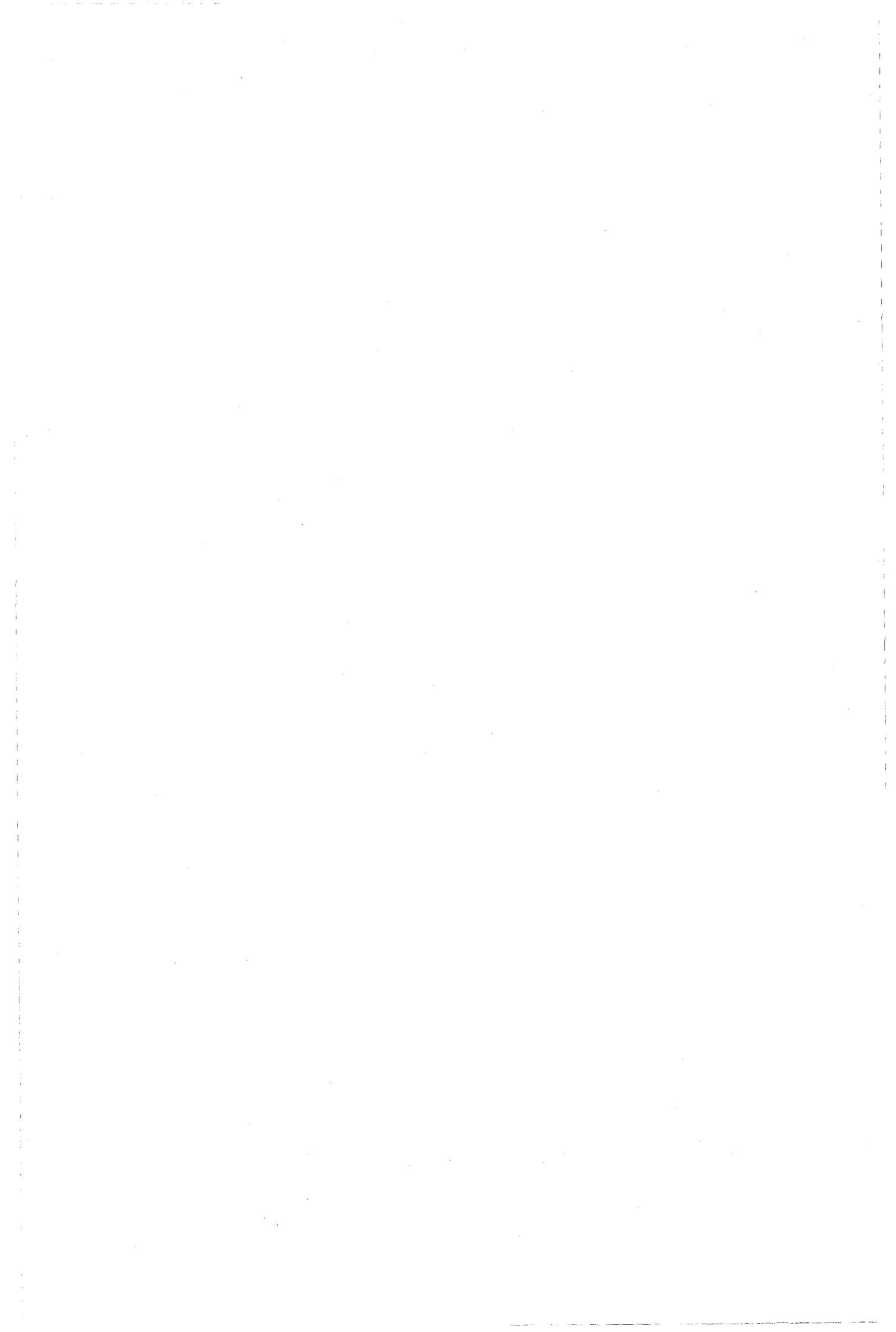
Membres du jury :

- Mme Françoise FORTUNET, Professeur à l'Université de Bourgogne

- M. Yvon LAMY, Professeur à l'Université de Limoges

- M. Michel RAUTENBERG, Professeur à l'Université de Lille I

Pour ma grand-mère, Madeleine



REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à remercier mon directeur de thèse, Gabriel Gosselin, professeur de sociologie, pour le soutien qu'il m'a apporté, la confiance qu'il m'a accordée et pour son aide tout au long de l'élaboration de ce travail.

J'exprime ma gratitude pour Olivier Kourchid, mon co-directeur, directeur de recherche au CNRS, qui a su être présent et m'entourer de ses conseils, sans jamais décourager mon approche. Il m'a permis d'accéder de manière privilégiée à mon terrain de recherche tout en veillant à la qualité de mon analyse théorique et à son ouverture interdisciplinaire.

J'adresse également mes remerciements à toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours de cette recherche et qui sont la base du travail produit. Leur contact a été enrichissant et les échanges réciproques. Leur accueil a toujours été chaleureux et leur attitude ouverte à la démarche de recherche. Je leur souhaite à tous de réussir dans les actions, souvent complexes, qu'ils ont engagées.

Plusieurs personnes ont été de précieux conseillers et ont enrichi ce travail par leur réflexion et leurs remarques constructives. Je tiens pour cela à les saluer. Il s'agit, particulièrement, de Michel Rautenberg, professeur d'ethnologie à l'Université de Lille 1 et de Claude Wagnon, maître de conférence à Lille 1. Je remercie de même Hubert Bataille, de l'IFRESI, pour son indispensable aide technique et sa grande disponibilité.

J'ai également pu être entourée dans les moments de doute ou d'hésitation par des personnes qui ont été de réels soutiens. Leur aide a été morale, amicale et toujours positive. J'exprime particulièrement ma reconnaissance à Irène Amiel, Fabienne Bâcle-Giard, Catherine Baïchère, Stéphane Bauduin, Hubert Cukrowicz, Véronique Marchand et Juliette Verdière.

Mes pensées vont à ma famille qui m'a accompagné au fil de ces quelques années. Je remercie mes parents pour leur soutien affectif et matériel qui m'ont été indispensables pour mener à terme ce travail. Mes sentiments vont de même à ma grand-tante qui m'a toujours fait confiance. J'accorde une place particulière à Julien, mon mari, pour avoir été à mes côtés de manière indéfectible durant les bons moments comme les moins faciles. Il a été un relecteur

attentif, un soutien actif - tant intellectuel que technique - et un conseiller pertinent, qu'il en soit très vivement remercié. J'adresse également un regard affectueux à mon petit garçon, Mathis, qui m'a apporté sa joie de vivre et qui a su faire preuve de patience face à mon travail. Mes pensées vont enfin à tous les membres de ma famille et à mes amis qui ont partagé mon vécu : Armand, Christophe, Danielle, Dominique, Frédérique, Laetitia, Nathalie, Nicolas, Paule, Thierry et bien d'autres encore.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : L'EMERGENCE PATRIMONIALE DE L'INDUSTRIE : CONTEXTE ET ENJEUX	23
Introduction Partie I : S'interroger sur le patrimoine	24
CHAPITRE 1 : L'émergence d'un "nouveau" champ patrimonial, le patrimoine industriel en quête de sens et en quête d'espace	26
Introduction	26
I - Du patrimoine au patrimoine industriel, définir un champ de recherche	29
1 - Qu'est-ce qu'un patrimoine ?	29
1.1 - La prise de conscience patrimoniale à partir du 18 ^{ème} siècle	30
1.2 - L'élargissement de la notion de patrimoine.	32
2 - La dynamique de la constitution du patrimoine, une réponse à des besoins sociaux	35
3 - Comment un objet devient patrimoine : la qualification de l'objet en objet patrimonial	39
4 - Un patrimoine nouvellement nommé : le patrimoine industriel	42
4.1 - L'avènement du patrimoine industriel dans la sphère collective	43
4.2 - Les groupes sociaux et le patrimoine	48
II - La patrimonialisation de l'industrie : le processus de création du patrimoine	53
1 - La patrimonialisation comme instauration d'un patrimoine	53
1.1 - Définir la patrimonialisation : un processus matériel et symbolique	53
1.2 - Les différentes échelles de la patrimonialisation, des territoires et des hommes	57
1.3 - De la patrimonialisation des biens à la patrimonialisation des territoires	60
2 - La patrimonialisation comme instrument de légitimation	62
2.1 - Les enjeux sociaux de la patrimonialisation	63
2.2 - Les enjeux politiques et économiques de la patrimonialisation	66
3 - La patrimonialisation comme outil d'invention de la tradition	69
3.1 - Définir la tradition.	69
3.1.1 - Deux conceptions de la tradition, les enjeux du rapport passé/présent	69
3.1.2 - La tradition, se choisir une filiation	71
3.2 - La construction de la tradition	73
3.3 - Le rôle de la tradition	74
3.4 - Tradition et patrimoine	77
3.4.1 - La patrimonialisation comme traditionalisme instrumental	78
3.4.2 - La patrimonialisation comme traditionalisme volontaire.	79
Conclusion	81
CHAPITRE 2 : Devoir de mémoire ou travail de mémoire ?	
Le patrimoine et la mémoire collective : produire de l'identité	82
Introduction	82
I - La mémoire pour quoi faire ? Deux conceptions de la mémoire collective	83
1 - Définir la mémoire pour comprendre son rôle	83
1.1 - La mémoire, une construction sociale du passé au présent.	83
1.2 - La mémoire collective, entre souvenirs et représentations	85

1.3 - Une ou des mémoires ? La multiplicité de la mémoire collective	86
1.4 - Le rôle social de la mémoire collective	87
2 - Le devoir de mémoire : une obligation envers le passé	89
3 - Le travail de mémoire : le passé pour servir le présent	93
II - La patrimonialisation : production de mémoire et production de la mémoire	95
1 - Patrimoine et mémoire, les deux faces de l'identité	95
1.1 - Le patrimoine et la mémoire, une interaction à double sens	95
1.2 - Le patrimoine et la mémoire comme éléments constitutifs de l'identité	96
2 - Les lieux de mémoire : origines et rôles	99
2.1 - De l'espace bâti...	99
2.2 - ...au support idéal	101
3 - Le patrimoine et la mémoire comme ressources pour l'action	103
III - Le pouvoir de la mémoire : contrôler le réel par l'imaginaire	105
1 - La mémoire, un enjeu symbolique	105
2 - La mémoire, un enjeu politique	106
2.1 - Constituer un patrimoine industriel pour forger une nouvelle mémoire	107
2.2 - La mémoire pour produire du social	109
3 - Les acteurs de l'instrumentalisation de la mémoire	113
3.1 - Les acteurs institutionnels, la construction administrative de la mémoire	114
3.2 - Les acteurs politiques, consolider leur pouvoir	115
3.3 - Les acteurs associatifs, la caution populaire	116
Conclusion	118
CHAPITRE 3 : Histoire du Nord - Pas de Calais et construction d'un patrimoine industriel	119
Introduction	119
I - La formation du Nord – Pas de Calais comme territoire	122
1 - Le territoire, un espace construit	122
1.1 - Forme et histoire du territoire régional	122
1.1.1 - Qu'est-ce qu'un territoire ?	122
1.1.2 - Aperçu de l'histoire régionale	125
a - Le point de vue géographique et physique	125
b - Le point de vue administratif et politique	126
1.2 - Le poids de l'industrie dans la compréhension de la construction régionale	129
1.2.1 - Le secteur textile	131
1.2.2 - Le secteur charbonnier	131
1.2.3 - Le secteur de la métallurgie et de la sidérurgie	132
1.2.4 - Les autres secteurs importants	133
a - Les secteurs dominants	133
b - Les secteurs davantage localisés	134
2 - La formation politique du territoire	136
2.1 - L'invention des régions : le processus de régionalisation	137
2.1.1 - Les facteurs explicatifs de la régionalisation, application au cas du Nord - Pas de Calais	137
2.1.2 - La construction administrative des régions	139
2.2 - L'officialisation des régions : la décentralisation	143
2.3 - Le socialisme dans le Nord - Pas de Calais, un élément de l'identité régionale	146
2.3.1 - Les conditions d'émergence du socialisme dans le Nord - Pas de Calais	148
2.3.2 - La légitimité du socialisme nordiste : un ancrage fort sur le terrain	150
II - La construction patrimoniale du territoire	152

1 - Les supports du patrimoine : typologie des lieux de mémoire	154
1.1 - Les friches industrielles : survivances du passé ou lieux d'avenir ?	154
1.1.1 - Les friches à l'état d'abandon, une période de latence	154
1.1.2 - Les friches protégées, le premier pas de la réappropriation	155
1.1.3 - Les friches réappropriées, des lieux sources de mobilisations collectives	157
1.2 - Les structures muséographiques : appellations et modes d'expression	158
1.2.1 - Le musée et le patrimoine industriel : définition et historique	161
a- Définition	161
b- Musées nationaux, classés et contrôlés	162
1.2.2 - Les maisons, des musées deuxième génération ?	164
1.2.3 - Les écomusées, une nouvelle place pour la muséographie	166
1.2.4 - Les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle	168
1.2.5 - Historique des musées du patrimoine industriel au plan national	170
a- Le 19 ^{ème} siècle, la création des musées industriels	170
b- Les années 1900-1950, la création d'institutions de référence	172
c- Les années 70-80, le temps de la prise de conscience patrimoniale	172
1.3 - Les statuts des structures muséographiques	174
1.3.1 - Une majorité de structures associatives	175
1.3.2 - Des initiateurs différents selon le domaine d'activité	177
1.3.3 - Les échanges entre acteurs du patrimoine industriel	182
1.3.4 - La reconnaissance des structures du patrimoine industriel par l'Etat	183
2 - Chronologie de l'implantation des musées industriels dans le Nord - Pas de Calais	186
2.1 - La première vague des musées industriels au 19 ^{ème} siècle	186
2.1.1 - Les premiers musées industriels du Nord - Pas de Calais, une vitrine pour l'industrie naissante	187
2.1.2 - Caractéristiques des premiers musées industriels	189
2.2 - Le second mouvement de patrimonialisation de l'industrie à partir des années 60	190
2.2.1 - La conservation du patrimoine industriel comme devoir de mémoire	191
2.2.2 - Le patrimoine industriel comme outil pour l'avenir	194
2.2.3 - La troisième vague d'intérêt pour le patrimoine industriel, le patrimoine comme enjeu politique et social	195
III - Les acteurs de la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais	200
1 - Les institutions intervenant dans le patrimoine industriel en région – pluralité d'acteurs, pluralité d'actions	200
1.1 - Les institutions administratives et politiques	200
1.1.1 - Les institutions nationales en région, faire appliquer les décisions de l'Etat	201
1.1.2 - Les institutions politiques régionales, des partenaires potentiels pour la valorisation du patrimoine industriel	203
1.1.3 - Des acteurs institutionnels aux côtés des acteurs associatifs, quand la recherche crée le patrimoine	204
1.2 - Les institutions économiques et de promotion régionale	205
2 - Les associations, un élément indispensable dans le paysage patrimonial	206
3 - Les entreprises :	
de la valorisation du patrimoine à la mise en valeur de l'image de marque	209
3.1 - Les entreprises portes ouvertes, valoriser l'avenir	210
3.2 - Les entreprises "vitrines-produits", le patrimoine au service de l'entreprise	211
3.3 - Les entreprises-musées, entre transmission et valorisation	212
Conclusion	214
Conclusion Partie I : Les usages modernes du patrimoine	215

PARTIE II : UNE PATRIMONIALISATION DIFFICILE : L'INDUSTRIE CHARBONNIERE DANS LE BASSIN MINIER NORD – PAS DE CALAIS	217
Introduction Partie II : Le patrimoine industriel au service d'un territoire	218
CHAPITRE 4 : La bataille des mémoires, des constructions patrimoniales multiples et concurrentes	224
Introduction	224
I - Le Centre Historique Minier de Lewarde, une mémoire officielle	227
1 - Présentation historique et muséographique	227
1.1 - Les différentes étapes de la création du Centre Historique Minier	227
1.2 - Un lieu de mémoire à la représentativité partielle : l'hésitation entre représentation du travail et esthétisme	229
1.3 - Les "intentions" du Centre Historique Minier : entre mémoire et histoire	231
2 - L'édification d'un lieu de référence : rôle affiché du Centre Historique Minier et place réelle dans le bassin minier	237
2.1 - Le Centre Historique Minier : une réalisation exemplaire ?	237
2.2 - L'imposition du Centre Historique Minier comme lieu de référence, une volonté institutionnelle	240
II - Le cas de la fosse 9-9 bis d'Oignies, analyse du processus de construction symbolique du patrimoine	243
1 - Historique de la fosse 9-9 bis	243
1.1 - Les étapes de l'exploitation à Oignies de 1952 à 1990	243
1.2 - La préservation des sites d'Oignies, une démarche patrimoniale	244
1.3 - Le CMCF, quand la mine rencontre le chemin de fer	249
2 - La réappropriation du site, une bataille pour la mémoire	250
2.1 - Une initiative institutionnelle, quand la recherche se penche sur le phénomène industriel	250
2.2 - L'Accusto-Seci, un tournant dans la conservation du site	253
2.3 - Une mémoire contrariée : les freins à la conservation et à la valorisation du patrimoine minier	256
2.3.1 - La relation délicate entre le monde associatif et le monde institutionnel	256
2.3.2 - Le vandalisme ou le refus de la mémoire	257
2.3.3 - Les associations, des interlocuteurs pas toujours reconnus	258
2.3.4 - La concurrence pour la maîtrise de la mémoire et des représentations	259
III - Les autres "sites de mémoire" du bassin minier, des emblèmes du territoire	261
1 - Le site minier de Wallers Arenberg, une mémoire en construction	261
1.1 - Description du carreau de fosse, un site emblématique de la production	261
1.2 - L'association "les amis de Germinal et des anciens mineurs", faire acte de mémoire	266
1.2.1 - Pourquoi patrimonialiser la mine ?	
Etablir un processus de transmission de la mémoire	267
1.2.2 - La valorisation du site, un difficile compromis entre identité et développement	269
2 - La fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle, un espace de novation	272
2.1 - Le projet "Ecopôle", faire d'un lieu de mémoire un lieu d'innovation	274
2.1.1 - Les étapes de la patrimonialisation du site : la fabrication de la tradition	277
2.1.2 - L'intégration du site dans un processus de réappropriation symbolique, intégrer le passé au présent	280
2.2 - L'association La chaîne des terrils, faire du patrimoine un atout de développement	283
2.2.1 - Les actions développées par l'association : le patrimoine comme élément de dynamisation du territoire	284

2.2.2 - La mobilisation associative : faire prendre conscience de la valeur patrimoniale de l'industrie	285
2.3 - Culture commune, quand l'art rencontre l'industrie	287
IV - Les autres musées du bassin minier, la mobilisation du patrimoine au service de l'identité	295
1 - Le musée Théophile Jouglet - musée des charbonnages à Anzin : dire l'art industriel	296
2 - Le musée municipal d'Escaudain : retracer des traditions populaires	298
2.1 - La constitution du musée, instaurer une mémoire collective	299
2.2 - Le musée comme "sacralisation" de l'industrie	302
3 - Le musée de l'école et de la mine de Harnes : exposer un savoir professionnel	304
4 - Le musée souterrain de la mine de Noeux-les-Mines et la base de loisirs Loisinord : deux façons d'intégrer l'activité minière au présent	307
4.1 - Un musée pour perpétuer la mémoire....	307
4.2 - ...et une base de loisirs pour s'engager vers l'avenir	311
5 - Le musée de la mine d'Auchel, un long processus de construction de la mémoire	312
6 - Le musée de la mine de Bruay-la-Buissière, une initiative non minière	314
7 - Le musée du Vieux-Deux à Marles-les-Mines, un tournant esthétique	317
8 - La Maison de la forêt à Raismes, une initiation à l'environnement	322
9 - La Maison du terriL, une action politique	327
10 - Analyse comparative de la construction patrimoniale de l'activité charbonnière à travers les musées de la mine	333
10.1 - La chronologie de l'implantation des musées, un mouvement d'aller et retour à travers le bassin minier	336
10.2 - Initiateurs des musées et statuts des structures : l'identification du lieu à ses créateurs	339
10.3 - La localisation de la structure, un facteur à ne pas négliger	343
Conclusion	345
CHAPITRE 5 : Les autres symboles de l'activité minière : entre méfiance et admiration	346
Introduction	346
I - Les terrils, des espaces en devenir	348
1 - Définition et historique des terrils, les symboles de l'exploitation minière	348
2 - Les terrils et l'environnement : des localisations multiples pour des réutilisations ciblées	351
3 - La réutilisation des terrils : de Charbonnage de France aux acteurs locaux	356
3.1 - Les acteurs de la réhabilitation des terrils	356
3.2 - Les politiques de réutilisation des terrils, une pluralité d'acteurs pour une action commune	359
3.3 - La signature de la charte des terrils, quand les associations et les institutionnels industriels s'accordent pour protéger le patrimoine	360
4 - La réutilisation des terrils : de l'économique au socio-culturel en passant par le tourisme, les multiples facettes d'un ancien lieu industriel	361
4.1 - L'exploitation économique	363
4.2 - Les terrils comme sites d'environnement préservé	363
4.3 - Un réaménagement culturel et sportif	367
II - Les chevalements et les cavaliers, des symboles de l'activité minière	371
1 - Les chevalements, monuments de la mémoire minière	371
1.1 - Les caractéristiques techniques des chevalements	371
1.2 - La requalification des chevalements, une politique encore hésitante	372
2 - Les cavaliers, des instruments de liaison	379

III - Les difficultés de conservation, faire du périssable des objets "éternels"	381
1 - Le gigantisme du patrimoine minier.	381
1.1 - Les critères de sélection des sites à conserver, entre la pierre et l'image	381
1.2 - L'intégration des sites dans le paysage actuel, la réhabilitation symbolique de l'industrie	383
2 - Le cadre juridique de la conservation	386
Conclusion	389
 CHAPITRE 6 : Le patrimoine minier, une patrimonialisation stratégique. Analyse d'une instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire	390
Introduction	390
I - La confrontation des mémoires	392
1 - L'absence de contacts entre les sites	393
2 - Un égocentrisme patrimonial	396
3 - Une prise de distance et une disqualification des autres initiatives	399
4 - La concurrence entre les sites	402
5 - Les réseaux limités	405
II - L'engagement du Conseil Régional : chronologie d'une politique du patrimoine en bassin minier	408
1 - 1995-1996 : Les Assises du bassin minier	408
2 - 1996-1998 : La Conférence permanente du bassin minier	411
3 - 1998 – 2002 : La Mission du Bassin minier	416
III - Le patrimoine minier, un levier de développement pour la région	421
1 - La mise en réseau du patrimoine	421
2 - Les confrontations pour la maîtrise de la mémoire	426
3 - Les rôles attribués au patrimoine minier	433
3.1 - Un outil de mobilisation collective et de dynamisation territoriale	435
3.2 - Le réseau du patrimoine minier et de la mémoire : une inscription dans un processus de développement	436
3.3 - Valoriser le patrimoine pour produire un effet levier	438
Conclusion	441
Conclusion de partie : L'articulation du local et du global, le patrimoine minier comme outil d'expression	442
 PARTIE III STRATEGIES PATRIMONIALES ET INSTRUMENTALISATION DU PATRIMOINE DANS LE NORD - PAS DE CALAIS : CONSTRUIRE LA TRADITION INDUSTRIELLE	444
 Introduction Le patrimoine, un outil au service des acteurs sociaux	445
 CHAPITRE 7 : Les musées et les associations du patrimoine industriel : l'impossible réseau. Stratégies identitaires et stratégies de pouvoir	448
Introduction	448
I - La fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais : une volonté de professionnaliser le patrimoine	450
1 - Les structures adhérentes à la fédération : des institutions de mémoire	450
1.1 - Le musée portuaire de Dunkerque, une inscription territoriale forte	451
1.1.1 - Le musée : une entreprise dynamique	454
1.1.2 - La mise en scène du passé pour servir le présent	455
1.2 - La Maison de la faïence de Desvres : une volonté municipale	457

1.2.1 - L'édification d'un lieu de mémoire support du développement local	459
1.2.2 - Le patrimoine faïencier, le résultat d'une politique municipale	461
1.3 - L'écomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies-Trélon, des repères pour un territoire	468
1.3.1 - Une initiative sociale dans un contexte de crise	469
1.3.2 - Le réseau de sites de l'écomusée	471
1.4 - Les membres potentiels de la fédération régionale	479
1.4.1 - Le musée de la dentelle de Calais	479
1.4.2 - Le musée de la dentelle de Caudry et sa région	479
2 - Un réseau élitiste	482
2.1 - Des partenariats sélectifs	483
2.1.1 - Une prise de distance avec la muséographie classique	483
2.1.2 - La délicate question du réseau	486
2.2 - Une identité régionale forte. La muséographie comme outil de revendication	489
2.2.1 - Entre distanciation et volonté d'intégration, la difficile position des acteurs muséographiques régionaux face au pouvoir central	489
2.2.2 - Du local au global, les aller-retours du patrimoine industriel en quête de reconnaissance	493
2.2.3 - L'alliance des acteurs associatifs et muséographiques locaux et du pouvoir régional, une mobilisation collective au service d'un territoire	494
2.2.4 - L'association régionale des écomusées et musées de société : véritable acteur ou alibi dans le jeu patrimonial ?	496
3 - Une volonté d'organiser la mémoire et le patrimoine	498
3.1 - Susciter une identification collective	498
3.2 - S'inscrire dans le cadre d'une valorisation touristique	501
3.3 - Faire du patrimoine industriel et de la mémoire des outils de développement	504
II - PROSCITEC et le réseau fantôme, un acteur associatif en quête de légitimité	506
1 - Historique de l'association et des actions menées : s'imposer comme un interlocuteur privilégié des différents acteurs	506
1.1 - Les étapes de l'intérêt associatif pour la question patrimoniale : de l'affectif à la rationalisation	506
1.2 - L'engagement patrimonial de PROSCITEC : susciter la patrimonialisation et faire émerger des mobilisations	508
1.3 - Le patrimoine industriel : outil pour l'entreprise ou outil au service de la société ? L'hésitation entre le symbolique et le matériel .	511
2 - Le club des responsables de sites : un réseau étendu aux pouvoirs limités	514
2.1 - Fédérer les acteurs non-officiels/méconnus de la construction patrimoniale	514
2.2 - Définir un patrimoine industriel et créer une mobilisation collective. Le rôle des petits musées	516
2.2.1 - Le Musée régional des télécommunications, de la mobilisation professionnelle à l'inscription dans le temps	517
a- Les initiateurs du projet, une mobilisation professionnelle	518
b- Dire le patrimoine, une démarche de création de la tradition	520
2.2.2 - L'AMITRAM, la technique au service du lien social	523
a- Une collection sans musée	525
b- Valoriser la culture technique pour l'intégrer à la vie sociale	528
3 - Le paradoxe de PROSCITEC, connue mais non reconnue	531
3.1 - PROSCITEC et le monde de l'entreprise, une filiation gênante	532
3.2 - La concurrence pour la coordination des réseaux	534

III - Fédérer les initiatives du patrimoine industriel ? Des constructions patrimoniales différentes pour conserver une tradition démocratique	536
1 - L'isolement voulu des acteurs, un moyen de préserver son identité	537
1.1 - Le cloisonnement des initiatives de patrimonialisation de l'industrie	537
1.2 - Une attitude protectionniste	540
2 - L'engagement collectif, pour une efficacité optimum du patrimoine	542
3 - Une question de pouvoir, adhérer ou non à un réseau	544
Conclusion	546
CHAPITRE 8 : Le patrimoine industriel au service des stratégies économiques, un pas de plus dans l'instrumentalisation du patrimoine	550
Introduction	550
I - Les musées d'entreprise, montrer un savoir-faire et s'inscrire dans une culture	552
1 - L'écomusée du cuir de la tannerie Nory, un instrument de transmission et de promotion	553
1.1 - L'évolution de l'entreprise : le patrimoine comme élément de fixation des savoirs	553
1.2 - Les objectifs de la patrimonialisation, de la transmission du savoir à l'outil marketing	554
1.3 - L'ouverture de l'entreprise au public, un processus réfléchi pour servir d'outil de promotion	557
2 - La Maison de la chicorée et l'entreprise Leroux, le patrimoine au service de la dynamique d'entreprise	558
2.1 - Le patrimoine entre technique et esthétique	559
2.2 - Le patrimoine industriel comme outil de communication et de dynamisation	560
3 - Les entreprises entre tourisme et patrimoine, comment conjuguer culture et rentabilité	564
3.1 - La valorisation du patrimoine pour renforcer la culture d'entreprise	565
3.2 - La mise en tourisme, un moyen de rentabiliser le patrimoine	568
II - La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et le Comité Régional du Tourisme, l'organisation économique du patrimoine	572
1 - L'action de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie : promouvoir le patrimoine et le tourisme industriel pour promouvoir les entreprises	572
2 - Le Comité Régional de Tourisme : l'industrie, levier touristique régional ?	575
3 - Vers une mise en réseau...	577
III - Le marché du patrimoine, un secteur en plein essor	580
1 - Un secteur porteur, l'inscription de la question patrimoniale dans les stratégies de développement des acteurs institutionnels	580
1.1 - La politique touristique du conseil régional : de la plage à l'usine, le tourisme comme élément d'identification des territoires	581
1.2 - La légitimation des logiques d'action par le recours au patrimoine	585
2 - Un secteur concurrentiel	587
Conclusion	590
CHAPITRE 9 : Le patrimoine industriel au cœur des stratégies politique, l'invention politique du patrimoine	592
Introduction	592
I - Le patrimoine industriel et les acteurs politiques dans le Nord - Pas de Calais, un engagement sélectif pour des enjeux différents	594
1 - La politique patrimoniale de la DRAC, le pouvoir de l'Etat	594
1.1 - La politique d'inventaire et de classement de la DRAC dans la Nord - Pas de Calais	595

1.2 - La DRAC et les musées du patrimoine industriel, une relation ambivalente	596
1.3 - L'invention régaliennne du patrimoine	598
2 - Les départements et le patrimoine industriel, un engagement limité	605
2.1 - Le Conseil Général du Nord, une politique hésitante	605
2.2 - Le Conseil Général du Pas - de Calais, impulser des dynamiques locales	609
3 - L'intérêt des municipalités pour le patrimoine industriel, constituer une logique de territoire	611
II - Le patrimoine industriel, un engagement stratégique de la part du Conseil Régional Nord - Pas de Calais	614
1 - La politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel	615
1.1 - 1974-1982 : la mise en place de politique culturelle comme moyen d'affirmer le pouvoir régional	616
1.2 - 1982-1984 : le patrimoine industriel et la Culturelle Scientifique, Technique et Industrielle figurent officiellement dans les politiques du Conseil Régional	621
1.3 - 1984-1988 : un contrat de plan particulier envers la Culturelle Scientifique, Technique et Industrielle	623
1.4 - 1989-1993 : la poursuite de la politique engagée	626
1.5 - 1994-1998 : la confirmation des sites phares et l'achèvement de la construction patrimoniale dans un contexte de remaniement	629
1.6 - 2000-2006 : le désengagement de l'Etat et les nouvelles orientations de la politique culturelle régionale	631
2 - La revendication politique d'une identité de territoire	638
2.1 - Le soutien du patrimoine industriel comme défense du territoire	638
2.1.1 - Faire du patrimoine industriel un instrument de lutte des classes	639
2.1.2 - Le patrimoine industriel comme instrument d'affirmation identitaire du territoire	642
2.2 - Le patrimoine industriel comme moyen de revendication	643
2.3 - Le patrimoine industriel comme instrument d'unification du territoire	645
3 - Le patrimoine industriel comme instrument de développement local	648
3.1 - Le patrimoine industriel comme support du développement	649
3.2 - Le patrimoine industriel comme élément de la politique d'aménagement du territoire	650
III - Le patrimoine, un enjeu européen ?	653
1 - L'encouragement européen aux initiatives locales de conservation	653
2 - L'invention de la tradition européenne, le patrimoine industriel comme bien commun de l'Europe	656
2.1 - Le patrimoine industriel comme outil de construction communautaire	657
2.2 - Le patrimoine industriel comme incarnation d'une identité européenne	659
2.3 - Patrimoine et développement local, une problématique européenne	661
3 - L'émergence d'un réseau européen du patrimoine industriel	662
3.1 - Le soutien de l'Europe aux organisations bénévoles et aux élus locaux	662
3.2 - Fédérer les écomusées et musées de société techniques et industriels	665
3.3 - La création d'un nouvel espace patrimonial : l'Euro-région	667
Conclusion	670
CHAPITRE 10 : Réinventer le réel	
Des politiques au service d'une construction symbolique	672
Introduction	672
I - L'instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire, utiliser des ressources symboliques pour structurer le monde social	674
1 - La définition d'un patrimoine comme processus d'identification d'un territoire	674
1.1 - La multiplicité des initiatives au service d'une construction unifiante	675

1.2 - Une minorité d'acteurs pour un patrimoine commun	677
1.3 - Définir l'identité d'un territoire pour l'instituer dans le temps	680
2 - Construire un système de représentations, l'imaginaire au secours du réel	682
2.1 - Faire émerger l'industrie au niveau symbolique pour construire du sens	682
2.2 - Façonner une mémoire collective pour alimenter la vie sociale	684
3 - La construction de lieux exemplaires, produire des emblèmes et produire de l'identité	688
3.1 - L'accumulation des objets, pour se donner une légitimité historique	688
3.2 - Les musées et les sites réhabilités, des lieux d'émanation de la culture	692
4 - La revendication de la tradition comme instrument de pouvoir	695
II - La construction symbolique par delà les politiques, quand l'industrie devient tradition	697
1 - Le recours à la tradition comme preuve de la modernité	698
2 - La structuration symbolique du territoire	698
3 - La patrimonialisation de l'industrie : intégrer les changements sociaux à la tradition	700
Conclusion	706
Conclusion Partie III : Le patrimoine : un instrument moderne pour dire la tradition	707
 CONCLUSION GENERALE	 710
 BIBLIOGRAPHIE	 724
TABLE DES ILLUSTRATIONS	746
LEXIQUE	750
ANNEXES	753

INTRODUCTION GENERALE

Le thème général de la thèse est une interrogation sociologique sur la notion de *patrimoine industriel*. Il s'agit de comprendre, dans l'interface avec d'autres disciplines telles que l'ethnologie, l'histoire (industrielle et des techniques) ou le droit¹, en quoi ce type de patrimoine intéresse le chercheur et permet, en partie, de comprendre le fonctionnement des groupes sociaux. Le thème du patrimoine est un sujet "en vogue" depuis quelques années. Ce fait pose aussi question. Constitue-t-il une sous discipline à part entière de la sociologie qui mobiliserait fortement l'interdisciplinarité pour analyser des nouveaux modes d'expressions collectives ? Le patrimoine industriel apparaît en tout cas comme un champ de recherche pertinent en ce qu'il permet à la fois d'approcher les différents modes de travail et leur évolution, d'analyser le système industriel et de décrire des pratiques culturelles d'un nouveau type². Mon propos ne consistera pas à répéter des interrogations déjà formulées sur la nature du patrimoine industriel en lui-même, il s'agira davantage d'aborder la **dimension sociale et politique** de ce patrimoine pour comprendre sa fonction, entre tradition et modernité.

Le questionnement sur le patrimoine industriel prend pour appui le constat d'une multiplication des patrimoines sur le territoire national, cela depuis l'après seconde Guerre Mondiale³. Face à l'accélération des mutations économiques et sociales, un nombre accru d'acteurs a ressenti le besoin de se saisir d'objets et de lieux pour les ériger au rang de patrimoines et en faire des repères pour la société. Il s'est agi de nommer ce qui constitue le patrimoine pour se situer à la fois dans le temps et dans l'espace. L'acte de patrimonialisation et de valorisation du patrimoine est donc à concevoir comme une création de sens. L'objectif premier, semble-t-il, était de "fixer" des aspects de la vie sociale qui étaient en train de disparaître ou de se transformer⁴. C'est dans ce contexte que les traces d'activités professionnelles - agricoles, artisanales ou industrielles - commencent à être considérées comme des témoins possibles d'une époque et des éléments identificateurs de la société.

Parallèlement, la notion même de patrimoine connaît une extension sémantique. Au départ réservée pour la désignation de biens privés, se transmettant dans le cadre familial, elle fait son apparition de manière prégnante sur la scène publique dans les années 60-70,

¹ Dans le sens où le patrimoine est entre autre une notion juridique qui définit des biens, privés ou publics et qui désigne des propriétaires (réels ou imaginaires, comme nous aurons l'occasion de l'étudier).

² Il sera démontré que l'intérêt, notamment culturel, pour l'industrie remonte aux années 70.

³ J-M. Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992, p.29.

⁴ J-P. Babelon, A. Chastel, "La notion de patrimoine", *Revue de l'art*, Paris, n°49, 1980, pp.5-30.

remplaçant de plus en plus souvent les termes de "monuments historiques" et de "beaux-arts"⁵. Le patrimoine est alors avant tout national, il désigne les biens de la Nation et fonde l'identité du pays. Un petit détour historique montre que sous les monarchies ou au moment de la Révolution française, le patrimoine a toujours été un moyen pour le pouvoir central d'affirmer sa suprématie et d'imposer des signaux culturels qui renforceraient le pouvoir politique en place⁶. Le patrimoine était donc affaire d'Etat et de gouvernants et le "dire" patrimoine était, jusqu'il y a peu, réservé à des élites proches du pouvoir. L'élargissement du patrimoine des beaux-arts classiques et du patrimoine religieux et historique à des sphères nouvelles, comme le patrimoine du 20^{ème} siècle, se fait conjointement à la mise en place à partir des années 1900 de différentes mesures de protection des lieux et des objets : loi de 1913 sur la protection au titre des Monuments historiques des biens publics et privés, loi de 1927 sur l'inscription sur liste supplémentaire de biens ne pouvant prétendre au classement national, loi de 1930 sur les abords des sites protégés, etc.... Parallèlement, à partir des années 60, de "nouveaux domaines esthétiques" sont désignés, notamment sous l'impulsion d'André Malraux⁷.

Cependant, à côté du pouvoir officiel qui désigne le patrimoine, se font jour à partir des années 1960, de nouveaux acteurs qui agissent localement pour sauvegarder des éléments explicatifs des territoires⁸ qui ne sont pas nécessairement pris en compte au niveau national. C'est dans ce mouvement que le patrimoine industriel fait son apparition, jusque là il ne constituait pas réellement un intérêt culturel⁹, même si le monde de l'entreprise avait déjà conscience de son "patrimoine". La prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'industrie au niveau de l'Etat est plus tardive. Elle tente de reprendre en main un mouvement populaire en lançant une réflexion nationale sur les "nouveaux patrimoines" en 1989¹⁰. Il paraît donc intéressant d'étudier les actions menées par les "médiateurs" patrimoniaux qui se substituent à l'Etat pour désigner les objets patrimoniaux, et les rapports qu'ils entretiennent avec les détenteurs officiels de la culture, pour comprendre les rôles dévolus au patrimoine et plus particulièrement à la patrimonialisation de l'activité industrielle. La réflexion sur le patrimoine industriel est à la fois une interrogation sur les modes d'appropriation de l'industrie : pourquoi les objets industriels apparaissent-ils comme un patrimoine culturel collectif à un moment donné ? Et un regard attentif porté sur les acteurs qui se désignent comme les

⁵ J-M. Leniaud, op.cit, p.1.

⁶ A. Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Ed. du Seuil, 1984, coll. Espacements.

⁷ J-M. Leniaud, op.cit, p.23.

⁸ Voir partie I, chapitre 1-II-1.2.

⁹ L. Bergeron, "L'âge industriel", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 3 Les France*, Paris, Ed. Gallimard, 1992, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp.131-161.

¹⁰ J-M. Leniaud, op.cit., p.25.

détenteurs de ce nouveau patrimoine. Pourquoi le patrimoine devient-il de plus en plus une question locale qui aboutit à une démultiplication des symboles patrimoniaux ?

Ce qui a guidé le choix d'un tel sujet pour ce travail de thèse, est la volonté de comprendre pourquoi depuis une vingtaine d'années, le patrimoine industriel - à côté d'autres patrimoines émergents tels que le patrimoine rural - est devenu une préoccupation pour la sphère politique et sociale. On se demandera quels sont les facteurs - contextuels, sociaux, politiques...- qui ont nourri cette "prolifération" patrimoniale ; dans quelle mesure, la démultiplication des patrimoines est une réponse à un contexte d'évolution de la situation économique et sociale en même temps que la manifestation de "prises de pouvoir" à différents échelons locaux de nouveaux acteurs politiques et sociaux. En s'interrogeant sur les acteurs à l'origine de la patrimonialisation de l'industrie et les représentations qu'ils ont faites émerger, il s'agira d'analyser les jeux qui se nouent entre acteurs associatifs, économiques et politiques. Ce la nous permettra de situer la patrimonialisation de l'industrie dans le Nord - Pas de Calais comme un engagement collectif, une revendication de changement et d'intégration à la nation qui n'est ni une apologie du passé ni une négation de celui-ci. Ces différentes étapes de la recherche doivent permettre de cerner et d'analyser le **processus de construction moderne du patrimoine**, ainsi que de comprendre ses significations pour l'organisation sociale.

Au sein de cette problématique, un terrain est apparu particulièrement significatif afin de suivre le processus de création d'un patrimoine industriel et son insertion dans le champ des préoccupations politiques, économiques et sociales. C'est la région Nord - Pas de Calais. Connue pour son caractère industriel ancien et particulièrement important sur le territoire, cette région est le lieu, depuis les années 60, de bouleversements majeurs, du fait même de son caractère fortement industriel. Ce contexte d'évolution rapide et de changement est propice à l'émergence de conduites identitaires et à l'utilisation d'un patrimoine comme moyen de se donner des racines. En effet, le recours à l'identité se fait majoritairement quand le groupe qui s'y réfère ressent le besoin de se définir, de s'affirmer, parce ce qu'il ne perçoit plus clairement quelle est sa position au sein de la société. L'instrument identitaire est également un moyen de se montrer aux autres pour se faire reconnaître. L'historique du Nord - Pas de Calais et de son patrimoine, dans la première partie de la thèse, permettront d'étayer ces propos et de montrer l'insertion du patrimoine dans les préoccupations actuelles.

Le territoire régional est donc un terrain d'étude privilégié, à la fois vaste et bien délimité, qui peut être approché de différentes façons, afin de voir quel rôle joue le patrimoine dans l'évolution du territoire. De plus, il apparaît que la problématique patrimoniale

industrielle dans le Nord - Pas de Calais s'est développée parallèlement à l'instauration d'un pouvoir politique régional renforcé, dans un contexte de décentralisation¹¹. L'étude de ces deux phénomènes, de manière parallèle, montre que le premier peut servir de point d'appui au second dans un processus de légitimation.

La question du patrimoine industriel doit donc être envisagée dans une double perspective. D'un côté il s'agit de **suivre la formation "sociale"**, c'est-à-dire populaire, par une sphère élargie d'acteurs, d'un "nouveau" patrimoine. La désignation patrimoniale n'est plus l'apanage de la sphère dirigeante (élite sociale et politique), mais vient de la "base" : travailleurs, salariés, acteurs de terrain. De l'autre, l'étude consiste à **décrire le phénomène d'appropriation patrimoniale par la sphère politique régionale**. Ces deux faces de la construction patrimoniale de l'industrie doivent ensuite nous amener à une réflexion plus théorique. Cette dernière tentera d'expliquer la diffusion du patrimoine et son instrumentalisation croissante comme un processus de construction de sens qui alimente l'univers symbolique pour conforter la vie sociale.

1- DE L'IMPORTANCE DE L'IDENTITE DANS LA QUESTION PATRIMONIALE

La description d'ensemble du phénomène de patrimonialisation de l'industrie puis de valorisation de ce patrimoine, doit permettre de retracer l'évolution du rôle du patrimoine sur le territoire régional. Le but est de comprendre à quels besoins répond la patrimonialisation quasi généralisée d'objets et de lieux du passé et contemporains. La qualification d'outils de production économique en patrimoine, c'est-à-dire en biens précieux, à conserver et à transmettre de générations en générations, témoigne d'abord d'un **besoin d'identification** de la part des individus.

La question patrimoniale est donc liée à celle de l'identité. Il en sera largement question dans le corps de la thèse au sujet de ce qui motive les actions patrimoniales des différents protagonistes. Il n'est pas question ici de s'engager dans un débat théorique exhaustif sur la notion d'identité, mais de dire en quoi cette notion est liée au concept de patrimonialisation. C'est sur une identité sociale que nous nous pencherons pour comprendre pourquoi à un moment donné des acteurs ressentent le besoin de se proclamer une appartenance identitaire. C'est une identité de communauté de vie, déterminée par une

¹¹ Voir partie I, chapitre 3-I-2 la formation politique du territoire.

appartenance territoriale et culturelle qui autorisent à se penser comme un "nous", tout en conservant par ailleurs des particularités individuelles qui peuvent faire l'objet d'autres identités. Cette définition peut correspondre à celle d'identité ethnique dans son sens moderne¹². Elle s'en distingue cependant par le fait que ce qui est mis en avant, avant une communauté d'origine (réelle ou fictive), ce sont des valeurs professionnelles, sociales et politiques. De plus, l'identité n'est pas seulement celle des individus, elle concerne aussi les lieux et les types d'autorité. En effet, dans la mise en avant d'un patrimoine industriel, ce qui est revendiqué, c'est la production d'une identité pour le territoire local qui englobe la population et les composants géographiques et matériels : les instances politiques et administratives, l'environnement, le bâti... Il ne s'agit pas pourtant de parler d'identité par opposition à l'altérité, dans le sens où la revendication identitaire apparaîtrait comme un rejet de l'autre ; position ethnocentrique rejetée par Claude Lévi-Strauss et J-M. Benoist¹³. Au contraire, "la question de l'autre apparaît comme constitutive de l'identité"¹⁴. On se définit pour se situer par rapport aux autres, pour se présenter également et tenter de maîtriser l'image que l'on véhicule à l'extérieur.

La revendication d'une identité industrielle par la valorisation du patrimoine peut se comprendre comme une **volonté de visibilité sociale**. Il s'agit de se montrer, même si c'est sous un aspect à un moment dévalorisé, pour se faire reconnaître. S. Moscovici¹⁵ a décrit ce processus de la part d'individus "invisibles" qui se dotent d'une identité pour se faire reconnaître par autrui et pouvoir aussi intégrer le collectif en étant nommés et non plus ignorés. En revendiquant le passé industriel, en en faisant un élément patrimonial et culturel, les acteurs régionaux (principalement associatifs et politiques) construisent une identité collective assumée. Ils retournent la vision négative qu'ils ont pu avoir d'eux-mêmes ou que les autres leur ont renvoyé au moment de la crise, pour en faire un élément positif, structurant pour la population et le territoire. Il s'agit de se différencier pour mieux être intégré, être vu, compris et accepté¹⁶.

Cette construction identitaire passe par la libre expression de différents groupes qui disent les éléments qui leur paraissent importants et qui les symbolisent à travers les actions patrimoniales. Les acteurs associatifs, les acteurs économiques et les acteurs politiques, vont chacun mener cette construction en l'adaptant à leurs objectifs propres. Il n'y a pas de bonne

¹² P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, coll. Le sociologue.

¹³ C. Lévi-Strauss (sous la dir.), *L'identité*, Paris, PUF/Quadrige, 1977.

¹⁴ J-M. Benoist, "Facettes de l'identité", Lévi-Strauss C. (sous la dir.), op.cit., pp.13-23.

¹⁵ S. Moscovici, *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979.

¹⁶ C. Camilleri et alii, *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990, coll. Psychologie d'aujourd'hui.

ou de mauvaise construction, chaque acteur est en droit de mener ce processus d'identification à partir du moment où il n'empêche pas l'expression des autres. Les différentes patrimonialisations de l'industrie par les acteurs vont conduire à la mise en avant sur la scène publique d'une "identité industrielle" qui va ensuite être réutilisée localement pour répondre à différents besoins.

Il est cependant nécessaire d'affiner le discours sur l'identité collective à l'échelle régionale. Il existe en effet plusieurs identités qui prennent pour base le phénomène industriel. Elles revêtent des formes différentes selon que l'on se situe dans le bassin minier ou dans la métropole lilloise, ce ne sont pas non plus les mêmes acteurs qui sont concernés. Mon propos n'est donc pas de postuler l'existence d'une identité collective unique qui aurait pour support exclusif le patrimoine industriel. Il paraît plus approprié de parler des processus d'identification amorcés par plusieurs catégories d'acteurs dans des espaces localisés, plutôt que de postuler une hypothétique identité unique. La mise en avant du patrimoine industriel apparaît alors en partie comme une réponse à un besoin d'identification, à une volonté de se doter de caractéristiques particulières qui prennent pour base des éléments remaniés du passé. La valorisation de certains aspects du passé industriel permet de faire émerger une vision commune de ce dernier, ne correspondant pas forcément à la réalité historique¹⁷, mais qui va susciter une adhésion suffisamment large pour parler d'identification collective, c'est-à-dire de reconnaissance de normes et de valeurs communes qui autorisent le maintien du groupe et son fonctionnement. La revendication d'une identité ou d'un processus d'identification, est de type interactionniste et dynamique. Elle se fait par la négociation (ou l'opposition) entre plusieurs catégories d'acteurs qui chacun tentent d'imposer des représentations symboliques pour instaurer un certain ordre social¹⁸. Cette construction symbolique concurrente, qui se cristallise dans les différentes réappropriations des lieux et objets industriels au niveau régional, se retrouve unifiée quand le "local" s'adresse au "global". Si à l'intérieur du territoire régional les tensions sont nombreuses quant à l'édification d'un patrimoine industriel et à son utilisation, quand il s'agit de s'adresser au niveau national et en particulier à l'Etat, les acteurs fabriquent un consensus pour mettre en avant une identification commune qui sert de revendication.

La relation entre l'identité et le patrimoine est à double sens. D'un côté, la sauvegarde d'un patrimoine spécifique est un moyen d'affirmer une identité particulière, il en est une illustration : par exemple les chevalements témoignent de l'identité minière du bassin

¹⁷ Voir dans la thèse, la partie I, chapitre 1, 3- la patrimonialisation comme outil d'invention de la tradition.

¹⁸ G. Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967 ; voir aussi la thèse, partie I, chapitre 2.

Nord - Pas de Calais. De l'autre, le patrimoine en lui-même est un vecteur d'identification : il crée des repères communs et construit en quelque sorte une identité collective qui prend pour appui les symboles véhiculés par le patrimoine. Il n'est cependant pas possible de superposer complètement ces deux notions. Une identité ne s'incarne pas uniquement dans des lieux patrimoniaux, ces derniers ne pouvant d'ailleurs être cantonnés à un rôle purement matériel de support. De plus, le patrimoine, s'il est vecteur de liens, ne définit pas une identité particulière : des catégories très différentes d'acteurs sont regroupées autour du patrimoine industriel sans avoir une identité unique. La question du rapport entre patrimoine et identité doit donc se situer sur un autre registre. Elle se place au niveau de **l'imaginaire collectif et de la mémoire**. Dans cette optique, **le patrimoine est un catalyseur de l'identité et génère des représentations symboliques**. Le sentiment est celui d'une appartenance commune davantage que celui, plus stricte, d'une identité collective.

La production d'un patrimoine industriel et sa valorisation sont dynamiques et changent selon les différents contextes sociaux. De même, l'identification industrielle ne signifie pas la même chose selon que l'on se place en 1970, en 1990 ou aujourd'hui. L'étude du phénomène patrimonial dans le Nord - Pas de Calais tout au long de la thèse devra montrer l'évolution des revendications. D'un patrimoine utilisé comme instrument identitaire pour réclamer une reconnaissance sociale, politique et économique, nous sommes passés à une revendication politique pour assurer le développement du territoire.

2- HYPOTHESES ET CONCEPTS CLEFS POUR LA COMPREHENSION DU PHENOMENE PATRIMONIAL

Le sujet que j'ai choisi de traiter apparaît, dans une première approche, extrêmement vaste, avec de multiples possibilités de micro-analyses, très localisées ou spécialisées sur un domaine industriel précis. Cependant, dans un second temps de réflexion, une orientation précise se dégage : celle de traiter un terrain social avant un terrain géographique. Je ne me suis pas tant liée à une spécialité industrielle ou à une aire géographique qu'à une catégorie d'acteurs. Ce qui constitue réellement mon sujet de recherche, au cœur des descriptions des multiples formes du patrimoine, ce sont les différentes catégories d'acteurs qui s'en saisissent et les représentations qu'ils font émerger.

J'envisage les "**représentations**" comme les images individuelles et collectives véhiculées sur la société par le biais de différentes actions. C'est la projection, sur des objets

désignés à cet effet, de **discours** qui expliquent le fonctionnement social et le justifient. Ainsi, les éléments qualifiés de patrimoines servent de base pour des actions (sociales, culturelles, économiques ou politiques) qui définissent la société, la légitiment et l'inscrivent dans un processus de stabilité et de pérennisation.

La représentation est aussi une façon de **mettre en scène des éléments de la vie sociale** afin qu'ils soient plus prégnants. C'est les rendre visibles pour qu'ils soient captés par la population. La construction d'un patrimoine industriel et sa valorisation créent des images - matérielles et symboliques - de l'activité industrielle, qui sont données à voir à la société entière. A elle ensuite de tisser autour de ces représentations des significations.

Choisir, par la patrimonialisation, les éléments qui serviront à "représenter" le phénomène industriel, c'est désigner des lieux et des objets exemplaires sélectionnés pour leur pouvoir évocateur et leur valeur symbolique. Ces éléments, qui doivent servir d'exemples à la société, sont ensuite utilisés comme des supports pour faire passer des messages. Le pouvoir politique se saisit ainsi des objets du patrimoine industriel pour signifier l'identité régionale et la légitimité du pouvoir qui s'exerce sur le territoire¹⁹. J'emploierai donc l'expression de "représentations collectives" à la fois pour désigner la vision d'ensemble du phénomène industriel et les symboles construits à l'intention de la communauté.

L'interrogation à laquelle je me propose de répondre porte sur les "**nouveaux usages sociaux**"²⁰ **du patrimoine**. Il ne s'agit pas tant de traiter du patrimoine industriel en lui-même, mais de s'intéresser aux **causes de son émergence** et aux **usages successifs qu'il endosse** et qui le font apparaître comme un outil symbolique et culturel au service du social. La compréhension d'un tel phénomène a nécessité de faire quelques détours, de dire la diversité des actions et des acteurs. Tout cela a pu conduire à des descriptions secondaires, mais l'ensemble est cohérent et nécessaire. Il était important de connaître l'ensemble des facteurs qui déterminent la construction patrimoniale avant de pouvoir aller plus loin. Ensuite seulement, il est possible d'avancer l'idée que l'utilisation du patrimoine par les différents acteurs sociaux est une façon d'alimenter la tradition et d'inclure les éléments modernes à l'histoire et aux représentations sociales. Ces actions ont pour objectif d'accepter l'évolution sociale, parfois douloureuse, et de maintenir une certaine stabilité des groupes et une cohérence dans l'organisation sociale.

¹⁹ Partie I, chapitre 3 ; Partie II, chapitre 6 et Partie III, chapitre 9.

²⁰ M. Rautenberg, A Micoud, L. Bérard, P. Marchenay (sous la dir.), *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Eds. de la MSH, Mission du patrimoine ethnologique, 2000, coll. Ethnologie de la France, cahier 16.

Des hypothèses pour jalonner le processus de réflexion

Nous retiendrons comme fil conducteur de cette réflexion, trois hypothèses qui permettent de progresser vers une meilleure compréhension du phénomène patrimonial, sans épuiser la totalité des pistes de réflexion.

La première consiste à dire qu'il ne faut pas limiter la prise de conscience patrimoniale de l'industrie à des périodes de crise, comme celle des années 70. **Le facteur "temps" joue un rôle essentiel dans la place attribuée au patrimoine**, mais il ne se limite pas aux seuls temps négatifs, de crise. **Il est nécessaire de l'élargir aux contextes de changements et d'évolutions** (économiques, sociales ou politiques). Le patrimoine est saisi avant tout dans des périodes d'évolutions rapides qui voient se modifier l'organisation de la société : cela peut être la crise qui remet en cause le système industriel, mais aussi le contexte de mondialisation ou de construction de l'Europe. La problématique patrimoniale doit donc se situer dans une approche spatio-temporelle qui analyse les mouvements patrimoniaux selon le contexte et le lieu de leur production. J'irai donc plus loin que la simple explication de la quête patrimoniale comme un besoin de se donner des racines, pour démontrer qu'elle est aussi un nouveau mode d'organisation des rapports sociaux et des relations aux différents échelons du pouvoir politique.

La seconde hypothèse concerne les acteurs responsables de la patrimonialisation. Le constat qui s'impose est celui d'une **multiplication des acteurs et d'un élargissement considérable de la notion même de patrimoine**. Avant de juger si ce "tout" patrimoine par "tous" est un "trop" patrimoine, il convient de comprendre à quel besoin il répond et pour qui. Il n'est pas possible de se pencher sur une catégorie d'acteurs en occultant les autres. Car les actions de chacun ont des répercussions sur les différents protagonistes et ce sont ces interrelations qui construisent finalement le patrimoine de l'industrie. Je postulerais que les acteurs associatifs, économiques et politiques apparaissent comme les différents maillons d'une même chaîne qui, en même temps qu'ils disent le patrimoine, créent des symboles et des repères pour la population entière.

Cela nous amène à la formulation d'une troisième hypothèse concernant l'usage des symboles construits. Si on considère ces derniers comme des repères, des racines, pour la population - qui marque ainsi les différentes étapes de son histoire -, le processus de patrimonialisation de l'industrie et de valorisation de ce patrimoine apparaît comme un **processus de création de tradition**. C'est une création de significations qui explique l'évolution sociale et l'intègre à la vie quotidienne. A ce niveau, on se situe dans le domaine du mythe et de l'imaginaire.

J'analyserai la saisie de l'industrie par différents acteurs comme un **processus d'appropriation ou de réappropriation sociale du travail et de la production**. C'est une façon pour les individus qui ont vécu l'organisation professionnelle industrielle - de manière directe ou indirecte - de construire leur mémoire du travail et de nourrir la mémoire collective. Cette dernière permet à la société d'exister par la création d'un passé et de valeurs communs. La notion d'appropriation/réappropriation ne peut cependant pas être utilisée sans la définir. Elle se situe en effet sur plusieurs niveaux révélateurs du caractère à la fois symbolique et matériel de l'industrie.

S'approprier un élément, c'est se donner la propriété de quelque chose, s'attribuer un lieu ou un objet. Ce qui va faire question dans le domaine du patrimoine industriel, c'est la légitimité de cette attribution. En effet, la notion d'appropriation sous-tend l'idée que la chose appropriée appartient à celui qui s'en dit dépositaire, propriétaire. Or, dans le domaine du patrimoine industriel, la mise en patrimoine de l'industrie est souvent accompagnée d'une réappropriation par ses promoteurs : ceux-ci se substituant de façon symbolique aux propriétaires d'origine (les exploitants) pour se montrer comme les "nouveaux" propriétaires.

Le but de la patrimonialisation d'un bien sur un territoire est aussi que la population se l'approprié, c'est-à-dire qu'elle le fasse sien, le considère comme un élément la représentant et faisant partie de ses biens. Dans ces différentes démarches pointent deux types d'appropriation que je montrerai à chaque fois comme dédoublées.

L'appropriation peut d'abord être réelle ou imaginaire. Quand elle est réelle, elle relève du point de vue juridique : le propriétaire d'un lieu ou d'un objet est celui qui en a légalement la jouissance et qui en assume les charges. L'appropriation est au contraire imaginaire quand elle est "rêvée" par certains acteurs, mais sans réalité légale. C'est souvent ce qui se produit dans le cadre des friches industrielles : des anciens travailleurs les restaurent, en assurent la maintenance et au fil du temps s'en sentent propriétaires. Ils les considèrent comme leurs réalisations en oubliant que ce ne sont pas eux qui décideront, à terme, de leur devenir²¹.

L'appropriation peut aussi se concevoir d'une façon matérielle ou symbolique. Elle est matérielle quand les acteurs sont effectivement installés sur le site, qu'ils peuvent disposer des bâtiments. Dans ce cas, cette appropriation concerne une minorité d'acteurs. L'appropriation symbolique se veut davantage collective. A ce moment là, le bâti, les objets - même s'ils ne sont pas concrètement à la disposition des agents - sont montrés comme des

²¹ Situation que l'on retrouve particulièrement dans le bassin minier, voir la partie II de la thèse.

biens communs, une propriété commune à l'ensemble de la population. Des manifestations collectives peuvent être organisées pour signifier l'appartenance symbolique²².

L'appropriation de l'industrie sous la forme patrimoniale peut aussi faire l'objet d'une **typologie** qui reflète les différentes représentations sociales des activités industrielles, c'est-à-dire la définition qu'on en donne, les valeurs sous-jacentes et le ou les rôles attribués. Il y a cinq types de réappropriation²³ de l'industrie.

Le premier se fait par le biais de la **muséographie**. La mise au musée d'éléments industriels peut se comprendre comme une transfiguration du travail par l'esthétique, l'art et la culture. A ce moment là, l'industrie n'est plus du domaine de la production industrielle mais elle est un élément identitaire. Cette réappropriation permet de maintenir les activités sous une autre forme, d'initier un processus de communication et de transmission des savoirs. L'expression culturelle autorise la pérennisation des signaux industriels qui ont perdu leur légitimité au plan économique mais qui conservent une valeur sociale. Ce type d'appropriation est à relier à l'hypothèse formulée sur les acteurs. L'émergence de nouveaux agents de la construction patrimoniale aboutit à une diversification des formes d'expression et d'exposition et permet de comprendre les différents usages des lieux et objets de mémoire.

La réappropriation peut se concrétiser également par l'occupation et la **refonctionnalisation de lieux industriels** qui ne fonctionnent plus. C'est ce qui se produit quand des friches industrielles sont réaménagées pour accueillir de nouvelles activités économiques, culturelles ou artistiques²⁴.

De manière voisine, la réappropriation peut être **physique et matérielle** quand une association s'installe sur un site. C'est le cas notamment, dans le bassin minier, de l'Accusto-Seci et de l'association des amis de Germinal et des anciens mineurs²⁵. Par leur présence quasi quotidienne sur les sites, ils s'instaurent comme les gardiens à la fois des lieux et de la mémoire. L'occupation et la réutilisation des lieux les inscrivent dans un processus de continuité historique qui rompt l'état antérieur de la friche comme espace non qualifié car à l'abandon suite à la cessation de l'activité. Cette réappropriation physique marque un système de rite de passage²⁶ qui permet de réintégrer les lieux à la vie de la communauté en leur donnant une nouvelle fonction, correspondant à l'évolution sociale.

²² Voir le cas du site de Loos-en-Gohelle, partie II, chapitre 4.

²³ On emploiera le terme de réappropriation dans le sens où des acteurs se substituent au premier propriétaire.

²⁴ Voir notamment les exemples de Loos-en-Gohelle (partie II, chapitre 4) et de Roubaix (partie III, chapitre 9).

²⁵ Partie II, chapitre 4.

²⁶ Partie III, chapitre 10.

Un autre type de réappropriation est celui qui se produit par l'**action politique**. Il s'agit à ce moment là d'intégrer le patrimoine industriel dans des projets de développement et d'aménagement du territoire. Ils deviennent par cette opération un élément à part entière de l'évolution sociale.

Enfin, la réappropriation peut se faire par l'**action sociale**. Elle concerne alors les projets de formation professionnelle et d'insertion sociale de personnes en exclusion qui sont formulés par les acteurs socio-culturels. Une action se développe particulièrement dans le cas du patrimoine industriel, c'est celle des "collecteurs de mémoire". Nous ne pourrions pas nous attarder sur ce phénomène qu'il serait néanmoins intéressant d'analyser. Des personnes souvent sans qualification et dans un processus d'exclusion sociale, sont formées pour aller auprès des travailleurs de différents secteurs industriels recueillir leur "mémoire" de l'activité. Nous aurons l'occasion de souligner dans la thèse que le type de lieu investi et la façon dont il est utilisé varie selon le moment et le type d'acteurs concernés, ce qui va dans le sens de notre hypothèse sur l'utilisation du patrimoine dans des contextes plus variés que les seuls moments de crise. Les trois derniers types d'appropriation peuvent correspondre aux différentes phases de la patrimonialisation et caractériser les usages successifs du patrimoine.

Du patrimoine industriel au mythe du travail et du progrès

La typologie de l'appropriation/réappropriation du phénomène industriel montre le dualisme qui existe entre mythe et réalité. A première vue, on est tenté d'opposer ces deux concepts dans l'idée qu'il y a ce qui ne peut pas exister et ce qui existe. Ce serait cependant une erreur que de s'arrêter à cette vision première des choses. Le rapport est plus complexe et permet de comprendre la fonction sociale de la narration mythique.

Mircea Eliade²⁷ définit le mythe comme une "histoire sacrée", une "histoire «vraie» parce que [le mythe] se réfère toujours à des réalités"²⁸. Il prend l'exemple du mythe cosmogonique qui trouve sa véracité dans le fait que le monde existe. Il ne considère pas le mythe dans son sens usuel d'invention, de fable, mais insiste sur son caractère social et fondateur pour les groupes. Le mythe sert à donner une signification au monde, il justifie les groupes humains et leur donne des raisons de vivre ensemble. Son rapport avec la réalité est primordial. Il ne s'agit pas d'opposer ces deux notions, au risque de rejeter le mythe dans le domaine de l'inexistant et de l'impossible. Il faut au contraire les considérer ensemble comme

²⁷ M. Eliade, *Aspects du mythe*, Paris, Ed. Gallimard, 1963, coll. Idées.

²⁸ Op. cit. p.9.

les deux aspects de la vie sociale. Le mythe ne s'oppose pas à la réalité, il ne cherche pas non plus nécessairement à la rendre meilleure, mais il l'explique et la justifie. C'est un récit pour dire des symboles.

Reprenant l'analyse de Claude Lévi-Strauss dans "La Geste d'Asdiwal"²⁹, E. Désveaux³⁰ montre que le mythe dit la réalité avec ses imperfections en cherchant dans l'ordre symbolique des justifications aux formes prises. Dans ce sens, le mythe sert à rassembler "un groupe d'hommes et de femmes autour d'un même ordre du monde et d'une même conception de l'existence"³¹. Le mythe a donc, notamment, pour objet de produire du consensus et de réaffirmer les valeurs du groupe.

Il faut à présent replacer la **notion de mythe dans le contexte moderne** qui nous intéresse. Il peut être envisagé comme un récit qui met de l'ordre dans une situation sociale changeante. En effet, E. Désveaux souligne que le mythe agit surtout dans des contextes de crise ou d'évolution pour réajuster les images produites au contexte émergent. Dans le cas de l'appropriation des traces de l'industrie et de leur transformation en éléments patrimoniaux, le "récit mythique" prend plusieurs formes. Il s'agit, par le biais de la muséographie, de la réalisation d'actions (spectacles, commémorations, visites, réutilisations...) sur des sites industriels ou de la narration - orale et écrite - du passé des activités, d'alimenter le mythe du travail et du développement qui dit l'accumulation sans cesse croissant des richesses. L'idée du progrès et de l'accomplissement par le travail - promue notamment par l'avènement du protestantisme en Europe³² - est remise en cause lors de la crise mondiale des années 70. Les activités industrielles perçues jusque là comme des ressources presque inépuisables du développement, montrent leurs failles et remettent en cause les croyances collectives. La patrimonialisation des objets de ces activités peut alors apparaître comme un moyen de renforcer le mythe du progrès et de contrer le déséquilibre induit par la crise.

La patrimonialisation et la valorisation du patrimoine sont dans ce cas à comprendre comme des moyens de consolidation de la société et d'explication de celle-ci. Il ne s'agit pas d'une volonté passéiste de retourner à une période "idéale" et idéalisée mais de faire en sorte que le présent et l'avenir soient également perçus comme des lieux possibles de vie et de richesse. **Le patrimoine peut donc être considéré comme un instrument au service de la construction mythique de l'industrie**, c'est-à-dire son intégration dans un processus

²⁹ C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale II*, Paris, Ed. Plon, 1973.

³⁰ E. Désveaux, "Mythe", Bonte P. et Izard M. (sous la dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, pp.498-502.

³¹ Op.cit., p.499.

³² M. Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Ed. Plon, 1967.

traditionnant qui la confirme comme une valeur fondamentale et commune pour les groupes. On se situe ici dans l'illustration de la troisième hypothèse formulée précédemment.

La construction patrimoniale sera donc envisagée dans la thèse comme ce qui dit la tradition et par là ce qui dit la légitimité de l'organisation sociale. Elle autorise l'émergence d'un imaginaire collectif créateur de liens entre les individus et source de cohésion. L'imaginaire collectif est ici conçu comme un corpus d'images qui incarnent l'idée de la société et les valeurs qu'elle sous-tend. C'est un élément du mythe. Il est la représentation admise d'un fait par un collectif, même si celui-ci n'a pas toujours conscience de la signification symbolique des signes qu'il cautionne.

L'imaginaire rejoint le domaine des représentations, c'est la symbolisation des activités, leur extraction du domaine purement matériel pour leur faire intégrer une dimension abstraite qui les transforme en lieux exemplaires. L'imaginaire appartient aussi au domaine de la mémoire. Il autorise une "libre interprétation" du passé, détachée de l'histoire qui s'attache davantage à la réalité³³.

3- METHODE D'ENQUETE

J'ai déjà présenté en quoi le territoire du Nord - Pas de Calais m'apparaissait comme un terrain d'étude propice pour la question de la patrimonialisation de l'industrie. L'intérêt pour ce sujet et ce territoire particulier a également été guidé par mes origines géographiques et familiales. Née à Roubaix, la proximité des usines textiles m'était familière, en même temps, ces énormes bâtisses m'interrogeait, suscitant un sentiment ambigu d'admiration et de rejet. Fallait-il être fière de ces immenses sites de production ou dénoncer les conditions sociales et de travail des employés ? De manière inconsciente, le choix du patrimoine industriel comme objet d'étude m'a permis de refaire un lien, dénoué, avec mes origines industrielles. De quelque côté que l'on se tourne mes grands-parents étaient ouvriers : tisserands, mineurs, sidérurgistes. En traitant de manière "scientifique" de l'industrie, j'opère en quelque sorte un retour aux sources qui, en même temps qu'il objective le vécu industriel, me replace dans une "tradition" familiale.

Ce terrain d'enquête présente une triple dimension. C'est d'abord sur la région Nord - Pas de Calais en elle-même qu'a porté mon attention, dans le but de l'identifier comme un

³³ Partie I, chapitre 2.

espace signifiant et de dégager les points d'appui qui en font un territoire patrimonial, notamment sous l'angle industriel. Mon terrain n'est cependant pas seulement géographique et l'enquête auprès des acteurs a constitué la plus grande partie de la recherche. Il s'est agi principalement d'étudier, à travers les actions mises en place, le rapport entre les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels face à la patrimonialisation de l'industrie. Mon terrain a enfin été conceptuel, l'interrogation portant sur le processus de patrimonialisation de l'industrie et la valorisation du patrimoine industriel.

Les acteurs interrogés

J'ai mené une enquête de type qualitatif auprès de plusieurs catégories d'acteurs.

La première est composée des acteurs associatifs. Ils sont de trois types : les *acteurs muséographiques*, qui ont mis en place et gèrent un musée industriel, les *acteurs liés à un site* (qui se sont constitués pour le défendre et le valoriser) et les acteurs qui se constituent en *défenseurs du patrimoine*. J'ai réalisé auprès de ces acteurs une trentaine d'entretiens formalisés et autant de discussions moins formelles. En ce qui concerne les musées, je n'ai pas opéré, dans un premier temps, de distinction entre les structures. J'ai enquêté auprès de lieux diversifiés : amateurs ou professionnels, de différents secteurs d'activité. Puis, dans un second temps, je me suis particulièrement attardée sur quelques structures qui me sont apparues représentatives du jeu régional autour de la question patrimoniale. Je me suis attachée principalement à rencontrer les fondateurs des espaces muséographiques et des associations et leurs dirigeants actuels. J'ai également mené une enquête auprès de différents membres de ces structures.

La seconde catégorie d'acteurs est celle des acteurs économiques. Dix personnes ont été interviewées à une ou plusieurs reprises. Il s'agit des *structures institutionnelles* régionales encadrant le domaine de l'entreprise et du tourisme : CRCI³⁴, C.C.I.³⁵, CRT³⁶. J'ai aussi mené une enquête auprès de quelques *entreprises* qui se sont particulièrement investies dans le patrimoine industriel.

Enfin, le troisième type d'acteurs qui a retenu mon attention est constitué par les acteurs politiques et administratifs. Il se décompose en deux branches : *les élus* (conseillers régionaux, conseillers généraux, députés, maires) et *les techniciens* qui font le programme

³⁴ CRCI : chambre régionale de commerce et d'industrie. En raison du nombre important de sigles et de la fréquence de leur utilisation, j'ai constitué en fin de thèse un lexique récapitulatif auquel le lecteur pourra se référer au fil de la lecture.

³⁵ C.C.I. : chambre de commerce et d'industrie.

³⁶ CRT : comité régional du tourisme.

régional et qui appliquent les directives des élus. J'ai réalisé auprès d'eux une vingtaine d'entretiens enregistrés. J'ai mené cette enquête auprès des politiques dans six administrations, au sein desquelles je me suis particulièrement attardée dans les services de la culture et du tourisme. Il s'agit du Conseil Régional qui constitue le principal acteur politique de mon étude, des conseils généraux du Nord et du Pas de Calais, de la Direction régionale aux affaires culturelles, de la Direction régionale au tourisme et de certaines municipalités.

Ces différents acteurs n'épuisent cependant pas la totalité du matériau de terrain. Les méthodes d'investigation utilisées révèlent d'autres sources d'informations importantes.

La méthodologie d'enquête

La méthode d'enquête suivie est essentiellement inductive. Il s'est agi d'être à l'écoute du terrain pendant une longue période (trois ans et demi) au cours de laquelle j'ai pu côtoyer tous les protagonistes de la question du patrimoine industriel³⁷ et connaître l'essentiel des actions menées. Toutes les données ont été recueillies entre 1997 et 2001, avec une actualisation des premières données fin 2001. Pour les acteurs politiques, une réactualisation des données a été menée jusqu'en juin 2002. La méthode d'enquête s'est divisée en trois temps.

Concernant l'enquête auprès des acteurs, j'ai réalisé des **entretiens non-directifs et semi-directifs**. Les premiers m'ont permis de retracer les historiques des actions menées et les biographies des leaders des actions de valorisation du patrimoine industriel. Les seconds, plus formalisés, mais largement ouverts, ont consisté à comprendre l'intégralité du processus de patrimonialisation de l'industrie, tant dans les actions menées que dans les rapports entretenus entre les acteurs. Plusieurs thèmes majeurs ont été traités dans chaque entretien, d'autres ont été plus ciblés pour correspondre parfaitement au type d'acteur interrogé. Les thèmes principaux ont concerné tout d'abord l'origine des projets et des actions engagées, afin de mettre en exergue le type d'individus concerné, le contexte dans lequel s'est effectuée l'action et l'attitude des autres catégories d'acteurs face à cette initiative. Le second thème a tenté de cerner les objectifs - formulés et sous-jacents - qui ont présidé à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine afin, notamment, de retracer l'évolution de la conception patrimoniale et les rôles successifs joués par le patrimoine. Le troisième thème a été relatif aux actions en elles-mêmes : type d'action (musée, exposition, spectacle, visites...), évolution

³⁷ Même si je n'ai pas nécessairement réalisé d'entretiens formalisés avec chacun d'entre-eux.

au fil du temps, type de présentation des objets et des lieux industriels, message véhiculé par le lieu ou l'action. Ce thème m'a permis de décrire la diversité des actions patrimoniales et en même temps de voir les liens existant entre-elles, au-delà des différences de formes. Le dernier thème central a été une discussion sur la notion même de patrimoine industriel pour le territoire du Nord - Pas de Calais. Ce dernier thème a été très révélateur des stratégies poursuivies et de la place que chacun accordait au patrimoine. Il a permis de catégoriser les acteurs et les actions et de relier leur discours à l'environnement dans lequel il était effectué.

Parallèlement aux acteurs identifiés selon leur rôle dans le processus patrimonial (anciens travailleurs, intellectuels, entrepreneurs, élus...), je me suis également adressée à plusieurs personnes ressources (responsables politiques et associatifs, enseignants et chercheurs) afin de connaître la situation d'ensemble du patrimoine industriel dans la région et l'état de la question théorique portant sur ce sujet. J'ai aussi pu mener une approche partielle d'un autre territoire du patrimoine industriel : la région du Creusot-Monceau les Mines. Les entretiens menés m'ont notamment permis de comparer l'attitude des acteurs politiques dans les deux régions et les enjeux différenciés que soulevait le patrimoine. Cette mention est l'occasion pour moi de regretter de n'avoir pu réellement approfondir la question de l'analyse comparative des actions patrimoniales dans différentes régions de France et dans des pays limitrophes. Le sujet s'est avéré au fil du temps de plus en plus complexe dans la région Nord - Pas de Calais et je n'ai pu y ajouter une comparaison avec d'autres territoires. Je possède cependant des éléments de connaissance sur des initiatives extérieures, mais j'ai choisi de ne pas les exposer car leur analyse n'aurait pas été complète, et je ne souhaitais pas faire état d'un travail inachevé et donc nécessairement incomplet et trop superficiel.

Soixante et un entretiens formalisés ont été réalisés, ce nombre augmente rapidement si l'on prend en compte les discussions non enregistrées et les interviews non formalisées (plus d'une centaine). La quasi totalité des personnes interrogées l'ont été à plusieurs reprises (de deux à cinq fois), la durée moyenne d'un entretien étant d'une heure trente. Le découpage des entretiens selon la catégorie de personnes interrogées est le suivant : 49,2% d'acteurs associatifs et muséographiques, 32,8% d'acteurs politiques et 18% d'acteurs économiques.

L'analyse de ces entretiens a été faite en deux temps. Les entretiens ont été analysés de manière thématique, ce qui a permis un comparatif entre les discours. Puis ils ont chacun fait l'objet d'une analyse globale, chacun entretien étant pris individuellement pour dégager sa signification d'ensemble et analyser la cohérence du discours.

Parallèlement aux entretiens effectués, j'ai également appliqué la technique de **l'observation**. Elle a été particulièrement probante pour ce sujet, tant pour me rendre compte

des actions effectuées que pour saisir les enjeux liés au patrimoine au cours de réunions et de différentes manifestations. Une partie de ce travail d'observation a été une observation participante. J'ai en effet travaillé au sein d'une association de défense du patrimoine industriel (Proscitec) pour laquelle j'ai été chargée d'effectuer un guide touristique du patrimoine industriel de la région. En étant au cœur de cette structure, j'ai pu étudier de façon approfondie les comportements des acteurs, les actions mises en place, les tensions existantes et les relations nouées entre les acteurs. Cette "immersion" dans le milieu associatif a duré deux ans et demi. J'ai, de plus, effectué une mission pour la Conférence permanente du bassin minier³⁸, organisme du Conseil Régional, qui a aussi été une occasion privilégiée de connaître la politique de l'institution régionale et des acteurs responsables du patrimoine industriel.

L'observation a aussi été non participante. J'ai assisté en tant qu'observatrice à de nombreuses réunions d'acteurs associatifs et d'acteurs institutionnels³⁹. J'ai pu suivre des associations dans le cadre de leurs activités comme l'association Amitram⁴⁰.

Le corps de la thèse comporte en outre un nombre important de photographies. Elles ont constitué un matériau précieux d'observation et d'analyse⁴¹.

La troisième méthode d'enquête utilisée est celle de l'**analyse documentaire**. Elle a été particulièrement nécessaire pour retracer l'engagement politique du Conseil Régional dans la question du patrimoine industriel⁴² et pour analyser, au-delà des discours, les actions de certains acteurs associatifs et muséographiques.

Outre les recherches bibliographiques inhérentes à tout travail de recherche, plusieurs types de documents ont fait l'objet d'une étude. Il s'agit en premier lieu des archives de plusieurs organismes. Pour tout ce qui a trait à l'activité charbonnière, j'ai longuement consulté les *archives du Centre historique minier de Lewarde* qui retracent la quasi totalité de l'exploitation dans les différentes compagnies puis groupes ou sièges. Ils conservent également des documents ayant trait aux initiatives muséographiques et aux discours des acteurs politiques sur l'action patrimoniale. J'ai, de la même façon, étudié les *archives de Proscitec* afin de retracer l'historique de leurs actions et d'analyser le contenu des documents diffusés à leurs adhérents et aux entreprises susceptibles d'être intéressées par leur action. J'ai analysé les différents compte-rendus de l'équipe opérationnelle de l'association et des

³⁸ Organisme décrit dans la partie II, chapitre 6.

³⁹ Il s'est agi notamment de réunions au sein du Conseil Régional, des Conseils généraux du Nord et du Pas de Calais, des réunions du Club des responsables de sites et de l'équipe opérationnelle de Proscitec. J'ai aussi pu suivre l'élaboration par la Drac en 1997 des Journées du patrimoine consacrées au patrimoine industriel.

⁴⁰ Description dans la partie III, chapitre 7 : observation notamment de l'atelier de réparation.

⁴¹ Voir par exemple la politique municipale de la ville de Desvres envers le patrimoine faïencier, partie III, chapitre 7.

⁴² Voir partie II, chapitre 6 et partie III, chapitre 9.

conseils d'administration de 1995 à 2000. Je me suis, enfin, penchée sur les *archives du Conseil Régional* concernant sa politique culturelle de 1976 à aujourd'hui.

Plusieurs documents du Conseil Régional m'ont particulièrement servi : les *contrats de plan* Etat-Région de 1982 à 2000, les *plans régionaux* de 1976 à 2000 et les *bilans* de la politique culturelle de 1985 à 2000. Parallèlement, j'ai eu accès à des *documents internes* à diffusion restreinte et à des *documents confidentiels* traitant de différents sites patrimoniaux et de leur devenir. J'ai pu suivre l'élaboration de l'étude commanditée à des cabinets privés sur l'inventaire et la mise en réseau du patrimoine minier du bassin Nord-Pas de Calais⁴³. J'ai, de même, analysé les différents rapports concernant la Conférence Permanente du bassin minier et la Mission bassin minier⁴⁴.

J'ai réalisé l'inventaire des sites du patrimoine industriel par une enquête de terrain et la consultation de l'inventaire général des sites patrimoniaux de la Drac.

Je me suis en outre rendue aux archives des conseils généraux du Nord et du Pas de Calais afin d'étudier les bilans successifs des politiques culturelles et des subventions accordées aux sites.

En complément de ces méthodes qualitatives, j'ai établi des tableaux statistiques afin de faire une analyse globale de la situation patrimoniale dans le Nord – Pas de Calais⁴⁵. De plus, j'ai établi plusieurs cartes permettant à la fois d'expliquer et d'illustrer les différentes composantes du patrimoine, les acteurs engagés et les mouvements de création des musées des années 60 à aujourd'hui⁴⁶. Ce travail de cartographie est à considérer à la fois comme un élément de la description : il permet de synthétiser les situations ; il est aussi un élément d'analyse des caractéristiques du patrimoine et des acteurs.

4- PRESENTATION GENERALE DE L'ARTICULATION DE LA THESE

La thèse se divise en trois parties qui vont permettre chacune de progresser dans la compréhension du phénomène patrimonial industriel et de ses implications au niveau de l'organisation territoriale d'un point de vue matériel et symbolique. L'articulation des trois parties a pour objectif de saisir de la manière la plus complète possible les différents moments de la patrimonialisation de l'industrie, la manière dont sont désignés les objets patrimoniaux, pour ensuite comprendre les mobilisations collectives suscitées. Ce premier mouvement qui

⁴³ J'ai eu de cette façon également accès aux précédentes études commanditées sur différents sites depuis 1993.

⁴⁴ Organisme décrit dans la partie II, chapitre 6.

⁴⁵ Tableaux présentés dans la partie I, chapitre 3.

⁴⁶ La plupart des cartes sont présentées dans le corps du texte, les autres sont en annexe.

dit le patrimoine est ensuite relayé par un second mouvement qui tente d'organiser le patrimoine produit pour l'inscrire dans le territoire de façon durable et pouvoir l'utiliser symboliquement et concrètement. Cette organisation quasi professionnelle du patrimoine mène enfin à ce qui peut être qualifié d'instrumentalisation du patrimoine industriel, c'est-à-dire son insertion systématique dans des stratégies socio-culturelles et politiques. Cette "manipulation" des signaux culturels de l'industrie n'est pas nécessairement à appréhender de façon négative. Elle témoigne de l'inscription de l'industrie, sous une nouvelle forme, dans la vie sociale et l'organisation de la société. Elle dit aussi sa continuation et son avenir alors que sa place première est en partie remise en cause ou connaît des mutations importantes.

Dans la première partie de la thèse, l'interrogation portera **sur la genèse de la notion de patrimoine industriel** en France afin de faire la distinction entre ce qui est souvent désigné comme un "nouveau" patrimoine et ce qui apparaît plus fondamentalement comme une diversification des acteurs porteurs du patrimoine et une instrumentalisation politique croissante de signaux culturels locaux.

Dans le premier chapitre, nous déterminerons comment un lieu ou un objet est amené à devenir un élément patrimonial. Par quel processus de distinction il devient un élément à conserver et à transmettre, séparé de l'objet ordinaire pour intégrer une dimension symbolique. A l'intérieur du champ patrimonial, nous nous pencherons plus précisément sur le phénomène de patrimonialisation de l'industrie, qui apparaît depuis les années 70, comme un nouveau moyen d'expression sociale. Enfin, il nous faudra définir la notion même de patrimonialisation, faisant l'hypothèse qu'elle s'applique non seulement aux biens mais aussi aux territoires eux-mêmes. Ce sera l'occasion d'établir une première approche de la tradition et de voir en quoi la patrimonialisation de l'industrie la concerne.

Le second chapitre abordera la question de la mémoire collective. Il s'agira de définir comment elle se positionne par rapport au patrimoine et de comprendre de quelle manière les acteurs s'en saisissent. Cela nous permettra d'envisager la mémoire, à la suite de Georges Balandier, comme un moyen de contrôler le réel par l'imaginaire.

Le dernier chapitre consistera en une première approche de notre terrain géographique et social. Afin de justifier le choix du Nord – Pas de Calais comme entité territoriale signifiante dans le domaine patrimonial, nous nous intéresserons à la formation de la région sous l'angle industriel et d'un point de vue politique. Puis, nous ferons une première analyse globale du patrimoine industriel dans le Nord – Pas de Calais en identifiant d'une part les supports physiques de ce patrimoine et d'autre part les acteurs privilégiés de sa révélation et de son utilisation.

La seconde partie de notre étude nous conduira au cœur d'un des territoires emblématiques du Nord-Pas de Calais : le bassin minier. L'activité charbonnière, qui a en grande partie fait cet espace, a pris fin définitivement au début des années 90, laissant un vide considérable non seulement au plan économique, mais aussi dans les autres domaines de l'existence. Le déclin de l'industrie minière s'est enclenché à partir des années 60 (avec des prémices de crise dans les années 50). Dès cette période, des traces de l'activité ont été saisies comme des éléments patrimoniaux de différentes façons : esthétique, historique, affective, technique ou politique. Jusqu'aujourd'hui, plusieurs catégories d'acteurs se sont relayées, se confrontant, parfois s'affrontant, pour construire une mémoire collective de la mine, donner des symboles structurants au territoire et par là même tenter de remédier à la crise traversée. Ce sont tous ces aspects que nous étudierons afin **d'analyser un processus complet de patrimonialisation de l'industrie** : de la définition du patrimoine à son organisation et à son intégration dans les enjeux politiques et sociaux du territoire.

Le premier chapitre sera consacré aux initiatives muséographiques et à celles prenant appui sur un site minier. Il s'agira de décrire les différents processus d'appropriation des lieux et des objets miniers afin d'identifier les acteurs qui en sont porteurs et les rôles attribués au patrimoine, sur une période de quarante ans, allant des années 1960 à 2000.

Le second chapitre a pour but de montrer comment les différents lieux de l'activité minière ont vu leur signification évoluer au fil du temps. De friches industrielles à faire disparaître et constituant un handicap majeur, ils sont peu à peu devenus des emblèmes source de cohésion, de fierté et de redéveloppement.

Le troisième chapitre permettra de synthétiser les éléments de description exposés jusque là pour analyser les enjeux liés au patrimoine et les différentes stratégies mises en œuvre par les acteurs. Un regard attentif sera porté sur l'action politique dans le bassin minier, sous l'angle du patrimoine industriel. Il révélera l'enjeu fondamental de la patrimonialisation minière : dire le passé pour mieux le contrôler et en faire un des points d'identification du territoire et des habitants, permettant d'envisager l'avenir.

La troisième partie de la thèse insistera moins sur un point géographique précis pour se centrer davantage sur le terrain social. Cette démarche consistera à décrire et à **analyser les stratégies patrimoniales** des trois catégories d'acteurs concernés par le patrimoine industriel : les acteurs associatifs et muséographiques, les acteurs économiques et les acteurs politiques. Cela nécessitera de multiplier les études de cas concrets et les micro-analyses pour mieux comprendre la signification d'ensemble du patrimoine et son implication dans les procédés

modernes d'invention de la tradition et d'alimentation de l'univers mythique. Cette démultiplication des terrains et des points d'ancrage se justifie, même si elle peut apparaître comme un relatif éclatement de la problématique. Elle est nécessaire à double titre. S'agissant, d'une part, de dire le processus de création patrimoniale de l'industrie sur le territoire régional, pour la première fois⁴⁷, il n'est pas possible de faire abstraction de plusieurs éléments fondamentaux tels que certains acteurs ou certaines actions, sous peine de donner une interprétation erronée de la situation patrimoniale régionale. Comprendre les usages sociaux modernes du patrimoine implique de les connaître de façon approfondie. D'autre part, si la patrimonialisation de l'industrie est envisagée comme un processus relevant du rite pour construire des significations symboliques et alimenter l'imaginaire social, elle nécessite pour se justifier de décrire les différentes étapes qui peuvent conduire à la fabrication d'un mythe du travail ou au renouvellement de celui-ci par le biais de la tradition "modernisée".

Le premier chapitre de cette dernière partie sera consacré aux stratégies associatives et mettra en exergue la concurrence qui existe dans ce secteur et le poids différencié des initiatives.

Le second chapitre s'arrêtera sur les stratégies des acteurs économiques qui augurent à la fois d'une certaine "marchandisation" du patrimoine et de la mémoire et d'une insertion de ceux-ci dans les préoccupations économiques actuelles. Il faudra, à partir de ce moment, déterminer si la représentativité du patrimoine est remise en cause par ce phénomène.

Le chapitre suivant analysera les différents niveaux d'utilisation du patrimoine par le pouvoir politique. Il s'agira de montrer comment les acteurs politiques se saisissent du patrimoine construit par d'autres catégories d'acteurs pour en faire un instrument de légitimation de leur pouvoir et un outil de la politique territoriale.

Le quatrième et dernier chapitre sera l'occasion d'une synthèse théorique des éléments de l'enquête présentés jusque là. Il abordera plus précisément la question de la construction symbolique de l'industrie et permettra de savoir, au-delà de la construction patrimoniale qui crée des lieux exemplaires, si l'histoire industrielle peut constituer un élément de la tradition qui dit l'ordre social et l'univers mythique.

⁴⁷ Aucune étude de ce type n'a été à ce jour réalisée dans le Nord-Pas de Calais.

PARTIE I

L'EMERGENCE PATRIMONIALE DE L'INDUSTRIE : CONTEXTE ET ENJEUX

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : L'émergence d'un "nouveau" champ patrimonial, le patrimoine industriel en quête de sens et en quête d'espace

CHAPITRE 2 : Devoir de mémoire ou travail de mémoire ? Le patrimoine et la mémoire collective : produire de l'identité

CHAPITRE 3 : Histoire du Nord - Pas de Calais et construction d'un patrimoine industriel

CONCLUSION

INTRODUCTION DE LA PARTIE I : S'INTERROGER SUR LE PATRIMOINE

Avant d'étudier concrètement la patrimonialisation de l'industrie dans la région Nord - Pas de Calais, il est nécessaire de définir les notions employées et de savoir dans quelles conditions elles ont émergé.

En effet, s'il est de plus en plus souvent question des "nouveaux patrimoines", parmi lesquels le patrimoine industriel, il est important de s'interroger néanmoins sur la pertinence de cette dénomination et sur les raisons de son succès. Qu'est-ce qui est réellement nouveau ? Le caractère patrimonial de l'industrie ou la prise de conscience de plus en plus prégnante de sa dimension culturelle et collective ?

Il apparaît en tout cas que les acteurs qui se définissent comme les dépositaires du patrimoine sont de plus en plus nombreux et viennent d'horizons variés, sans s'arrêter à la sphère limitée des professionnels de la Culture de l'Etat. Cette pluralité d'acteurs et le "foisonnement" patrimonial qui se fait jour, posent question et conduisent à s'interroger sur les enjeux liés au patrimoine et le rôle qu'il peut jouer, ou qui lui est assigné, aujourd'hui.

Dans un premier chapitre, je définirai le champ patrimonial de l'industrie en France, pour ensuite tenter une explication et une théorisation de la notion de patrimonialisation. Cela doit me permettre de poser les bases d'une réflexion sur l'utilisation du patrimoine par différents acteurs sociaux dans le cadre de problématiques actuelles.

Je me pencherai, dans le second chapitre, sur la notion de mémoire collective dans son rapport avec le patrimoine. J'envisagerai la mémoire sous deux aspects : le devoir de mémoire et le travail de mémoire, afin de situer le rôle de la mémoire collective dans le contexte de la patrimonialisation de l'industrie et la place de chacun de ces aspects dans le processus de construction patrimoniale. J'analyserai ensuite la mémoire comme un enjeu symbolique et politique qui peut faire l'objet d'une instrumentalisation de la part des acteurs.

Le chapitre 3, enfin, sera l'occasion de préciser mon terrain d'étude, la région Nord - Pas de Calais. Une présentation et une analyse de la formation du territoire régional permettra de faire émerger les principaux éléments de sa structuration et de comprendre la place du patrimoine industriel dans ce processus. L'étude plus précise des formes prises par le

patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais servira à définir les supports du patrimoine et de la mémoire et à retracer la construction patrimoniale du territoire. Je terminerai par une présentation des différentes catégories d'acteurs en présence dans le jeu patrimonial régional afin de pouvoir, dans la seconde et la troisième parties de la thèse, analyser leurs actions et les conséquences pour le territoire et sa population.

CHAPITRE 1

L'ÉMERGENCE D'UN "NOUVEAU" CHAMP PATRIMONIAL, LE PATRIMOINE INDUSTRIEL EN QUÊTE DE SENS ET EN QUÊTE D'ESPACE

INTRODUCTION

L'utilisation de la notion de patrimoine industriel en France est récente. C'est la naissance de l'écomusée du Creusot – Monceau-les-Mines, premier écomusée industriel, qui l'introduit dans le champ de la réflexion patrimoniale et muséographique. Cette affirmation nécessite quelques explications. Le patrimoine des industries est composé de tous les objets issus du fonctionnement de ces activités, qu'ils soient instruments de production ou produits finis. Dans ce sens, le patrimoine industriel existe depuis qu'ont été créés les premiers procédés techniques et suit l'histoire de l'humanité. Mon propos n'est donc pas de remettre en cause cet état de faits qui irait contre l'histoire. Il s'agit plutôt de montrer que le patrimoine industriel, qualifié le plus souvent de "nouveau patrimoine", ne l'est pas tant du fait de sa naissance récente - puisqu'il vient d'être dit le contraire - que de la prise de conscience moderne du caractère patrimonial de l'industrie. En effet, l'émergence patrimoniale de l'industrie comme discipline d'étude et comme centre d'intérêt pour un cercle de plus en plus élargi d'acteurs associatifs et institutionnels, peut se situer au début des années 70.

La première rencontre internationale sur le patrimoine industriel, qui a lieu à Ironbridge en Angleterre¹, marque l'entrée de la notion dans le champ des préoccupations culturelles, sociales et scientifiques. C'est également au cours des années 70 que l'association *TICCIH* (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage²) voit

¹ L. Bergeron, "TICCIH et l'Ecomusée de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau les Mines : les cheminements d'une convergence", *Patrimoine de l'industrie/Industrial Patrimony*, Le Creusot, n°1, 1999, pp. 7-11.

² Comité international pour la conservation du patrimoine industriel.

le jour. Cet organisme de réflexion et d'action sur le patrimoine industriel³ est créé en 1978 à la Conférence de Stockholm en Suède⁴. En France, le premier écomusée industriel est créé au Creusot en 1974. Deux ans plus tard, en 1976, l'écomusée organise un colloque international sur le thème "*Patrimoine industriel et société contemporaine*"⁵. Dès lors, le concept de patrimoine industriel voit son audience augmenter. Jusque là peu utilisé, souvent préféré à la notion d'"archéologie industrielle"⁶, le patrimoine industriel devient une thématique officielle d'action et de recherche.

Ce qui est récent dans le patrimoine industriel en France, ce n'est donc pas le patrimoine lui-même mais le vocable qui le désigne et l'appropriation de plus en plus prégnante dont il fait l'objet.

Si cette expression est aujourd'hui couramment utilisée, son acceptation dans le champ culturel et patrimonial français ne fait pas l'unanimité. Le patrimoine industriel, en tant que bien, héritage à conserver, non pas au sens économique du terme mais au sens culturel d'"œuvre d'art", d'élément à faire valoir et à considérer comme une pièce de l'identité nationale française, n'est pas accepté par l'ensemble des acteurs de la culture. Certains⁷ craignent "l'explosion" patrimoniale en voient dans le "tout" patrimoine un danger de dilution de la culture dans des pratiques non signifiantes. S'il paraît acceptable que les biens des industriels et des entreprises constituent un patrimoine économique, les considérer comme partie intégrante du patrimoine culturel fait, en revanche, débat.

Pour comprendre l'émergence de ce patrimoine d'un nouveau genre, puisqu'il s'agit de faire du travail industriel un patrimoine au même titre que les arts et le patrimoine historique, civil et religieux, il faut se référer à l'histoire de cette notion et à ses transformations, parallèlement à l'émergence d'un questionnement sur la chose industrielle, à différentes époques. C'est ce que je me propose de faire dans le premier temps de ce chapitre.

La transformation de certains aspects de l'activité industrielle en éléments culturels, permettant une identification collective, passe entre autres par une patrimonialisation des traces de cette activité et leur réappropriation dans le registre culturel et identitaire, par différents acteurs. Dans un second temps, je définirai ce que signifie la patrimonialisation de l'industrie. Afin de comprendre le mouvement de conservation et de valorisation du

³ Il sera question plus précisément du TICCIH dans la troisième partie de la thèse, chapitre 9.

⁴ L. Bergeron, op.cit., p.7.

⁵ Archives de l'Ecomusée de la Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau les Mines et entretien avec P. Notteghem, directeur de l'écomusée jusqu'en 2001.

⁶ M. Dumas, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1980, coll. Les hommes et l'histoire.

⁷ Voir notamment J-M. Leniaud sur le patrimoine et le institutions publiques, dans Leniaud J-M., *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992.

patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais, j'envisagerai la patrimonialisation comme un instrument de légitimation face à une situation donnée, puis comme un outil d'invention de la tradition.

Cette déconstruction-reconstruction de l'industrie à travers sa mise en patrimoine et son entrée dans le champ des représentations collectives amène la réflexion sur le patrimoine industriel dans le registre de la mémoire collective, dont il sera question au chapitre 2. La construction d'un patrimoine de l'industrie a-t-elle un rôle à jouer dans la structuration des groupes et dans la formation et la transformation de la mémoire collective ? La pertinence de cette réflexion se fait jour de manière plus vive quand on s'intéresse à la construction d'un imaginaire régional dans une région comme le Nord – Pas de Calais, région dont l'identité se fonde depuis le 19^{ème} siècle, sur une industrie fortement présente et variée.

I- Du patrimoine au patrimoine industriel, définir un champ de recherche

1- Qu'est-ce qu'un patrimoine ?

La notion de patrimoine sert à définir des biens privés, transmis au sein d'une famille, ou des biens publics, appartenant à une collectivité. C'est dans ce second sens que je vais aborder la question du patrimoine, afin de comprendre par quelle opération des objets ou des lieux sont élevés au rang de patrimoine par un ensemble de personnes, quels rôles ils jouent dans la société et quels rapports ils entretiennent avec le groupe qui les a institués.

Le patrimoine est donc "un bien, un héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain"⁸. L'association générale des conservateurs des collections publiques, dans son "livre bleu" - selon l'expression d'André Desvallées⁹ - indique que "le patrimoine est l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme sans limite de temps ni de lieu"¹⁰. A. Desvallées ajoute qu'il "constitue l'objet de la culture". André Texier¹¹ reprend pour sa part une définition donnée par Y. Lamy dans *Le pouvoir de protéger*¹², "le patrimoine désigne la réception publique de certains biens qualifiés de la tradition nationale...voire leur introduction dans l'ordre de la culture légitime". Dans ce cas, le patrimoine est approprié par la collectivité qui se charge de la continuité de son existence et de sa transmission.

Pour Yvon Lamy¹³, le registre du patrimoine collectif suppose trois préalables.

Le premier relève de la **décision politique** : le patrimoine est une création d'une nation à un moment donné, pour répondre à des besoins présents ou à venir. Le patrimoine est alors "l'objet d'une décision, à caractère politique, et porteuse de nouvelles valeurs". En France cela s'est concrétisé d'une part par la création d'un appareil administratif, à travers l'Inspection des Monuments Historiques créée en 1830 et la Commission supérieure des Monuments Historiques en 1837, et d'autre part par la mise en place d'un dispositif juridique dans le cadre des grandes lois de protection de 1887 et de 1913.

⁸ A. Desvallées, "Emergence et cheminements du mot patrimoine", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°208, 1995 - 3, pp.6-29.

⁹ A. Desvallées, "A l'origine du mot "patrimoine"", Poulot D. (éd.), *Patrimoine et modernité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, coll. Chemins de la mémoire, pp. 89-105.

¹⁰ Op. cit., p.91.

¹¹ A. Texier, "controverses doctrinales sur les Monuments Historiques", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Ed. MSHA, 1996, pp. 185-196.

¹² Y. Lamy, *Le pouvoir de protéger, approches, acteurs, enjeux du patrimoine en Aquitaine*, Bordeaux, Ed. MSHA, 1992.

¹³ Op.cit., 1992.

Le second préalable est celui de la **mobilisation de supports matériels et symboliques**. En réactivant des lieux ou des objets "marqués du sceau de la tradition ou de l'histoire", le patrimoine consiste en la pérennisation de formes anciennes "en leur conférant une modernité continue et une forme stable, et en leur garantissant une légitimité permanente".

Le dernier préalable est la représentation d'un **statut institutionnel** et d'un **rôle culturel**, c'est la qualification de biens, jugés légitimes, comme représentants de la tradition et de la culture.

1.1- La prise de conscience patrimoniale à partir du 18^{ème} siècle

La notion de patrimoine émerge en France à la fin du 18^{ème} siècle, pendant la Révolution¹⁴. A cette époque, la problématique du patrimoine est essentiellement politique, elle concerne les interrogations liées au devenir du patrimoine du roi et de l'Eglise. C'est aussi l'époque de la conception de l'Encyclopédie de Diderot qui consigne par écrit et à l'aide de schémas certains procédés techniques. Deux tendances se dessinent : d'une part une volonté de destruction des biens de l'ancien régime, d'autre part un désir de les sauvegarder pour se les réapproprier. Pour Patrice Béghain¹⁵, le patrimoine est perçu à ce moment là comme un instrument identitaire ; par un double mouvement de désaffectation et de réaffectation, le peuple congédie son passé et à partir du même objet, instaure son avenir. C'est sous la Révolution que s'effectue une prise de conscience du rôle des "œuvres du passé" tels que les monuments qui apparaissent alors comme un héritage collectif qu'il faut protéger et sauvegarder en tant que témoin du "génie de tout un peuple". La conservation, selon l'Abbé Grégoire, s'assimile alors à une lutte contre le "vandalisme", mais sert aussi les préoccupations de l'époque. R. Vandebussche¹⁶ remarque à cet effet que le patrimoine a d'abord été un patrimoine national, "le sens du patrimoine était aussi celui de la Nation". La sauvegarde du patrimoine avait donc aussi pour but d'enraciner une conscience nationale et, pour l'historien, "la création des musées relevait de cette stratégie politique". Marc Guillaume¹⁷ souligne également que la Révolution "a finalement assez peu détruit, très peu construit, mais beaucoup conservé - ou du moins elle a jeté les bases d'une sélection et d'une

¹⁴ Comme l'ont notamment démontré A. Desvallées (1985, 1995), J-P. Babelon et A. Chastel (1994) ou D. Poulot (1997), nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de leurs démonstrations qui sont bien connues.

¹⁵ P. Béghain, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Ed. Presses de sciences Po, 1998, coll. La bibliothèque du citoyen.

¹⁶ R. Vandebussche, sans titres, communication au colloque *Nord et Flandres occidentales : quelle dynamique pour le patrimoine ?*, Lille, Université de Lille 3, 1980.

¹⁷ M. Guillaume, *La politique du patrimoine*, Paris, Ed. Galilée, 1980.

conservation systématiques et publiques des objets et des monuments". Pour Daniel Fabre¹⁸ également "c'est, avec une force toute particulière, au plan de la Nation que fut originellement défini le patrimoine. (...) Les institutions se sont d'abord imposées comme patrimoine commun, à bâtir, à préserver, à célébrer. La République a occupé cette place éminente de repère d'appartenance, de réserve de valeurs dont on a dû assurer avec conviction et ténacité le partage entre tous les citoyens, égaux de ce point de vue". A partir de là, une conception plus culturelle du patrimoine a pu voir le jour.

C'est donc à partir de la fin du 18^{ème} siècle qu'il est possible de parler de patrimoine collectif. Ce dernier concerne dans un premier temps les Monuments Historiques, l'architecture, puis les beaux-arts. La volonté est "de débarrasser œuvres et objets de leur valeur d'origine afin de mettre en évidence leur utilité pour la régénération en cours"¹⁹. L'idée est donc de dire que le patrimoine a un rôle à jouer dans la construction et la reconstruction de la société et qu'il peut permettre à la population de s'engager vers l'avenir.

André Desvallées²⁰ distingue cinq périodes dans l'histoire du mot patrimoine.

La première est celle de 1790-1791 où apparaît pour la première fois le mot dans un sens moderne. François Puthod de Maisonrouge demande alors aux émigrés de faire de leur "patrimoine de famille un patrimoine national". L'extension du patrimoine personnel vers un patrimoine collectif est ensuite amorcée sous la Révolution Française où le patrimoine de la Nation s'assimile à la notion de bien public. C'est à cette époque que le contenu du terme s'est élargi pour englober "tous les types de matériels qui valent d'être sauvegardés, même si on reste limité à des sélections "muséalisables" ou dignes d'entrer dans les bibliothèques"²¹. Il reste à savoir comment sont sélectionnés les objets dignes de conservation, il n'est pas encore question à cette époque de faire des outils du travail ou des savoir-faire des éléments patrimoniaux de la Nation.

Une deuxième période va voir la transformation du concept de patrimoine : d'un sens juridique il va prendre un sens réellement culturel. A. Desvallées situe cette période en 1930-1945. C'est en effet à partir de 1930 que le mot patrimoine commence à être utilisé internationalement dans les organismes culturels tels que la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) ou l'Office international des musées (OIM).

¹⁸ Dans son article intitulé "Ethnologie et patrimoine en Europe", *Terrain*, Paris, n°22, mai 1994, pp. 145-150.

¹⁹ D. Poulot, *Musée, nation, patrimoine*, Paris, Gallimard, 1997, p. 12.

²⁰ A. Desvallées, 1995, op. cit, p.10.

²¹ Idem.

L'année 1959 marque la troisième période. C'est cette année là qu'apparaît l'expression "patrimoine culturel" dans le décret 59-889 du 24 juillet 1959, portant sur les missions et sur l'organisation du premier et nouveau ministère chargé des affaires culturelles. Le patrimoine national sort alors du domaine strict des monuments pour couvrir d'autres champs tels que le théâtre ou la musique même si la tendance est encore forte de le limiter aux seuls beaux-arts.

La quatrième période se situe à la fin des années 60 et au début des années 70 au moment où le terme de patrimoine se diffuse largement dans toute l'administration française.

Le dernier moment est pour Desvallées les années 1978-80 qui voient la création d'un certain nombre d'institutions chargées du patrimoine. C'est ainsi qu'en 1978 les statistiques du Ministère de la Culture comportent une catégorie "patrimoine". En 1979 naît la "Direction du patrimoine" ; l'Etat décide de créer ensuite en son sein une "Cellule du patrimoine industriel"²², ouverte en 1983. En 1980, est mise en place la "Mission du patrimoine ethnologique"²³. De plus, 1980 est consacrée "année du patrimoine" et voit se développer une "sensibilisation de l'homme de la rue à tous les patrimoines". Pour Pierre Nora²⁴, à partir de ce moment, "le patrimoine est devenu l'un des maîtres-mots de la conscience historique contemporaine, passant de l'acception presque notariale qui était encore la sienne à la fin des années soixante et soixante-dix à une définition beaucoup plus contraignante et envahissante : non plus le bien dont on hérite, mais le bien constitutif de la conscience collective d'un groupe."

1.2- L'élargissement de la notion de patrimoine

A partir des années 80, la notion de patrimoine s'élargit à des domaines très variés, certains même allant jusqu'à dire que tout est patrimoine. H-P. Jeudy²⁵ souligne le glissement qui s'est opéré depuis le 19^{ème} siècle, d'une conception tournée uniquement vers les monuments historiques, on arrive à une vision large englobant tous les signes significatifs aux yeux des hommes : "même si la consécration des signes culturels qui servent de référence

²² Cellule dont l'objectif premier est de traiter des questions de conservation du patrimoine industriel et d'établir des critères spécifiques pour l'inventaire.

²³ Le but de la Mission du patrimoine ethnologique est de favoriser les études de type anthropologique sur le territoire national. La Mission fait des appels à projets, finance et encadre les travaux de différents chercheurs. Ministère de la Culture, *Patrimoine, Etat et Culture*, Paris, La Documentation française, 1992.

²⁴ P. Nora (sous la présidence), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Ed. Fayard, 1997.

²⁵ H-P. Jeudy, (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Eds. de la MSH, 1990, coll. Ethnologie de la France, cahier n°5. L'auteur, dans l'ensemble de son œuvre, porte un regard critique face à la patrimonialisation de certains domaines comme celui des activités professionnelles et y voit davantage un refuge face à l'évolution, voire un refus de l'avenir, qu'un acte porteur de renouveau. Il va s'en dire que son point de vue n'est pas partagé par tout le corps scientifique et que la patrimonialisation est à envisager comme autre chose que comme une action qui idéalise ce qui est mort.

n'est pas abandonnée, l'idée de monumentalité subit une mutation de son sens usuel. Il y avait des châteaux, des églises, des œuvres d'art...et, désormais, il y a aussi des bâtiments industriels, des fonderies et des tanneries, des cafés et des lavoirs et une quantité infinie d'objets artisanaux, industriels et agricoles".

D. Fabre note également cette évolution du contenu du patrimoine qui répond à un attachement au passé et à une volonté de l'inclure dans le processus global de compréhension de l'histoire. "Aujourd'hui, dans le patrimoine, sont inclus non seulement les mouvements, les objets et les lieux mais aussi les sites, les paysages, les espaces ; on ne se contente plus des choses, on veut aussi connaître et préserver leur mode de production et leurs usages".

D. Poulot²⁶ souligne la diversité que couvre la notion de patrimoine. Elle recouvre des domaines tels que l'architecture, les savoir-faire, les coutumes, le patrimoine historique, ethnologique, artistique, archéologique, biologique, naturel, matériel ou immatériel. La place est faite pour les "nouveaux patrimoines" tels que le patrimoine industriel ou le patrimoine rural.

L'élargissement des objets pouvant être qualifiés de patrimoine est suivie également d'une conception plus large du rôle de ce patrimoine et des rapports que les hommes entretiennent avec lui. André Chastel²⁷ montre la dynamique du patrimoine dans la transmission dont il fait l'objet. Il n'est pas une donnée pour un temps présent mais bien un repère extra-temporel, traversant les générations, un élément d'identification pour une population qui va s'approprier les lieux et les objets du patrimoine comme autant de marqueurs identitaires. "Le patrimoine est lié à l'héritage qui est, si l'on peut dire, l'instrument légal, institutionnel, ou mieux le véhicule social des données en question : biens, terres, constructions, objets. Mais les espèces patrimoniales sont moins une propriété, comme on tend trop vite à le croire, qu'une possession, et une possession qui par définition précède et suit le détenteur actuel. (...) On aperçoit vite que la notion est maintenant élastique et facile à déplacer, sans devenir vague pour autant. (...) Tout compte fait, on devrait arriver à une définition qui, associant une certaine valeur de caractère traditionnel à son objet, invite à appréhender le patrimoine comme une catégorie de l'existant dépassant l'usage présent"²⁸.

²⁶ D. Poulot, "L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation", Andrieux J.-Y. (sous la dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, PUR, 1998, pp. 21.-34.

²⁷ A. Chastel, "Patrimoine", *Encyclopedia Universalis*, Paris, vol.1, 1980, pp.41-49 ; A. Chastel, "La notion de patrimoine", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 2 : la Nation*, Paris, Gallimard, 1986, pp.405-450.

²⁸ A. Chastel, 1980, op.cit.

Francis Dupuy²⁹ remarque aussi que "la notion même de patrimoine n'a cessé de s'élargir depuis deux décennies : réservée initialement pour désigner et traiter les monuments historiques et les œuvres d'art, elle englobe maintenant toutes sortes de manifestations des cultures populaires (paysannes et ouvrières). S'agissant alors, dans cette nouvelle acception, de saisir et de traduire des cultures toutes entières, le patrimoine ne se limite plus, et ne saurait se limiter, aux seuls éléments matériels ; il englobe aujourd'hui aussi bien ce qui relève de l'immatériel ou de l'idéal : savoirs et savoir-faire, tradition orale, croyances, etc....".

De plus, le patrimoine se situe à différents niveaux, Poulot parle de niveaux universel, mondial, national, régional et local et met en garde contre cette multiplicité qui peut conduire à la contradiction ou à l'incohérence. Le risque est que le tout ou le trop patrimoine, "au lieu de fortifier la cohésion communautaire menace de favoriser les divisions sociales"³⁰.

Le patrimoine pourrait donc se concevoir comme un **processus de création de biens** en vue de leur transmission, du fait du caractère significatif et symbolique que l'on accorde à ces biens. Le patrimoine n'est pas une donnée immuable établie une fois pour toute dans l'histoire, c'est une création et une recréation dynamique de sens à travers le **marquage symbolique** d'objets et de lieux. Pour A. Desvallées³¹, cette évolution de la notion de patrimoine est remarquable et importante, "d'un monument, support de la mémoire, on est passé à un patrimoine support de l'identité. D'un "bien de famille", pure possession matérielle, on est passé à une conception de biens destinés à être transmis pour permettre d'identifier les personnes. Les biens se définissent désormais comme s'identifiant à un patrimoine qui définit l'identité du groupe. Dans une société qui les menace, le patrimoine reste porteur des valeurs d'identité". Le patrimoine permet donc de définir "un état légitime des objets ou des monuments quelque soit leur statut (restaurés, conservés...) et leur garantit une destinée spécifique, qui répond à leur valeur esthétique ou documentaire le plus souvent, ou illustrative, voire de reconnaissance sentimentale"³².

²⁹ F. Dupuy, "La croyance comme monument", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. MSHA, 1996, pp. 173-184.

³⁰ D. Poulot, "Le patrimoine et les aventures de la modernité", Poulot D. (sous la dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, l'harmattan, 1998, pp. 7-68.

³¹ A. Desvallées, 1995, op.cit.

³² D. Poulot, op.cit.

2- La dynamique de la constitution du patrimoine, une réponse à des besoins sociaux

Le patrimoine n'est pas quelque chose de figé dans l'histoire. En effet, si sa trace matérielle semble fixée dans le temps, la signification et le rôle qu'on lui accorde changent selon les époques et les besoins du groupe. En cela, le patrimoine est évolutif, le bâti reste constant - sous réserve de la prise en compte de l'usure et des dégradations - mais le rôle et la place qu'on lui accorde changent selon le contexte social et politique. Il est possible de parler, comme le fait André Desvallées, de "fonction utilitaire" du patrimoine. Il est convoqué - invoqué ? - dans des situations particulières où il lui est demandé de remplir une mission, celle de maintenir une **cohésion sociale**, de **redynamiser** un territoire ou de permettre une **affirmation identitaire**. G. Balandier³³, entre autres, a aussi noté le rôle du patrimoine lors de la constitution des pouvoirs politiques.

Ainsi, le patrimoine est avant tout celui d'un groupe, sans ce groupe et le regard que ce dernier porte sur lui, le patrimoine cesse "d'exister", il n'est que ce que les groupes en font. Eugène Ollivier écrit d'ailleurs que "l'objet patrimonial ne se maintient comme tel que pour autant que le groupe social dans les habitudes duquel s'intègre l'objet, l'accepte toujours. Tant et si bien qu'on en vient à penser que le véritable critère du patrimoine n'est ni l'art ni l'histoire, mais la conscience intime du groupe social que tel objet appartient effectivement à son patrimoine"³⁴. Des biens ne peuvent donc être considérés comme patrimoniaux que s'ils sont reconnus comme tels par un groupe qui se reconnaît en eux. Pour André Micoud "les biens ne peuvent être qualifiés de patrimoniaux sans que soit indiqué de qui ils le sont"³⁵. Dans ce sens le patrimoine et le groupe qui s'y réfère sont liés et ne se définissent que réciproquement l'un par l'autre. Le patrimoine ne peut donc pas être déconnecté de l'histoire et de la vie sociale, il prend son sens dans le fonctionnement des groupes et sa légitimité dépend de la place qui lui est accordée. S'intéresser au patrimoine seul ne paraît pas avoir de sens car il est impossible de comprendre un lieu, un objet sans se référer au milieu dans lequel il baigne, qui permet de comprendre les raisons sociales de son existence. S'intéresser au patrimoine c'est donc avant tout s'intéresser au groupe dont il dépend.

Si le patrimoine est lié à une société, à un contexte, à un groupe, il est clair qu'il n'est pas "un donné de l'histoire ou du territoire". Il est au contraire une construction. Dans le livre

³³ G. Balandier (1985, 1992) et voir chapitre 10 de la troisième partie de ma thèse.

³⁴ E. Ollivier, "Les Monuments Historiques demain...", *Terrain*, Paris, n°9, 1987, pp. 241-249.

³⁵ A. Micoud, "Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun", Gerbaux F. (sous la dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Paris, Eds. de l'Aube.

dirigé par M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et P. Marchenay³⁶, le patrimoine apparaît en effet comme "l'affaire des acteurs sociaux. Il est ensuite, de plus en plus fréquemment, **construit autour d'un projet**, personnel ou collectif, économique ou culturel". Sa fonction est, selon les mots de A. Micoud, une **fonction sociale**, celle de "faire exister une entité collective, laquelle est toujours abstraite, en la rendant visible métaphoriquement par l'exposition publique de ces biens"³⁷ que les membres de cette entité collective auraient en commun. Le patrimoine est donc toujours de quelqu'un et pour quelqu'un. Il ne se définit et ne se construit que dans l'interaction, voire même dans la confrontation entre différents acteurs qui chacun tentent d'imposer leur vision. Le sens qui est conféré à l'objet patrimonial se trouve donc dans l'entité qui lui donne forme et le sujet qui va signifier tel objet comme un patrimoine, en fonction de certains critères, est important à déterminer pour comprendre pourquoi il se forme un patrimoine. C'est ce que souligne A-M Martin dans son étude sur l'espace Mézenc³⁸ : l'objet n'a de sens que si on lui en donne un, la construction patrimoniale est donc particulièrement représentative. La recommandation de l'ICOMOS³⁹ traduit bien le caractère particulier du patrimoine : "le destin d'un patrimoine n'est vraiment assuré qu'à la condition de devenir l'objet d'un sentiment d'adhésion et de responsabilité de la part de la population, autrement dit d'une forme spirituelle d'appropriation".

Le patrimoine est donc à la fois matériel et idéal. Il n'est pas question de nier la matérialité du lieu ni d'en faire une superstructure qui ne serait qu'un produit de l'interaction et des enjeux symboliques. Le patrimoine industriel a une réalité objectale, il est car il existe en tant qu'objet produit. Il relève également du virtuel dans l'appropriation dont il fait l'objet. Le sens et la fonction qui lui sont attribués peuvent changer au cours de l'histoire et sont donnés par les hommes qui se présentent comme les dépositaires du patrimoine. Dans ce dernier sens, le patrimoine peut en partie se concevoir comme le produit d'une construction sociale. Tel objet ou tel lieu sont désignés comme des éléments patrimoniaux à la suite d'une concertation entre acteurs. Ils résultent d'une décision collective qui fait d'eux des éléments culturels ayant une valeur symbolique qui égale, ou plus souvent, qui dépasse, leur valeur matérielle. La construction sociale signifie qu'ils sont le résultat d'une réflexion de la part d'un groupe ou d'une communauté qui décident d'en faire des emblèmes de la société.

³⁶ M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard, P. Marchenay (sous la dir.), *Campagnes de tous nos désirs, patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, Eds. de la MSH, 2000, coll. Ethnologie de la France.

³⁷ A. Micoud, "Le Bien Commun des patrimoines", Ecole nationale du patrimoine, *Actes du colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, Ed. La Documentation française, 1995, pp.25-38.

³⁸ A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet, *Patrimoine et nouveaux territoires : l'espace Mézenc*, Lyon, CREA, Université Lumière Lyon II, 1998, rapport de recherche pour la Mission du Patrimoine Ethnologique.

³⁹ ICOMOS : International Council of Monuments and Sites, conseil international des monuments et des sites.

Le patrimoine construit répond à un besoin et a une fonction. Il peut donc être instrumentalisé, faire l'objet de stratégies de la part de certains acteurs qui envisagent le patrimoine comme une ressource qu'il convient d'utiliser. Pour Alain Morel⁴⁰, "le champ culturel offre des ressources que les pouvoirs ne manquent pas d'exploiter".

André Chastel⁴¹ écrit également que "le sentiment du patrimoine est le sentiment de ressources mal définies mais profondes, auxquelles on a, en principe, accès parce qu'on est de ce pays et pas d'un autre. Il s'y mêle donc le pressentiment d'énergies latentes auxquelles il ne serait peut-être pas impossible de recourir un jour, celui où l'on aurait besoin d'une confirmation d'identité". Ce rôle du patrimoine se retrouve dans les utilisations récentes de lieux et d'objets de mémoire, par exemple dans le cas du patrimoine rural où la tradition est invoquée pour assurer la cohérence d'un territoire ; la mise en valeur et la réactivation de procédés traditionnels - d'élevage ou de fabrication de denrées alimentaires - permet une reconnaissance du territoire par les pouvoirs publics et par l'extérieur, sous la forme souvent d'une labellisation. Cette reconnaissance extérieure permet dans un second temps à la population de conforter son identité.

La constitution d'un patrimoine, selon David Charasse⁴², est un triple phénomène : politique, artistique et scientifique. Le patrimoine participe ainsi "à la définition d'une identité sociale et historique plus ou moins mythique". En effet, le patrimoine ne dit pas l'histoire, il la construit, il l'interprète selon les données fournies par la mémoire collective. Le patrimoine n'a pas pour objectif de retracer fidèlement des événements historiques, mais de permettre - par le biais des représentations qu'il produit - à une population de s'identifier, de se reconnaître. Le patrimoine "est l'objet d'une production sociale dans l'histoire"⁴³, il met en jeu les actions - concertées, concurrentes ou parallèles - de plusieurs acteurs qui vont construire du patrimoine pour créer du signifiant, instaurer et/ou restaurer un lien social et ainsi légitimer l'espace social existant. Le patrimoine a donc un rôle éminemment social, il a, en partie, pour fonction de **structurer une communauté** historique plus ou moins artificielle. "A l'échelle du territoire national ou du bassin d'emploi, il fonde, il autorise l'emploi d'un "nous" qui s'étend jusqu'aux limites spatiales et traverse l'épaisseur historique : il est sensé donner la possibilité de **désigner une identité commune** pour laquelle il témoigne d'une haute existence"⁴⁴. Dans

⁴⁰ A. Morel, "Des identités exemplaires, la ville avant les habitants", *Terrain*, Paris, n°23, 1994, pp. 152-160.

⁴¹ A. Chastel, 1986, op.cit.

⁴² D. Charasse, "A patrimoine ethnologique, ethnologie des patrimoines", Choffel-Maiffert M-J. et Romano J. (sous la dir.), *Vers une transition culturelle, sciences et techniques en diffusion*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, coll. Nouveaux modes culturels, pp. 109-114.

⁴³ Op.cit., p.110.

⁴⁴ Idem, p. 112.

son interaction avec le patrimoine, le passé est instrumentalisé pour servir les constructions symboliques. Certains aspects de l'histoire sont gommés, d'autres sont exagérés, tous sont reconstruits à partir de la mémoire présente qu'en a le groupe. Pour Cécile Gouy-Gilbert et Michel Rautenberg dans leur contribution à l'ouvrage de J. Métral⁴⁵, "les représentations du passé sont en permanente recomposition, les approches institutionnelles ou savantes qu'on nomme Patrimoine ou Histoire, sont également influencées par les mémoires sociales des groupes qui les produisent, et elles font également l'objet d'un constant processus de réinterprétation, de déconstruction et de réappropriation par les groupes sociaux auxquels elles s'adressent". Le patrimoine est quelque chose de complexe, qui entretient avec l'histoire plus qu'une simple relation spatio-temporelle, "le patrimoine ne dit pas le passé d'un territoire, d'un pays, il revitalise des représentations ancrées dans nos histoires nationales"⁴⁶.

Si le patrimoine remplit de plus en plus une **fonction socialisatrice** - dans le sens où il contribue à légitimer les pratiques du groupe - cela peut être parce qu'il est perçu comme un élément de stabilité (même s'il est nouvellement créé), un repère de l'identité, alors que la Nation ne remplit plus vraiment ce rôle, du fait de la mondialisation des échanges et de l'éclatement des frontières. Le sentiment national se replie alors sur le local pour continuer à garantir la cohérence du territoire et assurer la pérennité du groupe. La pertinence de cette analyse se fait d'autant plus jour dans le contexte accéléré de construction européenne (traité de Maastricht, monnaie unique...) qui voit se "brouiller" les frontières nationales. Dans la troisième partie de la thèse j'analyserai la construction patrimoniale dans le Nord - Pas de Calais, en partie, comme un acte fondateur de territorialité au sein de l'espace européen⁴⁷.

Daniel Fabre analyse que le mouvement patrimonial "s'articule, depuis plusieurs décennies, sur ce qu'il convient de désigner comme une crise du sentiment national. L'effacement sensible de la "patrie" comme valeur supérieure est très sensible et c'est alors le patrimoine culturel qui entre en scène pour jouer son rôle alternatif. Il est vraiment le bien commun, le socle d'une identification émotionnelle"⁴⁸.

⁴⁵ J. Métral (sous la dir.), *les aléas du lien social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, Ed. La Documentation française, 1997, pp.31-50.

⁴⁶ M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et P. Marchenay (sous la dir.), *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Eds. Maison des Sciences de l'Homme, 2000, pp. 8-9.

⁴⁷ Voir chapitre 9, troisième partie de la thèse.

⁴⁸ D. Fabre, "Ethnologie et patrimoine en Europe, conclusions et perspectives au colloque de Tours", *Terrain*, Paris, n°22, mars 1994, pp.145-150.

3- Comment un objet devient patrimoine : la qualification de l'objet en objet patrimonial

L'objet qui peut devenir patrimoine se présente sous des formes multiples, il recouvre aussi bien des monuments et tous types de lieux bâtis, différents types de matériels, ou même - dans le sens moderne et élargi du patrimoine - des objets immatériels tels que les savoir-faire. Mais tout objet n'est pas patrimonial et il faut distinguer, dans leur sens et dans leur rôle, l'objet ordinaire et l'objet du patrimoine. En effet la qualification d'une "chose" en patrimoine va la faire changer de registre et acquérir une valeur symbolique en plus de sa valeur matérielle. Il s'agit donc d'une **opération de distinction** dont il faut comprendre les mécanismes et identifier les auteurs.

La **désignation** d'un objet comme patrimoine ne peut être appréhendée de manière distincte des sujets qui en sont les auteurs, ni du contexte dans lequel cette procédure s'effectue. En effet, comme le patrimoine dans sa globalité, l'objet patrimonial n'a de sens que par rapport au groupe qui l'institue et n'est reconnu comme patrimoine que tant que le groupe se reconnaît en lui. Pour D. Cercllet et O. Journet, "l'objet patrimonial ne comporte pas de significations en lui-même"⁴⁹, c'est le groupe social qui lui confère des significations. Comme le font remarquer A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet⁵⁰, "les objets du patrimoine ne peuvent être considérés comme ce qui existe indépendamment du sujet de la transmission. Ils n'ont pas de signification en soi mais tirent celles-ci de leur inscription dans des actes de transmission". Cela signifie que le sens de l'objet patrimonial est donné par le groupe d'individus qui s'y réfère. Cependant, il ne faut pas faire de l'objet un élément désincarné qui ne serait qu'une signification sociale. Avant d'être qualifié patrimonielement et d'acquérir un sens social, le patrimoine est un objet qui a une signification propre, celle qui a présidé à sa fabrication. L'objet patrimonial est donc d'abord un objet technique, religieux, un lieu d'habitation ou de production, etc. Cette désignation première de l'objet est renforcée par la patrimonialisation. C'est celle-ci qui autorise sa pérennisation, non seulement dans le temps - cela relève plutôt de la matérialité de l'objet - mais aussi et surtout dans l'imaginaire collectif.

La désignation de l'objet patrimonial doit donc être une action collective ou tout au moins faire l'objet d'une reconnaissance collective. Sans appui populaire un objet patrimonial ne pourra se maintenir, il faut donc pour le groupe qui le met en avant, par exemple le groupe

⁴⁹ D. Cercllet, O. Journet, "patrimoine et art", *Anthropologie des sociétés contemporaines : patrimoines, recompositions, dynamiques*, FOCUS-CREA, n°6, 1999, pp. 5-12.

⁵⁰ A-M. Martin, J-C. Mermet, N. Ribet, 1998, op.cit.

politique, s'appuyer sur des représentations collectives qui vont conférer un caractère et une valeur symboliques à l'objet. C'est ce qu'ont voulu faire les acteurs politiques dans la région Nord - Pas de Calais. J'analyserai le processus qu'ils ont mis en œuvre dans la troisième partie de la thèse. L'objet patrimonial est donc relié à un contexte social duquel il ne peut se détacher sans perdre sa signification.

Paul Rasse⁵¹ développe l'idée que les objets jouent un rôle dans la structuration de l'identité. Il cite Ernest Boesch, psychologue allemand, pour qui "l'objet nous fournit un cadre régulant notre sentiment d'identité de diverses façons : en donnant de la permanence au passé, en insérant des significations dans l'entourage matériel, en facilitant instrumentalement nos actions, en suggérant des formes positives d'action, enfin à ne pas oublier, en marquant nos rôles et notre position sociale". Les objets sont perçus ici comme une perpétuation du passé. Une sélection des objets à conserver est opérée et elle va entraîner la construction d'une mémoire particulière liée aux souvenirs ainsi pérennisés. La **sélection** doit tenir compte de la capacité des objets "à objectiver des pratiques sociales. (...) Ils sont le support, la manifestation concrète de pratiques culturelles qui sont elles-mêmes directement inaccessibles et à la conservation desquelles ils contribuent"⁵².

L'objet culturel se distingue de l'objet patrimonial. Le premier est conservé à titre de document, de témoin d'une histoire et sa valeur peut même s'arrêter à lui même. Au contraire **l'objet patrimonial sort du cadre purement matériel** pour être le représentant de choses beaucoup plus larges : une époque, un groupe, une pratique, une identité. Claude Lévi-Strauss⁵³ a souligné le fait que l'intérêt de l'objet réside plus dans sa capacité à faire comprendre et à connaître l'histoire et les pratiques d'une population que dans sa seule signification : "il ne saurait s'agir exclusivement de recueillir des objets, mais aussi et surtout de comprendre des hommes ; et beaucoup moins d'archiver des vestiges desséchés comme on le fait dans les herbiers, que de décrire et d'analyser des formes d'existence auxquelles l'observateur participe de la façon la plus étroite". L'objet n'est finalement pas conservé d'abord pour lui même mais pour ce qu'il représente et ce qu'il signifie à ceux qui le regardent et qui l'entretiennent. Et c'est là, pour Jean Davallon, qu'il "trouve sa force vive (...) dans l'effet produit par la médiatisation dont il est l'objet. Il est la matière première d'une présentation, voire d'une véritable "représentation", au sens théâtral du terme. C'est à ce

⁵¹ P. Rasse, *Techniques et cultures au musée*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1997, coll. Muséologies.

⁵² Op. cit., p.46.

⁵³ CL; Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

moment là que l'objet patrimonial devient alors une présentation exemplaire⁵⁴. La médiatisation des biens transmis, selon Y. Lamy⁵⁵, permet au patrimoine d'établir réellement ou fictivement un lien entre les générations passées et les générations présentes.

Un objet, même s'il est reconnu comme appartenant à la sphère culturelle, n'est donc pas nécessairement un objet patrimonial. Pour acquérir ce statut il faut, d'une part, que la valeur symbolique soit supérieure à la valeur matérielle, et d'autre part que sa représentativité dépasse le cadre de ce qu'il est pour se projeter sur le groupe dans son ensemble et que l'objet apparaisse comme un marqueur identitaire.

David Charasse⁵⁶ remarque également que les objets "pour être patrimoniaux doivent avoir une efficacité symbolique qui dépasse leur efficacité matérielle". Ils acquièrent, par la patrimonialisation dont ils font l'objet, une valeur supplémentaire et intègrent une dimension qui ne s'inscrit plus dans un système de circulation de biens ayant une valeur marchande. Ils appartiennent alors à l'imaginaire collectif qui leur donne une signification et un rôle et, par un effet rétro-actif, les objets vont à leur tour contribuer à façonner l'imaginaire et la mémoire collective. Les objets patrimoniaux se situent dans le **registre des représentations** et leur valeur se caractérise alors par la possibilité qu'ils offrent au groupe de se structurer, de s'identifier et de construire son histoire. Ils participent donc à des "phénomènes de croyance" de l'ordre de la mythologie et de la dévotion, pour Charasse, du fait "qu'ils sont distingués par leur effet symbolique". Et c'est ce statut qui leur permet de dépasser le cadre d'une époque : "tous les objets patrimoniaux procèdent d'une façon ou d'une autre au traitement du sacré et de comportements de foi sans lesquels on ne leur prêterait pas la capacité de défier le temps"⁵⁷.

Pour André Micoud également, quand il est réapproprié, l'objet patrimonial acquiert une valeur de quasi-relique, "déchu puis ré-exhumé au sens propre du terme ou au sens figuré ("redécouvert"), il est alors un objet de croyance, un objet anthropologique, il constitue un lien avec le passé qui est celui d'une communauté"⁵⁸.

La "qualification" des objets en patrimoine, si elle doit faire l'objet d'un certain consensus collectif, ne se fait pourtant pas dans une unanimité qui verrait converger tous les esprits dans un même sens, s'accordant sur une même signification. Au contraire, comme l'ont montré A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet, "les objets acquièrent une pertinence

⁵⁴ J. Davallon, "Produire des hauts lieux du patrimoine", Micoud A. (sous la dir.), *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. du CNRS, 1991, pp.85-102.

⁵⁵ Y. Lamy, "Le territoire revendiqué", le monument contesté, la ville patrimonialisée", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. MSHA, 1996, pp.231-244.

⁵⁶ D. Charasse, op. cit., 1991.

⁵⁷ Op.cit., p.111.

⁵⁸ A. Micoud, 1991, op.cit., p. 91.

patrimoniale au terme d'une confrontation entre différentes mémoires, différents territoires, différents projets"⁵⁹. Les acteurs, souvent associatifs ou politiques, qui s'approprient le patrimoine, vont tenter d'imposer leur vision, leur définition de ce qui est ou non patrimoine afin de contrôler les représentations collectives, ce qui permet d'exercer un certain contrôle idéologique. M. Rautenberg et C. Gouy-Gilbert⁶⁰ montrent bien l'existence de ces tentatives concurrentes d'imposition d'un patrimoine, à travers l'étude d'une patrimonialisation en milieu urbain, de la part d'acteurs institutionnels. Dans ce cas, on voit émerger deux types de patrimoine, "un patrimoine par destination", "c'est ce qui est institué par les pouvoirs publics et par les spécialistes pour "faire patrimoine" et signifier l'identité communale" et un "patrimoine par appropriation" qui est une "production collective qui se transmet socialement". Ce qui montre que parfois, ce qui est donné par les uns comme patrimoine n'est pas reçu comme tel par les autres ou est retransformé pour répondre aux représentations du groupe destinataire. L'étude de la construction du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais permettra d'analyser concrètement un processus de patrimonialisation et de voir le jeu d'affrontement entre les acteurs.

4- Un patrimoine nouvellement nommé : le patrimoine industriel

L'extension progressive du champ patrimonial a amené de nouveaux acteurs à considérer comme faisant partie du patrimoine des domaines qui jusque là relevaient d'autres champs. Ne se limitant plus aux monuments architecturaux et autres œuvres d'art, le patrimoine a investi la sphère professionnelle pour transformer en patrimoine des lieux utilitaires, tels que les lieux de production, et des pratiques professionnelles de différents secteurs, agriculture ou industrie. Cette nouvelle conception est celle qui soutient que ce qui fait sens et qui est susceptible de représenter la société, ce n'est pas tant les objets d'art - rares et exceptionnels dans leur conception et leur signification - mais plutôt les objets et lieux du quotidien, ceux qui mettent en scène l'homme dans sa vie sociale. Ainsi, les activités "vulgaires" - dans le sens où elles ne relèvent pas de l'exceptionnalité et sont largement diffusées dans la population - deviennent des symboles culturels et des marqueurs identitaires. Jusque là, la patrimonialisation de l'industrie était restée confinée à la sphère du travail. Les industriels créaient du patrimoine par l'accumulation des savoirs, des évolutions techniques et technologiques et des innovations. La transmission de ce patrimoine était - et est toujours -

⁵⁹ A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet, op.cit., 1998.

⁶⁰ C. Gouy-Gilbert, M. Rautenberg, "Mémoire collective et patrimonialisation dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoire", Métral J., *Les aléas du lien social*, Paris, Ed. La Documentation Française, 1997, pp.31-50.

assurée par le biais de la formation professionnelle et de la consignation par écrit des processus de fabrication.

Puis, à partir des années 60, de nouveaux acteurs, intellectuels, travailleurs de secteurs en crise, puis acteurs politiques, envisagent à leur tour l'industrie comme un patrimoine et se la réapproprie non plus sur un plan matériel mais sur un plan symbolique.

Dans un premier point je vais retracer les conditions sociales, économiques et politiques qui ont vu l'arrivée du patrimoine industriel sur le devant de la scène collective et publique. Puis, dans un second temps, je montrerai que le patrimoine industriel, à différentes époques, est lié à plusieurs groupes sociaux qui en sont les catalyseurs autant que les destinataires.

4.1- L'avènement du patrimoine industriel dans la sphère collective

Le patrimoine industriel est constitué des traces patrimonialisées de l'industrie, définie par Jean Yves Andrieux⁶¹ comme ce qui "recouvre, sans limite de temps ni d'espace, tous les types d'activité productive, dépendant en principe du secteur secondaire, et qui diffèrent de l'artisanat par la quantité de fabrications, une concentration minimale du personnel employé, l'approvisionnement d'un marché dépassant les besoins des populations locales et l'incidence primordiale du facteur technique". Ce qui signifie que l'industrie n'est pas un patrimoine dans sa globalité mais que certains éléments sont extraits de leur contexte purement utilitaire pour acquérir une valeur culturelle.

Maurice Daumas⁶² a défini la science qui étudie le patrimoine industriel comme "l'archéologie industrielle" et pose qu'il "n'est pas d'archéologie industrielle sans témoignage historique matériel d'une activité industrielle (...) La recherche et l'observation permettent d'identifier ce qui n'a pas été détruit, d'en déterminer l'historicité, d'en apprécier l'intérêt, de provoquer sa sauvegarde".

L. Bergeron et G. Dorel-Ferré⁶³ définissent le patrimoine industriel, du point de vue des sciences sociales, comme "un héritage, une mémoire, les traces d'un passé industriel révolu. (...) Ce sont les traces, plus ou moins bien préservées, de son fonctionnement et de son insertion dans le paysage ou dans la société". Ces définitions fondatrices ont été formulées dans un contexte particulier, celui de "l'urgence" comme le dit L. Bergeron⁶⁴ lui-

⁶¹ J-Y. Andrieux, *Le patrimoine industriel*, Paris, Ed. PUF, 1992, coll. Que sais-je.

⁶² M. Daumas, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1980, coll. Les hommes et l'histoire.

⁶³ L. Bergeron, G. Dorel-Ferré, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Paris, Ed. Liris, 1996.

⁶⁴ L. Bergeron, "L'âge industriel", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 3, Les France*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1992, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp.131-161.

même. Face à la crise industrielle, à l'effondrement de pans entiers de l'industrie et à une relative désindustrialisation, l'archéologie industrielle est apparue comme une nécessaire action de sauvegarde d'un patrimoine menacé. Les théoriciens de ce patrimoine se trouvaient donc dans une démarche engagée de protection de ce qui apparaissait - maintenant que cela avait disparu ou que le processus était en cours - comme un patrimoine jusque là ignoré. Les écrits de Louis Bergeron et Gracia Dorel-Ferré⁶⁵ traduisent bien cet état d'esprit : "dans une phase de ruptures aussi profondes, il importe d'éviter de subir une perte de mémoire, de substance culturelle, et, en fait, de capacités techniques que voudraient bien souvent imposer à la hâte ceux pour qui rien de l'héritage de notre culture industrielle ne saurait désormais servir à quelque chose, et qui nous invitent à mépriser l'enracinement séculaire et parfois millénaire de cette culture. Or notre patrimoine technique et industriel n'est pas à jeter. Il est à reconsidérer". Les chercheurs qui, les premiers, ont étudié ce nouveau patrimoine, ont donc été en même temps des acteurs de sa révélation et de sa mise en avant sur la scène politique et culturelle. Aujourd'hui encore les ethnologues, notamment, remarquent que les études qu'ils mènent sur les processus de patrimonialisation les conduisent à occuper - même si tel n'est pas leur objectif et leur démarche - une position de caution scientifique pour les projets qui se développent. Le chercheur doit donc être considéré comme un acteur à part entière de l'instauration d'un patrimoine, au même titre que les acteurs associatifs et politiques. G. Althabe a souligné à plusieurs reprises la question de l'interaction entre le chercheur et les phénomènes sociaux qu'il étudie et qu'il "façonne" pour partie dans un même mouvement.⁶⁶ Cependant, il ne doit pas être question pour lui d'entrer dans le jeu d'affrontement ou de rivalités des acteurs, ni d'élaborer des stratégies patrimoniales, sa position lui permet de s'extraire du terrain pour pouvoir objectiver des pratiques et les décrire, sans en devenir un des moteurs.

L'intérêt pour la "chose industrielle" en tant que patrimoine semble donc avoir émergé dans un contexte de bouleversements économiques et sociaux. S'il a existé des musées techniques et industriels dès le 19^{ème} siècle⁶⁷ qui témoignent d'une forme de patrimonialisation par les industriels eux-mêmes, ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle que l'industrie apparaît réellement comme un élément patrimonial.

⁶⁵ L. Bergeron et G. Dorel-Ferré, op.cit., p.6.

⁶⁶ voir G. Althabe, "Production des patrimoines urbains", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Eds. de la MSH, 1990, pp. 269-274 et G. Althabe, "Vers une ethnologie du présent", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de Georges Balandier*, Paris, L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, pp.89-98.

⁶⁷ Pour plus de précisions voir le chapitre 3 de cette première partie.

A ce moment de l'histoire, le mode de vie d'une partie de la population a été remis en cause par la crise. La fermeture des usines - notamment pour des industries "totalisantes" comme la mine ou le textile - a engendré une perte de repères pour des groupes dont la vie entière était organisée autour de l'industrie. L'intérêt croissant pour le patrimoine peut, dans ce cas, s'interpréter comme un besoin de se raccrocher à des lieux et des objets qui font sens et qui inscrivent les groupes dans la continuité du temps et non dans la rupture dans laquelle les entraînent la crise économique et la mondialisation des échanges. Pour M-A. Sire⁶⁸, "la lente désaffection et souvent disparition de sites miniers ou sidérurgiques, d'anciennes centrales hydroélectriques ou de manufactures devenues obsolètes (...) [et] l'émotion locale créée par les suppressions d'emplois et les nécessités d'une reconversion, ont contribué à souligner l'existence d'un patrimoine industriel, scientifique et technique appartenant à la mémoire collective et digne d'être conservé". Y. Lamy remarque que l'intérêt pour le patrimoine se manifeste quand se produisent des menaces de destructions et de crises. Ce qui est destiné à disparaître devient alors une "propriété commune destinée à être protégée, à être sauvegardée (...) et enfin à être transmise aux générations à venir, dans le cadre d'une responsabilité éthique collective. Il faut la prise de conscience de cette rupture, qu'elle qu'en soit la cause immédiate, pour que se révèle clairement l'adhésion majoritaire d'un groupe social à son patrimoine, et que naissent à son égard de nouvelles obligations et de nouvelles formes de respect"⁶⁹. L'industrie apparaît comme patrimoine à partir du moment où le collectif prend conscience de son rôle dans la vie sociale et la structuration du groupe. Tant que la stabilité du groupe n'est pas menacée les éléments qui le fondent paraissent naturels et ne ressortent pas. Mais quand l'identité collective est remise en cause, les valeurs du groupe émergent patrimoniallement, c'est-à-dire comme ce qui est à protéger et à transmettre. Y. Lamy le formule ainsi : "c'est, en effet, parce que sous nos yeux des pans entiers d'activités disparaissent que l'on prend conscience de leur dimension historique. (...) Si nous ne sommes plus des héritiers, en tout cas plus au sens où nous serions strictement déterminés par notre profession, alors nous perdons peu à peu le repère social qui s'effectuait par l'attribution de rôles définis et de fonctions précises. Ce contexte de crise de l'historicité et de crise de l'identité appelle l'urgence de conserver les traces des activités disparues (...) en les prenant comme des faits sociaux totaux. Le mouvement patrimonial consiste alors à sauvegarder ce qui fait signe et ce qui fait sens" en tant qu'éléments significatifs du passé "et à les célébrer"⁷⁰.

⁶⁸ M-A. Sire, *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris, Découvertes Gallimard / CNMHS, 1996, p. 73.

⁶⁹ Y. Lamy, 1996, op.cit., p. 15.

⁷⁰ Op. Cit., p 18.

Le patrimoine industriel va peu à peu prendre une place de premier plan à partir du choc pétrolier de 1973. Celui-ci marque l'entrée dans une période de crise durable et entérine le déclin déjà amorcé des industries comme la mine et la sidérurgie. C'est cette même année que débutent des rencontres internationales sur la thématique du patrimoine industriel.

Jusqu'à là les hommes n'avaient pas, ou peu, conscience de la valeur patrimoniale de ce qu'ils produisaient, du fait de la proximité immédiate de leur objet. Pour Michel Colardelle en effet, la conscience patrimoniale nécessite un recul, "elle part d'un traumatisme de rupture, elle est réaction contre la disparition"⁷¹. Il apparaît donc, dans un premier temps, que la formation de l'industrie comme patrimoine nécessite une cassure, un événement qui oblige à se distancier de l'objet pour le voir sous un jour nouveau. C'est ce qu'a montré Pierre Pinon dans son étude sur les ruines antiques⁷². Pour lui, la réutilisation des ruines est un cas particulier du phénomène d'appropriation d'un édifice à un usage qui n'est pas celui pour lequel il a été initialement construit. Cette opération donne à l'édifice une nouvelle légitimation. S'il construit son hypothèse sur l'étude des ruines antiques, il est possible d'appliquer cette théorie aux friches industrielles. La réutilisation de sites industriels pour des usages différents de l'époque de la production permet de leur donner une nouvelle valeur, qui est une valeur patrimoniale, les friches sont ainsi transformées en espaces muséographiques et culturels, ayant une valeur symbolique forte. Pour P. Pinon, la formation d'une ruine exige un abandon prolongé ou un démantèlement volontaire. Si un édifice est réutilisé avant qu'il ne se dégrade, il s'agit pour lui de reconversions progressives plutôt que d'une nouvelle appropriation. Le dernier point de sa démonstration conclut que la réutilisation de ruines ne concerne que les édifices abandonnés dans le contexte historique de grandes mutations. Même si sa réflexion concernait les ruines antiques, elle peut s'appliquer au patrimoine industriel. L'instauration de l'industrie comme patrimoine se produit en effet au moment de la crise industrielle et permet à la population de se réapproprier, sur un mode culturel, les traces des activités industrielles en déclin.

Cependant, face à l'évolution de l'utilisation du patrimoine par différents acteurs, on ne peut plus s'arrêter à la seule hypothèse que le patrimoine émerge et sert dans des moments de crise. Il est nécessaire de distinguer d'autres moments dans la patrimonialisation afin de comprendre quels sont les intérêts en jeu. En effet, la grande crise industrielle remonte maintenant à trente ans, et, si les actions autour du patrimoine industriel n'ont pas débuté tout

⁷¹ M. Colardelle, "les acteurs de la constitution du patrimoine : travailleurs, amateurs, professionnels", Le Goff J., *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Ed. Fayard/Editons du patrimoine, 1998, pp. 123-136.

⁷² P. Pinon, "Construire sur les ruines", Actes du colloque de la Direction du patrimoine, *Faut-il restaurer les ruines ?*, Paris, Direction du Patrimoine, CNHMS, 1991.

de suite, il n'est cependant pas possible de continuer à attribuer exclusivement l'intérêt pour ce type de patrimoine aux bouleversements économiques. La crise de l'industrie n'est plus à l'ordre du jour, notamment dans la région Nord - Pas de Calais, des reconversions ont eu lieu et aujourd'hui de nouveaux secteurs se sont développés et sont en expansion, comme le tertiaire et les services ou le secteur des hautes technologies et de l'informatique. Or, l'intérêt pour les "nouveaux patrimoines" ne cesse de croître et mobilise de plus en plus d'acteurs, en dehors d'un contexte de crise. Et en allant plus loin, il serait même possible de dire que ces actions se font dans un contexte de remontée économique et de dynamisme retrouvé. Dans ce cas, si le patrimoine n'a plus besoin, ou moins, d'être une sorte de "bouée de sauvetage" identitaire, face à une perte de repères due au contexte économique, il est susceptible de répondre à d'autres besoins et de remplir d'autres rôles.

Tout d'abord, il reste quand même un instrument identitaire de reconnaissance pour des populations locales qui pourraient s'inquiéter de "l'eupéanisation" en cours. Si ce n'est plus la crise qui suscite un sursaut identitaire, la mondialisation, ou l'extension des pouvoirs de l'Europe sur les différentes nations, peut produire le même effet. L'Etat apparaissant de moins en moins comme l'unique instance de décision et comme la Nation référente, les populations mobilisent des signes de reconnaissance plus proches qui leur permettent de s'identifier et de se positionner au sein de l'Europe. Dans la troisième partie de la thèse il sera montré que l'Europe, dans sa politique culturelle, encourage cette régionalisation des identités⁷³ comme une certaine garantie de cohésion sociale.

Ensuite, le patrimoine apparaît comme un nouvel instrument de développement local. Il est utilisé à différentes échelles, communale, départementale ou régionale, pour servir de levier de développement. Des actions culturelles, touristiques ou économiques sont mises en place pour aider au renouveau d'un territoire et de sa population. Dans le même esprit, le patrimoine industriel conçu comme un outil apparaît comme une mobilisation, il engage des acteurs et des actions qui s'approprient le patrimoine dans le but d'en retirer quelque chose. Le patrimoine est mobilisé comme une ressource capable de produire de la richesse, du développement et de la cohésion. Il est utilisé par les collectivités locales comme instrument de renouveau qui va permettre d'enclencher d'autres actions. Olivier Kourchid parle de "convergence de forces", la coopération entre différents acteurs - politiques, associatifs - autour d'un projet patrimonial permet en effet de construire un projet de territoire et de donner du sens et une visibilité aux signes identifiant le territoire. Cette convergence de forces peut aussi être prise sur un plan symbolique. La valeur patrimoniale accordée aux lieux et objets de

⁷³ Voir notamment J-P. Laborie, F. Taulelle, "Etat et acteurs locaux face à la politique régionale européenne", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp.59-77.

l'industrie va leur donner une nouvelle dimension, une certaine puissance sociale ; ajoutée à la mobilisation des acteurs autour d'eux, ce "pouvoir" peut être vecteur d'une construction sociale et instaurer un ordre nouveau. D'où ensuite l'importance du contrôle de ce pouvoir par les acteurs pour pouvoir contrôler les représentations, et donc, comme le dit G. Balandier⁷⁴, "contrôler le réel par l'imaginaire". Il ne faut donc pas limiter la prise de conscience patrimoniale à une situation de crise et penser davantage aux nouveaux usages sociaux qui sont faits du patrimoine.

4.2- Les groupes sociaux et le patrimoine

Claudine Cartier et Etienne Poncelet⁷⁵ identifient différents groupes qui ont amené l'industrie à se concevoir comme patrimoine. Le premier est celui des architectes qui se sont intéressés avant tout aux constructions architecturales majeures, que l'on nomme "châteaux" ou "cathédrales" de l'industrie. Le second est composé des historiens des sciences et techniques tels que Bertrand Gille et Maurice Daumas, suivis par des historiens économistes comme L. Bergeron et D. Woronoff, qui ont été les précurseurs de l'étude du patrimoine industriel. Le troisième groupe est celui formé par le monde associatif qui, à travers des actions localisées, a permis une "prise de conscience de l'intérêt de ce patrimoine". Les écomusées⁷⁶, qui se sont mis en place dans un même temps, ont renforcé ce mouvement. Rappelons que la notion de patrimoine industriel en France naît avec l'écomusée du Creusot - Montceau-les-Mines. Le dernier groupe identifié peut prêter à discussion. Il s'agit des entreprises. Les auteurs précisent que toutes ne se sont pas désintéressées de leur passé, mais que leur action est davantage dirigée vers l'histoire que vers le patrimoine. Si les industriels ont été identifiés comme les premiers acteurs d'une forme de patrimonialisation de l'industrie à travers la formation et l'accumulation des savoirs, il ne s'agit pas d'une mise en patrimoine qui vise à forger une identité et à faire des objets industriels des éléments culturels à part entière. Certes des grands groupes comme St Gobain ou Berliet ont engagé des actions de connaissance de leur histoire, mais peut-on pour autant dire que les entreprises font partie des acteurs qui ont permis l'émergence patrimoniale moderne de l'industrie ? Il semble plutôt que les premières initiatives de sauvegarde de la part des associations ou des services des Monuments Historiques se soient faites contre l'avis des industriels, sauf cas exceptionnels comme dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais où les Houillères ont sauvegardé un site

⁷⁴ G. Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Ed. Balland, 1992, coll. fondements.

⁷⁵ Cl. Cartier, E. Poncelet, "Le patrimoine industriel", *Monumental, revue scientifique et technique*, Paris, n°6, 1994, pp.7-14.

⁷⁶ Initiés par Georges-Henri Rivière.

pour en faire un musée⁷⁷. Par contre, il est vrai qu'aujourd'hui les entreprises se saisissent de plus en plus de leur patrimoine pour en faire un outil de promotion.

Je me propose d'ajouter un autre groupe à la liste établie. C'est celui des politiques et des acteurs institutionnels. S'ils ont repris un mouvement initié dans un premier temps par le monde associatif, les acteurs institutionnels et politiques ont permis d'amener la question patrimoniale sur la scène nationale et d'en faire une préoccupation politique. Ce sont d'abord des acteurs politiques locaux qui se sont intéressés à ces questions, notamment au niveau des municipalités en étroite collaboration avec les associations. Puis au niveau national le Ministère de la Culture, à travers ses services de l'Inventaire et des Monuments Historiques, a, par ces actions d'inventaire et de protection, officialisé la naissance de ce patrimoine. Louis Bergeron⁷⁸ note d'ailleurs que parmi les premières réflexions engagées, outre les scientifiques tels que André Desvallées, Serge Chassagne ou Marcel Evrard, on trouve des politiques, et plus particulièrement les élus du Nord - Pas de Calais.

Si depuis les années 80 le patrimoine industriel est de plus en plus évoqué dans la sphère culturelle, il ne fait pourtant pas l'unanimité et n'est pas encore largement diffusé. Certes, des spécialistes ont produit à son sujet des études importantes et le public est intéressé, mais la place du patrimoine industriel dans la culture nationale reste limitée. Louis Bergeron l'exprime ainsi : "il ne faut pas oublier que quelques postes fortifiés ne suffisent pas à prendre possession d'un pays neuf. Comparé aux éléments dès longtemps reconnus et appréciés comme les plus nobles du patrimoine culturel national, le patrimoine de l'industrie (...) demeure le parent pauvre de notre culture générale" (Bergeron, 1992). Bernard André, dans la revue, *l'Archéologie industrielle en France*, remarque une évolution de la perception du patrimoine industriel qui montre que si une certaine reconnaissance est amorcée, la place de ce patrimoine n'est pas encore fixée. Pour lui en effet "il y a dix ans⁷⁹, on demandait à qui s'y intéressait ce qu'était le patrimoine industriel. Aujourd'hui la question est devenue : pourquoi le patrimoine industriel ? De la définition d'un objet à la légitimation de son usage : l'évolution est significative de sa reconnaissance existentielle, mais aussi de l'incertitude de sa fonction".

Si ce patrimoine n'est pas pleinement accepté dans le domaine de la culture, c'est peut-être parce que par tradition la valeur culturelle d'un objet dépend en grande partie de ses qualités esthétiques. Or les traces de l'industrie n'entrent pas dans les critères définis sur le

⁷⁷ Il s'agit du Centre Historique Minier de Lewarde dont il sera question dans la seconde partie de la thèse.

⁷⁸ L. Bergeron, 1992, op.cit, Nora P.

⁷⁹ Article parut dans la n°22 de la revue, 1991-1992.

modèle des beaux-arts et de l'architecture religieuse. Outre son manque d'intérêt artistique - au premier abord - le patrimoine industriel souffre d'une image négative, celle de l'industrie comme "tache" dans le paysage, responsable de la détérioration de l'environnement⁸⁰. Les réserves émises envers les lieux patrimoniaux de l'industrie sont donc d'abord des **raisons esthétiques**.

Le rejet du patrimoine des industries tient ensuite à un **rejet de la culture technique**. Cette dernière ne pénètre que difficilement les mentalités. L'industrie relevant en partie du domaine du "sale", de la matière première et étant une activité productive, ne peut être conçue comme une activité noble et susceptible de provoquer admiration et engouement. Même si elles font partie intégrante de notre quotidien et qu'elles le construisent en grande partie, les techniques ne sont pas admises au sein de la cité comme des références culturelles acceptables. Limitées à leur simple matérialité, la tendance est de leur dénier toute valeur symbolique.

A un rejet culturel s'ajoute également un **rejet social**. En effet les industries disparues le sont souvent à la suite d'une crise et ne laissent donc pas un souvenir positif. Le rejet de la conservation vient d'une part des entreprises et des dirigeants qui se tournent vers l'avenir et ne veulent pas s'encombrer de matériel obsolète et de lieux non rentables - signes aussi de leur faiblesse - et d'autre part les travailleurs veulent oublier des conditions de travail quelquefois douloureuses et toujours sensibles. Pour L. Bergeron, dans ce cas, les ouvriers et les patrons adoptent un même point de vue dans la négation de leur passé : "rejet de mauvais souvenirs et d'années dures, "scandale" d'une "récupération" mal comprise du malheur des uns par des "esthètes" qui en feraient leur affaire"⁸¹.

Les limites du patrimoine industriel tiennent enfin à **sa nature même**. Fait de matériaux destinés avant tout à la production et non à la postérité, il pose des problèmes de conservation et d'entretien. Le gigantisme de certaines structures tout d'abord⁸², telles les friches industrielles, ne permet pas de tout garder - d'ailleurs est-ce souhaitable ? - un choix dans la sauvegarde doit nécessairement être effectué. La nature des matériaux empêche également une manipulation de ces lieux, pour des questions de sécurité un certain nombre de pièces sont détruites. Les chevalements de mine par exemple nécessitent des rénovations et un entretien constant ; c'est pour éviter tout cas d'accident que, dès la fermeture des mines, les

⁸⁰ L. Bergeron remarque que, contrairement à cette image, les traces des industries sont en partie "délétables" et qu'elles n'ont que minoritairement détruit des paysages. Elles les ont façonné, mais pas nécessairement de manière négative. La réappropriation des paysages industriels par la végétation (voir l'exemple des terrils) a souvent contribué à un enrichissement du contexte environnemental.

⁸¹ L. Bergeron, 1992, op.cit.

⁸² Voir O. Kourchid, "Déterminants et paradoxes de la conservation des grands ensembles techniques et industriels", *Patrimoine de l'industrie/Industrial patrimony*, TICCIH, Le Creusot - Montceau les Mines, n°1, 1999, pp.15-19 et 99-100.

Houillères ont souvent coupé à la base ces monuments. Enfin il existe de réels problèmes environnementaux liés aux industries, des pollutions des sols et des nappes phréatiques notamment obligent à la prudence en matière de réutilisation de lieux industriels.

L'instauration de l'industrie comme patrimoine, si elle répond à des besoins et se traduit par des actions, ne signifie donc pas que le patrimoine produit est inséré systématiquement dans la sphère de la culture légitime. D'ailleurs l'enjeu de ce patrimoine ne se situe souvent pas au niveau national, ce n'est pas sa reconnaissance par les instances nationales officielles qui fait sa légitimité et sa force, c'est au contraire son appropriation locale par des populations qui fonde son existence. Avant d'acquérir un sens national, le patrimoine industriel permet avant tout à des territoires localisés de s'identifier et de se développer, quelquefois en opposition à la culture nationale dominante.

Après avoir analysé les conditions d'émergence et de développement du patrimoine industriel, une **définition** formalisée de celui-ci permet d'identifier les objets qui le constituent. Le TICCIH a élaboré une définition lors de la conférence internationale de Stockholm en 1978. Il distingue différents éléments constituant ce patrimoine.

Le premier regroupe l'ensemble des **biens immobiliers** (paysages, sites aménagés, bâtiments) et des biens immeubles par destination ou mobiliers (installations, machines, outillages) "qui témoignent de l'activité de sociétés économiquement développées ou en voie de développement, comprenant les sources d'énergie et de matières premières, les lieux de travail, l'habitat, les moyens de transport et l'outillage technique s'y rapportant".

La seconde catégorie est "l'ensemble des **produits issus de ces activités** à l'usage de ces sociétés ou exportés".

Puis, il s'agit de "l'ensemble des **documents** écrits, graphiques ou photographiques appliqués à l'étude et à la réalisation des sites aménagés, bâtiments et équipements concernés".

La dernière catégorie regroupe "l'ensemble des **textes** administratifs, juridiques, techniques ou autre, appliqué en général au patrimoine industriel".

Il est possible de rajouter une catégorie à celles établies par le TICCIH, il s'agit du **patrimoine immatériel**. Il est constitué par les savoirs et savoir-faire des travailleurs de tous niveaux et par la mémoire des populations qui ont vécu directement l'époque industrielle.

N. Gérôme, B. Rignault et Jacques Vallerant⁸³ ont souligné la diversité typologique des biens constituant "l'héritage commun" du patrimoine industriel. Ils distinguent ainsi "les sites (bâti ou non), les bâtiments, les machineries et les outillages ainsi que les productions et les objets manufacturés. Les ouvrages imprimés et manuscrits, en particulier les archives d'entreprises (publiques ou privées), les œuvres d'art, majeures et mineures, et toutes les productions audio-visuelles qui s'y rapportent peuvent être considérés comme appartenant au patrimoine industriel".

Le patrimoine industriel apparaît donc comme un patrimoine nouvellement nommé, dont l'accès au statut patrimonial est récent et ne constitue pas encore une tradition culturelle nationale. Ce qui ressort de l'émergence de ce nouveau patrimoine est son caractère fortement instrumentalisé et porteur d'enjeux symboliques et matériels importants. La qualification patrimoniale de l'industrie ne s'est pas faite dans n'importe quel contexte et pour n'importe quelle raison. Elle remplit plusieurs rôles qui évoluent dans le temps et traduit la volonté pour certains acteurs de se servir d'éléments culturels et d'identification pour construire la société, justifier l'existence des groupes et mettre en place des politiques de développement.

⁸³ N. Gérôme, B. Rignault, J. Vallerant, *Hommes, techniques et sociétés industrielles : traces et identités*, Paris, Ed. Dalloz, Ministère de la Culture, 1983.

II- La patrimonialisation de l'industrie : le processus de création du patrimoine

Pour qu'un élément soit qualifié de patrimoine, il est nécessaire qu'une opération de distinction soit effectuée. L'analyse de la nature de "l'objet patrimonial" a montré que tout objet, pris au sens large, n'accède pas au statut patrimonial et que plusieurs conditions étaient nécessaires à cette qualification. La patrimonialisation des traces de l'industrie suit le même processus que pour d'autres patrimoines, mais l'accès de celles-ci au sein de la culture doit faire face à de nombreux obstacles, dont il a été question. La qualification d'un patrimoine est une question stratégique car elle inscrit l'objet dans un processus de pérennisation et de transmission inter-générationnelle qui n'était pas forcément présent jusque là. La patrimonialisation inscrit les lieux sélectionnés dans la continuité du temps, elle garantit leur survie et en même temps leur confère une nouvelle signification, une valeur symbolique qui les montre comme les supports de l'identification populaire.

La patrimonialisation est donc à concevoir comme ce qui, dans un premier temps, instaure du patrimoine et, dans un second temps, permet de légitimer les choix de conservation.

1- La patrimonialisation comme instauration d'un patrimoine

1.1- Définir la patrimonialisation : un processus matériel et symbolique

En se situant au plan public et collectif et non dans la sphère privée ou économique, il apparaît qu'un patrimoine, qu'il soit industriel ou non, n'existe pas en l'état, il n'est pas donné, sa signification est socialement construite. C'est une caractéristique supplémentaire que l'on accorde à un objet ou à un lieu qui remplit par ailleurs d'autres fonctions, celles d'objet d'art, d'histoire ou de production. La patrimonialisation en tant que processus d'instauration du patrimoine est donc ce qui le crée et ce qui le donne à voir. Pour Jean-Pierre Hounieu⁸⁴, patrimonialiser un bien "c'est l'inscrire dans une dimension temporelle dans laquelle la mort ou plutôt la disparition du bien ne saurait avoir une quelconque réalité". Le bien est dans ce cas inscrit dans un processus de continuité historique qui le fait échapper à l'usure du temps et des souvenirs. Il est inscrit comme devant rester dans la mémoire collective à travers les générations. La patrimonialisation permet alors de "relever le défi de la lutte du temps" et de "permettre la valorisation des effets du temps comme mémoire de la vie du bien". Y. Lamy

⁸⁴ J-P. Hounieu, "La syntaxe juridique de la notion de patrimoine", Lamy Y. (sous la dir), 1996, pp.75-108.

souligne également le fait que le patrimoine constitue un système espace/temps qui transfigure les objets qu'il touche, en les soustrayant à leur espace habituel (Lamy, 1996). La patrimonialisation sous-entend une certaine reconnaissance vis-à-vis de l'objet et lui donne un statut officiel de bien de la Nation. Pour Yvon Lamy, "le fait de patrimonialiser un site ou un objet le fait entrer, de manière consciente et volontaire, dans la culture légitime, il fait alors partie de la tradition nationale"⁸⁵. L'objet patrimonialisé n'est donc plus un objet commun, "la patrimonialisation, crée un écart, une distance qui fait du monument, de la ville, de l'œuvre d'art, de la nature, de la langue, des produits culturels." Dans sa réflexion sur les liens entre patrimoine et ethnologie, Daniel Fabre⁸⁶ définit l'action de patrimonialiser comme l'acte de "mettre à part, opérer un classement, constater une mutation de fonction et d'usage, souligner la conscience d'une valeur qui n'est plus vécue dans la reproduction de la société mais qui est décrétée dans la protection de traces, de témoins et de monuments."

Dans le cadre des nouveaux patrimoines, Dominique Poulot⁸⁷ définit la patrimonialisation comme ce qui "vise à faire advenir à la conscience du social les ressources - les richesses - dont celui-ci dispose sans le savoir : le travail de sauvetage et d'enregistrement est remplacé par une entreprise de révélation et d'interprétation. Il ne s'agit plus d'investir dans la conservation matérielle au sens traditionnel du terme, puisque ce nouveau patrimoine relève de l'ordre du discours : d'un propos savant seul capable de le reconnaître en construisant de l'intelligibilité à partir du spectacle ordinaire des choses, puis de le façonner en objet de communication". Avec cette réflexion, D. Poulot montre l'évolution du patrimoine et des usages qui en sont faits. Le patrimoine n'est pas seulement la reconnaissance de qualités à des formes matérielles, mais **la construction de significations et de symboles** à partir de traces matérielles et des discours qui sont produits sur elles par différentes catégories d'acteurs. Le patrimoine est également appréhendé comme **une ressource**, un potentiel de richesse et de développement dont les groupes n'ont pas toujours conscience. La patrimonialisation est alors une opération permettant une prise de conscience du groupe, c'est la révélation du patrimoine, sa mise au jour pour aboutir ensuite à une phase d'appropriation. Cependant, D. Poulot accorde ici ce pouvoir de dire le patrimoine aux seuls "propos savants". Qui serait en mesure de les formuler ? S'il s'agit uniquement des scientifiques et des historiens, cela est réducteur. Le "dire patrimoine" peut être élargi à

⁸⁵ Y. Lamy, "Le patrimoine : un style politique", Lamy Y., 1996, pp.215-225.

⁸⁶ D. Fabre, "Le patrimoine, l'ethnologie", Nora P., *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Ed. Fayard, 1997, pp. 59-72.

⁸⁷ D. Poulot, *Musée, nation, patrimoine*, Paris, Ed. Gallimard, 1997.

différentes catégories d'acteurs, individuels, associatifs, politiques, etc. qui vont se saisir d'éléments culturels pour en faire un élément d'identification du groupe et/ou du territoire.

J'analyse le processus de patrimonialisation en quatre étapes : la sauvegarde, la conservation, la protection et la valorisation.

La première étape est la sauvegarde. Elle caractérise particulièrement les biens en péril, comme l'ont été les biens de l'Eglise et de la Monarchie au moment de la Révolution Française et comme le sont les objets de l'industrie aujourd'hui⁸⁸. L'action de sauvegarde signifie que l'on soustrait un bien aux effets du temps, que l'on s'en saisit alors qu'il fait l'objet d'une menace de disparition. Cette première étape s'applique particulièrement au patrimoine industriel, celui-ci est approprié comme patrimoine au moment de sa disparition et c'est la patrimonialisation qui permet la pérennisation des traces industrielles.

La seconde étape est celle de la conservation. Elle instaure le statut symbolique du bien en reconnaissant qu'il doit rester, matériellement et dans les mémoires, comme élément significatif de la vie du groupe et de son histoire. L'acte de conserver induit le fait que le lieu ou l'objet est le sujet d'une attention particulière, il va être le centre d'actions visant son inscription dans le temps.

La protection, en tant que troisième étape, donne un cadre juridique et légal au bien patrimonialisé. C'est la reconnaissance par l'Etat de la valeur du bien et son inscription comme élément à part entière du patrimoine national. C'est une étape importante, car elle légitime l'existence du bien, mais non indispensable, car la reconnaissance du patrimoine se fait d'abord localement par la population concernée. C'est elle qui dit ce qui peut être patrimoine à ses yeux, par le biais du milieu associatif qui engage des actions. Un bien non reconnu, car non protégé, nationalement, peut être instauré comme patrimoine au niveau d'un territoire qui en fait un signifiant important pour la vie locale. La protection est donc certes celle liée aux dispositifs législatifs pris à l'égard du monument, mais c'est d'abord la reconnaissance par le groupe de la valeur de l'objet. C'est la prise de conscience du groupe de son caractère symbolique qui empêche désormais tout acte de dégradation à son égard.

Enfin, la dernière étape de la patrimonialisation consiste en la valorisation du patrimoine créé. Cette valorisation se traduit par la mise en place de projets et d'actions concernant le site : restauration, transformation en lieu d'activités culturelles, en espace muséographique... Cette phase confirme l'inscription du bien dans le champ patrimonial car elle signifie son appropriation par la population ou par un groupe. La valorisation du bien

⁸⁸ Voir D. Poulot, "L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation", Andrieux J-Y. (sous la dir.), 1998, pp.28-34.

patrimonial inscrit dans le présent et dans les besoins actuels du groupe. L'objet ou le lieu deviennent alors des éléments de structuration sociale et de légitimation collective.

A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet (1998) conçoivent la patrimonialisation comme la combinaison de trois processus, les deux premiers séparent l'objet patrimonial des sujets de la patrimonialisation tandis que le troisième insiste sur la relation existant entre eux. Il s'agit donc d'abord d'un "ensemble de procédures d'authentification des produits et des œuvres. (...) La patrimonialisation est la production d'un discours sur l'origine et un acte de garantie". Ensuite la patrimonialisation consiste en "un ensemble d'opérations de qualification", par le biais des inventaires et des classements en catégories, qui permettent à l'objet classé d'être "marqué et recontextualisé". Cette deuxième procédure dans la patrimonialisation situe l'objet dans la "dimension de l'approprié". Enfin, le dernier processus vise "la construction d'une identité". A travers cette typologie, la patrimonialisation est vue comme une progression vers une symbolisation de l'objet, il s'agit de faire émerger l'objet au niveau symbolique, de le faire percevoir comme le représentant d'une communauté. La patrimonialisation montre le passage de l'objet ou du lieu d'une dimension matérielle à une dimension culturelle. La sélection des objets a pour objectif, non d'accumuler des éléments culturels, mais de créer de l'identité et de justifier l'existence de la collectivité. Les auteurs précisent également que le patrimoine existe à partir d'une opération inaugurale de distinction et de sélection. La qualification d'un patrimoine peut alors s'opérer de différentes manières. Ils en donnent trois : la décontextualisation, et recontextualisation, la classification et l'inscription dans un territoire. Cette dernière procédure souligne l'importance du local, nous aurons l'occasion d'y revenir, et la capacité à générer du sens au sein d'un espace donné. A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet distinguent ensuite des "techniques de patrimonialisation". La première est celle de la "miniaturisation et gigantisation". Reprenant les propos que D. Fabre avait tenu au séminaire du CREA en 1997, ils expliquent que la "requalification" d'un objet en objet patrimonial n'implique pas nécessairement une transformation de l'objet lui-même mais peut s'obtenir en jouant sur le rapport entre l'objet et son cadre, en faisant varier l'échelle. La seconde technique est la scripturalisation. A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet, dans le cas du Mézenc, remarquent que la production abondante d'écrits permet la confirmation du patrimoine et inscrit les biens dans la mémoire collective.

Parallèlement, la patrimonialisation se traduit par un double mouvement de symbolisation et d'identification qui confère au bien ainsi patrimonialisé une valeur particulière, non marchande, et un caractère collectif et inaliénable. La médiatisation de ce

bien s'apparente alors à une circulation symbolique entre des individus et des groupes, génératrice de reconnaissance sociale et de liens. Le lieu et l'objet patrimonialisés ne sont donc plus des biens ordinaires mais deviennent extraordinaires dans le sens où leur signification dépasse le quotidien pour s'inscrire dans la continuité temporelle, dans la sphère collective et dans la transmission.

Le mouvement patrimonial se caractérise donc par un mouvement concret de sélection et de protection et par un mouvement abstrait de distinction symbolique. La reconnaissance patrimoniale des biens est souvent perçue comme une reconnaissance de la Nation, comme il a été montré dans le processus de protection. Ce serait donc la Nation détentrice de la culture légitime qui dirait ce qui est patrimoine et ce qui entre dans la tradition culturelle. C'est ce qui s'est produit, selon J-M. Leniaud⁸⁹, jusqu'aux années 70-80, période à laquelle de nouveaux médiateurs culturels apparaissent. En effet, les nouveaux usages locaux du patrimoine, qui se multiplient, permettent de nuancer ce propos, ou de donner une autre dimension à la démarche patrimoniale. En effet, la qualification du patrimoine ne peut être uniquement une reconnaissance "par le haut", par l'Etat et ses représentants. Il s'agit, peut-être avant tout, d'une reconnaissance populaire, que l'on pourrait qualifier de "reconnaissance par le bas". L'objet ou le lieu qui sera patrimonialisé est avant tout attaché à un territoire et à un groupe. L'usage qui sera fait de ce patrimoine dépend de stratégies et d'enjeux d'abord locaux. D'où la place de plus en plus importante de la reconnaissance locale du patrimoine par les acteurs dont il relève. Ce sont ceux qui sont au contact de ce patrimoine en devenir, qui le manipulent et qui l'utilisent, qui feront que l'objet sera reconnu ou non comme patrimoine, et cela en dehors des critères définis par les monuments historiques. C'est l'appropriation locale de l'objet qui lui donne sens et lui donne son statut d'objet du patrimoine. La patrimonialisation n'est donc pas d'abord une initiative de la Nation, mais prioritairement une action localisée de construction de significations, d'établissement de la tradition et d'imposition de sens au territoire.

1.2- Les différentes échelles de la patrimonialisation, des territoires et des hommes

Après avoir vu en quoi consistait la patrimonialisation et à quels niveaux elle s'effectuait, il est nécessaire de savoir qui instaure ce patrimoine et pourquoi. Différents acteurs ont déjà été identifiés comme porteurs du patrimoine industriel émergent. Sans reproduire ici cette liste, il s'agit de voir comment les acteurs construisent les significations patrimoniales et quels rôles jouent ces dernières.

⁸⁹ J-M. Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992.

L'imposition d'un sens patrimonial dépend de différentes catégories d'acteurs et se situe sur plusieurs échelles.

La reconnaissance patrimoniale se fait d'abord à plusieurs **niveaux géographiques**. Il a été question plus haut de l'importance du local, et l'analyse montre que l'imposition des significations se noue dans l'interaction entre des acteurs locaux qui revendiquent le patrimoine et des acteurs nationaux qui décident de son devenir.

C'est donc d'abord à l'échelle du territoire localisé que vont émerger les premières visions du patrimoine. A ce niveau, différents acteurs entrent déjà en concurrence, les associations de défense du patrimoine ne poursuivent pas les mêmes objectifs que les acteurs politiques ou les entreprises et chacun tente de s'approprier le patrimoine et de dire en quoi il consiste, selon l'utilisation qui doit en être faite. La population, quoi qu'on en dise, n'est finalement que peu associée à cette détermination de sens. Même si le discours véhiculé affirme s'appuyer sur un engouement populaire, il s'agit en fait de quelques acteurs particulièrement impliqués et actifs qui vont imposer leur vision des choses, et qui vont relayer auprès de la population la définition qui aura été choisie du patrimoine et le rôle qu'il doit jouer. Ce premier niveau, territorial, peut lui même contenir plusieurs stades, de la commune à la région, chaque échelon reprenant à son compte ce qui a été construit pour le réinterpréter selon une politique pré-définie. La seconde et la troisième parties de la thèse permettront d'étudier concrètement ce jeu d'acteurs et le processus de construction patrimoniale. A un niveau local, des petites villes "profitent" d'un patrimoine pour se reconstruire, elles orientent toutes leurs actions en concertation avec la mise en avant de leur patrimoine pour donner à voir un espace intégré, uni, cohérent. C'est le cas notamment dans la région Nord - Pas de Calais, de la ville de Desvres. Le secteur de la faïencerie y a été fortement présent et existe encore, et la ville, en concertation avec les instances muséologiques et économiques, a bâti tout un projet de territoire tourné vers ce patrimoine, ce qui lui donne une certaine visibilité et une image qui l'identifie aux yeux de l'extérieur⁹⁰.

A un second niveau, intercommunal, entre districts ou au niveau des communautés d'agglomérations, des actions sont engagées. C'est ce cas dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais. Cette entité se situe sur les deux départements de la région et des deux côtés de la "frontière" les représentations liées à la mine sont différentes. L'exploitation ayant cessé beaucoup plus tôt dans le département du Nord, le rapport à l'activité charbonnière est différent que dans le Pas de Calais où le charbon était encore extrait il y a dix ans. Il n'est donc pas question ici de vouloir dire que le bassin minier forme un tout homogène et un

⁹⁰ Voir chapitre 7, troisième partie.

territoire uniforme. Mais les différentes actions qui sont engagées sur la globalité du territoire par les instances politiques régionales⁹¹ le font quand même émerger comme un territoire patrimonial. Le Conseil Régional a mandaté plusieurs missions⁹² ayant pour objectif de recenser le patrimoine industriel puis de fédérer les initiatives pour en faire un levier du développement local.

Le troisième niveau de décision géographique est le niveau national. Il se scinde en deux : les services déconcentrés de l'Etat en région - ils constituent la caution scientifique du patrimoine puisque ce sont eux qui décident des protections et des classements - et les ministères qui sont l'instance finale de décision. Ces deux instances "labellisent" le patrimoine au niveau national et se sont elles qui le font officiellement entrer dans la culture nationale, même si cette décision ne peut se faire efficacement sans un certain consensus avec les acteurs locaux.

Le processus de patrimonialisation s'élabore également auprès de différents **groupes sociaux**. Il existe plusieurs catégories d'acteurs qui vont s'approprier le patrimoine et le valoriser. Chaque groupe en donne sa définition et le façonne selon les objectifs qu'il poursuit.

Le premier groupe est constitué par un certain nombre de **groupes professionnels**. En ce qui concerne le patrimoine industriel, la revendication du patrimoine vient plus particulièrement des agents de maîtrise, des ouvriers, puis des cadres, rarement des plus hauts dirigeants⁹³. Ces différents corps hiérarchiques peuvent s'affronter dans la détermination du patrimoine, ils ne souhaitent pas garder les mêmes traces, ni les valoriser de la même manière, chacun ayant un rapport différent à l'objet et un message particulier à faire passer. L'étude des acteurs de la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais me donnera l'occasion d'expliquer les conflits et les concurrences entre les différents groupes et les différentes catégories d'individus.

Dans un second temps se situent les **groupes politiques**. De la commune à la Région et à l'Etat, leurs stratégies vis-à-vis du patrimoine industriel sont très différentes. L'approche patrimoniale peut également différer selon la couleur politique de ces acteurs. Dans le cas du bassin minier, nous constaterons que la valorisation du patrimoine industriel se fait exclusivement dans des communes de gauche. L'analyse de la politique du Conseil Régional

⁹¹ Conférence Permanente du Bassin minier, Mission Bassin minier, mise en réseau du patrimoine industriel...

⁹² Dont il est fait état précisément dans le chapitre 6 de la seconde partie de la thèse.

⁹³ L. Bergeron, "Patrimoine des entreprises et patrimoine national : une indispensable intégration", Rasse P., Giordan A., Girault Y., *Culture scientifique et technique de l'entreprise*, Paris, Z'Editions, 1992, coll. Investigation scientifique, pp. 35-38. Bergeron L., "Ecomusées, musées techniques, musées industriels : une nouvelle génération", Schroeder Gudehus B. (sous la dir.), *La société industrielle et ses musées. Demande sociale et choix politiques, 1890-1990*, Paris, Eds. des archives contemporaines, 1992, coll. Histoire des sciences et des techniques, pp.271-280.

dans la troisième partie de la thèse montrera également que ce sont des partis de gauche - socialistes et verts - qui se sont appropriés la chose industrielle. Si, traditionnellement, le patrimoine était réputé être une valeur de droite, avec la patrimonialisation de l'industrie, les acteurs politiques de gauche se saisissent également de la question patrimoniale. La mise en patrimoine du travail apparaît comme un moyen de renforcer la culture ouvrière et de reporter les revendications sociales et politiques sur un nouveau registre.

Ceux qui font ensuite le patrimoine, et même peut-être les premiers, sont les **associations**⁹⁴ qui impulsent les mouvements patrimoniaux et diffusent auprès de la population le sentiment patrimonial.

Enfin, les **acteurs économiques** constituent un autre groupe social d'élaboration du patrimoine. Ils s'impliquent de plus en plus dans ce "créneau porteur" et tentent de concilier par des actions touristiques, vision culturelle et vision économique. Ils feront l'objet d'une analyse dans le troisième partie de la thèse.

C'est la conjonction du social, du culturel, du politique et de l'économique, sur un fond de particularité territoriale, qui va décider, non sans bataille et opposition, de ce qui va être patrimoine et du rôle qu'il va jouer.

1.3- De la patrimonialisation des biens à la patrimonialisation des territoires

Pour certains auteurs, l'extension du champ patrimonial ne connaît aujourd'hui plus de limite. Du patrimoine bien privé au patrimoine bien public, des beaux arts à l'industrie en passant par l'artisanat, les traditions populaires et le monde rural, la question patrimoniale touche maintenant tous les aspects de la vie sociale. Tout ce qui peut être vecteur de sens pour les individus est susceptible de devenir patrimoine. A partir de ce moment là, pour passer de l'objet au lieu et au territoire élargi, il n'y avait qu'un pas. De la patrimonialisation des biens, nous sommes passés à la patrimonialisation des territoires. Il ne s'agit plus de faire patrimoine d'un objet ou d'un site circonscrit géographiquement, mais d'investir des espaces beaucoup plus larges, de les façonner et de leur donner une identité patrimoniale. L'acte de patrimonialisation s'effectue alors de manière plus globale sur l'ensemble d'un territoire dont on aura recherché le signifiant principal. Il s'agit de fonder une partie de l'existence de cet espace sur un aspect qui semble le caractériser particulièrement en développant des actions culturelles, sociales et économiques qui vont permettre la reconnaissance patrimoniale. Cette

⁹⁴ Voir notamment M. Colardelle, "Les acteurs de la constitution du patrimoine", Le Goff J. (sous la prés.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Ed. Fayard-éditions du patrimoine, 1998, pp.123-136.

patrimonialisation des territoires s'observe particulièrement dans des espaces ruraux : les activités agricoles ou artisanales sont alors valorisées comme représentant l'identité et la tradition locale et vont être instrumentalisées pour instaurer un lieu patrimonial⁹⁵. Des espaces urbains font aussi l'objet de telles actions, afin de redynamiser la vie locale, de développer un quartier ou de permettre la consolidation de liens sociaux.

En ce qui concerne le patrimoine industriel, la patrimonialisation à l'échelle du territoire est plus difficilement réalisable. Dans le Nord - Pas de Calais, il est possible de faire l'hypothèse d'une telle démarche en analysant la politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel et son rôle vis-à-vis du territoire. La démarche politique contribue ici à instaurer un espace patrimonial.

L'identité minière est, par exemple, utilisée pour rebâtir le territoire, elle est prise comme point de départ, comme lieu d'ancrage pour des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation ou de la culture. Tous ces aspects de la vie de la population sont en quelque sorte revisités sous l'angle minier : la santé est liée à la sécurité sociale minière et aux maladies professionnelles, les problèmes sociaux sont analysés sous l'angle des ayant droits des mines, le "retard" scolaire et culturel est mis en parallèle avec la culture minière close sur elle-même, totalisante. La caractéristique industrielle va donc permettre l'élaboration de projets de territoires et va en quelque sorte servir à recréer l'espace.

Le patrimoine et le territoire sont étroitement liés. Ni l'un ni l'autre ne sont entièrement donnés en l'état, tous deux sont pour une part construits et font l'objet de différentes appropriations et interprétations. Pour avoir du sens, le patrimoine se doit d'être inscrit dans un territoire, dans un environnement qui le fonde historiquement et le relie à la population. De même, un territoire n'est qualifié, n'a de cohérence, que par rapport à la valeur identitaire qui lui est accordée et que s'il contient des traces qui permettent que l'on s'identifie à lui. Daniel Fabre (1994) souligne le fait que "les départements et les régions ne peuvent exister comme espaces légitimes que s'ils arrivent à produire, à circonscrire un patrimoine". L'entité administrative ne définit donc pas à elle seule le territoire, il doit aller chercher sa légitimité dans un second temps par une inscription patrimoniale. A un autre niveau, l'espace territorial peut faire l'objet de stratégies patrimoniales. En reprenant les mots de G. Di Méo⁹⁶ au sujet de

⁹⁵ Voir notamment à ce sujet L. Bérard et P. Marchenay, *Les produits du terroir en Europe du sud : caractérisation ethnologique, sensorielle et socio-économique de leur typicité*, Bruxelles, Commission européenne, Direction générale de l'agriculture, 1998 ; et I. Chiva, "Patrimoines culturels, naturels et aménagement du territoire rural", Ecole nationale du patrimoine, *Actes du colloque Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, 1995, pp.108-117.

⁹⁶ G. Di Méo (sous la dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 1996, coll. Géographie sociale.

la territorialisation, il est possible de dire que la patrimonialisation permet par la fabrication de significations culturelles, de "transformer un espace socialement non qualifié en territoire".

Di Méo identifie cinq points liant le patrimoine et le territoire. Le premier est que tous deux remplissent d'abord une double fonction, matérielle et idéelle. Ils ont ensuite une fonction mnémonique. Puis, ils inscrivent le tissu social dans la continuité historique. Ils constituent également des références culturelles génératrices de contrôle idéologique et politique. Enfin, patrimoine et territoire ont un rôle de médiation interpersonnelle et de ciment identitaire. Cette énumération traduit bien tous les enjeux qui peuvent être liés à la maîtrise du processus de patrimonialisation, car qui détient le patrimoine exerce un pouvoir sur les représentations collectives et donc sur la population.

Le territoire apparaît comme un lieu d'expression du patrimoine et en même temps comme un patrimoine lui-même. En patrimonialisant un territoire, les acteurs l'inventent, lui donnent une légitimité et l'instaurent comme lieu possible d'identification.

2- La patrimonialisation comme instrument de légitimation

Le processus de patrimonialisation a été analysé comme la démarche de création du patrimoine, par son inscription dans la culture légitime et sa transmission. Dans un second temps, ce processus peut être compris comme ce qui définit le patrimoine. Il va permettre de légitimer des choix culturels en leur accordant le "label" de patrimoine. Après un premier temps de création du patrimoine, son existence est confirmée par le nouveau statut de bien symbolique qui lui est accordé et qui l'inscrit dans la continuité.

La patrimonialisation peut alors être considérée comme une instrumentalisation de signes culturels. En effet, dire ce qui est patrimoine c'est faire des choix dans les référents culturels possibles et donc construire des représentations sociales qui vont façonner une certaine mémoire collective. La patrimonialisation n'est pas neutre et ne reproduit pas une vérité historique. Elle construit au contraire un passé en partant du présent pour prendre dans ce passé les traces susceptibles de servir la mémoire actuelle. Il s'agit d'un processus dynamique, qui évolue dans le temps et qui se sert de l'histoire pour en retirer des éléments porteurs de sens. La patrimonialisation est la sélection d'un patrimoine, c'est la mise en avant de certains traits culturels aux dépens d'autres et l'imposition de ce que doit être le patrimoine. L'enjeu fondamental de la patrimonialisation est la maîtrise de la mémoire collective. Elle va donc faire l'objet de stratégies et d'actions concurrentes de la part de différents acteurs.

Les enjeux liés à la patrimonialisation dépendent du rôle que l'on veut faire jouer aux nouveaux patrimoines.

2.1- Les enjeux sociaux de la patrimonialisation

La création d'un patrimoine et sa monstration, sa valorisation, ont d'abord comme but de légitimer l'existence du groupe, en lui conférant des référents et des emblèmes qui rendent visible sa culture et ses valeurs. C'est en effet un moyen pour le groupe qui le met en avant et qui se revendique de lui, en se plaçant en position d'héritier, de justifier son existence et de l'ancrer dans la tradition. Dans une réflexion sur le patrimoine rural, J. Davallon, A. Micoud et C. Tardy⁹⁷ définissent le processus de patrimonialisation comme ce qui met en œuvre un collectif qui, par là, s'institue et se rend visible en se référant à ce dont il dit être le dépositaire ou le gardien. "Se présenter comme héritier, n'est-ce pas le plus sûr moyen de fonder son existence en inventant sa propre antériorité à soi-même ?" Cette question traduit bien l'enjeu sous-jacent à la construction patrimoniale. Il ne s'agit pas d'un mouvement tourné vers le passé mais bien d'une démarche visant le présent et l'avenir. L'instauration d'un patrimoine, qui détermine l'identité du groupe et du territoire, permet d'inscrire ceux-ci dans le présent et de les projeter dans l'avenir. Le patrimoine est alors perçu comme un potentiel, une ressource permettant la mobilisation des groupes et le développement du territoire. C. Gouy-Gilbert et M. Rautenberg (1997) soulignent également que la patrimonialisation implique de regarder en arrière, qu'elle se construit par un retour de la conscience collective vers un passé dans lequel on cherche des raisons de vivre ensemble dans le présent.

La construction patrimoniale est aussi un enjeu de pouvoir où différents groupes vont s'affronter pour imposer une vision du passé et ainsi dominer les représentations collectives engendrées. Pour Yvon Lamy⁹⁸ plusieurs "catégories d'acteurs entrent en scène et, parce qu'ils en ont légitimement le pouvoir, [ils peuvent] consolider pour la société toute entière la conscience réfléchie de son passé historique : juristes, conservateurs, muséologues, archéologues, architectes d'Etat, monde associatif et groupes de pression, s'affrontent au sujet de l'élaboration publique des schèmes de comportement qui doivent s'imposer - à un moment déterminé - à l'égard des monuments et des sites, des objets et de leurs collections, tant en matière de sélection et d'inventaire, que de protection et de restauration". La

⁹⁷ J. Davallon, A. Micoud, C. Tardy, "Vers une évolution de la notion de patrimoine ?, réflexion à propos du patrimoine rural", Grange D.J., Poulot D. (sous la dir.), *L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité*, Grenoble, Ed. PUG, 1997, coll. "la pierre et l'écrit", pp.195-205.

⁹⁸ Y. Lamy, "Le sens d'une pratique", Lamy Y. (sous la dir.), 1996, pp.61-69.

patrimonialisation peut être considérée comme une construction mémorielle qui part d'un groupe - celui qui parvient à imposer sa vision de l'histoire - pour l'étendre à l'ensemble de la société.

L'invocation du patrimoine se produit souvent lors de périodes charnières. Il s'agit parfois, mais pas toujours, d'un contexte de crise, cela peut être aussi une période de changements économiques et sociaux ou un moment de réorganisation territoriale. Dans tous les cas, l'utilisation du patrimoine est ressentie comme une nécessité pour aborder et gérer la situation présente et à venir. La patrimonialisation de certains lieux et de certains biens peut apparaître comme un outil au service de la structuration sociale. Les objets patrimonialisés et valorisés, montrés, permettent de créer du lien social par leur caractère fédérateur. Savoir regrouper des individus autour d'une même préoccupation, autour de mêmes idées, c'est produire une identification collective source de rapprochement et de collaboration dans d'autres domaines de la vie sociale.

Dans un premier temps, j'ai fait le constat que la patrimonialisation remplissait un rôle culturel en ce qu'elle permettait de légitimer sur le plan identitaire l'existence des groupes. Un second temps permet de dire qu'elle remplit également un rôle social. D. Charasse (1991) souligne en effet ce rôle du patrimoine, sa fonction apparaît être celle de structurer une communauté historique plus ou moins artificielle. "A l'échelle du territoire national ou du bassin d'emploi, il fonde, il autorise l'emploi d'un "nous" qui s'étend jusqu'aux limites spatiales et traverse l'épaisseur historique : il est sensé donner la possibilité de désigner une identité commune pour laquelle il témoigne d'une haute existence".

Le rôle du patrimoine se situe donc au cœur de la vie sociale, il est source d'identification et source d'actions pour permettre le fonctionnement du groupe. Une association de restauration de matériel de transport urbain, dans le Nord - Pas de Calais, *L'Amitram*, utilise ainsi son atelier dans un double emploi : d'une part promouvoir le patrimoine et d'autre part former des jeunes aux savoir-faire de la maintenance et de la restauration des matériels. Des anciens travailleurs et des jeunes apprentis travaillent ensemble autour d'un projet patrimonial dont chacun retire ce dont il a besoin, de la reconnaissance sociale pour le retraité, de la qualification et de l'insertion sociale pour le jeune.

Quand la patrimonialisation fait suite à une crise, comme ça a été le cas pour le patrimoine industriel à partir des années 70, elle remplit d'autant plus son rôle structurant qu'elle pallie le manque créé par la disparition des usines et des modes de vie qui en

découlaient. La valeur symbolique qui est accordée aux objets conservés est alors un moyen d'effectuer un **travail de deuil** de la vie passée et en même temps d'intégrer les traces restantes à la vie présente et à venir. M. Colardelle envisage ce deuil - au-delà de l'oubli de la douleur face à ce qui a disparu - comme "la volonté d'intégrer l'acquis dans ses propres pratiques et de la création de référents mythiques à divers niveaux de la communauté (...). Ce deuil fonde les relations sociales sur une mémoire collective."⁹⁹

Le travail de deuil est, dans ce sens, un moyen d'accepter l'évolution de la société, la disparition de certains éléments et la transformation d'autres. Ce deuil "des pratiques sociales et culturelles" se fait, pour Colardelle, en quatre étapes que je crois pouvoir trouver dans le processus de construction du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais. La première étape est "l'expression de la souffrance et du refus", pour le patrimoine industriel du Nord - Pas de Calais cela se caractérise par l'abandon des sites, le refus de transmettre l'histoire de l'activité et aussi le vandalisme dont certains sites ont fait l'objet¹⁰⁰. La seconde étape est "l'appréciation et la louange" par le biais de l'évocation des souvenirs. La création des musées industriels s'inscrit dans cette étape, elle marque la volonté d'alimenter une mémoire collective et de demander une reconnaissance sociale. La troisième étape est "la cérémonie et la protection" qui permet d'inscrire les traces du passé dans le patrimoine culturel, local, régional ou national. La dernière étape, facultative, passe par "la désignation de ceux qui auront la charge de veiller à la persistance de la mémoire". C'est à ce dernier niveau que les acteurs, associatifs en premier lieu, se présentent comme des médiateurs culturels et s'octroient le titre de dépositaires du patrimoine et de la mémoire de la communauté. L'analyse des comportements des acteurs associatifs et muséographiques dans la troisième partie de ma thèse (chapitre 7) montre, en effet, les stratégies mises en œuvre pour conserver le contrôle du patrimoine et de son pouvoir symbolique et s'assurer ainsi une domination culturelle sur un territoire donné.

La réintégration des traces d'activités disparues passe, notamment, par une refonctionnalisation des sites. C'est ainsi que les lieux du patrimoine sont "revitalisés" - dans le sens où on leur redonne vie -, ils sont réintégrés dans la vie sociale à travers une nouvelle utilisation : lieux d'expression artistique ou culturelle, espaces muséographiques, logements, bureaux, etc. C. Gouy-Gilbert et M. Rautenberg (1997) remarquent que la patrimonialisation "tend à officialiser, à institutionnaliser certains objets, certains édifices, certains moments de l'histoire, mais pas en priorité à destination d'un public extérieur, plutôt touristique, mais pour

⁹⁹ M. Colardelle, 1998, p.128.

¹⁰⁰ voir deuxième partie de la thèse, sur le secteur minier.

reconstruire un lien entre les habitants". Dans un contexte de bouleversement - pris d'une manière générale qui peut être un bouleversement économique, social, culturel ou politique - le patrimoine est donc destiné en priorité à la population locale et est utilisé davantage comme un instrument de reconnaissance interne plutôt que comme un outil tourné vers l'extérieur et vers l'approbation d'autrui.

2.2- Les enjeux politiques et économiques de la patrimonialisation

Au-delà de cette fonction sociale, la patrimonialisation remplit aussi un rôle économique et politique. Dans ce cas, l'utilisation du patrimoine sert une volonté de développement. Ce sont les acteurs politiques et les entreprises qui s'approprient le patrimoine à de telles fins.

Bernard Gilson¹⁰¹, dans son étude sur les politiques culturelles des villes moyennes en Lorraine, a constaté un changement dans les motivations des politiques concernant le patrimoine. Les villes ont quitté "une vision essentiellement humaniste au profit d'une perspective de développement". Le patrimoine et la culture en général acquièrent un rôle nouveau qui est un rôle économique et de promotion du territoire. La patrimonialisation, dans cette situation, va être influencée par les objectifs poursuivis. Les critères pour décider des sauvegardes vont alors dépendre, tout au moins en partie, du rapport coût/rentabilité attendue. Les choix ne vont plus exclusivement se baser sur des repères identitaires, même si ceux-ci étaient déjà orientés et souvent subjectifs, mais sur la base de considérations économiques de coûts d'entretien et de restauration et d'impact potentiel sur le public et le client éventuel. D'autres auteurs comme J. Davallon¹⁰² remarquent également "le tournant commercial des musées", les critères de rentabilité entrent de plus en plus souvent en ligne de compte dans l'évaluation d'un possible patrimoine. C'est le plus souvent à un échelon local, étendu au maximum au territoire régional, que l'utilisation du patrimoine comme outil de développement se met en place. Même si aujourd'hui l'Etat commence à s'intéresser à ce "potentiel" et qu'il entre dans sa valorisation indirectement par le biais de financements publics - comme dans les contrats de plan -, le patrimoine est davantage approprié et utilisé par des acteurs localisés. Les instances politiques telles que le Conseil Régional, dans l'exemple du Nord - Pas de Calais, intègrent dans leur politique générale la notion de

¹⁰¹ B. Gilson, "Les motivations des politiques culturelles des villes moyennes en Lorraine", Choffel-Maiffert M.-J. et Romano J., *Vers une transition culturelle*, Nancy, PUN, 1991, coll. Nouveaux modes culturels, pp.151-156.

¹⁰² J. Davallon, "Produire les hauts lieux du patrimoine", Micoud A. (sous la dir.), *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. du CNRS, 1991, pp.85-102.

patrimoine. Présente dans le domaine de la culture, elle est intégrée à celui du tourisme puis devient un des éléments de la politique d'aménagement du territoire. Le patrimoine, considéré comme ce qui fait l'identité de la région, n'est plus simplement un potentiel culturel mais devient un réel "levier" de développement, un instrument capable de recréer du lien social, de dynamiser l'activité et être ainsi source de richesse.

Y. Lamy souligne l'importance qu'a pris le patrimoine dans l'élaboration des politiques. "En réfléchissant, par exemple, au cas de ces élus fortement attachés à leur territoire, à leur commune, à leurs langues, ainsi qu'aux spécificités et aux curiosités de leurs territoires, non seulement le patrimoine apparaît comme une référence culturelle et une idéologie politique, mais il est désormais la forme que revêtent les questions de survie du milieu rural, de développement touristique, d'identité citadine, de fierté des collections, d'honneur des "grands noms" enfermés en certains lieux... En somme, dépassant le registre des discours, il structure celui des politiques."¹⁰³ Face aux problèmes que peuvent rencontrer leurs territoires ou pour mieux aborder les évolutions, les politiques s'emparent du patrimoine et de sa valeur symbolique - il est même possible de dire que s'élabore une véritable **construction politique du patrimoine** - pour servir des intérêts matériels de développement local. **L'idéal vient au secours du réel** dans une configuration où le patrimoine est perçu comme l'expression de l'idéologie du groupe. La démarche politique peut alors consister à se saisir d'un patrimoine, à en élaborer une vision, pour ensuite le "promouvoir", le valoriser afin, dans un premier temps, d'ancrer des représentations puis, dans un second temps, de susciter des actions qui vont contribuer au dynamisme du territoire.

Y. Lamy¹⁰⁴ analyse les discours et les actions des élus comme relevant d'une double logique, la **logique identitaire** tournée vers la population locale - il parle de "fort attachement au lieu identitaire", d'"identité de la commune" - et la **logique de développement** tournée vers l'extérieur, il évoque pour cela le "refus d'enfermement sur le local" et la "diffusion de son image à l'extérieur". Cette utilisation du patrimoine par le politique relève de la stratégie, pour Y. Lamy "toute une stratégie de ruse avec le patrimoine se met ainsi en place, qui forme en même temps une stratégie de parade face à la conjoncture aléatoire du développement local : le symbolique y vient au secours de l'économique, la mobilisation du passé sert les visées du développement présent et futur dans le cadre de politiques locales".

¹⁰³ Y. Lamy, "Le territoire revendiqué, le monument contesté, la ville patrimonialisée", Lamy Y. (sous la dir.), 1996, pp.231-244.

¹⁰⁴ Op. cit.

Le monde de l'entreprise perçoit également, de plus en plus, "la valeur économique du patrimoine"¹⁰⁵. L'enjeu est ici clairement un enjeu de développement. Le patrimoine est utilisé par les entreprises pour se construire une image de marque et promouvoir la qualité de leurs produits. Le passé est instrumentalisé pour servir les intérêts présents de la société. Pour se donner une légitimité, les professionnels de différents secteurs d'activités cherchent à s'ancrer dans une "tradition", au besoin en l'inventant. Ici le symbolique apparaît comme un point d'appui pour le réel, il vient justifier les pratiques de l'entreprise et lui permet de créer un lien, presque de l'ordre de l'affectif, avec ses salariés d'une part et ses clients de l'autre. Le recours au patrimoine permet à l'entreprise de se doter d'une identité qui va contribuer à forger pour les employés une culture d'entreprise - gage peut-être d'une certaine solidarité avec la société et donc synonyme de paix sociale - et qui va signifier aux clients la solidité et le sérieux de l'entreprise puisqu'elle affiche une profondeur historique légitimante. L'ouverture au public des entreprises, la visite des ateliers de production et la démonstration par les salariés de leur savoir-faire et de l'évolution de celui-ci, mettent également en avant le patrimoine des sociétés. En permettant aux clients de s'approprier en quelque sorte le domaine de l'entreprise, les usines vont créer une certaine proximité avec le chaland, une familiarité dont l'objectif est avant tout commercial. Le patrimoine apparaît donc comme un nouvel outil marketing pour les entreprises qui n'hésitent pas à le transformer et à le modeler selon leurs besoins. Certaines entreprises du Nord - Pas de Calais s'engagent dans cette voie, des exemples en sont donnés dans la troisième partie de la thèse, chapitre 8.

Les différents points abordés permettent de constater que la patrimonialisation, dans le domaine des "nouveaux patrimoines" tel que le patrimoine industriel, dépend de stratégies qui dépassent largement le cadre strictement culturel. Le point de vue esthétique cède le pas à des critères plus complexes mêlant des critères esthétisants et de rareté établis par le service des Monuments Historiques à des considérations socio-politiques portant sur l'utilité de ce patrimoine et sur son rôle au sein du territoire. C'est un concept de "patrimoine utile" qui se développe, le patrimoine est alors inséré dans un procédé global de développement et d'aménagement du territoire. Ce patrimoine qui doit servir, est instrumentalisé par différents groupes soit pour donner une certaine image du territoire qui va provoquer une identification de la population locale et la reconnaissance du territoire par l'extérieur, soit pour provoquer du développement économique. Ces éléments peuvent être combinés pour former les différentes étapes d'un même processus.

¹⁰⁵ X. Greffe, *La valeur économique du patrimoine, la demande et l'offre de monuments*, Paris, Ed. Anthropos, 1990.

Il est question, avec la notion de patrimonialisation, de reconstruction du passé, d'intervention du symbolisme et de maîtrise des représentations. Dans ce cadre, la création d'un patrimoine peut être comprise comme un procédé d'invention de la tradition.

3- La patrimonialisation comme outil d'invention de la tradition

3.1- Définition de la tradition

La vision classique de la tradition est de dire qu'il s'agit d'une "permanence du passé dans le présent, une préformation du second par le premier". Dans ce cas, comme le formule Pascal Boyer¹⁰⁶, la tradition est vue comme un ensemble de paroles et d'actions indéfiniment répétées, une série de "vérités" fondamentales sur le monde. Cette définition première de la tradition nous la montre comme quelque chose du passé persistant dans le présent, inscrit dans le temps, puisqu'en provenance d'autrefois et aussi circulant dans le temps puisque encore en vie aujourd'hui. La tradition serait donc une portion d'héritage maintenue en l'état.

Il n'est cependant pas possible de s'arrêter à ce premier niveau. Cette acception "traditionnelle" - si je puis me permettre - du mot tradition apparaît en fait rapidement comme une facilité pour utiliser un mot "fourre-tout" quand il est question du passé ou d'un phénomène que l'on ne parvient pas à dater ou à situer. Dans ce cas, la tradition implique uniquement les idées d'ancienneté et de continuité. Ce point de vue est incomplet et insuffisant. Il est rapidement mis à mal en se penchant attentivement sur les faits dits traditionnels.

3.1.1- Deux conceptions de la tradition, les enjeux du rapport passé/présent

Plusieurs objections au sens premier de la tradition peuvent être formulées. Jean Pouillon¹⁰⁷ constate dans un premier temps, à la suite des ethnologues, qu'il est souvent impossible de vérifier les critères d'ancienneté. Il est impossible de savoir si une tradition est identique à sa formule d'origine, si celle-ci existe. Et ceci est valable aussi bien pour les sociétés dites "exotiques" que pour les sociétés occidentales où il a été remarqué souvent que des "traditions bien implantées" ne remontaient en fait qu'à dix ans. Cependant, si cette "supercherie" de l'ancienneté est découverte, cela ne remet pas en cause la tradition :

¹⁰⁶ P. Boyer, "Tradition et vérité", *L'Homme*, Paris, n°97-98, 1986, pp.309-329.

¹⁰⁷ J. Pouillon, *Fétiches sans fétichisme*, Paris, Ed. François Maspéro, 1975, coll. Bibliothèque d'anthropologie.

l'ancienneté ne crée donc pas nécessairement la traditionnalité. C'est même presque le contraire : la traditionnalité fabrique l'ancienneté.

La seconde objection est une remise en cause de la fiabilité du critère de continuité dans le temps. Les récits mythiques comme les coutumes s'adaptent aux changements et intègrent les évolutions sans que cela remette en cause leur valeur traditionnelle.

Un autre argument souligne l'impossibilité de fixer un seuil, un degré de conservation et de changement. Jusqu'à quel niveau un phénomène serait considéré comme traditionnel et au delà de quel stade intégrerait-il le changement ? Cette mesure n'est pas concevable et condamne, dans la vision première de la tradition, l'opposition entre tradition et changement.

Jean Pouillon¹⁰⁸ conteste la définition classique de la tradition qui défend l'idée que la tradition est une action du passé dans le présent. Pour lui c'est le contraire qui se produit, la tradition apparaît comme "l'œuvre du présent qui se cherche une caution dans le passé". Selon Pascal Boyer¹⁰⁹, les erreurs liées à l'interprétation de la tradition sont liées à une mauvaise définition de celle-ci, la plupart du temps trop confuse. Ceux qui travaillent sur les questions liées à la tradition négligent une réflexion préalable sur leur objet jugeant "le terme même de «tradition» (...) comme trop banalement évident pour donner lieu à discussion théorique"¹¹⁰. P. Boyer remet également en cause l'idée que la tradition est une manifestation d'idées, de valeurs, de représentations ou de croyances, quelque soit les variations de sa forme. Cette théorie suppose - pour résoudre les contradictions liées aux évolutions constatées dans les pratiques traditionnelles - que même si la forme change l'idée reste.

Pour élaborer une nouvelle définition de la tradition il convient tout d'abord de s'intéresser de plus près à l'étymologie du mot. "Tradition" vient du latin *traditio*, de *tradere* qui sous-entend la notion de transmission : *trans* signifiant par delà, à travers, et *dare* donner. La tradition n'est en effet pas quelque chose de passif, d'inerte, au contraire, "elle est directement liée à la transmission active et à la lecture sélective du passé. Elle est le vecteur de ce que l'on choisit de garder comme opérant, signifiant à l'intérieur d'une culture, toutes choses qui ont du mal à être prises en compte dans les entreprises de normalisation ou de formalisation."¹¹¹ Il ne s'agit pas de dire que la tradition est une transmission à l'identique d'une pratique ou d'un phénomène ancien, il s'agit au contraire d'un regard du présent vers le passé. La transmission signifie plutôt l'inscription dans une généalogie qui fait autorité. Est

¹⁰⁸ Op. cit.

¹⁰⁹ P. Boyer, 1986, op.cit.

¹¹⁰ Op.cit., p.313.

¹¹¹ M. Rautenberg et alii, 2000, p.7

transmise la ligne directrice que l'on a choisie d'adopter en sélectionnant les événements du passé. Le patrimoine conservé sert alors de point d'appui à cette transmission, un passé est choisi et érigé en processus intergénérationnel. D'ailleurs, au sujet de la transmission des savoirs, Olivier Kourchid¹¹² précise "qu'il n'existe pas de processus de transmission des savoirs sans points d'appui. (...) Ces points d'appui, ces références (...) incluent pour nous aussi bien les lieux, que les objets ; les pratiques et les symboliques ; les entités sociales individuelles sélectionnées, ou les groupes particuliers, et naturellement la combinaison de ces points d'appui". Pascal Boyer¹¹³ réfute également la vision conservatrice de la tradition et précise qu'elle "ne peut être conçue comme l'origine des «croyances» : elle se constitue et se renouvelle perpétuellement par l'accumulation des vérités." La tradition n'est pas immuable et donnée une fois pour toute, elle évolue et s'adapte aux situations sociales nouvelles.

3.1.2- La tradition, se choisir une filiation

Gabriel Gosselin¹¹⁴ revient plus fondamentalement sur ce que signifient la et les traditions pour l'univers humain et s'intéresse davantage à La Tradition. Il distingue *les* traditions, perçues comme des traces, des persistances, des réinventions, et *la* tradition qui est "un mouvement par lequel un monde adhère à lui-même et se donne un sens"¹¹⁵. Il définit le concept de tradition dans un double mouvement : extérieur et intérieur. Vue de l'extérieur la tradition "représente le système des valeurs et des symboles, des normes et des connaissances qui assure l'adhésion des individus à l'ordre existant, et qui est transmis de génération en génération". C'est aussi "l'ensemble des moyens institutionnels qui permet et maintient cette adhésion". Vue de l'intérieur "la tradition est une fidélité, une contre prospective. C'est pourquoi elle apparaît comme un héritage qui fonde et régit les pratiques actuelles. Loin d'être figée cependant, elle utilise tout ce qui ne la contredit pas et qu'elle peut réinterpréter."¹¹⁶ J. Pouillon¹¹⁷ précise qu'il "faut que le passé persiste pour que nous puissions y prendre notre bien, et nous ne pouvons pas en faire n'importe quoi ; mais le passé n'impose que les limites à l'intérieur desquelles nos interprétations dépendent seulement de notre présent. (...) En somme, prendre conscience d'une tradition, c'est trouver dans le passé un héritage, mais n'accepter ce dernier que sous bénéfice d'un inventaire dont les critères sont les nôtres." Pour G. Gosselin, "la tradition est donc une culture qui se prend et qui se donne pour une

¹¹² O. Kourchid, "Analyse et propositions méthodologiques et théoriques dans la transmission des savoirs".

¹¹³ P. Boyer, 1986, p.327.

¹¹⁴ G. Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Ed. du Seuil, 1979, coll. Esprit.

¹¹⁵ Op. cit., p.85.

¹¹⁶ Idem, p.91.

¹¹⁷ J. Pouillon, 1975, p.160.

nature".¹¹⁸ J. Pouillon reprend également ces notions pour expliquer que les choix opérés dans les traditions soient souvent inconscients : "la culture s'oppose à la nature mais se pense volontiers comme «naturelle» ; de même, la tradition marche à l'envers de l'hérédité biologique mais est souvent présentée sur son modèle. Elle est en fait une filiation inversée : le fils, ici, engendre son père et c'est pourquoi il peut s'en donner plusieurs !" ¹¹⁹. Dans cette vision de ce qu'est la tradition, l'important n'est pas tant de savoir d'où elle vient mais de comprendre à quoi elle sert et de saisir les mécanismes qui font qu'elle permet de faire fonctionner la société en la structurant sur un plan symbolique.

Eric Hobsbawm¹²⁰, pour sa part, distingue dans sa définition des traditions, deux modèles : les traditions inventées et les traditions anciennes véritables. Les premières, celles qui nous intéressent, sont des productions de la modernité visant à réintroduire des lieux de référence, des repères stables dans un monde soumis au changement et confronté à un certain vide social. La notion de "tradition inventée" "inclut à la fois les «traditions» qui ont été effectivement inventées, construites et instituées de manière très officielle et celles qui émergent de façon plus indistincte au cours d'une période brève et datable (...) et s'établissent d'elles-mêmes avec une grande rapidité." Elles constituent un "ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui sont normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées et qui cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, ce qui implique automatiquement une continuité avec le passé."

Avec cette définition de E. Hobsbawm, la patrimonialisation, qui est instauration et sélection du patrimoine puisqu'elle sépare l'objet ordinaire de celui désigné pour rester dans les mémoires, peut apparaître soit comme le point de départ d'une tradition inventée, soit comme un point d'appui illustrant la dite tradition. L'idée est que ces "nouvelles traditions" ont un rôle à jouer dans la résolution de problèmes actuels et que c'est leur pouvoir symbolique qui est convoqué pour venir en aide à un problème matériel. Si elles sont "inventées" elles ne naissent pas de rien, ni de nulle part, le passé reste le repère principal à partir duquel quelque chose se construit. La référence au passé peut cependant s'établir à des degrés divers. E. Hobsbawm¹²¹ remarque que "même lorsqu'il existe une telle référence à un passé historique, la particularité des traditions inventées tient au fait que leur continuité avec

¹¹⁸ G. Gosselin, 1979, op.cit., p.91.

¹¹⁹ J. Pouillon, 1975, op.cit., p.160.

¹²⁰ E. Hobsbawm, "Inventing traditions, présentation et traduction par A. Mary, K. Fghoul et J. Boutier", *Enquête*, Paris, n°2, 1995, pp.171-189.

¹²¹ Op.cit.

ce passé est largement fictive." Pour lui, la fonction de ces traditions est d'être "des réponses à de nouvelles situations qui prennent la forme d'une référence à d'anciennes situations, ou qui construisent leur propre passé par une répétition quasi obligatoire." En effet, inventer la tradition ne veut pas dire que les événements passés peuvent être transformés sur une très courte période et subir ainsi des remodelages tous les ans. Il s'agit d'une construction symbolique basée sur la sélection d'événements passés pour produire une "histoire" durable à destination d'un groupe social. "Le passé, réel ou fictif, auquel elles se réfèrent, implique des pratiques stables, formalisées de manière normative, se prêtant à la répétition."¹²²

S'intéresser à la tradition c'est donc avant tout regarder dans le présent pour comprendre comment s'organise le passé.

3.2- La construction de la tradition

Le rapport passé/présent est au cœur de la réflexion sur la notion de tradition. En effet, le passé apparaît à première vue comme la genèse immuable de la tradition qui traverse le temps pour arriver jusqu'à nous, le présent n'étant que le réceptacle passif d'un héritage constitué de longue date. Cette idée que la tradition est une action du passé dans le présent est remise en cause au profit d'une réflexion s'articulant autour de l'idée de construction de la tradition. Certaines traditions présentées comme remontant à des temps immémoriaux seraient en fait des constructions relativement récentes donnant un point de vue actuel sur des événements passés.

Cette notion de construction est intéressante car elle envisage les acteurs de la tradition non plus sous un angle passif mais sous un angle actif. Les populations présentes ont un rôle actif dans la formulation de leur histoire et ne se contentent plus de recevoir des enseignements déjà formulés. La tradition n'est plus, à ce moment là, la transmission immuable d'un héritage mais une construction symbolique dynamique. Elle évolue dans le temps pour intégrer les données nouvelles et répondre aux besoins actuels des groupes sociaux. Le passé apparaît comme un garant pour légitimer les normes et les valeurs, presque un "prétexte" pour inculquer des savoirs et imposer une organisation sociale. La référence au passé sert alors à signifier à autrui que l'on s'inscrit dans une généalogie, dans une continuité rassurante. J. Pouillon (1975, p.160) définit la tradition comme une "rétroprojection" : "nous choisissons ce par quoi nous nous déclarons déterminés, nous nous présentons comme les continuateurs de ceux dont nous avons fait nos prédécesseurs". La tradition, qui fait apparaître l'homme dans une lignée, lui donne des racines et c'est cette idée qui lui permet de s'engager

¹²² Idem, p.175.

dans l'avenir. En pensant s'appuyer sur des ancêtres solides dont il ne fait que répéter le comportement, l'être humain se sent confiant, "soutenu", ce qui l'empêche de connaître l'angoisse de l'inconnu, "du lendemain". Quand les traditions s'affaiblissent, que les changements sociaux sont trop rapides, l'homme se sent fragilisé et se recrée alors un passé par l'invention de traditions afin de se fournir des repères. La définition de la tradition doit aller du présent vers le passé, c'est "un point de vue que nous prenons sur ce qui nous a précédé"¹²³.

Si la tradition fait l'objet d'une construction résultant de la sélection et de la réinterprétation du passé selon des critères contemporains, c'est qu'elle remplit un rôle dans le fonctionnement du groupe et qu'à un moment donné ce groupe ressent le besoin de faire appel à elle. La tradition apparaît donc comme un outil dont peuvent se saisir différents acteurs pour produire "quelque chose" : du sens, de la cohésion, des racines....

3.3- Le rôle de la tradition

Si le présent fabrique le passé, il ne le restitue pas de manière fidèle à la réalité des événements. Il emprunte des éléments au passé pour les agencer dans une libre interprétation. Il "crée" l'histoire dont il a besoin et qui pourra servir la situation actuelle. Dans ces conditions, que les faits relatés dans la tradition soient "vrais" - c'est-à-dire conformes à une réalité historique - ou faux n'a pas d'importance. Ce qui compte avant tout, c'est que le groupe à qui est destinée cette construction se reconnaisse en elle. Les faits présentés comme traditionnels doivent suivre la logique du groupe, avec une certaine cohérence, non par rapport à la vérité historique, mais avec la situation présente. Cela laisse donc supposer que la tradition sert les intérêts du groupe et donc qu'elle peut être utilisée pour réaliser certains objectifs, voire être instrumentalisée.

Plusieurs fonctions peuvent être attribuées à la tradition.

Elle peut tout d'abord être une manière de justifier une culture dans sa globalité ou certaines pratiques culturelles. Le pouvoir politique peut par exemple s'en saisir pour donner une légitimité à ses mesures ou à son exercice. C'est, notamment, l'hypothèse que je fais concernant la construction politique du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais¹²⁴.

¹²³ J. Pouillon, 1975, p.161.

¹²⁴ Théorie développée dans la troisième partie de la thèse.

Une population va accréditer l'idée de son excellence dans la tradition qui lui offre un "poids", une profondeur légitimante car synonyme de respectabilité.

Si la tradition peut jouer un rôle identitaire de reconnaissance commune et provoquer l'unité d'une entité, elle peut de la même manière engendrer des identifications particulières, localisées, qui permettent aux différents groupes de se distinguer entre eux. C'est souvent pour ce motif qu'est mobilisé le patrimoine - comme j'aurai l'occasion de le montrer - marquer l'originalité et la spécificité d'un territoire ou d'une population.

Le recours à la tradition peut aussi être un moyen de maintenir une légitimité ou de s'en créer une nouvelle si les conditions sociales ont changé. Il ne s'agit plus alors d'une culture qui cherche à se confirmer mais d'éléments qui peuvent être fort divers - de l'individu au secteur professionnel, de la ville au groupe familial - et qui cherchent à s'affirmer, à justifier de leur existence et de la persistance de celle-ci dans un contexte de changement. Elle peut, dans ce cas, être utilisée par un groupe minoritaire comme moyen de pression ou de revendication vis-à-vis d'un pouvoir central.

Quand la tradition est perçue comme un moyen d'action, elle peut être instrumentalisée et faire l'objet de stratégies de la part de ceux qui l'utilisent pour atteindre certains objectifs. Quand la tradition est ainsi réinterprétée elle devient *traditionalisme*. Cette notion est définie par Gabriel Gosselin (1979) comme "la tradition réinterprétée et devenue idéologie" et apparaît "le jour où, de l'intérieur même de la tradition, est effectué un choix conscient en faveur de celle-ci"¹²⁵. La référence à la tradition dans une situation donnée est ici totalement consciente et volontaire, pour G. Gosselin finalement c'est le contraire de la tradition qui est inconsciente tant que l'on s'y conforme. Le traditionalisme apparaît comme une manipulation de la tradition pour permettre la résolution de situations problématiques.

G. Gosselin distingue deux dimensions, qui correspondent à deux fonctions du traditionalisme : une fonction utilitaire, où "l'appel à la tradition semble favoriser la solution de problèmes courants ou urgents"¹²⁶, et une fonction sacrée, de l'ordre de l'idéologie. La transformation de la tradition en idéologie traditionaliste se fait en idéalisant la tradition. "Ainsi se fabrique le mécanisme circulaire d'une fausse évidence : par son idéalisation, la tradition se fait traditionalisme, et celui-ci, à son tour, systématise l'idéalisation première en idéalisme."¹²⁷

¹²⁵ G. Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Seuil, 1979, coll. "esprit", p.96. Voir également G. Gosselin, *L'Afrique désenchantée*, Paris, Ed. Anthropos, 1978, tome 1 et G. Gosselin, *L'Afrique désenchantée, théorie politique et développement*, Paris, ed. Anthropos, 1980, tome 2.

¹²⁶ G. Gosselin, 1979, p.97.

¹²⁷ Op.cit., p.98.

G. Gosselin¹²⁸ distingue deux types de traditionalismes qui remplissent plusieurs rôles. Le *traditionalisme fondamental* a pour tâche "de sauvegarder les valeurs et les fonctions, les institutions et les structures jugées essentielles à l'ordre existant." Le *traditionalisme instrumental* est tenté par le progrès ou utilisé par lui. Au sein de ce dernier, G. Gosselin distingue trois formes de traditionalismes, empruntées à Georges Balandier.

Le "**traditionalisme formel**" a pour objectif de maintenir des structures et des institutions dont le contenu s'est modifié. Dans ce cas les cadres et les moyens sont maintenus et les fonctions changent. Dans cette optique, la réinterprétation de la tradition sera dite "formelle".

Dans le "**traditionalisme de résistance**", "les traditions modifiées ou remises en honneur, servent à abriter des manifestations d'opposition et des initiatives contre une dépendance ou une autre".

La troisième forme est le "**pseudo-traditionalisme**" pour lequel "la manipulation de la tradition sert à donner un sens à des réalités nouvelles". Pour ces deux dernière formes de traditionalismes la réinterprétation est "matérielle", elle "invente pour les fonctions et les valeurs antiques de nouvelles structures et de nouvelles institutions".

Il a été mis en avant, avec des auteurs comme J. Pouillon, que la tradition était une rétroprojection, un regard du présent vers le passé. Avec le concept d'invention de la tradition, formulé par Hobsbawm, l'accent a été mis sur le caractère dynamique de la tradition et sur les multiples constructions dont elle pouvait être l'objet dans des époques récentes. Dans les deux cas, l'appel à la tradition résulte d'un besoin et les références mobilisées ne correspondent souvent pas à une réalité historique avérée dont les éléments nous seraient parvenus à l'état "originel". G. Gosselin va également dans ce sens. Dans un contexte de mobilisation d'une tradition, même si les acteurs qui s'y rattachent affirment son caractère ancien, la tradition n'est nécessairement plus ce qu'elle était. "C'est quelque chose de différent qu'on crée en voulant la ressusciter ou l'utiliser."¹²⁹ L'utilisation de la tradition, sa formulation même, lui fait finalement jouer un rôle de régulateur social dans un contexte de changement. Le recours à la tradition peut être un moyen de se positionner dans le temps et dans l'espace et ainsi de se redéfinir un rôle par rapport à la société dans sa globalité.

Cette réflexion théorique quant à la notion de tradition trouve des échos concrets et éclairants à travers la problématique du patrimoine et plus précisément du patrimoine

¹²⁸ Idem, p.100.

¹²⁹ Ibid, p.101.

industriel. En effet qu'est-ce que le patrimoine à part la manifestation concrète d'une tradition qui persiste dans le temps ? Il serait donc la preuve matérielle de l'existence et de la véracité d'une tradition. Penser cela serait aller un peu vite dans l'analyse. Les rapports du patrimoine avec la tradition, comme avec la mémoire collective d'ailleurs, sont complexes. L'étude d'un patrimoine comme le patrimoine industriel montre comment les fonctions matérielles et symboliques de la tradition entrent dans des stratégies de reconnaissance sociale de la part de différents acteurs.

3.4- Tradition et patrimoine

Le patrimoine ne saurait être la simple manifestation matérielle d'une tradition. Il n'est pas un témoin passif de l'histoire et encore moins un élément neutre et intangible dans le paysage culturel.

Le patrimoine industriel, "nouvellement nommé", en quête de légitimité culturelle, peut trouver un point d'ancrage dans l'énoncé d'une tradition. Dans un contexte de bouleversements économiques et de changements sociaux, et face à l'évolution rapide de la société, le recours au patrimoine et à la tradition peut apparaître comme un moyen de se "rassurer" sur son identité et sa place dans la société. Différentes combinaisons sont possibles.

Le patrimoine peut d'abord être utilisé pour **incarner une tradition** : par exemple les plaques commémoratives et les témoignages des accidents liés à l'exploitation minière permettent de faire valoir le courage des mineurs et la pénibilité de leur travail. Est ainsi accréditée l'image du mineur héroïque se sacrifiant pour sa patrie et rappelée la "traditionnelle" solidarité qui existait entre ouvriers face au danger. Les objets patrimoniaux vont alors être utilisés et présentés de manière à renforcer la vision que l'on veut donner de la tradition.

La patrimonialisation peut ensuite être utilisée comme un **instrument de réactivation de la tradition** ou du sentiment d'appartenir à une tradition. Différents lieux, objets et témoignages existants sont alors "sélectionnés" pour produire une identification collective, pour rappeler une histoire et raviver une mémoire collective. Dans ce cas les objets existent, pour ainsi dire, préalablement à la tradition et c'est leur monstration, leur intégration dans la sphère identitaire collective qui va provoquer l'adhésion et "réinventer" la tradition. C'est le cas de certains projets muséographiques qui rassemblent des pièces "témoins" de la vie passée d'un territoire, les mettent en scène pour les présenter au public afin que celui-ci se reconnaisse en elles et ait un "sursaut identitaire", qu'il prenne conscience de sa culture et de

ses traditions. Il s'agit ici, en quelque sorte, d'une provocation de la mémoire, l'instauration d'un patrimoine vise une prise de conscience collective.

Le concept de **traditionalisme comme idéalisation de la tradition** apparaît également dans le rapport qu'entretiennent les acteurs avec le patrimoine industriel. Ce patrimoine s'est formé après la crise économique qui a engendré le déclin d'un grand nombre d'industries. L'appropriation patrimoniale apparaît alors à la fois comme un travail de deuil et comme l'intégration du passé dans le présent pour produire de la continuité et contrer la rupture provoquée par les bouleversements économiques et sociaux¹³⁰.

Le passé industriel est souvent idéalisé, mythifié pour donner au groupe une vision positive de lui-même. Les anciens travailleurs y trouvent une reconnaissance sociale dont ils avaient été privés du fait de la faillite de leur industrie. L'appropriation du patrimoine, et des savoir-faire liés, et leur transmission, permet aux anciens professionnels de renouer avec une position sociale antérieure plus favorable : quand ils étaient encore les salariés d'une industrie florissante. Ils peuvent ainsi se réinsérer dans un circuit temporel continu, positif et dépasser le "traumatisme" dû à la disparition brutale de leur activité - érigée en culture professionnelle - et en partie de leur manière de vivre. L'idéalisation de la tradition par la valorisation du patrimoine est un moyen de retrouver une nouvelle légitimité, la précédente ayant été remise en cause du fait de l'évolution de la société.

3.4.1- La patrimonialisation comme traditionalisme instrumental

L'utilisation de la tradition et du patrimoine peuvent apparaître comme un traditionalisme instrumental, dans le sens formulé par G. Gosselin. Dans le cas du patrimoine industriel du Nord - Pas de Calais, les actions peuvent être assimilées à un traditionalisme de résistance et à un pseudo-traditionalisme.

En effet la patrimonialisation des traces de l'industrie, leur promotion en éléments culturels à part entière, peut être perçue comme un traditionalisme de résistance dans la mesure où ils servent à exprimer une position et des revendications par rapport au pouvoir central. C'est pour affirmer une identité particulière - industrielle, avec des pratiques de sociabilité solidement ancrées - dans l'espace national et européen, et réclamer des mesures en lien avec cette position, que différents acteurs dans la région - associatifs, politiques - mettent en place des actions et des institutions liées au patrimoine industriel, tels que des fabriques

¹³⁰ On sait que la tradition peut, par le biais de ses normes, "exercer une action de stabilisation dans une situation de changement constant ou rapide" (Gosselin, 1979).

artistiques, des lieux d'événements culturels ou des espaces muséographiques à vocation pédagogique.

La patrimonialisation de l'industrie est encore davantage un pseudo-traditionalisme, c'est-à-dire une manipulation de la tradition qui sert à donner un sens à des réalités nouvelles. Pour assurer la cohésion et la cohérence du territoire, les acteurs doivent justifier de son existence. Or, les changements économiques et sociaux qui ont affectés la région l'ont mise dans une situation de conflit interne - elle ne se reconnaît plus - et d'infériorité par rapport au territoire national. La patrimonialisation de l'industrie apparaît alors comme un moyen de redonner un sens à des valeurs en péril. A travers son entrée dans la sphère culturelle, l'industrie retrouve une place dans la vie régionale, la patrimonialisation maintient ainsi "en vie" la tradition industrielle menacée. La situation économique et sociale nouvelle se trouve légitimée par la réintroduction, sous de nouvelles formes, des valeurs anciennes.

3.4.2- La patrimonialisation comme traditionalisme volontaire

La situation particulière du Nord - Pas de Calais après la crise, du fait de sa très forte industrialisation et de l'influence des industries sur tous les aspects de la vie¹³¹, a entraîné une conduite spécifique par rapport au patrimoine industriel, organisée de manière différente d'autres régions disposant d'un patrimoine semblable. L'action patrimoniale peut être envisagée comme un "traditionalisme volontaire". Gabriel Gosselin (1979, 1980) écrit "que ce n'est pas la trop grande rapidité des changements, mais leur insuffisance, qui provoque une anomie sociale. L'étude de l'échec dans le changement, c'est l'histoire de gens contraints d'entrer dans le futur à reculons". Même si cette réflexion a été formulée dans un tout autre état d'esprit de celui que je mène sur la question patrimoniale, elle correspond presque parfaitement à la situation du Nord - Pas de Calais. Si la chute des industries a constitué un changement brutal, le déclin a été quand même relativement long et surtout les solutions de rechange ne sont pas apparues tout de suite. Il y a donc une insuffisance de rapidité en ce qui concerne les changements positifs, l'avènement d'une nouvelle société venant remplacer l'ancienne, défaillante. Cela ne permet pas à la population d'envisager sereinement son avenir. G. Gosselin poursuit en expliquant que "cette anomie est un traditionalisme, le traditionalisme par marginalisation. (...) Les régions, les secteurs et les groupes sociaux que l'on baptise "traditionnels" ne subsistent pas comme des "résistances" au changement. C'est au contraire la traditionalisation des uns qui est partie intégrante de la modernisation des autres, et le traditionalisme de ceux-là engendré et entretenu par le modernisme de ceux-ci. Régions,

¹³¹ Voir chapitre 3, première partie de ma thèse.

secteurs ou groupes traditionnels ne le sont pas parce qu'ils refusent de changer, mais parce qu'ils sont les effets d'un certain type de changement, qui aboutit à leur marginalisation. (...) [Ce traditionalisme] est un produit de l'insuffisance de modernisation, et en tant que tel il est imposé, extérieur, négatif."¹³²

C'est ce qu'a connu la région Nord - Pas de Calais. L'exclusion dont elle s'est sentie victime a été d'autant plus forte que pendant longtemps elle avait été montrée comme une région dynamique, sinon la première région du pays, celle qui "nourrissait" la France. La chute a été d'autant plus rude et le sentiment d'abandon d'autant plus fort que la croyance d'être indispensable à la survie du pays était profondément ancrée. L'obsolescence de ses industries et sa difficulté à générer de nouvelles activités - du fait même de sa "tradition" industrielle - a entraîné la région dans un processus de marginalisation et a favorisé le développement d'un sentiment d'exclusion. L'investissement particulièrement important dont a fait l'objet le patrimoine industriel, aussi bien de la part des acteurs associatifs que de celle des acteurs politiques et institutionnels¹³³ peut donc être analysé comme "un traditionalisme volontaire, interne, positif, par excès de modernisation. Celui-ci naît ou renaît pour satisfaire des fins qui sont en réalité contraires à la tradition, pour revendiquer contre une mise à l'écart de la modernisation."¹³⁴

Et c'est en effet souvent pour revendiquer une place au sein de la société qu'est affirmée l'identité régionale. La finalité n'est pas fondamentalement de se démarquer pour s'affirmer différent des autres mais au contraire pour marquer une appartenance nationale, et la légitimité historique de celle-ci. Les "revendications identitaires" du Nord - Pas de Calais, à travers la valorisation de son patrimoine, ont donc pour objectif une double reconnaissance. Une reconnaissance interne, pour que la population se réapproprie son histoire et qu'elle s'engage avec elle dans l'avenir - la revendication n'est pas passéiste - ; et une reconnaissance externe, de la part du pays dans sa globalité, pour asseoir la légitimité régionale au plan national et confirmer l'appartenance du territoire à une tradition française, dont il se sent exclu du fait des retards de développement accumulés depuis la crise. Il ne s'agit donc pas ici d'une revendication d'autonomie à la manière corse, c'est peut-être tout au plus, aussi, un désir de "s'autogérer" de manière décentralisée, ce qui relève - sans jeux de mots - d'une tradition locale de longue date.

¹³² G. Gosselin, 1979, p.104.

¹³³ Et c'est ça qui fait la différence avec d'autres régions.

¹³⁴ Gosselin, op.cit., p.105.

CONCLUSION

L'émergence de l'industrie comme patrimoine collectif pose question. Pour certains il s'agit, avec l'avènement d'autres patrimoines tels que le patrimoine rural ou naturel, d'une explosion patrimoniale préjudiciable pour la culture fondée par les institutions nationales. A vouloir tout patrimonialiser la situation créée serait d'une telle confusion que le patrimoine dans sa globalité perdrait toute légitimité et toute fonction. Les tenants de cette théorie ne qualifient de patrimoine que les monuments historiques "classiques", ceux qui sont justifiés par leur ancienneté. Le risque de ce point de vue est de vouloir figer une tradition culturelle en la limitant aux beaux-arts et à l'archéologie. Refuser l'intégration des changements sociaux que marque l'existence de ces nouveaux patrimoines, c'est en quelque sorte refuser le progrès, l'évolution de la société et penser pouvoir maintenir une tradition originelle, qui n'est, comme il a été question plus haut, qu'illusion. Certes, aujourd'hui, le terme de patrimoine est de plus en plus souvent utilisé, peut être quelquefois trop rapidement, mais c'est justement cette "frénésie" patrimoniale qui doit interroger le chercheur. Pourquoi les individus sentent-ils le besoin de s'affirmer un patrimoine ? A quelle quête est-ce que cela répond ? Le patrimoine industriel semble émerger dans un contexte de changement social. Il est mobilisé comme une ressource à la fois identitaire, sociale, économique et politique, par des groupes qui élaborent des stratégies dont l'enjeu est une maîtrise de l'imaginaire collectif pour produire de la cohésion et de la structuration sociale. Le patrimoine a été envisagé comme un point d'appui et comme un élément de construction de la tradition, il entretient également ce rapport avec la mémoire collective dans laquelle il se projette et pour laquelle il produit du sens.

CHAPITRE 2

DEVOIR DE MEMOIRE OU TRAVAIL DE MEMOIRE ? LE PATRIMOINE ET LA MEMOIRE COLLECTIVE : PRODUIRE DE L'IDENTITE

INTRODUCTION

Pour qu'un objet ou un lieu acquiert le statut de patrimoine, il est nécessaire qu'il s'inscrive dans la mémoire d'un groupe. Cette mémoire collective est une idée commune du passé, véhiculée par un ensemble d'individus, et qui lui sert de base pour la structuration des représentations du monde social. La mémoire collective peut s'envisager de deux points de vue, comme une "instance" de stockage des éléments passés, elle permet alors la perpétuation de traditions ancestrales ; ou comme la construction symbolique du passé à travers le souvenir présent qu'en ont les individus qui la portent. Dans ce dernier cas elle ne dépend pas du passé mais du présent et de l'avenir puisqu'elle permet d'orienter l'évolution du groupe.

Ces deux visions de ce que peut être la mémoire collective se retrouvent dans les expressions de *devoir de mémoire* et de *travail de mémoire*. Chacune traduit une fonction différente de la mémoire et un rôle social spécifique. Je donnerai dans un premier temps une définition de la notion de mémoire et j'examinerai ces deux axes de réflexion.

Cela me permettra, dans un second temps, d'étudier les relations entre mémoire et patrimoine et de comprendre comment se définit une mémoire collective pour le groupe, par qui elle est menée et quelles en sont les finalités.

Dans un troisième temps, j'envisagerai la mémoire comme un enjeu à double face, symbolique et politique, dont la finalité est la construction d'un imaginaire collectif.

I- La mémoire, pour quoi faire ? Deux conceptions de la mémoire collective

1- Définir la mémoire pour comprendre son rôle

La mémoire est avant tout "une activité biologique et psychique qui permet de retenir des expériences antérieurement vécues". Cette définition du Dictionnaire Larousse inscrit la mémoire comme une capacité permettant d'accumuler des souvenirs et donc constructrice d'identité. Sans mémoire, l'individu n'est rien et la société ne peut exister faute de moyens de structuration. C'est la possibilité de construire des règles de vie collective et de s'en rappeler pour les inscrire dans le temps, qui garantit le fonctionnement des groupes humains. La mémoire est donc individuelle, elle permet à l'individu de savoir qui il est. Elle est également collective, elle permet au groupe de se reconnaître comme unitaire et de s'organiser en fonction d'une histoire commune, dont le souvenir existe pour chacun. Et "toute mémoire collective a pour support un groupe limité dans l'espace et dans le temps"¹.

Jacques Le Goff² donne une définition de la mémoire. Dans un premier temps il la considère d'un point de vue biologique, psychologique et psychanalytique. Il s'agit alors d'une "propriété de conservation de certaines informations", elle renvoie "à un ensemble de fonctions psychiques grâce auxquelles l'homme peut actualiser des impressions ou des informations passées qu'il se représente comme passées." Dans un second temps, J. Le Goff évoque les nouveaux sens de la mémoire qui relèvent des sciences humaines et sociales.

1.1- La mémoire, une construction sociale du passé au présent

En effet, la mémoire collective ne doit pas être envisagée uniquement comme une continuation du passé dans le présent. Il s'agit d'une construction sociale pour laquelle un groupe d'individus s'accorde, au terme de négociations, voire de confrontations, sur l'image à produire et à conserver du passé. En effet, posséder la faculté de mémoire - mémorisation et remémoration - ne signifie pas que l'on se souvient de tout et toujours. Le souvenir ne fonctionne qu'en binôme avec l'oubli. Cette dernière faculté est nécessaire pour la correcte évolution de l'individu et de la société. Pouvoir "oublier" des événements traumatisants permet de s'engager dans l'avenir. La mémoire est, dans ce cas, une sélection du passé davantage qu'une restitution. Olivier Kourchid³ souligne que "l'oubli est nécessaire à

¹ M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, 2^{ème} édition, p. 75.

² J. Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, coll. Folio/histoire, 1^{ère} éd. Einaudi 1977.

³ O. Kourchid, "Les énergies de la mémoire : conservation et transfiguration de la production et du travail", *deuxième journées de l'IFRESI*, Lille, 1991.

l'existence et à la construction de la mémoire" et définit la mémoire collective "comme un ensemble de processus sociaux dotés de points d'appui".

Pour Maurice Halbwachs⁴, la mémoire est une reconstruction du passé qui s'appuie sur des motivations du présent, qu'elles soient affectives ou rationnelles, et sur "les cadres sociaux de la mémoire commune à l'individu ou à son groupe". Les reconstructions effectuées peuvent être le fait d'un individu ou d'un groupe. Les cadres sociaux sont envisagés par Gérard Namer⁵ comme "un ensemble de notions (moitié images, moitié concepts) coordonnant, intégrant, gérant, générant les souvenirs du groupe". La mémoire collective est alors pensée comme "la mémoire d'un groupe qui fonctionne dans la société sous forme de courant de pensée". Ce qui appartient en propre au groupe, plus que les détails des événements mémorisés, ce sont ces cadres sociaux qui forment la structure de la mémoire collective. Ce sont eux qui vont être communs aux individus et vont leur permettre de se reconnaître et d'y intégrer les mémoires individuelles.

La mémoire collective apparaît dans ce cas à Roger Bastide comme un "système d'interrelations de mémoires individuelles. Si autrui est nécessaire pour se rappeler (...) ce n'est pourtant pas parce que, "moi et autrui", nous plongeons dans une même pensée sociale, c'est parce que nos souvenirs personnels sont articulés avec les souvenirs des autres personnes dans un jeu bien réglé d'images réciproques et complémentaires."⁶ L'invocation des souvenirs n'est pas une redécouverte d'événements passés mais leur reconstruction en fonction de l'idée actuelle que l'on s'en fait. Dans ce sens, pour Jean-Claude Filloux⁷, se remémorer c'est "utiliser un cadre formant l'armature de la mémoire" où mémoires individuelles et collectives sont liées. Il insiste⁸ sur l'importance du groupe : "nos souvenirs ne sont pas des reproductions mais des reconstitutions du passé en fonction de l'expérience collective". La mémoire doit donc être envisagée à partir du présent, c'est lui qui peut fournir les clefs de compréhension de son contenu.

Martin, Mermet et Ribet (1998), suivant la réflexion d'André Micoud, affirment que la mémoire s'oppose au passé car l'activité "qui convoque la mémoire est aussi regard vers l'avenir, puisqu'elle est activité de préservation et de sauvegarde tournée vers des individus et des collectifs à venir". Le corollaire est que si la mémoire se construit au présent, elle n'est donc pas figée une fois pour toute et peut évoluer selon le contexte. Elle n'est pas statique

⁴ M. Halbwachs, op.cit.

⁵ G. Namer, "La mémoire collective comme pratique de mémoire sociale", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de Georges Balandier*, Paris, L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, pp.112-114.

⁶ R. Bastide, "mémoire collective et sociologie du bricolage", *Bastidiana*, Paris, n°7-8, juillet-décembre 1994, pp. 209-242.

⁷ J-C. Filloux, *La mémoire*, Paris, PUF, 1949, coll. Que-sais-je.

⁸ En citant C. Blondel., *Introduction à la psychologie collective* (pas de date ni d'éditeur).

mais dynamique et peut faire l'objet de différentes réinterprétations. Françoise Wasserman⁹ définit la mémoire comme quelque chose de vivant : "elle évolue, elle se construit, se déconstruit, se dissout pour disparaître ou s'étioler". Les souvenirs qui composent la mémoire sont mouvants et évoluent en fonction des besoins du groupe ou de l'individu, ils intègrent également les différents événements de l'évolution sociale. Le postulat formulé par M. Halbwachs¹⁰ indique clairement que "le souvenir est dans une très large mesure une reconstruction du passé à l'aide de données empruntées au présent, et préparée d'ailleurs par d'autres reconstructions faites à des époques antérieures et d'où l'image d'autrefois est sortie déjà bien altérée."

Ernst Cassirer¹¹, dans sa réflexion sur la reconstruction symbolique, souligne que le fait de "se souvenir n'est pas une attitude passive et reproductive ; c'est une nouvelle synthèse intellectuelle, un acte constructif de l'esprit humain, par lequel l'historien, le linguiste, le philosophe, l'archéologue tentent de "faire fusionner les membra disjectiva", les membres épars du passé, de les synthétiser et de les couler en une nouvelle forme." La mémoire collective peut être envisagée comme une représentation sociale du passé. Elle traduit les sentiments qu'éprouvent les individus et la communauté à l'égard de leur passé et la place qu'ils lui accordent, à un moment donné, dans un contexte social précis. Les changements sociaux peuvent donc amener des reformulations de la mémoire collective, une "adaptation" de celle-ci à la nouvelle situation.

1.2- La mémoire collective, entre souvenirs et représentations

La notion de souvenir comme élément constitutif de la mémoire prête à réflexion. Si l'on considère que la mémoire peut être collective, c'est-à-dire qu'un groupe - plus ou moins élargi - se reconnaît en elle et qu'elle constitue une image commune du passé véhiculée et acceptée par le groupe, les souvenirs ne peuvent constituer à eux seuls le contenu de la mémoire. Un souvenir nécessite en effet que l'événement auquel il se rapporte ait, au moins en partie, été vécu par la personne elle-même, même si la remémoration de ce souvenir passe par des intermédiaires que sont les récits-souvenirs des autres, et des exercices de raisonnement de l'individu. Or, dans le cadre d'une mémoire collective qui est transmise, comme celle liée à l'histoire industrielle, tous les protagonistes n'auront pas directement vécu

⁹ F. Wasserman, "mémoire et histoire, un difficile dialogue", *POUR*, n°153, 1997, pp. 31-36.

¹⁰ M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, coll. Bibliothèque de sociologie contemporaine.

¹¹ E. Cassirer, *Trois essais sur le symbolique*, Paris, Eds. du Cerf, 1997, coll. Passages.

cette période. Pour eux, donc, pas de souvenirs mais des représentations. La mémoire collective est donc faite de souvenirs - directs et indirects - et de représentations.

Ces dernières constituent l'idée que se font les individus du passé et de l'histoire, la version admise des événements. Ce sont elles qui vont former le fil conducteur de la mémoire dans le temps et permettre sa transmission. Gérard Namer, dans la continuation de M. Halbwachs, définit la représentation collective comme une "pensée sociale". Les représentations du passé véhiculées par la mémoire forment alors un imaginaire collectif source de structuration de l'espace social. Et en effet, si "au départ, la mémoire collective est une mémoire vécue et certaine (...) la dimension effective de ce vécu est mince : ce qui est vécu c'est l'expérience de la signification partagée, quelque chose qui ressemble à l'expérience d'une pensée collective. Par opposition aux images du rêve, l'expérience du souvenir vécu dans un groupe c'est l'expérience de la cohésion des espaces et des temps, de leur assujettissement à un ordre."¹²

Quand la mémoire collective est transmise, qu'elle devient trans et intergénérationnelle, ne doit-on pas parler davantage de tradition ? En effet, M. Halbwachs définit la mémoire collective comme "le groupe vu du dedans, et pendant une période qui ne dépasse pas la durée moyenne de la vie humaine"¹³. Quand deux ou plusieurs générations se réfèrent à une même mémoire, celle-ci n'est-elle pas alors devenue tradition ? Le souvenir ne s'appuie alors plus sur le vécu mais sur des cadres sociaux formés par un patrimoine choisi et sélectionné pour représenter l'histoire du groupe.

1.3- Une ou des mémoires ? La multiplicité de la mémoire collective

La multiplicité des souvenirs et des représentations signifie qu'il n'existe pas une mais des mémoires collectives. En effet, la mémoire étant dynamique, elle évolue au cours du temps et n'est pas immuable, elle change donc d'abord selon les époques. Ensuite, il n'est pas possible de dire qu'une mémoire collective soit strictement homogène, il existe différentes représentations du passé, d'un même événement. Ces représentations peuvent être complémentaires ou concurrentes et forment des mémoires qui vont se confronter, peut-être même s'affronter, pour l'imposition d'un imaginaire. La mémoire collective n'est jamais quelque chose d'univoque pour J. Candau¹⁴, cela s'observe dans les lieux la matérialisant. "On observe à chaque fois non pas le travail d'une mémoire mais l'œuvre de mémoires multiples,

¹² G. Namer, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.

¹³ M. Halbwachs, 1968 ; voir aussi M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1925, coll. Travaux de l'Année sociologique.

¹⁴ J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996, coll. Que sais-je.

parfois convergentes, souvent divergentes et même antagonistes." Selon M. Halbwachs, le fait qu'il existe plusieurs mémoires collectives est une caractéristique qui les distingue de l'histoire. Ces mémoires collectives sont celles de différents groupes, mais il peut également y avoir au sein d'un même groupe élargi plusieurs mémoires davantage localisées et territorialisées. M. Halbwachs identifie trois groupes de mémoire : la famille, la religion, la classe. Et en dehors d'eux, il évoque l'existence de nombreux autres types de regroupements donnant lieu à mémoire collective comme les "amis, compagnons de travail, habitants d'un même village"¹⁵.

1.4- Le rôle social de la mémoire collective

La mémoire collective est fortement rattachée à un groupe et va être en partie fondatrice de son identité. Elle permet donc aux individus de signifier une appartenance au groupe, à la communauté. A.D. Rodrigues¹⁶ explique que la mémoire fournit des points de repères qui forment des "marques de reconnaissance qui assignent aux personnes, aux choses et aux événements une identité." La mémoire collective va favoriser la remémoration de souvenirs et de représentations communes pour souligner l'unité du groupe et ainsi la cohérence et la légitimité de son existence.

M. Halbwachs (1925) souligne que dans la mémoire collective les similitudes passent au premier plan. "Le groupe, au moment où il envisage son passé, sent bien qu'il est resté le même et prend conscience de son identité à travers le temps. (...) [Lui] qui vit d'abord et surtout pour lui-même, vise à perpétuer les sentiments et les images qui forment la substance de sa pensée." La mémoire collective remplit donc un rôle d'intégrateur social. En lien étroit avec le patrimoine et la tradition, elle contribue à la construction de l'histoire des membres de la communauté et à son inscription dans le temps et dans la durée. F. Zonabend¹⁷ le formule ainsi : "la mémoire collective nous permet de construire un ensemble de repères partagés pour nous situer collectivement dans l'espace et dans le temps". G. Namer¹⁸ précise que "la mémoire collective reconstruit le passé, en assure la totalisation, elle unifie les mémoires antérieures du groupe". La mémoire remplit plus particulièrement une fonction sociale, d'échanges et de communication en l'absence de l'événement évoqué. Le rôle social joué par la mémoire collective, qualifiée de *mémoire sociale*, la place dans une position stratégique. En

¹⁵ M. Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, 1925, p. 138.

¹⁶ A.D. Rodrigues, "Mémoire et technique", Jeudy H-P., *Patrimoines en folie*, Paris, eds. de la MSH, 1990, coll. Ethnologie de la France, pp.251-258.

¹⁷ F. Zonabend, *La mémoire longue, temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980.

¹⁸ G. Namer, *Mémoire et société*, Ed. Méridiens Klincksieck, Paris, 1987, coll. Sociétés.

effet, les représentations du passé évoluent, la mémoire est en quelque sorte en perpétuel remaniement et reconstruction et donc elle va faire l'objet de stratégies d'appropriation de la part de certains groupes, avec comme enjeu le contrôle de la société. Cette volonté de construire - d'imposer - une mémoire collective donnant une représentation du passé, a toujours été présente dans les sociétés humaines. Joël Candau (1996) remarque que "les mythes, les légendes, les croyances, les différentes religions sont des constructions mémorielles collectives." L'objectif recherché est de "véhiculer une image [du passé des groupes] conforme à leur propre représentation de ce qu'ils sont". J. Candau prend l'exemple du mythe d'origine qui est l'objet d'une "régulation mémorielle collective" qui dépend "du contexte social et des enjeux du moment de la narration".

G. Namer¹⁹ définit la fonction sociale de la mémoire de deux points de vue. Il s'agit en premier lieu d'une fonction par rapport à la société globale, celle de la nostalgie. "Cette nostalgie, cette mémoire affective nous permet de sortir un moment de la contrainte de la société actuelle et de nous présenter la société passée comme un lieu d'attrance. En retour, cette liaison du présent avec le passé valorise la continuité sociale et la société se révèle être à la fois contrainte et valeur désirée". En second lieu, la mémoire remplit une fonction par rapport aux groupes qui est une fonction de valorisation et de légitimation.

Cette définition et ce rôle de la mémoire, appliqués à la question industrielle et à son patrimoine, permettront d'expliquer les actions patrimoniales et les stratégies des acteurs et montreront les liens étroits entre les notions de patrimoine, de tradition et de mémoire.

La définition de la mémoire collective, de la mémoire sociale, montre la complexité de cette notion et son caractère flou, voire incertain. Plusieurs auteurs ont soulevé le problème de la concordance des souvenirs individuels dans un ensemble et la difficulté - sinon l'impossibilité - de démontrer la communauté des visions individuelles au sein d'un collectif. Il apparaît que c'est en se basant davantage sur les cadres sociaux de la mémoire que l'étude de cette dernière est possible. Ce sont ces cadres qui vont être partagés et utilisés par la collectivité, ceux sont à travers eux que va se construire la mémoire, qu'elle va se transmettre et enfin ces structures collectives vont permettre l'émergence de représentations collectives symboliques, d'une représentation sociale du monde. A partir des cadres vont apparaître différents points de vue sur le rôle de la mémoire et différentes utilisations de celle-ci.

¹⁹ G. Namer, 1987, *op.cit.*

2- Le devoir de mémoire : une obligation envers le passé

Avec le renouveau de l'intérêt patrimonial à partir des années 70 et l'émergence des nouveaux patrimoines, l'idée d'un "devoir de mémoire" s'est faite plus présente dans les discours et les projets d'actions. La notion de mémoire n'est pas évoquée seule mais en lien avec son caractère obligatoire qui apparaît comme la justification essentielle des mouvements de patrimonialisation. Parallèlement, la notion de devoir sous-entend celle de contrainte. L'évocation de la mémoire - et donc du passé - son exposition et sa transmission apparaissent comme inévitables et surtout nécessaires au bon fonctionnement de la société. Il appartient alors aux détenteurs de la connaissance de "l'histoire" du groupe de divulguer leur savoir pour faire prendre conscience à la communauté d'une part de son inscription dans le temps et dans l'espace et d'autre part de son héritage à prendre comme modèle.

De ce point de vue, restituer le passé est un devoir, une obligation et une marque de respect envers des "ancêtres" méritants dont les populations présentes doivent s'inspirer pour construire leur propre vie. Cette première conception est profondément tournée vers le passé. Elle prétend le ramener dans le présent, de manière "fidèle", et espère ainsi éviter toute rupture avec celui-ci, qui serait source de confusion et d'angoisse. C'est en partie la peur de l'inconnu qui guide cette démarche et l'idée - véhiculée dans différents courants de pensée - que l'avenir de l'homme ne peut se constituer sans son passé. Le poids de l'histoire est ici fortement présent et celle-ci est invoquée comme source d'inspiration pour l'action présente et à venir. Pour Françoise Wasserman²⁰, les écomusées et les musées de société défendent en partie cette vision des choses, mais sans tomber dans l'excès qui serait de faire du passé dans sa globalité une période glorieuse et nécessairement heureuse, voire meilleure qu'aujourd'hui. Et c'est le problème de la conception sous-entendue par la notion de devoir de mémoire : entre les mains de certains elle prend une connotation passéiste, que rejettent les écomusées. "Cette leçon du passé pour mieux comprendre le présent et envisager l'avenir est bien celle que les écomusées et les musées de société veulent donner. Mais le devoir de mémoire, en histoire comme en ethnologie, ne doit pas conduire à une sacralisation, «la mémoire ne cherche à sauver le passé que pour servir au présent et à l'avenir»"²¹. Le devoir de mémoire est vécu comme un impératif qui est fait au citoyen de rendre compte du passé.

²⁰ Wasserman F., 1997, op.cit.

²¹ Idem, p.34.

Reprenant la théorie de Paul Ricœur, E. Macron²² explique qu'il s'agit d'un "commandement donné au citoyen". Il ajoute que l'injonction de l'obligation à raconter "ne prend sens que par rapport à la difficulté rencontrée à faire mémoire. L'impératif au futur contrarie la nature profonde de la mémoire, qui ne peut être qu'un exercice, souvent difficile, de rétrospection, d'anamnèse, toujours mené au présent en direction du passé." Pour Paul Ricœur, l'analyse du devoir de mémoire doit avant tout passer par une prise en compte du contexte historique dans lequel se situe l'obligation de mémoire. Il prend l'exemple de la mémoire obligée suite au traumatisme de la seconde guerre mondiale et situe la mémoire dans ce cas à un niveau *éthico-politique*. Pour lui, "l'injonction ne prend sens que par rapport à la difficulté ressentie par la communauté nationale, ou par des parties blessées du corps social, à faire mémoire de ces événements d'une manière apaisée"²³.

A un autre niveau, non comparable à celui de la mémoire des guerres mais suscitant des réactions semblables, la mémoire de l'histoire industrielle dans le Nord - Pas de Calais peut apparaître également comme une mémoire empêchée puis une mémoire obligée. En effet, la fin brutale des industries et le déclin rapide qui s'en est suivi, a provoqué dans la région un véritable traumatisme des populations qui ont vu, non seulement leur activité professionnelle disparaître, mais également leur mode de vie profondément remis en question. Cela s'est traduit par une difficulté, présente encore aujourd'hui, à exprimer ce passé, cette histoire, et quelquefois - comme dans le cas de l'industrie minière - par un oubli volontaire de la mémoire. On est confronté ici à une absence de transmission de la mémoire car elle est synonyme de douleur. Passé ce cap de "deuil" et d'empêchement de la mémoire, apparaît de manière de plus en plus impérative le devoir de mémoire comme l'obligation de dire le passé. Obligation faite pour pouvoir dépasser le traumatisme et se réapproprier son histoire sur un mode positif et non plus négatif. Le devoir de mémoire apparaît alors comme une thérapie, en quelque sorte, permettant de dépasser une période difficile pour pouvoir envisager l'avenir. L'obligation est faite de transmettre et le devoir de mémoire devient "le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi"²⁴. C'est aussi assumer la dette et l'héritage du passé : "nous sommes redevables à ceux qui nous ont précédés d'une partie de ce que nous sommes. Le devoir de mémoire ne se borne pas à garder la trace matérielle, scripturaire ou autre, des faites révolus, mais entretient le sentiment d'être obligés à l'égard de ces autres dont nous dirons plus loin qu'ils ne sont plus mais qu'ils ont été. Payer la dette, dirons-nous, mais aussi soumettre l'héritage à inventaire." C'est le devoir de justice qui légitime le devoir de mémoire.

²² E. Macron, "La lumière blanche du passé, lecture de *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur", *Esprit*, Paris, n°266-267, 2000, pp.16-31

²³ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, p.108.

²⁴ Op. cit.

Cependant, des réserves sont émises à l'encontre du devoir de mémoire qui peut apparaître comme aliénant plutôt que constructif et libérateur s'il ne permet pas aux individus d'intégrer les éléments passés pour faire face et s'engager dans l'avenir. Il ne faudrait pas que le passé devienne trop lourd à porter et qu'il enferme les acteurs qui en sont les détenteurs dans un rôle de "témoins du passé" qui ne leur permettrait pas de trouver une place dans la société actuelle.

L'appel au devoir de mémoire peut également prendre quelquefois la forme d'un appel à la nostalgie. La vision du passé qui est transmise est empreinte de passéisme et son caractère est clairement nostalgique. Même si ce passé a été douloureux, comme c'est le cas pour l'industrie minière, les éléments évoqués sont le plus souvent positifs. La notion de pénibilité du travail, par exemple, est détournée au profit de celle de solidarité dans l'adversité. Ce point de vue est généralement adopté par les anciens travailleurs ou ceux qui retrouvent une fonction sociale à travers l'évocation du passé. La mémoire est alors envisagée comme une survivance, comme ce qui reste du passé et qu'il faut entretenir à tout prix.

Analysant l'engouement mémoriel qui semble se développer depuis vingt ans, J. Le Goff (1988) conclut que c'est "l'accélération de l'histoire [qui] a amené les masses des nations industrielles à se raccrocher nostalgiquement à leurs racines ; d'où la mode rétro, le goût pour l'histoire et l'archéologie, l'intérêt pour le folklore, la vogue de l'ethnologie, l'engouement pour la photographie créatrice de mémoire et de souvenirs, le prestige de la notion de patrimoine." C'est la crise du progrès que connaît le 20^{ème} siècle qui, selon lui, amène de nouvelles attitudes face au passé et à l'avenir. Ce "culte du passé", dans son acception nostalgique, se localise pour J. Le Goff dans les catégories sociales en déclin. La mémoire nostalgique est en effet portée le plus souvent par des individus qui jugent avoir perdu quelque chose dans le présent par rapport au passé. Les retraités, par exemple, retrouvent un rôle social par l'animation de lieux de mémoire, ils récupèrent ainsi en partie leur ancienne place et leur statut. Les individus "licenciés" de l'industrie voient ici l'occasion de "gommer" leur éviction brutale qui a bouleversée leur vie et ainsi de réintégrer presque le cours normal des choses. Ils reviennent sur ce dont on les a privé et ainsi se réapproprient leur instrument de travail pour pouvoir, peut-être, faire le deuil qui ne leur avait pas été accordé au moment de la crise. L'aspect nostalgique du devoir de mémoire marque également une volonté de contrer l'oubli et d'empêcher ainsi le temps de s'écouler. A.D. Rodrigues voit "dans cet empressement à tout conserver et préserver de l'oubli la marque d'une hantise généralisée, celle de la disparition rapide de l'expérience, la marque d'une peur de l'éphémère qui atteint les choses, les individus

et les événements, la marque de l'évanescence du monde moderne."²⁵ Candau (1996) ajoute que la place primordiale de la mémoire est due "à l'inquiétude d'individus et de groupes en quête d'eux-mêmes".

La définition de ce que pouvait être la mémoire collective a montré qu'il s'agissait avant tout d'un regard présent sur le passé, d'une reconstruction. Cette idée semble gommée dans la notion de devoir de mémoire. En effet, celle-ci sous-entend davantage l'idée selon laquelle la mémoire restituerait le passé, à la manière de l'histoire, sans interprétation et de manière conforme à la réalité. Les détenteurs de ce mode de transmission de la mémoire font paraître leur discours comme une restitution neutre, ce qu'elle n'est évidemment pas. Ils affirment dire l'Histoire alors qu'en fait ils disent leur histoire. Ce processus peut être inconscient, il traduit des vécus individuels qui se pensent collectifs ; pris dans l'affectif, ces individus ne parviennent pas à voir la vision de l'autre car ils ne peuvent la concevoir. Passant par différents stades intermédiaires, le processus peut finalement devenir conscient, l'orientation qui est donnée à la mémoire est alors volontaire et poursuit un but précis, variable selon les acteurs concernés.

La version de l'histoire donnée par le devoir de mémoire est presque contraire à la nature même de la mémoire car elle donne une vision statique des événements, alors que la faculté principale de la mémoire est de s'adapter aux changements sociaux. Le devoir de mémoire signifie que l'on inculque à la collectivité ce qu'était le passé, c'est une formulation qui se veut la "version officielle" de l'histoire et qui n'a pas pour objectif d'être et de se remettre en cause. Un peu comme il est reproché aux musées de figer une certaine vision des événements et d'empêcher leur évolution dans les représentations, le devoir de mémoire apparaît comme une forme trop lourde de l'acte de remémoration car son caractère d'injonction en inhibe l'évolution. C'est finalement la formulation de devoir de mémoire qui est discutée, car elle ne traduit pas réellement la totalité de ce qui apparaît plutôt comme un travail de mémoire. Cela ne signifie pas pour autant que les deux notions sont à opposer de manière systématique. Le devoir de la mémoire pourrait davantage se concevoir comme une première étape, celle de la lutte contre l'oubli. Le travail de mémoire serait alors la seconde étape, celle de la conservation de certains éléments du passé et de leur pérennisation pour construire l'histoire et le devenir du groupe.

²⁵ A. D. Rodrigues, "mémoire et technique", in Jeudy H-P., *patrimoines en folie*, Paris, Ed. de la MSH, 1990, p.252.

3- Le travail de mémoire : le passé pour servir le présent

Au devoir de mémoire est de plus en plus fréquemment préférée par les chercheurs, au premier rang desquels P. Ricoeur²⁶, l'appellation de travail de mémoire. Celle-ci répond mieux à la définition de la mémoire collective comme une mémoire sociale et permet d'appréhender et d'expliquer de manière plus complète des phénomènes liés à la mémorisation et à la remémoration tel que le mouvement élargi de patrimonialisation.

La notion de travail de mémoire se comprend comme l'idée de retravailler le passé pour en donner une certaine vision. Il ne s'agit plus d'un devoir d'évocation de l'histoire mais d'un travail, d'une réflexion sur cette histoire afin d'en faire ressortir des éléments susceptibles de servir les intérêts actuels des groupes. Il est question à ce moment là d'un travail *sur* et *de* la mémoire. La réflexion porte en effet à la fois sur le contenu de la mémoire et sur sa construction sociale. Le travail de mémoire affranchit la collectivité du poids de la transmission et de l'obligation de dire le passé. Il invite davantage à analyser les événements historiques à la lumière de la situation actuelle et à en donner une version "conforme" aux représentations présentes tout en permettant des reformulations ou des réajustements. Cela répond peut-être en partie au souhait formulé par Henri-Pierre Jeudy (1990) quand il écrit que le rôle de la mémoire devrait être de comprendre les mutations de la société. G. Namer (1987), évoquant M. Halbwachs, explique également que "le travail de la mémoire repart (...) du présent pour restructurer le passé, c'est-à-dire en souligner les aspects qui le relie au présent et en négliger les autres."

Gérard Namer insiste sur le côté "cyclique" de la mémoire, sur le fait qu'elle ne fait que se recomposer en tenant compte des recompositions antérieures. Il écrit que "toute mémoire ne ressaisit que son travail antérieur. Toute mémoire n'est que reconstruction, à partir de la vision du monde actuelle du groupe, de ce qui avait déjà été reconstruction". Ainsi la mémoire pourrait être perçue comme un empilement de strates correspondant aux différentes étapes de l'expérience humaine collective. Elle s'éloigne ici un peu plus de l'histoire et se présente comme un processus de sur-interprétation - accumulant les reformulations - et de surimpression : la déformation antérieure influençant à son tour la nouvelle version. Ainsi, la mémoire n'apparaît finalement pas comme une mémoire du passé

²⁶ voir notamment P. Ricoeur, "L'écriture de l'histoire et la représentation du passé", *Annales Histoire, Sciences sociales*, Paris, n°4, juil-août 2000, pp.731-747. et P. Ricoeur, 2000, op.cit.

mais comme une mémoire du travail qui a été effectué sur le passé, c'est-à-dire une mémoire des cadres sociaux.

Dans le travail de la mémoire, l'oubli occupe une place importante car c'est sa manipulation qui va donner forme à la mémoire en sélectionnant les souvenirs à conserver et ceux à écarter. Pour G. Namer, "l'oubli du groupe obéit donc à une finalité toute puissante de l'intérêt du groupe" et le travail de mémoire est à la fois un travail d'oubli et de reconstruction.

Le travail de mémoire en tant qu'utilisation du passé rejoint la notion de tradition au présent. La mémoire peut donc apparaître dans certains cas comme l'expression de la tradition ou même comme un traditionalisme au sens que Gabriel Gosselin (1978, 1979, 1980) lui donne de tradition réinterprétée. Analysant les relations entre tradition et mémoire, Joël Candau (1996) explique que "l'acte de mémoire qui se manifeste dans l'appel à la tradition consiste par conséquent à exhiber, en l'inventant si nécessaire, un «morceau de passé taillé aux mesures du présent», de telle sorte qu'il puisse être une pièce du jeu identitaire." Mémoire et tradition sont donc imbriquées pour produire des signes. Le rôle du travail de mémoire est de produire quelque chose : de la représentation, du symbolisme, pour signifier au groupe son identité. La production de mémoire se fait donc dans un certain but, en poursuivant un objectif ancré dans le présent. Si l'acte de mémoire peut être spontané, il apparaît le plus souvent suscité par certains acteurs qui veulent utiliser le passé ou les représentations sociales.

Cette réflexion sur la terminologie liée à la mémoire confirme l'existence de mémoires multiples et va permettre d'analyser les différents usages sociaux de ces mémoires qui sont faits par plusieurs catégories d'acteurs. Elle signifie également qu'il n'est pas possible de réduire les notions de mémoire, de patrimoine ou de tradition à de simples mouvements nostalgiques face à l'évolution rapide de la société, mais qu'il faut les percevoir comme de nouveaux outils de construction sociale pour l'avenir des communautés.

II- La patrimonialisation : production de mémoire et production de la mémoire

1- Patrimoine et mémoire, les deux faces de l'identité

La mémoire étant l'expression collective du groupe à l'égard de son passé, elle se situe dans le domaine du symbolisme et de la représentation. Pour perdurer et s'inscrire dans les mémoires individuelles, elle a besoin de s'incarner dans des lieux qui la matérialisent, il s'agit de ce qu'à la suite de Pierre Nora il convient d'appeler des *lieux de mémoire*. Le patrimoine bâti et les divers objets qui constituent également le patrimoine, comme les archives ou d'autres supports, peuvent constituer ces points d'ancrage de la mémoire. Ce serait cependant une erreur de réduire l'ensemble du patrimoine à cette seule fonction et de le croire subordonné de manière exclusivement passive à une mémoire. Les rapports entretenus par la mémoire et le patrimoine sont complexes et montrent qu'ils agissent ensemble pour produire de l'identité.

1.1- Le patrimoine et la mémoire, une interaction à double sens

La constatation qui s'impose d'abord est que **le patrimoine et la mémoire sont liés par une interaction à double sens**. Il se produit entre eux un phénomène de rétro-action qui fait que chacun est influencé par l'autre et qu'ils ne peuvent se définir unilatéralement l'un détaché de l'autre. En effet, on constate dans un premier temps que la mémoire collective d'un fait institue des représentations et les formes matérielles que ces dernières vont prendre. Ainsi, l'idée qui a été conservée d'un phénomène va s'incarner dans un monument, une démonstration de savoir-faire ou un certain type de commémoration. Dans ce cas, la mémoire en quelque sorte crée le patrimoine, ou du moins elle l'instaure car ne sera conservé et n'accédera au statut de patrimoine que ce qui sera conforme à la mémoire. Pour prendre un exemple, même s'il peut sembler caricatural, la mémoire de l'activité charbonnière dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais s'incarne de manière symbolique dans les chevalements et les terrils, alors que les cokeries²⁷ ou les lavoirs²⁸ - pourtant tout aussi représentatifs - sont absents ou quasiment absents du paysage patrimonial. La mémoire paraît donc imposer la création du patrimoine et son maintien, ce qui signifie secondairement que les représentations symboliques ont un ascendant sur les formes matérielles. Dans un second temps cependant, en

²⁷ Usines qui fabriquent du coke (combustible obtenu par distillation de la houille en vase clos) destiné à l'industrie.

²⁸ Ateliers de lavage du charbon.

analysant les formes de patrimonialisation et les choix qui sont effectués, le patrimoine ne semble pas toujours déterminé par la mémoire. Les traces matérielles d'un phénomène comme l'industrie existent indépendamment de la mémoire que les acteurs en ont, même s'ils ne sont pas forcément des patrimoines. A partir de ce fait il est possible d'envisager la sélection de certains éléments aux dépens d'autres. Ces utilisations des traces matérielles qui vont être faites par des acteurs, au besoin même leur recreation - leur "invention" dirait-on en s'inspirant de la réflexion sur la tradition - permet de façonner une mémoire collective et à sa suite, d'influencer les représentations. Dans ce cas, ce n'est plus la mémoire qui instaure le patrimoine mais le patrimoine qui provoque de la mémoire, qui la suscite et donc quelque part qui la crée, ou du moins l'oriente dans un certain sens. **Patrimoine et mémoire se présentent comme deux facteurs de la construction identitaire.** Chacun exerce une influence dans l'élaboration de l'imaginaire collectif. A-M. Martin, J-C. Mermet et N. Ribet (1998), dans le cadre de leur étude sur le territoire du Mézenc, ont également remarqué que "les objets acquièrent une pertinence patrimoniale au terme d'une confrontation entre différentes mémoires, différents territoires, différents projets. (...) En retour la patrimonialisation transforme les repères identitaires individuels et collectifs et circonscrit de nouveaux espaces de l'action politique".

1.2- Le patrimoine et la mémoire comme éléments constitutifs de l'identité

La mémoire collective et le patrimoine ne peuvent pas être dissociés. Ils doivent être envisagés l'un avec l'autre pour comprendre le rôle qu'ils jouent dans la société. Le développement d'actions patrimoniales et de mémoire apparaît comme un appel face à un besoin d'identité de la part de certains groupes sociaux. Particulièrement dans les régions à forte industrialisation, le travail a pendant longtemps été perçu comme un des principaux facteurs d'intégration sociale. Face à sa défaillance, les acteurs se tournent vers d'autres formes de socialisation dont ils pensent qu'elles vont pouvoir les conforter dans leur identité vacillante. Ainsi, la mémoire et le patrimoine, par l'ancrage historique qui leur est donné, apparaissent comme de nouveaux moyens d'affirmer une appartenance à un groupe. Ils servent alors à dépasser le moment de crise dû à la fermeture des usines par la réappropriation du travail sous une forme symbolique. La transformation des traces des industries en patrimoine, et donc leur intégration dans la mémoire collective comme éléments à part entière de l'identité, permet à la fois de réintroduire une continuité là où il y a eu rupture - puisque les industries, et les valeurs, qu'elles sous-tendent demeurent sous une autre forme - et de dépasser une époque révolue pour s'engager vers une nouvelle. M. Rautenberg et C. Gouy-

Gilbert (1997) remarquent que la mémoire peut être "transformée en patrimoine lorsqu'elle peut avoir une fonction cathartique, pour dépasser un traumatisme social considéré comme dangereux pour le groupe". Les auteurs évoquent l'exemple de la fermeture d'usines. C'est ce qui s'est produit dans le Nord - Pas de Calais : la fin brutale ou progressive de plusieurs secteurs industriels et l'absence de perspectives, ont pu plonger une certaine catégorie de la population dans le désarroi et remettre en cause le fonctionnement social. Ils soulignent également la complexité de ces deux notions et de leur rôle respectif. La mémoire transformée en patrimoine, dans une situation extrême, ne pourrait plus évoluer, puisqu'elle serait fixée matériellement, et n'aurait plus sa place dans "l'échange social et symbolique". Les auteurs envisagent la mémoire collective et le patrimoine comme "deux productions sociales essentiellement différentes, voire opposées dans certaines de leurs dimensions sociales". La différence est de nature puisque le patrimoine est perçu comme un objet "dont les formes sont fixées par la réglementation, l'usage, la tradition, il est théoriquement inaliénable et on lui attribue un sens à partir de l'histoire", alors que la mémoire est "une pratique collective qui se nourrit des interactions entre les agents, des échanges verbaux et symboliques. Elle évolue, transforme les représentations du monde (...) elle a vocation à disparaître aussitôt qu'elle perd son efficacité symbolique"²⁹.

Mais si on suppose l'existence d'une pluralité de mémoires et des échanges à double sens entre celles-ci et les patrimoines - eux aussi pluriels et dépendants de la conscience qu'en ont les groupes -, la pérennité de chacun semble assurée car il y aura toujours confrontation de différents points de vue, échanges et évolutions des perceptions selon l'époque. La mémoire ne peut se retrouver "prisonnière" du patrimoine puisque celui-ci peut être amené à se modifier selon les fluctuations de la tradition et les enjeux présents. Le risque existe cependant de figer une certaine vision de l'histoire sans permettre de pouvoir s'en affranchir si une seule catégorie d'acteurs s'empare de la mémoire et du patrimoine pour les orienter dans un sens unique qui réponde à leurs stratégies.

La mémoire collective et le patrimoine apparaissent comme deux éléments de l'identité s'influençant mutuellement. Le premier a pour vocation de permettre une circulation du passé entre les individus et donc son "enrichissement" collectif par le biais des mémoires individuelles, tandis que le second sert de support aux souvenirs et permet l'élaboration de représentations qui se confrontent à la mémoire. Mémoire et patrimoine ne sont finalement que les deux faces d'un même objet : l'imaginaire social. Le patrimoine se bâtit petit à petit et

²⁹ C. Gouy-Gilbert, M. Rautenberg, "Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoires", Métral J., 1997, p.45.

se pare de différentes significations selon le moment où on l'évoque ; la mémoire se construit et s'interprète selon les besoins du groupe. Tous deux "manipulent" de l'histoire, des événements, pour susciter une identification collective et produire du lien social au moment où la communauté se sent menacée. A.D. Rodrigues (1990) a relevé le rôle identitaire de la mémoire et du patrimoine, il écrit que les "points de repère que la mémoire retient jouent le rôle de marques de reconnaissance qui assignent aux personnes, aux choses et aux événements une identité". Patrimoine et mémoire permettent aux agents de se définir car ils leur renvoient l'image de ce qu'ils sont, un peu à la manière d'un miroir qui reflète l'image de celui qui s'y regarde.

Joël Candau (1996) définit le patrimoine par rapport à la mémoire. Il est envisagé comme le "produit du travail de la mémoire qui, au fil du temps et selon des critères très variables, va sélectionner certains éléments hérités du passé pour les ranger dans la catégorie des objets patrimoniaux". Il ajoute que le patrimoine "fonctionne avec une grande efficacité comme «un appareil idéologique de la mémoire»". Pour Candau, **la patrimonialisation est un acte de mémoire** qui va entraîner la valorisation du patrimoine. Sans conscience mémorielle le patrimoine ne peut donc pas exister. La formation du patrimoine va dépendre de la conscience qu'à le groupe de son passé. Les représentations véhiculées vont alors se choisir des points d'appui qui seront qualifiés en patrimoine. Ce dernier à son tour, par un phénomène de rétro-action, va contribuer à consolider la mémoire et à l'orienter.

Dans un contexte de changements sociaux rapides, la mémoire collective et le patrimoine sont utilisés pour résister à l'écoulement du temps. Ils permettent de fixer des instants de vie, voire de résister à l'évolution jugée trop rapide de la société. Ils servent alors de cadres structurants. Ils sont des repères de l'identité. A.D. Rodrigues voit dans l'engouement patrimonial et mémoriel un besoin de fixer les choses pour "donner du sens à notre monde humain. (...) Nous cherchons ainsi à cristalliser des expériences de plus en plus fluides, des expériences qui échappent à notre capacité de jouissance et d'échange. Nous cherchons ainsi à retenir ce qui s'écoule de plus en plus vite et qui, de ce fait, se trouve voué à une disparition trop rapide."³⁰ C'est donc pour produire de la continuité que l'homme fait appel à la mémoire et au patrimoine, pour remplir de significations un espace qui paraît menacé par le vide, du fait des transformations sociales. Rodrigues parle du désir de mémoire comme ce qui "procède surtout de la peur du vide du sens"³¹. Par analogie, cette situation

³⁰ A.D. Rodrigues, 1990, p.251.

³¹ Op. cit.

pourrait être à rapprocher de celle du Petit Poucet qui, sachant qu'il avance vers l'inconnu, sème des cailloux pour être certain de retrouver son chemin. De même, les individus ne sachant pas quelle direction va prendre l'évolution de la société, créent du patrimoine et s'entourent pour être sûrs de toujours se retrouver eux-mêmes et savoir qui ils sont et d'où ils viennent.

L'élaboration et le maintien de l'identité semble passer par la persistance de l'idée qu'il existe une identité. Des "outils" sont utilisés pour garantir au groupe sa reconnaissance et donc sa pérennité. Il s'agit de l'invention de traditions, de la provocation de la mémoire et de la fabrication du patrimoine. Leur évocation répond à un besoin d'identité, qui peut lui-même être déterminé par d'autres causes, culturelles, économiques ou sociales.



2- *Les lieux de mémoire : origines et rôles*

Il a été montré que la mémoire, pour s'exprimer, a besoin de cadres et qu'elle se nourrit également de traces matérielles pour se renouveler. Des lieux sont alors érigés en lieux de mémoire, ils acquièrent une valeur exemplaire et leur visibilité sert de moyen de reconnaissance à la communauté. Pierre Nora³², qui a permis la large diffusion de cette notion, définit le rôle des lieux de mémoire comme celui "d'arrêter le temps, de bloquer le travail de l'oubli, de fixer un état de choses, d'immortaliser la mort".

2.1- De l'espace bâti...

Les lieux de mémoire ne sont pas nécessairement des vestiges du passé, la valeur patrimoniale et mémorielle qui leur est accordée est souvent récente. Il ne s'agit pas, nécessairement, de "lieux historiques" qualifiés en patrimoine "depuis toujours". Pour J. Candau (1996), les lieux "ne préexistent pas à la mémoire et se constituent dans le moment même où la mémoire travaille." Ce n'est pas leur ancienneté qui fait leur reconnaissance mais davantage le regard qui est posé sur eux à un moment donné." C'est pourquoi il faut parler de création, d'invention de lieux de mémoire. Cette fabrication peut être de deux types. Il s'agit soit d'une distinction à posteriori d'un lieu existant, soit d'une création ex-nihilo d'un espace pour servir de lieu d'expression de la mémoire, de "lieu pour l'exemple". Pour André Micoud, ces lieux exemplaires sont "construits pour signifier la possibilité d'un avenir différent, articulés à la désignation concomitante d'un problème social, d'une contradiction (problème

³² P. Nora (sous la dir.), *Les lieux de mémoire*, 7 vols., Paris, Gallimard, 1984-1992.

qui est dit pouvoir trouver sa solution dans une autre manière d'organiser l'espace social) et, enfin, construits pour être reproduits et imités."³³ L'avènement de lieux de mémoire est donc lié à un besoin de la population et doit pouvoir trouver des réponses aux difficultés sociales. C'est notamment ce qui s'est produit avec les traces de l'activité industrielle. Leur réappropriation sur le mode patrimonial après la disparition de leur fonction première, celle d'instrument de production, a permis à la communauté de dépasser le sentiment d'échec lié à la crise et d'envisager l'avenir. Jean Davallon³⁴ a décrit le processus de création des hauts lieux patrimoniaux - lieux de mémoire particulièrement remarquables - et cela permet de comprendre comment se construit la mémoire. Pour lui, les caractéristiques des hauts lieux patrimoniaux sont qu'il s'agit de "lieux qui sont passés de l'état d'objets fonctionnels à celui de déchets (ruines, restes)", puis après leur découverte - ou redécouverte - ont acquis "le statut de porteurs de significations"³⁵, ils sont alors promus, comme le formule K. Pomian, cité par J. Davallon³⁶, au rang de "sémiophores".

Une fois produits, les lieux de mémoire sont difficiles à abolir, ils ont été édifiés pour servir d'exemple et de repère et constituent les piliers de la mémoire. Pour J. Candau la seule manière de les supprimer est de procéder à leur destruction physique et cette opération est alors perçue comme "une mise à mort de la mémoire". Cela montre l'importance des lieux de mémoire dans le maintien de cette dernière. Sans cadre pour susciter l'évocation de leurs souvenirs, les individus perdraient peu à peu le contenu de la mémoire³⁷. De même, la destruction de lieux peut être utilisée - consciemment ou non - pour faire barrage à la mémoire, parce qu'il ne semble pas opportun à certains de conserver les souvenirs de tels ou tels événements. Mais si cette "privation" de la mémoire est faite de manière arbitraire, sans le consentement éclairé du groupe, cela peut conduire plus tard à des situations d'anomie et produire de nouvelles difficultés. Il ne reste par exemple dans le département du Nord plus de traces de l'industrie sidérurgique, tout a été rasé et reboisé après la cessation de l'activité. Aujourd'hui la population ressent cette absence de mémoire, elle cherche son passé mais face au vide du paysage elle ne parvient pas à renouer les fils de son histoire, ce qui est source d'angoisse et de conflit, c'est une partie de son identité qui a été amputée.

³³ A. Micoud, "Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces", Micoud A. (dir.) *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. du CNRS, 1991.p. 54.

³⁴ J. Davallon, "Produire les hauts lieux du patrimoine", Micoud A. (sous la dir.), 1991, pp.85-102.

³⁵ Op. cit., pp.89-90.

³⁶ Voir notamment K. Pomian, "Musée et patrimoine", Jeudy H-P. (sous la dir.), 1990, pp177-198.

³⁷ Cette réflexion s'applique particulièrement au cas du patrimoine industriel, il en va différemment dans d'autres domaines. J. Candau constate par exemple que malgré la destruction du mur de Berlin, la mémoire de la séparation reste et que les individus continuent de se comporter comme si le mur existait encore. De même, dans le cas d'événements particulièrement dramatiques comme l'holocauste, les lieux de mémoire sont davantage des moyens de reconnaissance des victimes que de supports obligatoires au maintien de la mémoire, cette dernière demeurant chez les individus même en l'absence de traces matérielles.

Willem Frijhoff, cité par J. Candau³⁸, pour évoquer les lieux de mémoire, emploie le terme de "bouée de la mémoire" pour montrer que même si la mémoire s'attache à des lieux pour pouvoir s'exprimer, elle n'est cependant pas prisonnière d'eux et peut continuer à suivre l'évolution sociale. Il écrit ainsi que "la mémoire s'attache à des formes, sans cesser de flotter au gré des ondes et sans perdre sa capacité de reprendre le large". Les lieux de mémoire sont donc à envisager comme des points d'appui et non des points de fixation de la mémoire. La mémoire collective peut s'affranchir des cadres qui la représentent ou qui disent la représenter. C'est le cas par exemple quand des lieux construits pour servir de lieux de mémoire ne sont pas appropriés par le groupe auquel ils sont destinés. A. Micoud remarque que "les lieux symboliques produits ne fonctionnent pas forcément, ou pas comme l'auraient souhaité leurs auteurs"³⁹. La mémoire et le patrimoine peuvent être utilisés pour poursuivre des objectifs, mais jusqu'à une certaine limite. Il faut quand même que leur évocation s'appuie sur une demande sociale - formulée ou diffuse - pour que le groupe dans sa globalité reprenne et intègre les actions mises en place. La mémoire ne peut se construire contre la population, c'est elle, en dernier ressort, qui va la valider et qui va entériner de même le processus de patrimonialisation. Ainsi les acteurs qui construisent la mémoire et le patrimoine, particulièrement les acteurs politiques, ne peuvent imposer leur vision des événements contre la volonté de la population. C'est pourquoi, ils s'appuient généralement sur le réseau associatif pour pouvoir mener à bien leurs projets. Ceci induit parallèlement le fait que toute action patrimoniale résulte de la confrontation de plusieurs mémoires et qu'elle ne peut être menée totalement par une seule catégorie d'acteurs. La patrimonialisation - comme création de mémoire et de patrimoine - est plutôt un jeu de négociations symboliques pour arriver à une "version" historique commune qui réponde aux besoins économiques, sociaux, culturels ou politiques du moment.

2.2- ...au support idéal

Jusqu'à présent, les lieux de mémoire ont été perçus comme des traces matérielles de la mémoire. Mais ils ne sont pas nécessairement des lieux bâtis, ils sont aussi des lieux "idéels". Outre l'espace bâti et les objets, la mémoire peut s'incarner également dans des espaces immatériels tels que les savoir-faire ou les récits. P. Nora avait d'ailleurs inclus, dans sa définition des lieux, l'aspect idéal, en parallèle à l'aspect matériel. Il s'agit de "toute unité

³⁸ J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996, coll. Que-sais-je, p.115.

³⁹ A. Micoud, "La production symbolique des lieux exemplaires", Micoud A. (sous la dir.), 1991, op.cit., p.7.

significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une quelconque communauté"⁴⁰. Ces lieux, en plus de leur fonction de support de la mémoire, permettent de pallier la carence de lieux physiques. Mais cependant, comme il a été évoqué plus haut avec le cas de l'industrie sidérurgique, il est nécessaire qu'il subsiste un minimum de traces, sans outils comment faire la démonstration de son savoir-faire ? La fragilité des lieux immatériels de la mémoire est qu'ils tiennent uniquement aux individus supports de cette mémoire, leur disparition entraînant inéluctablement celle des souvenirs qu'ils véhiculaient.

Cela permet peut-être de distinguer différents niveaux dans la mémoire, un niveau durable, celui qui s'exprime à travers des lieux matériels et un niveau évanescent et instable, caractéristique des espaces immatériels.

Plusieurs auteurs ont défini ce que pouvaient être les lieux de mémoire. Ces différentes réflexions, sur la nature des lieux de mémoire, traduisent la pluralité de leurs rôles. Lieux d'incarnation de la mémoire, ils sont également des productions de cette mémoire en même temps que des catalyseurs de celle-ci.

Les lieux sont donc des soutiens de la mémoire en même temps que des outils permettant sa mise en œuvre. Ils peuvent être conçus comme des instruments de structuration de la mémoire.

Paul Ricœur, quant à lui, évoque les "traces", sans lesquelles il ne peut exister de représentation du passé. E. Macron (2000) les définit comme des "empreintes laissées par les affections, sentiments, expériences vécues, qui sont gravées dans l'âme." P. Ricœur distingue trois types de traces : les traces cérébrales ou corticales, les traces psychiques et les traces écrites ou matérielles. Ces dernières fournissent des éléments permettant l'émergence de représentations du passé dans la mémoire et permettent du même coup à ce passé d'exister.

Définir des lieux de mémoire apparaît avant tout comme une façon d'envisager un rapport au passé. Conçus comme points d'arrivée, ils sont alors envisagés comme des traces du passé permettant l'expression d'une mémoire. Conçus comme points de départ, ils sont des créations de la mémoire pour reconstruire un passé.

⁴⁰ P. Nora (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, III : Les France, 1*, Paris, Ed. Gallimard, p. 20.

3- Le patrimoine et la mémoire comme ressources pour l'action

Particulièrement en ce qui concerne les "nouveaux patrimoines", la conservation et la valorisation d'emblèmes patrimoniaux semblent déterminées par des considérations multiples. Mobilisés dans des contextes de crise ou d'évolution sociale, la mémoire et le patrimoine apparaissent comme des ressources à utiliser pour résoudre des difficultés ou pour contribuer au développement.

Jean Davallon remarquait déjà en 1991⁴¹ que les projets de valorisation patrimoniale couplaient deux critères guidant les choix de conservation et d'exposition. D'un côté était mis en avant le facteur anthropologique lié à la valeur historique du site, à sa représentativité ethnologique et à sa place dans la mémoire. De l'autre, le facteur décisif de la mise en valeur semblait être, de plus en plus souvent, la dimension commerciale et le critère de rentabilité. Mémoire et patrimoine peuvent être, dans ce cas, considérés comme des ressources au sens réellement économique du terme. Vus comme des potentiels d'exploitation, ils sont saisis par des acteurs commerciaux - services touristiques et entreprises - pour produire de la richesse et du développement économique et social. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le patrimoine industriel se fait jour la notion de *tourisme industriel*, qui désigne l'exploitation économique de l'héritage industriel par différents acteurs. Dans des territoires localisés et limités également, le patrimoine revêt l'habit d'un instrument de développement et de renouveau. Un certain nombre de projets de collectivités locales et territoriales prennent pour base un lieu de mémoire en espérant bâtir autour de lui un tissu d'activités redynamisant un espace en déclin⁴².

Le développement espéré est économique, il est également social et politique. En tant qu'éléments identitaires, les lieux de mémoire sont mobilisés pour dynamiser une population en difficulté. M. Rautenberg et C. Gouy Gilbert (1997) soulignent l'utilisation de la mémoire pour lutter contre l'anomie sociale : "on attend aujourd'hui de la mémoire les mêmes objectifs que naguère on attendait du socio-culturel"⁴³. De même les acteurs politiques investissent le champ patrimonial pour en faire un vecteur de cohésion et de lien social.

Enfin, la mémoire et le patrimoine sont envisagés comme une ressource culturelle et identitaire. Des acteurs mettent en place des actions patrimoniales pour répondre à un besoin de racines, il s'agit d'une quête identitaire. L'appropriation du passé paraît nécessaire à la

⁴¹ Dans son article intitulé "Produire les hauts lieux du patrimoine", Micoud A., 1991, op.cit., pp. 85-102.

⁴² Dans la troisième partie de la thèse, chapitre 8, nous aurons l'occasion de revenir plus en détails sur ces actions.

⁴³ C. Gouy-Gilbert, M. Rautenberg, 1997, p.48.

construction sociale. L'investissement patrimonial et mémoriel est aussi un moyen de réaffirmer les liens du groupe, de reconstituer une identité collective dont les frontières sont devenues incertaines, dans un contexte de mondialisation. La mobilisation du patrimoine est alors une convergence de forces permettant aux acteurs de se retrouver, de se rassembler autour d'un projet commun. Convergence qui est aussi celle des mémoires individuelles pour bâtir et consolider une mémoire collective.

La définition du patrimoine et de la mémoire collective comme ressources permet d'envisager leurs "nouveaux usages sociaux". Leur rôle sort du cadre strictement culturel pour devenir un moyen d'action. Il ne s'agit pas seulement de conserver la mémoire pour l'éducation des nouvelles générations ou pour transmettre des valeurs. Elle est sollicitée pour produire des choses nouvelles, pour recréer du lien social, pour susciter du développement.

III- Le pouvoir de la mémoire : contrôler le réel par l'imaginaire

1- La mémoire, un enjeu symbolique

La mémoire collective produit des représentations sociales qui relèvent du domaine symbolique. Elles agissent au niveau idéal en forgeant les opinions collectives et en instaurant une certaine vision de l'histoire. Elles exercent également leur influence sur le monde matériel ; les conduites des individus et des groupes sont en effet en grande partie dictées par les représentations qu'ils ont de tel ou tel phénomène. Leur réaction et les actions qu'ils vont développer dépendront de l'image qui a été construite de ce phénomène. Le pouvoir symbolique de la mémoire relève du fait qu'elle est une construction sociale élaborée collectivement par une communauté en fonction de la place qui est accordée aux objets et des valeurs véhiculées au sein du groupe.

En effet, "chaque société sélectionne des significations ; chacune classe, réunit, oppose, hiérarchise les objets de la réalité selon sa manière propre qui est à la fois le cadre d'intelligibilité qu'elle se donne et la condition de la communication entre ses membres."⁴⁴ L'attribution d'un caractère symbolique à un objet - pris dans une acception large matérielle et immatérielle - permet donc de donner un sens au monde, à la réalité et au groupe. Cependant, si les systèmes symboliques sont élaborés collectivement - condition sine qua non de leur existence car il est nécessaire qu'ils soient appropriés et acceptés par un ensemble d'individus pour se maintenir en place, sinon - sans assise collective - ils ne pourraient fonctionner et donc disparaîtraient - cela ne signifie pas pour autant qu'ils font l'objet d'unanimité totale et qu'ils sont le produit d'une vision unique et unie. Les systèmes symboliques sont construits dans la confrontation entre différents intérêts véhiculés par plusieurs groupes, comme le souligne le courant anthropologique d'inspiration marxiste qui assigne une fonction politique au symbolisme. Ces différentes visions, porteuses de significations spécifiques, s'accordent dans un consensus permettant à la société de fonctionner.

Le caractère symbolique d'un phénomène se rapporte au fait qu'il est une expérience de communication partagée. Richard Pottier, analysant la pensée de C. Lévi-Strauss, définit la notion "d'ordre symbolique" comme "la représentation qu'a le sujet d'un « univers de règles » dont l'existence et l'efficacité sociale sont subordonnées à la connaissance et à l'adhésion des partenaires sociaux."⁴⁵ Tout système symbolique apparaît donc comme une construction

⁴⁴ G. Lenclud, "Symbolisme", P. Bonte et M. Izard (dir.), *dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, p. 688.

⁴⁵ R. Pottier, *Essai d'anthropologie du mythe*, Paris, Kimé, 1994, p. 22.

sociale permettant à la communauté de s'organiser. Il s'agit d'une émanation de la société qui va ensuite structurer cette dernière et assurer sa pérennité.

Le symbolisme exerce donc un certain pouvoir sur l'organisation collective.

Il est nécessaire de poser comme préalable que le système symbolique et le jeu de représentations collectives qu'il suppose ont pour fonction, dans le cadre d'un groupe donné, d'assurer son fonctionnement, donc sa cohésion et son unité.

Dans ce cas, le pouvoir du symbolisme se décompose en trois phases montrant de quelle manière il organise le social. La première étape consiste à dire que si un groupe se représente comme formant un tout, il pourra mettre en place des actions collectives pour assurer son développement et son bon fonctionnement. La coopération des acteurs, par le biais de ces actions, va favoriser le développement de liens à l'intérieur du groupe. Cela enclenche la seconde étape, le sentiment d'appartenance identitaire créé renforce la cohésion du groupe et donc améliore le fonctionnement social. En temps de conflit, par exemple, la "Nation" fait appel au sentiment identitaire - sous la forme du patriotisme notamment - pour faire face ensemble aux difficultés. Enfin, dans un troisième temps, en retour, un groupe uni va se forger davantage de représentations communes, ce qui va confirmer sa légitimité et sa force. Le système de représentations symboliques créé par le social pour justifier son existence va à son tour influencer le fonctionnement de la société par les valeurs qu'il véhicule.

La mémoire collective, conçue comme un pouvoir symbolique, peut être l'objet de stratégies d'appropriation de la part de différents acteurs. La mémoire "instaure" les représentations du passé, donc la contrôler c'est maîtriser les représentations et ainsi dominer le monde social par l'imaginaire.

2- la mémoire, un enjeu politique

Pour J. Le Goff (1988), la mémoire collective représente un enjeu particulièrement important dans la lutte des forces sociales pour le pouvoir. La mémoire apparaît comme un instrument de pouvoir qui permet de dominer le réel par l'imaginaire.

Georges Balandier⁴⁶ insiste sur la nécessité, dans l'exercice du pouvoir, d'allier la "force des institutions" et "la force des symboles et des images". Pour lui, la domination

⁴⁶ G. Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Ed. Balland, 1992, coll. Fondements ; G. Balandier, *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Ed. Fayard, 1985, coll. L'espace du politique.

politique ne peut se faire sans avoir recours au domaine symbolique et imaginaire. "La force légitimée n'y suffit pas, le recours (...) à l'imaginaire, à l'efficacité symbolique la complète nécessairement". Les détenteurs du pouvoir politique exercent leur autorité en se basant sur les lois, les institutions légitimées, ainsi que sur les représentations collectives, légitimantes, qui instaurent un certain ordre social.

2.1- Constituer un patrimoine industriel pour forger une nouvelle mémoire

Dans le contexte français, ceux qui gouvernent, à différentes échelles, se saisissent des représentations véhiculées par l'imaginaire collectif pour parvenir à imposer leur programme politique. Dans le domaine du patrimoine industriel, les acteurs institutionnels et politiques se saisissent des lieux de mémoire et leur assignent des fonctions répondant à des objectifs de développement. En instrumentalisant ce qui apparaît comme des signes d'identification, ils espèrent conduire la population à agir selon leurs projets. Dans le cadre de la restructuration du bassin minier du Nord - Pas de Calais, par exemple, les lieux du patrimoine industriel sont clairement identifiés par les instances politiques comme des lieux pouvant susciter un développement économique et social. L'objectif est de mobiliser la population par le biais de signaux identitaires. De nombreux projets municipaux s'appuient également sur le patrimoine local. En "fabriquant" du patrimoine, et donc de la mémoire et de l'identité, les détenteurs du pouvoir pensent pouvoir influencer le monde social, le niveau immatériel venant au secours du monde matériel. La mise en scène du patrimoine est utilisée comme un moyen de mobilisation de la population, celle-ci est "invitée" à se reconnaître dans les signes sélectionnés pour elle par les politiques - ou par ceux qui manipulent le patrimoine - et à agir en conséquence.

C'est ainsi qu'un mouvement quasi général dans la région Nord - Pas de Calais se met en place depuis une dizaine d'années, de la part des acteurs institutionnels : acteurs culturels, touristiques et économiques. Tous s'accordent pour valoriser le patrimoine industriel, "qui a fait la richesse de la Nation". Il est montré comme un élément positif, constitutif de l'identité nordiste - alors que dix ans auparavant il était "la honte" de la région - qui va permettre un renouveau du territoire régional. Des manifestations collectives sont organisées - fêtes, expositions, productions culturelles, artistiques ou sportives - sur ces lieux de mémoire, pour lesquelles la population est invitée à participer activement.

Ces rites institués par une catégorie d'acteurs ont pour objectif de créer une identification collective qui va permettre d'une part d'engager des actions, d'autre part de conforter le pouvoir des détenteurs de la mémoire valorisée. La patrimonialisation de

certaines traces de l'industrie et leur valorisation - par la mise en place de rites : commémorations, lieux symboliques, actions culturelles - va influencer la mémoire collective et permettre ainsi de dominer le réel par l'imaginaire. G. Balandier a montré que tout pouvoir, parce qu'il croit pouvoir défier le temps et représenter la continuité, met en scène, théâtralise son "règne". Chacun "marque d'une manière nouvelle un territoire, une cité, un espace public. Il aménage, modifie et organise, selon les exigences des rapports économiques et sociaux dont il est le gardien, mais aussi afin de ne pas être effacé par l'oubli et de créer les conditions de ses commémorations futures"⁴⁷. L'action sur le patrimoine, qui relève de l'aménagement du territoire, marque cette volonté de façonner le paysage pour imprimer dans les esprits certaines représentations. L'action de destruction des traces des industries passées marque la volonté de faire oublier cette partie de l'histoire car elle est vécue comme quelque chose de négatif, il s'agit d'un oubli volontaire, presque forcé, puisque dans certains cas comme dans celui des industries du Nord - Pas de Calais, beaucoup de travailleurs n'ont pas eu le temps de réagir à la fermeture, les destructions ayant été menées très rapidement, empêchant tout retour sur le lieu de travail, donc toute collecte d'objets de mémoire.

L'oubli est alors utilisé au même titre que le souvenir pour construire une certaine vision du passé et influencer l'avenir. Dans un premier temps, dans le Nord - Pas de Calais, l'oubli paraissait nécessaire aux politiques pour permettre à la région de continuer à se développer. J. Le Goff remarque à ce sujet l'importance de l'utilisation de l'oubli dans la construction d'un pouvoir. Il s'agit pour lui d'un élément particulièrement significatif et révélateur d'une manipulation de la mémoire. Plus tard, sur le même espace régional, les traces de l'industrie ont à nouveau été saisies pour cette fois les élever au rang de symboles. Le but poursuivi reste le même que lors des destructions, mais par un procédé inverse, produire du développement et de la cohésion sociale.

G. Namer (1987) explique également qu'il "existe une politique d'oubli volontaire par un déplacement organisé de l'intérêt du groupe vers un autre objet qui sert d'écran à ce qu'il faut oublier". La politique menée envers le patrimoine industriel pourrait être assimilée à cette politique d'oubli. En effet, la politique de patrimonialisation des traces de l'industrie mobilise une nouvelle mémoire qui fait "oublier" la précédente. La transformation des outils de production en outils culturels fait oublier leur fonction première et donc contribue à effacer les souvenirs négatifs liés aux fermetures d'usines. La transformation des objets industriels en patrimoine entraîne une nouvelle manière de les concevoir, cela devient un phénomène positif auquel il est possible d'adhérer. Contrairement à la mémoire première faite d'échec, cette mémoire patrimonialisée devient un héritage culturel à promouvoir.

⁴⁷ G. Balandier, 1992, op.cit, p.22.

2.2- La mémoire pour produire du social

La mémoire collective est utilisée par différentes catégories d'acteurs comme un outil symbolique au service de la construction sociale et identitaire. Il est possible de distinguer trois niveaux d'utilisation de la mémoire.

Le premier niveau laisse apparaître une *mémoire stratégisée*.

La mémoire fait alors l'objet de différentes stratégies, portées par des groupes spécifiques, qui espèrent en obtenir des avantages. L'appropriation de la mémoire, dans ce cas, ne se traduit pas nécessairement par un travail sur son contenu dans le but de le modifier ou de l'orienter, c'est surtout le pouvoir symbolique lié à la mémoire même qui est mobilisé.

Il s'agit de se présenter comme détenteur de la mémoire pour accéder à un certain statut. Les retraités d'une activité professionnelle qui mettent en place un projet muséographique, par exemple, profitent de leur action pour se montrer et s'instituer comme les représentants de l'activité qu'ils valorisent. Grâce à la mémoire, ils acquièrent un rôle nouveau, celui de porteur de mémoire et donc en quelque sorte de garant de l'identité du groupe. Pour les retraités qui ne sont plus reconnus par le biais de leur profession étant donné qu'ils ont cessé leur activité, cela leur confère un nouveau rôle social. En même temps, ils se positionnent symboliquement comme les gardiens de la mémoire, de l'histoire du groupe, à la manière des "anciens", figures de sagesse et de respect dans de nombreuses sociétés. Ils s'autoproclament ainsi représentants du groupe, rôle qui leur procure de la reconnaissance sociale.

D'autres groupes peuvent également se présenter comme détenteurs d'une mémoire, ou héritiers de celle-ci, dans le but de faire valoir leurs droits ou de rappeler les devoirs que la société a envers eux. Des groupes de pression peuvent ainsi se forger autour d'un lieu de mémoire qui sert de symbole, de base à leurs revendications. C'est le cas par exemple d'associations qui se constituent autour de la défense d'un monument ou d'un lieu. En même temps qu'ils revendiquent la conservation de l'édifice, ils affirment leur appartenance territoriale et leur identité : détruire la cheminée de l'ancienne usine textile pour cause de réhabilitation leur paraît être une atteinte à l'identité du quartier et une tentative d'imposition extérieure d'une certaine image de la cité.

Le patrimoine et la mémoire sont alors mobilisés pour leur pouvoir d'évocation symbolique et mis au service de causes actuelles. De même que des employés occupent leur usine menacée de faillite pour réclamer l'attention des pouvoirs publics et faire entendre leur

opinion, d'anciens groupes professionnels investissent des lieux patrimoniaux, comme un ancien carreau de fosse, pour demander une reconnaissance de leur groupe. Protéger le patrimoine, investir dans sa réhabilitation, équivaut alors pour eux à une reconnaissance de ce qu'ils sont ou ont été. Les anciens mineurs sont particulièrement demandeurs de cette reconnaissance "posthume" car ils ont développé un sentiment d'abandon après le démantèlement des Houillères.

Cette forme première d'utilisation de la mémoire n'est pas formalisée de manière consciente comme une stratégie. La mémoire et ses formes patrimoniales sont perçues comme des forces de mobilisation, des ressources identitaires pour faire valoir une existence sociale. Cette mobilisation se rapproche alors du traditionalisme volontaire formulé par G. Gosselin, où un groupe met en avant ses aspects "traditionnels" pour réclamer une reconnaissance de la part des autres groupes.

A un second niveau, plus poussé, d'utilisation de la mémoire, se trouve la *mémoire instrumentalisée*.

Elle se situe à un niveau supérieur d'utilisation car elle relève d'un processus plus ou moins conscient de fabrication de la mémoire. L'instrumentalisation de la mémoire et du patrimoine sert à un groupe pour accéder au pouvoir ou pour se développer. La mémoire est, là aussi, utilisée comme une ressource, mais de ressource identitaire elle devient ressource économique et politique.

En effet, le patrimoine et la mémoire sont aujourd'hui exploités économiquement, ils font l'objet de "stratégies marketing" et entrent dans des plans de développement. Les entreprises utilisent le créneau patrimonial pour se donner une légitimité en se présentant comme conservateurs de la mémoire du savoir-faire et des travailleurs. La mémoire est également utilisée comme instrument de promotion, elle est soit mise en scène pour valoriser un produit, soit c'est la mémoire du consommateur qui est sollicitée.

La mémoire est plus souvent une ressource politique. Elle est alors un instrument de contrôle social. Utilisée pour maintenir l'ordre social, elle est manipulée par les instances politiques et les instances de régulation.

Le troisième niveau concerne ce que plusieurs auteurs ont appelé la *mémoire manipulée*. Elle relève des abus de la mémoire. C'est une déformation volontaire de celle-ci qui ne relève pas d'une adaptation à l'évolution sociale mais d'un processus conscient. Utilisée notamment dans les régimes totalitaires, la mémoire ainsi manipulée sert à créer une unité

artificielle entre les membres d'une communauté et à assurer sa cohésion autour d'un pouvoir qui s'auto-légitime par le biais de la fabrication mémorielle.

P. Ricœur⁴⁸ décrit ces abus comme le résultat "d'une manipulation concertée de la mémoire et de l'oubli par des détenteurs de pouvoir". Les abus se produisent pour lui dans les cas où la mémoire est sollicitée dans une quête identitaire qui entraîne souvent des dérives, du "trop de mémoire" - donc abus de mémoire - au "pas assez de mémoire" - donc abus d'oubli. P. Ricœur cherche ensuite à expliquer la fragilité de la mémoire ainsi manipulée, qui est aussi une fragilité de l'identité. La manipulation de la mémoire est due, pour Ricœur, à l'intervention de l'idéologie dont il dégage trois niveaux opératoires produisant des effets sur "la compréhension du monde humain de l'action" : effets de "distorsion de la réalité, de légitimation du système de pouvoir, d'intégration du monde commun par le moyen de systèmes symboliques immanents à l'action". L'idéologie est liée au pouvoir dont elle vise à légitimer l'autorité. Elle intervient dans la manipulation de la mémoire à travers la fonction narrative de celle-ci : "l'idéologisation de la mémoire est rendue possible par les ressources de variation qu'offre le travail de configuration narrative."⁴⁹

Cette configuration entraîne secondairement un modelage de l'identité. Le caractère variable du récit permet en effet de manipuler la mémoire en choisissant les souvenirs et les oublis. La stratégie mise en place consiste à créer et orienter le récit de manière à ce qu'il consolide le pouvoir des dirigeants en influençant les contenus de mémoire.

La manipulation des souvenirs et de l'oubli peut être dangereuse quand elle consiste en la "capture" exclusive de la mémoire par un groupe. Une catégorie d'acteurs, qui souvent cherche à conquérir ou à consolider son pouvoir, impose aux individus une version de l'histoire qui n'est pas la leur, elle raconte le passé et forme la mémoire collective en dehors des groupes qui sont ainsi dépossédés de leur identité. Ces derniers ne sont plus maîtres de leur propre histoire et se voient imposer une mémoire qu'ils n'ont pas choisie et dans laquelle ils ne se reconnaissent pas forcément. Cette imposition de la mémoire par un groupe ne se fait pas nécessairement par la violence et la coercition, d'autres techniques peuvent être utilisées, P. Ricœur parle de "séduction" ou de "flatterie".

La manipulation de la mémoire apparaît comme un niveau extrême d'utilisation de celle-ci, dans la mesure où elle implique la mainmise d'une catégorie d'acteurs sur l'ensemble du groupe. P. Ricœur qualifie cet acte de "dépossession des acteurs sociaux de leur pouvoir originnaire de se raconter eux-mêmes".

⁴⁸ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, coll. L'ordre philosophique.

⁴⁹ Op. cit., p. 103.

Tzvetan Todorov⁵⁰ a évoqué lui aussi les abus de la mémoire qui consistent à l'époque actuelle en une multiplication des manifestations de mémoire, avec mise en place de rites et création de mythes. Ces actions sont perçues comme des dérives dans la mesure où les actes de mémoire publiquement et collectivement organisés étaient autrefois réservés aux "événements fondateurs". Il s'agit d'une mainmise sur la mémoire opérée par différents acteurs, qui risque de détourner la mémoire de sa fonction originelle pour l'instrumentaliser à l'extrême.

J. Candau (1996) décrit les tentations de manipulation de la mémoire. Elles sont dues au caractère même de la mémoire, personnelle ou collective.

Il s'agit d'un processus permanent de construction et de reconstruction du passé, de "réorganisation" de celui-ci. Dans ce cadre, la tentation est grande pour certains de vouloir, à un moment donné, imposer leur vision parce qu'elle leur est favorable sur différents plans, économiques, sociaux, culturels ou politiques. "Pourquoi les gouvernements, partis politiques, groupes de pression n'essaieraient-ils pas d'infléchir ce processus dans une direction qui leur soit favorable ?"⁵¹. J. Candau relie comme P. Ricœur la manipulation de la mémoire à la question de l'identité. C'est dans le cadre des "desseins nationaux et de projets ethniques que la manipulation mémorielle sera la plus fréquente". Elle vise, dans ce cas, à produire une "représentation autorisée de la Nation" - comme cela a été le cas lors de la Révolution Française - et donc à instaurer ou légitimer un certain type de pouvoir et d'organisation sociale. Il s'agit pour J. Candau d'"authentifier, essentialiser et naturaliser les identités"⁵².

La manipulation de la mémoire peut également avoir pour objectif, par la sélection des événements, de maintenir la paix sociale et éviter le développement ou la résurgence de conflits. Mais à vouloir trop "pacifier" l'histoire, le risque est de produire une mémoire et une identité faussement unitaires qui resteraient artificielles. J. Candau prend l'exemple des "musées d'identité territoriale" en Bretagne ou en Alsace qui ont construit "une histoire unanimiste et aseptisée", gommant des épisodes régionaux peu glorieux durant la seconde guerre mondiale⁵³. De même, Pierre Nora souligne la tendance de la République à construire et à imposer de la mémoire pour fonder l'identité nationale. Il s'agit d'une mémoire "à la fois autoritaire, unitaire, exclusiviste, universaliste et intensément passéiste"⁵⁴. C'est comme si la

⁵⁰ T. Todorov, "La mémoire devant l'histoire", *Terrain*, Paris, n°25, sept. 1995, pp.101-112 ; T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Ed. Arléa, 1995.

⁵¹ J. Candau, 1996, p.77.

⁵² Op.cit.

⁵³ Cela pourrait engager une autre réflexion sur la notion de la nécessité de l'oubli : jusqu'où oublier pour ne pas mettre en péril l'identité ? A quel moment l'oubli est-il salvateur et quand devient-il aliénant ?

⁵⁴ P. Nora, "La nation-mémoire", P. Nora (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, II, La Nation*, Paris, Ed. Gallimard, 1986, pp.647-658.

mémoire collective était obligée d'affirmer un quasi universalisme pour justifier son existence. Or, si l'objectif de la mémoire collective est effectivement de permettre à un groupe de se constituer en tant que tel à travers des repères qui sont des signaux d'appartenance et de se construire une identification commune, elle autorise la pluralité des interprétations et ne se veut pas unique.

La co-existence de plusieurs mémoires, de plusieurs représentations d'un même phénomène, apparaît d'ailleurs comme nécessaire et indispensable pour la construction de la légitimité de l'histoire véhiculée. Dans l'exemple de la mémoire minière dans le Bassin minier du Nord - Pas de Calais, c'est la co-existence, qui peut être concurrence, de différentes mémoires de l'activité - mémoires ouvrière, syndicale, patronale - qui forme la "tradition" et autorise l'existence d'un imaginaire "démocratique". P. Nora⁵⁵ remarque d'ailleurs lui-même la pluralité des mémoires en France et, comme le souligne J. Candau, "les antagonismes entre mémoires font partie de la tradition nationale".

Les mémoires collectives apparaissent plus que jamais comme des territoires de l'identité à conquérir pour se construire une antériorité, se bâtir une histoire et se trouver une place dans l'évolution du monde. Il se produit aujourd'hui une multiplication des mémoires à laquelle répond une pluralité de références identitaires. Des groupes de plus en plus restreints et localisés se construisent des références particulières ne s'intégrant pas nécessairement dans une identité nationale. Il s'agit là peut-être d'un signe d'émergence d'une nouvelle territorialité, davantage centrée sur le vécu des acteurs et répondant plus directement à leurs attentes et à leurs besoins. La construction européenne et la mondialisation rendant les frontières nationales incertaines et floues, les agents se créent de nouveaux espaces et élaborent de nouvelles identités répondant aux changements sociaux et à l'évolution de la société. Ces mouvements montrent le rôle de la mémoire, qui est aussi une capacité, celui de construire du sens.

3- Les acteurs de l'instrumentalisation de la mémoire

Il a été montré l'importance de la formulation de la mémoire, les enjeux sous-jacents à sa constitution et les différentes "pressions" dont elle était l'objet. Il convient à présent d'identifier les acteurs qui s'approprient la mémoire et d'esquisser quels sont leurs objectifs, même si la réponse à cette question ne pourra être apportée de manière satisfaisante que dans

⁵⁵ Op.cit.

le cadre d'une étude de terrain concrète exposée dans la seconde et la troisième parties de ce travail.

Différentes catégories d'acteurs se saisissent de la mémoire et du patrimoine pour construire des représentations ou les diffuser. Ils poursuivent des objectifs différents selon leur statut mais tous visent la formulation d'une "identité", ou l'émergence de signes d'identification collective à destination d'un groupe.

3.1- Les acteurs institutionnels, la construction administrative de la mémoire

Les premiers acteurs identifiés de la mémoire sont les acteurs institutionnels et administratifs. Il s'agit de ceux qui font la politique au-delà des élus, ceux qui sont appelés les "gestionnaires".

Aux commandes des instances de gouvernement du niveau local au niveau national, et cela dans les différents domaines d'administration, que sont par exemple la culture, le tourisme, ou l'aménagement et le développement du territoire, ils déterminent les orientations à prendre pour les différents territoires et construisent ainsi en partie leur destinée. L'appropriation des questions de mémoire et de patrimoine apparaît alors comme une "suite logique", un processus normal permettant une politique globale de gestion de la communauté. J'ai souligné le développement d'un engouement patrimonial et mémoriel depuis deux ou trois décennies, selon les domaines. Après une période d'observation et d'évaluation, les acteurs institutionnels ont perçu ce mouvement comme un potentiel et ont alors engagé des actions prenant comme outils ces éléments identitaires. Il s'est produit une "récupération" politique et administrative des initiatives populaires. La volonté affichée de les professionnaliser, pour leur donner un cadre durable, est également une ambition de les "rentabiliser" sur tous les plans : économique - pour être source de richesse - social - pour favoriser l'insertion - culturel - pour provoquer une identification collective source de lien social et de cohésion - et politique - pour conforter le pouvoir en place et légitimer les actions.

Patrimoine et mémoire sont parés d'atouts qui leur procurent le pouvoir de résoudre - presque - toutes les difficultés du moment. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine des "nouveaux patrimoines" tels que les patrimoines rural, industriel, naturel ou ethnologique. Les mêmes objectifs ne sont pas demandés au patrimoine classique comme les beaux-arts. Les nouveaux patrimoines ne sont admis comme tels que dans la mesure où ils "apportent" quelque chose à la Nation, où ils servent les intérêts du groupe. M. Rautenberg et C. Gouy-Gilbert⁵⁶, lors de leur étude sur la construction de la mémoire collective et du patrimoine dans

⁵⁶ 1997, p.32.

les périphéries urbaines, ont remarqué que "le principal acteur de l'instrumentalisation de la mémoire [était] la sphère politique et administrative". La raison est qu'"il n'y a guère de mémoire sociale qui ne soit orientée par des institutions extérieures au groupe tant l'enjeu symbolique de la réappropriation du passé est important"⁵⁷.

3.2- Les acteurs politiques, consolider leur pouvoir

Les acteurs politiques constituent la seconde catégorie des "manipulateurs" possibles de la mémoire. Il s'agit cette fois plus précisément des élus, installés au pouvoir par la population et dont le rôle est donc, en partie, de la représenter.

La manipulation politique de la mémoire est avérée dans les pays totalitaires ou soumis à des régimes extrêmes. A un niveau évidemment différent, il existe également ailleurs une utilisation politique de la mémoire pour des raisons déjà invoquées en ce qui concerne l'enjeu politique de la mémoire et les acteurs institutionnels. C'est d'abord à un échelon local, qui peut aller de la municipalité à la Région, que les acteurs politiques investissent le champ patrimonial et mémoriel, pour répondre à une demande de la part de leurs "administrés" ou pour susciter chez eux une adhésion. Valoriser l'identité locale c'est affirmer les particularismes du groupe et donc le montrer, l'identifier, aux yeux de l'extérieur et à lui-même. Au niveau national, ensuite, il existe un intérêt pour la mémoire. Si P. Nora a identifié une tendance "traditionnelle" à créer de la mémoire de la part des Etats, en France l'attrait du pouvoir central pour la mémoire et le patrimoine industriel est récent. En intégrant à ses préoccupations les nouveaux lieux de mémoire, l'Etat tente d'intégrer les nouvelles données identitaires à la Nation afin de ne pas être débordé par celles-ci, voire désavoué. Si les identifications locales ou régionales sont trop fortes, le risque est grand de rompre le lien avec l'identité nationale. C'est la stabilité du pays qui pourrait alors être en danger. L'Etat pourrait également y perdre une partie de son pouvoir, son côté symbolique, puisque les représentations qu'il véhicule ne répondraient plus à celles de certains groupes ; or il a été souligné plus haut que l'imaginaire et le symbolique étaient indispensables à un pouvoir pour se maintenir en place. L'adéquation symbolique entre un gouvernement et ses administrés est donc indispensable et montre encore une fois ici le pouvoir de la mémoire.

⁵⁷ Op. cit.

3.3- Les acteurs associatifs, la caution populaire

Le dernier grand groupe à se servir de la mémoire est constitué par les acteurs associatifs. Ils sont les premiers à s'être organisés collectivement pour construire et valoriser les mémoires.

Dans différents domaines patrimoniaux, ils se sont saisis des traces et lieux de mémoire pour construire de la signification à destination d'une population. Différentes "maisons de mémoire" ont vu le jour sous leur impulsion. Les écomusées se sont présentés par exemple comme les lieux même de l'identité collective ; "un miroir où la population se regarde"⁵⁸ ; Et ont dès le départ affiché leur ambition à travers un slogan : "en avant la mémoire". Les actions des associations, qu'elles consistent en la sauvegarde d'objets ou de lieux ou en la création d'espaces muséographiques, ont participé à la création ou à la recréation d'identités et de traditions là où il n'y avait pas forcément, ou plus, d'expression "identitaire" manifeste. Ils ont donc été les instigateurs de la provocation de la mémoire et les coordinateurs d'une "renaissance" de la conscience patrimoniale. Cette instrumentalisation de la mémoire qu'ils ont mis en place avait pour objectif principal, notamment dans le cas du patrimoine industriel, de redynamiser des territoires en déclin et de mobiliser la population dans des actions communes pour conduire à une reconnaissance intérieure et extérieure.

Dans un même temps, les associations se sont positionnées comme les détenteurs "légitimes" de la mémoire, ceux qui représentent la population et qui l'aident à exprimer ce qu'elle ne ressent que confusément. Elles se présentent presque comme des cadres sociaux de la mémoire, détenteurs de clefs qui vont permettre aux individus de se retrouver et de se prendre en charge.

L'appropriation que les acteurs associatifs font de la mémoire collective aboutit à deux attitudes. D'une part ils se positionnent comme des représentants de la population et, ce faisant, ils leur imposent leur propres constructions symboliques. D'autre part, du fait de leur implication dans la vie culturelle et identitaire locale, ils revendiquent, auprès des pouvoirs politiques, un rôle économique et social. Ils "réclament" donc en quelque sorte une part du pouvoir, ou de la reconnaissance collective, en se basant sur leur statut de gardiens de la mémoire et donc de garants de l'identité.

J. Le Goff (1988) identifie les "créateurs" et les "dominateurs" de la mémoire collective comme étant "les Etats, les milieux sociaux et politiques, les communautés

⁵⁸ Selon les mots de G-H. Rivière : *La muséologie selon Georges-Henri Rivière*, Cours de muséologie/textes et témoignages, Paris, Ed. Dunod, 1989.

d'expériences historiques ou de générations amenées à constituer leurs archives en fonction des usages différents qu'ils font de la mémoire". Ces différents groupes qui revendiquent la mémoire produisent des visions différentes du passé, souvent concurrentes. Elles peuvent entrer en conflit mais élaborent le plus souvent des compromis en se partageant les aires d'influence. Il se dégage apparemment, l'étude de terrain devra le confirmer ou l'infirmier, deux grandes tendances mémorielles, l'une émanant - ou se disant émaner - de la population, c'est la mémoire collective véhiculée par les associations, l'autre produite par le pouvoir politique et institutionnel et qui tente de s'imposer aux agents. Ses différentes constructions mémorielles et patrimoniales se confrontent et s'affrontent pour tenter d'imposer un imaginaire collectif qui devra servir pour la structuration de la société.

CONCLUSION

La définition de la mémoire collective sous le double aspect du devoir et du travail de mémoire a permis de montrer le rôle actif joué par celle-ci dans le devenir des groupes et dans leur rapport au passé et au présent. Patrimoine et mémoire sont apparus comme deux piliers de l'identité, s'influençant mutuellement et s'accordant pour produire des représentations et une histoire qui se veut collective. En se plaçant au niveau symbolique, la mémoire apparaît comme un enjeu social et politique qui peut faire l'objet d'instrumentalisations concurrentes afin de dominer les représentations et d'asseoir un pouvoir sur un territoire donné.

CHAPITRE 3

HISTOIRE DU NORD - PAS DE CALAIS ET CONSTRUCTION D'UN PATRIMOINE INDUSTRIEL

INTRODUCTION

Un territoire se construit sur des bases géographiques, historiques mais aussi culturelles. Le processus de structuration de l'espace ne dépend pas uniquement de caractéristiques géo-physiques objectives, il prend pour appui les traditions locales, au besoin en les réactivant pour recréer un imaginaire collectif capable de produire de la cohésion. Une région comme le Nord – Pas de Calais est fortement marquée par son histoire industrielle et en temps de crise ou de changements rapides, les traces de ces activités peuvent acquérir un sens patrimonial, se transformer en lieux de mémoire afin de produire les repères structurants dont a besoin le territoire pour perdurer et se développer.

La patrimonialisation de l'industrie, à travers la réappropriation de friches ou la création d'espaces muséographiques, apparaît comme un moyen de reconstruire du sens au sein d'un espace en quête d'identité. Différents acteurs peuvent alors tenter de "fabriquer" - dans le sens où ils patrimonialisent et mettent en scène seulement certains aspects de l'industrie, et non tout ce qui pourrait l'être - un patrimoine pour s'en servir comme outil de contrôle social du territoire. Dans la région Nord – Pas de Calais, l'histoire de l'industrie est indissociable de celle de la juridiction régionale. L'émergence d'un patrimoine industriel peut donc apparaître comme un mécanisme de reconstruction d'une identification collective afin de légitimer l'existence du territoire et de le dynamiser.

Dans un premier temps, en me saisissant de certains éléments et de certaines étapes de l'histoire de la région Nord - Pas de Calais, je vais tenter de retracer la construction

industrielle du territoire afin de comprendre, ensuite, dans quel contexte et selon quels processus s'est formé un patrimoine industriel.

Outre le contexte historique et géographique, le contexte politique, à la fin des années 70 et au début des années 80, a permis une affirmation collective du patrimoine industriel. Après avoir retracé à grands traits l'histoire de la formation du territoire régional, j'aborderai dans un second temps la question de sa construction patrimoniale afin de saisir exactement quels sont les enjeux liés au patrimoine industriel dans la région Nord – Pas de Calais. Il est nécessaire, avant d'analyser les stratégies et les actions des différents protagonistes, d'établir un état des lieux patrimonial permettant de connaître quels sont les lieux d'expression du patrimoine et qui sont les acteurs qui s'en saisissent.

Dans un troisième temps, je brosserai un tableau général des différents acteurs en présence dans la région afin, par la suite, d'analyser leur rôle respectif.



I- La formation du Nord - Pas de Calais comme territoire

Considérer l'ensemble d'un territoire régional sous l'angle unique de l'industrie et voir dans le patrimoine industriel le lieu central d'une mémoire collective demande à être justifié. En effet, est-il possible de comprendre l'histoire, le développement et la structuration d'un espace aussi vaste en n'étudiant qu'un des éléments qui compose son identité ? La région Nord - Pas de Calais, à travers son histoire, son positionnement géographique et sa composition démographique, présente des caractères spécifiques qui en font un lieu d'étude pertinent. Il n'est pas question ici de nier la pluralité des traditions existantes ou l'influence de divers facteurs, comme les deux guerres, dans la construction des représentations, ni d'ignorer la diversité des micro-territoires qui forment le tout régional et non plus d'oublier que la région est avant tout un découpage politico-administratif. Mais l'objet d'un questionnement sur le rôle du patrimoine industriel en région vise à mettre en lumière l'influence du symbolisme sur les comportements et de montrer comment un patrimoine peut être utilisé pour justifier le présent et influencer l'avenir.

Il est important de rappeler comment s'est formée la région Nord - Pas de Calais et de connaître la place qu'a occupé et qu'occupe toujours l'industrie pour comprendre l'attitude aujourd'hui de différents acteurs vis-à-vis du patrimoine industriel.

1- Le territoire, un espace construit

Le territoire du Nord - Pas de Calais est davantage qu'un espace physique et géographique. Il a une histoire et des composantes qui l'identifient comme un cadre particulier, une entité, à la fois matérielle, administrative et sociale. Dans les deux points suivants, je vais reprendre les caractéristiques principales qui ont présidé à la formation du territoire et étudier la place des activités industrielles dans ce processus.

1.1- Forme et histoire du territoire régional

1.1.1- Qu'est-ce qu'un territoire ?

La définition que donnent les dictionnaires de la notion de territoire, "étendue de terre dépendant d'un Etat, d'une ville, d'une juridiction", paraît nettement insuffisante pour qualifier "réellement" ce que recouvre cette notion, ou plutôt ce qui en est fait par la population qui s'approprie un espace territorial.

Un territoire ne peut en effet se concevoir uniquement comme un espace géographique ayant certaines caractéristiques physiques. C'est aussi un espace social, économique et culturel. Du point de vue sociologique et ethnologique, le territoire est perçu comme un espace mouvant, sans cesse construit et reconstruit. Il ne s'agit pas simplement d'un lieu physique où se développe une forme d'organisation humaine, le lieu préexistant alors à l'homme. C'est plutôt un espace dont l'existence ne se justifie que par rapport à un établissement humain, au développement de pratiques - politiques, sociales, culturelles, économiques - et à l'existence de "traditions" qui légitiment en quelque sorte le territoire géographique et le découpage juridico-administratif qui peut en être fait.

Yves Barel¹ donne une vision large de ce que recouvre la notion de territoire : "milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire". Il s'agit donc d'un lieu significatif, symbolique avant d'être matériel et qui permet avant tout à l'homme de se construire des repères. Y. Barel² s'exprime ainsi : "d'une certaine manière, tout territoire social est un phénomène immatériel et symbolique, (...) tout élément même physique ou biologique n'entre dans la composition d'un territoire qu'après être passé par le crible d'un processus de symbolisation qui le dématérialise en quelque sorte. Tout territoire social est un produit de l'imaginaire humain". Le territoire, envisagé sous l'angle du patrimoine, "doit donc être considéré, non comme un espace physique, géographique, mais comme un espace politique, symbolique et mental, engendrant un nouvel ordre, porteur potentiel d'une nouvelle légitimité"³.

Du point de vue anthropologique, le territoire "est à la fois objectivement organisé et culturellement inventé". A. Bourgeot⁴ explique qu'une société constitue en territoire l'espace qu'elle occupe en agissant sur les composantes naturelles de son milieu. Puis, sur ces supports matériels, "agissent des connaissances, des idées et des valeurs consacrant le processus de territorialisation d'une culture, son ancrage sur un sol." Le territoire ressort donc à la fois du domaine matériel et du domaine idéal en ce qu'il est le produit d'un système de représentations.

¹ Y. Barel, "Territoires et corporatismes", *Economie et Humanisme*, Paris, n°314, 1990.

² Y. Barel, "Le social et ses territoires", Auriac F., Brunet R., *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, pp.45-54.

³ A-M Martin, J-C Mermet, N. Ribet, *Patrimoine et nouveaux territoires. L'espace Mézenc*, Lyon, centre de recherches et d'études anthropologiques, université Lumière Lyon II, 1998.

⁴ A. Bourgeot, "Territoire", Bonte P. et Izard M. (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, pp.704-705.

M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et P. Marchenay donnent une définition du territoire sous l'angle patrimonial. Il s'agit d'un espace "défini en tant qu'un pouvoir s'y exerce"⁵. Ce territoire, tout comme le pouvoir précédemment évoqué, n'est pas considéré comme naturel, "il procède d'une histoire faite par les hommes qui, pour s'accorder sur la manière d'organiser leurs vies en commun, se donnent des institutions.

Le territoire, différent de l'espace géographique qui n'en est que le support physique, est un espace institué"⁶. L'histoire du Nord - Pas de Calais montre, à travers différentes étapes, qu'il s'agit bien d'un territoire qui s'est construit et continue de le faire, et non d'un espace donné. C'est d'abord le lent processus d'industrialisation de la région qui l'a créé, pas seulement depuis le 19^{ème} siècle mais déjà bien avant. Puis, après la crise qui a entraîné la disparition d'un nombre important d'industries qui faisaient la région, le patrimoine industriel a pris le relais pour réactiver la dynamique territoriale. L'identité industrielle du territoire, qui pouvait ne plus sembler légitime compte tenu de la situation réelle, a été reconstruite symboliquement à travers la promotion d'un patrimoine, cela afin de maintenir la cohésion de l'espace régional et sa légitimité.

La constitution d'un patrimoine régional, territorial, va contribuer à forger un territoire ou à en renforcer le sens. Pour la région Nord - Pas de Calais, l'évocation d'un patrimoine industriel commun à l'ensemble de la région, et qui la distingue des autres, est un moyen pour légitimer l'existence régionale en tant qu'entité spécifique, susciter une identification et donc créer de la cohésion et du lien social. Pour A. Bourdin⁷, le territoire est "cet espace que je fabrique en l'utilisant, en l'investissant de mes gestes ou de mes rêves et qui n'a d'autre sens que moi-même, à moins qu'il ne s'inscrive dans la suite des générations". Et c'est là qu'intervient le patrimoine, il donne une profondeur historique au territoire, l'inscrit dans un acte de transmission qui lie les différentes générations entre elles.

Le patrimoine et le territoire sont donc étroitement liés. L'évocation du patrimoine participe à la création de l'espace institué par un processus de territorialisation, défini par Guy Di Méo⁸ comme "la transformation d'un espace socialement non qualifié en territoire".

Pour Philippe Tizon⁹ territorialiser c'est "construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social, matériellement et dans ses représentations : pour l'institution, c'est son aire de pouvoir ou d'influence ; pour l'individu, c'est une subtile "alchimie" entre du

⁵ M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard et P. Marchenay (sous la dir.), *Campagnes de tous nos désirs, patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, Ed. de la MSH, 2000, coll. Ethnologie de la France.

⁶ Op.cit., introduction.

⁷ A. Bourdin, *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF, 1994.

⁸ G. Di Méo, "Production des identités et attachement au lieu", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Ed. MSHA, 1996, pp. 247-276.

⁹ P. Tizon, "Qu'est-ce qu'un territoire ?", in Di MEO G. (dir), *les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, coll. Géographie sociale, 1996, pp. 17-34.

personnel et du collectif, car notre appareil cognitif ne peut pas tout inventer". Les formes de patrimoine, les lieux de mémoire, vont servir de marqueurs pour le territoire, ils lui fournissent ses caractéristiques, son "identité", et donc l'inventent. G. Di Méo écrit qu'il existe "une incontournable parenté entre les concepts de patrimoine et de territoire. L'un et l'autre jouissent simultanément d'une double nature matérielle et idéale. Ils remplissent conjointement une fonction mnémonique. Ils inscrivent le tissu social dans la continuité historique, tout en constituant de solides références culturelles génératrices de contrôle idéologique et politique. Ils jouent aussi, pour la société, un double rôle décisif de médiation interpersonnelle et de ciment identitaire." Le patrimoine et le territoire s'imbriquent pour former un cadre structurant. La patrimonialisation du territoire, c'est-à-dire son instauration comme espace signifiant, va ensuite servir des stratégies socio-politiques qui, en s'efforçant de produire un passé commun, vont résoudre les "contradictions socio-territoriales du moment". Le territoire est alors un territoire réinventé, vecteur d'identités qui, même si elles ne sont pas fidèles au passé réel, le constituent historiquement.

1.1.2- Aperçu de l'histoire régionale

a- Le point de vue géographique et physique

La situation géographique de la région Nord – Pas de Calais en a fait un territoire stratégique, en temps de guerre comme en temps de paix. C'est une région de contact à la périphérie sud de l'Europe du Nord-Ouest et elle se situe au bord d'un des grands foyers de peuplement industriel et urbain du monde, avec un important potentiel économique et humain. Son emplacement en fait un carrefour pour les échanges internationaux. De plus, le territoire du Nord - Pas de Calais bénéficie de la présence d'un sous-sol exceptionnellement riche puisqu'il recèle des matières transformables comme le minerai et les terres façonnables¹⁰.

Les différents paysages naturels ont très tôt été modifiés, façonnés par les hommes à des fins d'aménagement. Ce remodelage du paysage physique passe notamment par l'organisation d'un réseau dense de cours d'eau et de canaux de drainage et par une orientation des potentialités forestières vers les espèces les plus riches. Si la modification du paysage naturel apparaît souvent comme négative dans le Nord - Pas de Calais - pollution des nappes phréatiques par les exploitations industrielles, destructions des écosystèmes primitifs - la forme prise par le territoire, à travers l'action des hommes, contribue à lui donner une identité et un caractère particuliers. L'exploitation minière par exemple, en créant des terrils et des zones humides dues aux affaissements miniers, a conduit à un enrichissement de la flore et de

¹⁰ Argile pour la brique et calcaire pour la chaux et le ciment.

la faune régionales, même si globalement, l'impact de l'industrie sur l'environnement reste négatif.

Jean Jacques Dubois¹¹, dans sa description du milieu naturel régional, remarque que dans le bassin minier et les vallées d'industrialisation ancienne comme celle de la Sambre, les friches industrielles forment un élément important du paysage. Elles rappellent comment se sont développées les industries à partir des ressources naturelles disponibles, telles que les verreries ou les forges qui avaient besoin de la présence de vastes forêts. Elles servent aujourd'hui à recréer un nouvel espace écologique en enrichissant le milieu, permettant ainsi l'apparition de biotopes originaux.

Les industries ont donc non seulement contribué à forger l'identité et les traditions culturelles de la population régionale, mais elles sont également présentes dans le milieu physique, venant ainsi conforter le territoire régional comme un espace spécifique, différent d'autres espaces régionaux, nationaux ou internationaux.

Les différents parcs naturels régionaux apparaissent comme une autre composante importante de la géographie régionale et se présentent comme un élément constitutif de son patrimoine. Le premier parc français se trouve dans la région, il a été créé en 1968 autour de la forêt de St Amand et répond à une "politique globale de protection et de mise en valeur des sites naturels et des paysages humanisés"¹². En 1980 ce premier espace est élargi, par modification de la charte, et donne naissance au *Parc naturel régional de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut*. Puis un second parc est créé dans la région audomaroise et enfin l'Avesnois, jusque là en recul, sert de territoire test lors de la redéfinition de la politique des parcs naturels régionaux par la loi du 8 janvier 1993. Lieu de réflexion patrimoniale depuis le début des années 80 avec la mise en place de l'écomusée de Fourmies - Trélon, l'Avesnois se structure en parc par le biais d'une charte basée sur un inventaire du patrimoine et une "analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire." L'objectif est de "déboucher sur un projet de développement et sur un plan caractérisant les enjeux, les objectifs, les mesures mises en œuvre pour les différentes zones."¹³

b- Le point de vue administratif et politique

Pour Henri Platelle¹⁴, c'est à partir du début du 18^{ème} siècle, sous le règne de Louis XIV, que commence à se mettre en place le cadre administratif qui, à terme, formera les deux départements du Nord et du Pas de Calais, puis la région.

¹¹ J-J. Dubois "Le milieu naturel", Dhérent C. et alii, *Les pays du Nord*, Paris, Ed. Bonneton, 1994, pp.268-335.

¹² Op. cit.

¹³ Idem.

¹⁴ H. Platelle, "Histoire du Nord - Pas de Calais", Dhérent C. et alii, *Les pays du Nord*, Paris, Ed. Bonneton, 1994

Au moment de la Révolution Française, l'Assemblée accélère le processus afin "d'une part [de] réaliser une simplification et une rationalisation et d'autre part [de] contenir les sentiments particularistes encore vifs en beaucoup de régions". C'est en 1815 qu'est fixée de manière définitive la frontière entre le Nord et la Belgique, frontière longtemps symbolique tant la proximité entre les deux espaces, les contacts multiples et les pratiques culturelles communes étaient importants. Cette implantation dans l'espace joue un rôle dans la formation de "l'identité" du territoire. Pendant les guerres, le Nord – Pas de Calais est particulièrement exposé et est utilisé comme une base défensive. En temps de paix, il devient une plaque tournante du commerce, le passage obligé pour les échanges internationaux. La frontière franco-belge, à l'origine purement artificielle, puisque pendant longtemps la région a été rattachée à la Flandre plutôt qu'au reste de la France, et dépourvue de défenses naturelles, va finalement faire naître dans la région Nord - Pas de Calais un fort sentiment patriotique, élément caractéristique de la région.

Plusieurs agressions et transgressions de la frontière entre le 18^{ème} et le 20^{ème} siècles vont peu à peu amener une forte conscience nationale, puis régionale¹⁵. Les deux guerres mondiales laissent de profondes traces, physiques et psychologiques, dans le paysage, et participent à un repli sur soi de la région. La population va se replier sur elle-même, s'unifier et développer une méfiance vis-à-vis de l'extérieur. Cela se traduit toujours aujourd'hui par la constatation de la faible mobilité de la population régionale. Même en temps de crise et contraints par le chômage, les habitants ne quittent que difficilement leurs lieux de vie.¹⁶

Le caractère autonomiste de la région a été accentué en amont par les mesures de protectionnisme économique de la première moitié du 19^{ème} siècle, mesures qui ont également permis le développement industriel. La proximité de la Belgique a aussi influencé les pratiques culturelles nordistes. C'est ainsi que le catholicisme septentrional a été fortement influencé par les communautés religieuses belges installées dans le Nord – Pas de Calais. De même, la pratique socialiste, une des fortes caractéristiques régionale, trouve son origine, ou tout au moins sa forme, dans le modèle du socialisme belge. Comme le remarque B. Ménager¹⁷, "les socialistes du Nord doivent beaucoup à leurs camarades belges en matière d'organisation. Comme en Belgique, ils donnèrent une grande importance à leur programme municipal, surent s'enraciner dans la culture locale en utilisant les fêtes, les concours de chant, les sociétés de jeu." Du fait du paysage économique marqué, le comportement politique a de tout temps été influencé par le social. L'importance du prolétariat et l'adhésion des ouvriers au

¹⁵ H. Platelle, op.cit.

¹⁶ P-J. Thumerelle, *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*, Paris, Ed. SEDES, 1986.

¹⁷ B. Ménager "une région frontière à l'heure de la paix armée", in Hilaire Y-M (sous la dir.), *Histoire du Nord – Pas de Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, Ed. Privat, 1982, pp. 19-38.

mouvement socialiste fait du Nord – Pas de Calais une des terres d'élection du parti socialiste. A partir de 1914, le socialisme est devenu un des pôles déterminants de la vie politique et son implantation dans les grands centres industriels va assurer sa pérennité. La connaissance, même partielle, des traditions politiques et syndicales est nécessaire car elle permet de comprendre les mouvements sociaux qui vont se développer dans les différentes industries. Ces mouvements vont forger pour une part la mémoire collective et vont, en partie, expliquer les comportements des ouvriers et des agents de maîtrise envers le patrimoine industriel, face à une éventuelle récupération du patronat¹⁸. La politique a rapidement imprimé tous les domaines de la vie et le mouvement socialiste, opposé au catholicisme de droite, se retrouve dans des associations, des clubs de sports et de loisirs, comme par exemple les fanfares.

Au début des années 1900, ce sont les hommes politiques locaux qui détiennent le pouvoir, être maire d'une commune est un passage quasi obligé dans une carrière politique. Dans l'entre-deux guerres, le paysage politique se modifie, les partis d'extrême gauche prennent de plus en plus d'importance et la droite réaffirme une influence traditionnelle. A partir des années 80, le parti communiste connaît un net recul mais la gauche socialiste confirme ses positions. Les politiques sont cependant longtemps restés absents des décisions économiques concernant la région. Les choix relevaient essentiellement de la volonté des compagnies minières, des grandes familles du textile et des industriels sidérurgistes et métallurgistes.

La seconde guerre mondiale, puis la crise économique, ont conduit à repenser le régime politique du territoire. L'Etat met alors en place, pour répondre aux nouveaux besoins de reconversion et de réaménagement du territoire, des institutions¹⁹ telles que la préfecture de région, la communauté urbaine de Lille²⁰ - -, la communauté urbaine de l'agglomération dunkerquoise²¹, "des bureaux d'études et de schémas directeurs à la dimension de deux départements", puis en 1974 le Conseil Régional. Selon Henri Platelle²², cet effort de création de structures proches des administrés "s'enracine dans un passé très ancien de tâtonnements et d'ajustements répétés".

¹⁸ L'exemple, dont il sera question plus loin, du Centre historique minier, créé à l'origine par le patronat, et les réserves voire l'hostilité qu'il suscite de la part des bénévoles des autres petits musées en est ce sens typique des traditions de lutte syndicales et politiques, notamment dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais.

¹⁹ Institutions dont l'évolution et les fonctions seront étudiées en détail dans le prochain point, consacré à la création politique du territoire.

²⁰ Imposée par l'Etat en 1966 dans la ligne d'une politique des "métropoles d'équilibre".

²¹ Erigée volontairement en 1969.

²² H.Platelle, 1984., op.cit.

1.2- Le poids de l'industrie dans la compréhension de la construction régionale

Comme l'a souligné le Comité Economique et Social Régional²³, il est important de comprendre que le patrimoine industriel du Nord – Pas de Calais n'est pas seulement constitué d'usines concentrées ou dispersées. Il est le reflet de la transformation d'une société entière et comprend, au-delà, "un habitat lié à cette industrialisation, des machines, des produits, des documents graphiques et photographiques". Le caractère industriel de la région est indéniable et même s'il ne faut pas nier les autres aspects qui la constituent, l'industrie²⁴ apparaît comme un des éléments fondamentaux d'identification régionale. C'est dans ce cadre que le passage qui suit énumère un certain nombre d'exemples de naissances et de développements d'activités industrielles à différents endroits du territoire régional, afin de saisir l'étendue du phénomène et de comprendre l'émergence d'une conscience patrimoniale qui va se produire après la période de crise de l'activité industrielle. Tout en étant nécessairement partiels, ces bribes de récits de l'histoire de l'industrie permettent de mailler le territoire régional, de lui donner une cohérence et de poser le cadre de notre sujet central de préoccupation qui est de savoir pourquoi les traces de l'industrie sont transformées en patrimoine et appropriées par différents acteurs. La connaissance de l'émergence de ces industries permet de voir à quel point elles ont marqué les territoires, les ont fabriqués même jusqu'à rester, après leur disparition, la centralité sous-jacente des espaces.

Les activités industrielles et commerciales dans la région Nord – Pas de Calais sont fort anciennes. La culture du lin et sa transformation en toile ainsi que la fabrication de la bière sont les premiers éléments industriels relevés dans la région par les Romains. Puis c'est au neuvième siècle que réapparaissent les grands ateliers de traitement du lin, de la laine et des couleurs. Le moyen-âge marque la spécialisation textile des pays flamands, Lille est alors connue pour la teinturerie, des villes comme Tourcoing, Armentières ou Valenciennes se spécialisent dans la fabrication de pannes²⁵ et d'autres étoffes, tandis que Douai se développe grâce à la fabrication du drap et Arras se spécialise dans les tapisseries. D'autres activités existent également, telles que la fabrication de l'huile à partir du lin et du pavot ou le travail du fer et du verre dans le Hainaut et le Cambrésis. Dunkerque joue déjà le rôle de port de commerce pour l'écoulement des marchandises.

²³ Comité économique et social régional, *Région Nord - Pas de Calais, le patrimoine industriel*, Lille, CESR, 1980.

²⁴ Au sens évoqué par Claude Wagnon dans sa thèse intitulée *l'appropriation de soi, identité et territoire*, "l'industrie recouvrant la totalisation des "habiletés" productrices de biens, c'est-à-dire aussi bien la rationalité calculatrice de l'ingénieur que la dextérité de l'ouvrier, le savoir-faire de l'artisan ou de l'agriculteur", p. 188.

²⁵ Panne : étoffe comparable au velours, mais à poils plus longs et moins serrés.

La région Nord - Pas de Calais a appartenu à un des pôles économiques majeurs de l'Europe du Moyen Âge. Les hommes et les villes faisaient la richesse régionale, la production textile apparaissait comme une industrie lourde et l'agriculture était particulièrement performante.

Dans ce contexte, la révolution industrielle au 19^{ème} siècle apparaît dans un premier temps comme la transformation de modes de production pré-existants. L'accélération de la mécanisation des activités traditionnelles a eu pour effet d'entraîner une concentration de la production ; dans un premier temps dans l'industrie textile, jusque là pratiquée en milieu urbain ou semi-rural en grande partie à domicile. Cette concentration entraîne un regroupement et une agglomération de population qui préfigurent l'urbanisation de la région. La construction d'usines pour abriter les machines et les hommes et la construction d'un habitat concentré pour loger la main-d'œuvre, se développent. Roubaix, jusque là gros bourg rural, prend de l'ampleur à travers l'industrie textile en créant des filatures de coton dans de grandes fabriques, tout en continuant le tissage sur métiers à bras à domicile. Parallèlement, cette nouvelle densité humaine et le développement des activités industrielles créent un besoin en productions d'accompagnement, nécessitant une autre catégorie d'usines et un appel supplémentaire de main-d'œuvre.

Dans le même temps, la révolution agricole qui accompagne celle de l'industrie confirme l'industrialisation du territoire. En effet, la révolution agricole se caractérise par une mécanisation et une rationalisation de l'exploitation de la terre et déclenche ainsi une campagne de construction de machines dans des usines spécialisées. Enfin, la dernière caractéristique de la révolution industrielle dans le Nord – Pas de Calais est marquée par l'exploitation à grande échelle des richesses du sous-sol et en particulier des mines de charbon. Celle-ci entraîne la concentration des hommes et des usines dans des espaces déterminés qui deviennent les grands centres industriels. Du milieu du 19^{ème} siècle à la veille de la première guerre mondiale, l'industrialisation, du territoire régional se confirme. Les hommes et les industriels se spécialisent et font de la région un des premiers lieux de la production industrielle nationale.

Les trois piliers du développement industriel de la région sont incontestablement le textile, le charbon et l'acier. Ces trois secteurs ont fortement marqué le territoire, créant les villes et modelant les paysages.

1.2.1- Le secteur textile

L'activité textile s'est surtout développée autour de ce qui est appelé "le grand triangle textile". C'est dans le secteur de Lille - Roubaix - Tourcoing, sous le Second empire et au début du 20^{ème} siècle, que cette industrie connaît son plus formidable essor. Roubaix et Tourcoing deviennent des centres majeurs de production de la laine, tandis que Lille domine dans les domaines du lin et du coton²⁶. Chaque ville se spécialise, dans le négoce, la filature ou le tissage ; Lille délègue à des centres secondaires comme Armentières et Halluin les activités de tissage, pour se concentrer davantage sur la filature et la commercialisation. Les différents processus de mécanisation, tel que celui du peignage, entraînent une concentration urbaine des ateliers, les villes voient leur nombre d'habitants augmenter très rapidement, les couronnes entourant ces agglomérations connaissent le même sort. C'est réellement l'industrie qui a engendré la concentration de la population et qui a fabriqué la configuration particulière des villes, entrecoupées d'usines et d'habitats ouvriers. A partir de ce moment, l'histoire de la métropole, étendue jusque la vallée de la Lys, est indissociable de l'histoire industrielle.

1.2.2- Le secteur charbonnier

L'exploitation du charbon est également fort ancienne. L'exploitation du bassin minier, en tant que source d'énergie, va suivre le développement de la révolution industrielle. La houille est découverte dans le Hainaut français en 1720²⁷. Peu après apparaissent les premières grandes compagnies : Anzin en 1757 et Aniche en 1773. L'exploitation se fait dans un premier temps, à grande échelle, uniquement dans le département du Nord. C'est par hasard que le charbon est découvert dans le Pas de Calais, en 1841, à Oignies suite au forage d'un puits. Le prolongement des couches carbonifères en direction du Pas de Calais est alors mis en évidence et débute une nouvelle campagne d'exploitation qui va bientôt dépasser la première. L'ensemble du bassin minier se présente de manière allongée, en arc de cercle, sur une distance de 120 km. Là aussi le développement de l'activité industrielle va entraîner un remodelage complet du paysage, tant au niveau de l'habitat que de la population. Corons²⁸ et cités ouvrières vont côtoyer les anciens villages et les petites cités, formant un tissu urbain étendu. L'activité d'extraction charbonnière va également entraîner le développement du secteur des transports et plus particulièrement celui du chemin de fer. Dès 1790 les mineurs

²⁶ M. Gillet, *Histoire sociale du Nord et de l'Europe du nord-ouest, XIXème et XXème siècles*, Lille, PUL, 1984.

²⁷ C'est à Fresnes-sur-Escaut (Nord) que l'on découvre en 1720 du charbon maigre. Voir notamment *Historia*, "Le charbon une histoire d'hommes", Paris, hors série n°9610, 1996.

²⁸ Habitat minier type : suite de maisons accolées et formant des "barres".

connaissaient le rail : en bois dans un premier temps, il remplaçait les traîneaux pour le transport du charbon. Les wagonnets étaient tractés par des chevaux et des mulets, ce qui représentait un progrès considérable si on pense qu'auparavant le charbon était transporté, le plus souvent par des femmes, dans des paniers en osier²⁹.

La circulation des premières locomotives a également débuté dans le Nord. La région de Denain est une des premières en France à être équipée, dès 1834. C'est la compagnie des mines d'Anzin qui fit construire dans ses ateliers les premières locomotives à voie large puis qui mit en place des gares. D'abord pour le seul transport de ses marchandises, les gares sont ensuite ouvertes aux autres industries et aux voyageurs. Cet exemple montre comment, à partir d'une activité centrale, se sont développées des industries d'accompagnement et se sont mises en place des structures, comme les moyens de transport, mais aussi des habitations et d'autres usines. C'est en fait un remodelage complet du territoire qui s'est mis en place, entièrement tourné vers les besoins des industries. L'exemple de Denain est particulièrement intéressant, d'une ville médiévale, elle est devenue - à travers l'activité minière puis l'implantation et le développement d'Usinor - un symbole de ville industrielle.

1.2.3- Le secteur de la métallurgie et de la sidérurgie

La métallurgie, troisième industrie régionale, est implantée dans la région depuis le Moyen Age. Les historiens remarquent que dans le Boulonnais, "mais surtout dans le haut Avesnois, la présence simultanée du minerai de fer, de bois et d'eaux courantes avait permis l'établissement dès le Moyen Age de forges rudimentaires, puis à partir de la fin du 17^{ème} siècle de hauts fourneaux à bois"³⁰. Puis, peu à peu, le coke remplace le bois dans les hauts fourneaux et la force hydraulique cède la place à la machine à vapeur. C'est dans le bassin de la Sambre que va alors se développer la métallurgie grâce notamment à des investissements d'industriels belges, dans des villes comme Aulnoye ou Maubeuge, et par le biais d'une alliance avec la Lorraine qui envoie ses matériaux à traiter. Dès la fin du 19^{ème} siècle deux grandes concentrations métallurgiques se sont créées, celle du valenciennais - bénéficiant de la proximité du charbon - et celle du bassin de la Sambre. En 1913 cette industrie fournit 18% de la fonte et 31% de l'acier français.

²⁹ Comité économique et social, op. cit., p.21.

³⁰ C. Dhérent et alii, *Les pays du Nord, Nord - Pas de Calais*, Paris, Ed. Christine Bonneton, 1994, p.58.

1.2.4- Les autres secteurs industriels importants

Si l'histoire industrielle du Nord – Pas de Calais est surtout connue à travers les secteurs du textile, du charbon et de l'acier, d'autres industries ont également contribué à l'identité industrielle régionale.

a- Les secteurs dominants

L'industrie agro-alimentaire a toujours tenu une place importante dans la région. Elle se décompose en plusieurs branches.

Le domaine de la brasserie-malterie est l'un des secteurs clefs. C'est d'ailleurs le second domaine industriel qui a fait l'objet d'une reconnaissance patrimoniale de la part de la Drac qui a réalisé un inventaire complet des sites, après celui de la mine. Cependant, ce secteur d'activité ne s'est pas patrimonialisé sous une forme muséographique. Il n'existe qu'un seul projet de musée de la bière, à Armentières dans le Nord, qui ne parvient pas à se concrétiser. Par contre, plusieurs sites de production ont été protégés au titre des Monuments Historiques³¹. De plus, parmi les entreprises existantes, certaines, de plus en plus nombreuses, ouvrent leurs portes aux visites ou mettent en place des petits musées/vitrines d'entreprises.

La seule industrie de production de chicorée de la région, leader en France, l'entreprise Leroux, a également mis en avant sa dimension patrimoniale comme nous le verrons dans la troisième partie de la thèse. D'autres secteurs, plus diffus ou artisanaux, et implantés de longue date, valorisent leur activité de manière patrimoniale en réaffirmant leur appartenance au territoire, c'est le cas par exemple des apiculteurs. Les sucreries et les producteurs de betteraves constituent également un secteur d'activité professionnelle important et "typique" de la région. Ils ne sont cependant pas présents sur la scène patrimoniale.

L'industrie automobile et de la mécanique est un autre secteur d'activité "traditionnel" de la région, implanté surtout dans le secteur du valenciennois. Remis à l'honneur avec l'arrivée de Toyota, ce secteur est implanté depuis beaucoup plus longtemps, avec l'entreprise Renault³². La région est d'ailleurs utilisée comme un lieu d'expérimentation et de formation pour le secteur automobile, et le savoir-faire des travailleurs est reconnu. Ce secteur ne s'est pas non plus organisé patrimonieusement. Au milieu des années 90, un musée de l'automobile / musée des transports avait été pressenti à Marly, près de Valenciennes. Le projet n'a pas abouti. Il ne s'agissait pas d'une initiative régionale. Le maire de Valenciennes,

³¹ Voir en annexe la liste des sites du patrimoine industriel classés ou inscrits dans le Nord - Pas de Calais.

³² Industrie d'abord installée dans la région lilloise, puis qui s'est délocalisée dans le Hainaut.

Jean-Louis Borloot, avait proposé à une association de bénévoles de la région parisienne qui avait un musée à St Mandé - menacé d'expulsion - de venir s'installer à Marly.

Surtout connue comme une terre de mono-industries dominantes, le Nord - Pas de Calais n'est pas pour autant le territoire d'une ou deux activités. Au sein de plusieurs territoires localisés, de nombreux secteurs ont exercé une influence forte, à la manière de mono-industries locales.

b- Les secteurs davantage localisés

Les **cimenteries** du Boulonnais ont en effet constitué au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle une des activités dans lesquelles la région a occupé la première place en France. Les cimenteries, imposantes installations situées le plus souvent en milieu rural, constituent, notamment au point de vue architectural, un aspect important du patrimoine industriel régional. D'ailleurs à Dannes³³ - un des lieux exemplaires de cet héritage architectural - une initiative de type patrimoniale s'est développée autour de ce secteur souvent méconnu³⁴. C'est à Boulogne que la première usine de la région a été implantée, tenant longtemps la première place mondiale au niveau de la production. Puis le nombre d'usines s'est rapidement développé, sur un périmètre assez limité, autour de villes comme Desvres, Samer ou Nesles (région du boulonnais), durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Comme pour l'industrie minière, l'industrie du ciment a parfois complètement façonné ou refabriqué des villes et des espaces ruraux, d'une part du fait de l'importance de la main d'œuvre employée, qui entraîne la création d'un nouvel habitat, et d'autre part à cause de l'importance volumétrique des usines qui créent une nouvelle centralité. La commune de Neufchâtel (à côté de Dannes) a, par exemple, vu sa structure morphologique et démographique complètement évoluer. La physionomie de la ville a été refaçonnée en fonction de l'implantation des unités de production et des logements des travailleurs. Les historiens remarquent à ce sujet "qu'architecturalement, cette commune se composait de fermes dispersées, de manoirs, de fermes au bourg et de petites maisons autour de l'église, puis viennent se mêler des usines, des courées, des maisons bourgeoises (avec une nouvelle hiérarchie sociale)."³⁵ Sa population s'est également profondément transformée, à la population du bourg rural s'est ajoutée une population ouvrière devenue peu à peu majoritaire.

³³ Dans le Pas de Calais, région de Boulogne.

³⁴ Une exposition permanente a été créée à l'initiative de la municipalité.

³⁵ H. Platelle, 1994, op.cit.

Un autre domaine industriel, très différent, a lui aussi entraîné le remodelage des villes. C'est l'**industrie dentellière**, notamment à Caudry ou Calais. Dans le cas de Calais, c'est tout le développement de la ville qui a été dicté par l'industrie. St Pierre-Lez-Calais, au départ un simple faubourg du port de Calais, est devenu sous la pression des usines qui s'y étaient implantées, le centre du développement de la ville, supplantant l'ancienne ville pour finir par déplacer le centre administratif à St Pierre. "Le résultat est une ville où habitat, usines, édifices publics et monumentaux s'imbriquent de manière inextricable". Cet exemple montre bien que la question du patrimoine industriel ne se limite pas aux unités de production mais qu'il est nécessaire de considérer l'ensemble des espaces engendrés par l'industrie.

A l'autre bout du territoire régional, la commune de Fourmies représente un autre pôle de l'histoire industrielle du Nord – Pas de Calais, avec une spécialisation dans les **activités liées au fer et au verre**. La première verrerie de Fourmies date de 1599. En 1789 elle emploie déjà trente ouvriers et possède deux fours qui assurent une production totale journalière de 7 à 900 tonnes³⁶. Sa centralité industrielle au niveau de l'industrie du verre draine vers Fourmies de nouvelles activités comme le textile auparavant dispersé dans l'Avesnois. C'est l'explosion des usines lainières qui fait de Fourmies une ville industrielle qui compte, en 1870, 76 entreprises textiles. L'activité textile s'y est développée en raison du climat particulièrement humide qui favorisait la culture du lin servant notamment à la fabrication de dentelles blanches. C'est à partir de 1825, après la création par Louis-Joseph Legrand d'une filature de 1512 broches, que l'élan fut donné jusqu'à faire de la région un des centres textiles les plus importants et le premier centre de production de la laine peignée en France.

La première moitié du 20^{ème} siècle, marquée par les deux guerres mondiales, voit les industries connaître de profondes mutations, d'une part dues aux destructions-reconstructions subies pendant les conflits et d'autre part du fait de l'évolution économique.

Après la seconde guerre mondiale, l'industrie régionale doit être relancée. L'objectif annoncé par Maurice Thorez en 1945 est de "produire pour assurer l'avenir de la France, le triomphe de la démocratie". L'industrie charbonnière est modernisée pour augmenter la productivité. La sidérurgie voit ses moyens de production concentrés dans de grands groupes industriels nouveaux tels qu'Usinor en 1948 ou Lorraine-Escaut en 1953 et d'importantes innovations technologiques placent les usines de Denain à la pointe de la sidérurgie française. L'industrie textile se modernise et entame à partir des années cinquante un mouvement de concentration. La reconstruction de la région est achevée en 1952, mais Henri Platelle

³⁶ Comité économique et social régional, *Région Nord - Pas de Calais, le patrimoine industriel*, Lille, Conseil Régional, 1980.

souligne qu'au même moment apparaissent de nouvelles difficultés dues aux "transformations profondes de l'économie mondiale", la concurrence internationale va faire plonger les industries régionales dans la crise et vont alors commencer des "interrogations amères sur l'héritage industriel légué par le passé"³⁷.

Textile, broderie, dentelle, métallurgie, sidérurgie, mine, brasserie, faïencerie, céramique, verrerie, pêche, cimenterie, énergie, autant de domaines industriels qui occupent et/ou ont occupé une place dans l'histoire du Nord – Pas de Calais. L'énumération faite ci-dessus avait pour objectif d'attirer l'attention sur le fait que des activités productrices, en structurant des territoires, ont acquis le rôle de repères identitaires. Elles sont apparues comme les racines d'espaces qu'elles ont elles-mêmes en grande partie forgés. Cette constatation permet de comprendre pourquoi aujourd'hui les objets de l'industrie deviennent patrimoine et comment l'utilisation de ce patrimoine peut être un instrument de pouvoir à l'échelle du territoire régional dans sa globalité.

La réactivation d'une tradition industrielle multiséculaire à travers la valorisation du patrimoine et son insertion dans des projets de développement, participe à la recréation de sens dans des espaces en perte de repères et au renouvellement de la légitimité de l'espace régional mise à mal par l'accélération des mutations économiques, sociales et culturelles.

2- La formation politique du territoire

Les différents éléments qui ont permis la structuration de l'espace régional concourent à la naissance au début du 20^{ème} siècle d'une conscience régionale qui se traduit par une volonté affichée d'autonomie. A la veille de la première guerre mondiale, la Fédération régionaliste propose un découpage des régions et la mise en place d'assemblées régionales à partir du suffrage universel afin de parvenir à l'autonomie régionale.

Région tardivement annexée et méfiante à l'égard de la tutelle trop pesante du pouvoir central, le Nord – Pas de Calais a donc très tôt manifesté son attachement à la décentralisation, phénomène qui va s'accroître avec l'arrivée de la gauche au pouvoir dans la région. Aujourd'hui la politique régionale envers son patrimoine industriel peut être perçue comme le prolongement de ces premières idéologies.

³⁷ H. Platelle, 1994, op.cit.

2.1- L'invention des régions : le processus de régionalisation

Pour comprendre l'importance du patrimoine industriel et le rôle qu'il peut tenir dans une région comme le Nord – Pas de Calais, il faut se référer à l'histoire politique de la région, car ce sont notamment les élus locaux et régionaux qui ont permis de promouvoir le patrimoine industriel. Il est nécessaire de connaître les différents processus qui ont amené peu à peu l'espace régional à se concevoir comme "autonome" et différent par rapport au pouvoir central de l'Etat. Le contexte dans lequel s'est effectuée la régionalisation peut en partie expliquer l'attitude du pouvoir régional vis-à-vis du patrimoine industriel et permettre de comprendre comment se structurent les relations entre les différents acteurs du patrimoine.

2.1.1- *Les facteurs explicatifs de la régionalisation, application au cas du Nord - Pas de Calais*

J'envisage la notion de régionalisation comme l'appropriation d'un espace par un certain nombre d'acteurs, avec en premier plan les acteurs politiques, et une revendication à partir de ce territoire.

Elle ressort d'une volonté de structurer un espace de manière plus approfondie, plus "authentique", que le simple découpage administratif ne le fait. C'est en quelque sorte la récupération d'un territoire défini administrativement pour en faire un lieu d'identification pour la population régionale. C'est la constitution d'une région et sa prise en main par des décideurs locaux.

Pour Pierre Deyon³⁸, la nature de la région est difficile à définir. "La région ne peut devenir sujet d'histoire que si elle est assumée collectivement par une population. Il lui faut pouvoir dialoguer avec la Nation, éventuellement s'opposer à elle, cristalliser la mémoire d'un territoire, incarner la conscience commune de ceux qui l'habitent et servir de cadre à leur représentation de l'avenir". Dans le cas de la région, comme dans celui de la nation, "les processus qui aboutissent à la constitution d'une identité collective supposent une construction intellectuelle, une élaboration idéologique dans laquelle les hommes politiques, les écrivains, poètes et historiens ont un rôle essentiel à jouer."³⁹ Le régionalisme apparaît alors comme "une recreation intellectuelle, à laquelle les monuments architecturaux, le patrimoine

³⁸ P. Deyon, *Régionalismes et régions dans l'Europe des quinze*, Bruylant., eds. locales de France, 1997.

³⁹ Op. cit.

artistique et littéraire, l'histoire et la légende apportent du fond des âges une justification supplémentaire".⁴⁰

La revendication régionale face à un pouvoir central peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Le premier est un facteur historique. L'ancienneté d'une entité régionale - même si elle n'était pas clairement formulée au plan administratif et juridique - sa profondeur historique, peuvent expliquer l'affirmation de particularismes et la volonté d'une reconnaissance de ceux-ci. Dans le cas du Nord - Pas de Calais, son caractère historique ancien est reconnu. La région entretient des liens étroits avec la Belgique depuis longtemps et n'a été annexée que par bribes et de manière relativement récente à la France. Tous ces facteurs font de la région un terrain propice à la manifestation d'un certain régionalisme.

Un second facteur entre également en compte, c'est le facteur culturel. Des traditions affirmées, une langue régionale et des pratiques de sociabilité très ancrées localement peuvent entraîner une prise de distance avec la culture officielle de la Nation. Là encore, la région Nord - Pas de Calais, par sa culture industrielle, se différencie de l'Etat. Le caractère fortement industriel de la région a forgé une culture régionale spécifique, avec des habitudes et des modes de vie liés aux pratiques professionnelles. Cette culture industrielle n'est pas nécessairement reconnue et valorisée par l'Etat. La valorisation, aujourd'hui, du patrimoine industriel par les responsables régionaux apparaît, comme un outil au service d'un régionalisme, ils s'y investissent d'autant plus que ce patrimoine leur paraît "maltraité" par l'Etat et sous-considéré par rapport à la "culture beaux-arts", figure de la culture officielle.

Un troisième facteur explique l'éveil ou la persistance de revendications régionalistes. Il s'agit des transformations économiques qui ont induit un certain nombre d'inégalités entre les différents territoires. Pierre Deyon (1997) distingue deux pôles opposés dans ce facteur économique. D'un côté se trouvent les provinces qui sont restées privilégiées pendant la crise économique, qui ont prospéré et qui développent, par "réflexe égoïste", un sentiment régionaliste pour se protéger des régions "retardées" dont la prise en charge pourrait les menacer. D'un autre côté, il y a les territoires qui ont été lésés durant la période des trente glorieuses, période qui a favorisé le creusement des écarts et a souligné les inégalités. P. Deyon analyse ainsi que "des régions entières, parce qu'elles étaient le siège de mono-industries déclinantes (...) ont échappé à l'élévation générale des niveaux de vie. La globalisation financière et la mondialisation progressive de la production ont encore approfondi ces inégalités structurelles. Elles ont suscité l'apparition, dans ces zones

⁴⁰ Idem.

abandonnées par le flux montant de la modernité, d'îlots de pauvreté et d'inévitables protestations populaires" qui se tournent alors vers l'Etat central. Le Nord - Pas de Calais est une des régions qui a connu cette situation, ce qui a engendré parmi la population un sentiment d'injustice et d'abandon de la part de l'Etat. De nombreux acteurs du patrimoine industriel aujourd'hui reprochent à l'Etat son manque de soutien, son indifférence⁴¹ alors que la région, par le biais de ses industries, a permis à la France de se reconstruire après la guerre et de prospérer.

Différentes situations peuvent donc expliquer l'émergence d'une conscience régionale. L'activation du sentiment régionaliste peut ensuite faire l'objet de stratégies, notamment de la part des acteurs politiques, en fonction des intérêts qui sont en jeu. Une certaine instrumentalisation peut voir le jour afin de produire de la richesse et de résoudre des situations difficiles. Ainsi, dans les politiques régionales du Nord - Pas de Calais, le patrimoine industriel est clairement identifié comme un "levier" pour le développement local.

2.1.2- La construction administrative des régions

Parallèlement à l'émergence d'une conscience régionale à différents endroits de l'hexagone, les entités administratives régionales ont aussi été créées par la nation. Le processus de création d'entités régionales par le pouvoir central a été long et a connu différents rebondissements.

Au moment de la Révolution française l'idée de régionalisation n'est pas à l'ordre du jour par crainte de voir se constituer des pouvoirs locaux puissants qui s'opposeraient à l'Etat central. Par contre le territoire est départementalisé, 80 départements succèdent aux 35 provinces existant jusque là, afin de promouvoir l'unité nationale et d'empêcher les revendications autonomistes. A partir de 1870, les compétences des conseils généraux et des conseils municipaux sont élargies, tout en restant très modestes.

Face à la prudence des gouvernants, des mouvements de pensée pro-régionalistes émergent. C'est le cas, notamment, en 1900 avec la création par Jean Charles-Brun d'une Fédération régionaliste de France, qui regroupe diverses personnalités du monde politique et culturel. En 1901 la Fédération publie un manifeste qui propose la création de régions. Elle revendique également une meilleure répartition régionale des activités industrielles et universitaires et demande que la commune et la région puissent avoir la gestion de leurs affaires. P. Deyon (1997) remarque que la propagande régionaliste s'exprimait surtout dans

⁴¹ Cela sera démontré à travers l'enquête dans la seconde et la troisième parties de la thèse.

des provinces périphériques tardivement rattachées à la France comme la Flandre. D'ailleurs des mouvements à tendance indépendantistes ont existé en Flandre. A l'initiative de l'abbé Gantois, le "Vlaamsch Verbond van Frankrijk" prend en 1927 le relais du Comité flamand et affiche ouvertement un projet d'union avec une Flandre belge indépendante.

Différentes initiatives vont être peu à peu menées par l'Etat, pour aboutir à un projet politique régional.

La première avancée est la création, par la circulaire du 25 août 1917, des "régions Clémentel"⁴² - du nom du ministre du commerce de l'époque - qui favorisent, avec les chambres de commerce et d'industrie, une organisation régionale des compagnies consulaires. C'est à ce moment qu'apparaît le terme de "conseil régional", non pour désigner une assemblée délibérante composée d'élus territoriaux, mais pour qualifier la réunion de représentants des compagnies consulaires.

Au plan politique apparaissent en 1947 des inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire (les IGAME), sortes de préfet de régions chargés de l'ordre public. Mais la première reconnaissance de la région "comme cadre naturel de l'aménagement du territoire"⁴³ revient aux animateurs du Commissariat au plan et aux comités d'expansion économique, créés sous Vichy dans certaines régions par des élus, des syndicalistes, des entrepreneurs et des géographes. En 1954 le gouvernement Mendès France leur accorde un statut officiel et un rôle consultatif. Ces comités se regroupent alors pour donner naissance au Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP).

La mise en place des régions continue à se faire peu à peu après la seconde Guerre Mondiale dans le cadre de la planification et de la déconcentration⁴⁴ des décisions relevant du pouvoir central. Des *Circonscriptions d'Action Régionales* sont créées par décret le 30 juin 1955, l'administration y est chargée d'élaborer des programmes d'action régionale. Puis, par arrêté du 28 octobre 1956, le territoire français est découpé en vingt trois régions distinctes.

A partir de là, une administration régionale se met en place autour de trois éléments identifiés par Bruno Rémond⁴⁵ : les préfets coordonnateurs, les circonscriptions d'action régionale et les décrets du 14 mars 1964.

⁴² Il s'agit de groupements régionaux des chambres de commerce.

⁴³ P. Deyon, 1997, op.cit.

⁴⁴ La déconcentration est un système d'organisation des structures de l'Etat dans lequel certains pouvoirs de décision sont donnés aux agents du pouvoir central répartis sur le territoire. Il ne s'agit donc pas encore ici de décentralisation, cas où le pouvoir est délégué à des agents élus ou désignés en région et donc relativement autonomes par rapport au pouvoir central.

⁴⁵ B. Rémond, *La région*, Paris, Eds. Montchrestien, 1993, coll. Clefs politiques.

Les préfets coordonnateurs sont à la tête d'une conférence interdépartementale des préfets et des services de l'Etat afin d'analyser et d'arbitrer la répartition des investissements publics.

Vingt et une circonscriptions d'action régionale (CAR), au lieu des vingt trois initiales, sont ensuite créées en juin 1960 et instituent le découpage géographique des régions tel qu'il est actuellement.

Enfin, pour B. Rémond, les décrets du 14 mars 1964 constituent indiscutablement la plus importante évolution réglementaire, en solidifiant les premières expériences et en mettant en place une organisation administrative régionale.

Ces circonscriptions, dirigées par des préfets de région, marquent une première étape dans la formation d'un pouvoir régional, même si ici il reste encore dirigé par l'Etat. La circonscription travaille à définir les axes que doit suivre la région, examine la répartition des crédits de l'Etat dans chacun des départements de la région, se charge de la réalisation de la politique économique et prépare et exécute régionalement la planification nationale. La CAR travaille en relation avec une *Commission de Développement Economique Régional* (CODER) qui a un rôle purement consultatif. Les décrets de 1964 permettent l'émergence d'un certain "exécutif régional" avec la mise en place de tranches régionales dans le V^{ème} plan et des *programmes régionaux de développement économique* (PRDE) dans le VI^{ème}. Les schémas d'aménagement des aires métropolitaines sont également soumis à l'avis de la CODER. L'administration régionale est alors le fait des préfets et des chefs de service extérieurs de niveau régional de l'Etat.

Si les prérogatives de l'administration préfectorale en matière de gestion de la région vont se développer dans les années suivantes, c'est réellement à partir de 1972 qu'un "vrai" pouvoir régional se constitue au moment de la création de l'Etablissement Public Régional (EPR). Il est composé de trois instances : la préfecture qui détient le pouvoir exécutif, le Comité Economique et Social qui est une assemblée consultative⁴⁶ et le Conseil Régional, assemblée délibérante. L'article 3 de la loi du 5 juillet 1972 précise que "le conseil régional par ses délibérations, le comité économique et social par ses avis et le préfet de région par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations concourent à l'administration de la région."

⁴⁶ Le comité économique et social est composé de représentants des organismes et activités à caractère économique, social, professionnel, familial, éducatif, scientifique, culturel et sportifs de la région et il est consulté sur les affaires qui sont de la compétence de la région ainsi que celles soumises au conseil régional en vertu des articles 8, 9 et 10 de la loi.

Cependant les premières années qui suivent la mise en place de l'EPR ne marquent pas un réel développement régional et l'Etat apparaît toujours comme celui qui prend les grandes décisions. C'est le préfet, fonctionnaire d'Etat, qui détient finalement le pouvoir exécutif, cela évite de créer des services propres à l'EPR. La politique de la planification s'enlise et c'est dans un contexte de crise économique que le pouvoir régional doit tenter de faire sa place.

Bruno Rémond⁴⁷ constate que l'évolution de l'institution régionale va rapidement être très différente de celle de la seule lecture de la loi du 5 juillet 1972. "Entre janvier 1974, date d'entrée en fonction effective des conseils régionaux, et juin 1981, date à partir de laquelle le gouvernement issu des élections législatives de mai 1981 va évoquer la création de véritables collectivités territoriales régionales, soit en sept ans seulement, la Région, simple établissement public, va d'elle-même franchir le gué au milieu duquel elle se trouvait".

L'émergence du pouvoir régional est rapide et certaines contraintes initiales vont rapidement être obsolètes. Pour Claude Wagnon⁴⁸, il se produit "une assez forte montée en puissance de l'institution régionale" dans le Nord - Pas de Calais lors de préparation du VII^{ème} plan par l'Etablissement Public Régional. En amont de l'élaboration du plan, la Région organise en septembre 1976 des assises de la planification, mises en place sans concertation et sans lien avec les services de l'Etat dans la région. De plus, l'arrivée massive de la gauche au pouvoir dans la région après les élections de 1973 amène une unité nouvelle qui va permettre le développement d'initiatives régionales. Dès 1971, déjà, lors de son congrès constitutif à Epinay, le PS défend l'idée d'un exécutif régional et fait adopter par l'ensemble de l'opposition un programme de décentralisation et de régionalisation qui sera mis en œuvre dès les lendemains de l'alternance en mai 1981.

Dès lors, l'autonomisation de la région en matière décisionnelle est en marche et il est possible de parler de régionalisation. Celle-ci va se caractériser par un phénomène d'opposition face à l'Etat. Il apparaît alors que "l'appropriation de l'espace régional suppose dans un premier temps l'affrontement avec l'autorité qui, jusqu'alors, a la charge de la planification"⁴⁹. Le parti socialiste, après les élections présidentielles de 1974, va se servir de sa forte représentation dans un certain nombre de conseils régionaux, pour en faire un des lieux d'élaboration d'un "contre pouvoir" - au niveau territorial - face au pouvoir majoritaire au niveau national.

⁴⁷ Op. cit.

⁴⁸ C. Wagnon., *L'appropriation de soi. Identité et territoire*, Thèse de doctorat de sociologie, Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille, 1990.

⁴⁹ C. Wagnon, op.cit., p.272.

Dans le Nord – Pas de Calais, le fait que la région soit dirigée par des socialistes, opposés au pouvoir central de droite, va accentuer les tensions et le Conseil Régional va s'opposer à certaines directives nationales, de même qu'il va remettre en cause l'autorité préfectorale. "La région, désormais, c'est le Conseil Régional, c'est le Comité Economique et Social, ce sont les élus locaux, les forces vives, la population, bref tout le monde, mais ce n'est plus d'abord le préfet de région et ses fonctionnaires. La région, c'est nous, dit en substance le Conseil Régional. Et il va sur ce terrain chercher, dans un deuxième temps, sa légitimité démocratique."⁵⁰ La région conforte ses positions en élaborant elle-même un texte d'orientation et en organisant un vaste débat régional sur les questions de l'aménagement et du développement du territoire, suivant en cela la ligne tracée par l'OREAM⁵¹ - Nord lors de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement régional au début des années 70.

Le Conseil Régional écarte des discussions les fonctionnaires de la préfecture et affirme ainsi son indépendance par rapport à l'Etat. Comme le souligne C. Wagnon, ces différentes prises de positions font que "le Conseil Régional se place surtout lui-même en position d'interlocuteur privilégié des acteurs locaux dans le domaine de la planification et de l'aménagement du territoire"⁵². C'est un point important à retenir pour l'analyse du rôle du pouvoir régional dans l'instrumentalisation du patrimoine industriel. L'analyse montre en effet que le Conseil Régional s'impose comme l'interlocuteur privilégié aux acteurs du patrimoine industriel, en opposition à la position de l'Etat, accusé de ne pas suffisamment s'impliquer et de ne pas reconnaître ce type de patrimoine. Cette position apparaît donc à la lumière de l'histoire de la régionalisation, comme la continuation de la politique régionale.

2.2- L'officialisation des régions : la décentralisation

Avant de pouvoir réellement parler de région "auto-administrée", par la mise en place du processus de décentralisation, les institutions régionales sont passées par une étape intermédiaire, la déconcentration. Celle-ci vise à donner un pouvoir de décision à des autorités locales de l'Etat qui le représentent dans des circonscriptions administratives, des départements, des arrondissements, des communes et à partir de 1964 dans des régions. Comme le soulignent Pierre Bodineau et Michel Verpeaux⁵³, "ces autorités restent soumises au pouvoir hiérarchique des autorités centrales, principalement les ministres". Si la déconcentration ne poursuit pas les mêmes objectifs que la décentralisation, elle permet

⁵⁰ Op. Cit. , p.274.

⁵¹ Organisme régional d'aménagement.

⁵² Idem.

⁵³ P. Bodineau, M. Verpeaux, *Histoire de la décentralisation*, Paris, PUF, 1993, coll. Que-sais-je.

cependant d'y préparer les mentalités "en habituant les autorités centrales à être partiellement dépossédées de leurs attributions".

La Région devient une collectivité territoriale de plein droit par la loi du 2 mars 1982. Désormais, "le conseil régional a compétence de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, l'aménagement de son territoire et d'assurer la préservation de son identité"⁵⁴. Les organismes chargés d'administrer la région sont, à partir de ce moment, le conseil régional, le président du conseil régional et le comité économique et social. Le préfet de région ne fait plus partie des instances de décision en ce qui concerne les "affaires de la région".

Trois points importants marquent la loi de 1982 : la suppression de la tutelle administrative, le transfert de l'exécutif départemental et régional et la transformation de la région en collectivité territoriale. Plusieurs lois et décrets sont venus compléter la première loi jusqu'en 1986.

Les lois ont notamment porté sur le transfert et la répartition des compétences dans les différents échelons territoriaux. La région a vu ses compétences renforcées dans les domaines de la planification, du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Au niveau de la planification, les régions sont étroitement associées à l'élaboration du plan national et font elles-mêmes, de manière autonome, leur plan régional. De ces réformes naissent les "**contrats de plan**", dont l'objectif est de recenser les actions compatibles avec la réalisation des objectifs nationaux. C'est au président de Conseil Régional d'élaborer le projet de contrat de plan, puis de le transmettre au préfet de région. Après négociation, la décision sur le contenu des futurs contrats de plan est prise au sein d'un **comité interministériel d'aménagement du territoire** (CIAT). La compétence planificatrice de droit commun de la région en fait un interlocuteur privilégié en région et avec l'Etat.

La région a également compétence en matière d'aménagement spatial. Il s'agit de la possibilité d'adopter des prescriptions particulières pour certaines portions du territoire régional. La région Nord - Pas de Calais adopte ainsi une politique volontariste dans le domaine du "réaménagement des sites industriels délabrés". Politique approuvée par le CIAT qui relance cette initiative au niveau national le 5 novembre 1990.

Dans le domaine de l'intervention culturelle, les chartes culturelles ont conduit les régions à participer, parfois de manière importante, au financement des actions culturelles décidées par l'Etat, en application de la loi du 22 juillet 1983. Cela a amené un certain nombre

⁵⁴ Alinéa 3 de l'article 59 de la loi du 2 mars 1982.

de régions a développer "dans ce domaine des activités parfois coûteuses : le cofinancement des fonds régionaux d'art contemporain, le financement des écomusées, des médiathèques, d'orchestres"⁵⁵. La région Nord - Pas de Calais s'est montrée particulièrement active dans ce domaine et se présente comme la première région en matière d'investissements culturels. Les musées du patrimoine industriel représentent un axe de soutien et de financement très fort depuis la création de la région⁵⁶.

Le processus de décentralisation, après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, a entériné le mécanisme de régionalisation. De plus, la décentralisation a amené, en plus d'une certaine autonomie au plan régional, une "régionalisation" des institutions d'Etat. Dans le Nord - Pas de Calais, la *Direction Régionale des Affaires Culturelles* (DRAC), détachement en région du Ministère de la Culture et la *Direction Régionale du Tourisme* (DRT) notamment, apparaissent comme des partenaires, certes représentants de l'Etat mais suffisamment intégrés régionalement pour ne pas être perçus - du moins en ce qui concerne certains services - comme défendant uniquement les intérêts du pouvoir central. Ils s'adaptent aux besoins spécifiques locaux et participent ainsi à la construction patrimoniale du territoire.

Les lois de 1982 sur la décentralisation marquent réellement un tournant dans la relation pouvoir/territoire. Pour G. Di Méo, la nouvelle répartition des compétences en faveur des collectivités territoriales a amené les élus locaux à un certain degré d'autonomie, ce qui a eu pour conséquence d'accroître leurs responsabilités vis-à-vis de leur électeurat. De plus, la loi de 1985 sur la limitation du cumul des mandats vient renforcer le rôle du local comme tremplin de toute ambition politique. Pour S. Waschter⁵⁷, ces paramètres expliquent que les collectivités locales, au-delà de l'attribution de nouveaux blocs de compétences, veuillent "gouverner l'ensemble des affaires publiques du territoire qu'elles représentent".

Dans le Nord - Pas de Calais, le Conseil Régional apparaît clairement comme l'instance de décision, en complémentarité des deux départements qui composent le territoire et qui établissent depuis longtemps des relations très approfondies. C'est à cette époque - et à partir même de la fin des années soixante-dix - que la Région va affirmer son identité et sa spécificité à travers l'appropriation de son patrimoine industriel. Même si l'aspect industriel n'est pas le seul, ni même toujours le premier, mis en avant pour qualifier la Région, il s'agit

⁵⁵ B. Rémond, 1993, op.cit.

⁵⁶ La politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel est reprise de manière complète dans la troisième partie de la thèse, chapitre 9.

⁵⁷ S. Waschter, "compétences décentralisées et gestion publique locale", *Notes et Etudes documentaires*, n°4969-70, Paris, La Documentation française, 1993 et cité dans G. Di Méo, op.cit., 1996.

d'une préoccupation qui occupe une place centrale. L'industrie, et tout ce qu'elle a engendré, est considérée vraiment comme l'élément "fondateur" de la population nordiste. Dès 1979, Pierre Mauroy⁵⁸ exprime ce sentiment dans le discours inaugural qu'il prononce à l'ouverture du colloque sur le patrimoine industriel organisé à Lille :

"Nous baignons dans ce sujet, c'est notre vie, c'est un siècle d'histoire de notre région qui nous a marquée profondément. (...) La révolution technique et industrielle que nous avons connue dans cette région a été à ce point importante que nous en avons été perturbés dans nos gènes (je vous prie d'excuser l'audace de cette expression). C'est la population du Nord - Pas de Calais qui en a été profondément modifiée. C'est dire combien cette révolution technique et industrielle est présente dans nos mémoires, dans nos comportements, dans notre vie sociale, présente bien entendu dans notre patrimoine. Ce serait une erreur tragique, finalement, de ne pas essayer de garder cette mémoire, ce patrimoine." (P. Mauroy, 1979, Lille)

Le patrimoine industriel va désormais constituer le "cheval de bataille" de la Région, en opposition avec la culture "beaux-arts" qui est supposée être celle de l'Etat.

2.3- Le socialisme dans le Nord - Pas de Calais, un élément de l'identité régionale

La région Nord - Pas de Calais se distingue d'autres régions industrielles par l'ancienneté de son implantation industrielle, une culture ouvrière spécifique et une vie politique active, souvent pionnière, qui est un des éléments identificateur de l'espace régional. Le socialisme municipal est la caractéristique principale de la spécificité nordiste en matière politique⁵⁹.

S'il a été question plus haut de la structuration du pouvoir politique régional à travers, notamment, la décentralisation, il convient de s'intéresser aux mouvements politiques qui maillent le territoire, et plus particulièrement à l'histoire du socialisme, courant au pouvoir depuis la création de la région. Il ne s'agit pas de retracer la totalité de l'histoire du mouvement de gauche, tant celle-ci est complexe. Cet aperçu politique a davantage pour objectif de montrer que le mouvement socialiste en Nord - Pas de Calais dépasse le cadre strictement politique pour s'intégrer dans tous les aspects de la vie sociale, ce qui fait dire à un certain nombre d'historiens et de politologues que le socialisme est un des éléments de l'identité nordiste. Ce point de vue pourra aider à comprendre dans la seconde et la troisième

⁵⁸ A l'époque il était député-maire de Lille et président du Conseil Régional.

⁵⁹ voir notamment à ce sujet B. Ménager, "Le socialisme municipal dans le Nord de la France, des origines à 1939", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Despierrers J. (eds.), *Cent ans de socialisme septentrional*, Lille, Université de Lille3.

partie de la thèse, l'implication des politiques régionaux dans la question du patrimoine, leur place et leur rôle dans la création de ce patrimoine.

S'il est ici uniquement question du mouvement socialiste, il ne faudrait pas caricaturer la situation en oubliant les autres forces politiques en présence et le rôle, souvent important, qu'elles ont aussi joué. Ainsi, dans la mouvance de gauche, le MRP ou le Parti Communiste ont tenu une place importante, par exemple dans le bassin minier, et ont parfois supplanté le pouvoir socialiste comme lors de l'avènement de la Vème République. L'influence de la droite est également fort ancienne. Au 19^{ème} siècle, les ouvriers sont très peu politisés et la vie politique est dominée par l'idéologie d'un patronat "totalisateur", qui encadre la vie de ses travailleurs au niveau familial et politique. L'attitude des ouvriers envers ce courant politique est alors une conduite de respect et de soumission⁶⁰. Avant l'apparition du socialisme, la vie politique régionale est donc dominée par la bourgeoisie et le patronat qui exercent conjointement leur pouvoir sur l'ensemble des aspects de la vie des individus. La dernière influence importante dans le Nord - Pas de Calais est celle du catholicisme social.

La connaissance de l'histoire politique régionale est importante car elle permet de comprendre les mobilisations qui s'organisent et les orientations prises au niveau global dans la société. Afin de saisir l'intégralité des interactions, l'histoire politique doit être envisagée sous l'angle d'une culture politique.

Jean-François Sirinelli définit cette notion comme "un ensemble de représentations qui soude un groupe humain sur le plan politique, c'est-à-dire une vision du monde partagée, une commune lecture du passé, une projection dans l'avenir vécue ensemble"⁶¹. Cette définition semble englober tous les aspects de la vie sociale et laisse entendre que la culture politique détermine l'ensemble de l'organisation du groupe, tant au point de vue politique, que social, économique ou culturel. J-F Sirinelli poursuit en précisant que la culture politique aspire à produire des normes, des croyances et des valeurs partagées. Dans ce sens, le patrimoine va entrer dans la sphère politique car il est un des éléments pouvant identifier une population. Le pouvoir politique se doit donc de produire et de promouvoir un patrimoine - fédérateur - dans lequel la population se reconnaît et qui va la souder en un groupe partageant les mêmes valeurs.

⁶⁰ Le Flamanc S., "L'émergence du socialisme dans le département du Nord au 19^{ème} siècle", Ménager B., Sirinelli J-F, Vavasseur-Despierrers J., 1995, pp.15-35.

⁶¹ J-F. Sirinelli, "avant propos", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Despierrers J., 1995.

L'histoire du socialisme montre que ce courant politique a su s'implanter régionalement en intégrant les pratiques culturelles locales et en apparaissant comme un élément "naturel", comme un aspect de l'identité. Le socialisme n'a pas été vécu comme une importation extérieure mais plutôt comme une émanation de la culture régionale.

Bernard Ménager⁶² résume en trois dates les grandes étapes de l'implantation socialiste dans le Nord - Pas de Calais.

L'événement fondateur, au niveau national, est l'élection en 1893 à la chambre des députés de J. Guesde, E. Basly et Lamendin. L'année précédente, en 1892, débutent les premières conquêtes municipales. De plus, aux élections législatives partielles de 1890-1891 Paul Lafargue, gendre de K. Marx, devient député de la première circonscription de Lille. Très tôt les socialistes détiennent de nombreuses mairies dans toute la région, on en compte soixante neuf en 1912 et le département du Nord est en tête des départements français. La ville de Roubaix est socialiste en 1892 et Lille en 1896. Si, dans un premier temps, le guesdisme est opposé au socialisme municipal, d'autres courants de gauche comme les broussistes montrent l'importance de tenir compte de l'échelon communal comme "excellent laboratoire de la vie économique décentralisée et forteresse politique contre la majorité bourgeoise du pouvoir central"⁶³. Ces premières conquêtes municipales vont avoir une durée de vie variable, mais le mouvement est amorcé. Près d'un siècle plus tard, c'est à un tournant majeur que vont devoir faire face les socialistes. En 1981, avec l'arrivée de F. Mitterrand au pouvoir, les socialistes du Nord - Pas de Calais et la région entière passent d'une culture d'opposition, fortement ancrée, à une culture gouvernementale.

2.3.1- Les conditions d'émergence du socialisme dans le Nord - Pas de Calais

Le contexte de naissance du socialisme se situe au moment de l'industrialisation, de l'exploitation des mines de charbon et de l'urbanisation.

Au 19^{ème} siècle, le socialisme se manifeste d'abord comme un courant social basé sur la prise de conscience des inégalités. A la fin 19^{ème}, deux formes de pensée se structurent : la démocratie sociale et le socialisme dialectique, également appelé *Guesdisme*. Le lien entre le socialisme et le mouvement ouvrier ne s'opère pas immédiatement. En effet, au 19^{ème} siècle, les ouvriers, non encore organisés, sont apolitiques et adoptent une attitude de soumission

⁶² B. Ménager, "Les grandes étapes de l'implantation socialiste", introduction à Ménager, Sirinelli et Vavasseur-Despierrers, 1995.

⁶³ Op. cit.

face à un patronat paternaliste. Les ouvriers ne sont donc que très minoritairement socialistes, mais S. Le Flamanc⁶⁴ souligne que ceux qui le sont forment des foyers très actifs. Durant la deuxième république et sous le second empire, les territoires d'implantation socialiste correspondent aux zones en cours d'industrialisation, mais beaucoup de ces zones ne sont pas encore de réels centres d'activité politique. Dans le département du Nord, l'industrie textile est davantage impliquée que la métallurgie ou l'industrie minière. Les militants sont plutôt des notables que des ouvriers. C'est à partir de 1869 et puis surtout sous la troisième république qu'un lien fort s'établit et que se forme l'identité ouvrière du socialisme septentrional. La démocratie sociale pénètre davantage les milieux ouvriers du fait d'une adaptation de l'idéologie socialiste aux besoins des ouvriers. Les préoccupations deviennent plus matérielles et concernent directement les conditions de vie des travailleurs. La nouveauté ne vient pas des idées mais des méthodes employées, avec une intensification de la participation électorale des ouvriers et le développement de structures destinées à leur éducation politique. En 1864 est créée l'association internationale des travailleurs, elle contribue alors à la diffusion du socialisme parmi les ouvriers. Puis, la tendance au développement du mouvement se généralise sous la troisième république. A travers des événements comme la fusillade de Fourmies en 1891 ou les grèves d'Anzin en 1884 et 1889, se développe une conscience de classe qui engendre une réelle identité ouvrière. Ces événements sont utilisés comme des symboles du groupe ouvrier. S. Le Flamanc précise qu'avec "l'essor de l'industrialisation, les ouvriers sont de plus en plus nombreux et prennent progressivement conscience de la spécificité de leur condition et des problèmes qui en résultent, se forgeant ainsi une identité propre, une "conscience de classe" qui leur sera commune"⁶⁵. Le socialisme s'ancre donc dans cette culture ouvrière nordiste et va calquer ses pratiques et manifestations sur celles des populations.

D. Tartakowsky⁶⁶ s'est intéressée aux manifestations et cortèges des militants socialistes dans l'espace régional. Elle a constaté une sur-représentation dans la région des cortèges et défilés, nettement supérieurs à la moyenne nationale. 39% des cortèges ont lieu dans le Nord - Pas de Calais alors que cette pratique ne représente que 5% au niveau national. Pour D. Tartakowsky, cette propension aux manifestations de rue est une donnée culturelle due aux milieux socio-professionnels en présence, tels que les mineurs, et aux caractéristiques ethnologiques comme les traditions de fêtes municipales, les fanfares ou les harmonies.

⁶⁴ S. Le Flamanc, 1995, op. cit.

⁶⁵ Op.cit. p.25.

⁶⁶ Tartakowsky D., "Manifestations de rue et cortèges : spécificités des pratiques identitaires et militantes des socialistes du Nord dans l'entre-deux guerres", Ménager, Sirinelli, Vasseur-Despierrers, 1995, pp.195-207.

Laurent Olivier⁶⁷, souligne également les particularités du socialisme septentrional. Il note que, sans être en rupture avec les grandes tendances françaises, le socialisme nordiste occupe une place particulière dans le socialisme français de par son prestige, sa puissance et l'influence nationale de ses leaders. Le mouvement socialiste se distingue notamment par la concurrence qui l'oppose au communisme, qui est particulièrement importante au sein du territoire. Une des caractéristiques de son identité paraît alors être "un anticommunisme bien assumé".

2.3.2- La légitimité du socialisme nordiste : un ancrage fort sur le terrain

La place particulièrement importante du socialisme dans la région Nord - Pas de Calais semble due non seulement à un programme politique qui a su séduire les masses ouvrières et certains milieux intellectuels, mais aussi à une manière d'être qui lui a donnée une légitimité particulière, dépassant le cadre politique pour pénétrer la vie culturelle et sociale.

Antoine Prost⁶⁸ distingue trois types de légitimités.

La première est une légitimité identitaire, acquise avant 1912 par une reconnaissance de la population ouvrière, l'avancée du guesdisme et les premiers succès électoraux aux municipales et aux législatives. La réussite de l'implantation socialiste semble due, en grande partie, au travail important des militants, aux bonnes relations entretenues avec les syndicats et à la capacité du socialisme à épouser les formes locales de sociabilité. La seconde légitimité est une légitimité idéologique, avec la visée "utopique" d'une société sans classe. La troisième légitimité est le socialisme municipal entre 1912 et 1958, qui donne, enfin, aux socialistes une légitimité gestionnaire. Les mairies conquises par eux sont considérées comme "l'assise même du socialisme dans la région".

Pour A. Prost, la période de la cinquième république marque un moment de crise de l'ensemble de ces légitimités du fait, notamment, des attaques des gaullistes et des communistes et des conflits internes. Face à cette situation, les élus "s'efforcent de réactualiser leur légitimité identitaire en se faisant les champions de la modernisation des industries régionales, charbonnière et sidérurgique. En second lieu ils érigent leur bastion en contre-société, développant une culture d'opposition au régime"⁶⁹. Cette légitimité identitaire est

⁶⁷ L. Olivier, "Un parti dans le parti : singularités de la fédération du Nord sous la 4^{ème} république", Ménager B., Sirinelli J-F, Vavasseur-Despierrers J., 1995, op.cit., pp. 243-269.

⁶⁸ A. Prost, "Les légitimités du socialisme septentrional", Ménager, Sirinelli, Vavasseur-Despierrers, 1995, pp.401-420.

⁶⁹ Op.cit., p.403.

importante en ce qui concerne le Nord - Pas de Calais, elle "demeure et renforce, ou consolide la légitimité gestionnaire. On le voit bien avec les fêtes, les associations sportives"⁷⁰. Aujourd'hui le patrimoine industriel ne pourrait-il pas être considéré comme un point d'appui de cette légitimité ? Le discours de la plupart des élus le laisse entrevoir, ils s'en saisissent comme un élément déterminant de l'identité régionale mis à mal par le pouvoir national. Cette culture d'opposition au régime central s'érige en contre société dans laquelle le pouvoir socialiste repose sur "des assises locales très structurées et des relations étroites avec tout un réseau d'associations". Mais contrairement à la contre société communiste, il apprend à composer avec les représentants de l'Etat en région. Reste à résoudre le problème de l'alternance, à partir de 1981, entre culture d'opposition et culture de gouvernement. A ce stade de la réflexion il n'est pas possible d'approfondir ces questions. L'étude, dans la deuxième et la troisième parties de la thèse, des différentes actions patrimoniales en lien avec les données du territoire permettra d'y revenir et d'approfondir cette analyse.

La structuration de l'espace régional s'est faite parallèlement au développement de l'industrie, à un tel point que ce qui était au départ une simple activité professionnelle a dépassé largement son cadre initial pour pénétrer tous les aspects de la vie de la région. Base d'une culture industrielle, industrieuse, elle a façonné architecturalement et psychologiquement le territoire. L'industrie ne relève plus alors seulement de l'économique, du matériel, mais aussi du symbolique, de la représentation. Et c'est à ce moment là que naît un patrimoine des activités industrielles. La reconnaissance des traces de l'industrie en tant qu'éléments patrimoniaux ne peut en effet se faire qu'à partir du moment où l'industrie est considérée comme un aspect de la culture, qu'elle est entrée dans la mémoire collective comme faisant partie de l'histoire, comme quelque chose à transmettre et dont il faut se souvenir. Dès lors, la patrimonialisation de l'industrie se traduit par la transformation de lieux et d'objets utilitaires en symboles identitaires. Cette symbolisation va à son tour permettre à des acteurs de construire une certaine représentation de l'espace social et provoquer une identification collective à un territoire. L'utilisation des lieux de mémoire ainsi institués peut être considérée comme un instrument de pouvoir et au service du pouvoir pour conforter et légitimer une position. L'analyse de cette situation dans le Nord - Pas de Calais permet de voir comment la symbolisation d'une activité peut servir de cadre structurant pour le développement et la vie d'un territoire.

⁷⁰ Idem.

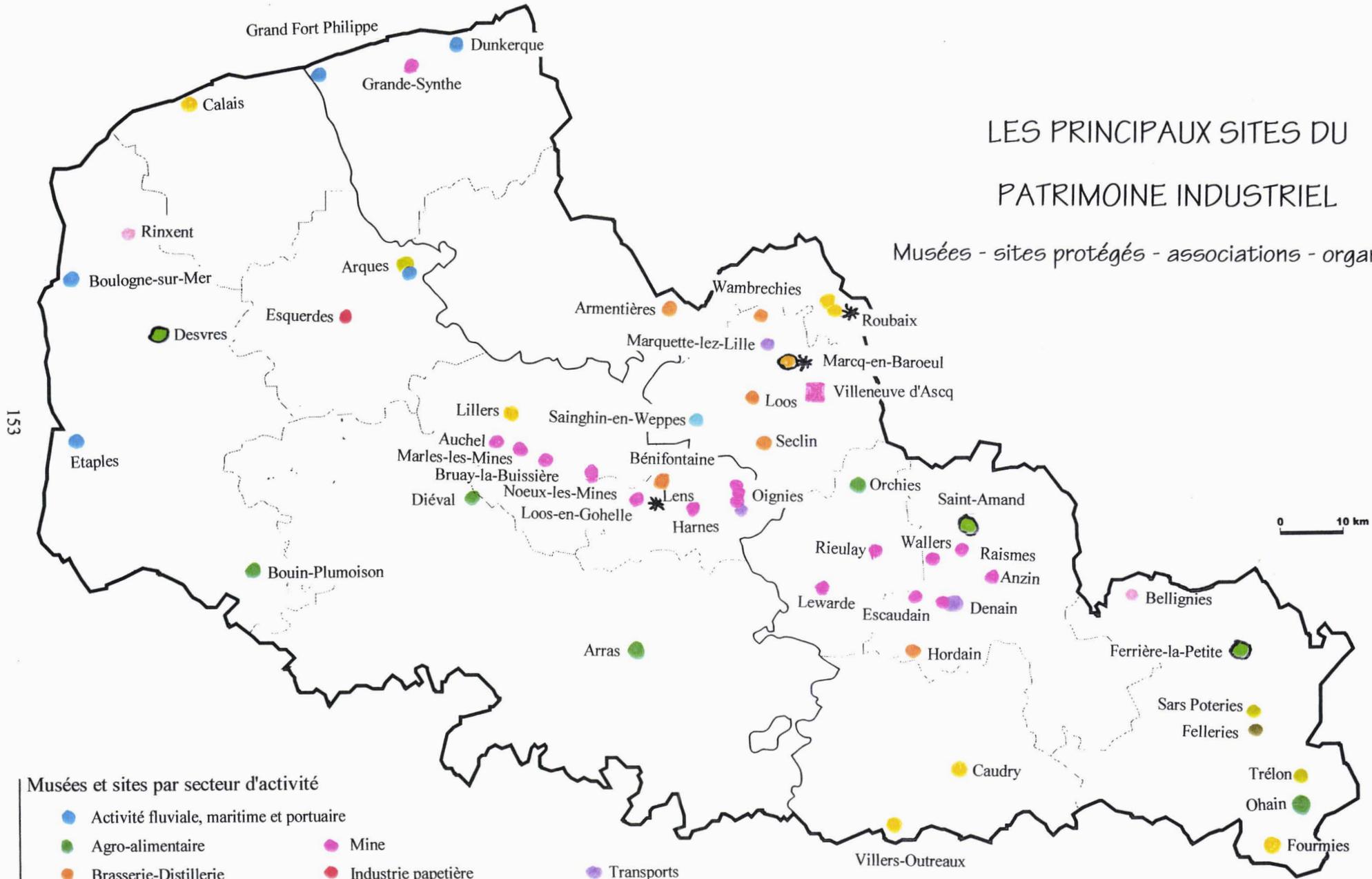
II- La construction patrimoniale du territoire

La multitude d'activités artisanales et industrielles qui existent et ont existé dans la région en font un territoire particulièrement fécond pour le patrimoine industriel. Si la diversité des activités se traduit par une multiplicité d'identités locales et de représentations collectives du territoire, il est possible cependant, à travers l'histoire de la région et ses structures politico-administratives, de dégager une certaine "unité" régionale construite par le fait industriel. A l'extérieur de la région, le Nord – Pas de Calais est surtout connu pour son activité minière, textile, mécanique et sidérurgique. Ces secteurs ont en effet forgé le territoire et ses spécificités. Mais réduire l'industrie et son patrimoine à ces seuls secteurs serait occulter la majorité de l'espace régional et les nombreuses cultures locales qui contribuent à son identité collective. Les activités brassicoles, faïencières, maritimes et fluviales ainsi que les activités à connotation plus artisanales telles que la chaussure ou la tannerie sont des éléments importants de la culture régionale du Nord – Pas de Calais et il est nécessaire de toujours garder en mémoire cette diversité de références afin de ne pas donner une vision erronée de "l'identité professionnelle" de la région et de caricaturer des aspects déjà largement utilisés pour donner une image homogène, sinon unifiée, du territoire nordiste.

Dans ces conditions, est-il possible de parler d'un patrimoine industriel de la région Nord – Pas de Calais dans son ensemble et estimer qu'il existe une unité suffisamment consistante pour bâtir une réflexion sur le rôle et la place de ce patrimoine ? Il est certain qu'il n'est pas pertinent de parler d'une seule culture industrielle, d'une identité collective unique, sans risquer de bafouer et de simplifier à l'extrême les traditions locales de chaque micro-territoire de la région. Cependant, en s'extrayant des pratiques culturelles localisées et en adoptant une vision plus large de ce qu'engendre la patrimonialisation d'activités industrielles au niveau de la gestion politique d'un territoire, il est possible d'analyser comment un patrimoine collectif peut faire l'objet d'une instrumentalisation, peut être un enjeu de pouvoir et servir d'élément structurant pour un territoire face au regard de l'autre et face à lui-même. L'implication importante du pouvoir politique régional, la dynamique des structures patrimoniales et l'engagement associatif sont autant de composantes qui permettent de concevoir le territoire régional comme une unité (ce qui ne signifie pas un tout homogène) où le patrimoine industriel apparaît comme un des symboles fort de structuration sociale.

LES PRINCIPAUX SITES DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Musées - sites protégés - associations - organismes



Musées et sites par secteur d'activité

- Activité fluviale, maritime et portuaire
- Agro-alimentaire
- Brasserie-Distillerie
- Boissellerie
- Faïence - Poterie
- Activité marbrière
- Mine
- Industrie papetière
- Tannerie
- Textile, dentelle et habillement
- Transports
- Verrerie
- CCSTI
- ★ Association et organisme

1- Les supports du patrimoine : typologie des lieux de mémoire

Quand la notion de patrimoine industriel est évoquée pour un territoire, elle renvoie aux "traces" du passé, à l'archéologie industrielle. Dans la région, il n'est pas possible de réduire le patrimoine de l'activité industrielle à de simples traces. En effet, des "traces" signifient des "fragments", des éléments dispersés qu'il faudrait activement rechercher pour les trouver. Or ce n'est pas le cas ici. L'industrie est partout présente et a largement contribué à forger "l'imaginaire régional". Le patrimoine industriel prend ainsi de multiples formes et exprime autant de messages⁷¹.

1.1- Les friches industrielles : survivances du passé ou lieux d'avenir ?

Les friches industrielles, par leur ampleur matérielle, représentent la forme la plus visible du patrimoine industriel. Elles constituent en effet la "trace" de l'activité industrielle par excellence. Ancien lieu d'exploitation aujourd'hui abandonné, ruine témoignant d'une activité productive jadis prospère, dernier vestige d'un passé en train de disparaître, la friche est définie comme une "zone industrielle momentanément sans emploi, en attente de reconversion"⁷². Elle suppose donc l'état d'abandon et l'idée d'une transformation qui doit donner naissance à autre chose. Elle ne peut, selon cette définition, rester en l'état puisqu'elle suppose l'attente d'une "reconversion", donc d'une nouvelle affectation. L'état de friche apparaît donc comme un état transitoire, la charnière entre deux périodes d'activités.

Il est possible de distinguer trois "états" de friches, correspondant à différentes étapes de leur histoire : les friches à l'état d'abandon, les friches protégées et les friches réappropriées.

1.1.1- *Les friches à l'état d'abandon, une période de latence*

La question du devenir des friches industrielles s'est posée et continue à se poser de manière particulièrement forte pour la région Nord - Pas de Calais. Les nombreuses industries implantées ont laissé derrière elles des marques importantes dans le paysage qui font l'objet de débats quant à leur devenir. Différentes actions sont menées envers ces lieux qui ne laissent jamais indifférents.

⁷¹ Voir en annexe la liste des sites de patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais.

⁷² Définition du dictionnaire Larousse.

Le sort communément admis d'une friche, du moins dans un premier temps, est son abandon ou tout au moins sa mise à l'écart qui signifie sa rupture avec le monde de la production, sa mort économique, avant, peut-être, une renaissance. Si les lieux sont immédiatement reconvertis par une nouvelle activité en cas d'arrêt de la première, il n'est pas possible de parler de friche, comme P. Pinon l'avait souligné. La notion de friche ne s'applique qu'à un espace qui subit une mutation de fonction et qui connaît différentes périodes. Il existe dans la région Nord – Pas de Calais de nombreuses friches abandonnées, notamment dans le secteur minier ou textile. Ces friches posent de nombreux problèmes, de coût, de sécurité, de pollution. La tentation est souvent celle de vouloir tout raser pour faire "place nette" et ne prendre aucun risque. C'est notamment ce qui s'est passé dans le cadre de la restructuration de l'industrie sidérurgique et métallurgique dans le département du Nord. Après l'arrêt des activités, les installations ont été démantelées, les matériels vendus ou pilonnés et les friches réduites à l'état d'espaces verts sans signe distinctif. Dans ce cas, la friche n'a pas seulement été abandonnée mais elle a en plus fait l'objet d'un camouflage par une procédure de reverdissement qui conduit à sa disparition totale et définitive.

L'état d'abandon apparaît comme une première étape d'un processus de reconquête des friches. Il ne peut constituer un état définitif qui s'assimilerait à un échec, puisque le lieu deviendrait inoccupé et improductif économiquement et culturellement. Toute friche abandonnée n'est pas destinée à perdurer et à être réappropriée. Elle peut être détruite, comme dans le cas de l'industrie sidérurgique, ou demeurer en état d'attente pendant une période assez longue.

1.1.2- Les friches protégées, le premier pas de la réappropriation

Quelquefois, les bâtiments, les machines, les ateliers d'une activité interrompue ne sont pas détruits, ou pas totalement. On les oublie mais sans les détruire, on les ignore pendant un temps plus ou moins long, comme pour laisser "le temps au temps". Peut-être le temps de la réflexion. Cet espace de non action permet parfois le détournement du sens de la friche, d'un espace en attente de transformations plus ou moins radicales mais à connotation fortement économique, il devient lieu de vie pour lui-même. La friche n'est alors plus considérée comme un non-lieu qualifié uniquement par son passé - une ancienne usine - ou par son avenir - un futur parking -, mais pour ce qu'elle est dans son état présent : le témoin d'une activité, un lieu signifiant à différents niveaux, économique, social, culturel, et qu'il faut préserver pour ce qu'il est.

C'est dans ce cadre que certaines friches ont fait l'objet d'une protection juridique de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en les inscrivant à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou en les classant Monuments Historiques⁷³.

C'est le cas en ce qui concerne l'**activité minière**, de la fosse 9 – 9bis à Oignies (Pas de Calais), de la fosse 11/19 à Loos-en-Gohelle (Pas de Calais) et de la fosse Arenberg à Wallers Arenberg (Nord)⁷⁴.

D'autres secteurs de l'industrie ont également fait l'objet de protections et de classements. C'est le cas dans l'**industrie textile**. A Roubaix, reconnue aujourd'hui "ville d'art et d'histoire", plusieurs sites du patrimoine textile font l'objet d'une protection. C'est le cas de la teinturerie Millecamps, de la Condition Publique, appelée également "conditionnement" et qui servait au stockage des balles de laine, et enfin de l'usine Motte-Bossut, reconvertie en Centre des Archives du Monde du Travail (CAMT). Ancienne filature de coton, l'usine Motte-Bossut, implantée au cœur de la ville de Roubaix, est connue davantage pour son architecture de type "châteaux de l'industrie", notamment inspirée de l'architecture médiévale militaire, que réellement pour son activité de production textile. La filature a fermé ses portes en 1981 après cent vingt ans d'activité. Le site, actuellement propriété de la mairie de Roubaix, a fait l'objet de projets de restructuration entrant dans le cadre global du réaménagement du centre ville. C'est la nef principale, donnée à l'Etat en 1983, qui a été réhabilitée dans le cadre des grands travaux de l'Etat en région (1989-1993) en CAMT.

Le **patrimoine brassicole** a lui aussi fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'inventaire et de la protection des monuments historiques. Ainsi trois brasseries ont été protégées en 1999 : la brasserie Lefebvre Scalabrino au Cateau Cambresis (Nord), la brasserie – malterie de la Lys à Aire-sur-la-Lys (Pas de Calais) et la brasserie Motte-Cordonnier à Armentières (Nord). Cette dernière est particulièrement importante dans le paysage patrimonial du Nord – Pas de Calais. Usine moderne bâtie sur un terrain de 80.000 m², elle est inaugurée en 1923 et ne cesse de se développer et de se moderniser pour atteindre dans les années 60 une production de 800.000 hl. En 1989, après plusieurs associations avec différents groupes, la brasserie devient propriété du groupe Interbrew. L'usine cesse ses activités de brassage en 1993 pour se consacrer au conditionnement et à la distribution de bières spécialisées. Sans avoir été réellement une friche, puisque les réutilisations se sont enchaînées, la brasserie Motte-Cordonnier présente néanmoins les caractéristiques d'une friche en ce qu'elle a fait l'objet d'une réutilisation économique, d'une part, mais également d'une réappropriation culturelle. Vitrine économique pour le groupe belge Interbrew, sa valeur

⁷³ voir en annexe la liste détaillée des sites de patrimoine industriel inscrits et classés dans le Nord Pas de Calais.

⁷⁴ Dans la seconde partie de la thèse, j'analyserai le processus d'appropriation patrimoniale de ces trois sites.

culturelle et patrimoniale est également défendue par une association de bénévoles et un projet muséographique prévoit une restitution au public.

Les trois secteurs industriels susmentionnés représentent ceux qui ont le plus fait l'objet de protections. D'autres domaines tel que celui des activités portuaires et maritimes, ont également vu certains de leurs sites ou matériels protégés mais à une échelle moindre. En ce qui concerne l'activité sidérurgique et métallurgique, pourtant autrefois fortement présente dans la région, aucun élément de son patrimoine n'a pu être sauvegardé dans le cadre d'une protection, les traces de ces industries ayant été détruites immédiatement après l'arrêt de l'activité.

1.1.3- Les friches réappropriées, des lieux sources de mobilisations collectives

Il est possible de distinguer une troisième catégorie de friches, recoupant en partie la catégorie précédente. Il s'agit des friches réappropriées, c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une action, d'un engagement de la part de différents acteurs, sans que la friche en question soit nécessairement protégée.

C'est principalement le secteur associatif, quelquefois relayé ou accompagné par les collectivités locales, qui s'approprie des friches industrielles en vue de les conserver et de les valoriser, poursuivant ainsi divers objectifs dont il sera question dans les parties deux et trois de cette recherche. Ainsi, ces espaces a priori de "non vie", car toute activité y a cessé de fonctionner, sont revitalisés par le réinvestissement, souvent fort, dont ils font l'objet.

Les friches citées plus haut et qui sont protégées officiellement ont été dans un premier temps, avant protection, réappropriées par des acteurs associatifs qui par leur action ont permis la sauvegarde de ces lieux et leur prise en charge partielle par les services de l'Etat. Il s'est agi dans ces cas comme dans la très grande majorité, de personnes bénévoles, anciens travailleurs de l'industrie concernée et intellectuels locaux, qui au nom de l'histoire, de l'identité, mais avant tout de la "mémoire" ont entrepris la restauration des friches et par là leur réinscription dans le tissu économique, social, culturel et politique du territoire.⁷⁵

Si le devenir des friches industrielles dans le Nord – Pas de Calais est fluctuant en raison des intérêts souvent divergents qui sont en jeu, il n'en reste pas moins que ce type de patrimoine constitue le "lieu de mémoire" - définit par P. Nora - par excellence des activités industrielles. Elles représentent en effet le lieu originel, à forte valeur symbolique, de l'activité

⁷⁵ Les objectifs et les enjeux de cette valorisation feront l'objet d'une recherche et d'une analyse plus approfondie dans la dernière partie de la thèse.

de production, du savoir-faire des hommes et des femmes et de l'identité professionnelle. C'est la première forme d'expression de la mémoire en ce sens où elle apparaît la moins transformée : on garde le lieu tel qu'il était, avec ses bâtiments et ses machines d'origine, contrairement à un espace muséographique "reconstitué", que l'on aurait construit à des fins de monstration. Ce statut de "berceau" de la mémoire et de l'identité fait de la friche un lieu stratégique. Son appropriation et sa manipulation par un type d'acteurs contribuent à produire une mémoire particulière - faudrait-il dire partielle ? - de l'activité passée et donc va influencer dans un sens ou dans un autre l'imaginaire de la population par rapport à ce passé industriel. Dès lors, il est entendu que la friche peut être l'objet d'une instrumentalisation, la forme et le rôle qu'on lui attribue étant dirigés par des contraintes et des besoins de l'époque présente.

Dans ce sens, l'étude du devenir des friches industrielles permet de voir comment se construit un patrimoine - et donc une mémoire - et de comprendre dans quelle mesure l'intérêt pour ces types de lieux est dicté par des raisons socio-politiques.

1.2- Les structures muséographiques : appellations et modes d'expression

Les friches ont été envisagées comme les formes premières du patrimoine dans la région Nord – Pas de Calais. A un stade ultérieur correspondant à un degré plus élevé d'élaboration du lieu, se situent une grande diversité de structures ou d'espaces muséographiques consacrés au patrimoine industriel. En effet les anciens lieux de production ne constituent pas à eux seuls les lieux de la mémoire industrielle. Différents types de muséographies ont été mis en place pour rendre compte de cette mémoire, en dévoiler un aspect particulier ou donner une version de l'histoire.

Ces espaces de mise en scène de l'image industrielle peuvent prendre **trois aspects principaux**.

Il peut s'agir dans un premier temps d'une usine, d'un **lieu avéré de production** ou assimilé à celle-ci (les locaux administratifs par exemple) que l'on a transformés en "musées". Dans ce cas, la friche a été "déconstruite" puis reconstruite, c'est-à-dire qu'elle a en quelque sorte été dépouillée de ses attributs originaux pour revêtir une nouvelle fonction, celle de lieu de pédagogie plutôt que témoin brut d'une histoire. L'espace muséographique ainsi créé vise alors à rendre compte d'une manière globale de l'activité et pas seulement de l'histoire d'un lieu particulier. Le *Centre historique Minier de Lewarde*, situé dans l'ancienne fosse Delloye ou *l'Ecomusée du textile* de Fourmies implanté dans l'ancienne usine de filature Prouvost-Masurel en sont deux témoins particulièrement importants pour la région Nord – Pas de

Calais. Ces sites se sont élaborés à partir d'un lieu d'histoire et en ont construit en quelque sorte une nouvelle par le biais de l'interprétation qu'ils font de cette histoire et de la restitution qu'ils en donnent. La réutilisation de bâtiments plus modestes ou de nature un peu différente est tout aussi symbolique et significative même si à première vue elle est moins évidente. La **Maison de la Chicorée** à Orchies est implantée dans l'ancienne maison familiale de la famille Leroux. La portée ici est hautement symbolique, même s'il ne s'agit pas d'un lieu de production : c'est un peu comme si l'usine et donc le monde ouvrier réussissait à pénétrer le monde bourgeois en se réappropriant la maison de maître. De même, des bâtiments à priori non significatifs (une maison rectangulaire en bord de route) sont, même si leur aspect ne le laisse pas paraître, des lieux identitaires. Le **Musée du Marbre et de la Pierre Bleue** de Bellignies est ainsi installé dans une ancienne fabrique de marbre qui ne le laisse pas paraître car elle a également été une habitation.

Tout ceci pour entamer une réflexion, qui sera à développer, sur l'importance du lieu et de son "esthétique". Quand il est question des châteaux de l'industrie dans le cas du textile ou des monuments de la mine, l'aspect architectural et esthétisant, copié sur le modèle des beaux-arts, est fortement présent. Comme si le patrimoine industriel, pour trouver une légitimité auprès des personnages détenteurs de la culture officielle, avait besoin de se raccrocher à des normes et des valeurs préexistantes et conformes à ce que l'on attend d'un patrimoine classique, susceptible de se poser comme un patrimoine national. Le patrimoine industriel serait alors conservé et mis en valeur selon qu'il réponde ou non à certains critères, à certains "canons de beauté" en vigueur dans le monde culturel. Si cette tentation est bien présente dans les premiers temps de la conservation, et dans une certaine mesure encore aujourd'hui, on ne peut pas réduire toute l'action de sauvegarde du patrimoine industriel à cette simple considération. Le milieu associatif, notamment, fait démentir cette accusation en investissant nombre de bâtiments "modestes" pour y rendre compte d'une histoire et d'une mémoire collective en orientant leur action vers la "sincérité" et la profondeur de leur message plutôt que sur l'aspect superficiel de l'allure extérieure, davantage destinée à attirer le touriste qu'à interroger la population locale.

Dans un second temps, la localisation des musées peut se faire dans des **bâtiments pré-existants** à l'investissement muséographique, mais sans lien avec une activité de production. Plusieurs projets se sont concrétisés, dans le Nord - Pas de Calais, dans des bâtiments "civils" - ancienne école, hôtel de ville...- donnant aux lieux une fonction totalement différente de celle pour laquelle ils avaient été édifiés. Ce réinvestissement n'est pas sans dégager un certain symbolisme. En effet, les lieux réappropriés pour y installer des

musées ont souvent une signification sociale forte. C'est le cas des hôtels de ville, qui représentent l'autorité et le pouvoir, et qui deviennent les lieux de mémoire de l'activité industrielle et industrieuse. De même, quand il s'agit d'anciennes écoles - lieux d'apprentissages et de savoirs - la symbolique de transmission des connaissances et de l'histoire est présente. Nous aurons l'occasion d'analyser concrètement ces processus avec l'enquête, dans la suite du travail.

Dans un troisième temps, enfin, les lieux de muséographie peuvent être conçus comme des **espaces entièrement nouveaux**, c'est-à-dire qui ne sont pas liés directement à l'industrie concernée car il ne s'agit pas de lieux préexistants mais d'espaces construits ex nihilo pour présenter un aspect d'une activité. Dans ce cas, ces sites ne sont pas d'anciens lieux de production mais soit des bâtiments construits expressément pour servir de musée, c'est le cas par exemple de la *Maison du Terril* à Rieulay, soit des bâtiments construits à l'origine pour un autre usage et qui ont été récupérés pour y installer un musée de patrimoine industriel. De nombreux exemples illustrent ce cas de figure : le *Musée de la Mine* de Harnes installé dans une ancienne école, le *Musée de la Mine d'Escaudain* dans l'ancienne mairie, etc. L'accent est alors mis sur le contenu et le lieu ne peut être porté par sa propre histoire. Ces musées rendent compte de l'histoire de l'activité locale et sont souvent thématiques.

Dans la région Nord – Pas de Calais se côtoient des structures très diverses, tant au point de vue du contenu que du statut ou de la dénomination. Cette diversité fait de la région un terrain particulièrement intéressant à observer afin de comprendre la signification de l'existence de cette pluralité de lieux et d'analyser par qui ils sont portés et pour quels objectifs.

"Des appellations d'origine non-contrôlée": la multiplicité des dénominations des structures du patrimoine industriel

Il a été question jusqu'ici de la diversité des lieux abritant le patrimoine et la mémoire collective de l'activité industrielle. Le caractère pluriel de ce patrimoine se manifeste également à travers les noms qui sont donnés aux structures patrimoniales. Ces dénominations ne sont en effet pas anodines et traduisent sinon une stratégie, tout au moins un objectif plus ou moins avoué et plus ou moins clairement formulé de la part des sites.

Il est possible de dégager cinq grands types d'appellations, qualifiées dans le titre "d'origine non contrôlée" car elles ne font l'objet d'aucune réglementation (du moins dans leur utilisation) et d'aucun contrôle de la part d'un quelconque organisme. Les différentes

structures muséographiques se nomment en effet "musée", "écomusée", "maison", "centre historique" ou "centre de culture scientifique et technique".

1.2.1- Le musée et le patrimoine industriel : définition et historique

a- Définition

Un musée est un "lieu, établissement où est conservée, exposée, mise en valeur, une collection d'œuvres art, d'objets d'intérêt culturel, scientifique ou technique"⁷⁶. Le Conseil international des musées (ICOM) donne une définition officielle du musée, inscrite dans ses statuts en 1975. "Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation".

Cette vision de ce que doit être un musée est plus large que le rôle traditionnellement dévolu jusque là aux espaces muséographiques. Elle prend en compte le mouvement naissant des musées de société et des écomusées qui élargit le champ d'investigation muséal. Traditionnellement, le musée avait pour fonctions de conserver, restaurer, identifier, décrire et inventorier des objets. Mais de telles directives avaient tendance à enfermer le musée sur lui-même et à l'isoler de la population. M.A. Barblan⁷⁷, lors de la conférence sur l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel de Lyon, a regretté l'absence d'exposition "de la signification économique, sociale, culturelle, idéologique de ces matériels". Concernant les sciences et les techniques, le musée ne peut se contenter d'exposer des formes techniques et artistiques et doit accomplir de nouvelles tâches et notamment celle d'être un lieu où peut se constituer ou se reconstituer une mémoire collective.

En parallèle à l'existence d'une muséologie "classique", style beaux-arts, les structures muséographiques techniques et industrielles vont peu à peu mettre leurs principes en place pour déboucher sur les multiples initiatives actuelles. Ainsi, pour M.A. Barblan⁷⁸, toute structure muséale doit répondre à plusieurs exigences. Il s'agit d'abord de situer l'objet scientifique et technique dans son environnement général, puis de promouvoir une approche pluridisciplinaire du patrimoine industriel. Ensuite il est nécessaire de constituer à la fois un lieu d'acquisition et de diffusion des connaissances, d'associer, sous des formes appropriées,

⁷⁶ définition du dictionnaire Larousse.

⁷⁷ M.A. Barblan, "Quel «musée» pour le patrimoine industriel ?", Conférence internationale Lyon - Grenoble, *L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel*, Paris, ed. du CNRS, 1985, pp.40-45.

⁷⁸ Op. cit.

les partenaires intéressés. Et enfin il s'agit de contribuer à établir des lieux entre tradition et innovation.

b- Musées nationaux, classés et contrôlés

Si la définition de ce qu'est un musée permet d'englober des situations fort diverses et a fortiori les lieux de patrimoine industriel, elle ne garantit en aucun cas une sorte de labellisation qui serait une caution morale assurant le caractère scientifique et authentique de toute collection. En effet, le terme de musée ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière, il n'est pas "breveté", n'appartient pas à l'Etat ou au Ministère de la Culture et n'est pas attribué sélectivement par quelques grands spécialistes à des structures répondant à un cahier des charges précis. La seule "garantie" d'un établissement "approuvé" par le Ministère de la Culture est conférée par le contrôle dont l'espace muséographique fait l'objet. Un musée cautionné par l'Etat est un musée "classé" ou "contrôlé". Les autres - dont l'Etat ne garantit pas le contenu et qui sont indépendants par rapport à lui - sont dits "non-contrôlés" mais peuvent tout aussi bien s'appeler "musée".

Il existe donc deux grands types de musées, au point de vue du statut : les musées relevant du Ministère de la Culture dépendant de la Direction des Musées de France et les autres musées, dépendants soit d'autres ministères, soit étant complètement autonomes.

En ce qui concerne les musées sous la tutelle de la Direction des Musées de France⁷⁹, il est possible de distinguer trois formes de gestion. La première concerne les musées qualifiés de *Musées nationaux*. Ceux-ci se définissent par le statut de leurs collections qui appartiennent à l'Etat, ainsi que par leur fonctionnement assuré par un budget et avec un personnel de l'Etat. Aucune structure muséographique relevant du patrimoine industriel et technique n'est à ce jour reconnu musée national.

Deux autres types de musées relèvent de la compétence de la DMF. Il s'agit des *musées "classés"* et des *musées "contrôlés"*. Cette classification vient également de l'ordonnance de 1945 pour désigner les "autres musées", ceux qui appartiennent à des collectivités publiques autres que l'Etat ou à toute autre personne morale. La différence entre ces deux derniers statuts devient aujourd'hui floue.

La particularité des musées classés, au départ, résidait dans le fait qu'ils devaient avoir à leur tête un conservateur fonctionnaire d'Etat mis à la disposition des collectivités territoriales, le reste du personnel et le budget affecté au musée relevant eux de la collectivité propriétaire

⁷⁹ Dont le statut juridique repose sur l'ordonnance provisoire du 13 juillet 1945 portant sur l'organisation des musées des Beaux-Arts.

et gestionnaire. Cette prérogative a disparu en 1989, avec la progression de la décentralisation. Un musée classé peut désormais être dirigé par un fonctionnaire territorial si la collectivité propriétaire du musée le décide et crée un poste budgétaire à cet effet. La présence d'un conservateur de corps d'Etat était aussi justifiée par la présence d'importants dépôts de l'Etat. Les musées classés bénéficient de l'aide technique, scientifique et financière de l'Etat. Là encore, la très grande majorité des musées classés sont des musées des beaux-arts, s'y ajoutent quelques musées de type ethnographique.

La dernière catégorie de musée, les musées "contrôlés", est difficile à cerner clairement. Dans l'ordonnance de 1945, il est dit : "tous les musées non compris dans la catégorie des musées classés forment la seconde catégorie : musées contrôlés". La mention "contrôlé" indique simplement que l'Etat reconnaît l'existence de la structure muséographique et est susceptible de lui apporter une aide technique, scientifique et éventuellement financière. La marque de musée contrôlé n'est pas une garantie absolue de qualité. En effet, le label "contrôlé" relève d'un système déclaratif : celui qui veut ouvrir un musée le signale à la Direction des Musées de France (DMF) et exprime sa volonté d'un contrôle par l'Etat, s'il ne reçoit pas de visite ou de réponse de celle-ci, il est d'office inscrit dans les musées contrôlés.

Sous cette appellation générique se retrouve une multitude de statuts juridiques. Ce type d'inscription a conduit dans le passé à laisser se faire appeler "musées contrôlés" des structures qui aujourd'hui avec la mise en place de conditions de contrôle plus sélectives n'auraient pas obtenu ce droit. Le contrôle est accordé sur présentation d'un fonds constitutif de collections au conseil artistique des musées⁸⁰. Le fonds constitutif doit être accompagné d'un projet culturel indiquant les grandes orientations que le futur musée et la collectivité territoriale, ou l'association, entendent mettre en œuvre. L'acceptation ou non du contrôle se fait également en fonction du type de personnel responsable de la gestion scientifique du musée : il se doit d'être qualifié, c'est-à-dire possédant le titre de conservateurs du patrimoine ou attachés de conservation. Les musées répondant à ces critères et ayant fait une démarche volontariste envers le DMF bénéficient du contrôle scientifique et technique de l'Etat et de conseils de la DMF et de la DRAC, par le biais du conseiller aux musées. Des aides financières peuvent être accordées pour la construction et la rénovation des musées, l'acquisition et la restauration des collections, les diverses activités (expositions, publications...). Ces crédits sont gérés et accordés par les DRAC qui peuvent demander conseils et appuis auprès de la DMF.

⁸⁰ Comité consultatif qui a pour mission de donner son avis sur les projets.

La dénomination de musée peut donc être donnée par n'importe qui estimant que son action ressort de la muséographie. Comme le dit cette responsable de la DRAC :

"Je peux mettre le mot "musée" sur ma porte, considérer que ce que j'ai chez moi c'est une collection intéressante et faire visiter, personne ne peut rien me dire. (...) Les musées dans lesquels il y a trois cartes postales, un caillou, ça existe, je suis désolée, ils sont très sympathiques les gens qui promeuvent ce type de musées mais je ne pense pas qu'ils fassent du bien à la notion de musée." (Mme B., Conseiller aux musées, Drac Nord - Pas de Calais ; HM, 1999)

Pour contrer toute dérive ou tout usage abusif du terme "musée", le Ministère de la Culture réfléchit, depuis plusieurs années déjà, à la création d'un label officiel, du type de celui des Monuments Historiques, qui permettrait de distinguer les musées reconnus par l'Etat et les autres. Ce label de "musées de France" permettrait de limiter l'usage du terme musée et introduirait une distinction entre les structures, en plus de la mention "contrôlé".

Certains sites ont donc choisi de s'appeler "musée", qu'ils soient des organismes contrôlés ou non. L'absence de contrôle ne signifie pas l'absence de valeur ou de qualité du lieu, car l'établissement en question n'a quelquefois pas désiré demander son affiliation à la DMF.

Plus de la moitié des lieux de mémoire du patrimoine industriel structurés en espaces muséographiques ont la dénomination de "musée". Cette appellation apparaît la plus classique et traditionnelle et sous-entend l'idée d'une collection d'objets et de machines à exposer, à montrer au public pour lui permettre de mieux comprendre une activité. C'est le cas par exemple du *Musée régional des télécommunications en Flandre* à Marcq-en-Baroeul qui dispose d'une importante collection de matériels de communication "à travers les âges" et dont l'objectif est de faire comprendre l'évolution des moyens de télécommunications, le savoir-faire et les progrès technologiques. Le type de présentation des objets est "classique" : suite d'objets placés de manière thématique et chronologique, servant d'appui au discours du conservateur, un ancien cadre à la Direction Régionale de France Télécom.

1.2.2- Les Maisons, des musées deuxième génération ?

D'autres sites se dénomment "maison" : *La Maison du Papier* à Esquerdes, *La Maison de la Chicorée* à Orchies, *La Maison du marbre et de la géologie* à Rinxent, *La Maison de la Broderie* à Villers-Outreaux... C'est environ 20% des structures qui ont décidées de se nommer ainsi. D'après le discours des acteurs concernés, il se dégage quatre raisons au choix du terme maison aux dépens de celui de musée.

La première est une raison pratique et technique, mais elle n'explique pas à elle seule le choix de la terminologie. Certaines structures se nomment "maison" car le projet a été en partie ou entièrement piloté par un Parc naturel régional⁸¹ et parce que cet organisme crée des "maisons de parc" qui sont des espaces de présentation des différentes caractéristiques et composantes du territoire : humaines, sociales, culturelles, économiques et environnementales.

La seconde raison répond à une volonté de prise de distance par rapport à la Direction des Musées de France. Le refus de l'appellation "musée" est en même temps un refus d'une influence de la DMF et une réaction face à la non implication de celle-ci. Certains responsables de projets de muséographie du patrimoine industriel reprochent en effet à la DMF de ne pas s'intéresser à leur action et de privilégier, au plan national comme au plan régional, les beaux-arts au détriment du patrimoine technique, industriel ou scientifique. L'un de ces responsables s'exprime ainsi :

"Le programme était de réimplanter dans la ville des services culturels pour avoir un véritable développement culturel. C'est ainsi qu'est né le projet de maison, le terme musée a disparu à ce moment là (...). C'est qu'apparemment l'Etat se désintéressait complètement de ce musée et donc ils n'ont pas suivi le dossier à l'époque".(directeur de structure patrimoniale dans le département du Pas de Calais⁸² ; HM, 2000)

Dans ce cas, il a existé dans un premier temps un musée théoriquement contrôlé, mais face à l'indifférence du Ministère ou de ses représentants, au moment de la restructuration, les responsables du projet ont préféré prendre de la distance face à une administration qui ne se souciait pas d'eux. Le terme "maison" apparaît donc ici comme une réaction volontaire, voire une opposition par rapport à l'institution culturelle de référence qui, pour ces acteurs, ne prend pas suffisamment en compte leur identité propre et leurs besoins particuliers.

Quelquefois la prise de distance ne se fait pas par rapport à l'institution mais précisément par rapport au terme même de "musée". Donner l'appellation de "maison" paraît être pour certains la possibilité d'une plus grande liberté d'expression. Le "musée" apparaît

⁸¹ Dans la région Nord – Pas de Calais il existe trois Parc Naturels Régionaux (le label PNR est un label national) : le Parc naturel Régional du Boulonnais et de l'Audomarois, le Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. C'est dans la région que le premier label a été accordé, au PNR de la Plaine Scarpe et Escaut en 1968.

⁸² Le flou entretenu quant à l'identité de cette personne est volontaire, afin de respecter l'anonymat de ses propos.

comme un endroit trop étriqué, dont la définition ne correspond pas aux attentes des acteurs du patrimoine industriel. Pour cette conservatrice, en train de construire un projet, c'est bien le concept même de musée qui faisait problème :

"On avait déjà l'idée de faire un musée dans l'entre-deux guerres (...) et donc de l'idée de musée on est plutôt parti sur l'idée de maison. Déjà avec le terme "musée" on devait rentrer dans une certaine typologie qui ne nous plaisait pas trop et ensuite "maison" parce que l'on veut quelque chose de beaucoup plus vivant. Alors comme on associe les visites d'entreprise avec le musée, parce qu'il y aura quand même une petite partie muséale, pour nous "musée" c'était trop restreint, cela fait un peu figé. Donc on veut vraiment quelque chose de plus large." (conservatrice d'une maison de patrimoine industriel dans le Nord ; HM, 1998)

Le refus du terme "musée" ressort d'une volonté de liberté et d'absence de contraintes. La notion de musée est perçue comme obligeant à entrer dans un moule, à respecter des règles trop strictes ou non adaptées au patrimoine industriel.

Il apparaît enfin comme un peu "obsolète", véhiculant une image poussiéreuse et non dynamique, contrairement à ce que souhaitent les structures qui se veulent moteur de développement culturel et économique.

1.2.3- Les écomusées, une nouvelle place pour la muséographie

Le troisième terme employé pour nommer une structure, plus particulièrement ici relevant du patrimoine industriel, est celui "d'écomusée". Dans la région Nord – Pas de Calais, seul un établissement est réellement en mesure de se faire nommer "écomusée", il s'agit de *L'Ecomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies – Trélon*, situé dans l'Avesnois. Mais d'autres structures, dans différents domaines du patrimoine industriel, utilisent ce terme, abusivement du point de vue de la Fédération Nationale des Ecomusées et des Musées de Société. Le terme "écomusée" n'est en effet pas davantage labellisé et breveté que ne l'est celui de "musée", même s'il a fait l'objet d'une définition et d'un cahier des charges précis de la part de la Fédération. Il n'est pas l'objet d'une protection officielle et d'un contrôle strict. Des établissements ne répondant pas aux normes édictées peuvent donc s'attribuer le nom d'écomusée. Cette situation n'a d'ailleurs pas été sans créer certaines tensions dans la région, préjudiciables à celui qui a souhaité, sans autorisation, apposer le label écomusée à son espace muséographique. Ce dernier l'a fait, semble-t-il sans arrière pensée, parce que *"c'était beau comme nom "écomusée", comme ça"*.

Pour l'un des responsables de la Fédération des Ecomusées et Musées de Société, lui-même responsable de structure, la notion d'écomusée est un concept.

"Le concept d'écomusée est quelque chose d'un peu différent des approches d'un musée traditionnel. Un musée traditionnel c'est un patrimoine mis en valeur pour un public et un écomusée c'est un patrimoine, un territoire avec une population. Donc il y a déjà une approche un peu différente, on ne travaille pas sur un thème, on travaille sur un territoire, c'est-à-dire ce qui est important c'est le territoire et la population et, dans ce cadre là, on met en valeur le patrimoine du territoire concerné." (M. G., responsable d'un écomusée industriel ; HM, 1997)

Georges Henri Rivière, promoteur des musées de sociétés et d'une nouvelle muséologie, définit ce qu'est un écomusée : "un miroir où une population se regarde pour s'y reconnaître, où elle cherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'y ont précédée, dans la discontinuité ou la continuité des générations. Un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire mieux comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité."⁸³ Cette définition fondatrice inscrit clairement le musée dans un contexte territorial particulier qui doit guider sa structuration et ses orientations. Elle augure en même temps un nouveau rôle pour les sites muséographiques. Ils ne peuvent plus se concevoir comme des "vitrines" exposant tel objet d'art ou telle période de l'histoire, déconnectés de la réalité sociale, économique et culturelle de leur lieu d'implantation. Ils doivent au contraire, partant des besoins de la population et des caractéristiques du territoire, avoir un rôle actif, être un moteur pour le développement local. Les écomusées, en tant que lieux d'identification d'une population, doivent servir de repère aux individus, de base leur permettant de construire des actions pour leur vie présente et future. La conception n'est pas artistique mais sociale, et la culture n'est pas celle de l'esthétique mais des racines. J-Y. Andrieux souligne le caractère novateur de ce type de musée, particulièrement dans le domaine du patrimoine industriel. L'écomusée est conçu comme "un des premiers laboratoires d'essai, en grandeur réelle, au sein desquels ont été menées nombre d'expériences initiales, méthodologiques ou autres, sur le patrimoine industriel en France"⁸⁴.

C'est en 1971 que le terme est inventé. La charte des écomusées, établie par la Fédération Nationale des écomusées et musées de société, précise qu'un écomusée est "une

⁸³ *La muséologie selon Georges-Henri Rivière (cours de muséologie / textes et témoignages)*, Paris, Dunod, 1989, p.142.

⁸⁴ J-Y. Andrieux, *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, 1992, coll. Que-sais-je, p.92.

institution culturelle, assurant de manière permanente sur un territoire donné, avec la participation de la population, les fonctions de recherche, conservation, mise en valeur d'un ensemble de biens naturels et culturels, représentatifs d'un milieu et des modes de vie qui s'y sont succédés"⁸⁵. Avant de s'intéresser au patrimoine des industries, les écomusées ont eu pour objet les techniques rurales traditionnelles, les conservant au sein de musées de parcs naturels régionaux. Puis, G-H. Rivière voit évoluer l'écomusée comme deux entités : un musée de l'espace "ouvert" et un musée du temps "couvert". Ces deux aspects mettent l'accent sur les différentes fonctions de l'écomusée : être le réceptacle des identités et en même temps créer de l'identification en permettant le développement d'actions. L'écomusée doit être un conservatoire et en même temps un acteur du territoire. Le premier écomusée industriel est celui de la Communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines. Ce "musée de l'homme et de l'industrie" devient écomusée et va être le pionnier d'une nouvelle muséographie de l'industrie.

L'appellation d'écomusée n'est donc pas anodine et sous-entend une certaine "idéologie", une vision intégrée du territoire où chaque élément s'organise avec et en fonction des autres. Cette notion paraît particulièrement intéressante pour le domaine du patrimoine industriel où la participation de la population et des anciens travailleurs est essentielle à la lecture et à la compréhension du patrimoine. Certains musées du patrimoine industriel de la région - *le Musée portuaire de Dunkerque, la Maison de la faïence de Desvres et le Centre historique minier de Lewarde* - se sont associés à cette démarche en tant que "musées de société" en constituant un pôle régional de la Fédération nationale des écomusées et musées de société - avec l'écomusée de Fourmies Trélon - afin de pouvoir distinguer les différentes démarches patrimoniales et ainsi pouvoir mieux définir le rôle et les objectifs de chacun dans la démarche de patrimonialisation de l'industrie.

1.2.4- Les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)

En s'éloignant un peu plus de la terminologie muséologique, il est possible de dégager d'autres dénominations qui renseignent sur les objectifs poursuivis par les structures. Les expressions comme "centre historique" ou "centre de culture scientifique et technique" témoignent d'une volonté de rayonner sur un territoire, d'être le point central à partir duquel des réflexions culturelles peuvent s'engager sur la question du patrimoine industriel. Et il semble en effet que les établissements ayant cette dénomination poursuivent cette vocation.

⁸⁵ Extrait de la charte de la Fédération Nationale des écomusées et musées de société.

L'exemple du *Centre historique minier* de Lewarde est particulièrement significatif. Il est perçu au sein du bassin minier, dans la région - et au plan national ? - comme "Le" musée et centre de documentation de référence concernant l'activité charbonnière. Il a un rôle de "tête de réseau" et il lui est attribuée la capacité de fédérer et d'agencer les différentes initiatives patrimoniales afin de produire une réflexion globale sur la culture industrielle et permettre ainsi un renouveau du territoire. Plusieurs autres structures affichent en "sous-titre" le vocable de "centre de culture scientifique et technique" et l'enquête permet de constater qu'elles ambitionnent une place plus active que celle de conservatoire de la mémoire et se pensent davantage comme des lieux de diffusion du savoir, des moteurs pédagogiques et des "laboratoires à idées".

C'est peu après la réflexion enclenchée par le mouvement des écomusées qu'apparaît la problématique des CCSTI. Elle s'organise surtout à partir de la publication du rapport de Yves Malécot en 1981, intitulé "culture technique et aménagement du territoire". L'auteur de cette étude donne une définition de ce qu'est un centre de culture scientifique, technique et industriel. Il s'agit "d'une institution assurant les fonctions de recherche, d'étude, de conservation et de présentation d'éléments de culture technique, jusque dans ses aspects les plus actuels, en vue de leur mise en valeur pour contribuer à la transmission des connaissances scientifiques et techniques, et favoriser l'innovation dans le cadre d'actions pédagogiques complètes."⁸⁶ Plusieurs facteurs ont contribué à la diffusion de la culture scientifique et technique au sein des institutions culturelles. La France s'est notamment inspirée du modèle américain des "science and technology centers" ainsi que des nouveautés mises en œuvre dans leurs musées de sciences et de techniques, comme dans d'autres pays européens. L'établissement majeur symbolisant ce nouveau concept en France est la Cité des sciences et de l'industrie de la Vilette ouverte en 1986. Dans le Nord - Pas de Calais, il existe un centre de culture scientifique et technique : le *Forum des Sciences* - CCSTI François Mitterand à Villeneuve d'Ascq.

⁸⁶ Y. Malécot, *Culture technique et aménagement du territoire, pour un réseau de centres régionaux*, Paris, La Documentation Française, 1981.

1.2.5- Historique des musées du patrimoine industriel au plan national

a- Le 19^{ème} siècle, la création des musées industriels

Le terme "musée" est un terme générique qui recouvre l'ensemble des initiatives muséographiques existantes, aussi bien dans le domaine des beaux-arts que dans celui de l'archéologie ou du patrimoine industriel. On distingue de manière plus précise des terminologies adaptées aux initiatives portant sur l'industrie. Le patrimoine industriel relève de ce qui est nommé les "musées techniques", les "musées scientifiques et techniques" ou encore les "musées industriels".

Les musées techniques ont été créés au 19^{ème} siècle pour exposer les dernières nouveautés techniques et technologiques et exalter la modernité de la Nation. Les plus connus sont le Conservatoire national des Arts et Métiers à Paris, les musées d'art et d'industrie et les musées industriels et commerciaux. Comme le souligne Pierre François⁸⁷, ces musées "étaient pensés comme des outils d'enseignement et de perfectionnement mis à la disposition du public le plus large." A Saint-Étienne par exemple, la Société d'art et d'industrie de la Loire avait voulu constituer un musée qui soit pluri-fonctionnel, permettant la conservation, l'éducation, l'information et la promotion des produits.

Pour Emilia Vaillant⁸⁸, l'objectif à l'époque était de "capitaliser les savoir-faire industriels, de rassembler les documentations scientifiques et techniques, de montrer aux acheteurs étrangers, aux consommateurs, aux ouvriers, l'excellence de l'art industriel et de structurer la profession." Les musées "d'art industriel" rassemblent, à l'image de celui de St Etienne, des bibliothèques, des centres de documentations, des collections. Ces lieux sont conçus comme des lieux de formation, de véritables "centres de culture scientifique et technique pour la société industrielle en plein essor"⁸⁹.

Durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle, sous le Second Empire, plusieurs initiatives du même type se développent dans un contexte de promotion industrielle, à travers notamment les expositions internationales. L'Exposition universelle à Londres en 1851 ainsi que les rapports du commissaire du gouvernement Marius Vachon, focalisent et déterminent le développement des musées pour l'industrie. Deux formes d'exposition servent les industriels : l'Exposition universelle et le musée. Un musée industriel se crée à Lille en 1853, un musée d'art et d'industrie est ouvert en 1856 à Rouen. En 1858 c'est le "musée du dessin

⁸⁷ Dans la revue *L'archéologie industrielle en France*, CILAC, n°17-18, "Actes du 7^{ème} colloque national sur le patrimoine industriel", Lille, 1987.

⁸⁸ E. Vaillant, "Le musée dans l'usine", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°202, mars 1994, pp.6-10.

⁸⁹ Op. cit., p.8.

industriel" qui voit le jour à Mulhouse, il donnera naissance en 1955 au "musée de l'Impression sur Etoffes". A Lyon également est créé un musée d'art et d'industrie, en 1863, à l'initiative de la Chambre de Commerce de Lyon pour "développer par la réunion des plus purs chefs d'œuvre de l'industrie textile, la culture de l'art nécessaire à la fortune de la fabrique lyonnaise"⁹⁰. Pour G. Emptoz⁹¹, il s'agit d'un véritable conservatoire industriel, autant que d'un musée artistique.

Les structures muséographiques sont souvent l'initiative des chambres de commerce ou des sociétés d'industrie, soutenus par les municipalités. Ce premier mouvement de muséographie industrielle est général en Europe, des actions existent en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, en Hollande et en Suisse.

Contrairement aux initiatives actuelles qui ont tendance à s'installer dans d'anciens lieux de production, les musées du 19^{ème} siècle s'installent dans des bâtiments construits explicitement à cet effet et qui sont qualifiés de "palais", situés au centre des villes, à égalité, remarque E. Vaillant, avec la mairie, la préfecture et le tribunal. "Lors des expositions universelles, l'industrie se montre dans de gigantesques galeries édifiées à cet effet : le Crystal Palace à Londres, la galerie des machines et le Palais de la Fée électricité à Paris"⁹².

Ces différentes structures connaîtront par la suite des sorts variables avec souvent des restructurations, des scissions ou même des fermetures. Pour André Desvallées⁹³, il y a échec du musée industriel en France à cause du "complexe du sale". Les industries préfèrent montrer de "beaux produits", comme cela est fait lors des expositions internationales, plutôt que des objets ordinaires. De plus, le respect des secrets de fabrication ne permet pas une réelle représentation des techniques. Pour G. Emptoz, d'un objectif pédagogique on a glissé vers la simple monstration quasi artistique : "comme aux Expositions, dont le rythme dans la deuxième moitié du siècle est très régulier, le musée industriel est devenu le spectacle des merveilles de l'industrie. En fin de compte, le seul véritable musée des techniques est celui du Conservatoire des arts et métiers."

⁹⁰ cité par Gérard Emptoz dans son article "un essai d'histoire de la muséologie scientifique"

⁹¹ G. Emptoz, "Un essai d'histoire de la muséologie scientifique, les musées de mémoire des sciences et des techniques", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°206, 1995/1, pp. 6-11.

⁹² E. Vaillant, op. cit., p.8.

⁹³ A. Desvallées, "Musées scientifiques, musées techniques, musées industriels, l'exemple français : problématique, créations, déviations", Schroeder-Gudehus B. (ed.), *La société industrielle et ses musées*, Paris, 1992, pp. 97-115.

b- Les années 1900-1950, la création d'institutions de référence

Après une période de déclin de ces premiers musées techniques et scientifiques, l'amorce d'un redémarrage se fait jour dans les années 1930. G. Emptoz⁹⁴ situe dans cette période plusieurs événements décisifs : la création du Palais de la découverte en 1937, l'ouverture, également en 1937, du Musée national des Arts et Traditions Populaires et en 1939 la mise en place d'un nouveau musée technique : le musée des travaux publics.

Après la seconde guerre mondiale, c'est au niveau international que se discute la question des musées des sciences et des techniques, notamment par le biais de la création en 1949 de l'ICOM auprès de l'UNESCO. Une place particulière est réservée dans les réunions à la culture scientifique et technique. Le directeur du Conseil est alors Georges Henri Rivière, qui dirige également le musée des Arts et Traditions Populaires (ATP).

En France, jusqu'aux années soixante, deux tendances opposées coexistent, certains musées techniques ferment tandis que d'autres se créent. Même si un redémarrage des musées techniques semble s'amorcer dans les années trente, ce n'est réellement qu'à partir des années 60-70 qu'apparaît un renouveau muséographique en matière d'industrie. La crise de 1929, la deuxième Guerre mondiale et la période de reconstruction qui suivra, ne seront pas réellement propices à ces manifestations. La France s'investit dans la modernisation et la course au progrès et n'adopte pas de politique de conservation de la mémoire industrielle, comme le font ses voisins anglais et allemands.

c- Les années 70-80, le temps de la prise de conscience patrimoniale

C'est donc après le choc pétrolier de 1973, qui voit s'effondrer de grandes industries traditionnelles comme le textile, le charbon ou la sidérurgie, libérant ainsi des espaces qualifiés de "friches industrielles", que des associations reprennent des projets muséographiques. Plusieurs musées thématiques voient alors le jour, comme le "musée de l'histoire du fer" à Jarville ou le "musée du chemin de fer" à Mulhouse.

A partir de ce moment, de nouvelles pistes muséologiques vont être explorées et se développer telles que les écomusées ou les centres de culture scientifique, technique et industrielle. Face à la crise que traversent les industries, se développe au cours des années 80 un intérêt pour la sauvegarde des traces matérielles de ces activités. "Un mouvement de recherche, de sauvetage et de mise en valeur de ce qui a été nommé le patrimoine industriel"⁹⁵

⁹⁴ G. Emptoz, 1995, op.cit.

⁹⁵ Op. cit.

se met en place. C'est à ce moment là que démarrent les inventaires du patrimoine bâti, des outils et des machines, des documents, graphiques, photographiques ou écrits.

Ce sont des associations qui, dans un premier temps, se sont engagées dans la création et la gestion de musées du patrimoine industriel afin de restituer au public sa mémoire collective. Ce sont les débats concernant le devenir des friches industrielles qui voient naître les associations. Quand la politique d'aménagement des territoires préconise de raser les bâtiments des friches pour faciliter les reconversions, des associations se rassemblent pour, au contraire, conserver des lieux en tant que "sites témoins" des activités industrielles qui ont souvent marqué plus d'un siècle de vie locale ou régionale. G. Emptoz⁹⁶ classe ces musées en deux types : les musées thématiques, centrés sur une activité particulière, et les musées de territoire pouvant se rattacher aux écomusées.

Albert France-Lanord⁹⁷ distingue pour sa part trois types de musées industriels. Le premier est le "**grand musée national polytechnique**", représenté par "La Vilette" à Paris. Le second est le "**musée-site**" "créé à partir d'un site industriel ancien ou actuel, conservant les bâtiments et les machines, accroché à des traditions qui ont marqué le paysage et les gens". Il donne pour exemple de cette catégorie l'écomusée du Creusot. Le dernier type de musée est qualifié de "**musée-thème**", c'est-à-dire "créé de toutes pièces à partir de collections ou d'une tradition", il s'agit ici par exemple des musées des transports ou des musées du fer.

Ces différentes appellations déterminent les spécificités de chaque site et peuvent renseigner sur les orientations qui seront prises dans le type de valorisation du patrimoine. Un "musée-site" peut en effet être assimilé à un écomusée, donc évoquer une structure qui dans son action et sa politique s'appuiera fortement sur un territoire localisé tandis qu'un "musée-thème" aura une vocation davantage pédagogique et plus généraliste sur la connaissance de telle ou telle technologie.

Il ne faut cependant pas vouloir catégoriser de manière trop stricte les différentes structures, car cela risque de conduire à une simplification trop extrême des situations et donc à la non prise en compte de l'ensemble des motivations des acteurs.

Dans le Nord - Pas de Calais, un certain nombre de musées thématiques se sont appropriés un lieu anciennement industriel - sans nécessairement de rapport avec le thème principal valorisé - et en ont fait un élément de leur action. Dans ce cas la volonté est double, d'une part transmettre des connaissances à travers la valorisation d'une technique ou d'un

⁹⁶ Idem.

⁹⁷ A. France-Lanord, "Quelques réflexions sur la muséologie scientifique et technique", 4^{ème} conférence internationale Lyon-Grenoble, *L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel*, Lyon, Eds. du CNRS, 1981, pp. 56-58.

métier, et d'autre part affirmer une identité industrielle et la nécessité d'entretenir une mémoire collective de l'industrie en donnant à une population le moyen de se réapproprier un lieu industriel.

André Desvallées (1992) a également tenté de dresser une typologie des ces musées en distinguant cinq catégories : les **musées de science pure** comme les CCSTI, les **musées de technique pure** comme les musées thématiques tel que le musée national de l'automobile, les **musées industriels purs**, les **musées d'histoire technique et industrielle** tels que les forges de Buffon ou les Salines de Salins-les-Bains et enfin les **musées techniques et industriels à éclairage économique et social** comme l'écomusée du Creusot - Montceau-les-Mines ou l'écomusée de Fourmies-Trélon. G. Emptoz (1995) ajoute très justement à cette liste les **musées d'entreprise** qui ont des objectifs et des contenus très variables. "Si certains peuvent être rattachés à l'une des catégories ci-dessus, ils ne répondent pas nécessairement, pour des raisons compréhensibles, à la définition du musée"⁹⁸.

Pour Emilia Vaillant, "l'ensemble de ces musées (...) compose une carte sélective et significative de la mémoire de deux siècles de développement industriel dans les différentes régions".⁹⁹

1.3- Les statuts des structures muséographiques

La multiplicité des structures patrimoniales concernant le domaine industriel et professionnel au sens large, la diversité des statuts et leurs désignations, entraînent une nécessaire hétérogénéité du patrimoine industriel dans le Nord – Pas de Calais. Les objectifs poursuivis sont différents, le rayonnement et la reconnaissance des actions contrastés et le devenir des sites fait l'objet d'évaluations individuelles. Cependant, toutes ces initiatives convergent pour donner, pour construire, une image de la région et contribuer à la formation d'une mémoire collective de l'activité industrielle. Celle-ci sera ensuite instrumentalisée pour servir de support - et de justification - aux actions engagées dans des domaines culturels, sociaux, économiques et politiques au sein du territoire régional.

Les structures muséographiques ou les espaces de patrimoine industriel sont investis par différents acteurs. Cette diversité d'intervenants se traduit au point de vue juridique par

⁹⁸ Il sera question des initiatives de la part des entreprises dans le Nord - Pas de Calais dans la troisième partie de la thèse.

⁹⁹ E. Vaillant, 1994, p.7.

divers statuts. Les lieux consacrés au patrimoine industriel peuvent être associatifs, municipaux, privés (le plus souvent liés à une entreprise) ou départementaux. Le type de gestion peut avoir une influence sur "l'aura" du musée et sur la place qu'il va occuper dans le territoire (influence locale, départementale, régionale...). De plus, la reconnaissance des structures va dépendre des aides reçues, des coopérations existant entre différents acteurs (par exemple association et municipalité) et par le fait que le musée soit ou non reconnu par l'Etat.

1.3.1- Une majorité de structures associatives

Répartition des lieux de patrimoine industriel en fonction de leur statut dans le Nord – Pas de Calais (effectif et %)

STATUT	REPARTITION DES LIEUX	
	Effectif	Pourcentage
Associatif	22	41,5
Municipal	15	28,3
Privé – lié à une entreprise	13	24,3
Départemental	1	1,9
Parc	2	3,8
Total	53	100

Source : Hélène Melin, pourcentages établis en fonction de l'inventaire des sites de patrimoine industriel existant dans la région Nord – Pas de Calais réalisé par H.M, 2002.

La majorité des sites de patrimoine industriels ont un statut associatif¹⁰⁰, ils sont 41,5% à être gérés par une association. Au sein du secteur associatif il existe une diversité importante et les structures sont de natures différentes. Beaucoup d'entre-elles, 73%, sont gérées par de petites associations locales composées de bénévoles et ne bénéficient que peu - voire pas du tout - du soutien financier de la part d'organismes tels que l'Etat, la Région, les collectivités ou l'Europe. Ces sites ont un rayonnement limité, d'une part du fait de leur non reconnaissance - au plan financier et "intellectuel" - par les institutions légitimes, ce qui limite leurs moyens d'actions et d'autre part par le fait qu'elles rendent compte le plus souvent d'une histoire très locale qui ne peut prétendre à une reconnaissance nationale. 27 % des sites gérés par des associations font l'objet de subventions à grande échelle de la part des organismes cités ci-dessus.

¹⁰⁰ Ce qui ne signifie pas forcément que les associations sont propriétaires du site mais qu'elles en ont la gestion et l'animation.

Ces sites, peu nombreux au regard du nombre total de sites de patrimoine industriel, d'une part, et des sites d'autres patrimoines (beaux-arts, histoire...) d'autre part, font l'objet d'une attention particulière, qui fera l'objet d'une analyse dans la troisième partie de cette étude. Ils n'ont pas beaucoup d'éléments en commun avec les associations citées plus haut et la gestion est le plus souvent le fait de salariés associés à un collectif de bénévoles.

Le monde associatif apparaît ici fort disparate, à l'image du patrimoine qu'il représente. Il n'est donc pas possible de parler d'un monde associatif homogène face à d'autres types d'organisations. Le secteur associatif est éclaté en une multitude de structures d'échelles différentes ayant peu de contacts entre-elles. La plupart des petites associations ne communiquent pas entre-elles, elles restent repliées sur leur projet patrimonial et manifestent même à certains égards une méfiance pour qui voudrait s'intéresser - elles diraient "s'immiscer" - dans leur action. Ce n'est pas le cas pour les grandes structures associatives qui mènent au contraire des actions d'échanges, de communication et de partenariat¹⁰¹. Les associations ne s'occupent pas toujours toutes seules des sites du patrimoine. En dehors de l'aide apportée par les subventions, certaines associations établissent des relations privilégiées avec d'autres partenaires, au point de vue matériel et dans l'élaboration et la gestion des projets.

Le second statut des musées du patrimoine industriel est le statut municipal. 28,3% des structures ont été créées et / ou sont gérées par une commune. Les élus locaux sont souvent associés aux acteurs associatifs dans la conservation et la protection du patrimoine industriel.

C'est le plus souvent le maire lui-même qui est à l'initiative du projet muséographique quand celui-ci est géré par la collectivité. C'est le cas par exemple à Bellignies où il existe un **Musée du marbre et de la pierre bleue**.¹⁰² En réaction à la menace de destruction d'un édifice, pour accomplir un "devoir de mémoire" ou pour relancer un plan de développement local, les maires peuvent être à l'origine d'actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine industriel. Dans certains cas, comme dans le bassin minier, ces élus ont été, avec le secteur associatif, à l'avant-garde de la patrimonialisation de l'activité industrielle, "à l'époque où personne n'y croyait" et avant la reprise en main par d'autres institutions. Les exemples de Nœux-les-Mines avec Loisinord¹⁰³ ou de Loos-en-Gohelle avec le site de la fosse du 11/19¹⁰⁴

¹⁰¹ C'est ce qui sera analysé plus en avant : les "grosses" structures se rassemblent afin de former un interlocuteur de poids face aux institutionnels et aux politiques. Ce sont leurs stratégies d'actions qui seront étudiées.

¹⁰² Le cas de ce musée sera étudié en tant qu'initiative municipale dans la troisième partie de la thèse, chapitre 9.

¹⁰³ Le site d'un terril a été réaménagé en base nautique et de loisirs, le terril a été aménagé en piste de ski "des quatre saisons" et la ville compte également un musée de la mine.

¹⁰⁴ Là aussi c'est la mairie qui a été à l'initiative de la sauvegarde du site en le préservant dès sa fermeture pour cause de fin d'activité.

montrent l'implication des acteurs locaux et leur rôle de "précurseurs" dans la construction du patrimoine industriel.

Un pourcentage non négligeable de structures, 24,3%, sont liées à une entreprise ou gérées par un propriétaire privé. Il s'agit le plus souvent de petits musées d'entreprise qui permettent à la fois de faire la démonstration d'un savoir-faire et de donner une caution traditionnelle légitimante à l'activité. ce qui est intéressant à constater c'est que selon le secteur d'activité concerné, le statut des musées et des sites diffère sensiblement. (voir carte page suivante).

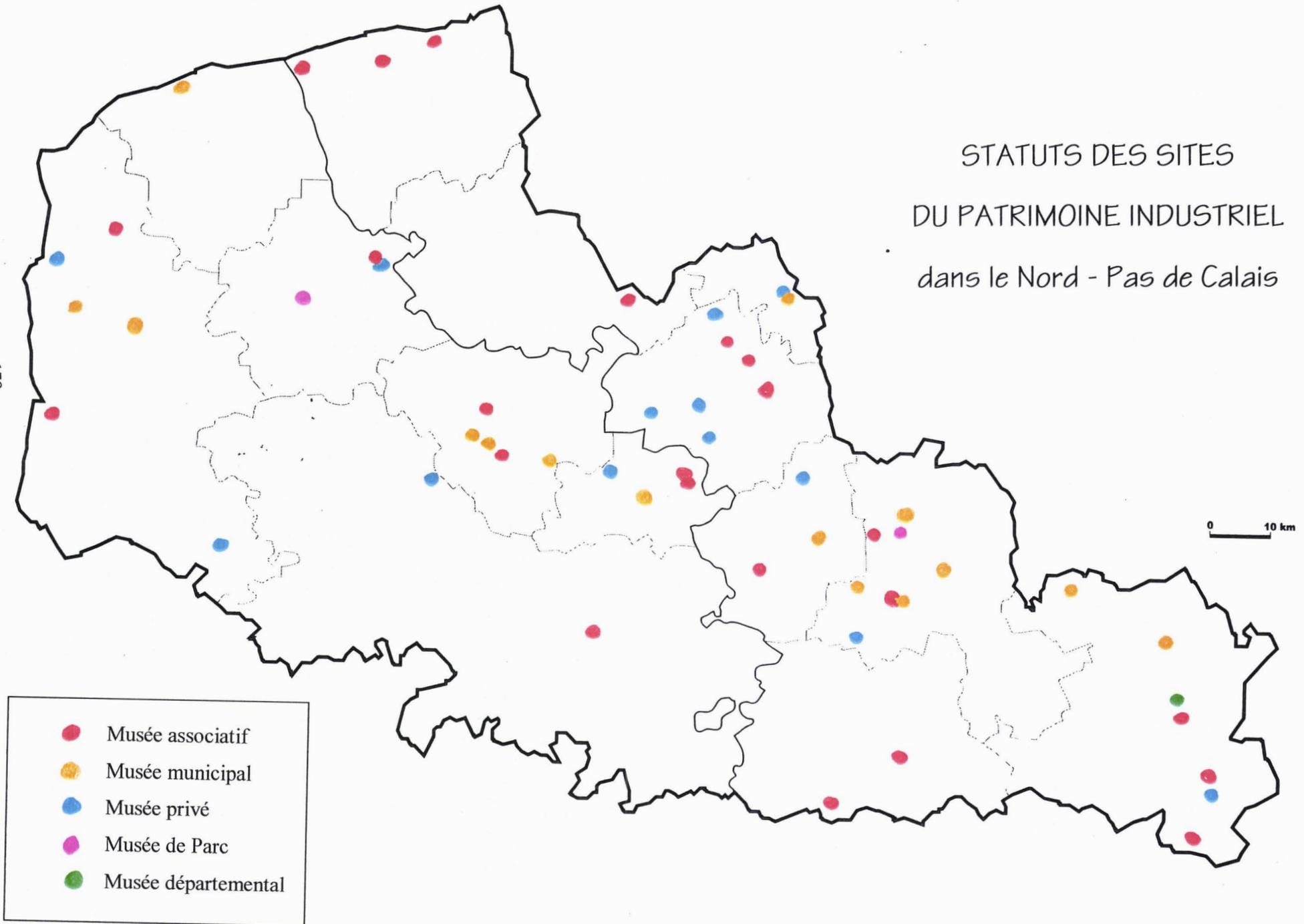
1.3.2- Des initiateurs différents selon le domaine d'activité

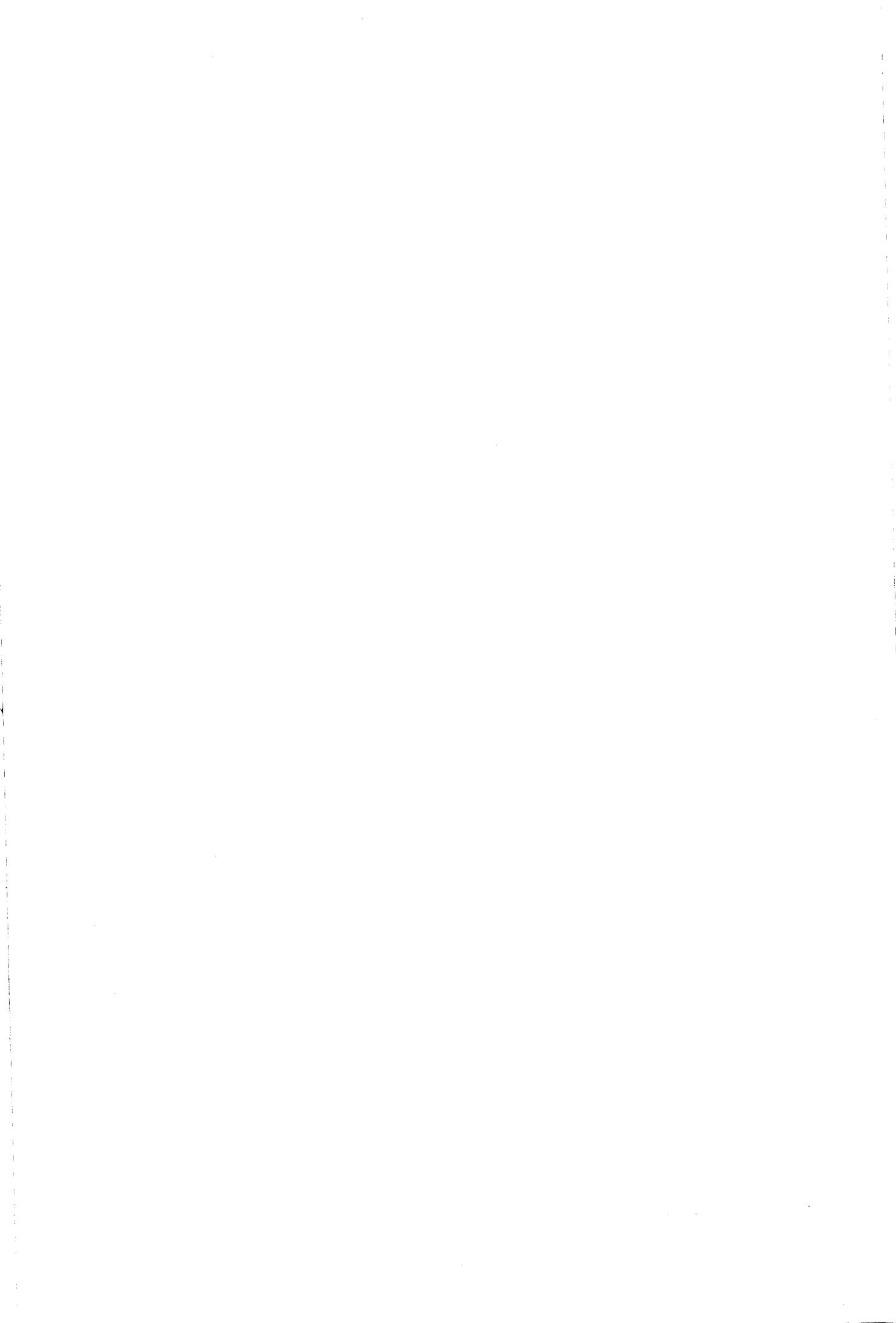
La carte montre la répartition des sites du patrimoine industriel selon le statut des structures. Comparée à la carte qui fait l'inventaire des mêmes structures selon le domaine d'activité¹⁰⁵, elle fait ressortir des spécificités nettes en ce qui concerne les initiateurs de projets.

Cinq secteurs d'activités sont particulièrement concernés. Selon le secteur professionnel valorisé, les initiateurs des projets seront davantage les entreprises elles-mêmes, les acteurs associatifs ou les communes. Un tableau permet de synthétiser cette répartition.

¹⁰⁵ Carte située après l'introduction du II- La construction patrimoniale du territoire.

STATUTS DES SITES
DU PATRIMOINE INDUSTRIEL
dans le Nord - Pas de Calais





Statut des sites du patrimoine industriel
selon le secteur d'activité - dans le Nord - Pas de Calais
(en effectif et pourcentage)

Secteur d'activité	Statut	Effectif	Pourcentage
Activité fluviale, maritime et portuaire	Associatif	(4)	(100)
	Municipal	0	0
	Privé	0	0
	Total	4	100
Mine	Associatif	4	36,4
	Municipal	(7)	(63,6) ¹⁰⁶
	Privé	0	0
	Total	11	100
Agro-alimentaire (dont brasserie)	Associatif	2	18,2
	Municipal	0	0
	Privé	(9)	(81,8)
	Total	11	100
Faïence - Poterie	Associatif	0	0
	Municipal	(3)	(100)
	Privé	0	0
	Total	3	100
Activité textile, dentellière et habillement	Associatif	(4)	(57,1)
	Municipal	2	28,6
	Privé	1	14,3
	Total	7	100

Source : Hélène Melin, 2002.

Ce tableau ne prétend pas expliquer la répartition des structures selon leur statut pour l'ensemble des sites du patrimoine industriel en France. Il est valable à l'échelle régionale,

¹⁰⁶ Ce pourcentage passe à 70% si l'on ne prend en compte que les musées de la mine du bassin minier, à l'exclusion de celui situé sur le littoral.

donc avec des données de faible ampleur. Néanmoins, cette schématisation des responsables des sites patrimoniaux fait ressortir clairement des types d'acteurs selon l'activité conservée.

Dans le domaine de l'eau en général, toutes les structures ont un statut associatif. Les projets ont, pour la grande majorité, été initiés par des anciens professionnels du secteur qui en assurent à présent l'animation et la gestion. Il s'agit d'un secteur d'activité qui a connu des mutations importantes, tant au niveau social que technique, et c'est souvent l'histoire et les étapes traversées par ces métiers qui sont racontées au sein des musées. Il ne s'agit pas de secteurs ayant connu de crises importantes remettant en cause leur existence comme c'est le cas pour le domaine charbonnier. Les motivations liées à la valorisation du patrimoine industriel tiennent ici à une volonté de transmission de la mémoire du travail et à la création d'une histoire des secteurs professionnels. Il s'agit de constituer un patrimoine pour les générations à venir, afin qu'elles puissent maîtriser les processus d'évolution technique et technologique et comprendre les changements sociaux.

Dans le secteur de l'activité minière, la majorité des structures sont municipales. Elles résultent souvent d'une coopération entre associations et communes. Il s'agit ici d'un secteur qui a connu une crise grave puisque l'activité a cessé de fonctionner. La démarche n'est donc pas la même que dans le secteur de l'eau. Les communes ont constitué des musées dans une double logique. Il s'agit d'une part de symboliser la période d'activité minière, d'ériger un "monument aux morts" pour témoigner du travail et de ses conséquences sur les hommes et les paysages. Cette démarche relève du devoir de mémoire et permet de ne pas oublier une époque importante pour le territoire. D'autre part, les musées permettent de donner une identité aux secteurs géographiques concernés, d'entériner leur savoir professionnel et en même temps de le capitaliser en montrant que si cette activité n'est plus, elle a été source de connaissances techniques et technologiques importantes, qui peuvent être réutilisées pour se tourner vers d'autres activités.

Pour la faïence et la poterie, les trois structures existantes sont municipales. Certes, il s'agit d'un petit effectif, mais là encore, il témoigne de la volonté des communes de se bâtir une identité professionnelle, d'identifier leur territoire afin de lui donner une visibilité.

Le secteur de l'agro-alimentaire présente un nouveau cas de figure. 81,8% des structures de valorisation patrimoniale existantes sont le fait des industriels eux-mêmes. Ce type d'acteurs est donc bien présent sur la scène patrimoniale régionale, même si globalement, tous secteurs confondus, ils n'est que très minoritaire. L'activité agro-alimentaire est importante, en terme de secteur professionnel, pour la région et c'est un des secteurs qui, globalement, a su échapper à la crise, même s'il a connu des remaniements, comme des

regroupements de petites firmes. C'est donc un domaine encore bien vivant pour lequel le patrimoine est envisagé comme un moyen de communication. Les entreprises créent des musées qui jouxtent le site de production ou font visiter leurs installations en montrant l'évolution des métiers. Les entrepreneurs se mettent en scène eux-mêmes pour produire une image de leur activité conforme à leurs besoins.

Pour l'activité textile les chiffres sont plus nuancés. Les musées sont plutôt associatifs, à 57,1%, mais les initiatives municipales existent avec 28,5%. Il est à noter que les deux initiatives municipales - le musée d'art et d'industrie de Roubaix et le Musée de la dentelle de Calais - sont fortement tournées vers l'aspect artistique de la profession et mettent peu en avant les aspects techniques et sociaux. Les autres musées ont été créés principalement à l'instigation d'anciens travailleurs du secteur ou de professionnels toujours en activité. Là encore différents cas de figure se présentent. Les projets initiés par des professionnels de l'activité témoignent d'un secteur encore dynamique, qui a connu de nombreuses évolutions techniques¹⁰⁷. La démarche est dans ce cas à rapprocher de celle des activités fluviale, maritime et portuaire. L'écomusée de Fourmies se place dans un autre cas de figure. Mis en place par des acteurs de la sphère socio-culturelle, il a répondu à un besoin de deuil et de reconnaissance sociale après le déclin économique du secteur textile dans l'Avesnois. Le Musée de la chaussure à Lillers témoigne également de l'histoire d'un secteur qui a jadis fait la renommée du territoire mais qui aujourd'hui a quasiment disparu.

Cette analyse des statuts et des initiateurs de projets dans le domaine du patrimoine industriel est une première approche des acteurs en jeu dans la construction patrimoniale de l'industrie et laisse entrevoir les stratégies sous-jacentes et les objectifs recherchés selon le secteur industriel concerné.

¹⁰⁷ Voir le cas du Musée de la dentelle de Caudry dans la troisième partie de la thèse, chapitre 7. La Maison de la Broderie à Villers Outreaux est dans le même cas. Le musée du tissage Craye a été créé par un entrepreneur toujours en activité.

1.3.3- Les échanges entre acteurs du patrimoine industriel

**Répartition des structures du patrimoine industriel
en fonction des coopérations mises en place dans le Nord – Pas de Calais¹⁰⁸**

(Effectif et pourcentage)

	Relations privilégiées et partenariat avec...							
	Collectivités locales et territoriales		Acteurs économiques		Parc naturel régional		Sans relation privilégiée affichée ¹⁰⁹	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Structures du patrimoine industriel	7	13,2	4	7,5	2	3,7	40	75,4

Source : Hélène Melin, 2002.

Ce qui est révélateur en premier lieu dans ce tableau, avant de savoir avec qui s'établissent des échanges, c'est le fait qu'il y a plutôt une absence flagrante de contacts. En effet, 75,4% des structures disent¹¹⁰ ne pas avoir de relation privilégiée avec les trois types d'acteurs mentionnés. La valorisation du patrimoine industriel semble donc se faire de manière relativement isolée, sans relation avec les décideurs politiques, économiques ou sociaux du territoire. Chaque catégorie d'acteurs mène ses actions de manière autonome, sans se référer aux autres et sans chercher d'appui ni de conseils auprès d'institutions qui pourraient être concernées. De même, entre les structures elles-mêmes et entre acteurs associatifs les liens sont très ténus, comme j'aurai l'occasion de l'analyser dans la troisième partie.

Il apparaît, après enquête, que la relation aux acteurs économiques est souvent sous estimée. Elle n'est pas mentionnée spontanément alors que dans un certain nombre de cas des entreprises ou des syndicats professionnels ont fait des dons importants, servent d'instances de conseils et soutiennent financièrement les structures¹¹¹.

Mais il reste vrai que globalement les projets sont conduits de manière autonome et déconnectée des autres acteurs potentiels du secteur.

¹⁰⁸ Les relations privilégiées sont des partenariats qui supposent davantage qu'une simple relation de financement.

¹⁰⁹ Les acteurs peuvent néanmoins avoir des échanges mais qu'ils occultent dans la présentation de leur activité.

¹¹⁰ Dans le cadre d'entretiens ou dans les différents documents écrits qu'ils diffusent.

¹¹¹ Dans cette perspective, le cas du Musée des télécommunications est intéressant, voir troisième partie, chapitre 7.

Quand des échanges ont lieu, il s'agit le plus souvent de contacts avec les collectivités locales et territoriales, qui comme je l'ai déjà souligné, sont fortement impliquées dans la valorisation du patrimoine industriel. Ce sont les municipalités qui sont les premières concernées. Elles assurent l'accueil des associations, la maintenance des locaux et sont souvent le seul interlocuteur à prêter de l'attention aux actions. Dans le cas du partenariat association-municipalité, le statut de la structure muséographique est souvent mixte, le musée appartient à la municipalité mais la gestion culturelle et l'animation sont laissées à l'association. Cette situation est surtout valable pour les petites structures.

Les associations peuvent aussi mettre en place un projet ou une action avec l'aide des acteurs économiques : entreprises et chambres de commerce. Seules les structures importantes, c'est-à-dire qui bénéficient de salariés et qui sont reconnues par les pouvoirs publics, mènent une politique en direction des acteurs économiques. Il existe alors deux types de relations. La première est une relation de type "mécénat". Les industriels participent au projet ou au musée en faisant don de matériels ou en donnant des conseils et une aide technique. En échange, la structure muséographique met à disposition ses locaux. La seconde est une relation de coopération pour la mise en place de produits touristiques.

Le dernier exemple de coopération mentionné dans le tableau est celui d'établissements de muséographie et de Parcs naturels régionaux (PNR). En plus des maisons de parc qui dépendent administrativement des PNR, comme la *Maison du papier* à Esquerdes (Pas de Calais, parc de l'audomarois), d'autres structures mettent en place des actions communes avec les parcs. C'est notamment le cas de la *Maison du terril* de Rieulay ou de la *Maison du Marbre et de la géologie* de Rinxent.

1.3.4- La reconnaissance des structures du patrimoine industriel par l'Etat

La reconnaissance par l'Etat et le Ministère de la Culture des musées du patrimoine industriel passe, notamment, par leur labellisation, processus défini plus haut. Les structures reconnues sont celles qui sont "contrôlées" par la DMF.

Seuls 11% des musées contrôlés de la région Nord – Pas de Calais, toutes disciplines confondues, sont des musées de patrimoine industriel, ce qui est peu. Il est à noter d'ailleurs, qu'un nombre important de structures, dans le cas du patrimoine industriel, ne souhaitent pas cette reconnaissance du ministère par crainte d'une mainmise et de se voir contraint à accepter un conservateur "officiel" pour gérer leurs collections - ce qui pour eux serait perçu comme

une entrave à leur liberté d'expression et à leur autonomie. C'est généralement le point de vue des petites structures. Les "grands musées" du patrimoine industriel de la région Nord – Pas de Calais, comme Le *Musée Portuaire de Dunkerque* ou le *Centre historique minier de Lewarde* sont généralement des établissements contrôlés, ce qui ne les empêche pas de mener leur programmation de manière indépendante.

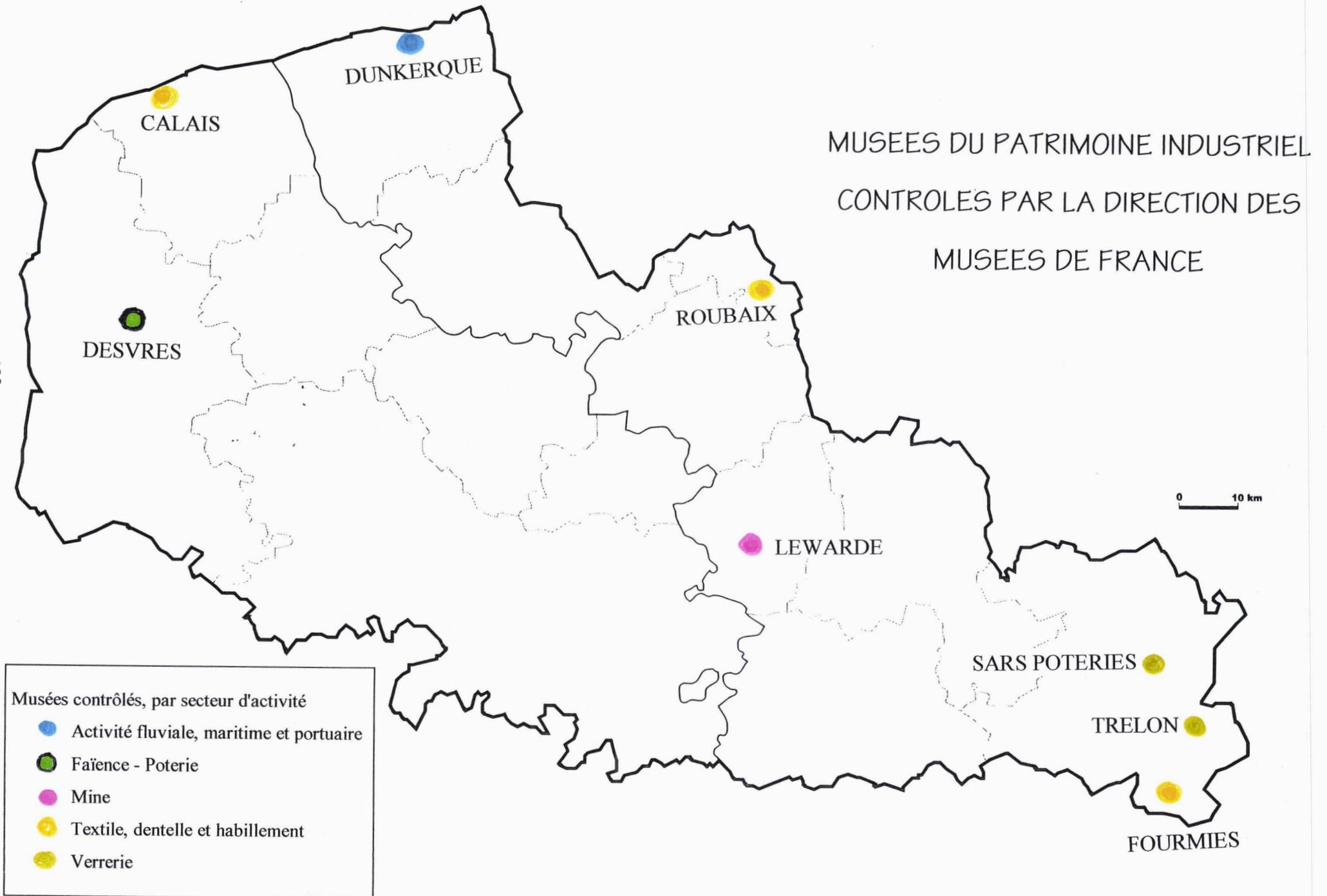
**Structures muséographiques du patrimoine industriel dans le Nord – Pas de Calais
contrôlées ou non contrôlées par la DMF
(Effectif et pourcentage)**

	Contrôlées par l'Etat		Non-contrôlées par l'Etat		TOTAL
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif
Structures muséographiques	8	19,5	33	80,5	41(*)

Source : Hélène Melin, 2002.

(*) ce chiffre n'atteint pas les 53 structures recensées car dans celles-ci sont comptabilisés des sites qui ne sont pas des musées. Le chiffre de "41" prend exclusivement en compte les structures de type muséographique.

Les musées du patrimoine industriel sont peu nombreux (19,5%) à être contrôlés, ce qui témoigne à la fois de l'absence de reconnaissance de ces structures de la part de la DMF et de l'absence de volonté des acteurs qui les promeuvent d'être soumis au Ministère de la Culture. Un certain nombre d'entre-eux souhaiteraient être rattachés à d'autres ministères comme le ministère de l'industrie ou le ministère de l'économie.





2- Chronologie de l'implantation des musées industriels dans le Nord – Pas de Calais

Si la question de la préservation du patrimoine industriel apparaît de plus en plus souvent évoquée depuis une trentaine d'années, il ne faudrait pas limiter à cette seule période les réflexions et les initiatives portant sur la question industrielle. Il est en effet possible de dégager deux périodes très distinctes au cours desquelles le patrimoine de l'industrie a été mis à l'honneur. Comme cela a été constaté d'un point de vue général au plan national, la première vague des musées industriels, dans le Nord – Pas de Calais comme dans d'autres régions, se situe dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Le patrimoine est alors une vitrine pour l'industrie toute puissante. Puis, un deuxième moment voit la réémergence du patrimoine industriel - sous une forme complètement différente et pour des raisons presque opposées - ce sont les années soixante - soixante dix, en réaction à la crise industrielle. Il est possible d'ajouter à ces deux périodes une troisième. En effet, il paraît pertinent de dégager une troisième phase dans la valorisation du patrimoine industriel. Elle se situe au début des années 80 jusqu'aujourd'hui et marque la prise en main des questions patrimoniales par le pouvoir politique.

2.1- La première vague de musées industriels au 19^{ème} siècle

Le 19^{ème} siècle et sa révolution industrielle voient naître, en même temps que se développe et prospère l'industrie, des espaces muséographiques consacrés à cette dernière, accompagnant sur le plan de la représentation les activités commerciales. Le Conservatoire des Arts et des Métiers, créé par la Convention en 1799, préfigure la création des musées industriels et définit leur caractère avant tout didactique. Pour Danièle Quaegebeur, historienne, "le musée industriel naît véritablement au milieu du siècle quand s'affirme en particulier dans les gigantesques expositions universelles, le renouveau des arts décoratifs associés à l'industrie"¹¹².

Les musées industriels du Nord se sont inspirés de deux tendances pour mettre en place leurs propres structures.

Il s'est agi, d'une part, de prendre modèle sur l'Angleterre avec le *South Kensington*, créé à Londres après la première grande exposition universelle de 1851. Ce musée est

¹¹² D. Quaegebeur, "Musées industriels dans la région Nord – Pas de Calais : création et conception", actes du colloque *Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir*, Lille, octobre 1979, pp.133-140.

considéré comme "le prototype européen d'un musée de conception universelle d'art et d'industrie par l'importance et la nature des collections embrassant toutes techniques, toutes civilisations et toutes époques"¹¹³.

D'autre part la seconde influence vient de *l'Union centrale des arts décoratifs* ouverte à Paris en 1882. Ces deux institutions ont pour objectif de donner des modèles à l'industrie avec une fonction encore une fois didactique "qu'il s'agisse à la fois de diffuser des techniques ou d'enseigner le goût. De conception universaliste, le musée industriel veut embrasser tous les témoignages de l'activité humaine".¹¹⁴

2.1.1- *Les premiers musées industriels du Nord - Pas de Calais, une vitrine pour l'industrie naissante*

C'est en 1856 qu'a ouvert le premier musée industriel dans la région Nord - Pas de Calais. Il s'agit du *Musée Industriel de Lille*, créé à l'instigation de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille¹¹⁵. Le projet de rassembler les productions de l'industrie est présenté en 1853. Jusque là il existait déjà des expositions industrielles temporaires mais sans réel espace déterminé pour un accueil plus durable. C'est la volonté de présenter de manière permanente les productions industrielles et les processus de production qui a entraîné le projet d'un musée. Ce musée "technologique" présente notamment des réductions d'outillages et d'installations mécaniques. Le musée industriel a dans un premier temps été installé dans un local de l'hôtel de ville qui se trouvait alors place Rihour, en 1855, puis en 1879 il a été transféré à la Halle aux Sucres. Le musée était alimenté par les dons des industriels qui lui fournissaient des échantillons de leurs produits ainsi que des maquettes de machines accompagnées de nombreuses indications techniques.

Dans le cadre d'un mouvement national de création de musées commerciaux, le musée industriel voit s'adjoindre en 1885 un second espace. Il s'agit d'un musée commercial ayant pour objectif de regrouper des productions commerciales en vente dans le monde entier ainsi que des documentations géographiques, douanières, économiques ou sur les courants commerciaux. Ces différents matériaux étaient mis à la disposition des fabricants et des

¹¹³ Op. cit., p.134.

¹¹⁴ Idem.

¹¹⁵ Société qui, comme le souligne Philippe Jessu dans son article a été fort active au 19^{ème} siècle dans les domaines de la recherche scientifique et de la diffusion. Elle a notamment contribué à la création de plusieurs musées lillois ainsi qu'à celle de la faculté des sciences. P. Jessu, "Initiatives muséographiques dans le Nord - Pas de Calais", Région Nord - Pas de Calais, *Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir*, Lille, ORCEP, pp.125-132.

négociants pour les aider à exporter. Il existait également au sein du musée une section agricole et une section coloniale.

Ce musée est laissé à l'abandon depuis la première moitié du 20^{ème} siècle, face à la DRAC du Nord - Pas de Calais. Philippe Jessu¹¹⁶ a dénombré au début des années soixante-dix plus de quarante musées contenant des souvenirs locaux liés à une pratique industrielle, et le fait est que ce type de collection existe dans la région depuis fort longtemps et a souvent précédé la création de musées industriels. Au 19^{ème} siècle, les musées municipaux disposent d'objets extrêmement variés, de maquettes et de modèles qui étaient la plupart du temps là en tant que souvenirs ou curiosités historiques. Les musées industriels ne se sont donc pas créés en rupture par rapport aux musées locaux ou aux musées des beaux-arts.

D'autres musées industriels ou des sections industrielles au sein de certains musées ont également existé dans le Nord - Pas de Calais.

C'est le cas à Roubaix où une section des tissus a été créée en 1860. A Boulogne il y a eu entre 1878 et 1923 un musée industriel¹¹⁷ ; et avant cela, en 1862, la ville conservait déjà un ensemble de modèles de Frédéric Sauvage¹¹⁸ donné par le neveu de l'inventeur. A Tourcoing, les collections de tissus de la chambre de commerce ont été ouvertes au public en 1913.

Un premier musée de la mine, même s'il n'a été que temporaire, a vu le jour à Roubaix en 1911 à l'occasion de l'exposition internationale. Il s'agissait d'une reconstitution d'un carreau de fosse, avec une cage dans laquelle le public pouvait descendre et des galeries où des mannequins en cire habillés en mineurs mimaient les gestes de l'ouvrier au travail.

En 1926 a également été créé à Calais un musée de la dentelle. La première ébauche de ce projet remonte à 1841. Mais ce n'est qu'en 1926 que sera inauguré le musée, à l'initiative de la Chambre syndicale des dessinateurs et esquisseurs de Calais. qui. En 1923, elle avait demandé à la mairie la création de cet espace afin de "fournir aux dessinateurs et esquisseurs les éléments nécessaires à leurs incessantes créations"¹¹⁹. Pour Dominique Vieville¹²⁰, le musée de la dentelle de Calais se définit alors avant tout "comme une institution mise au service de l'industrie et créée à des fins didactiques selon un type de musée industriel dont on retrouve le modèle à la fin du 19^{ème} siècle chez Marius Vachon".

¹¹⁶ Op.cit.

¹¹⁷ Créé par Auguste Mariette, égyptologue natif de Boulogne-sur-Mer.

¹¹⁸ Inventeur qui eu l'idée d'utiliser l'hélice pour la propulsion des navires.

¹¹⁹ Extrait de la lettre adressée par le syndicat au maire de Calais. Archives du CAMT.

¹²⁰ qui intervient au colloque de 1979 à Lille "le patrimoine industriel, stratégies pour un avenir" en tant que conservateur de l'actuel Musée des beaux-arts et de la dentelle de Calais. D. Vieville, "Les collections de dentelles du Musée de Calais", Région Nord - Pas de Calais, *Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir*, Lille, ORCEP, 1979, pp.141-158.

Ces premiers musées industriels relèvent d'un courant issu du 19^{ème} siècle visant à illustrer l'industrie et ses produits, à servir de vitrine commerciale beaucoup plus qu'à faire entrer l'industrie dans le domaine de la culture.

2.1.2- Caractéristiques des premiers musées industriels

S'ils s'inscrivent dans la tradition muséographique existante à l'époque, les musées industriels ont néanmoins des caractéristiques spécifiques dues au fait qu'ils sont étroitement liés aux expositions universelles et aux expositions régionales d'art et d'industrie. Ces manifestations sont ainsi l'occasion d'obtenir auprès des industriels des dons ou des prêts d'objets et sont également sources d'idées pour les présentations muséographiques. De plus ces musées, qui se veulent des soutiens actifs de l'industrie, interviennent souvent en parallèle à la création d'un enseignement professionnel et artistique. Le musée de Roubaix a notamment été annexé à l'école des Arts Industriels créée en 1882 et à l'époque il est également proche d'associations issues des milieux patronaux telles que les sociétés industrielles.

La forme prise par la plupart des musées industriels de la région Nord – Pas de Calais est celle de musées techniques dont l'objectif est de faire comprendre la fabrication de différents produits de l'industrie.

Les musées spécialisés dans une activité industrielle comme le textile adoptent deux conceptions de la muséographie qu'ils souhaitent mettre en place. Ils optent soit pour une présentation restrictive, sous la forme d'échantillons de la production locale, soit pour une approche plus universaliste "cherchant à retracer une histoire la plus complète du produit et à présenter une collection de modèles artistiques la plus large possible"¹²¹. Pour D. Quaegebeur tous ces musées restent avant tout des musées de produits élaborés, construits par les dons de particuliers - hommes politiques, érudits et collectionneurs, membres des sociétés savantes - et des industriels. "Les industriels ne pouvaient rester indifférents au développement de leur musée. Patrons et entreprises apportent des témoignages de leurs produits ou de leurs procédés de fabrication, parfois même de l'histoire de leur production en remettant au musée un ensemble d'échantillons patiemment rassemblés, véritable symbole de leur réussite économique et sociale"¹²². Les pouvoirs politiques ne s'impliquent que peu à l'époque dans le développement et la vie de ces structures.

¹²¹ D. Quaegebeur, 1979, op. cit., p.136.

¹²² Op. cit. p.137.

La plupart de ces musées ont été abandonnés ou ont disparu. C'est le cas à Boulogne où les collections sont dans les réserves depuis 1923. Les musées industriels au 19^{ème} siècle ont joué le rôle de conseils auprès des industriels, leur fournissant des matériaux pour faire face à la concurrence et rester dynamiques. Ils apparaissent comme formateurs et ancrés dans la modernité. Cependant, conçus "pour nous donner une image ordonnée, hiérarchisée et en même temps immuable de l'industrie", ils n'ont pu "résister longtemps à l'obsolescence des techniques"¹²³.

Il se produit néanmoins actuellement une reprise en main de certains de ces lieux avec des projets de récréation complète des musées afin de les inscrire dans les besoins actuels. C'est le cas à Roubaix où le musée d'art et d'industrie vient d'être installé dans l'ancienne piscine municipale de style art-déco, ou du musée des beaux-arts et de la dentelle de Calais qui est en train de se restructurer pour voir l'ouverture en 2003 d'un musée uniquement consacré à la dentelle et installé dans une ancienne usine dentellière.

2.2- Le second mouvement de patrimonialisation de l'industrie à partir des années 60

C'est dans un contexte de crise économique et sociale que naît une seconde vague d'intérêt pour le patrimoine de l'industrie. Un des premiers mouvements, au milieu des années soixante, est la sauvegarde de moulins à vent et de moulins à eau, considérés comme des monuments techniques, avec la mise en place d'une *Association Régionale des Amis des Moulins*.

Et c'est en effet souvent sous l'impulsion du monde associatif que naissent des projets patrimoniaux et muséographiques et cela dans différents domaines industriels. Ce sont des bénévoles qui animent ces projets et il s'agit la plupart du temps d'intellectuels locaux et d'anciens travailleurs de l'activité concernée.

Ainsi, au moment où se confirme le déclin de l'industrie charbonnière, plusieurs initiatives se mettent en place dans le Bassin minier - dont une initiative patronale avec les Houillères - et des associations se créent afin de collecter du matériel avant sa destruction. C'est l'époque où la région Nord - Pas de Calais voit fleurir un nombre impressionnant de projets muséographiques et d'actions de sauvegarde de ce qui est désormais un "patrimoine industriel" et non plus le dernier produit témoin de la modernité de l'industrie.

Même s'il n'est peut-être pas satisfaisant de réduire tout le courant patrimonial de cette période à un aspect, il est quand même remarquable que ces initiatives se développent dans un contexte nostalgique où l'avenir ne peut pas être encore envisagé - car la blessure de la chute

¹²³ Idem, p.139.

de l'industrie est encore trop vive - et où le passé apparaît pour beaucoup comme un âge d'or révolu.

Deux tendances se dessinent donc dans l'élaboration de projets patrimoniaux à cette période. D'un côté, il existe une démarche empreinte de nostalgie au départ et qui parvient à la dépasser. Elle est souvent le fait d'anciens travailleurs et se propose de lutter contre l'oubli de l'histoire du travail en faisant acte de mémoire. De l'autre, se trouve une démarche plus dynamique, tournée vers l'avenir, et qui essaye de s'approprier le patrimoine de l'industrie pour l'inscrire dans les préoccupations présentes et permettre un renouveau des territoires sinistrés, c'est le cas notamment de l'initiative de l'écomusée de Fourmies-Trélon. On se situe ici davantage dans le travail de mémoire.

2.2.1- La conservation du patrimoine industriel comme devoir de mémoire

Le premier type d'investissement patrimonial suit l'évolution des techniques et la fermeture progressive des usines.

C'est pour garder en mémoire les matériels utilisés dans différentes activités, et conserver ainsi un certain savoir-faire, que des travailleurs et des passionnés de tel ou tel secteur industriel se mobilisent. Ils sauvegardent des objets et des lieux qui ont perdu leur utilité productive initiale du fait soit de la crise économique, soit de l'évolution technologique. Ils constituent des collections, souvent riches et très diversifiées, comme autant de témoignages d'une époque en disparition.

Il se produit, avec ce nouveau type de muséification, une inversion complète de la perspective du 19^{ème} siècle. L'objet industriel n'est plus le symbole de la modernité mais celui d'une époque révolue, d'une histoire industrielle passée et dépassée par l'évolution de la société. Le travail de collecte et de patrimonialisation des signes de l'industrie est alors perçu comme une lutte contre l'oubli. Oubli d'industries "qui ont fait la richesse de la France" - ce discours se retrouve couramment chez les anciens mineurs - et oubli des hommes qui les ont fait vivre. C'est en partie finalement pour sauvegarder leur identité que ces anciens travailleurs agissent. La fin de leur activité se présente en effet, en même temps, comme la fin d'eux-mêmes. Les reconversions ou les mises en retraite sont apparues pour beaucoup de travailleurs comme des événements traumatiques. Par la perte de leur activité, ils ont perdu une part de leur rôle dans la société et ne retrouvent plus leur place. Dans ce cadre, le projet muséographique et associatif qu'ils peuvent avoir leur permet de retrouver en quelque sorte

"leur honneur perdu", retrouver un rôle social dans un domaine qui leur est familier, celui de leur ancienne activité professionnelle.

La majorité des structures muséographiques apparaissent comme des lieux de transmission de savoir, des lieux de survie de l'histoire industrielle. Les collections accumulées par des associations ou des personnes isolées ne le sont pas dans un but "privatif", pour une satisfaction personnelle qui servirait dans ce cas des intérêts purement nostalgiques. Cette accumulation est tournée vers l'extérieur, elle doit être montrée pour servir d'instrument de connaissance et de perpétuation d'une certaine idée – idéologie – de l'industrie. A travers ces lieux de mémoire, les acteurs construisent leur vision de ce qu'était l'époque de leur activité industrielle, époque souvent sublimée comme un temps de solidarité collective, d'entraides et de sociabilités aujourd'hui disparues.

Un ancien mineur aujourd'hui responsable d'un musée de la mine dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais exprime cette volonté de dire l'histoire de l'industrie et de donner le point de vue des travailleurs sur leur activité. Cette appropriation du patrimoine industriel apparaît aussi comme un moyen pour les ouvriers et agents de maîtrise de pouvoir enfin s'exprimer sur leur vécu, possibilité qui leur était autrefois confisquée par la hiérarchie. C'est aussi la possibilité de refaire leur histoire à leur manière et non plus d'une façon qui était imposée de l'extérieur.

"On m'a demandé de m'occuper de ce site, étant ancien mineur, et puis de là j'ai accepté et je parle de ce travail si pénible, si dur et si délicieux. Parce qu'on l'aime notre métier, et de perpétuer un petit peu ce qu'on a perdu, puisque nous les mineurs ce qu'on peut regretter, enfin personnellement, c'est tous nos acquis qu'on a eu, c'est de ne plus pouvoir les passer à personne. C'est terminé, tout est fermé et on ne peut plus donner toutes nos connaissances, tous nos acquis de notre travail, tout ça à des gens. (...) On n'a jamais parlé des hommes au fond de la mine, on a toujours parlé des machines. (...) Il y a ça qui a existé, un labeur énorme de gens méconnus puisque les Houillères c'était très fermé, tout ce qui se trouvait à l'extérieur n'avait pas le droit d'entrer là dedans, on faisait des zones, c'était voulu. On était presque enfermé là dedans." (M. D., responsable du musée du vieux deux de Marles-les-Mines, ancien mineur ; HM, 1997)

Dans le domaine particulier de l'activité charbonnière, la création de musées associatifs ou municipaux s'assimile en partie à la création d'un espace de liberté afin d'extérioriser le vécu du travail sur un mode culturel, libéré des contraintes économiques et d'autorité. Cela peut peut-être d'ailleurs en partie expliquer la méfiance, sinon le rejet, du projet patronal de Lewarde, celui-ci apparaissant comme étant une fois de plus la voix de l'encadrement qui s'exprime sur les travailleurs sans qu'ils aient à intervenir.

Cette opposition au patronat, cristallisée dans les espaces muséographiques consacrés à la mine, n'apparaît pas nécessairement dans d'autres activités professionnelles. Néanmoins, la volonté de ne pas laisser perdre un savoir-faire est toujours présente, comme en témoigne le conservateur du *Musée régional des télécommunications* :

"C'est une association loi 1901 qui a commencé à créer la collection en 1965, époque à laquelle s'est montée une association de personnels de France Télécom appelée Amicale des Télécommunications de la Région de Lille (ATRL). Pourquoi 1965, c'est l'époque à laquelle le matériel rotatif commençait à être remplacé à bonne cadence par le matériel à barres croisées, donc les ouvriers qui avaient travaillé beaucoup sur ces matériels qui étaient très délicats à régler, qui demandaient vraiment une connaissance technique très pointue, avaient mal au cœur de voir partir ce matériel à la décharge, en démolition. Donc ils ont eu l'idée de conserver un certain nombre de ce matériel." (M.T. conservateur du musée des télécommunications, Marcq-en-Baroeul ; HM, 1997)

Les différents lieux élaborés à partir de cette vision apparaissent comme des points d'ancrage d'une culture, d'une mémoire pour servir de repère dans le temps. Si elles font quelquefois un lien avec le présent et le futur¹²⁴, la plupart du temps ses structures restent "figées" dans le passé, tournées vers ce qui n'existe plus ou ne fonctionne plus et c'est dans ce sens qu'elles peuvent être qualifiées de nostalgiques, même si ceux qui s'en occupent ne reprennent pas explicitement cela à leur compte.

Ce type de musées, caractéristique de la seconde vague d'intérêt pour le patrimoine industriel et géré par des bénévoles dans leur très grande majorité, est très développé dans la région du Nord – Pas de Calais. Il s'agit de petites structures, associatives ou municipales, très localisées et qui ne s'inscrivent que très partiellement, voire pas du tout, dans les réseaux d'échanges et de discussion sur le rôle du patrimoine industriel. Leur poids est très faible face au pouvoir politique avec lequel ils préfèrent garder leurs distances en dehors des classiques demandes de subventions, souvent faibles ou inexistantes. Ces musées peuvent être qualifiés de "**structures isolées**".

¹²⁴ C'est le cas notamment pour le musée régional des télécommunications dont il a été question.

2.2.2- Le patrimoine industriel comme outil pour l'avenir

Le deuxième type de structures patrimoniales qui s'est développé à partir des années soixante-dix, adopte un aspect plus dynamique et ouvert que les précédentes. Il s'agit des "**structures – acteurs**". Il est possible de regrouper sous ce genre d'initiatives les associations dont les membres sont généralement des intellectuels ou des historiens locaux, associés à des personnes plus ou moins rattachées à l'activité professionnelle concernée.

Beaucoup moins nombreuses que les précédentes, ces initiatives se révèlent pionnières d'un nouvel état d'esprit vis-à-vis du patrimoine, en particulier ici du patrimoine de l'industrie. Elles se veulent en effet tournées vers l'avenir et le patrimoine apparaît comme une ressource mobilisable pour le développement d'un territoire, comme l'instrument d'une reconquête d'un espace social, culturel, économique et politique par une population.

Dans le prolongement de premières actions de la décennie soixante dix, dont l'écomusée de Fourmies semble la meilleure illustration, d'autres actions s'inscrivant dans un cadre semblable vont se développer à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt dix. Ces structures, la plupart du temps associatives, sont d'une taille plus importante que les précédentes et cela sur différents points.

Au point de vue du contenant et du contenu tout d'abord. Même s'il s'agit de structures inscrites localement dans un territoire déterminé, leur rayonnement et leur influence vont au-delà de cette première localisation. Elles apparaissent comme des modèles pour la présentation muséographique novatrice issue des musées de société. Leurs collections sont importantes, reconnues officiellement - c'est-à-dire approuvées par le Ministère de la Culture.

Ensuite, ces musées, en partie professionnalisés, ont noué des contacts et des relations importantes avec d'autres structures muséographiques et avec des partenaires extérieurs, principalement politiques, institutionnels et économiques.

Contrairement aux lieux distingués précédemment, enfin, ces musées et ces associations s'affichent clairement comme des acteurs à part entière de la vie régionale revendiquant, à partir du domaine culturel, un rôle dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire¹²⁵.

Durant cette seconde période de valorisation du patrimoine industriel, les entreprises sont totalement absentes, sauf peut-être de très rares exceptions¹²⁶. Contrairement au 19^{ème}

¹²⁵ C'est à ces structures que nous nous intéresserons plus particulièrement dans la suite du travail.

¹²⁶ Le cas du centre historique minier de Lewarde est le plus marquant.

siècle où elles fournissaient l'essentiel des collections et des moyens de subsistance, dans les années soixante-soixante dix elles ne s'intéressent pas du tout aux questions patrimoniales, en partie du fait de leurs difficultés économiques et des bouleversements auxquels elles doivent faire face. Les industriels ne sont donc pas impliqués dans ce mouvement dont ils ignorent l'existence ou entravent le fonctionnement qui apparaît pour eux comme la promotion d'une image négative de leur activité. Les acteurs institutionnels et politiques ne sont guère plus impliqués, sauf peut-être au niveau local, à l'échelle des communes, où d'ailleurs les maires qui s'investissent dans des projets patrimoniaux sont vus souvent par la majorité de la classe politique comme des "illuminés". Là encore, il s'agit d'ignorer les questions liées à l'industrie car cette dernière est synonyme, à cette période, de crise, et les responsables régionaux ont peur que cela nuise à l'image régionale.

L'émergence et le développement de ces différentes structures vont cependant peu à peu entraîner au niveau régional une prise de conscience généralisée des potentialités du patrimoine industriel, avec une instrumentalisation de plus en plus clairement menée des lieux de mémoire.

2.2.3- La troisième vague d'intérêt pour le patrimoine industriel, le patrimoine comme enjeu politique et social

Et c'est en cela que se dessine une troisième période, dans l'histoire du patrimoine industriel, pour la région Nord – Pas de Calais. Elle débute dans les années quatre-vingt, du fait, d'une part, du développement accéléré des structures dont on vient de parler, et d'autre part par une corrélation avec le développement de la région comme espace administré localement dans le cadre des procédures de décentralisation. Dans cette troisième étape se produit donc un revirement de l'attitude de certains acteurs qui vont s'engager dans des actions complémentaires ou concurrentes de celles existantes.

Dans les années 1980-1990, les "structures – acteurs" se développent, soit sur un projet ancien qui est refaçonné, soit d'une manière totalement nouvelle. Ces espaces muséographiques s'inscrivent dans le cadre d'une charte des écomusées et musées de sociétés qui traduit leurs ambitions et la place qu'ils souhaitent occuper dans la structuration de l'espace social. Il s'agit toujours de musées gérés par des associations, parfois en coopération avec la municipalité d'accueil. Mais ces structures, loin d'être isolées, créent également des liens et des relations avec différents acteurs. Entre elles, tout d'abord, il existe des contacts importants, des concertations et des échanges, cristallisés récemment dans la création d'une

association régionale des écomusées et musées de société, dont il sera question plus loin dans la thèse. Elles servent aussi souvent de "tête de réseau" à l'ensemble des autres structures du même domaine et appartenant au même territoire. Elles nouent ensuite des rapports plus ou moins développés avec les industriels de la filière. Ceux-ci sont engagés dans un processus de dons ou constituent des partenaires pour une mise en valeur globale de l'activité. *La Maison de la faïence* de Desvres, par exemple, travaille en partenariat avec les entreprises existantes sur le territoire afin de montrer au public l'ensemble des aspects de ce domaine d'activités. Enfin ces musées ont des liens privilégiés avec les acteurs institutionnels et politiques régionaux qui les financent et qui espèrent pouvoir s'en servir comme "leviers" pour le développement régional. C'est le cas notamment du *Centre historique minier de Lewarde* ou du *Musée portuaire de Dunkerque*.

Ce qui a changé, parallèlement, durant cette période, c'est l'attitude des acteurs économiques vis-à-vis de leur patrimoine. Les entreprises, qui jusque là ignoraient les actions de sauvegarde et de valorisation du patrimoine industriel, entrent peu à peu dans une démarche patrimoniale, de différentes façons. Elles répondent plus volontiers aux sollicitations des associations qui leur demandent de donner leur matériel obsolète au lieu de le jeter, ce qui auparavant n'était pas le cas. Au *Musée régional des télécommunications*, on remarque qu'il n'a pas été facile de mobiliser l'entreprise :

"Maintenant je constate une chose, c'est quand j'ai repris ce musée en mains [en 1992], j'ai fait une lettre à chacun des chefs de services [de France Télécom]. Bon il se trouve que j'étais cadre à la Direction Régionale, donc j'étais connu de tous ces chefs de services, en disant "surtout quand vous avez un matériel obsolète, que l'on démonte, n'oubliez pas le musée, passez-moi un coup de fil, si cela nous intéresse on viendra le chercher". Il a fallu pratiquement quatre ans, oui quatre ans, pour que le réflexe commence à prendre, il commence à prendre maintenant." (M.T., Conservateur du musée des télécommunications, Marcq-en-Baroeul ; HM, 1997)

Elles s'engagent également plus activement dans la présentation au public d'un patrimoine, par exemple à travers l'organisation de journées portes ouvertes. Les plus impliquées créent des espaces muséographiques.

Il s'est donc produit une prise de conscience de la part du milieu économique de l'intérêt que peut représenter le patrimoine industriel. Même si cette prise de conscience n'est pas encore totale, la région Nord – Pas de Calais se présente néanmoins comme pionnière en la matière.

La période 1980-1990 a été qualifiée un peu plus haut d'époque de reprise en main des activités patrimoniales par le pouvoir politique. C'est en cela aussi qu'elle peut être perçue comme une nouvelle étape, un virage qui fait acquérir au patrimoine industriel une autre dimension. Il devient réellement l'objet d'enjeux, et donc de stratégies, et apparaît comme un instrument symbolique de pouvoir qui peut être mobilisé, au-delà d'une simple représentation du passé, pour servir des intérêts présents.

Les acteurs institutionnels de la Culture en région - que sont la DRAC, la préfecture et les DAC¹²⁷ du Conseil Régional et des Conseils Généraux - se sont les premiers penchés sur la question du rôle du patrimoine industriel pour le Nord - Pas de Calais. La démarche d'inventaire et de classement de la DRAC, relayée par le soutien des collectivités territoriales aux projets patrimoniaux, a permis au patrimoine industriel d'accéder à une position plus reconnue dans la région et d'apparaître aux yeux de différents acteurs comme un élément pouvant être moteur de développement.

Après avoir conquis, tout au moins au plan régional, sa place dans le domaine culturel, le patrimoine industriel a mobilisé d'autres intervenants institutionnels et politiques, ceux du tourisme et de l'économie qui, après une période de non intérêt pour l'industrie et même de volonté de cacher cet aspect de la région, se sont appropriés la chose industrielle pour en faire, encore une fois, un outil au service de leur politique. C'est ce qui transparaît dans les propos de cette responsable du tourisme en région :

"En commençant à développer le tourisme [il y a quinze ans] il y avait une volonté à l'époque de ne pas développer le tourisme industriel, pas tout de suite. Première étape revaloriser l'image en développant des zones comme le littoral et en insistant sur le côté préservé de notre littoral, sur son côté encore relativement naturel et non bétonné. (...) On a essayé de développer des zones rurales comme l'Avesnois, si vous voulez sur des éléments qui pouvaient revaloriser l'image. C'est seulement depuis quelques années où tous, professionnels, décideurs, commencent à se sentir bien dans la peau du Nord - Pas de Calais et qui sentent que son image évolue, que c'est une région à la mode et qu'elle perd un petit peu ses vieux clichés. Et c'est seulement maintenant, un peu réconfortés psychologiquement que l'on s'attelle au tourisme industriel. Mais avant on ne voulait pas en faire une priorité de développement, c'était une image industrielle que l'on voulait continuer à cacher." (Mme T., Responsable de la Direction Régionale du Tourisme dans le Nord - Pas de Calais ; HM, 2000)

Cette volonté de montrer le patrimoine industriel après avoir voulu le cacher n'est pas, pour les responsables politiques, une rupture par rapport à leur ligne de conduite précédente. Dans un discours rationalisateur, ils envisagent leur démarche comme une continuité, une

¹²⁷ Direction de l'Action Culturelle.

évolution normale et progressive vers une prise en compte de ce qui constitue réellement l'identité régionale après un temps d'oubli perçu comme un temps de réparation pour la population¹²⁸. En même temps le patrimoine industriel apparaît comme une opportunité à saisir dans un nouveau contexte, celui d'une recherche de "tourisme intelligent". La responsable touristique poursuit :

"Ce n'est pas un retournement de point de vue. Non ce n'est pas un retournement parce que ça fait on retourne sa veste tout d'un coup, on change d'avis... Non, c'est une suite logique, on s'est dit on restaure notre image ; et on s'est dit on ne restaurera pas notre image en parlant de nos usines ; enfin notre image touristique hein, mais en la restaurant en parlant de nos espaces naturels, donc zones rurales et littorales. Et puis après quand notre image aura évolué et sera moins négative, on s'attaquera au tourisme industriel, on utilisera notre identité comme outil de développement touristique. Il y a quinze ans les mines fermaient, il y a quinze ans le textile fermait, ce n'était pas le moment d'afficher comme slogan "nous sommes une région riche d'un patrimoine industriel". Au contraire il fallait qu'on insiste sur des aspects méconnus, le littoral, l'aspect rural, alors qu'on n'avait qu'une réputation industrielle. (...) Après on s'est attaqué à une ville, on a développé le tourisme urbain. (...) ce sont des étapes différentes d'une même démarche, mais il y a quinze ans on savait qu'un jour on s'attellerait au tourisme industriel. Parce que c'est notre richesse, je veux dire c'est notre identité. S'il y a une région qui peut revendiquer le tourisme industriel c'est bien la nôtre, mais il y a quinze ans ce n'était pas le moment. Personne n'était prêt."(Madame T., DRT ; HM, 2000).

Deux discours sont donc tenus, l'un identitaire, l'autre économique. Et c'est une des caractéristiques du patrimoine industriel qui semble pris constamment entre deux pôles, culturel et économique, utilisés tour à tour dans une démarche de contrôle de l'espace social.

Cet aperçu de l'histoire du patrimoine industriel, à travers les structures muséographiques, dans la région Nord – Pas de Calais, montre que selon le moment et le contexte le patrimoine est utilisé de différentes façons, afin de répondre aux besoins de la société. Que ce soit au 19^{ème} siècle ou aujourd'hui, la patrimonialisation de l'industrie est conçue comme un instrument pour produire d'autres choses : de la nostalgie, une appropriation de son histoire et de son identité, de la compétitivité ou du développement. L'étude de la constitution de ce patrimoine montre qu'il n'est pas neutre, qu'il ne s'agit pas de retracer fidèlement tel ou tel événement ou d'exposer telle ou telle technique pour faire partager des connaissances sur l'industrie. La patrimonialisation est une réelle construction d'un patrimoine, une fabrication presque artificielle, mouvante et en perpétuel

¹²⁸ La troisième partie de la thèse nous permettra de savoir dans quelle mesure ce discours est une reconstruction rationnelle au vue de l'évolution de l'histoire et en quoi il traduit réellement une logique d'action.

repositionnement. En effet, ce qui est conservé et montré et la manière dont cela est fait repose essentiellement sur les enjeux sous-jacents. Au 19^{ème} siècle, il était question de montrer la modernité de la région. Au 20^{ème} siècle, les traces de l'industrie sont vues comme autant de leviers de développement, comme des cadres structurants permettant une reconstruction sociale.



III- les acteurs de la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais

Afin de comprendre comment s'organise le patrimoine et quels sont les stratégies mises en œuvre, il est nécessaire de présenter succinctement les acteurs qui se saisissent de la question patrimoniale dans le Nord - Pas de Calais. Il a déjà été question d'un certain nombre d'organismes et de catégories d'acteurs. Il ne s'agit donc pas pour moi ici de reproduire une typologie, mais d'expliquer les caractéristiques des acteurs en présence, afin, ensuite de pouvoir analyser les objectifs poursuivis.

En dehors des structures muséographiques décrites précédemment et sur lesquelles je ne reviendrai pas, interviennent des acteurs institutionnels, associatifs et économiques dont les actions contribuent à façonner le paysage patrimonial. Nous retrouverons ces acteurs dans la seconde et la troisième partie de ce travail, il s'agit ici simplement de poser le cadre de la réflexion qui s'amorce.

1- Les institutions intervenant dans le patrimoine industriel en région – pluralité d'acteurs, pluralité d'actions

Il existe un maillage muséographique assez dense dans le Nord – Pas de Calais. Cette multiplicité de structures de patrimoine industriel est entourée de différentes institutions qui interviennent, à des degrés divers, dans la gestion patrimoniale. Les caractéristiques de ces acteurs se définissent d'une part à travers leur statut et d'autre part en fonction du type d'implication. Il se dégage deux types d'institutions, les institutions administratives et politiques, et les institutions économiques et de promotion régionale.

1.1- Les institutions administratives et politiques

Les institutions administratives et politiques représentent le pouvoir public à différentes échelles. Il y a les institutions nationales en région et les institutions politiques régionales. Chacune a un rôle déterminé et intervient selon différentes modalités dans la question du patrimoine industriel, selon l'objectif poursuivi.

1.1.1- Les institutions nationales en région, faire appliquer les décisions de l'Etat

Les institutions nationales en région relèvent de la politique de déconcentration et représentent les ministères et l'Etat en région. Concernant le patrimoine industriel trois organismes interviennent plus particulièrement, il s'agit de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC), de la **Direction Régionale du Tourisme** (DRT) et de la **Préfecture de Région**.

La DRAC tient un rôle important pour les questions relatives au devenir du patrimoine de l'industrie. Trois services en son sein sont concernés : *'l'Inventaire Général*, le *service des Monuments Historiques* et celui des *Musées*. Si ces services appliquent les directives venues du Ministère de la Culture et sont étroitement contrôlés par celui-ci, ils peuvent néanmoins s'adapter à la situation régionale particulière. Dans le cas présent, il s'agit d'une attention spéciale accordée au patrimoine industriel.

C'est le service de l'Inventaire Général qui est plus particulièrement concerné puisqu'il est doté d'une "cellule patrimoine industriel", comme treize autres DRAC en France, pour laquelle deux personnes travaillent à plein temps¹²⁹. La mission de ce service consiste en un recensement systématique du patrimoine industriel dans l'ensemble de la région, ainsi qu'en des missions d'information et de formation. Des études - inventaires thématiques ont de plus été menées concernant la brasserie – malterie et le patrimoine minier. C'est d'ailleurs à l'instigation de ce service qu'ont eu lieu les premières propositions d'inscription et de classement de sites industriels au titre de Monument Historique dans la région.

C'est au second service, celui des Monuments Historiques, que revient la gestion des dossiers de protection. Il s'agit de sélectionner les sites dignes d'intérêt pour ensuite proposer leur inscription ou leur classement à la **Commission Régionale du Patrimoine et des Sites** (CRPS) ou à la Commission Supérieure des Monuments et des Sites. Il existe dans cette dernière commission une sous section spécialement chargée du patrimoine industriel. Les premières protections dans la région Nord – Pas de Calais ont porté sur le patrimoine minier, puis des actions ont été menées envers le patrimoine textile, le patrimoine brassicole et la molinologie.

Le dernier service est celui des musées qui dépend, au sein du Ministère, de la **Direction des Musées de France** (DMF). Il est chargé de contrôler les structures muséographiques, d'initier une politique des collections et d'assurer une certaine formation du personnel. Le Conseiller au musée doit assurer prioritairement son rôle auprès des musées

¹²⁹ Ce qui n'est pas nécessairement le cas dans les autres régions.

contrôlés par l'Etat. De ce fait, il a un contact limité avec la majorité des musées industriels qui, comme je l'ai montré, pour la plupart, ne sont pas reconnus. Seuls les "grands musées industriels" que sont par exemple *l'Ecomusée de Fourmies*, *le Centre historique minier de Lewarde* ou *le Musée portuaire de Dunkerque*, relèvent de sa compétence¹³⁰. Ce service peut néanmoins apporter aides et conseils aux structures non reconnues qui voudraient établir une espèce de "bilan de compétences".

La Direction Régionale du Tourisme - ou Délégation Régionale au Tourisme - est un autre service déconcentré, celui du Ministère du Tourisme. La DRT intervient notamment dans l'action portant sur le tourisme industriel, qui se développe de plus en plus dans la région. Elle remplit trois missions principales. La première est celle de la réglementation, qui consiste à délivrer autorisations d'exercice et agréments ainsi que de veiller au classement des établissements touristiques. La seconde est l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement touristique dans le Nord – Pas de Calais, qui passe notamment par l'élaboration des contrats de plan et des programmes européens. La troisième mission porte sur la fonction de partenariat et de conseil qui englobe toutes les relations entretenues avec les différents partenaires. Si la DRT n'impulse pas d'actions directement, elle accompagne les différents projets en travaillant notamment en relation avec la Direction du Tourisme du Conseil Régional.

Le dernier organisme d'Etat présent en région et intéressé au devenir du patrimoine est la Préfecture de région. Sa présence au niveau du patrimoine industriel est beaucoup plus discrète, moins directe. Elle se fait par le biais des autres services comme la DRAC. Son rôle n'en est pas moins important puisque c'est le préfet de région, chef de tous les services de l'Etat en région, qui en dernière instance décide ou non d'avaliser une décision prise par les autres institutions. Il a un réel pouvoir sur les différents services déconcentrés, d'autant plus depuis les lois de décentralisation, et peut imposer des sujets prioritaires et des missions supplémentaires par rapport aux directives ministérielles. En ce qui concerne par exemple la protection des sites, c'est le préfet de région qui signe ou non les arrêtés de protections et les inscriptions, sur proposition de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites. Le rôle de ces différents corps d'Etat sera analysé ultérieurement, en corrélation avec les autres acteurs du patrimoine industriels que sont les institutions régionales et les associations.

¹³⁰ Voir la carte des musées du patrimoine industriel contrôlés dans le Nord - Pas de Calais exposée précédemment.

1.1.2- Les institutions politique régionales, des partenaires potentiels pour la valorisation du patrimoine industriel

Il a déjà été question plus haut des institutions politiques régionales avec la question de la régionalisation. Il convient de préciser qui sont ces acteurs politiques locaux pour en comprendre plus tard la place et le rôle.

Le premier acteur régional est sans conteste le **Conseil Régional** qui intervient fortement sur les projets patrimoniaux à travers l'aide financière accordée aux actions et les aides et conseils pour le montage et la gestion des projets. Le Conseil Régional peut également être l'instigateur d'actions comme c'est le cas dans le projet de mise en réseau du patrimoine industriel dans le bassin minier géré par la **Mission Bassin Minier** au sein de la Direction des Territoires. Deux services sont principalement concernés par le patrimoine industriel, celui de la **Direction de l'Action Culturelle** (DAC) et celui du **tourisme**.

Les **Conseils Généraux**, à travers leur service culturel, sont aussi des acteurs potentiels pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de l'industrie, même si leur action n'est pas aussi systématique et structurée que celle du Conseil Régional. Ils interviennent surtout dans le cadre de financements d'actions mais sans être moteur.

Les collectivités, prises dans un sens large qui englobe les communes, les communautés de communes, les syndicats intercommunaux, les districts et les communautés d'agglomération (CA), sont le dernier type d'acteur politique qui joue un rôle dans la gestion patrimoniale du fait industriel. Leur action n'est pas collective et concertée, ce qui implique la constatation d'une multiplicité d'attitudes et de réactions vis-à-vis du patrimoine industriel. Dans le cadre de projets muséographiques, la commune se place souvent en partenaire privilégié, et quelquefois unique, des associations. Dans le bassin minier notamment, l'engagement de certaines municipalités a permis la sauvegarde de lieux industriels importants. D'autres villes mènent une politique volontariste envers leur patrimoine, comme c'est le cas pour la ville de Roubaix qui a obtenu le label envié de "**ville d'art et d'histoire**" en l'an 2000.

1.1.3- Des acteurs institutionnels aux côtés des acteurs associatifs, quand la Recherche crée le patrimoine

En dehors des acteurs institutionnels classiques que je viens d'identifier, se trouvent d'autres acteurs qui ont une position et un rôle sensiblement différents. Il s'agit des chercheurs et des enseignants qui s'engagent, dans le cadre de leur profession, dans des actions d'inventaire et de protection du patrimoine industriel. Portés par leur institution de référence, le CNRS, le Ministère de l'Education nationale, ils sont des acteurs institutionnels à part entière.

Cependant, je ne pense pas qu'il faille les placer au même niveau que les autres agents institutionnels identifiés. Il est nécessaire d'établir une hiérarchisation qui permet de distinguer leur rôle et leurs actions.

Si des instances comme la DMF constituent un premier niveau d'acteurs institutionnels, que les instances de gouvernement régionales tel que le Conseil Régional en forment un second, les chercheurs et autres intellectuels en sont un troisième. Certaines actions ont été conduites par des chercheurs appuyés par leur organisation de tutelle, c'est le cas de la fosse minière 9-9bis d'Oignies avec le projet de création d'un CCST sur les sécurités en milieu extrême. Plusieurs enseignants sont engagés dans différentes actions de valorisation du patrimoine industriel et certaines structures ont en leur sein des comités scientifiques et mènent une politique active de publications en partenariats avec des chercheurs, c'est le cas de l'Ecomusée de Fourmies.

Si les enseignants et les intellectuels s'engagent à titre privé, sans le soutien ou la participation de leur cadre professionnel, ils ne sont plus réellement, à mon avis, des acteurs institutionnels, mais deviennent des bénévoles dont il est néanmoins important et révélateur de connaître l'origine. La plupart des enseignants concernés par les projets patrimoniaux le sont à titre privé.

Il en va différemment des chercheurs et des universitaires qui mènent en général des missions dont le rendu se fait dans le cadre de leur profession.

Ces acteurs institutionnels sont presque toujours liés aux acteurs associatifs ou muséographiques. C'est pourquoi, quand il sera question de leurs initiatives, je les relierai plus volontiers au secteur associatif, sans pour cela occulter l'aspect institutionnel de la chose, mais afin de faire une distinction claire d'avec les autres types d'acteurs.

1.2- Les institutions économiques et de promotion régionale

En dehors de la sphère politique et culturelle, d'autres institutions s'intéressent de plus en plus au patrimoine industriel. Il s'agit des organismes relevant du domaine de l'économie. En effet, l'intérêt croissant du public pour son patrimoine et le développement d'actions dans ce domaine a fait émerger le patrimoine industriel en tant que potentialité économique susceptible d'être exploitée sur le plan marketing. Il sera question un peu plus avant des entreprises qui, à différents niveaux, commencent à intégrer le patrimoine dans leur stratégie de développement. Elles ne sont pas seules et leurs actions sont souvent menées de manière concertée.

Une institution intervient pour impulser et coordonner ces différentes manifestations, il s'agit de la **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)** qui regroupe les différentes Chambres de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) de la région Nord – Pas de Calais.

La CRCI engage en effet différentes actions depuis le début des années 1990 dans le cadre de son *service Tourisme à la Direction du développement*. C'est elle qui a engagé la politique des journées "Portes Ouvertes" des entreprises et qui aide à la mise en place plus durable de visites d'entreprises de manière permanente. En dehors des entreprises, la CRCI noue aussi des liens avec certaines structures muséographiques telles que *La Maison de la faïence de Desvres*, *l'Ecomusée de Fourmies* ou *le Centre historique minier de Lewarde*. Ces musées sont intégrés dans un programme de découverte économique où ils sont associés aux visites des usines et entreprises afin de montrer au public la totalité des aspects d'une filière et de voir le passé des activités. La CRCI a engagé un autre type d'action à travers la création d'un *club de la faïence* regroupant entreprises et structures muséographiques dans le but de promouvoir l'image de cette filière. Ce projet, en cours de réalisation, doit permettre d'organiser des circuits de visite et de développer ainsi l'activité faïencière. Le succès de cette première démarche déterminera les actions ultérieures à mener dans d'autres branches.

Même si la CRCI n'intervient pas directement dans la sauvegarde du patrimoine industriel, elle contribue, par ces actions, à lui donner un rôle dans le développement économique régional et ainsi elle participe à son émergence en tant qu'outil au service du territoire.

Dans le même ordre d'idées, les organismes touristiques régionaux sont les acteurs de la promotion du patrimoine industriel. Si un CDT¹³¹ ou des offices du tourisme sont

¹³¹ Comité Départemental du tourisme.

quelquefois à l'origine d'actions touristiques orientées vers l'industrie, c'est réellement le **Comité Régional du Tourisme** (CRT) qui se pose comme un acteur du patrimoine industriel. Le CRT a un double statut, il s'agit d'un organisme associé du Conseil Régional ; à ce titre il fonctionne grâce aux subventions accordées chaque année par le Conseil Régional ; et d'une association loi 1901 fonctionnant donc avec un statut de droit privé. L'objectif affiché du CRT est de faire la promotion du tourisme dans le Nord – Pas de Calais, dans tous les domaines potentiellement touristiques. L'existence du CRT est une obligation qui est faite à chaque région depuis la loi du 3 janvier 1987 obligeant les Conseils Régionaux à se doter d'un outil de promotion touristique, à la différence des CDT qui dépendent des départements et qui sont facultatifs.

Le CRT a pour mission d'aider le Conseil Régional à définir sa politique en faveur du développement touristique et de mener des actions dans la formation professionnelle, à destination des acteurs professionnels du tourisme. Le Comité développe deux filières principales en matière de tourisme, il s'agit du tourisme fluvial et du tourisme technique et industriel. Pour ce dernier, ce sont les entreprises qui sont le principal objet de préoccupation du CRT. Si celui-ci envisage le tourisme industriel comme un ensemble comprenant le patrimoine passé, à travers les musées et les friches, et le patrimoine présent et futur avec les entreprises encore en fonctionnement, son action est d'aider les entreprises qui souhaitent effectuer des visites de leurs bâtiments. L'action envers le tourisme industriel est en plein essor, même si, comme il en sera question plus loin, les actions manquent encore de concertation et qu'il existe des problèmes de "concurrence" entre organismes.

2- Les associations, un élément indispensable dans le paysage patrimonial

Les acteurs institutionnels dont il vient d'être question représentent souvent le pouvoir et l'autorité administrative en région. A ce titre, ce sont eux qui décident, en dernier recours, du devenir du patrimoine. Ce ne sont cependant pas eux qui gèrent le patrimoine industriel la plupart du temps. Les réels acteurs de terrain sont les associations sans lesquelles la protection et la mise en valeur d'éléments patrimoniaux ne seraient que très partielle.

Sans en faire ici le détail, il est important de souligner l'importance du monde associatif dans la gestion du patrimoine industriel dans la région Nord – Pas de Calais. Des aperçus du rôle des associations ont déjà été donnés à travers l'historique du patrimoine industriel régional. Les associations sont à l'origine de la plupart des projets patrimoniaux concernant l'activité industrielle. Elles sont sans aucun doute précurseurs de la sauvegarde et

de la valorisation du patrimoine, pourtant leur rôle est souvent minimisé face au poids des instances politico-administratives régionales et nationales. Certaines tentent de retrouver un rôle moteur et toutes revendiquent la prise en compte de la mémoire collective qu'elles défendent. Plusieurs éléments sont à retenir concernant les caractéristiques du secteur associatif.

Le premier est le nombre d'associations présentes sur le territoire régional. Difficile à chiffrer de manière précise, il est cependant possible de dire, en comptabilisant les associations qui gèrent les musées et les autres associations culturelles qui travaillent sur le patrimoine industriel, qu'il existe environ quatre-vingt associations dont les objectifs traitent en partie ou en totalité d'un patrimoine industriel et/ou artisanal. Le Bassin minier est un des territoires du Nord – Pas de Calais qui compte le plus d'associations de ce type, travaillant notamment sur l'archéologie, l'histoire ou la vie sociale dans la culture ouvrière. La majorité des associations sont des structures très localisées, travaillant sur un espace précis, tel par exemple que *la Gohelle*, ou sur une thématique déterminée comme le matériel ferroviaire.

Il existe également quelques "grandes" associations. Elles bénéficient de subventions importantes, avec un personnel permanent et salarié et possèdent une certaine notoriété au sein du territoire et vis-à-vis des autres acteurs. Plusieurs associations liées aux musées de société sont dans ce cas. Il existe également des associations liées à un site comme *l'association de l'Ecopole du 11/19* à Loos-en-Gohelle, qui regroupe plusieurs associations travaillant sur ce site minier. Toujours dans le domaine de la mine, il existe une association qui se préoccupe du développement culturel et touristique du secteur, en insistant sur la préservation de l'environnement, il s'agit d'un organisme thématique à rayonnement fort, souvent élément fédérateur dans les projets, l'association *La Chaîne des terrils*.

En ce qui concerne le thème du patrimoine industriel en général, il existe une seule association dans la région qui rassemble les différents acteurs concernés - aussi bien muséographiques, qu'économiques ou politiques - afin d'encourager le développement de projets. C'est l'association *Proscitec* basée à Marcq-en-Baroeul (Nord) et possédant une antenne dans le département du Pas de Calais.

Toutes ces associations se trouvent dans des situations différentes. Liées à un lieu, à un thème ou à un objectif, elles établissent différentes actions visant toutes à la sauvegarde et à la reconnaissance d'un patrimoine lié à l'activité industrielle. Elles n'ont pas le même rôle au plan régional, certaines mettent en place des actions ponctuelles très localisées tandis que d'autres se posent comme des interlocuteurs de poids au niveau du territoire dans sa globalité.

Le poids différencié des structures associatives se reflète, notamment, dans le statut des personnes qui les animent. Il y a les associations composées uniquement de bénévoles et celle qui disposent d'un personnel salarié. Le salariat peut être perçu comme un indicateur de reconnaissance de l'association en question par les instances politiques régionales ou nationales, car il signifie que l'association bénéficie de subventions assez importantes pour pouvoir engager des professionnels. Cela induit une dichotomie au sein du secteur associatif. Les associations ayant des salariés peuvent être vues comme les associations "phares", enviées, consultées pour des conseils ou au contraire des organismes dont on se méfie car soupçonnés d'un manque d'autonomie. Le non "professionnalisme" des bénévoles est parfois mis en avant pour justifier du refus d'un projet et une distinction s'opère entre les projets "légitimes" car reconnus officiellement et les projets "illégitimes" car menés en "autarcie" par des bénévoles soupçonnés d'incompétence.

C'est souvent des associations liées à des structures muséographiques qui émettent ces remarques, pour se démarquer d'un secteur vu de l'extérieur comme nostalgique et accumulateur d'objets. Cette attitude permet également de se rapprocher d'actions scientifiques susceptibles de bénéficier d'une certaine notoriété permettant leur enracinement durable. C'est surtout quand il existe des considérations d'ordre économique qu'une différenciation est opérée entre structures. Mais dans les autres cas, les associations de tous types tendent plutôt à se regrouper afin de peser davantage dans les décisions politiques et économiques concernant le patrimoine.

Enfin il faut remarquer, en plus de la diversité de statuts et de degrés de reconnaissance, que les domaines d'expression des associations sont multiples. Sur le même thème du patrimoine industriel, les associations déclinent une grande variété de registres d'actions.

Certaines sont fortement axées sur le domaine patrimonial et muséographique, d'autres abordent plus largement les domaines culturels en s'intéressant par exemple au patois des mines ou aux pratiques de loisirs des ouvriers.

Le domaine artistique devient également un terrain d'expression pour l'industrie, que ce soit au travers de pratiques théâtrales ou de danses - avec par exemple l'association **Culture Commune** dans le bassin minier - ou à travers des utilisations artistiques par l'investissement de lieux industriels désaffectés qui les transforment en œuvres d'art ou en font des lieux d'exposition de peintures et de sculptures. Cela se fait à Roubaix à l'occasion de **la braderie de l'art**. Tous les ans, des artistes se réunissent dans différents lieux industriels en friches pour

créer sur place des œuvres et les vendre. Ils s'approprient ainsi durant une semaine un lieu et lui redonnent vie sur un registre différent de celui pour lequel il était initialement prévu. D'autres lieux servent également à Roubaix pour différentes manifestations culturelles et artistiques comme *La Condition Publique* ou *le Tissage Roussel*.

Enfin, certaines associations "profitent" du patrimoine pour effectuer des actions sociales d'insertion ou de formation. C'est le cas notamment de l'association *Amitram* à Marquette-lez-Lille qui restaure du matériel de transport urbain - bus et tramways. Les anciens travailleurs de ce domaine restaurent le matériel et prennent en charge des jeunes dans le cadre de formations afin de leur apprendre les techniques et les savoir-faire liés à la maintenance. Cette action permet d'intégrer les questions patrimoniales dans des préoccupations actuelles et de faire le lien, à travers la nouvelle génération, entre passé et avenir.

D'autres exemples pourraient être cités montrant la richesse du secteur associatif dans le domaine du patrimoine industriel. Ce qu'il est nécessaire de retenir est que ce secteur est un acteur à part entière du devenir du patrimoine, souvent pionnier des actions, "cheville ouvrière" des projets et que la construction du patrimoine ne peut se faire de manière totalement déconnectée des associations.

3- Les entreprises : de la valorisation du patrimoine à la mise en valeur de l'image de marque

Même si elle a connu une crise industrielle très grave et que de nombreuses industries ont cessé leurs activités, la région Nord – Pas de Calais continue cependant à être l'une des régions les plus industrialisées et possédant un maillage d'entreprises important. Tournées vers des activités de production ou de services, les entreprises dans le Nord – Pas de Calais sont nombreuses et leur intérêt pour le patrimoine industriel est grandissant. C'est globalement depuis le début des années 1990 que la question du patrimoine industriel et de sa valorisation ont fait leur entrée dans le monde de l'entreprise. Certaines d'entre-elles menaient déjà des actions ou avaient des projets muséographiques à des dates antérieures mais c'est en 1990 qu'ont réellement commencé à se structurer les initiatives, notamment à partir de 1993 autour de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) du Nord – Pas de Calais¹³².

¹³² Il sera question de la CRCI dans la troisième partie de la thèse, chapitre 8.

Il est envisageable de différencier, pour la région Nord – Pas de Calais, trois profils d'entreprises s'engageant dans la problématique du patrimoine industriel. Ils marquent trois stades, trois étapes d'une implication laissant apercevoir les objectifs poursuivis et les motivations sous-jacentes. En gardant à l'esprit que certaines entreprises peuvent répondre aux trois profils ou organiser des actions complémentaires, il se dégage les "entreprises portes-ouvertes", les entreprises "vitrine-produits" et les entreprises "musées".

3.1- Les entreprises portes ouvertes, valoriser l'avenir

Les entreprises "*portes-ouvertes*" sont des sociétés qui pratiquent à un rythme plus ou moins régulier des visites de leurs ateliers de production et de fabrication à un public de groupes et parfois d'individuels. Dans ce cas, les établissements se tournent davantage vers le tourisme industriel en montrant leur matériel fonctionnel, leurs productions actuelles et la modernité de leurs installations. Elles n'ont pas une démarche patrimoniale dans le sens où leur action ne vise pas une transmission d'un savoir ou d'un patrimoine, mais est tournée vers le présent et le futur uniquement pour des besoins commerciaux. Le but de ces visites est de faire valoir un savoir-faire, non pas traditionnel, mais à la pointe de la technologie et de la performance. Elles ne perçoivent pas leur outil actuel de travail comme un patrimoine, dont il est pourtant un aspect à part entière. En général, ces entreprises ne valorisent pas leur activité et leurs moyens de production passés, considérant qu'ils seraient une marque de "retard", de manque de modernité. Faire voir ses locaux répond à une volonté d'attirer des clients potentiels en les séduisant par le dynamisme de l'entreprise.

En 2000 dans le Nord – Pas de Calais, 270 entreprises, en partenariat avec la CRCI ont organisé des journées Portes Ouvertes, soit 60% de plus que lors des premières journées en 1993¹³³. Quand il s'agit d'adopter un calendrier plus régulier de visites, s'étalant sur une période de mars à septembre, les sociétés sont moins nombreuses, 100 en 1999. Cela s'explique par les contraintes liées aux visites régulières : nécessité d'un personnel à disposition, aménagement des locaux au plan de la sécurité et de la confidentialité des installations...

Pourtant il ne s'agit pas de faire croire que la visite d'entreprise et le tourisme industriel sont devenus des éléments incontournables dans la région et faisant l'adhésion de tous. Si ce secteur est bien en développement, les entreprises restent encore prudentes, voire pour

¹³³ Chiffres de la CRCI.

certaines réticentes, à l'idée de s'engager dans du tourisme d'entreprise. Comme en témoigne une responsable de la CRCI :

"Non, elles n'ouvrent pas facilement leurs portes une première fois, c'est difficile de les convaincre. Par contre une fois qu'elles ont ouvert une fois et que ça c'est bien passé bien sûr, ça devient beaucoup plus facile, ça vient tout seul en fait et elles souhaitent recommencer. Après une première expérience elles se rendent compte de tout ce que ça peut rapporter, euh, en termes de contact avec le client et à partir de là, en général dans 80% des cas les entreprises souhaitent recommencer cette expérience. (...) Donc globalement c'est très positif mais le plus difficile c'est de convaincre les entreprises qui n'ont jamais ouvert leurs portes, de les convaincre d'ouvrir leurs portes. C'est le plus difficile car c'est beaucoup de contraintes, il y a beaucoup de freins à l'ouverture, que ce soit la sécurité, la confidentialité, ou tout simplement le travail que ça demande et les sous aussi, le temps passé, les investissements qui sont faits". (Mme G., CRCI ; HM, 2000).

Le réflexe culturel et touristique autour de l'industrie reste encore timide, mais le Nord – Pas de Calais est une des régions les plus innovantes en la matière, comparée notamment à d'autres territoires valorisant leur patrimoine industriel, comme celui du Creusot où les entreprises restent très en retrait.¹³⁴

3.2- Les entreprises "vitrine-produits", le patrimoine au service de l'entreprise

Certains établissements, qui participent aux actions de visites, vont plus loin dans la démarche de présentation du patrimoine. Ce sont des entreprises que j'appellerai "**vitrine-produits**". Cela signifie qu'elles ne se "contentent" pas de faire visiter leurs locaux mais y adjoignent en plus un espace de présentation de leur production et de leur machinerie. La démarche ici est double.

D'une part, il existe un souci patrimonial car les responsables matérialisent un lieu, de manière permanente, qui sert à expliquer qui ils sont - donc leur histoire, - quel est leur métier - donc présentation des savoir-faire et des techniques - et en quoi consistent leurs produits - donc explication des différentes étapes de la chaîne de fabrication.

D'autre part, il s'agit d'une stratégie marketing clairement identifiée et formulée. La présentation est d'ailleurs souvent principalement axée sur les produits finis, avec boutique de vente en sortie. L'objectif principal est de valoriser une image de marque, de faire valoir une certaine "authenticité" et donc une légitimité dans le but final de "faire vendre" le produit. Le discours des responsables à ce sujet reste volontairement ambigu, il n'est pas question de dire

¹³⁴ Selon le discours de plusieurs acteurs culturels et institutionnels que j'ai rencontrés.

au visiteur que l'objectif de cette présentation est purement commercial. L'idée de mise en valeur d'une culture d'entreprise, d'une tradition industrielle est entretenue pour servir de caution morale au dessein de la société.

3.3- Les entreprises - musées, entre transmission et valorisation

Le dernier type d'entreprise, concerné par le patrimoine industriel, que je distinguerai dans la région Nord – Pas de Calais, est représenté par les "*entreprises-musées*".

Un nouveau pas est franchi dans la patrimonialisation. Ces entreprises encore en fonctionnement, parfois en fonctionnement ralenti ou restreint, ont engagé une démarche de valorisation de leur patrimoine passé et présent en construisant un espace de type muséographique dans lequel est conservée et exposée toute leur histoire. Il n'est pas question dans ce cas de "vitrines" car l'accent est mis davantage sur les techniques et les outils anciens, ainsi que sur la mise en avant des savoir-faire, afin de montrer l'évolution de la profession et sa richesse. L'intention est presque d'ordre pédagogique et la démarche de type historique. Les promoteurs de ces lieux tiennent "*à rendre hommage*" au travail des hommes et contribuer à la vivacité d'une mémoire collective de l'activité. Dans ces cas de figure, la démarche - sinon le projet - est ancien, cela fait quelquefois vingt à trente ans que des membres de l'entreprise se succèdent pour conserver du matériel et consigner des aspects de la vie de la société. Si les derniers venus dans l'établissement voient dans cette muséographie une opportunité de promotion pour l'entreprise, le souci principal reste d'ordre patrimonial : conserver pour transmettre.

La majorité de ces "entreprises-musées" sont de petites ou moyennes structures, souvent familiales. Cependant, des grands groupes sont aussi impliqués dans ce processus, c'est le cas pour *l'entreprise de chicorée Leroux*, c'est Alphonse Leroux qui a entamé le processus de collecte dans l'entre-deux guerres.

L'attrait de plus en plus insistant des entreprises pour le patrimoine ou le tourisme industriel ne doit pas laisser croire qu'il s'agit là de nouveaux acteurs culturels. Leur engagement, plus ou moins profond, leurs actions et leur intérêt souvent réel pour les questions patrimoniales restent subordonnés à des intérêts économiques, légitimes. Le but premier d'une entreprise est de vivre et se développer, il est donc normal que leur préoccupation principale soit celle-ci, et que finalement elles utilisent leur patrimoine pour contribuer à leur pérennité. Il n'est pas moins vrai qu'elles restent pourtant des acteurs de la

construction patrimoniale puisque leur action contribue à la création d'un imaginaire collectif et au façonnement d'une mémoire.

Cette rapide présentation des différentes institutions jouant un rôle dans la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord – Pas de Calais montre qu'il existe une pluralité d'acteurs, aux préoccupations et aux objectifs souvent différents, voire divergents. Cette diversité engendre l'émergence de plusieurs visions de ce que doit être le patrimoine de l'industrie, selon le rôle que l'on souhaite lui faire jouer et le statut qui lui est accordé. Loin d'être toujours reconnu comme un patrimoine culturel à préserver, le patrimoine industriel est davantage perçu comme un outil, comme une potentialité dont il faut s'emparer afin de pouvoir le modeler de façon à en retirer du bénéfice. Sur ce terrain, les acteurs culturels et les acteurs économiques ont des vues souvent opposées et il sera intéressant d'analyser les modes de négociation de chacun pour réussir à s'appropriier le patrimoine.

CONCLUSION

L'évocation de l'histoire régionale, l'inventaire général du patrimoine industriel dans le Nord – Pas de Calais et la présentation des acteurs, ont permis de cerner la situation du territoire et de poser les bases d'une réflexion sur les modes d'appropriation et de restitution du patrimoine industriel dans le cadre de stratégies visant à structurer l'espace social.

L'objet ici n'est nullement de réduire l'ensemble du territoire régional à un seul aspect, comme s'il était sous la sphère d'influence unique de l'industrie. Le propos du questionnement sur la mise en valeur du patrimoine industriel a pour objectif d'analyser comment différents acteurs se saisissent d'un élément qui paraît porteur de significations pour la population afin d'en faire un ressort du développement régional. L'histoire industrielle apparaît comme un des cadres structurants forts de la région Nord – Pas de Calais et en même temps comme un poids - du fait des crises - que la patrimonialisation permet de retransformer en élément positif. La transformation d'activités utilitaires et matérielles en activités culturelles et symboliques est un acte de réappropriation de son histoire par la population afin de réintégrer l'industrie dans un circuit fonctionnel qu'elle avait quitté et donc de réintroduire de la continuité. La culture industrielle et technique n'est donc pas à envisager comme "concurrente" de la culture "beaux-arts" en ce qu'elle ne remplit pas la même fonction et n'entre pas dans un registre semblable. Ce qui est demandé au patrimoine industriel ce n'est pas tant de produire de l'esthétique ou de l'admiration, ni même d'apparaître comme une richesse nationale, mais de produire du sens, de créer du lien. Il reste avant tout un instrument qui doit servir les intérêts du territoire. Passé du statut d'objet matériel à celui du symbole, il n'en reste pas moins ancré dans les préoccupations économiques, sociales et politiques.

CONCLUSION DE LA PARTIE I : LES USAGES MODERNES DU PATRIMOINE

Cette première partie avait pour ambition à la fois de poser le cadre théorique et conceptuel de la thèse et de faire émerger un questionnement sur les raisons de l'intérêt croissant d'un nombre accru d'acteurs pour le patrimoine industriel. Ce n'est pas seulement le patrimoine industriel en lui-même qui fait l'objet d'une réflexion. Il s'agit plutôt de réfléchir sur ces usages modernes, et son inscription dans des processus de légitimation sociale et politique et de construction symbolique.

La définition du patrimoine et de la patrimonialisation, dans un premier temps, a permis de montrer l'émergence du patrimoine industriel, pas tant comme un "nouveau" patrimoine mais plutôt comme une façon nouvelle de regarder l'industrie et d'envisager son rôle dans la culture nationale et régionale.

La réflexion, dans un second temps, sur la mémoire collective et la manière d'envisager la relation au passé, amène à s'interroger sur la dimension symbolique de l'industrie et sur son pouvoir de domination du réel par l'imaginaire. Dans ce cadre, le patrimoine relève d'un double statut, matériel et idéal, et autorise à la fois la création de lieux de mémoire et la construction de représentations collectives, qui doivent permettre de renforcer la cohésion sociale.

C'est le processus de création du Nord - Pas de Calais comme région et l'histoire du patrimoine industriel régional qui ont fait l'objet du troisième temps. Il s'est agi d'une première analyse de la situation patrimoniale qui s'est voulue exhaustive. En montrant la diversité des secteurs d'activité industrielle et des acteurs concernés par la protection et la valorisation du patrimoine industriel, le territoire régional est apparu comme un lieu de mobilisations collectives et d'innovation culturelle et sociale. Le patrimoine est envisagé sous ses différents aspects, culturel, social, économique et politique, et devient à ce moment là une ressource qui

vient en appui à l'aménagement et au développement local, après avoir servi à identifier la Région .

Il apparaît à ce niveau de la réflexion que le patrimoine industriel doit être envisagé comme un outil qui remplit plusieurs fonctions selon le moment où il est mobilisé et le type d'acteurs qui le sollicitent. L'analyse de la patrimonialisation de l'industrie charbonnière dans le Bassin minier du Nord - Pas de Calais va nous permettre de tester la pertinence de ce questionnement.

PARTIE II

UNE PATRIMONIALISATION DIFFICILE : L'INDUSTRIE CHARBONNIERE DANS LE BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS

INTRODUCTION

CHAPITRE 4 : La bataille des mémoires : des constructions patrimoniales multiples et concurrentes

CHAPITRE 5 : Les autres symboles de l'activité minière : entre méfiance et admiration

CHAPITRE 6 : Le patrimoine minier, une patrimonialisation stratégique.
Analyse d'une instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire

CONCLUSION

INTRODUCTION PARTIE II :

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL AU SERVICE D'UN TERRITOIRE

Avant toute démarche d'analyse de la patrimonialisation de l'activité charbonnière dans le Nord - Pas de Calais, il convient de décrire succinctement les grandes étapes de la découverte et de l'exploitation du charbon afin de pouvoir, par la suite, s'appuyer sur ce contexte historique pour expliquer les mobilisations ou l'absence de mobilisation vis-à-vis du patrimoine minier.

L'activité d'extraction charbonnière a été décisive dans le façonnement de la région Nord - Pas de Calais. La découverte du charbon à Fresnes-sur-Escaut (Nord) en 1720 puis dans le Pas de Calais, à Oignies en 1841¹, marque le début d'une "épopée" minière qui durera 270 ans². Au fil des découvertes de veines de charbon se forme ce qui est toujours aujourd'hui appelé le bassin minier du Nord - Pas de Calais. Il s'agit d'un bassin étendu, d'une centaine de kilomètres, allant de Valenciennes à Béthune, et de quinze kilomètres de large. Jusqu'en 1950, le bassin minier fournissait plus de 50% de la production française de charbon³. Dans le cadre de l'amélioration des moyens de production, l'industrie minière du Nord - Pas de Calais a été à l'origine d'avancées notables dans le domaine technique et technologique. Les mineurs ont aussi, par leurs revendications, permis l'apparition d'un certain nombre d'avantages sociaux.

Après la seconde guerre mondiale, en 1946, les différentes compagnies minières, nationalisées depuis 1944, sont regroupées au sein d'un organisme appelé les **Houillères du bassin minier du Nord - Pas de Calais (HBNPC)**, dirigé par l'entreprise **Charbonnages de France**⁴. La "bataille du charbon" est le mot d'ordre de 1945 à 1947. Le Général De Gaulle à Béthune puis Maurice Thorez à Waziers lancent un appel aux mineurs pour leur demander de produire plus, afin d'aider la France à se reconstruire. Ils leurs signifient : "produire et encore produire, faire du charbon, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée de votre devoir de classe, de votre devoir de français."⁵ Ce dernier appel restera pour les mineurs la preuve qu'ils ont été la base du redéveloppement de la France. Il justifie pour eux la reconnaissance nationale dont

¹ E. Daix, "quand la France perd le Nord ", *Historia*, Paris, Hors série n°9610, 1996, pp.27-29.

² M. Gillet, *Les charbonnages du Nord de la France au XIXème siècle*, Paris, Ed. Mouton, 1973.

³ Avec un pic de 35 millions de tonnes en 1938.

⁴ Ce sont ainsi neuf Houillères de bassin qui vont être mis en place à travers toute la France : le Nord - Pas de Calais, la Lorraine, la Loire, les Cévennes, Blanzly, la Provence, l'Auvergne, le Dauphiné et l'Aquitaine.

ils estiment avoir droit et qu'ils réclament aujourd'hui à travers la valorisation du patrimoine minier.

La revendication patrimoniale au nom d'une reconnaissance nationale situe la patrimonialisation de l'industrie minière dans le domaine du mythe. Par la mise en patrimoine de leur activité, les anciens mineurs construisent des représentations, en partie imaginaires, de leur passé. Ils se saisissent de symboles valorisants - le sacrifice des mineurs, le courage des travailleurs - pour construire le mythe plus que l'histoire de leur passé.

Cette dialectique mythe/réalité se situe au cœur de la problématique de la valorisation du patrimoine industriel, en particulier dans le domaine de la mine. La construction patrimoniale est une construction mythique en ce qu'elle forge des représentations symboliques, qu'elle instaure une mémoire collective et qu'elle sert à renforcer l'identité des individus qui la promeuvent. Cette construction est cependant rattrapée par la réalité. Les mineurs qui s'approprient les sites industriels n'en sont pas réellement propriétaires, leurs initiatives font de plus en plus souvent l'objet de convoitises et sont récupérées par les acteurs institutionnels pour servir des intérêts différents.

Très vite au début des années cinquante, la crise du charbon s'amorce. A partir des années soixante-dix, il coûte moins cher à la France d'importer du charbon que de l'extraire de son propre sol. La production est donc diminuée et les effectifs sont de plus en plus réduits. Au milieu des années quatre-vingt, les HBNPC n'emploient plus que 21.000 ouvriers contre 135.000 en 1957. Le programme de fermeture des établissements est alors définitivement établi et c'est à Oignies le 21 décembre 1990 qu'est fermé le dernier puits de mine.

Plus qu'une simple activité professionnelle et industrielle, l'activité minière a "marqué" le territoire régional de différentes façons. J'entends par cette expression que l'industrie charbonnière, notamment, sans occulter les autres domaines économiques, sociaux ou culturels, a contribué à identifier le territoire régional et plus particulièrement celui, restreint, du bassin minier. Il ne s'agit pas seulement d'exploiter les richesses d'une sous-sol, mais en même temps, de construire en surface et en profondeur, des significations sociales. Je suis en cela G. Di Méo⁶ pour qui un territoire n'est réellement qualifié comme tel que si un patrimoine et des activités lui donnent une substance sociale et idéale au-delà de sa signification matérielle.

⁵ Discours de M. Thorez prononcé à Waziers le 22 juillet 1945.

⁶ G. Di Méo, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 1996, coll. Géographie sociale. Voir aussi la première partie de ma thèse chapitre I- II- 1.3- de la patrimonialisation des biens à la patrimonialisation des territoires.

L'activité d'extraction a tout d'abord considérablement modifié le paysage naturel. Les terrils, ces énormes amas de déchets charbonneux, sont désormais emblématiques de l'activité. De même, les carreaux de fosse ou les chevalements existants encore sont un signe fort de l'identité minière⁷ du territoire. Le paysage urbain a été également façonné durablement par l'activité industrielle. De nombreux bâtiments administratifs ou civils ont été érigés par les compagnies et Charbonnages de France (CDF), des logements pour les travailleurs ont été construits et ont donné naissance aux corons et autres cités minières. Enfin, c'est le paysage social qui a en grande partie été forgé par la mine. En effet par son caractère paternaliste qui se définit par une prise en charge globale et complète de la vie des mineurs et de leurs familles dans et hors de leur travail, l'activité charbonnière a créé une certaine culture ouvrière et un état d'esprit particulier. Si l'activité d'extraction minière n'existe plus aujourd'hui dans la région, les traces qu'elle a laissées sont pourtant toujours présentes et il n'est pas possible de faire abstraction de cette "identité" minière pour comprendre le fonctionnement de la région et de ses habitants ainsi que pour envisager l'aménagement du territoire.

Le contexte difficile dans lequel s'est effectuée la fermeture des mines - grèves⁸, crise économique annoncée, plans de reconversions partiels - le mode de travail particulier - travail à risque en milieu extrême -, les liens étroits entre la vie professionnelle et les autres domaines de l'existence pour les mineurs et leurs familles font que le processus de patrimonialisation des objets de cette industrie qui s'est opéré et continue de se faire, s'est mis en place de manière complexe et tourmentée. Il ne s'agit pas d'une action allant de soi, d'une reconversion évidente. Faire des objets et des lieux de la mine un patrimoine signifie accepter son histoire, l'inscrire dans un processus d'appropriation (réelle ou imaginée) et l'intégrer de manière durable au fonctionnement de la communauté. Des mouvements de rejet fort de la mémoire minière ont existé et existent toujours, cependant c'est l'action de patrimonialisation qui domine dans le bassin minier. Différents acteurs se sont saisis des traces laissées et ont entrepris de construire à partir d'elles des représentations destinées à alimenter l'imaginaire collectif. De très nombreuses actions, dans des domaines divers, se sont mises en place. Elles sont d'ordre muséographique et culturelle, artistique, sociale ou professionnelle. Le monde associatif s'est fortement mobilisé, relayé par les acteurs politiques et institutionnels. Il n'est pas possible ici de relater l'ensemble des activités ayant trait à la mine⁹, cependant, un regard

⁷ Au sens défini dans l'introduction générale d'identité comme moyen de se faire connaître et reconnaître, comme volonté d'afficher des caractéristiques afin de s'affirmer et de s'afficher comme élément à part entière du paysage social, avec lequel il faut dialoguer et négocier.

⁸ Grève des mineurs en 1963, grève généralisée des travailleurs notamment en 1968.

⁹ Nous n'aborderons pas les questions sanitaires et sociales ou liées à la formation professionnelle.

attentif sur quelques unes de ces initiatives, plus particulièrement dans le domaine de l'action culturelle et artistique, permet de comprendre pourquoi les traces de l'industrie ont été mobilisées en tant que patrimoine, comment elles ont été organisées et quel est leur rôle dans le devenir du bassin minier et de la région dans son ensemble.

Les sites du patrimoine minier, malgré les destructions massives opérées par Charbonnages de France, sont toujours présents dans le bassin minier. Un certain nombre de musées ont été installés dans d'anciens carreaux de fosse ou dans des centres de formation comportant des "mines-images" dans lesquelles les apprentis pouvaient se familiariser avec leur futur milieu professionnel. Des friches ont été réaménagées pour accueillir de nouvelles activités. Tous ces lieux ont un caractère pluriel, du fait des recompositions successives et de la diversité des acteurs concernés, et résultent de différentes mobilisations. Avant toute réflexion sur le rôle du patrimoine dans le devenir d'un territoire, il conviendra de décrire ces différentes constructions du patrimoine et de la mémoire afin de comprendre ce que représente le patrimoine pour les acteurs et quel contenu lui a été donné.

Dans le chapitre 4, dense dans son contenu mais nécessaire pour avoir une connaissance complète de la situation patrimoniale et ainsi comprendre les enjeux liés à la construction patrimoniale, je m'attacherai à l'inventaire de l'ensemble des sites patrimoniaux de l'industrie charbonnière dans le bassin minier. Je commencerai par la description de deux réalisations exemplaires - dans le place qu'elles tiennent au sein du territoire et dans les enjeux dont elles ont fait et font l'objet. Il s'agit de l'édification du Centre historique minier (CHM) de Lewarde (Nord) et de la sauvegarde du site du 9-9bis d'Oignies (Pas de Calais). Je poursuivrai ensuite avec les autres sites miniers qui font l'objet d'une réappropriation et qui constituent, avec les deux premiers lieux étudiés, les "lieux de mémoire" plus ou moins officiels du bassin minier. Parallèlement, je présenterai plusieurs associations qui investissent ces sites et se mobilisent pour faire du patrimoine un élément d'identification et de richesse du territoire. J'ai dû opérer un choix dans la présentation et l'analyse de l'action associative, afin de ne pas perdre le lecteur dans un terrain démultiplié et de plus en plus complexe. Aussi, je me suis limitée aux organismes associatifs directement liés aux sites et qui entrent dans les jeux et les enjeux de pouvoir du bassin minier. Leur étude montre le décalage qui peut exister entre le site dans sa matérialité - c'est-à-dire son état de conservation, le type de propriétaire qui en a la charge, les projets formulés à son sujet - et la définition qu'en donnent les acteurs associatifs qui s'y investissent souvent sans en avoir réellement la maîtrise. Nous sommes ici concrètement dans le dualisme du mythe et de la réalité. J'établirai ensuite une déclinaison de l'ensemble des musées de la mine du bassin Nord - Pas de Calais. J'expliquerai, par ordre

chronologique, leur création, pour ensuite comparer ces différentes initiatives afin d'analyser à quels besoins elles répondent.

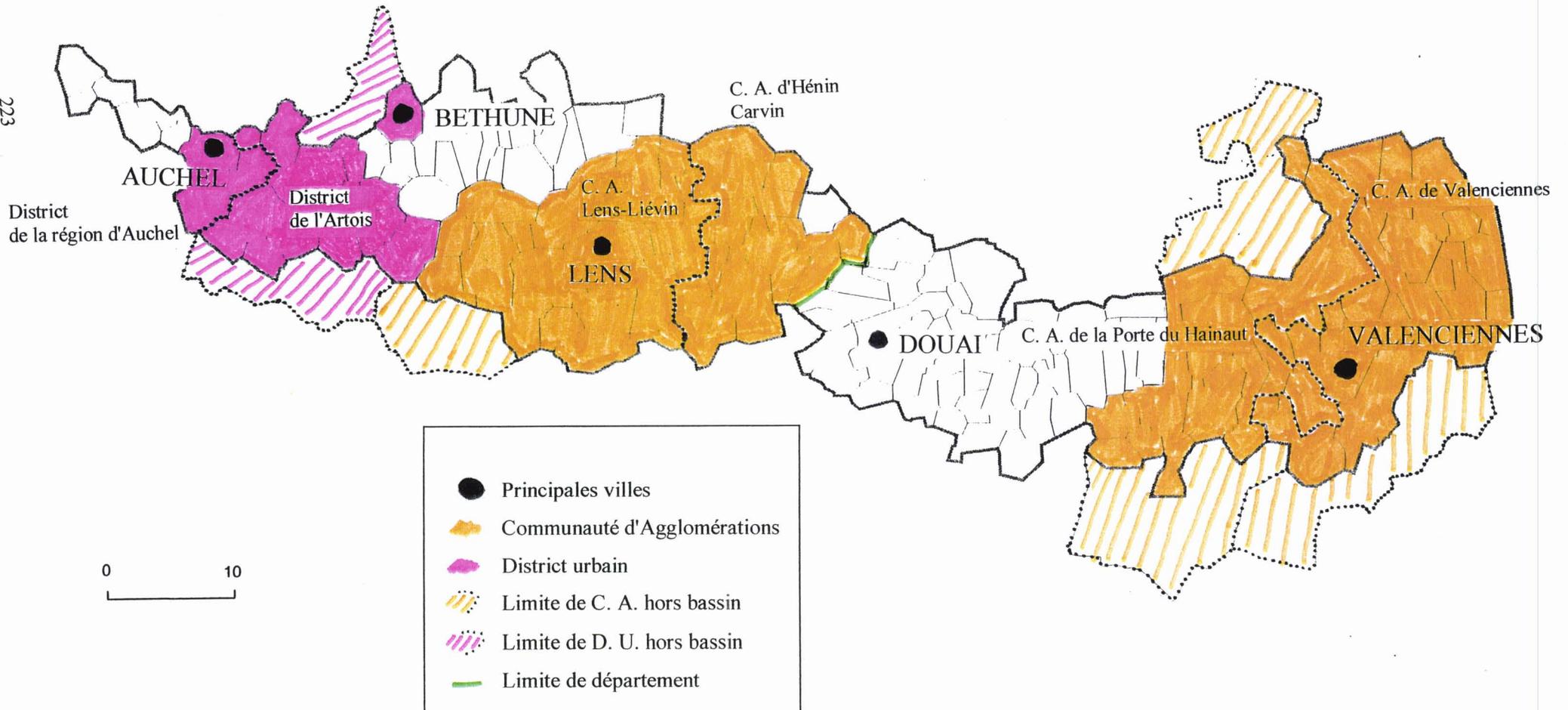
Dans le chapitre suivant, je traiterai des autres composantes importantes du patrimoine minier que sont les terrils, les chevalements et les cavaliers. Ces "monuments" posent question et leur place n'est pas réellement fixée entre emblèmes à conserver et à admirer, et symptômes non désirés de l'activité industrielle. Ce chapitre sera également l'occasion de souligner que la conservation d'ensembles industriels pour des activités autres que des activités de production se heurte à des difficultés liées à la sécurité, à la pollution ou au gigantisme des structures. Elle n'est donc pas évidente et doit faire face à des limites aussi bien symboliques - le rejet social du passé - que matérielles - les "défauts" des matériaux (si on considère qu'ils doivent perdurer dans le temps) et leur inadaptation à la conservation patrimoniale.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie reprendra les éléments les plus significatifs mis en lumière par l'enquête - discours des acteurs, actions développées, stratégies affichées ou dissimulées - pour montrer le caractère stratégique d'une patrimonialisation de la mine dans le bassin minier. Le premier constat qui s'impose est que la construction patrimoniale s'assimile à une confrontation des mémoires. La patrimonialisation n'est pas un geste collectif unanime. Si elle mobilise des groupes, c'est en les opposant. Le patrimoine et la mémoire institués le sont donc au terme de négociations et d'affrontements qui voient se mêler plusieurs univers symboliques. Le second élément primordial de la compréhension de la patrimonialisation charbonnière, est l'analyse de l'engagement du Conseil Régional dans ce processus. Celui-ci a rapidement - dès le début des années 80 - mis en place une politique de traitement des friches minières et de réaménagement du territoire. Plus tardivement, depuis le milieu des années 90, il perçoit le caractère patrimonial de ces mêmes friches et se mobilise pour rationaliser les différentes actions engagées et en faire un des éléments moteurs d'une redynamisation du bassin minier. Tout ceci permet d'avancer vers un troisième point qui cerne le patrimoine industriel comme un levier de développement pour la région, tant au niveau économique qu'au niveau symbolique.



PRESENTATION GENERALE
DU BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS

223



CHAPITRE 4

LA BATAILLE DES MEMOIRES : DES CONSTRUCTIONS PATRIMONIALES MULTIPLES ET CONCURRENTES

INTRODUCTION

Si la construction patrimoniale ne s'est pas faite facilement dans le bassin minier, elle n'a pas non plus été unanime. Des oppositions fortes ont existé et existent encore entre les différents acteurs de cette construction. L'imposition d'une mémoire collective apparaît comme un enjeu important puisqu'elle va déterminer l'image qui sera conservée de l'industrie et les représentations qui seront transmises. L'analyse des actions muséographiques et associatives autour de la mine montre comment une activité professionnelle, qui a été structurante pour un territoire, est symbolisée pour devenir un élément d'identification et de construction.

Il existe dix musées de la mine ou traitant en partie de l'activité minière dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais¹ (voir carte en fin d'introduction). Cinq sont situés dans le Pas de Calais et cinq dans le Nord. Ils sont répartis dans les quatre arrondissements du bassin. Ces musées sont de différents types, certains se consacrent à l'exposition de l'activité professionnelle dans son ensemble et d'autres présentent un aspect spécifique de l'histoire minière ou des techniques liées à la mine. Un musée de la mine a également été créé par d'anciens mineurs sur le littoral, à Grande Synthe. L'activité charbonnière est celle pour laquelle le plus de projets muséographiques se sont mis en place dans la région. En plus des sites existants, une dizaine de projets² qui n'ont pas abouti ont été élaborés depuis les années

¹ Cet inventaire comprend les musées à caractère technique, scientifique ou industriel mais il ne prend pas en compte les musées municipaux ou de beaux arts qui pourraient contenir quelques éléments miniers isolés. Il faut donc signaler l'existence du musée municipal de Denain qui consacre une part de son activité au poète mineur Jules Mousseron. Il existe de plus dans cette ville un circuit touristique de visite minier, montrant les différents bûts issus de l'exploitation charbonnière.

² Voir en annexe la liste de ces projets. Formulés pour la plupart dans les années 70, ils ne se sont pas concrétisés pour des raisons qu'il ne m'a pas été possible d'identifier précisément. Néanmoins, on peut penser que la structuration du CHM au même moment a été un frein. Le manque d'appui de la part de certaines communes a aussi été une cause d'échec, de même que l'importance de l'investissement, tant matériel qu'humain, nécessaire pour pouvoir mettre en scène l'activité minière.

soixante-dix. Il y a donc une forte mobilisation patrimoniale autour de la mine, surtout comparativement à d'autres secteurs qui ont aussi eu une grande importance dans la région mais pour lesquels rien ou presque n'a été mis en place. C'est le cas pour l'industrie sidérurgique dans le valenciennois.

Les différents musées de la mine sont autant de mémoires de l'activité et autant de représentations différentes du travail et de la vie à l'époque de l'exploitation. Les espaces muséographiques ne constituent pas uniquement des lieux d'exposition d'un thème technique, mais ils sont avant tout des lieux d'expression du vécu d'individus, des bribes de mémoires et d'histoires subjectives permettant d'extérioriser des sentiments. Le lieu "musée" est également une tentative pour objectiver la mémoire et la transformer en histoire.

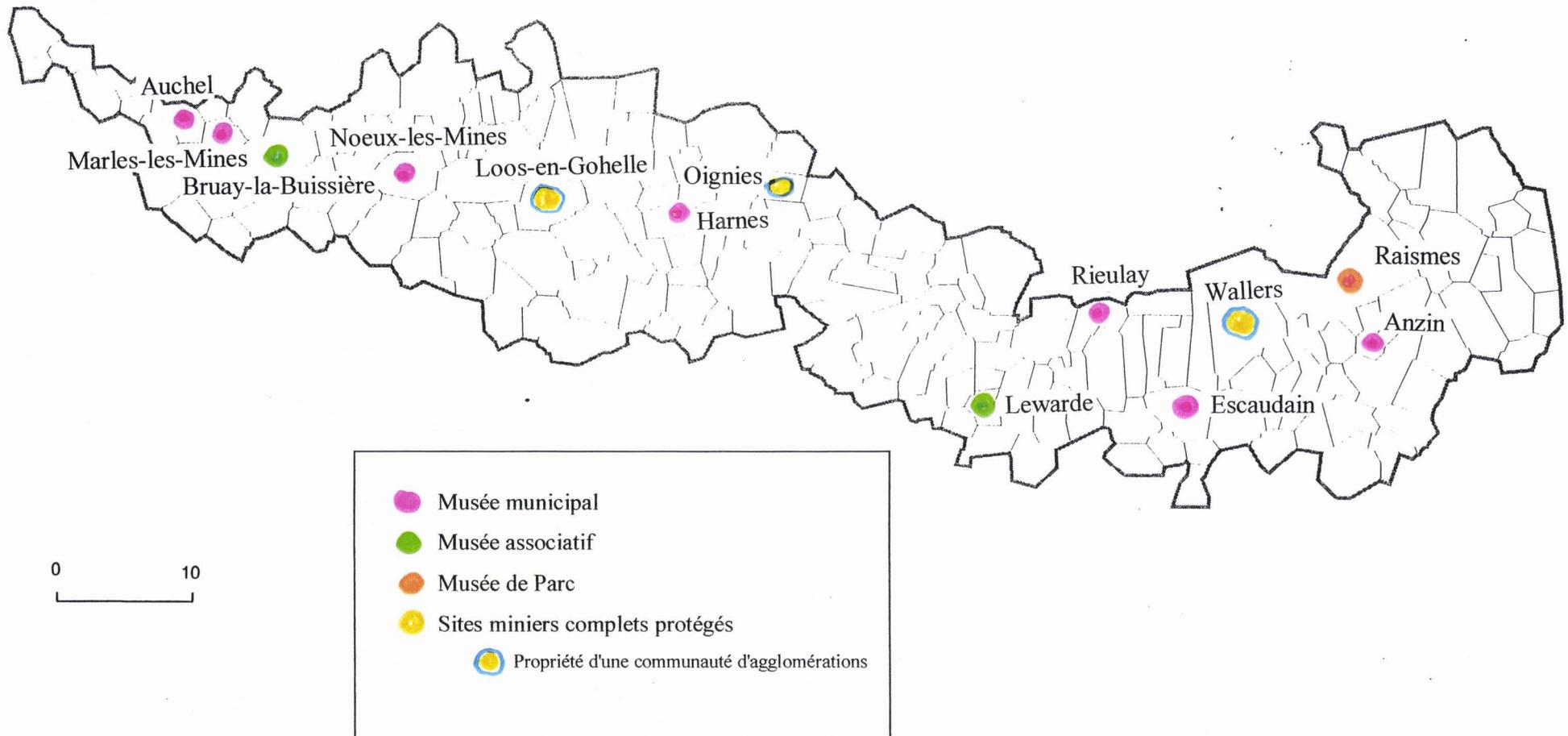
Dans un premier temps, je présenterai le lieu représentant la "mémoire officielle" de l'industrie minière dans le bassin Nord - Pas de Calais. Il s'agit du Centre historique minier de Lewarde. Cette initiative patronale est au cœur des enjeux et des débats concernant la patrimonialisation de l'activité minière. L'analyse de cette structure est indispensable pour comprendre la situation dans le bassin minier puis je m'arrêterai sur le cas de la fosse 9-9bis d'Oignies dont le devenir montre les stratégies sous-jacentes des acteurs. Le troisième temps sera consacré aux deux autres "lieux de mémoire" reconnus du bassin minier et des acteurs qui les investissent : le site de Wallers Arenberg (Nord) et le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Le dernier temps de ce chapitre sera l'occasion de décrire et d'analyser les différentes actions patrimoniales mises en place depuis les années 60 et qui traduisent les rôles successifs dévolus au patrimoine.

INVENTAIRE DES MUSEES DE LA MINE

SELON LEUR STATUT

DANS LE BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS

226





I- Le Centre Historique Minier (CHM) de Lewarde, une mémoire officielle

Le Centre Historique Minier de Lewarde se détache des autres musées de la mine du bassin minier, cela pour deux raisons principales. La première est qu'il est le plus important musée de la mine dans la région³, tant au point de vue de la structure que du nombre de visiteurs et du budget de fonctionnement dont il dispose. La seconde est qu'il constitue la mémoire "officielle" de la mine en Nord - Pas de Calais. En effet, ce site, ouvert en 1984, situé dans une ancienne fosse, la fosse Delloye, dans l'arrondissement de Douai, est celui qui a été choisi par les Houillères pour garder une trace de l'activité minière après son démantèlement⁴. Si le musée est aujourd'hui associatif et géré de manière totalement indépendante par rapport à Charbonnages de France, il reste néanmoins aux yeux des anciens mineurs, le musée du patronat. Ce musée est, de plus, un des sites phares du Conseil Régional dans sa politique culturelle, il est très soutenu par les pouvoirs politiques régionaux.

1- Présentation historique et muséographique ⁵

La fosse Delloye est située à huit kilomètres à l'est de Douai dans le Nord. Elle appartenait, avant la nationalisation, à la compagnie des mines d'Aniche, puis a été rattachée au groupe de Douai. Son activité a commencé en 1931 pour s'achever en 1971 avec l'épuisement du gisement. Le site minier a été construit de 1924 à 1931, il n'a jamais beaucoup produit de charbon à cause de la taille des veines et de leur configuration irrégulière, pentée ou de faible ouverture. Il s'agit donc d'une petite fosse située sur un site de huit hectares et qui regroupe 7000 m² de bâtiments industriels et de superstructures. Le site employait environ 1000 personnes et produisait en moyenne 1000 tonnes de charbon par jour.

1.1- Les différentes étapes de la création du CHM

Si le CHM a été voulu par la direction des Houillères, il n'a cependant pas d'emblée suscité l'approbation de tous. Dans les années soixante, il n'y avait que peu d'acteurs - pour ne pas dire aucun - qui se souciaient de la protection d'un éventuel patrimoine industriel, encore

³ Il est même considéré comme le premier musée de la mine de France.

⁴ Voir O. Kourchid, "La mémoire de la mémoire : quatre initiatives de conservation du patrimoine minier dans le bassin Nord - Pas de Calais, présentées à partir d'entretiens recueillis au 4^{ème} trimestre 1990", *Sciences Sociales, Industries, Techniques et Cultures Professionnelles*, Lille, CNRS-IFRESI-USTL, n°3-4, décembre 1997, pp.9-35.

⁵ O. Kourchid et H. Melin, "Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord - Pas de Calais et son patrimoine industriel", *Mouvement social*, Paris, août 2002.

très peu considéré comme tel. C'est d'abord dans un souci de protéger les archives des différents groupes de production que le secrétaire général des Houillères - Alexis Destruys - suggère, à partir de 1968, de trouver un lieu afin de stocker les documents. Après beaucoup d'hésitations et de réticences, le conseil d'administration des HBNPC finit par approuver l'idée de création d'un centre historique en 1971. Par la suite, les différents documents produits par le CHM ou les interviews données⁶ propageront le discours selon lequel l'entreprise s'est d'emblée et unanimement intéressée à son patrimoine, ce qui n'est pas vrai, comme en ont témoigné des anciens responsables des Houillères et de CDF. C'est finalement au moment où la fin des mines apparaît comme inéluctable que les dirigeants des HBNPC vont reprendre à leur compte le projet d'un de leur membre pour en faire un élément de leur politique de reconversion. Le projet est alors confié au service des relations publiques, et ce n'est pas un hasard. L'idée de faire un musée entre dans une stratégie d'image et le centre est perçu comme un moyen de communication afin de montrer l'entreprise sous un jour positif.

Au début des années soixante-dix, la direction des HBNPC, déjà engagée dans un processus de cessation progressive de l'activité charbonnière, décide de sauvegarder un site afin d'y implanter un centre d'histoire de la mine qui permettrait de témoigner de l'importance de l'activité minière dans la région. Le secrétaire général des Houillères et son conseil d'administration décident donc en 1973 de valider le projet de centre historique minier. Leur choix s'arrête sur la fosse Delloye et à partir de cet instant des matériels et des documents sont collectés dans les autres sites à travers le bassin pour constituer la collection qui sera installée à Lewarde. Le directeur général (DG) des HBNPC à cette époque est M. Héquet, premier DG issu de la Région, en poste jusque 1976⁷. De 1977 à 1980, c'est M. Ragot, DG, qui supervise les travaux de Lewarde. C'est un troisième directeur général, J. Périer, qui ouvrira finalement le CHM.

Pour constituer le centre, les HBNPC ont recours en 1973 aux conseils d'ethnologues et d'historiens tels que J. Cuisenier et M. Daumas. Une amicale du CHM est créée en 1976. Le projet est à ce moment là géré par le service des relations publiques des HBNPC⁸, ce confirme par ailleurs qu'il s'agit pour les Houillères d'une opération de communication et pas seulement - ou même avant - une action de mémoire. De 1978 à 1990, c'est un administrateur des Houillères, chef de service des relations publiques, R. Liégeois, qui suit le projet.

⁶ Source : archives du CHM.

⁷ O. Kourchid, 1997, p.30.

⁸ Op.cit., p.31.

La collecte de matériels dans les autres fosses a duré une dizaine d'années et en 1982 est créée l'**association du centre historique minier** par les HBNPC. Elle comporte des représentants du Ministère de la Culture, du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, des communes minières, des organisations syndicales et des HBNPC. Le musée ouvre ses portes en 1984. Il reçoit la première année 33.000 visiteurs et son succès se confirme au fil des ans puisque aujourd'hui il reçoit en moyenne 135.000 visiteurs par an.

1.2- Un lieu de mémoire à la représentativité partielle : l'hésitation entre représentation du travail et esthétisme

Le site de Lewarde choisi par les Houillères n'est pas le plus représentatif du monde de la mine. Aux yeux notamment des anciens mineurs, il a deux handicaps essentiels : il est situé dans un environnement agricole sans aucun terril et il n'y a pas de coron ni de cités minières à proximité. C'est toute une part de l'identité minière qui est ainsi occultée pour ne laisser la place qu'au carreau de fosse proprement dit. Comme le fait remarquer Olivier Kourchid⁹ : "les arguments présentés au cours des discussions [concernant le choix du site] témoignent des enjeux impliqués par le dilemme conservation/arasement, autant que du point de vue des ingénieurs dans les années 70 ; ce sont les suivants (archives de l'ACHM) :

- le site n'a pas de coron ("mais le coron n'est qu'un accessoire de la mine")
- pas de terril ("mais ceux-ci ont défigurés le paysage")
- pas d'industrie annexe (lavoir, centrale, cokerie, "qui sont des facteurs de pollution")
- pas de chemin de fer ("mais cela n'est pas essentiel pour la présentation de la mine")
- et il est de petite taille ("donc gérable")".

C'est uniquement l'espace de travail qui est figuré, la vie sociale et familiale est absente du fait de l'absence de logements de mineurs et l'espace "retravaillé" par la mine que constituent les terrils est également absent. Les hésitations quant à l'intérêt de sauvegarder des friches plutôt que de les détruire sont encore fortes. De plus, la géographie du site choisi n'est pas anodine. Outre des considérations pratiques dans le choix, telles que la proximité avec le réseau autoroutier, la position centrale dans le bassin minier¹⁰, c'est le caractère "bucolique"

⁹ Idem.

¹⁰ Cette position "centrale" est un critère utilisé par les initiateurs du projet pour justifier de leur choix. Or, Lewarde ne se situe pas au centre du bassin, ce dernier se localise davantage à hauteur de Oignies, où subsiste une fosse, la fosse 9/9 bis, appropriée par d'anciens mineurs et longtemps source de conflits avec Charbonnages de France. Nous aurons l'occasion d'approfondir davantage cette question dans le point II. Lewarde a une position centrale si l'on considère uniquement le bassin du Nord.

du lieu qui a présidé dans le choix de sauvegarde. En effet les initiateurs du projet parlent du "charme" du lieu, terme quelque peu étonnant pour parler d'un site de production industrielle. La nécessaire valeur esthétique des lieux à sauvegarder est directement évoquée par les responsables du projet du CHM. Ainsi, R. Liégeois précise un des objectifs de la sauvegarde : *"Au-delà du danger de passéisme (de la mine de Zola à celle d'aujourd'hui, une longue route a été faite), il faut mettre en valeur ce qui est esthétique, digne d'intérêt, et sauver ce qui risquerait d'être détruit ou oublié."* (propos de M. Liégeois, chef du service des relations publiques des HBNPC, lors d'une réunion la conférence permanente des chambres de commerce et d'industrie françaises et belges, mars 1979. Source : archives du CHM)

En 1982 le discours est toujours le même au moment de la création de l'association du CHM, M. Ragot, alors directeur général des HBNPC, évoque le site choisi :

"La fosse Delloye présente, dans un site dégagé et agréable, un ensemble complet des techniques d'exploitation caractéristiques des années vingt." (propos de M. Ragot, juillet 1982 lors d'une allocution pour la création de l'association du CHM, cité par F. Desage, *Le Centre historique minier de Lewarde : ressorts et enjeux d'un lieu de mémoire en bassin minier*, Lille, IEP, mémoire de DEA, 1998).

Si la volonté de sauver un ensemble technique est indiscutable, la soumission à des critères esthétiques est indéniable. Avant l'intérêt technique du lieu et des bâtiments, c'est leur attrait physique qui a été pris en compte. Il fallait que les sites répondent aux canons de l'esthétisme de l'architecture classique, bourgeoise ou religieuse, pour susciter un intérêt. Les choix de sauvegarde dans les années soixante-dix étaient encore très liés à l'esthétisme, aux beaux-arts et à la qualité architecturale. Les critères de choix classiques des objets d'arts étaient appliqués au domaine industriel. Ces facteurs esthétisants ont été indispensables dans les premiers temps de la conservation pour justifier de la sauvegarde d'espaces de travail jugés a priori sans attrait et n'appartenant pas au domaine du patrimoine culturel. Le critère esthétique a également été utilisé pour lutter contre les partisans de l'arasement. De même, des usines textiles dans la métropole lilloise ont pu être sauvegardées en mettant en avant leur qualité architecturale. Ce ne sont pas des usines que l'on préservait mais des "châteaux de l'industrie". Le parallèle, dans les termes employés, avec le patrimoine historique classique est frappant, il fallait pouvoir intégrer le patrimoine industriel aux normes existantes. Ce n'est pas alors réellement l'activité technique, professionnelle ou industrielle qui était sauvegardée et regardée, mais une architecture copiant celle d'édifices civils prestigieux. La valeur patrimoniale des lieux est à ce moment là encore fortement liée à la beauté qui leur est attribuée. La fosse Delloye entre dans ce système de choix. Il faudra attendre les années

quatre-vingt-dix pour que soit réellement prise en compte la valeur technique du lieu et que la conservation des bâtiments ne soit plus assujettie à une esthétique académique. Le projet de Centre historique minier s'est totalement inscrit dans ce processus esthétisant. En témoigne la réalisation du musée. Elle est confiée en 1980 à l'architecte Guchez¹¹ qui va complètement transformer le site pour le rendre attrayant pour le public : le cabinet fait percer "des voûtes monumentales, construit d'immenses verrières"¹², c'est le point de vue résolument "monumental"¹³ qui est adopté. Les transformations architecturales opérées, destinées à donner une valeur accrue au site, ont empêché son classement au titre des Monuments Historiques (voir photos 1 et 2).

La conservatrice du Centre Historique Minier présente elle-même les atouts de la fosse sous l'angle artistique : "le style architectural développé par la Compagnie des mines d'Aniche est remarquable par son élégance, en particulier les chevalements aux toitures d'inspiration extrême orientale"¹⁴.

1.3- Les "intentions" du Centre historique minier : entre mémoire et histoire

Le Centre Historique Minier est un musée de société¹⁵ qui se donne pour double vocation de retracer et de faire connaître l'histoire de l'extraction charbonnière dans la région Nord - Pas de Calais et de participer de manière active aux recherches en cours sur les différents domaines concernés par la mine, aussi bien au plan patrimonial que technique ou scientifique. L'association du CHM a également mis en place un Centre de culture scientifique et technique de la mine et de l'énergie. Il s'agit principalement d'un centre de documentation mettant à disposition différents supports de recherche : des archives, le CHM dispose de 2500m² linéaires d'archives des anciennes compagnies minières et des Houillères, une bibliothèque, une cinémathèque d'un millier de films, une vidéothèque et une photothèque renfermant 500.000 diapositives et négatifs. Le centre participe également à des groupes de réflexion sur l'utilisation des techniques issues de la mine et sur l'utilisation et la production de l'énergie.

Cette dernière activité montre que le CHM ne souhaite pas se définir uniquement comme un espace muséographique classique. Il se positionne davantage comme un lieu de réflexion, comme un pôle de développement, culturel, touristique et économique. Dès la

¹¹ Connu pour avoir mené la réhabilitation du Grand Hornu en Belgique.

¹² O. Kourchid et H. Melin, 2002, op.cit.

¹³ O. Kourchid, 1997, p.32.

¹⁴ A. Paris, "Le Centre historique minier de Lewarde", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, 1995, pp.43-47.

¹⁵ Dans la lignée des écomusées et musées de société définis par G-H. Rivière.



1- Centre historique minier de Lewarde, Façade en verre construite lors de la restructuration en 2001, bâtiment administratif et nouveau bâtiment. (Cl. H. Melin).



2- Entrée du CHM. En arrière plan, chevalement métallique et le bâtiment de la machine d'extraction. (Cl. H. Melin)

création de l'association en 1982, cette volonté de jouer un rôle actif dans le devenir du bassin est exprimée :

"Il ne s'agit pas simplement de sauvegarder un carreau de mine. L'ambition du centre doit être, me semble-t-il, beaucoup plus vaste. Elle doit s'inscrire dans une politique culturelle adaptée à notre temps, avoir sa place dans un programme de revitalisation de tout le bassin minier." (propos de M. J. Ragot, directeur général des HBNPC à l'époque de la création de l'association et futur président du CHM, lors d'une allocution de présentation de l'association du CHM le 1^{er} juillet 1982, Desage F., op.cit.).

Cependant, entre les objectifs scientifiques et désintéressés affichés et la réalité du discours tenu aux visiteurs - ainsi que les stratégies plus ou moins avouées des dirigeants - il y a une certaine marge. Elle marque, d'une part, la frontière entre mémoire et histoire, et d'autre part, la distinction entre création symbolique et instrumentalisation des représentations.

Le site dispose de plusieurs bâtiments de l'époque de la production - chevalements, machines d'extraction, salle des pendus...- et d'espaces construits pour l'exposition de machines ou l'accueil du public (boutique, restaurant). Certains bâtiments ont été détruits, c'est le cas du château d'eau et du dépôt de munitions. La collection muséographique est composée de plus de 10.000 objets, c'est la plus importante de France dans ce domaine. Un certain nombre de machines a été gardé en état de fonctionnement¹⁶ et des démonstrations sont organisées dans le cadre des visites guidées. (voir photos 3 à 6).

Le site est tout à la fois lieu de mémoire, centre de culture et espace de tourisme mis en scène pour les "clientèles" ciblées. Les transformations dont le site a fait l'objet, parallèlement à la conservation de machines et d'outils, montrent le dualisme entre une institution qui se veut lieu de réflexion et de transmission de connaissances¹⁷ et un espace perçu en partie comme un centre de loisirs et de détente. Le CHM tente de concilier les aspects culture et tourisme pour restituer sa version de l'histoire minière.

Ce qui pose question plus fondamentalement, c'est justement la notion d'"histoire" qui serait diffusée au sein du musée.

Les visites se font par d'anciens mineurs - en général des agents de maîtrise - recrutés en tant que guides par le centre, après une sélection minutieuse par les dirigeants des

¹⁶ Il s'agit notamment des outils servant au creusement des veines, du type des marteaux piqueurs.

¹⁷ Propos du directeur du CHM recueillis par HM en 2000.



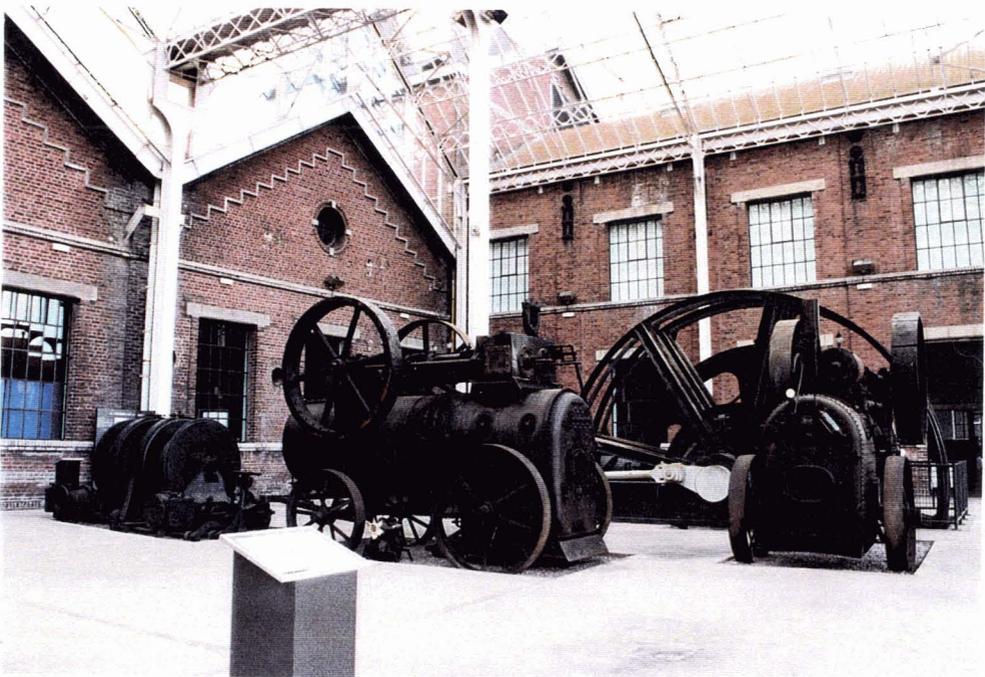
3- Entrée du musée. (Cl. H. Melin)



4- Bâtiments administratifs de la fosse Delloye, abritant aujourd'hui les locaux de la direction et l'exposition permanente du musée. (Cl. H. Melin)



5- Verrière construite pour abriter les machines préservées et reliant les deux bâtiments des machines d'extraction. Chevalements des puits 1 et 2 en acier, de type mixte composés de poutrelles à treillis et de poutrelles à âme pleine. (Cl. H. Melin)



6- Machines exposées sous la verrière. (Cl. H. Melin)



HBNPC¹⁸. Ils constituent en quelque sorte la vitrine du musée, ils figurent en bonne place sur les différentes brochures et plaquettes publicitaires comme preuve de l'authenticité du site.

Ces guides-mineurs interrogent cependant la réflexion sociologique. Même s'ils ont été formés à la visite, ils restituent avant tout leur histoire personnelle de la mine, leur vécu.

Cela pose le problème de l'objectivation de la mémoire. C'est-à-dire la possibilité d'affranchir le récit sur le passé des interprétations subjectives des acteurs qui l'ont vécu, pour pouvoir transformer la mémoire en histoire et en faire, par ce biais, un compte-rendu répondant à une certaine véracité historique. Tant que ce sont des anciens mineurs qui disent l'histoire, celle-ci reste de la mémoire. Pour passer au statut réellement historique, il est nécessaire qu'il y ait une médiation pour objectiver les récits et les replacer dans un contexte historique réel. Cela est en partie le rôle attribué au centre de culture scientifique et technique. En tentant peu à peu de se passer des anciens mineurs, les dirigeants du CHM souhaitent pouvoir construire et imposer leur version de l'histoire, davantage "scientifique" et neutre. Ils ne pourront en effet totalement être envisagés comme une instance de recherche et d'analyse du phénomène minier que lorsqu'ils se seront "libérés" de la mémoire des travailleurs qui les définit plutôt comme un lieu d'expression du travail vécu. Il est d'ailleurs à noter que le directeur du CHM tente de plus en plus de se rapprocher du milieu universitaire et de la recherche pour pouvoir bénéficier de leur caution scientifique et acquérir le statut recherché.

Le second problème, presque inverse, est celui de la disparition progressive des anciens mineurs. Le Centre qui a longtemps basé sa notoriété sur ses guides, ne peut plus se suffire de cette composante. En effet, peu à peu, les guides-mineurs partent en retraite et ne seront pas remplacés. Le CHM doit donc réfléchir à un nouveau moyen de transmission de l'histoire minière, ce qui peut être l'occasion pour lui d'acquérir le statut réellement historique.

En prenant l'interrogation concernant les guides-mineurs sous un autre angle, la réflexion s'oriente sur la notion de transmission des savoirs. Certes, l'histoire racontée au public par les anciens mineurs ne correspond certainement pas totalement à la réalité historique et intègre leur imaginaire du passé et les affects qui y sont liés. Pourtant, ces mêmes récits sont indispensables. dans le processus de transmission des connaissances, tant techniques que sociales. La formation des jeunes apprentis se fait toujours, au moins en partie, au contact des anciens. Cela ne sera très bientôt plus possible concernant l'activité minière qui, même si elle a cessé dans la région, a beaucoup à apprendre à d'autres secteurs d'activité.

C'est peut-être à ce niveau que la recherche peut intervenir, par un travail de collecte et de traitement de la mémoire qui permettra, par la suite, d'initier une nouvelle forme de transmission des savoirs. Cette collecte ne doit cependant pas s'arrêter aux seuls guides du

¹⁸ Voir à ce sujet F. Desage, 1998, op.cit.

CHM, mais au contraire tenter d'aller au-delà afin de réellement conserver toutes les mémoires et assurer la transmission des connaissances de toutes les catégories de travailleurs. Le profil des guides-mineurs du CHM est en effet très spécifique. Il s'agit dans leur très grande majorité d'anciens porions ou chefs porions, c'est-à-dire des agents de maîtrise, et non des ouvriers de base ou même des ingénieurs. La mémoire et le vécu du travail véhiculés dans les discours de visite du CHM sont donc ceux d'une catégorie précise d'acteurs qui, s'ils sont généralement présentés comme "mineurs" occupaient au moment de leur activité, des postes très divers et parfois forts éloignés du "mineur de fond" creusant la terre¹⁹.

La question du rapport mémoire/histoire est donc complexe et ne peut être résolue uniquement par un discours rationalisateur et des moyens sensés assurer une certaine scientificité. Il faut plutôt accepter la part d'"invention" qui existe dans toute histoire. Il s'agit aussi de considérer la mémoire et le récit du passé non comme ce qu'ils auraient pu être si on possédait l'ensemble des témoignages possibles, mais comme ce qu'ils sont compte tenu des mobilisations qui se sont créées et des messages construits et élevés au rang de représentations collectives.

2- L'édification d'un lieu de référence : rôle affiché du CHM et place réelle dans le Bassin minier

2.1- Le Centre historique minier : une réalisation exemplaire ?

Si le Centre Historique Minier a été qualifié dans le titre de "mémoire officielle", c'est du fait des conditions de sa création, des soutiens dont il dispose et du rôle qui lui est dévolu aujourd'hui.

En effet, comme il a été déjà signalé, le CHM est l'émanation des HBNPC, donc du patronat. C'est le seul cas dans la région Nord - Pas de Calais où le patronat s'est autant investi dans l'édification d'un lieu patrimonial et surtout où il en est l'instigateur²⁰. Au moment où s'édifiait le CHM, d'autres musées de la mine étaient également constitués par des anciens mineurs²¹. Mais la puissance des HBNPC et des partenaires dont ils vont s'assurer le soutien, va permettre d'imposer Lewarde comme un centre de référence. C'est d'ailleurs en partie en réaction aux demandes de dons de matériels faites par différentes communes qui voulaient

¹⁹ Voir à ce sujet F. Desage, 1998, p.75 et suivantes.

²⁰ Cette constatation ne tient pas compte des petits musées d'entreprises créés par des entrepreneurs privés, mais se fait comparativement aux autres grands secteurs industriels de la région comme le textile, la sidérurgie, la métallurgie ou la brasserie. L'étude, dans la troisième partie, de la Maison de la chicorée permettra de faire un parallèle avec ce type d'action.

²¹ Cela fera l'objet du point IV.

créer leur espace muséographique, que les HBNPC se sont saisis de la question patrimoniale.

M. Héquet directeur général des HBNPC de 1968 à 1976 explicite cette idée :

"C'était l'époque où toutes les communes minières voulaient leur petit musée et demandaient du matériel ; on a donc décidé de faire quelque chose de grand, à l'échelon régional, où l'on stockerait tout le matériel représentatif de l'exploitation"²².

Il s'agit donc d'une reprise en main patronale de démarches majoritairement ouvrières. Parallèlement à la constitution du CHM, les dirigeants des HBNPC ont freiné les autres initiatives, notamment en refusant de céder des matériels.

Les institutions politiques régionales ainsi que l'Etat ont été sollicités pour participer à la mise en place de l'association du centre. En 1982, elles font donc partie des membres fondateurs de l'association du CHM. Cela explique le soutien sans faille accordé depuis au CHM par le Conseil Régional et le Conseil Général du Nord. Le fait que le centre historique minier ait été initié par le "haut", par les instances politiques et économiques régionales, explique qu'il ait été par la suite désigné comme le fleuron du patrimoine industriel en région. Il a dès le départ été conçu comme un outil au service de la région. Le CHM n'acquiert cependant son autonomie culturelle et de fonctionnement qu'avec le désengagement des Houillères à partir de 1990, la présidence de l'association est alors confiée à Marc Dolez, député PS du Nord. Jusque là, la prédominance des HBNPC freine l'engagement des instances politiques régionales et des associations.

Les discours des différents acteurs politiques régionaux montrent leur parti pris vis-à-vis de Lewarde et le rôle qu'ils lui attribuent. Si le CHM semble faire l'unanimité parmi les acteurs politiques et institutionnels, on peut faire l'hypothèse que c'est parce que ces acteurs se positionnent comme des agents de son avènement. Même si officieusement des conflits existent²³, ils sont occultés dans les discours et les manifestations officielles de façon à rendre une image unifiée du patrimoine et de ne pas laisser paraître les conflits de pouvoir qui se nouent pour le contrôle de la dimension symbolique de l'industrie.

"En ce qui concerne le Centre historique minier de Lewarde, le Conseil Régional fait plus que du financement. J'ai suivi de bout en bout le concours d'architecte, le suivi des appels des marchés, et puis je me suis occupé bien sûr aussi du montage des dossiers administratifs. Je leur facilite les choses. Parce que je participe au conseil d'administration, j'accompagne de bout en bout toutes leurs difficultés, je suis leur

²² Propos cités par O. Kourchid dans son article intitulé "la mémoire de la mémoire, quatre initiatives de conservation du patrimoine minier dans le bassin Nord - Pas de Calais", *Sciences sociales, Industries, Techniques et Cultures professionnelles*, Lille, n°3-4, 1997, pp. 9-35.

²³ Comme nous aurons l'occasion de le voir dans le dernier chapitre de cette partie.

facilitateur, c'est mon rôle de chargé de mission. (...) Lewarde a un thème très porteur, celui de la mine, c'est vraiment l'identité de la région. (...) Par sa dimension et sa fréquentation je pense qu'il pourrait être musée national. Au niveau de la consultation d'archives c'est la deuxième entreprise de la région. (...) Lewarde est incontournable, c'est le centre de ressources et de recherche, c'est lui le phare, c'est lui la Mecque, si vous préférez, du patrimoine minier." (M. B., DAC du Conseil Régional ; HM, 2000)

"Ce qui est fait sur Lewarde c'est exemplaire. C'est une réussite." (M. H.B., direction des territoires, Conseil Régional ; HM, 2000)

"Lewarde est le seul musée cohérent dans le Nord. C'est une référence. Il travaille avec les autres musées en toute honnêteté, il ne cherche pas à récupérer des choses, il les aide." (M. D., Conseil Général du Nord ; HM, 2000)

Ces différents acteurs ne tarissent pas d'éloges concernant le CHM. Les termes utilisés sont forts, comme dans le cas de la métaphore religieuse utilisée par cet agent de la culture au Conseil Régional, et signifient toujours la centralité et l'exemplarité du lieu. A travers ces discours élogieux, ce sont leurs propres politiques que ces acteurs justifient et cautionnent. Ils ont contribué à l'ouverture de la structure, ils en font aujourd'hui un des piliers de la politique culturelle, touristique et d'aménagement du territoire dans la région, la qualification en lieu exemplaire est donc un moyen de rentabiliser leur investissement. Il leur faut signifier clairement la valeur du lieu pour faire accepter les orientations qu'ils ont choisies et apparaître eux-mêmes comme des acteurs incontournables et des partenaires potentiels au sein de la région, mais aussi vis-à-vis de l'Etat.

Les habitants du secteur de Lewarde n'ont pas été associés à la création du CHM. Cela se traduit aujourd'hui par un désintérêt des communes environnantes qui ne souhaitent pas soutenir financièrement le musée. Cette mainmise unique des Houillères sur le projet renforce, au sein du bassin, l'impression d'une mémoire imposée par la direction, façonnée par elle pour servir ses intérêts propres et souvent déconnectée des souvenirs et du vécu des mineurs. L'utilisation d'anciens mineurs en tant que guides marque la volonté pour le CHM de se défaire de cette image et de donner aux mineurs la possibilité de se réapproprier ce lieu de mémoire construit sans eux et qui pourtant les raconte.

2.2- L'imposition du CHM comme lieu de référence, une volonté institutionnelle

Le Centre historique minier est exemplaire, non d'une construction patrimoniale collective, mais de la volonté institutionnelle de créer un lieu qui entérine une version des événements de l'histoire conforme à ses besoins. En créant le CHM, les HBNPC recycloient un lieu de production et menaient une opération de communication leur permettant de se dédouaner face à la crise et d'améliorer leur image²⁴. Il ne s'agit pas d'une émanation populaire mais d'une expérimentation patronale pour mettre fin symboliquement à une activité de production.

Aujourd'hui encore, le CHM se conçoit comme le site "phare" du patrimoine et de la culture minière, à partir duquel doivent rayonner toutes les autres initiatives. L'actuel directeur de la structure affirme la centralité du CHM à différents niveaux. Tout d'abord au niveau culturel, en région. Le Centre se définit comme "le" lieu de l'activité culturelle et de recherche du bassin minier et comme l'initiateur de tous les projets majeurs. Ensuite, la centralité est affirmée au niveau politique, le CHM se désigne comme étant à l'origine des projets politiques d'aménagement du territoire. Enfin, le statut du CHM est porté à l'échelle nationale par la demande de classement en musée national. Des extraits du discours du directeur sont éclairants sur ces différents points :

"Ici, sur la culture minière on est à la base de tout. Depuis toujours je parle de la nécessité de s'associer afin de créer du développement culturel. Et le développement culturel a des implications en terme de développement touristique. (...)"

"[concernant le projet du Conseil Régional de mise en réseau du patrimoine minier²⁵] Bien sûr je suis au courant, c'est moi qui l'ai initié. C'est mon bébé que tout le monde essaye de récupérer maintenant. (...) Le réseau, j'en ai parlé au début des années 90, on m'a écouté d'une oreille distraite. (...) c'est moi qui l'ai asséné sans cesse cette idée de réseau. Et maintenant on vient me dire "mais pourquoi vous n'avez jamais pensé au réseau ?" L'idée revient enfin, j'en suis content."

"Nous avons demandé en 1992 le classement national du musée de Lewarde, car la mine a une place essentielle dans le développement de la France. L'exploitation du charbon est une des causes essentielles du développement du pays. (...) le patrimoine que l'on conserve ici a beaucoup plus d'importance pour l'identité de la France que la Joconde, en terme de patrimoine national. Il serait normal que notre musée soit pris en charge par l'Etat. Sans le charbon, la France ne serait pas devenue la quatrième puissance au monde." (propos de M. D., CHM ; HM, 2000)

²⁴ Voir O. Kourchid, 1997.

²⁵ Dont il sera question dans le chapitre 6.

Le discours montre une survalorisation de l'activité charbonnière qui sert à légitimer l'existence du CHM et à réclamer une reconnaissance locale, régionale et nationale de son action. Bien qu'il ne soit plus lié à CDF et aux Houillères, le discours du directeur s'inscrit dans une certaine continuité avec ceux de ses prédécesseurs. Le CHM tient à se montrer comme une instance incontournable et majeure dans le bassin minier, prépondérance qui se vérifie dans les faits et qui ne laisse que peu de place aux autres initiatives patrimoniales ou de mémoire, quand elle ne les nie pas²⁶. Les membres du CHM insistent en effet pour qu'il ne se crée pas de second grand musée de la mine dans le bassin. Ils craignent que le département du Pas de Calais veuille "son Lewarde"²⁷ et que cela nuise au rayonnement et au bon développement du CHM. Cette idée de suprématie de Lewarde dans l'édification et la diffusion de la mémoire minière est relayée par certains acteurs d'autres musées de la mine du bassin. Tout en dénonçant la volonté des Houillères d'éliminer toute concurrence, certains cautionnent la légitimité du centre. Il en est ainsi pour l'un des fondateurs du Musée de la mine de Bruay-la-Buissière qui tient des propos stratégiques. En tant que responsable d'une petite structure, il tente de valoriser son action en prenant pour modèle la réalisation de référence dans ce domaine.

"J'approuve l'opinion de Lewarde qui freine la multiplication des musées (...). Il est normal que le CHM de Lewarde soit aidé, car c'est la mémoire officielle de la mine, avec les archives, la fosse, le matériel." (K.D., membre fondateur du musée de la mine de Bruay, cité par O. Kourchid, 1997, op.cit., p.26.)²⁸

Le Centre Historique Minier conçoit donc son rôle en terme de tête de réseau par rapport aux autres structures et initiatives existantes et comme un médiateur vis-à-vis du public. L'objectif du CHM envers les visiteurs est la "médiation culturelle et scientifique"²⁹. Il souhaite opérer un acte de transmission qui est à la fois une transmission de connaissances sur une activité professionnelle et la transmission d'un message sur ce qu'elle a engendré au plan social, économique et identitaire. Le Centre Historique Minier de Lewarde se positionne clairement comme un lieu de référence, un lieu de création de l'histoire régionale. Il s'inscrit dans une stratégie de développement local³⁰ et de contrôle de la mémoire collective de l'activité minière. Il ne se définit pas, comme c'est souvent le cas dans les autres initiatives,

²⁶ Voir à ce sujet le point I-la confrontation des mémoires dans le chapitre 6.

²⁷ Expression qui revient souvent dans le discours de différents acteurs et qui renforce la légitimité du CHM puisqu'il devient en terme de vocabulaire une expression de référence et servant à qualifier les grands projets.

²⁸ Ces propos seront repris plus longuement et analysés dans le point I- la confrontation des mémoires, chapitre 6.

²⁹ Propos du directeur du CHM recueillis par HM, 2000.

³⁰ Ce sujet fait l'objet du chapitre 6 de cette partie.

comme un lieu de restitution d'une mémoire mais comme un espace de culture et de connaissance qui s'appuie sur le passé pour devenir un pôle scientifique et de développement culturel et touristique.

II- le cas de la fosse 9-9 bis d'Oignies, analyse du processus de construction symbolique du patrimoine

1- Historique de la fosse 9-9 bis

C'est dans la ville de Oignies que fut découvert le charbon dans le Pas de Calais, en 1842³¹, grâce à des travaux de forage et de sondages hydrauliques demandés par Madame De Clercq³².

Après cette découverte, l'exploitation charbonnière dans le Nord - Pas de Calais connaît une expansion importante et le bassin minier devient le premier producteur de charbon au niveau national. Néanmoins, les gisements ne sont pas intarissables et avant même que la crise charbonnière soit clairement annoncée, des puits sont fermés faute de matière première. Ceux qui restent nécessitent de creuser de plus en plus profondément et bientôt, à partir de 1970, il devient plus cher à la France de produire son charbon que de l'importer.

1.1- Les étapes de l'exploitation à Oignies de 1852 à 1990

Suite à la découverte du charbon à Oignies, la concession des mines de Dourges est créée en 1852³³. Différents puits sont foncés à partir de cette date, mais la première guerre mondiale repousse le démarrage de l'extraction.

Les travaux de mise en place de la fosse, le siège "De Clercq-Crombez" ont duré sept ans, de 1927 à 1933³⁴. La machine d'extraction du puits 9 n'a été installée qu'en 1939³⁵. La fosse 9-9 bis a été gérée dans un premier temps par la Compagnie des mines de Dourges. On y extrayait du charbon maigre, à forte valeur commerciale. Suite aux regroupements des sièges, la fosse passe dans le groupe d'Oignies³⁶ et quitte celui d'Hénin-Liétard.

La fosse 9-9 bis change d'affectation à partir des années 50 et s'intègre dans un ensemble plus vaste qualifié de "siège de concentration". Il s'agit du siège "9-9bis-10"

³¹ V. Croizé, sous la dir. De O. Kourchid, *Etude sur les bâtiments classés Monuments Historiques du site minier 9-9bis d'Oignies Pas de Calais*, Lille, IFRESI-CNRS, 1994.

³² J-F. Belhoste, P. Smith, *Patrimoine industriel, cinquante sites en France*, Paris, Ed. du patrimoine, 1997, coll. Images du patrimoine.

³³ O. Kourchid, "Intelligibilité passée et future des sites miniers d'Oignies (Pas de Calais) : 10 ans de ténacité depuis l'option de classement jusqu'à la remise en route", *L'archéologie industrielle en France* (actes du XIIIème colloque national Caen 6-8 oct. 2000), n°40, juin 2002, pp.73-81.

³⁴ V. Croizé, sous la dir. De O. Kourchid, 1994, op.cit., p.4.

³⁵ Op. CIT., il s'agit d'une nouvelle construction qui remplace une construction provisoire dont l'origine n'a pas été retrouvée.

³⁶ Le groupe d'Oignies a été constitué en 1946, suite aux nationalisations. Il regroupait la concession d'Ostricourt dans son ensemble et en partie les concessions de Carvin, Courrières et Dourges.

d'Oignies qui devient un des grands sites d'exploitation du bassin minier. Son gisement s'étend alors sur 50km² et couvre le sous sol de onze communes. Il sera le dernier en activité dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais. Datant des années 60, il résulte de la concentration et de la mise en réseau de quatre puits reliés en sous-sol. Il s'agit du 9-9 bis qui date des années 30 et qui fait office de centre technique, organisationnel et social. Il remplit les fonctions d'aéragé, de stockage et de maintenance du matériel, de gestion du personnel, d'alimentations électrique et à air comprimé, d'intertisation³⁷, de télésurveillance (télévigile, télégrisoumétrie) et de sécurité. Le 8-8 bis d'Evin-Malmaison datant des années 30 également est le second puits concerné, sa fonction est l'aspiration d'air (aéragé) et le pompage des eaux (exhaure). Le troisième puits est le 24-25 d'Estevelles consacré au dégazage³⁸, à l'aspiration d'air, à l'alimentation électrique, à l'alimentation à air comprimé, à la télésurveillance et à la sécurité. Le dernier puits est le 10 d'Oignies, siège d'extraction de grande capacité, à l'image du site du 11/19 de Loos-en-Gohelle³⁹. A partir de ce moment, le 9-9bis devient un lieu de transit du personnel et des machines. Les puits ne font plus d'extraction et la fosse se spécialise dans la gestion de la sécurité.

C'est à Oignies que prend fin de la production charbonnière en Nord - Pas de Calais. Non sans un certain symbolisme montrant le cycle de la vie, la dernière gaillette⁴⁰ est extraite du 10 d'Oignies le 21 décembre 1990. Cette manifestation a fait l'objet d'une mise en scène à caractère rituel. Une berline transportant les dernières gaillettes est remontée en présence des élus et des mineurs. Le wagonnet a été décoré de photos et de dessins de pics et de lampes de mines, des portraits de mineurs figurent également. Une date de naissance et une date de mort ont été imposées : 3 février 1720, 21 décembre 1990. C'est une métaphore du cycle de vie qui a été utilisée pour symboliser la fin de l'activité industrielle, sauf qu'ici ce n'est pas l'enfouissement mais la remontée à la surface qui signifie ici la fin de la vie.

1.2.- La préservation des sites d'Oignies, une démarche patrimoniale

La fosse 9-9 bis d'Oignies, qui a été préservée et qui fait aujourd'hui l'objet d'une valorisation patrimoniale, est un site d'architecture 1930 en briques et en béton. Il est typique de l'époque de la "reconstruction" qui a eu lieu après la première guerre mondiale. Il se situe

³⁷ Il s'agit de l'alimentation éventuelle d'Azote pour lutter contre un incendie ou un feu.

³⁸ Il s'agit d'extraire le grisou capté par des sondages spécialisés puis d'une compression et d'une mise au feeder (canalisation) pour utilisation par d'autres établissements.

³⁹ La tour d'extraction du 11/19 a été protégée alors que le site du 10 a été détruit en 1992.

⁴⁰ Gros morceau de charbon.

dans un "environnement minier", contrairement à la fosse Delloye de Lewarde. Le site est bordé d'un côté par un terril et de l'autre par les cités minières (voir photos 1 à 4). Il s'agit d'un site complet, c'est-à-dire disposant des bâtiments et d'un certain nombre de machines. L'ensemble abrite tout l'appareillage du puits : les machines d'extraction⁴¹, les compresseurs⁴² et les ventilateurs. Les deux chevalements métalliques à treillis, d'une hauteur de 40 mètres, ont également été conservés, celui du puits 9 provient du puits n°3 bis de Dourges. Ils sont entourés de leurs bâtiments servant à la "circulation du personnel, des matériels, des fluides et des berlines ("clichages)".⁴³ Les machines conservées sont en état de marche. Le site conserve également les instruments de mesure et de télémessure ayant servi à la sécurité du jour et du fond ainsi que les dispositifs techniques servant au jour : réfrigérants des compresseurs, réserves d'air comprimé et "clichage" des deux puits.

Les bâtiments de production et les machines font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. En 1992, ils ont été inscrits par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, suite à une COREPHAE⁴⁴, commission qui décide des sites à proposer à l'inventaire et au classement, consacrée au patrimoine industriel. Le site a été définitivement classé en 1994, il aurait pu l'être dès 1992 mais la procédure a été retardée par le refus du propriétaire (CDF) de signer l'arrêté de protection. Les bâtiments administratifs et les bureaux présents sur le site sont quant à eux inscrits à l'inventaire. Il en est de même pour plusieurs autres constructions : la salle des pendus et les douches des agents de maîtrise et des ingénieurs, la chaufferie, l'infirmerie, le bâtiment des écuries, la maison du garde, la salle de la paye et le château d'eau datant de 1928.

Le site est en cours de réhabilitation depuis le début des années 1990. la démarche a été initiée en 1989 par O. Kourchid, alors chargé de recherche du CNRS⁴⁵, dans le cadre d'une recherche sur les portes et méthodes de travail et de sécurité au fond et au jour dans l'exploitation du siège 9-9bis-10 d'Oignies⁴⁶. Aujourd'hui, différents acteurs interviennent, la Drac, le Conseil Régional et l'EPF principalement. Le site bénéficie également de subventions européennes. Pour ce qui est de la partie technique, après une première action de clôture du site en 1995 afin de lutter contre le vandalisme, la réfection des chevalements fait

⁴¹ La principale machine d'extraction est celle du 9, elle est du type Jeumont bicylindroconique de 1200 CV en courant continu, avec pont roulant. Celle du puits 9 bis fonctionne en courant alternatif avec rhéostats plongeurs.

⁴² L'un de type Rateau et l'autre de type Messian.

⁴³ In O. Kourchid, "Intelligibilité passée et future des sites miniers d'Oignies (Pas de Calais) : 10 ans de ténacité, depuis l'option de classement jusqu'à la remise en route", communication au colloque de Caen, CILAC, *Rendre intelligible le patrimoine industriel*, 5-7 octobre 2000.

⁴⁴ COREPHAE : commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.

⁴⁵ Il est devenu directeur de recherche au CNRS en 1993.

⁴⁶ Dans le point suivant seront détaillées les différentes étapes de la valorisation du site.



7- Vue d'ensemble du carreau de fosse du 9-9bis d'Oignies. (Cl. H. Melin)



8- Façade du bâtiment principal abritant les compresseurs, les ventilateurs, le poste électrique et la machine d'extraction. (Cl. H. Melin)





9- Chevalement de la fosse 9-9bis, de type métallique à treillis. Site classé monument historique. (Cl. H. Melin)



10- Terril d'Oignies, de forme conique situé derrière le carreau de fosse. (Cl. H. Melin)

actuellement l'objet d'une action prioritaire. Les bâtiments administratifs sont quant à eux rénovés pour accueillir différentes activités. La Mission Bassin Minier du Conseil Régional⁴⁷ y est installée depuis 2001. Parallèlement, le site du 9-9bis pourrait bénéficier d'un autre projet voisin en cours de réalisation. Il s'agit de la plate-forme multimodale de Dourges, permettant des échanges entre rails, routes et canal, en construction sur l'ancien site de la fosse 10.

Le site a connu différents propriétaires pendant la période d'exploitation. Il s'agit successivement de la Compagnie des mines de Dourges, du Groupe d'Hénin-Liétard, puis du groupe d'Oignies. Après la fin de l'exploitation, les HBNPC prennent le site en charge pendant un an, puis, en 1992, il est placé sous la responsabilité de CDF. Jusque récemment, Charbonnages de France était encore propriétaire du site, ce qui posait un certain nombre de problèmes, notamment d'accès au lieu. Pour des raisons réglementaires de sécurité, l'accès au site était très restreint. Quelques visites étaient tolérées mais sous haute surveillance des représentants de CDF et à des occasions particulières telles que les Journées du Patrimoine. Cette situation a contribué à ralentir les actions de valorisation patrimoniale du site pendant que d'autres friches, devenues propriétés de communes ou de communautés de communes comme la fosse de Wallers Arenberg ou le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle, étaient réhabilitées et connaissaient de nombreux projets de développement. Depuis 2001, la fosse est passée sous le contrôle de la communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

A proximité du 9-9 bis se trouve le château de madame De Clercq, construit dans la première moitié du 19^{ème} siècle, et son parc. Le château fait partie intégrante du patrimoine minier non seulement du fait que c'est sur son territoire que le charbon a été découvert, mais aussi parce qu'il a été transformé en 1947 en Centre de réadaptation pour les mineurs blessés au cours de leur activité professionnelle. D'autres bâtiments, administratifs ou civils, témoignent également de l'importance de l'activité minière pour la ville, qui s'est construite autour de ses puits.

La ville d'Oignies a conservé d'autres bâtiments et installations issus de l'exploitation charbonnière et qui ont une valeur symbolique forte.

La fosse 2, dite "Centre Denis Papin", a été réhabilitée par la municipalité PC en 1990 afin d'y accueillir une association de conservation de matériel ferroviaire de Lille

⁴⁷ Il sera particulièrement question de cet organisme dans le chapitre 3.

(Ferrovinor)⁴⁸ qui deviendra le CMCF (Centre de la mine et du chemin de fer). La fosse abrite le dernier modèle de machine d'extraction bicyclindrique à vapeur, il s'agit de la plus puissante machine qui ait été mise au point - 4000CV -, elle a été utilisée à partir de 1947 et sauvegardée à l'initiative des HBNPC. Ce site comprend également le centre de formation professionnelle du groupe d'exploitation. Cette mine-image est entretenue par un petit groupe d'anciens mineurs mais son accessibilité pour le public est très limitée, voire inexistante. (voir photos 11 et 12).

1.3- Le CMCF, quand la mine rencontre le chemin de fer

Le Centre de la mine et du chemin de fer à Oignies est une structure associative loi 1901. Elle s'intéresse principalement au patrimoine de l'activité ferroviaire. Dans un premier temps basé à Lille sous la dénomination "Ferrovinor", dans l'ancien musée industriel et commercial, le CMCF suite à une sollicitation de la mairie de Oignies, est venu s'installer dans les anciens locaux de la fosse 2., baptisés "Centre Denis Papin".

Il s'agit d'une association de passionnés bénévoles venant d'horizons divers : anciens mineurs, salariés de différents secteurs et enseignants.

L'association se décompose en deux pôles, l'un consacré à l'activité ferroviaire, l'autre qui se spécialise de plus en plus dans l'activité minière. Parallèlement, une seconde association, "les amis de la mine", a repris la mine-image du centre de formation professionnelle de Oignies. Elle y présente différents types d'outillages et montrent l'aspect technique du travail à la mine. Les promoteurs de cette action sont des anciens mineurs bénévoles. Ils n'ont pas constitué à proprement parlé un "musée de la mine" mais plutôt un lieu d'exposition et d'explication du travail des charbonnages. Ils souhaitent associer à la collection de matériels constituée, le témoignage des mineurs eux-mêmes afin de réellement rendre compte de la culture minière. Pour cela, ils ne se contentent pas de conserver du matériel mais conservent également leurs modes d'emploi. Afin que les objets techniques constituent vraiment des objets de mémoire, les bénévoles leur adjoignent les processus de fonctionnement. Sans cela l'objet ne serait qu'un objet mort. La vie de l'objet tient dans la possibilité de le faire fonctionner et dans le maintien et la réactivation des savoirs et des savoir-faire. L'objet est donc replacé dans son contexte, réintégré dans sa logique technique, ce qui lui confère un sens supplémentaire. Il n'est pas seulement une représentation

⁴⁸ O. Kourchid et H. Melin, 2002.

symbolique du passé mais le réceptacle de connaissances plus larges qui permettent de comprendre de manière plus fondamentale l'activité minière.

Les membres de l'association exposent parallèlement la thématique du patrimoine ferroviaire et du patrimoine minier. Ils restaurent du matériel et font circuler des locomotives à échelle réduite. Ils possèdent différents véhicules, la collection est composée d'un réseau extérieur pour locomotives à vapeur vive construites par les modélistes ferroviaires de l'association. Des voies peuvent recevoir du matériel réel et il existe un réseau de 700m de voies de 60 cm pour le matériel minier et les locomotives. Les véhicules sont restaurés sur place par les bénévoles.⁴⁹

Les bâtiments de l'ancienne fosse 2 possèdent encore une partie du matériel d'origine, comme la machine d'extraction, un modèle de 1939 qui sera en service jusque 1977 ou des machines ferroviaires de fond. Les membres de l'association ont également réalisé les maquettes des fosses 2 et 9 - 9 bis d'Oignies. Le CMCF possède un nombre important de documents écrits et vidéo concernant la mémoire de l'activité ferroviaire qu'ils souhaitent recueillir⁵⁰.

Il existe une autre association de collecte de matériel ferroviaire, il s'agit de l'association CEFNORD (Cercle d'études ferroviaires Nord) à Denain.

2- La réappropriation du site, une bataille pour la mémoire

2.1- Une initiative institutionnelle, quand la recherche se penche sur le phénomène industriel

La sauvegarde de la fosse 9-9bis d'Oignies trouve son origine dans une action institutionnelle démarrée au milieu des années 80. Le CNRS crée alors un programme interdisciplinaire de recherche sur le travail, l'emploi et les modes de vie (PIRTEM). Dans ce cadre, O. Kourchid entame, à partir de 1985, un programme de recherche à long terme sur les sites 9-9bis-10 d'Oignies, avec le CNRS, l'IFRESI, l'Institut de sociologie de l'USTL et des étudiants en thèse de sociologie. Plusieurs thèmes sont traités jusqu'en 1992 : les procès de travail et de sécurité au jour et au fond, l'immigration et l'habitat, notamment.

⁴⁹ Pour citer quelques exemples de matériels : locomotives à vapeur vive, wagons des HBNPC, locomotive Baldwin 62094, locotracteurs Renault et BRM, voiture métallique Nord, locomotive Pacific 231 C 78, voiture couchettes, wagon poste.

⁵⁰ Sources : documentation de l'association et entretiens avec les membres bénévoles du CMCF.



11- Bâtiment abritant l'association CMCF à Oignies. (Cl. H. Melin)



12- Anciens bâtiments administratifs de la fosse 2 d'Oignies, interdits d'accès au public. (Cl.

H. Melin)

Des colloques sont organisés par O. Kourchid à partir de 1989 dans différents lieux industriels de Oignies :

- 19 avril 1989, journée "*Le monde de la mine*", sur la conservation du patrimoine, la valorisation et la dévalorisation,

- 5 juin 1991, journée du groupe de travail sur "*contrôle des énergies et sécurités industrielles*" (CEA-IPSN, SNCF-cellule facteur humain, HBNPC, responsables de sites, Université de Valenciennes),

- 21-22 novembre 1991, colloque international à Arras "*1891-1991, cent ans de conventions collectives*", évidemment sur les sécurités professionnelles ouvrières,

- 3 juin 1996, colloque national "*contrôle, régulation, freinage : des sciences et techniques aux sciences sociales*", sur le site 9-9bis, dans la salle des pendus (mines de houille, nucléaire, textiles, transports routiers, transports guidés à grande vitesse, aéronautique),

- 2 juin 1997, colloque "*Travail, santé, sécurité en milieux extrêmes : la mobilisation des sciences, des techniques et des industries*" (mines de houille, nucléaire, plongeurs industriels, travaux dans les stations polaires, espace), au Centre Denis Papin, le 9-9bis étant interdit au public."⁵¹

Au début des années 1990, O. Kourchid et la municipalité d'Oignies "rédigent un programme de conservation et de valorisation des sites d'Oignies associant la fosse2 (centre D. Papin, Ferrovinor et mine-image "les amis de la mine) et le 9-9bis-10"⁵². La Drac et la Préfecture de région répondent favorablement, les HBNPC donnent un accord de principe mais restent en retrait. A partir de ce moment, différents acteurs institutionnels (Drac, DDE⁵³, municipalité, département du Pas de Calais) s'engagent pour la possible conservation du site après son arrêt. L'Etat et la Région entament en 1992 une procédure de classement de toutes les installations au-dessus de moins quinze mètres, en conservant les machines en état de marche.

La municipalité d'Oignies, quant à elle, toujours avec O. Kourchid, formule le projet de relier le 10 (tour d'extraction en béton, l'ensemble du site est typique des sièges de concentration des années 60), le 9-9bis, le 2 et la mine-image, en utilisant le chemin de fer des

⁵¹ O. Kourchid, 2002.

⁵² O. Kourchid et H. Melin, 2002.

⁵³ DDE : direction départementale de l'équipement.

mines. Le projet est breveté et présenté au Conseil Général du Pas de Calais. C'est ainsi que la fosse 2 a pu être réhabilitée en 1991⁵⁴.

La sauvegarde du site minier de Oignies est donc une initiative institutionnelle, du milieu de la recherche. Cette démarche est appuyée par les autres acteurs : Etat et Région. A ce moment de la démarche, des anciens mineurs, jusque là absents, vont se joindre au projet pour en faire une action associative.

2.2- L'Accusto-Seci, un tournant dans la conservation du site

En 1992, la Drac demande à O. Kourchid de formuler un projet scientifique pour appuyer le classement du site 9-9bis qu'ils envisagent. Une problématique émerge alors, celle de la sécurité industrielle et des transports.

A la demande de la Drac, et afin de pouvoir porter le projet, O. Kourchid crée une association, l'Accusto-Seci (association pour la création du centre de culture scientifique sur les sécurités industrielles d'Oignies), avec M. Doligez⁵⁵, ancien responsable du siège, le seul haut responsable à s'être concrètement engagé dans la conservation du patrimoine minier, et plusieurs mineurs retraités, pour la plupart agents de maîtrise.

Les membres de l'association sont effectivement majoritairement des agents d'encadrement et des porions. Ils possèdent des connaissances techniques importantes sur différents domaines de l'activité minière et souhaitent les faire partager. Il s'agit pour eux de rétablir le travail qui a été effectué à l'époque de l'exploitation. La dimension pédagogique de leur action a pour but de rendre intelligible le travail d'exploitation houillère pour qu'il puisse être compris, et donc reconnu, par l'ensemble de la population.

Les anciens mineurs bénévoles au sein de l'association ne sont cependant pas tous des anciens porions ou occupant d'autres fonctions à responsabilité. Il y a également plusieurs mineurs de fonds occupant différentes fonctions telles que chef de poste ainsi que des ouvriers du jour. Il s'agit de la seule association où les mineurs ont une telle diversité de fonctions et de niveaux dans la hiérarchie. Dans les autres projets il s'agit souvent d'un même corps de métier à un même statut ou à un statut proche (porion en général). Les femmes de mineurs

⁵⁴ Sources : entretien avec O. Kourchid, 2002 ; O. Kourchid et H. Melin, 2002 ; O. Kourchid, M. Doligez, *Valorisation et développement culturel, scientifique et technique du site 9-9bis d'Oignies Pas de Calais, sur les sécurités industrielles*, Oignies/Lille, CNRS, ACCUSTO-SECI, 1993.

⁵⁵ O. Kourchid, M. Doligez, *Projet de développement scientifique et technique des sites 9-9bis d'Oignies : sécurités industrielles : l'homme maître de la machine*, 20p. illustrées, préparé en 1990-1991, mis à jour et présenté à la Drac en novembre 1992.

reviennent également sur le carreau de fosse. Elles participent activement à la collecte de la mémoire initiée par O. Kourchid et poursuivie par H. Cukrowicz et C. Baichère, sociologues.

L'initiative de recherche rejoint ici les préoccupations des anciens travailleurs de sauvegarder la mémoire de l'activité et de permettre au carreau de fosse de retrouver une fonction après l'arrêt de l'exploitation. Ce qui est original dans le processus de patrimonialisation du site d'Oignies, c'est la convergence de forces et d'opinions de deux catégories d'individus et de corps professionnels à l'opposé dans la hiérarchie sociale. La Drac et l'Etat se sont associés aux anciens mineurs pour sauvegarder le site, presque contre l'avis des HBNPC et de CDF, qui ne soutiennent réellement que le CHM de Lewarde.

Jusque 1992-1994, la conservation du 9-9bis d'Oignies (le 10 sera démoli malgré les projets en cours) reste une initiative institutionnelle, associée récemment à des retraités de l'activité charbonnière. Cependant, il s'opère peu à peu une réappropriation du projet initial et du site par les bénévoles mineurs de l'association. C'est en grande partie grâce à eux que la fosse 9-9bis a pu être préservée et que les différentes machines ont pu être maintenues en l'état⁵⁶. Prenant une place de premier plan, les bénévoles vont assurer presque quotidiennement la maintenance du site, avant même les interventions de la Drac.

En février 1993, l'association signe avec Charbonnages de France une "convention de mise à disposition précaire" lui permettant de faire visiter le site à de petits groupes et de gérer de manière relativement souple le carreau de fosse. Cette convention a été modifiée en 1995 par l'ajout de deux articles conférant d'une part à l'association les charges d'électricité, d'eau et de téléphone et d'autre part interdisant toute visite du public, sauf dérogation à demander auprès de CDF. Le rôle de l'association est réduit à la fonction de gardiennage. En 1997, l'Accusto, par l'intermédiaire d'Olivier Kourchid et de Michel Doligez⁵⁷, a adressé au premier ministre, M. L. Jospin et à plusieurs ministres, un dossier détaillé sur l'historique du site et de l'association ainsi que du projet de valorisation, afin d'obtenir une aide de l'état pour favoriser la sortie de concession, et donc du code minier, du site.

⁵⁶ En dehors de l'action de protection de la Drac.

⁵⁷ O. Kourchid, M. Doligez, *Dossier à l'intention du Premier Ministre, site 9-9bis d'Oignies (Pas de Calais)*, dactylographié, 1997.

Le site est quotidiennement entretenu par les anciens mineurs qui organisent des permanences sur le carreau et en assurent le gardiennage⁵⁸. Ils ont également permis de réhabiliter un certain nombre de matériels et de limiter les dégradations.

"Nous ce qu'on voulait quand on a commencé, c'était sauvegarder le site avec toute la machinerie en état de fonctionnement pour pouvoir témoigner de toute l'activité qu'il y a eu, des techniques mises en œuvre. C'est important aussi de montrer les différents métiers de la mine, c'était très technique, complexe, par exemple la mesure des profondeurs de puits pour ensuite déterminer le matériel à utiliser pour descendre les cages. Et puis il y avait aussi la sécurité avec tout un système pour détecter les problèmes, parce que c'était dangereux, ceux qui étaient au fond comptaient sur ceux du jour pour qu'il n'y ait pas d'incident. C'est important que les nouvelles générations connaissent cela." (M.B., membre de l'accusto, ancien chef porion ; HM, 1998).

L'association mène aussi différentes manifestations culturelles et pédagogiques jusqu'en 1996, date à laquelle CDF a interdit définitivement au public l'accès au site. Il s'agit notamment d'expositions et de démonstrations de fonctionnement des machines (machines d'extraction, compresseurs, ventilateurs). Des panneaux et schémas explicatifs ont été créés par les membres de l'association afin de restituer au grand public la complexité technique des différentes activités liées à l'exploitation charbonnière.

En investissant les lieux et en engageant différentes actions de maintenance et de remise en état, les anciens mineurs se sont appropriés le site pour en faire leur projet, faisant oublier les premiers initiateurs, CNRS et Drac⁵⁹. Il est intéressant de constater le processus qui voit peu à peu revenir les anciens mineurs sur leur lieu de travail et le refaçonner pour l'inscrire dans les mémoires et à terme dans l'histoire. Si l'initiative, au départ, était institutionnelle, le mythe du site a été construit par les bénévoles de l'association. Leur investissement a permis de donner concrètement vie au lieu et de faire émerger des représentations symboliques.

La patrimonialisation du 9-9bis connaît pour ainsi dire un processus inverse des autres sites. Comme nous aurons l'occasion de le voir, les friches minières sont d'abord investies par les acteurs associatifs, quelquefois accompagnés des élus locaux, puis, quand le projet paraît porteur de développement, il est souvent repris par les acteurs institutionnels qui l'organisent

⁵⁸ Le gardiennage a été pendant un moment assuré par la DRAC, à temps plein en 1992 puis la nuit jusque 1995, mais cette action a cessé après la clôture du site en 1995.

⁵⁹ A l'exception d'Olivier Kourchid, toujours présent sur le site et dans l'association.

et le professionnalisent. Ici, c'est l'inverse qui s'est produit : le projet institutionnel est accaparé par les anciens mineurs qui en font leur lieu d'expression.

Cette image, idéalisée, du travailleur prenant possession de son outil de travail, ne correspond pourtant pas totalement à la réalité. L'appropriation réalisée par les anciens mineurs reste imaginaire, rêvée. En effet, CDF était jusqu'il y a peu propriétaire du site et n'a pas manifesté de soutien actif à l'association, quand il ne s'est pas agi de retarder des projets. Aujourd'hui que CDF se désengage, l'horizon ne se libère pas pour autant pour les anciens mineurs qui ont déjà consacré dix ans de leur vie au site, après sa fermeture. En effet, le Conseil Régional a fait du 9-9bis un des emblèmes du patrimoine régional et du bassin minier et un des pôles de sa politique de réaménagement et de développement du territoire. Un pouvoir en remplace un autre. Quelle peut être la place de l'association face aux volontés politiques et économiques ?

2.3- Une mémoire contrariée : les freins à la conservation et à la valorisation du patrimoine minier

Si le projet de valorisation et de développement du site du 9-9 bis est ancien, l'avancée effective des différentes actions est très lente. La fosse a dû faire face à de nombreux obstacles et à des oppositions fortes.

2.3.1- La relation délicate entre le monde associatif et le monde institutionnel

L'action de l'association se heurte tout d'abord à l'attitude changeante des pouvoirs publics et de CDF.

Le site est certes protégé au titre des monuments historiques, mais la Drac a tardé à mettre en route les travaux de rénovation. L'ensemble du site n'a été grillagé qu'en 1995, soit trois ans après le premier arrêté de protection. Le site a ensuite continué à se dégrader. La réfection des bâtiments et des chevalements n'a vraiment démarré qu'en l'an 2000.

Le Conseil Régional, maintenant partie prenante du projet et installé à proximité, n'a manifesté que très récemment son intérêt pour le site. Le Centre Historique Minier de Lewarde a toujours été la priorité des instances régionales, aux dépens des autres projets qui se sont développés au même moment. M. Dolez, député PS du Nord et président de Lewarde de 1990 à 1998 a manifesté une certaine hostilité à l'égard du 9-9bis d'Oignies.

La relation la plus délicate était celle qu'entretenaient la municipalité et l'association avec l'organisme Charbonnages de France, responsable officiel du site jusqu'au début 2000.

Le problème a été réglé à ce moment là avec la loi de 1999 sur les sorties de concessions. Jusque là, CDF n'établissait pas, ou peu, de concertation avec les autres protagonistes, pour la gestion du site. Il exerçait uniquement un rôle de contrôle de l'ouverture du site et ne communiquait pas concernant le devenir des lieux.

O. Kourchid distingue plusieurs attitudes selon la position hiérarchique occupée au sein de Charbonnages de France : les mineurs et les ingénieurs de fond sont dans leur ensemble favorables à la conservation patrimoniale, les cadres de la direction de CDF sont contre, mais les plus hauts dirigeants étaient plutôt favorables⁶⁰. Là encore, les deux extrêmes de la hiérarchie se rejoignent⁶¹.

Le carreau du 9-9bis est resté jusqu'en 2000 sous la réglementation de la loi de 1810 concernant la mise en sécurité des exploitations après l'arrêt de l'activité. Cette situation bloquait "les possibilités de transférer les installations à un nouveau repreneur, et donc d'opérer la mise en valeur"⁶². Pour que la fosse puisse être prise en charge par de nouveaux acteurs, CDF et la préfecture devaient signifier un abandon de concession et l'entreprise avait obligation de pouvoir certifier d'un certain niveau de mise en sécurité et de la prise en charge des problèmes qui pourraient émerger suite à l'exploitation. Il s'agit d'une procédure complexe qui a été plusieurs fois contestée. Différentes dispositions ont récemment modifié cette notion d'abandon de concession, ce qui signifie pour le 9-9bis qu'un transfert possible de propriété s'est offert.

2.3.2- *Le vandalisme ou le refus de la mémoire*

L'autre difficulté rencontrée sur le site est la dégradation rapide des installations à cause d'actes de vandalisme. Ceux-ci sont nombreux et répétés. Il s'agit d'abord de dégradation des bâtiments par des jets de pierre qui brisent les vitres et des coups portés sur les structures qui entraînent des chutes de parties de bâtiments. Il s'agit ensuite de vols de matériels et de parties des machines. C'est le cuivre qui est particulièrement visé : vol des barres de cuivre des postes d'alimentation électrique ou des cuivres de bobinage de la machine d'extraction. De même les carreaux de céramique recouvrant le sol de plusieurs salles ont été démantelés. Cette entrave à la conservation du patrimoine peut être considérée comme un rejet de la mémoire minière. C'est aussi une volonté d'affirmer que le site appartient à la

⁶⁰ Entretien avec O. Kourchid ; HM, 2002.

⁶¹ Comme l'avait remarqué L. Bergeron dans l'ouvrage de Rasse P., Giordan A. et Girault Y., *Culture scientifique et technique de l'entreprise*, Paris, Z'Éditions, 1992, coll. Investigations scientifiques.

⁶² O. Kourchid, 2001.

population locale qui peut en disposer à sa guise. C'est ce qu'a laissé entendre un voleur pris en flagrant délit par un des membres de l'ACCUSTO et qui a cherché à justifier son geste :

"Je l'ai vu le type, il est passé par la fenêtre là-haut, il a sauté sur les barres là et il démontait le cuivre, tout ce qu'il trouvait. Il m'a dit qu'il n'avait rien contre nous, que son père était un ancien mineur mais qu'aujourd'hui, lui, il avait besoin de vivre alors il venait se servir pour essayer de tirer un peu d'argent des restes de l'activité minière. Son père avait travaillé là alors c'était un peu son héritage." (M.B., membre de l'ACCUSTO ; HM, 1998).

Il s'agit ici d'une forme de réappropriation - violente - de l'activité minière. Le vandalisme est perçu par ces auteurs comme un acte légitime, une sorte de remboursement de ce qui est dû aux mineurs pour le travail effectué. C'est aussi, il ne faudrait pas l'oublier, un moyen de se dédouaner en tentant de légaliser un acte illégal.

Le vol de certaines pièces, notamment des pièces mécaniques de rechange, a aussi été interprété comme une volonté de nuire au projet de conservation et de le faire échouer. Il est difficile, par manque de connaissance des auteurs de ces dégradations, de savoir ce qui motive ces actes et donc de déduire leurs significations au niveau patrimonial.

2.3.3- Les associations, des interlocuteurs pas toujours reconnus

Un autre type de difficulté concerne directement l'Accusto-seci. Il s'agit du manque de reconnaissance de l'association par les pouvoirs publics. Si l'association est reconnue localement et entretient des relations cordiales avec la Drac du fait de son origine institutionnelle, son projet de mise en valeur n'est que secondairement considéré par le pouvoir régional. Ce dernier n'est intervenu que tardivement et donc "ignore" l'origine du projet et ne prend pas réellement en compte l'action actuelle des bénévoles.

Les membres de l'association ne sont pas envisagés comme des interlocuteurs et des partenaires potentiels. Lors d'une réunion organisée par le Conseil Régional - Mission bassin minier en février 2002, sur le thème de la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier, quand le cas du 9-9bis est évoqué, les acteurs institutionnels régionaux nient l'existence de tout projet ou de toute action en cours sur le site : "*à Oignies, il n'y a rien.*" Le cabinet d'études mandaté pour effectuer un état des lieux du patrimoine projette des actions d'aménagement sur le site en se basant sur le fait que pour l'instant il n'y a personne et que rien n'est mené. Les acteurs associatifs locaux, ici comme dans d'autres cas, sont écartés du jeu politique dès qu'il est question de développement local. Il y a une reprise en main des

lieux par les acteurs politiques qui entendent rentabiliser le patrimoine et professionnaliser les actions. Si elles ne parviennent pas à s'engager dans un réseau de lobbying avec d'autres associations et à faire valoir leurs droits, si nécessaire en s'adressant à des fonds et des programmes européens, les associations n'ont que peu de chances de faire entendre leur voix et de conserver la maîtrise de la dynamique patrimoniale qu'elles ont pourtant enclenchée.

2.3.4- La concurrence pour la maîtrise de la mémoire et des représentations

Le dernier problème est que le site est soumis à des enjeux et des stratégies régionales qui freinent son expansion. En effet, le site "officiel" de mémoire de la mine du bassin minier est le Centre historique minier de Lewarde. Celui-ci se positionne de façon hégémonique dans une situation de non concurrence. Les dirigeants du centre ont fait pression, à plusieurs reprises, auprès des autorités régionales pour que ne soit pas créé un autre musée de la mine ou un autre grand centre de mémoire qui pourrait nuire au rayonnement du CHM⁶³. Tout projet doit être soumis au CHM et ne pas constituer un pôle parallèle⁶⁴. Récemment encore, lors d'une réunion publique où il était proposé de créer un grand pôle du patrimoine industriel incarné par un binôme Lewarde-Oignies, la réaction des dirigeants du CHM a été vive et a rejeté toute possibilité de coopération qui s'assimilerait à un partage du pouvoir. Car il est bien question ici de pouvoir symbolique et de domination culturelle. La mémoire collective est à la base de stratégies politiques de contrôle du territoire régional, la question de la définition des lieux de mémoire et de l'incarnation du patrimoine et de l'identité est donc cruciale. C'est la qualification en lieu exemplaire, siège des représentations collectives du passé minier, qui confère son pouvoir à une structure et aux acteurs qui la dirigent, et qui lui permettent d'être reconnue comme un acteur à part entière du développement régional.

Le site de la fosse 9-9bis d'Oignies est souvent cité en exemple en tant que lieu d'histoire. Sa configuration, les machines et les bâtiments dont il dispose, en font un lieu privilégié de la mémoire. Mais c'est aussi en partie un lieu de mémoire freinée, freinée d'une part par les acteurs patronaux du passé incarnés par Charbonnages de France et d'autre part par la nouvelle dimension qu'a pris le patrimoine industriel. A leur décharge, il faut souligner que, malgré une "hostilité mesurée", CDF a suivi les consignes de la Drac. Si l'entreprise a cassé le 10 d'Oignies, elle n'a cependant pas remis en cause l'intégrité du 9-9bis. De plus, c'est

⁶³ Je peux affirmer cela suite à la consultation de documents confidentiels résultants de réunions entre le CHM et la région. Pour ces raisons de confidentialité il ne m'est pas possible de produire ici des extraits de ces documents ou d'apporter davantage de détails.

⁶⁴ Je reviendrai sur cette question dans le chapitre 6.

l'Etat qui est à l'origine de la sauvegarde. Ce qui est freiné, c'est l'expression des acteurs associatifs bénévoles. Outil stratégique, le patrimoine est manipulé et orienté pour servir les intérêts de quelques acteurs qui s'imposent et ne permettent pas l'émergence libre de toutes les formes d'expression et des représentations.

III- Les autres "sites de mémoire"⁶⁵ du bassin minier, des emblèmes du territoire

Il existe dans le bassin minier quatre sites dits "complets", c'est-à-dire disposant des chevalements et de la plupart des bâtiments de production des carreaux de fosse. Ces quatre sites font l'objet de beaucoup d'attention, ils sont également sources de rivalité et de conflit. Le CHM de Lewarde et le 9-9bis d'Oignies sont les deux premiers. Il en existe un autre dans le Nord, à Wallers Arenberg, et un dans le Pas de Calais, à Loos-en-Gohelle. Ces lieux sont réappropriés par différents acteurs qui y développent leur vision du passé et du patrimoine.

1- Le site minier de Wallers Arenberg, une mémoire en construction

Le site de Wallers Arenberg n'est pas un musée, il s'agit d'une friche industrielle minière sauvegardée par la municipalité et une association d'anciens mineurs. Le lieu est de type "lieu de production", il a un statut institutionnel : il appartient à la communauté d'Agglomérations de la Porte du Hainaut. Les initiatives de valorisation du site sont associatives, dues à des anciens professionnels de la mine.

"Notre association avait pour but de garder les trois chevalements, ils sont d'époques différentes, et aussi de rester une mémoire pour l'avenir. (...) Donc nous c'était de sauver ce site pour faire venir des gens, pour rappeler un peu la mémoire de toutes ces personnes qui ont travaillé là-dedans." (R.L., association les amis de Germinal et des anciens mineurs ; HM, 1997).

1.1- Description du carreau de fosse, un site emblématique de la production

La fosse d'Arenberg est la dernière du Valenciennois à avoir fonctionné. L'extraction du charbon y a été stoppée en 1989. Le site a été sauvegardé grâce à la volonté de la municipalité PS et de son maire, M. Larcancher⁶⁶, qui se sont opposés à la décision des Houillères qui était initialement de détruire le site. La gestion et l'animation du site sont assurées par une association d'anciens mineurs, "*l'association des amis de Germinal et des anciens mineurs*", qui se charge de réhabiliter le site et de le faire visiter au public.

⁶⁵ Le CHM de Lewarde, le site 9-9bis d'Oignies, La fosse de Wallers Arenberg et le 11/19 de Loos-en-Gohelle sont envisagés par le pouvoir régional comme les lieux de mémoire majeurs du bassin minier.

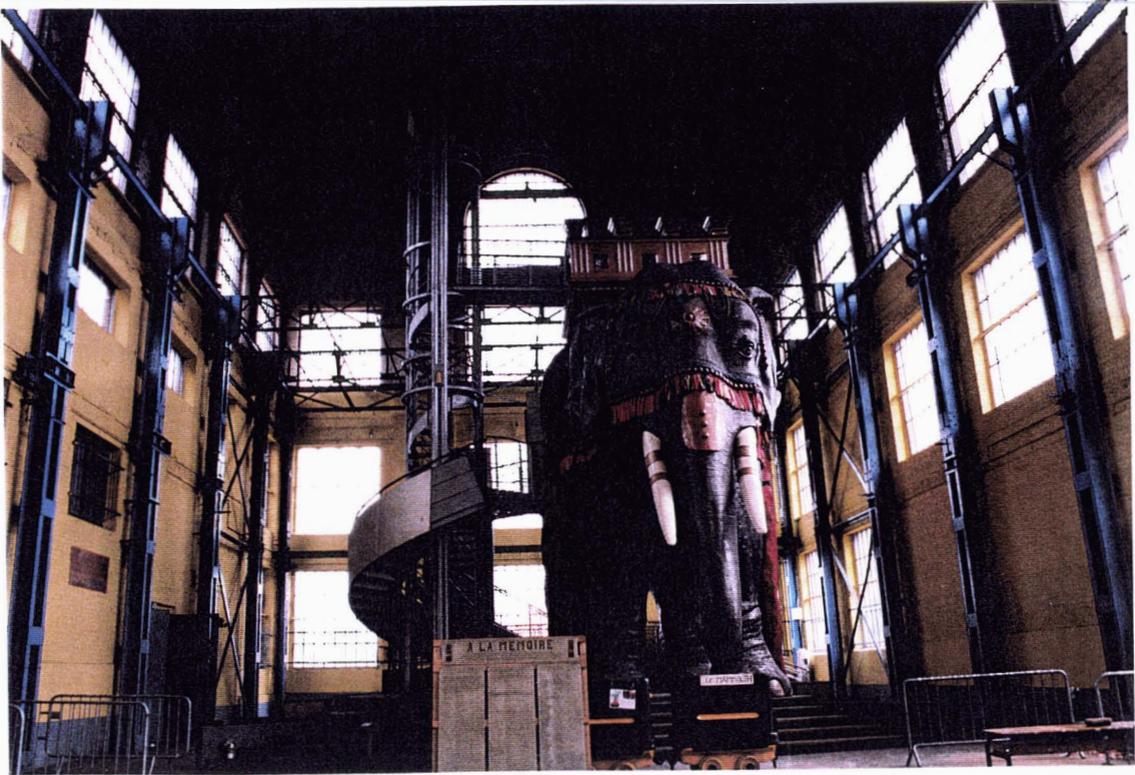
⁶⁶ A la tête de la commune depuis 1965.



13- Carreau de la fosse d'Arenberg à Wallers. Vue sur le puits 2 (à gauche) et du puits 1 (à droite) et les bâtiments qui abritaient les machines d'extraction. Au milieu, reconstitution d'une écurie, décor du film *Germinal*. (Cl. H. Melin)



14- Vue du puits 2 et du bâtiment. Chevalement en acier, métallique à treillis. Classé monument historique en 1992. (Cl. H. Melin)



15- L'éléphant de la mémoire construit en 1989 pour fêter le bicentenaire de la Révolution Française. Réplique de l'éléphant créé par J. Cellerier à la demande de Napoléon en 1810 en mémoire de la Révolution de 1789. acquis par la municipalité de Wallers en tant que "symbole de la mémoire des mineurs".



16- Chevalement du puits 1, rehaussé et retourné de 90° en 1936. (Cl. H. Melin)



16 bis- *Vue d'ensemble du chevalement du puits 1 et du bâtiment des machines. (Cl. H. Melin)*



16 ter- *Chevalement du puits 3, de type portique et son bâtiment des machines. (Cl. H. Melin)*

L'ensemble de la fosse a été classé Monument Historique en 1992, suite à la campagne d'inventaire lancée par la DRAC en 1990.

L'exploitation de la fosse d'Arenberg par la Compagnie des mines d'Anzin a débuté en 1903 ; les veines y étaient tortueuses et de petite taille mais le charbon qui en était extrait était du "charbon maigre", particulièrement apprécié pour sa qualité. Les quantités de charbon extraites sont restées importantes jusqu'à la fermeture, cela représentait encore en 1982 plus de 2000 Kg par homme, ce qui était supérieur à la moyenne nationale. Le site est finalement définitivement arrêté le 24 mars 1989⁶⁷.

Le fosse d'Arenberg est un site unique dans le Nord - Pas de Calais⁶⁸. Sa principale particularité est qu'il possède sur le même carreau trois chevalements de conceptions et de dates différentes qui témoignent de l'évolution des techniques dans le domaine de l'extraction charbonnière et de l'architecture industrielle. Les puits 1 et 2 sont des chevalements métalliques, construits avec des poutrelles à treillis, datant de la fin du 19^{ème} siècle (voir photos 13, 14 et 16). Les bâtiments datent de 1902. En 1936, le chevalement du puits n°1 (photos 16 et 16bis) a été rehaussé et retourné de 90° lors de l'électrification et de l'installation d'une nouvelle machine. Le puits n°3 est un chevalement portique, métallique, construit vers 1960 avec des poutrelles à âmes pleines (photo 16ter). Il est accompagné du bâtiment du moulinage qu'il enjambe et des bâtiments des machines⁶⁹.

C'est en partie sur ce site qu'a été tourné le film "Germinal", un certain nombre de décors subsistent encore et servent de points d'appui pour la muséographie du site.

La fosse de Wallers est située dans le Parc naturel régional Scarpe Escaut et bénéficie à ce titre de l'aide de cette structure pour les projets de réaménagements. De plus, le siège de la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut s'est installé sur le site en 2001.

⁶⁷ Comité économique et social régional, *Région Nord - Pas de Calais, le patrimoine industriel*, Lille, ORCEP, 1980 ; C. Dhérent et alii, *Les pays du Nord, le Nord - Pas de Calais*, Paris, ed. Christine Bonneton, 1994.

⁶⁸ Liste des éléments du site relevés à l'inventaire : trois puits, un chevalement en poutrelles à treillis rivetées, bâtiments de la machine et salle des compresseurs, un chevalement à poutrelles à treillis et un chevalement portique en poutrelle à âme pleine équipé pour une double extraction. Moulinage, bâtiments des machines, lampisterie, salle des pendus, bains-douches, infirmerie et bureaux syndicaux.

⁶⁹ O. Tétu, "Le patrimoine minier du Nord - Pas de Calais", *Monumental*, Paris, n°6, juin 1994, pp.31-33.

1.2- L'association "Les amis de Germinal et des anciens mineur", faire acte de mémoire

L'appropriation patrimoniale du site de Wallers Arenberg résulte d'une mobilisation associative, en coopération avec la collectivité locale. L'objectif premier de la conservation est de faire acte de mémoire. La démarche relève ici plutôt du devoir de mémoire que du travail de mémoire, définis dans la première partie de la thèse. Deux visions à la fois complémentaires et concurrentes entrent en jeu dans la requalification du site. Au désir de reconnaissance et de transmission de la mémoire des anciens mineurs, vient s'ajouter une volonté de "rentabiliser" le site et d'en faire un outil de développement de la part de la commune. Les stratégies différenciées par rapport au site peuvent induire des tensions, d'autant plus si l'on se réfère au concept d'appropriation ou de réappropriation. Les anciens mineurs se sont fortement investis sur le site, ils se présentent comme les principaux porteurs du projet. Leur sentiment d'appropriation est fort, c'est "leur site", qu'ils défendent contre l'empressement parfois trop manifeste des pouvoirs publics. Cette réappropriation est cependant largement fictive, comme pour celle de Oignies, et la confrontation avec la réalité peut poser problème. En effet, le site jusque là propriété de la commune, est passé sous l'égide de la Communauté d'Agglomérations. C'est donc elle, en dernier lieu, qui déterminera l'avenir du site. De plus, la fosse d'Arenberg fait l'objet d'une évaluation de la part de la Mission bassin minier du Conseil Régional⁷⁰ et de la Drac qui souhaitent aussi avoir une part de décision dans le type de réaménagement du site. L'appropriation réelle, juridique, se situe donc du côté des acteurs institutionnels.

"Je trouve qu'il faut garder la mémoire de la mine parce que ce sont des gens, nos parents, nos arrière grands parents, quand ils ont travaillé là dedans, le labeur, c'était dur, c'était difficile. Lorsque vous allez faire une visite, j'en ai moi-même fait l'expérience, il y avait ici sur ce village deux puits, celui de Wallers et celui de la Belle vue. A l'heure actuelle la Belle vue c'est un terrain de motocross, il reste deux blocs de béton et c'est tout. Alors que moi quand je passe, je suis incapable de dire où étaient les puits. Dans dix ans, dans vingt ans, les jeunes vont passer ici, on va leur dire ici il y avait une fosse, ça ne servira à rien. Tandis que quand vous avez une image qui reste avec tout l'ensemble des bâtiments, avec tout ce qu'était cette industrie, ces travaux métalliques et tout, c'est quelque chose de formidable. Par exemple les chevalets, trois chevalets d'époques différentes avec une structure métallique différente, c'est important. C'était des métiers très nobles et très durs, il faut quand même garder la mémoire des gens qui ont fait vivre la France." (R.L., association les amis de Germinal et des anciens mineurs ; HM, 1997).

⁷⁰ Dont il sera question dans le chapitre 6 de cette partie.

L'association *Les amis de Germinal et des anciens mineurs* est située sur le carreau de fosse de Wallers Arenberg. Elle a été fondée en 1992, suite au film "Germinal" de Claude Berry, qui s'est tourné en partie sur le site.

L'association a été créée par des anciens mineurs principalement et par quelques figurants du film. Le fait que le site de Wallers ait été choisi comme lieu de tournage du film adapté de l'œuvre de Zola a permis de mettre en lumière l'association. Celle-ci était déjà en préparation, elle ne s'est pas créée à cause du film, mais a bénéficié de l'impact médiatique.

La municipalité assure les dépenses liées à la maintenance du site, l'animation est prise en charge par l'association.

1.2.1- Pourquoi patrimonialiser la mine ? Etablir un processus de transmission de la mémoire

L'objectif initial de l'association était la sauvegarde des trois chevalements et l'animation du site.

Le thème de la mémoire collective apparaît primordial dans le discours d'un des membres fondateurs de l'association⁷¹. La sauvegarde du site est une occasion de remettre à l'honneur les anciens travailleurs et de les inscrire dans l'histoire. Le site doit "*rester une mémoire pour l'avenir*"⁷², il s'agit donc de figer les représentations, de donner une mémoire qui est une version de l'histoire. Dans ces termes, émerge l'idée d'une permanence du passé dans l'avenir, c'est la volonté de s'inscrire dans le temps, dans la continuité.

La conservation du site minier paraît relever du devoir de mémoire. Pour R.L. il est impératif que le site reste pour servir d'exemple, pour montrer ce qu'était l'activité. Le site minier est donc conçu comme un lieu exemplaire qui doit permettre d'intégrer le passé au présent et de dépasser les aspects négatifs qui y sont liés - souffrance, maladie, crise -. La présence du site est également liée à l'imaginaire, la fosse est "l'image qui reste", c'est donc elle qui détermine la mémoire et l'attitude de la population avec le passé. Le carreau constitue un point d'appui pour se souvenir. La mémoire ne peut se maintenir sans lieux pour la représenter. Elle a besoin d'images, de bâtiments pour comprendre les événements et les reconnaître.

Il y a aussi une volonté de reconnaissance du travail et des hommes. Le site est envisagé comme un lieu de mémoire, un point d'ancrage permettant aux représentations de

⁷¹ Sources : entretiens, 1997 et 2001.

⁷² Extrait de l'entretien de RL en 1997.

perdurer et de se transmettre. La construction mythique du mineur est à l'œuvre dans les discours des membres de l'association.

Ils soulignent notamment la pénibilité du travail. La valorisation du patrimoine industriel doit pouvoir permettre de raconter les conditions de travail difficiles. R.L. place ainsi l'activité comme une pratique professionnelle à part, différente des autres, qui mérite plus d'attention. La justification de la sauvegarde du patrimoine passe par une mise en avant de la souffrance des travailleurs, de leur "sacrifice". En faisant en quelque sorte des anciens mineurs des "martyrs" du travail industriel, R.L. crée un parallèle avec les anciens combattants et les soldats morts pendant la guerre. On entretient le souvenir de ces derniers, on les commémore, on crée des monuments. De même, les sites miniers sont les monuments des mineurs, il y a d'ailleurs à Wallers un mémorial dédié aux mineurs⁷³. Les mineurs "ont fait vivre la France", il faut donc perpétuer leur mémoire et les inscrire dans la mémoire collective.

Il y a également une survalorisation de l'activité charbonnière, la technique mise en œuvre dans la production est montrée comme exceptionnelle et de qualité, elle doit donc servir de modèle aux générations futures. La sauvegarde du patrimoine a donc pour rôle aussi de dire les métiers, les qualifications, les savoirs et les savoir-faire.

Les membres de l'association, des bénévoles, mènent différentes actions.

La première est la restauration du site. La DRAC prend en charge la restauration extérieure des bâtiments et les mises en sécurité. L'association réhabilite l'intérieur des bâtiments, comme la salle des pendus, ou crée des lieux comme l'estaminet⁷⁴. Plusieurs bâtiments de production doivent être réaménagés : la salle des machines, le moulinage et les chevalements.

La seconde action est l'organisation de la visite du carreau de fosse. L'association reçoit différents publics. Il s'agit d'une part de scolaires pour lesquels des journées pédagogiques sont organisées, et d'autre part de publics adultes venus en touristes. La commune s'est organisée, d'un point de vue touristique, autour du site minier. En complément du carreau, les visiteurs voient les différents types d'habitat minier. Un lien est fait avec la **Mare à Goriaux**⁷⁵ qui se situe à proximité. Elle résulte des effondrements miniers qui ont dans un premier temps créé trois étangs qui se sont rassemblés pour donner naissance au lac

⁷³ Le Mémorial aux mineurs d'Arenberg se situe sur la place Casimir Périer à Wallers. Il s'agit d'une sculpture inaugurée en 1989. Elle représente un mineur à l'abattage au piqueur dans une taille à bois, éclairé par la lueur d'une lampe benzine.

⁷⁴ Petit café - débit de boissons, lieu de sociabilité très important à l'époque de l'activité minière.

⁷⁵ Réserve ornithologique.

d'Arenberg, appelé par la suite "mare à Goriaux". Elle se situe dans la forêt domaniale de St Amand et est classée en réserve biologique depuis 1982. Deux autres éléments touristiques sont valorisés de manière complémentaire au site. Il s'agit de la trouée d'Arenberg et du mémorial aux mineurs d'Arenberg. La trouée⁷⁶ est le prolongement d'une route qui traversait les cités minières. Elle fait 2400 mètres et traverse la forêt de Wallers. Elle doit sa notoriété au tour cycliste du Paris-Roubaix qui l'emprunte chaque année.

L'association et la municipalité s'étaient également associés à l'association CEFNORD pour faire fonctionner la ligne de chemin de fer de Denain à Wallers qu'ils avaient baptisée "le train touristique du Hainaut". L'exploitation de la ligne a dû être interrompue pour des raisons de sécurité.

L'association possède un certain nombre de documents concernant l'activité minière, principalement des photographies. Elle se sert également des décors qui restent du film *Germinal* pour reconstituer des galeries de mine⁷⁷. L'atout principal est le site, les bâtiments en eux-mêmes, sinon l'association ne dispose pas de beaucoup de matériel.

Ce type d'initiative se situe dans celles de la dernière vague, dans les années 90, qui voient diminuer l'intérêt pour la technique, très présent durant les années 80, pour valoriser davantage les sites en eux-mêmes, avec un retour à des critères esthétisants. La préoccupation environnementale est également présente, notamment avec la Mare à Goriaux. Ceci est également caractéristique des mobilisations de la décennie 90⁷⁸, qui envisagent les sites comme des éléments de l'aménagement du territoire et des outils potentiels de développement, notamment par un attrait touristique.

1.2.2- La valorisation du site, un difficile compromis entre identité et développement

L'étude de l'appropriation du site d'Arenberg montre les divergences existant entre les acteurs sur le rôle à faire jouer au patrimoine et la désignation de ses détenteurs "légitimes". Les anciens mineurs se considèrent presque comme "propriétaires", symboliquement, du site et maîtres de son devenir, tandis que les pouvoirs publics rappellent leur prégnance et souhaitent faire prévaloir leur autorité et leurs droits. D'ailleurs le siège de la Communauté d'Agglomérations de la Porte du Hainaut s'est installé sur le site.

⁷⁶ La trouée est définie par le dictionnaire Larousse comme une large ouverture naturelle ou artificielle dans une haie, un bois ou d'autres lieux.

⁷⁷ Une grande partie des décors a été perdue lors d'un incendie.

⁷⁸ Voir l'analyse complète de la périodisation du patrimoine minier dans le point IV concernant les musées.

R.L. insiste à plusieurs reprises sur l'indépendance de l'association vis-à-vis des acteurs institutionnels et politiques et plus particulièrement par rapport à la municipalité.

"Nous travaillons principalement avec la commune, la Région, la Drac. Nous sommes vraiment indépendants de l'ensemble. La commune c'est la commune et nous l'association c'est l'association. Nous sommes vraiment indépendants. Par contre nous essayons par tous les moyens d'avoir des contacts, tous les contacts que l'on peut avoir vis-à-vis de l'amélioration de ce site. (...) On fait partie d'un ensemble [de sites et d'acteurs] mais pas en tant qu'association. Nous sommes vraiment indépendants. La commune c'est la commune, nous sommes association c'est tout." (R.L. ; HM, 1997).

"On travaille en coordination avec la commune et à l'heure actuelle l'objectif c'est qu'il y ait ici des gîtes miniers. De même, nous avons la prévision de faire à l'intérieur des bureaux, pas nous mais la commune, elle a la prévision de faire une sorte d'hôtel." (R.L. ; HM, 1997).

R.L. tient à montrer que l'action patrimoniale a pour origine les anciens mineurs et ainsi valoriser le rôle de l'association. Pour cela il marque une distance avec la municipalité qui est pourtant fortement impliquée. Il souhaite montrer que les acteurs institutionnels n'interviennent pas dans le projet, sauf si l'association les sollicite. Il a recours à eux pour demander des subventions ou des réaménagements mais ne souhaite pas qu'ils s'impliquent davantage de peur de se voir dépossédé du projet. Son discours montre le flou et l'ambiguïté de la situation, surtout quand ensuite il parle des projets que l'association mène en coordination avec la commune pour le développement du site. L'association se veut différente de la commune mais R.L. emploie le "nous" pour parler de l'association et de la commune dans le projet de gîtes miniers, puis il se reprend. Il faut signaler que R.L. est adjoint au maire et chargé du patrimoine dans la commune de Wallers.

L'association s'est appropriée les lieux pour y montrer sa mémoire, sa vision de l'histoire et ne tient pas à ce qu'une instance vienne les diriger comme à l'époque de l'activité houillère où les mineurs étaient soumis au patronat. Ces derniers n'envisagent que difficilement la relève des anciens mineurs pour les visites et la gestion du site. C'est perçu par eux comme une obligation qui semble être de la fatalité.

Les expressions utilisées pour évoquer l'avenir du site une fois les mineurs partis, et la nécessaire prise en charge par d'autres acteurs, sont négatives. Cela montre que le transfert des compétences, des connaissances à des jeunes - pour la gestion du site - est vécu comme une contrainte.

"Et tout, c'est du bénévolat. Les gens qui travaillent avec nous à l'heure actuelle c'est des bénévoles. Il viendra un jour où peut-être on va être obligé de prendre des jeunes⁷⁹ pour nous suivre, pour refaire le guide parce qu'il va arriver un moment où on ne pourra plus suivre. Il faut savoir que nous sommes tous des anciens mineurs, tous plus ou moins silicosés, malades. Donc on ne pourra plus faire les mêmes parcours (...). Là, on risque d'avoir besoin d'embaucher un ou deux jeunes."

Un peu plus loin dans l'entretien :

"Le site commence à être bien connu dans toute la France et même en Europe maintenant.(...) Les gens viennent de plus en plus de l'extérieur, même des cars d'anglais, alors que c'est rien du tout, c'est un site, il n'y a pas grand chose mais il y a des choses à voir. Ce qui est intéressant pour eux c'est l'explication qui est donnée, c'est tous des anciens mineurs, les guides, et ils expliquent un peu." (R.L. ; HM, 1997).

Un double discours est tenu par rapport à la jeune génération. D'un côté, les bénévoles assument leur rôle pédagogique, de transmission du savoir et de la mémoire par les visites. Les activités qu'ils mettent en place avec le public des scolaires ou des jeunes qu'ils souhaiteraient voir rénover le site dans le cadre de leur formation⁸⁰, va dans ce sens. D'un autre côté, les anciens mineurs ne sont pas prêts à transférer leur pouvoir. Il ne veulent pas "abandonner" le site et sa responsabilité à des jeunes. Ils veulent rester les détenteurs du patrimoine et de la mémoire car cette responsabilité leur confère un statut et un rôle dans la société. Cela leur procure également une certaine reconnaissance, vis-à-vis de la population, des pouvoirs publics et de leurs pairs.

L'association et la commune ont donc un grand projet pour le site. Ils veulent en faire un lieu d'activités économiques et de loisirs. Pour cela, des bâtiments sont refaits pour accueillir des bureaux et différents projets éducatifs et touristiques sont en cours d'élaboration. Il y a notamment un projet de classes vertes, la création de gîtes miniers, d'un hôtel et d'un restaurant. La mairie a commandé une étude à un cabinet mais le site parvient difficilement à se positionner entre culture et tourisme. L'action de la commune et de l'association n'est pas nécessairement soutenue par les instances politiques en région. La DRAC, l'EPF et le Conseil Régional apportent aides et financements mais n'approuvent pas les projets de développement envisagés. Le résultat est que les choses avancent peu, rien n'est pour l'instant réellement mis en place. Les projets se multiplient de manière parallèle, sans se croiser ou se concerter. Le service des Monuments Historiques de la Drac a un projet programmé de restauration des bâtiments, l'Etablissement Public Foncier travaille sur le réaménagement du site et de ses

⁷⁹ Je souligne les éléments particulièrement significatifs.

⁸⁰ "Pour réparer, repeindre, pourquoi ne pas mettre des écoles à l'apprentissage ?" (R.L., 1997).

environs ; la communauté de communes de la vallée de la Scarpe a un projet de création de maisons de tourisme qui consiste à reconstruire ou réhabiliter des maisons minières pour accueillir des visiteurs pour un court séjour. A côté de cela, l'association mène des actions de remise en état de l'intérieur des bâtiments. Il n'y a pas d'échanges ni de relations suivies entre ces différents acteurs. Chacun mène son projet de manière autonome sans s'assurer de la cohérence entre les actions. La commune fait un peu le lien entre ces différents protagonistes mais sans parvenir à harmoniser leurs actions.

2- La fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle, un espace de novation

Le dernier haut lieu de la mémoire de l'activité charbonnière est le carreau de fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle, propriété de la Communauté d'Agglomérations de Lens-Liévin. C'est un lieu investi par différentes catégories d'acteurs : les acteurs politiques et les acteurs associatifs construisent plusieurs projets d'utilisation du site. La volonté municipale a, pour cette initiative, rencontrée la caution associative. Les associations en question sont de type "socio-culturelles" et les anciens mineurs, s'ils sont présents, ne sont pas moteurs du projet. Ils sont davantage spectateurs de la transformation du lieu.

La sauvegarde du site est une mobilisation de type institutionnelle qui s'inscrit dans les objectifs des projets de la décennie 90, à savoir l'insertion du patrimoine dans la politique d'aménagement et de développement local.

L'exploitation de la fosse 11/19 a pris fin en 1986. C'est une volonté communale qui a permis la sauvegarde du site, la municipalité était alors PS et est aujourd'hui écologiste avec le parti des Verts. L'ensemble du site est composé de 120 ha de terrils (photo 20) - il s'agit de deux terrils, les plus hauts d'Europe avec 146m au-dessus de la plaine - et de 21 ha de carreau. L'objectif de départ était de conserver la mémoire de l'activité minière et de la diffuser.

Le site du 11/19 a fonctionné de 1894 à 1986⁸¹. Il a d'abord été propriété de la Société des mines de Lens qui a commencé par créer le puits 11, la fosse St Pierre. Il ne reste aujourd'hui plus de traces matérielle de cette première phase de l'exploitation. Ce sont les bâtiments reconstruits après la première guerre mondiale qui sont visibles aujourd'hui. Ils témoignent de la recherche d'une architecture esthétisante. Après la nationalisation, la fosse 11 est rattachée au groupe de Lens-Liévin des HBNPC. A partir de 1954, pour des questions de rentabilité économique, il est décidé la création de "sièges de concentration", regroupant

⁸¹ Sources : archives du CHM et documentation de l'association Culture commune.

plusieurs puits. C'est ainsi que se forme le siège du 11/19. Le puits 19 est construit, il est doté une tour d'extraction en béton armé (photo 19). La récession touche le site à partir des années 70, le site est définitivement arrêté en 1986, les puits sont remblayés en 1987.

La ville de Loos-en-Gohelle empêche la destruction du site en le rachetant en 1989 afin d'en faire "un symbole de l'activité minière". Le chevalement⁸² et la tour d'extraction sont classés à l'inventaire des monuments historiques en 1992 (photos 19 et 21). Le site continue pourtant de se dégrader, faute de moyens pour l'entretenir. C'est ainsi que des bâtiments seront détruits, c'est le cas du lavoir, rasé en 1993. D'autres bâtiments subsistent et sont réappropriés pour différents usages. Le bâtiment de chevalement du 11 doit prochainement devenir le siège de *l'association la Chaîne des terrils*. Originellement, il abritait différents services : la lampisterie, l'infirmerie, les bureaux des porions, des ingénieurs et des comptables, la recette, les salles de stockage du petit matériel⁸³. *L'association Culture Commune* s'est installée dans l'ancienne salle des pendus (photo 17). Les bâtiments de la salle des machines existent encore mais le seul matériel qui a été conservé est la machine d'extraction. Les autres bâtiments conservés sont la salle des transformateurs - condensateurs, le château d'eau et des bâtiments annexes⁸⁴ (voir photo 18). En ce qui concerne le puits 19, la tour d'extraction⁸⁵ a été sauvegardée, elle a été mise en place de 1954 à 1960, elle mesure 66m de haut et pèse 10.000 tonnes. De part et d'autre de la tour se trouvent les bâtiments des recettes : la recette des berlines pleines⁸⁶ et celle des berlines vides⁸⁷. Il reste également la salle des générateurs, accolée à la salle des machines du puits 11 (photo 18), et la nouvelle recette sur pilotis du puits 11⁸⁸.

2.1- Le projet "Ecopole", faire d'un lieu de mémoire un lieu d'innovation

Un projet important a été mis en place sur le site grâce à la municipalité. C'est le projet "*Ecopôle*", il a d'abord été porté par le SAMZAL⁸⁹ - syndicat d'aménagement et de

⁸² Il date de 1923, c'est un chevalement métallique avec des poutrelles d'acier à treillis. Il mesure 37 mètres de haut. Il a été restauré en l'an 2000.

⁸³ Documentation de Culture Commune, Etat des lieux du site 11/19, 2001.

⁸⁴ Ateliers, maison du concierge, poste de coupures.

⁸⁵ Il s'agit du chevalement et de la machine d'extraction réunis. Il ne reste qu'une seule tour de ce type dans le bassin minier.

⁸⁶ Bâtiment où arrivent les berlines pleines de charbon et où ce dernier est trié. Un réseau de rails amène les berlines pleines jusqu'à quatre culbuteurs, puis dirige des berlines vidées vers la recette des berlines vides. Le charbon est traité à un niveau inférieur puis les produits sont envoyés vers le lavoir.

⁸⁷ Les berlines vidées sont chargées dans la cage à partir de ce bâtiment.

⁸⁸ Bâtiment modeste équipé d'un dispositif de culbutage et de triage.

⁸⁹ Qui regroupe neuf communes.

management des zones d'activité du liévinois - devenu propriétaire du site - les terrils étant mis à disposition par les Houillères - puis le projet a été intégré à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin⁹⁰. L'attitude première des acteurs politiques en dehors de la commune, dans les années quatre-vingt, a été une attitude de rejet et de moquerie vis-à-vis du projet. Aujourd'hui, les acteurs du site constatent "une écoute attentive" de la part du Conseil Régional⁹¹. Il est vrai que le projet est porté par des personnalités qui ont aujourd'hui un rôle important au sein du Conseil Régional au niveau des politiques d'aménagement du territoire. Le Conseil Général du Pas de Calais est peu engagé dans cette action et le district n'approuve pas. Une association est liée au projet, il s'agit de l'association "*11/19, une histoire pour le futur*". Elle regroupe des personnes d'horizons très divers, des anciens mineurs, des chercheurs, des photographes. Tous travaillent sur trois points : archiver tous les documents concernant le site, réaliser un inventaire du matériel et assurer sa restauration, organiser des actions de communication par rapport au site telles que les Journées de patrimoine⁹². Il n'y a pas eu d'adhésion globale au site, ni de rejet massif. Les anciens mineurs sont partagés et la population dans son ensemble reste passive en attendant de voir les actions se concrétiser.

Il s'agit d'un projet "composite" ayant pour vocation la conservation et la valorisation de la mémoire collective de l'activité minière. Les différents bâtiments du carreau de fosse sont peu à peu réhabilités pour abriter de nouvelles activités et redonner une seconde fonction au site. L'objectif de l'Ecopôle peut se définir en trois points. Il s'agit dans un premier temps de réhabiliter l'image de la région aux yeux de ses habitants, puis de devenir un élément d'animation de l'agglomération et enfin, dans un troisième temps, de faire un lien entre la ville et le carreau de fosse afin de créer une nouvelle centralité dans la ville. L'Ecopôle est composé de trois pôles distincts : un pôle artistique, culturel et social, un pôle d'écologie végétale et un pôle sportif. Le premier pôle se situe sur la partie bâtie du site. Il accueille une fabrique théâtrale, scène nationale, sous l'égide de l'Association Culture Commune et un centre de ressources multimédia. Le second pôle a pour vocation la valorisation économique du site et le dernier est géré par l'association La Chaîne des terrils afin d'y développer des activités sportives et de découverte de l'environnement.

⁹⁰ Qui regroupe trente communes. Elle est à présent propriétaire du site.

⁹¹ Enquête HM, 1997-2000 : entretiens et analyse de documents de synthèse du projet.

⁹² Entretien avec la responsable du projet, Mme. C ; HM, 1997.

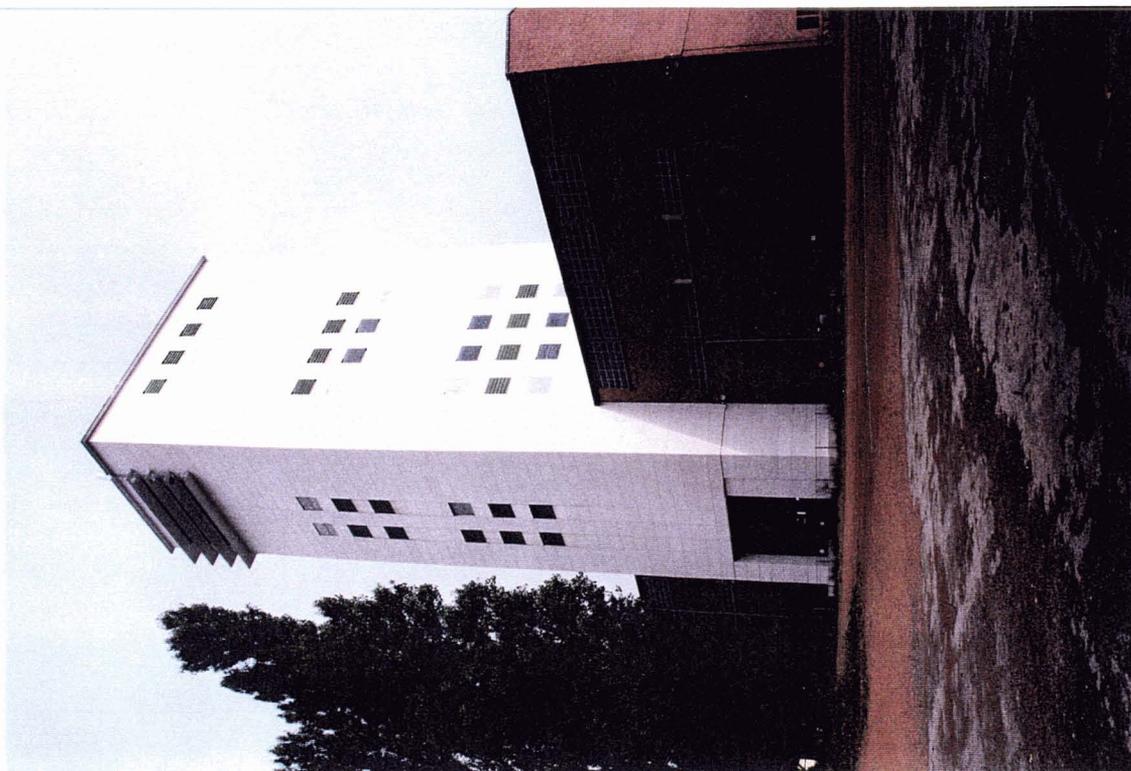


17- Salle des bains douches de la fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle. La salle des pendus a été réaménagée en scène nationale et est le bâtiment est le siège de l'association Culture Commune. En arrière plan chevalement du puits 11. (Cl. H. Melin)



18- Salle des condensateurs à gauche, bâtiment cubique. Salle des générateurs (à droite) bâtiment du premier plan, en longueur, accolée à la salle des machines du puits 11. château d'eau en arrière plan à gauche. (Cl. H. Melin)





19- Tour d'extraction en béton du puits 19 et bâtiment des recettes. (Cl. H. Melin)



20- Les deux terrils coniques de la fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle. (Cl. H. Melin)



21- Chevalement du puits 11, métallique à treillis avec son bâtiment. (Cl. H. Melin)

2.1.1- Les étapes de la patrimonialisation du site : la fabrication de la tradition

La réappropriation du site et la mise en place de nouveaux projets se sont déroulés en plusieurs étapes. Toutes concourent à faire de l'activité minière un élément de la tradition locale, voire régionale. En patrimonialisant le carreau de fosse et en y développant de nouvelles activités, les acteurs ont transformé sa nature : de lieu de travail et de production, il devient lieu de culture, de loisirs et de mémoire. Il intègre ainsi les différents aspects de la vie sociale et peut à ce moment là être considéré comme un élément traditionnel de la communauté.

La première étape a été la conservation du site par la municipalité. Cette action est montrée comme un acte de résistance positif face à l'action négative de destruction des Houillères. C'est un positionnement local contre le pouvoir central. La municipalité a eu une politique volontariste qui lui a permis de se donner le statut de gardien de la mémoire minière et agent possible de sa pérennité et de sa transmission.

"En 1986 l'exploitation s'est arrêtée sur le site du 11/19 et c'est une volonté communale - c'est-à-dire qu'il y a eu une opposition de la part de la ville - qui a permis de conserver le site, sinon il aurait été abattu. Le maire de l'époque et toute son équipe ont dit non, ce site à notre avis mérite d'être conservé, donc c'est ce qui est fait aujourd'hui. Il est toujours debout, même s'il est fortement abîmé." (Mme C., responsable du projet Ecopôle ; HM, 1997).

La seconde étape a été l'attribution d'une valeur patrimoniale au site. Pour justifier de sa sauvegarde, les acteurs lui ont attribué une valeur symbolique qui en a fait un bien collectif. Le site n'était plus le symbole des Houillères mais le représentant de la mémoire collective de l'ensemble de la population du bassin minier. L'attribution de ce nouveau sens permet ensuite une mobilisation d'acteurs et une réappropriation collective.

"La commune se retrouve donc avec ce site immense, colossal et puis elle se dit bon, qu'est-ce qu'on va en faire. Alors il y a immédiatement le réflexe de penser à l'histoire, de penser au patrimoine, donc au fait de conserver la mémoire, mémoire industrielle et mémoire des hommes." (Mme C. ; HM, 1997)

La troisième étape est présentée par les initiateurs du projet comme un temps de transition nécessaire. Le site est laissé à l'abandon avant tout pour des raisons d'ordre économique, la municipalité devant trouver les financements nécessaires à une réhabilitation.

C'est en même temps un moyen d'élaborer un projet de réutilisation non prévu d'emblée. Ce délai d'attente, qui voit le site se dégrader, est ensuite repris, a posteriori, pour être analysé comme une action voulue : il s'agit de respecter un temps de deuil pour permettre à la population d'intégrer les changements. Le temps d'abandon apparaît comme une étape du processus de construction patrimoniale afin que le lieu passe de signe d'une économie en souffrance à un lieu témoin de l'histoire. Cette période de latence, même si elle est rationalisée a posteriori par les acteurs eux-mêmes, peut se comprendre comme un rite de passage⁹³. Celui-ci va permettre de réinvestir de manière différente le lieu - sur un plan culturel et non plus économique -, notamment par la médiation de manifestations symboliques organisées par la municipalité telles que des sons et lumières, des feux d'artifices ou des manifestations sportives effectuées sur le site. Le discours montre aussi que le site a été intégré dans une politique d'aménagement du territoire.

"Il y a une réflexion qui a été entamée et, quand on fait de l'aménagement, classiquement, on sait très bien qu'un projet - entre le moment où il émerge à l'état d'idée jusqu'au moment où les travaux débutent - il se passe facilement dix à quinze ans. Pourquoi ? parce que justement la commune pour pousser ce projet a besoin d'avoir recours à des fonds publics, donc forcément cela prend énormément de temps. Et puis je dirais aussi que c'est presque nécessaire quand on veut mûrir un projet. C'est-à-dire que quand le site s'arrête et qu'on commence déjà à réfléchir à la manière dont on va le conserver, c'est trop frais, c'est trop tôt, il faut que cela rentre dans les esprits. Il faut que cela mûrisse, que ça évolue" (Mme C. ; HM, 1997).

La quatrième et dernière étape de ce qui apparaît comme la patrimonialisation d'un site et son intégration à la vie sociale, est la formulation du projet Ecopôle. C'est un projet qui s'inscrit à la fois dans une continuité historique - pour permettre à la population d'intégrer son passé et de s'en servir - et dans une perspective de développement. Le site doit en effet devenir une base de loisirs et de culture afin de constituer un pôle d'attraction local et régional.

"C'est une forme de projection dans l'avenir. L'idée par rapport à ce projet c'est en fait de donner tout un panel d'activités et de projets où les gens pourront se retrouver par rapport à leur attente personnelle. (...) Sur les lieux où on va faire des activités nouvelles, originales, il y aura forcément la nécessité de construire, de donner des éléments permettant la lecture du site en tant que tel." (Mme C. ; HM, 1997).

⁹³ Dans la troisième partie de la thèse nous envisagerons la patrimonialisation industrielle comme un rite de passage permettant d'intégrer l'industrie à la tradition.

Le réaménagement du site se fait progressivement, les activités sportives fonctionnent déjà depuis quelques années, c'est le cas pour un club-école de parapente ou la course d'orientation VTT. Les activités "nature" sont aussi en fonctionnement. Le pôle culturel est mené par Culture Commune, à travers la fabrique théâtrale.

2.1.2- L'intégration du site dans un processus de réappropriation symbolique. Intégrer le passé au présent

Afin de faire du site un espace ayant un rôle et une place déterminés dans la modernité et l'avenir du territoire, les responsables du projet Ecopole - des acteurs institutionnels - ont créé deux types d'actions. Le premier est l'organisation de manifestations culturelles, sportives et ludiques sur le site du 11/19 afin d'amener la population sur les lieux et d'intégrer ceux-ci au quotidien des habitants. Le second type d'action est l'insertion du carreau de fosse dans un plan de réaménagement urbain qui le fait percevoir comme un élément à part entière du cadre de vie actuel de la population.

Dans un premier temps, plusieurs manifestations culturelles, sportives et ludiques ont été mises en place. Il s'agit par exemple des "*Gohelliades*", créées par la ville de Loos-en-Gohelle en 1986. C'est une "quinzaine culturelle" durant laquelle différentes activités sont organisées sur les terrils et le carreau de fosse du 11/19. L'objectif affiché de cette action est de susciter une appropriation du phénomène industriel par la population locale. C'est une occasion de rassemblement, un moyen de fédérer les habitants autour d'un thème commun.

"Ces activités sont destinées à une réappropriation du site, c'est-à-dire faire revenir les gens. Je vais vous donner quelques exemples. Nous organisons des spectacles sons et lumières dans les lieux de la mine. Dans la salle des recettes du 11 il y a eu des spectacles et les gens étaient non seulement spectateurs mais aussi acteurs, il y a une part du public présent qui jouait des rôles de figurants, donc là c'est vraiment une forme de réappropriation physique du site. Les gens sont dans le site, ils jouent dans le site. Un autre exemple c'est une intervention plastique sur les terrils, c'est-à-dire qu'en fait il y a eu des décorations sur les terrils et des effets de lâchés de ballons avec les enfants. Donc là c'est vraiment venir sur le site et à partir du site faire des choses, et des choses de masse en plus, avec la population. Un troisième exemple, qui est très lié au fait de bien connaître son histoire et l'histoire du site en tant que tel, c'est le concours de maquette. Des fascicules ont été distribués aux gens autour du site, chacun expliquait ce qu'était le site et pour chaque fascicule il y avait les éléments pour constituer la

maquette cartonnée des lieux. Pour le concours, les gens devaient reconstituer le site comme ils le voyaient, c'est-à-dire qu'on a eu à peu près tout. Des gens ont été très fidèles, notamment des anciens mineurs ou des fils de mineurs qui ont même rajoutés des éléments qu'on n'avait pas mis dans les maquettes comme des ponts transbordeurs, etc., on avait vraiment l'impression de revoir le site en 1984-85 tel qu'il était, comme si on travaillait à partir de photos. Et puis il y a eu des visions délirantes, des gens voyaient le site envahi de végétation, peint en jaune et rouge comme les couleurs de Lens. Donc vous voyez, ça c'est la base même de la réappropriation, c'est que les gens ne peuvent pas se réapproprier un lieu sans le connaître parfaitement, alors là, par les maquettes, il est passé entre leurs mains." (Mme C., responsable du projet Ecopole sur le site du 11/19 ; HM, 1997)

Comme dans le cas de la comédie musicale d'Arenberg, des spectacles sont montés sur le site du 11/19. Il s'agit d'une mise en scène de la mine effectuée, pour une part, par la population directement concernée par l'activité. Rejouer des scènes de travail ou des scènes de la vie quotidienne est une manière de les faire revivre et en même temps d'accepter que ce soit fini tout en s'assurant que cela reste dans les mémoires. La symbolisation du travail est ici forte et la répétition annuelle des mises en scène est un moyen de signifier l'appartenance de l'industrie minière à l'identité du territoire et son inscription dans une tradition.

Le site et les manifestations organisées à partir de celui-ci sont conçus comme des ressources symboliques et matérielles pour permettre de produire un rassemblement et une cohésion. Le site sert de base, Mme C. dit bien que c'est "*à partir du site*" que des actions se mettent en place. Celui-ci apparaît donc comme un support indispensable permettant l'élaboration de représentations mais aussi d'actions sociales concrètes.

L'action de fabrication de maquettes⁹⁴ est aussi très importante, elle relève du domaine de l'imaginaire et paraît hautement symbolique. De manière à la fois symbolique et réelle, il est demandé à la population de reconstituer elle-même le carreau de fosse. L'action d'appropriation est poussée très loin car ces reconstructions multiples permettent à chacun d'exprimer ses représentations du site et de son activité, et de faire valoir leur légitimité. Les individus peuvent librement élaborer leur représentation de l'activité et ainsi formuler leur version de l'histoire et de la mémoire. Il est dit que le lieu, par les maquettes "*est passé entre leurs mains*", cette phrase est significative. Elle montre la double réappropriation qui est opérée, une appropriation physique par la construction de la maquette du lieu, et une appropriation symbolique par la liberté qui leur est offerte dans ce processus de fabrication.

⁹⁴ Il y a eu une distribution de kits cartonnés à la population vivant aux alentours du carreau et leur permettant de reconstituer celui-ci selon leurs représentations.

C'est une démarche d'intégration du passé dans le présent, une symbolisation de l'industrie pour son insertion dans le tissu social.

Dans un second temps, les acteurs ont engagé une action d'aménagement du 11/19 visant à insérer le site au sein de la ville, l'intégrer dans l'organisation urbaine pour en faire un élément à part entière de l'agglomération. Cette action a une forte valeur symbolique puisqu'il s'agit d'ouvrir le site sur la ville et ses habitants, alors qu'à l'époque de l'exploitation charbonnière les sites de production étaient inaccessibles au grand public, ils étaient clos et leur accès était interdit aux non-mineurs. Aujourd'hui ce même site devient un élément de la stratégie d'aménagement urbain.

"Il y a une forme d'interdit par rapport à la population [puisqu'au temps de l'exploitation le site était interdit au public]. On voudrait qu'au contraire il devienne un élément d'animation de l'agglomération de façon générale. Il faut qu'il y ait également une interpénétration des éléments d'habitat et de cet ancien espace industriel. Le site, il est surélevé, il y a un mur qui fait tout le tour, on a creusé une route et on va abattre le mur. Cela débouchera sur une petite place autour de laquelle est organisée la vie de la cité, actuellement elle s'appelle "la place de Lorraine". Cela veut dire que le site s'ouvre à la cité, la cité entre dans le site. Comment cela va se faire, c'est que la structuration, la scénographie des bâtiments va être faite de telle façon qu'on donnera l'impression qu'ici [la personne me montre un plan] c'est la place, cela va devenir la place du 11/19, c'est là qu'il y aura l'estaminet, l'accueil, puis la fabrique théâtrale. Donc une forme de concentration des activités qui va faire qu'on crée un centre, une centralité à l'intérieur du site, qui aujourd'hui est démesuré. (Mme C. ; HM, 1997)

Le projet est ambitieux, il vise à relier non seulement le carreau de fosse à la ville mais également le site des terrils et l'actuelle zone d'activités économiques. Pour cela toute la circulation et l'organisation de la ville doivent être repensées. Le site minier devient donc le support de la restructuration urbaine. Il est un instrument permettant de redonner du sens à un territoire, de le réinventer, de reconstituer une logique de vie et d'organisation. Le patrimoine industriel est ici utilisé pour redonner du sens à un territoire en déclin et renverser l'image véhiculée de la région. La valorisation du patrimoine industriel est un acte stratégique avec pour enjeu de changer l'image et les représentations que se font les individus de l'activité minière. La perception du bassin minier, et souvent de la région Nord - Pas de Calais dans sa globalité, est négative, synonyme de souffrance et de crise. La réutilisation des sites industriels retourne des éléments négatifs en éléments positifs qui servent alors à valoriser l'image de la région. Le passé est assumé et sert d'exemple au développement du territoire.

2.2- L'association La Chaîne des terrils, faire du patrimoine minier un atout de développement

La *Chaîne des terrils* est un acteur associatif de la catégorie des acteurs socio-culturels. Elle est en partie à l'origine de la politique de réutilisation des terrils. Il s'agit d'un partenaire des collectivités locales et territoriales. L'association - qui se voulait au départ instance de revendications - a peu à peu intégré la sphère du pouvoir politique avec lequel certains de ses membres ont des relations professionnelles étroites. Créée à la fin des années 80, elle véhicule une vision "moderne" de l'utilisation du patrimoine qui rejoint les projets de type "aménagement" de la décennie 90.

L'association la Chaîne des Terrils, basée à Liévin et à Loos-en-Gohelle sur le site du 11/19, a été créée en 1989. A partir de 1994, elle bénéficie d'une permanence avec des salariés et fonctionne avec ceux-ci et des bénévoles⁹⁵.

"[la Chaîne des terrils est issue] de la rencontre de naturalistes, historiens locaux, amateurs d'activités de plein air, animateurs du développement culturel, tous passionnés par les terrils, soucieux de prévenir leur disparition pure et simple et d'œuvrer à leur réappropriation par la population locale." (extrait d'une brochure de présentation de l'association, Les terrils du Nord - Pas de Calais, La Chaîne des Terrils, Liévin, 1996).

L'association est composée de différents membres. Elle est d'abord une fédération de quatorze associations du bassin minier⁹⁶. Trente communes et quatre districts et communautés de communes adhèrent également. Le Conseil d'Administration est composé pour moitié de représentants du monde associatif et de bénévoles et pour l'autre moitié d'acteurs institutionnels et de collectivités⁹⁷. Le directeur de l'association insiste sur cette composition afin de montrer la Chaîne des Terrils comme un lien entre les acteurs associatifs, la population et les acteurs institutionnels. C'est aussi un moyen de montrer la légitimité de l'association : elle est reconnue par les pouvoirs publics. D'ailleurs, dans une plaquette de présentation, la revue de ses différentes activités est accompagnée de la conclusion suivante : "*la Chaîne des terrils est un interlocuteur reconnu sur toutes les questions touchant au patrimoine minier.*"

⁹⁵ Les anciens mineurs sont absents de cette structure, à de rares exceptions près.

⁹⁶ Ces associations sont les suivantes : les naturalistes de la Gohelle, Hersin-nature, le comité de sauvegarde et d'animation des terrils du valenciennois, le comité de défense du terril Renard, le club Léo Lagrange de Loos-en-Gohelle, le club Léo Lagrange de Fouquières-lez-Lens, les Choucas d'Estevelles, Libercourt-nature, Noeux-environnement, le comité culturel loosois, la Société d'étude et de recherche pour l'action écologique, le chaîne des marais, les clubs de parapente "Ailes du Nord" et "Go ailes".

⁹⁷ Ces représentants viennent des institutions suivantes : Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, Conseil Général du Pas de Calais, SACOMI, Association des communes minières, collectivités locales du bassin minier.

L'objectif de l'association est de valoriser les terrils du bassin minier afin d'en faire des instruments de développement régional en changeant l'image du territoire.

"Avec la Chaîne des terrils, l'idée c'était pas tellement de garder tous les terrils, bon parce que l'on ne veut pas mettre les terrils sous cloche et il y en a beaucoup qui doivent disparaître, ça ne me pose pas de problème. C'est plutôt en fait de les animer et de les valoriser. On ne peut pas les considérer uniquement comme des rebuts, des contraintes et des handicaps, mais au contraire pour dire comme ils sont chargés d'histoire, ils ont un rôle à jouer par rapport à la transmission de la mémoire." (M.C., fondateur de l'association ; HM, 2000).

La valorisation des terrils entre dans un objectif plus vaste de mise en valeur du territoire pour produire du développement. En abordant les terrils sous leur aspect environnemental, l'association souhaite agir sur l'imaginaire collectif en modifiant les représentations de l'activité minière pour en faire des éléments positifs reconnus par la population locale et la population extérieure. La modification de la perception du territoire doit ensuite servir à le redynamiser.

2.2.1- Les actions développées par l'association : le patrimoine comme élément de dynamisation du territoire⁹⁸

La première action de l'association se situe dans le domaine de l'environnement. La Chaîne des terrils met en place des actions pédagogiques sur l'environnement avec un public scolaire, en partenariat avec le rectorat. Elle a fondé en 1998 un centre d'initiation à l'environnement et organise des classes vertes sur le thème de la découverte du patrimoine minier. Le thème de l'environnement fait à nouveau son apparition, il est un des mots clefs qui accompagne le processus de valorisation du patrimoine industriel depuis le début des années 90

Le second type d'action est lié au domaine culturel et patrimonial. L'association participe à la réhabilitation du 11/19 et en assure les visites. Elle fait également des expositions et publie différents documents techniques et grands publics sur les terrils (cartes, documents pédagogiques, brochures de découverte). La Chaîne des terrils souhaite engager la population du bassin minier dans des actions collectives liées au passé charbonnier, pour cela elle organise des concours, comme des concours d'écriture ou de photographie.

⁹⁸ Source : entretiens avec plusieurs responsables de l'association de 1997 à 2000.

Les activités sportives et de loisirs constituent le troisième type d'actions mené par la CT⁹⁹. Elle propose, pour différents publics plusieurs, activités sur les terrils : courses d'orientation, parcours d'orientation, VTT, parapente. Elle organise également une rencontre annuelle, "l'euro-terri-athlon". Cette dernière consiste en une épreuve de triathlon adaptée aux terrils et combine trois sports : une course d'orientation, un parcours de VTT et un parcours en canoë. Chaque année la compétition, ouverte au grand public, est organisée dans des lieux différents.

La dernière activité est liée au tourisme. Les animateurs de l'association proposent des circuits de découverte des différents terrils du bassin minier ainsi que des courts séjours touristiques.

La modification de l'image de marque du bassin minier et de la région dans sa globalité semble passer par sa mise en tourisme. Le but est de provoquer le regard extérieur, montrer le bassin minier aux étrangers à la région afin de modifier les représentations collectives et l'imaginaire.

"La valorisation du bassin minier passe par un changement d'image de marque qui passe par une certaine activité touristique. Il faut amener les gens de l'extérieur sur les terrils pour leur faire comprendre que les choses évoluent, changent, bougent et que ce n'est pas le négatif qu'on a en tête." (M.B., ancien directeur de la Chaîne des terrils ; HM, 1997).

L'association est également à l'origine d'une charte de préservation et d'aménagement des terrils, signée avec les acteurs institutionnels régionaux¹⁰⁰.

2.2.2- La mobilisation associative : faire prendre conscience de la valeur patrimoniale de l'industrie

L'association mène ses actions afin d'influencer les représentations qu'a la population, notamment locale, de son territoire. L'objectif est de créer de la mobilisation pouvant être source de renouvellement et de richesse. Comme Culture Commune¹⁰¹, la Chaîne des terrils provoque de la mémoire, la réactive là où il n'y avait pas nécessairement de demande sociale formulée ou où l'attitude était celle du rejet. Le bassin minier est perçu "*comme un réel potentiel à saisir et à faire émerger*"¹⁰², les actions sont donc volontaristes, presque imposées

⁹⁹ Nous utiliserons parfois l'abréviation CT pour parler de l'association de la Chaîne des terrils.

¹⁰⁰ Il sera question de cette charte plus précisément dans le point consacré aux terrils.

¹⁰¹ Association étudiée dans le point suivant.

¹⁰² Propos de M.B., ancien directeur de l'association ; HM, 1997.

à la population parce que le patrimoine minier doit devenir un élément du renouveau territorial.

"L'objectif de l'association est de dynamiser le bassin minier. On veut contribuer à redynamiser le bassin minier, à une réappropriation aussi par les populations locales des sites, pas seulement physiquement mais aussi dans les têtes. Les gens sont à la fois fiers de leur passé, du travail qu'ils ont fait, mais en même temps ils le rejettent complètement car c'était des conditions très difficiles, une image noire. Donc il y a une double position et nous ce qu'on veut faire c'est que l'aspect "fiers du pays" reprenne le dessus et qu'on se réapproprie vraiment dans les têtes le bassin minier. (...) On a moins de mal à faire venir des gens extérieurs au bassin minier sur les terrils que les populations vivant sur le territoire." (M.B. ; HM, 1997).

Il n'y a pas d'intérêt spontané de la population locale pour son patrimoine, elle ne le perçoit d'ailleurs souvent pas comme un patrimoine mais plutôt comme une charge. Ce sont les acteurs associatifs qui font émerger l'industrie de manière patrimoniale, ils construisent des significations symboliques à destination de la communauté entière.

Le rôle du patrimoine est envisagé sous l'aspect d'une double utilité, sociale et économique.

"Ces actions [de valorisation du patrimoine industriel] sont des plus de toute façon pour la région. Je nous vois mal laisser ces industries à l'état de friches comme beaucoup de sites miniers. Il faut à tout prix retrouver des projets structurants, des projets valorisés qui permettent de fournir soit des services aux populations locales, soit un attrait touristique. Il faut relancer la région, on est quand même dans une situation économique assez difficile, on en revient toujours au même quelque part. On a une image de marque assez négative qui vient d'une situation économique assez difficile. Il faut changer les choses. Toutes les initiatives qui iront dans ce sens là seront bonnes à prendre." (M.B. ; HM, 1997).

Le patrimoine est une fois de plus saisi comme un outil au service du territoire. Il est envisagé par rapport à la projection qu'on en fait. Il entre dans des stratégies politiques et sert de caution à la mise en place de mesures économiques et sociales. La brochure publicitaire de l'association est claire en ce qui concerne sa démarche. Elle ne se situe pas dans un domaine culturel mais plutôt dans l'opérationnalisation d'une démarche identitaire à des fins de cohésion sociale.

"Notre association agit pour la mise en valeur de ces atouts que sont les terrils. Nous n'avons pas l'intention de transformer le bassin houiller en musée à ciel ouvert ; nous

voulons préserver la mémoire de la mine et prendre appui sur ce potentiel pour engager un aménagement et un développement nouveaux." (extrait d'une brochure publicitaire de l'association pour justifier sa démarche).

La patrimonialisation de lieux ou d'objets conduit naturellement à une démarche de conservation et de pérennisation. Forger un patrimoine signifie en partie fixer les représentations collectives et la mémoire pour inscrire dans le temps des repères durables. Dans les propos de l'association, la patrimonialisation est au contraire envisagée comme une démarche dynamique. Le "musée à ciel ouvert" est rejeté, or c'est bien ce que produit la patrimonialisation. Les promoteurs de ces actions n'envisagent que les conséquences et les débouchés attendus de leurs actions. Ils ne semblent pas se rendre compte qu'ils sont en train de créer des représentations, une histoire collective qui va s'inscrire dans la tradition. Par le biais des politiques d'aménagement, le patrimoine industriel entre dans les différentes sphères de la vie sociale, apparaît comme un élément "naturel" du paysage et la mémoire se transforme en histoire.

2.3- Culture Commune, quand l'art rencontre l'industrie

Culture Commune est une association intercommunale de développement artistique et culturel, statut loi 1901. Elle a été créée en 1989. C'est pour répondre à une demande de collectivités locales que l'association a vu le jour. Elle est une émanation du pouvoir institutionnel et se place dans les initiatives de la période des années 90. Il s'agissait dans un premier temps de créer un festival intercommunal pour combler l'absence de structures culturelles dans certaines communes. Suite à un état des lieux, le projet a, dans un second temps, évolué pour prendre la forme d'une association chargée de faire du développement artistique dans trente quatre communes du bassin minier, dans le Pas de Calais. Le rôle premier de l'association est de faciliter le développement et l'organisation de manifestations d'art contemporain et de diffuser les pratiques de spectacles vivants tels que les arts du cirque, les arts de la rue, le théâtre, la musique.

Culture Commune est un lieu créé pour aider les communes à faire de la diffusion artistique sur leur territoire et ne constitue pas en lui-même un espace de diffusion. Aujourd'hui, la plupart des communes à l'origine de la demande ont acquis des lieux propres de diffusion et mis en place leurs actions. Le rôle de l'association a donc évolué pour continuer à répondre aux attentes des pouvoirs publics.

En 1998, l'association s'est installée sur le carreau du fosse du 11/19 à Loos-en-Gohelle¹⁰³. Elle occupe la salle des pendus qui a été réaménagée en salle de répétition pour des troupes d'artistes. Il s'agit d'une fabrique théâtrale qui permet aux artistes de créer et de préparer des spectacles qu'ils iront jouer dans d'autres lieux du bassin minier.

Trois autres activités se sont mises en place depuis l'arrivée de l'association à Loos-en-Gohelle : un centre de ressource d'écriture théâtrale contemporaine, un centre de ressource multimédia et des activités portant sur le patrimoine industriel, la mémoire et sa transmission.

L'association s'inscrit dans le projet Ecopole et se présente comme un acteur phare de la réhabilitation du carreau de fosse.

Culture Commune n'est pas un acteur, au départ, patrimonial. Il s'agit d'une Scène Nationale pour la pratique du théâtre et de spectacles contemporains. Il n'était normalement pas de son ressort de mettre en place des actions liées au patrimoine et à la mémoire. C'est la fondatrice de l'association, Mme L., qui a désiré s'engager dans ce type d'actions car cela semblait répondre à une demande émanant des pouvoirs publics régionaux. L'association a donc mis en place différentes actions visant à mettre en valeur le patrimoine industriel et plus particulièrement le patrimoine minier.

La première action a consisté à produire un historique de la fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle. La seconde est la mise en place de classes du patrimoine en collaboration avec l'association la Chaîne des Terrils, le Rectorat et la DRAC, un lien doit être fait avec le CHM de Lewarde. L'association organise également des manifestations sur le carreau de fosse lors des journées du patrimoine. En tant que Scène nationale, Culture Commune développe un certain nombre d'actions artistiques adaptées à l'univers culturel minier et qui lient patrimoine et art contemporain. Ainsi, une pièce de théâtre - intitulée "les étoiles du Nord" - a été créée à la demande de la ville de Loos-en-Gohelle, mettant en scène des anciens mineurs. Une autre action a été mise en place sur les anciens chemins de fer miniers, les cavaliers. Il s'agit des "rendez-vous cavaliers"¹⁰⁴ :

"Les rendez-vous cavaliers sont des surprises artistiques et chorégraphiques que l'on met en place lors de randonnées le long des anciens cavaliers des mines. Là pour l'instant on en a fait quatre. A l'occasion de "lire en fête" on avait fait trois circuits de randonnées, un sur Bully-Liévin, un sur Wingles-Libercourt et un sur Barlin. Il y avait des surprises chorégraphiques et des conteurs sur le circuit. (...) L'idée c'était aussi de lancer un nouveau produit touristique puisque cette randonnée pourra être utilisée par la Chaîne des terrils et par nous et éventuellement dans le cadre des classes patrimoine

¹⁰³ Son siège était auparavant dans des locaux à Aix-Noulette.

¹⁰⁴ Il s'agit de spectacles se déroulant sur les "cavaliers", ces anciens chemins de fer miniers qui servaient au transport du charbon.

et du développement touristique." (Mme D., chef de projet patrimoine à Culture Commune ; HM, 2000).

Par le biais d'actions artistiques, le but de Culture Commune est de faire un lien entre le patrimoine industriel et la culture artistique. L'association cherche à intégrer le patrimoine dans une vision artistique pour le faire participer au présent et au futur. En mettant en scène le patrimoine minier, en confiant sa valorisation à des scénographes et des chorégraphes, l'objectif est d'en faire un élément culturel contemporain et non plus un élément professionnel ou économique lié au passé.

Culture Commune s'inscrit dans une perspective de développement régional. Elle inscrit son action à quatre niveaux : le développement durable - par le biais de sa participation au projet écopôle - le développement artistique, le développement culturel et le développement touristique.

Toujours dans le cadre des projets de développement, Culture Commune souhaite travailler sur la mémoire et la transmission de la mémoire, notamment en effectuant des interviews filmées de mineurs. Dans ce cadre, elle a engagé un projet de collecte de la mémoire avec le *Centre Culturel de Sallaumines*. Dans le cadre d'un stage, des personnes en insertion ou intéressées par la mémoire, sont chargées de collecter auprès des femmes immigrées, épouses d'anciens mineurs, l'histoire de leur vie à Sallaumines et leurs souvenirs de l'activité minière. Des initiatives du même ordre sont développées par une autre association du bassin minier, *Turbulences*. L'objectif affiché de ces actions est de permettre à la population locale de se réapproprier les sites industriels, de les intégrer à son histoire et de s'engager vers l'avenir. Cette action "sociale" intègre le patrimoine et la mémoire aux préoccupations présentes, ici aider des personnes en difficulté. Le patrimoine trouve donc une utilité sociale, il n'est pas simplement un objet d'admiration ou un lieu de culture pour des privilégiés. Il est un élément social qui peut être approprié concrètement par la population en lui apportant de l'emploi, et symboliquement en la faisant acteur à part entière de la construction mémorielle.

L'action de Culture Commune, en amenant les habitants et les anciens mineurs sur le site et en les associant à la collecte de la mémoire, est donc en partie de permettre à la population d'effectuer un travail de deuil pour pouvoir s'engager dans l'avenir. Le site industriel ne doit plus être perçu comme une fin - la fin de l'activité de production, la fin du travail - mais comme le départ de nouvelles actions, le renouvellement de l'histoire.

Ce qui est cependant constaté, malgré les discours officiels de l'association, c'est que la population locale ne revient pas réellement sur le site. A part les anciens mineurs sollicités pour le recueil de la mémoire, la population n'est pas, ou peu, utilisatrice des lieux, notamment du centre de ressource multimédia qui lui était théoriquement destiné. Ceux qui viennent sur le site sont extérieurs, le plus souvent, au bassin minier et à l'activité minière. La population n'a que peu de contacts avec le site et participe peu, pour ne pas dire pas du tout, aux actions. On retrouve ici ce qu'ont évoqué par M. Rautenberg et C. Gouy-Gilbert¹⁰⁵. Il y a un décalage entre la mémoire et le patrimoine conçus par les acteurs politiques et institutionnels à destination de la population, et le message effectivement reçu et transformé par la population pour le faire correspondre à ses besoins. Il n'est pas possible d'imposer des représentations et un imaginaire "par décret" ou parce que des décideurs jugent que cela serait une bonne chose pour la population¹⁰⁶. Il faut que la vision du passé construite et le rôle qu'on lui donne dans le présent, soient en adéquation avec la vision véhiculée par la population et avec l'image, individuelle ou collective, qu'elle s'est elle-même forgée sans attendre que les politiques lui disent de le faire.

En se positionnant comme créatrice de mémoire, l'association investit un champ d'action porteur susceptible de lui donner un statut de leader dans le domaine de l'intervention culturelle et sociale.

"[Les actions sont] pour donner une mémoire à des gens qui n'en ont plus ou qui n'ont pas connu et pour eux faire parler leurs parents, réinstaurer un dialogue qu'il n'y a plus du tout du fait des difficultés sociales." (Mme D., Culture Commune ; HM, 2000)

A travers ce discours, Culture Commune se positionne comme médiateur, comme instance qui possède les clefs (égarées) de la mémoire et qui les restitue à la population. Elle valorise avant tout son rôle et se retrouve en position de force. Elle apparaît comme un acteur et un partenaire indispensables dans la politique de développement du territoire. Le message véhiculé est autant à destination de la population qu'à celle des pouvoirs publics.

En étant celle qui dit l'histoire, qui restaure la mémoire, l'association se montre comme l'instance qui détient le savoir et qui le transmet. Ce type de structure, tout comme peut le faire l'association la Chaîne des terrils, prend le relais des procédés traditionnels de transmission qu'ils jugent défailants ou inaptes. La transmission orale, au sein de la famille

¹⁰⁵ C. Gouy-Gilbert et M. Rautenberg, "Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoire", Métral J. (sous la dir.), *Les aléas du lieu social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, La Documentation française, 1997, pp.31-50.

¹⁰⁶ Ce constat est fait en fonction des éléments de l'enquête de terrain et ne constitue en aucun cas une prise de position de ma part pour l'un ou l'autre des acteurs.

ou au sein du secteur professionnel ne se fait plus, il y a donc nécessité de trouver de nouveaux opérateurs de mémoire. Les associations apparaissent à ce moment là comme de nouveaux modes de transmission et en même temps de nouveaux agents de transmission. Cette instrumentalisation des représentations a cependant des limites et le manque de participation de la population aux actions patrimoniales démontre qu'elle ne suit pas sans discernement les pistes qui sont tracées pour elle, mais qu'elle adopte une attitude d'ignorance, voire de rejet. Cette attitude a trouvé récemment un écho en forme de choc quand aux élections présidentielles de mai 2002, le Front National, parti d'extrême droite, est arrivé largement en tête dans beaucoup de communes minières. Ce vote a témoigné de l'incompréhension et du décalage qui pouvaient exister entre les habitants du bassin minier et leurs représentants.

En poussant plus loin le raisonnement concernant la prise en charge de la mémoire par les associatifs, il est possible de dire que ce ne sont même plus les individus eux-mêmes qui décident de leur mémoire, de son contenu, de ce qu'ils doivent retenir du passé, tout cela leur est "imposé" de l'extérieur. La population est invitée à participer aux actions mises en place pour elle et à s'approprier les symboles qu'on lui offre. Vis-à-vis des pouvoirs publics, les associations légitiment leur existence, et leur rôle de nouveaux médiateurs, en tant que porte parole d'une population qui ne parvient plus à s'exprimer seule.

"Ici, on a des problèmes d'assistantat terribles, les gens ont toujours été assistés par les Houillères et on le remarque encore maintenant, ça c'est un problème." (mme D., Culture Commune ; HM, 2000)

L'association Culture Commune dénonce l'emprise des Houillères sur la population et l'assistantat qui a créé un attentisme dans la population, un manque d'initiatives et de prises de position. Mais, en se faisant le nouveau détenteur de la mémoire, l'association remplace une forme de dépendance par une autre. La dépendance d'ordre matériel, professionnel et social est remplacée par une dépendance symbolique, liée aux représentations. La population continue à attendre des changements et des actions de la part de tiers qui les prennent en charge et les guident. Cette attitude de déplacement du pouvoir des instances patronales et de production industrielle, vers des instances associatives à tendance hégémonique, se constate dans un type précis de structures associatives. Il s'agit des "grandes" associations créées par des professionnels de l'action culturelle ou sociale ou par des acteurs politiques et institutionnels. Ce ne sont pas les associations de bénévoles émanant de la population qui apparaissent comme les représentants officiels de la mémoire collective, mais des structures professionnalisées et souvent extérieures. Cette analyse de la situation est renforcée quand on

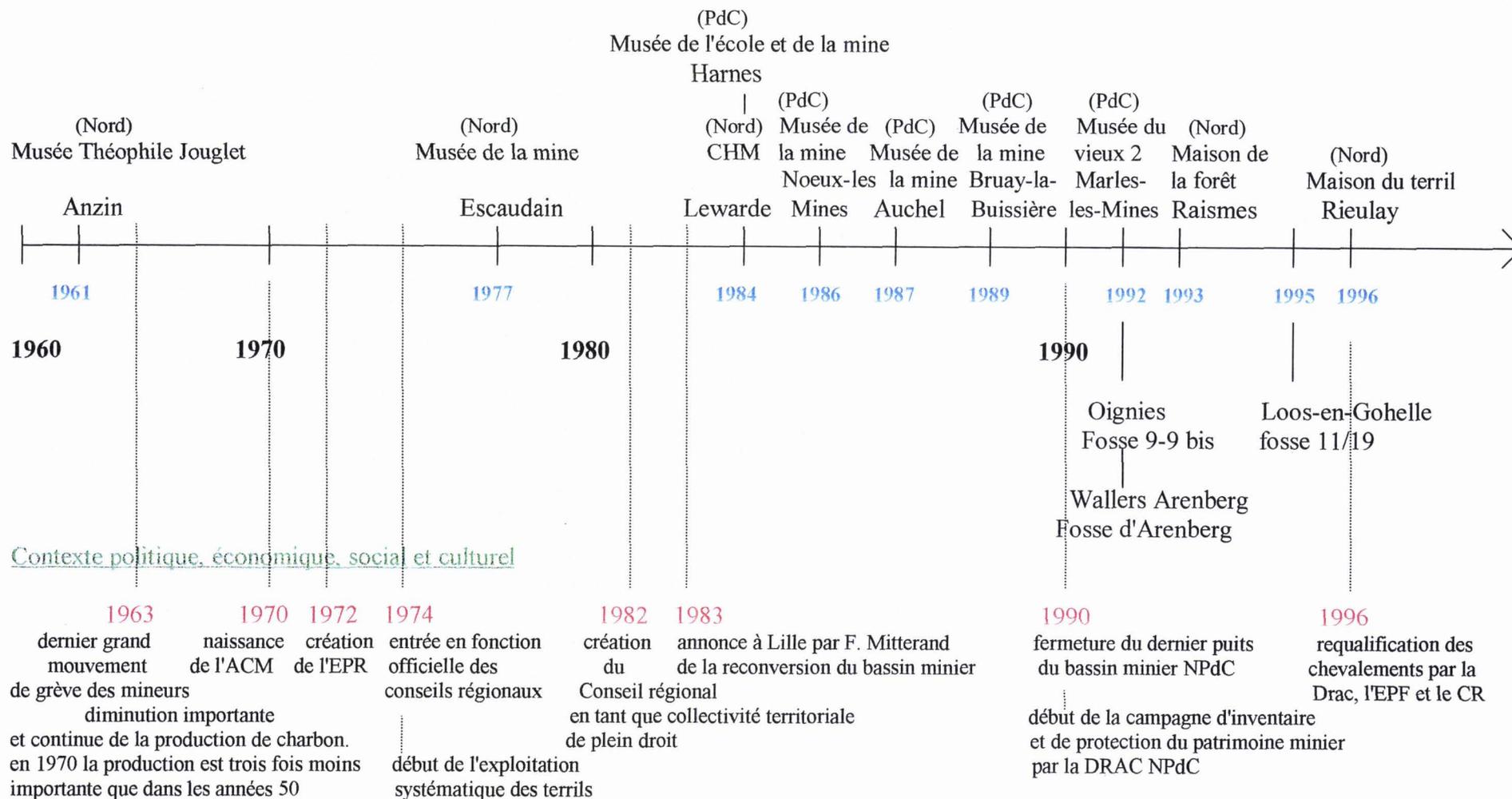
voit le cas de l'association qui gère le site de Wallers Arenberg. Composée d'anciens mineurs et de personnes intéressées par le patrimoine minier, elle a bien du mal à se faire entendre et à garder la maîtrise de son projet. Sans le soutien de la municipalité, elle ne pourrait vraisemblablement pas perdurer. De plus, l'association Culture Commune n'entretient de relations qu'avec des structures professionnalisées et n'a pas de contacts avec les autres associations ou les musées de la mine.

Cela montre que tout ce qui est lié au patrimoine et à la mémoire peut être source de pouvoir et fait donc l'objet de stratégies visant à s'accaparer ce pouvoir.

L'étude des "quatre sites de la mémoire du bassin minier" a montré les enjeux liés à la valorisation du patrimoine industriel. Les actions et projets étudiés entrent dans des jeux complexes de coopération et de conflit avec les acteurs institutionnels et associatifs. Il paraît parfois difficile de faire la distinction entre les différentes catégories d'acteurs, tant les niveaux d'action sont étroitement mêlés. Sauf pour le CHM de Lewarde, en projet depuis les années 70, les sites étudiés ont émergé patrimoniallement à la fin des années 80 et au début des années 90, au moment où le pouvoir régional entamait une "reprise en main" du patrimoine afin de l'organiser et de l'utiliser. Cela explique qu'ils soient au cœur des stratégies patrimoniales des différents acteurs. Mais pour bien comprendre ce processus d'instrumentalisation croissante du patrimoine, il faut retourner trente ans en arrière et retracer la chronologie de l'implantation des différents musées de la mine qui ont réellement fait le patrimoine. Ceux-ci vont nous permettre d'affiner la catégorisation des acteurs et de déterminer qui s'engage, quand et pourquoi.

Si, malgré leur antériorité historique, je traite des musées après avoir décrit les sites patrimoniaux, c'est parce qu'il m'est apparu nécessaire de définir en priorité les lieux inscrits dans les enjeux de pouvoir, désignés par tous comme des "hauts lieux de la mémoire", et qui sont une mise en patrimoine des sites de production eux-mêmes. De plus, ils constituent une forme première de patrimonialisation puisqu'ils sont une mise en lumière des sites "bruts" alors que les musées sont des constructions plus élaborées puisqu'ils supposent la constitution de collections, leur mise en scène et la construction d'un lieu qui permette d'exprimer le message à faire passer. Ces quatre premiers sites sont, à l'exception du CHM, encore en construction, donc en devenir et entament maintenant un processus de mutation. Tandis que les musées créés depuis les années 60 sont des réalisations achevées et permettent de comprendre l'ensemble du processus de construction patrimoniale.

Chronologie de l'implantation des musées de la mine et de la valorisation active des friches minières dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais

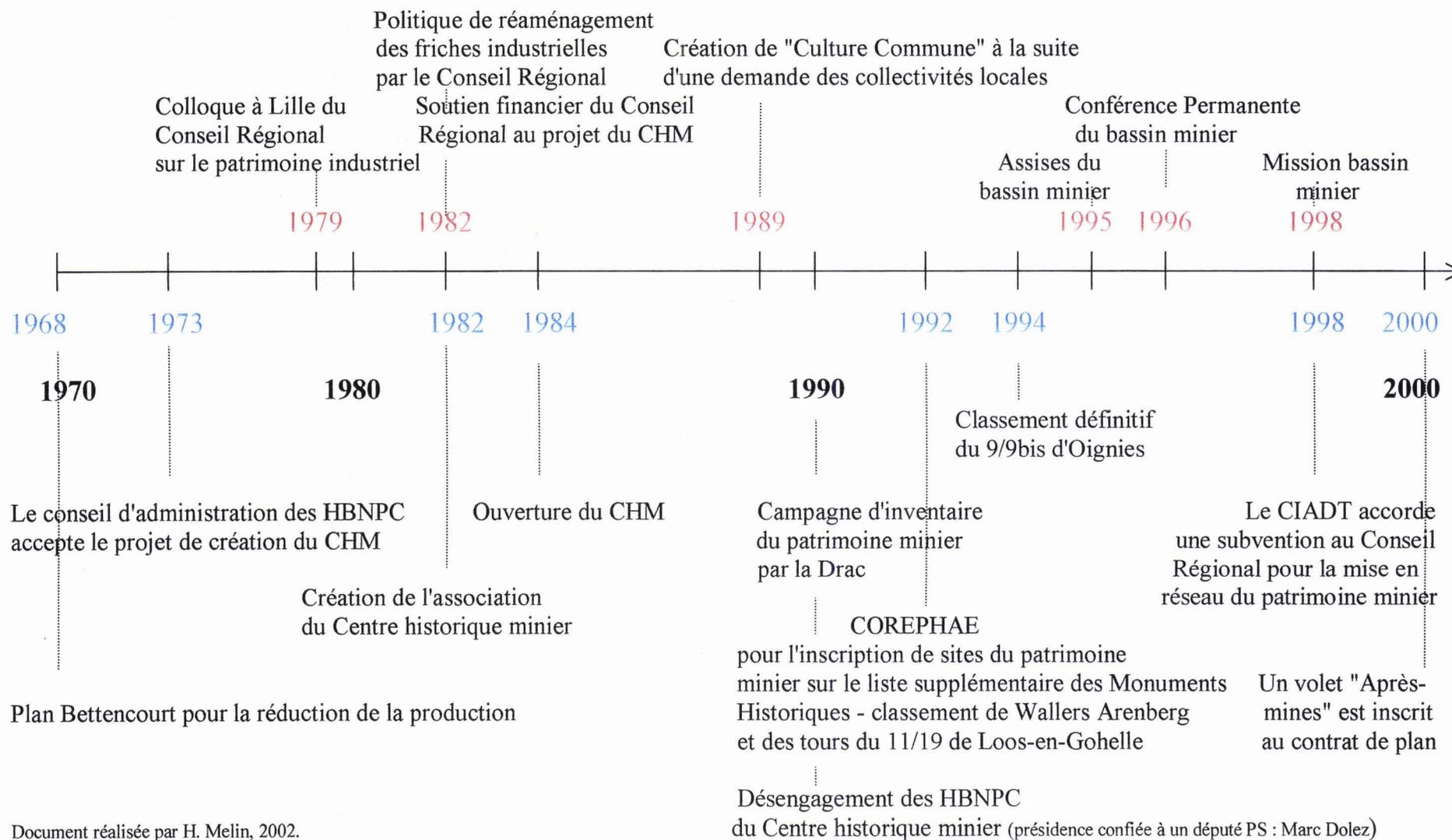


Abréviations : ACM : association des communes minières, CHM : centre historique minier, CR : Conseil Régional, EPF : établissement public foncier, EPR : établissement public régional, NPdC : Nord Pas de Calais, PdC : Pas de Calais - Document réalisé par H. Melin, 2002.



Chronologie des actions institutionnelles envers le patrimoine industriel dans le Bassin minier Nord - Pas de Calais

294



Document réalisée par H. Melin, 2002.

IV- Les autres musées du bassin minier, la mobilisation du patrimoine au service de l'identité

En dehors du Centre historique minier de Lewarde, il existe neuf structures muséographiques consacrées en totalité ou en partie importante à l'activité minière. Sept d'entre-elles ont un statut municipal, une est associative et une dépend du Parc naturel régional de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut¹⁰⁷. Les communes se sont fortement engagées, financièrement et en ressources humaines et matérielles dans neuf structures sur dix. Aujourd'hui encore le duo municipalité - association est très présent et la gestion des musées se fait souvent de manière mixte entre ces deux partenaires.

Je vais à présent faire une description succincte de chacun des musées, en prenant comme point d'appui la date de création des structures. Je commencerai par la plus ancienne, qui date du début des années 60, pour terminer par la dernière réalisation en 1996.

De multiples variables ont présidé à la constitution de ces espaces, chacun répond à un besoin spécifique et présente un aspect de la mémoire collective minière. Je vais tenter d'établir une typologie qui transcende la diversité des réalisations pour les segmenter en catégories distinctes ayant une logique qui peut être comparée à d'autres. Cette typologie reprend celle que j'ai esquissée dans la première partie de la thèse¹⁰⁸ et permet de comprendre concrètement quels sont les facteurs qui déterminent et qui expliquent la conservation patrimoniale.

Le nécessaire caractère descriptif des pages qui vont suivre doit me permettre, à la fin de cet inventaire, d'engager une comparaison entre les initiatives et d'analyser le processus de patrimonialisation de l'activité charbonnière. Pour catégoriser chacun des musées, je vais m'appuyer sur deux facteurs que je suppose particulièrement déterminants: le lieu d'implantation des musées et le type d'acteurs à l'origine du projet.

¹⁰⁷ Voir la carte de l'inventaire des musées de la mine en début de chapitre.

¹⁰⁸ Première partie, chapitre 3, point 1- les supports du patrimoine, typologie des lieux de mémoire.

1- Le Musée Théophile Jouglet - musée des Charbonnages à Anzin : dire l'art industriel

C'est à Anzin (Nord) qu'a été créé le premier musée de la mine du bassin minier du Nord - Pas de Calais en 1961. La ville d'Anzin occupe une place particulière dans l'exploitation charbonnière. C'est dans cette ville qu'est découvert le premier gisement de charbon gras en 1734. La Compagnie des mines d'Anzin est aussi la première créée en 1757. L'exploitation prend fin dans les années 50.

Anzin n'est pas seulement précurseur dans la création des musées industriels de l'activité minière au 20^{ème} siècle, elle se distingue beaucoup plus tôt. Le tout premier musée de la mine en France a, en effet, vu le jour à Saint-Vaast-là-Haut, un faubourg de Valenciennes, voisin d'Anzin, en 1889¹⁰⁹. Ce musée, qui n'existe plus aujourd'hui, avait été créé par le patronat (déjà) - la Compagnie des mines d'Anzin - à la suite de l'exposition universelle de Paris, afin d'expliquer l'histoire de la Compagnie. Ce premier musée a été détruit pendant la première guerre mondiale.

C'est donc dans cette même ville que sera mis en place le premier musée du bassin minier quelques 70 ans plus tard. Ce musée entre dans la catégorie des initiatives institutionnelles et politiques. La localisation est de type "bâtiment civil"¹¹⁰ et la présentation est "artistique".

"Nous, on tient à montrer les grands hommes d'Anzin comme Jonas. Il y a certaines de ses œuvres ici. Sept artistes anzinois ont obtenu le Prix de Rome" (Mme D., animatrice du musée d'Anzin ; HM, 1997)

Bien que le musée soit un "musée des charbonnages", c'est l'aspect artistique qui prévaut dans le contenu des expositions et dans le discours de la responsable. Le musée est situé dans une maison bourgeoise, non loin du centre ville, cédée par son propriétaire - Théophile Jouglet - à la ville dans les années 20 pour y constituer un musée des beaux-arts (ouvert en 1928). Démantelé pendant la seconde guerre mondiale, le musée deviendra finalement un musée de la mine au début des années 60.

Les Houillères ont fait don d'un certain nombre de documents afin de le constituer. Il s'agit d'une structure municipale voulue par les élus locaux. En 1961 la ville était dirigée par le Parti Socialiste, aujourd'hui elle est dirigée par un parti de droite, l'UDSA.

¹⁰⁹ François P., "Les musées de la mine en France", *L'Archéologie industrielle en France*, Vannes, CILAC, n° 17-18, 1987, pp.107-122.

¹¹⁰ Il s'agit d'un bâtiment non lié à une industrie comme une école ou une mairie.

La thématique du musée est large, il s'agit de montrer : "les charbonnages, leur histoire, leur influence sur l'évolution sociale et industrielle, le décor, la vie du pays, de l'art depuis la découverte du charbon à Anzin en 1734"¹¹¹. Cette introduction montre la volonté du musée de retracer une histoire et de voir en quoi elle a façonné la ville et ses environs. Cette structure muséographique est une initiative institutionnelle et politique, ce ne sont pas des mineurs qui sont à l'origine du projet. Le musée est animé par du personnel municipal.

La présentation muséographique s'appuie principalement sur des documents graphiques et photographiques. Le musée ne possède que très peu de matériels de l'activité minière¹¹². L'histoire de la mine est abordée de façon artistique.

Tout le rez-de-chaussée est consacré à l'exposition de peintures représentant les fondateurs de la compagnie des mines d'Anzin et à des oeuvres soit peintes par d'anciens mineurs, soit ayant pour thème l'activité minière : portraits de mineurs, de femmes travaillant à la mine, représentation de la vie quotidienne des mineurs, vues du paysage... Une autre exposition, temporaire, est également consacrée à des artistes anzinois, sans lien nécessaire avec l'activité minière. C'est cet aspect de la muséographie qui est mis en avant face aux visiteurs. Au premier étage, la collection permanente est consacrée à l'histoire de l'activité minière à travers l'exposition de cartes, de plans, de schémas, de photos et de dessins. Très peu d'outils sont exposés.

Ce premier type de musée déconstruit complètement l'activité industrielle pour en faire un support historique et artistique. Il s'agit d'une transfiguration du travail par l'art et les archives. Il n'y a pas de présence concrète de matériels de la production, l'histoire se situe dans l'abstrait. Il s'agit davantage de décrire la forme des fosses, les plans d'exploitation du sol, plutôt que de montrer le travail des mineurs. La vie sociale est évoquée à travers le discours de l'animatrice du musée et dans des plaquettes d'informations. Si les aspects techniques de l'activité minière sont valorisés - ici le point de vue adopté est de montrer l'excellence du travail des géomètres et des ingénieurs à travers les plans et cartes élaborés - les mineurs et leur vie sont présentés de manière presque "misérabiliste", à la Zola. En effet dans différents documents édités par le musée, quand il est question de la vie des mineurs, des termes sont récurrents tels que : "la vie des mineurs, leur peine, leur labeur, les drames de la mine, la misère...", "leurs modestes foyers", "les catastrophes". Un monument à la mémoire

¹¹¹ Extrait de la brochure d'information du musée en 1997.

des mineurs résistants pendant la guerre et décédés "fusillés, déportés, morts au combat" est aussi présent. Le travail effectif du mineur, au fond et au jour, n'est quasiment pas évoqué, sauf par la présence de quelques pièces servant au soutènement des tailles. Les seuls aspects positifs de la vie sociale, très peu évoqués dans les écrits et absents des expositions, sont les fêtes, les jeux, le patriotisme. La vision de l'activité minière qui est donnée est donc axée sur la pénibilité des conditions de vie des mineurs, la complexité et la difficulté de l'exploitation du charbon.

Il existe un second étage qui propose "une vue panoramique de la ville d'Anzin et du terril de la Bleuse Borne", mais il n'est plus accessible au public pour des questions de sécurité. Aucun élément ne permet donc réellement de se situer dans l'univers minier.

L'exposition de l'histoire de la mine apparaît comme est un prétexte pour montrer les difficultés de la classe ouvrière. La couleur politique de la municipalité, à l'époque de l'ouverture du musée, a peut-être joué un rôle. De plus, le musée n'a pas su, ou pas voulu, se dégager de la vision artistique qui était le thème premier du musée des beaux arts qui était précédemment installé dans les lieux, et qui semble peu à peu reprendre sa place perdue. Il ne montre pas ce qu'annonçait l'introduction de la plaquette et reste dans une vision très classique de la muséographie qui doit montrer du beau, de la création artistique. Le travail lui-même est figuré par des documents graphiques ayant une certaine valeur esthétique : la complexité et la précision des plans de fosses, des photos, des dessins. La brochure de présentation distribuée aux visiteurs présente comme seules illustrations des tableaux montrant des hommes et des femmes en portrait ou en situation de famille.

2- Le Musée municipal de la mine d'Escaudain : retracer des traditions populaires

Ce musée entre dans la catégorie des initiatives associatives avec comme initiateurs des intellectuels et des cadres. Il est implanté dans l'ancien hôtel de ville de la commune. Le type de présentation est social et culturel, il s'agit de donner un panorama exhaustif des traditions de travail et de vie du territoire.

"Nous avons recherché beaucoup d'anciens mineurs, afin de nous aider à comprendre la mine. (...) Au début ils sont venus nous conseiller, aujourd'hui il n'y en a plus dans l'association. De toute façon j'étais assez armé car j'avais personnellement effectué

¹¹² Ces données ont été recueillies en 1997, depuis le musée est en restructuration. Il tente de reconstituer la collection de beaux-arts dispersée au moment de la guerre.

beaucoup de recherches et publié des écrits sur les mineurs et la mine. Il y a deux thèmes que nous avons choisi dès le départ : la vie quotidienne du mineur en 1900 et les traditions populaires en Ostrevent." (M.L., membre fondateur du musée ; HM, 1997).

Le Musée d'Escaudain (Nord) a été créé en 1977. Escaudain se situe à proximité de Denain, dans la région de l'Ostrevent¹¹³. C'est à partir de 1830 que ce bourg rural connaît un développement industriel avec la découverte du charbon et l'ouverture de huit puits de mine entre 1830 et 1887. Parallèlement au développement de l'activité charbonnière, l'industrie sidérurgique s'installe également à partir de 1826. Dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, ces deux industries entament leur déclin et entraînent avec elle la région du denaisis. La dernière fosse d'Escaudain ferme en 1968, suivie bientôt par la disparition totale de l'industrie sidérurgique.

2.1- La constitution du musée, instaurer une mémoire collective



Le projet muséographique débute dès la fin de l'exploitation charbonnière. Il n'a pas été observé de "période de deuil" au sens formulé par M. Colardelle¹¹⁴ et définit dans la première partie de la thèse¹¹⁵. Ici, c'est la première étape du deuil, celle de l'absence d'action et du refus, qui n'a pas eu lieu, cela pour différentes raisons.

Tout d'abord, les acteurs à l'origine du projet, s'ils ont parfois des origines minières (par les grands parents) ne sont pas directement concernés par l'activité. A l'origine du projet se trouvent principalement des intellectuels locaux (enseignants, écrivains), quelques anciens mineurs consultés uniquement au moment de la collecte d'objets, tous "épris de mémoire collective"¹¹⁶. Les anciens mineurs ne sont pas les acteurs principaux de la création du musée, le discours de M.L. montre qu'il s'agit avant tout d'un projet d'érudits locaux qui désiraient effectuer des recherches sur l'histoire de la région. Les anciens mineurs ne sont intervenus en qualité de "consultants" qu'au début de la mise en place de la structure, afin d'apporter leur expertise.

De plus, l'industrie principale dans la région était la sidérurgie, c'est sa disparition qui provoquera un choc - d'ailleurs aucune action patrimoniale n'est consacrée à ce secteur dans cette région - l'activité charbonnière n'occupe déjà plus beaucoup de travailleurs,

¹¹³ Zone de plaine située entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée. On trouve deux orthographes du mot : Ostrevent et Ostrevant.

¹¹⁴ M. Colardelle, "Les acteurs de la constitution du patrimoine : travailleurs, amateurs, professionnels", Le Goff J. (sous la présidence), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard/eds. du patrimoine, 1998, pp.123-136.

¹¹⁵ Première partie, chapitre 1, point 2.1- les enjeux sociaux de la patrimonialisation.

¹¹⁶ Propos de M.L. membre fondateur de l'association.

comparativement à la sidérurgie, et n'apparaît pas comme l'élément majeur pour la structuration du territoire.

Le musée est une structure municipale, la municipalité est PC jusqu'aujourd'hui (en 2002). Mais il a été initié et est géré par une association de bénévoles. L'Association des amis du musée d'Escaudain a été fondée en 1970, soit deux ans seulement après la fermeture du dernier puits, dans le but de rassembler différents objets et documents permettant, à terme, de créer un musée consacré à "l'histoire minière et industrielle de la région de Denain et les traditions populaires en Ostrevent"¹¹⁷. Le bâtiment où se situe le musée appartient à la municipalité, il s'agit de l'ancien hôtel de ville, la commune assure également toute les dépenses liées à l'entretien du musée. Le bâtiment qui abrite le musée n'a pas de lien avec l'activité minière. Il ne s'agit cependant pas d'un lieu anodin, sans signification particulière. Il fait partie de la catégorie des musées installés dans des bâtiments civils symboliques, ici l'ancienne mairie. Ce bâtiment symbolise l'autorité et la puissance, surtout à l'époque de la création du musée : la municipalité, grâce aux industries encore présentes sur son territoire, est alors une commune riche. Le fait que le musée s'implante à cet endroit témoigne du soutien de la municipalité et des acteurs politiques locaux, et confère à la thématique minière un statut quasi-institutionnel : le musée est situé dans un lieu connu, reconnu et respecté.

Le musée est thématique, deux orientations ont été choisies : la vie quotidienne du mineur en 1900 et les traditions populaires en Ostrevent.

"J'avais publié moi un ouvrage qui s'appelle "la vie quotidienne du mineur en 1900", et j'étais donc assez informé. (...) J'ai été d'abord président de l'association pendant sept ans et puis j'ai été nommé conservateur du musée, pendant vingt ans. (...) On a choisi de garder le patrimoine minier sur mon indication personnelle puisque je travaille depuis vingt cinq ans sur la mémoire minière. J'ai publié un livre d'histoire et un roman. J'étais sensibilisé par cet aspect des choses car mes ancêtres, mes deux grands-parents étaient des mineurs. (ML., conservateur du musée ; HM, 1997).

L'année 1900 est une date souvent évoquée dans l'histoire minière et souvent utilisée comme support pour la patrimonialisation. On peut se demander pourquoi cette période apparaît comme symbolique et est si couramment utilisée. Cette période représente plusieurs éléments utilisés pour construire le "mythe" de la mine. Tout d'abord, elle précède la grande

¹¹⁷ Extrait d'une brochure de présentation du musée.

catastrophe de Courrières¹¹⁸ qui va induire une coupure dans l'exploitation. La population locale subit, à ce moment là, un traumatisme important et les mineurs entament une grève, source de nombreux affrontements, qui va durer deux mois. Après cela, la thématique de la sécurité va devenir un sujet de préoccupation important pour les industriels. Ensuite, cette époque caractérise une époque encore peu mécanisée, on utilise alors le cheval, c'est celle de la mise en scène de Zola et plus tard, du film tiré de son œuvre. C'est une époque où la découverte de nouvelles veines et l'ouverture des puits d'enchaînement, la production augmente rapidement et l'avenir du charbon paraît prometteur. Enfin, en 1900, l'immigration est quasi absente, à part peut-être celle des belges. Les premiers mineurs étrangers, les polonais, n'arrivent que peu avant la première guerre mondiale, puis c'est au tour des italiens et des nord-africains dans les années soixante. Cette époque est donc perçue comme une période d'activité "artisanale" et pas encore celle d'une exploitation de masse et à grande échelle, où les hommes sont finalement relégués au second plan face à la puissance de la technique.

Un certain nombre d'éléments du musée dépasse cette thématique (préhistoire de la mine, œuvres d'artistes régionaux...). Le bâtiment qui abrite les collections est vaste et de nombreux documents et objets sont exposés. L'aspect technique de la mine est finalement très peu présent, il n'y a pas ou peu d'outils, pas de machines et peu d'explications. Cela est dû au choix thématique effectué par les acteurs. La technique est évoquée à travers la présence d'une berline, de photos de fosses (notamment la fosse Saint-Marck qui a été la dernière en activité) et de la reconstitution minutieuse en maquette de la fosse Audiffret, exploitée de 1881 à 1957 sur le territoire d'Escaudain. La vie quotidienne du mineur est figurée par plusieurs reconstitutions et par des mannequins représentant les différents personnages de l'époque. Les objets sont mis en scène à travers les représentations d'un intérieur de coron et d'un estaminet. Plusieurs documents relatent également l'activité syndicale et politique chez les mineurs ainsi que les dangers liés à l'activité minière (catastrophes, grisou...).

Une seconde partie du musée est consacrée aux "traditions", de nombreux éléments très divers sont figurés : vie familiale, métiers, jeux.

Enfin, si aucune structure muséographique concernant l'activité sidérurgique n'a été créée dans la région, le musée d'Escaudain expose cependant dans une "salle de l'industrie locale" quelques éléments rappelant l'importance de ce secteur d'activités. Différents documents, maquettes et photos retracent l'histoire de la société des forges de Denain-Anzin - devenue ensuite Usinor - qui a installé ses hauts fourneaux à Escaudain en 1925. Il est

¹¹⁸ Catastrophe qui a eu lieu en 1906, le "coup de grisou" (explosion de gaz) a fait 1099 morts.

intéressant de voir que figure dans cette présentation de la sidérurgie, une mémoire de la non-mémoire. En effet, un panneau exposant une rétrospective photographique montre la destruction progressive des différentes installations d'Usinor - hauts fourneaux, centrale électrique, usines d'agglomération et de production de chaux - entre 1982 et 1986. Cette exposition montre à la fois qu'il peut subsister des traces patrimoniales de l'industrie sidérurgique, par les photographies, et que la non conservation de ces traces a été voulue et est intégrée dans la mémoire (puisque la destruction des bâtiments est montrée). Cette partie du musée traduit finalement une certaine hésitation entre oubli et souvenir. C'est une mémoire qui dit l'absence de patrimoine. Elle justifie le choix d'arasement qui a été effectué, en explique le processus et en montre les différentes étapes (puisque que l'on voit concrètement la destruction) pour finalement clore l'histoire. Par les différents éléments présentés, c'est le cycle naissance - vie - mort de l'industrie qui est figuré. Il est une forme concentrée de mémoire qui est un repère, en l'absence de patrimonialisation concrète de sites ou d'objets.

Une autre industrie est également présente, il s'agit de la savonnerie des frères Lempereur, présente à Escaudain de 1908 à 1986.

Le musée subit les contraintes dues à une gestion par le bénévolat. Peu à peu les initiateurs disparaissent et avec eux la dynamique du musée¹¹⁹. L'exposition des industries - mine, sidérurgie, savon - est la même depuis l'ouverture du musée en 1977. Le conservateur, un retraité de la fonction publique, bénévole, a laissé sa place à la fin de l'année 1997 à un animateur de l'association la chaîne des terrils. De plus, la mairie qui avait financé le projet et qui entretient toujours aujourd'hui le musée, n'est plus en mesure d'apporter un renouvellement de la structure.

2.2- Le musée comme "sacralisation" de l'industrie

L'espace muséographique est envisagé comme un lieu de recueil des traces du passé et un repère pour la mémoire collective. Le conservateur, M.L. utilise une métaphore religieuse pour qualifier l'action de conservation du patrimoine et les objets patrimoniaux.

Le musée paraît envisagé comme un sanctuaire, rien n'a bougé depuis sa création, une fonction sacrée est accordée aux objets, ils ont pour rôle de susciter des représentations pour forger une mémoire collective. Dans cette optique, le fait que le musée ne reçoive que peu de

¹¹⁹ Le musée n'est que peu ouvert au public : le dimanche de 10h à 12h et un dimanche par mois de 14h à 16h. Il reçoit en moyenne 1250 visiteurs par an (situation en 1997), d'après les chiffres du conservateur.

visiteurs n'est pas anodin, les visites se font le dimanche, jour de l'église et elles ont un objectif pédagogique.

Ce parallèle avec le religieux donne un caractère d'exceptionnalité et une valeur particulière à la réalisation muséographique. Il confère également à ses initiateurs un statut privilégié de détenteurs du savoir, de dépositaires de la mémoire, ils sont alors les "gardiens du temple".

"Le musée est le temple de la mémoire collective de la région. (...) Les différents objets de la mine, une barette de mineur, une lampe, c'est devenu presque des objets de culte."

(M.L. conservateur du musée ; HM, 1997)

"Il faut apprendre aux gens à rentrer dans un musée, avant de les amener au Louvre il faut qu'ils prennent le chemin des petits musées, qu'ils aient l'habitude de rentrer dans des musées, ce qui était encore inconcevable il y a cinquante ans chez nos populations ouvrières." (M.L. ; HM, 1997)

Parallèlement, le musée est isolé, fortement replié sur lui-même et l'association ne cherche pas à nouer de contacts avec d'autres structures. Le discours du conservateur est très égocentrique et le musée est fortement lié à sa personne. C'est sur la base des recherches et des publications qu'il a effectué sur les mineurs que le thème du musée a été choisi, il a été conservateur du musée pendant vingt ans. C'est avant tout sa réalisation et le fait qu'il ne désire pas s'inscrire dans un tissu de relations montre qu'il ne souhaite pas que d'autres viennent juger son musée. Il n'a demandé qu'une fois l'aide financière des pouvoirs publics, en 1987, elle lui a été refusée, depuis il n'a plus sollicité les institutions. Cet isolement, s'il le déplore au plan financier, il l'entretient en restant passif face aux autres acteurs. S'il laisse sa place de conservateur, il ne se désengage pas pour autant de l'association ni du musée, son domicile se situe d'ailleurs en face de celui-ci.

Le musée d'Escaudain est une réalisation locale qui veut se montrer comme un espace de référence général. Les initiateurs du projet insistent pour définir leur structure comme un lieu de mémoire, comme un élément de la mémoire minière en coopération avec les autres sites du patrimoine. Bien qu'aucun contact ne soit clairement établi avec les autres sites du Nord et que ceux du Pas de Calais soient totalement méconnus, les discours des acteurs d'Escaudain, et particulièrement du conservateur, globalisent les représentations construites et érigent la mémoire forgée au rang de mémoire collective.

De manière parallèle, la ville de Denain a mis en place au début des années 1980 un "parcours touristique minier Emile Zola". Il s'agit de visiter la ville et ses environs en découvrant l'histoire industrielle de la région. Seize lieux sont ainsi expliqués au public, tous ne sont pas liés à l'activité minière, mais il s'agit par ce biais de donner une identité à la ville, de la replacer dans un contexte de richesse et de développement alors qu'elle connaît aujourd'hui beaucoup de difficultés¹²⁰. Cette initiative municipale, avec comme but affiché de créer un attrait touristique autour de la ville de Denain et de permettre par la suite un regain de développement et une redynamisation de la population, reste relativement confidentielle. La volonté d'autonomie l'emporte sur le désir de communication et très peu de liens sont établis avec les autres sites patrimoniaux.

Le troisième musée créé dans le bassin minier est le Centre historique minier de Lewarde, décrit en début de chapitre.

3- Le Musée de l'école et de la mine de Harnes : exposer un savoir professionnel

Le musée de Harnes est une réalisation associative, d'anciens mineurs, ouverte la même année que le CHM de Lewarde. La localisation du musée entre dans la catégorie "bâtiment civil", la structure est en effet implantée dans une ancienne école élémentaire. La mise en scène de la mine est de type technique.

"C'est avant tout une passion. C'est important d'expliquer aux gens ce qu'on faisait, comment ça se passait. Le travail était très technique et complexe. Aujourd'hui, d'autres secteurs ont récupéré nos machines ou se sont inspirés des systèmes que nous avons mis en place, c'est le cas pour eurotunnel. Et nous on veut aussi montrer ça dans le musée." (propos de A.L., animateur du musée ; HM,1997).

Le matériel exposé provient de différentes fosses et a été collecté par les anciens mineurs au fur et à mesure de la fermeture des sites, parallèlement à la collecte officielle effectuée par les Houillères qui préparaient l'ouverture du CHM. Cela n'a pas été sans poser problème, les responsables de sièges refusant parfois de céder leur matériel. Une certaine

¹²⁰ Les sites visités sont les suivants : la vieille pompe à eau, le château du parc Lebret, la cité Chabaud Latour, le coron à Gaillettes, le four à pain de la bellevue, la fosse Mathilde - du même type que la fosse Sarreau - le terril Turenne, la centrale électrique Turenne, la gare des mines, la maison de l'ingénieur, le colombier reconstitué de l'ex-coron boursier, les restes du coron Jean Bart, le salon des arts, le terril Renard, la mine image, le moulin SO.CO.MA.

concurrence a été vécue pour être le premier à s'approprier les matériels. D'autres pièces ont été données directement par la ville.

Il faut rappeler que le musée de Harnes a ouvert en même temps que l'initiative patronale de Lewarde. Il est, de plus, le premier musée de la mine créé dans le département du Pas de Calais. Il s'est donc présenté, au moment de sa conception, comme un concurrent du CHM, un contrepoids. Face à la conception patronale de la mine s'édifiait, dans la même période, une représentation issue des travailleurs. Les bénévoles de l'association du musée de Harnes se sont vus refuser du matériel, des consignes ayant été données aux dirigeants des sièges¹²¹. Les HBNPC s'assuraient ainsi la primauté dans le choix des matériels à collecter et empêchaient d'autres projets, comme Harnes, d'assembler une collection plus importante que la leur.

Le fait que Harnes soit située dans le Pas de Calais est un facteur supplémentaire et "aggravant" dans les tensions latentes avec le CHM. Les Houillères et leurs successeurs ont toujours craint que le département du Pas de Calais ne revendique son grand musée de la mine et que ce dernier risque d'entraver le bon développement de celui du département du Nord. Le musée de Harnes pouvait être celui-ci, cela aurait effectivement remis en cause l'hégémonie du CHM. Cela n'a pourtant pas été le cas. Les réalisations n'étant pas de la même envergure du fait de la différence considérable de moyens dont ont disposé l'un et l'autre projets.

Ce musée traite de deux thèmes, l'école au début du siècle et l'activité minière. Il s'agit d'un musée municipal créé en 1984 à l'initiative d'une association de bénévoles. La ville de Harnes est située dans le Pas de Calais, elle est jumelée avec une ville minière de Pologne, Chrzanow. A l'époque la municipalité était dirigée par le parti communiste et aujourd'hui elle est toujours PC. L'activité minière a cessé en 1977. La commune prend en charge les différents frais de fonctionnement, et l'animation du musée est gérée par une équipe de bénévoles anciens mineurs, pour le secteur charbonnier, regroupés au sein d'une association, "l'association des amis du musée".

C'est un couple de retraités qui est à l'origine de ce musée. La partie du musée consacrée à l'école a été créée par une ancienne institutrice. Son conjoint est le fondateur du côté "mines. C'est un ancien mineur, chef porion, retraité des mines depuis 1977, il a été formé à l'école des mines de Douai et a effectué sa carrière dans les fosses 9 et 21 de Harnes. Les autres bénévoles sont également mineurs, tous agents de maîtrise.

¹²¹ sources : interviews réalisées par HM.

Le musée traite principalement de l'aspect technique des métiers de la mine de manière exhaustive. Beaucoup de professions sont représentées en dehors du traditionnel mineur de fond, figure emblématique couramment utilisée. Le mineur de fond qui symbolise en général à lui seul tout le travail de la mine n'était cependant qu'un maillon dans un secteur aux multiples tâches et spécialités. Le musée possède beaucoup de matériels¹²², tout ou presque est exposé, cela rend les pièces étroites et donne parfois l'impression d'un certain "fouillis". L'exposition est organisée de manière à voir tous les aspects techniques et les matériels liés à l'activité depuis la surface jusqu'au sous-sol. Une galerie de mine a été reconstituée ainsi que l'intérieur d'une maison de mineur et un estaminet. Le musée possède une collection d'objets, d'outils et de machines très importante, il possède également un certain nombre d'archives, notamment les journaux des mines.

Les anciens mineurs tiennent à faire la démonstration de l'excellence de leur travail pendant l'exploitation. Cette démarche s'inscrit dans un processus de transmission des savoirs. Le lien qui est fait entre l'activité charbonnière passée et les activités de pointe actuelles permet de réintroduire l'activité minière dans un processus d'évolution et de progrès techniques. C'est aussi une façon de réclamer une certaine reconnaissance de la part de l'extérieur. Sans l'industrie minière, des activités aujourd'hui importantes seraient peut-être moins performantes.

Le musée accueille environ 2000 visiteurs par an¹²³. Il ne perçoit pas d'aide financière en dehors des subventions et des aides matérielles accordées par la ville. L'ouverture du musée est gérée des bénévoles, ce qui pose de plus en plus de problèmes au fil des ans. La majorité des bénévoles a plus de 70 ans et tous souhaitent qu'une relève puisse être assurée en la personne d'un guide salarié qu'ils pourraient former. Afin de faciliter le travail des visites, l'association a mis en place un système limité de visites audio-guidées. Dans différentes pièces, des magnétophones qui délivrent un commentaire ont été installés.

Le musée entretient des relations limitées avec quelques structures comme le Centre historique minier et les associations de Oignies. L'association la chaîne des terrils leur envoie des visiteurs. Ces relations sont informelles et il n'existe pas d'échanges structurés ou d'organisation commune. Les membres de l'association ne connaissent pas les autres musées de la mine et ne s'y intéressent pas. Ils mènent leur projet de manière autonome, sans entrer

¹²² Les matériels sont très divers tels que : appareil de télégrismétrie, matériel de topographie, matériel de scrape (pour racler les débris), sondeuses, berline, lampes de mines, soutènement marchant, marteau perforateur... de plus le musée expose des documents relatifs aux maladies professionnelles.

¹²³ Il est ouvert deux après-midi par semaine et sur rendez-vous.

dans un réseau de relations et ils ne souhaitent pas savoir ce qui est fait ailleurs. Il y a une certaine méfiance vis-à-vis des autres structures et associations, la crainte sous-jacente est de se faire déposséder de sa réalisation. C'est souvent pour cette même raison que les petites structures comme Harnes ne sollicitent pas d'aides publiques, car elles ont peur dans ce cas d'une mainmise de la part des institutionnels¹²⁴.

4- Le Musée souterrain de la mine de Nœux-les-Mines et la base de loisirs Loisinord : deux façons d'intégrer l'activité minière au présent

Le musée de Nœux-les-Mines est la seconde réalisation du Pas de Calais. Il s'agit d'une initiative qui pourrait être qualifiée de "mixte" et qui introduit une nouvelle catégorie dans la typologie des acteurs/initiateurs. En effet, c'est à la fois une démarche d'un membre de la municipalité, PS à l'époque et encore aujourd'hui, et d'anciens mineurs. Le premier ayant pris l'initiative de contacter ces derniers. Collectivités locales et associations sont souvent liées dans la valorisation du patrimoine industriel, mais dans ce cas il s'agit davantage d'une réflexion commune. Le cas le plus répandu étant une initiative associative qui est peu à peu soutenue et rejointe par la commune. Ce musée introduit une autre novation, il est situé dans une mine-image, c'est-à-dire un lieu d'apprentissage et de transmission - puisqu'il s'agit d'un ancien centre de formation pour galibots¹²⁵. Il inaugure une série de trois musées qui adopteront la même démarche. Il est cependant le précurseur. La présentation du domaine minier est technique et explique l'évolution des conditions de travail.

"Quelques mineurs du fond ont voulu perpétuer et maintenir la mémoire de ce que fut le métier de mineur en reconstituant des galeries et des chantiers, tels qu'ils les ont vécu au fond, dans leur vie de mineur." (extrait de la brochure de présentation du musée).

4.1- Un musée pour perpétuer la mémoire...

Le musée de Nœux-les-Mines (Pas de Calais) est donc une ancienne mine-image de 1948. Le musée a été inauguré en 1986 (photo 22). Il s'agit d'une structure municipale, les bâtiments appartiennent à la mairie, le musée est géré et animé par l'*Office municipal de la culture*, qui a un statut d'association 1901.

¹²⁴ Ces constatations, faites à plusieurs reprises dans les différents entretiens, seront reprises pour être analysées dans le chapitre 6 de cette partie.

¹²⁵ Galibots : apprentis de moins de 18ans.

Le projet muséographique débute dans les années 70. A l'époque le centre d'apprentissage est désaffecté, l'activité minière a cessé dans la commune depuis 1972. La mairie effectue des travaux de rénovation pour y installer ses équipements, la MJC et l'Office culturel municipal. Le centre devient "la Maison pour tous". Après une première exposition, en 1977, sur la population polonaise et la vie du mineur, réalisée par la MJC, d'anciens mineurs et l'Office culturel de la ville décident de réhabiliter la mine image, jusque là laissée à l'abandon, pour y créer un espace muséographique. De 1981 à 1985 du matériel, cédé par les Houillères, est rassemblé et trié à la mine-image. Le site est réhabilité lors de chantiers organisés pour des jeunes¹²⁶ encadrés par d'anciens mineurs, puis avec l'aide de TUC¹²⁷ employés par la municipalité.¹²⁸ Contrairement à la majorité des projets muséographiques menés par d'anciens mineurs, la plupart des acteurs étaient des ouvriers de base, il ne s'agissait pas de porions et autres agents de maîtrise comme dans d'autres cas.

Deux cents mètres de galeries souterraines ont été reconstituées, elles montrent l'évolution du travail à la mine de 1851 à l'époque moderne¹²⁹. L'accent a principalement été mis sur l'aspect technique et le travail. Les visites sont guidées par d'anciens mineurs. Des thèmes connexes à l'activité minière sont également présentés : le logement, les pratiques culturelles, l'influence de l'activité charbonnière sur l'évolution de la ville. Parallèlement, le terril jouxtant le site a été aménagé en belvédère (photo 23). La collecte des outils et machines ne s'est pas faite sans problème. Bien que ce soit les Houillères qui aient donné ou vendu la majorité des pièces exposées au musée, les initiateurs du projet ont dû faire face à certaines réticences du fait qu'à la même époque le Centre Historique Minier était en train de se constituer. Là encore, le musée de Nœux-les-Mines se présente comme un challenger pour le musée des HBNPC. Il peut paraître même plus "dangereux" que Harnes car, outre le fait qu'il soit constitué par d'anciens mineurs et dans le département du Pas de Calais, il est situé dans une mine-image, c'est-à-dire un authentique lieu de travail de mineurs. Là où Lewarde a dû construire des galeries factices en surface - et n'ayant aucun lien réel avec le passé - les anciens mineurs de Nœux font visiter des galeries qui ont servies à former des mineurs et qui ont donc une "histoire", une portée symbolique et affective forte." *Pour cela, hormis de la part de la mairie, on n'a pas eu d'aide de personne, ni d'aide des Houillères (de ce côté-là il y a même eu quelques freins). Les Houillères dans les années 75-80 disaient : "nous on va faire un musée, donc on ne va pas se disperser."* (M.M., initiateur du projet muséographique, cité par O. Kourchid, 1997, p.20).

¹²⁶ Des jeunes polonais ont, dans ce cadre, participé aux premiers chantiers, ce qui a une portée symbolique certaine.

¹²⁷ Contrat d'insertion pour jeunes travailleurs, TUC : travail d'utilité collective.

¹²⁸ O. Kourchid, 1997, pp.18-24.

¹²⁹ Source : documentation du musée et enquête.



22- Entrée du musée souterrain de la mine de Nœux-les-Mines. (Cl. H. Melin)



23- Terril situé à côté du musée et aménagé en belvédère. (Cl. H. Melin)



24- Terril de Nœux-les-Mines transformé en station de ski, base de loisirs Loisinord. (Cl.

H.Melin)

4.2- ...et une base de loisirs pour s'engager vers l'avenir

En marge de ce projet culturel, la ville s'est fortement investie dans un projet de reconversion d'un site minier et de réappropriation d'un terril. A l'initiative du maire de la ville, à la fin des années 80, un vaste projet de base de loisirs a vu le jour, prenant comme point d'appui le paysage minier, il s'agit de *Loisinord*. La commune a réaménagé un terril pour en faire une piste de ski (voir photo 24) et a constitué autour une base nautique, sportive et de loisirs.

Cette action n'a pas rencontré d'adhésion populaire ni institutionnelle au départ, tout comme le musée n'a pas suscité une grande mobilisation collective. Dans la partie Pas de Calais du bassin, où l'activité minière a occupé une place plus importante que dans le département du Nord - qui avait aussi la sidérurgie -, beaucoup d'individus souhaitaient raser les sites miniers et ne pas entretenir de mémoire de l'activité¹³⁰. Les porteurs du projet ont dû insister pour imposer leur action et mener à bien la réalisation de leur structure. La base de Loisinord lie les considérations culturelles de réappropriation de l'identité minière et les considérations économiques et politiques de développement. C'est un site avant tout touristique mais qui, en prenant comme appui les sites miniers, permet leur insertion dans le paysage et la vie sociale actuels.

Ces deux actions ont été portées au départ par quelques hommes qui souhaitaient transmettre une histoire et montrer que l'activité minière n'était pas les caricatures véhiculées par les médias et le sens commun, mais qu'elle pouvait être source d'événements positifs et permettre le renouveau du territoire. Il y a eu une mobilisation forte autour du patrimoine industriel, mais il ne s'agit pas d'emblée d'une mobilisation collective. Elle est le fait de quelques initiés qui, en activant la valeur symbolique et identitaire des traces de l'industrie, fédèrent ensuite la population. Les acteurs institutionnels régionaux - autres que les collectivités locales - entrent en scène dans un troisième temps seulement, pour tenter de réorganiser et de professionnaliser les actions afin de leur faire jouer un rôle dans la politique régionale.

¹³⁰ Ceci se constate également au niveau de la transmission de l'histoire et de la mémoire familiale. Au sein des familles de mineurs, beaucoup d'anciens travailleurs ont occulté la période de la mine et n'ont pas transmis leur vécu à leurs enfants et à leurs petits enfants.

5- Le Musée de la mine d'Auchel, un long processus de construction de la mémoire

Le musée d'Auchel est une initiative associative, d'anciens mineurs. La structure se situe, comme Nœux, dans une mine-image, lieu de travail et d'initiation. La thématique du musée est technique. Les guides tiennent également à réhabiliter l'image du mineur et du travail de la mine. Il s'agit de montrer à la fois la complexité technique et technologique - récupérée aujourd'hui par des industries de pointe - et le savoir et les qualités des travailleurs. En plaçant le musée dans une mine-image, les initiateurs du projet poursuivent en quelque sorte la pédagogie qu'eux-mêmes ont suivi sur ces lieux. Ils inculquent dans des anciens lieux de formation l'histoire d'un secteur d'activité et de métiers souvent méconnus. La réhabilitation de la mine-image est en même temps une réhabilitation de leur travail et de leurs compétences¹³¹.

"C'était très connu [la mine], quand on allait en vacances et qu'on nous disait qu'on était mineur, alors là bof !... c'était très connu : le mineur avec "eus'casquette" sur le côté, vulgaire ; c'était comme ça. On veut faire voir aux gens que dans les mineurs il y a des gens valables." (Témoignage d'un ancien mineur, cité par O. Kourchid, 1997, p.16).

Le musée de la mine d'Auchel (Pas de Calais) a donc été installé dans un ancien centre d'apprentissage et sa mine image, désaffectés en 1974. L'initiateur du projet est un ancien mineur devenu géomètre, soutenu à partir de 1979 par la municipalité, PC à l'époque et apolitique aujourd'hui. Le musée est inauguré en 1987. La structure muséographique est municipale, c'est une association qui s'occupe de l'animation.

Le projet de musée a été long à aboutir. Son initiateur, monsieur D., a entamé une démarche de préservation dès le début des années soixante-dix. Ce n'est qu'au début des années quatre-vingt que la municipalité donne son accord pour la conservation du centre de formation. Une équipe de bénévoles se forme alors sous l'égide d'une association, "mémoire de la mine", créée en avril 1986. Il s'agit de bénévoles, anciens de différents métiers de la mine, la majorité d'entre-eux sont porions. La mine-image est réhabilitée avec l'aide de huit employés TUC. C'est la municipalité qui finance les travaux de rénovation et la collecte du matériel pour le musée.

¹³¹ O. Kourchid, 1997.

Un nombre important d'outils, de machines et de documents sont récupérés, avec l'accord des Houillères, dans différentes fosses de la zone Lens-Liévin mais aussi dans le douaisis, à la fosse de l'Escarpelle de Roost-Warendin. 250 mètres de galeries sont reconstituées selon les différentes époques de l'exploitation. Le thème du musée lors de sa constitution était de présenter "100 ans de la mine". Les initiateurs voulaient exposer les différents métiers, les conditions de travail et expliquer ce qu'était le charbon.

L'objectif de départ du projet muséographique était de constituer une mémoire de l'activité minière afin d'effectuer un travail de transmission et de montrer l'excellence du travail des mineurs. Toutes les visites sont assurées bénévolement par d'anciens mineurs et c'est ce qui constitue l'atout du musée pour ses concepteurs. Ils rejoignent en cela les propos de M.D., du musée de Marles-les-Mines. En se positionnant comme des médiateurs culturels face au public - puisque ce sont eux qui patrimonialisent l'activité charbonnière et par là qui l'intègrent à la culture - et comme les détenteurs - uniques - du savoir de la mine, ils revalorisent la fonction de mineur qu'ils trouvent souvent méconnue. Cette fonction de guide est un moyen pour eux de se faire reconnaître a posteriori par l'extérieur et de rendre à l'exploitation charbonnière une place positive au sein du territoire et dans la mémoire collective régionale. Ils envisagent leur départ du musée comme nécessaire et inéluctable, notamment à cause de l'âge, mais acceptent difficilement l'idée de céder leur place et la difficulté à trouver quelqu'un de compétent.

Le musée se démarque de celui de Bruay. Ce dernier est critiqué pour son manque de qualité humaine et son absence de relationnel. Les mineurs acceptent mal les initiatives de personnes non issues de l'activité minière et qui tentent d'objectiver la mémoire. Ils se positionnent eux dans une mémoire chaude, non distanciée, qui elle seule est capable d'exprimer leur vécu. Leur démarche consiste à prolonger dans le présent l'activité charbonnière, à l'inscrire dans un processus de continuité afin de ne pas produire de rupture avec le passé et leur identité. La tâche du sociologue consiste alors à s'extraire de cette mémoire immédiate pour analyser ses significations et comprendre, au-delà de l'affect, son rôle dans la vie sociale.

6- Le Musée de la mine de Bruay-la-Buissière, une initiative non minière

Le musée de Bruay est le dernier maillon de la trilogie des mines-images devenues lieux de mémoire. Il se situe donc dans un ancien lieu de travail. L'initiative, néanmoins, est différente des deux précédentes. L'acteur au départ du projet n'est pas issu de l'activité minière, il s'agit d'un ancien journaliste et responsable éditorial du journal "la Voix du Nord", soutenu dans son action par la municipalité. C'est donc une initiative qui pourrait être appelée "individuelle et institutionnelle". Des mineurs viendront s'y adjoindre dans un second temps seulement, "sélectionnés" soigneusement par l'initiateur principal. Ce nouveau type d'acteur est important à prendre en compte, car il montre un autre rapport à l'activité minière, qui se rapprocherait davantage du musée d'Escaudain que des musées proches au niveau territorial.

"J'ai mis en place ce projet car je pensais qu'il était important de conserver la mémoire de la mine et de tous ces hommes. Il fallait témoigner de la dangerosité et de la pénibilité du travail à la mine et des conditions de vie des mineurs. Je n'ai pas été mineur moi-même mais je les ai côtoyés et je sais que c'était difficile, il y avait un grand courage, une solidarité." (M.D., initiateur du musée de Bruay ; HM, 1997)

Le musée de Bruay (Pas de Calais) a ouvert en 1989, la municipalité était alors dirigée par le Parti Socialiste et l'est toujours. Le musée est associatif, fortement soutenu par la municipalité. Cette dernière a pris en charge tous les frais de réhabilitation et d'équipement de la mine image, a fourni du personnel et des moyens techniques. L'exploitation charbonnière sur Bruay-la-Buissière a duré plus d'un siècle, de 1855 à 1979, date de fermeture de l'unité de production du 6 de Bruay qui regroupait trois fosses : quatre, six et sept.

Il est à noter qu'au départ le nom exact du musée était "écomusée de la mine", mais par la suite, dans les propos et dans les brochures publicitaires du musée, le préfixe "éco" a été enlevé. Nous avons eu l'occasion de souligner qu'il s'agissait d'une appellation spécifique qui ne pouvait être attribuée à toutes les structures et qu'un autre musée - celui de la tannerie à Sainghin-en-Weppes - avait subi une certaine pression du fait d'avoir choisi la dénomination d'écomusée.

L'homme à l'origine du musée est un passionné du monde de la mine. Il a écrit plusieurs ouvrages sur le travail et la vie des mineurs. L'objectif de départ était de conserver la mémoire de l'activité minière et que la population n'oublie pas le travail fourni par l'ensemble du personnel des mines.

Le centre d'apprentissage qui sert de local au musée a été racheté par la ville. Les travaux de rénovation et d'aménagement ont duré huit ans, menés conjointement par la commune et l'association. Dans la présentation du musée, l'accent est mis sur l'aspect technique. La volonté était de faire un musée mettant en situation le mineur dans ses différents métiers, sans être une suite d'outils sans explication. Le musée utilise également des techniques modernes d'animation, un "son et lumières" guidé par informatique délivre le commentaire et restitue les bruits de la mine. Cette manière de présenter ne fait pas l'unanimité parmi les autres musées, un certain nombre de mineurs déplorent le manque de personnalisation et le "vrai" discours des mineurs. En organisant la visite de manière audiovisuelle automatique, le musée s'affranchit en partie des anciens mineurs, même s'ils sont présents pour les visites. Il peut s'éloigner du discours subjectif des travailleurs pour formuler une version plus "historique" des événements. C'est ce qui est critiqué par les autres initiateurs de musées de la mine, eux-mêmes anciens mineurs. Le responsable du musée de Bruay, M.D, a lui aussi un regard assez dur sur les autres structures, même si les équipes lui paraissent "attachantes", il déplore le manque de perspective à long terme et le manque de professionnalisme¹³². M.D. situe sa réalisation, au moment de sa création, au même plan que Lewarde :

"L'objectif est de 10.000 visiteurs à la fin de l'année. C'était l'objectif de Lewarde la première année." (M.D., cité par O. Kourchid, 1997, p.28).

En affichant ses ambitions pour le musée, M.D. se positionne clairement comme un concurrent potentiel de Lewarde, ce que ne font pas les initiatives précédentes. Sa structure est relativement modeste mais il la compare au modèle dans le domaine pour donner de la valeur à sa réalisation. Parallèlement, comme nous aurons l'occasion de le revoir dans le troisième chapitre six, il remet en cause la validité des autres projets, qui eux-mêmes ne lui accordent que peu de crédit.

En 1980, dans les premières années du projet, le musée n'a pas obtenu de soutien de la part des Houillères, il y a même eu des freins, comme pour les autres structures en général. L'association avait demandé des bâtiments - les grands bureaux des mines de Bruay - qui lui ont été refusés.

La patrimonialisation de la mine apparaît ici comme une opposition de mémoires, une confrontation de représentations. L'objectif de ce musée n'est pas seulement de raconter le passé, mais aussi d'être un pôle d'attraction, à la manière du CHM.

¹³² O. Kourchid, 1997, p.26.

M.D. souhaite faire jouer un rôle pédagogique et de mémoire à son musée, mais il s'inscrit également dans les enjeux touristiques et de développement économique locaux. Son absence de lien direct avec la mine lui fait adopter une vision plus "marchande" du patrimoine, où la notion de rentabilité - sociale, culturelle et économique - est présente.

Il ne s'agit donc pas ici, au départ, d'une initiative d'anciens mineurs, mais de celle d'un intellectuel intéressé par le sujet. Par la suite, le musée a été rénové et animé par d'anciens mineurs. Ceux-ci sont principalement des anciens porions et des chefs-porions sélectionnés par M.D. au moment de la maturation du projet. L'initiateur du projet porte donc un œil extérieur sur la mine, même s'il s'agit d'un domaine qu'il connaît bien à travers ses enquêtes et sa profession. Il met d'ailleurs l'accent, dans ses propos, sur des éléments exposés souvent comme "typiques" de la culture minière : la solidarité, la difficulté du travail. Si cette dernière n'est pas à mettre en doute, il est vrai cependant qu'il s'agit là d'éléments souvent surinvestis pour qualifier les mineurs et qui ont contribué à bâtir le "mythe du mineur". Dans sa conception du métier et de la vie du mineur, le responsable du projet amplifie et diffuse une certaine mythologie du travailleur. Il entretient des stéréotypes et enferme les mineurs dans cette vision tronquée, même si elle est plutôt valorisante. L'utilisation de "caractéristiques traditionnelles" supposées des mineurs est une déformation de l'histoire et relève davantage du conte que du compte-rendu, ou même de la mémoire puisqu'il ne s'agit pas d'un récit "vécu". L'image fantasmée et glorifiée du mineur est encore peu remise en cause, même si les intéressés eux-mêmes, qui peuvent s'y complaire, n'en sont pas dupes.

La brochure de présentation du musée reprend largement ces images de pénibilité du travail :

"Ce qui frappe, c'est l'environnement, l'image de ce galibot de 13 ans tirant une berline de 500 litres. (...) Ce qui importe avant tout c'est l'homme, l'homme exposé aux pires dangers (...) l'homme travaillant dans de pénibles conditions, par exemple dans cette taille de 40cm d'ouverture, où les mineurs restaient allongés pendant des heures pour abattre le charbon au marteau piqueur. (...)" (extraits de la brochure de présentation du musée).

La notion de solidarité indéfectible et totale a par exemple été remise en cause bien plus tard dans certains écrits¹³³ et de l'aveu même des mineurs. C'est le cas notamment dans plusieurs des entretiens que j'ai pu effectuer avec d'anciens mineurs. Ceux-ci reconnaissent

¹³³ Par exemple, J-M. Gaillard, "De Germinal à Carmaux : la légende de la mine", *L'Histoire*, Paris, n°183, 1994, pp.20-29.

l'exagération de la solidarité supposée, insistaient davantage sur l'individualisme quand il s'agissait de travailler plus pour avoir des primes¹³⁴. Ils ont évoqué également le respect de la hiérarchie aux dépens de l'esprit de groupe, les tensions entre ouvriers du jour et du fond et le rejet - sujet encore largement tabou - des mineurs d'origine étrangère, maghrébine essentiellement.

7- Le Musée du Vieux Deux à Marles-les-Mines, un tournant esthétique

Avec le musée du Vieux-Deux, on se situe à nouveau dans une initiative de type municipale. La structure est localisée sur un ancien lieu de production, un bâtiment a été reconstruit autour de la machine d'extraction et du chevalement. Le type de présentation se situe plutôt dans l'abstrait : c'est le discours du responsable (un ancien mineur) qui fait le contenu du lieu davantage que l'inverse. La salle d'exposition dispose d'un certain nombre de documents graphiques et photographiques qui pourraient la rapprocher du type de présentation du musée d'Anzin. Le discours véhiculé est politique, voire polémique, et situe cette initiative comme une lutte pour la mémoire et la reconnaissance du travail et des travailleurs.

"La seule commune qui a fait quelque chose pour sauver un site, c'est Marles-les-Mines." (M.D, animateur du musée, ancien mineur ; HM, 1997).

Le musée de Marles-les-Mines, dans le Pas de Calais, est une petite entité constituée autour d'un chevalement datant de 1854 et d'une machine d'extraction, tous deux classés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'extraction charbonnière dans la région de Marles a débuté en 1852 pour s'achever en 1974. La structure muséographique est municipale, le site a été racheté par la mairie PC en 1979, puis rénové de 1986 à 1989. Le musée a ouvert en 1992, la municipalité est toujours PC.

Le musée est une petite structure dont les principales attractions sont le chevalement et la machine d'extraction (photo 25). Il n'y a que peu de matériels, quelques outils, des photographies, des dessins, des affiches et des plans. Il ne s'agit pas d'un musée de la mine qui retrace toute l'histoire de l'activité ou qui expose le caractère technique du travail. Il s'agit davantage d'un hall d'exposition de quelques éléments, qui accompagne ce qui reste du

¹³⁴ Les mineurs ont longtemps été payés à la taille et à la quantité abattue.

carreau de fosse. L'objectif de départ était de maintenir la mémoire des travailleurs et du travail effectué, constituer une sorte de monument dédié aux mineurs.

Le chevalement a bénéficié d'un éclairage spécial par EDF. L'accent est mis sur l'aspect esthétique du site, la brochure publicitaire le présente ainsi :

"Niché dans un écrin de verdure, cet édifice témoin du passé minier de la région, restauré en 1989, est inscrit à l'inventaire des monuments historiques." (extrait de la brochure publicitaire du site).

Ce n'est pas le paysage minier qui est valorisé mais le cadre champêtre et l'aspect bucolique du lieu (voir photo 26). On aborde ici la thématique de l'esthétique et du travail, définie notamment au sujet du CHM de Lewarde et dans la première partie de la thèse. La valorisation publique du site, le message à destination du visiteur, sont totalement déconnectés de la nature réelle du lieu et de sa fonction originelle. La brochure mentionne également la reconnaissance du site par l'Etat, puisqu'il s'agit d'un Monument Historique ; cette caractéristique donne un label à la fois artistique et historique au lieu et l'éloigne un peu plus du travail qu'il est sensé figurer.

Les concepteurs de cet espace n'ont pas voulu se départir des critères esthétiques traditionnels utilisés pour vanter les qualités des sites touristiques. Le contenu du musée confirme cette première approche par l'architecture. La salle d'exposition est dépouillée, quelques photos et documents sont exposés sous éclairage les mettant en lumière tels des tableaux de maître¹³⁵. La machine d'extraction n'est plus en état de marche et le chevalement est distingué par son éclairage novateur qui a valu un prix à EDF. Nous sommes loin du musée de Harnes ou des mines-images. Pourtant, le discours du conservateur tranche singulièrement avec le contexte qui l'entoure. Il ramène la thématique au combat social des mineurs et est autant un plaidoyer pour la reconnaissance de leur activité, que l'expression d'un rejet de l'évolution du territoire.

Il n'y a pas d'anciens mineurs dans le projet de sauvegarde et de réhabilitation du site, il s'agit d'une volonté municipale menée entièrement par la commune. L'animation du musée, après travaux, a été confiée à un ancien mineur, un porion, M.D.. Au cours des visites, il insiste sur la pénibilité du travail, la nécessité de reconnaître les savoir-faire des mineurs et leurs formations et la non-reconnaissance de l'extérieur pour la profession. On se retrouve ici à nouveau dans le mythe du mineur sacrifié pour la Nation.

¹³⁵ Enquête HM : observation et entretien.



25- Bâtiment et chevalement de la fosse du vieux deux de Marles-les-Mines. (Cl. H.

Melin)



26- Chevalement de Marles-les-Mines, protégé au titre des monuments historiques. Il est situé dans une zone résidentielle, au milieu d'un parc. (Cl. H. Melin)

"J'ai commencé à 14 ans au fond et j'ai été éduqué par des anciens, c'était le travail sur le tas. On allait à l'école puisqu'on était galibot, on allait quatre ans à l'école tout en apprenant le métier de mineur. On continuait à faire des études normales, on allait au lycée, le calcul, les mathématiques, tout ça en plus du métier de mineur. Et de là on allait au fond, parce que c'était quand même sérieux et on avait des bases solides en tant que connaissances générales, connaissances techniques du métier, connaissances de sécurité et respect de l'individu. (...) Donc je suis heureux de pouvoir continuer à parler un petit peu de notre métier, de faire découvrir. (...) Je parle pour continuer à dire il y a ça qui a existé, un labeur énorme de gens méconnus puisque les Houillères c'était très fermé. (...) les mineurs ont sauvé la France, ont travaillé pour la France et maintenant la France les emmerde ! Je m'excuse de mon expression mais c'est comme ça que je le ressens. On a toujours pris les mineurs pour des bêtes de somme, ils n'ont jamais été rémunérés à leur juste valeur." (M.D., animateur du musée ; HM, 1997).

Le discours de M.D. est emprunt de nostalgie. S'il dénonce des conditions de travail difficiles et un métier pénible, il regrette l'époque minière et les valeurs qu'elle véhiculait : travail, courage, savoir-faire. Dans ses propos, il ne présente pas réellement les différents métiers de la mine mais évoque davantage les conditions de travail¹³⁶. Il n'a pas compris la fermeture des exploitations et l'attitude des Houillères. Le musée est pour lui un espace d'expression où il peut donner sa version de l'histoire et des événements. Il y a une survalorisation de l'activité charbonnière, elle est présentée comme l'unique industrie qui a produit de la richesse et n'a rien laissé derrière elle. M.D. présente la mine comme si elle avait été la seule activité dans la région Nord - Pas de Calais et qu'aujourd'hui rien d'autre ne pouvait se faire sur le territoire. Il exprime également le dualisme, toujours présent, entre la métropole lilloise et le reste du territoire régional. Il adopte une attitude de repli et a une vision hostile du reste du territoire, surtout de la métropole lilloise qui capte toutes les richesses et qui ne prend pas en compte les besoins des autres composantes de la région. Son discours est typique d'un phénomène de "lutte des classes" et ravive les tensions entre PC (la municipalité l'est depuis plus de 30 ans) et PS (qui symbolise le pouvoir régional) qui ont été très vives dans le bassin minier à l'époque de l'exploitation.

Il exprime aussi le douloureux rapport entre centre (Lille) et périphérie (bassin minier), entre lieu du pouvoir, de la richesse et des prises de décisions, et espaces en déclin, délaissés et vides¹³⁷. Le rapport entre les deux entités n'est pas sans rappeler une relation "Nord-Sud" marquant la suprématie des uns et la dépendance des autres. Le Conseil Régional initie d'ailleurs depuis peu, dans le cadre de la Conférence permanente du bassin minier, une

¹³⁶ Ce musée se rapproche en cela de celui d'Anzin et de celui de Bruay.

¹³⁷ Je ne reprends pas nécessairement à mon compte ces remarques qui peuvent sembler caricaturales mais qui reflètent bien l'état d'esprit des acteurs.

mission intitulée "coopération bassin minier et Lille métropole, ... vers le passage à l'acte". Cette initiative doit permettre des échanges économiques et une croissance accrue des deux espaces territoriaux. La démarche est intéressante mais paraît un peu curieuse dans le cadre des relations au sein d'une seule et même région de 110km de long pour 205km de large (avec une superficie totale de 12414km²)¹³⁸.

"Aujourd'hui le Nord - Pas de Calais ça devient une maison de retraite à grande dimension. Tout ce qui va tenir c'est la métropole de Lille, c'est tout. Derrière on s'en fout. Tout ce qui peut se passer autour on s'en fout. La jeunesse se vide du Nord - Pas de Calais parce que la région ne cherche pas à leur donner du boulot. (...) On faisait travailler toute la France, tous les secteurs. Aujourd'hui le Nord - Pas de Calais ça devient des zones vertes et une maison de repos à grande échelle. Plus rien ne se passe." (M.D. ; HM, 1997).

De même, il est très critique vis-à-vis des initiatives de conservation du patrimoine industriel et ne perçoit comme étant de la conservation que l'initiative de sa municipalité.

Son discours ne reflète évidemment pas la réalité des événements puisque les communes, particulièrement en ce qui concerne le patrimoine minier, sont fortement impliquées dans les actions de sauvegarde et de valorisation. M.D. se positionne, en continuité avec la culture minière, dans une vision très locale, très enfermée et qui rejette l'extérieur. Durant l'activité minière les individus étaient peu mobiles, ils restaient attachés à une fosse et beaucoup ne voulaient pas aller travailler à la fosse de la ville voisine. Monsieur D. perpétue cette vision des choses. Le seul musée qu'il cautionne est celui d'Auchel, c'est là qu'en tant que galibot il avait effectué sa formation. Il est également impressionné par Loisinord, à Nœux-les-Mines.

"(...)tandis que le musée à Auchel, là où j'ai fait mes études, l'école des galibots quoi, eh bien là ce sont aussi des anciens mineurs qui s'en occupent, il y a pas mal de gens qui vont là et là ce sont des gens qui vous parlent, des vrais mineurs. C'est très important le dialogue, il y a des questions, si on n'est pas mineur on est incapable de répondre."(M.D. ; HM, 1997).

M.D. rejette la muséographie moderne et les mises en scène du travail de la mine. Il reste dans une perspective de transmission orale de la mémoire et situe les mineurs comme les seuls capables d'effectuer cette transmission et de raconter l'histoire minière.

¹³⁸ Région Nord - Pas de Calais, *géographie physique- point de repère n°1*, Lille, Conseil Régional, non daté.

"Vous avez des musées, je ne citerai pas de nom¹³⁹, c'est informatisé, donc vous ne pouvez pas dialoguer avec un disque. Non, mais c'est aberrant, mais c'est peut-être idiot ce que je dis. C'est beau ce que vous allez voir, c'est magnifique, vous avancez la lumière s'éteint derrière vous, terminé. Mais si jamais quelqu'un, vous êtes en groupe, on veut faire marche arrière, on ne peut pas. (...) pour Marles, le musée, je ne me sens pas capable de mettre quelqu'un en route, parce qu'il ne sera jamais capable de répéter ce que je dis." (monsieur D., 1997).

8-La Maison de la forêt à Raismes, une initiation à l'environnement

La Maison de la forêt est de type "maison de Parc", elle appartient au Parc Naturel Régional de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut, qui la gère, l'anime et en est l'initiateur. Cette forme muséographique inaugure l'utilisation moderne du patrimoine et de la mémoire comme outils pédagogiques et du territoire. La Maison est située dans le département du Nord, à Raismes. Il ne s'agit pas à proprement parlé d'un musée de la mine tels que ceux définis jusqu'à présent. Il s'agit d'un espace mixte servant de porte d'entrée explicative au site sur lequel il est implanté, le site de Sabatier, un ancien site de production désormais revégétalisé (photo 28). Le terroir, le plus haut du valenciennois avec 103m, est recouvert de forêt. Le site muséographique présente trois thèmes, celui de la forêt, de l'environnement et de l'exploitation minière.

La Maison de la forêt (photo 27) a été ouverte en 1993, alors que la production était arrêtée depuis 1982. La municipalité était alors PC et l'est toujours aujourd'hui.

L'activité minière sur ce site est envisagée de manière particulière. Le point de vue adopté est environnemental, il témoigne d'une vision nouvelle des friches industrielles en tant que lieux potentiels d'activités, reconquis par l'environnement naturel. La présentation muséographique de la mine ne s'attarde pas réellement sur les méthodes de travail ou sur les sites de production mais insiste davantage sur l'aspect environnemental et sur les conséquences sur le paysage, la faune et la flore, de l'exploitation charbonnière. L'histoire de l'activité minière du site - il ne s'agit pas de faire une histoire générale de la mine mais de donner une lisibilité à un site particulier - est présentée sous la forme d'une exposition permanente. Elle est envisagée comme un support pour comprendre la physionomie du site et aborder l'aspect environnemental et la gestion de tels espaces. Dans cette perspective, ce musée s'inscrit bien dans la politique régionale d'aménagement et de développement local, par le biais notamment de la requalification des fiches minières et leur réinsertion dans le circuit économique (par le biais du tourisme).

¹³⁹ Par la description qu'il fait, nous pouvons déduire qu'il parle du musée de Bruay-la-Buissière.



27- Maison de la forêt à Raismes, située en bordure d'un massif forestier et de l'ancien site minier de Sabatier, dont il ne reste que le chevalement. (Cl. H. Melin)



28- Terril forestier et étang du site de Sabatier. (Cl. H. Melin)



29- Chevalement de la fosse Sabatier à Raismes, requalifié par l'EPF et situé dans un environnement aquatique et forestier. (Cl. H. Melin).

Ils ne sont que deux sites - celui-ci et la Maison du terril à Rieulay - à s'intéresser aux répercussions de l'extraction charbonnière sur le paysage, la vie faunistique et floristique. Ce sont les réalisations les plus récentes, celles de la décennie 1990. Un parallèle peut être fait avec le site précédent de Marles-les-Mines, qui lui aussi se positionne sur le thème de la "nature" et de l'environnement "préservé" (si l'on peut dire compte tenu du contexte). Les autres sites muséographiques se consacrent, sous différentes formes, au travail de la mine, sans réellement aborder la question de l'environnement et de sa gestion. Il s'agit en effet d'un thème problématique que beaucoup préfèrent ignorer de peur que cela ne nuise à leur projet de conservation du patrimoine. L'exploitation minière a induit une pollution importante - notamment des eaux -, des changements paysagers, avec notamment les affaissements miniers, certains sites sont toujours potentiellement dangereux (risque de combustion spontanée de charbon dans les terrils...), évoquer ces aspects risque donc de porter atteinte aux efforts de valorisation et de "positivation" des sites. Il ne s'agit pas non plus, comme le laissent transparaître les discours d'anciens mineurs qui ont fondé des musées, d'une préoccupation réelle de la part des anciens travailleurs. L'intérêt pour l'environnement et sa préservation est récent et ne faisait pas partie de la conception du travail au sein des Houillères. Les mineurs étaient concentrés sur la production et ne pouvaient pas se préoccuper du devenir des sites exploités. De plus, se demander ce que seraient les sites après l'exploitation, c'était une manière d'envisager et d'accepter l'arrêt, éventuel, de cette exploitation. Quant aux Houillères, le code minier, notamment, prévoyait des mesures en matière d'environnement et c'est à celles-ci que le patronat s'est conformé. Pour répondre à un besoin de mise en sécurité, sitôt la fin de l'activité charbonnière engagée, les HBNPC ont mis en place une politique de démantèlement des carreaux de fosse et, conformément au Xème contrat de plan Etat-Région, programmé une remise à zéro des surfaces utilisées pour l'exploitation. Toujours pour des questions de sécurité et de responsabilité en cas d'incident, Charbonnages de France a toujours été réticent, et l'est encore, à permettre au public d'accéder aux anciens sites de production, que ce soit les carreaux de fosse¹⁴⁰ ou les terrils. Pour ces derniers, leur exploitation touristique ou à des fins de loisirs grand public, pose toujours problème. D'un côté les services de CDF continuent d'affirmer l'interdiction pour quiconque d'accéder aux sites, de l'autre un nombre important de terrils ont été réappropriés par divers acteurs pour y conduire de nombreuses activités¹⁴¹. Le site de Raismes - Sabatier a connu ces interdictions, la course sur le terril, qui se déroulait chaque année depuis douze ans, a été

¹⁴⁰ Le cas du site 9 - 9bis d'Oignies a été évoqué.

¹⁴¹ Des municipalités et des associations développent un nombre important d'activités sur les terrils : courses (VTT, à pieds, course de chars à voile aux pieds des terrils...), activités de découverte nature, ski...

interdite par CDF en 1999-2000. L'entreprise Charbonnages de France reste sur une position réglementaire qui nie tout avenir aux sites, plus particulièrement aux terrils, et qui empêche une réappropriation par la population et une reconversion non économique des espaces. M.C., membre du Conseil Régional et fondateur de l'association la Chaîne des terrils, témoigne des relations difficiles avec CDF :

"Le point de vue de Charbonnages de France c'est que, réglementairement parlant, les terrils dépendent du code minier, comme toutes les activités qui dépendent de l'exploitation charbonnière, et donc tant qu'ils ne sont pas sortis du code minier, ils en sont réglementairement responsables. Ce qui fait qu'ils ont le point de vue juridique. Ils veulent tout interdire. Il y a eu un conflit, ils ont été attaqués au tribunal administratif sur la sortie de concession, ils ont perdu et donc ils ont raidi leur position. (...) Ils ont grillagé les terrils, ça tient une journée leur grillage mais ils ont montré qu'ils pouvaient le faire." (M.C ; HM, 2000)

Parler de l'environnement minier et de sa gestion au sein d'une structure muséographique est donc nouveau, même si parallèlement des activités sur les terrils sont engagées depuis un certain nombre d'années par les municipalités notamment.

Le parti pris de la Maison de la forêt est de valoriser les paysages miniers, de les intégrer au paysage naturel régional pour en faire un élément de son patrimoine. La patrimonialisation ne touche aujourd'hui plus seulement les espaces bâtis, les machines ou les documents ; de plus en plus, dans des domaines très différents, l'environnement, les espaces naturels, sont saisis comme des objets patrimoniaux, ce qui leur confère une valeur supplémentaire et permet d'en faire des outils de développement pour le territoire.¹⁴²

La plaquette de présentation de la maison de la forêt utilise des termes valorisants pour qualifier les espaces naturels résultant de la mine. Il se produit un renversement total avec la vision de ce même contexte paysager 20 ans, et même 10 ans, plus tôt. Le point de vue était alors de "camoufler" au maximum l'environnement minier et de mettre en avant des aspects plus valorisants comme le Littoral ou la campagne de l'Avesnois. La photographie du chevalement de la fosse Sabatier, un chevalement à armature métallique (photo 29) situé aujourd'hui dans un environnement de petits monticules d'amas charbonneux reconquis par la végétation (le site a été requalifié par l'Etablissement Public Foncier qui en a fait un modèle pour le traitement des friches), est accompagnée du commentaire suivant : "paysages

¹⁴² Voir notamment à ce sujet M.C. Cormier-Salem et alii (eds. Scientifiques), *Patrimonialiser la nature tropicale, dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, 2002.

inattendus, paysages bouleversés par la présence des hommes, paysages remarquables d'une histoire ouvrière...". Plus loin, une photo du terril recouvert par la forêt érige celui-ci en objet de mémoire : "escaladez le plus haut terril du valenciennais, escaladez la mémoire du travail des hommes". Ces expressions sont proches de celles utilisées à Marles et marquent le parti pris touristique du site et l'instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire au service du territoire. Néanmoins, malgré un aspect un peu "racoleur", il s'agit d'un renversement important dans la façon de considérer les espaces miniers. Il y a encore peu de temps, ils étaient vus comme des marques totalement négatives de l'histoire industrielle, menacés d'arasement et cachés autant que possible aux yeux des visiteurs. Ils sont aujourd'hui perçus comme des éléments positifs, des moyens de faire connaître la région, ils sont utilisés par les politiques touristiques pour attirer des visiteurs. Les sites miniers sont devenus des instruments au service d'une politique d'aménagement du territoire, de redynamisation et de développement.

9- La Maison du terril de Rieulay, une action politique

La Maison du terril est la dernière structure conçue dans le Bassin minier. Elle fait office de boucle symbolique qui clos l'histoire patrimoniale minière commencée avec la commune voisine d'Anzin 35 ans plus tôt. Il s'agit d'une initiative municipale. La localisation de la maison est de type "nouveau bâtiment", comme à Raismes. La structure a été conçue spécialement pour abriter l'exposition sur les terrils : il s'agit en partie d'une ancienne ferme reconstruite et complétée par un nouveau bâtiment (photo 30). Elle caractérise le dernier type d'expression muséographique de l'industrie. Détaché des lieux de production, il symbolise l'avenir et la modernité en étant une construction nouvelle. De même, le travail et la technique ne sont plus les préoccupations principales. La thématique est environnementale, comme à Raismes, et envisage l'activité minière au plan des friches et de leur possible devenir dans le paysage économique actuel.

"C'est la volonté de montrer que pour nous le terril qui a été source de nuisances et de problèmes pendant un siècle, pour nous c'est notre avenir en fin de compte. La manière dont on présente les terrils dans la Maison du terril est ultra moderne, c'est pour montrer que pour nous c'est l'avenir et pas le passé." (M. Mio, maire de Rieulay ; HM, 2000)



30- Vue arrière de la Maison du terril de Rieulay. (Cl. H. Melin)



31- Base nautique et de loisirs "Les Argales", créée sur le territoire de Rieulay par la municipalité, en coopération avec la société qui exploite les schistes du terril. (Cl. H. Melin)



32- Terril de Rieulay encore exploité, aménagé en base de loisirs au fil de l'arrêt de l'exploitation. (Cl. H. Melin)



33- Une partie du terril en cours d'exploitation. (Cl. H. Melin)

La Maison du terril se situe à Rieulay, dans le département du Nord, à proximité de Douai, à l'entrée ouest du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. Il s'agit d'une structure municipale créée en 1996 en partenariat avec différents acteurs : le Centre historique Minier de Lewarde, l'association la Chaîne des terrils, l'Espace naturel régional, le Comité de sauvegarde des terrils du valenciennois et l'université de Valenciennes. La municipalité est PS.

La commune de Rieulay a sur son territoire le plus grand terril plat¹⁴³ de la région, il s'agit du terril de Rieulay - Pecquencourt, d'une superficie de 140ha (photo 33). Ce terril est toujours exploité pour ses schistes par une entreprise. Il fait l'objet d'une politique de réaménagement qui lie plusieurs acteurs depuis les années soixante-dix (le maire est à la tête de la commune depuis 1977). Le réaménagement patrimonial a pris une dimension plus importante à partir de 1989, date à laquelle un lavoir s'est installé sur le site et que les Houillères ont concédé une partie du terrain à la municipalité. C'est à l'initiative du maire, en coordination avec Tercharnor qui exploite le terril, que le site est reconverti, au fur et à mesure de la fin de son exploitation, en base de loisirs, "*l'Espace de loisirs des Argales*". La Maison du terril est la porte d'entrée du site. L'objectif de départ était de faire d'une zone problématique - car le terril en exploitation est source de bruits, de pollution, de poussières - un point positif du territoire et d'en faire un des éléments majeurs d'une politique locale de développement durable.

C'est à partir d'un angle culturel et touristique que le maire a décidé d'utiliser les éléments à disposition sur son territoire pour pouvoir enrichir sa commune. La construction patrimoniale qui s'est opérée avec la création d'une structure muséographique et l'inscription du paysage minier dans une démarche patrimoniale a été précédée par la définition du rôle à lui faire jouer. Cette démarche va à contre courant de la plupart des projets patrimoniaux, en particulier ceux portés par les associatifs. La démarche la plus courante est de protéger un site menacé de destruction puis de penser à l'utilisation qui pourrait en être faite, c'est le cas par exemple à Marles-les-Mines ou à Loos-en-Gohelle. Ici c'est un processus inverse qui s'est mis en place. Le patrimoine est instrumentalisé, il est sauvegardé non pour lui-même mais pour ce qu'il est susceptible d'apporter et de produire en terme de structuration sociale. Il doit donc être vecteur de cohésion sociale et porteur de développement. Sa conservation est orientée pour répondre à ses objectifs.

¹⁴³ Voir en annexe les différentes formes de terrils.

"Ce terril, on l'a subi pendant un siècle en fin de compte, c'était vraiment un exemple de développement non durable. Moi, je voudrais pouvoir en faire un exemple de développement durable maintenant. Et donc en faire le point de départ du développement de la commune." (M. Mio, maire de Rieulay, initiateur du projet ; HM, 2000).

La Maison du terril est l'aspect culturel du site, en complément avec la base de loisirs à destination touristique (photos 31 et 32). Elle est d'emblée positionnée dans un réseau de partenariat. La Maison du terril est conçue comme un espace de connaissances des friches minières qui doit trouver une complémentarité avec d'autres sites. Il n'y a pas ici la dimension de concurrence présente dans les sites portés par des professionnels de la mine (patronat ou anciens travailleurs)¹⁴⁴. Le type de présentation est volontairement moderniste. Tourné vers les nouvelles technologies et l'interactivité, il a pour but de montrer la possibilité de faire d'une activité apparemment non durable et passée, une activité durable et pouvant s'intégrer aux attentes et aux besoins actuels des populations.

"Pour faire du terril et du site un point positif, il fallait le relier au territoire et à ce qu'il pourrait y avoir autour. Donc j'ai relié au CHM de Lewarde d'une part, la Maison du terril est une visite complémentaire à celle du centre historique minier car eux ils n'ont pas de terril. Et puis j'ai considéré qu'à l'endroit où je suis situé ici, moi j'ai les inconvénients d'une commune minière pour l'instant, sans en avoir les avantages. Mais par contre on est près de la Scarpe, de la vallée humide de la Scarpe, je suis commune du parc naturel régional Scarpe Escaut, ce qui est un terme beaucoup plus attractif que "ancienne commune minière". Et donc j'ai essayé de rattacher le terril au parc et faire en sorte que tout ce qui peut être considéré comme patrimoine minier, à la frange du parc, soit aussi mis en valeur." (M. Mio ; HM, 2000)

Des vitrines montrent les différentes formes de terrils, les phénomènes qui les affectent, les possibilités d'exploitation, la reconquête par la nature. Une vitrine interactive fait le lien entre passé et présent en retraçant les différentes étapes allant de la découverte du charbon à la requalification des sites. L'exposé de l'histoire des terrils ne s'arrête pas avec la fin de l'exploitation charbonnière, mais montre le devenir de ces lieux et leur rôle au sein du territoire. Cette manière de présenter les friches modifie la perception qu'ont les visiteurs de l'activité minière. D'une activité disparue, elle devient activité en cours d'évolution, mais continuant à exister. La façon dont le patrimoine est mis en scène va influencer les représentations collectives. Les objets et les lieux témoins de l'activité minière, quand ils sont

¹⁴⁴ Cela est d'autant plus facile que le seul site qui aurait pu poser problème, le CHM de Lewarde, est depuis peu sous la présidence du maire du Rieulay.

montrés comme les témoins d'un temps révolu, évoquent uniquement le passé. Si par contre, leur dimension active est mise en avant et qu'ils semblent remplir un rôle dans le présent, ils peuvent à ce moment l à - et c'est l'objectif de Rieulay - représenter un élément en devenir, en reconstruction, non figé une fois pour toute.

Le site de Rieulay a été façonné, patrimonialisé pour servir les intérêts de la commune. La conservation et la mise en scène des éléments de l'industrie minière ont été pensées dans l'objectif de produire du développement local. Valoriser un patrimoine a priori jugé comme négatif est également un moyen pour la commune de se faire reconnaître. La revendication du patrimoine minier est en effet une façon de se donner une identité lisible de l'extérieur. Le fait que le patrimoine soit utilisé dans le cadre d'une politique de développement durable est stratégique. La thématique du développement durable est devenue un axe de travail privilégié à différents niveaux - régional, national, européen - et faire du patrimoine charbonnier un outil de cette politique permet d'attirer l'attention sur soi, de devenir même un modèle pour la mise en place de politiques plus globales à d'autres échelles. Faire du patrimoine industriel un élément de l'aménagement du territoire permet à la fois d'intégrer l'industrie dans la mémoire collective et d'en faire un élément à part entière de l'histoire locale, d'obtenir une certaine reconnaissance par l'extérieur - notamment de la part des pouvoirs publics - et d'optimiser les ressources disponibles pour contribuer à la pérennité du territoire.

L'action qui s'est mise en place autour du terril de Rieulay doit beaucoup à la personnalité du maire de la commune. Afin de mener à bien son projet, il a noué un tissu de relations avec différentes structures et s'est trouvé impliqué dans plusieurs projets liés au patrimoine minier. Il est actuellement président du Centre historique minier de Lewarde, conseiller régional, président de la Commission aménagement du territoire et développement durable au Conseil Régional, trésorier de la Mission Bassin Minier¹⁴⁵ et président du Parc naturel régional Scarpe Escaut. Avec son projet d'aménagement du terril de Rieulay, il a réussi à s'imposer comme l'interlocuteur privilégié - et unique - pour la question du patrimoine minier dans le département du Nord.

¹⁴⁵ Un organisme du Conseil Régional, mis en place pour gérer le renouvellement du territoire du bassin minier. Il en sera largement question dans le chapitre 6.

10- Analyse comparative de la construction patrimoniale de l'activité charbonnière à travers les musées de la mine

Après avoir décrit les différentes mobilisations autour de l'activité minière et esquissé des explications, il convient de les assembler afin d'en faire une analyse plus structurée et de dégager des profils de patrimonialisation et de valorisation patrimoniale.

Il n'est pas possible, dans le cadre de l'étude des musées de la mine, d'établir une typologie stricte et immuable. La description des différentes initiatives a fait ressortir la pluralité de facteurs en jeu et leurs différentes déclinaisons. Néanmoins, certains éléments sont récurrents et permettent de rapprocher ou d'opposer les musées afin de déterminer les motivations sous-jacentes à leur création et ce qu'ils signifient pour le territoire et les habitants.

En schématisant, sous forme de tableau, les principales caractéristiques des dix réalisations, des éléments d'analyse apparaissent.

(voir tableau pages suivantes)

Caractéristiques principales des musées de la mine du bassin minier Nord - Pas de Calais par ordre chronologique d'ouverture

Musée	Statut	Date de création	Date de fermeture du dernier puits	Couleur politique de la Municipalité*	Profil initiateur	Localisation - Présentation
Musée Théophile Jouglet à Anzin	Municipal	1961	1950	PS	Municipalité	Maison bourgeoise Artistique
Musée municipal d'Escaudain	Municipal	1977	1968	PC	Association d'intellectuels locaux	Ancien hôtel de ville social et culturel
Centre historique minier de Lewarde	Associatif	1984	1971	PC	HBNPC	Ancien carreau de fosse historique
Musée de l'école et de la mine de Harnes	Municipal	1984	1977	PC	Association d'anciens mineurs	Ancienne école Technique
Musée souterrain de la mine à Neux-les-Mines	Municipal	1986	1972	PS	Responsable culturel de la ville + association d'anciens mineurs	Mine-image Technique et travail

Musée de la mine d'Auchel	Municipal	1987	1974	PC	Association d'anciens mineurs	Mine-image Technique et travail
Musée de la mine de Bruay la Buisnière	Associatif	1989	1979	PS	Ancien journaliste + soutien de la municipalité	Mine-image Technique et social
Musée du vieux 2 Marles les mines	Municipal	1992	1974	PC	Municipalité	Bâtiment reconstruit de la machine d'extraction Social iconographique
Maison de la forêt Raismes	PNR	1993	1982	PC	PNR	Nouveau bâtiment Environnement
Maison du terril Rieulay	Municipal	1996	1973	PS	Municipalité	Nouveau bâtiment Environnement et aménagement

* : couleur politique au moment de la création du musée. Source : H. Melin, 2002.

10.1- La chronologie de l'implantation des musées, un mouvement d'aller et retour à travers le bassin minier

La mise en image du mouvement de création des musées de la mine dans le bassin minier (voir carte intitulée "chronologie de l'implantation des musées de la mine page suivante) est particulièrement révélatrice. Elle montre un mouvement quasi continu d'est en ouest du bassin, avec un retour presque au point de départ.

Les premières créations ont toutes eu lieu dans le département du Nord, une dans les années 60, une dans les années 70 et une dans les années 80. Ces trois premières créations suivent l'ordre de fermeture des fosses. L'exploitation a d'abord cessé à Anzin, puis à Escaudain et ensuite à Lewarde, cela en sachant que ce n'est pas forcément vrai pour toutes les communes du secteur. La fosse d'Arenberg à Wallers, par exemple, a fonctionné jusque 1989. Mais ici, il s'agit uniquement de prendre en compte les dates de cessation d'activité pour les communes qui ont concrétisées un projet muséographique.

Ce mouvement patrimonial et muséographique s'est ensuite poursuivi dans le Pas de Calais, en suivant toujours un parcours en ligne droite. Un crochet à hauteur de Bruay-la-Buissière et de Marles marque le retour dans le département du Nord. Quatre initiatives du Pas de Calais sur cinq ont eu lieu dans les années 80. Le musée de Marles-les-Mines a été inauguré en 1992 et amorce la création des deux dernières structures dans le milieu des années 90 dans le Nord.

Si les premières créations nordistes ont suivi l'ordre de fin d'activité, il n'en va pas nécessairement de même par la suite. En moyenne, il y a un délai de 13 ans entre l'arrêt de l'exploitation et l'ouverture d'un musée, l'écart allant de 7 ans pour Harnes à 23 ans pour Rieulay¹⁴⁶. Ce délai doit cependant, la plupart du temps, être diminué. En effet, les projets ont parfois débuté 5 à 10 ans avant leur concrétisation, ce qui ramène quelquefois la "période de deuil" à peu d'années. Cette périodisation de la création muséographique montre que l'ouverture des musées n'a pas répondu aux mêmes besoins selon la décennie concernée.

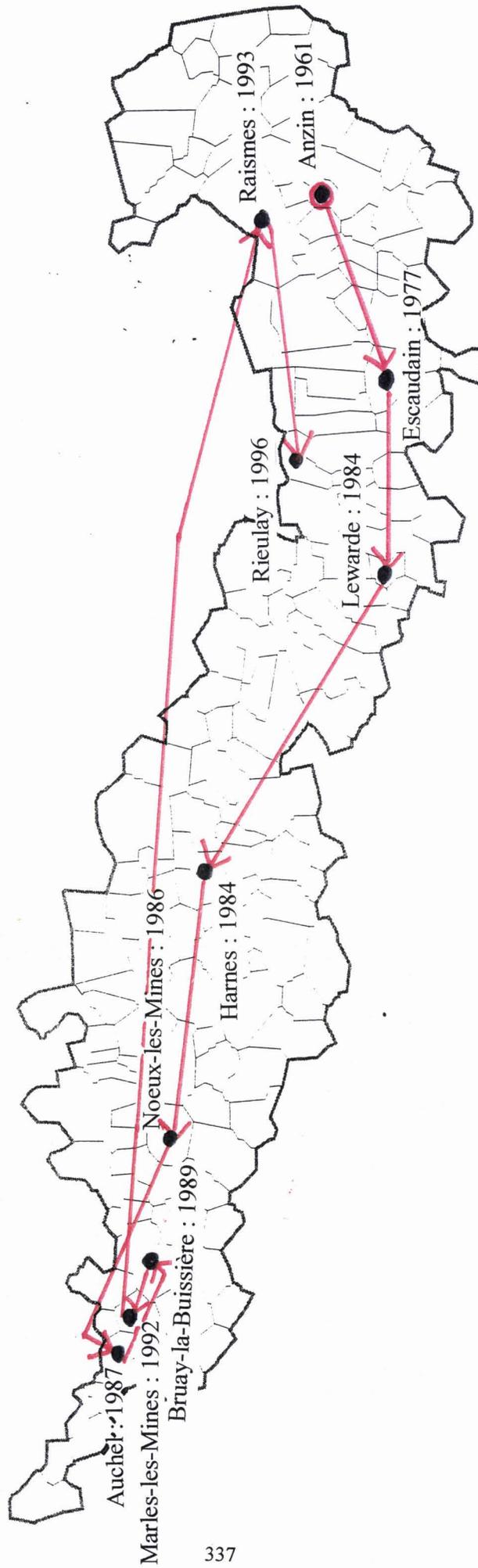
Dans les années 60, si le déclin de la mine était déjà amorcé, les fermetures de puits n'étaient pas encore à l'ordre du jour sauf pour des gisements anciens. Il était seulement question de réduire la production. Le musée d'Anzin n'a donc pas été une réponse à la crise. Certes, l'activité avait cessé depuis quelques années, mais la sidérurgie, l'industrie mécanique et automobile étaient toujours très présentes et la croissance de la ville n'était pas remise en cause. Le musée n'a d'ailleurs pas, ou très peu, collecté de matériels, mais s'est plutôt attaché à valoriser l'aspect artistique de la mine par la peinture et en montrant des pièces remarquables

¹⁴⁶ Les autres structures se situent toutes autour de la moyenne de 13 ans.

CHRONOLOGIE DE L'IMPLANTATION

DES MUSEES DE LA MINE

Dans le bassin Nord - Pas de Calais



Musée

Premier musée ouvert

Mouvement de création (du plus ancien au plus récent)

Anzin : 1961 Commune et date d'ouverture du musée



(plans, process...), elle a ainsi rendu hommage aux travailleurs. Il s'est agi d'ériger un monument en souvenir du travail, mais sans nécessairement y adjoindre une connotation identitaire.

Dans les années 70, la crise est connue, des plans de relance¹⁴⁷ peuvent cependant encore permettre d'espérer un maintien de l'activité. La seule initiative qui se concrétise traite de l'histoire d'un point de vue qui se définit comme neutre et érudit. Il s'agit de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sociales pour comprendre l'évolution de la société et non de créer un lieu comme une réparation face à la crise. C'est en général dans cette décennie que des embryons de projets muséographiques fleurissent un peu partout dans le bassin, le sentiment de la fin est déjà là, même si l'on ne veut pas se l'avouer et qu'aucun autre musée que celui d'Escaudain ne voit le jour.

La décennie 80 est par contre riche de créations, cinq musées sont ouverts, un dans le Nord et quatre dans le Pas de Calais. A ce moment là de l'histoire, le sort du charbon est scellé. Malgré un dernier mouvement de relance du gouvernement Mauroy en 1981, en 1983 le Président François Mitterrand annonce à Lille la fin du charbon. Les musées adoptent à ce moment là un point de vue très différent de ceux qui les ont précédé. L'accent est mis sur la technique et le travail. C'est la chasse aux trésors ! Du matériel est collecté un peu partout dans les différents groupes, parfois dans la confrontation, souvent dans l'opposition et la méfiance. Le projet d'origine patronale de Lewarde se forme en même temps que celui des anciens mineurs, ce qui se traduit par une certaine concurrence pour l'imposition d'une mémoire de l'activité. La lutte des classes est en quelque sorte transférée sur le plan patrimonial, aucune concertation ne se noue entre les acteurs. Les créations des années 80 répondent ici à un besoin immédiat de mémoire. C'est une lutte contre la disparition d'une activité. Cela peut en partie s'analyser comme le refus de la fin du charbon et le désir de lui permettre de survivre par la patrimonialisation.

La dernière vague de création muséographique se situe dans les années 90. Une fois de plus, il se produit un renversement de perspective. La technique ne semble plus être la préoccupation principale. L'activité minière a définitivement cessé en début de décennie (Oignies, décembre 1990) et depuis plus longtemps dans la plupart des communes. La patrimonialisation répond plus à un besoin de justifier l'excellence des techniques et de l'activité en général, ainsi que celle des travailleurs. Désormais, il faut gérer le passé et assurer un développement durable au bassin minier jusque là synonyme de développement non durable¹⁴⁸. Deux éléments marquent plus particulièrement cette période. La thématique est

¹⁴⁷ Même s'ils concernent davantage la Lorraine que le Nord - Pas de Calais.

¹⁴⁸ La durée de l'exploitation étant soumise à la capacité de la veine de charbon exploitée.

ournée vers l'environnement, un aspect annexe de l'activité, le critère esthétique et artistique amorce également un retour. La préoccupation n'est pas de décrire un métier mais de donner un rôle aux éléments qui subsistent. Les traces de l'exploitation minière deviennent alors des outils d'aménagement du territoire et de développement local. Rieulay se pose comme une commune exemplaire d'une politique novatrice de développement durable. Raismes est un modèle de requalification de friches et de restauration d'un environnement de qualité. Marles crée du beau et de l'art à partir d'un élément de travail.

Le va et vient du mouvement muséographique dans le bassin minier marque donc l'évolution progressive de la vision de l'activité minière et les rôles successifs dévolus au patrimoine et à la mémoire.

10.2- Initiateurs des musées et statuts des structures, l'identification du lieu à ses créateurs

Le profil des initiateurs des projets muséographiques, ainsi que le statut des dites structures une fois conçues, sont aussi des éléments importants pour la compréhension du phénomène patrimonial. Deux profils de créateurs de musées peuvent être distingués, avec plusieurs catégories pour chacun.

Le premier profil est celui des acteurs institutionnels, il comprend trois catégories : les collectivités locales/acteurs politiques, les entreprises publiques (ici HBNPC, initiative patronale) et les organismes d'aménagement et de développement (il s'agit dans ce cas du PNR).

Face à eux se trouvent les acteurs associatifs qui se divisent en trois catégories : les anciens travailleurs, les intellectuels et érudits locaux et les professionnels de l'action socio-culturelle (qui, on le verra, peuvent être à rattacher aux institutionnels).

Ces différentes catégories ne se rencontrent pas et ne se mobilisent pas au même moment. Les premières initiatives dans le Nord de 1961 à 1984 sont le fait des acteurs institutionnels pour deux d'entre-elles et d'acteurs associatif pour la troisième. C'est une municipalité, celle d'Anzin, qui a été à l'origine du premier musée de la mine. Sa position de leader est renforcée par la précédente existence (en 1889) d'un musée de la mine créé par la compagnie des mines d'Anzin. La ville apparaît donc comme le berceau institutionnel de la patrimonialisation de l'activité minière. Le second musée est le fait d'acteurs associatifs "intellectuels", il s'agit là encore d'une vision extérieure du monde de la mine. S'ils sont consultés, les travailleurs ne se mettent pas en scène eux-mêmes. La troisième initiative

marque le début de l'intérêt du secteur professionnel pour son patrimoine. De 1984 à 1987, voire 1989, les cinq musées qui voient le jour sont créés par des acteurs qui appartiennent au milieu industriel. Une initiative institutionnelle, celle des Houillères, s'oppose aux autres initiatives de la part de mineurs retraités, majoritairement agents de maîtrise mais aussi ouvriers. Parmi ces acteurs associatifs, une action est extérieure au monde de la mine, celle de Bruay. Elle a en effet été impulsée par un journaliste, relayé ensuite seulement par des mineurs.

Cette période, qui se situe dans les années 80, voit une reprise en mains de professionnels de l'industrie - aux deux extrêmes de la hiérarchie - de leur image et des représentations véhiculées. C'est la période de crise confirmée, la patrimonialisation est un besoin ressenti par les travailleurs et les dirigeants pour justifier leur activité et réclamer une reconnaissance de la part de la société. Cela est valable pour les retraités mineurs comme pour le patronat. Pour les mineurs, il s'agit de pouvoir formuler leur version de l'histoire, de raconter leur vécu afin de l'extérioriser et de l'inscrire dans les mémoires. Pour le patronat, il s'agit aussi de demander une reconnaissance. Les Houillères justifient l'abandon de l'activité et restaurent leur image en montrant leur intérêt pour l'activité et en faisant part d'une forme de soutien aux travailleurs par la création d'un espace les représentant.

Les musées sont aussi à ce moment là un intermédiaire indispensable pour la transmission de la mémoire et des savoirs. La plupart des anciens mineurs sont encore sous le choc de l'arrêt de l'activité et communiquent peu directement sur celle-ci. Le musée est un moyen de rétablir le dialogue intergénérationnel, d'effectuer un acte de transmission des connaissances et de la mémoire de manière indirecte, qui ne vient pas heurter les mineurs dans leur affectif mais qui maintient un lien familial et un lien social indispensables. Si la transmission ne se fait pas forcément au sein de la famille, elle peut se faire par la médiation du musée. De la même façon, le "groupe social" des mineurs communique avec les autres membres de la société.

La période des années 90 voit le retour en force des initiatives institutionnelles, municipales pour deux d'entre-elles et du PNR pour la troisième. C'est comme une boucle qui est refermée, l'histoire a d'abord été dite par des institutionnels et des extérieurs à la mine pour montrer les caractéristiques et les qualités de l'industrie. Puis le secteur industriel s'est lui-même mis en patrimoine, quelquefois dans la confrontation, pour répondre à un besoin avant tout identitaire et social. Enfin, les acteurs institutionnels, à la vue de ces multiples initiatives prennent conscience de la valeur patrimoniale de l'industrie et de son utilité potentielle pour la dynamisation du territoire. Ils s'en saisissent donc à nouveau pour l'opérationnaliser et la faire

répondre aux besoins modernes. C'est dans ce cadre que les "quatre lieux de mémoire" décrits dans les trois premiers points¹⁴⁹ sont appropriés par les acteurs institutionnels régionaux et inscrits dans la politique du territoire.

En ce qui concerne le statut, la majorité des structures, sept sur dix, ont un statut municipal. Il en a déjà été brièvement question dans la première partie de la thèse (chapitre 3). Cet engagement des municipalités dans des projets, dont elles ne sont pas forcément les instigatrices (elles le sont réellement dans quatre cas, avec un cas en étroite collaboration avec une association de mineurs), traduit leur besoin de trouver pour leur territoire local des emblèmes permettant une identification, tournée à la fois vers l'intérieur - pour les habitants - et vers l'extérieur - pour les touristes, les acteurs économiques et l'Etat. De plus, le musée de Bruay, s'il est associatif, est fortement soutenu par la municipalité. Le seul musée totalement déconnecté des collectivités locales est celui des Houillères. Il n'a pas su s'attacher les communes qui ne s'identifient pas à lui et le voient comme un musée de la région, voire de la nation, avant d'être un musée local.

Au-delà des sept musées municipaux, donc à statut institutionnel, un regard attentif montre que les autres ont aussi ce statut. C'est le cas du musée de Raismes, puisqu'il dépend du PNR, du musée de Lewarde aussi en quelque sorte puisqu'il a été initié par les HBNPC et qu'aujourd'hui il est fortement soutenu par les collectivités territoriales et l'Etat. Enfin, comme dit précédemment, le musée de Bruay est fortement lié à la commune. Cela montre, entre autre, qu'il ne fallait pas simplement s'arrêter au statut officiel des musées pour faire l'analyse de leur situation. L'étude des initiateurs est aussi important et permet de dégager des différentes catégories d'initiatives, regroupées par le statut, et finalement extérieurement, sous un même "label".

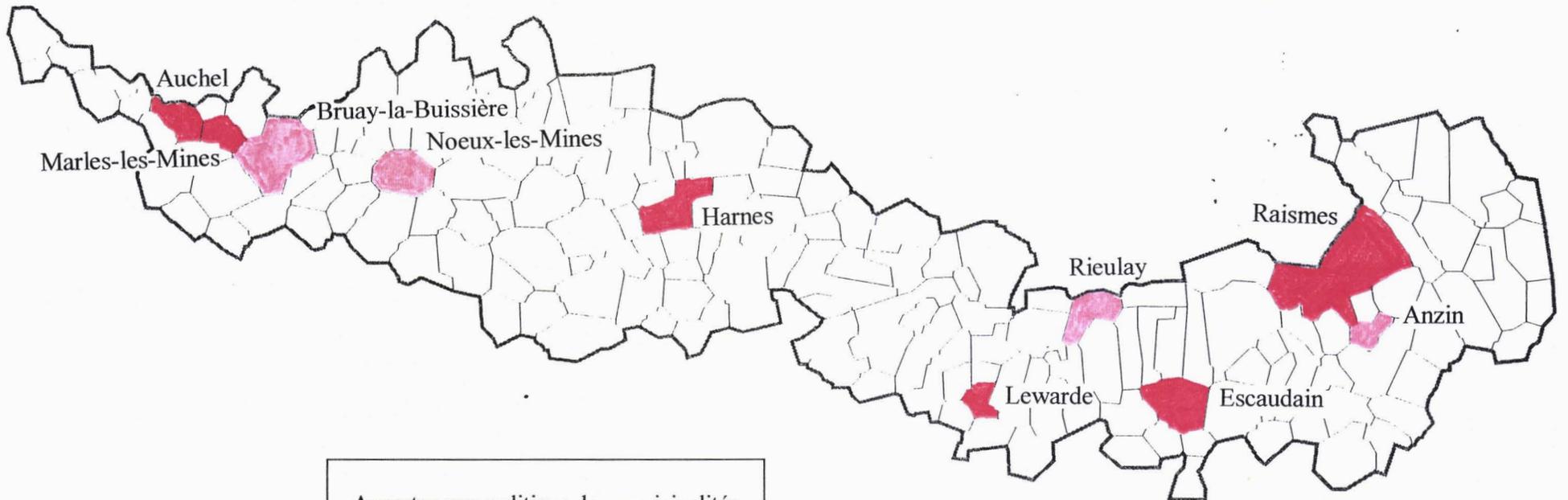
Toutes les municipalités d'accueil de ses structures sont de gauche, PC (6 musées) et PS (4 musées) se partagent les sites patrimoniaux (voir la carte de la couleur politique des municipalités au moment de la création des sites page suivante). Cela paraît logique sur un territoire traditionnellement ancré à gauche. Il serait cependant intéressant d'affiner l'analyse pour voir si la couleur politique a joué un rôle sur le soutien effectif ou non des communes et à quels types de projets. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette interrogation qui pourra faire l'objet d'une recherche ultérieure.

¹⁴⁹ Il s'agit du CHM de Lewarde, du 9-9bis d'Oignies, du 11/19 de Loos-en-Gohelle et du site d'Arenberg à Wallers.

COULEUR POLITIQUE DES MUNICIPALITES

AU MOMENT DE LA CREATION

DES MUSEES DE LA MINE



Appartenance politique des municipalités
où s'est créé un musée de la mine

 PC
 PS

0 10

10.3- La localisation de la structure, un facteur à ne pas négliger

Le dernier élément significatif de la muséographie minière est l'emplacement choisi pour implanter le musée. Là encore, la période de création du musée semble déterminante dans le choix du bâti.

Dans les années 60-70 et dans un cas en 1984, ce sont des bâtiments civils qui sont investis. A Anzin, il s'agit d'une maison bourgeoise, réappropriée par le peuple, pourrait-on dire, qui a été aussi un musée d'art. Le musée d'Escaudain est installé dans l'ancien hôtel de ville et le musée de Harnes dans une école. Pour les deux derniers, il s'agit de lieux symboliques du pouvoir public et politique. Les structures auraient pu s'implanter dans les sites de production, puisque ceux-ci avaient cessé leur activité. Mais l'absence de réel besoin de mémoire et surtout d'identité leur a fait préférer des bâtiments les rattachant davantage à l'identité communale qu'à l'identité minière. Le cas de Harnes est un peu à part puisqu'il s'agit d'un musée traitant de deux problématiques : la mine et l'école. Cette dernière a pu guider le choix d'implantation.

Dans la décennies 80, tous les sites choisis sont des lieux de travail minier, avec deux catégories : d'une part des lieux de production (carreau de fosse) et d'autre part des lieux d'apprentissage et de formation professionnelle (mine-image). Là, un lien direct est fait avec l'activité, les musées ont besoin de signifier leur identité minière et leur appartenance au monde charbonnier. Ils ont également besoin de montrer les lieux et les modes de travail pour faire partager leur histoire et transmettre les messages qu'ils souhaitent véhiculer. Le lieu industriel est signe d'authenticité et gage de respect. Les musées sont alors des sanctuaires et des lieux de contemplation autant que des lieux de culture et d'histoire.

La décennie 90 se distingue une fois de plus. Elle marque une certaine prise de distance avec l'univers du travail industriel, pour se concentrer sur un contenu davantage pédagogique ou ludique. Les espaces muséographiques sont ici à la fois des lieux de connaissance et des lieux de détente. Ils sont tous les portes d'entrée d'espaces naturels récréatifs. Le travail rencontre l'oisiveté. Les lieux de production deviennent terrains de loisirs et symbolisent l'avènement d'une nouvelle société, plus individualiste , prenant davantage en

compte ses besoins personnels et ne mettant plus nécessairement le travail au centre de la société¹⁵⁰.

L'analyse de la création muséographique a permis de montrer les différents acteurs concernés par la patrimonialisation et de comprendre pourquoi ils avaient transformé l'industrie minière en patrimoine et comment.

Cela a été aussi l'occasion de retracer l'histoire de la création patrimoniale de la mine et de dégager les caractéristiques propres à chaque période. Ce long processus de patrimonialisation de 1960 à aujourd'hui est à analyser comme un processus d'intégration de l'industrie à la tradition afin d'en faire un élément "mythique", c'est-à-dire qui entre non seulement dans l'histoire des hommes, mais aussi dans leur univers symbolique. La troisième partie de la thèse, en étudiant les conduites des acteurs cette fois-ci au plan de la région toute entière, devra confirmer ce mouvement de traditionalisation de l'industrie.

¹⁵⁰ J'analyse cela sans aller jusqu'à suivre l'opinion de Dominique Méda qui prédit l'avènement d'une société sans travail.

CONCLUSION

Les différents points abordés ont montré que pour les anciens mineurs, la patrimonialisation consistait à opérer une transmission du savoir et de l'histoire et à intégrer le passé minier à la culture régionale. Le besoin de reconnaissance est également fortement présent, en exposant les techniques industrielles et en expliquant le travail, les bénévoles cherchent autant à convaincre l'ensemble de la population de la qualité de leur travail que de trouver pour eux-mêmes la justification de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils sont. En retravaillant les traces de l'activité charbonnière, selon leurs conceptions, ils deviennent maîtres de leur destinée et seuls juges de leur travail alors qu'auparavant, au temps des Houillères, toute initiative leur était déniée. Parallèlement, le patronat a monté sa propre initiative patrimoniale, autant pour signifier l'excellence de son activité - qui s'arrête pour des raisons externes de coût de production et de mondialisation - et laisser une trace dans l'histoire, que pour améliorer son image de marque. Des acteurs politiques locaux se sont aussi investis dans la sauvegarde du patrimoine minier, donnant ainsi une identité renouvelée à leur commune et envisageant l'avenir de manière dédramatisée. La description et l'analyse du processus d'appropriation de l'industrie sous forme patrimoniale fait ressortir l'enjeu de la patrimonialisation. Il s'agit d'inscrire l'évolution sociale dans les représentations et dans l'imaginaire collectif pour maintenir la cohérence de la société, alimenter la tradition pour lui permettre d'être toujours opérante. C'est à une construction moderne de mythes que se livrent les acteurs. Sans toujours bien saisir la portée de leurs actions, ils relient ainsi l'univers social et symbolique.

Ces multiples représentations émergentes du passé minier ne se font pas forcément dans un contexte d'union, ils ne restituent pas la même vision du passé et ne projettent pas de la même façon le patrimoine dans l'avenir. Déjà, l'instrumentalisation du patrimoine se fait jour. A côté du besoin de reconnaissance, l'idée d'organiser les traces de l'industrie pour les rentabiliser est véhiculée par un certain nombre de projets. Le patrimoine minier et la mémoire collective apparaissent comme des outils possibles de développement local et de dynamisme retrouvé des territoires. L'analyse de la chronologie de l'implantation des musées de la mine et de l'action de différents acteurs sur des friches minières a déjà permis de distinguer différentes périodes qui voient le patrimoine glisser d'un instrument de mémoire et d'identification à un outil de développement territorial. La description des autres éléments du patrimoine et de leur devenir dans le chapitre 5, puis plus concrètement l'analyse du processus d'instrumentalisation du patrimoine minier par les différents protagonistes vont devoir confirmer et préciser ces premières conclusions.

CHAPITRE 5

LES AUTRES SYMBOLES DE L'ACTIVITE MINIERE : ENTRE MEFIANCE ET ADMIRATION

INTRODUCTION

Le patrimoine industriel de l'activité charbonnière ne se limite pas aux seuls espaces muséographiques et aux bâtiments de production sauvegardés. Il existe d'autres lieux représentatifs de l'activité minière, à la valeur symbolique souvent forte. Il convient donc de décrire ces lieux de mémoire.

Je m'attarderai particulièrement dans un premier point sur le phénomène d'appropriation des terrils. Déchets de l'activité minière, ils sont à présent inscrits dans une politique environnementale et perçus comme une marque potentielle de l'exemplarité du territoire en matière de gestion des espaces naturels et industriels.

Dans un second point, j'évoquerai la situation des chevalements et des cavaliers. Les premiers sont emblématiques de l'exploitation mais le sort qui leur est réservé n'est pas toujours à la "hauteur" de ce statut. Les seconds sont méconnus et ignorés. Depuis peu cependant, les acteurs institutionnels mettent en place des actions de réhabilitation afin d'inscrire ces symboles de l'industrie minière dans des circuits touristiques. Il s'agit également de produire des emblèmes donnant une visibilité à l'action territoriale.

Ces sites, conçus au départ pour une période déterminée et une activité de production spécifique, se trouvent aujourd'hui en suspens du fait de la disparition de leur justification initiale. A présent que l'activité charbonnière n'est plus, c'est la légitimité de la persistance des lieux - et particulièrement des lieux de production - qui est remise en cause. La majorité d'entre-eux a déjà disparu et la sauvegarde des autres pose un certain nombre de problèmes qu'il faut cerner pour comprendre l'intégralité de la problématique patrimoniale dans le bassin minier. Cela fera l'objet de mon troisième point.



34- Terril conique en cours d'exploitation à Rieulay. Il fait partie d'un ensemble de "grands terrils miniers" de la zone marécageuse et de campagne de la vallée de la Scarpe et de l'Escaut. Il est remodelé par l'entreprise qui l'exploite. (Cl. H. Melin)

I- Les terrils, des espaces en devenir

Le bassin minier du Nord – Pas de Calais a possédé sur son territoire jusqu'à 355 terrils à l'époque de l'exploitation charbonnière. Depuis l'arrêt de cette activité, leur nombre ne cesse de décroître. Ils sont absorbés dans le paysage urbain ou rural, réappropriés par différents acteurs pour des utilisations diverses ou détruits dans le cadre d'une "remise à zéro" des friches industrielles.

Il existe à présent 230 terrils dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais, répartis sur 94 communes et couvrant 2260 hectares parmi les 4700ha de friches des Houillères. Créés au temps de l'exploitation charbonnière pour entreposer les déchets de l'extraction, les terrils occupent aujourd'hui, physiquement et socialement, une place importante dans le paysage minier. La fermeture des puits oblige à s'interroger sur le rôle qui peut à présent leur être dévolu et le statut à leur accorder.

En traitant de cette question après avoir présenté et analysé les actions muséographiques et de valorisation des friches bâties, je souhaite souligner l'évolution, qui s'est faite jour au fil du chapitre quatre, dans la manière de percevoir les traces de l'industrie minière et de concevoir leur devenir au sein du territoire. Il a été observé une évolution significative au cours des décennies. La patrimonialisation est d'abord apparue comme un moyen d'expliquer l'industrie de manière historique, puis elle a été saisie par les acteurs de l'époque industrielle - patronat et travailleurs - comme un outil de revendication et de reconnaissance, en même temps que comme un nouveau mode de transmission des savoirs et de la mémoire. Enfin, la patrimonialisation et la valorisation du patrimoine industriel sont devenus des outils au service des politiques publiques et de la recomposition territoriale.

L'histoire des terrils commence ici, pourrait-on dire. En effet, ils sont un des objets privilégiés de cette dernière conception patrimoniale et illustrent parfaitement la place nouvelle des patrimoines dans la vie sociale.

1- Définition et histoire des terrils, les symboles de l'exploitation minière

Les terrils sont nés et se sont développés à proximité des lavoirs pour stocker les pierres et les terres, issues du creusement des puits et des galeries, et les schistes¹ séparés du charbon par lavage. Il s'agit de monts formés par le dépôt et l'accumulation des déchets de l'extraction du charbon, c'est-à-dire les matériaux non exploitables immédiatement (photo 34).

Leur signification symbolique, longtemps ignorée, n'est pas sans valeur. Ils sont le symbole du travail de la terre, du voyage de l'homme "au centre de la terre" tel que l'a rêvé Jules Verne. Ils représentent en même temps une inversion : les entrailles de la terre sont amenées vers le ciel, c'est alors l'homme qui décide de l'agencement de la nature. Dans ce sens, ils pourraient être des éléments d'une cosmogonie et constituer une base de la construction du mythe de la mine et des mineurs.

Ce pouvoir symbolique sous-jacent, même s'il demeure inconscient de premier abord, peut-être utilisé pour en faire un élément de construction sociale.

Les terrils sont formés de différents éléments². Ils contiennent d'abord les terres issues du percement des galeries, ces terres sont appelées les "stériles"³. Le second élément entrant dans leur composition est constitué par les pierres, en majorité du grès, séparées du charbon. Le charbon impur est traité et lavé et c'est seulement après ces opérations que les pierres restantes sont mises à terril. Les schistes forment la troisième partie du terril, roches noires ou rouges, il en existe trois sortes : les schistes de triage, les schistes de lavoir et les schistes de "terre" remontés du fond. Le charbon peut également être trouvé sur les terrils, et les techniques actuelles permettent de l'extraire et d'en faire une seconde commercialisation. Parfois ont été entreposés sur les terrils plats des schistes de flottaison provenant des bassins de décantation, les schlamms, afin de les faire sécher et de les envoyer ensuite vers les centrales thermiques. Les terrils peuvent également contenir des gaz ou des eaux de ruissellement qui posent un certain nombre de problèmes.

Les terrils ne sont pas uniformes, il en existe de différentes formes, de différentes couleurs et de différents aspects. Les terrils adoptent trois formes principales⁴.

Les premiers sont les anciens terrils plats, datant du début du 20^{ème} siècle. Il s'agit de la forme des terrils à l'époque où l'industrie disposait de faibles moyens mécanisés qui ne permettaient pas l'accumulation de grands ensembles. Ils ont été édifiés par simple renversement des berlines, souvent le long d'une voie ferrée. Ces terrils sont donc "plats" et de faibles dimensions, en moyenne 100 à 300 mètres de longueur et 10 à 30 mètres de hauteur pour un volume d'un million de mètres cubes. Leur surface est irrégulière et formée d'une

¹ Les schistes sont des roches susceptibles de se débiter en feuilles, à grain fin et à structure foliacée.

² Voir notamment A. Le prêtre, D. Petit, *Etude comparée de terrils du Nord - Pas de Calais : approche biologique*, Lille, Association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement, 1987 ; "Les terrils, montagnes du pays plat", Spécial Relais, *Le bassin minier du Nord - Pas de Calais de 46 à 90 à travers les journaux de l'entreprise*, Paris, 1992, pp.124-134.

³ L'extraction d'un cubage de stériles est égale à celui du charbon.

⁴ Voir en annexe leurs représentations. Pour plus de détails voir H. Melin, "Les terrils en devenir, existe-t-il un avenir pour le passé", *Anthropologie du bassin minier*, Lille, n°7, juin 1999, coll. Etudes.

succession de cuvettes et de monticules, vestiges des derniers dépôts. Aujourd'hui, beaucoup sont englobés dans le tissu urbain.

Les seconds sont les terrils coniques caractéristiques du bassin minier du Nord – Pas de Calais (photo 35). Ils permettent l'accumulation d'un plus grand volume sur une surface plus faible et se retrouvent dans des zones où l'espace est mesuré comme dans les terres agricoles et urbaines. Leur hauteur est généralement inférieure à 100 mètres avec un rayon de 100 à 200 mètres et un volume compris entre 1 million et 3 millions de mètres cube.

Les derniers terrils sont les "grands terrils miniers" situés dans des zones non-cultivées et éloignées des agglomérations (photos 37 et 38). C'est le cas, par exemple, des marécages des vallées de la Scarpe, de l'Escaut et de la Deûle, transformés en immenses terrils plats, appelés aussi terrils allongés. Les plus grands couvrent une superficie de 120 hectares et ont un volume approchant les 22 millions de mètres cube. Les formes allongées ou digitées⁵ se retrouvent dans des zones où les surfaces ne sont pas limitées (zones marécageuses ou forêts).

La forme des terrils était déterminée en partie en fonction de l'espace disponible et des moyens techniques existants, mais également en fonction de la nature de la couche souterraine. Quand celle-ci était solide il était possible d'édifier des terrils coniques, en revanche quand le sous-sol était mouvant on préférait les terrils plats, cela a été le cas dans les terrains marécageux de la vallée de la Scarpe qui ne permettaient pas l'accumulation de fortes charges sur des surfaces réduites.

Les terrils ne sont pas immobiles et immuables dans le paysage minier. Ce sont des "montagnes vivantes" affectées par différents phénomènes qui en modifient l'aspect et la constitution. Les terrils entrent parfois spontanément en combustion. La combustion peut tout d'abord être le résultat de la présence, au sein du terril, de charbon résiduel qui s'enflamme. Ensuite, la décomposition de certaines substances de la roche s'accompagne d'un important dégagement de chaleur et peut provoquer une inflammation des autres composants du terril. La combustion peut également résulter de l'effet du tirage naturel de l'air à l'intérieur du terril qui remplace alors les gaz industriels réchauffés. Enfin les terrils peuvent également se consumer lorsqu'il existe à proximité une source de chaleur servant de déclencheur. La combustion produit plusieurs effets sur le terril. A la surface il se forme des crevasses et des émanations de gaz. La température augmente et la végétation du terril est détruite. A l'intérieur il se produit également des modifications, les roches deviennent rouges car elles sont vidées de leur matière organique par la combustion. Les combustions des terrils peuvent se compléter d'explosions. Les terrils connaissent également des phénomènes d'affaissement

⁵ Digitée : surface découpée en forme de doigts.

d'une partie de leur surfaces. Celles-ci, formées de schistes et de grès, sont très mobiles et sensibles au ruissellement. Des pluies répétées ou des infiltrations d'eau conduisent à l'écroulement de parties de terrils.

Pour ces raisons les terrils ne sont jamais établis de manière définitive, leurs formes varient sans cesse et ce remodelage contribue à l'établissement d'un paysage particulier qui est aujourd'hui utilisé comme un atout touristique et économique.

2- Les terrils et l'environnement, des localisations multiples pour des réutilisations ciblées

Les quelques 230 terrils répartis sur tout le territoire du bassin font l'objet de différentes actions selon leur nature et leur localisation. Tous ne sont pas l'objet d'interventions. Leurs potentialités sont évaluées en fonction de leur localisation et du type de réaménagement que cela permet.

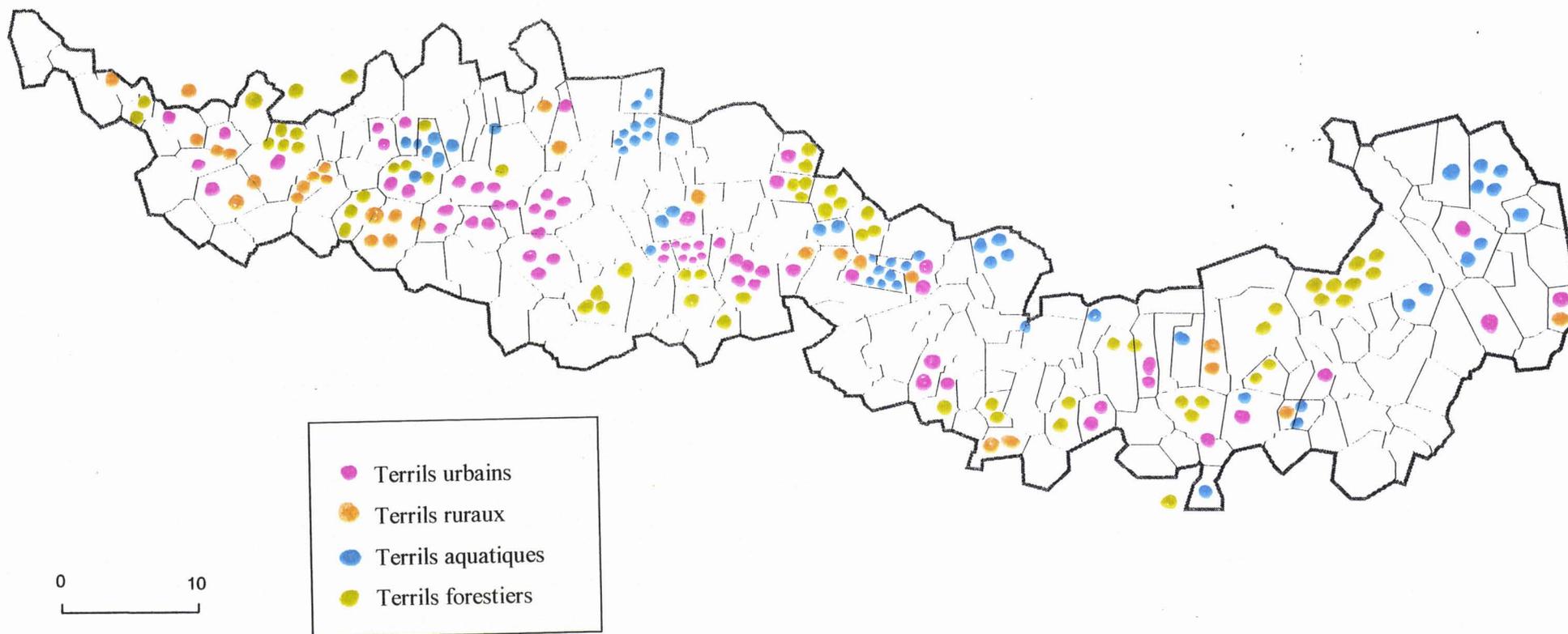
Les terrils restant dans le bassin se situent sur le territoire de 10 structures intercommunales : la Communauté des Communes du Béthunois, la Communauté du Bruaysis, le SIVOM des deux cantons, le district de Lens Liévin, le district d'Hénin Carvin, le Groupement d'Aménagement Urbain du Douaisis, le Syndicat Intercommunal de Somain Aniche, le SIVOM de Denain, la Communauté de Communes du Val d'Escaut et la Communauté de Communes de Condé-sur-Escaut. Celles-ci jouent un rôle dans le devenir des terrils.

Sur les 4700ha occupés par les friches des Houillères⁶, 55,30% le sont par les terrils. Ceux-ci se divisent en deux types : les terrils en exploitation ou en réserve d'exploitation ; ils représentent 1500 des 2600ha couverts par les terrils, soit 57,70% de la surface ; les terrils inexploitable s'étendent sur 1100ha, soit 42,30% des friches occupées par les terrils.

Les terrils sont intégrés dans différents types de paysages. (voir la carte intitulée "la répartition des terrils dans différents contextes paysagers", page suivante).

⁶ Synthèse, *Aménagement des terrils du bassin minier Nord - Pas de Calais*, Sacomi, sept. 1996.

LA REPARTITION DES TERRILS DU BASSIN MINIER DANS DIFFERENTS CONTEXTES PAYSAGERS



352



35- Terril conique de Loos-en-Gohelle. On peut y voir des petits monticules qui témoignent des dépôts successifs de déchets. (Cl. H. Melin)



36- Terril forestier dans la zone de Libercourt (Pas de Calais). (Cl. H. Melin)





37- Terril allongé dans la zone de Oignies, il induit une limite entre zone rurale et zone urbaine.



38- Terril allongé sur le territoire de Rieulay-Pequencourt. (Cl. H. Melin)

68 d'entre eux, sur un total répertorié de 218 terrils⁷, soit 31%, se situent dans le tissu urbain. Leur réaménagement est donc à associer à une politique plus large de restructuration des agglomérations, déstabilisées à la fin de l'industrie minière. Certains occupent une position centrale comme dans les agglomérations de Douai ou de Lens. Elle peut leur faire jouer le rôle de lien entre différents quartiers morcelés par l'exploitation minière.

34 se trouvent dans des espaces ruraux et agricoles, soit 16%. Ces terrils sont davantage localisés à l'ouest du bassin minier, là où l'intégration entre le milieu agricole et le milieu urbain est la plus forte. Ces terrils peuvent être intégrés à l'activité agricole par leur exploitation, à défaut, leur maintien dans les champs ne semble pas poser de problème. Certaines spécificités des terrils : pentes ensoleillées, couleur sombre réceptacle de l'énergie solaire et composition du sous-sol spécifique, permettent notamment le développement d'une activité agro-sylvicole avec la mise en culture de fraisiers, de noisetiers ou de vignes. De telles tentatives seront mises en place dans le cadre du projet Ecopôle du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Ces actions pourraient contribuer à la diversification du secteur agricole du bassin minier et plus largement de la région Nord – Pas de Calais.

64 terrils (29%) sont localisés en zones forestières. Ils occupent deux places principales au sein de ces zones, ils sont inclus dans le massif forestier ou constituent le point de départ d'un boisement. Les terrils sont des milieux particulièrement réceptifs au développement de milieux forestiers. Un certain nombre de terrils a été inclus dans un plan de reboisement régional afin de former des "corridors écologiques" (photo 36).

52 terrils (24%), enfin, sont implantés à proximité de points d'eau importants. Ainsi de nombreux terrils se situent le long des rivières et canaux, dans des zones marécageuses ou fortement humides, dont une proportion importante est classée en ZNIEFF⁸. Ces terrils sont souvent incorporés à des bases nautiques et forment ainsi des espaces de détente et de loisirs.

Outre le paysage, la localisation des terrils dépend de la zone d'exploitation : la date à laquelle a commencé l'exploitation, la nature de celle-ci et le moment de son arrêt déterminent des implantations spécifiques.

Dans le valenciennois le tissu urbain minier est ancien, l'exploitation ayant démarré à Fresnes sur Escaut en 1720. Les terrils se placent entre deux milieux : un milieu forestier avec la forêt de St Amand et des terres agricoles plus à l'écart de l'Escaut. On trouve dans cette

⁷ Selon les sources, le nombre de terrils varie de 210 à 230, en les comparant j'ai pu répertorier 218 terrils dont l'existence est avérée, en 1999. Sources principales : Association La Chaîne des Terrils, *Terrils majeurs en sol minier, Nord - Pas de Calais*, Liévin, la chaîne des terrils, 1996 ; Sacomi/CDF, *Schéma d'aménagement des terrils du bassin minier Nord - Pas de Calais, synthèse*, Lille, rapport pour le Conseil Régional, 1996 ; Institut européen d'écologie, *Sols stériles : réaménagement et végétalisation. L'exemple des terrils*, Metz, IEE, 1986.

⁸ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

région des lacs constitués suite à des effondrements (photo 39). Certains terrils sont parfois complètement enserrés dans le tissu urbain, comme c'est le cas pour la Bleuze borne à Anzin.

C'est dans le douaisis que se trouvent les plus grandes surfaces de terrils plats de la région, en limite urbaine, à l'écart des villes. Les terrils sont dans un milieu marécageux, notamment avec le marais de la Scarpe, site de découverte de la nature (voir photo 28, site de Raismes).

Dans le lensois, les terrils sont insérés dans le tissu urbain et servent de liens entre des espaces jadis cloisonnés par l'exploitation minière. Ils forment également une délimitation entre milieu urbain et milieu rural.

Le secteur de Béthune est caractérisé par une forte ruralité, entre la plaine maritime des Flandres et le pays d'Artois et ses reliefs. Le tissu urbain est dispersé et peu dense et les terrils se partagent entre villes et campagnes. Au nord du territoire, les terrils sont à proximité des marais et des canaux et au sud ils se mêlent au relief et au boisement de l'Artois.

3- La réutilisation des terrils : de CDF aux acteurs locaux

3.1- Les acteurs de la réhabilitation des terrils

Différents types d'acteurs interviennent dans la conservation, la transformation et le réaménagement des terrils. Ces intervenants prennent en charge les sites selon l'activité qui doit y être développée, selon la position foncière des terrils ou selon les droits de propriété. Parmi ceux-ci certains sont propriétaires des terrils. On distingue sept types de propriétaires.

Charbonnages de France, propriétaire de tout le patrimoine des Houillères, vend aujourd'hui ses propriétés à différentes institutions et depuis le 4 mars 1992, les friches industrielles de CDF sont cédées à la SACOMI⁹. Cette dernière est destinataire de 1000ha de friches industrielles et Charbonnages de France en gère l'aménagement et la rétrocession ultérieure aux communes. CDF reste cependant propriétaire de quelques terrils, en particulier ceux liés à la carbochimie.

La SACOMI, créée fin 1992 et véritablement structurée en 1993, a compétence à être une structure d'aide à la décision en tant qu'agence d'urbanisme et société d'aménagement du bassin minier, créant l'interface manquant entre les villes et les agglomérations d'une part, les institutions et leurs outils d'autre part. Placée sous la direction de la SOGINORPA¹⁰, elle a depuis peu cessé ses activités.

⁹ SACOMI : Société d'aménagement des communes minières.

¹⁰ SOGINORPA : Société de gestion immobilière du Nord - Pas de Calais.

La société TERRILS S.A a été créée en juillet 1990 et prend en charge les terrils ayant vocation à être exploités industriellement. En tant que société privée, elle a la possibilité de céder des terrains à tout acquéreur potentiel. Il s'agit d'une filiale de Charbonnages de France propriétaire de 129 terrils pour lesquels des arrêtés d'exploitation ont été pris par le Préfet. L'entreprise doit à présent gérer la rétrocession des terrils.

Les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais possèdent également des terrils intégrés dans le cadre de leur politique "Espaces Naturels Sensibles". Ils ont ainsi accompagné les politiques communales ou d'agglomération.

Les communes du bassin sont propriétaires d'un certain nombre de terrils, entre 80 et 90, dont une majorité achetée à Charbonnages de France souvent pour le franc symbolique, les actes de cession stipulant qu'elles en acceptaient la responsabilité des risques éventuels tels que les problèmes de stabilité ou de pollution. En continuité, l'Association des Communes minières intervient directement dans les projets concernant les terrils.

L'État et l'Office National des Forêts possèdent quelques terrils en lien avec leurs activités d'administration des routes ou des forêts.

Enfin une trentaine de terrils appartiennent à des propriétaires privés qui, pour une part, les ont acquis au titre de territoires de chasse. Mais un certain nombre d'entre-eux revendent leur site à des communes.

D'autres acteurs sont concernés par l'entretien et l'aménagement des terrils.

La société Surschiste existe depuis 1959 à Hulluch. Elle commercialise les schistes noirs et rouges des terrils et les cendres de centrales thermiques utilisées par les cimentiers et les bétonniers. Surschiste sous-traite également l'exploitation directe des terrils à des entreprises de travaux publics. En 1989, elle a créé à Hornaing une unité d'émottage-séchage¹¹ de cendres volantes silico-alumineuses.

La Région, en coopération avec l'État, dans le cadre des financements des expertises, peut accompagner les communes dans leurs projets et la requalification des friches industrielles. Ils assurent également le financement des projets définis avant la décentralisation dans le cadre des schémas directeurs.

L'Etablissement Public Foncier, créé en 1990 par l'État et la Région pour la mise en œuvre des politiques de réaménagement a décidé le 22 décembre 1995 de lever un impôt spécifique afin de lui permettre d'acquérir les terrains urbanisables de Charbonnages de France et les friches industrielles hors Charbonnages de France, à l'exemple de

¹¹ Principe permettant de briser des mottes de terres, de sables ou de cendres puis de les traiter dans le but d'en éliminer, en totalité ou en partie, l'eau qui s'y trouve.

l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine et de l'Etablissement Public du Bassin de la Seine. Jusqu'à cette date, l'EPF était cantonné à un rôle de maître d'œuvre du réaménagement des friches.

L'association La Chaîne des Terrils¹² a été l'initiatrice de l'établissement de la charte des terrils. Lors du colloque de Liévin de 1990, elle a permis une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine formé par les terrils et a proposé une approche globale du bassin à travers la mise en valeur du patrimoine terril. Elle a entamé une réflexion en comparant la situation du bassin minier du Nord – Pas de Calais avec celle des pays voisins tels que l'Angleterre, la Belgique ou l'Allemagne. L'association se définit comme une force de proposition, d'animation et de suivi des réaménagements.

Neuf structures intercommunales ont pris l'initiative de plusieurs projets d'aménagement et de développement. Il s'agit de la Communauté de Communes de Condé-sur-l'Escaut, de la Communauté de Communes du Val d'Escaut, du SIVOM¹³ de Denain, du Syndicat Intercommunal de Somain Aniche (SIRSA), du Groupement d'Aménagement Urbain du Douaisis, du district d'Hénin-Carvin, de celui de Lens-Liévin, de la Communauté des Communes du Bruaysis et de la Communauté des Communes du Béthunois. Ces structures se sont développées et ont vu leurs responsabilités croître au moment des lois de décentralisation. C'est dans ce contexte qu'on a rachetés des terrils en général insérés dans le tissu urbain, par les communes, avec un objectif de redéveloppement économique parallèlement à la mise en place de chantiers de réhabilitation des quartiers et d'aménagement des centres urbains.

D'autres institutions, enfin, interviennent dans les projets d'aménagement, mais sans apporter de financement. C'est le cas de l'ADEME¹⁴, la DIREN¹⁵, la DRIRE¹⁶, les Chambres de commerce et d'industrie (CRCI et CCI locales) et l'Université des Sciences et Technologies de Lille¹⁷.

Si les terrils se situent dans différents milieux naturels ou urbains, leur nature géologique et végétale particulière a amené les acteurs locaux et nationaux à procéder à une classification afin d'établir différents types de réaménagement. Les terrils apparaissent, depuis le début des années 90, comme des gisements à exploiter, non pas à la manière des filiales de

¹² Dont il a été question dans la présentation du site de Loos-en-Gohelle.

¹³ Le Sivom est un syndicat intercommunal aujourd'hui remplacé par le district et la communauté d'agglomération.

¹⁴ Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie.

¹⁵ Direction Régionale de l'Environnement.

¹⁶ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

¹⁷ L'USTL intervient par le biais des UFR de biologie et de géographie par des études menées sur les terrils.

CDF qui en retire des matériaux, mais de manière globale comme des espaces de l'environnement local.

3.2- Les politiques de réutilisation des terrils, une pluralité d'acteurs pour une action commune

Jusqu'aux années soixante-dix, les terrils sont en partie exploités par des entreprises privées et par les Houillères. Mais c'est seulement à partir de cette date, alors que l'on s'interroge sur le devenir de l'activité minière, que des plans de réaménagement et d'exploitation systématique sont mis en place.

En 1970, le conseil des ministres adopte une mesure pour le paysage du bassin minier qui inclus le réaménagement des terrils. En 1971, le Girzom¹⁸ ouvre une ligne budgétaire spécifique et les Schémas Directeurs d'Agglomérations et le Schéma Directeur Régional de l'OREAM sont établis. Ceux-ci définissent les grands parcs de loisirs de la région et intègrent dans la trame paysagère les terrils. Le Girzom a ainsi financé plusieurs structures comme le Parc de Wingles (Pas de Calais), le Parc de la Loïsne ou le Parc des glissoires.

En 1982, l'Etat et le Conseil Régional ont engagé une politique conjointe de traitement des friches industrielles : remise en état des terrains, réhabilitation de leur environnement en vue d'une réutilisation éventuelle. Le premier contrat de plan de 1984-1988 a été expérimental, réalisant des plantations sur les terrils. Le second, en 1989-1993, conforté par des crédits européens, a traité en priorité les grandes friches. Celui de 1994-1998, accentue le traitement des friches. Pour le dernier contrat de plan 2000-2006, la requalification des friches est incluse dans un programme d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Il fait, de plus, l'objet d'un traitement particulier dans un "volet après mines" qui prévoit la mise en réseau des terrils et des autres contextes paysagers à travers une "trame verte"¹⁹.

Plusieurs institutions interviennent alors dans la politique de réhabilitation des terrils. L'Etablissement public foncier, opérateur technique spécialisé créé en 1990, a permis une accélération du traitement des friches. Il s'agit d'un organisme public régional chargé de la requalification des friches industrielles sans vocation immédiate. Le financement de ses

¹⁸ Groupe Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières.

¹⁹ Sources : les différents contrats de plans successifs Etat - Région Nord - Pas de Calais.

actions est assuré par des fonds de l'Etat, de la Région et de l'Europe²⁰. Les Conseils Généraux ont également joué un rôle important dans l'aménagement des terrils, notamment par la mise en place de politiques d'espaces naturels sensibles, visant à protéger et à mettre en valeur des zones naturelles présentant divers intérêts, écologiques et touristiques. Enfin, l'Espace Naturel Régional occupe une place déterminante pour le devenir des terrils situés dans le valenciennois où son territoire jouxte ou englobe plusieurs sites comme Wallers Arenberg, Sabatier, Rieulay ou Germinies.

3.3- La signature de la charte des terrils, quand les associations et les institutionnels industriels s'accordent pour gérer le patrimoine

L'ensemble des responsables de la gestion des terrils se sont accordés pour dire qu'il n'était pas possible de les conserver tous en l'état et que des actions spécifiques étaient à mener afin de les intégrer dans le paysage et le tissu social.²¹

Dans ce cadre, une *Charte définissant les conditions de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils du bassin minier Nord – Pas de Calais* a été signée en 1992 par les différents acteurs suivants : l'État, représenté par le préfet de région, la Société d'Aménagement des Communes Minières (société d'économie mixte), les HBNPC (établissement public à caractère industriel et commercial régi par le Code minier), la Société TERRILS-S.A, la Société TERCHARNOR et l'Association pour la Promotion de la Chaîne des terrils. Ils se sont regroupés afin d'engager conjointement un certain nombre d'actions en faveur des terrils. Seule la société Surschiste S.A n'a pas signé la charte. Les objectifs de la charte étaient de "*développer une procédure de concertation entre les différents acteurs, débouchant sur des propositions contractuelles concernant l'exploitation, quelles que soient ses finalités, et sur l'aménagement des terrils*"²². Les signataires se sont engagés sur plusieurs points :

- mise à l'étude d'un schéma général d'aménagement des terrils, en accord avec les commissions spécialisées et les schémas départementaux d'exploitation des carrières ;
- adoption d'un corps de règles précisant les conditions d'une exploitation éventuelle et la remise en état des sites après l'exploitation de ces terrils ;

²⁰ Document de l'EPF, *Bilan des actions dans le Nord - Pas de Calais en 1996, le cas de la fosse Ledoux (Nord)*, Lille, EPF, 1997.

²¹ Baudelle G., "Le bassin minier Nord - Pas de Calais après le charbon : la difficile gestion de l'héritage spatial", *Hommes et terres du Nord*, Lille, n° 1994-1, 1994, pp.3-12.

²² Extrait de la charte signée en 1992, préambule.

- adoption d'un échancier prévisionnel d'exploitation, limitant au mieux l'utilisation simultanée de gisements proches ;
- mise en place d'instances permanentes d'écoute, de dialogue et d'arbitrage réunissant, tant au niveau régional que local, l'ensemble des parties concernées dont les signataires de la présente charte.

Le dernier point consiste en une classification des terrils en trois catégories distinctes :

La première catégorie regroupe les terrils à préserver. Cette préservation du terril est liée à son intérêt faunistique ou floristique, à son intérêt culturel ou paysager. La deuxième catégorie concerne les terrils dit "à aménager". La classification porte sur trois niveaux : aménagement en raison de la situation et de l'impact général sur les paysages, en raison de l'intérêt au regard d'un projet de développement touristique et de loisirs et aménagement en raison de la nécessité de les remettre en état. La dernière catégorie est celle des terrils à exploiter, soit en raison de la présence de produits carbonneux, soit en raison de la présence de matériaux de BTP ou d'autres matériaux et minerais valorisables économiquement.

L'avenir des terrils dépend en partie des richesses qu'ils recèlent et des décisions prises par les différents acteurs chargés de leur gestion. Les terrils forment en effet des ensembles plus complexes qu'il n'y paraît. Le réaménagement des terrils n'est pas seulement une question de moyens financiers ou de projets adaptés, il est également nécessaire de prendre en compte les problèmes spécifiques aux terrils tels que l'instabilité des terrains ou la combustion et les difficultés liées à la pollution.

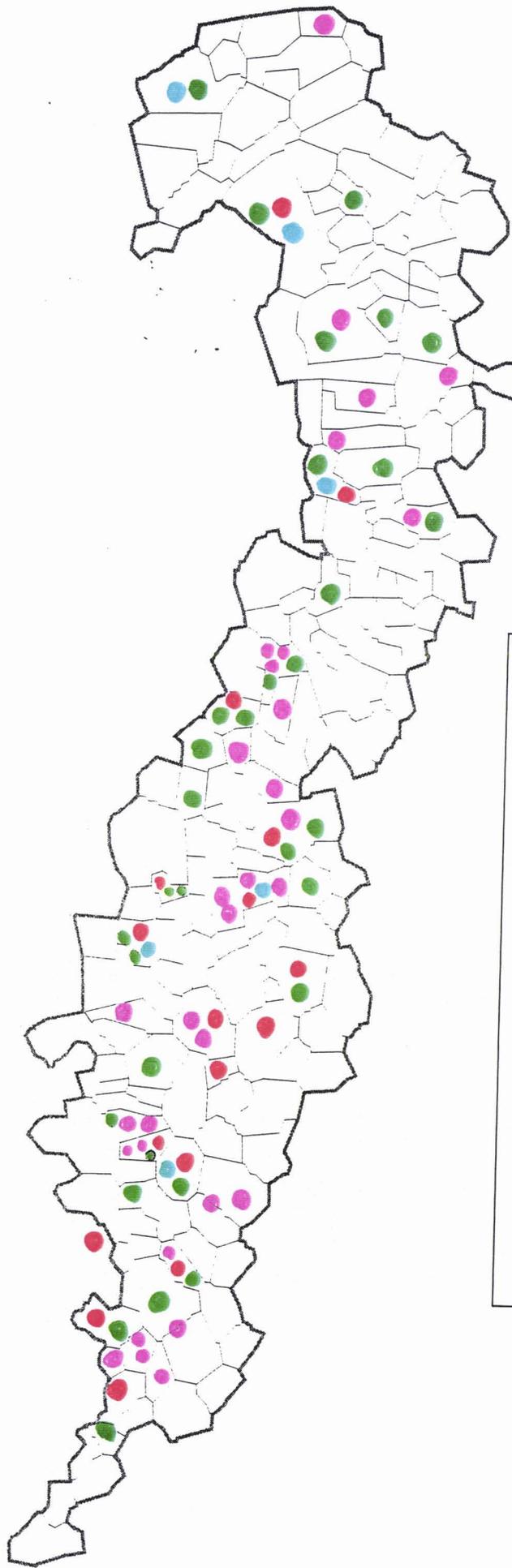
4- La réutilisation des terrils : de l'économique au socio-culturel en passant par le tourisme, les multiples facettes d'un ancien lieu industriel

Plusieurs possibilités s'offrent aux responsables du réaménagement des terrils. Les matériaux qu'ils contiennent permettent d'envisager une réexploitation industrielle et une commercialisation des produits ainsi récupérés. D'autres présentent un intérêt écologique certain nécessitant des mesures de protection. Enfin, les derniers, par leurs formes, leur emplacement ou leur implantation dans le milieu naturel, peuvent être réaménagés pour accueillir la population dans des activités culturelles et de loisirs. L'ensemble de ces terrils forme la marque de l'industrie charbonnière, ils sont un élément de la mémoire collective des habitants du bassin minier et leur maintien dans le paysage par le biais de réaménagements est un moyen d'intégration dans la vie des habitants du bassin aujourd'hui. (voir la carte sur les types de réaménagement, page suivante).

LES PRINCIPAUX REAMENAGEMENTS

DES TERRILS

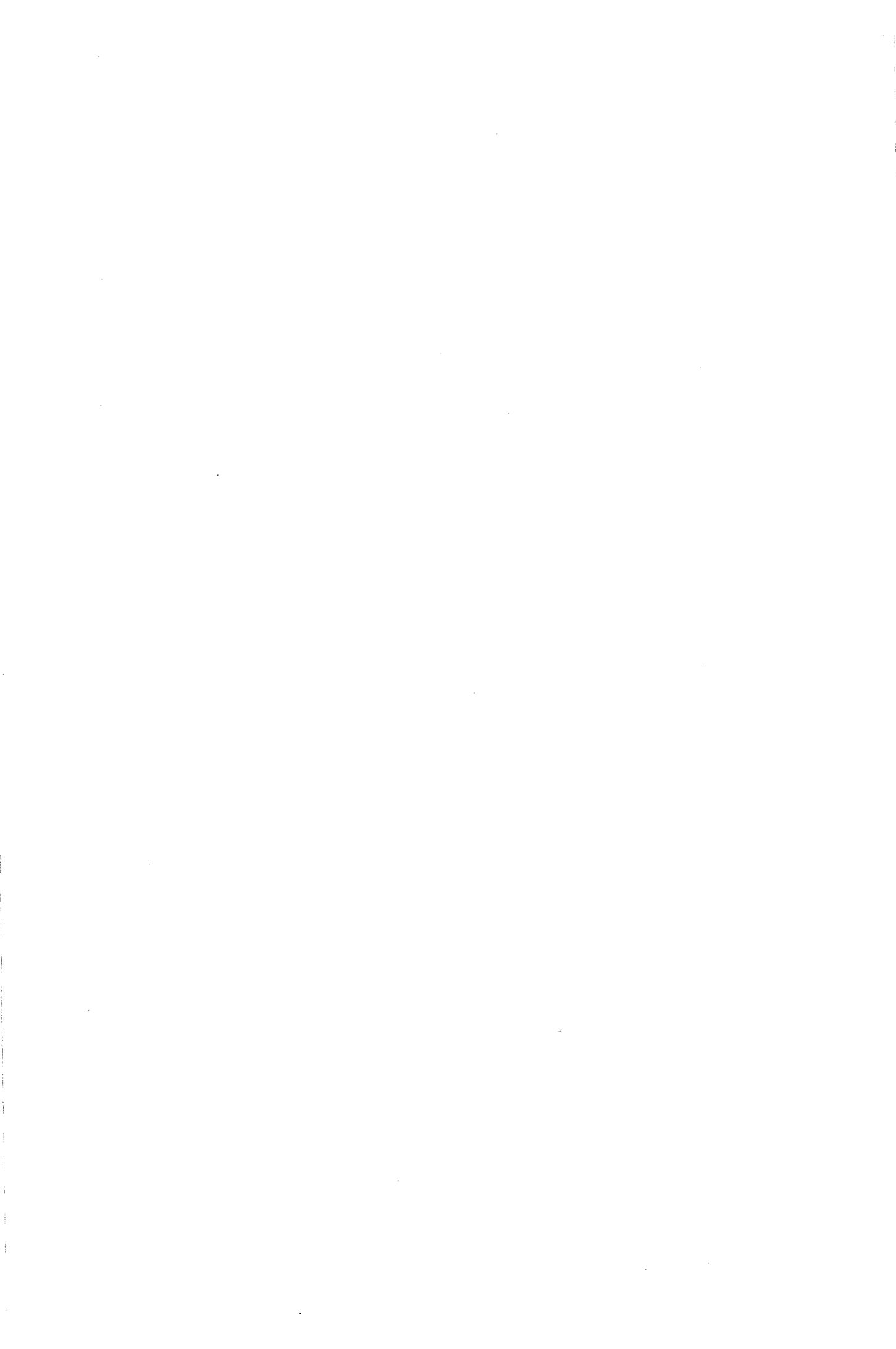
Bassin Minier Nord - Pas de Calais



- Terrils bases de loisirs, sentiers de promenade et de découverte
- Terrils base nautique
- Terrils à vocation écologique
- Terrils en exploitation ou en fin d'exploitation



Source : carte établie à partir de la Chaîne des terrils, *Terrils majeurs en sol minier*, 1996 et de la synthèse *ménagement des terrils du bassin minier Nord - Pas de Calais*, SACOMI, 1996



4.1- L'exploitation économique

Issus d'une activité industrielle, les terrils sont, à leur tour, exploités économiquement, dans le prolongement de l'activité qui les a fait naître. Dans les dernières années de l'exploitation charbonnière déjà, des entreprises travaillaient sur les terrils, notamment pour la récupération de charbon. Aujourd'hui, les secteurs d'activités se sont diversifiés et les composants des terrils trouvent plusieurs débouchés.

Les terrils en exploitation ou en réserve d'exploitation représentent une surface de 1500ha. La présentation des acteurs a déjà permis d'aborder l'aspect économique de l'exploitation des terrils. L'exploitation économique permet de prolonger indirectement l'activité industrielle issue du charbon. Elle offre une seconde fonction aux terrils qui peuvent alors s'intégrer dans les politiques de développement.

Un autre type de réutilisation des terrils se situe à la frontière de l'exploitation économique et de la recherche environnementale. Les terrils constituent une source d'expérimentation. C'est le cas sur le terril plat de Germinies où a été installé un équipement d'épuration des eaux expérimental et une filière bois. Le traitement des eaux usées se fait par lagunage²³ et parallèlement des taillis de bois servant à chauffer les équipements de la commune de Lallaing sont produits. Il s'agit d'un projet expérimental d'intérêt international portant sur les technologies douces de retraitement des déchets. D'autres expérimentations sont également prévues dans le cadre de l'aménagement de l'Ecopôle du 11/19 à Loos-en-Gohelle. La pérennité de ces expériences nécessite la prise d'un relais dans la gestion, une commune ne pouvant assumer seule une telle réalisation.

Des expérimentations sont également effectuées dans le domaine des récupérations de chaleur ; et des espaces de production pour des contrats de culture sont créés afin d'innover dans l'agriculture.

4.2- Les terrils comme sites d'environnement préservé

Les terrils constituent des sites paysagers pour le bassin. Ils sont des points de repère dans le paysage et leur reconquête par la nature en fait des milieux écologiques spécifiques. Les terrils présentent un intérêt biologique et scientifique en tant qu'espaces préservés de l'urbanisation et en partie des pollutions liées à l'agriculture.

²³ Procédé de création de bassins pour l'épuration des eaux.

L'intérêt écologique des terrils se manifeste de deux manières, en tant que réserves d'espèces animales et en tant que site d'endémisation, où se développent de nouvelles espèces végétales.²⁴

Les terrils sont en effet devenus des refuges pour les végétaux et des animaux et se transforment en véritables réservoirs génétiques d'espèces rares, mais aussi d'espèces plus communes. Les friches industrielles constituent des zones de tranquillité sur des surfaces importantes permettant à certaines espèces de se reconstituer. Les terrils sont également des lieux propices à une diversification de la flore et de la faune régionales. *"Par la variabilité et la nouveauté des conditions écologiques créées par ces espaces libres et disséminés à travers la région, les terrils révèlent l'existence de migrations d'espèces végétales et animales. Celles-ci peuvent s'implanter (adventices) et se naturaliser (c'est le cas d'espèces arrivées depuis de nombreuses années et qui ont un développement normal sous nos climats)"*²⁵.

Les terrils ne sont donc pas des milieux stériles, ils offrent au contraire une combinaison de facteurs écologiques qui engendrent des biotopes variés et originaux comme des associations végétales propres aux terrils où chaque espèce trouve la niche écologique qui lui convient. Cette reconquête d'espaces industriels par la nature s'opère lentement. La colonisation des surfaces des terrils par les plantes est un processus s'étalant dans le temps. Des plantes pionnières apparaissent d'abord, elles participent à la fixation du sol du terril, permettent de stopper l'érosion et de faciliter ainsi le développement d'autres plantes. Ensuite, une pelouse de végétation rase s'installe et enfin, après plusieurs années, se fixent des épineux et des essences forestières. Cette implantation végétale fait des terrils des milieux à part entière dans les ZNIEFF recensées dans la région Nord – Pas de Calais.

Parallèlement à ces sites écologiques riches à préserver, des actions de verdissement d'ensemble du bassin minier sont entreprises par différents acteurs tels que l'EPF, les communes ou le Parc naturel de la Scarpe et de l'Escaut. Les terrils insérés dans les paysages naturels du bassin attirent les habitants et sont des pôles de rencontre et de réappropriation du milieu. A ce titre ils font l'objet de différents réaménagements culturels et de loisirs.

²⁴ Les données qui suivent sont extraites des publications de Daniel Petit, UFR de biologie, USTL.

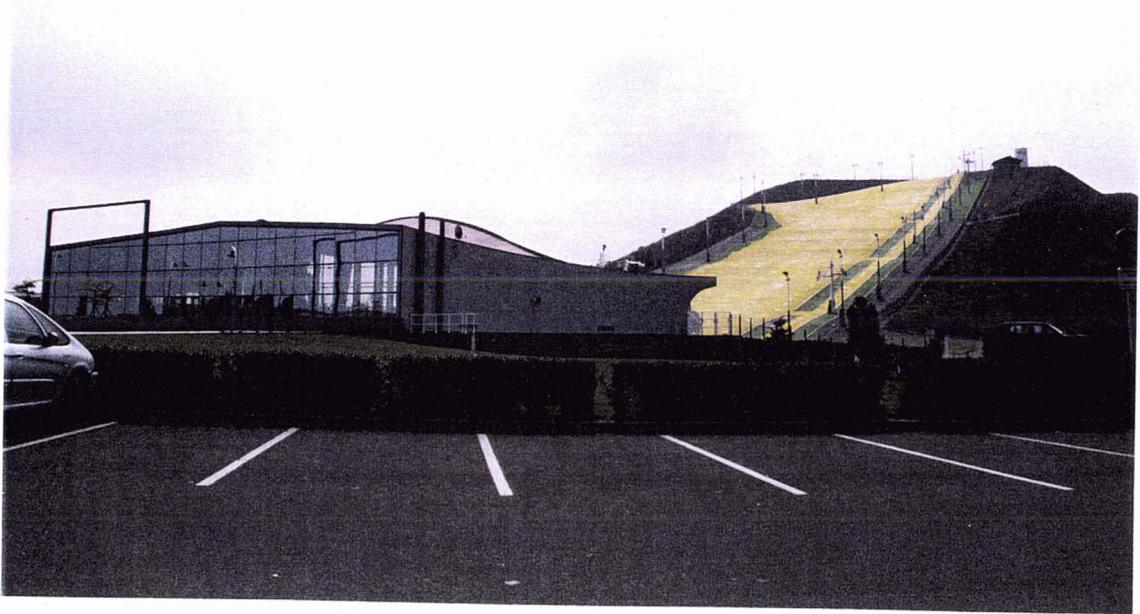
²⁵ D. Petit, *L'importance des terrils dans le maintien de la diversité biologique régionale*, in Actes du colloque "Le patrimoine naturel régional Nord – Pas de Calais", 23-25 nov. 1983, pp. 113-116.



39- Base de loisirs de Rieulay avec un lac d'effondrement minier. (Cl. H. Melin)



40- Base nautique du complexe des "Argales" de Rieulay. (Cl. H. Melin)



41- Terril transformé en piste de ski et bâtiment abritant le complexe sportif, Nœux-les-Mines.

(Cl. H. Melin)

4.3- Un réaménagement culturel et sportif

Plusieurs actions visant à amener les habitants sur les terrils ont été et sont menées. Elles peuvent être culturelles ou davantage tournées vers des activités de loisirs. Elles caractérisent la transformation d'anciens lieux de travail en espaces de loisirs. Ce changement radical de fonction pour les sites industriels est un moyen de signifier la fin de la mine en tant qu'activité de production et l'avènement d'une nouvelle période, qui voit se développer des pratiques de travail et de sociabilité adaptées aux changements sociaux.

J'ai amorcé avec le cas du site 11/19 le Loos-en-Gohelle, l'idée de la transformation de l'industrie en tradition par sa patrimonialisation. L'utilisation culturelle et sportive des terrils peut être envisagée comme une illustration du "rite de passage" vécu par l'activité charbonnière. Dépouillé de ses derniers attributs de lieu de production - par l'exploitation économique qui en extrait les éléments ayant une valeur marchande -, le terril connaît ensuite une phase de latence qui décide de sa nouvelle fonction. Puis, l'aménagement culturel, sportif, ou même sa consécration en tant que site environnemental préservé, est l'acte "rituel" qui lui donne une nouvelle place au sein de la société.

Les réaménagements culturels ont pour objectif d'amener la population sur les friches afin qu'elle les intègre à sa vie actuelle et qu'un travail de deuil puisse s'effectuer. Des manifestations historiques sont ainsi organisées pour témoigner du travail des mineurs, tandis que l'aspect présent et futur des terrils est souligné dans l'organisation de prestations artistiques telles que des spectacles sur les terrils, des sons et lumières auxquels participent les habitants du bassin²⁶.

Les terrils inscrits dans des espaces de nature sont souvent réaménagés en bases de loisirs et en sentiers de promenade et de découverte (photos 39 et 40). Les terrils plats sont particulièrement appropriés pour la création d'espaces naturels et de parcs comme ceux de Raismes-Sabatier (qui possède notamment des "jardins aquatiques"), du Pommier à Hénin-Beaumont ou de la Mare à Goriaux distinguée pour son intérêt faunistique. Ces transformations des friches s'inscrivent dans un vaste plan de restructuration des espaces du bassin minier et les sites ainsi constitués sont souvent des pôles d'attraction touristique et l'emblème d'une nouvelle image de marque de la région. Ces projets de réaménagement sont le résultat des "interventions" des collectivités locales, des syndicats intercommunaux ou de

²⁶ Voir l'exemple des actions de la ville de Loos-en-Gohelle décrites dans le point III - 2, chapitre 4 de cette partie.

certaines entreprises en partenariat avec des communes comme c'est le cas pour la ville de Rieulay.

Les affaissements miniers et la présence de nombreux cours d'eau à proximité des friches a entraîné la création de plusieurs centres nautiques au sein des bases de loisirs et de nature. C'est le cas à Rieulay, à Wingles, Fouquières-lez-Lens (avec le terril du 7/19) ou à Condé sur Escaut (autour du terril de la fosse Ledoux).

Un dernier type de réaménagement dans le domaine des loisirs se développe de plus en plus, c'est celui des réaménagements pour des activités sportives. Ces activités se mettent en place depuis les années 1980 et se sont aujourd'hui diversifiées, mais une des premières initiatives remonte à 1969 où une course de karting avait été organisée sur le site de l'ancien terril de la centrale thermique de Dechy. L'association La Chaîne des Terrils développe notamment sur les terrils du 11/19 de Loos-en-Gohelle des activités d'initiation au parapente ou des courses d'orientation en VTT. En 1987 déjà, trois spécialistes de parapente s'étaient élancés du sommet du terril 21 d'Harnes inaugurant de futurs loisirs grand public²⁷. Un circuit-école de moto-cross a été créé en 1987 en partenariat avec la ville de Wallers et le moto-club du Hainaut. D'une superficie de 7ha, il a été installé sur les friches de l'ancien terril de la fosse Lambrecht. Le projet initial était de créer un circuit-école accueillant des pilotes chevronnés afin d'ouvrir les sports mécaniques à la jeunesse. Des courses à pied sont régulièrement organisées, notamment, par le comité de la course des terrils et le Parc naturel de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut, sur le site de Raismes. La dernière "épreuve" sportive mise en place autour des terrils n'est pas la moins impressionnante. Il s'agit de courses de chars à voile (ayant lieu notamment au moment des Gohelliades). Enfin, l'exemple déjà évoqué de Loisinord à Nœux-les-Mines et de sa piste de ski "des quatre saisons", montre que des actions très originales peuvent être mises en place (photo 41).

Les terrils destinés au moment de leur édification à un rôle secondaire dans l'exploitation industrielle, ont aujourd'hui pris une grande importance et ont survécu à l'activité originelle. De ce fait, leur présence dans le paysage oblige à une réflexion sur le rôle et le devenir des friches industrielles, de taille imposante, dans le bassin minier actuel.

Des recensements et des catégorisations ont été effectuées afin de déterminer quelles actions devaient être engagées et par quels types d'acteurs. Sans sous-estimer les problèmes nombreux que posent les terrils ; instabilité, risques de combustion et d'explosions, pollutions

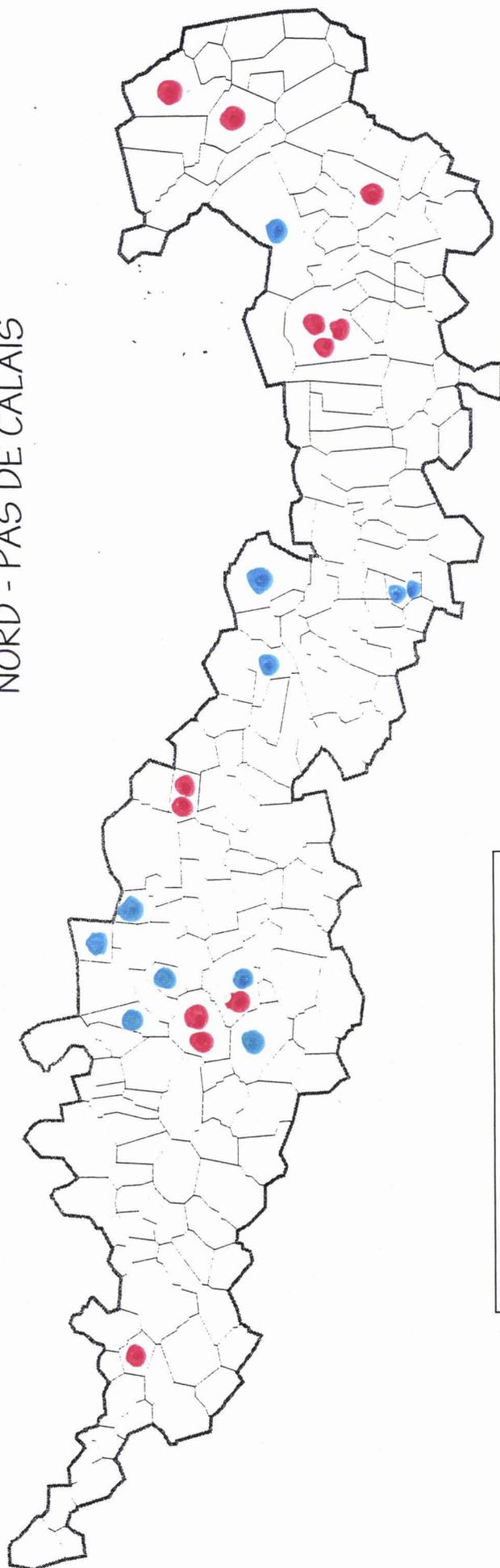
²⁷ Spécial Relais, "Les terrils, quand le stérile devient noble", *Relais*, n°145, mai 1982, pp.9-11.

diverses ; une charte de conservation et de valorisation des terrils a été instituée et sur cette base plusieurs actions de réaménagement sont en cours. Par ce biais c'est une "seconde vie" qui est accordée aux terrils, ils acquièrent une valeur nouvelle - en tant que conservatoires de la nature et sanctuaires animaliers - ou renforcée par l'exploitation économique et industrielle de leurs composants. Une place sur les terrils est également réservée aux habitants du bassin à travers la création d'espaces publics de loisirs et de détente qui permettent d'acquérir une vision nouvelle des friches industrielles et de confirmer leur capacité d'intégration dans le tissu économique et social de la région.

INVENTAIRE DES CHEVALEMENTS

DANS LE BASSIN MINIER

NORD - PAS DE CALAIS



0 10

- Chevalement protégé au titre des monuments historiques
- Chevalement non protégé

II- Les chevalements et les cavaliers, des symboles de l'activité minière

L'exemple des terrils a montré la refunctionalisation d'espaces liés à une activité industrielle disparue et leur insertion dans le quotidien de l'époque actuelle. La requalification des sites leur confère une nouvelle dynamique et les positionne comme des éléments moteurs du territoire. La politique de la ville de Rieulay permet par exemple de développer une méthode nouvelle de traitement des friches et de répondre à la volonté d'intégrer aux actions une dimension "durable".

Le cas des chevalements et des cavaliers est traité à part car il ne se situe pas dans la même perspective. Les chevalements sont davantage conçus comme des monuments permettant l'identification d'un territoire que comme des outils concrets de développement. Leur conservation se situe, dans ce cas, plus dans le domaine du symbolisme et c'est leur pouvoir d'évocation qui est convoqué pour justifier leur sauvegarde.

Les cavaliers quant à eux restent encore des éléments secondaires du paysage patrimonial minier, mais leur rôle commence à s'affirmer dans le cadre des politiques de restructuration urbaine et d'aménagement des zones en transition.

1- Les chevalements, monuments de la mémoire minière

Le bassin minier, à l'époque de l'exploitation charbonnière, comptait plus de 600 chevalements. Il n'en reste aujourd'hui que 23 dans tout le bassin. Parmi eux 12 ont été protégés au titre des monuments historiques²⁸ mais seuls 6 ont été requalifiés, les autres sont laissés à l'état d'abandon²⁹.

1.1- Les caractéristiques techniques des chevalements

Le chevalement, appelé aussi chevalet, est une tour située au-dessus du puits. Il correspond au sommet de la cage d'ascenseur qui permet de descendre au fond les mineurs et de les ramener à la surface, ainsi que de remonter le charbon. Dans sa forme métallique, la plus courante, il comporte une tour principale dans laquelle circulaient en permanence deux cages en sens inverse. Ces cages d'extraction étaient entraînées par une machine installée au

²⁸ Les douze chevalements protégés sont les suivants : le chevalement en brique de la fosse Sarteau à Fresnes-sur-Escaut, les trois chevalements de la fosse d'Arenberg, les deux du 9/9 bis d'Oignies, le chevalement du vieux deux de Marles, le chevalement de la fosse 3 de Lens-Liévin, le chevalement du puits 11 et la tour 19 du 11/19 de Loos-en-Gohelle, le chevalement n°1 de la fosse Ledoux à Condé-sur-Escaut, le chevalement n°2 de la fosse Dutemple à Valenciennes.

²⁹ Voir page précédente la carte qui fait l'inventaire des chevalements.

sol, dans la salle des machines. La liaison entre la machine et les cages était assurée par des câbles ronds en acier qui passaient sur deux molettes situées au sommet du chevalement.

Il existe six types de chevalements, correspondant aux différentes étapes de l'évolution technique.³⁰

- Les chevalements en briques, ce sont les premiers ; leur construction date d'avant 1880. Il n'en subsiste plus qu'un dans le département du Nord, à la fosse du Sarteau.

- Les chevalements en acier :

- Les premiers sont des chevalements métalliques à treillis³¹, soit à carré porteur³², soit à jambages secondaires³³. Ils ont été construits de 1900 à 1946 (voir photos 42, 43, 49).

- Les seconds chevalements en acier sont à âme pleine. Ils peuvent soit être composés d'un jambage secondaire ou être de type "portique"³⁴ et ont été construits entre 1935 et 1960 (photos 44 à 46 et 48).

- Les chevalements mixtes conçus entre 1930 et 1935. Ils sont composés de poutrelles à treillis et de poutrelles à âme pleine(photo 47).

- Les chevalements en béton mis en place entre 1920 et 1935.

- Les chevalements béton-métal, construits dans les années 60. Il s'agit de tours d'extraction³⁵. La machine d'extraction se trouve dans ce cas directement à l'aplomb du puits. Ils ont été fabriqués pour obtenir un rendement plus important. Le seul modèle qui existe encore dans le bassin minier est la tour du 11/19 de Loos-en-Gohelle (voir photo 19, chapitre 4- III).

1.2- La requalification des chevalements, une politique encore hésitante

Deux types de mise en valeur des chevalements ont été définis par l'Etablissement Public Foncier, au-delà de la phase de mise en sécurité obligatoire pour le maintien du site.

Il s'agit tout d'abord d'une mise en valeur passive. Dans ce cas, le chevalement est valorisé en lui-même par des mises en lumière, comme c'est le cas par exemple pour le

³⁰ EPF, *Les chevalements du bassin minier Nord - Pas de Calais, un avenir pour le passé*, Lille, EPF Nord - Pas de Calais, 1996.

³¹ Treillis : ouvrage de charpente en métal fait de barres et de poutrelles entrecroisées.

³² Chevalement composé de quatre pontants verticaux formant le carré auxquels s'ajoutent deux jambages assurant la stabilité du carré lors de l'extraction.

³³ Chevalement carré porteur auquel est ajouté, près du carré, deux autres jambages dits secondaires.

³⁴ Le portique est un chevalement composé de deux paires de jambages placés de chaque côté du carré indépendant. Il peut être simple, dans ce cas il y a un seul compartiment d'extraction ou double lorsqu'il y en a deux, c'est le cas du puits n°3 d'Arenberg.

³⁵ Alliance du chevalement et de la machine d'extraction.

chevalement de Marles-les-Mines, ou des mises en couleur de certaines de ces parties. Pour l'EPF il s'agit alors d'une "utilisation externe en terme de symbole, de point de repère"³⁶. Ces mesures s'accompagnent parfois d'un traitement des abords immédiats du site, c'est ce qui s'est produit à la fosse Ledoux à Condé-sur-L'Escaut (Nord). Ce chevalement métallique à âme pleine a fait l'objet d'une réhabilitation par l'EPF Nord - Pas de Calais. Les 350 ha du site ont été remodelés pour intégrer dans un paysage de nature l'ancien carreau de fosse, les terrils et les plans d'eau créés par des affaissements miniers. Dans ce cas de figure le chevalement n'est pas accessible et sert de monument paysager (photo 46).

La mise en valeur peut être qualifiée d'active. Elle a alors pour objectif de faire jouer un rôle au chevalement dans le cadre des projets de développement des communes. Pour l'EPF l'intérêt des mises en valeur est de "permettre au propriétaire d'intégrer cet ouvrage dans les enjeux de patrimoine, d'image de marque, de paysage, de développement économique ou social qui lui paraissent essentiels"³⁷. Il s'agit là davantage d'un réaménagement plutôt que d'une requalification. Les sites tels que le 11/19 de Loos-en-Gohelle entrent dans cette catégorie. A Wallers Arenberg un des chevalements a été récemment rénové pour pouvoir accueillir des visiteurs qui peuvent grimper à son sommet. Les propos de l'établissement public foncier montrent que les chevalements sont avant tout conçus comme des instruments politiques, leur valeur symbolique n'est évoquée que dans la mesure où elle est compatible avec les objectifs de développement des décideurs.

Du fait de leur abandon et de l'absence d'entretien jusqu'à une période récente, les chevalements ont subi de nombreuses dégradations. Les chevalements métalliques connaissent surtout des problèmes d'humidité, de corrosion et d'absence de contreventements³⁸. Ces derniers sont les bâtiments adossés aux chevalements qui les constituaient, en leur absence aucune structure de remplacement n'a été conçue. Les plates formes et les planchers sont également jugés non conformes aux normes de sécurité actuelles. Pour les chevalements en béton, c'est le matériau principal, le béton, qui connaît des éclatements et des chutes de morceaux. L'EPF a jugé ces problèmes solvables et ne remettant pas en cause la sauvegarde des chevalements.

³⁶ EPF Nord - Pas de Calais, Cabinet Montauffier, *les chevalements du bassin minier du Nord - Pas de Calais*, synthèse générale, avril 1996, p.1

³⁷ EPF, op.cit., p.10.

³⁸ Eléments de construction destinés à protéger l'édifice principal contre le renversement et les déformations dues à des efforts horizontaux.



42- Chevalements de la fosse 9-9bis d'Oignies, de type métalliques à treillis et les bâtiments de production (puits 9 au premier plan et 9bis en arrière plan). (Cl. H. Melin)



43- Vue du détail du chevalement métallique à treillis du puits 9, fosse 9-9 bis d'Oignies. (Cl. H. Melin)



44 et 45- Chevalement du puits 3 de Wallers Arenberg. Chevalement en acier à âme pleine, type portique. (Cl. H. Melin)



46- Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-L'Escaut (Nord), requalifié par l'EPF et entouré de lacs dus aux affaissements miniers. (Cl. H. Melin)



47- Chevalement du puits n°1 de Wallers. Chevalement mixte , poutrelles à treillis et à âme pleine. (Cl. H. Melin)



48- Chevalement de la fosse Sabatier à Raismes, repeint et environnement requalifié.
Chevalement de type acier à âme pleine. (Cl. H. Melin)



49- Haut du chevalement du puits 2 de la fosse de Wallers Arenberg, métallique à treillis.
(Cl. H. Melin)

Les chevalements, même protégés, ont longtemps été laissés à l'abandon une fois leur mise en sécurité effectuée ou même si celle-ci n'avait pas encore été mise en oeuvre. Ils font l'objet de beaucoup moins d'attention que les terrils ou les carreaux possédant encore des bâtiments. Ils sont finalement longtemps passés "inaperçus" dans le paysage. Comme pour les autres éléments des friches minières, les chevalements sont la propriété de Charbonnages de France. Un certain nombre d'entre-eux ont été rachetés par des communes ou sont sous le contrôle des Conseils Généraux. Aujourd'hui, la politique du Conseil Régional consiste à requalifier l'ensemble de ces sites. Ils entrent désormais dans la politique d'aménagement du territoire et sont considérés comme des vecteurs potentiels de développement de par leur intérêt touristique. Il se crée souvent autour d'eux des bases de loisirs ou de découverte de la nature et la possibilité d'en faire l'ascension est un atout que saisissent aujourd'hui les décideurs du tourisme. Dans les sites dits "complets" ils constituent la marque de l'activité minière et contribuent en grande partie à donner son identité minière au site. Leur intérêt esthétique certain leur confère une valeur supplémentaire. D'un relatif anonymat, ils deviennent de plus en plus des éléments chargés de valeur symbolique que l'on fait figurer sur les différents documents présentant la région ou le bassin minier. Leur représentation a donc évolué. Au fur et à mesure que les instances politiques prenaient conscience de la valeur du patrimoine industriel, elles ont remis les objets patrimoniaux à l'honneur et ont fait émerger les chevalements comme des lieux de mémoire autour desquels des actions devaient s'engager.

La requalification dont ils font l'objet est à la fois matérielle - il s'agit de les restaurer - et symbolique - il s'agit de les faire paraître comme des emblèmes du travail et des témoins de l'histoire régionale. Comme pour les terrils, ils n'ont suscité l'intérêt des acteurs institutionnels que depuis le début des années 90. Avant cela, ils n'ont trouvé que peu de soutien permettant leur sauvegarde. Les associations d'anciens mineurs, s'ils ont parfois réussi à préserver des mines-images et du matériel, n'ont généralement pas pu empêcher l'abattage des chevalements jugés dangereux, du fait de leur architecture, pour la population. L'abattage des chevalements a aussi été voulu rapidement par les Houillères pour témoigner de la fin de l'activité. Le chevalement à terre puis démantelé symbolisait le fin de l'ère charbonnière. Le conserver était alors le signe du refus de l'évolution économique et sociale et la "preuve" d'un passéisme dont ne voulaient pas être accusés le patronat, ni les élus locaux.

2- Les cavaliers, des instruments de liaison

Les cavaliers sont des voies ferrées et leurs soubassements, construits à l'époque de l'exploitation charbonnière, par les Houillères elles-mêmes, afin d'acheminer le charbon d'une fosse à l'autre ou vers des lieux de transformation ou de vente. Ils ont été particulièrement utilisés lors des regroupements de sièges en sièges de concentration où chaque fosse se spécialisait dans un domaine précis dans un rayon parfois très étendu et où il fallait une communication efficace pour relier les différents sites. Aujourd'hui, un certain nombre de ces anciennes voies ferrées des Houillères du Nord – Pas de Calais sont en cours de requalification.

Les cavaliers miniers présentent un intérêt touristique aux yeux des aménageurs. Ils sont un lien entre les anciens carreaux de fosse et les cités. Un certain nombre d'entre-eux traversent des villes telles que Noeux-les-Mines, Bully-les-Mines ou Grenay, d'autres passent à proximité de zones industrielles ou se situent dans un environnement rural.

Les cavaliers représentent également une trace du lien existant entre l'activité ferroviaire et l'activité minière dans le bassin minier.

Un certain nombre d'entre-eux sont restaurés et refunctionalisés, c'est le cas notamment à Auchy-les-Mines. Ils deviennent des pistes cyclables ou des chemins de randonnées. L'association Culture Commune, comme il a été décrit, a mis en place des représentations artistiques articulées autour de promenades le long des cavaliers.

La SACOMI a commandé en 1995 à la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), une étude diagnostique sur les possibilités de requalification des cavaliers. Cette action a été soutenue par le Conseil Régional et la préfecture de région. Il s'agissait de retrouver une fonction aux traces qui subsistent de l'activité minière afin de recréer du sens dans les communes désorganisées par la fin de l'exploitation. Le réaménagement urbain ne passe pas seulement par la réhabilitation de logements miniers, il nécessite de retravailler tout l'environnement concerné par l'activité minière pour donner une cohérence à l'ensemble et maintenir une unité entre habitat et paysage.

Les cavaliers sont donc considérés comme des éléments de restructuration urbaine. Leur caractère patrimonial n'est pas réellement évoqué, sauf peut-être dans le cas de Culture Commune. Cela rejoint ce qui avait été démontré dans la première partie de la thèse³⁹ : tous

³⁹ Première partie, chapitre 1, point 3- Comment un objet devient patrimoine. La qualification de l'objet en objet patrimonial.

les objets potentiellement patrimonialisables ne deviennent pas des objets patrimoniaux, un choix est fait pour distinguer les objets ordinaires et les objets du patrimoine. Les cavaliers sont avant tout envisagés sous leur aspect "pratique" et utilitaire et ils n'ont pas été érigés en objets du patrimoine, même s'ils entrent dans la politique patrimoniale régionale envers les traces de l'industrie minière. Néanmoins, dans la vague de réutilisations des lieux industriels, ils trouvent une place comme instrument de liaison. C'est une liaison à double sens, elle a un caractère physique et symbolique : liaison entre les quartiers et les lieux de production et liaison entre passé et présent. Les cavaliers sont comme des ponts permettant de relier deux époques et de réintroduire de la cohérence dans des espaces désarticulés.

III- Les difficultés de conservation, faire du périssable des objets "éternels"

L'évocation des différentes formes prises par le patrimoine de l'activité minière engage une réflexion concernant la difficulté de conserver un tel patrimoine.

Sauvegarder les traces de différentes activités industrielles ne va pas sans poser problème. La valorisation d'un patrimoine industriel nécessite une réflexion approfondie sur les modes de conservation et les types de présentation au public. Différents paramètres entrent dans le choix de conservation du bâti et de son accessibilité au public.

1- Le gigantisme du patrimoine minier

Le gigantisme des traces de l'activité industrielle introduit une première interrogation.

Une des particularités du patrimoine industriel en général et du patrimoine minier en particulier, rendant sa gestion délicate, est qu'il est composé de bâtiments et de machines de taille souvent imposante et pas nécessairement faits pour durer de très longues périodes, surtout sans entretien.

1.1- Les critères de sélection des sites à conserver, entre la pierre et l'image

Les acteurs responsables de ce patrimoine ont donc pris la décision de limiter la conservation de telles structures afin de limiter le coût financier lié à l'entretien et de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour proposer un aménagement de qualité. Les critères de sélection des sites à conserver, de la part de la Caisse des monuments historiques, sont les suivants : ancienneté des installations (depuis la fin du siècle dernier jusqu'aux années 1960), techniques de construction mises en œuvre (choix des matériaux, type de chevalement, type de machine...) et style architectural. Interviennent d'autres critères parallèles : le contexte historique ("s'agit-il d'un lieu de mémoire ?") et la répartition géographique des individus ; le but de la Caisse des monuments historiques étant "d'offrir un échantillonnage bien distribué sur l'ensemble du territoire"⁴⁰.

Le problème est de savoir comment déterminer qu'un bâtiment constitue un "lieu de mémoire". C'est dans ce cas que la présence d'acteurs associatifs ou politiques qui défendent le site va jouer un rôle important. Un lieu qui ne suscite pas de mobilisation collective, qui n'est pas soutenu par une municipalité, aura moins de chance d'être qualifié de représentant de

⁴⁰ Odile Tétu, "Le patrimoine minier du Nord-Pas-de-Calais", *Monumental*, Paris, n°6, juin 1994, pp.31-33.

la mémoire et d'être sauvegardé et réhabilité. La valeur des lieux est donc en partie déterminée par des critères "objectifs" liés à leur matérialité et par des critères relevant de la croyance symbolique. Un lieu qui ne suscite pas d'identification ne peut être jugé représentatif de l'histoire du groupe et préservé pour une postérité qui n'en connaîtrait pas la signification et la valeur. C'est pourquoi pour les différents promoteurs d'actions autour du patrimoine, il est nécessaire de faire apparaître le site comme signifiant pour la population et de le faire accepter par elle. Un certain nombre d'initiatives que j'ai décrites tentent d'associer une population large à leurs manifestations pour obtenir ainsi une légitimité sociale. Mais la mobilisation populaire est souvent difficile et peu développée, les habitants du bassin minier adoptent le plus souvent une attitude de passivité, d'attente et ne manifestent pas d'adhésion particulière vis-à-vis de tel ou tel projet. Pour qu'un site soit malgré tout inscrit comme site patrimonial, les acteurs se tournent vers les instances politiques. Il leur faut obtenir leur soutien, il s'agit alors d'une caution pour faire valoir leur action au niveau régional puis au niveau national et en retour mobiliser la population sur cette base. Dans certains cas, on peut donc dire qu'une reconnaissance officielle, c'est-à-dire émanant des pouvoirs institutionnels, précède une reconnaissance civile, c'est-à-dire locale, de la population. Les différents musées de la mine qui se sont constitués ont avant tout cherché l'appui des municipalités avant de savoir de quelle manière leur projet allait être reçu parmi les habitants.

La valeur patrimoniale d'un site sera déterminée aussi bien par ses qualités matérielles que par ses qualités symboliques. Un bâtiment ou une machine n'ont réellement d'intérêt que s'ils ont "une âme", que s'ils sont le support de discours et de remémorations permettant aux individus de se reconnaître et de se situer dans le temps. Quand les anciens mineurs parlent de leur activité professionnelle par le biais de l'exposition d'objets ou de la visite de bâtiments sauvegardés, ils se resituent dans un contexte historique ; ils montrent la place qu'ils ont occupé et le rôle qu'ils ont joué dans le système de production industriel et dans le développement du territoire. Les objets ne sont pas conservés pour eux-mêmes, tels des objets d'art, mais parce qu'ils permettent une reconnaissance sociale, qu'ils sont un moyen d'expression et en même temps un lien qui permet de faire apparaître l'histoire comme continue et non comme une série de cycles qui commencent et se terminent et qui sont générateurs de ruptures.

1.2- L'intégration des sites dans le paysage actuel, la réhabilitation symbolique de l'industrie

La taille des structures patrimoniales de l'activité minière et leur configuration particulière (chevalements métalliques ou en béton, bâtiments industriels, terrils) posent question quant à l'intégration de ces monuments dans le paysage naturel et urbain actuel. Ces structures doivent s'insérer dans un schéma d'aménagement local correspondant aux aspirations des différents acteurs de terrain : population et acteurs institutionnels. Il ne s'agit pas simplement de réutiliser un lieu mais de lui donner un sens tenant compte des réalités nouvelles.

De telles structures ne peuvent rester "en l'état". Elles nécessitent un réaménagement et une refunctionalisation afin de pouvoir s'intégrer à la fois dans le paysage naturel ou urbain et dans le paysage social. Trois types de réaménagement peuvent être distingués.

Il peut s'agir d'une réhabilitation du site. Dans ce cas, réhabiliter signifie restaurer les structures afin qu'elles ne se dégradent pas, mais cela signifie également qu'on leur accorde une fonction, celle de représentantes d'un secteur d'activité industriel, et qu'on leur reconnaît une valeur. La réhabilitation évoque la conservation de type muséale : le bâtiment ou la structure est maintenue en état comme témoin de l'industrie sans que l'on y développe d'autres activités de production. C'est souvent le cas pour les chevalements isolés. La réhabilitation permet au site d'acquérir le statut de témoin matériel d'une activité passée. Dans le cas des friches, elle concourt à ce que la population puisse retrouver dans ces lieux les traces des modes de production et de la vie sociale. Le classement en monument historique constitue la réhabilitation par excellence : réhabilitation à travers la conservation et la restauration matérielle, mais aussi réhabilitation dans le sens où on redonne un rôle, et par là une dignité, une légitimation, à un lieu stigmatisé par le déclin industriel.

Une reconversion du site peut également être réalisée. Cette opération connote davantage un sens économique. Le site est reconverti dans le but d'une réexploitation par des entreprises, c'est notamment le cas des terrils.

Enfin, les sites, après restauration, peuvent être réutilisés pour des activités différentes de leurs fonctions initiales. Les sites sont dans ce cas rénovés, parfois légèrement modifiés, mais en gardant leur nature propre. Cette restauration a ici pour objectif de développer dans ces sites des activités de diverses natures (culturelles, de loisir, de travail ou de recherche) qui permettent indirectement de se réappropriier le site, de l'intégrer dans la vie présente et d'introduire une continuité d'usage.

Différentes opérations sont donc possibles pour réintégrer les sites industriels défonctionnalisés par la fin de l'activité dans une logique d'organisation. Dans cette optique plusieurs bases de loisirs ont été aménagées autour de terrils devenus ainsi partie intégrante d'un espace de détente. De même, le réaménagement du site 11/19 de Loos-en-Gohelle s'est tourné vers la ville en cherchant à s'intégrer à son centre d'activités et aux habitations.

C'est une question d'échelle qui se pose face à la conservation de grands ensembles miniers et à leur insertion dans le tissu social.

Le gigantisme des sites peut avoir plusieurs définitions selon l'objectif qui a, au départ, guidé leur conception. O. Kourchid distingue, à ce sujet, différentes logiques : "ces grands dispositifs entrent dans diverses catégories suivant les objectifs de départ. Ils peuvent être exemplaires, et parfois uniques dans leurs caractéristiques techniques et générales : soit parce qu'ils correspondent à une volonté d'exploration, ou de record de la part de ces concepteurs, soit parce qu'ils font partie d'une lignée dont la logique d'accroissement de taille est liée à celle de l'amélioration de la productivité ou de l'efficacité, jusqu'à l'abandon, par défaut de la filière conceptuelle, puis de l'objet géant."⁴¹ Il est également nécessaire de relativiser "l'objet ou site de grande taille" en le resituant dans un contexte historique d'évolution technique et en le comparant à d'autres ensembles encore plus grands ou miniaturisés.

Les grands ensembles du patrimoine miniers répondent avant tout à un besoin technique. La taille des chevalements s'impose pour faire fonctionner le système d'extraction des hommes et du charbon. De même la concentration des sièges en ensembles gigantesques a été faite pour répondre à des impératifs de rentabilité et d'efficacité de production.

Le "grand" a également une valeur symbolique, il est synonyme de puissance et de force. Il s'agit donc d'un signe de fierté pour les travailleurs qui, dans leur activité, ont approché des ensembles impressionnants. L'aspect imposant des chevalements a certainement contribué à leur qualification de "monuments". L'effet de taille joue un rôle dans la manière dont va être considéré le site. La "grandeur" des bâtiments et des machines rejaillit sur les anciens mineurs qui s'approprient à leur tour cette grandeur. Elle est en effet relayée abondamment dans les discours narrants le courage des mineurs, leur grandeur d'âme dans la solidarité et la dévotion au travail. Il s'agit d'une construction mythique d'une profession qui

⁴¹ O. Kourchid, "Déterminants et paradoxes de la conservation des grands ensembles techniques et industriels", communication au colloque du Creusot *Le patrimoine de grande taille*, Patrimoine industriel/Industrial Patrimony, Le Creusot M- Montceau les Mines, n°1, 1999, pp.15-17 et O. Kourchid, "Au-delà d'un colloque, méthodologie et théorie du gigantesque", Patrimoine Industriel/Industrial Patrimony, Le Creusot - Montceau les Mines, n°1, 1999, pp.99-100.

s'appuie sur la capacité des traces de cette activité - le patrimoine industriel - à produire du mythe et de l'imaginaire.

Cependant, dans la réalité de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces, le gigantesque devient un handicap certain et suscite moins l'admiration que la perplexité. Les acteurs institutionnels sont particulièrement sensibles à cette vision des choses, eux qui ont la charge financière et la responsabilité de sécurité des friches minières. La conservation des grands ensembles n'a longtemps pas été une priorité et reste problématique. Rappelons-nous que le site de la fosse Delloye à Lewarde a été jugé particulièrement intéressant pour une conservation patrimoniale du fait de sa relative "petite" taille, à échelle humaine et rendant sa gestion acceptable. D'un autre côté, les acteurs du site du 11/19 afin de s'inscrire dans des projets d'aménagements ont du accepter de laisser détruire un certain nombre de bâtiments pourtant symboliquement significatifs⁴². Il en va de même pour le site 9-9 bis d'Oignies. Le projet initial de l'Accusto-Seci prévoyait des liens par le biais des cavaliers avec les sites de la fosse 2 et la fosse 10 (complètement rasée finalement). Une thématique du transport devait également être développée en lien avec le terroir. Les ambitions ont dû être révisées afin de satisfaire aux exigences politiques de faisabilité et de "rentabilité" ou tout au moins de réduction des coûts.

O. Kourchid résume cette dichotomie qui rend le gigantesque problématique : "l'effet de taille s'il est intrinsèquement lié à la nature industrielle du patrimoine (...) est aussi lié à une mythologie sociale intégrant la puissance du grand en soi, pour le moment en opposition avec une mythologie politique tendant à faire du grand soit une ruine encombrante qu'il faut ferrailer, soit une relique abandonnée qu'il faut défigurer ou transfigurer."⁴³

La recherche de nouvelles fonctionnalités pour ces grands ensembles répond à un besoin de reconstruire l'environnement sans rompre totalement avec le passé, afin que la population puisse dégager une cohérence dans les actions. En intégrant les sites dans des circuits touristiques, en en faisant des bases de rassemblement culturel ou récréatif et en les reliant aux villes, l'objectif est d'en faire des supports des nouvelles politiques urbaines en convoquant leur puissance symbolique pour servir le lien social.

⁴² Concernant le puits 11 des bâtiments ont disparu : la recette et le triage. Pour le puits 19 le lavoir a été abattu en 1993, ainsi que le silo servant à stocker le charbon demi-gras et le garage à vélos.

⁴³ O. Kourchid, op. Cit, p.100.

2- Le cadre juridique de la conservation

La conservation et la valorisation du patrimoine industriel se fait dans un cadre légal nécessitant une seconde réflexion.

Sauvegarder le patrimoine minier est une opération complexe de par le gigantisme des structures, la nature de la production et les techniques employées qui entraînent aujourd'hui des problèmes de pollution et des risques de dégradation de l'environnement - affaissement de terrains, inondations...-, mais le maintien de tels sites pose également des problèmes juridiques.

En effet selon le code minier, les services des Houillères du bassin du Nord - Pas de Calais sont considérés comme responsables en cas d'accident survenus sur les sites tant que les puits ne sont pas comblés. De ce fait, les Houillères, aussitôt la fin de l'activité charbonnière engagée, ont mis en place une politique de démantèlement des carreaux de fosse. De plus, le contrat de plan Etat-Région, prévoyait un programme de remise à zéro des surfaces utilisées pour l'exploitation charbonnière. En complément de ces obligations légales, des réglementations spécifiques régissant la mise en sécurité des sites étaient à respecter.

Il existe quatre types de réglementations.

Il s'agit dans un premier temps du **code minier**, que l'on vient d'évoquer, qui exige que les travaux de mise en sécurité soient compatibles avec les obligations en matière d'accès des têtes de puits et de non constructibilité avoisinante. Pour cela le rebouchage des puits était obligatoire, accompagné du coulage d'une dalle de béton en surface, avec un dispositif permettant de contrôler les émanations de grisou.⁴⁴

La question de la propriété des sites se pose dans un second temps avec le problème de la responsabilité en cas d'incident.

Les lois concernant la protection du patrimoine imposent également des contraintes vis à vis des acteurs de la rénovation. Ceux-ci doivent obtenir une autorisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Conservation régionale des monuments historiques, pour toute intervention portant sur des édifices protégés, qu'ils soient classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments historiques. Le degré d'exigence en matière de sécurité doit, à chaque chantier, être compatible avec les souhaits de protection et son niveau doit l'être également avec les budgets.

⁴⁴ D. Ghouzi, *La politique de restructuration du bassin minier du Nord - Pas de Calais*, Lille, DRE, 1980.

Il faut enfin tenir compte des règles de construction qui posent des limites quant à l'accès possible pour le public, par exemple l'accueil du public sur les plates-formes des chevalements.

Les problèmes d'entretien et de sécurité font également l'objet de réglementations spécifiques. Celles-ci reposent toujours en partie sur une loi de 1810 concernant la mise en sécurité des exploitations après arrêt des travaux industriels. Cette loi rend particulièrement difficile le transfert des sites à de nouveaux propriétaires et leurs transformations. Ce qui pose le plus problème est la question de l'abandon de concession. Les concessions du sous-sol étaient attribuées par l'Etat aux exploitants sur différentes durées : 99 ans, durée illimitée, puis 50 ans. La seule manière de briser cette attribution est l'abandon de concession. Jusqu'au début des années 90, des abandons de concession partiels étaient possibles dans le domaine des dépendances légales, c'est-à-dire vis-à-vis des bâtiments et machines du jour nécessaires à la production⁴⁵. Mais après le retrait total des Houillères, les possibilités se sont restreintes notamment du fait de la méfiance des collectivités locales qui craignaient d'avoir à gérer les séquelles de l'activité minière. Une nouvelle loi en 1999 fait disparaître la notion d'abandon de concession au profit de celle "d'arrêt des travaux miniers et de prévention des risques". Les contraintes concernant la gestion des friches ne sont pas allégées pour autant, au contraire, "la loi 99-245 du 3 mars 1999 sur les fondements juridiques de l'exploitation minière et de l'après-charbon (signée Jospin, Pierret, Strauss-Kahn, Voynet, Gayssot) qui modifie les lois fondamentales des années 1950 à 90, remontant elles-mêmes aux lois de 1810, est beaucoup plus contraignante pour l'exploitant qui doit confirmer les précautions qu'il a prises, le bilan des travaux effectués, et celui des risques importants à attendre à la fin de l'exploitation⁴⁶. Cette loi prévoit le transfert à l'Etat de la surveillance et de la prévention des risques miniers".

La conservation et la mise en valeur sont donc soumises à des impératifs de sécurité et d'évaluation des risques.

Une fois la décision de sauvegarder des sites prise, la conservation débute donc par la mise en sécurité des structures, car un certain nombre d'entre elles, comme les chevalements, nécessitent, pour être valorisées, que l'on effectue d'importants travaux. Ces mises en sécurité s'effectuent en plusieurs étapes. Il s'agit dans un premier temps de clôturer le site pour en interdire l'accès au public, afin d'éviter les accidents mais également le vandalisme. Puis il est

⁴⁵ O. Kourchid, "Intelligibilité passée et future des sites miniers d'Oignies (Pas de Calais), *L'archéologie industrielle en France*, (actes du XIIIème colloque national Caen 6-8 octobre 2000), n°40, juin 2002, pp.73-81.

⁴⁶ Op.cit. p.78.

nécessaire de dégager le site des débris et de la végétation. La troisième étape consiste à entamer les travaux proprement dits sur les bâtiments. Les types d'ouvrages diffèrent selon la structure et l'état au moment de la rénovation, cela passe par le nettoyage des murs, la maçonnerie, la menuiserie et le démantèlement des pièces trop dangereuses.

L'étendue des friches industrielles engage donc un processus de réflexion et d'action dans le domaine de la sécurité mais aussi en ce qui concerne l'entretien régulier et sur le long terme. En effet, la décision de faire perdurer une structure industrielle qui a perdue sa vocation première implique que l'entretien du site soit assuré en dehors du circuit industriel initial. Les politiques de conservation et de valorisation doivent donc tenir compte de ce facteur. Par manque de moyens, certaines structures pourtant classées se dégradent. Les problèmes de sécurité concernent la sécurité des personnes qui se rendraient sur les sites, mais également celle des sites eux-mêmes. En effet, les friches sont l'objet de différentes dégradations. Il y a les dégradations naturelles, dues à l'usure des matériaux, les dégradations provoquées par les intempéries, et les dégradations volontaires. De nombreux sites sont vandalisés : vitres cassées, éléments arrachés, cuivres et carrelages démantelés... A l'époque de l'exploitation et dans la période qui a suivi l'arrêt, les sites étaient gardiennés, ils le sont restés tant qu'ils ont appartenu aux Houillères. Ensuite la situation s'est détériorée et l'absence de surveillance a entraîné une dégradation importante des friches. Les acteurs qui s'engagent dans la conservation et la valorisation du patrimoine industriel doivent aujourd'hui assurer eux-mêmes le gardiennage des sites, bénévolement et souvent à leurs risques et périls⁴⁷.

⁴⁷ A ce sujet les cas de Oignies et de Loos-en-Gohelle sont particulièrement éloquentes. A Loos-en-Gohelle, un élu qui surveillait bénévolement le site a failli se faire écraser sous une pièce de métal jetée depuis le haut d'un bâtiment.

CONCLUSION

La réhabilitation des espaces miniers, la transformation des sites et les conflits autour de la question des sorties de concession et de la sécurité des friches, affirment un peu plus l'engagement du patrimoine minier dans des stratégies identitaires et des stratégies de développement. La conservation des sites se base sur le pouvoir d'évocation des lieux et leur capacité à produire du sens. A côté de cela, depuis peu, les critères esthétiques et architecturaux sont à nouveau évoqués. Le besoin de se rassurer sur la technique - au moment de la crise industrielle - s'étant éloigné, de nouvelles perceptions se font jour.

Le regard porté sur les traces de l'activité charbonnière et en même temps l'image du bassin minier sont en train de changer. Il n'est plus question aujourd'hui d'oublier le passé minier et d'essayer d'en cacher les traces, encore récemment qualifiées de séquelles. Au contraire, il s'engage une dynamique qui consiste à se saisir du patrimoine, à le revendiquer pour ensuite l'utiliser comme instrument de reconstruction, reconstruction autant symbolique et culturelle que sociale, économique et politique.

Après avoir assisté à l'émergence du patrimoine minier et à une mobilisation collective autour de celui-ci, nous entrons dans une seconde phase de la patrimonialisation. Il s'agit à présent d'organiser les mobilisations. Le patrimoine industriel est synonyme d'enjeux et devient une composante essentielle des stratégies politiques, aussi bien de la part des acteurs institutionnels que de celle de certains acteurs associatifs.

CHAPITRE 6

LE PATRIMOINE MINIER, UNE PATRIMONIALISATION STRATEGIQUE.

ANALYSE D'UNE INSTRUMENTALISATION DU PATRIMOINE ET DE LA MEMOIRE

INTRODUCTION

Les deux chapitres précédents ont permis de cerner la diversité du patrimoine minier et la multiplicité des acteurs engagés dans sa sauvegarde et sa diffusion. Une telle "richesse" culturelle, sociale et symbolique ne peut pas faire l'objet d'une appropriation collective sans conflit. Les acteurs en présence défendent avant tout leur patrimoine comme un héritage personnel, même si la démarche globale est d'en faire un héritage collectif. Il s'agit de promouvoir sa vision de l'histoire, de faire passer un message particulier. La patrimonialisation de l'activité minière est avant tout un moyen d'expression pour des populations dont on a longtemps ignoré les opinions et pour lesquelles tout était décidé de l'extérieur. Dans ce contexte, le partage de la mémoire n'est pas évident, il nécessite une médiation et surtout la garantie que chacun sera écouté et entendu, et qu'il ne sera pas créé d'instance hégémonique de la mémoire comme jadis avait été institué le pouvoir unique et total des Houillères.

De même, le succès des démarches patrimoniales initiées la plupart du temps par des acteurs associatifs et locaux ne pouvait pas laisser indifférents les pouvoirs publics, particulièrement dans le cas de la région Nord - Pas de Calais, fortement engagée depuis sa création dans le développement d'une politique culturelle reflétant les spécificités régionales. Après la cessation d'activité des HBNPC, le Conseil Régional, et dans une moindre mesure les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, se sont saisis de la question patrimoniale minière pour voir le rôle qu'elle pouvait jouer dans le renouveau du territoire. Pour que les éléments du patrimoine et de la mémoire puissent être intégrés à l'avenir de la région et ne

plus signifier uniquement son passé, il fallait organiser les démarches spontanées mises en place localement et bâtir un projet de territoire intégré. Différentes actions ont donc été menées, montrant les différents enjeux dont le patrimoine minier était porteur.

I- La confrontation des mémoires

De 1961 à 1996, dix musées de la mine ont vu le jour dans le bassin minier Nord - Pas de Calais. De nombreuses associations se sont constituées autour du thème de l'exploitation charbonnière et plusieurs sites ont été sauvegardés. Ces constructions patrimoniales n'ont pas été faites par les mêmes acteurs et n'ont pas été menées de la même manière. Selon que les actions ont été mises en place par des anciens mineurs, le patronat ou des individus extérieurs au monde de la mine, les représentations construites ne sont pas les mêmes. L'attitude des acteurs institutionnels à l'égard de ces initiatives est différenciée, certaines obtiennent du soutien tandis que l'on ignore même jusqu'à l'existence d'autres¹.

Il ne s'agit donc pas d'une mémoire collective qui se forme par la mobilisation du patrimoine, mais de multiples représentations qui ne se rencontrent pas. Bien que dans les discours des différents acteurs en région le patrimoine soit mobilisé contre l'Etat et son attitude d'indifférence, dans les faits il n'y a pas d'unité dans la construction patrimoniale ni de rassemblement pour parvenir à obtenir la reconnaissance nationale demandée. Chaque initiative se bâtit de manière autonome en ignorant les autres ou en remettant en cause leur légitimité. Comme s'il ne pouvait y avoir qu'une seule image du passé industriel et une seule mémoire valable. La construction patrimoniale paraît fortement égocentrique, portée par de petits groupes pour la défense de leurs intérêts au nom d'une identité collective.

Les différents témoignages des promoteurs du patrimoine minier montrent la méfiance qui existe entre les acteurs et le rejet des représentations autres que les siennes. Chacun veut s'attribuer le pouvoir symbolique de l'industrie pour être reconnu. Cette démarche passe par une négation de la mémoire des autres car elle signifie l'altérité et remet en cause l'idée d'identité collective.

Bien que chacun des acteurs en présence se distingue des autres, tous tiennent un discours commun sur ce que doit être la mémoire et sur l'existence de cette pluralité d'actions patrimoniales. Cinq points ont été soulevés à plusieurs reprises.

¹ J'ai rencontré au cours de mon enquête la responsable des musées à la Drac : elle n'avait qu'une connaissance très partielle des musées industriels et techniques.

1- L'absence de contacts entre les sites

La plupart des structures, muséographiques et associatives, n'entretiennent aucune relation entre elles, qu'elles soient situées dans le même arrondissement, à quelques kilomètres les unes des autres, ou qu'elles appartiennent aux deux départements. Chaque structure se perçoit comme unique et ne voit aucune utilité à établir des échanges ou à entretenir une relation de communication avec les autres lieux.

M.L., conservateur du musée de la mine d'Escaudain, a un discours ambigu sur le sujet. Il perçoit le musée comme une pièce d'un puzzle, un élément d'un tout complémentaire, mais il n'existe dans les faits aucune relation entre les structures qu'il mentionne. Le musée établit quelques échanges ponctuels et informels avec le musée municipal de Denain, mais cela reste exceptionnel et ne constitue pas une vraie relation.

"On fait partie d'un puzzle. C'est-à-dire si vous voulez, les gens viennent de l'extérieur, des écoles, ils viennent à Lewarde, normal parce que Lewarde c'est quand même malgré tout avec tous les moyens mis en œuvre, la plus grande réalisation. Eh bien, ils viennent voir à Denain le parcours Emile Zola (...) et puis ils viennent à Escaudain pour voir l'aspect quotidien de la mine. Donc on fait partie d'un ensemble."

Un plus loin dans l'entretien :

"Il n'y a pas de coopération entre les sites, non. C'est tacite. Non, il n'y a pas d'union, pas de coopération." (M.L., musée d'Escaudain, Nord ; HM, 1997).

Les réalisations patrimoniales sont bien les pièces d'un puzzle, chacune donne une vision partielle de l'histoire minière et participe à la création de représentations collectives. Mais elles ne se croisent pas, il s'agit de pièces qui se trouvent les unes à côté des autres, mais sans se voir les unes les autres.

Le musée de la mine d'Escaudain ne se définit que par rapport à Lewarde qui apparaît comme le pôle incontournable : *"Nous avons choisi un thème, la vie quotidienne, nous ne sommes pas Lewarde ! On est satellite de Lewarde et amis d'ailleurs. (...) On a décidé que si un jour on fermait, tout irait à Lewarde."* (M.L. ; HM, 1997). La notion de "musée - satellite" est ici abusivement utilisée. Une seule structure dans le Nord - Pas de Calais est organisée en plusieurs structures muséographiques satellites, il s'agit de l'écomusée de Fourmies. Autour du musée du textile et de la vie sociale, gravitent plusieurs antennes avec des thèmes particuliers : verrerie, poterie... Dans le cas du Centre historique minier de Lewarde aucun accord n'a été passé avec d'autres musées du bassin minier et les contacts sont quasi inexistantes. Bien que le CHM fasse partie

de la fédération des écomusées et musées de société et de son antenne régionale² et que ses responsables s'affichent comme les initiateurs de la démarche de mise en réseau - actuellement à l'étude au Conseil Régional -, le musée ne s'est absolument pas structuré à l'image de Fourmies.

Pourtant, la structuration du CHM et des neuf autres musées de la mine en réseau écomuséal apparaît comme un mode d'organisation pertinent pour la gestion patrimoniale et sa diffusion sociale au sein du bassin minier. Les tensions larvées qui existent entre les structures - pas toutes, seulement les structures "importantes" qui peuvent être un enjeu régional, voire national³ - et l'absence de volonté d'engagement de la part des "petites" structures expliquent en partie la dispersion des initiatives patrimoniales. Les enjeux de la mémoire dans le bassin minier sont importants : le patrimoine doit notamment pouvoir aider à la reconstruction du territoire, et les séquelles - économiques, sociales et culturelles - de l'activité minière sont nombreuses. Le patrimoine n'occupe donc pas la même place que dans l'Avesnois - territoire de l'écomusée de Fourmies - pour lequel la disparition du textile n'a pas eu le même impact social entre autre, et où d'autres activités sont demeurées dynamiques. L'Avesnois est un pays rural tandis que le bassin minier est un espace presque exclusivement industriel, même si l'agriculture a occupé une place importante, notamment dans le béthunois. La densité de la population n'est pas non plus la même. De nombreux facteurs peuvent donc expliquer cette différence de comportement. La poursuite de l'analyse devra permettre d'affiner ces hypothèses.

Le conservateur du musée d'Escaudain désigne sa structure comme "amie" du CHM et partenaire mais dans la réalité aucun contact n'existe entre les deux structures. En se positionnant dans la lignée de Lewarde, conçue comme une réalisation exceptionnelle, ML valorise sa propre structure et se montre comme un élément à part entière de la mémoire collective régionale. Il se rattache à la seule réalisation réellement reconnue par les pouvoirs publics pour légitimer son action et attirer à lui une certaine reconnaissance.

Le site de Wallers Arenberg et l'association qui le valorise, bien qu'ils soient en demande d'aide et en train de s'inscrire comme un acteur du tissu culturel et touristique régional, n'entretiennent pas non plus de relation avec les autres structures. La seule relation qui est envisagée est celle qui entre dans le cadre de besoins de l'association pour son propre développement. Il ne s'agit pas d'établir un réseau d'échanges d'informations ou d'établir un projet culturel commun. Si des visiteurs lui demandent où ils peuvent aller dans le Bassin

² Association régionale qui sera décrite et analysée dans la 3^{ème} partie de la thèse, chapitre 7.

³ Phénomène analysé dans les pages suivantes.

minier, R.L. renvoie à Nœux-les-Mines ou Lewarde, mais il ne le fait que de façon très ponctuelle. Les autres initiatives ne sont pas envisagées comme des modèles ou des exemples d'aménagement dont Wallers pourrait se servir pour sa propre édification. La fosse d'Arenberg est entourée par des murs et des grilles, on pourrait dire que symboliquement l'association est dans la même situation.

"On a très peu de contacts avec les musées ou les associations. On a des contacts quand on a besoin d'avoir quelque chose. Comme là, on aimerait bien avoir des documents qui retracent l'histoire du site." (R.L., initiateur de l'association des amis de Germinal et des anciens mineurs ; HM, 1997).

Dans le domaine associatif, la territorialisation - c'est-à-dire la localisation et l'attachement à un lieu déterminé et délimité - est forte. Chaque association se donne une aire d'influence limitée et ne prend pas part aux actions des autres secteurs. Il n'y a pas d'hostilité pour autant comme on peut en percevoir dans le cas des projets muséographiques. Certaines associations tentent d'établir un réseau informel, mais pas avec des associations travaillant sur le même domaine qu'elles, mais sur des sujets différents ou complémentaires. C'est l'indépendance et l'autogestion qui priment sur le rassemblement.

"Il y a beaucoup de petites associations historiques, mais généralement c'est chacune dans son secteur." (M.G., membre de l'association Gauhéria⁴ ; HM, 1998)

"On a quelques contacts avec Lewarde, il n'y a pas de concurrence, ce n'est pas la même optique. Je pense qu'il y a intérêt à multiplier les initiatives, c'est dommage de vouloir regrouper, il faut laisser les initiatives se développer. Nous ce qu'on veut surtout c'est des contacts avec d'autres associations, qui n'ont pas la même échelle. On a des relations avec des associations d'anciens résistants, avec Culture Commune aussi, l'association ANGR, des ingénieurs, une association polonaise, tout ça. Mais chacun reste autonome, il ne faut pas centraliser, ne pas coiffer." (M.O., association Mémoire et culture de la région minière⁵ ; HM, 1997).

"On n'a pas de contacts avec les musées. Au départ on a dit on n'est pas musée donc on n'a pas de relation particulière avec les musées. Ça serait intéressant pourtant, mais bon dans ce cas qui dirige ? qui chapeaute ? c'est ça le problème." (Mme D., Culture Commune ; HM, 2000).

⁴ Gauhéria est une association du secteur de la Gohelle, dans la région de Lens, qui mène des actions de recherche et de publication sur les différents aspects du passé (historique, archéologique, politique, social) du territoire.

⁵ Mémoires et cultures de la région minière est une association créée par des dissidents syndicalistes de la CGT. Elle a réhabilité la Maison syndicale des mineurs à Lens et y a développé le projet d'un centre des archives du travail et de l'activité syndicale. Elle mène aussi des actions de conférences et de publications. Ces membres, bénévoles, sont des ex-mineurs, des syndicalistes, des enseignants ou des chercheurs et des salariés d'autres secteurs d'activité.

Le peu d'échanges suivis entre les associations ou les structures montre une crainte, celle de perdre la part de pouvoir et d'influence que chacun a bâti sur son territoire. Pour les différents secteurs du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais, et pas seulement le patrimoine minier, il est frappant de constater que les musées et les associations entretiennent plus facilement des contacts avec des structures totalement différentes, parfois très éloignées et qu'ils ne connaissent pas ce qui se passe à côté d'eux⁶. Chacun s'approprie un morceau de l'espace régional et s'en proclame le leader culturel sans tenir compte de ce qui existe parallèlement.

2- Un égocentrisme patrimonial

La plupart des propos recueillis auprès des initiateurs de projets ont une tendance égocentrique très forte. Chacun se perçoit comme une centralité et comme le seul représentant légitime de la mémoire collective. Cela relève souvent d'une ignorance, feinte ou réelle, des autres actions. Chaque projet est décrit comme unique et véritable porteur de l'identité minière.

L'égocentrisme part souvent d'une personne, l'initiatrice du projet, pour s'étendre à l'action toute entière. Les acteurs se positionnent dans un premier temps comme étant les seuls à avoir sauvé le patrimoine et permis à la mémoire collective de se forger. Ils se présentent comme les détenteurs du savoir, presque des visionnaires, puisqu'ils ont engagé des actions alors que les autres ne faisaient rien. Puis ils définissent leur réalisation comme l'unique lieu de mémoire du bassin minier.

Cette prise de distance d'avec les autres initiatives et cette survalorisation de sa propre réalisation est nécessaire à double titre. Il s'agit, d'une part, d'assurer l'ancrage local du projet en le faisant apparaître comme une réalisation indispensable pour la lecture et la compréhension des phénomènes sociaux locaux ; et d'autre part pour l'initiateur il s'agit de forger son propre statut et de s'assurer de son rôle de porteur de mémoire. Afin d'identifier clairement leur action et de lui donner une visibilité, les acteurs se doivent de la présenter comme exemplaire.

⁶ Cette question fera l'objet d'un développement plus approfondi dans la 3^{ème} partie de la thèse consacrée aux stratégies patrimoniales.

"A l'époque, dans les années soixante-dix, j'étais le seul à avoir l'esprit de conservation." (M.D., initiateur du musée de la mine d'Auchel, mineur puis géologue, 1990, cité par O. Kourchid⁷).

"Si vous voulez, moi j'ai d'abord été président de l'association, pendant sept ans et puis j'ai été nommé conservateur du musée et cela pendant vingt ans. (...) c'est sur mon indication personnelle que l'on a préservé puisque, comme je vous l'ai dit, je travaille depuis vingt cinq ans sur la mémoire minière." (M.L., initiateur du musée de la mine d'Escaudain, inspecteur des impôts retraité et écrivain ; HM, 1997)

"C'est une initiative personnelle car il fallait témoigner de la pénibilité du monde de la mine (...) L'idée m'est venue de créer un musée qui ne soit pas figé." (monsieur D., initiateur du projet de musée de la mine de Bruay-la-Buissière, ancien journaliste et responsable éditorial, 1990, cité par O. Kourchid, op.cit p.27.)

"On m'a demandé de m'occuper de ce site, étant ancien mineur. (...) je suis heureux de pouvoir continuer à parler un petit peu de notre métier. Les gens me disent "la mine on n'en a jamais entendu parler comme ça", cela me fait plaisir. (...) Je ne me sens pas l'âme de mettre quelqu'un en route [pour pendre sa suite au musée] parce qu'il ne sera jamais capable de répéter ce que je dis." (M.D., animateur du musée le vieux deux à Marles-les-Mines, ancien porion ; HM 1997).

En insistant sur leur rôle dans le processus de patrimonialisation, les acteurs légitiment leur position. Il ne s'agit évidemment pas ici de dénoncer une attitude égocentrique mais de montrer que la patrimonialisation de l'activité industrielle permet à des individus d'acquérir un nouveau statut, de retrouver un rôle social. Ils se montrent également comme des mémoires vivantes et donc comme des agents possibles de la transmission culturelle et identitaire.

Plus globalement, tous les projets patrimoniaux s'auto-attribuent la position de leader dans le domaine de la mémoire collective et des représentations. Quand je demande à M.L., fondateur du musée de la mine d'Escaudain, de définir le musée et ce qu'il représente, il me répond qu'il est "*le temple de la mémoire collective de la région*". Il suggère donc que dans le musée se trouve tous les éléments du passé minier permettant d'identifier le bassin minier, ou même la région, dans sa globalité. Sa production patrimoniale est donc exhaustive. La collection du musée est en fait une thématique précise, datée, "la vie quotidienne du mineur en 1900" et sa pratique professionnelle, dans le Nord, et plus précisément l'Ostrevent. Elle ne peut donc pas être à elle seule l'ensemble des représentations régionales. M.L. ne connaît pas les musées se situant dans le Pas de Calais, cependant il généralise son action pour l'ériger au

⁷ O. Kourchid, "La mémoire de la mémoire, quatre initiatives de conservation du patrimoine dans le bassin minier Nord - Pas de Calais, *Sciences sociales, industries, techniques et cultures professionnelles*, Lille, n°3-4, déc. 1997, pp.9-35.

rang régional et la présenter comme un lieu exemplaire. De même, M.D., responsable du musée de Marles-les-Mines, considère qu'il n'y a qu'une municipalité impliquée dans la sauvegarde du patrimoine du bassin minier, comme j'ai eu l'occasion de le signaler lors de la présentation de cette initiative.

Le discours des grandes structures, muséographiques ou associatives, montre qu'elles souhaitent apparaître comme les acteurs principaux dans la question patrimoniale. Leurs dirigeants élaborent des stratégies de domination et d'imposition de signes culturels dont l'enjeu est le pouvoir sur le domaine symbolique et des représentations. Afin d'apparaître aux yeux des partenaires politiques et institutionnels comme les collaborateurs potentiels pour la mise en place des politiques d'aménagement et de développement, les responsables de ces structures doivent s'imposer au sein du bassin minier, parmi les différents acteurs culturels.

"Les gens ont peur des grandes associations hégémoniques qui veulent tout faire. Ce n'est pas vrai, nous on essaye de mettre tout ça en musique, c'est tout. Qu'il y en ait qui veulent faire des gîtes miniers comme on l'a proposé il y a quatre ans c'est bien. La formule "bed and briquet" c'est la nôtre, c'est nous qui l'avons sortie et ça a été repris par tout le monde, c'est très bien, mais qu'il y ait vraiment un projet commun pour le bassin minier. (...) nous notre but c'est d'être l'élément fédérateur." (M.B., La chaîne des terrils ; HM, 1997).

"Pour l'instant on n'a pas de relations avec les musées, mais il faut que ça se crée. Il faut que nous on ait un projet et quand se sera fait il faudra qu'on se rencontre et qu'on voit comment on met en relation toute notre activité. (...) La Chaîne des Terrils a déjà des relations avec divers petits musées." (Mme D., Culture Commune ; HM, 2000).

Les deux associations, Culture Commune et la Chaîne des Terrils, s'imposent d'emblée comme les leaders potentiels d'un réseau du patrimoine minier qui n'existe pas encore. Elles se positionnent comme des forces de propositions que les autres structures pourront imiter et dont elles pourront se servir. Pourtant, elles sont parmi les dernières associations à s'être constituées. Elles ont toutes deux été créées en 1989, alors que la plupart des musées étaient déjà ouverts et que se mettait en place une campagne d'inventaire et de protection du patrimoine par la Drac et le Conseil Régional. Elles font partie du mouvement institutionnel qui a "récupéré" la dynamique patrimoniale, enclenchée dans les années 60-70 et confirmée dans les années 80.

Si la Chaîne des terrils et Culture Commune sont des acteurs associatifs, il convient de faire à ce stade de la réflexion, une distinction entre les différents niveaux associatifs. Il y a d'un côté les associations regroupant des bénévoles et passionnés du secteur minier : cela peut

être des anciens mineurs ou des personnes extérieures au monde de la mine et qui s'engagent dans des actions indépendamment de leur activité professionnelle d'origine. De l'autre côté se situent les professionnels de l'action sociale et culturelle. Ils appartiennent souvent à des structures disposant de salariés et agissent soit pour le compte d'acteurs institutionnels, soit pour se positionner comme des interlocuteurs et des instances de "lobbying" par rapport à eux. Fortes de leur position - elles sont reconnues par les pouvoirs publics et aidées - ces associations vont ensuite tenter de s'imposer auprès des acteurs pré-existants pour leur apporter leur "expertise" et devenir réellement leader dans le domaine patrimonial.

Le Centre historique minier de Lewarde adopte les mêmes positions et se définit comme l'initiateur de tout ce qui concerne la culture minière dans la région, voire dans la France entière⁸. Et c'est précisément entre ces trois acteurs que vont se nouer des conflits, chacun poursuivant à sa manière le même but : être l'instance et le lieu de référence du patrimoine et de la mémoire de l'activité charbonnière.

Cette volonté de domination, d'exercer une suprématie dans le domaine de l'action patrimoniale, est nécessairement source de conflit.

3- Une prise de distance et une disqualification des autres initiatives

La phrase la plus fréquente rencontrée dans les entretiens effectués pourrait être schématisée ainsi : "nous on ne fait pas la même chose que...". En effet, si les acteurs ont tendance à se percevoir comme les seuls producteurs de mémoire et de patrimoine, ils mettent également une distance avec les autres projets qu'ils connaissent mais auxquels ils ne reconnaissent pas le statut d'élément du patrimoine et de représentant de la mémoire. Le thème de la singularité et de l'originalité revient fréquemment. Pour asseoir leur légitimité, les sites doivent apparaître comme les seuls capables de refléter "la vraie histoire" de la mine.

Ils procèdent donc à un rejet, souvent général, des autres lieux de mémoire. Même si les petites structures dénoncent l'hégémonie de Lewarde, elles ne parviennent pas à s'accorder pour former un interlocuteur de poids, elles mènent leurs actions de manière individualiste en souhaitant être la seule structure à résister au temps.

⁸ Cette question a été traitée dans le point consacré au CHM : I- "le centre historique minier de Lewarde, une mémoire officielle", chapitre 4, 2^{ème} partie.

Les initiateurs du musée d'Auchel mettent en avant leur différence et valorisent le fait qu'ils sont anciens mineurs et bénévoles pour faire les visites. C'est ainsi une certaine authenticité qu'ils promeuvent :

"Les gens trouvent que c'est plus chaud ici : on essaye de prendre des groupes de 15 pas plus pour faire voir et bien expliquer ; chez nous c'est l'accueil et les gens reviennent : une dame, cela fait quatre fois qu'elle refait la visite. On ne critique pas le musée de Bruay, ni Lewarde, mais nous c'est autre chose." (M.D., musée d'Auchel, 1990, source : O. Kourchid, 1997, p.15).

Les animateurs du musée de la mine de Nœux-les-Mines adoptent la même position, presque dans les mêmes termes :

"Ici, ce qui est important aussi c'est l'homme. Montrer ce qu'on faisait, raconter la vie des mineurs. Les gens aiment bien que les anciens mineurs fassent visiter et racontent car c'est comme si ils revivaient l'histoire." (M.P., musée de la mine de Nœux-les-Mines ; HM, 1997)

"J'entendais dire qu'à Lewarde c'est le patron minier qui avait eu l'initiative, et voulait contrôler ; donc à Nœux on voulait essayer de montrer autre chose..., montrer que des objets ce n'est pas suffisant." (M.M., office de la culture, musée de Nœux-les-Mines 1990, cité par O. Kourchid, 1997, p.23).

L'homme est souvent au cœur des revendications des structures animées par des anciens mineurs. C'est leur atout majeur. Ils survalorisent le discours du mineur et ses connaissances car c'est un moyen pour eux de réhabiliter leur image, mise à mal par la fermeture des mines. Ils peuvent, par la médiation du patrimoine, valoriser leur identité et se la réapproprier. Le discours de M.D., du musée de Marles-les-Mines était éclairant sur ce sujet, il parle des "vrais mineurs" et de l'importance du dialogue et de l'échange. Ce sont finalement les qualités "traditionnelles" du mineur qui sont évoquées, mais cette fois dans le contexte actuel et plus à l'époque de l'exploitation. Il est question de chaleur humaine, de solidarité, d'entraide. Les points forts de la culture minière sont remis au goût du jour, réactualisés et recontextualisés pour servir les besoins actuels des acteurs.

Parallèlement à la valorisation de leur activité, certains acteurs dénoncent les insuffisances des autres structures, de manière parfois sévère. C'est là aussi une façon de renforcer leur propre réalisation. Par ce biais, ils tentent une nouvelle fois d'apparaître comme des leaders, s'ils ne sont pas les premiers à avoir engagé une action, ils sont les seuls à l'avoir réellement bien fait. De leader historique, on passe à un leader symbolique. Ce qui fait la valeur du lieu ce n'est pas son antériorité mais le contenu de ce qu'il présente. La mémoire de

la mine ce n'est donc pas forcément la vision la plus ancienne de l'activité industrielle, mais celle qui est la plus "authentique". Pour pouvoir assurer la survie de leur musée, chaque dirigeant adopte le discours du plus puissant pour s'attribuer symboliquement une part de sa force. Quand il est question d'auto-évaluer leur structure, tous les responsables des musées se réfèrent au CHM pour se définir eux-mêmes. En se comparant à lui, ils se situent sur le même niveau et peuvent donc à leur tour être qualifiés de lieux de références et hauts lieux de mémoire du bassin minier. C'est ce que fait M.D., fondateur du musée de Bruay-la-Buissière, lors de son entretien avec O. Kourchid en 1990. Il me tiendra des propos semblables quelques sept années plus tard⁹.

"OK : il y a trois musées de la mine au moins dans la proche région : Bruay, Auchel, Noeux-les-Mines¹⁰.

M. D. : et il y en a deux de trop ; il y a un gâteau et on se le partage. Mais j'approuve l'opinion de Lewarde qui freine la multiplication des musées ; dans cinq ou dix ans les musées seront trop nombreux : il faudra que les moins costauds tombent. (...) Dans ce que fait Auchel il y a de très bonnes choses ; à Noeux-les-Mines il y a une équipe très attachante ; mais dans dix ans cela restera toujours à un stade confidentiel."¹¹

M. D. n'est pas issu du milieu de la mine, il s'agit d'un intellectuel passionné d'histoire qui a voulu raconter l'histoire de l'exploitation charbonnière et les conditions de travail. De manière implicite dans ses propos, il trouve que sa structure est plus légitime que celle des anciens mineurs car il pense disposer de moyens pour en assurer le développement et la diffusion, par rapport à d'anciens mineurs bénévoles non professionnels de ce genre d'activité. Le thème du "professionnalisme" en regard du bénévolat des structures est souvent utilisé par les acteurs qui s'inscrivent dans des stratégies patrimoniales pour discréditer d'éventuels concurrents.

De même, les projets disposant de moyens importants utilisent un vocabulaire spécifique qui les distingue d'emblée des structures amateurs. Ils apparaissent davantage comme des *entreprises culturelles* s'investissant sur un marché. Ils doivent cependant aussi montrer leur différence, leur originalité, pour maintenir leur pouvoir. Ainsi, le projet Ecopôle de Loos-en-Gohelle s'est défini par rapport à ce qui existait déjà. Il s'est démarqué et a souligné sa volonté de faire autre chose, d'apporter de la nouveauté par rapport à un secteur saturé d'espaces muséographiques.

⁹ Propos tenus lors d'un entretien non enregistré que j'ai eu avec lui en 1997.

¹⁰ A ce moment là le musée de Marles n'existe pas encore, il est en projet.

¹¹ O. Kourchid O., 1997, op.cit., p.26.

"Il y a plusieurs façons de travailler sur la mémoire, Lewarde c'est la façon la plus classique, c'est la muséographie, donc il était hors de question que Loos se positionne sur ce créneau. (...), notre projet ce sera tout sauf un musée de la mine." (Mme. C., Ecopôle du 11/19 ; HM, 1997).

Le Centre Historique Minier de Lewarde est souvent le référent pour permettre aux autres structures de se positionner et d'expliquer leur projet. Le but toujours évoqué est d'être différent de Lewarde, ce qui permet de justifier l'utilité du nouveau projet. C'est la stratégie qu'utilise l'association des amis de Germinal et des anciens mineurs à Wallers Arenberg :

"On ne voudrait pas quand même faire la même chose qu'à Lewarde, ce serait idiot. Lewarde est un musée, nous sommes un site, un site qui va se développer progressivement par diverses choses." (R.L., association des amis de Germinal et des anciens mineurs, Wallers Arenberg ; HM, 1997).

L'aspect muséographique de la mise en valeur du patrimoine n'est pas privilégié car il s'agit déjà du "créneau" du CHM. Pourtant au sein des bâtiments, l'association aménage un semblant d'espace muséographique : exposition de photos, reconstitution de galeries. Mais les promoteurs du projet savent que ce ne sont pas les aspects à mettre en avant pour attirer l'attention et les financements, car le CHM semble intouchable et dominant sur ce domaine, surtout dans le département du Nord. R.L. insiste donc plutôt sur l'identité de friche industrielle du site. Là où ça aurait pu être un handicap il y a quelques années, cela constitue un atout car le site se présente comme complémentaire de l'action de Lewarde. Les autres carreaux de fosse "complets" sont situés dans le Pas de Calais, à Oignies et à Loos-en-Gohelle, Arenberg est donc unique dans le secteur. Dans le discours de R. L., Lewarde n'est pas défini comme un site mais comme un musée, il s'agit pourtant d'une ancienne fosse, la fosse Delloye, mais son identité industrielle est gommée pour faire ressortir de manière plus vive celle de Wallers Arenberg.

4- La concurrence entre les sites

Aucun acteur n'évoque ouvertement le fait qu'il puisse y avoir de la concurrence entre les sites. Ceux-ci soulignent plutôt l'absence de concurrence car les thèmes développés par chacun sont différents et qu'il y a plutôt complémentarité des projets. Cette négation d'une rivalité pourtant bien réelle relève peut-être de la crainte de voir son action remise en cause s'il apparaît qu'elle est semblable et remplit le même rôle qu'une autre.

Les associations de bénévoles et les "petits musées" ne sont pas réellement concernés par la notion de concurrence. Chacun mène son projet sur son territoire sans tenir compte des autres et sans s'inscrire dans une démarche de compétition.

Par contre, les structures plus importantes, bénéficiant de subventions conséquentes, se positionnant comme des interlocuteurs des pouvoirs publics et qui élaborent des stratégies de développement, sont très concernées par cette question. Il s'agit pour elles de savoir qui sera "tête de réseau", quelle structure sera moteur dans le cadre de la mise en place d'une politique régionale. Dans l'enquête que j'ai effectuée, quatre structures entrent dans ce jeu de conflit larvé pour déterminer qui est le dépositaire des représentations collectives. Il s'agit du Centre historique minier de Lewarde, du projet Ecopôle de Loos-en-Gohelle, de l'association Culture Commune et de l'association la Chaîne des terrils.

Le Centre historique minier est au centre d'un certain nombre de tensions avec différents acteurs, muséographiques, associatifs et institutionnels. Le directeur perçoit sa structure comme la seule représentante de la mémoire de l'activité minière dans le Nord - Pas de Calais. Il ne conçoit pas qu'une autre structure muséographique d'envergure puisse être mise en place.

"On n'arrive pas à se faire subventionner par le département du Pas de Calais sous prétexte que nous sommes situés sur le département du Nord. Mais le département du Nord dit attendez, le CHM concerne l'ensemble du bassin minier et il reçoit des visiteurs du Pas de Calais (...). Donc tous les gens qui viennent du Pas de Calais ici pour découvrir leur patrimoine, leur culture, c'est gratuit pour le département du Pas de Calais, il ne paye pas un centime en disant c'est sur le département du Nord. Alors en gros la solution c'est de dire alors vous n'avez qu'à en construire un de musée, pour les habitants de votre département. Ça fait qu'il y aurait deux musées de la mine concurrents dans deux départements voisins." (A.D., CHM ; HM, 2000).

Dans ces propos il ne semble exister qu'un musée de la mine et non dix ! A.D. ne considère pas les petites initiatives comme étant réellement des musées de la mine ou en tout cas elles sont jugées comme n'entrant pas dans les enjeux régionaux. Il reproche aux acteurs institutionnels un manque de coordination¹² et la non implication du Conseil Général du Pas de Calais dans le financement de la structure. Le CHM est montré comme la seule instance qui permette aux habitants du bassin minier de renouer avec leur histoire puisque les visiteurs du Pas de Calais doivent se rendre à Lewarde s'ils veulent connaître leur culture et leur

¹² Manque de coordination qui est réel, nous aurons l'occasion de le voir plus loin.

patrimoine. Il est vrai que le CHM est une structure importante, d'envergure nationale au plan des collections et du nombre de visiteurs. Il semble cependant que la seule manière pour assurer et garder cette suprématie soit d'empêcher toute émergence de nouveaux projets. Même si le musée n'a plus de lien avec les Houillères et CDF, l'attitude du CHM reprend les conduites anciennes du patronat, qui au temps de l'exploitation prenait en charge de manière hégémonique toute la population, tant au niveau du travail que des loisirs ou de la santé. Au moment de la constitution du centre historique minier par les HBNPC, l'attitude des dirigeants vis-à-vis des autres projets en cours a été de freiner tant que possible leur réalisation et leur expansion. L'idée de non concurrence est présente dès le départ et perdure toujours.

Entre les associations il se produit également des dysfonctionnements dans la répartition des rôles de chacun, et ceux-ci amènent une certaine concurrence. C'est par exemple le cas au niveau du projet Ecopôle sur le site du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Un projet de classes vertes et de classes de patrimoine avait été initié avec la Chaîne des terrils en 1997. La Chaîne des terrils devait également prendre en charge l'aspect historique et patrimonial du site. En 2001, on se rend compte que c'est finalement l'association Culture commune qui s'est appropriée de manière dominante ces deux projets¹³. Elle mène des tests avec le rectorat pour des classes du patrimoine et vient de diffuser un document écrit relatant l'histoire du site, l'évolution de son patrimoine et ses caractéristiques. Cela pose des problèmes de cohérence dans les actions et de lisibilité des structures.

L'association la Chaîne des terrils analyse le manque de concertation entre les acteurs comme une espèce de concurrence déguisée. Elle soupçonne d'autres projets de s'approprier ses idées sans la consulter et de vouloir se montrer, à sa place, comme l'initiateur d'un certain nombre d'idées et de projets d'aménagement. Quand, au cours de mon entretien à la Chaîne des terrils, j'évoque les projets de Wallers de créer des gîtes ruraux dits "gîtes miniers" et un hôtel, le directeur de la CT réagit ainsi :

"Vous m'apprenez des choses. Je ne veux pas dire du mal donc on ne va pas revenir sur ce projet mais ça reprend quand même pas mal d'idées qu'on a depuis un moment. Bon, que les gens reprennent nos idées, on n'a rien contre, à la limite au contraire, on n'a pas vocation à tout faire, on a plutôt vocation à initier les choses. Mais c'est vrai que ce que je déplore au point de vue interpersonnel c'est un manque de cohésion et de vision d'ensemble. Le bassin minier est quand même dans une situation catastrophique et je ne vois pas bien comment on peut s'en sortir si chacun joue pour lui-même." (M. B., la chaîne des terrils ; HM, 1997).

¹³ Même si la chaîne des terrils y est toujours associée.

En 2002, le maire de Wallers a exposé, lors d'une réunion publique, les projets d'aménagement de la fosse d'Arenberg. Il a évoqué les gîtes ruraux - gîtes miniers en réaffirmant que c'est à Wallers que l'idée avait été inventée. De fait, deux structures peuvent bien avoir des projets en commun sans avoir nécessairement "copié" l'une sur l'autre. L'idée de gîtes est plutôt classique dans les projets d'aménagements touristiques et elle a pu être initiée deux fois par des acteurs qui de toute façon ne se côtoient pas et se connaissent très peu.

Le fait est que chacun veut s'imposer comme une structure de référence et que les autres sites, s'ils manifestent des ambitions régionales, paraissent comme des obstacles.

5- Des réseaux limités

Malgré les oppositions formulées ou implicites entre les sites et la concurrence pour l'imposition d'un imaginaire collectif et sa maîtrise, il existe des échanges entre certaines structures. Il s'agit de réseaux limités, ne concernant que certains acteurs précis.

Ainsi le Centre historique minier entretient des relations de partenariat avec la Maison du Terril de Rieulay. Le fait est que ces relations existent depuis que l'initiateur du projet de Rieulay, qui est aussi maire de la ville, est devenu président du Centre historique minier. Les responsables du CHM dans leurs discours affirment demander depuis plusieurs années la création d'un réseau et affirmer sa nécessité. Le directeur du CHM s'attribue la paternité de la notion de réseau du patrimoine minier. Mais dans la réalité, les choses ne se passent pas de manière aussi simple. Le CHM qui prône depuis toujours la notion de réseau n'a aucun contact suivi avec les autres musées de la mine ou les associations. Il n'a rien mis en place et n'a sollicité aucun acteur pour lui suggérer une telle coopération. Un réseau existe bien, auquel appartient le CHM, mais il se situe au niveau régional avec des structures qui ne concernent pas le patrimoine minier¹⁴. Les responsables du CHM n'ont donc pas appliqué ce qu'ils suggéraient.

Les autres acteurs majeurs du bassin minier évoquent quant à eux la difficulté de mettre en place des relations de coopération avec le CHM ou d'autres acteurs. Il y a une attitude commune d'attentisme. Chacun espère que l'autre va faire la démarche de proposer un programme commun. Tous espèrent également beaucoup du Conseil Régional qu'ils

¹⁴ Il sera question de ce réseau au sujet des stratégies associatives dans la troisième partie, chapitre 7.

perçoivent comme "seul médiateur possible". Quand les projets ne sont pas initiés ou repris en main par les acteurs institutionnels, il apparaît finalement que ce sont les acteurs associatifs eux-mêmes qui demandent une telle prise en charge. Le politique est envisagé comme le seul acteur permettant de dépasser les clivages et d'assurer la pérennité des structures. C'est à l'autorité politique et administrative que l'on demande d'être aussi l'autorité symbolique et culturelle. Les acteurs politiques répondent souvent à cette demande car ils ont besoin de cette caution symbolique pour se maintenir au pouvoir, comme G. Balandier l'a souligné à plusieurs reprises¹⁵.

"A terme il faudra vraiment qu'on se mette en réseau avec tous les petits musées. Enfin bon, je pense que cela va se faire doucement. Je voudrais qu'on le fasse avec la Chaîne des Terrils, y aller ensemble pour développer ces projets en partenariat. Euh, après il y a plus ou moins Lewarde, je dis plus ou moins parce que c'est plus ou moins compliqué de travailler avec eux.

(...) si on arrivait à se mettre en réseau comme Fourmies l'a fait ça serait bien, mais il ne faut pas rêver (rires). Mais je ne suis pas méchante hein, c'est peut-être possible, mais ça veut dire que ce serait Lewarde qui chapeauterait, le problème est toujours là. Et d'un autre côté je suis d'accord que ce soient eux parce que c'est leur rôle aussi. Mais ça veut dire qu'il y aurait une structure assimilée à Lewarde qui s'occuperait de cette coordination totale des lieux. Je crois que c'est nécessaire pour une compréhension du milieu, mais ce n'est pas facile de travailler avec eux." (Mme D., Culture Commune ; HM, 2000).

Les acteurs perçoivent l'importance de travailler ensemble et de montrer à l'extérieur une cohérence des activités mais ils ne parviennent pas à la mettre en place. Les conflits de personnes sont relayés par des tensions entre partis politiques et entre acteurs institutionnels. Personne ne veut abandonner sa part de pouvoir et se voir privé de son aire d'influence.

La situation dans le bassin minier, au plan patrimonial, est complexe. Il existe une pluralité d'acteurs aux motivations différentes et qui s'inscrivent dans plusieurs stratégies. Ce qui relie les différents intervenants c'est que la mobilisation du patrimoine industriel est toujours engagée pour produire du lien, du développement, de la cohésion... Finalement on reste toujours dans le domaine de la production : d'industrielle elle est devenue symbolique,

¹⁵ Dans la 3^{ème} partie de la thèse, cette problématique sera reprise. Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967 ; Balandier G., *Le détour*, Paris, Fayard, 1985, coll. L'espace du politique.

mais il est toujours question de rentabilité - culturelle, sociale, politique - de dirigeants et de politiques de développement.

II- L'engagement du Conseil Régional : chronologie d'une politique du patrimoine en bassin minier

Dès sa création, le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais a inscrit le patrimoine industriel dans sa politique culturelle et, parallèlement, a fait du réaménagement des anciennes zones industrielles une priorité. Il s'attache très tôt à la question du devenir du bassin minier, alors en pleine récession. En 1982, le Conseil Régional fait partie des membres fondateurs de l'association du Centre Historique Minier de Lewarde. C'est le début de l'engagement de la région envers le patrimoine minier, patrimoine dont il va faire une de ses priorités dans le cadre de la reconquête des espaces sinistrés par la crise économique.¹⁶

Dès le milieu des années 80, le Conseil régional soutient et participe à l'inventaire du patrimoine industriel du bassin minier¹⁷. Il finance en partie le Centre Historique Minier de Lewarde, les subventions allouées sont de 650.000 francs (99.091 euros) en 1991 et de 1 million de francs (152.449 euros) en 1995¹⁸. A partir des années 1990, au moment où les HBNPC disparaissent et où leurs actifs sont transférés à Charbonnages de France, établissement public à vocation économique, le Conseil Régional (présidé par le parti socialiste jusqu'en 1992 puis par le parti écologiste des verts, puis à nouveau par les socialistes en mars 1998) s'engage un peu plus dans la gestion de l'après charbon.

Dans les pages qui suivent, je vais retracer la chronologie de l'action politique dans le bassin minier afin de mettre en lumière les modes d'engagement du Conseil Régional et les objectifs poursuivis. La description des politiques engagées peut apparaître comme un compte-rendu de type "administratif", mais il me paraît nécessaire de ne pas faire l'impasse sur les différentes mesures mises en place, quitte à adopter le langage institutionnel, pour pouvoir ensuite analyser le processus de construction politique du patrimoine minier.

1- 1995-1996 : les Assises du bassin minier

Il faut attendre le milieu des années 90 pour qu'une mobilisation collective au niveau régional se mette en place au sujet du devenir du bassin minier et de ses habitants. Les premières actions, dans les années 80, ont d'abord concerné les sites industriels. L'action sociale quant à elle a tardé à s'engager réellement. C'est finalement à l'initiative des

¹⁶ Sources : Contrats de plan Etat - Région successifs de 1985 à 2000, Plans régionaux de 1974 à 2000.

¹⁷ Sources : bilan de la politique culturelle du Conseil Régional 1985-1993 - action d'inventaire avec la Drac.

¹⁸ Bilans de l'exécution financière des contrats de plan de 1989-1993 et 1994-1998.

responsables socio-culturels du bassin minier et de quelques élus régionaux que vont être enclenchées des actions collectives qui se poursuivent toujours.

La première action collective d'envergure mise en place est une initiative d'acteurs locaux "éclairés" c'est-à-dire engagés dans la politique régionale. Il s'agit de l'organisation d'un *Comité de coordination des Assises du Bassin minier*, destiné à engager une recherche collective et un débat public sur le devenir du bassin et sur les politiques à mener pour le réinscrire dans un processus de développement¹⁹.

Les membres du comité se présentent comme "un groupe de «gens d'ici» : responsables d'associations, acteurs socio-professionnels, membres du comité économique et social régional."²⁰ Ils agissent bénévolement et indépendamment de leur activité professionnelle d'origine. Ils ancrent leur action localement et souhaitent être perçus comme la résultante d'une mobilisation collective de la part des habitants du bassin minier : "*ces assises, fondées sur l'initiative locale et la responsabilité citoyenne ont permis de recueillir une parole vraie, dense, volontaire...*"²¹

Le discours tenu montre une initiative populaire "ouverte et indépendante" qui permet de connaître la réelle opinion des habitants sur leur territoire et qui se définit comme une force de propositions. Il ne s'agit cependant pas de n'importe quels citoyens du bassin minier. Les acteurs engagés sont en fait très liés au Conseil Régional et aux collectivités locales. Le responsable du comité est conseiller régional et président-fondateur de l'association La Chaîne des Terrils. Il occupe aujourd'hui des fonctions importantes au Conseil Régional : il est vice-président de la commission aménagement du territoire et développement durable et est chargé des programmes concernant le bassin minier. Cette initiative "populaire" est donc à rattacher au cadre d'actions initiées ou gérées par le Conseil Régional. Dans la catégorisation des actions patrimoniales, celle-ci est à placer du côté institutionnel, même si elle se présente comme une émanation de la population afin d'obtenir sa caution et d'asseoir une légitimité collective.

Les assises du bassin minier ont bénéficié du soutien financier et logistique de différents organismes institutionnels : la Région, le Conseil Général du Pas de Calais, l'Etat dans le cadre de la politique de la ville par le biais de la Préfecture de région, la SACOMI et la communauté du Bruaysis.

¹⁹ Objectifs affichés dans l'introduction du compte-rendu public du comité. Assises du bassin minier, *Actes des débats publics*, Liévin, Assises du bassin minier, 1996.

²⁰ Op.cit., introduction.

²¹ Op. cit.

Trois ateliers-débats ont ainsi été mis en place sur deux ans. Chacun a donné lieu à plusieurs rencontres sur des thématiques plus ciblées avec comme objectif de recueillir des avis diversifiés sur l'état des lieux du bassin minier et des suggestions d'actions dans différents domaines.

Le premier atelier a eu pour problématique la "vie sociale et culturelle". Il s'est divisé en trois axes visant à identifier culturellement le territoire et à connaître les pratiques culturelles et sociales afin de savoir dans quelles mesures elles pourraient être utilisées dans la redynamisation régionale. Le premier axe qui a été étudié est celui du patrimoine. Les débats ont porté sur le devenir du patrimoine minier, la place de la mémoire dans la vie actuelle et future et la notion d'identité minière. Le second axe a traité des pratiques culturelles et sociales dans le but de comprendre les comportements de la population et de voir en quoi ils constituent un handicap ou un atout. Le troisième axe s'est centré sur l'image de marque du bassin minier et sur les manières de la faire évoluer²².

Le second atelier a traité du cadre de vie et de l'environnement. Lui aussi a été subdivisé en trois axes plus spécifiques. Le premier concernait la ressource en eau du bassin minier, le second s'est intéressé au devenir des friches et aux conséquences de l'extraction minière sur le paysage et l'environnement. Le dernier a concerné l'habitat et son intégration dans le nouveau contexte urbain.

Le troisième atelier a engagé une réflexion quant au développement économique possible du bassin minier. Pour cela trois réunions ont été organisées. La première sur l'état des lieux et les enjeux socio-économiques, la seconde sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la reconversion et une troisième a été consacrée à une réflexion sur la cohérence territoriale du bassin minier sans l'exploitation charbonnière.

La synthèse de ces rencontres a donné lieu à la publication des actes des débats publics en juillet 1996.

C'est une large consultation de la population qu'a souhaité initier le comité d'organisation des assises. Elle a donné lieu à de nombreux débats et a permis l'émergence d'un certain nombre d'acteurs qui se sont ensuite imposés comme des référents dans la question de l'avenir du bassin minier. Plusieurs acteurs politiques se sont positionnés comme les pionniers du réaménagement du bassin minier à partir de son patrimoine. C'est le cas de la municipalité de Rieulay ou de celle de Loos-en-Gohelle. Des acteurs associatifs sont aussi apparus pour se définir comme les porte-parole de l'ensemble de la population, comme l'association la Chaîne des terrils.

²² Idem.

L'action des assises du bassin minier, en se présentant comme une mobilisation collective des habitants du bassin, a su se faire reconnaître par les pouvoirs publics et s'insérer dans la dynamique d'action engagée au niveau régional pour faire face à la désorganisation du territoire. La réflexion engagée par quelques acteurs associatifs et politiques locaux a également suscité une prise de conscience du Conseil Régional et une reprise en main de l'action initiée. Parallèlement au déroulement des Assises du bassin minier, le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais a mis en place un processus similaire, cette fois clairement rattaché à l'institution régionale. Le comité d'organisation des assises, "indépendant", "non piloté par une institution"²³ a été intégré à la politique régionale d'aménagement et de développement du territoire et ses initiateurs ont par la suite agi sous l'autorité de l'organisme politique régional.

2- 1996-1998 : La Conférence Permanente du Bassin Minier

En janvier 1995, la loi sur l'aménagement et le développement du territoire, qui vient compléter les précédentes lois de décentralisation, amène le Conseil Régional au premier plan de l'aménagement du territoire. Il peut désormais mettre en place sa propre politique et initier des actions nouvelles. Reprenant le modèle des Assises du bassin minier - même si cette filiation n'est pas reconnue officiellement par les instances régionales qui tiennent à apparaître comme des précurseurs - le Conseil Régional crée par arrêté du 19 avril 1996, la **Conférence Permanente du Bassin Minier**. La décision de mettre en place un outil de réflexion et d'organisation des actions envers le bassin minier remonte au mois de décembre 1995. Marie-Christine Blandin, alors Présidente du Conseil Régional, annonce lors d'une séance plénière à l'Assemblée Nationale, consacrée au Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire, son intention de mettre en place la Conférence permanente.²⁴ C'est le responsable du comité des Assises du bassin minier qui est chargé d'opérationnaliser le projet et de gérer la Conférence permanente.

La Conférence permanente affiche trois objectifs principaux dans ses statuts²⁵. Le premier consiste à "ouvrir le débat et faire émerger les expressions locales et mettre le Conseil Régional à l'écoute de ces débats au moment de la préparation du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire". Il s'agit donc de mettre en place une

²³ Ibid., introduction.

²⁴ Sources : entretiens avec les responsables du projet et archives du Conseil Régional.

²⁵ Article 2 de l'arrêté du 19 avril 1996.

consultation générale à l'échelle du bassin minier afin de cibler les attentes et les besoins de la population et des élus. Le second objectif repose sur la volonté de "créer les conditions d'émergence d'un projet de territoire partagé, notamment par une mobilisation forte des acteurs du bassin minier". La consultation engagée doit déboucher sur la mise en place d'un projet d'action concret associant tous les acteurs concernés. Enfin, le troisième objectif est "d'accompagner le processus de sortie de concession" qui pose un certain nombre de problèmes comme nous avons pu le voir avec le cas de la fosse 9-9bis de Oignies.

Cet organisme du Conseil Régional est présenté comme exemplaire et innovant :

"Démarche unique dans l'histoire récente du bassin minier, des hommes et des femmes, acteurs venant d'horizons divers, ont réfléchi ensemble à l'avenir de leur territoire. Si la Conférence permanente du bassin minier a été voulue et mise sur pied par le Conseil Régional, elle ne se confond pas avec lui." (Avant-propos au livre blanc de la Conférence permanente du bassin minier, 1998).

La Conférence est donc présentée comme une innovation, il n'est en aucun cas fait référence aux Assises du bassin minier, pourtant extrêmement similaires et sur lesquelles la Conférence s'est sans nul doute appuyée. Il est cependant vrai qu'une telle action n'a pas encore été tentée par un acteur politique au niveau régional.

Afin d'éviter d'entrer dans les conflits politiques, la Conférence est également distinguée du Conseil Régional. L'instance politique régionale en est à l'origine mais c'est la participation collective qui en fait le contenu. Le collectif, la population, le large panel d'acteurs, sont des éléments sans cesse mis en avant pour caractériser le projet. Il faut qu'il suscite une identification dans le bassin minier et pour cela il est nécessaire que les habitants le perçoivent comme une émanation de la base et comme le reflet de leurs revendications.

La Conférence permanente du bassin minier a été placée sous l'égide d'un comité de pilotage garantissant la représentation de tous les acteurs. Trois groupes constituent le comité. Le premier groupe représente les collectivités avec huit représentants du Conseil Régional, huit représentants des départements et seize représentants des structures intercommunales. Le second groupe regroupe l'Etat et les représentants non élus. Il se décompose ainsi : huit représentants de l'Etat désignés par le préfet de région, huit membres du Comité économique et social régional, huit à douze personnes qualifiées et un représentant par Chambre de

Commerce et d'Industrie pour Lens, Béthune, Douai et Valenciennes. Le troisième groupe est constitué des membres de droit (maires de communes minières, parlementaires, députés).²⁶

A l'image de l'organisation adoptée par les Assises du bassin minier, la Conférence permanente s'est structurée en cinq ateliers thématiques qui ont donné lieu à plusieurs réunions - trente sept exactement - et débats publics. L'atelier n°1 a été consacré à l'environnement et au cadre de vie et a posé les questions de la gestion de l'eau, des sols et sous-sols et des paysages de l'après charbon. Le deuxième atelier, intitulé "les hommes et les femmes du bassin minier" s'est découpé en trois sous-groupes : individus, travail et santé pour le premier, qui a établi un état des lieux de la situation sanitaire et sociale des habitants. Le second concernait "la sphère collective" et s'est penchée sur la question du patrimoine, des pratiques culturelles, artistiques et associatives du bassin minier. Le dernier sous-groupe a été consacré à la formation. L'atelier n°3 avait pour thème "ville et territoire". L'objectif était de faire un bilan de l'habitat et des projets de restructurations urbaines et d'aménagements des différentes zones de vie. L'atelier 4 s'est centré sur l'économie et le développement afin de mettre en lumière les nouveaux secteurs émergents et leur insertion dans le programme économique régional. Le dernier atelier, "outils, structures maîtrise d'ouvrage", a servi de lieu de synthèse et d'analyse des autres ateliers.²⁷

La Conférence permanente a également organisé deux colloques. Le premier est celui de "l'Après-charbon", il s'agit d'une conférence scientifique internationale sur le développement durable des anciens pays charbonniers qui a évoqué les séquelles techniques de l'activité et les moyens d'y remédier. Une autre rencontre a été organisée, un colloque sur les environnements juridiques du bassin minier.

L'action des ateliers a débouché en février 1998 sur la publication d'un livre blanc intitulé "une ambition partagée pour l'après-charbon". Ses concepteurs le conçoivent comme "un outil de mobilisation" capable de "redonner le goût de l'initiative et retrouver la soif d'entreprendre"²⁸.

Ces actions montrent la politique volontariste du Conseil Régional à l'égard du bassin minier. L'institution régionale a mis en place un nouvel outil de travail et de structuration du territoire en reprenant à son compte des initiatives locales, telles que les actions des associations dans le domaine patrimonial, touristique ou social, en les faisant apparaître

²⁶ Sources : archives du Conseil Régional, statuts de la Conférence permanente du bassin minier.

²⁷ Sources : documents de travail de la conférence permanent du bassin minier, comptes-rendus des ateliers et livre blanc, *Une ambition partagée pour l'Après-charbon*, Lille, conférence permanente du bassin minier, Région Nord - Pas de Calais, 1998.

²⁸ Livre blanc de la Conférence permanente du bassin minier, page 4.

comme des actions initiées par la Région en concertation avec les acteurs de terrain. En associant la population à sa politique, en soumettant ses actions à la critique collective - par les réunions publiques, qui affirment en même temps un désir de transparence - le Conseil Régional a effectivement initié une forme originale de politique de développement. Il s'assure ainsi une reconnaissance locale et une certaine légitimité. Il peut ensuite signifier à l'extérieur le caractère innovant de son processus d'action et apparaître comme un modèle pour la mise en place de politiques d'aménagement et de développement du territoire dans d'autres régions ou à l'échelon national. L'histoire des charbonnages, la culture minière, le patrimoine industriel sont montrés comme des ressorts possibles du développement, des instruments de structuration sociale et des vecteurs de dynamisme.

Avant la mise en place de la Conférence permanente et avant même la tenue des Assises du bassin minier, une autre étude a cependant été menée sur le bassin minier. Il s'agit de celle du Centre d'Etudes et de Prospective du SGAR²⁹ de la préfecture de région Nord - Pas de Calais. Elle a été financée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Un ouvrage a été publié en septembre 1995 : *"Des villes et des hommes, le devenir de l'ancien bassin minier"*. Il aborde toutes les questions concernant les domaines culturel, social et économique dans le bassin et propose un état des lieux de la situation de ce territoire. Cette étude montre l'engagement de l'Etat par le biais de la Préfecture de Région, dans la question du devenir du bassin minier. Il est important de souligner cette action car les acteurs politiques régionaux mènent leur politique dans le bassin minier en accusant l'Etat de manque de soutien. Le Conseil Régional se positionne comme un acteur novateur et le premier - sinon le seul - à s'intéresser au devenir du bassin minier. Le livre publié par le Centre d'Etude et de Prospective du SGAR a été en partie repris par la conférence permanente. Des études déjà menées ont été refaites. Pour le Conseil Régional, cela était nécessaire pour qu'il puisse s'attribuer la paternité d'un état des lieux du bassin minier et se détacher de la tutelle de l'Etat. Même si la politique d'aménagement du bassin minier est menée en concertation avec les acteurs nationaux, au plan territorial la Région doit apparaître comme leader.

"Cette étude [du SGAR] aborde la totalité des aspects de l'ancien bassin minier : ses ressources humaines, son économie et son aménagement. Elle n'a pas la prétention d'apporter des réponses toutes faites aux problèmes importants que pose ce territoire. Elle est davantage un outil de travail et une source de réflexion au service de tous ceux

²⁹ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

*qui se sentent concernés ou qui ont à décider de l'avenir de ce "pays" et de sa recomposition au sein de l'espace régional, national et européen." (Extrait de la quatrième de couverture du livre du SGAR, *Des villes et des hommes, le devenir de l'ancien bassin minier*, Lille, CEP, 1995).*

Un des auteurs principaux de l'ouvrage a également été l'animateur des actes des Assises du bassin minier. Il a coordonné et effectué la synthèse des différents ateliers. Si chaque action - assises du bassin minier, conférence permanente - se définit comme l'initiatrice unique d'une politique de dynamisation du bassin minier, dans la réalité acteurs associatifs, Région et Etat ont agi ensemble. L'analyse de la valorisation du patrimoine minier est donc complexe. Entre les discours et la réalité des faits, l'écart est souvent considérable. Ce qui paraît important ce n'est finalement pas de savoir si l'Etat aide ou non la Région et si celle-ci est vraiment l'instigatrice de toute la politique patrimoniale et sociale, mais plutôt d'analyser le positionnement affiché de chacun. Il permet de comprendre à la fois le processus de construction de la légitimité territoriale - au plan physique et politique - et de suivre les étapes qui conduisent, de manière sous-jacente, à l'intégration de l'industrie minière comme un élément de la tradition régionale et nationale.

Différentes études du même type ont donc été faites sur une même période - 1995/1997 - par des acteurs fortement liés les uns aux autres. Chacun se présente cependant comme l'initiateur des réflexions concernant le bassin minier. Cela démontre une forte mobilisation institutionnelle autour de la question du réaménagement du bassin minier. Celle-ci apparaît comme une question stratégique et qui soulève de nombreux enjeux. Réussir la reconversion du bassin minier, c'est retrouver une position de leader perdue avec le déclin des secteurs industriels. C'est aussi obtenir une certaine reconnaissance nationale donc on se sent privé au niveau régional. C'est enfin s'intégrer dans le processus d'évolution sociale, faire partie de l'avenir de la Nation de la même manière que l'on a forgé son passé.

Le patrimoine industriel minier tient une place importante au sein de ce processus. Les traces patrimonialisées de l'industrie sont brandies comme autant de symboles de la puissance régionale passée. Elles sont ensuite transformées en ressources pour réactiver ce dynamisme perdu et obtenir la reconnaissance et l'attention des pouvoirs publics nationaux.

3- 1998-2002 : La Mission bassin minier

A la suite de la Conférence Permanente du bassin minier et de la publication du livre blanc, une nouvelle étape a été enclenchée dans la prise en charge institutionnelle du patrimoine minier. L'action régionale a obtenue une reconnaissance officielle de la part de l'Etat et l'implication de ce dernier dans le financement des projets.

En effet, deux CIADT³⁰ successifs ont fait état de l'initiative menée par le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais³¹. Le premier s'est tenu le 15 décembre 1997 : il a abouti à une reconnaissance de la méthode d'étude et d'action de la Conférence permanente, et à sa labellisation :

"ça a été considéré comme une méthode innovante pour élaborer des projets de territoire, une démarche ascendante de propositions et de ressentis d'acteurs" (Mme. B., chargée de mission à la Mission bassin minier ; HM, 2000).

Un second CIADT, un an plus tard, le 15 décembre 1998, a entériné la décision d'accorder des subventions à la Région afin de développer sa politique. Une concertation a été organisée entre l'Etat, la Région, les départements et l'Association des Communes Minières sous la forme d'un groupe de travail, afin d'élaborer des "fiches-action" à partir des propositions évoquées dans le livre blanc. Une subvention à hauteur de 35 millions de francs³² a été accordée aux actions ciblées, concernant aussi bien l'éducation ou la prise en charge sanitaire que la culture, le patrimoine ou la gestion des espaces. Le patrimoine industriel occupe plusieurs places au sein de ce processus et s'est vu attribué différentes enveloppes. Des crédits ont été débloqués pour la rénovation de la fosse 9-9bis d'Oignies, pour la restructuration du CHM de Lewarde, pour la poursuite des actions de requalification des friches minières et la mise en cohérence des espaces par l'EPF. Le CIADT a financé également une étude-action sur la mise en réseau du patrimoine minier³³.

Afin que puisse être opérationnalisées les actions identifiées, le Conseil Régional a créé une instance chargée de coordonner les différents projets en cours dans le bassin minier. Il s'agit de la **Mission Bassin minier**. Elle naît officiellement le 12 mai 2000 avec une inscription dans le contrat de plan, pour une durée de sept ans. C'est un organisme spécifique,

³⁰ Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire.

³¹ En 1982 déjà, les CIADT reconnaissent l'engagement régional pour la question de la culture scientifique, technique et industrielle. La politique globale de la Région envers le patrimoine industriel sera analysée dans la partie 3 consacrée aux stratégies patrimoniales, chapitre 9.

³² 5.33 millions d'euros.

³³ Action étudiée dans le point III de ce chapitre.

relié au Conseil Régional du Nord - Pas de Calais dans le cadre de la mise en œuvre du programme de restructuration urbaine, sociale et écologique du bassin minier³⁴. La Mission est soutenue par un statut associatif loi 1901 dès le 16 septembre 1999. Son rôle principal est d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'étude de mise en réseau du patrimoine minier et de conseiller et coordonner les autres actions dans les domaines sanitaire et social.

Une des responsables décrit la Mission bassin minier comme une "*chambre d'écho et d'amplification, de mobilisation d'acteurs locaux*"³⁵. La participation collective est mise en avant, comme cela avait été le cas lors de la Conférence permanente. Il est question de mobilisation donc d'intérêt collectif par rapport au sujet. Le terme de mobilisation a également une connotation militante, engagée ; il s'agit d'une action volontaire, volontariste, pour revendiquer le droit au développement et obtenir une reconnaissance nationale.

La Mission bassin minier a été inscrite dans le "*volet après-mines*" du contrat de plan. Ce volet entre dans l'axe 3 concernant les territoires. Son objectif est de développer "un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier et aussi promouvoir des projets structurants et mobilisateurs."³⁶ La volonté est d'inscrire le bassin minier dans un processus de développement durable. Pour cela trois grands types d'actions ont été formulés, le patrimoine minier s'inscrit dans le premier d'entre-eux.³⁷

Celui-ci est "un grand programme de restructuration urbaine, sociale et écologique"³⁸. Il repose sur cinq points. Il s'agit d'abord d'engager une restructuration urbaine, notamment en adaptant la politique de réhabilitation des logements miniers au processus global de réaménagement urbain. Ensuite une priorité est donnée à la trame verte inter-agglomérations mise en place conjointement par l'Etat, la Région et les Départements. Le volet prévoit ainsi "la reconquête des espaces dégradés, des terrils et des terrains délaissés",³⁹ "la valorisation de l'eau dans les projets d'aménagement"⁴⁰ et la requalification ou la création de "continuités spatiales"⁴¹. Dans le troisième point, il est question d'effectuer "le renforcement et la valorisation du bassin minier dans son environnement régional" afin de développer les contacts avec les autres territoires régionaux. Le quatrième point concerne plus précisément le

³⁴ Contrat de plan Etat - Région 2000-2006.

³⁵ Propos recueillis lors d'un entretien en 2000.

³⁶ Extrait du texte introductif à la présentation du volet après-mines dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, page 147.

³⁷ Le second entérine l'existence de la Mission bassin minier et le troisième est plus proprement économique et vise à favoriser l'implantation de nouvelles activités qui prendraient appui sur l'expérience de l'activité minière.

³⁸ Contrat de plan 2000-2006, p.147.

³⁹ Une priorité est accordée à la mise en réseau des terrils et à la reconquête des espaces naturels.

⁴⁰ Une étude portant sur l'hydraulique de surface a été décidée par le CIADT de 1998.

⁴¹ Il s'agit notamment des cavaliers dont il a déjà été question et de l'adaptation d'ouvrages d'art et de passerelles permettant le désenclavement et la mise en réseau des différents espaces.

patrimoine minier, bâti et non bâti. Trois axes ont été décidés. Le premier est "l'accélération des travaux de valorisation des sites de la mémoire du patrimoine minier, comme autant de sites "leviers" pour la mutation du territoire". Le second concerne la réhabilitation des chevalements et leur insertion dans "une stratégie globale de développement", par le biais de la création d'une "fondation de sauvegarde des 23 derniers chevalements". Enfin, le troisième axe est "la valorisation scientifique de la mémoire et la culture minière" par des "études anthropologiques du bassin minier", menée par des universitaires et des chercheurs en lien avec les acteurs locaux. Enfin, le cinquième point consiste à "traiter les retards spécifiques en matière de santé".

Le second type d'actions crée "la mission d'aménagement et de développement du bassin minier", appelée de façon courante Mission bassin minier. Son rôle est d'optimiser l'efficacité des projets en cours et d'appuyer les moyens mis en place par les collectivités locales. Quatre missions lui sont précisément assignées. La première est d'être "un outil d'aide à la décision et au suivi des politiques élaborées par l'Etat, la Région et les Départements sur le bassin minier." Elle doit notamment gérer les problèmes techniques liés à la fin de l'exploitation charbonnière, tels que les sorties de concession, et aider les structures intercommunales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoire. La seconde est d'"aider à l'émergence de projets de développement structurants". Il s'agit ensuite d'être un centre de ressources, d'expérimentations et de "diffusion de l'information". Et enfin, d'assurer la logistique de la Conférence permanente qui reste un processus large de consultation d'acteurs dans différents domaines, notamment le domaine patrimonial.⁴²

Le financement du volet après-mines s'est fait par les dotations du CIADT de 1999 et d'une seconde dotation décidée en réunion interministérielle le 22 novembre 1999 pour 427 millions de francs. La Région finance le projet à hauteur de 171 millions de francs, le département du Nord pour 30 millions de francs et celui du Pas de Calais pour 60 millions de francs.

La Mission bassin minier se situe donc au cœur de ce processus de prise en charge globale du bassin minier. Elle se présente comme une structure "très partenariale", qui engage des acteurs nombreux et diversifiés. Les membres fondateurs de la Mission sont l'Etat, la Région, les deux départements et l'Association des communes minières. La mission est présidée par un communiste, conseiller régional et maire d'une commune minière, Gilbert Rolos ; le premier vice-président est l'animateur de la Conférence Permanente, Jean-François

⁴² Extrait du volet après mines du contrat de plan Etat - Région 2000-2006, p.149.

Caron, parti écologiste des Verts, qui avait aussi initié les Assises du bassin minier⁴³ ; le second vice-président est le SGAR⁴⁴, donc le représentant de l'Etat. Les responsables de la Mission bassin minier insistent sur cette présence de l'Etat qui est perçue réellement comme une reconnaissance⁴⁵. Des acteurs engagés dans la conservation et la valorisation du patrimoine minier sont également membres du Conseil d'Administration, c'est le cas du maire de Wallers Arenberg, de l'office du tourisme de Oignies, du maire de Rieulay également actuel président du CHM de Lewarde.

Les trois étapes de l'investissement régional concernant le patrimoine minier depuis 1995 sont caractéristiques de la prise en charge institutionnelle du patrimoine et de la tentative de l'utiliser pour servir les politiques locales. Ce processus d'action des acteurs politiques régionaux constitue une prise de relais des actions menées dans les décennies précédentes au plan muséographique. Le patrimoine a été constitué généralement par le secteur associatif et les collectivités locales ; à présent qu'il est une donnée du paysage, des significations matérielles et symboliques nouvelles lui sont assignées par des nouveaux acteurs.

Les différentes consultations engagées par la Région un peu partout dans le bassin minier n'ont, pour l'instant, pas réellement débouché sur des mesures visibles et concrètes. Concernant plus précisément le patrimoine minier, une étude d'inventaire est - une fois de plus - en cours. C'est elle qui doit décider du devenir des sites. Pour l'instant, les associations qui portent les différentes structures et les sites sont toujours les principaux acteurs de leur conservation et de leur valorisation. Mais, en dernière instance, ce sont les acteurs institutionnels qui choisiront les lieux qui deviendront les hauts lieux de la mémoire régionale.

La patrimonialisation de l'activité minière par des acteurs associatifs et certains acteurs institutionnels, a conduit à l'inscription de l'activité charbonnière dans la société civile comme un élément culturel et historique, un pont d'identification permettant de baliser les différentes étapes de l'évolution de la société. A présent, l'institutionnalisation progressive - au niveau régional et national - de ce patrimoine, lui confère une place dans la sphère politique et du pouvoir. Elle confirme les choix premiers effectués par les acteurs locaux, les légitime par le droit et la politique pour ensuite faire des traces patrimonialisées des éléments traditionnels et constitutifs de la communauté régionale. Une nouvelle conception du patrimoine voit le

⁴³ Et qui, rappelons-le, est le fondateur de l'association La chaîne des Terrils et l'un des responsables du projet Ecopôle du 11/19 de Loos-en-Gohelle.

⁴⁴ Secrétariat Général aux Affaires Régionales, instance de la Préfecture de Région.

⁴⁵ Ce qui n'empêche pas certains membres importants de la mission de critiquer vivement la politique de l'Etat envers le bassin minier et la région Nord - Pas de Calais.

jour, il s'agit de l'envisager comme un levier - économique et symbolique - au service du développement régional.

III- Le patrimoine minier, un levier de développement pour la Région

Depuis le début des années 90, le Conseil Régional, accompagné des autres instances politiques en région, s'investit toujours davantage dans la question de la sauvegarde et du devenir du patrimoine industriel. Interrogés sur les raisons de cet intérêt, plusieurs responsables politiques⁴⁶ évoquent en premier lieu l'importance du patrimoine industriel pour l'identité régionale et la nécessité de préserver la mémoire collective, notamment de l'activité minière. Dans un second temps, ils présentent le patrimoine comme une ressource indispensable pour engager la région dans l'avenir et dans un processus de dynamisation. L'étude des différents dispositifs politiques et institutionnels mis en place montre le rôle stratégique accordé au patrimoine industriel. Il est envisagé comme un potentiel de développement et façonné de manière à répondre aux besoins et à correspondre aux attentes. Afin de garder la maîtrise de cet outil, les pouvoirs politiques régionaux - dans le cadre de leur action sur le bassin minier - engagent des actions pour lesquelles ils apparaissent comme des médiateurs et des coordinateurs indispensables, gardant ainsi sous leur contrôle les actions émanant du milieu associatif. Ils sont les promoteurs d'une étude-action sur la valorisation du patrimoine minier et les gestionnaires des fonds mis à disposition par les différents CIADT depuis 1998. Cela ne va pas sans poser quelques problèmes avec les autres partenaires locaux.

1- La mise en réseau du patrimoine minier

Une des actions phares de la mission bassin minier, pour laquelle des fonds du CIADT ont été mis à disposition, est la mise en place d'une étude-action intitulée "valorisation du patrimoine minier du Nord - Pas de Calais au travers de la mise en réseau des sites et des activités culturelles". Cette étude a été engagée à partir d'une décision du CIADT de décembre 1998 après la publication du livre blanc de la Conférence permanente du bassin minier. Elle est définie comme prioritaire dans le cahier des charges de la Mission bassin minier.

C'est le constat, à travers différentes études précédentes, de la diversité et de la richesse du patrimoine minier, qui a guidé la mission dans son projet. Les différentes actions existantes dans le bassin minier - structures muséographiques, associations, sites patrimoniaux, paysages - ont été perçues comme des matières à exploiter pour aboutir à une restructuration du bassin minier. Les premières recherches sur ce patrimoine ont montré l'absence de liens entre les acteurs et l'isolement certain des structures. L'objectif premier de

⁴⁶ La totalité des personnes interrogées, c'est-à-dire neuf personnes. Il s'agit ici spécifiquement des élus engagés dans un processus de sauvegarde du patrimoine minier.

l'étude-action a donc été de favoriser la concertation des initiatives, de proposer des solutions amenant à une mise en réseau de tous les lieux de mémoires identifiés. Le cahier des charges établi pour lancer un appel d'offres aux cabinets d'étude précise clairement cet objectif :

"Ces sites ou acteurs constituent la mémoire du charbon : il est nécessaire de les coordonner, et de les organiser en réseau afin de promouvoir une dynamique."(extrait du cahier des clauses techniques particulières, relatif à l'étude-action portant sur le patrimoine minier, 2000).

L'organisation du mouvement patrimonial, initié le plus souvent par des acteurs associatifs ou des acteurs politiques locaux, apparaît impérieux. Il s'agit de la part de la mission, et donc du Conseil Régional, de professionnaliser une démarche amateur et bénévole pour une triple rentabilité attendue : culturelle, sociale et économique.

Le réseau espéré doit permettre de présenter au regard extérieur une action concertée de protection du patrimoine afin de montrer la patrimonialisation industrielle comme une action collective, unifiante et vecteur de cohésion. *"L'Etat et la Région ont le souci de faire émerger une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine minier, en s'appuyant sur la constitution concertée d'un réseau entre les partenaires : l'Etat, les collectivités territoriales et les différents acteurs, notamment culturels. L'étude-action devra émettre des propositions pour un projet global et démultiplicateur de la valorisation du patrimoine minier."*⁴⁷

La préservation et la valorisation du patrimoine ont été engagées dès les années 60 et surtout à partir des années 80, d'une part par les acteurs associatifs, notamment anciens mineurs et intellectuels, pour ce qui est de la défense des sites, de leur entretien et de leur mise en valeur ; d'autre part par la DRAC et la campagne d'inventaire et de protection qu'elle a menée. Il ne s'agit donc pas pour la Région de se présenter comme précurseur d'une politique de sauvegarde mais comme l'initiateur de son organisation, de son opérationnalisation et donc de son efficacité.

Dans le cadre du suivi de l'étude-action, confiée à trois cabinets d'études⁴⁸, la Mission bassin minier a mis en place un comité de pilotage et un comité de suivi technique. Le comité de pilotage est composé d'élus, de représentants de la Région et de représentants de l'Etat. Le comité de suivi technique est chargé de vérifier et de valider les propositions émises par les cabinets. Il est constitué de membres de la Drac et du Conseil Régional pour les services de la direction des affaires culturelles et de la direction des territoires qui abrite le service du tourisme et celui de la Mission bassin minier. Une commission patrimoine a également été

⁴⁷ Extrait du cahier des charges de l'étude-action, p. 4.

⁴⁸ Ces trois cabinets sont Objectif Patrimoine, Arcessor et Grahal.

créée au sein de la Mission Bassin minier pour chapeauter l'ensemble des opérations concernant le patrimoine et la mémoire.

L'étude-action⁴⁹ est actuellement en cours, menée par différents cabinets d'étude⁵⁰. Ceux-ci ont fait une première restitution publique de leurs travaux en février 2002. Au cours de celle-ci, ils ont formulé le rôle qui devrait être assigné au patrimoine minier, celui de "ferment du développement global du territoire du bassin minier"⁵¹. Le patrimoine minier est jugé apte à répondre aux besoins du bassin minier et potentiellement utile pour répondre à différents enjeux. Les cabinets ont ainsi identifié cinq enjeux pour lesquels la mise en valeur du patrimoine pourrait constituer une solution.

Le premier enjeu est le changement de l'image du territoire. Il s'agit là d'une thématique formulée depuis plusieurs années, notamment par l'Association La Chaîne des Terrils qui a bâti son action sur une relecture du paysage minier et un regard nouveau sur l'activité charbonnière. Cependant, les propositions formulées peuvent être assimilées à une réelle instrumentalisation du patrimoine afin qu'il produise ce que l'on attend de lui. Ici, le risque est de déformer la mémoire et plus encore l'histoire pour les faire correspondre à l'idée que l'on veut donner du territoire. Les cabinets envisagent ainsi une mise en scène de certains aspects - soigneusement choisis - du passé minier à travers son patrimoine afin de donner une image positive du bassin minier. Il s'agit de : "*valoriser le passé minier comme une "épopée humaine", valoriser l'héritage positif de l'activité minière pour ce qui relève de la culture ouvrière, de la solidarité, des brassages internationaux, des savoir-faire, de la capacité d'adaptation.*" (Cabinets d'étude, op. cit., deuxième partie "le patrimoine minier au cœur d'un processus de développement). Il ne s'agit plus seulement ici d'une mise en réseau, mais également d'une mise en conformité de la mémoire et du patrimoine. La patrimonialisation proposée apparaît presque comme une caricature de l'univers minier, reprenant les stéréotypes et les mythes bâtis autour du travail du charbon : le courage, la solidarité, les pratiques

⁴⁹ Je crois important de devoir signaler que le premier compte-rendu public de leur travail - intitulé "Etat des lieux, tranche ferme, définition du patrimoine minier, point sur les ressources existantes" et réalisé par le cabinet Grahal en janvier 2002- reprend en grande partie et sans le citer, une publication que j'ai effectuée en avril 1999 : "le patrimoine industriel dans le bassin minier Nord - Pas de Calais", *Anthropologie du bassin minier*, Lille, n°5, avril 1999, coll. Etudes. Cette publication est le résultat des recherches effectuées dans le cadre de ma thèse et d'un inventaire du patrimoine minier et des mobilisations qu'il suscite, pour la Conférence permanente du bassin minier en 1997.

⁵⁰ Il s'agit de cabinets d'étude extérieurs à la région Nord - Pas de Calais, cette précision peut être importante pour comprendre la façon dont ils envisagent le patrimoine et sa "préservation". Il est certain qu'ils apportent un regard neutre et neuf, mais ils négligent également certaines données par leur méconnaissance du territoire et de son identité.

⁵¹ Objectif patrimoine/Arcessor/Grahal, *Mise en valeur du patrimoine minier de la région Nord - Pas de Calais*, les enjeux et orientations stratégiques pour un projet de mise en réseau, note de synthèse tranche ferme, janvier 2002, page 6.

culturelles. Il s'agit certes de faire prendre conscience de sa valeur et de ses potentiels à la population, mais la méthode envisagée s'assimile à une instrumentalisation et à une réinvention de l'histoire pour produire des représentations acceptables par les habitants et par les investisseurs potentiels. La satisfaction de cet enjeu devrait, selon les experts, s'appuyer sur l'intérêt existant d'un certain nombre d'acteurs pour son patrimoine. Il s'agit là d'une tentative de récupération d'initiatives locales pour en faire des préoccupations régionales reconnues au niveau national.

Le deuxième enjeu identifié a trait à la valorisation de l'environnement et du cadre de vie. Le patrimoine minier est alors envisagé comme un élément d'une nouvelle politique d'aménagement urbain et rural. Les signes du passé minier doivent être mis en valeur pour donner une identité visible au territoire et être porteurs de projets à la fois de développement - par le biais du tourisme - et d'identification de la part des habitants. Les cabinets d'étude proposent notamment d'isoler les structures patrimoniales des risques d'une urbanisation "sauvage" - constructions de zones commerciales ou pavillonnaires sur ou à proximité immédiate des sites - d'inscrire dans les obligations de la mémoire minière une participation "à développer une offre de loisirs", de favoriser - d'inciter ? - une réappropriation de la culture minière par les habitants en diffusant la connaissance du patrimoine et enfin de se positionner comme territoire exemplaire dans la gestion de l'environnement. La volonté est de façonner le territoire pour le montrer sous un autre jour, tout en s'appuyant sur une tradition bien réelle. Cette opération, peut-être de manière un peu cavalière, pourrait être assimilée à un "relooking", il s'agit de disposer de façon nouvelle de ce qui existe déjà, de modifier les aspects extérieurs afin de donner une nouvelle image.

Le troisième enjeu est de conserver et valoriser le patrimoine dans sa globalité. Il s'agit de formuler une version unique de la mémoire collective afin d'établir une cohérence entre les sites qui véhiculent la mémoire et les représentations symboliques. *"Toute politique de développement liée au patrimoine, doit se structurer sur des bases solides et consensuelles d'identification et de conservation de ce patrimoine, visant à en optimiser la sensibilisation et la diffusion auprès de l'ensemble de la population."*⁵²

La mise en réseau, dans ce cas, consiste à accorder l'ensemble des acteurs qui gèrent le patrimoine, sur une version officielle de l'histoire à diffuser. Si chaque musée et chaque association tiennent le même discours et prônent les mêmes idées, il est certain que la population finira par adhérer à ce discours puisque c'est le seul qui lui est présenté.

⁵² Op.cit..

Les propositions d'actions consistent à recréer l'unité du territoire qui n'est plus vraiment légitime si l'on considère que le seul point commun était l'activité houillère. Le patrimoine sert donc à recréer du lien, à réinstaurer une globalité dans un espace atomisé.

"Développer l'emploi et l'économie" est le quatrième enjeu au sein duquel le patrimoine minier peut jouer un rôle. Le patrimoine et la mémoire sont là encore envisagés comme des instruments faisant office de caution culturelle pour le développement d'activités à vocation économique. Le patrimoine est soumis aux impératifs économiques et ne peut se justifier que s'il participe à la création de richesses : *"dans le contexte économique particulier du bassin, il est évident que chaque action structurante doit satisfaire à l'exigence de développement économique. Le patrimoine et la mémoire de la mine peuvent contribuer à satisfaire cette exigence (...) en constituant à la fois un cadre matériel mais également un prétexte de contenus pour développer de nouvelles fonctions économiques."*⁵³

L'analyse que l'on peut faire de ce discours est qu'il suppose une obligation de résultat. Le patrimoine doit pouvoir répondre à tout, être une solution à chaque problème. Il y a un certain danger à vouloir à tout prix rentabiliser le patrimoine, à vouloir le faire entrer dans des logiques de développement qui dépasse son cadre. Certes, le patrimoine et la mémoire sont des facteurs d'identification collective, ils peuvent contribuer à établir une continuité et une logique entre passé, présent et futur, mais de là à en faire la base de toutes les actions, il y a une marge qui paraît difficilement franchissable. En effet, il n'est pas possible de museler la mémoire collective, de l'empêcher de se construire et de se transformer au fil des événements et selon la mémoire propre de chaque acteur, sauf peut-être dans une situation de régime totalitaire qui engendre les dérives que l'on connaît. Le patrimoine minier sauvegardé aujourd'hui est le résultat d'initiatives multiples, très différentes les unes des autres, ayant un vécu personnel et un mode d'appréhension différent. Il n'est pas possible de qualifier ces différents engagements patrimoniaux de mémoire unique de l'activité minière et de vouloir à tout prix les engager dans un processus de développement économique. Il n'est pas question ici pour moi de prendre parti pour tel ou tel acteur. Les propos tenus résultent avant tout d'une analyse qui montre, objectivement, un processus d'instrumentalisation. Ce qui est demandé à la mémoire et au patrimoine par les acteurs institutionnels semble être, et cela va se confirmer par la suite, de produire de l'unité et de la cohésion. Pour arriver à ce résultat, les projets de valorisation patrimoniale engagés doivent aller dans le sens de l'union et de l'homogénéité. Le problème dans ce cas est qu'un tel processus va à contresens de la construction effective du patrimoine qui se déroule depuis les années 60. D'autres tentatives semblables ont déjà été initiées et ont échoué. Le devenir du projet en cours reste donc encore largement incertain.

⁵³ Idem.

Enfin, le dernier enjeu est de "développer des modes de concertation et d'expression, accessibles au plus grand nombre, contribuant à une démarche de développement durable". Il s'agit là de replacer l'Homme au centre du débat politique, de favoriser sa participation aux décisions et aux orientations concernant le bassin minier et de prendre en compte ses expressions et manifestations. Cet enjeu est celui qui a constitué la base des actions des Assises du bassin minier et de la Conférence Permanente. Le patrimoine et la mémoire sont alors considérés comme des ciments du lien social et de l'échange, et il faut les renforcer pour favoriser l'action collective.

L'objectif de l'étude-action, qui transparaît dans les propos que nous avons étudiés, est de transformer une vision envisagée comme négative du passé pour en faire le point de départ du renouveau territorial. La démarche est inverse de celle initiée dans les années 70, alors que la crise industrielle frappait la région. L'idéologie à cette période était de nier l'héritage industriel, conçu davantage comme un fardeau, d'effacer toute trace identifiant le territoire comme un lieu de travail industriel et de promouvoir des aspects totalement décalés du contexte⁵⁴. Les acteurs locaux n'ont pas attendu cette inversion de tendance pour s'approprier la chose industrielle, y voir des qualités et des ressources potentielles. A présent que les acteurs institutionnels les rejoignent, ils risquent d'être privés d'un instrument d'identification et de reconnaissance qu'ils s'étaient forgés pour le voir redevenir un outil de production au service du développement économique.

2- Les confrontations pour la maîtrise de la mémoire⁵⁵

Une fois le patrimoine et la mémoire identifiés comme des ressources permettant d'engager une mobilisation collective et de produire du changement social, ils ont été engagés dans des stratégies, aussi bien associatives que politiques. C'est une appropriation concurrente du passé minier qui se met en place. Chaque acteur désire s'approprier une part de pouvoir en mobilisant les représentations symboliques et en les faisant apparaître comme le reflet d'une identité collective. Il n'est pas étonnant dans ce cadre d'observer une absence de liens entre les sites de mémoire et une méfiance entre les acteurs. Par crainte d'être dépossédé de la maîtrise

⁵⁴ A cette époque, de 1978 à 1990-92, à titre d'exemple, la politique touristique régionale consistait à "vendre" la région par ses plages et son environnement rural.

⁵⁵ Dans ce point plusieurs études, rapports et documents seront évoqués pour montrer les différentes actions menées par le Conseil Régional et les relations entre acteurs associatifs et institutionnels. Pour étayer ces propos j'ai eu accès à des documents confidentiels dont je ne peux faire état ici. Le flou quant à l'origine des documents est donc volontaire, mais il s'agit néanmoins de "sources sûres".

des représentations, chaque acteur adopte une attitude de repli et de méfiance vis-à-vis de ses "concurrents"⁵⁶.

L'attitude est la même avec les acteurs politiques. Si les acteurs associatifs se livrent une "bataille de la mémoire" entre eux pour apparaître comme les représentants "officiels" de la "culture minière" et les porte-parole de la population, les acteurs politiques sont également entrés dans ce jeu quand ils se sont saisis de la question patrimoniale.

Leur démarche est appréciée dans un premier temps comme une reconnaissance de l'action associative et un soutien à leur développement. Mais elle est aussi perçue dans un second temps comme une initiative concurrente, qui s'approprie de manière hégémonique la responsabilité de l'ensemble des actions, de leur organisation et du contenu qu'elles doivent avoir.

Les premiers conflits apparaissent dès les années 80, quand le Conseil Régional commence à financer les musées de société et la culture scientifique, technique et industrielle. Ces conflits ne concernent pas vraiment les petites structures animées le plus souvent pas des bénévoles. Celles-ci se tiennent à l'écart des différentes stratégies, conscientes qu'elles n'ont pas un poids décisionnel conséquent et qu'elles entreront bon gré, mal gré dans les orientations définies au niveau régional, cela sans grande concertation. Les structures qui manifestent leur mécontentement ou qui s'opposent aux actions de la Région et des acteurs institutionnels en général, sont davantage des "grosses structures", celles qui ont des arguments à faire valoir pour se poser comme interlocuteur nécessaire, c'est principalement le cas de Lewarde et de ses 100.000 visiteurs. Très tôt au niveau du bassin minier, celui-ci a en effet émis des "avis" sur les politiques de financement des sites et musées miniers, sur la manière de les percevoir et de les gérer du point de vue politique.

C'est surtout dans les années 90 que les enjeux deviennent importants. Les Houillères se sont désengagées pour cause de cessation d'activités, un terrain semble à la fois se libérer pour l'action régionale et se poser comme une charge pour celle-ci.

Il a été question plus haut d'un certain nombre de réflexions engagées à l'échelle du bassin minier dans sa globalité concernant le devenir et le rôle du patrimoine minier. La question de la mise en réseau, soulevée à plusieurs reprises au cours de ces rencontres, n'est pas nouvelle. Une première étude avait été engagée en 1993-1994 par le Conseil Régional et la direction des Musées de France concernant "la mise en synergie" de trois sites : le CHM de

⁵⁶ Comme nous avons déjà pu l'observer dans le premier point.

Lewarde, la fosse de Wallers Arenberg et le site 9-9bis de Oignies⁵⁷. Confiée à un cabinet d'étude, cette recherche concluait à une spécialisation thématique des sites. Wallers devait être axé sur l'habitat, l'homme et l'environnement, Oignies sur la question des sécurités industrielles et Lewarde apparaissait comme la "tête de réseau". Aucune suite concrète n'a été donnée à cette première réflexion. Le cabinet d'étude a fait part de ses réserves quant à la faisabilité d'un tel projet, la principale difficulté identifiée tenait à la question du partenariat entre les acteurs, chacun avait un point de vue différent sur la manière de traiter les sites et les objectifs à leur assigner. Néanmoins, le caractère stratégique de ces réaménagements était déjà bien compris et l'idée émergeait de voir en quoi ils peuvent être source de développement.

Cette étude a fait l'objet de polémiques de la part du CHM. Il a réussi à s'imposer comme tête de réseau. Durant cette étude, les responsables du centre historique minier ont fait pression auprès des instances régionales afin de se faire valoir au détriment des autres sites : participation unique du CHM aux réunions de travail, les autres sites ne sont pas conviés, définition par le CHM des autres sites comme des structures lui étant "associées", donc étant des établissements secondaires soumis au règlement de Lewarde. Plusieurs courriers et "rapports" formulés par le CHM refusaient explicitement la création éventuelle d'un second grand musée de la mine⁵⁸, même dans le département voisin du Pas de Calais. Des menaces sont mêmes proférées, à mots à peine couverts, envers le site de Wallers qui tente de monter un projet de valorisation : il n'est pas question qu'il se structure sous forme muséographique.

Nous sommes à ce moment là encore loin de l'idée de réseau, chacun prêche pour son édifice, le CHM paraît tout puissant et refuse l'émergence de nouveaux espaces de mémoire. Le CHM bénéficie de soutiens politiques importants, il est l'héritier des Houillères, il a su se construire une réputation nationale, voire internationale. Tout cela le met dans une position de force par rapport aux autres sites nouvellement qualifiés en patrimoine et qui sont portés avec peine par des acteurs associatifs bénévoles, même si les municipalités apportent leur concours.

Le 16 novembre 1995, le président du CHM de Lewarde, à l'époque Marc Dolez, député PS qui a succédé aux dirigeants de CDF à la tête du centre historique, propose la

⁵⁷ Pour cela, O. Kourchid a été longuement consulté sans que les cabinets d'étude rendent compte de leurs travaux. J'ai moi-même été consultée par des responsables de la Drac et du Conseil Régional concernant l'étude de mise en réseau du patrimoine minier en 2000-2001, sans être associée plus avant au projet, les cabinets d'étude reprenant même mes travaux à leur compte.

⁵⁸ Les nombreuses petites structures existantes ne sont jamais évoquées.

création d'un syndicat mixte pour gérer les travaux de développement du CHM. Rien n'est mis en place à cette époque.

En juillet 1997, le Conseil Régional accorde une subvention à Lewarde pour effectuer une mission d'assistance technique et la mise en place d'une structure juridique pour la maîtrise d'ouvrage des travaux du centre historique.

L'idée de syndicat mixte revient en 1999, notamment sous la forme d'un rapport daté du mois d'octobre. Il envisage la création d'un syndicat mixte, sur démarche volontaire du Conseil Régional, au départ pour aider à la réhabilitation et à la restructuration du CHM de Lewarde puis avec une mission de mise en réseau de toutes les structures. Le financement des investissements nécessaires doit se faire par le biais du contrat de plan Etat-Région et du fonds européen FEDER en objectif 1⁵⁹. Le syndicat mixte se définit comme un établissement public de coopération intercommunale associant plusieurs personnes morales de droit public en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun des membres. Deux types de syndicats sont envisagés pour le cas du patrimoine minier. Le premier est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire composé exclusivement de communes, de syndicats de communes et de districts. Le second est un syndicat ouvert comportant les différentes collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et les établissements publics. Les membres créateurs du syndicat mixte devraient être le Conseil Régional, les deux conseils généraux et le syndicat intercommunal de la région Aniche-Somain. L'objet assigné à l'organisme créé est double. Il s'agit d'une part d'une mission de "construction, réhabilitation et maintenance, gestion et promotion d'équipements culturels liés à l'exploitation minière et situés sur le territoire de la région Nord - Pas de Calais" et d'autre part d'une mise en place et une animation d'un réseau regroupant l'ensemble des sites "ayant vocation à retracer l'histoire de l'exploitation minière dans la région Nord - Pas de Calais". La création de ce syndicat mixte, qui dépasse finalement la simple restructuration du CHM pour devenir un outil de gestion du patrimoine minier, n'est pas encore effective en ce début d'année 2002. Tous les acteurs institutionnels ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la participation et le rôle de chacun. Les travaux de restructuration du CHM ont néanmoins eu lieu. Le problème de la coopération entre les sites se pose toujours.

Avant la tenue du CIADT de décembre 1998 qui va accorder des subventions pour la valorisation du patrimoine industriel dans le bassin minier, le Conseil Régional confie en septembre 1998, au directeur du Centre historique minier de Lewarde, une mission de

⁵⁹ L'objectif 1 du FEDER permet d'aider au développement et à l'ajustement structurel des régions en retard de développement.

réalisation d'un inventaire des structures susceptibles d'intégrer un réseau de patrimoine minier. Il s'agit, de plus, d'établir les axes d'un partenariat culturel et touristique et de proposer des modalités juridiques et financières de gestion pour l'ensemble du réseau. La mission du directeur est confirmée en novembre par les services concernés de la Région, avec un soutien logistique et une assistance des services du Conseil Régional. Avant que l'étude puisse réellement débiter, des tensions apparaissent entre le CHM et l'institution régionale. Le CHM réclame davantage de reconnaissance, une plus grande liberté d'action et la maîtrise unique des opérations à mener.

Le CIADT de décembre va aggraver la situation. Une enveloppe de 4,8 millions de francs est accordée à la valorisation du patrimoine minier. Les crédits alloués se répartissent de deux manières : 2,7 millions de francs sont attribués au CHM pour sa restructuration et 2,1 millions de francs sont destinés à l'étude d'une mise en réseau du patrimoine minier, placée sous l'égide du Conseil Régional - Mission bassin minier. Le conflit se noue autour de la question de l'attribution des fonds et de l'identification de la structure responsable de l'étude. A la fin du mois de décembre, le CHM presse l'instance régionale d'établir un calendrier précis sur la mise en place d'une structure intercommunale pour sa restructuration. En l'absence de décisions rapides en sa faveur, la direction du CHM rompt ses relations avec le Conseil Régional, elle s'adresse à d'autres interlocuteurs pour les travaux en cours et mène de manière autarcique l'étude de mise en réseau. De son côté, le Conseil Régional établit un cahier des charges destiné à mettre en place l'étude-action de valorisation du patrimoine minier et à confier sa réalisation à un ou des cabinets d'étude. De 1998 à 2000, le CHM conteste la décision du CIADT, du Conseil Régional et de la Drac de confier à un organisme qui sera la Mission Bassin minier la coordination de l'étude-action. Il revendique l'attribution des 2,1 millions de francs pour le CHM qui mettra lui-même en place l'étude. Cette suggestion n'est pas retenue par les différents protagonistes institutionnels et associatifs. Ces derniers ne souhaitent d'ailleurs pas se retrouver sous la houlette du CHM. Dans son cahier des charges, le Conseil Régional a néanmoins signifié aux cabinets d'étude susceptibles de mener l'étude-action, que le Centre historique minier de Lewarde était "le centre de référence et de ressources pour les archives, l'iconographie et les collections sur l'ensemble du bassin minier Nord - Pas de Calais"⁶⁰ : entre temps un des membres importants du Conseil Régional, notamment sur les question d'aménagement et du patrimoine, M. Mio était devenu président du CHM.

⁶⁰ Cahier des clauses techniques particulières relatif à l'étude-action portant sur le bassin minier, Conseil Régional, 2000.

Le problème se situe au niveau du CHM. Celui-ci se conçoit comme la seule institution culturelle de référence concernant le patrimoine dans le bassin minier et n'envisage pas de partage de pouvoir avec d'autres sites ou institutions forcément envisagés comme concurrents. Le CHM refuse ainsi d'intégrer les réflexions menées sur la mise en réseau du patrimoine si elles ne sont pas menées sous son égide. Il en a été de même pour le programme scientifique **Anthropologie du bassin minier** auquel le CHM a refusé de participer.

Lors de la première restitution de l'étude-action de valorisation et de mise en réseau du patrimoine minier en février 2002, des tensions sont de nouveau apparues entre les objectifs poursuivis par les instances publiques régionales et les aspirations de certains acteurs associatifs, dont le Centre historique minier. Un binôme ressource pour le patrimoine minier a été proposé, il s'agit d'une bipolarité entre les sites de Oignies et Lewarde avec une maîtrise d'ouvrage unique. Le site de Oignies serait orienté vers le numérique, une activité économique et un centre de recherche sur les transports. Lewarde est davantage perçu comme le centre de valorisation de l'histoire et le lieu d'accueil des visiteurs.⁶¹ Cette proposition a pour objectif de mettre en place des actions concertées entre les sites de mémoire, de produire une cohérence et une vision d'ensemble du patrimoine minier. Le rassemblement et la mise en réseau sont une nécessité pour harmoniser les actions et faire jouer au patrimoine le rôle de levier de développement⁶². Comme j'ai pu déjà l'évoquer concernant les tensions entre acteurs associatifs, le directeur du CHM a manifesté son opposition face à un tel projet. Il a remis en cause les deux points soulevés : le binôme paraît superflu puisque le CHM se charge déjà de toutes les actions, "Oignies ne peut pas faire plus que ce que fait le CHM (archives, mémoire, collections)"⁶³. Une fois de plus, le CHM se positionne comme le seul lieu capable de produire de la mémoire, le seul lieu qualifié culturellement et symboliquement. La direction du centre réfute également la définition que l'on donne du CHM : "le centre historique minier n'est pas un lieu de tourisme mais un centre de médiation culturelle, avec un conseil scientifique, c'est un lieu de recherche."⁶⁴ Il se présente donc comme un lieu de savoir et de connaissances. Par ces propos, il refuse de s'engager dans la voie touristique proposée par les pouvoirs publics, dont le risque est de banaliser le patrimoine comme un simple outil marketing.

⁶¹ Objectif patrimoine- Arcessor - Grahal, *Note de synthèse, tranche ferme. Les enjeux et orientations stratégiques pour un projet de mise en réseau*, Lille, Conseil Régional Nord - Pas de Calais, 2002.

⁶² Je reprendrai plus précisément dans le point suivant les différents rôles attribués au patrimoine.

⁶³ Propos du directeur du CHM lors d'une réunion publique de restitution de l'étude-action, le 1^{er} février 2002 à Rieulay.

⁶⁴ Intervention à la réunion du 01/02/02.

Les membres de la Mission bassin minier reconnaissent les difficultés liées à l'idée d'organisation institutionnelle du patrimoine. Différentes logiques s'affrontent, une logique culturelle, une logique touristique et une logique économique. Chacune a bien entendu des objectifs différents, voire divergents et il n'est pas simple de produire une cohésion d'ensemble. L'instrumentalisation du patrimoine montre ici ses limites. On ne peut pas en même temps dire d'un lieu qu'il est un "sanctuaire", un lieu sacré de la mémoire, et en même temps l'aménager - ce qui conduit souvent à une défiguration - pour en faire un haut lieu touristique. La logique culturelle vise à promouvoir des lieux ressources pour la population, des sites au sein desquels elle peut trouver des repères et des symboles qui expliquent son passé et son présent. La logique touristique se place dans un objectif de développement. Elle est en priorité à destination d'une population extérieure aux lieux valorisés et privilégie les sensations immédiates, les actions de visibilité, aux dépens des besoins de racines sur le long terme. La logique économique enfin est un pas de plus franchit vers la "marchandisation" du patrimoine. Sous prétexte de donner une nouvelle rentabilité aux lieux patrimoniaux, ceux-ci sont exploités une seconde fois, sans mesurer nécessairement les conséquences sur le pouvoir évocateur des sites et sur la "violence" possible faite à la mémoire.

*"Quand on a fait l'atelier, le groupe de projet sur la mise en réseau du patrimoine minier, ça a mis de sacrés pavés dans la mare et ça a montré les tensions à l'œuvre. (...)
La mise en réseau c'est l'anti-construction d'un pouvoir technique ou politique." (Mme B., Mission bassin minier ; HM, 2000).*

La démarche du Conseil Régional se veut citoyenne et participative. La volonté est de ne pas imposer "par le haut" des mesures, de manière totalement déconnectée de la base, qui de toute façon est indispensable dans la mise en œuvre des actions. Il faut créer un consensus global pour que le patrimoine puisse produire du développement. L'enjeu majeur est donc de réussir à accorder les différents partenaires, leur faire accepter un partage du pouvoir. Dans ce jeu, chacun tente d'imposer sa vision des choses afin de garder la maîtrise des constructions symboliques.

La question de la patrimonialisation de l'activité minière et des acteurs qui la portent est complexe. A première vue la question de la valorisation du patrimoine industriel, en particulier dans le bassin minier, apparaît comme une mobilisation collective de la part d'acteurs associatifs et politiques pour revendiquer tous ensemble contre une mise à l'écart du développement et pour une reconnaissance du rôle de la région Nord - Pas de Calais dans la dynamique nationale. Cependant, un regard plus attentif montre que la situation n'est pas si

simple, la patrimonialisation s'opère à différents niveaux, associatif - chez des bénévoles mais aussi chez des professionnels de l'action culturelle - politique et institutionnelle avec des actions au niveau des collectivités locales ou des instances régionales. Il existe donc une multitude d'appropriations patrimoniales parallèles, qui se rencontrent peu et qui ne poursuivent pas forcément les mêmes objectifs. Leur point commun est que tous produisent des représentations symboliques qu'ils tentent de faire adopter à l'ensemble de la population.

Ce foisonnement patrimonial pose question. Quel rôle veut-on faire jouer au patrimoine ? Jusqu'où est-il possible de l'instrumentaliser ? Et quels en seront les conséquences ? L'étude de la situation du bassin minier peut apporter des éléments de réponse. Il s'agit du territoire où l'idée de "professionnaliser" le patrimoine a été poussée le plus loin et apparaît aujourd'hui comme un processus d'expérimentation sociale pour produire du lien.

Il a été uniquement question ici de la confrontation pour la mémoire parmi les acteurs de la protection et de la valorisation patrimoniale. Si l'on considère les partisans de la destruction, cela crée un autre niveau de confrontation qui se déroule cette fois-ci entre les collectivités et les pouvoirs publics régionaux dans leur majorité, associés aux acteurs associatifs locaux contre un troisième acteur qui est CDF. L'entreprise des charbonnages défend avant tout la question de la rentabilité économique immédiate qu'elle peut tirer des sites. Il s'agit donc de les ferrailer ou de les vendre au plus offrant afin de disposer de moyens financiers rapidement. Son attitude a quelque peu évolué récemment et s'oriente vers un désintérêt pour la question minière dans le Nord - Pas de Calais et un certain "laissez-faire". Cependant les tensions sont encore actives comme en témoignent le cas de Oignies ou la question d'accessibilité des terrils. Quelques élus locaux - notamment dans la région de Lens - restent opposés à une valorisation du patrimoine minier, mais ils sont désormais minoritaires et risquent d'être isolés s'ils n'entrent pas dans la politique globale d'aménagement basée sur le patrimoine engagée par les pouvoirs politiques régionaux.

3- Les rôles attribués au patrimoine minier

L'intérêt de certains acteurs locaux pour le patrimoine industriel commence dans les années 60-70. Ce n'est réellement qu'à partir des années 90 que les acteurs politiques conçoivent les traces de l'industrie minière comme un patrimoine et s'investissent pour leur préservation.

La situation de crise traversée par le bassin minier a conduit à s'interroger sur le présent et l'avenir de ce territoire. Le patrimoine et la mémoire sont alors apparus comme des éléments porteurs de sens, des signifiants pour la population. Bien que la mémoire collective en bassin minier repose sur plusieurs points d'appui : une mémoire des guerres, une mémoire de l'immigration, une mémoire rurale..., c'est la mémoire de l'industrie qui a été saisie par des acteurs associatifs puis politiques pour constituer un élément de rassemblement, puis de développement. Si a priori la population prise dans sa globalité n'accorde que peu d'intérêt, ou tout au moins de soutien actif, aux actions envers le patrimoine minier, elle reste cependant fortement attachée à une identité et une culture ouvrières et souhaite qu'une transmission du vécu passé puisse s'opérer. C'est justement pour permettre cette transmission que des agents de médiation que sont les acteurs associatifs et politiques sont apparus, car la transmission au sein de la famille était en partie rompue. L'émergence de l'industrie comme patrimoine a montré en effet que le patrimoine minier, loin des artifices d'une culture de l'art, pouvait apporter des solutions structurantes pour le territoire s'il était mobilisé et organisé.

Dès cet instant, le caractère symbolique du patrimoine minier a été envisagé comme un moyen pratique d'engager un renouvellement du territoire :

"Je dirais que tous les aspects architecturaux ne m'intéressent que moyennement, je n'ai pas trop un raisonnement vieilles pierres, garder pour garder, bon. Je considère que le patrimoine provoque de l'émotion, il déclenche chez les gens un certain nombre de réactions. (...) Pour moi, ce que j'entends quand je parle de valoriser le patrimoine, c'est pas valoriser au sens de remettre en peinture, après bien sûr il faut le préserver pour qu'il ne se dégrade pas mais je m'en fiche un peu ça. Je suis pas trop esthète, le patrimoine pour le prendre en photo je dis pas que c'est mal hein, j'en ai des photos à la maison. Mais non, c'est plutôt en quoi ces lieux là ont un truc à dire et à transmettre." (M.C., vice-président de la Mission bassin minier, animateur de la Conférence permanente du bassin minier, Conseil Régional ; HM, 2000).

Ces propos sont ceux d'un des précurseurs de l'action militante puis politique envers le patrimoine minier dans le Nord - Pas de Calais. La valeur esthétique du patrimoine apparaît comme un prétexte à la conservation. Ce qui fait réellement sa valeur c'est son pouvoir d'évocation, c'est ce qu'il représente.

Au fil des programmes mis en place par le Conseil Régional, différents rôles ont été attribués au patrimoine. Il a été intégré dans une politique de développement local et d'aménagement du territoire.

3.1- Un outil de mobilisation collective et de dynamisation territoriale

Le rôle du patrimoine minier est d'abord lié à sa capacité à produire du rassemblement et du lien. Les manifestations sportives ou culturelles organisées sur des sites du patrimoine minier ont pour objectif de faire participer la population au renouvellement du territoire. Il s'agit de briser la logique d'assistanat et d'attentisme créée par le système des Houillères et de rendre les habitants du bassin acteurs de leur avenir. Dans ce sens, mémoire et patrimoine apparaissent comme des outils de mobilisation et de dynamisation. Leur protection et leur valorisation n'ont pas un but contemplatif ou esthétique. En montrant les traces de l'industrie minière sous un jour nouveau, positif, valorisant, cela doit permettre aux habitants de retrouver un fierté par rapport à leur passé. Ils doivent pouvoir faire le deuil du passé et intégrer ses éléments à leur culture actuelle. Cette culture "retrouvée", assumée, doit à son tour être un vecteur de dynamisation interne pour la communauté et le territoire. Le passé est convoqué pour aider le présent et l'avenir.

"L'étude-action que l'on mène est quand même un vecteur très fort de mobilisation des acteurs locaux et des maîtres d'ouvrage locaux. Et on a besoin d'eux pour porter le réseau, il faut des maîtres d'ouvrage locaux volontaires pour le mettre en œuvre." (Mme B., mission bassin minier ; HM, 2000)

Les acteurs politiques sont conscients que sans l'adhésion d'un certain nombre d'acteurs locaux, ils ne pourraient appliquer leur politique et la rendre efficace. Il faut donc susciter de l'intérêt pour qu'ensuite les idées soient reprises localement et intégrées dans des dynamiques plus micro. Le patrimoine minier qui est quand même une émanation de la population - même si c'est de certaines catégories précises et si on exclut l'initiative des Houillères - est "récupéré" par les instances publiques, fonctionnalisé, identifié comme un outil de développement puis réinséré dans le tissu local pour une seconde appropriation qui n'est plus un mouvement identitaire, de recherche de racines ou de repères, mais un mouvement constructif de développement.

Le patrimoine est aussi utilisé comme moyen de communication entre les instances publiques et la population. Il permet de faire passer des messages, d'introduire des idées nouvelles comme celle de développement durable⁶⁵. Il ne s'agit pas seulement de permettre à la population de rétablir un lien avec son passé mais également d'établir une communication, des échanges et donc de montrer les liens existant entre la population et ses instances

⁶⁵ C'est-à-dire de gestion raisonnée des ressources et prenant en compte l'environnement, aussi bien physique que social.

dirigeantes. Les habitants se sont sentis abandonnés après la fin de l'activité minière, y compris par les institutions régionales. Le complexe vis-à-vis de la métropole lilloise, notamment, est très fort. Le fait que le Conseil Régional mette en place une consultation collective, qu'il s'approprie le patrimoine industriel - et donc en quelque sorte qu'il revête une identité ouvrière - est une manière de montrer qu'il s'intéresse à la population et au devenir du territoire. Cela produit une première étape dans le processus de reconnaissance sociale dans lequel sont engagés les acteurs : il s'agit d'une reconnaissance politique régionale. Celle-ci acquise, ce sont à présent et ensemble les acteurs locaux et le pouvoir politique qui réclament une reconnaissance nationale, voire européenne.

3.2- Le réseau du patrimoine minier et de la mémoire : une inscription dans un processus de développement

Depuis la Conférence permanente du bassin minier, l'objectif qui guide les politiques de sauvegarde et de réhabilitation est centré sur l'idée de création d'un réseau, source de communication, de cohérence et d'efficacité des sites de mémoire. L'étude-action financée par le CIADT et incluse dans le contrat de plan a été créée à cette fin. L'idée de réseau, néanmoins, n'est pas nouvelle. Formulée à plusieurs reprises par différents acteurs depuis la fin des années 80 et le début des années 90, elle n'a cependant jamais abouti du fait d'un certain nombre de tensions que nous avons eu l'occasion d'identifier précédemment.

La différence aujourd'hui est que la volonté est politique et appuyée au niveau national, et que de réels moyens ont été mis à disposition, contrairement aux précédentes préfigurations faites par le Conseil Régional, sans réelle concertation ni soutien.

Dans un entretien que j'ai eu avec une des responsables de la Mission Bassin minier, le terme de réseau ou l'expression de "mise en réseau" ont été utilisés trente et une fois par celle-ci. La mise en réseau des sites - musées de la mine, friches réhabilitées, chevalements, cavaliers, terrils, sites naturels, habitat - est désormais une priorité. Elle est perçue comme un moyen indispensable pour inscrire le patrimoine dans une dynamique, dépasser le simple stade de la conservation qui serait seulement véhicule de nostalgie - avec un risque de repli sur soi - pour faire du patrimoine et de la tradition industrielle des outils de prospective.

"Il faut que l'on envisage le patrimoine de façon globale. On a besoin d'avoir quand même une visibilité et une connaissance de ce patrimoine pour après l'intégrer dans des logiques de développement. (...) Le but ce n'est pas de remettre le bassin minier sous cloche, ça serait une hérésie, mais d'essayer vraiment d'en décortiquer les différents

éléments, d'en avoir une connaissance exacte et de pouvoir en parler sur des choses techniquement et scientifiquement avérées. Tout ça pour, après, avoir une stratégie cohérente par rapport à ce patrimoine." (Mme B., mission bassin minier ; HM, 2000).

La mise en réseau doit permettre d'une part de conserver le patrimoine dans une attitude de préservation de l'identité et de la culture ouvrière, et d'autre part de mettre en œuvre une politique d'aménagement et de développement en utilisant des outils de communication culturelle.

Conscients de l'atomisation des initiatives de conservation du patrimoine minier et de l'absence de concertation, les pouvoirs publics veulent créer un réseau qui aurait un rôle "d'anti-pouvoir" afin que chaque site puisse être clairement identifié et donc qu'une fonction puisse lui être attribuée.

"On s'enclave, on s'isole pour garder son pouvoir, sa parcelle même maigre de pouvoir. Donc le réseau doit être mis en œuvre pour établir après un schéma concerté de développement. On ne sera rien sans les acteurs locaux ni les maîtres d'ouvrages potentiels." (Mme B., mission bassin minier ; HM, 2000).

Le réseau doit provoquer l'adhésion d'un collectif pour produire les débouchés escomptés. Tout l'enjeu pour les pouvoirs publics réside donc dans leur capacité à fédérer les initiatives - chose complexe s'il en est - et à les rendre opérationnelles. Le réseau doit susciter une dynamique interne. D'après les discours des responsables régionaux, il ne s'agit pas pour l'institution régionale de prendre en charge l'intégralité des actions mais de faire que les acteurs locaux se mettent en position d'action eux-mêmes, qu'ils soient "maîtres d'ouvrage" de leur patrimoine. Le rôle d'un organisme comme la Mission bassin minier est donc d'initier un processus de développement qui soit réapproprié au niveau local et réellement mis en œuvre à ce niveau. Maintenant, il s'agit de voir quelle part de liberté et d'initiative est laissée aux acteurs locaux et dans quelle mesure ils pourront effectivement décider eux-mêmes de la forme qu'ils souhaitent donner à leur action.

Le rôle dévolu au patrimoine et à la mémoire, avant d'être un instrument de développement, est donc d'être un élément de façonnement du territoire et, dans une certaine mesure, de ses habitants. Les instances politiques formulent une vision du territoire par la biais de la "manipulation" du patrimoine. Ils la diffusent ensuite par l'intermédiaire d'acteurs locaux organisés et restructurés par la politique de mise en réseau - donc initiée par le haut -

pour qu'ensuite la population dans sa globalité intègre cette configuration en la considérant comme une émanation populaire et collective puisqu'elle est gérée par des décideurs locaux.

3.3- Valoriser le patrimoine minier pour produire un effet levier

Le terme le plus utilisé depuis deux ans par les différents responsables des institutions publiques régionales au sujet du patrimoine est celui de "levier". L'effet levier paraît être devenu le nouveau cheval de bataille des acteurs politiques dans la justification de leur politique de conservation et de valorisation du patrimoine industriel.

Cette conception est particulièrement développée au niveau du bassin minier. Toutes les actions entreprises doivent produire un "effet levier" pour être considérées comme valables et obtenir un soutien.

L'effet levier est la capacité du patrimoine et de la mémoire à engager d'autres choses, à produire de la recherche et des activités dans le domaine de l'action culturelle mais également dans les autres domaines de la vie sociale et principalement l'économie et le tourisme. Il s'agit d'un moyen d'action pour permettre de dépasser une époque de crise.

L'effet levier est également une question de rentabilité. Les investissements nécessaires à la rénovation des sites miniers, avec en préalable à toute mise en valeur une mise en sécurité, sont considérables. Ils doivent donc s'appuyer sur un réseau concerté d'actions afin que l'investissement puisse bénéficier de l'effet levier :

"La mise en peinture d'un chevalement, le remettre en sécurité passive, c'est-à-dire même pas encore restauré, ça coûte des millions [de francs]. Il faut remettre un toit sur le musée de Bruay car pour l'instant il est paumé, sans identité, ça coûte si on remet un bâtiment dessus. Si tu relies le tout, tu dis il y a ça et ça à voir, alors tout ça s'inscrit dans une dynamique. C'est un effet levier par rapport à l'investissement, on ne raisonne plus de façon pareille. Le morcellement induit des pertes d'économie d'échelle mais aussi des blocages parce qu'on dit c'est trop cher, on ne va pas miser là-dessus." (Mme B., mission bassin minier ; HM, 2000).

Au sens économique, l'effet de levier est "l'accroissement de la rentabilité des capitaux propres d'une entreprise par l'effet de l'endettement"⁶⁶. C'est-à-dire que l'emprunt (l'endettement) démultiplie la croissance. Appliquée à la gestion du patrimoine minier, cette définition signifierait que les dépenses occasionnées pour le maintien en place du patrimoine

⁶⁶ J-P. Delas, *Economie contemporaine*, Paris, Ellipses, 2001.

seraient effectuées en fonction des retombées attendues et du bénéfice que le patrimoine est susceptible de produire. Encore largement considéré comme non rentable, le patrimoine minier est maintenant saisi comme une cause indirecte de rentabilité. Si les sites en eux-mêmes coûtent beaucoup plus qu'ils ne rapportent, ils induisent d'autres activités - de tourisme, de restauration...- qui elles ont un potentiel de rentabilité.

Il ne faut cependant pas limiter la notion de "levier" à son seul sens économique et politique (pour l'aménagement du territoire). Le patrimoine industriel peut également être envisagé comme un levier social. Il sert alors directement les intérêts de la population, qui souvent a vécu par et pour l'industrie et qu'il représente. Finalement, il est une réponse à l'investissement des travailleurs, voir une réparation quand il y a crise. Concrètement, ce levier social peut prendre la forme d'une utilisation du patrimoine pour la formation professionnelle. A. Desvallées⁶⁷ envisage ainsi le rôle des musées industriels comme des outils d'"information technique" et de "formation technique". On retrouve dans ce cas la fonction d'instance de transmission des savoirs des musées, couplée à une dimension d'apprentissage. Dimension qui ne concerne pas seulement les techniques et les technologies passées, mais aussi une approche des process techniques et industriels présents et en gestation.

L'effet de levier social du patrimoine, de plus, reconferme le rôle prégnant des anciens travailleurs. Ce sont eux les plus aptes à effectuer cette information et cette formation. Cela leur confère par la même occasion, un nouveau rôle social, et les intègre dans le processus d'évolution de la société; à charge pour les professionnels de la muséographie de trouver de nouveaux moyens - techniques ! - de transmission quand les anciens travailleurs ne seront plus disponibles. Le patrimoine semble donc revêtir une dimension économique et une dimension sociale.

L'effet levier du patrimoine ne s'arrête pourtant pas là. C'est aussi, et enfin, un levier symbolique. La patrimonialisation des traces de l'industrie conduit à construire ou à alimenter la mémoire collective et les représentations. Par leur présence, les éléments patrimoniaux stimulent l'imaginaire et renforcent le pouvoir des symboles. C'est en se souvenant que l'on exerce sa mémoire et que l'on peut aussi reconstruire son passé et enrichir les représentations et les images que l'on en garde.

⁶⁷ Desvallées A., "Une muséalisation du patrimoine industriel peut-elle permettre une sensibilisation à la culture technique ouvrant à une initiation aux technologies modernes ?", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, n°20-21, juin 1990, Cilac, pp.29-32.

En permettant à des sites de patrimoine industriel, ici de patrimoine minier, d'exister, les acteurs construisent du sens, de la signification. Ils donnent des clefs pour la compréhension symbolique et sociale du monde. Puis, c'est à la population destinataire de ces emblèmes de faire émerger des représentations, de les démultiplier, pour alimenter la vie sociale et la tradition.

CONCLUSION

Les différents acteurs du patrimoine minier ont tous compris l'importance du pouvoir symbolique véhiculé par la mémoire et émanant des sites. Chacun a tenté une appropriation et a ainsi contribué à une construction collective du passé et de l'histoire, intégrant différents points de vue pour restituer un imaginaire collectif.

Cependant, la mise en synergie des différents traits patrimoniaux ne s'est pas faite sans heurts et continue à provoquer des polémiques. Conscient de la valeur patrimoniale du territoire du bassin minier, convaincu que le respect de la mémoire et des traces de l'activité charbonnière était indispensable pour permettre une évolution sociale sans rupture ni traumatisme, le Conseil Régional s'est engagé dans une politique de préservation du patrimoine minier afin d'en faire un des leviers du développement régional. Il s'est ainsi saisi de la mobilisation collective entamée pour la démultiplier et la rendre culturellement, socialement et économiquement efficace. C'est un engagement stratégique - et donc risqué - de la part des pouvoirs publics. Il consiste en la tentative de produire une mobilisation de masse et relativement consensuelle autour d'un même thème pour engager des mesures politiques de redressement d'un espace en crise. Il s'agit donc d'utiliser le patrimoine comme un outil, un support pour justifier la mise en œuvre des politiques et unir les habitants autour d'elles. Ce processus est actuellement encore en cours, nul ne sait donc avec certitude s'il produira les effets escomptés. Il a cependant déjà permis d'entamer une réflexion globale sur l'organisation et la gestion des territoires et de leurs ressources, et de montrer que le patrimoine industriel pouvait se conjuguer au présent et au futur comme un héritage - assumé et porteur d'identification - et une ressource non négligeable, contrairement à ce qu'affirmait Alain Bourdin en 1992⁶⁸.

⁶⁸ Dans un article traitant de la problématique du patrimoine et du développement local, A. Bourdin, reconnaissant le rôle du patrimoine dans l'organisation des territoires déniait cependant toute valeur de ce type au patrimoine minier : "...certains éléments de patrimoine constituent plus une contrainte qu'une ressource, lorsqu'ils bloquent les dynamismes locaux et ne sont nullement valorisés par l'extérieur : pour l'historien et l'ethnologue, les traditions des mineurs du Nord sont passionnantes et sur certains points admirables, mais elles ne constituent certainement pas un argument suffisant pour faire une bonne "image" et contrebalancer tout ce qui va avec : les corons, les crassiers, la grisaille de l'économie et des paysages...". Bourdin A., "Patrimoine et développement local", *Revue Actions et recherches sociales*, n°4, 1991-1992, pp. 78-87.

CONCLUSION PARTIE II :

L'ARTICULATION DU LOCAL ET DU GLOBAL, LE PATRIMOINE MINIER COMME OUTIL D'EXPRESSION

Les trois chapitres de cette partie m'ont permis de décrire de manière relativement exhaustive les actions de construction et de valorisation du patrimoine minier dans le bassin Nord - Pas de Calais.

Le premier chapitre a été consacré à la connaissance des activités muséographiques et culturelles prenant appui sur des sites miniers et traitant de différents aspects de l'histoire minière. Cette description a également été l'occasion d'identifier les acteurs investis dans la construction patrimoniale et d'analyser les motivations sous-jacentes à leurs actions, ainsi que les conséquences au plan patrimonial et symbolique.

Le second chapitre a poursuivi et achevé la description de la mobilisation autour du patrimoine minier et montré la diversité des supports patrimoniaux et l'évolution de la valeur qui leur était accordée. D'éléments encombrants du paysage, ils sont devenus des lieux de remémoration, puis des éléments d'aménagement et de développement.

L'engagement politique envers le patrimoine minier a fait l'objet d'un dernier chapitre. Après avoir montré les confrontations nées du travail de mémoire et les "batailles" autour de l'imposition d'un imaginaire collectif, l'étude de l'engagement du Conseil Régional Nord - Pas de Calais dans la question patrimoniale a permis de situer le patrimoine industriel dans des stratégies de pouvoir et de prendre conscience de son rôle dans la structuration du territoire.

Les différentes démarches engagées pour le traitement des traces de l'activité charbonnière ont conduit à l'émergence d'un patrimoine culturel d'un nouveau type. Même si des collections d'objets industriels ou des inventaires existent depuis le 18^{ème} siècle, ce n'est qu'à la fin de l'activité minière, pour le cas qui nous concerne ici, que des actions visant à intégrer l'industrie à la culture et à l'identité ont été initiées. Ces initiatives, entamées comme un travail de deuil et comme une demande de reconnaissance sociale de la part de la population locale, ont produit deux conséquences apparemment sans lien mais qui se révèlent

fortement imbriquées. La première est la production d'identité, plus précisément d'une identification collective au phénomène industriel. Celle-ci permet à l'ensemble de la population de se réappropriier le passé de manière dédramatisée, de se procurer des racines et de s'inscrire dans une continuité historique rassurante. La deuxième conséquence est davantage politique. Le patrimoine et la mémoire sont apparus comme des outils pouvant être mis au service des politiques régionales de développement et d'aménagement du territoire. En tant qu'éléments structurants, ils ont été intégrés à un processus de dynamisation territoriale.

Ces deux événements ne peuvent être compris séparément, ils font en effet partie d'un même processus de construction de sens. La qualification patrimoniale de lieux - on pourrait presque dire du territoire entier - permet à la population de se percevoir comme faisant partie d'un tout cohérent, légitimé par le patrimoine et la culture. Cette unité retrouvée, cette confiance rétablie entre les habitants et leur lieu de vie permet ensuite - et seulement une fois ce travail de lien effectué - d'engager des actions collectives pour poursuivre l'évolution sociale, de s'inscrire dans une dynamique d'avenir et d'obtenir une reconnaissance extérieure.

Le territoire du bassin minier et son patrimoine industriel ont été proposés au classement en "patrimoine mondial" à l'UNESCO. C'est une démarche régionale mais qui, pour aboutir, devra être appuyée au niveau national. Entamée presque comme une bravade - oser proposer de faire de terres industrielles un élément du patrimoine mondial - cette démarche est une requête autant qu'une revendication. En demandant à être inscrit au patrimoine de l'humanité, les acteurs engagés souhaitent montrer la légitimité et la valeur du patrimoine industriel et par là des territoires qui le porte. Il s'agit de provoquer une prise de conscience, pas réellement au niveau mondial, mais plutôt au plan régional et extra-régional. L'objectif est que la population locale puisse être fière d'être ce qu'elle est et que le reste de la nation lui renvoie ce même regard. C'est pour être intégré nationalement qu'une reconnaissance internationale est demandée. C'est le local ignoré qui se projette sur le global pour revenir au local légitimé.

La patrimonialisation et la valorisation du patrimoine permettent également de construire l'exemplarité du territoire. Il ne s'agit plus simplement d'être reconnu pour ce que l'on a été mais d'obtenir une reconnaissance pour ce que l'on est et ce que l'on montre. L'inscription du patrimoine minier dans une politique de développement durable et de gestion innovante des espaces doit amener le territoire à être considéré comme un modèle, un pionnier et d'être "sur le devant de la scène" pour ses qualités et non pour ses défauts.

PARTIE III

STRATEGIES PATRIMONIALES ET INSTRUMENTALISATION DU PATRMOINE DANS LE NORD - PAS DE CALAIS : CONSTRUIRE LA TRADITION INDUSTRIELLE

INTRODUCTION

CHAPITRE 7 : Les musées et les associations du patrimoine industriel :

l'impossible réseau. Stratégies identitaires et stratégies de pouvoir

CHAPITRE 8 : Le patrimoine industriel au service des stratégies économiques,

un pas de plus dans l'instrumentalisation du patrimoine

CHAPITRE 9 : Le patrimoine industriel au cœur des stratégies politiques.

L'invention politique du patrimoine

CHAPITRE 10 : Réinventer le réel. Des politiques au service d'une

construction symbolique

CONCLUSION

INTRODUCTION PARTIE III :

LE PATRIMOINE, UN OUTIL AU SERVICE DES ACTEURS SOCIAUX

Pourquoi transformer des traces d'industries en patrimoine ? Quels sont les objectifs poursuivis par les acteurs qui valorisent ce patrimoine ? Qu'engendre la construction patrimoniale de l'industrie ? Autant de questions qui sont posées face à la multiplication des actions envers le patrimoine industriel et à la diversité des acteurs engagés. D'une manière plus générale et qui englobe ces questionnements, il convient de s'interroger sur les relations entre patrimoine et politique. C'est-à-dire se demander en quoi les objets et les lieux dits "patrimoniaux" peuvent constituer des instruments pour faire fonctionner la société. Pour obtenir des réponses à ces questions il faut connaître, observer et analyser les acteurs et les projets qu'ils portent. Il n'est pas possible dans le cadre de cette thèse de faire une étude approfondie de toutes les actions étant donné leur nombre, mais en prenant quelques exemples représentatifs il est possible de dégager un schéma d'action, de comprendre que définir un patrimoine, dire un patrimoine, c'est alimenter la vie sociale en lui fournissant des repères. A ce stade de la réflexion, le patrimoine est donc à envisager comme un outil qui, en même temps qu'il illustre une culture - locale, régionale, professionnelle... -, sert à expliquer le fonctionnement social et à renforcer l'organisation politique (de polis, la ville), entendue comme la vie de la communauté.

En se penchant sur la patrimonialisation de l'industrie charbonnière dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais, il est apparu que la construction patrimoniale était une chose complexe. Elle mobilise des acteurs très différents et les représentations du passé qui émergent reflètent autant les mémoires individuelles que les idéologies véhiculées par les détenteurs officiels de la culture.

Si la qualification patrimoniale de l'industrie a été initiée par les acteurs associatifs, intellectuels et salariés de secteurs en mutation en premier lieu, ils ne sont que le premier maillon d'une chaîne d'intervenants qui ont peu à peu instrumentalisés le patrimoine pour en faire un support de la cohésion sociale et un facteur de renouveau pour un territoire en

reconversion. La tradition industrielle est convoquée pour produire de la modernité, elle doit servir à justifier le présent et à s'engager dans l'avenir.

Le passé ne sert pas tant à décrire l'évolution de la société et à rappeler l'histoire qu'à inventer une raison d'exister dans le présent et à créer des repères modernes prenant pour appui la légitimité de la tradition.

Le patrimoine et la mémoire représentent un enjeu de société, il s'agit d'utiliser des ressources symboliques pour structurer le monde social et conforter les ressources matérielles. C'est pour cette raison que le patrimoine industriel dans le Nord - Pas fait l'objet de stratégies de la part de plusieurs catégories d'acteurs.

Dans la deuxième partie de la thèse, j'ai montré le processus de construction patrimoniale de l'industrie comme une tentative de reconstruction de sens sur un territoire en mutation. La diversité des acteurs engagés permet de percevoir les enjeux sous-jacents à la patrimonialisation. Il s'agit non seulement d'identifier un espace territorial pour lui fournir des repères structurants, mais également de susciter une dynamique, une mobilisation source de développement et de régénération sociale. A présent, je me propose d'analyser les stratégies mises en œuvre par trois catégories d'acteurs afin de comprendre le rôle de chacun dans la construction d'un imaginaire collectif de l'industrie. Cela me conduira à constater que la patrimonialisation conduit à créer de l'identité, à instaurer de la tradition, pour en fin de compte faire du territoire régional un espace symbolique structurant sur lequel peut s'appuyer l'action politique et sociale.

Dans un premier temps, je m'attarderai sur la description de l'action de valorisation du patrimoine industriel de certains musées et associations. Leur engagement est plus complexe qu'il n'y paraît d'un premier abord. Derrière le désintéressement affiché et la volonté de servir les intérêts d'autrui, se font jour de réelles stratégies, qui d'identitaires se transforment en stratégie de pouvoir.

Dans un second temps, j'analyserai l'entrée des acteurs économiques dans le champ patrimonial depuis un peu plus de dix ans. Avec eux apparaît la notion de "marchandisation" du patrimoine et de l'identité. La mise en tourisme du patrimoine industriel est une manière de faire reconnaître l'identité régionale par un regard extérieur, c'est aussi un moyen de dynamiser l'économie locale en instrumentalisant des ressources symboliques. Il reste à déterminer si les représentations symboliques et la mémoire sont soumises aux impératifs économiques ou si elles parviennent à les dépasser pour alimenter la vie sociale.

Les acteurs politiques feront l'objet du troisième temps de la réflexion. Détenteurs du pouvoir législatif, ils tentent de justifier leurs actions et de pérenniser leurs institutions en s'appuyant sur le pouvoir symbolique du patrimoine et de la mémoire.

Ces trois temps doivent me permettre de retracer le processus d'instrumentalisation du patrimoine industriel au service de constructions territoriales. Le dernier temps de ma réflexion sera donc l'occasion de montrer que les différentes démarches engagées concourent à alimenter le symbolisme et à renforcer la tradition en adaptant ses supports à l'évolution sociale.

CHAPITRE 7

LES MUSEES ET LES ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL : L'IMPOSSIBLE RESEAU.

Stratégies identitaires et stratégies de pouvoir

INTRODUCTION

L'étude de la patrimonialisation de l'activité minière dans le bassin minier Nord - Pas de Calais a montré l'importance et la densité du milieu associatif. Ce tissu associatif se retrouve à l'échelle régionale, il est moteur des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine industriel et apparaît de plus en plus comme un interlocuteur privilégié, et obligé, des pouvoirs publics.

Le secteur associatif n'est pour autant pas homogène. Les associations et structures muséographiques appartiennent à différents réseaux relationnels et n'ont pas la même portée au sein du territoire, comme j'ai eu l'occasion de le souligner à la fin du chapitre 3 de la première partie. Peu d'actions sont mises en place de manière concertée et il paraît difficile de faire converger les intérêts des uns et des autres. Les projets patrimoniaux sont portés de manière relativement "individualiste" par chaque structure. Depuis quelques années cependant, des liens se créent entre acteurs associatifs et muséographiques. Des échanges se mettent en place, moins sur la nature même du patrimoine et son contenu que sur les possibilités de se faire reconnaître par les pouvoirs publics par ce biais. Il s'agit de réseaux d'échanges d'informations. L'objectif est d'acquérir une visibilité et de pouvoir participer à l'élaboration des politiques culturelles et de développement régionales.

Dans un premier temps, je m'attacherai à la description de la Fédération régionale des écomusées et musées de société, une association mise en place par les structures muséographiques "leaders" en matière de patrimoine industriel. Il s'agit des musées reconnus par les pouvoirs publics et qui rencontrent un succès certain auprès de la population. Ceux-ci

ont fortement contribué à forger l'image du patrimoine industriel régional. En sélectionnant et en mettant en scène certains aspects du passé industriel, ils font émerger des représentations qui deviennent des supports de la mémoire collective. Dans une démarche qui se veut professionnelle et scientifique, ils organisent le patrimoine pour en faire un élément de l'identité régionale et une source de liens entre les individus. Ils entrent alors dans des stratégies de pouvoir et d'influence avec les acteurs institutionnels.

Une seconde association, Proscitec, fera l'objet de mon attention dans un deuxième temps. Initiée par des cadres et des ingénieurs de différents secteurs professionnels, elle souhaite apparaître comme l'instance de référence pour toutes les questions ayant trait au patrimoine industriel. Elle a mis pour cela en place différentes actions et tente de fédérer autour d'elle les acteurs associatifs, économiques et politiques. Cela ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes liés à la reconnaissance de cette structure et au rôle qu'elle joue effectivement.

Dans un troisième temps, j'analyserai la nature des liens qui se nouent entre ces différents acteurs, les motivations sous-jacentes à leurs actions et les conflits que cela engendre.

I- La Fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais : une volonté de professionnaliser le patrimoine

1- Les structures adhérentes à la fédération : des institutions de mémoire

La Fédération régionale des écomusées et musées de société a été créée sur le modèle de la Fédération nationale des écomusées et musées de société¹ à laquelle elle est adhérente. C'est en 1995 que se met en place l'association pour répondre à un projet touristique à l'échelle européenne. L'idée est de mettre en place un partenariat avec un réseau de musées du Kent, en Grande-Bretagne, dans le cadre d'un programme Interreg de la Communauté Européenne². Les musées de la région Nord - Pas de Calais fondateurs de l'association sont le Musée Portuaire de Dunkerque, la Maison de la faïence de Desvres, l'Ecomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies-Trélon et le Centre Historique Minier de Lewarde.

Le projet de coopération avec le Kent avait comme objectif un échange des publics qui permettrait "*d'asseoir la dimension touristique*"³ des structures du Nord - Pas de Calais. Il s'agissait donc de donner une dimension européenne à l'action régionale de valorisation du patrimoine industriel. Attirer des publics étrangers et parvenir à se faire financer par l'Europe signifiait acquérir un certain statut, pouvoir se prévaloir d'une reconnaissance internationale et d'une inscription dans des circuits culturels et touristiques européens. Cette dimension nouvelle pourrait ensuite être utilisée sur le territoire national pour réclamer davantage d'attention et une reconnaissance de la part de l'Etat.

Le projet n'a pas abouti. Le principe d'attribution de financements pour un projet Interreg est que le programme européen fournit 50% des subventions et que la structure porteuse du projet trouve un second financement à hauteur des 50% restants. La fédération régionale a pour cela fait appel au Conseil Régional Nord - Pas de Calais, au Conseil Général du Nord, au Conseil Général du Pas de Calais et à l'Etat par le biais du Ministère de la Culture. Les instances régionales et départementales ont accordé les fonds nécessaires mais

¹ La Fédération nationale des écomusées et musées de société a été créée en 1989 avec comme slogan "en avant la mémoire", qui est également le titre d'une lettre d'information publiée par la fédération. Son objectif est de faire comprendre que "notre patrimoine se conjugue au passé, au présent, au futur" (extrait de la brochure de présentation de la Fédération) et qu'il est nécessaire de comprendre les modes de vie et les technologies passées et présentes pour s'engager dans l'avenir. D'abord limitée aux écomusées, la fédération s'est ouverte aux musées techniques, industriels, anthropologiques et d'arts et traditions populaires en 1991. La Fédération compte aujourd'hui environ 150 adhérents.

² Interreg est un programme de coopération transfrontalière. L'Europe finance une partie du projet à condition qu'il lie au moins deux acteurs appartenant à deux pays différents.

³ Propos de la présidente de la fédération régionale des écomusées et musées de société, 2000.

des difficultés ont été rencontrées avec le partenaire gouvernemental. L'attribution des fonds a glissé de la ligne culture à la ligne tourisme, la procédure a pris du temps et quand l'Etat a finalement donné son accord, le projet ne pouvait plus se mettre en place. Les musées anglais qui avaient obtenus très tôt tous les financements nécessaires les ont finalement perdu car le délai de mise en place effective du projet a été trop long.

La fédération régionale a continué à exister malgré l'échec du projet initial et a décidé de mettre en place d'autres actions. Les quatre membres fondateurs sont des structures muséographiques importantes au plan régional. Elles bénéficient d'un soutien important de la part des pouvoirs publics régionaux, sont animées par des professionnels salariés. Par les collections qu'elles possèdent et les actions qu'elles développent, elles apparaissent comme des lieux de mémoire incontournables dans le paysage du patrimoine industriel⁴.

Les pages qui suivent sont consacrées à une description générale de trois des quatre structures. Celle-ci est nécessaire pour analyser par la suite la stratégie propre à ces acteurs et qui les différencie des autres acteurs associatifs et muséographiques.

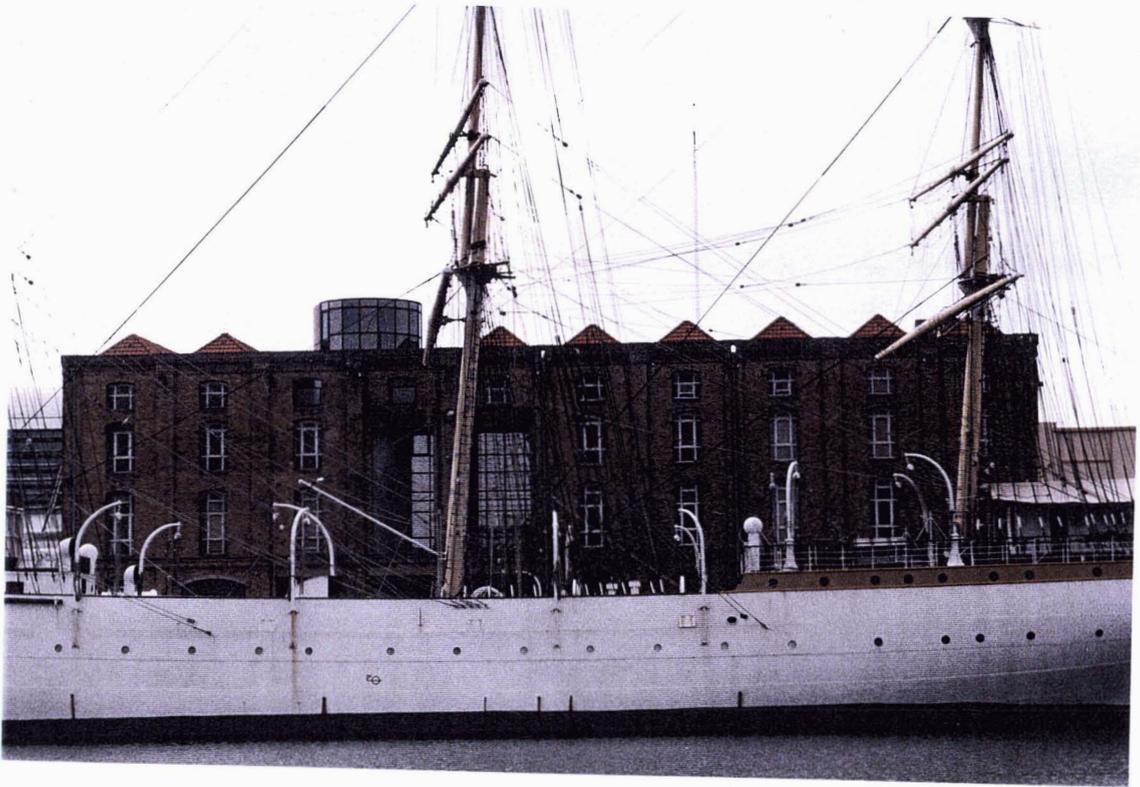
1.1- Le Musée Portuaire de Dunkerque : une inscription territoriale forte

Le Musée Portuaire de Dunkerque (Nord) a ouvert en 1992. Il est installé dans un ancien entrepôt de tabac du 19^{ème} siècle, sur les quais (photo 50). Il a un statut associatif et fait partie des musées contrôlés par la Direction des Musées de France.

Le projet muséographique remonte aux années soixante-dix. Ce sont des ouvriers dockers qui en sont à l'origine. L'objectif de départ était de créer un musée professionnel conservant les outils traditionnels et montrant l'évolution technique du métier au cours des deux derniers siècles. Au début des années quatre-vingt une association constituée d'anciens travailleurs et d'amateurs d'histoire maritime et portuaire est créée. Il s'agit de l'association *ACMAPOR* (Association pour la Création d'une Maison de la vie et des Traditions Portuaires). Pendant dix ans, l'association collecte du matériel et rassemble des documents sur l'histoire du port de Dunkerque, les métiers et les techniques liées à l'activité portuaire. Le musée ouvre ses portes en 1992.

"On a dans notre patrimoine une ancienne grue qui date des années cinquante et qu'on souhaite présenter sur un quai, en situation. Un quai avec des rails, avec des wagons, avec des marchandises, pour que les gens puissent comprendre le travail de manutention, de transbordement tel qu'il était auparavant et qui est en train de se modifier totalement." (Mme R., Musée portuaire ; HM, 2000).

⁴ Je présenterai dans les pages qui suivent les différents acteurs de la fédération régionale à l'exception du CHM de Lewarde dont il a déjà été question dans la deuxième partie de la thèse.



50- Façade du musée portuaire de Dunkerque, installé dans un ancien entrepôt de tabac. Le bateau-école "La duchesse Anne" est ancré devant le musée, lui conférant une certaine visibilité. (Cl. H. Melin)



51- Navire-école "La Duchesse Anne", inscrit sur la liste des monuments historiques. (Cl. H. Melin)





52- Bateau-feu servant à avertir les marins en cas de danger, amarré à proximité du musée.

(Cl. H. Melin)



53- Bateau remorqueur de la collection du musée. (Cl. H. Melin)

1.1.1- : Le musée : une entreprise dynamique

Le musée est géré par l'association avec du personnel salarié professionnel, des bénévoles continuent d'intervenir pour collecter du matériel et participer à des actions de promotion et de communication. Le musée est très soutenu par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui apparaît comme le support du musée et de l'association. Le Conseil Régional et le Conseil Général du Nord apportent également des subventions importantes. Le Musée Portuaire est un des sites phares des instances politiques régionales concernant la culture scientifique, technique et industrielle⁵. Il est contrôlé par la DRAC Nord - Pas de Calais, service des musées. Cette dernière ne contribue pas au fonctionnement de la structure mais apporte des aides financières ponctuelles pour la réalisation d'événements tels que des expositions ou des publications.

Les différentes actions menées par le musée le situent parmi les "entreprises culturelles" et les "structures-acteurs" définies dans la première partie de la thèse⁶. Il ne se contente pas d'être un lieu d'exposition mais adopte une attitude dynamique qui en fait un acteur du développement culturel et touristique aussi bien au niveau local, départemental que régional. Les différentes facettes de son activité montrent le musée comme un partenaire de l'action sociale et politique, comme un interlocuteur pour les pouvoirs publics et privés.

Le musée mène différentes actions. La première est une activité d'exposition. Une exposition permanente retrace l'histoire du port de Dunkerque sur un millénaire ainsi que l'évolution des activités et des techniques portuaires. L'objectif est de faire "partager la mémoire du port"⁷. Les pièces exposées sont principalement des documents graphiques et photographiques, un support audio-visuel est également utilisé. Par manque de place, le musée n'expose que peu d'outils. De nombreuses maquettes illustrent les expositions, des bateaux ont ainsi été reconstitués (ferries, bateaux de pêche, bateaux corsaires, navires de guerre, navires de commerce...) ainsi que des machines et des outils, telle qu'une machine à vapeur du 19^{ème} siècle marquant l'évolution des techniques au moment de la révolution industrielle. Des expositions temporaires sont régulièrement organisées. En complément des visites du musée, plusieurs circuits de visites extérieures sont proposés : le phare, le port, la découverte du circuit du poisson en bateau.

⁵ Le chapitre neuf sera consacré à l'attitude des acteurs politiques envers le patrimoine industriel.

⁶ Partie I, chapitre 3, II-2- chronologie de l'implantation des musées industriels dans le Nord - Pas de Calais.

⁷ Extrait d'une brochure de présentation du musée.

Dans le cadre de son service d'action culturelle, le musée met également en place des actions pédagogiques à destination des enfants et des adolescents (animations, ateliers) ainsi que des visites guidées thématiques sur l'activité portuaire pour les adultes. Des rencontres trimestrielles animées par des professionnels ou des anciens professionnels sont organisées autour d'une activité ou d'un métier du port. Le musée possède un centre de documentation, ouvert au public, qui regroupe 5000 ouvrages.

Un "Club d'entreprises partenaires" a été mis en place par le musée. Il regroupe trente neuf entreprises de différents secteurs d'activités qui soutiennent l'action muséographique par une adhésion annuelle. En contre-partie le musée met à leur disposition des salles pour l'organisation de séminaires, il participe à des actions de communication et offre des entrées gratuites. Le musée s'est lié au monde de l'entreprise afin de mener une action globale de valorisation du patrimoine industriel⁸. Ce ne sont pas uniquement les activités passées ou disparues qui sont valorisées mais également les entreprises actuelles. L'idée d'un tourisme industriel se développe de plus en plus, appuyé en cela par les pouvoirs politiques et économiques locaux.

1.1.2- La mise en scène du passé pour servir le présent

La situation du Musée portuaire reflète les usages modernes que différents acteurs veulent faire du patrimoine, et particulièrement de ceux qualifiés de "nouveaux patrimoines". Le lieu "musée" ne doit plus seulement être un lieu d'admiration et de contemplation - presque élitiste - mais doit s'inscrire plus directement dans les préoccupations du territoire sur lequel il est implanté. Il est à présent demandé aux musées de remplir un rôle pédagogique et de démocratiser la culture, comme l'a notamment remarqué J-M. Leniaud⁹. Ce dernier craint que cette "technocratisation"¹⁰ de la culture qui consiste à imposer d'en haut ce que doivent être les musées, conduise à une marchandisation du patrimoine, à une soumission de celui-ci à des impératifs de rentabilité avant des considérations plus proprement ethnologiques et archéologiques. Précisément, il est demandé aux musées du patrimoine industriel de remplir une fonction sociale et éducative - d'autant plus que le caractère "artistique" de l'industrie n'est pas une donnée acquise -. Ils doivent pour cela s'inscrire dans des réseaux touristiques et culturels, établir des liens avec les autres acteurs du territoire afin d'entrer dans les "critères"

⁸ Je montrerai plus loin dans mon analyse en quoi ceci est important à signaler.

⁹ J-M. Leniaud, "La mauvaise conscience patrimoniale", *Le Débat*, Paris, n°78, 1994, pp.168-178.

¹⁰ Op. cit. p.172.

définis par l'Etat. Le maintien de l'activité patrimoniale et muséographique est soumis à ces impératifs et oblige les acteurs muséographiques à l'innovation.

Le Musée portuaire de Dunkerque se doit de nouer un réseau de relations locales afin de mener à bien ses projets et de répondre à la demande des acteurs institutionnels et politiques. Dans ce cadre, le musée projette de développer un "musée hors les murs", afin de pouvoir mettre en situation les matériels possédés et montrer au public en quoi constituait l'activité portuaire sous ses différents aspects. L'objectif est de valoriser le travail des hommes dans le port. Ce projet tourne autour de deux types de matériels, une grue de chantier naval et des bateaux feu¹¹.

"On a deux bateaux-feu, le plus récent a été désarmé en 1988, il sera visitable à l'intérieur quand il sera entièrement restauré. Le plus ancien a été construit en 1911, celui-là sera en cale sèche, donc son intérieur ne sera pas visitable. Par contre ce que les visiteurs pourront apprécier c'est la forme toute à fait particulière de sa coque, elle a une forme en V tout à fait particulière. Les visiteurs pourront également descendre en cale sèche, ça c'est très impressionnant." (Mme R. , Musée portuaire ; HM, 2000).

Le musée a fait l'acquisition de plusieurs bateaux et de matériels imposants qu'il ne peut exposer que de manière très partielle par manque d'espace. De plus, pour l'instant, ces bateaux ne sont pas visitables pour des raisons de normes de sécurité. Parmi les navires possédés, trois sont inscrits sur la liste des monuments historiques. Il s'agit de "*la Duchesse Anne*", un ancien navire-école (photo 51), et de deux *bateaux-feu* (photo 52). La plupart des bateaux appartiennent désormais à la Communauté Urbaine de Dunkerque qui est également le maître d'ouvrage pour tous les travaux de restauration.

La volonté est de mettre en scène les objets afin de reconstituer des scènes de travail et montrer de manière concrète et vivante l'activité professionnelle. Tous les navires seront mobilisés afin de donner une vision complète du fonctionnement du port : péniches, remorqueur (photo 53), bateaux feu et navire-école. L'environnement actuel sera également inclus : le phare et le port actuel feront l'objet de visites et d'explications. Ce projet suppose des moyens financiers importants et nécessite que l'association et le musée soient aidés par les instances publiques. Pour cela une étude de programmation a été commandée afin d'établir un réseau de partenariats avec les instances concernées par l'aménagement urbain et le développement économique du secteur : agence d'urbanisme, chambre de commerce, port autonome. Cela confirme le fait que la question patrimoniale ne peut se concevoir de manière déconnectée de l'environnement dans lequel elle se trouve. Elle doit tenir compte du contexte

¹¹ Les bateaux-feu sont des bateaux munis d'un phare et que l'on place aux endroits particulièrement dangereux aux abords des ports.

urbain et économique afin d'entrer dans un schéma d'aménagement et de développement global. Contrairement à d'autres types de patrimoine, le patrimoine industriel doit justifier de son utilité. Il ne s'agit pas de conserver uniquement pour l'histoire mais d'engager un processus de dynamisation autour du patrimoine.

1.2- La Maison de la Faïence de Desvres : une volonté municipale

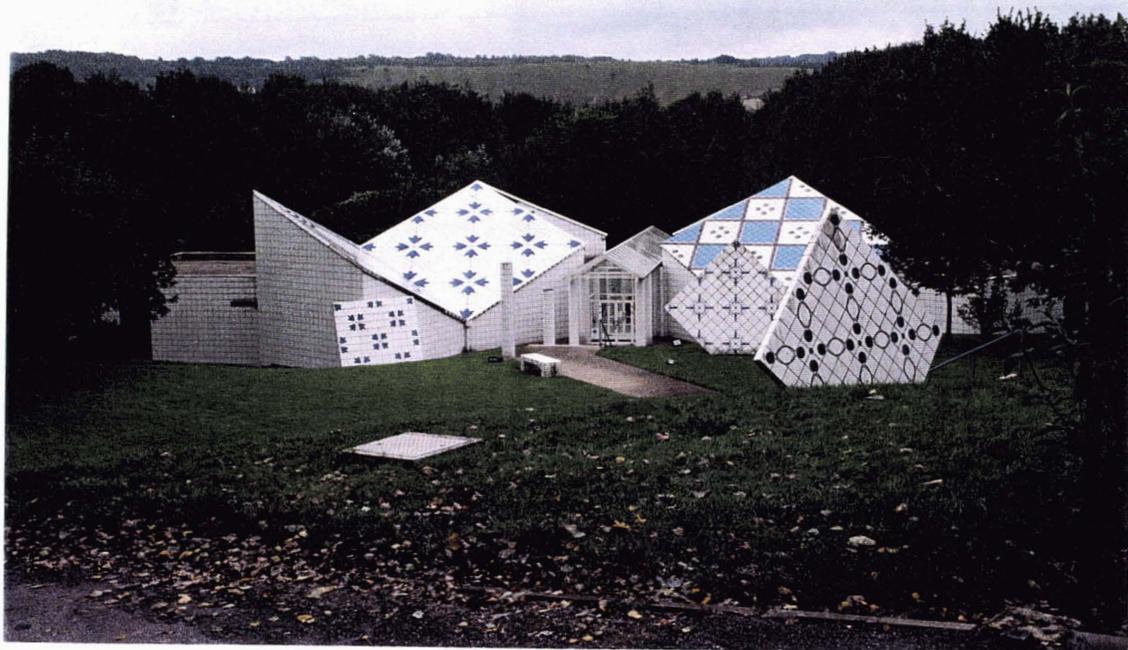
L'histoire de cette structure muséographique est double. Il s'agit d'abord d'une initiative professionnelle et municipale dans les années 60. Puis le musée est totalement reconfiguré dans les années 90, toujours avec comme point de départ une volonté institutionnelle locale, et devient à partir de ce moment là une "entreprise culturelle". C'est plus particulièrement cette seconde période qui va faire l'objet de notre attention. Elle démontre la tendance de la décennie 90 à instrumentaliser et à opérationnaliser le patrimoine pour en faire un outil de développement. La tradition est alors remise en honneur pour servir l'activité économique.

L'activité faïencière à Desvres est ancienne. La première fabrique a été ouverte en 1765. Puis, rapidement, plusieurs usines s'installent. Les fabricants fondent leur réputation sur la copie des grands styles français et étrangers. Au départ, l'activité n'est pas de la création mais de la reproduction de production des grandes fabriques. Certaines manufactures se spécialisent dans la fabrication de carreaux et d'éléments de décors muraux. A la fin du 19^{ème} siècle des productions originales locales voient le jour, les artisans ne se contentent plus d'imiter les styles existants mais créent de nouvelles productions et des objets de fantaisie. L'industrie de Desvres n'est cependant pas connue pour son style propre mais pour la qualité de ses reproductions. L'industrie locale n'a pas connu de crise majeure, même si l'évolution du marché ne lui a pas été toujours favorable. Des restructurations ont eu lieu mais l'activité est toujours présente dans la ville et aux environs.

Les différents acteurs locaux s'appuient aujourd'hui sur cette tradition faïencière pour donner un nouvel élan à la ville et tenter d'attirer l'attention sur elle car elle se situe sur un territoire, le boulonnais et l'audomarois, relativement méconnu et que les acteurs locaux jugent "délaissé" par les instances publiques et les entrepreneurs face aux deux entités fortes qui les entourent : le littoral et le bassin minier.



54- Maison de la faïence de Desvres. Le style architectural du musée lui confère une visibilité matérielle et une identité clairement définis. (Cl. H. Melin)



55- La Maison de la faïence se situe dans un parc qui est le point de départ de plusieurs circuits de randonnées pédestres. (Cl. H. Melin)



1.2.1- L'édification d'un lieu de mémoire support du développement local

L'histoire de la Maison de la faïence de Desvres se divise donc en deux périodes. La première période va de 1962 à 1988 et la seconde commence à partir de 1989.

En 1962 est créé à Desvres un Musée de la céramique, qui vivra jusque 1988. Il s'agit d'une structure municipale qui fait partie des musées contrôlés par le Ministère de la Culture. A l'origine du musée se trouve un entrepreneur de la ville qui fait don d'une collection de faïences à la municipalité. Cette première initiative résulte donc d'une mobilisation professionnelle : l'entrepreneur fait une démarche de patrimonialisation de son activité en constituant une collection. Elle est relayée par une mobilisation politique locale quand la municipalité officialise la patrimonialisation par l'ouverture d'un musée centré sur la collection. Par ce biais, le secteur faïencier devient un patrimoine à part entière.

Un conservateur détaché de la DMF (Direction des Musées de France) gère le musée en 1962-1963, après son départ aucun professionnel ne prend en charge la structure. Elle est alors animée par des bénévoles qui organisent quelques expositions temporaires, mais aucune action importante n'est mise en place.

A partir de 1989, la municipalité PS décide de réimplanter les services culturels - musée, bibliothèque - dans la ville, afin d'engager "*un véritable développement culturel*"¹². C'est alors que naît le projet de Maison de la Faïence (photo 54). Il s'agit au départ de créer une vitrine de promotion pour l'industrie faïencière locale et de promouvoir les savoir-faire régionaux. La Maison ouvre en 1991 avec deux axes de présentation. D'une part il s'agit de faire la promotion des industriels en montrant les savoir-faire techniques des entreprises locales et d'autre part de mettre en place une activité muséale autour des collections de faïence du musée de la céramique.

La Maison, de statut municipal, a un accord de gestion avec une association loi 1901. La municipalité s'acquitte des factures d'entretien et subventionne les activités du musée et l'association prend en charge la gestion pratique et l'animation du site. Le Conseil d'administration se veut à l'image de ceux des écomusées et comprend des acteurs institutionnels représentant des pouvoirs publics - municipalité, Conseil Régional, Conseil Général du Pas de Calais, Etat - et des entreprises privées, essentiellement des faïenciers.

Le musée de la céramique a été englobé dans l'entité "Maison de la faïence", il reste un musée contrôlé et c'est lui que la DRAC finance dans le cadre des activités d'expositions et de publications.

¹² Propos du directeur de la Maison de la faïence ; HM, 2000.

Différentes institutions ont participé au financement de la construction de la Maison de la Faïence : le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, le Conseil Général du Pas de Calais, le Parc Naturel Régional du Boulonnais, l'Etat et l'Europe dans le cadre du FEDER¹³. Les entreprises de faïence de Desvres ont également participé à l'édification de la structure muséographique.

La collection de faïences initiale a été enrichie à partir de 1991 avec de nouvelles acquisitions. Des activités d'études et de recherches sont également menées pour enrichir et alimenter le travail d'exposition et de diffusion de la culture technique. Le musée couple deux thématiques autour d'une pratique professionnelle : l'exposition des savoir-faire et le point de vue artistique. La considération esthétique est fortement présente ici, du fait même de la nature de l'activité. Cependant, il ne s'agit pas comme dans d'autres cas, tel que la mine, de copier des critères esthétiques classiques pour faire accepter l'industrie en tant que patrimoine et rendre la patrimonialisation d'une activité de production "acceptable". Dans le cas de la faïence, le caractère artistique est lié au secteur et n'est pas un élément artificiellement surajouté.

La Maison dispose d'une salle audio-visuelle permettant de retracer l'histoire du secteur faïencier sur le territoire. Une salle est consacrée à la présentation technique des métiers liés à la faïence et aux technologies utilisées par les entreprises. La troisième partie du musée est consacrée aux arts décoratifs. Depuis 1993, la Maison de la faïence a mis en place une nouvelle activité, celle d'accueil d'artistes en résidence pour des créations d'œuvres contemporaines en céramique. La Maison se définit également comme un centre de recherche sur l'histoire de la faïence de Desvres et de la céramique de la région Nord - Pas de Calais. Une étude - inventaire a notamment été menée en collaboration avec la cellule patrimoine industriel du Ministère de la Culture au début des années 90. Une action de valorisation touristique et culturelle de la faïence est également en cours avec la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie¹⁴. Des activités pédagogiques à destination des enfants sont aussi développées, telles que des ateliers photographiques sur le thème du patrimoine industriel ou des ateliers artistiques de création de céramique. L'activité pédagogique est également une activité de diffusion et de transmission des savoirs. En effet le musée dispense des formations

¹³ Le FEDER est un fonds européen de développement régional. Il a été créé en 1972 et appliqué à partir de 1975. Conçu pour favoriser les projets émanant des régions, les Etats en ont gardé le contrôle jusqu'au milieu des années 80, car il était perçu comme une possibilité pour les régions de s'adresser directement à l'Europe sans la médiation de l'Etat et donc cela remettait en cause une part du pouvoir des nations.

¹⁴ J'aurai l'occasion de revenir sur cette action dans le chapitre 8.

pour les enseignants en art plastique et les étudiants dans le cadre de leur cursus en tourisme culturel à l'Université d'Artois.

1.2.2- Le patrimoine faïencier, le résultat d'une politique municipale

Le premier musée de la céramique était installé à l'étage de l'hôtel de ville. Il s'agissait donc d'un emplacement ne permettant pas une identification immédiate à l'activité faïencière. La structure était relativement "confidentielle" et ne constituait pas un réel pôle d'attraction pour le territoire pourtant déjà clairement assimilé à l'activité industrielle de fabrication de faïences.

En 1991, la municipalité a engagé une politique de restructuration urbaine ayant, entre autre, pour objectif de donner une identité forte et reconnue à la collectivité. L'activité principale étant la faïence, c'est elle qui a servi de point d'ancrage à la mise en place de la politique municipale. L'action la plus remarquable dans le cadre de ce réaménagement urbain, qui est aussi un processus de dynamisation du territoire, est la construction de la Maison de la Faïence. La Maison a été construite au sein de la ville mais en bordure d'un parc, dans un espace de verdure aménagé de telle sorte que le musée paraît être dans une vallée, au sein d'un cadre champêtre. Le vert de l'environnement sert à faire ressortir l'architecture de la Maison (photos 54, 55 et 65). Ce cadre de nature rappelle le point de vue adopté par la commune de Marles-les-Mines pour la présentation du chevalement et du musée de la mine. L'espace naturel est utilisé pour son pouvoir attractif sur les "publics" potentiels. La nature devient aussi un patrimoine¹⁵. Dans le cas du patrimoine industriel, elle apparaît comme un cadre esthétique, un complément de l'activité industrielle qui lui ôte son caractère "rébarbatif", trop lié à la contrainte du travail. En remplaçant des lieux présentant des activités industrielles dans un environnement campagnard, l'objectif est également de montrer, de manière détournée, qu'industrie et environnement préservé ne sont pas incompatibles. Cela rejoint les préoccupations de "développement durable" impulsées, notamment, par l'Europe¹⁶ et déjà mises en œuvre sur des sites comme celui du terril de Rieulay.

Le musée est composé de deux bâtiments principaux de forme cubique dont les murs sont recouverts de carreaux de faïences blancs et bleus ornés de motifs. Des colonnes et des

¹⁵ Voir notamment à ce sujet : Ecole Nationale du Patrimoine, *Patrimoine naturel, patrimoine culturel. Actes du colloque des 12 et 13 décembre 1994*, Paris, La Documentation Française/ENP, 1995 ; Godefroit S., "Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar", Cormier-Salem M-C. et alii (dir. scq.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, 2002, coll. Colloques et séminaires.

¹⁶ Voir le chapitre 9, point III, de cette partie.

"carrés" de faïences sont disposés çà et là dans le jardin du musée (photo 65). Un hall en verre relie les deux espaces. L'architecture utilisée sert à donner une visibilité à la Maison et affirme le caractère à la fois industriel et artistique de la ville. Le musée constitue à partir de ce moment là un repère identitaire pour les habitants et pour l'extérieur, et en même temps une vitrine pour l'image de marque des entreprises. L'office du tourisme s'est installé à cette époque dans le hall de la Maison de la faïence.

Parallèlement à cette construction, c'est toute la ville qui s'est réorganisée pour renforcer l'identité faïencière. Une partie des commerces de la ville a aménagé ses façades avec de la faïence (photos 59-61), les entreprises de faïence ont également renforcé leur visibilité en montrant en devanture leurs réalisations. De même, la municipalité a aménagé ses locaux en "style faïence", donnant ainsi une dimension officielle au patrimoine (voir exemple photo 58). Des monuments du patrimoine historique classique, telle qu'une église, ont aussi été restaurés en faïence. La signalisation a été repensée sous l'angle patrimonial. Les panneaux d'indications routières et de lieux adoptent un style "faïence de Desvres", bleu et blanc (photo 56).

Une fois la restructuration urbaine effectuée, la ville a mis en place une politique culturelle et touristique autour de la faïence. Une fête de la faïence a lieu tous les ans. Elle est organisée par l'office du tourisme de Desvres et la Maison de la faïence. A cette occasion, les entreprises organisent des manifestations particulières telles que des démonstrations et des fabrications. Deux types d'entreprises de fabrication de la faïence montrent l'étendue des possibilités d'utilisation des pièces produites et la diversité des techniques utilisées. Certaines entreprises sont en effet structurées industriellement, elles produisent avec des techniques modernes des pièces en grande quantité, pour des productions de masse. D'autres se sont spécialisées dans l'artisanat de la faïence et fabriquent de manière "traditionnelle" des objets destinés à des collections. La faïence produite bénéficie d'une appellation "Desvres" reconnue et qui est, pour la ville, le signe de l'ancienneté de l'activité dans la localité. Toutes les actions consistent d'ailleurs à confondre l'histoire de la ville et l'histoire du secteur d'activité. La ville participe aux Journées du patrimoine en mettant en avant son patrimoine faïencier. Le musée organise des expositions sur le patrimoine faïencier de Desvres au sein de la Maison mais aussi dans le cadre d'expositions itinérantes. La politique touristique allie les entreprises et le musée. Toutes les entreprises de faïence de Desvres font visiter de manière régulière leurs ateliers de fabrications. La ville a également édité un petit livret touristique intitulé "*Desvres, Cité de la faïence. Guide touristique de Desvres et de ses environs*". C'est une photo d'une faïence ancienne qui illustre la couverture de la brochure. Le guide touristique de Desvres est



56- Panneau signalétique d'entrée dans la ville. Le panneau de style faïencier a été ajouté, en plus grand format, à la plaque officielle. (Cl. H. Melin)



57- Panneau indicatif avec un logo de faïence. Tous les panneaux de la ville ont adopté cette forme. (Cl. H. Melin)



58- Bibliothèque municipale, façade et intérieur décoré en faïence. (Cl. H. Melin)



59- Boutiques d'une des principales rues commerçantes (dans la même rue que la bibliothèque) aménagées en façade en style faïence. (Cl. H. Melin)



60- Faïencerie artisanale de Desvres. (Cl. H. Melin)



61- Logo de la boutique en style faïence. (Cl. H. Melin)





62- Façade décorée en faïence. Maison ancienne jouxtant la nouvelle unité de production de l'entreprise "Masse, faïencerie d'art" à Desvres. (Cl. H. Melin)

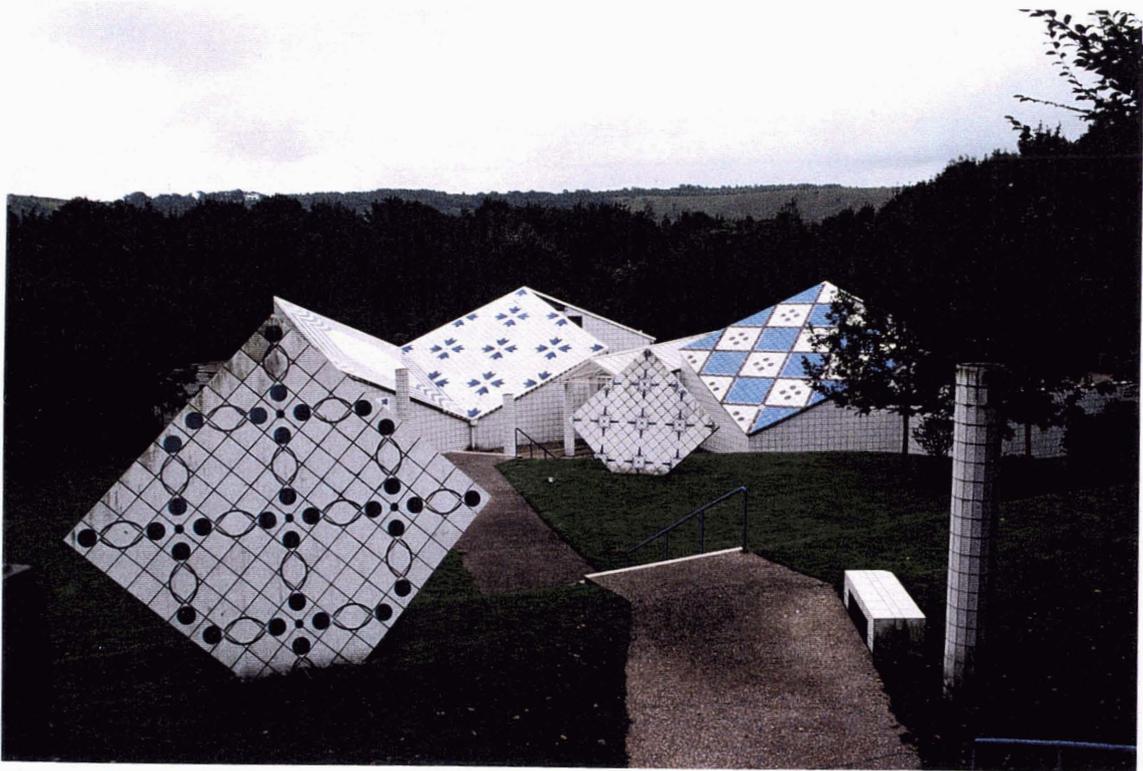


63- Maison de particulier décorée en faïence. Détail : le numéro de la porte et le nom des habitants de la maison sont apposés sur des carreaux de faïence, il en est ainsi dans une grande partie de la ville. (Cl. H. Melin)





64- Plaque indicative des noms de rue en carreau de faïence. Une grande partie de la ville est équipée de ce type de plaque. (Cl. H. Melin)



65- Maison de la faïence aménagée avec différents motifs de faïence. (Cl. H. Melin)

centré sur l'activité faïencière, il indique toutes les entreprises ouvertes à la visite et propose des circuits de découverte de la faïence à travers la ville.

Le nom de "Desvres", dans les différents documents écrits de la ville, est calligraphié de manière à évoquer la faïence et ses motifs. Les panneaux d'indication routière et les noms des rues sont également présentés en "style faïence" (voir photos 56, 57, 64). De nombreuses maisons affichent en ornement des éléments faïenciers, de même les noms des propriétaires des habitations, à côté des sonneries de portes d'entrée, sont présentés sur de petits carreaux de faïences décorés (photo 63). C'est toute la ville qui est mobilisée autour de l'identité faïencière. Certains bâtiments municipaux ont été construits avec des faïences (voir en photo la bibliothèque municipale), ce qui démontre l'implication politique dans la valorisation du patrimoine faïencier. Mais il ne s'agit pas uniquement d'une volonté municipale, des commerçants se sont également joints à cette initiative et présentent la devanture de leurs magasins en style faïence (voir photos). Des cafés ont également restauré leur intérieur en faïence. Il se produit ici une convergence de forces entre la population, la municipalité, les commerçants et les professionnels de la faïence pour donner une image cohérente du territoire et alimenter l'identification collective professionnelle.

La mise en valeur du patrimoine industriel - qui prend ici tout son sens puisqu'il s'agit à la fois d'un patrimoine ancien par le biais du musée et d'un patrimoine contemporain constitué par les usines en fonctionnement - résulte donc d'une politique municipale volontariste. Le patrimoine et la mémoire ne sont pas mobilisés pour faire face à une crise mais sont utilisés pour renforcer le dynamisme existant et montrer l'exemplarité du territoire en matière industrielle. Il s'agit de se singulariser par rapport au reste du territoire pour être vu et devenir le pôle d'attraction d'une zone jusque là ignorée.

1.3- L'écomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies - Trélon : des repères pour un territoire

L'écomusée, le seul "véritable" de la région, est de type associatif, de par ses initiateurs et son statut. Il est précurseur, dans la région, de la vague des musées de société qui se revendiquent comme des instruments de développement local et de dynamisation territoriale. Ses initiateurs sont également à l'origine de la création de la Fédération des écomusées et musées de société¹⁷.

¹⁷ Entretien avec le directeur du musée, co-fondateur de la Fédération des écomusées et musées de société et actuel président de cette fédération nationale.

"Ce travail d'animation avait pour but à l'époque de mettre en valeur ce qui avait fait la richesse de cette région. Et donc redonner un peu de fierté aux gens sur leur passé."

(M. G., co-fondateur de l'écomusée, directeur ; HM, 1998).

1.3.1- Une initiative sociale dans un contexte de crise

L'écomusée de Fourmies - Trélon se situe dans l'Avesnois, à l'extrémité Est de la région, dans le département du Nord. Il s'agit d'une région aujourd'hui essentiellement rurale. Elle a constitué une des grandes zones d'élevage et de production laitière de la région. Elle a été une terre importante d'industries, notamment avec l'activité textile et la verrerie, à partir de 1850. La crise des années 70 a remis en question cette identité industrielle. L'industrie textile a fortement décliné et ne persistent plus que de petites entités. L'industrie verrière a totalement disparu si l'on excepte quelques fabriques artisanales. L'industrie métallurgique, également implantée sur le territoire, a cessé ses activités. Le monde rural a, dans le même temps, connu des contraintes liées à la mise en place de quotas dans la production laitière ; mutations agricoles notamment dues à la Politique Agricole Commune de l'Europe. Ce sont donc en partie des causes externes qui ont conduit le territoire à connaître une crise de ses activités de production.

L'écomusée est apparu dans ce contexte de crise. Après des réflexions engagées dès le milieu des années 70, le musée a ouvert ses portes en 1980. L'objectif de départ était de faire une exposition temporaire pour retracer toute l'activité industrielle du territoire et permettre ainsi à la population locale de se la réapproprier.

Une première action de sauvegarde du patrimoine textile a été initiée en 1969. Le responsable du centre de formation textile de Fourmies a préservé plusieurs machines textiles construites entre 1880 et 1930. Il s'agit, pour ce premier mouvement de préservation, d'une initiative professionnelle ; même si, comme l'a remarqué Louis Bergeron¹⁸, par la suite, les industries textiles locales ne vont pas être des soutiens actifs pour le musée, qui trouvera plus facilement aides et dons auprès d'entreprises textiles de la métropole lilloise.

Puis, c'est le centre social et culturel local, avec un statut associatif, qui a élaboré un projet culturel et s'est trouvé à l'origine de ce qui deviendra l'écomusée. Il s'agissait au départ d'un travail d'animation prévu pour une durée maximale de deux ans. La première action a consisté à récolter la mémoire collective des habitants et à la restituer sous la forme d'une

¹⁸ L. Bergeron, "L'âge industriel", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 3 Les France, vol. 3*, Paris, Gallimard, 1992, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp.131-161.

exposition. La population a également participé à la constitution des premières collections en apportant ses objets personnels.

Le succès rencontré par cette démarche auprès de la population locale et des pouvoirs publics a conduit les responsables du projet à prolonger leur action et à lui donner une forme plus développée et durable. C'est donc dès 1977-1978 que le projet d'écomusée est formulé. La structure est créée en 1980 et dispose d'employés salariés dès 1982. L'écomusée se donne pour mission "*d'associer une population, de définir un territoire, de traiter des composantes du patrimoine de ce territoire et de le restituer à la population.*"¹⁹

C'est le Centre culturel de Fourmies qui a servi de point d'appui à la structure muséographique. Il s'agit donc d'une initiative associative de professionnels de l'action sociale et culturelle. Ce ne sont pas les travailleurs du secteur qui sont à l'origine du projet, ils y participeront par la suite, notamment en apportant leur savoir-faire lors des démonstrations de fonctionnement des machines régulièrement organisées. La Région a été la première instance publique à soutenir le projet en 1979, puis l'Etat est intervenu par le biais du Ministère de la Culture en juillet 1981, au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir. C'est un *fond d'intervention culturelle* sur deux ans qui a permis de poser les bases de la structure. A partir de 1982-83 l'écomusée a été reconnu comme une "entreprise culturelle" par la Région et inscrit dans tous les contrats de plan jusqu'à aujourd'hui.

L'association de l'écomusée est régie par un Conseil d'administration à gestion tripartite. Ce dernier est composé de trois collèges. Le premier est le collège des pouvoirs publics, appelé aussi collège des financeurs, seize membres y sont désignés parmi des maires, des conseillers régionaux et généraux, des députés et des représentants de l'Etat. Le second collège est celui des partenaires sociaux, économiques et culturels : chambres consulaires, chambres de commerce, chambres de métiers, chambres de l'agriculture, syndicats ouvriers et patronaux et les associations culturelles et touristiques. Le troisième collège est le collège des usagers et comprend les membres des différentes antennes de l'écomusée. En 1982 l'écomusée s'est doté d'un conseil scientifique composé d'universitaires, de chercheurs et de spécialistes locaux.²⁰

L'industrie textile a participé à la création de l'écomusée en faisant don de machines et en apportant une assistance technique pour la création des expositions expliquant les métiers.

¹⁹ Propos de M. G., membre fondateur de l'écomusée ; HM, 1998.

²⁰ Extraits des statuts de l'association du musée.

Cependant, les aides locales ont été ponctuelles, beaucoup de machines ont été ferrillées ; certaines ont donc du être récupérées dans des usines de la région lilloise. Aujourd'hui l'écomusée a toujours des contacts avec l'industrie textile. Au niveau local celle-ci est quasiment inexistante, mais le musée a noué des liens au niveau régional, notamment avec le groupement des industries régionales textiles ou l'Institut textile de France.

1.3.2- Le réseau de sites de l'écomusée

L'écomusée est composé de plusieurs antennes : l'Ecomusée du textile et de la vie sociale à Fourmies, le Musée-atelier du verre à Trélon, la Maison du bocage à Sains du Nord, la Pierre Bleue - Maison de la fagne²¹ à Wallers - Trélon et le conservatoire du patrimoine religieux à Liessies.

L'Ecomusée du textile et de la vie sociale est la première réalisation à avoir démarré. La structure muséographique s'est installée dans une ancienne filature datant de 1874, l'usine de filature Prouvost-Masurel, qui a été restaurée (photos 66 à 69). L'usine a été rachetée par la municipalité. Une première exposition de préfiguration de l'écomusée a été installée dans l'usine en 1980 et c'est en juin que l'écomusée a été officiellement créé.

L'activité première de l'association et du musée est une activité d'exposition. L'exposition permanente est consacrée à l'industrie de la laine peignée, activité dans laquelle la région de Fourmies s'était spécialisée. Le musée possède plus de trente machines : machines de filature et métiers de tissage. Ces différentes pièces retracent l'évolution des techniques textiles du 19^{ème} siècle aux années 1970²². Les machines ont été conservées en état de fonctionnement et des démonstrations sont régulièrement organisées et animées, notamment, par des anciens tisserands. La volonté du musée était de retracer de manière la plus complète possible l'histoire de l'activité industrielle. Pour ce faire, les métiers à peigner, filer et tisser qui constituent le cœur de la fabrication - puisqu'il s'agit de l'élaboration du fil et son utilisation -, ont été reliés à différentes activités qui existaient en amont ou en aval de la production. Un atelier de maintenance des machines est reconstitué ainsi que des activités annexes : atelier de bonneterie, atelier de couture, unités d'entretien du linge.

²¹ La fagne désigne la région des Ardennes, françaises et belges.

²² Trois cycles de machines sont exposés de manière complète, de la matière première au produit fini : le premier cycle est celui des machines de 1850 à 1930, le second est consacré aux machines de la période 1955-1960 marquée par une évolution technologique importante : nouveaux savoir-faire, apport de l'électronique, de la régulation, notion de productivité. Le troisième cycle montre les machines depuis les années 80 avec un nouveau basculement technologique dû à l'arrivée de l'électronique et de la conception assistée par ordinateur.



66- Ecomusée du textile et de la vie sociale à Fourmies. (Cl. H. Melin)



67- Façade principale de l'écomusée de Fourmies. (Cl. H. Melin)





68- Bâtiments du musée du textile, installés dans une ancienne usine de filature. (Cl. H. Melin)



69- Atelier-musée du verre de Trélon, antenne de l'écomusée. (Cl. H. Melin)



De même en amont, l'exposition explique le fonctionnement du secteur de l'énergie pour faire comprendre comment était produite l'énergie servant à faire fonctionner les filatures. Un autre thème est traité à travers les expositions, c'est celui de la vie et des luttes sociales à la fin du 19^{ème} siècle. Une exposition retrace de manière historique l'industrialisation et l'urbanisation du territoire. Un événement social est également exposé, il s'agit de la grève de mai 1891, première cristallisation des mouvements sociaux dus aux reconversions industrielles et qui aboutira sur une fusillade des manifestants. Une rue avec ses commerces, un estaminet, une école et un intérieur de maison d'ouvrier ont été reconstitués afin de témoigner des conditions de vie difficiles de l'époque. Des expositions temporaires sont régulièrement organisées depuis 1995.

Le *musée du textile* est l'établissement central du réseau de l'écomusée. Il abrite toute l'administration ainsi que différents services. Un centre de ressources documentaires est ouvert depuis 1995 et accueille le public. Il conserve des ouvrages - environ 5000 - mais également un fonds iconographique et des archives concernant les différentes activités professionnelles du territoire et les traditions locales. L'écomusée dispose également d'un service audio-visuel conservant des photos, des diapositives et des films sur l'histoire industrielle, rurale, sociale et politique de la région de Fourmies et du Nord - Pas de Calais en général. Là aussi ce service est ouvert au public. Des actions pédagogiques à destination des scolaires sont organisées soit à l'intérieur du musée soit en déplacement dans les établissements par le biais des valises pédagogiques. L'écomusée participe à différentes manifestations telles que les journées du patrimoine ou les journées science en fête. Il a également une activité importante de recherche et de publications concernant tout ce qui a trait à la vie régionale.

Le second site de l'écomusée a ouvert en 1983, il s'agit de *l'Atelier-Musée de verre* de Trélon (photo 69 et 71). Il a été installé dans une ancienne verrerie datant de 1823 et restaurée. Deux fours à pots ont été conservés, l'un de type Boetius datant de 1850 et l'autre de type Stein datant de 1920. Le musée dispose également de nombreux outils et des équipements de production. Une exposition retrace l'histoire de l'industrie verrière dans la région de Fourmies - Trélon avec ses spécialisations : fabrication de bouteilles jusque dans les années 1930 puis flaconnages pour la parfumerie. Les techniques de fabrication et leur évolution font aussi l'objet d'une présentation. L'histoire verrière de la région Nord - Pas de Calais du 15^{ème} siècle à l'époque moderne est le sujet d'une exposition complémentaire. Les habitants sont associés (à travers des collections privées) et une salle retrace les modes de vie et les pratiques culturelles des artisans verriers.





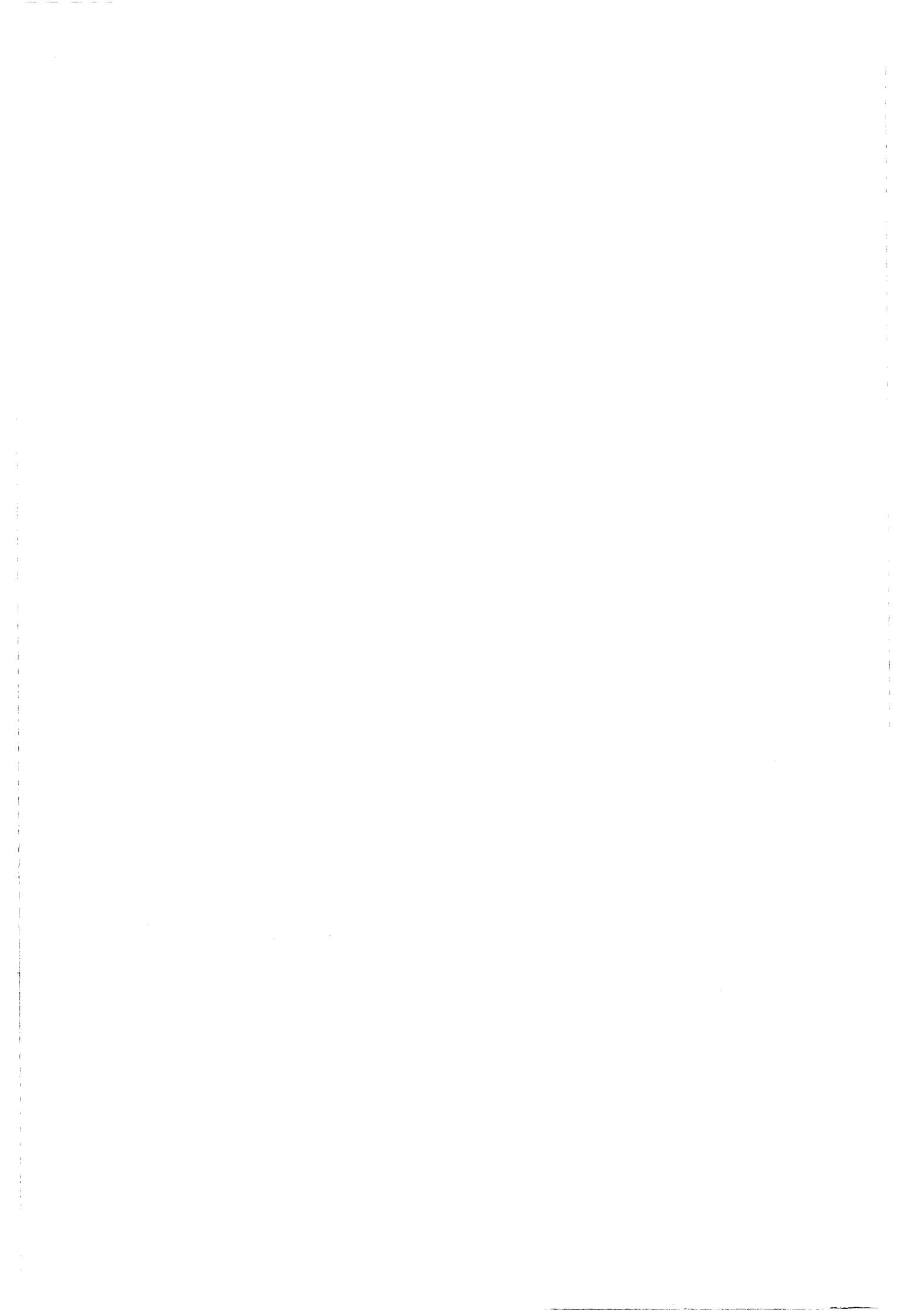
70- Bâtiments et cheminée de l'écomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies (Cl. H.

Melin)





71- Bâtiments et cheminée de l'atelier-musée du verre de Trélon. Ancienne verrerie datant de 1823.
(Cl. H. Melin)



Le site est animé par des souffleurs de verre qui effectuent des démonstrations de soufflage de verre à la bouche et qui organisent des stages d'apprentissage. Il y a une volonté de l'atelier musée de montrer et de transmettre le savoir et le savoir-faire des verriers.

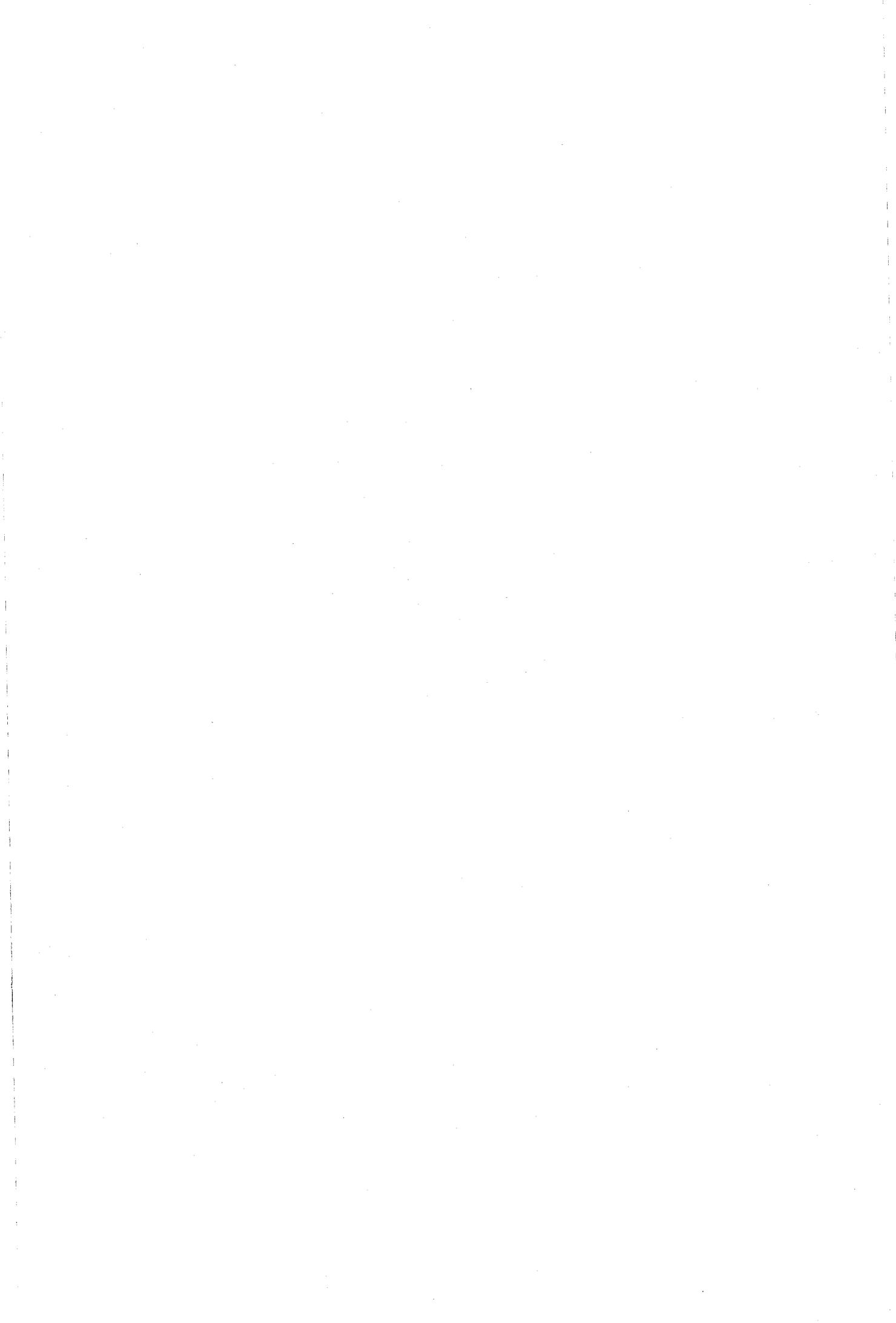
La troisième antenne de l'écomusée est la *Maison de la fagne* à Wallers Trélon, créée en 1984. Il s'agit d'une exposition permanente sur la pierre bleue et le paysage de la fagne, installée dans un ancien presbytère du 13^{ème} siècle en pierre bleue. L'exposition retrace l'histoire des carrières et de l'environnement autour de Wallers en insistant sur la diversité de la flore et la nature du sous-sol. L'activité d'extraction de la pierre et son utilisation est expliquée à travers des démonstrations.

Une quatrième structure a été mise en place en 1985 à Sains du Nord. La *Maison du bocage* se situe dans une ancienne Maison de maître, elle est consacrée au patrimoine rural de l'Avesnois (photo 72). Une exposition d'outils agricoles a été constituée dans une grange rénovée et différents métiers sont expliqués : atelier du sabotier, atelier du menuisier, laiterie... Le thème sous-jacent est la question du devenir du bocage et des possibilités de son insertion dans le circuit touristique et économique local. Il y a un peu plus de dix ans, l'écomusée a mis en place une expérimentation dans le domaine de la gestion de l'environnement. Une filière "bois et cités" a été créée dans le cadre de la Maison du bocage. Un réseau de distribution de chaleur a été mis en place, alimenté par les déchets de la taille du bocage et des ravalements forestiers. Le réseau de chauffage produit sert à alimenter la Maison du bocage, le village voisin, un lycée, une Maison de retraite, une école, une salle des sports et cinquante logements HLM.

La dernière structure mise en place est le *conservatoire du patrimoine religieux*, créé en 1986 à Liessies²³. Il est installé dans l'ancienne blanchisserie d'une abbaye bénédictine fondée au 6^{ème} siècle. En plus des sites bâtis, l'écomusée a mis en place un circuit de randonnées et de sentiers d'interprétation autour d'anciens chemins ruraux, appelées les "piedsentes", qui étaient empruntés par les ouvriers qui se rendaient sur leur lieu de travail.

Plusieurs autres structures muséographiques sont associées à l'écomusée sans en être des antennes. C'est notamment le cas du Musée des bois jolis à Felleries installé dans un ancien moulin et qui aborde le thème de la boissellerie, activité de travail du bois qui fournissait l'industrie textile en bobines (photo 73).

²³ Il présente notamment des sculptures et de tableaux ayant appartenu aux moines bénédictins, ainsi que plusieurs bâtiments anciens (fermes, chapelle...).

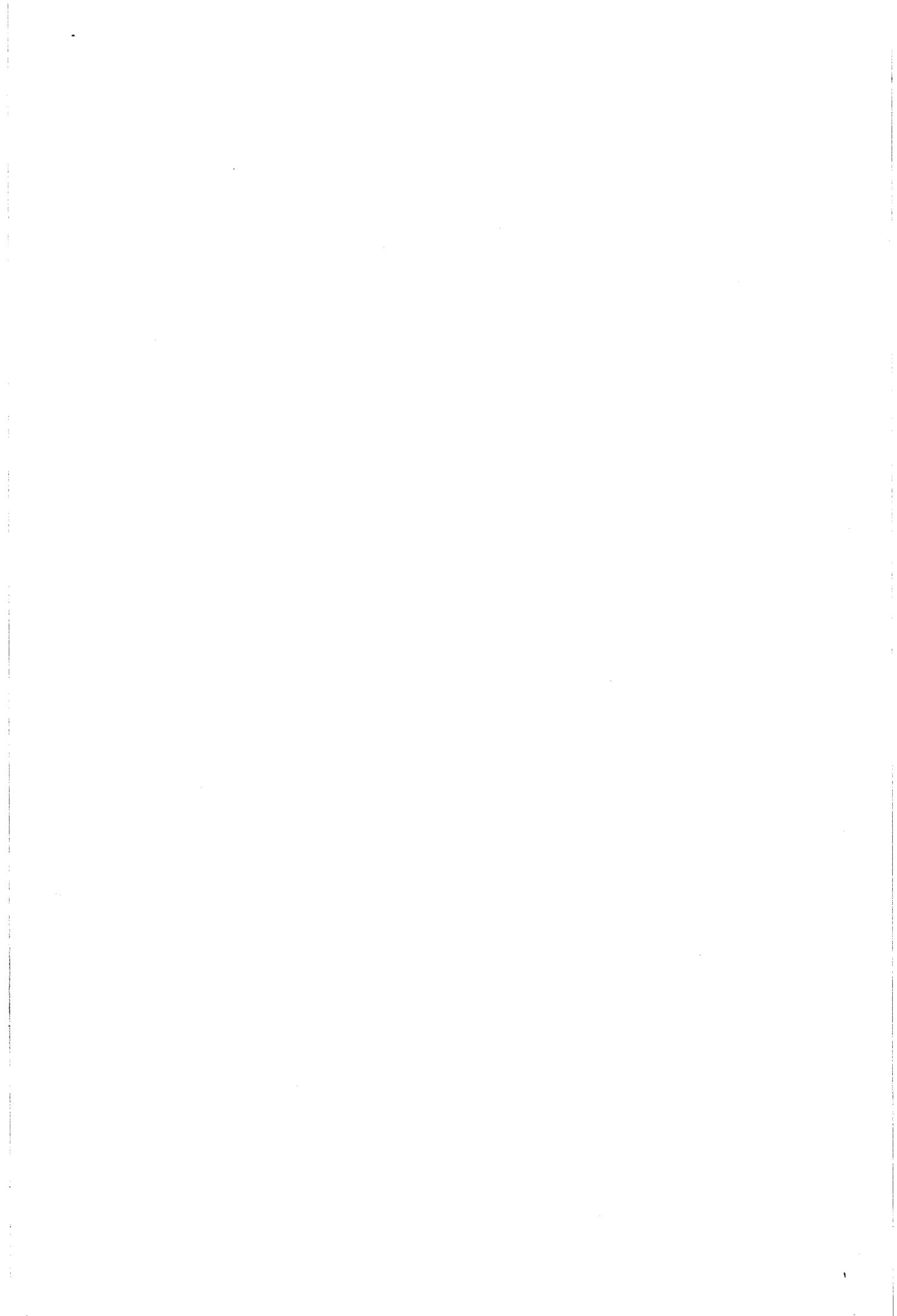




72- Maison du bocage à Sains-du-Nord.



73- Musée-moulin des bois jolis à Felleries, dans un ancien moulin à eau. (Cl. H. Melin)



1.4- Les membres potentiels de la fédération régionale des écomusées et musées de société

La fédération régionale compte actuellement quatre membres dont nous venons de découvrir les activités, pour pouvoir, par la suite, analyser leur rôle dans la problématique régionale. Ce cercle pourrait être prochainement élargi à deux autres structures évoquées par les responsables de la fédération comme des structures similaires aux leurs et répondant aux critères nécessaires pour les rejoindre, à savoir une activité pédagogique en direction du public, un travail scientifique de recherche et une éthique concernant le patrimoine et sa non aliénabilité.

Les deux musées concernés sont le Musée de la dentelle de Caudry et le futur Musée de la dentelle et de la mode de Calais.

1.4.1- Le musée de la dentelle et de la mode de Calais

Ce musée n'est pas encore ouvert et devrait l'être dans des délais assez rapprochés, l'ouverture initiale était prévue pour 2001. Il existe cependant déjà à Calais (Pas de Calais) un Musée des beaux-arts et de la dentelle, qui traite en partie de l'activité dentellière. C'est cette partie du musée qui sera installée dans de nouveaux locaux, une ancienne usine textile de la ville. Le projet de musée de dentelle et de la mode est mené par la municipalité et une association, en partenariat avec les industriels dentelliers. Il s'agit d'une initiative institutionnelle.

Actuellement le musée des beaux-arts et de la dentelle présente une collection de dentelles et de costumes. Un historique retrace l'évolution de la production et des usages de la dentelle à main depuis le 16^{ème} siècle. Une autre partie du musée est consacrée à la dentelle mécanique et au développement de l'industrie dans la zone de Calais. Les techniques de fabrication sont expliquées à travers des projections audio-visuelles.

1.4.2- Le Musée de la dentelle de Caudry et de sa région

Ce musée est situé dans le département du Nord, dans la zone du cambrésis. L'industrie dentellière dans la région de Caudry n'a pas connu de crise majeure, il s'agit d'une industrie dynamique pour laquelle il existe encore plusieurs entreprises de taille importante et reconnues sur l'ensemble du territoire national. La ville de Caudry compte plusieurs industries sur son territoire outre les activités liées au textile : parfumerie, imprimeries, services administratifs des entreprises bitoni.

Le musée a un statut associatif et est fortement soutenu par la municipalité. Il a ouvert ses portes en 1995 dans une ancienne usine dentellière à laquelle a été ajouté un bâtiment moderne en verre. Le projet de création du musée a été porté par des anciens brodeurs et des retraités de l'activité dentellière qui voulaient montrer le savoir-faire de leurs professions et l'évolution des techniques de fabrication. L'initiative est de type professionnelle et patronale. Le musée ne répond pas à une demande de la population locale, les responsables du musée notent que les habitants du secteur de Caudry viennent peu visiter le musée. Il s'agit davantage de la volonté d'un secteur professionnel - retraités du secteur et entreprises encore en activité -, qui s'est créé ainsi une vitrine pour ses clients. Des oppositions entre les habitants et les industriels ont eu lieu durant le projet de structuration du musée, notamment à propos de son contenu. Les premiers souhaitent davantage d'art moderne et les seconds voulaient montrer les aspects techniques et l'évolution des productions.

Le musée est soutenu financièrement par le département et la région. Il n'est pas musée contrôlé mais bénéficie des conseils de la Drac avec laquelle les responsables du musée entretiennent de rapports cordiaux. En matière de conseil d'administration, le musée de la dentelle est organisé comme un écomusée. Ce conseil est composé des trois collèges déjà identifiés concernant l'écomusée de Fourmies. Il s'agit du collège des pouvoirs publics avec des représentants de la municipalité et de la communauté de communes, des représentants de la Drac, du Conseil Régional et du Conseil Général du Nord. Le second collège est intitulé "collège des associations et des organisations professionnelles" et comprend les offices culturels et touristiques locaux, la chambre de commerce, la chambre des métiers et les syndicaux patronaux et ouvriers. Le collège des usagers regroupe les membres du musée et de l'association.

Le musée possède un nombre important de machines textiles en état de fonctionnement. Des expositions permanentes retracent l'histoire de l'industrie et des techniques dentellières. Le rez-de-chaussée du bâtiment est consacré aux aspects techniques et technologiques tandis que l'étage se veut davantage contemporain et axé sur la mode. Il comprend une exposition de dentelles de luxe et montre les différents usages de la dentelle faits dans la mode de la haute couture.

Ces deux derniers musées montrent l'évolution de la conception patrimoniale. Dans ces exemples, le patrimoine n'est pas saisi en temps de crise, comme c'est le cas à Fourmies et à Lewarde, mais dans un contexte de relative stabilité (voir tableau ci-dessous). Il s'agit de soutenir le monde industriel en lui fournissant une assise patrimoniale. Les musées agissent à

ce moment là comme des points de repères, des espaces de "bilans de compétence" qui montrent les différentes étapes du développement du secteur d'activité et mettent en relief les progrès techniques et technologiques. La comparaison des différentes initiatives liées à la fédération régionale des écomusées et musées de société est l'occasion de souligner le cheminement du patrimoine industriel. D'abord matérialisation et instrument de fixation d'une époque en train de disparaître, il devient peu à peu un outil relativement banalisé de présentation de l'industrie. Avec les derniers musées créés on se rapproche de la conception des musées industriels du 19^{ème} siècle qui servaient à vanter les mérites de l'industrie. Aujourd'hui le procédé est cependant inverse, ils redeviennent des vitrines. Mais celles-ci ne basent plus leurs arguments sur la novation, mais au contraire sur l'ancienneté et la capacité des entreprises à s'y adapter et à y puiser des nouvelles ressources.

**Tableau comparatif des musées du réseau
de la Fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais**

Musée	Date de création	Statut	Initiateurs	Situation actuelle de l'activité
Ecomusée de Fourmies	1980	Associatif	Associatifs socio-culturels	Disparue dans l'Avesnois
CHM de Lewarde	1984	Associatif	Professionnels du secteur	Disparue
Musée portuaire de Dunkerque	1992	Associatif	Professionnels du secteur	En mutation
Musée de la dentelle de Caudry	1995	Associatif	Professionnels du secteur	En activité
Maison de la faïence de Desvres	1996	Municipal	Municipalité	En activité
Musée de la Dentelle de Calais	2002	Municipal	Municipalité et professionnels du secteur	En activité

Source : H. Melin, situation en 2002.

Ce tableau synthétique met en avant les différentes époques, de 1980 à 2000, durant lesquelles des projets patrimoniaux importants ont émergé. Durant la décennie 80, il s'agit de faire face à l'industrie en crise. Le Musée Portuaire amorce un tournant, il est question alors de rendre compte des mutations pour comprendre l'évolution des modes de travail. A partir des années 90, le contexte économique se stabilise. On n'assiste pas pour autant à une baisse de l'intérêt pour le patrimoine, ce qui montre par ailleurs qu'il ne faut pas limiter son utilisation aux seuls temps de crise. Au contraire, les entreprises jusque là majoritairement en retrait s'associent à des associations ou à des municipalités pour concrétiser un projet muséographique. Ceux-ci bénéficient de moyens financiers importants et sont gérés par du personnel professionnel, cela n'a plus rien à voir avec la plupart des initiatives menées jusque là²⁴. De même, les instances publiques régionales, telles que le service tourisme du Conseil Régional et la DRT, encouragent fortement les entreprises à mener des actions communes avec les municipalités pour promouvoir l'activité et redynamiser le territoire sur lequel elle est implantée²⁵.

2- Un réseau élitiste

Les membres de la Fédération régionale des écomusées et musées de société sont les quatre structures les plus importantes dans la région Nord - Pas de Calais en nombre de visiteurs. Elles sont également les plus soutenues par les instances publiques régionales. Il existe un autre organisme très soutenu mais un peu différent, il s'agit du centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'ALIAS - Forum des sciences à Villeneuve d'Ascq (Nord)²⁶. Celui-ci n'entre pas dans les réseaux muséographiques.

N'est pas membre de ce réseau qui veut. Les partenariats sont établis de manière sélective selon l'intérêt scientifique et culturel de chaque structure, la portée des actions, l'ouverture au public et la garantie de l'inaliénabilité du patrimoine. De plus, en se rejoignant sous le label "écomusées et musées de sociétés", ces musées affirment une identité spécifique, des méthodes rigoureuses de valorisation du patrimoine et se positionnent comme des interlocuteurs au niveau de la politique culturelle régionale et plus globalement revendiquent un rôle dans la politique d'aménagement du territoire.

²⁴ Voir le cas des musées de la mine et des petits musées de Proscithec.

²⁵ Voir cette question dans le chapitre 8.

²⁶ Il se base davantage sur les sciences physiques et naturelles pour expliquer les phénomènes physiques et techniques et faire comprendre les différentes technologies. Il en sera question dans le chapitre 9, à l'occasion de la présentation de la politique du Conseil Régional.

2.1- Des partenariats sélectifs

Interrogés séparément, les quatre membres de la fédération régionale tiennent un discours commun sur un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne leur engagement dans la valorisation du patrimoine industriel et le rôle qu'ils souhaitent jouer.

2.1.1- *Une prise de distance avec la muséographie classique*

L'association se démarque des musées des beaux-arts et souligne son originalité par rapport aux musées classiques. Les discours visent à montrer le rôle actif que peuvent jouer les musées de société dans le dynamisme local contrairement aux musées des beaux-arts cantonnés à la seule fonction esthétique. Cette valorisation de leur propre activité aux dépens de celle de la muséologie traditionnelle permet de légitimer leur action et de réclamer des aides en conséquence.

La première distinction qui est faite avec les musées des beaux-arts est celle de la fonction des établissements muséographiques. Les musées de société insistent sur le caractère dynamique et évolutif de leur action et leur engagement dans la vie locale, contrairement au caractère statique des musées d'art.

"Les musées [de société] ne sont pas une fin en soi, ils se doivent régulièrement d'évoluer dans leur présentation, ce n'est jamais sur des programmes arrêtés comme dans des musées d'art par exemple. Un musée d'art il est fait pour trente ans et au bout des trente ans on fait venir un architecte, on casse tout et on recommence. Mais nous cela bouge sans arrêt, au fur et à mesure qu'on enrichit la connaissance, qu'on enrichit la recherche, qu'on enrichit les collections, on fait évoluer les choses." (M. G., Ecomusée de Fourmies - Trélon ; HM, 1998).

"Nous on ne peut pas avoir la logique d'un musée des beaux-arts, par exemple quand il va valoriser un objet. Il va avoir un souci principalement esthétique, de mettre un objet dans une belle vitrine, soigner l'environnement. Et l'objet il est là, il est sacralisé en tant qu'objet. Pour nous un objet ce n'est pas ça, un objet ça a un sens et valoriser un objet au départ bien sûr c'est le conserver, faire en sorte qu'il soit pérenne mais c'est surtout faire en sorte qu'il ait un sens pour le visiteur." (Mme R., Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

La fonction des musées d'art est minimisée et réduite à une simple fonction esthétique et contemplative tandis que les musées de société sont présentés comme des instances de recherche. Le rôle des écomusées et des musées de société tel qu'il est défini les inscrit dans le processus d'évolution sociale et les montre comme des acteurs du changement. Les musées de société sont aussi montrés comme des lieux pourvoyeurs de sens, qui permettent de

comprendre l'environnement, ici le passé industriel. Ils sont des clefs de compréhension du monde social et les lieux possibles d'émergence de représentations collectives.

Les musées de société se distinguent ensuite des musées des beaux-arts en ce qui concerne leurs besoins et la nature des structures. Les matériels industriels préservés nécessitent de la place pour leur conservation et leur présentation. L'approche du public ne sera pas non plus la même puisqu'il faut dispenser un apprentissage des techniques, des technologies et des modes de travail pour faire comprendre aux visiteurs la signification des objets. Cette spécificité des musées du patrimoine industriel n'a pas toujours été comprise par les instances muséologiques nationales, notamment autour de l'attribution de fonds par les FRAM (les fonds régionaux d'acquisition pour les musées). Les critères fixés pour demander des aides financières ne correspondaient pas aux besoins des musées de société qui se trouvaient de fait exclus de cette procédure. Il existe à présent des normes spécifiques pour ces musées mais cela a induit des tensions entre structures classiques et structures techniques.

Le Musée portuaire de Dunkerque a été confronté à cette difficulté :

"Vous imaginez bien qu'un achat fait par un musée des beaux-arts ou un musée de société, ça n'a rien à voir. Nous on va acheter une multitude de petites choses qui pour les musées des beaux-arts seront des broutilles. C'est rare qu'on ait des gros achats qui atteignent des millions de francs, comme peuvent facilement les atteindre les tableaux. (...) Pour solliciter une aide [du FRAM] il fallait que le montant initial de chaque objet atteigne quelques milliers de francs, des dizaines de milliers de francs, ce qui n'était jamais notre cas. Alors petit à petit c'est en train de changer mais je peux vous dire qu'il a fallu du temps pour que le FRAM accepte de considérer des objets soumis par les musées de société qui pouvait être un ensemble d'objets atteignant 40.000 F où pris individuellement chaque objet valait 1000 ou 1500 francs. C'est des logiques quand même très différentes." (Mme R., Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

La dernière objection faite à l'encontre des musées des beaux-arts est liée à la vision du métier. Les membres de la fédération régionale opposent l'attitude corporatiste de l'association des conservateurs des musées du Nord - Pas de Calais, qui regroupe les essentiellement les musées des beaux-arts, et l'approche thématique et collective des musées techniques :

"Il existe une association des conservateurs des beaux-arts. La différence c'est que nous on n'a pas souhaité faire une association de personnes physiques mais de structures. L'association des conservateurs a un peu les mêmes objectifs mais au départ c'était plus une défense de la profession c'était plus corporatiste. Alors que nous c'est une association d'entreprises culturelles et non pas de gens de métier." (M. D., CHM de Lewarde ; HM, 2000).

"La création de cette seconde association de musées sur le plan régional a été mal perçue par certains responsables de la Drac, alors que si on l'a fait c'est qu'il y avait une raison, c'est qu'on ne se retrouvait pas dans l'association qui existait." (Mme R., Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

Les directeurs respectifs des structures de la fédération régionale des écomusées et musées de société ont souhaité s'organiser de manière collective en dehors du champ muséographique classique réservé aux conservateurs diplômés. Il s'agit, en partie, de s'affranchir de la tutelle de l'Etat et de montrer que l'association créée pouvait constituer une structure de poids génératrice d'initiatives et de nouveautés. L'association n'est pas réservée aux musées contrôlés, il n'y a pas de cloisonnement institutionnel : "*peuvent y participer des structures qui ont les mêmes vocations qu'un musée mais qui ne sont pas sous la tutelle morale de l'Etat.*"²⁷ Cette distinction d'avec la profession "côté beaux-arts" marque aussi le sentiment d'exclusion des structures traitant d'un domaine technique et dénonce l'inadaptation des organismes officiels aux nouvelles thématiques qui se développent. Les musées du patrimoine industriel se placent volontairement du côté de "l'opposition", ils se mettent en dehors des structures officielles pour mieux dénoncer le manque de reconnaissance dont ils font l'objet. Et de fait, ce qui est demandé au niveau national, aux musées techniques, c'est de s'adapter aux normes préexistantes définies par les arts classiques et non de proposer un nouveau type de structuration.

A travers la valorisation du patrimoine industriel, c'est un message que font passer les acteurs. J-M. Leniaud assigne au patrimoine une "valeur de communication. L'objet susceptible d'appropriation est un signe."²⁸ Le groupe qui se saisit du patrimoine industriel, et qui par cette opération s'identifie à lui, s'en sert comme d'un instrument de communication à l'égard de différentes catégories d'individus. Pour Leniaud, le patrimoine industriel peut se comprendre comme un outil de communication politique : "en promouvant le patrimoine industriel, certains ont voulu affirmer que le patrimoine ne se limite pas aux châteaux ou aux églises, qu'à côté des monuments du pouvoir, une place doit être faite aux monuments du travail."²⁹ La patrimonialisation de l'industrie répond, pour une part, à un besoin de reconnaissance de la part des populations travailleuses, "industrielles". Il s'agit de montrer que la production d'objets utilitaires sources de richesse économique peut, au même titre que la production d'objets d'art, être un bien commun de la culture et identifier la nation.

²⁷ Propos de Mme R., présidente de la fédération régionale des écomusées et musées de société.

²⁸ J-M. Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992, p.6.

²⁹ Op. cit.

S'ils se distancient des musées d'art, les membres de la fédération prennent également des distances avec les autres musées du patrimoine industriel. Dans la plupart des entretiens effectués avec les acteurs muséographiques, ceux-ci ont évoqué spontanément la question de l'originalité de leur structure et du "plus" qu'ils apportaient par rapport aux autres. Chacun tente de se démarquer et de montrer son utilité. Les membres de l'association régionale des musées de société font de même. Ils établissent entre-eux une distinction entre patrimoine vivant, le patrimoine de la faïence et celui du port, et le patrimoine mort, celui de la mine et du textile. Ils se différencient ensuite des musées techniques qui ne traitent que d'une seule thématique dans le seul cadre des expositions, contrairement à leurs actions de recherche et de développement. Une vision un peu simplifiée est donnée de ces musées techniques n'appartenant pas au "réseau des quatre".

"On n'est pas monolithique dans notre approche. (...) Quand on parle du musée du marbre, du musée de la tannerie ou du musée des télécoms, c'est simple. Dans notre cas on a à la fois une approche territoriale et globale, globalisante et en même temps des lieux thématiques. (...) Evidemment tout cela ne se gère pas comme un petit musée traditionnel." (M. G., écomusée du textile et de la vie sociale ; HM, 1998).

La dimension supplémentaire traitée par ces musées et qui, selon leurs discours, n'est pas prise en compte par les autres musées du patrimoine industriel, c'est la dimension humaine et le rôle de l'homme dans la mise en place des procédés techniques et leur fonctionnement. Les membres de la fédération se conçoivent comme des pôles d'innovation et de développement au service du territoire. Ils expriment de manière indirecte un rejet de la dimension affective et nostalgique pour se situer sur le registre de l'objectivité, de la "scientificité". Les membres de la fédération veulent se montrer comme une force de proposition pour les décideurs, ils sont un acteur de l'aménagement du territoire aux niveaux social, économique et culturel.

2.1.2- La délicate question du réseau

La question de la nécessité d'un réseau entre les musées du patrimoine industriel est unanimement reconnue par les membres de la fédération. Cependant, celui évoqué et qui est effectif reste toujours limité à une seule organisation, celle rassemblant le Centre historique minier, le Musée portuaire, la Maison de la faïence et l'Ecomusée de Fourmies. Il existe des liens personnels forts entre les dirigeants de ces structures. Il y a une proximité au niveau des objectifs mais aussi des idéaux. Une solidarité certaine unit ces quatre acteurs.

"Tous les quatre nous avons les mêmes préoccupations, nous avons les mêmes structures, les mêmes entreprises culturelles avec les mêmes objectifs. Ce que je viens de vous dire pour ma structure c'est valable pour eux. Etre ensemble dans une association cela nous permet d'avoir une réflexion commune sur l'évaluation et les actions." (M. D., CHM Lewarde ; HM, 2000)

"La première raison pour laquelle on a créé l'association c'était pour structurer nos liaisons parce que l'on se connaît depuis longtemps quand même et c'était une nécessité à un moment donné de structurer des relations que l'on pouvait avoir ensemble de manière informelle." (M. M., Maison de la faïence ; HM, 2000).

L'établissement de contacts entre structures s'arrête quasiment à ces quatre acteurs. Il n'y a pas ou peu de contacts avec des petites structures de la même branche d'activité que celle qu'ils présentent ou d'autres musées de leur secteur. Les musées nouent des échanges avec des musées du même domaine que le leur au niveau national mais pas au niveau local. Il y a une relative déconnexion entre les grandes structures professionnalisées et les petites entités locales fonctionnant en majeure partie grâce au bénévolat.

La Maison de la Faïence de Desvres est relativement isolée sur son secteur en ce qui concerne les structures muséographiques. Elle entretient des relations plutôt avec le domaine des entreprises. Des partenariats sont engagés pour promouvoir les produits des entreprises au sein du musée et sur les lieux publics sur lesquels le musée intervient, par exemple lors de salons touristiques. L'office du tourisme est également un partenaire, notamment pour l'organisation d'événements tels que la fête de la faïence ou les journées du patrimoine. Le seul musée du secteur avec qui il y a des échanges afin d'orienter le public c'est le Musée Transmanche en lien avec le PNR. Parallèlement, la Maison de la faïence s'inscrit dans quatre réseaux à l'échelle régionale et nationale qui montrent qu'elle conçoit son rôle et son influence à une échelle globale et non locale. La Maison de la faïence est membre "du réseau des établissements de culture scientifique et technique de la région Nord - Pas de Calais, du réseau des musées de société de la région Nord - Pas de Calais, du réseau des établissements et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle et de la fédération des écomusées et musées de société."³⁰ Il s'agit d'instances qui se situent en dehors de la zone géographique du desvrais.

Le cas de l'écomusée de Fourmies - Trélon est particulier. De par la nature de sa structure, il a établi un réseau de relations et d'échanges avec plusieurs structures muséographiques et associatives du territoire de l'Avesnois. C'est le seul parmi les grands musées de société à avoir su tisser de tels liens. Ceux-ci le positionnent comme l'instance de

³⁰ Extrait d'un document interne de la Maison de la faïence, 1997.

référence concernant la culture technique et "ethnologique" sur son territoire. Les autres structures ne sont pas envisagées comme concurrentes comme ça peut être le cas dans le bassin minier, elles renforcent plutôt le pouvoir de l'écomusée.

Le Musée portuaire de Dunkerque appartient à un réseau local "obligé", en dehors de celui-ci il n'a pas établi d'échanges avec les autres musées traitant de l'activité maritime, fluviale et portuaire. Le musée est en effet inscrit dans un réseau culturel de territoire voulu par la communauté urbaine. Il comprend plusieurs structures culturelles telles que le Planétarium de Cappelle-la-Grande, le Musée de l'estampe de Gravelines ou le Musée des beaux-arts de Dunkerque. Il s'agit pour la CUD³¹ d'établir une logique de territoire et de faire apparaître les différents traits culturels comme faisant partie d'un tout cohérent. Il y a donc un maillage établi institutionnellement. Le Musée portuaire ne prend pas une part active dans ce réseau piloté par les collectivités locales. Il n'a pas non plus initié de système d'échanges ou de contacts avec les autres structures issues de la thématique de l'eau comme le *Musée de la Marine* d'Étaples, la *Maison du sauvetage* de Grand-Fort-Philippe ou *l'Ascenseur à bateaux des fontinettes* à Arques. Cette attitude répond à une volonté de ne pas se disperser et d'asseoir en priorité la reconnaissance locale du musée par les différents acteurs avant d'élargir l'action à d'autres sites. Le Musée portuaire appartient à l'association pilotée par le Musée de la marine à Paris, mais localement il souhaite assurer sa propre pérennité et faire valoir sa légitimité par les actions qu'il développe.

Le Centre historique minier de Lewarde est dans une situation particulière dont j'ai déjà traité. Néanmoins, il est utile de rappeler que le CHM se trouve au centre d'un réseau hypothétique, en préparation depuis déjà plusieurs années mais qui induit des tensions importantes entre les acteurs. Si le CHM a toujours prôné la notion de réseau, il n'établit localement que très peu de liens avec d'autres structures muséographiques et associatives.

Cette absence de liens peut s'expliquer. La construction des structures muséographiques comme des emblèmes identitaires et des pôles de développement suppose qu'ils puissent établir une certaine domination culturelle au sein des territoires concernés. L'absence de réseau se comprend comme un moyen d'assurer le pouvoir d'une structure dominante et comme une tentative de limiter la concurrence dans la construction symbolique. Des auteurs comme Y. Lamy (1996) ou A. Micoud (1997)³² ont souligné le caractère éminemment stratégique de la patrimonialisation. L'un des enjeux est d'imposer des représentations collectives et de justifier l'existence du groupe. Le processus de création de

³¹ CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque.

³² Voir première partie de la thèse, chapitre 1.

patrimoine se fait donc dans la concurrence, chacun tentant d'imposer sa vision du passé et de l'histoire. La patrimonialisation de l'industrie et la valorisation des traces produites peuvent être assimilées à une lutte entre acteurs pour la détention d'un pouvoir symbolique, elles ne peuvent donc se faire sans oppositions ou conflits. Il existe de plus des enjeux financiers importants. Le cas de Fourmies est différent. Les autres structures de l'Avesnois sont conçues comme un réseau secondaire, sous l'égide de l'Ecomusée et dans ce cas, plus il y a de lieux de mémoire et plus cela renforce le prestige de la structure principale. Cette logique ne peut s'appliquer dans le bassin minier du fait de la complexité des rapports sociaux et politiques.

La fédération régionale des écomusées et musées de société apparaît comme une alternative à la muséographie classique. Les projets sont portés localement par des acteurs de terrain pour répondre aux besoins du territoire. Les discours tenus insistent sur la non reconnaissance de leur action au niveau national, il fait ainsi davantage ressortir leur spécificité et leur caractère novateur.

2.2- Une identité régionale forte. La muséographie comme outil de revendication

Cette prise de distance avec la culture établie, qualifiée de "culture officielle", est un procédé classique pour faire apparaître sa propre action comme novatrice et enrichissante et obtenir de l'attention. La particularité du Nord - Pas de Calais, c'est que la valorisation du patrimoine industriel comme une revendication contre une certaine hégémonie culturelle est relayée en région par les instances politiques et économiques, pas seulement au niveau des collectivités locales mais à l'échelle du territoire régional tout entier. La stigmatisation de l'histoire industrielle régionale est utilisée pour dénoncer la situation actuelle du Nord - Pas de Calais et réclamer des aides en conséquence. Les musées industriels entretiennent ce discours, ils s'allient ainsi aux acteurs politiques et confortent leur propre pouvoir sur le territoire.

2.2.1- Entre distanciation et volonté d'intégration, la difficile position des acteurs muséographiques régionaux face au pouvoir central

Les acteurs associatifs dénoncent le manque de reconnaissance de l'Etat pour leur action et soulignent les difficultés qu'ils rencontrent avec la Direction des Musées de France, même si la situation évolue favorablement depuis les années 1990.

Le courant des écomusées et musées de société, qui a émergé institutionnellement à la fin des années 80 avec la création de la fédération nationale des écomusées et musées de

société, est à la fois en attente d'une reconnaissance des pouvoirs publics et dans une attitude d'opposition face aux instances nationales.

"A l'échelle nationale on est perçu comme des dérangeurs et des empêcheurs de tourner en rond par rapport au Ministère de la Culture - Direction des musées de France, courant de la muséographie traditionnelle. Je dirais courant des archaïsmes et du conservatisme de cette structure qui date de la révolution et qui effectivement n'apprécie pas cette tendance transversale, globale, de l'action culturelle. Elle voit surtout le musée par le biais de ses collections et par une approche plus corporatiste plutôt que comme une approche de développement comme on peut l'avoir. (...) Il y a vraiment une opposition, alors bon, avec le temps ça s'arrange un peu mais longtemps, pour ne pas nous reconnaître, on nous avait mis dans un département expérimental du Ministère de la Culture. (...) ça empêchait de nous reconnaître officiellement mais ça ne nous mettait pas totalement de côté. Maintenant cela n'existe plus et on est bien reconnu comme musée, au même titre que les musées contrôlés, mais on reste quand même les enfants incorrigibles de la structure. (...) Tous les coups de boutoir de l'administration centrale ont toujours été de nous ramener dans ce qu'ils appellent notre métier principal, c'est-à-dire celui de gérer des collections, d'organiser des expositions. C'est vraiment là-dessus qu'ils poussent un maximum." (M. G, membre de la fédération régionale des écomusées et musées de société ; HM, 1998).

Les musées de société souhaitent à la fois être intégrés dans les instances officielles nationales et que soit reconnu le rôle du patrimoine et des structures comme les leurs, dans les politiques de développement. Ils dénoncent l'attitude de méfiance de la DMF à leur égard et la non prise en compte de leurs caractéristiques et de leurs potentialités. Au niveau régional, une distinction est faite au sein de la Drac - représentante du Ministère de la culture - entre les services, au niveau de l'attention qui leur est accordé. C'est le service des musées qui est mis en cause, les services de l'inventaire et des monuments historiques sont plutôt vus comme sympathisants et ouverts aux actions de protection du patrimoine industriel. Il s'agit donc de difficultés par rapport à un corps de métier précis qui ne reconnaît que partiellement le patrimoine industriel comme un élément du patrimoine culturel national.

"C'est quand même la direction des musées de France qui fixe les grands principes, les grands schémas de développement des musées. C'est notre tutelle morale si je puis dire. Même si ce n'est pas toujours facile, même s'il y a parfois des désaccords, notamment avec le conseiller musée. Bon parce que vous savez, les musées de société ont eu du chemin à parcourir pour se faire reconnaître en tant que musées à part entière, et donc ils ont souvent été traités comme les parents pauvres par nos institutions, enfin par des institutions telles que la Drac ou la DMF." (Mme R., membre de la fédération régionale des écomusées et musées de société ; HM, 2000).

La critique faite à l'Etat est de ne considérer comme valable qu'une "culture beaux-arts", très parisienne, et ne tenant pas compte des particularismes régionaux. Ces propos

peuvent être analysés, pour une part, comme ce qui est perçu localement comme un rejet de la part de l'Etat-nation jacobin des cultures régionales. Ce dernier est défini comme défendant une homogénéité nationale qui fasse ressortir une culture française et non des sous-cultures régionales. Le Nord - Pas de Calais se trouve dans ce cas particulièrement remis en cause puisque c'est une culture ouvrière ou des pratiques culturelles issues de l'industrie et du travail qui dominant. Ce qui est latent c'est le conflit entre les acteurs culturels et politiques de différents niveaux. L'enjeu est de savoir qui dit le patrimoine. On se retrouve presque devant une opposition de "classes" : c'est le "haut", les fonctionnaires de la DMF, les gouvernants, contre le "bas" constitué des acteurs et des élus locaux. Le conflit est inévitable si l'on considère que le patrimoine est un moyen d'instituer un pouvoir, ou tout au moins de le légitimer. Des auteurs comme G.Balandier (1985, 1992), G.Althabe (1993) ou D.Poulot (1992, 1998), notamment, ont remarqué la nécessité pour les acteurs politiques de se baser sur un patrimoine, de le façonner, afin de construire symboliquement leur pouvoir et de s'ancrer sur un territoire. Dans ce cas, il y aura toujours une lutte entre les différents niveaux politiques. L'Etat doit maintenir sa domination sur le territoire national, et pour cela il doit garder le contrôle du patrimoine. Parallèlement, les acteurs politiques régionaux, accompagnés des acteurs associatifs, doivent également se saisir de symboles pour affirmer l'existence de territoires locaux et la nécessité d'une prise en compte de leurs particularismes et de leurs cultures. Le patrimoine se trouve tiraillé entre des intérêts divergents, il est l'instrument commun de différents acteurs qui se l'approprient chacun pour affirmer leur droit à la culture.

Si les associations et les musées du patrimoine industriel rejettent massivement l'Etat, elles ne sont pas moins conscientes qu'elles en ont besoin pour faire fonctionner leurs structures. Leur position est donc ambiguë et les discours parfois également. Ils soulignent dans le même entretien le manque de reconnaissance de l'Etat à leur égard et l'intérêt certain que suscite leur démarche au niveau national. Jusqu'au début des années 90 la position de la DMF n'a pas été favorable au patrimoine industriel. Sa reconnaissance s'est faite lentement, notamment par le biais de la création de la cellule patrimoine industriel au ministère de la culture³³, et s'opère encore actuellement.

Le patrimoine des secteurs professionnels suscite curiosité et méfiance et sa place n'est pas encore tout à fait déterminée entre charge ou potentiel. Le discours de certains auteurs, comme A.Bourdin (1992, 1996), J.Cuisenier (1995) ou A.Gauthier (1995), sur le "tout" patrimoine montre les réserves émises face à ce qui est jugé comme une patrimonialisation à

³³ Cellule critiquée par certains qui y voient un traitement discriminatoire du patrimoine industriel.

outrance et qui perverti la notion même de patrimoine. Les musées du patrimoine industriel sont accusés d'être des caricatures de la technique et de n'être au mieux que des manifestations folkloriques artificielles, au pire des fossoyeurs de la dynamique d'évolution. J. Cuisenier souligne l'opposition de plus en plus vive entre détenteurs de la " culture officielle" des beaux-arts et partisans des musées de sociétés³⁴ et s'interroge sur la légitimité des multiples lieux émergents. Pour lui, ces "nouveaux" objets patrimoniaux comme le patrimoine industriel ne semblent pas avoir choisi entre signification culturelle et signification politique, entre élément identitaire et ressource pour l'action. Il conclue cependant sur la nécessité de l'expression collective vis-à-vis des patrimoines, quitte à assister à une démultiplication des objets patrimoniaux, car elle caractérise la possibilité de construire l'action politique et, par là, la cité. Pour A. Gauthier, au contraire, la muséalisation des pratiques professionnelles ne mène qu'à la caricature d'activités survalorisées pour rassurer ses détenteurs. Elle neutralise les différences culturelles pour faire valoir comme également valables toutes les pratiques et toutes les cultures. Il reproche au patrimoine de remplacer les autres instances de communication et d'être le seul instrument légitime de la culture : l'artisan, muséalisé à mort, s'allongeant pour la xième fois sur la planche, présente son couteau face à la meule, l'œil vide face à une vitrine qui le laisse apercevoir de l'extérieur comme pantin culturel en activité. (...) Seul le patrimonial lui attribue d'autorité le droit à communiquer. L'objet muséal signifie la culture."³⁵ Le patrimoine industriel n'est pas envisagé comme un instrument au service de la dynamique des groupes mais comme un signe mortifère de la tentative de ramener une certaine tradition dans la modernité. A. Bourdin dénie également tout valeur constructrice au patrimoine industriel qu'il ne perçoit que comme un fardeau dont il s'agit de se décharger au plus vite³⁶. Ces remarques me semblent trop hâtives et ne relayant qu'une conception classique du patrimoine, sans s'interroger réellement sur les causes de l'élargissement de la notion de patrimoine, au nom de la protection de la signification culturelle. Au lieu de craindre une dissolution du patrimoine dans ce qui est défini comme des pseudo pratiques culturelles non significantes, la réflexion devrait davantage porter sur les nouvelles fonctions assignés au patrimoine et un possible déplacement de sens.

³⁴ J. Cuisenier, "Culture ordinaire et ethnicité", *Ethnologie française*, Paris, n°25, 1995-1, pp.16-35.

³⁵ A. Gauthier, "Le regard muséal", *Ethnologie française*, Paris, n°25, 1995-1, pp.36-41, p.37.

³⁶ A. Bourdin, "Patrimoine et développement local", *Actions et recherches urbaines*, Paris, n°1-4, déc. 1991- janv.1992, pp.78-87. et voir conclusion du chapitre 6, partie II de ma thèse.

2.2.2- Du local au global, les aller-retours du patrimoine industriel en quête de reconnaissance

Les musées de l'association régionale ont des relations difficiles avec la section "musée" de la Drac, mais en même temps ils appartiennent au corps des musées contrôlés et souhaitent recevoir davantage d'aides financières par l'Etat. Ils désirent que l'Etat, par le biais de différents ministères - culture, industrie, recherche, tourisme - s'investisse davantage dans leurs structures et en assure la pérennité. Parallèlement, le changement d'attitude de l'Etat par rapport au patrimoine industriel s'explique en partie par l'intérêt qu'il soulève dans la population. Les musées industriels dans le Nord - Pas de Calais reçoivent nettement plus de visiteurs que les musées classiques³⁷. Les opérations portes ouvertes des entreprises et les circuits touristiques de découverte économique rencontrent chaque année davantage de succès et il n'est plus possible aujourd'hui d'ignorer le patrimoine industriel. Les promoteurs du patrimoine industriel en région sont bien conscients de cet atout dont ils peuvent disposer dans leurs négociations avec l'Etat et ils en font un argument dans leur quête de reconnaissance.

"La tendance commence à s'inverser puisque les musées de société ont fait la preuve de leur nécessité, de la nécessité de leur existence et le meilleur moyen ça a été le public. Le public se précipite dans ce genre de musées." (Mme R., Musée portuaire ; HM, 2000)

Les musées se servent de la reconnaissance populaire au niveau local³⁸ pour revendiquer une reconnaissance institutionnelle au plan national. Mais la situation est complexe car s'il y a effectivement un intérêt de la part des visiteurs pour ces structures, il n'est cependant pas possible de parler d'engouement général et de soutien collectif total. Comme il a été montré dans le cas du patrimoine minier, la population locale est souvent en dehors des projets de valorisation du patrimoine, il s'agit d'acteurs spécifiques qui s'investissent dans de telles actions : le milieu professionnel et intellectuel, et non les habitants du secteur. De même, quand on interroge les responsables des musées, les visiteurs qu'ils reçoivent sont généralement extérieurs au territoire local. Lewarde est davantage visité par des lillois que par des douaisiens. Les habitants proches des structures muséographiques n'en sont pas forcément les usagers, ou de façon minoritaire. L'écomusée de Fourmies - Trélon a actuellement des difficultés car il ne rencontre pas d'adhésion au niveau de la population

³⁷ 135.000 visiteurs par an pour Lewarde par exemple. Le seul musée d'art à faire un nombre égal de visiteurs est le Musée des beaux-arts de Lille.

³⁸ Un sondage effectué par le Comité Régional du Tourisme montre en effet un attrait de la population régionale pour le patrimoine industriel. (sondage CRT dans le Nord - Pas de Calais en 2000).

locale. La reconnaissance nationale des actions régionales est donc nécessaire pour que les structures puissent s'appuyer sur celle-ci pour revenir au niveau local justifier une légitimité et tenter de fédérer la population autour d'elles. Les acteurs associatifs et muséographiques s'appuient sur une reconnaissance locale et populaire pour revendiquer une reconnaissance nationale et par un mouvement de rebond et de rétro-action elles se servent de l'écoute captée nationalement pour se légitimer localement et asseoir un pouvoir symbolique sur l'imaginaire collectif.

Il n'y a pas d'opposition simple du type local contre global ou régional contre national. Il faut plutôt voir une imbrication des différents niveaux. Chacun s'appuie sur l'autre pour justifier son action. La population n'est finalement que peu consultée, elle l'est simplement à la fin quand il lui est demandé de "consommer" les produits culturels fabriqués, contrairement aux discours des acteurs muséographiques qui disent se baser sur un engouement de masse. Il y a donc un enjeu de pouvoir fort entre les acteurs de la patrimonialisation, pour imposer sa vision à la population en général. Le problème des associations c'est qu'elles doivent, pour être financées, plaire à la fois au niveau national et au niveau régional ou local. La construction patrimoniale sera donc le résultat d'une négociation entre les différents protagonistes. Il n'est pas question pour les associatifs de se couper totalement des décideurs nationaux ; ils ont besoin de leur appui pour se maintenir localement.

2.2.3- L'alliance des acteurs associatifs et muséographiques locaux et du pouvoir régional, une mobilisation collective au service d'un territoire

Face à l'attitude distante de l'Etat, les membres de la fédération régionale s'appuient sur une reconnaissance forte des instances politiques régionales. Les quatre structures sont financées régionalement aux différents échelons du pouvoir public. Outre le Conseil Régional qui est le principal financeur, interviennent également les Conseils Généraux Nord ou Pas de Calais selon la localisation des structures, les communautés d'agglomération ou les communautés urbaines et les collectivités locales. Pour ces dernières, elles interviennent dans chaque projet sauf pour le Centre historique minier qui ne bénéficie pas d'appui local. Les instances nationales en région sont en général également attentives au patrimoine industriel, c'est le cas de la Préfecture de région, de la Direction régionale du tourisme et de la Drac avec une réserve pour le service des musées. Le soutien politique en région est un moyen de légitimation des actions, aussi bien en regard du territoire local que pour s'adresser au niveau national.

"La Région a affirmé sa volonté de valoriser le patrimoine industriel et on [il est question du Musée portuaire] en est un des représentants. (...) On a beaucoup plus d'écoute à la Région ou au département qu'on ne l'a à la Drac ; au niveau de l'association des écomusées et musées de société c'est certain. Mais c'est un petit peu logique parce que pour ces deux collectivités, ce type de musées est une priorité et ils aident ces musées en fonctionnement. (...) La Région fait partie du conseil d'administration du musée portuaire, de même que le département, et c'est le cas à Fourmies, c'est le cas à Lewarde [et à Desvres]. Donc forcément ils sont très impliqués dans nos musées spécifiques et dans l'association qu'on a pu former. Ils ont une attitude tout à fait différente." (Mme R, Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

L'implication des collectivités territoriales dans les musées est valorisée et leur attitude est opposée à celle de l'Etat et de la DMF. Souvent, la Drac fait aussi partie des conseils d'administration de ces structures mais ce fait n'est pas mis en avant puisqu'il s'agit de montrer l'implication de la Région et non de l'Etat. L'argument du conseil d'administration n'est donc pas nécessairement le meilleur puisque objectivement tous les financeurs - et l'Etat y est à chaque fois - sont représentés. Mais le fait d'insister sur cet aspect signifie que les structures tiennent à montrer qu'il existe une filiation, un lien fort entre elles et les acteurs politiques locaux. Elles tiennent ainsi à signifier qu'il existe une unité de vue au niveau régional entre les acteurs et que tous constituent une même entité face à l'Etat central. Même si, comme j'aurai l'occasion de le montrer, il existe des tensions fortes entre les différents acteurs au sein de la région pour déterminer qui doit être porteur du patrimoine industriel et quel aspect de l'histoire industrielle est adopté, il doit y avoir une unité face au regard de l'extérieur et à celui de l'Etat en particulier. Le soutien des institutions régionales et les prises de compétence locales dans le cadre des lois de décentralisation apparaissent comme des moyens de pression sur l'Etat et comme un processus qui va permettre l'intégration de la culture technique dans la culture nationale.

"On nous met des barrières au niveau de la DMF. Là où la donne change un peu c'est qu'à l'heure actuelle la Région devient le premier financeur de cela [du patrimoine industriel]. Maintenant on est dans une phase de décentralisation et les choses changent." (M. G., membre de la fédération régionale des écomusées et musées de société ; directeur de l'écomusée de Fourmies, HM, 1998).

Le pouvoir régional est perçu comme un allié. Il est la garantie de la prise en compte du patrimoine industriel par le niveau politique.

2.2.4- - L'association régionales des écomusées et musées de société : véritable acteur ou alibi dans le jeu patrimonial ?

L'association régionale des écomusées et musées de société apparaît comme un outil pour faire face aux autres acteurs régionaux du patrimoine industriel. Il s'agit d'une part de pouvoir être un support pour le montage de projets importants concernant la valorisation du patrimoine et d'autre part de se positionner comme un "groupe de pression", un interlocuteur indispensable face aux pouvoirs publics.

"L'union fait la force et quand on porte un projet à quatre, à cinq ou à six on est beaucoup plus fort que quand on le porte tout seul. Donc c'est plus, je dirais, du lobbying. C'est beaucoup plus facile que quand on y va de façon isolée. Il faut quand même savoir que Lewarde, Fourmies, Dunkerque et Desvres réunis, en nombre de visiteurs par an c'est appréciable si vous voulez. Donc forcément on est un poids. Je pense que c'est ça l'intérêt, c'est un des intérêts de l'association." (Mme R., association des écomusées et musées de société ; HM, 2000).

"En fait ça nous permet de parler d'une seule voix devant nos partenaires du tourisme, ça nous permet aussi de parler d'une seule voix devant les élus qui ont en charge ces dossiers." (M. D., CHM Lewarde ; HM, 2000).

La création de l'association n'a pas toujours été prise au sérieux par les pouvoirs institutionnels, ils y ont vu un opportunisme lié au projet Interreg mais pas une réelle coopération³⁹. Or, si la cause initiale du regroupement était effectivement liée à un projet précis, il n'en reste pas moins que les différentes structures étaient déjà regroupées au sein de la fédération nationale et qu'elles entretenaient des relations informelles au sein de la région. Elles ont pris conscience que ce rassemblement constituait une force et que cela leur donnait un statut à l'échelon européen. Elles apparaissent comme un acteur fiable pouvant prétendre à bénéficier du soutien européen et entrer dans des programmes culturels initiés par le Conseil de l'Europe⁴⁰. Même si le projet initial de coopération avec le Kent n'a pas abouti, la fédération régionale a eu un impact sur le territoire national. Elle est le point de départ d'un rassemblement des musées de société dans la région. La Fédération nationale des écomusées et musées de société a décidé, lors d'une assemblée générale, d'étendre à d'autres régions de France le principe de fédération régionale en demandant aux musées de se regrouper comme l'ont fait ceux du Nord - Pas de Calais.

³⁹ Sources : entretiens HM avec les responsables institutionnels en région.

⁴⁰ Voir à ce sujet le chapitre 9.

Cette fédération régionale inaugure une nouvelle génération d'acteurs associatifs dans le domaine du patrimoine industriel. Il ne s'agit plus seulement de bénévoles agissant localement mais de structures professionnalisées qui se regroupent pour influencer sur les politiques régionales et prendre une part active dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire.

Ce nouvel acteur va entrer en concurrence avec ceux déjà présents dans la sphère culturelle. Il se présente comme un représentant de la société civile qu'il faut consulter avant de mettre en place des directives et avec qui il faut négocier pour pouvoir appliquer des politiques décidées nationalement. Un des enjeux liés au patrimoine industriel est donc de savoir qui en a la maîtrise ou entre quels acteurs celle-ci est partagée.

"Je pense que pour la direction des musées de France, le fait qu'il y ait une structure associative et que la négociation se fasse avec un président d'association, avec une association constituée - donc qui constitue un groupe de pression - c'est des choses qui ne lui conviennent absolument pas. Elle ce qu'elle veut, c'est traiter avec le professionnel, le conservateur qui est sous sa tutelle et qui doit dire amen à ses orientations. (...) Le partenariat avec des tas de gens qui viennent du monde économique, du monde syndical, qui viennent du monde politique, associatif, avec qui il faut discuter des projets, ça ne leur convient pas du tout." (M. G., directeur de l'écomusée de Fourmies ; HM, 1998).

Dans ces propos il y a une remise en cause du pouvoir de la DMF et une volonté de consultation collective pour les prises de décisions concernant la vie culturelle et sociale. Processus qu'avait bien pressenti J-M. Leniaud⁴¹ en 1992 quand il analysait l'avènement des nouveaux acteurs et des nouveaux patrimoines qui leurs étaient associés. Conscients du pouvoir qu'ils possèdent par le biais du patrimoine et de la mémoire collective, les acteurs de terrain veulent désormais entrer dans les sphères décisionnelles, ne plus subir des politiques établies de manière extérieure sans consultation, mais au contraire être un partenaire qui expose ses propres choix et si besoin qui impose ses décisions.

Si le patrimoine a d'abord été l'affaire de la nation et des décideurs parisiens, il devient l'objet privilégié de la société civile. Chaque citoyen se considère comme dépositaire du patrimoine et donc comme un agent possible de sa révélation. En se saisissant des objets et des lieux patrimoniaux, les acteurs associatifs se constituent en contre pouvoir vis-à-vis des acteurs politiques et institutionnels. Le patrimoine comme bien public est réinséré dans des sphères plus localisées pour devenir le référent culturel d'un groupe limité qui "privatise" ainsi à nouveau le patrimoine. Celui-ci apparaît comme un outil de démocratie culturelle et comme un moyen d'expression du local dans les différents domaines de la vie sociale.

⁴¹ J-M. Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.

Le patrimoine est de plus en plus souvent considéré comme une ressource dont il faut se servir. Il fait donc l'objet d'appropriations concurrentes et des significations différentes lui sont attribuées selon le rôle que l'on souhaite lui faire jouer.

3- Une volonté d'organiser la mémoire et le patrimoine

Quand il est question des motivations qui ont poussées les acteurs à valoriser un patrimoine industriel et des objectifs poursuivis, les acteurs de la fédération régionale ne se positionnent pas dans un créneau affectif comme le font souvent les acteurs bénévoles, retraités des secteurs valorisés, - "il faut garder la mémoire par respect pour les travailleurs et pour transmettre les connaissances"⁴² - ; ils énoncent une suite d'arguments codifiés dans les statuts de leurs structures qui montrent que l'on ne se situe plus dans l'acte de mobilisation qui voit l'émergence d'un patrimoine et sa définition, mais que ces musées sont engagés dans un processus d'organisation du patrimoine et des éléments de la mémoire collective pour en faire des instruments actifs de la structuration sociale.

Il y a une progression qui se fait par étapes : de la définition d'un patrimoine - et donc l'imposition de certaines représentations collectives - à son instrumentalisation pour servir les politiques de développement du territoire. Les acteurs associatifs étudiés se situent dans deux logiques, ils sont engagés dans une double stratégie. Il s'agit d'abord d'une stratégie identitaire visant à affirmer une identité collective et à forger une tradition, et ensuite d'une stratégie de développement prenant appui sur le patrimoine construit pour façonner un territoire.

3.1- Susciter une identification collective

Pour pouvoir fédérer un territoire et sa population autour d'objectifs communs, il faut pouvoir créer un minimum de cohésion entre les individus. La sauvegarde puis la valorisation du patrimoine industriel apparaissent comme un moyen de créer cette unité en influençant les représentations symboliques que se font les acteurs du passé industriel et en les faisant apparaître comme des éléments positifs, enrichissants et permettant de s'engager dans l'avenir. La première tâche des acteurs muséographiques et associatifs est donc de former un patrimoine, de lui donner un sens et de le faire correspondre aux besoins de la population afin que celle-ci se l'approprié. En mettant à l'honneur les traces de différentes industries, en les montrant comme des objets d'admiration et des supports de partage de savoirs, les acteurs associatifs rendent le passé industriel, à l'origine douloureux car - en ce qui concerne le Nord -

⁴² Propos tenus par plusieurs acteurs bénévoles responsables de musées du patrimoine industriel.

Pas de calais - terminé en crise, acceptable par la population qui l'a vécu et transmissible à leurs descendants par le biais du témoignage et du récit.

En montrant les objets qualifiés en patrimoine comme des éléments à part entière de la culture et de l'identité, les acteurs transforment leur nature. D'un fardeau ils deviennent un héritage et peuvent être source de fierté. C'est dans ce cas un processus de deuil qui est engagé et qui permet d'intégrer l'industrie à la mémoire puis à l'histoire pour pouvoir s'engager vers d'autres préoccupations. Il s'agit à la fois de libérer la population d'un passé encombrant, handicapant s'il signifie une impossibilité de s'adapter aux changements sociaux et une incapacité à faire face à l'évolution sociale ; et de réintégrer ce passé dans une dynamique d'action pour en faire un repère sur lequel s'appuyer pour mener de nouveaux projets, ainsi qu'une source de richesse culturelle, sociale et économique. En restaurant la mémoire des activités industrielles par le biais de la patrimonialisation des traces laissées par la production, les acteurs permettent une identification collective et individuelle à la chose industrielle. Dans ce cas le patrimoine sert la collectivité, il a une rentabilité symbolique et culturelle qui dépasse son coût matériel. Il permet de donner une lisibilité aux paysages et au territoire et de les légitimer malgré les changements. Le rôle du patrimoine industriel et de ses promoteurs est donc de rendre accessible au public la culture technique et de faire prendre conscience à la population des éléments culturels du territoire.

"La conservation du patrimoine ça c'est une chose, ça c'est la vision ancienne, c'est le fait de considérer les musées comme des conservatoires fermés. Nous on a surtout je pense un rôle de sensibilisation vis-à-vis de la population scolaire par exemple, je pense que l'on a un rôle d'éducation très important." (Mme R., Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

"Un musée où il n'y a personne, cela ne sert à rien. Empiler des objets pour son propre plaisir, pour le plaisir de les conserver ça ne sert à rien. Les objets sont là pour témoigner de quelque chose, sont là pour être appropriés par le public. Et notre boulot c'est d'être des médiateurs, de mettre en œuvre des outils, modernes si possible, qui leur permettent de comprendre." (Mme R., Musée portuaire de Dunkerque ; HM, 2000).

La collection d'objets patrimoniaux n'est pas considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen de faire comprendre l'organisation et l'évolution de la société. Les musées doivent pouvoir servir à la population, être des points de repère structurants. Il s'agit également de faire partager la culture technique pour permettre à la population de maîtriser l'univers qui l'environne. En mettant à disposition de la population les moyens de comprendre l'évolution des techniques, par le biais notamment des musées, les acteurs de la patrimonialisation "démocratisent" en quelque sorte la technique et les procédés industriels. Ils permettent à la population en général d'accéder aux savoirs techniques et scientifiques



normalement réservés à une minorité. De ce fait, cette démocratisation de la culture technique peut être une façon pour les individus d'accéder à une forme de pouvoir lié à la connaissance. S'ils connaissent les technologies passées, ils seront capables de comprendre les techniques présentes et à venir et de s'en servir pour modeler la société sous une forme qui leur convient. Le patrimoine industriel peut être considéré comme un outil au service de la formation aux questions techniques et technologiques des nouvelles générations, comme l'a d'ailleurs suggéré A. Desvallées⁴³. La conservation du patrimoine ne se fait pas seulement pour des raisons affectives, la préservation sert à conforter l'identité mais elle peut aussi avoir pour fonction d'assurer une continuité de connaissance dans les secteurs professionnels. C'est un instrument de transmission des connaissances et des savoir-faire que ce soit au sein des entreprises ou par le biais de la médiation muséographique. La mise en place d'activités muséographiques et de recherche sur le patrimoine industriel est à la fois un travail de mémoire qui permet de faire émerger l'identité des individus et de leur en faire prendre conscience, et un travail sur la mémoire qui consiste à façonner des représentations de l'identité et à les montrer pour qu'elles puissent être utilisées par la population.

L'écomusée de Fourmies - Trélon a mis en place un processus d'identification du territoire de l'Avesnois afin ensuite de réenclencher un processus de dynamisation remis en cause par les différentes crises professionnelles. L'évolution du projet montre comment le patrimoine est opérationnalisé pour servir la collectivité. Les objectifs affichés de l'écomusée sont d'associer une population, de définir un territoire, de traiter des composantes de ce territoire, de restituer le patrimoine à la population et d'accueillir des populations extérieures⁴⁴. Le premier point consiste à fédérer autour de l'écomusée des représentants de la population et non les habitants dans leur ensemble, la "population" visée est donc composée des élus, des responsables associatifs et économiques du territoire. Le second point est de cerner le territoire sur lequel vont porter les actions pour en faire un ensemble cohérent. Puis, la troisième démarche consiste à mettre en scène les éléments patrimoniaux pour leur donner un sens et pouvoir dans un quatrième temps les restituer à la population dans un sens large cette fois-ci. Il s'agit de créer des signaux identitaires et de les intégrer ensuite dans les représentations collectives. Ces différentes étapes concourent à faire reconnaître le territoire et ses habitants de manière interne. Une dernière action d'accueil du public extérieur va

⁴³ A. Desvallées, " Une muséalisation du patrimoine industriel peut-elle permettre une sensibilisation à la culture technique ouvrant à une initiation aux technologies modernes ?", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, CILAC, n°20-21, juin 1990, pp.29-32; et voir la conclusion de la seconde partie de la thèse.

⁴⁴ Statuts de l'association porteuse du musée, archives de l'Ecomusée et entretien.

confirmer le premier processus. Il contribue à confirmer l'identité locale par la reconnaissance extérieure.

Le projet de l'écomusée a donc évolué au fil du temps. Il s'est d'abord situé dans un contexte de crise. Le travail de mémoire et sur la mémoire a alors servi à ce que la population se réapproprie les éléments de son identité. Puis il s'est opéré une professionnalisation de la structure muséographique afin de l'inscrire dans le temps. Le musée est alors envisagé comme une "entreprise culturelle" à gérer, à faire prospérer. Le musée se définit à partir de ce moment là comme un acteur du développement territorial.

3.2- S'inscrire dans le cadre d'une valorisation touristique

Les membres de la fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais ne se "contentent" pas d'être des lieux de mémoire et des vecteurs d'identité. Ils sont engagés dans des préoccupations plus larges qui inscrivent la culture dans des enjeux de territoire et en font un outil de développement.

La question du rôle touristique des structures patrimoniales se fait plus pressante depuis qu'il est demandé au patrimoine d'être "rentable". Il ne s'agit pas d'inscrire les lieux patrimoniaux dans une démarche économique mais d'ouvrir la culture au public, de la rendre accessible. Inclure les musées industriels dans des circuits touristiques c'est soumettre une part de son identité aux yeux des publics extérieurs et se voir en retour reconnu par ce regard externe ; c'est aussi faire jouer au patrimoine des industries le rôle de levier pour dynamiser le secteur touristique, lui conférer une logique de territoire légitimante : le Nord - Pas de Calais est la région la plus "en droit" et la plus qualifiée pour présenter au public l'histoire industrielle. La visite de sites industriels va s'accompagner d'une consommation de services par les visiteurs et donc va être source de profits indirects : ce ne sont pas les sites en eux-mêmes qui apportent directement de l'argent mais les structures d'accueil qui sont autour.

Pour autant, les musées valorisent en premier lieu leur rôle de protecteur du patrimoine et ne sont pas prêts à s'engager à n'importe quel prix dans une logique touristique à vocation commerciale, comme le souhaiteraient certains acteurs publics. Ils perçoivent plutôt le tourisme comme un mal nécessaire, comme un élément leur permettant de faire exister l'activité culturelle et comme la contre partie visant à satisfaire les institutionnels qui s'investissent dans leurs structures.

"Notre première mission c'est véritablement la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine faïencier desvrais. (...) Après, la version touristique elle est en fait complètement nécessaire puisque ici on est dans une zone charnière d'attraction

touristique, la zone Côte d'Opale, et qu'on est autant un équipement culturel qu'un équipement touristique." (M. M., Maison de la faïence ; HM, 2000).

La seule justification culturelle n'est pas suffisante pour légitimer les sites patrimoniaux aux yeux des financeurs. Si les lieux de valorisation du patrimoine industriel sont des vecteurs d'identification, il faut que cela se voit, qu'il y ait des retombées concrètes pour le territoire. La culture est soumise à des impératifs secondaires d'évaluation des coûts de sauvegarde par rapport au profit espéré. X. Greffe⁴⁵ a souligné à plusieurs reprises le calcul "coût-rentabilité" et la valeur économique des sites patrimoniaux parallèlement à leur valeur symbolique. Si les acteurs associatifs qui gèrent les musées sont davantage attirés par le rôle de collecteurs de mémoire, ils doivent néanmoins savoir être de bons commerciaux pour pouvoir "vendre" leur activité aux yeux des touristes et des décideurs locaux qui vont financer les lieux. Ainsi, les arguments avancés par les acteurs pour montrer l'exemplarité de leurs sites sont autant d'arguments commerciaux qui justifient leur insertion dans la dimension du développement touristique régional, intégration qui leur assure une certaine pérennité. Tous les acteurs m'ont montré leur réalisation comme originale et unique : "le seul musée au Nord de Paris à avoir une telle collection", "le plus grand musée de la mine en France", "le seul Musée portuaire de France", etc. Les sites sont toujours justifiés par une référence à l'extérieur. C'est en effectuant une comparaison avec d'autres territoires que les sites montrent leurs qualités et justifient leur existence.

La mise en place de la dimension touristique du patrimoine industriel est la plupart du temps le fait des acteurs économiques et politiques locaux qui cherchent à dynamiser leur secteur en utilisant au mieux les éléments à leur disposition. Le tourisme industriel implique les musées, le patrimoine passé, et les entreprises en fonctionnement. Mais la mise en synergie de ces différentes structures n'est pas nécessairement évidente car elles poursuivent des logiques différentes. Les musées du patrimoine industriel ont formulé une notion à la jonction de la culture et du tourisme afin de différencier leur action touristique de celle d'établissements à vocation purement commerciale. Ils parlent de "tourisme culturel", notion qui est en vogue et pour laquelle une formation universitaire existe dans la région⁴⁶. Cette notion signifie que la conservation patrimoniale n'est pas soumise à des impératifs économiques mais que la dimension touristique des sites est utilisée pour mettre en valeur les éléments culturels. Le directeur du CHM de Lewarde explique que la dimension touristique est nécessaire afin d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions et les rendre ouverts au

⁴⁵ X. Greffe, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos, 1990.

⁴⁶ Il s'agit de l'IUT tourisme culturel et patrimoine à Arras.

message que souhaite leur faire passer le musée. Le métier principal des structures muséographiques est la médiation culturelle et le tourisme apparaît comme un moyen de satisfaire le visiteur pour réussir la médiation. Les boutiques et les restaurants qui sont ouverts sur les sites patrimoniaux ne sont pas tant conçus pour rapporter un bénéfice financier réel - surtout quand on connaît les difficultés d'autofinancement des musées - mais pour produire un confort de visite. Le bénéfice attendu ici est davantage symbolique que matériel : la satisfaction des besoins physiques du visiteur permet une meilleure satisfaction de l'esprit.

Il y a une relation de rétro-action entre la culture et le tourisme. L'aspect touristique apparaît nécessaire à la culture pour trouver des moyens de subsistance et dans l'autre sens le développement culturel amène du développement touristique puisqu'en allant visiter plusieurs sites de mémoire les visiteurs consomment des biens et des services - restauration, hébergement, transport - qui entrent dans la comptabilité touristique.

Si les musées adaptent de plus en plus la logique touristique à leur action culturelle et qu'ils travaillent aussi bien en partenariat avec les acteurs institutionnels du tourisme et de la culture, les deux types d'interventions ne sont pas toujours compatibles et au niveau des institutionnels les liens restent ténus⁴⁷. Cela pose la question de savoir jusqu'où peut aller l'instrumentalisation du patrimoine dans le cadre de politiques de développement. Jusqu'à quel point est-il possible d'utiliser le patrimoine sans le dénaturer et en faire un outil commercial dépourvu de toute valeur symbolique. La directrice du Musée Portuaire de Dunkerque est consciente des risques liés à la mise en tourisme et privilégie la logique de conservation à la logique commerciale. Elle prend l'exemple de la restauration des bateaux qui répond à des critères très stricts et est soumise à des contraintes importantes dues au respect de l'authenticité du navire. Des associations touristiques n'ont pas ces contraintes mais transforment les biens jusqu'à en modifier complètement la signification. C'est le cas d'un bateau météo de Lorient dont la coque a été percée pour y faire une porte et où les escaliers raides typiques de la structure ont été remplacés par des escaliers larges mais n'ayant rien à voir avec le bateau. Dans ce cas, le patrimoine montré n'est pas authentique, il ne peut véhiculer de message ni servir d'instrument de transmission de connaissances et de l'histoire. Il est uniquement un objet d'admiration, en élément de décor sans signification réelle. Il ne peut entrer dans la mémoire et l'histoire car il ne correspond à aucun vécu.

Si les structures muséographiques intègrent la dimension touristique à leur action c'est parce qu'elles sont conscientes que celle-ci est nécessaire pour ne pas se déconnecter du

⁴⁷ Il existe peu d'échanges entre les services culture et tourisme des différents acteurs institutionnels, j'aurai l'occasion d'y revenir au chapitre 9.

territoire, pour pouvoir toucher le maximum de visiteurs et que c'est en partie de cette façon qu'elles s'inscriront comme des acteurs de la valorisation et du développement de la région. Elles participent ainsi à l'organisation institutionnelle du patrimoine et à sa normalisation.

3.3- Faire du patrimoine industriel et de la mémoire des outils de développement

Après avoir engagé des actions de sauvetage du patrimoine industriel dans un contexte d'urgence - dû à la disparition des activités - et avoir valorisé ces traces dans le cadre d'un travail de mémoire, les acteurs associatifs et muséographiques envisagent leur action dans une logique de développement. Si l'évocation d'une tradition industrielle devait, dans un premier temps, permettre à la population régionale de faire le deuil des activités en crise, d'intégrer les traces des industries comme des éléments identitaires, des repères pour lui permettre de se situer dans le temps, elle doit à présent servir le territoire dans sa globalité. La tradition industrielle permet de répondre à un besoin de racines et légitime l'existence du groupe, elle a également pour vocation de venir en aide au territoire en mobilisant le pouvoir symbolique pour agir sur les structures sociales.

Les quatre membres de la fédération régionale des écomusées et musées de société affichent dans leurs objectifs la volonté de s'inscrire dans un processus de développement du territoire. Ils souhaitent d'abord pouvoir participer au développement local de la collectivité, de la communauté urbaine ou de la communauté d'agglomération, et ensuite être des acteurs du développement au plan régional. Ils se définissent pour cela comme des "entreprises culturelles" et empruntent le vocabulaire du monde économique pour identifier leurs actions et se fixer des "axes de progrès". Pour présenter les grandes orientations de l'écomusée de Fourmies - Trélon, un de ses responsables utilise des termes spécifiques qui assimilent le musée à une entreprise. Les objectifs sont envisagés dans des "conduites de projets" liés au concept de "management". Le premier objectif est de renforcer "l'attractivité des sites majeurs", le second est d'améliorer "la capacité de production et de productivité culturelle" de l'écomusée afin d'être davantage "performant" et de "gagner en productivité" :

"On s'est rendu compte qu'on pouvait gagner en productivité. Cela ne se conçoit pas que pour la production d'automobiles, c'est aussi valable pour de la production culturelle. C'est-à-dire que là quand on met trois mois pour construire une exposition, si on met deux mois, en s'organisant mieux on peut le faire." (M. G., Ecomusée de Fourmies - Trélon ; HM, 1998).

"Il faut une responsabilisation des structures, elles doivent être professionnelles, elles doivent fonctionner comme des entreprises et avoir des résultats, avoir des objectifs à atteindre et des résultats évalués." (M. D., CHM de Lewarde ; HM, 2000).

Considérer les musées du patrimoine industriel comme des entreprises culturelles c'est accepter de s'inscrire dans un jeu de concurrence, de conquête de parts de marché. Cela suppose une recherche de pouvoir, d'influence et une volonté de suprématie sur un territoire. Et effectivement les "grosses" structures associatives et muséographiques participent à cette logique, elles veulent attirer l'attention des pouvoirs publics pour pouvoir garantir leur fonctionnement et avoir une influence sur les décisions prises régionalement en matière de développement culturel et d'aménagement du territoire. En se définissant comme des entreprises culturelles, les musées affirment le professionnalisme de leur structure et induisent une séparation d'avec les structures amateurs portées par des bénévoles. Ils établissent ainsi une hiérarchie et peuvent ensuite revendiquer la place de "tête de réseau" auprès des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques.

La culture industrielle est envisagée comme un élément du développement du territoire. Le patrimoine peut ainsi être à l'origine de différents types de développement. Le premier est un développement culturel et patrimonial par la valorisation des lieux de mémoire et la réalisation de manifestations et d'événements. Le second est un développement social par le biais des actions incluant la participation de la population, l'écomusée de Fourmies parle "d'expérimentation sociale" et a créé une fédération d'acteurs touristiques sur le secteur de l'Avesnois afin de coordonner les actions des différents acteurs culturels et touristiques. Le patrimoine peut également être à l'origine d'un développement économique, par le développement du tourisme et les utilisations possibles des techniques professionnelles pour d'autres activités. C'est enfin un terrain potentiel d'expérimentation technique comme en témoigne l'action de l'écomusée de Fourmies envers le bocage.

L'Ecomusée du textile et de la vie sociale est à l'origine de la création du courant international des écomusées et musées de société⁴⁸. Il développe l'idée que les actions mises en place dans ces structures sont "*un courant du patrimoine au service du développement communautaire*". Dans ce cas le patrimoine, notamment industriel, a un rôle à jouer dans la structuration des groupes et le développement des territoires. Il n'est pas cantonné à la sphère culturelle mais on lui attribue le pouvoir de mobiliser la population et de produire de la richesse.

⁴⁸ C'est le directeur de l'écomusée de Fourmies - Trélon qui est des principaux initiateurs de la fédération nationale. De plus, il mène pour le Conseil de l'Europe une action de mise en réseau des sites du patrimoine industriel (voir chapitre 9 - III).

II- Proscitec et le réseau fantôme, un acteur associatif en quête de légitimité

1- Historique de l'association et des actions menées : s'imposer comme un interlocuteur privilégié des différents acteurs

Proscitec est une association loi 1901 créée en 1984. Elle est basée à Marcq-en-Baroeul (Nord), il s'agit d'une "association régionale pour la valorisation du patrimoine des professions et des entreprises". A l'origine de l'association se trouvent des cadres et ingénieurs de différentes entreprises, aujourd'hui retraités.

1.1- Les étapes de l'intérêt associatif pour la question patrimoniale : de l'affectif à la rationalisation

L'association a connu trois phases dans son histoire, une première phase de 1984 à 1991 et une seconde de 1992 à 1998 et une troisième depuis 1998⁴⁹.

Durant la première période, Proscitec développait des activités de pédagogie dans le domaine des sciences appliquées. Il s'agissait d'expliquer les phénomènes physiques et chimiques à un public de scolaires à travers des valises pédagogiques. Une autre association exerçait les mêmes fonctions sur le territoire, elle était reconnue et financée par les instances publiques. Sans audience, Proscitec a donc décidé en 1991 de mettre fin à son action dans ce domaine.

Après une période de réflexion, les membres de l'association se sont tournés vers la question du patrimoine industriel. Un homme est à l'origine de cette réorientation, M. D., secrétaire général de l'association jusqu'en l'an 2000, ancien ingénieur industriel, il a terminé sa carrière comme Secrétaire général adjoint à la Maison des Professions à Marcq-en-Baroeul. Il part en retraite en 1992. Il découvre le patrimoine industriel lors d'un colloque à Lyon durant lequel il est particulièrement impressionné par le cas du Musée de l'automobile Berliez, réalisé par d'anciens employés de l'entreprise. Dès lors, il est convaincu de la nécessité de la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais et propose aux autres membres de l'association de s'engager dans cette nouvelle thématique. Afin de s'assurer qu'il existe un "marché" pour ce domaine d'action et que l'association pourra fonctionner, les membres de Proscitec réalisent un petit sondage auprès de cinquante responsables régionaux - responsables patronaux, responsables culturels, responsables économiques - pour leur

⁴⁹ Enquête HM : entretiens, observation et analyse des archives de l'association.

présenter le thème de la valorisation du patrimoine industriel et leur opinion sur son opportunité. L'accueil est positif (48 réponses favorables) et Proscitec s'engage donc dans cette nouvelle voie. L'objet de Proscitec ce n'est pas tant le patrimoine industriel passé mais davantage le patrimoine en cours de constitution. L'objectif est que les entreprises en fonctionnement à l'heure actuelle constituent une "collection" d'objets, de documents et de témoignages afin de montrer l'évolution de leur activité et d'expliquer les techniques et technologies utilisées.

En 1998-99 Proscitec passe un cap important. M. D., bénévole passionné et très engagé, à l'origine de la vocation patrimoniale de Proscitec, souhaite prendre un peu de recul pour des raisons de santé et liées à son âge. Un chargé de mission, salarié, est alors recruté pour peu à peu prendre la place de M. D. qui, jusque là dirigeait et coordonnait toutes les actions. L'action de Proscitec peut à partir de ce moment là changer de cap, se "professionnaliser". Un gestionnaire, un professionnel sans attachement particulier pour le patrimoine industriel, succède à l'homme passionné, qui envisageait son action presque comme une mission. A partir de ce moment là, Proscitec va davantage s'engager dans la relation avec les institutions publiques, chercher à développer son influence sur les musées et ne plus uniquement s'adresser aux entreprises, qui ne sont de toute façon pas très réceptives, ou alors de manière discrète et passive.

L'association Proscitec fonctionne avec des bénévoles, tous anciens cadres d'industries ou d'administrations et exerçant encore parfois des fonctions à responsabilité dans diverses entreprises⁵⁰ et organismes publics ou para-publics. L'association dispose de salariés depuis 1997, une secrétaire a été embauchée en CES⁵¹ en 1997 et un chargé de mission, également en CES en 1998-99. Les actions de l'association sont impulsées et menées par un petit groupe de bénévoles actifs réunis au sein d'une "équipe opérationnelle" qui se réunit tous les mois. Cette équipe est composée de cadres et dirigeants d'entreprises, encore en activité ou retraités, de responsables de musées techniques et de porteurs de projets de valorisation du patrimoine industriel.

Proscitec compte 150 adhérents, dont une majorité de personnes morales et quelques adhésions à titre personnel. Les adhérents proviennent de différents milieux. Le monde économique est le premier représenté, des entreprises de différents domaines adhèrent, comme EDF - GDF, des brasseries, des entreprises de VPC⁵²..., des syndicats

⁵⁰ L'actuel président de l'association est un administrateur du groupe Auchan.

⁵¹ Contrat emploi solidarité.

⁵² VPC : Vente Par Correspondance

professionnels⁵³ - métallurgistes, brasseurs, professions textiles...-, le MEDEF, des chambres de commerce. Les acteurs muséographiques sont ensuite également présents, une vingtaine de musées industriels de la région et de projets de valorisation du patrimoine industriel sont membres. Enfin un certain nombre d'organismes adhèrent à l'association, c'est le cas, par exemple, des Archives Départementales ou du CAMT⁵⁴. Comme le note Proscitec dans une brochure de présentation de l'association, les membres personnes physiques sont essentiellement des "ingénieurs, scientifiques et cadres".

L'association dispose de peu de moyens financiers. Ses ressources proviennent des cotisations des membres adhérents - personnes physiques et personnes morales - et de petites subventions⁵⁵ accordées par le Conseil Régional, le Conseil Général du Nord et le Conseil Général du Pas de Calais.

1.2- L'engagement patrimonial de Proscitec : susciter la patrimonialisation et faire émerger des mobilisations

Proscitec met en place différentes actions ayant pour objectif de sensibiliser les responsables économiques et politiques à la préservation du patrimoine des professions et des entreprises. Les actions ont également pour objectif pour l'association de se positionner comme une instance de référence dans le domaine du patrimoine industriel et d'être reconnue par les acteurs pour ses compétences et son pouvoir mobilisateur.

Le premier type d'actions entrepris est l'organisation de rencontres et de conférences autour du thème de la préservation et de la valorisation du patrimoine. La première manifestation publique de Proscitec après sa réorganisation a été l'organisation d'une conférence-débat sur le rôle de la conservation du patrimoine industriel et plus particulièrement sur l'étude du cas du patrimoine brassicole dans le Nord - Pas de Calais. La rencontre a eu lieu à la brasserie Terken à Roubaix. Elle a principalement regroupé les professionnels de l'industrie de la bière, des entreprises de secteurs d'activité voisins comme la distillerie et des responsables culturels tels que la Drac qui a réalisé un inventaire complet du patrimoine brassicole dans la région. Les autres conférences menées par Proscitec le sont généralement dans des lieux spécifiques, au public restreint. Il s'agit notamment de discussions dans le cadre de clubs du Rotary ou des Lion's club.

⁵³ En l'an 2000, vingt deux syndicats professionnels étaient adhérents sur les cinquante que compte la région.

⁵⁴ Centre des Archives du monde du travail.

⁵⁵ Chaque subvention allant en moyenne de 10.000 à 35.000 F (soit 1524 à 5335 euros).

Le second type d'actions mené par Proscitec est l'organisation de visites de sites industriels ou artisanaux dans le cadre de manifestations impulsées par l'association ou par d'autres institutions. Proscitec a ainsi mis en place, en 1993, un circuit de visite de sites patrimoniaux en coopération avec une association belge de Flandre Occidentale, "*VlasVallei*". Trente deux sites ont été ouverts, dix dans le Nord - Pas de Calais et vingt deux en Flandre Occidentale. Les lieux visités ont été des moulins, des musées techniques et quelques entreprises. L'association organise également des circuits de visites de sites du Nord et du Pas de Calais durant les journées du patrimoine, depuis 1997. Deux circuits sont proposés au départ de Lille, en autocar, l'un à destination de sites du département du Nord, l'autre pour le Pas de Calais. Cette action est réalisée en collaboration avec la Drac.

Proscitec a également une activité de diffusion d'informations. L'association édite un certain nombre de documents. La majorité des documents sont destinés aux responsables économiques régionaux et ont comme objectif de leur faire prendre conscience de la nécessité de conserver leur patrimoine. Des courriers enrichis d'un "argumentaire" sont ainsi régulièrement envoyés aux chefs d'entreprises. En 1996 l'association a édité un livret, toujours destiné aux dirigeants d'entreprise, intitulé "*Guide pour la valorisation du patrimoine des professions et des entreprises*". Il recensait les différents éléments du patrimoine des professions et des entreprises et donnait des conseils de conservation aux dirigeants. En 1999, l'association a publié un guide touristique grand public intitulé "Tourisme en patrimoine industriel, Nord - Pas de Calais". Il décrit trente sites de valorisation du patrimoine industriel dans la région, la majorité sont des musées, quelques entreprises disposant d'un espace muséographique ou effectuant des visites d'usines sont également inventoriées.

L'association développe depuis peu une activité d'exposition itinérante. Sous l'égide du Conseil Général du Nord, elle a réalisé en l'an 2000 une exposition montrant des objets patrimoniaux des différents musées de patrimoine industriel du département du Nord. Le parti pris était de mettre en lumière les "petits musées", ceux qui ne bénéficient pas de subventions et qui sont gérés par de petites municipalités ou par des bénévoles. Ont donc été exclus de l'exposition des structures comme le Musée Portuaire de Dunkerque ou l'Ecomusée de Fourmies. Des panneaux photographiques ont été réalisés à partir de clichés montrant les collections de ces musées.

Un cinquième type d'action est mené par Proscitec. Il s'agit de la mise en place et du pilotage de groupes de secteurs professionnels pour réfléchir à la conservation du patrimoine de ces secteurs. Il s'agit d'une action volontariste et incitative, Proscitec mobilise des acteurs du monde économique sur des questions patrimoniales, sans que l'initiative leur en revienne. Il s'agit de provoquer un devoir et un travail de mémoire et de susciter une patrimonialisation

qui n'est pas une demande émanant des secteurs eux-mêmes. Proscitec ne peut cependant aller contre la volonté des professionnels et si un secteur refuse de s'organiser pour créer un patrimoine, l'action ne se fait pas. C'est ce qui s'est produit avec le "groupe lin", malgré deux réunions organisées par l'association en présence des professionnels du secteur, aucune action patrimoniale n'a pu émerger. Trois groupes sont actuellement en cours, il s'agit du "groupe énergie", du "groupe chimie" et du "groupe laine". Pour ce dernier, un projet muséographique a déjà été formulé, il s'agit de créer un "Centre d'histoire et de documentation des métiers de la laine" dans la zone Lille-Roubaix-Tourcoing. Ces groupes sont mobilisés par Proscitec et rassemblent différents responsables industriels du secteur concerné : *"On fait un groupe, j'y vais plusieurs fois et quand il est majeur il se débrouille tout seul. Ils font leurs réunions, éventuellement ils donnent leur compte rendu à taper ici."* (M. D., Proscitec ; HM, 2000).

M. D. est un élément moteur dans les actions de valorisation du patrimoine. Il adopte une attitude de type paternaliste en créant un groupe et en le supervisant jusqu'à ce qu'il le juge apte à mener ses propres actions. L'objectif que Proscitec fixe à ces groupes est qu'à terme ils constituent des espaces muséographiques. Mais cette finalité n'est pas directement exposée aux participants afin de ne pas les "effrayer". L'association procède par étapes. La première étape consiste à définir quels sont les éléments à sauvegarder : matériels, documents, maquettes, photos.... Puis la seconde établit un bilan financier des coûts induits par cette conservation. C'est ensuite à partir de la troisième étape que la question de la réalisation effective est abordée.

Proscitec a noué un réseau de relations avec certaines institutions qui s'intéressent à la question du patrimoine industriel. L'association s'est vue ainsi désignée, par l'intermédiaire de son président, comme représentante régionale de la Fondation du patrimoine⁵⁶ en 1998. Proscitec a également été sollicitée par une mission commanditée par le Ministère de la Culture, à l'époque dirigé par C. Trautman. Il s'agit d'un projet de valorisation du patrimoine industriel au niveau national. Un petit groupe d'experts a été formé et des membres sont venus en région Nord - Pas de Calais évaluer le potentiel du patrimoine industriel. C'est Proscitec qui a guidé les représentants de la mission dans la région. Proscitec est également fortement liée aux instances patronales en région. L'association a formulé avec la Société Industrielle du Nord de la France (SINF)⁵⁷ un "prix de la société industrielle". Il désigne "la meilleure

⁵⁶ La fondation du Patrimoine, créée au niveau national en 1995, attribue des fonds pour la restauration de sites patrimoniaux de différents secteurs : patrimoine, religieux, historique, industriel...

⁵⁷ La SINF a été créée en 1873 par un industriel de la région, M. F. Kuhlmann et la Chambre de commerce de Lille. Elle a pour vocation "d'encourager et de faire progresser l'industrie et le commerce. Elle se propose de créer un lien puissant et utile entre les industriels et les commerçants de la région" (extrait de la brochure de présentation de la SINF).

réalisation de valorisation du patrimoine d'une profession ou d'une entreprise" dans le Nord - Pas de Calais. Ce prix existe depuis 1997, il est attribué à un site, musée ou entreprise, qui a au préalable présenté sa candidature. Le jury est composé pour moitié du bureau de Proscitec. L'autre moitié comporte un représentant de chaque organisme suivant : la SINF, le MEDEF, la CRCI, la DRAC, le CAMT, et des représentants de chambres de commerces et d'industries. Elle a notamment créé un fonds d'archives relatant l'histoire industrielle régionale. Le prix est attribué chaque année en janvier. C'est Proscitec qui dirige l'ensemble de la procédure.

La dernière action de Proscitec est la mise en place d'un réseau d'acteurs muséographiques, le "club des responsables de sites de valorisation du patrimoine des professions et des entreprises"⁵⁸. La diversité des actions engagées montre la volonté d'exhaustivité de l'association. Elle souhaite couvrir tous les secteurs pour apparaître comme l'expert des actions patrimoniales. C'est en partie une manière pour les anciens cadres de l'association de maintenir leur statut et leur position de dirigeants.

1.3- Le patrimoine industriel, outil pour l'entreprise ou outil au service de la société ? L'hésitation entre le symbolique et le matériel

Proscitec n'a adopté que récemment l'expression "patrimoine industriel". Celle-ci apparaît réellement dans les écrits de l'association lors de la parution du guide touristique en 1999. Il est davantage question du "patrimoine des professions et des entreprises". Cette expression se veut plus large, elle englobe aussi bien les secteurs artisanaux que des thématiques liées à une profession et qu'il n'est pas possible de rattacher à l'industrie comme le patrimoine hospitalier. L'association a également pendant un temps ignoré certains secteurs d'activités car ils n'existaient plus en tant qu'activités de production. C'est le cas de l'industrie minière. L'association a été fondée et est animée par des personnes ayant des formations d'ingénieurs et exerçant des fonctions à responsabilité dans le secteur privé. Leur action s'est donc adressée en priorité aux membres de leur corporation. Le fait que dans l'intitulé de leur action figure le "patrimoine des entreprises" n'est pas anodin. Il s'agit d'une association assimilée au patronat et oeuvrant pour la sauvegarde de son patrimoine.

Proscitec s'intéresse finalement peu au patrimoine industriel passé. L'association souhaite que les entreprises d'aujourd'hui conservent leur patrimoine pour faire valoir leurs qualités et montrer l'excellence des procédés mis en œuvre. Le point de vue adopté est technique, il s'agit de montrer les processus de fabrication pour éviter qu'ils ne soient oubliés.

⁵⁸ Initiative décrite dans le point 2.

"Valoriser le patrimoine industriel, c'est d'abord parfois le sauvegarder. Nous on agit pour éviter à avoir à le sauvegarder, on agit en temps réel. On essaye de faire en sorte que maintenant, le plus vite possible, toutes les entreprises, tous les professionnels soient conscients qu'il faut garder les choses rares. (...) Donc valoriser c'est présenter, faire connaître, mais surtout figer l'histoire pour l'avenir. Il faut connaître le passé pour comprendre le présent et maîtriser l'avenir. Valoriser c'est faire prendre conscience qu'il y a des choses qui doivent rester et il faut en être conscient pour le temps réel car les choses vont de plus en plus vite, les hommes et les femmes qui passent, les technologies qui passent, alors qu'avant ça durait longtemps. Il faut savoir figer, il faut savoir expertiser, repérer les choses qui sont fondamentales, essentielles dans la courbe du progrès." (M. D., Proscitec ; HM, 2000).

La volonté est de figer l'histoire. C'est une manière de lutter contre le temps qui passe très (trop) vite. La valorisation du patrimoine a alors pour but de fixer des témoins de la vie professionnelle afin qu'ils servent de modèles pour la compréhension de la société. Il s'agit de créer des repères pour faire face à l'évolution rapide des techniques et des modes de vie et de ne pas produire de rupture dans le processus de la vie sociale qui est perçu comme continu. L'auteur parle de "courbe du progrès", les hommes progressant le long d'un axe sur lequel il s'agit de mettre des repères.

La préservation du patrimoine des professions et des entreprises doit se faire, pour Proscitec, dans le cadre d'un processus de transmission intergénérationnelle pour que les nouvelles générations puissent comprendre et maîtriser la société. Il s'agit ici d'un processus de création d'une histoire. L'association souhaite que soient sauvegardés certains éléments "expertisés" pour que demain puisse être formulée l'histoire des industries et que le passé serve à construire l'avenir. La préservation du patrimoine industriel apparaît comme un élément indispensable de construction historique et culturelle. Le patrimoine est ici mobilisé dans sa dimension identitaire et affective et dans son rôle de pourvoyeur de racines.

Mais Proscitec évoque ensuite la valorisation du patrimoine, elle dépasse le strict stade de la conservation. Il s'agit alors de présenter les traces sauvegardées. L'intérêt d'une telle valorisation est analysé par l'association sous un angle stratégique qui s'adresse clairement aux dirigeants d'entreprises. Dans un document de présentation de l'association et de ses objectifs, une liste est établie à l'attention des professionnels, elle s'apparente à une liste de conseils pour "rentabiliser" le patrimoine sauvegardé. L'utilité du patrimoine est perçue de la manière suivante :

- il s'agit d'un "moyen de consensus social",
- d'une "vitrine prestigieuse" pour une profession ou une entreprise,

- d'un "moyen de communication avec la clientèle, avec la société",
- d'un "intérêt pédagogique",
- de la "constitution d'une certaine façon d'une «mémoire du futur»",
- d'un "moyen de modifier et de rétablir l'image d'une profession ou d'une entreprise (environnement, pollution, conditions de travail, sécurité, vie sociale)",
- d'un "moyen de faire connaître aux jeunes l'entreprise et les métiers de l'entreprise, de la profession",
- d'un "moyen de valoriser une profession",
- d'un "moyen de favoriser la coopération inter-entreprises", et avec les pouvoirs publics,
- et enfin c'est un "moyen de développer le tourisme culturel et l'emploi".

Les arguments utilisés pour inciter à la valorisation du patrimoine ne se situent plus dans le domaine identitaire comme c'était le cas lorsqu'il s'agissait de justifier la conservation. Les raisons invoquées sont situées dans le présent, le patrimoine apparaît comme un instrument au service du dynamisme de l'entreprise. Il est un vecteur de communication, un moyen de faire le lien entre le monde de l'entreprise et les autres acteurs de la vie sociale.

Le rôle du patrimoine valorisé est dans ce cas de produire de la richesse en permettant aux entreprises de mieux se faire accepter par la société. C'est la valeur historique du patrimoine, le fait qu'il signifie une tradition, qui est utilisée pour légitimer les activités de production et servir d'outil de promotion aux entreprises. Le patrimoine est dès lors instrumentalisé pour servir les intérêts régionaux et développer une image valorisante du territoire.

"Notre message c'est faire comprendre que le patrimoine industriel c'est une formidable opportunité de promotion pour le Nord - Pas de Calais. Puisqu'on traîne une image du Nord qui n'est pas toujours valorisante, une image anti-Nord. Le monde industriel et le passé industriel du Nord - Pas de Calais peuvent servir à valoriser son image. Il y a une opportunité qui se présente à travers l'histoire industrielle. En faisant passer cette idée auprès des décideurs, on peut valoriser." (M. B., Proscitec ; HM, 2000).

Jusqu'en l'an 2000, la démonstration des potentialités du patrimoine industriel était surtout faite aux entreprises. A partir de cette date c'est l'ensemble des "décideurs" qui est visé par l'action de Proscitec. Le chargé de mission qui s'occupe désormais de Proscitec a bien compris la nécessité de tisser des liens avec le monde politique et institutionnel pour voir son action prise en compte et reconnue.

2- Le Club des responsables de sites : un réseau étendu aux pouvoirs limités

2.1- Fédérer les acteurs non officiels / méconnus de la construction patrimoniale

Fin 1996, l'association a mis en place un "Club de responsables de sites de valorisation du patrimoine des professions ou des entreprises". Il regroupe, sous l'égide de Proscitec, un certain nombre de structures muséographiques de la région, traitant du patrimoine industriel.

Ce club a été mis en place afin que les responsables de musées qui ne sont pas reconnus par la Drac, car ils n'ont pas le titre officiel de conservateur, puissent se rencontrer et échanger au sujet de leurs actions respectives. Les membres se rencontrent tous les trimestres.

Le club compte une vingtaine de membres venant de différents types de structures. Il y a des associatifs tels que l'AMITRAM à Marquette-lez-Lille ou le CMCF à Oignies, des musées privés comme la Maison de la chicorée à Orchies ou le Musée de la Verrerie Cristallerie d'Arques, des musées associatifs ou municipaux comme le Musée des Télécommunications de Marcq-en-Baroeul ou le Musée de la dentelle de Calais. Les grandes structures muséographiques identifiées précédemment au sein de la fédération régionale des écomusées et musées de société participent également au club. Cependant, elles ont peu d'attentes vis-à-vis de celui-ci, elles lui montrent une certaine compassion et de la sympathie mais elles n'ont pas besoin de cette structure pour faire fonctionner leur activité. Elles sont donc distantes et beaucoup moins actives que les petites structures. Ces dernières, par contre, sont très demandeuses de réunions et de coopération et espèrent que le club pourra leur donner une certaine visibilité aux yeux des pouvoirs publics. Des initiateurs de projets de valorisation du patrimoine industriel, qui sont en train de constituer un lieu patrimonial, sont aussi membres du club des responsables de sites et souhaitent ainsi pouvoir bénéficier des conseils des autres membres. C'est le cas par exemple, de "l'association des amis de la bière" qui projette de faire un musée de la bière dans une ancienne brasserie d'Armentières, la brasserie Motte-Cordonnier qui vient d'être protégée au titre des monuments historiques, ou du projet "Historial de St Amand", pour lequel le maire, PC, prévoit de créer un espace pluridisciplinaire retraçant les différentes activités qui ont fait vivre la ville comme l'activité de chaînerie. Enfin quelques organismes annexes participent au club, c'est le cas du Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix.

Le club des responsables de sites a plusieurs objectifs. Le premier est de permettre aux différents sites de se connaître et de se rencontrer. En effet, il a déjà été évoqué le fait que les initiatives de valorisation du patrimoine industriel se faisaient de manière isolée et qu'il y

avait une certaine méfiance à l'encontre des autres acteurs. Le club a donc été initié pour briser l'isolement des structures, isolement d'autant plus fort qu'en général les actions ne sont pas soutenues par les pouvoirs publics et donc qu'elles n'ont pas de contacts avec les responsables culturels en région. Le second objectif de ce rassemblement est de créer des "synergies" afin de mettre en place des actions communes. Il s'agit donc de susciter une mobilisation collective autour du patrimoine industriel et ainsi de renforcer le poids de chacune des actions. Le dernier objectif est de produire de la communication. La communication doit tout d'abord avoir lieu entre les sites et ensuite elle doit se faire vers l'extérieur. Le club doit pouvoir aider les musées à se faire connaître, son rôle est de monter des actions de communication pour promouvoir l'ensemble des sites.

Afin de satisfaire ces objectifs, le club organise différentes manifestations communes.

Les Journées du patrimoine sont organisées de manière concertée afin que les sites puissent être ouverts au public et que des circuits de visites soient proposés aux visiteurs. A cette occasion, une plaquette informative est éditée. Elle mentionne quels sont les sites ouverts et à quelles conditions (horaires et tarifs). Cette plaquette doit être visible dans chaque structure pour faire une promotion collective des lieux.

Depuis l'an 2000, le club, par l'intermédiaire de Proscitec, diffuse dans les sites un "Agenda". Il s'agit d'un calendrier récapitulant les différents événements qui doivent se dérouler dans les structures : expositions temporaires, ouverture exceptionnelle, manifestation particulière... Là aussi le but est que chacun des musées montre au public ce dépliant afin de faire connaître l'ensemble des lieux de mémoire.

Les réunions du club des responsables de sites sont organisées à chaque fois dans un lieu différent. C'est un membre qui accueille le reste des adhérents. Cela permet de nouer des liens entre les acteurs. C'est souvent pour les responsables de structures, l'occasion unique de visiter les autres musées car en dehors de ce cadre personne ne se déplace pour se rendre compte de ce qui est fait par les autres. Ce qui motive les membres du club, c'est la possibilité d'obtenir par les autres sites ou par Proscitec, des informations leur permettant d'accéder aux financements publics et de se faire reconnaître par les organismes officiels. Proscitec joue alors le rôle d'un intermédiaire qui permet de mettre en relation les uns et les autres. L'action de Proscitec n'est pas reconnue en elle-même mais elle est utilisée par les sites pour leur propre développement.

Le club des responsables de sites regroupe des initiatives extrêmement diversifiées, traitant de domaines différents, s'attardant sur des problématiques particulières et donnant différentes visions de ce que peut être le patrimoine industriel. La plupart de ces initiatives ne

sont pas reconnues par les pouvoirs publics, elle ne sont d'ailleurs souvent pas connues du tout. C'est pourtant sur les dynamiques qu'elles ont enclenché que s'appuient les pouvoirs publics aujourd'hui pour mettre en place une politique globale de développement territorial qui se sert de la valeur du patrimoine. Si la patrimonialisation est d'abord l'œuvre d'acteurs locaux, elle est par la suite "confisquée" par les pouvoirs politiques et les professionnels de la culture. Ils s'emparent des symboles émergents pour les organiser et les contrôler. C'est à ce moment là qu'il peut se produire une "déconnexion" d'avec la population locale qui se voit dépossédée de son patrimoine au profit de stratégies politiques, économiques, culturelles ou sociales. Il s'agira donc ensuite pour les "ordonnateurs" du patrimoine de lui rendre une dimension sociale et collective afin qu'il puisse être réapproprié.

2.2- Définir un patrimoine industriel et créer une mobilisation collective. Le rôle des petits musées.

Les initiatives associatives ont été les premières à mettre en lumière le patrimoine industriel. Ce sont elles, par leurs actions de sauvegarde et de réhabilitation, qui ont contribuées à définir le contenu du patrimoine et à le faire émerger comme un instrument possible de lien et de cohésion sociale. Ces structures portées par des bénévoles, dans les années soixante et soixante-dix, ont précédé les grands projets professionnalisés et encouragés par les pouvoirs politiques régionaux. Elles ont initié la diffusion de la culture technique et ont ainsi engagé l'enracinement des industries dans les systèmes de représentations symboliques. Ce faisant, elles ont fait apparaître les traces patrimonialisées de l'industrie comme des éléments identitaires, les ont assimilé à la culture des hommes. Cette opération de définition du patrimoine et d'insertion dans l'histoire collective est le premier pas vers la formulation d'une tradition.

Sauvegarder, conserver et valoriser un patrimoine c'est avant tout le choisir, le déterminer et le montrer à voir. Il s'agit donc d'une opération de définition. L'instauration d'un patrimoine industriel n'est pas sans conséquence, elle va déterminer, en partie, l'image que la société va avoir de l'industrie concernée, cela est d'autant plus vrai si l'industrie en tant qu'activité productive a disparu et que pour s'y référer il ne reste plus que les traces sauvegardées. L'attitude de promouvoir un patrimoine industriel procède d'une volonté d'inscription de celui-ci dans la culture et à terme dans l'histoire collective. Quand les acteurs de la valorisation du patrimoine industriel sont interrogés, la plupart affichent comme étant un des objectifs de leur action la diffusion de la culture technique et la transmission d'un savoir-

faire. Passionnés par le secteur d'activité qu'ils souhaitent promouvoir, ils souhaitent que la culture technique, plutôt marginalisée, entre dans les habitudes de la population car elle est une composante incontournable de la société et que sa maîtrise paraît nécessaire au bon fonctionnement social.

Les actions de valorisation du patrimoine industriel sont, dans leur grande majorité, des actions thématiques, basées sur un secteur d'activité et traitant d'un ou de plusieurs aspects de ce secteur. Il s'agit donc de valoriser des filières professionnelles et de transmettre des connaissances à son sujet. Il existe dans la région une soixantaine de structures de valorisation du patrimoine industriel⁵⁹, très diverses. Un regard attentif sur certaines d'entre-elles permet d'analyser le processus de construction patrimonial.

Je me suis arrêtée sur deux exemples⁶⁰ afin de comprendre comment et pourquoi les activités professionnelles et de production ont été saisies comme des éléments à part entière de la construction sociale. La description de ces deux actions doit me permettre de montrer la patrimonialisation comme l'inscription de l'industrie dans un processus qui dit la tradition. Celui-ci constituant par la suite un point d'appui pour maintenir la légitimité de l'organisation territoriale aux yeux de ses habitants et des acteurs extérieurs.

2.2.1- *Le Musée régional des télécommunications, de la mobilisation professionnelle à l'inscription dans le temps*

Le Musée régional des télécommunications, situé à Marcq-en-Baroeul (Nord), a un statut associatif loi 1901. Avant d'être une structure muséographique, il s'agit d'abord d'une collection, débutée en 1965, alors que le musée lui-même n'a été créé qu'en 1978. A l'origine du projet se trouve une association, l'*Amicale des télécommunications de la région de Lille*. Il s'agit d'une association de personnels de France Télécom qui tient à être distinguée de l'entreprise elle-même. M. T. insiste à plusieurs reprises dans les entretiens que nous avons eu:

"ce musée que l'on considère souvent comme le musée de France Télécom, est un musée associatif. (...) Celui de Premeur Bodou est vraiment le musée de la direction générale. C'est un musée, dirons-nous, qui est alimenté par la direction générale, tandis que nous on n'a aucune subvention." (M. T., Musée des télécommunications ; HM 1997)

⁵⁹ Voir en annexe la liste de ces sites.

⁶⁰ Ces deux actions font parties de la structure du club des responsables de sites.

Cependant, si la structure est associative, le bâtiment appartient à France Télécom⁶¹, qui prend également en charge les différentes factures d'entretien. Le musée a été inauguré en 1980 par le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

a- Les initiateurs du projet, une mobilisation professionnelle

Le musée est animé par une équipe de bénévoles, tous anciens de la profession et qui étaient encore actifs au moment du démarrage de la collecte de matériels. Cela les distingue de la plupart des initiatives engagées dans l'industrie minière et faites par des retraités de la profession et non dans le cadre de leur activité. L'action muséographique de l'association est restée modeste jusqu'en 1992, du fait du peu de disponibilité des bénévoles. Au sein de l'Amicale, il y a une "commission musée" composée de huit personnes qui gèrent réellement la structure. Il y a un correspondant permanent, M. T., qui assure la majorité du travail : gestion, budget, projets, visites. C'est à partir de 1992 que M. T., ayant pris sa retraite, s'est investi davantage dans le musée pour lequel il se présente comme le conservateur.

M. T. est un ancien cadre de la Direction Régionale, position qui a facilité les contacts avec les chefs de service pour la récupération de matériels, même si la relation est fragile. Par son engagement il souhaite faire connaître l'évolution des techniques et des matériels. Si M. T. exprime une passion pour ce secteur d'activité et la technologie qui y est liée, et par là sa volonté de faire partager son intérêt au grand public, il exprime d'autres motivations qui l'ont poussé à s'engager dans un processus patrimonial :

"J'ai eu la chance d'avoir une vie professionnelle passionnante et j'avais un peu mal au cœur quand j'ai pris ma retraite. Je n'étais pas du tout déçu d'arrêter mon activité, mais quand je l'ai arrêté j'ai eu mal au cœur de voir toutes ces compétences, toutes ces connaissances que j'avais accumulées, eh bien de me dire que cela ne servait plus à rien, que j'allais les mettre dans un coin et faire la poussière dessus de temps en temps. Alors cela me faisait un peu mal au cœur. J'étais aussi attaché à l'entreprise France Télécom. Or d'être ici cela me permet d'une part d'utiliser ce que j'ai appris au cours de ma vie professionnelle, cela me force aussi à suivre l'évolution tant technologique qu'administrative et d'exploitation, parce que les gens qui viennent visiter le musée posent sans arrêt des questions sur le matériel moderne." (M. T., musée des télécommunications ; HM, 1997).

Le discours de M. T. montre que son engagement est une manière pour lui de conserver un rôle social et une certaine position, mise en péril par le passage en retraite. Le fait d'être conservateur du musée lui permet de prolonger sous une autre forme, sa vie professionnelle et d'apparaître toujours comme le détenteur d'un savoir et de connaissances.

⁶¹ Il s'agit d'une ancienne poste.

Le statut qu'il s'est créé lui procure une certaine reconnaissance et permet qu'il reste un acteur engagé dans l'évolution sociale.

M. T. insiste pour montrer son rôle dans l'évolution du musée et sa richesse, cela lui permet de justifier sa position, de légitimer en quelque sorte son action :

"Le musée suit l'évolution des technologies depuis 1992, mais avant 1992 non. Il n'y avait rien sur la radio, il n'y avait absolument pas de postes modernes, les câbles y étaient, il n'y avait rien sur les satellites. Il n'y avait presque rien sur la transmission, la transmission hertzienne c'est moi qui l'ai amenée. Ceci aussi justement parce que j'ai intéressé des gens. Comme dans toute grande entreprise, France Télécom est constituée un peu, parler de castes c'est un peu excessif, mais il y a des familles. Il y a la famille de commutants⁶², la famille de transmetteurs⁶³, ces familles là s'ignorent un peu vous voyez. Or il se trouve que moi j'étais voisin d'un transmetteur, je l'avais converti au musée et il m'a ouvert les portes de la transmission, donc les gens de la transmission ont apporté du matériel, ça se fait un peu comme ça." (M. T., Musée des télécommunications ; HM, 1997).

Le musée "retrace deux cents ans d'histoire des télécommunications, de 1791 à aujourd'hui"⁶⁴. Il se situe sur trois niveaux regroupant 500m² d'exposition. Il s'agit ici d'un musée technique, qui présente uniquement du matériel. Il ne traite pas de la vie professionnelle et sociale des employés. Les trois étages sont agencés de manière thématique. Au rez-de-chaussée est présentée l'histoire du poste téléphonique, des réseaux et de la transmission⁶⁵. Au premier étage se trouve l'exposition du service de renseignements et de l'évolution du téléphone automatique sous ses trois formes : électromécanique, rotative - barres croisées et électronique première génération⁶⁶. Au second étage se trouve l'évolution des techniques de transmission de l'écrit : le système Chappe⁶⁷, le morse⁶⁸, le système Hughes⁶⁹, le Baudot⁷⁰, les télescripteurs, les télex, les machines à traitement de textes, les micro-ordinateurs, les fax-télécopieurs, la monétique, la télématique, le disque optique

⁶² Les commutants sont ceux qui entretiennent les centraux téléphoniques.

⁶³ Les transmetteurs sont ceux qui construisent les réseaux et les systèmes de transmission.

⁶⁴ Ces propos figurent dans tous les documents publicitaires du musée. Il s'agit de l'argumentaire principal des bénévoles du musée pour faire valoir leur réalisation.

⁶⁵ La transmission par câbles, la transmission radioélectrique - des faisceaux hertziens au mobile -, la transmission par câbles sous-marins et la transmission par satellite.

⁶⁶ Le téléphone électronique première génération combine de l'électronique spatiale et des éléments électromécaniques.

⁶⁷ C'est un ingénieur français, Claude Chappe, qui a créé la télégraphie aérienne. La première ligne a été installée en 1794 entre Paris et Lille.

⁶⁸ Télégraphe électrique conçu en 1832 et breveté en 1840, inventé par Samuel Morse, peintre et inventeur américain.

⁶⁹ Appareil télégraphique imprimeur inventé en 1854 par David Hughes, un ingénieur américain d'origine britannique.

⁷⁰ Un ingénieur français, Emile Baudot, a inventé le télégraphe multiple imprimeur en 1874 et un appareil de transmission automatique en 1894.

numérique et le vidéodisque. Les matériels sont en état de fonctionnement et des maquettes animées expliquent les processus comme celui de la transmission. Les objets sont exposés dans le but de faire comprendre les techniques et le fonctionnement de systèmes complexes.

En parallèle à la présentation muséographique, l'association mène plusieurs actions contribuant à la diffusion de la culture technique. Des expositions itinérantes sont organisées régulièrement dans différents lieux - des écoles, des entreprises, des associations -. Elles sont thématiques et permettent de montrer à différents publics certains matériels. Ces expositions sont faites à la demande, il n'y a pas de prospection active pour rechercher des "clientèles", ce sont davantage les personnes intéressées qui font la démarche de s'adresser au musée, quelquefois à France Télécom, qui les orientent vers l'association. Les membres de l'association réalisent également des conférences avec projection de diapositives sur l'histoire des télécommunications. Ils participent à des manifestations qui leur donnent une certaine visibilité, telles que les Journées du Patrimoine, les journées Portes Ouvertes organisées par la CRCI ou Sciences en fête. A ces occasions le musée met en place des expositions temporaires en faisant venir du matériel d'autres musées ou des archives nationales⁷¹.

b- Dire le patrimoine, une démarche de création de la tradition

La démarche est tout à fait différente de celles décrites par les membres de la fédération régionale des écomusées et musées de société. Il n'est pas question ici d'entreprise culturelle ou de stratégie de développement. La mobilisation professionnelle sert avant tout à montrer et à opérer une transmission des savoirs. Elle crée l'histoire d'un secteur d'activité en expliquant son évolution.

C'est face à l'évolution technologique que la nécessité de conserver du matériel est apparue aux yeux des membres de l'association. La patrimonialisation de l'activité apparaît donc comme une mise en place de repères structurants, aussi bien pour les professionnels eux-mêmes que pour le public. Nous sommes ici réellement dans un processus de création patrimoniale. Le patrimoine ainsi institué pourra ensuite être organisé et rationalisé⁷² par des acteurs spécialistes - comme se revendique la fédération régionale.

⁷¹ Par exemple en 1995, pour Sciences en fête, le musée a organisé une exposition temporaire sur les cent ans de la télégraphie sans fil, notamment en captant une exposition sur Marconi qui était à la Maison de la radio à Paris. En 1997, la thématique du musée était "40 ans de télécommunications spatiales", des maquettes animées ont été empruntées à la collection historique nationale.

⁷² La rationalisation du patrimoine apparaît comme une façon de le ramener à des considérations pratiques, utiles, voire utilitaires. C'est l'intégration des symboles construits dans le quotidien et leur "opérationnalisation" afin qu'ils servent concrètement le corps social.

Ce qui est mis en avant dans l'exposition muséographique c'est l'excellence de la région, son caractère pionnier. C'est un argument qui est également avancé dans d'autres secteurs industriels pour justifier de la patrimonialisation. La valorisation du patrimoine industriel permet de signifier à la population régionale et aux populations extérieures l'importance de la région dans l'organisation du pays et dans son développement. C'est un moyen de se faire reconnaître et accepter comme faisant partie de l'ensemble national, surtout dans le contexte de crise économique et sociale qu'a traversé la région et qui l'a mise en retrait par rapport à d'autres territoires. L'action du musée régional des télécommunications permet d'asseoir la tradition d'excellence industrielle de la région, de montrer que, même s'il y a eu crise, sans le dynamisme industriel du territoire régional et son engagement volontaire dans un processus de développement technologique, la France ne se serait pas trouvée au niveau de développement qu'elle a atteint.

La mobilisation engagée autour du patrimoine des télécommunications permet au groupe qui la porte et à la région, de s'inscrire dans le temps. C'est en effet un moyen de montrer que l'histoire de la région est indissociable de celle du pays et que sans la région, le pays n'aurait pu se construire de la même manière. Pour les détenteurs de cette mémoire, la valorisation du patrimoine leur permet de "valider" leur vie professionnelle, de faire reconnaître leur travail et l'utilité qu'il a eu. Montrer l'importance qu'avait et que continue à avoir l'activité, dans la région, c'est aussi faire apparaître le Nord - Pas de Calais comme une région traditionnelle d'industrie. Ce qui ne signifie pas qu'il s'agit d'une région tournée vers son passé industriel, nostalgique ou "à la traîne", au contraire le message véhiculé est celui du dynamisme de la région, de son inscription dans un processus d'évolution.

Cette mobilisation professionnelle n'est cependant pas celle de l'entreprise France Télécom ou de l'ensemble des personnels. C'est une partie du personnel qui s'est investi dans ce projet, plutôt des cadres et ingénieurs de la métropole lilloise. Les membres de l'association reconnaissent volontiers que les employés de France Télécom sont très peu nombreux à connaître le musée. Une communication a été faite auprès des chefs de services en 1992 pour susciter un don de matériel, mais aucune communication large à destination de l'ensemble du personnel n'a été effectuée. De ce fait, la relation de l'ensemble du personnel régional avec le musée est faible. De plus, France Télécom possède un musée reconnu officiellement, que l'entreprise a elle-même mis en place, il s'agit du musée des télécommunications de Pleumeur-Bodou, c'est donc vers lui que convergent plus volontiers les dons et les visites.

La relation avec France Télécom est ambiguë. L'association déplore le manque de soutien financier de la part de l'entreprise et le manque de dons de matériels, qui ne se fait

"pas spontanément, il faut les solliciter". Elle insiste peu sur le fait que France Télécom leur prête gracieusement le bâtiment qui abrite les collections et s'acquitte des factures d'entretien. De plus, M. T. reconnaît que de leur côté les membres de l'association restent méfiants vis-à-vis de France Télécom, ils ne tiennent pas à partager leur projet et souhaitent conserver une large indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

"Bon, il faut dire une chose, ce musée a été un petit peu ignoré du fait que les gens de l'Amicale des télécommunications ont toujours eu une crainte un peu sous-jacente de voir France Télécom mettre la main sur ce musée, c'était leur enfant et ils ne voulaient pas le lâcher. Donc ils ne sollicitaient pas trop France Télécom. L'entreprise, de ce fait, ignorait relativement le musée, cela c'est produit avec un certain nombre de directeurs régionaux, pas tous, il y en a qui étaient attachés au passé. (...) Actuellement j'ai des correspondants, mais il faut toujours que je rappelle, ce n'est pas spontané. Bon, les gens ont leurs occupations, ils vivent au présent. Quelquefois il y a des gens qui disent "oh c'est vrai", il y a un truc qui les gêne, alors ils le déplacent trois, quatre fois et quand ils ne savent plus où le mettre ils se disent qu'ils peuvent le donner au musée, voilà comment ça se passe." (M. T, musée des télécommunications ;HM, 1997)

M. T. reconnaît ne pas vouloir que France Télécom s'imisce dans le musée mais il reproche parallèlement à l'entreprise de ne pas s'intéresser à son passé. Le musée voudrait être subventionné par France Télécom, mais sans devenir le musée de France Télécom. La valorisation patrimoniale fournit aux acteurs associatifs un moyen de s'approprier leur travail et d'en rendre une histoire conforme à leur mémoire, ils se détachent du point de vue de la direction pour donner leur propre image de l'activité. Accepter l'ingérence de l'entreprise serait retourner à nouveau dans son giron. C'est une position semblable qu'ont adopté les anciens mineurs en créant leurs musées parallèlement à la constitution du CHM de Lewarde.

Le musée connaît depuis l'an 2000 une nouvelle période. Il s'agit d'une période de crise. La fréquentation du musée est en diminution et surtout la structure doit faire face à un problème de maintien du bénévolat. Les animateurs du musée vieillissent et ne peuvent plus toujours, ou ne souhaitent plus, continuer à assumer la gestion et les visites. Monsieur T. est seul à présent pour s'occuper du musée, il rencontre des problèmes personnels graves qui ne lui permettent plus de s'investir dans le musée, ou que de manière très partielle. De ce fait, les heures d'ouverture sont en constante régression et la structure est menacée de fermeture faute de personnel. Les relations de l'association et du musée avec France Télécom ont toujours été inégales et partielles. La situation devient plus problématique aujourd'hui. L'entreprise projette de revendre l'immeuble qui abrite les collections, et donc de chasser l'association. La menace a failli être exécutée par le dernier directeur régional. Celui-ci ayant été remplacé en

2001, les relations semblent s'améliorer avec le nouveau directeur mais le sort du musée reste encore largement incertain.

Le cas du musée régional des télécommunications est assez typique du parcours des structures créées par d'anciens travailleurs. Au départ ils se mobilisent autour de machines ou de matériels menacés de destruction et qu'ils souhaitent conserver, puis ils gèrent dans une solitude certaine une petite structure souvent très riche en collections mais possédant des moyens financiers presque inexistants. Au bout d'une dizaine d'années d'existence, le musée connaît un tournant du fait de l'âge des bénévoles qui commence à avancer et de l'inexistence de relais. Avec les années 2000 nous arrivons à un tournant pour ce type de structures, ou elles se professionnalisent avec l'aide des institutionnels, elles peuvent alors perdurer et passer de la mémoire à l'histoire ; ou elles risquent de s'éteindre faute de "combattants". Ce second destin serait tragique car il signifierait que la mobilisation engagée, que la mémoire suscitée n'auront été qu'éphémères, donnant seulement à ces initiateurs l'illusion de participer à la définition d'un territoire et d'une population.

2.2.2- L'AMITRAM, la technique au service du lien social

L'AMITRAM est une association loi 1901, *l'Association du Musée Industriel des Transports de la Métropole*. Elle est installée à Marquette-lez-Lille, dans un entrepôt Rhône-Poulenc racheté par la ville et mis à disposition de l'association. L'association a été créée en 1968 par des acteurs de différents milieux sociaux, la plupart non professionnels du secteur des transports. Son histoire débute plus de dix ans plus tôt. Il est possible de distinguer trois périodes dans la vie de ce projet.

La première va de 1956 à 1968. Cette période amorce l'idée de créer une association pour sauvegarder du matériel de transports en commun. En effet, en 1956 les lignes de tramways de Roubaix et Tourcoing sont considérablement diminuées et les tramways de cette époque sont voués à la disparition. C'est alors que les futurs fondateurs de l'Amitram tentent de sauvegarder un modèle de tramway. Faute d'argent ils ne pourront mener leur projet à son terme. Néanmoins le tramway en question est racheté par le directeur de la Caisse d'Epargne de Roubaix de l'époque et conservé à titre privé jusqu'en 1968.

Les années 1968 à 1975 marquent une seconde époque. C'est la naissance de l'association. En 1968 le propriétaire du tramway décède. Les fondateurs de l'Amitram créent alors officiellement l'association afin de pouvoir prendre en charge le véhicule. Il s'agit d'une motrice 638 circulant sur voie métrique, faisant partie de la compagnie ELRT - l'Electrique

Lille- Roubaix - Tourcoing. Cette motrice est le seul modèle encore existant d'une série de cinquante voitures construites, entre 1927 et 1929 pour l'ELRT, pour remplacer les motrices du parc les plus anciennes. Cette seconde période correspond à la mise en place de la structure associative. Elle est caractérisée par des tâtonnements et des hésitations, le projet tournant alors uniquement autour de ce seul tramway. M. B. co-fondateur de l'association parle de "*période de sauvegarde chaotique*", sans reconnaissance ni soutien de la part des pouvoirs publics. L'association ne disposait pas non plus de local et la conservation de la voiture était aléatoire.

La dernière période distinguée démarre donc en 1975 pour se poursuivre encore aujourd'hui. Si l'association a connu de grosses difficultés pour trouver des locaux et entreposer en toute sécurité son matériel jusqu'en 1984 - date à laquelle ils accèdent au local de Marquette - le nombre d'adhérents de l'association s'étoffe rapidement et les projets se fédèrent autour de l'idée de former une ligne de tramway touristique le long de la Deûle. A cette fin une seconde association voit le jour en août 1977, l'association "Tramway touristique de Lille et sa banlieue (TTLB)". Le chantier pour recréer une voie le long de la Deûle à Lille démarre en septembre 1977. En mai 1990 a lieu un premier essai de fonctionnement de la ligne par la circulation, sur un premier tronçon, d'une motrice 74 de Neuchâtel (Suisse) datant de début du 20^{ème} siècle. La ligne sera terminée et inaugurée cinq ans plus tard, le 1^{er} avril 1995. Depuis cette période, l'association continue à exploiter cette ligne touristique, malgré un arrêt à la fin des années 90 pour cause d'effondrement d'une partie des soubassements du terrain.

L'amitram est une structure associative régie par la loi de 1901 et animée uniquement par des bénévoles. L'association compte aujourd'hui un peu plus de 200 membres dont 35 à 40 actifs. L'origine socio-professionnelle des membres de l'association est très diverse. Elle compte plusieurs employés ou anciens employés des transports urbains ou de la SNCF, des fonctionnaires, des salariés du secteur privé, des personnes du milieu enseignant, des retraités, notamment. Les acteurs à l'origine de la création de l'association sont issus principalement du monde de l'enseignement ou des transports, mais M. B., lui même ancien professeur de collège, encore en activité lors de la création de l'association, tient à souligner la "*mixité sociale*" de l'association. Le critère fédérateur n'est pas pour lui l'origine professionnelle mais avant tout la passion pour la technique et pour ce secteur d'activité. Il ne s'agit pas ici d'une association composée principalement de retraités ou de personnes appartenant au secteur professionnel concerné, comme c'est souvent le cas, même si au fil du temps les retraités se font plus nombreux, l'association ayant aujourd'hui 34 ans d'existence. Néanmoins on retrouve

dans cette structure un nombre important d'enseignants, un des profils types de ce genre d'activités.

a- Une collection sans musée

L'Amitram n'est pas un musée. Elle ne dispose pas de local permettant l'accueil organisé de visiteurs et sa structure n'est pas organisée pour cela. La ligne touristique dispose d'un petit local, comptoir de vente et d'accueil limité du public, la ligne est située à deux kilomètres du dépôt où sont conservés et restaurés tous les véhicules. Ce dépôt n'est pratiquement pas visible aux personnes extérieures par manque d'organisation d'une part, mais également du fait de manque de place et de sécurité. En effet il s'agit d'un hangar de restauration du matériel sans aucune possibilité d'exposer correctement des matériels.

L'association possède une soixantaine de véhicules de différents types, des tramways et des autobus principalement, mais aussi des véhicules de pompiers et des camions. Elle possède également un stock de pièces détachées, de l'outillage et du matériel permettant la rénovation des véhicules et leur maintien en état. La thématique de l'association est purement technique, c'est le matériel qui est la préoccupation centrale des acteurs, les différents métiers liés à l'univers du transport collectif ou la vie sociale des travailleurs ne sont pas du tout traités.

Le but principal de l'association est la collecte du plus grand nombre de matériels possibles afin de donner une vision exhaustive de l'évolution des transports. L'association réalise également des expositions et des publications. Elle entretient des contacts avec la société de transport Transpole, anciennement TCC⁷³. Il s'agit d'une relation informelle, sans partenariat officiel ni convention de dons. L'entreprise ne subventionne pas l'association mais a participé à plusieurs reprises à l'édition des brochures ou publications de l'association. Un projet en particulier a été mené en partenariat avec Transpole, en 1994. Il s'agissait d'organiser une manifestation sous la forme d'une exposition sur "les 100 ans de la traction électrique dans la région Nord - Pas de Calais". C'est en effet en 1894 que l'agglomération de Roubaix-Tourcoing s'est dotée d'une traction électrique sur voie ferrée. Cent ans plus tard, en 1994 la rénovation complète du réseau ferré de surface de la communauté urbaine de Lille est engagée. A cette occasion l'association souhaitait organiser un évènementiel afin de marquer le processus d'évolution technologique qui a marqué la région en matière de transports. La documentation éditée à cette occasion par Transpole et l'Amitram note l'opportunité "d'organiser une rétrospective historique et technique sur l'évolution des moyens de transports

⁷³ Les Transports en commun de la communauté urbaine de Lille.

urbains électriques et guidés" car "la région du Nord a contribué notablement à la mise au point et à la construction du matériel roulant"⁷⁴. Comme dans le cas du musée des télécommunications, les acteurs insistent sur le caractère pionnier de la région et sur le rôle qu'elle a joué dans l'histoire des progrès technologiques. Il leur paraît alors nécessaire de montrer cette excellence régionale et de faire connaître la valeur de la culture technique régionale. En même temps cette promotion est une promotion de l'association puisque c'est elle qui est dépositaire de la mémoire de l'activité et qui a su préserver un patrimoine "unique". M. B. présente ainsi l'action de l'association, en insistant sur son caractère exceptionnel :

"En 1994 on voulait restaurer les véhicules de manière à présenter l'évolution du transport électrique sur cent ans, avec du matériel local et qui n'existe nul part ailleurs en France. On est les seuls à avoir pu récupérer comme cela des tramways de la région. Le fait est que sur cent ans on a environ un jalon tous les quinze ans, donc on pourrait montrer cette évolution jusqu'au prototype du métro, du VAL." (M. B., Amitram ; HM, 1997).

La thématique de l'exceptionnalité revient souvent dans les discours des acteurs à l'origine d'actions de valorisation du patrimoine industriel. C'est une manière pour eux de montrer la valeur de leur action et de se démarquer des autres domaines patrimoniaux. Insister sur la spécificité et l'originalité de l'association, tout en asseyant une position de dominant par le fait d'être les seuls, permet à l'association de se présenter comme les uniques détenteurs de la mémoire et du patrimoine et donc comme les seuls interlocuteurs possibles. Toutes ces actions concourent à faire apparaître la région Nord - Pas de Calais comme une région différente, avec un caractère fortement industriel, tourné vers les techniques. Cela identifie la région aux yeux de ses habitants et à l'extérieur, cela lui confère une identité particulière qui lui permet dans un second temps de se positionner vis-à-vis de la nation et des autres régions.

Dans une brochure de présentation de l'Amitram, les membres de l'association présentent leur "philosophie" : *"faire partager notre passion tout en préservant un précieux patrimoine technologique, preuve d'un savoir-faire de nos parents et aïeux."* Il s'agit donc bien de s'inscrire dans une tradition, de faire le lien avec le passé et de construire une continuité dans le présent et le futur.

De manière transversale, l'association mène une autre activité, une activité d'insertion sociale et de transmission. En effet l'Amitram accueille en son sein des jeunes en apprentissage. Les membres qualifiés dans la restauration et la maintenance technique des

⁷⁴ Extraits de la brochure "100 ans de traction électrique" édité par l'Amitram et la TCC (actuellement Transpole).

véhicules - souvent des anciens professionnels de l'activité - forment des jeunes par le biais de l'activité de conservation d'un patrimoine, à différents métiers. C'est un aspect important pour l'association. Il lui permet de faire le lien entre les générations et de montrer l'utilité de la conservation des matériels. Les jeunes ainsi formés sont appréciés des entreprises car ils ont une connaissance historique et technique d'un certain nombre de matériels, importants pour comprendre les techniques et les machines actuelles. Cela apporte, de plus, une valeur supplémentaire au métier. Pour les membres retraités de l'association qui prennent en charge les jeunes, cette action les place dans une position valorisante de maître à élève et cela leur redonne une fonction sociale. Cela les inscrit également dans un processus de transmission des savoirs et des savoir-faire, ce qui contribue à renforcer l'idée de tradition professionnelle.

Il existe un projet de "musée" depuis le début des années 1990, mais celui-ci n'a pas encore abouti par manque de moyens financiers et de soutien de la part des pouvoirs publics. L'association ne bénéficie d'aucune subvention. Seule la mairie de Marquette prend en charge certaines dépenses de réparation et d'électricité et met à disposition les bâtiments. Depuis peu l'association fait parti d'un circuit touristique mis en place par l'Office du tourisme de la ville de Wambrechies et espère ainsi obtenir de nouveaux soutiens. L'Amitram entre dans la catégorie des initiatives qui se détachent de la terminologie de "musée" pour ne pas être rattachées au Ministère de la Culture⁷⁵. Comme le musée des télécommunications, si l'association réclame davantage de soutien, elle désire garder le contrôle de l'action et redoute la récupération institutionnelle.

L'association se distingue notamment de l'association des conservateurs de musées, regroupant des musées des beaux-arts, qui accepterait mal ces nouveaux venus qui tentent de s'organiser d'une manière qui leur paraît concurrente. La protection et la valorisation du patrimoine industriel est donc envisagée ici presque comme un acte de résistance face à l'imposition d'une culture trop éloignée des préoccupations et de l'identité de la population régionale. En tout cas elle est perçue comme un acte d'opposition, visant à promouvoir la culture technique, négligée. L'objectif sous jacent est de construire une égalité entre "culture beaux-arts" et "culture technique", de donner une place plus importante aux mouvements culturels issus du travail. Les propos tenus par un des responsables de l'association sont révélateurs de la crainte, largement partagée dans le milieu associatif, de se voir confisquer, par des individus extérieurs, le produit de leur "travail". Leur action consiste à construire "l'histoire des transports urbains", qui est avant tout leur histoire. Ils détiennent ainsi un certain pouvoir, celui de dire l'histoire, d'instaurer des représentations et ils ne souhaitent pas

⁷⁵ Voir première partie, chapitre 3.

céder ce pouvoir qui leur procure un statut particulier, celui de médiateur culturel, terme qui devient à la mode, que j'envisagerai sous la signification de lien, de passerelle entre la population et la technique. Le médiateur est celui qui détient le savoir et qui le diffuse et le transmet. Dans ce cas, il n'est pas possible de laisser un non initié diriger l'action car d'une part cela déposséderait les médiateurs de leur rôle et cela conduirait inévitablement à la déformation, à la modification et au remodelage de la mémoire construite et donc de l'histoire transmise. La peur ici n'est pas celle d'une récupération par l'entreprise, par le patronat, comme ça peut être le cas pour le musée des télécommunications ou certains musées de la mine, mais celle de la mainmise des pouvoirs publics, et par leur intermédiaire d'une culture qui n'est pas celle que souhaitent promouvoir les responsables du projet.

Le principal problème de l'Amitram est celui de la reconnaissance de son action par les pouvoirs publics. L'association ne dispose d'aucun financement et est uniquement soutenue par les communes de Marquette et Wambrechies. Une enquête avait pourtant été commandée au niveau de la Région et du département du Nord afin de connaître les possibilités de création et de viabilité d'un musée des transports. Bien que le cabinet chargé de l'étude de faisabilité ait conclu à la viabilité d'un tel projet, la CUDL, le département du Nord et la Région n'ont pu se mettre d'accord sur leur participation et le projet a dû être abandonné. Ce manque de soutien, principalement sous son aspect financier, est perçu par l'association comme un manque de reconnaissance. Une implication financière signifierait un engagement officiel de la part des instances publiques, ce serait une caution à l'action de l'Amitram. Cette caution permettrait à l'association de se percevoir et d'être perçue comme un représentant de la mémoire de l'activité des transports et un interlocuteur des pouvoirs publics pour construire ensemble un système de représentations.

b- Valoriser la culture technique pour l'intégrer à la vie sociale

Par son action, l'association crée de l'histoire. Elle instaure des repères qui ont pour but de comprendre et d'assimiler l'évolution technique. Ici encore, cette initiative crée du patrimoine, des signaux identificateurs pour la population. Le patrimoine est alors conçu comme un levier symbolique et un levier social⁷⁶ qui disent la place de la culture technique dans le fonctionnement social. L'action de l'Amitram se situe sur trois registres. Le premier est celui de la passion. Il est d'ordre affectif. Il s'agit de se faire plaisir en s'adonnant à sa passion. Mais ce premier registre est rapidement oublié pour faire place à des raisons plus légitimantes, apparaissant comme moins égoïstes et davantage tournées vers le collectif. Le

⁷⁶ Leviers que j'ai définis dans la conclusion de la seconde partie de la thèse.

second registre d'action met en avant la volonté de montrer au public des matériels. Le dernier est plus politique.

Il s'agit de "créer un pôle d'attraction pour la région. Parce que partout en France où il y a des musées ou des chemins de fer touristiques de cet ordre là, on constate qu'il y a un développement de l'activité économique connexe. Les gens viennent visiter et en même temps, en étant sur place ils voient autre chose, ils vont manger dans la restaurant du coin, etc.. On estime que cela sera bénéfique pour le coin." (M. B., Amitram ; HM, 1997)

Le patrimoine est envisagé comme une ressource qui va rapporter quelque chose. La sauvegarde du patrimoine industriel n'est pas évoquée pour le seul plaisir de conserver mais est justifiée par une utilité économique et sociale. D'un côté les associatifs ont pris conscience de ce rôle du patrimoine et ils s'en servent comme d'un catalyseur pour dynamiser leur action et la développer. D'un autre côté cette subordination du patrimoine à des intérêts matériels est aussi une manière d'attirer les pouvoirs publics.

Ainsi le patrimoine industriel se voit de plus en plus attribuer des rôles sociaux, il apparaît comme un élément de développement local et son pouvoir symbolique est sollicité pour produire de la richesse, du lien, etc...., tout ce qui peut permettre à un territoire d'assurer sa survie. D'un rôle identitaire, le patrimoine industriel glisse vers un rôle économique et social. Le cheminement de cette association le montre bien. La préoccupation fondamentale de l'association est avant tout culturelle et le rôle du patrimoine entre dans une dimension identitaire. Pour l'Amitram, la valorisation du patrimoine industriel a, notamment, pour fonction de garder une trace des techniques face à leur évolution rapide, ce premier rôle est subordonné au second : il s'agit de conserver pour se donner des racines, des points de repères. Le patrimoine apparaît comme ce qui reste stable dans un monde en changement, en perpétuelle évolution. Face à la "mobilité" croissante de la population, la patrimonialisation est perçue comme une bouée à laquelle on peut se raccrocher afin de ne pas perdre le fil. C'est ce besoin qui, dans un second temps, va être récupéré pour donner au patrimoine une dimension économique et sociale. Les gens réclament du patrimoine pour s'identifier, on va donc en faire un outil pour produire non seulement des symboles, structurants, mais aussi de la richesse et de la cohésion. Ce nouveau rôle et cette nouvelle utilisation du patrimoine, sont bien identifiés par les acteurs associatifs qui se lancent dans le tourisme et le loisir industriel, mais il ne s'agit là pour eux que d'un moyen de faire durer leur action et cela ne constitue pas la fin en soi de leur action, comme ça peut l'être par contre pour des acteurs économiques et institutionnels.

L'Amitram rejette toute vision nostalgique dans son action de sauvegarde. Il ne s'agit pas d'un acte de repli sur soi mais d'une volonté au contraire d'attirer les regards sur soi pour faire reconnaître sa valeur et participer au renouveau régional ou local. La valorisation du patrimoine industriel est inscrite dans un mouvement d'extériorisation. Il s'agit de montrer la région, la faire connaître, contribuer à son développement. La valorisation patrimoniale est donc perçue comme un moyen de se faire connaître, de faire connaître le territoire pour l'inscrire dans la communauté. La conservation du patrimoine n'est pas une fin en soi, mais permet de s'engager dans un processus de dynamisation interne. Certes il ne faut pas vouloir instrumentaliser le patrimoine à tout prix, les motifs de la conservation sont très certainement toujours au départ d'ordre personnel et individuel et ce n'est que dans un second temps que les porteurs de projets prennent conscience du potentiel de leur action. Le discours sur le potentiel de développement que recèle le patrimoine industriel est certainement aussi un discours destiné aux politiques afin d'obtenir des financements en faisant valoir des arguments collectifs. D'ailleurs, quand Monsieur B. parle des documents édités à l'occasion de la préparation de la manifestation sur les cent ans de la traction électrique, il les évoque ainsi : *"on les distribuait principalement au niveau des élus, bon ça n'a pas mordu à l'hameçon."* (M. B., Amitram ; HM, 1997). Cela signifie que la manière dont étaient formulés les arguments avait une visée politique claire, il fallait dire ce que les politiques voulaient entendre afin d'obtenir le soutien voulu, même si cette fois cela n'a pas fonctionné.

Le site Internet mis en place par l'association est un autre exemple de son inscription dans une stratégie de "séduction" des pouvoirs publics et de visibilité. Le site permet de faire connaître l'action de l'association et de développer le côté touristique de son activité. Il montre également le dynamisme de l'association. A l'occasion de la consultation de ce site, j'ai pu remarquer que la dénomination de l'association avait changé, d'"Association du musée industriel des transports de la métropole", le nom est devenu "Association du musée international des transports métropolitains". Avec ce nouveau vocable, l'association se situe dans une dimension européenne, voire mondiale, dont ses membres fondateurs avaient tout de suite perçu l'intérêt. C'est une autre dimension qui est donnée au projet, il ne s'agit plus d'une association locale de conservation du matériel de transport de trois villes (Lille, Roubaix et Tourcoing), mais d'un projet international de conservation d'une filière entière. Cette nouvelle dimension permet sans doute d'espérer des financements de la part de l'Europe et de postuler à un statut élevé de reconnaissance. Du local on passe au global, démarche indispensable pour assurer le développement et la continuité de l'action et être considéré comme un partenaire par les pouvoirs publics. Il est intéressant de constater dans un même temps qu'une association pour la sauvegarde de matériels des chemins de fer, le CEFNORD, "cercle d'études

ferroviaires Nord", devient dans une brochure éditée par le département du Nord, "le musée régional des chemins de fer"⁷⁷.

C'est pour cela que les objectifs réels des acteurs associatifs sont difficiles à cerner. Les associations se situent dans une démarche identitaire, culturelle, mais parallèlement de plus en plus elles s'inscrivent dans une démarche de développement pour devenir des partenaires des acteurs institutionnels et ainsi assurer leur pérennité et celle des représentations qu'elles construisent.

La description de la mise en place du Musée des télécommunications et de l'Amitram montre comment se définit un patrimoine, quelles sont les difficultés liées à la patrimonialisation et que devient le patrimoine construit. L'évocation de ces deux cas met en exergue la volonté des acteurs de définir le patrimoine, de dire eux-mêmes ce qui doit constituer un élément de la culture locale - ou régionale - et ce qui est représentatif de l'histoire du secteur. Ces deux initiatives font parties du réseau Proscitec. Si elles construisent effectivement le patrimoine, leur audience au niveau des acteurs institutionnels est limitée, voire inexistante. Le "faire" patrimoine et le "dire" patrimoine ne sont pas forcément le fait des mêmes acteurs. Si les associations constituent des éléments patrimoniaux, les discours portés sur ces patrimoine et leur utilisation relèvent le plus souvent des acteurs politiques.

3- Le paradoxe de Proscitec : connue mais non reconnue

Proscitec fédère un nombre d'acteurs important et diversifié. L'association compte parmi ses membres aussi bien des entreprises que des musées, un certain nombre d'organismes économiques, culturels ou administratifs. Elle entreprend des actions avec différents acteurs politiques tels que la Drac ou le Conseil Général du Nord. Il s'agit de la seule association de ce type dans la région et peut-être aussi en France. Quand les acteurs institutionnels sont interrogés sur la question du patrimoine industriel, ils renvoient unanimement à Proscitec. Pourtant, l'association n'est que très peu soutenue par les pouvoirs publics, ses actions sont extrêmement limitées du fait du manque important de moyens financiers. Les entreprises ne lui prêtent qu'une oreille distraite et les musées ne souhaitent pas se retrouver sous sa direction. Il y a là une ambiguïté importante, Proscitec est connue, son action est perçue comme nécessaire et légitime mais l'association en elle-même n'est pas reconnue, elle manque de légitimité.

⁷⁷ Cette association collectionne des matériels ferroviaires dans un ancien dépôt des houillères et il ne s'agit pas d'un musée.

3.1- Proscitec et le monde de l'entreprise, une filiation gênante

Une des raisons qui peuvent expliquer le manque de reconnaissance de Proscitec est sa filiation avec le monde économique et de l'entreprise. Cette liaison se manifeste à plusieurs niveaux.

Les différents documents de Proscitec et les discours du Président et du Secrétaire Général de 1992 à 2000, montrent que la population à laquelle l'association s'adresse prioritairement est celle des entreprises et des secteurs professionnels. L'objectif de départ de l'association était de convaincre les dirigeants d'entreprises et les représentants des professions que sont les syndicats patronaux, de conserver leur patrimoine pour pouvoir un jour le montrer. Un des premiers événements organisé par Proscitec, le week-end franco-belge, était explicitement destiné aux élus et aux responsables économiques de la région, la brochure de présentation ne mentionnait l'ouverture au public en général qu'en sixième place. De plus, le langage utilisé dans les "argumentaires" diffusés pour faire connaître le patrimoine industriel et sa valeur sont agencés de manière particulière. Le vocabulaire utilisé est technique, professionnel et les raisons pouvant expliquer la valorisation du patrimoine relèvent davantage du marketing que de la culture ou du tourisme.

L'intitulé de l'action de Proscitec, "la valorisation du patrimoine des professions et des entreprises" renvoie également au monde de l'entreprise. Outre le fait que l'expression est lourde et donc pas très "commerciale", elle désigne comme dépositaires du patrimoine les entreprises plutôt que les travailleurs ou les secteurs dans leur globalité.

Une centaine d'entreprises et vingt syndicats professionnels adhèrent à Proscitec, ce qui a priori est une marque d'une certaine reconnaissance de leur action. Or, ce chiffre est nettement insuffisant pour parler de soutien du monde professionnel. Moins de la moitié des syndicats adhèrent, quant aux entreprises, cent sur la totalité que compte la région cela paraît bien peu, surtout quand on ajoute le fait qu'un certain nombre de membres - personnes physiques du conseil d'administration de Proscitec - appartiennent à de grandes entreprises régionales qui n'aident pas financièrement l'association, malgré des sollicitations constantes. Les entreprises et syndicats qui adhèrent ne le font donc qu'en partie parce qu'ils croient en l'action de Proscitec. L'autre raison, qui domine certainement, est que ceux qui ont adhéré l'ont fait par sympathie parce qu'ils connaissaient les membres de l'association, eux-mêmes cadres ou entrepreneurs et fréquentant les mêmes clubs⁷⁸.

⁷⁸ Il a été question un peu plus haut du Rotary et du Lion's club.

La dernière caractéristique qui lie Proscitec au domaine des entreprises est justement l'origine socio-professionnelle des membres fondateurs et animateurs de l'association. Il s'agit tous de cadres, d'ingénieurs et de responsables d'entreprises.

Ces différents points posent problème, ou en tout cas, ils obligent à s'interroger sur les raisons du manque de réussite de Proscitec. En effet, le patrimoine industriel tel qu'il a été formulé par les premiers acteurs associatifs et par les théoriciens, se définit comme un bien collectif qui doit être approprié par le plus grand nombre afin de constituer un élément culturel à part entière. Proscitec n'adhère pas vraiment à cette vision puisqu'elle met en avant le caractère privé du patrimoine : il s'agit de préserver le patrimoine de chaque entreprise de manière individuelle, pour garder la mémoire du travail fait dans cette unité et servir au passage d'outil marketing. De plus, Proscitec ne s'intéresse que de manière secondaire au grand public, or c'est lui qui visite les sites et c'est parce qu'une action va susciter un engouement populaire que les pouvoirs publics vont ensuite eux-mêmes y prêter une écoute attentive. Parallèlement, le monde économique n'adhère que très partiellement à l'action de Proscitec, ce manque de reconnaissance et de soutien de la part des entreprises décrédibilise l'association aux yeux des pouvoirs publics. Ceux-ci ne veulent pas financer une structure qui travaille pour les entreprises, donc pour le secteur privé et commercial, d'autant plus que ce secteur ne paraît même pas participer lui-même à l'action. Enfin, l'origine socio-professionnelle des membres de l'association est atypique du monde de la préservation du patrimoine industriel. Les mouvements de sauvegarde du patrimoine ont le plus souvent, dans la région Nord - Pas de Calais, été initiés par des agents de maîtrise ou des ouvriers, ainsi que par des intellectuels, et à de rares exceptions seulement par des hauts dirigeants. En mettant souvent en avant leur identité professionnelle (de cadres), les membres de Proscitec sont en porte à faux avec le reste des acteurs ; ils représentent le patronat contre lequel on s'est quelquefois battu et duquel on essaye de s'affranchir en patrimonialisant l'ancien outil de travail. L'investissement de Proscitec peut donc être assimilé à une tentative de récupération des actions patrimoniales par le patronat.

Dérivé de tout cela, l'identité politique de Proscitec constitue sans doute également un obstacle au succès de ses actions. Les membres de l'association affichent clairement leur tendance politique, sur la droite de l'échiquier, et essayent de l'utiliser dans leurs actions. Ils tentent de se servir de leur carte politique pour convaincre certains acteurs politiques haut placés dans la hiérarchie régionale de les soutenir. Ils espèrent qu'en montrant qu'ils sont de la même famille politique, les élus régionaux de droite qui ont des fonctions à la culture notamment ou dans les conseils généraux, les aideront plus volontiers. De plus certains

membres actifs de Proscitec ont tendance à politiser toutes leurs actions en étiquetant systématiquement leurs correspondants : untel est "rose", celui-là est "rouge", "mais il fait des choses pour le patrimoine". Le problème dans ce cas est que la majorité des actions qui se sont développées envers le patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais l'ont été dans des collectivités de gauche et que les institutions régionales sont dirigées majoritairement par des partis de gauche. L'arme politique est donc à double tranchant et il faut l'utiliser avec prudence.

C'est toute l'ambiguïté de Proscitec, car malgré un langage souvent véhément à l'égard des partis politiques adverses, l'association travaille principalement avec des partenaires de tendances opposées à la sienne. C'est le cas du Conseil Général du Nord, dirigé par les socialistes, avec lequel Proscitec développe un partenariat. Un des membres de l'équipe opérationnelle depuis 1998 est le responsable du projet chaînerie de la ville de St Amand, dirigée par un communiste, M. A. Bocquet.

En outre, le club des responsables de sites compte une vingtaine de membres de structures muséographiques et c'est avec elles que Proscitec engage des actions concrètes et non avec les entreprises qui travaillent plus volontiers avec la CRCI quand il est question de patrimoine⁷⁹.

Ce décalage entre les discours et les actions porte ombrage à Proscitec. Cela lui donne une image floue. Les pouvoirs publics ne parviennent pas clairement à identifier l'association, ses objectifs et avec qui elle travaille. Des entretiens avec plusieurs acteurs institutionnels m'ont permis de faire cette constatation, "Proscitec c'est les entreprises", voilà ce qui revient systématiquement, l'action de valorisation des musées, qui est pourtant la principale, est méconnue.

3.2- La concurrence pour la coordination des réseaux

Proscitec tente de s'imposer comme le leader de la conservation et de la valorisation du patrimoine. L'association souhaite apparaître comme l'agent fédérateur des différentes initiatives en créant un club de responsables de sites sous son égide et en faisant paraître un guide de présentation de l'ensemble des musées. Cependant Proscitec n'a pas la reconnaissance des sites, la moitié seulement de ceux figurant dans le guide sont adhérents à l'association, ni des instances politiques qui n'apportent qu'un faible financement. Le Conseil Régional a même cessé d'accorder une subvention en 1999. Il apparaît donc que Proscitec tente de "forcer" un réseau, mais que cela reste superficiel voire artificiel. Si certains petits

⁷⁹ Ce sujet sera abordé dans le chapitre 8.

musées sont intéressés par ce que peut apporter l'association, les grandes structures ont de la sympathie pour Proscitec mais n'en attendent rien.

Le problème est qu'il existe de manière parallèle différentes associations qui se font concurrence car elles travaillent sur les mêmes questions.

La Fédération régionale des écomusées et musées de société a créé un réseau de relations entre professionnels et Proscitec est perçu comme une association amateur, non spécialiste, d'autant plus qu'elle ne repose pas sur un site. Les grandes structures ne souhaitent pas se retrouver sous son égide. La CRCI mène depuis plusieurs années des journées portes ouvertes avec les entreprises et organise des visites de sites industriels. Le CRT mène le même type d'actions. Il y a donc plusieurs acteurs qui offrent et proposent les mêmes services. Proscitec est dans une situation de désavantage puisque ses "concurrents" sont des organismes professionnels bien installés et disposant d'importants moyens financiers.

De plus, l'accueil de Proscitec parmi les acteurs politiques est inégal et limité. Le Conseil Régional soutient peu l'association, les Conseils Généraux aident davantage mais restent prudents. Dans les entretiens que j'ai eu avec les responsables de l'association au sujet de l'exposition des petits musées, menée conjointement avec le Conseil Général du Nord, Proscitec affirme que c'est le Conseil Général qui les a sollicité pour leur expertise. De leur côté les agents de la culture au Conseil Général⁸⁰ affirment avoir été démarchés par Proscitec. Il y a donc une certaine incompréhension des deux côtés et les liens sont ténus et fragiles.

La volonté d'indépendance des sites contribue également au fait que Proscitec ne parvienne pas à fédérer autour de lui un réseau patrimonial. Les différents acteurs ne souhaitent pas se retrouver sous la domination d'une association extérieure à leurs projets. Les réactions sont d'autant plus réservées que les musées sont gérés par des bénévoles ou des retraités. Ils se méfient de toute intervention extérieure. Ils exercent un "repli identitaire" sur leur projet de peur d'en être dépossédés et donc ne reconnaissent pas Proscitec comme un coordinateur possible. De plus, ils ne souhaitent pas nécessairement augmenter leur audience auprès des pouvoirs publics. Ils ne ressentent pas le besoin de se faire connaître par l'intermédiaire de Proscitec et seraient certainement davantage réceptifs s'il s'agissait d'une structure émanant des pouvoirs institutionnels régionaux, susceptibles d'apporter des financements.

⁸⁰ Avec lesquels je me suis également entretenue à ce sujet.

III- Fédérer les initiatives du patrimoine industriel ? Des constructions patrimoniales différentes pour assurer une tradition démocratique

La description de quelques organismes associatifs montre la diversité des actions qui sont menées autour de la question du patrimoine industriel et la pluralité des attentes que suscite ce patrimoine. Les nombreuses structures associatives et muséographiques existantes n'ont pas le même poids et ne poursuivent pas les mêmes objectifs, chacune utilise le patrimoine pour répondre à ses besoins propres et lui faire jouer un rôle particulier. Cependant un lien unit l'ensemble de ces acteurs, tous considèrent le patrimoine comme un instrument de pouvoir, ils mettent en scène le symbolisme sous-jacent afin qu'il puisse agir sur le contexte social. L'imaginaire est sollicité pour agir sur la réalité. L'étude, dans la seconde partie, de la patrimonialisation du bassin minier et de l'utilisation progressive de ce patrimoine ont été l'occasion de souligner l'engagement différencié des acteurs selon les époques, les types de patrimoines produits et les attentes vis-à-vis de ceux-ci.

Forger un patrimoine est apparu comme une façon d'intégrer les changements sociaux et ainsi d'alimenter la tradition. Le cas du bassin minier est aussi exemplaire de la multitude de représentations créées et des enjeux sous-jacents. Si la construction patrimoniale se fait plutôt dans la distanciation et l'opposition, c'est pour mieux garantir la "véracité" des symboles produits, pour assurer une réelle représentation collective. De même, les membres de la fédération régionale des écomusées et musées de société s'assurent d'abord de leur assise locale avant de se confronter à des réalisations différentes des leurs, pour préserver les symboles construits. La diversité des actions et l'absence de liens entre les initiatives du patrimoine industriel sont donc à comprendre comme un processus citoyen - émanant des différentes catégories de la population - visant à créer de la tradition et à reconfirmer les valeurs de la société.

Nous assistons aujourd'hui, cependant, à un processus de mutation dans l'univers de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine. Des réseaux se tissent, des opérations collectives se mettent en place, même si l'ensemble n'est pas coordonné. L'individualisme prime encore pour de nombreuses structures, surtout lorsqu'elles saisissent le patrimoine comme un outil identitaire. D'autres associations se sont au contraire engagées dans la dynamique patrimoniale et se conçoivent comme des entreprises culturelles, le patrimoine est géré et optimisé presque comme n'importe quel autre produit. La coordination de l'ensemble paraît encore difficile tant les enjeux sont importants, chacun veut s'approprier le pouvoir du patrimoine et organiser les autres acteurs selon sa conception du travail de mémoire et du rôle

du patrimoine pour les territoires. Cet engagement collectif accru démontre l'insertion de l'industrie dans la tradition. Il ne s'agit plus aujourd'hui de créer un patrimoine, mais de l'insérer dans la vie sociale, de lui donner un rôle actif. La rationalisation et l'instrumentalisation du patrimoine sont à comprendre comme l'aboutissement du processus de patrimonialisation et marquent l'entrée effective des symboles de l'industrie dans le fonctionnement social.

1- L'isolement voulu des acteurs, un moyen de préserver son identité

Si certaines associations portant un musée sont en demande de contacts et d'échanges, il ne s'agit que d'une minorité d'individus. La plupart ne souhaitent pas que la patrimonialisation des industries soit organisée de manière concertée et que les actions soient soumises à une mise en cohérence avec les autres. Les projets sont souvent l'œuvre d'une ou de quelques personnes particulièrement attachées à leur objet, elles souhaitent pouvoir mener leur initiative de construction patrimoniale jusqu'au bout sans influence extérieure afin que leur vision de l'histoire et la forme qu'ils souhaitent donner à la mémoire collective ne soient pas déformées.

1.1- Le cloisonnement des initiatives de patrimonialisation de l'industrie

Il existe un triple cloisonnement entre les structures.

Le premier est un cloisonnement territorial. Les initiatives sont pour la plupart très localisées, ancrées sur un territoire précis et elles n'en sortent pas. Dans l'intitulé des actions ou la dénomination des musées, est souvent précisé l'ancrage territorial qui marque l'attachement du projet au lieu et le délimite : on parle du "Musée de la dentelle de Caudry et de sa région", du "Musée de la Marine d'Étaples", ou encore du "Musée régional des télécommunications en Flandres", etc.. Dire de quel territoire dépend la réalisation et donner une origine à ce qu'elle présente est une manière de montrer une identité particulière et de s'attacher à un lieu. Cela permet par la suite de se faire reconnaître comme un élément d'identification du territoire et de légitimer sa présence. La mise en lumière de l'appartenance aux lieux et donc la possibilité d'être qualifié de réalisation du "terroir" est également un moyen de se faire reconnaître par la population et de lui permettre de s'approprier l'espace muséographique.

Avant de nouer des relations avec l'extérieur et d'envisager des actions à l'échelle régionale, nationale ou européenne, les structures doivent d'abord s'assurer de leur emprise

locale et être certaines que leur place ne peut être remise en cause. Ce retrait de la vie collective au niveau patrimonial est donc en partie voulu pour asseoir une certaine pérennité et ne pas être menacé par des projets exogènes ou mêmes endogènes, des "concurrents" qui profiteraient d'un dispersement pour se positionner à leur tour comme les représentants culturels locaux.

Dans ce cas, il n'y a pas que les petites structures bénévoles qui pratiquent l'isolement, les structures plus importantes, "professionnalisées" se servent également de cette stratégie de repli pour conforter leur pouvoir sur le territoire local et s'assurer de leur pouvoir. Les responsables du Musée de la dentelle de Caudry avouent ne pas engager de relations avec d'autres structures, ou alors de façon sélective et limitée - donc éminemment stratégique - pour se consacrer prioritairement à l'implantation locale de leur structure, particulièrement du fait du manque d'intérêt de la population. De même, nous avons eu l'occasion de voir que le Musée portuaire de Dunkerque privilégiait ses actions propres à l'établissement concerté d'un réseau des structures sur la thématique de la mer, cela pour ne pas brouiller son image aux yeux des pouvoirs publics et éviter un dispersement préjudiciable à son action.

Dans l'analyse de la situation du bassin minier, il a également été constaté que les frontières administratives étaient fortes et qu'il y avait une méconnaissance totale de ce qui était fait dans le département voisin ou même la localité voisine. Les délimitations administratives sont saisies de manière extrême pour créer de la distance et de la différence et en même temps pour affirmer une appartenance identitaire spécifique. Il a été montré dans la première partie de la thèse que le patrimoine dit le territoire, lui donne sens (G. Di Méo, 1996). De même, différents acteurs des territoires se doivent de construire des représentations symboliques pour renforcer un enracinement administratif, politique, social ou économique (Davallon J., Micoud A., Tardy C., 1997). La patrimonialisation ne peut donc se faire dans un premier temps, qu'en se distinguant d'autrui.

Le second type de cloisonnement est un cloisonnement "sectoriel". Il ne signifie pas que les structures n'ont de contacts qu'avec celles qui travaillent sur le même domaine qu'elles en ignorant les autres secteurs, mais qu'au contraire il n'y a quasiment pas d'échanges entre sites du même type. Quand ils existent, les échanges se font entre des organismes fort différents, par exemple un musée travaille en partenariat avec des entreprises et l'office du tourisme, comme c'est le cas à Desvres, et ne cherche pas à connaître s'il existe d'autres musées semblables au sien. De même, le Centre historique minier de Lewarde est beaucoup plus proche de l'Ecomusée de Fourmies - Trélon que des musées de la mine du bassin minier. Une association comme l'Amitram, pourtant très dynamique, ne sait pas quels sont les projets

du Cefnord de Denain, tous deux travaillent pourtant sur le matériel ferroviaire et les transports collectifs. Par crainte d'une concurrence ou de se voir contraints de fusionner en une seule entité, les responsables associatifs et muséographiques préfèrent engager des manifestations collectives avec des partenaires d'un rang différent du leur. Ils ne souhaitent pas devoir confronter leur identité à celle de leur semblable et la voir ainsi nécessairement transformée et modifiée par un jeu d'influences réciproques. S'assurer la coopération d'organismes différents c'est également apparaître comme un élément d'un tout qui couvre la totalité des aspects et des besoins du territoire, c'est être une pièce d'un puzzle, représentant une figure particulière, différente et complémentaire des autres, et qui ne peut être remplacée par une autre.

Le dernier cloisonnement s'effectue au niveau des statuts. La fédération régionales des écomusées et musées de société a monté un réseau sélectif d'acteurs, et l'admission de membres supplémentaires est soumis à un cahier des charges précis qui exige un certain niveau d'activités et de qualification. Le Club des responsables de sites de Proscitec fédère les laissés pour compte et les ignorés de la politique culturelle. Même si les structures comme le Musée portuaire sont conviées, le club ne leur est en pratique pas destiné car ces musées se situent à un niveau d'action supérieur, ils possèdent déjà les financements et les contacts institutionnels et n'ont pas besoin de se faire connaître comme cela peut être le cas pour les autres musées adhérents.

De plus il existe un climat tendu, plus ou moins latent, entre les petites et les grosses structures, du fait de l'absence de soutien et de financement des unes et de la position "privilegiée" des autres. Cela crée de la jalousie et il y a une certaine incompréhension entre ces sites. Les musées non subventionnés souhaiteraient qu'on leur accorde ne serait-ce qu'un pour cent des sommes allouées aux plus gros afin d'assurer le maintien en état de leurs collections, et les musées soutenus critiquent le manque d'investissement des pouvoirs publics, le degré trop élevé d'auto-financement qui leur est réclamé et le montant insuffisant des subventions. Il s'agit de deux mondes totalement différents, ne fonctionnant pas sur les mêmes bases.

Nous sommes ici confrontés à deux échelles différentes de patrimonialisation. La première, portée par les petites associations, correspond avant tout à un besoin identitaire, de création de repères et à une volonté d'inscrire des souvenirs dans la mémoire collective. La seconde s'appuie sur un besoin d'identification pour construire une nouvelle organisation du territoire.

1.2- Une attitude protectionniste

Si la plupart des associations et des musées mènent leurs actions de manière autonome et ne communiquent pas avec les autres sites, ils adoptent également une attitude protectionniste avec les objets qui constituent leurs collections. Il n'existe quasiment pas d'exposition itinérante et la pratique de prêt ou d'échange d'objets est inexistante. Les acteurs sont particulièrement attachés aux objets qu'ils ont eux-mêmes collectés et parfois restaurés. Ils ont une double démarche par rapport à eux.

Dans un premier temps, ils les ont érigé au rang d'objets patrimoniaux en les valorisant et en les présentant comme des supports de la mémoire. Ils ont fait passer leur valeur symbolique devant leur valeur matérielle. Celle-ci n'est plus prise en compte, elle est parfois insignifiante car les matériels ne fonctionnent plus, ou sont fortement abîmés, elle peut aussi être conséquente quand les outils, devenus rares et objets de collection, s'achètent entre spécialistes. Mais la valeur de l'objet réside dans son pouvoir d'évocation, il est avant tout porteur de sens. Dans ce cas il est sacralisé, pour lui-même - en tant qu'objet témoin - et pour les représentations qu'il véhicule. Une fois la pièce qualifiée patrimonielement, elle passe du statut d'objet ordinaire et bien privé au statut d'objet unique, bien collectif, appropriable par l'ensemble de la communauté comme un héritage. L'objet devient donc un objet public appartenant à tous puisque reflétant une histoire commune et c'est dans ce cadre qu'il est exposé pour pouvoir être vu et appréhendé par le plus grand nombre.

Cependant, dans un second temps, par un phénomène de rétro-action, les acteurs "créateurs" du patrimoine ramènent les objets vers le domaine privé. Ils se les approprient de manière privilégiée et les considèrent davantage comme leur héritage que comme celui de la communauté dans son entier. Ce sont eux qui ont sauvegardé ces éléments, les ont réhabilités et ils s'en sentent les dépositaires, les gardiens, voire les nouveaux propriétaires légitimes. Dans ce cas, ils manifestent une certaine réticence à se séparer des différentes pièces. Cela se manifeste par un refus de prêter des éléments de la collection et par une relative mise à l'écart du public. Celui-ci peut regarder mais il n'a pas le droit de toucher. C'est ce qui se passe, par exemple, dans le cas de l'Amitram qui expose ses tramways, fait visiter son hangar mais refuse que le public monte dans les véhicules ou qu'il les approche de trop près. La raison mise en avant sera une volonté de protéger les matériels contre l'usure et les dégradations - phénomènes réels -, mais il s'agit également sans nul doute de protéger sa réalisation contre

une emprise extérieure et de préserver le lien privilégié qui unit le concepteur du patrimoine et les objets véhicules de la mémoire.

Une autre situation montre ce phénomène de retournement du bien de la collectivité vers quelques individus. J'ai évoqué l'exposition réalisée par Proscitec pour le Conseil Général du Nord, il s'agissait de favoriser la visibilité des petits musées en les faisant connaître du public et en les rassemblant pour une action de communication. Le projet initial était que chaque musée technique présente dans une exposition temporaire qui serait itinérante dans le département, un ou plusieurs objets particulièrement représentatifs de sa collection. Les objets seraient groupés par thème (brasserie, textile...) et permettraient de montrer la richesse patrimoniale du département en matière d'industries. Ce projet a finalement été profondément modifié. Il s'est réduit à une exposition photographique, sous la forme de panneaux thématiques, présentant quelques images d'intérieur des musées et des objets. Aucun objet réel n'a été présenté car les musées ont refusé de prêter ne serait-ce qu'une seule des pièces de leur collection. Même pour les prises de photo il a fallu s'adapter à ce manque d'ouverture des sites : un photographe a dû se déplacer dans chacun des musées pour photographier les pièces, les dirigeants des structures n'ayant pas voulu déplacer les objets, même pour les prises de vue. Cette attitude est remarquable de la conduite de repli et de méfiance que manifestent beaucoup d'acteurs. Il n'y a pas de volonté de mise en commun, de "collectivisation". Cette opération devait permettre au Conseil Général d'initier un réseau, de fédérer les petites initiatives pour les faire connaître mais également mieux les contrôler. Cette tentative a échoué, aucun réseau réel ne s'est constitué. L'exposition photo s'assimile davantage à un réseau virtuel, qui donne l'illusion qu'il existe un rassemblement, une coopération entre les structures mais dans la réalité c'est le contraire qui se produit, le "chacun chez soi" prédomine. Par cette exposition, Proscitec et le Conseil Général du Nord ont seulement fourni l'illusion qu'ils avaient su monter un réseau. A l'extérieur, leur action renvoie l'image du rassemblement et construit une certaine vision de ce qu'est le patrimoine industriel, l'idée d'un vaste ensemble d'acteurs en lien, mais il s'agit d'un leurre qui ne correspond pas à la réalité.

Le contenu même de l'exposition dénote le caractère individualiste des sites. Il s'agit de panneaux thématiques qui regroupent les industries de la même branche, placés les uns à côté des autres. Cela donne l'impression d'une concertation qui n'en est en fait pas une. Il n'y a pas de transversalité : chacun a choisi au sein de son musée, sans concertation avec les autres, la pièce qu'il souhaitait voir figurer - pièce qui reste au musée - puis les différentes photos ont été collées les unes à côté des autres sans cohérence d'ensemble. C'est une addition d'individualités reflétant des préoccupations particulières sans lien les unes avec les autres. En allant plus loin il serait possible de dire que l'on situe ici dans l'anti-réseau, rien n'a été élaboré

en commun, chacun est resté sur son territoire et aucun échange n'a eu lieu. L'inauguration de l'exposition a été faite dans le hall du Conseil Général. A peine un tiers des acteurs qui figuraient dans l'exposition étaient présents, ils n'ont pas fait le déplacement, marquant une fois de plus leur refus de toute mise en commun qui leur apparaît comme une tentative de récupération de la part des pouvoirs publics et l'imposition d'un réseau extérieur, qu'ils n'ont pas décidé. Ces acteurs ne sont pas plus rétifs que d'autres à la notion d'échange mais la manière dont on leur présente le réseau n'est pas acceptable, celui-ci n'émane pas d'eux ni même de l'un d'entre-eux, il est mis en place par un organisme extérieur qui tente ensuite de les convaincre de la nécessité pour eux d'y participer. Cela remet en cause leur liberté d'action et de décision.

Ce travail d'exposition a eu une autre conséquence, non prévue par ses auteurs. Le principe était de privilégier les musées peu connus et non financés, objectif énoncé entre les protagonistes du projet mais non communiqué aux sites. L'absence de communication claire à ce sujet a induit un conflit, ou tout au moins une incompréhension et une réaction assez vive, de la part des grands musées du patrimoine industriel du département du Nord (Musée portuaire de Dunkerque, CHM de Lewarde, Ecomusée de Fourmies). Ceux-ci n'ont pas compris pourquoi ils n'avaient pas été mis au courant et non contactés alors qu'ils sont les représentants "officiels" de la mémoire industrielle et que c'est par leur intermédiaire qu'est surtout connu ce patrimoine⁸¹. Au départ il s'agissait d'écarter officieusement les grandes structures afin qu'elles ne concurrencent pas les petites mais cela a agrandi le fossé entre ces deux types de réalisation et apparaît comme un frein supplémentaire à la mise en place d'un réseau.

2- L'engagement collectif, pour une efficacité optimum du patrimoine

Les acteurs qui tentent de s'imposer régionalement et que j'ai décrit dans les deux premiers points⁸², sont conscients du pouvoir du patrimoine du fait de sa valeur symbolique et de sa capacité à provoquer une identification collective. Après avoir mené des actions pour s'assurer de la pérennité de ce patrimoine, ils s'attardent désormais sur sa valorisation.

⁸¹ Dans les entretiens que j'ai eu avec ces responsables ceux-ci ne contestent pas l'action de valorisation des petites structures et donc pour cette opération ils acceptent le fait de ne pas figurer, mais ils auraient souhaité être informés de la démarche et associés du fait de leur qualification. C'est en recevant l'invitation à l'inauguration qu'ils ont appris l'existence de cette opération.

⁸² Chapitre 7, I et II.

La sauvegarde du patrimoine résulte d'un long travail de persuasion. Il s'est agi tout d'abord de convaincre les autorités locales de la valeur du patrimoine pour la collectivité et de s'assurer un soutien populaire. Cela a été effectué en faisant participer la population à l'élaboration des collections et en montrant les édifices et les matériels industriels comme des symboles de l'identité locale. Puis, la culture industrielle a été saisie comme un moyen de revendication à l'égard de la nation. Les autorités régionales ont été séduites par cette idée et le patrimoine industriel est apparu comme le représentant de l'espace régional, la justification ultime de ses qualités malgré la récession. C'est alors un moyen de pression sur l'Etat : du fait de son passé industriel qui a permis le développement de la France, le Nord - Pas de Calais est en droit de réclamer de l'attention et des moyens pour redynamiser son territoire. La confirmation de la valeur du patrimoine industriel et de la nécessité de le conserver est ensuite venue de l'Etat par le classement d'un certain nombre de sites au titre des monuments historiques. La conservation étant acquise, le moment était venu de passer à un autre stade.

La valorisation est alors conçue comme la manière la plus efficace de présenter le patrimoine pour qu'il suscite des réactions. Valoriser a également signifié l'utilisation des lieux patrimoniaux afin de créer, directement ou indirectement, de la richesse.

La mise en réseau des sites du patrimoine industriel répond au besoin d'organiser les objets et les lieux patrimoniaux produits afin de pouvoir en faire des outils. Elle permet de coordonner les actions initiées par les acteurs et de définir des politiques communes. Elle fait également apparaître le tissu associatif comme un interlocuteur fort car uni et homogène. Le réseau est aussi un espace d'échange des savoirs qui permet d'accroître ces connaissances dans le domaine patrimonial mais aussi dans celui des relations publiques. Proscitec et la fédération régionale des écomusées et musées de société tentent donc d'impulser des actions pour optimiser le potentiel du patrimoine et en même temps accroître leur influence dans le domaine culturel. Ils s'y prennent de manière différente.

Proscitec s'est engagée auprès des petites structures pour être leur porte parole et leur porte voix face aux acteurs institutionnels. L'association veut se poser comme l'interlocuteur officiel auprès des pouvoirs publics pour tout ce qui touche au patrimoine porté par les musées et les entreprises. L'association fonde sa légitimité à exercer ce rôle de coordinateur sur l'origine de ses membres, des hauts dirigeants d'entreprises et des ingénieurs, leur statut élevé dans la hiérarchie sociale étant montré comme un gage de professionnalisme et la garantie de la qualité des prestations offertes. Par le biais du réseau que l'association souhaite animer, Proscitec recrée l'organigramme d'une entreprise, elle est l'instance dirigeante et les autres sont guidés par son savoir. L'angle choisi n'est pourtant pas le plus efficace. Les petites

structures sont les plus réticentes à l'idée d'organisation commune, surtout s'il s'agit de se retrouver à nouveau sous l'emprise du patronat.

La fédération régionale des écomusées et musées de société a adopté une autre stratégie, loin de s'ouvrir au plus grand nombre comme le fait Proscitec, elle a fondé un cercle restreint d'acteurs très semblables au niveau des structures et de leur fonctionnement. Elle ne tente pas de convaincre les acteurs politiques et économiques de la valeur du patrimoine mais elle se positionne sur les mêmes créneaux qu'eux, notamment en investissant le champ du tourisme. En se définissant comme des entreprises culturelles, les acteurs de la fédération empêchent les organismes institutionnels de s'accaparer l'ensemble du champ patrimonial et les obligent à négocier avec eux l'étendue de leur champ d'action et leurs rôles respectifs. Le patrimoine comme outil de développement n'est plus l'apanage des pouvoirs publics ou des intérêts privés mais apparaît comme la conséquence des activités premières des associations qui sont donc en droit de bénéficier d'une part du pouvoir que procurent la valorisation du patrimoine et l'utilisation de la mémoire. Par la même occasion elles minimisent le risque de se faire déposséder de leur patrimoine. Là où les petits musées n'auront d'autre choix pour survivre de se plier aux volontés des pouvoirs publics, la fédération pourra imposer ses conditions et montrer qu'elle est capable elle-même de rentabiliser le patrimoine industriel.

L'organisation collective du patrimoine peut être source de cohésion sociale et de développement si elle fait l'objet d'un consensus assez large. Malgré les efforts de chacun ce n'est pas encore le cas. La dispersion prime sur le rassemblement, comme si les éléments symboliques qui font l'objet de tant de convoitises et de manipulations parvenaient à s'en affranchir pour construire un imaginaire collectif malgré les intérêts matériels en jeu.

3- Une question de pouvoir, adhérer ou non à un réseau

Il a déjà été montré à différentes reprises que le contexte de la patrimonialisation et de la valorisation du patrimoine industriel n'était guère favorable à la notion de réseau. Les uns le rejettent par crainte de se voir dépossédés de leur identité, les autres le craignent car il remet en cause leur pouvoir et leur hégémonie sur un territoire donné. Il existe pourtant des réseaux identifiés, celui de la fédération régionale des écomusées et musées de société, celui de Proscitec à travers le Club des responsables de sites, celui de la Chaîne des terrils. Il sera question dans les chapitres suivants des "réseaux" initiés par les acteurs économiques et politiques.

Tous les acteurs rencontrés s'accordent sur l'importance du réseau et la nécessité d'établir des contacts entre les sites et d'échanger en vue de produire des actions cohérentes. Cependant, entre les discours et la situation réellement observée sur le terrain, les écarts sont significatifs. Certes des relations existent entre certains musées, mais le plus souvent les échanges sont extrêmement limités. La seule action réellement concrète est l'échange de brochures, s'il est possible de parler de "contacts" il ne s'agit pas pour autant de coopération.

Le réseau apparaît intéressant dans sa dimension d'échanges, non pas sur la conservation ou les modes de réhabilitation, mais sur la possibilité qu'il offre de pouvoir accéder à des informations concernant les financements possibles. Il est saisi dans sa dimension utilitaire et non dans sa dimension sociale.

La notion de réseau s'applique davantage aux structures qui s'inscrivent dans des stratégies de développement et qui souhaitent se positionner comme "leaders" dans le domaine patrimonial. Dans ce cas, elles nouent des relations avec des structures "amies", qui poursuivent les mêmes objectifs sans être sur les mêmes domaines pour ne pas induire de concurrence.

Le réseau est avant tout un outil permettant d'optimiser la valorisation du patrimoine. Il offre un poids supplémentaire aux associations et aux musées face aux pouvoirs publics qui s'organisent parallèlement pour "exploiter" la filière du patrimoine industriel. C'est depuis la seconde moitié des années 90 que la notion de réseau, pour les acteurs du patrimoine industriel, est effective. Cela correspond à la période d'instrumentalisation du patrimoine par les acteurs institutionnels. C'est en partie face à cette récupération économique et politique du patrimoine que certains acteurs associatifs ont commencé à se fédérer. Ce principe de coopération apparaît de plus en plus impérieux pour garder la maîtrise des projets et parvenir à imposer des actions.

CONCLUSION

Bien que la nécessité d'une organisation commune soit comprise par la plupart des acteurs associatifs et muséographiques, la mise en place pratique se heurte à des conflits opposant les agents. Le principal conflit réside dans le fait que le réseau n'est pas simplement envisagé comme une fédération d'acteurs mais qu'il signifie une hiérarchisation des actions et la désignation d'un dirigeant, qualifié par les uns de "tête de réseau", par les autres de "meneur". Les sites ne parviennent pas à s'accorder sur la forme que doit prendre la direction du réseau et de quelle manière doit s'effectuer sa gestion. Il ne souhaitent pas être soumis à un de leur pair, c'est ce qui a notamment été constaté dans le cas du CHM dans le bassin minier, et Proscitec, agent extérieur, n'est pas reconnu comme un professionnel pouvant légitimement prétendre à ces fonctions. Dans ce cas, un certain nombre d'entre-eux souhaite l'intervention des pouvoirs publics en tant que médiateur et intermédiaire. L'autre problème est lié au premier. Ce qui inquiète c'est non seulement le fait de devoir se conformer aux décisions d'un leader ou d'un groupe dirigeant, mais c'est également et plus fondamentalement de devoir adhérer à un ensemble qui risque de faire perdre aux sites une part de leur pouvoir. Ils ne veulent pas abandonner leur autonomie qui pour eux est synonyme de liberté, même s'il s'agit d'abandonner un pouvoir individuel pour un pouvoir collectif plus puissant. L'intérêt général passe au second plan face aux intérêts particuliers et aux retombées que chacun espère en menant son action. L'absence de réseau ne peut cependant pas s'expliquer uniquement pour des raisons "égoïstes" liées à des financements potentiels. C'est avant tout la diversité des acteurs et des actions qui est en jeu. Il n'est pas possible de réduire l'ensemble du mouvement patrimonial à une forme unique et d'en faire un phénomène global à étudier comme tel. Il convient au contraire de distinguer les différentes catégories d'acteurs. Ici, à travers les cas de Proscitec et de la Fédération régionale, il s'agit de deux profils, l'un amateur et l'autre professionnel de l'action culturelle et sociale, qui ont émergé. Dans le premier cas les acteurs sont bénévoles et ne disposent que de moyens limités, dans l'autre il s'agit de salariés soutenus par différentes instances. Proscitec est à la recherche de soutien dans le monde économique et le monde politique, tandis que les membres de la Fédération régionale des écomusées et musées de société sont perçus comme de véritables interlocuteurs en matière de patrimoine par ceux-ci. Le succès d'une démarche patrimoniale, à la lumière du cas de ceux deux acteurs, tient à une convergence de forces et d'opinions qui doit s'effectuer au minimum entre les acteurs associatifs et les pouvoirs politiques locaux, voire à une échelle plus importante. De plus, les membres de la fédération reposent sur des sites patrimoniaux. L'assise matérielle, le

lieu de mémoire, semblent être indispensables pour pouvoir être perçu comme un agent culturel et de production d'une mémoire de l'activité industrielle. Même si la notion de "patrimoine immatériel" trouve une écoute nouvelle attentive auprès des instances internationales⁸³, il semble que localement elle ne soit pas suffisante. Proscitec n'a pas de lieu sur lequel s'appuyer, l'association brasse des symboles sans réellement pouvoir dire auquel elle s'attache réellement. Plus on s'éloigne d'un territoire physique, plus la notion de patrimoine peut évoluer vers l'immatérialité pour figurer une communauté humaine rassemblée autour de valeurs culturelles partagées. Mais pour construire ce "patrimoine de l'humanité" - en partie utopique ? - il est nécessaire localement d'avoir des lieux et des objets clairement identifiés à un groupe et à une mémoire particulière. Il apparaît enfin que le soutien, plus ou moins actif, des acteurs économiques et de l'entreprise, joue un rôle dans la réussite des initiatives patrimoniales. Dans le cas des membres de la fédération régionale, le secteur professionnel concerné est à chaque fois plus ou moins présent. Dans le cas de Proscitec, bien que l'association se dise au service de l'entreprise, le soutien de ces acteurs n'est que très partiel. Ce retrait des acteurs économiques est renforcé par l'absence de volonté de certains musées d'établir de réels liens. Ces différents constats (synthétisés dans le tableau ci-dessous) permettent de cerner l'action associative autour du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais et d'initier une réflexion sur le rôle des acteurs économiques et politiques dans la construction patrimoniale. Ils apparaissent en effet comme des relais pour l'action associative et sont des instances indispensables pour que le patrimoine soit totalement inséré dans les différentes sphères de la société.

⁸³ Voir article dans *Le Monde* : K. Matsuura, (directeur général de l'Unesco) "Eloge du patrimoine culturel immatériel", *Le Monde*, Paris, 11/09/2002, p.15.

**Tableau comparatif des caractéristiques
de la Fédération régionale des écomusées et musées de société et de Proscitec**

Association	Soutien politique	Soutien économique	Profil des responsables	Localisation des structures
Fédération régionale :	Conseil Régional, CGN, CGPdC, collectivités locales	Réseau avec le secteur économique	Professionnels de l'action socio-culturelle	Dans des sites de patrimoine industriel
Musée portuaire	CU, CR, CGN, Etat	Réseau d'entreprises et secteur professionnel	Professionnels salariés	Site industriel
Ecomusée du textile	Collectivités locales, CR, CGN, Etat	Contacts avec le monde économique et le secteur prof.	Professionnels salariés	Site industriel
Centre historique minier	CR, CGN, Etat	Créé par le secteur professionnel	Professionnels salariés	Site industriel
Maison de la faïence	Collectivités locales, CR, Etat	Partenariat avec les acteurs écon.	Professionnels salariés	Nouveau bâtiment avec identité industrielle affichée
Proscitec	CGN, CGPdC	Liens inégaux avec le monde économique	Bénévoles, retraités, salariés précaires	Locaux administratifs sans signification symbolique

Sigles : CR : Conseil Régional, CU : Communauté Urbaine, CGN : Conseil Général du Nord, CGPdC : Conseil Général du Pas de Calais. PS : il n'est pas possible de rendre compte de la situation de l'ensemble des sites adhérents de Proscitec, mais la comparaison entre cette association et les adhérents à la fédération régionale reflète les écarts existants dans le monde associatif et met en relief les facteurs déterminants dans la construction patrimoniale.

Les acteurs associatifs n'adoptent pas le même point de vue en ce qui concerne la nécessité de s'organiser en réseau. Si la concertation paraît indispensable si l'on veut inscrire le patrimoine dans des considérations stratégiques et l'utiliser pour autre chose que la production de repères identitaires, elle semble moins prégnante dans le cas où l'objectif poursuivi est d'effectuer un travail de mémoire et de transmettre des savoir et des savoir-faire par le truchement de l'histoire. Plus fondamentalement peut-être, l'absence de concertation traduit la nécessité de laisser le champ d'expression patrimonial le plus ouvert possible, sans directive ni leader. L'objectif est de faire émerger des éléments patrimoniaux et des représentations symboliques qui organisent le passé et le présentent à travers la dynamique de la mémoire collective. C'est après avoir créé ces points d'appui, avoir jalonné l'espace social de repères, que la coordination peut être possible. La prise en main par le politique marque cette nouvelle étape qui intègre le passé industriel comme un élément de l'organisation sociale. L'utilisation des traces patrimonialisées par les acteurs économiques est aussi caractéristique de ce second mouvement d'organisation du patrimoine et boucle le cycle engagé par la patrimonialisation : les traces des activités de production saisies par les représentants de la population sont réintégrées dans le processus de production de richesse. L'industrie est devenue culture et sert à enrichir la vie sociale.

CHAPITRE 8

L'ENTREE DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LE CHAMP PATRIMONIAL, UN PAS DE PLUS DANS L'INSTRUMENTALISATION DU PATRIMOINE

INTRODUCTION

Le patrimoine industriel a été identifié comme étant l'ensemble des traces des différentes industries faisant l'objet d'une réappropriation culturelle par le biais de la patrimonialisation. Les objets patrimoniaux sont très divers et comprennent autant les bâtiments et les machines que les archives et les savoir-faire des travailleurs.

En plus de la distinction symbolique qui fait qu'un outil deviendra un patrimoine, il est nécessaire de préciser dans quelle temporalité se situe le patrimoine. Pour les activités professionnelles anciennes, qualifiées de "proto-industrielles", antérieures au 18^{ème} siècle, il est davantage question d'archéologie industrielle. Les éléments des secteurs professionnels sont saisis comme des pièces appartenant à l'histoire et la question de leur appartenance au patrimoine industriel ne se pose pas réellement. Le plus souvent, c'est la période du 19^è et du 20^{ème} siècle qui est convoquée pour parler de patrimoine industriel. Ce dernier concernerait donc en priorité des activités disparues ou fortement déclinantes. Cependant, réduire le patrimoine à ces seuls moments ou à ses caractéristiques particulières, reviendrait à nier l'existant et à faire comme si l'industrie était l'affaire du passé et qu'elle ne concernait en rien le présent et le futur. Le patrimoine doit donc inclure dans sa définition les secteurs industriels en cours de fonctionnement. Seulement, il s'agit dans ce dernier cas non pas d'un patrimoine culturel constitué, car il est encore trop engagé dans une logique économique de production, mais d'un patrimoine en cours de construction et d'appropriation. Ce patrimoine appartient aux entreprises, il reste un bien privé et son devenir dépend des acteurs qui en ont la charge.

C'est dans ce contexte qu'a émergé peu après le début des années 90 la notion de tourisme industriel. Celle-ci suppose l'ouverture au public des sites de production en

fonctionnement, permettant un début d'appropriation collective de la chose industrielle et donc l'enclenchement possible d'un processus de patrimonialisation. Le tourisme industriel est également l'accès au patrimoine constitué que sont les musées et les friches.

Le développement du tourisme industriel marque peut-être un tournant dans l'histoire de la patrimonialisation de l'industrie. Après sa reconnaissance en tant qu'élément possible d'identification collective et comme objet culturel à part entière, le patrimoine industriel est à nouveau saisi par le secteur économique pour servir d'instrument de promotion. Un regard attentif sur cette nouvelle utilisation du patrimoine peut être l'occasion de faire le lien entre les différents rôles attribués au patrimoine industriel et de comprendre de quelle manière il est devenu un instrument de développement au service d'un territoire.

Dans un premier temps je m'attarderai sur quelques initiatives entrepreneuriales qui montrent que la valorisation du patrimoine est autant à destination de l'extérieur, pour promouvoir l'image d'une entreprise ou d'un secteur d'activité, qu'à destination du personnel, afin de forger ou de renforcer une certaine culture d'entreprise.

Cela m'amènera, dans un second temps, à identifier les agents institutionnels de la mise en tourisme du patrimoine industriel et de cerner leurs attentes vis-à-vis de celui-ci.

Un troisième temps sera l'occasion de retracer les processus qui ont amené l'émergence du tourisme industriel et son inscription prioritaire dans le champ du développement local.

I- Les musées d'entreprise, montrer un savoir-faire et s'inscrire dans une culture

Il a été question des acteurs associatifs considérés comme des pionniers en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine industriel. Ils ne sont pas les seuls à se saisir de la question patrimoniale. Les entreprises montrent également de plus en plus une préoccupation pour leur passé et pour leur histoire. Il n'est pas question de dater l'intérêt du monde entrepreneurial pour son patrimoine, certains secteurs ont très tôt engagé des actions de préservation et constitué à titre privé des collections, d'autres - sans s'inscrire explicitement dans une démarche patrimoniale - ont sauvegardé les traces de l'évolution des techniques et des différents matériels utilisés comme preuves de leur excellence. Dans ces cas il est possible de remonter loin dans le temps. Ce qui mobilise davantage ma réflexion c'est de voir comment, depuis les années 80-90, certaines entreprises ont intégré la dynamique patrimoniale comme un élément à part entière de la politique d'entreprise et comment ils en ont fait à la fois une vitrine pour l'extérieur et un espace de cristallisation de la culture de leur entreprise destiné en interne aux employés.

L'intérêt des entreprises pour le patrimoine se caractérise de différentes façons. Certaines, une minorité, créent un musée afin de montrer au public l'histoire de leur activité et les techniques utilisées, d'autres ouvrent leurs portes au public en faisant visiter les installations. D'autres encore consignent dans des ouvrages l'évolution de leur production et de la vie de l'entreprise. A travers l'étude de quelques réalisations, je tenterai de voir pourquoi le patrimoine est utilisé par les entreprises et quelle image de l'histoire industrielle est formée. Je pars ainsi du principe que l'émergence patrimoniale de l'industrie ne peut être envisagée comme une action émanant d'une catégorie unique d'acteurs. Il s'agit au contraire d'une élaboration multiple, concurrente, avec des objectifs divers, mais qui aboutit à un résultat commun : la construction du patrimoine industriel comme tradition.

1.-L'Ecomusée du cuir de la tannerie Nory, un instrument de transmission et de promotion

La tannerie Nory est une entreprise familiale fondée en 1841. Elle se situe à Sainghin-en-Weppes, dans le département du Nord. Les dirigeants de l'entreprise ont ouvert en 1995 un musée au sein de la fabrique.

1.1- L'évolution de l'entreprise : le patrimoine comme élément de fixation des savoirs

L'entreprise est une petite unité qui a subi différentes restructurations pour répondre à l'évolution du marché. Au démarrage, l'entreprise travaillait les matières premières d'origine locale et s'était spécialisée dans la fabrication de chaussures pour les paysans et dans le matériel agricole. Puis, l'activité de fabrication de produits fini a été stoppée pour se concentrer uniquement sur des activités de tannage¹ et de corroyage². Les cuirs étaient ensuite vendus pour être transformés ailleurs. L'activité de corroyage a été abandonnée à un moment puis reprise par le grand-père de l'actuel propriétaire qui a mis en place de nouveaux procédés chimiques de transformation des peaux. Aujourd'hui, la tannerie fonctionne toujours sur un modèle familial, c'est à présent la sixième génération qui gère l'entreprise. Le site compte douze salariés, ce qui est beaucoup moins qu'avant les restructurations. Le père travaille avec ses deux fils qui sont devenus officiellement responsables de l'unité. La production actuelle consiste en du tannage, du corroyage et de la fabrication de produits finis. En plus de la production d'articles classiques de cuir pour la maroquinerie, la tannerie s'est spécialisée dans la fabrication sur demande de pièces complexes et très spécialisées : cuir médical, pièces de protection pour l'industrie automobile et maritime, tapis pour le roulage du caramel dans l'agro-alimentaire, etc.

Ce sont aujourd'hui les deux fils du dirigeant qui prennent en charge l'entreprise, mais c'est le père qui est à l'origine du musée. La sauvegarde du matériel a été engagée par le grand père, puis reprise et poursuivie par le père, et c'est au moment de la prise de pouvoir des fils que le musée voit le jour.

¹ Le tannage est la deuxième opération de traitement des peaux. Elle consiste à rendre les peaux imputrescibles en les combinant avec une matière tannante. Par exemple, le chamoisage pour fabriquer les "peaux de chamois" est le tannage de peaux d'animaux, pas nécessairement des chamois mais aussi des vaches ou des moutons, avec de l'huile. La première opération de traitement des peaux est le pré-tannage, appelé aussi travail de rivière, qui consiste à ôter des peaux toutes les matières organiques non utilisables pour la fabrication du cuir.

² Le corroyage est la troisième étape. Il s'agit de façonner les peaux selon le type de cuir qui doit être produit. Par le biais de différentes opérations mécaniques et chimiques les peaux sont assouplies ou renforcées, leur épaisseur est modifiée... Puis la dernière étape est le finissage, elle consiste à donner au cuir son aspect final en imprimant notamment artificiellement des grains ou des motifs.

1.2- Les objectifs de la patrimonialisation, de la transmission du savoir à l'outil marketing

La sauvegarde des machines et des outils répond à un besoin de préserver de la destruction des matériels devenus obsolètes techniquement, mais auxquels les professionnels gardent un grand attachement.

L'évolution des techniques a été rapide sur une courte période dans l'industrie de la tannerie, notamment au moment de l'apparition de la mécanisation puis de l'informatisation. De ce fait, les outils à peine conçus étaient déjà dépassés et devaient être détruits pour s'équiper de manière toujours plus moderne pour faire face à la concurrence et répondre à la demande. L'attachement particulièrement fort des professionnels de la tannerie à leur outillage s'explique en partie par leur contexte de fabrication. Les machines et outils étaient et restent encore aujourd'hui, souvent produits ou améliorés au sein de l'usine. Chaque professionnel mettait au point sa machine pour répondre aux commandes particulières et optimiser les résultats obtenus. Dans ce cas, l'évolution technique et le remplacement périodique des outils sont perçus comme des ruptures dans la vie de l'ouvrier et dans sa manière de travailler. La destruction des matériels est envisagée comme une disparition du savoir et du savoir-faire du travailleur. C'est en partie pour lutter contre cela que M. N. a décidé de créer un musée et de conserver un ou quelques exemplaires de toutes les machines fabriquées.

"Notre profession, elle a toujours évolué très rapidement, on a utilisé des outils, des machines qui très rapidement ont été remplacées par des machines plus performantes, mais on s'attache toujours à ce matériel là. Ce sont les fabricants qui fabriquaient les matériels mais nous on passait beaucoup de temps à les mettre au point, à les agencer pour ce que l'on voulait faire. Et souvent c'était très long, et très souvent, une fois que ce matériel commençait à être au point, il fallait le remplacer par des machines plus rapides. Et cela se faisait toujours avec une certaine peine, quand on est habitué à un outil, de devoir en changer cela fait toujours mal au cœur, mais on était contraint à cela pour utiliser du matériel plus rapide pour suivre la concurrence. Alors détruire ce matériel cela m'avait toujours un peu irrité et mon père aussi, et par hasard on avait conservé quelques exemplaires, je pense par exemple à des machines à mesurer la surface." (M. N., fondateur du musée, tannerie Nory ; HM, 1997).

Le premier objectif du musée est donc de pouvoir rendre compte des matériaux utilisés, des outils et de leur évolution. Malgré la perte de sa justification initiale, l'instrument de production est sauvegardé car il est le témoin du travail des professionnels, de la richesse et de la qualité de leurs savoirs et de leur savoir-faire. L'outil acquiert au moment de la conservation, une valeur symbolique importante. Même s'il n'a plus de valeur dans le

processus de production, il est le représentant du travail, la preuve que la profession vit, c'est un moyen de reconnaissance pour les travailleurs.

La patrimonialisation marque ici la transformation des objets, O. Kourchid parlerait de "transfiguration" ou de "défiguration"³. Devenus a-fonctionnels dans leur registre initial, ils sont en quelque sorte "dénaturés" pour revêtir une nouvelle fonction et intégrer une nouvelle dimension. Ce processus permet l'intégration des objets dans un cycle de transmission intergénérationnelle et de s'assurer de leur pérennité face à leur obsolescence dans le domaine de la production ; et donc de leur disparition en l'absence de patrimonialisation. La mise en patrimoine de l'industrie peut alors être envisagée comme un processus de "recyclage symbolique", une manière de faire perdurer des choses qui auraient dues disparaître. Il s'agit donc pour une part de figer le temps.

Le second objectif du musée est lié au premier. Après avoir rendu compte de la technique, valoriser le patrimoine permet de mettre à l'honneur la mémoire des travailleurs. Il s'agit de rendre compte du savoir-faire des salariés et en même temps d'inscrire le passé de l'entreprise dans une histoire. Faire un musée est un moyen de pérenniser l'histoire en la rendant visible par le biais des objets. Ces derniers sont alors conçus comme des intermédiaires entre le vécu des travailleurs et l'extérieur. Ils sont des supports d'évocation et de représentations.

Le troisième objectif qui a conduit à la création de ce musée d'entreprise est la volonté d'une transmission des connaissances. La présentation du travail dans ses différentes phases, et des techniques mises en œuvre, est un moyen d'informer le grand public sur une profession méconnue. Par son musée, le propriétaire de l'entreprise se positionne comme le détenteur d'un savoir en perpétuel évolution et le dépositaire des traditions de fabrication. Il apparaît comme le témoin privilégié de l'évolution des techniques et comme le seul capable de raconter cette évolution et de transmettre le savoir accumulé depuis plusieurs générations. En sauvegardant des machines et en leur donnant un statut patrimonial par la "labellisation" en musée, le propriétaire de l'entreprise constitue un héritage destiné aux générations suivantes. Cet héritage permet en même temps d'identifier l'entreprise, de forger une culture professionnelle et de renforcer son ancrage territorial et familial. C'est un moyen de faire perdurer l'attachement au matériel qu'ont les professionnels et de l'élargir à l'ensemble de la communauté.

³ O. Kourchid et H. Melin, "Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord - Pas de Calais et son patrimoine industriel", *Mouvement social*, Paris, août 2002 ; O. Kourchid, "Intelligibilité passée et future, les sites miniers d'Oignies, Pas de Calais", *L'archéologie industrielle en France* (actes du colloque national Caen 6-8 octobre 2000), Vannes, n°40, juin 2002, pp.73-81.

Jusque là, les objectifs poursuivis et les motivations sous jacentes à la constitution du musée relèvent de considérations affectives et identitaires. La volonté est de faire émerger une mémoire de l'activité. Pour le propriétaire de l'entreprise, initiateur du projet, c'est également l'occasion de faire un bilan, au moment où il part en retraite, de faire un état des lieux du travail produit et de se rendre compte du travail effectué et de son évolution.

Le dernier objectif lié au musée, et assigné à celui-ci par les fils du propriétaire, relève quant à lui d'une stratégie purement économique. Il s'agit de faire du musée un moyen de communication pour l'entreprise vis-à-vis du public, des clientèles et des commanditaires professionnels potentiels. Le musée est inscrit dans la stratégie marketing et publicitaire de l'entreprise et les fils le conçoivent comme un outil qui doit pouvoir aider l'entreprise à progresser. Le père et les fils n'ont pas la même conception du patrimoine et du rôle qu'il peut jouer. Le propriétaire est en fin d'activité et aspire à laisser une trace de son travail et à témoigner de la richesse de son activité. Ses fils sont en début de carrière, ils s'inscrivent dans une perspective de développement et de rationalisation, tout espace doit servir à produire de la richesse, pas symbolique ou culturelle, mais matérielle.

"Aujourd'hui, on a besoin de se faire connaître, d'expliquer aux gens comment était le cuir, comment on peut l'entretenir, et c'est aussi une façon de leur montrer comment il va durer plus longtemps (...) et par répercussion peut-être être la cause qu'ils en consommeront davantage. Alors bien sûr cela ne se fait pas comme ça. Je vous ai dit que j'avais rêvé de faire un musée, mais rêver cela ne suffit pas, il faut savoir gérer. Moi j'ai deux fils dans l'entreprise et ils m'ont dit rêver c'est bien mais il faut savoir gérer aussi. (...) Faire part de notre expérience c'est aussi une façon de faire de la publicité si vous voulez." (M. N., tannerie Nory ; HM, 1997).

Les raisons affectives qui étaient à l'origine de l'idée de musée ont été rattachées à des considérations matérielles afin que la patrimonialisation de l'activité n'apparaisse pas comme un poids pour l'entreprise, qu'elle ne soit pas qu'un coût mais également un bénéfice. Le patrimoine est en quelque sorte réintégré dans le circuit de production, il est comptabilisé dans la gestion de l'entreprise comme un des éléments de développement.

1.3- L'ouverture de l'entreprise au public, un processus réfléchi pour servir d'outil de promotion

Le musée a été constitué à l'occasion de la dernière restructuration de l'entreprise. Le réaménagement du site de production a libéré des locaux dans lesquels les matériaux conservés ont été mis en scène pour montrer le processus de production. Le parcours de visite traverse également certains locaux actuels de production très ciblés comme l'atelier de réparation de pièces de cuir et le hall d'exposition commerciale. Le lien est ainsi fait entre le passé et l'activité présente. La visite se termine, comme il est de "tradition" pour de telles structures, par le magasin d'usine où sont vendus aussi bien des produits de la Maison que des productions extérieures. L'usine en fonctionnement n'est que partiellement visitable. A part l'atelier de restauration, les autres éléments du site ne sont pas ouverts au public afin de ne pas perturber la production. Le circuit de visite se découpe en trois phases. La première retrace le passé de l'activité et montre les différentes techniques utilisées avant la vague d'automatisation. L'accent est mis sur l'excellence du travail des ouvriers. La seconde phase est l'époque présente. L'usine n'étant pas visitable, c'est un film qui montre les techniques de production, des échantillons de produits et de peaux travaillées sont également exposés. La troisième phase est l'avenir. Le musée présente ici les innovations dont il est à l'origine au plan des techniques de fabrication et des nouveautés en terme de matières premières : travail de peaux de saumon, de peaux de grenouille, impression de grains originaux, etc.. L'objectif est de parvenir à communiquer sur la profession et de donner une certaine visibilité à l'entreprise. La visite du musée est gratuite, elle est ouverte aux individuels et aux groupes.

La configuration du musée n'a pas été faite au hasard. La visite laisse de côté les locaux de production, officiellement pour des raisons de bon fonctionnement de la structure, mais on peut aussi penser que les promoteurs du musée n'ont pas jugé opportun de faire voir des phases de travail peu valorisantes - le travail du cuir dégage des odeurs nauséabondes, le soufre utilisé rend l'atmosphère difficile et le trempage des peaux n'est pas esthétique pour l'œil non averti - surtout si le musée a pour rôle de promouvoir l'activité. Par contre le visiteur passe à proximité de l'atelier de restauration - fait de baies vitrées afin de pouvoir bien voir à l'intérieur - dans lequel sont retravaillées uniquement des pièces prestigieuses comme des fauteuils anciens de valeur. Le circuit se poursuit par un passage par un hall commercial où des pièces de salon sont exposées et il se termine dans la boutique, ouverte à tous et pas réservée au musée. La présentation de l'activité est ainsi orchestrée pour plaire au public, en soustrayant à sa vue les aspects les moins agréables et en insistant sur les points valorisants. De plus, le site n'a pas fait l'objet de tous les aménagements nécessaires pour l'accueil du

public dans les meilleures conditions. Les escaliers sont étroits, les passages sont peu adaptés aux personnes âgées. Les propriétaires n'ont pas voulu engager trop de dépenses en faisant un "vrai musée" mais ont plutôt mis à profit l'espace disponible pour renforcer leur attractivité commerciale.

La constitution du musée s'est faite sans aucune aide des pouvoirs publics. Les différents services des pouvoirs publics concernés, tourisme et culture, n'ont pas apporté d'aide du fait qu'il s'agissait d'une entreprise privée. M. N. estime avoir eu un soutien moral de la ville qui ne s'est pas opposée au projet et qui en accepte les "nuisances" que constituent par exemple les parkings sauvages improvisés sur les trottoirs par les visiteurs. Sans accorder de subvention, la chambre de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing a incité l'entreprise à mener à bien son projet. L'entreprise a également été récompensée en 1997 par un prix spécial lors des trophées du tourisme industriel organisés par EDF - GDF.

L'écomusée de la tannerie Nory fait partie du réseau des musées de Proscitec. Il noue des contacts avec des musées du cuir en France et à l'étranger, notamment aux Pays-Bas. Localement la structure est plutôt isolée, elle fait l'objet d'une certaine méfiance de la part du milieu muséographique, du fait notamment de son origine entrepreneuriale.

La patrimonialisation de l'industrie paraît prise ici entre deux stratégies. Il s'agit d'une part de restituer une histoire et de forger une mémoire collective professionnelle et d'autre part d'utiliser le patrimoine comme un outil de promotion, une technique publicitaire originale qui joue sur l'engouement des populations pour les visites de sites techniques. Dans le domaine entrepreneurial, le patrimoine permet de donner une certaine profondeur à l'entreprise. Ici il s'agit de l'inscrire localement, de montrer son implantation ancienne sur le territoire et de valoriser ses capacités d'adaptation aux changements. Cela identifie l'entreprise comme une structure dynamique qui sait faire face aux évolutions tout en respectant le passé, en l'intégrant dans des préoccupations présentes.

2.- La Maison de la Chicorée et l'entreprise Leroux, le patrimoine au service de la dynamique d'entreprise

L'entreprise de chicorée Leroux est située à Orchies, dans le département du Nord. C'est une entreprise ancienne et importante, elle compte plus de 200 salariés sur le site d'Orchies et a fondé une holding regroupant différentes filières en France, en Belgique et en Espagne. L'entreprise Leroux est la seule entreprise de chicorée qui demeure sur le plan

national; il n'existe qu'une autre société, sur le littoral à Oye-Plage, mais elle ne représente que 5% du marché et produit uniquement pour l'exportation. Des visites de l'entreprise sont organisées pour les groupes depuis 1994. Parallèlement, à la même époque, le PDG de l'entreprise reprend l'idée de la famille Leroux, formulée dans l'entre-deux guerres, de créer un musée de la chicorée, distinct de l'entreprise. Le musée intitulé "*Maison de la Chicorée*", voit le jour en 1998.

2.1- Le patrimoine entre technique et esthétique

La Maison de la chicorée est un musée à statut associatif installé dans l'ancienne demeure familiale des Leroux, une Maison bourgeoise située en centre ville. Cet élément du patrimoine patrimonial est repris pour présenter l'histoire du secteur industriel et valoriser le travail effectué. Il complète la découverte du "patrimoine ouvrier" par la visite de l'usine. L'association se veut distincte de l'entreprise et la Maison ne veut pas être seulement la Maison Leroux mais un centre culturel local. Cependant tous les postes clefs de l'association sont détenus par des membres dirigeants de l'entreprise.

La collection à l'origine du musée a été entamée dans les années 20, à l'initiative du PDG de l'époque, Alphonse Leroux. Celui-ci a mené une collecte de vases et d'objets divers afin de constituer un musée d'entreprise. La collecte a été poursuivie par ses descendants, ils ont fait l'acquisition de nombreuses pièces sans que le musée soit créé. Ce n'est finalement pas un membre de la famille Leroux qui va créer le musée, mais la nouvelle direction de l'entreprise.

L'idée évolue rapidement et le musée d'entreprise devient une Maison à vocation culturelle large. Les dirigeants souhaitent mettre en place quelque chose de vivant, pas directement relié à l'entreprise pour ne pas être qualifié de musée d'entreprise et de vitrine commerciale. L'ambition est plus grande, à terme la Maison doit devenir un "pôle d'attraction culturelle régional"⁴. Le statut associatif dévolu au musée doit accentuer son indépendance. L'association est également chargée des visites d'entreprise. L'ouverture d'une Maison de la chicorée répond à une stratégie économique. Face aux nombreuses demandes de visites et à l'intérêt grandissant de la population pour l'industrie, la direction de l'entreprise a saisi le patrimoine comme un potentiel, une source possible de développement. Les visites de l'usine ont débuté en 1994 au rythme d'une visite par mois puis sont passées à trois visites par mois en 1998. C'est l'association de la Maison de la chicorée qui gère les visites. Celles-ci sont

⁴ Mme D., responsable du projet ; HM, 1997.

guidées par des salariés ou des retraités de l'entreprise. La visite du site de production dure trois heures. Elle débute par la projection d'un film montrant les différentes phases de la fabrication qu'il n'est pas possible de visiter : la culture, les semences et les séchoirs. Puis la visite se poursuit par les différents ateliers de fabrication afin de montrer tout le processus de production et les différents types de produits réalisés : chicorée en grains, chicorée soluble, chicorée liquide. Le dernier atelier visité est celui du conditionnement. La visite se termine par une dégustation gratuite et une boutique de vente de produits et de souvenirs. Certains retraités de l'entreprise ont formé une association pour effectuer les visites, ils se mettent à la disposition de la Maison de la Chicorée qui les sollicite en fonction des demandes du public.

La Maison des Leroux qui abrite le musée adopte une muséographie assez classique copiée sur les beaux-arts pour ce qui concerne les collections de faïences pharmaceutiques en pots. A l'intérieur de la Maison les vases sont présentés de manière très esthétique, sous des vitres. Les meubles et éléments de décoration d'origine de la demeure ont été gardés pour témoigner du mode de vie patronal. Un nouveau bâtiment a été construit à côté de la Maison, l'histoire de la chicorée, des formes de cultures aux processus de torréfaction, y est présentée sur plusieurs siècles. Ce nouvel édifice accueille les expositions permanentes et temporaires.

L'aspect esthétique des collections présentées dans la Maison tranche avec la visite de l'usine et des ateliers de production. Le patrimoine bourgeois est assimilé au beau, à l'art, tandis que la culture ouvrière est symbolisée par les machines, le bruit et les salles de fabrication. Une distinction symbolique est ainsi opérée entre patronat et ouvriers. Une hiérarchisation patrimoniale est produite, en même temps qu'elle décrit une activité industrielle, elle maintient les clivages sociaux et les groupes dans leurs milieux respectifs.

2.2- Le patrimoine industriel comme outil de communication et de dynamisation

Dans le cas de l'entreprise Leroux, la patrimonialisation de l'activité industrielle répond à une volonté de promouvoir l'image de marque de l'entreprise. Il s'agit de constituer une culture d'entreprise et d'inscrire l'activité dans une tradition locale légitimante. La valorisation du patrimoine a débuté par l'ouverture de l'usine au public, il s'agissait de montrer le dynamisme de l'entreprise et l'actualité des produits. Le passé a également été saisi comme un moyen de promotion quand les dirigeants ont pris conscience de l'intérêt du public pour ce type de patrimoine. Valoriser le passé apparaît à partir de ce moment là comme une valeur ajoutée, faire acte de l'ancienneté de la production permet de renforcer la légitimité de l'entreprise et de valoriser ses qualifications.

La volonté de montrer des éléments de l'activité est ancienne. La famille Leroux a toujours eu la volonté plus ou moins diffuse d'exposer des pièces liées à la production. Il ne s'agit pas au départ de montrer le fonctionnement de l'usine mais de valoriser les objets esthétiques : les pots en faïence contenant la chicorée, les étiquettes... Il ne s'agit donc pas à ce moment là de montrer les techniques mais de prouver au public que l'entreprise produit du beau. Par là, les Leroux mettent en avant le caractère particulier de leur entreprise et leur singularité. La valorisation d'une partie bien précise du patrimoine est un moyen d'affirmer une identité et une spécificité.

Avec l'arrivée d'une nouvelle direction, non familiale mais en accord avec les ascendants, la stratégie commerciale de valorisation du patrimoine s'affirme davantage. Ce sont les unités de production qui sont montrées. L'esthétique continue à être valorisée dans le cadre d'expositions itinérantes des faïences mais l'activité qui se développe le plus est de faire comprendre au public les modes de fabrication et la performance de l'entreprise. La personne engagée pour mettre en place la Maison de la chicorée et gérer les visites de l'entreprise est rattachée au service marketing avant de devenir salariée de l'association. Cela montre que le patrimoine est un support publicitaire et de communication qui a pour objectif de forger une certaine image de l'entreprise pour le client.

Le fait que le processus de patrimonialisation commence par des visites de l'entreprise en fonctionnement, alors que la collection de faïences et d'images est déjà constituée et pourrait être exposée de manière permanente, signifie la volonté de Leroux de montrer avant tout la modernité du site et non son histoire ou son passé. Les propos de la personne chargée de la mise en place du musée montrent la place accordée au patrimoine par l'entreprise et de quelle manière les dirigeants ont élaboré et fait évoluer leur stratégie.

"D'abord il y a eu un esprit d'ouverture à l'entreprise. L'objectif était de montrer qu'on n'est pas une entreprise vieillotte, avec des machines vieillottes⁵, que l'on fait des produits dans leur temps. C'est pour ça qu'on a fait visiter l'entreprise. Et puis ensuite on s'est dit qu'on allait créer un poste de valorisation du patrimoine. Ils se sont aperçus qu'ils avaient une usine unique pour fabriquer de la chicorée, dans des locaux assez anciens, avec des machines assez anciennes, par rapport à un conditionnement qui est récent." (Mme D., Maison de la chicorée ; HM, 1997).

Le vocabulaire employé pour décrire le processus qui a amené à la valorisation du patrimoine marque l'évolution de la perception du patrimoine. Au départ les visites de l'usine avaient pour but de contrecarrer l'image "vieillotte" de l'entreprise et de montrer son

⁵ C'est moi qui souligne.

dynamisme. Dans ce cas, il ne s'agit pas réellement de valoriser le patrimoine passé ou l'accumulation du savoir-faire mais de promouvoir la modernité de l'activité. Il s'agit presque d'un acte de rupture avec le passé. Les visites doivent permettre de prendre des distances avec le caractère ancien de l'entreprise pour montrer que même si elle existe depuis longtemps, l'entreprise n'est pas restée dans le passé mais qu'elle participe à l'époque moderne. Le succès des visites et les demandes du public d'en savoir plus, conjugués avec le constat d'attraction du public pour les musées techniques, conduit la direction à s'engager de manière plus active dans la valorisation du patrimoine. Les machines n'apparaissent plus comme "vieillottes" mais comme "anciennes", il s'opère là un changement de perspective. Le passé de l'entreprise n'est plus considéré comme un poids dont il faut s'affranchir mais devient un atout. Ce qui était jugé sans valeur jusque là, et même handicapant, devient respectable. C'est à partir de ce moment là que les machines et les outils deviennent un patrimoine, quand elles passent du statut de pièces de production obsolètes à éléments témoins du savoir et du savoir-faire de l'entreprise. Il y a là une réelle instrumentalisation du patrimoine. La construction patrimoniale est soumise à son potentiel de rentabilité. C'est parce que des études marketing ont montré que la valorisation de la tradition avait un impact positif sur les ventes que les objets industriels ont été érigés au rang d'objets patrimoniaux.

Le choix de la dénomination du musée fait aussi partie de la stratégie de l'entreprise. Le terme de Maison a été préféré officiellement car il avait une connotation plus dynamique, moins figée que celui de musée. Mais en fait on se rend compte que la raison principale est liée aux objectifs de financements. Le terme de Maison permettait d'inscrire le projet dans les axes culture et tourisme, et donc ouvrir des subventions possibles au titre du tourisme alors que le terme de musée renvoyait plus directement à la culture. D'ailleurs l'association de la Maison de la chicorée a réussi à avoir un financement européen, FEDER, pour monter son projet. Dans le projet muséographique, tout est étudié de façon stratégique, il s'agit de voir quel est le créneau porteur et comment se positionner face à la concurrence. La conservatrice du musée remarque : *"On est plutôt passé dans le tourisme, culture c'était bouché de toute façon au point de vue financements, il y a pas mal de gens qui veulent monter aussi leur petit musée."* (Mme D. ; HM, 1997)

Les autres projets muséographiques sont envisagés comme des concurrents potentiels, d'ailleurs l'association de la Maison de la chicorée n'entretient pas de relations avec les autres associations ou les musées. La Maison de la chicorée n'est pas reconnue comme musée contrôlé et la conservatrice regrette ce manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics. En même temps elle se différencie des musées associatifs :

"On n'est pas reconnu par les musées nationaux, tout ce qui est officiel. Donc on reste dans le milieu des musées associatifs, il y en a peu de bonne qualité, donc on a eu du mal à se faire reconnaître. Le problème des musées de bénévoles c'est qu'ils n'ont aucune qualification, ils possèdent souvent de beaux objets mais leur présentation n'est pas intéressante." (Mme D. ; HM, 1997)

Le discours est assez dur envers le secteur associatif, la conservatrice a une formation d'histoire de l'art et a travaillé dans d'autres musées avant de se voir confier le projet de la Maison de la chicorée. Elle a obtenu par équivalences le grade de conservateur mais ne l'est pas officiellement et ne peut exercer sous ce titre dans le secteur public. Elle en garde une rancœur pour les musées reconnus et le corps professionnel. Pour autant, elle ne se reconnaît pas dans le milieu associatif composé majoritairement de bénévoles qu'elle juge non compétents.

La Maison de la chicorée participe aux réunions du club des responsables de sites de Proscitec mais il apparaît que ce n'est que par défaut que le musée reste dans le milieu associatif, son ambition est de devenir un centre culturel local pour les environs d'Orchies et d'acquérir ainsi un statut plus valorisant. La participation à l'association permet à la Maison de la chicorée de se faire connaître et de bénéficier d'une publicité auprès des autres sites et des pouvoirs publics.

La Maison de la chicorée a été créée pour donner une visibilité au caractère historique de l'entreprise Leroux. Le fait que le musée soit installé dans la Maison familiale des Leroux témoigne de la volonté de l'entreprise de mettre l'accent sur l'enracinement local de l'usine et de faire apparaître le travail de production comme une tradition familiale. Un double objectif a été assigné à l'espace muséographique, il doit permettre de promouvoir l'image de marque de l'entreprise en renforçant sa crédibilité et il doit être la base d'un nouveau développement culturel pour la ville d'Orchies. Ce dernier objectif affiché peut surprendre car le projet a été mené de manière déconnectée de la municipalité. Il marque cependant la volonté pour les dirigeants d'apparaître comme un des piliers du paysage local : de pourvoyeuse d'emplois, l'entreprise devient également point de départ de la vie culturelle. Cela renforce son ancrage territorial et contribue à une appropriation accrue de l'activité par la population locale.

3.- Les entreprises entre tourisme et patrimoine, comment conjuguer culture et rentabilité

Il n'est pas question ici de mener une recherche exclusive et exhaustive sur le thème des entreprises et du patrimoine industriel, cela doit faire l'objet d'un travail à part tant le sujet est vaste. Cependant, pour comprendre les enjeux qui se nouent autour de la question patrimoniale dans le Nord - Pas de Calais, il est nécessaire d'avoir un aperçu du monde entrepreneurial. Les deux exemples précédents ont montré que des entreprises très différentes se servaient du patrimoine pour favoriser leur développement économique. D'autres entreprises font de même sans constituer réellement de musée. Elles font visiter leurs locaux régulièrement, mettent en place des espaces d'exposition et participent à des opérations portes ouvertes avec différents organismes⁶.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'utilisation de la culture par les entreprises.

La multiplication de ces actions s'explique par la volonté des entreprises de se faire connaître du public sous un jour nouveau. Face aux restructurations économiques et aux licenciements qui se succèdent dans les différents groupes, le fait de valoriser le patrimoine permet aux entrepreneurs de montrer leur solidité et leur attachement au territoire. Il peut également s'agir d'un processus de réintégration locale pour des firmes engagées dans un processus de mondialisation qui les éloigne de leur territoire d'implantation originel et qui met une barrière entre elles et leurs employés, et les bassins de main d'œuvre d'une manière générale.

La mise en valeur du patrimoine et l'ouverture des sites au public est aussi un acte de transparence pour rassurer des populations méfiantes à l'égard de certaines industries, particulièrement dans la région Nord - Pas de Calais victime d'industries polluantes. L'ouverture au public permet de justifier les différents effets - aux plans environnemental, économique et social - de la production industrielle. Par exemple, c'est en partie pour restaurer une image défailante que la Centrale nucléaire de Gravelines fait visiter ses installations. Parallèlement, l'Office du Tourisme de Gravelines a bien compris l'intérêt de ce type de patrimoine et s'est spécialisé dans le tourisme industriel.

C'est enfin, cela a été montré plus haut, un acte de communication relevant de la stratégie commerciale et marketing. Face à la concurrence économique que se livrent les entreprises et à l'ouverture du marché national aux firmes étrangères, le patrimoine apparaît comme un moyen de communication permettant de légitimer l'entreprise envers la population

⁶ Organismes dont il sera question dans le point II.

locale, de faire valoir une identité locale aux dépens des productions importées. C'est aussi un moyen de montrer l'originalité de l'entreprise et son dynamisme. L'utilisation du patrimoine comme un outil publicitaire non conventionnel permet à l'entreprise de se démarquer et d'attirer le regard des consommateurs potentiels.

3.1- La valorisation du patrimoine pour renforcer la culture d'entreprise

Certaines entreprises "familiales", c'est-à-dire tenues depuis plusieurs générations par une même famille ou favorisant un recrutement local, utilisent le patrimoine pour signifier leur inscription dans une certaine tradition de travail et de vie et accentuer leur identité locale.

La patrimonialisation de l'activité permet de construire une image valorisante de l'entreprise, de la montrer sous le jour qu'elle a elle-même choisie. En effet, la patrimonialisation est le fait de faire accéder au statut d'objets patrimoniaux des machines et des outils sélectionnés pour donner une représentation de l'entreprise. Tous les matériels ne seront pas patrimonialisés, ceux qui sont choisis contribuent à renforcer une culture d'entreprise et à renvoyer, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, une certaine image qui permet d'identifier l'entreprise et ses salariés. Le patrimoine ainsi formé est donc autant à destination du public extérieur qu'à celle du personnel.

La *Verrerie Cristallerie d'Arques* dans le Pas de Calais utilise cette stratégie. Il s'agit d'une entreprise désormais internationale fondée en 1825 et installée sur le territoire de St Omer. L'entreprise est le principal pourvoyeur d'emplois de la zone. Elle est spécialisée dans la fabrication de verre creux par soufflage⁷ et pressage⁸. L'entreprise VCA (Verrerie Cristallerie d'Arques) a un processus particulier de recrutement de ses employés. Elle pratique une sorte de cooptation familiale. En effet, l'entreprise privilégie l'embauche de personnes ayant des membres de leur famille ou des connaissances dans l'entreprise. Cette politique de "discrimination positive" à l'emploi est connue officiellement. Elle a pour objectif de favoriser un plus grand engagement des salariés. En recrutant localement et en apportant du travail à plusieurs membres d'une même famille, l'entreprise s'assure une grande légitimité locale et se positionne dans un processus de reconnaissance vis-à-vis de la population. Ce type de recrutement renforce donc l'emprise territoriale de l'entreprise.

Parallèlement, VCA s'inscrit dans une politique de valorisation de son patrimoine. Elle met en place depuis plus de dix ans des visites guidées de l'entreprise et a créé un espace

⁷ Soufflage : le verre est formé sous la pression de l'air.

⁸ Pressage : le verre est pressé dans un moule.

muséographique qui présente l'histoire de l'entreprise et du secteur d'activité. La visite des ateliers de fabrication permet de suivre toutes les étapes de la production de verre creux, elle se termine par le magasin de vente où un cadeau et un bon de réduction sont remis aux visiteurs.

Cet engagement patrimonial permet à l'entreprise de conforter son assise locale déjà affirmée par son mode de recrutement du personnel. La présentation muséographique de l'activité affirme le caractère "traditionnel", ancien de son implantation et la visite des locaux modernes affirme le dynamisme du site. La patrimonialisation de l'activité est un moyen d'inscrire historiquement l'entreprise dans le territoire et de conforter ainsi son rôle au sein de la communauté locale. C'est aussi un moyen de communication avec la population extérieure, la mise en valeur du patrimoine passé et présent témoigne de l'excellence de l'entreprise et de sa capacité d'adaptation aux changements. La patrimonialisation est aussi un moyen détourné de faire état des savoirs et des savoir-faire de l'entreprise et permet d'institutionnaliser une autre forme de transmission des savoirs.

La *Distillerie Claeysens* à Wambrechies (Nord) est une entité beaucoup plus petite mais qui se saisit également du patrimoine comme preuve de l'authenticité de sa production. Il s'agit d'une fabrique de genièvre créée en 1817. Son activité commerciale a diminué ces dernières années et l'entreprise produit à présent en petites quantités des "produits de qualité". Des visites du site de production sont régulièrement organisées et font partie intégrante de l'activité. Un film retrace l'histoire de la distillerie puis les visiteurs ont accès aux salles de production. La distillerie fonctionne avec des machines anciennes et la visite permet de retracer les différentes étapes de la production (moulins à seigle, distillation, cuissons et fermentation). La visite se termine par une dégustation, une vente de produits est organisée sur place. En plus de présenter l'évolution des techniques de distillerie, l'entreprise explique l'histoire de la famille Claeysens, propriétaire de l'entreprise.

Le patrimoine est ici un moyen de confirmer la légitimité de l'entreprise en montrant les techniques utilisées et l'accumulation des savoir-faire. L'historique de la famille permet de qualifier l'entreprise de traditionnelle et lui donne une profondeur historique. C'est aussi un moyen de l'humaniser pour se rapprocher des consommateurs, le message implicite est que derrière les fabrications il y a une famille "comme la vôtre".

L'activité de visites est devenue presque aussi importante que l'activité de production. Le patrimoine devient à ce moment là un support pour l'activité, il est le garant de la qualité du produit par la mise en scène de la production, du caractère historique des machines et des techniques utilisées.

Plusieurs distilleries et brasseries utilisent le support patrimonial pour donner un label de qualité à leur production. C'est notamment le cas de la *Distillerie de la Mandarine Napoléon* installée à Seclin dans le Nord. Contrairement aux deux entreprises présentées précédemment, la Distillerie de la Mandarine n'a pas d'ancrage territorial. Elle est installée depuis peu à Seclin. L'unité de production a été installée à la fin des années 90 dans une ferme carrée du 19^{ème} siècle rénovée et baptisée "Domaine de la Mandarine Napoléon". L'entreprise produit de la liqueur de mandarine.

Deux musées jouxtent l'unité de production. Le premier est consacré à Napoléon Bonaparte, le propriétaire de la distillerie étant un passionné d'histoire. Le second est le *musée de la mandarine*, c'est lui qui présente le patrimoine industriel de l'entreprise. Le musée de la mandarine est situé à l'entrée du domaine, il apparaît donc comme la vitrine de l'entreprise et son principal moyen d'identification. Le musée présente les différentes phases de la production (cueillette, mélange des arômes et des composants, distillation) et un certain nombre de machines et objets sont exposés : bouteilles, alambic de 1892... Des panneaux expliquent le processus de fabrication.

Le patrimoine de l'entreprise, couplé à un patrimoine historique - Napoléon Bonaparte -, a été conçu en même temps qu'a été installée l'unité de production. Il fait donc partie intégrante du domaine et permet de donner une identité à l'entreprise nouvellement installée. Dans ce cas où l'entreprise vient de s'implanter, le patrimoine n'est pas là pour conforter une assise territoriale mais pour créer une légitimité pas encore acquise. L'explicitation sous une forme patrimonialisée des processus de production et de fabrication permet de montrer le professionnalisme et le sérieux de l'entreprise et signifie de manière explicite son expérience dans ce domaine d'activité, expérience qui n'apparaît pas à première vue puisque la fabrique vient de s'installer - même si en fait elle existait depuis un certain temps ailleurs.

Le patrimoine est ici conçu à la fois comme un instrument de promotion, afin de faire connaître l'entreprise et d'attirer les visiteurs, et comme un moyen d'identification. Il constitue la carte de visite et la carte d'identité de l'entreprise.

Certaines entreprises intègrent le patrimoine à leur stratégie de développement en tant qu'outil marketing et ils l'identifient clairement de cette manière, d'autres en font un outil interne pour mobiliser leurs salariés. Ce processus renforce la culture de l'entreprise et l'unité au sein du site de production.

Pour les entreprises, le fait de concevoir un musée, si cela a un coût non négligeable, présente néanmoins un certain nombre d'avantages. En effet quand une entreprise se met elle-

même en scène, c'est elle qui choisit quels éléments de sa culture elle veut montrer et de quelle manière. Elle peut ainsi sélectionner les objets à communiquer et façonner le message qu'ils doivent véhiculer et transmettre. Il ne s'agit pas seulement pour l'entreprise de se montrer, l'enjeu est aussi de pouvoir expliquer, au besoin justifier, son activité et son fonctionnement. Le musée est un moyen pour l'entreprise de garder le contrôle de son image. La sélection du patrimoine à exposer au public va alors dépendre des besoins de l'entreprise, les matériels anciens sont une preuve de la longévité de l'entreprise et donc de son sérieux, les visites du site en fonctionnement véhiculent une image de dynamisme et d'engagement dans l'avenir (voir tableau récapitulatif page suivante).

Quand l'incitation au tourisme industriel vient de l'extérieur, des acteurs institutionnels plus précisément, l'attitude des entreprises est plus réservée car elles ont moins la maîtrise des événements, elles craignent que la visite de leurs installations, si elle se fait de manière précipitée, compromette leur image au lieu de la promouvoir ou mette en danger des secrets de fabrication. Si le tourisme industriel ne parvient pas encore à se structurer dans le Nord - Pas de Calais, c'est certainement en partie dû au fait que ce sont les acteurs institutionnels qui tentent une mise en concertation sans que cela soit réellement une demande de la part des entreprises et sans que celles-ci ne puissent prendre une part active à l'élaboration des politiques les concernant⁹.

3.2- La mise en tourisme, un moyen de rentabiliser le patrimoine

Quand il est question des entreprises, l'expression de tourisme industriel remplace souvent celle de patrimoine industriel. Elle permet de faire la distinction entre les friches et les musées d'une part et les entreprises encore en fonctionnement d'autre part. Deux autres appellations existent et dénotent l'hésitation qui existe encore sur la forme touristique et professionnelle à donner au patrimoine. Il s'agit du tourisme de patrimoine industriel et du "tourisme de découverte économique". Ce dernier est un terme initié par la CRCI pour se démarquer des actions menées par les instances publiques.

L'idéologie diffère entre tourisme industriel et patrimoine. Si la notion de tourisme connote des considérations économiques certaines - une rentabilité de l'activité est exigée, le visiteur est appréhendé comme un client et le territoire comme une zone d'achalandise - la différence la plus fondamentale réside dans le contenu de ce qui est montré. Quand des entreprises ouvrent leurs portes c'est le plus souvent pour montrer leur modernité et leur haut

⁹ Voir dans le point II l'action des acteurs institutionnels qui se sont saisis de la question patrimoniale pour la proposer aux entreprises, sans nécessairement tenir compte des besoins de ces dernières.

niveau de technologie, comme ça a été le cas au départ avec l'usine Leroux. Elles valorisent dans ce cas leur technologie et leurs savoirs présents et montrent leur engagement dans l'avenir. Le patrimoine signifie davantage l'histoire entière de l'entreprise, et donc la connaissance de son passé. Au début du phénomène de patrimonialisation de l'industrie beaucoup d'entreprises étaient réticentes à l'idée d'ouvrir leurs portes et d'exposer leur patrimoine par crainte de paraître comme des entreprises dépassées. Elles ont plus volontiers laissé entrer les visiteurs pour montrer leurs installations modernes. Aujourd'hui encore certaines entreprises restent méfiantes. Dans une région comme celle du Creusot, pourtant

**Tableau récapitulatif des types d'entreprises
selon leur rapport au patrimoine**

Type de structure	Objectifs	Type de présentation du patrimoine	Boutique	Exemple
Entreprise-musée	-valorisation de la tradition -outil identitaire et de communication	- Technique, visite du site	Oui	Ecomusée de la tannerie Nory
Entreprise ancienne à la recherche d'une image	- Utiliser la tradition pour montrer la modernité - réaffirmer l'ancrage territorial	- Esthétique, artistique - Technique	Oui	Entreprise Leroux et Maison de la Chicorée
Entreprise internationale	- Renforcer l'assise territoriale - montrer la tradition locale et le lien avec les habitants	- Technique - Mise en avant de la modernité	Oui	Entreprise Verrerie cristallerie d'Arques
Entreprise en cours de patrimonialisation	- Renforcer l'authenticité des produits - montrer un patrimoine familial	- Technique - Patrimoine comme support de l'activité	Oui	Distillerie Claeysens
Entreprise nouvellement implantée	- Le patrimoine comme carte d'identité - légitimation du patrimoine et de l'entreprise	- Patrimoine comme vitrine de l'entreprise - Technique et historique	Oui	Distillerie de la Mandarine Napoléon

berceau de l'écomuséographie industrielle, les entreprises ne sont que peu impliquées et ne pratiquent qu'avec parcimonie le tourisme industriel¹⁰. Dans le Nord - Pas de Calais les entrepreneurs sont plus engagés, prenant pour modèle leurs voisins belges.

Le tourisme de patrimoine industriel fait apparaître la dimension passée des activités. Ce type de tourisme implique en plus de la visite de sites en fonctionnement, la découverte de friches et de musées. Les entreprises pratiquant le tourisme de patrimoine industriel acceptent de montrer leurs anciennes machines et d'expliquer l'évolution des procédés de production. Le lien est ici plus net entre culture et tourisme.

La notion de tourisme industriel attire les entreprises car elle est synonyme de rentabilité commerciale et entre dans une stratégie de promotion de l'image de marque. C'est une expression qui se développe, dans le Nord - Pas de Calais, surtout depuis le milieu des années 90, depuis que le patrimoine est conçu comme un levier du développement régional. La région est parmi les premières régions françaises à se positionner sur cet axe. Après la patrimonialisation de différentes industries, qui est apparue comme un moyen de dépasser une époque passée, de construire l'histoire et de redonner du sens au territoire et aux relations sociales, le tourisme industriel peut se comprendre comme une prise de relais, un moyen de témoigner pour l'extérieur de l'intégration du passé industriel dans la mémoire et de son appropriation collective. Le tourisme industriel peut être interprété comme une revendication d'un passé assumé, il soumet l'identité industrielle régionale aux regards extérieurs à la fois pour obtenir une légitimation de la part d'autrui et pour que la population régionale confirme et approuve les choix effectués.

Les entreprises qui promeuvent le tourisme industriel ne se contentent donc pas de promouvoir l'image de marque de leur activité de production individuelle, elles s'engagent dans une démarche de diffusion de la culture scientifique et technique. Si, à un premier niveau, le tourisme a pour but de communiquer sur l'entreprise elle-même, à un niveau ultérieur il s'agit de faire la promotion de la culture industrielle dans sa globalité afin d'assurer la pérennité de ces activités. En montrant les techniques et technologies de production et de fabrication, en expliquant les méthodes de travail et l'organisation sociale de l'entreprise, cette dernière participe à la création d'une culture scientifique et technique et en est un instrument de promotion. Au départ instrument au service du développement de l'entreprise, le tourisme industriel pourrait finalement dépasser ce simple cadre pour devenir un moyen de diffusion de

¹⁰ Propos formulés par différents responsables culturels du patrimoine industriel au Creusot et signalés par L. Bergeron dans son article pour *Les lieux de la mémoire* de P. Nora, op.cit.

la culture technique. Dans ce cas, se sont les entreprises qui, en quelque sorte, se retrouveraient au service de la culture.

La relation qui se noue entre les visiteurs-clients et les entreprises qui ouvrent leurs portes peut, de plus, s'analyser au niveau symbolique. L'échange de services qui s'effectue à travers cette démarche peut être compris comme un échange symbolique. Celui-ci est analysé par Gaston Wagner comme un phénomène qui "porte ses fruits de régulation et d'humanisation"¹¹. Les acteurs économiques engagés dans la valorisation du patrimoine industriel peuvent être compris comme des agents de l'échange symbolique. La visite des installations de production, l'organisation de dégustations ou la création de musées d'entreprise, sont un service de découverte du monde économique qui permet à leurs initiateurs d'instaurer une relation nouvelle avec leurs clients. Il ne s'agit pas seulement d'échanger un temps de loisirs, des informations sur un mode de production ; la valorisation patrimoniale et touristique de l'industrie permet également de donner confiance dans les produits et les types de fabrication et donc dans le développement économique futur. La Centrale nucléaire de Gravelines se situe dans ce type d'échanges. L'échange est symbolique car en venant visiter les entreprises, le public apporte sa caution aux activités ; en retour les entreprises leur donnent de la sécurité et de la transparence. Les visites sont aussi un moyen de faire entrer les modes de production dans le registre du quotidien, du normal, du banal, et donc cela assure en partie la pérennité du système. G. Wagner remarque de plus que pour assurer le développement de la société industrielle et de la consommation, les entreprises créent des signes. Dans le cas du patrimoine industriel, elles utilisent la tradition pour justifier l'organisation du travail et de la production.

Même quand il est saisi par le monde économique, le patrimoine est vecteur de symbolisation et va permettre de conforter la société.

¹¹ G. Wagner, "Le rite et l'échange symbolique", Centlivres P. et Hainart J. (sous la dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne, Eds. L'Age d'Homme, 1986, pp.93-103.

II- La CRCI et le CRT, l'organisation économique du patrimoine

Plusieurs organismes interviennent dans la mise en tourisme du patrimoine industriel. En ce qui concerne les acteurs économiques, deux instances interviennent principalement, il s'agit de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et du Comité Régional du Tourisme (CRT)¹². Ces deux acteurs mènent leurs actions principalement autour des entreprises et sont destinées à un public de touristes locaux et provenant de régions limitrophes telles que la région parisienne et de pays comme la Belgique, Grande-Bretagne, Pays-Bas. Ils ont à eux deux tenté d'organiser le patrimoine industriel en filière touristique, avec jusqu'à présent plus ou moins de succès. Les actions menées n'ont pas toujours été adaptées aux besoins et aux capacités des entreprises et le manque de concertation entre institutions a retardé de plusieurs années la mise en place d'un véritable réseau touristique régional.

1.- L'action de la CRCI : promouvoir le patrimoine et le tourisme industriel pour promouvoir les entreprises

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord - Pas de Calais, installée à Lille, fédère les treize chambres de commerce et d'industrie de la région. Elle est une instance de coordination des actions. La CRCI possède un service tourisme au sein de la Direction du développement. Celui-ci met en place différentes actions de "tourisme de découverte économique" depuis le début des années 90. La CRCI mène son action de tourisme industriel sans concertation ni partenariat avec les autres instances publiques ou privées de la région qui pourtant se situent sur le même créneau. Depuis peu des relations commencent à se développer mais chacun tente d'imposer ses choix aux autres partenaires.

La première action a été menée en 1992. La CRCI a organisé un "Forum européen de la visite d'entreprises et du tourisme de découverte économique" en collaboration avec la Cité des Sciences et de l'Industrie, EDF et La Poste. Cette première opération de visibilité a marqué le point de départ du tourisme industriel dans le Nord - Pas de Calais. L'année suivante marque le début de l'opération phare de la CRCI, l'opération "journées portes ouvertes entreprises". Il s'agit de fédérer des entreprises régionales afin qu'elles accueillent du public durant deux ou trois jours. Cette action concerne les entreprises qui font visiter régulièrement leurs installations et celles qui ne sont ouvertes au public que pour des actions

¹² L'action des différents offices du tourisme n'a pas été étudiée de manière particulière étant donné l'ampleur du sujet.

ponctuelles. La première année, en 1993, cent vingt entreprises ont participé aux trois jours d'ouvertures pour un total de 50.000 visiteurs. Ensuite chaque année, à quelques exceptions près, la CRCI a renouvelé l'opération. D'autres actions sont menées régulièrement telles que l'édition d'un calendrier annuel donnant les dates de visites possibles de différentes entreprises ou la participation aux Trophées EDF du tourisme industriel et technique.

La CRCI a un rôle de conseil et d'accompagnement pour les entreprises qui veulent monter des projets touristiques. Elle fournit la logistique, forme le personnel et prête le matériel nécessaire à la visite. Elle peut également être moteur des projets comme pour les journées portes ouvertes. La CRCI travaille principalement pour les entreprises. Cependant, dans son action de tourisme industriel, elle noue des partenariats avec certains musées techniques comme l'Ecomusée de Fourmies-Trélon ou le CHM de Lewarde. Les acteurs économiques ont compris la nécessité d'associer le patrimoine constitué à leurs actions afin de leur donner une cohérence et de renforcer leur crédibilité. Le patrimoine industriel régional est utilisé comme une preuve de la tradition professionnelle de la région et comme un argument prouvant la qualification des entreprises. En montrant leur savoir-faire passé, les entreprises signifient leur savoir présent et valorisent les techniques et technologies qu'elles mettent en œuvre. En couplant les visites d'entreprises en fonctionnement avec les musées techniques, la CRCI construit de l'historicité, elle relie le passé à la modernité et par ce fait elle donne du sens à l'organisation territoriale. Le patrimoine, construit et en formation, est valorisé pour donner une identité au territoire. Dans un second temps, cette identité est saisie pour valoriser à son tour le travail des hommes et enclencher un processus de développement.

L'objectif est de promouvoir l'image de la région à travers ses industries. Le caractère industriel du Nord - Pas de Calais est saisi comme un atout à opérationnaliser afin de produire du développement. L'action muséographique est perçue par la CRCI comme un complément nécessaire pour organiser la filière touristique industrielle. Elle apparaît comme un processus de sauvegarde et de mise en valeur des mémoires des différents métiers, permettant de donner une cohérence d'ensemble à l'industrie.

"Il ne s'agit pas seulement des entreprises. Il s'agit aussi de parler du passé de l'activité économique parce qu'on considère que la découverte économique c'est les entreprises en activité, les activités du futur aussi, tout ce qui est aujourd'hui très marginal mais qui peut-être demain deviendra la plus grosse part de notre économie, donc ça aussi on souhaite que ce soit présent dans nos actions ; mais également le passé qui permet de comprendre le présent et d'anticiper l'avenir. Donc tout ça c'est lié et nous on tient beaucoup à ce que les écomusées soient nos partenaires." (Mme G., CRCI ; HM, 2000).

Le passé est perçu comme un outil de compréhension et doit donner une lisibilité accrue à l'industrie. Il sert de base pour la diffusion de la culture technique, c'est un moyen de transmission des savoirs et des savoir-faire, une forme détournée de formation aux métiers. Le patrimoine industriel est compris dans sa dimension mémorielle qui doit servir d'assise aux entreprises actuelles.

Entre les premières initiatives des acteurs associatifs dans les années soixante-soixante dix et l'émergence institutionnelle du patrimoine industriel en région il s'est passé plus de vingt ans. Le secteur économique est le dernier à avoir reconnu l'industrie comme un possible patrimoine culturel et a s'en être saisi. Si je m'attelle à la description et à l'analyse des stratégies patrimoniales développées par ces acteurs avant d'étudier les acteurs politiques, plus anciennement engagés, c'est parce que je considère l'action politique comme un aboutissement du processus de patrimonialisation : c'est la caution que le pouvoir officiel apporte aux initiatives populaires et privées.

C'est sous l'impulsion de la CRCI que les entreprises ont peu à peu pris conscience des potentialités du patrimoine. Il n'est pas question ici de la valeur du patrimoine au point de vue symbolique ou des capacités de représentations qu'il recèle, le patrimoine est surtout jugé intéressant dans la mesure où il peut aider l'entreprise à s'insérer et à perdurer sur un marché. La valeur symbolique du patrimoine est soumise à son intérêt économique. Pour certaines entreprises, une minorité, il s'agit d'un élément identitaire important mais dans ce cas elles n'ont pas attendu la CRCI pour mener des actions. Les entreprises qui s'investissent dans le tourisme industriel au milieu des années 90 sont celles qui instrumentalisent le plus le patrimoine pour servir leurs intérêts.

"Les années 90 c'est aussi la prise de conscience à cette époque là je pense, peut-être plus qu'auparavant que la richesse industrielle du Nord - Pas de Calais pouvait représenter une chance de développement touristique sur la région. Ce qui est le cas. Ce qui a été long à se mettre en place parce qu'on arrive seulement maintenant à une réalité, c'est une réalité maintenant, ça ne l'était pas à l'époque, c'était une volonté à l'époque. C'était une volonté de dire ont veut développer cette filière là parce qu'on y croit, mais il n'y a pas grand monde qui s'y intéressait. Donc c'est resté comme ça, pendant pas mal d'années ça a eu du mal à décoller. Aujourd'hui on peut dire vraiment que la filière existe. (...) cette prise de conscience de la potentialité que représente la région du point de vue de son historique, de l'histoire industrielle et de son patrimoine a fait dire aux entreprises qu'il s'agissait d'un potentiel de développement important et qu'il fallait miser dessus." (Mme G., CRCI ; HM, 2000).

La principale difficulté rencontrée par la CRCI quand elle a voulu mettre en place la filière de découverte économique, a été de convaincre les entreprises d'ouvrir leurs portes une première fois. Les réticences étaient liées au coût engendré par l'ouverture au public, aux risques par rapport à la confidentialité de la production et aux problèmes de sécurité. La satisfaction par contre est formulée en terme de contact clients et d'apport de notoriété. Le patrimoine est utilisé pour améliorer ou renforcer l'image de l'entreprise.

Une brochure a été éditée en 1998 par la CRCI à l'intention des entreprises afin de les inciter à ouvrir leurs portes. Il s'agit d'un argumentaire à l'image de celui élaboré par Proscitec qui explique les raisons qui doivent motiver l'inscription dans une procédure de visites publiques, des conseils pour mettre en place ces actions et des exemples d'entreprises qui ont déjà fait cette démarche et pour lesquelles, bien entendu, cela s'est avéré positif. Pour la CRCI, la visite d'entreprises doit permettre de communiquer avec les clients mais également à l'interne, c'est une forme de mobilisation du personnel et une manière de formaliser ou de susciter une culture d'entreprise.

L'utilisation touristique du patrimoine permet de justifier sa sauvegarde. C'est une prise de relais nécessaire dans la patrimonialisation, même si le risque de "marchandisation" et de déformation du patrimoine pour des besoins mercantiles sont présents. Une fois le patrimoine conservé, il faut pouvoir le pérenniser et l'inscrire dans la vie sociale. Son utilisation est la garantie de sa conservation et elle permet en même temps de renouveler son rôle. En tant qu'outil de développement, le patrimoine a sa place dans le monde économique, sa valeur symbolique vient en secours ou en soutien à l'action économique et permet de justifier culturellement des choix de production et de gestion.

2- Le CRT : l'industrie, levier touristique régional ?

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) du Nord - Pas de Calais est un organisme associé du Conseil Régional. Il a un double statut, c'est une association loi 1901 et un organisme associé du Conseil Régional qui lui fournit les subventions lui permettant de fonctionner.

Il est obligatoire pour chaque région, depuis la loi du 3 janvier 1987, de se doter d'un CRT. Sa mission est de faire la promotion du tourisme dans le Nord - Pas de Calais en aidant les instances publiques régionales à élaborer une politique de développement touristique. Le CRT mène des actions de formation, il fait des enquêtes sur les demandes des publics et les secteurs à développer et initie des actions touristiques telles que des circuits. Il a également

une activité de publication. Le CRT s'intéresse au tourisme industriel depuis le milieu des années 90.

Le CRT valorise le tourisme régional par le biais de filières thématiques qui sont choisies de façon à différencier la région d'autres territoires touristiques et de mettre en valeur les spécificités régionales qui peuvent être source de développement. Trois filières font ainsi l'objet d'actions prioritaires : le tourisme fluvial, le tourisme technique et industriel et le tourisme de la mémoire et du souvenir par rapport aux deux guerres mondiales. Pour les responsables du CRT, le tourisme industriel est une notion qui recoupe l'ouverture au public des musées techniques, la valorisation des friches industrielles et la visite d'entreprise. L'action du CRT ne se porte pas uniquement sur les entreprises en fonctionnement mais à pour vocation de promouvoir les actions de tous les sites potentiellement vecteurs d'attraction touristique et qui répondent à une demande de la part des clientèles. Le patrimoine sera valorisé s'il s'agit d'une demande qui émane des publics. L'objectif des actions est de promouvoir l'image régionale et d'induire un développement économique par l'intermédiaire du tourisme. Le patrimoine est dans ce cas soumis à des impératifs de rentabilité et entre dans un cahier des charges précis.

Comme la CRCI, le CRT s'est fixé comme objectif d'inciter les entreprises en fonctionnement à faire visiter leurs locaux afin de renforcer leur image. L'action du Comité, dans ce cas, réside en l'apport de conseils et dans l'encadrement des initiatives entrepreneuriales. Une action de formation des guides a été menée en 1998-99. En coopération avec la Direction de la formation professionnelle au Conseil Régional et le Centre régional de ressource pédagogique, le CRT a mis en place une formation pilote destinée aux guides d'entreprises. Cette opération concernait les entreprises qui pratiquaient déjà la visite de leur site avec comme guides des personnels salariés. Ceux-ci ont suivi une formation à la gestion de groupe et à la visite afin de professionnaliser leur action. L'objectif à moyen terme est de faire reconnaître le processus de formation au niveau national et de le labelliser sous la forme d'un diplôme. L'autre objectif est de pouvoir mettre en place un corps de guides professionnels pour les entreprises qui travailleraient pour plusieurs structures afin de minimiser les coûts.

L'industrie est appréhendée dans les différents documents édités par le CRT comme une tradition valorisante qui permet de montrer l'excellence régionale aux populations extérieures à la région et à la population autochtone. La profondeur historique des activités est

utilisée pour promouvoir les secteurs d'activités actuels. L'ancienneté est valorisée, elle n'apparaît pas comme un frein au progrès mais au contraire comme une condition nécessaire à l'adaptation aux technologies nouvelles. L'accumulation de l'expérience par les différents secteurs d'activité de la région est valorisée comme un gage de qualité.

L'action du CRT envers le tourisme industriel est encore en formation. Elle nécessite la mise en réseau des projets et des partenaires engagés. La prise de conscience de l'intérêt touristique de l'industrie a succédé à la patrimonialisation des traces de différentes activités. Après émergé culturellement, l'industrie est perçue comme un levier touristique qui peut être à la base d'un renouveau régional.

3- Vers une mise en réseau...

Le CRT comme la CRCI sont conscients que pour optimiser le fonctionnement de la filière du tourisme industriel, il est nécessaire d'effectuer une mise en réseau des différentes activités et de s'accorder entre acteurs sur les actions à mener. Ces deux organismes tentent donc de mettre en contact les professionnels du tourisme, les entreprises et les musées afin que tous mènent ensemble des projets. Le CRT a initié un réseau du tourisme fluvial qui propose différents parcours de visites intégrés. Par exemple la Verrerie Cristallerie d'Arques s'est associée avec un batelier et un restaurateur, les touristes sont emmenés en promenade sur un bateau puis ils visitent l'entreprise de fabrication du verre et se rendent dans le restaurant associé. Il ne s'agit cependant pas simplement de faire travailler les professionnels entre eux. Les acteurs institutionnels doivent eux-mêmes coordonner leurs actions. Si ce n'est pas encore réellement le cas d'une manière générale, certaines actions ponctuelles se font en accord entre les acteurs.

Le CRT et la CRCI coordonnent ensemble différentes manifestations publiques comme la séance de remise des trophées du tourisme industriel d'EDF ou les journées portes ouvertes des entreprises. Depuis 1998, la CRCI a mis en place une action de mise en réseau d'une filière professionnelle dans un but touristique. Il s'agit de la filière de la faïence. La CRCI a ainsi créé un Club "tourisme de découverte économique de la faïence". Il s'agit avant tout d'un groupe de travail sur le secteur de la faïence et de la céramique. Il regroupe trois types d'acteurs. Les premiers sont les professionnels potiers et céramistes, les entreprises de fabrications de faïence ainsi que les artisans d'art. Les acteurs institutionnels sont également conviés, il s'agit du CRT et de la Direction du tourisme du Conseil Régional. Le troisième type d'acteurs est composé des musées, la Maison de la faïence de Desvres est le principal

interlocuteur mais tous les musées qui exposent des pièces de faïence dans leurs collections sont également intégrés à la filière. L'objectif du groupe constitué est de développer la filière de la faïence dans la région, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue touristique. Dans ce cas le tourisme sert de base au déploiement économique. Le constat qui a amené la CRCI à s'engager dans ce projet est que l'histoire de la céramique est fortement présente sur le territoire et que celui-ci est un berceau de l'activité faïencière mais qui reste méconnu. Il existe de nombreuses entreprises de faïences et des artistes - artisans travaillant la céramique. De plus, les faïences sont très présentes dans beaucoup de musées même s'ils ne représentent pas la thématique principale. Face à cette richesse en suspens, la chambre régionale de commerce a souhaité mettre en place une action prioritaire afin de mettre en lumière le secteur, de communiquer sur ses qualités pour promouvoir son développement. Le projet du club faïence se divise en deux temps. Il s'agit dans un premier temps de promouvoir l'image de la filière, de travailler sur la reconnaissance de ce secteur d'activité par le public pour, dans un second temps élaborer des produits de vente. Pour valoriser l'image du secteur d'activité, la CRCI a créé une plaquette de présentation intitulée "le Nord - Pas de Calais, terre de céramique" qui réunit les différents acteurs de la filière : musées et fabricants. Elle propose également des circuits de visites permettant de découvrir la faïence architecturale¹³.

La mise en place de la filière faïence apparaît comme une procédure d'institutionnalisation du patrimoine. Il s'agit de susciter un intérêt et une adhésion populaires en créant un patrimoine, ou tout au moins en le mettant volontairement en scène. C'est une prise en main institutionnelle du patrimoine, celui-ci est organisé par la mise en concertation des différents acteurs, façonné par l'image qui en est donné et "vendu" au public par la publicité dont il fait l'objet. La campagne de valorisation de l'image de la faïence doit ensuite mener à une fabrication de produits touristiques comme des circuits de visite vendus "clefs en main " : visite d'un musée, d'une entreprise, repas dans un restaurant, passage dans une boutique de vente. A long terme le club de tourisme de la faïence doit permettre d'élaborer un modèle standard de visites thématiques qu'il sera possible à la CRCI de revendre à d'autres filières comme celle de la brasserie.

On assiste là à une construction patrimoniale à but commercial prédéfini. La ville de Desvres a déjà mis en place ce type de circuit à l'échelle de son territoire. La puissance de la CRCI lui permet de récupérer cette action pour l'étendre à l'ensemble du territoire régional.

Ce type d'action relève d'une stratégie d'instrumentalisation du patrimoine qui consiste à se saisir d'éléments vecteurs d'identité et de représentations symboliques pour les organiser

¹³ Voir dans le chapitre 7 les photos des maisons décorées de faïence et de la Maison de la faïence.

de manière à en faire des instruments de développement économique et touristique. La volonté est de pouvoir par la suite faire de même avec d'autres secteurs professionnels. Il y a là un danger à vouloir à tout prix organiser la patrimonialisation. L'action de la CRCI influence la construction patrimoniale, elle la façonne et la déforme pour la faire correspondre à des intérêts économiques et pour qu'elle réponde à des besoins concrets. Or, la patrimonialisation de l'activité industrielle a aussi pour vocation de créer de l'imaginaire et d'alimenter la mémoire collective, elle ne peut être "domestiquée" à outrance sous peine de perdre sa signification symbolique ou de ne plus être qu'un outil de manipulation des représentations au service du pouvoir économique et politique.

Les différents acteurs institutionnels se sont associés au projet qu'ils perçoivent comme porteur de développement. C'est une organisation "par le haut" du patrimoine, une prise en charge par des porteurs de projets qui sont aussi les acteurs possédant le pouvoir de décision dans les secteurs de la vie économique et politique. Le danger est que cela conduit à la concentration du pouvoir, symbolique et matériel, en des mains uniques. Le réseau préexistant - celui de Desvres notamment - est remodelé pour satisfaire une stratégie globale de développement économique et non plus une stratégie locale d'identification et de développement.

La mise en réseau est ici comme dans le cas du bassin minier, voulue par les dirigeants politiques et économiques afin qu'ils puissent mieux contrôler le foisonnement patrimonial et qu'ils puissent l'orienter selon leurs besoins. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'une telle action fonctionne à l'échelle du tourisme industriel en général car il s'agit finalement d'une action qui précède les demandes et les besoins des entreprises, qui les anticipe sans savoir si les entreprises vont répondre favorablement. L'organisation du tourisme industriel ne répond pas à une volonté des entreprises et elles ne sont pas moteurs des projets. C'est une volonté institutionnelle qui a érigé cette forme de tourisme au rang de priorité et un certain nombre d'acteurs économiques peinent encore à concevoir leur activité professionnelle comme une destination touristique et de loisirs.

III- Le marché du patrimoine, un secteur en plein essor

Les deux premiers points développés ont servi à constater que le patrimoine industriel entrainé à présent dans des enjeux économiques et sociaux. Il est saisi par les entreprises comme un outil de valorisation de leur image pour les clients. En ce sens, il permet une rentabilité économique accrue de l'activité, et il est utilisé en interne comme un instrument de consensus. C'est un moyen de fédérer les employés autour d'un projet et de créer une certaine cohésion sociale par la valorisation d'une culture d'entreprise.

L'organisation du patrimoine industriel est soumise aux intérêts des acteurs en présence, et la forme que vont prendre les actions va dépendre du rôle que doit jouer le patrimoine. S'il entre dans des enjeux de pouvoirs, le patrimoine fait donc l'objet de convoitise et est approprié de manière concurrente par différents protagonistes.

Dans un premier temps je montrerai pourquoi le patrimoine industriel est de plus en plus souvent inscrit dans les stratégies de développement des acteurs et quel est son rôle.

Puis, dans un second temps, j'analyserai les limites de cette instrumentalisation en constatant les divergences qui existent entre les acteurs pour la maîtrise du patrimoine.

1- Un secteur porteur, l'inscription de la question patrimoniale dans les stratégies de développement des acteurs institutionnels

Quand le patrimoine intègre le tourisme industriel, il transforme sa nature. D'outil culturel et d'identification, il devient instrument économique. La valorisation du patrimoine industriel peut être entendue de manière fort différente selon qu'il est question de valorisation culturelle ou de valorisation touristique. La valorisation culturelle suppose de préserver des lieux de mémoire pour permettre une réappropriation par la population et la transmission d'une histoire aux générations futures. L'utilité du patrimoine est alors avant tout sociale et la rentabilité attendue est une rentabilité symbolique par la création de repères structurants. La valorisation touristique raisonne en termes de bénéfices et de rentabilité économique, il s'agit d'utiliser des éléments du patrimoine pour produire du développement. Dans ce dernier cas, le patrimoine est utilisé comme un support à façonner de manière à ce qu'il soit rentable. Pour ce faire il est possible que les objets patrimoniaux soient détournés de leur sens premier afin d'être plus facilement exploitables.

L'inscription du patrimoine dans les stratégies de développement des entreprises et la valorisation touristique du patrimoine par certains acteurs institutionnels peuvent conduire à

une manipulation de la mémoire et de l'histoire industrielle. Ce qui sera restitué au public ne sera que ce qui est valorisant pour l'entreprise et le secteur aux dépens d'une "authenticité traditionnelle" pourtant utilisée comme vitrine.

La question est de savoir si la mémoire collective de l'activité industrielle et la construction symbolique de l'industrie seront entravées par ces démarches soumises aux lois du marché ou si elles sauront dépasser ce cadre. Car si les acteurs économiques utilisent le patrimoine à leur avantage, les acteurs associatifs font finalement de même sur un autre registre. Il s'agit tout d'abord de voir comment le patrimoine est utilisé pour ensuite réfléchir sur son devenir à long terme.

1.1- La politique touristique du Conseil Régional : de la plage à l'usine, le tourisme comme élément d'identification des territoires

Si les différents acteurs en région considèrent le patrimoine industriel avant tout comme un élément culturel à faire valoir pour identifier la région, le fait que les acteurs politiques procèdent de façon de plus en plus marquée à une institutionnalisation de ce patrimoine, introduit de nouvelles utilisations des éléments patrimoniaux. Ainsi, le service du tourisme du Conseil Régional adopte depuis peu une politique active envers le tourisme industriel.

C'est à partir de 1984 que le Conseil Régional a mis en place une politique touristique et a intégré l'activité touristique dans les enjeux de la recomposition territoriale. Le tourisme a été identifié comme un secteur stratégique pourvoyeur d'emplois et comme un élément clé d'aménagement du territoire. Jusqu'au milieu des années 90, le tourisme régional était axé sur les secteurs touristiques traditionnels, c'est-à-dire le Littoral avec des activités balnéaires et le secteur de campagne de l'Avesnois. L'objectif premier était de stimuler les initiatives locales et de faire émerger des pôles prioritaires de développement touristique. Ces pôles majeurs s'appuyaient avant tout sur des critères touristiques "rôdés" dans d'autres régions : la mer, les plages et les espaces de nature. Quelques villes ont également été distinguées comme des lieux "d'excellence" pour leur patrimoine architectural et historique, c'est le cas de la ville d'Arras. En dehors de ces territoires très ciblés, l'activité touristique restait faiblement développée.

Il s'est produit un renversement de la situation à la fin des années 90¹⁴. Face au constat du dynamisme de l'économie touristique dans un contexte qui restait globalement un contexte de crise, une réflexion s'est engagée au niveau régional pour savoir comment optimiser au maximum les ressources touristiques du territoire et en faire un élément à part entière du dynamisme régional.

La première étape de ce remaniement a été de reconsidérer les bases du fonctionnement de la politique touristique. Au lieu de se limiter aux seuls territoires déjà valorisés, les élus ont décidé d'engager une politique touristique sur l'ensemble des territoires de la région afin d'engager un développement équilibré des différents secteurs. De plus, jusque là, le public visé par les actions touristiques était essentiellement extérieur au Nord - Pas de Calais. La nouvelle politique a été de dire que la politique touristique devait prioritairement s'adresser à la population régionale¹⁵ et que le tourisme devait être envisagé dans ce cas sous l'angle du loisir récréatif et dans un contexte de multi-saisonnalité. La nouvelle politique a donc privilégié l'étude de projets de courts séjours couplant tourisme et activités de loisirs. Une politique volontariste a été engagée pour inscrire le tourisme dans les projets de territoire.

Dans le cadre de ces nouvelles orientations, le tourisme industriel est apparu comme un axe fort du développement touristique régional. Le choix du tourisme industriel comme filière prioritaire a reposé sur un double constat. D'une part les différentes études de marché ont montré qu'il y avait une demande des publics pour ce type de tourisme et que l'image du Nord - Pas de Calais, pour la population régionale comme pour les extérieurs, était fortement liée à celle de l'industrie. D'autre part, il existait déjà à ce moment là dans la région des actions liées au tourisme industriel qui rencontraient beaucoup de succès. C'est le cas des visites d'entreprises et de l'attrait des publics pour les musées techniques. A partir de ces constats, le tourisme industriel a été inscrit dans le contrat de plan 2000-2006 comme un axe à développer. Le tourisme dans toutes ses dimensions fait l'objet d'une "priorité d'intervention 3" en étant identifié comme un facteur de développement économique. De nombreuses qualités lui sont attribuées et il apparaît aux responsables politiques comme une des clefs majeures de dynamisation de l'espace régional :

"Peu à peu, le tourisme s'affirme comme solution économique, comme moyen de reconversion et d'aménagement du territoire, comme facteur de cohésion sociale et comme vecteur d'image positive qu'il crée autant qu'il reflète." (extrait du contrat de plan 2000-2006, partie consacrée au tourisme, page 47).

¹⁴ Entretiens HM avec le responsable de l'action touristique au Conseil Régional.

¹⁵ La population du Nord - Pas de Calais est celle qui part le moins en vacances, un habitant sur deux ne part pas. (Statistiques du Conseil Régional, 2000).

Dans cette réflexion politique sur le tourisme industriel, l'activité touristique est considérée comme un élément d'aménagement du territoire et une source de développement local. A partir de ce moment là, le tourisme industriel va être utilisé et organisé pour produire de la richesse et aider au développement économique de territoires en souffrance.

Le service tourisme du Conseil Régional et le CRT ont à peine débuté de manière active leur politique de mise en valeur touristique du patrimoine. Ils mènent des actions d'incitation vis-à-vis des entreprises et des communes et encadrent et orientent les projets en cours pour les faire entrer dans les schémas qu'ils ont établis. Ces organismes ne sont pas moteurs dans les projets mais peuvent intervenir dans la redéfinition d'initiatives en cours quand celles-ci sollicitent le soutien des pouvoirs publics.

C'est ce qui s'est passé pour la commune d'Etaples sur le littoral du Pas de Calais. La ville désire développer sa politique touristique et a demandé conseil auprès du service tourisme du Conseil Régional. Celui-ci a orienté le positionnement touristique de la ville autour du thème de la pêche artisanale. L'action a consisté à se servir d'une tradition professionnelle locale pour mettre en place une filière touristique permettant de donner une identité et une visibilité à la ville. La ville d'Etaples a déjà sur son territoire deux musées ayant trait à l'activité maritime et aux traditions locales : le Musée de la marine d'Etaples et le Musée Quentovic. Ces deux espaces muséographiques vont être reconfigurés pour faire partie d'un ensemble de sites valorisant la pêche artisanale. Un espace scénographique est en cours de constitution pour retracer l'histoire de la pêcherie artisanale et les méthodes de travail employées. En parallèle, un ancien chantier de construction navale est réhabilité en vue d'y faire un musée de la menuiserie et d'y développer des activités de rénovation de bateaux et des démonstrations de métiers liés au bois dans le cadre de la mer. La ville a également fait l'acquisition de plusieurs Maisons de pêcheurs afin de les aménager pour recevoir du public et leur montrer l'habitat et la vie quotidienne des pêcheurs au 19^{ème} siècle. Toute la commune s'est positionnée sur la filière pêche, comme la ville de Desvres l'a fait avec la faïence. La politique touristique est ici menée conjointement à une politique culturelle de valorisation de l'identité locale. Les musées sont les lieux de mémoire et l'espace scénographique est davantage conçu comme un produit touristique. Ainsi, la ville mène deux actions. Elle structure son territoire et ses habitants autour d'une thématique identitaire qui permet de renforcer son image et de légitimer les pratiques culturelles et sociales locales. Dans un même temps elle crée une attractivité touristique source de développement en attirant le public sur un objet original par rapport aux communes avoisinantes - la ville du Touquet voisine est une

station balnéaire très prisée - et elle s'inscrit aussi dans un réseau plus large sur le thème de la mer en coopération avec Nausicaa, centre européen de la mer¹⁶, situé à Boulogne-sur-Mer.

Le service tourisme de la Région a également repositionné le projet muséographique d'une entreprise privée, l'entreprise de fabrication de crayons Conté, située à Boulogne-sur-Mer et à Samer dans la région du desvrais. A l'occasion de la construction d'une nouvelle unité de production à Samer, les dirigeants de l'entreprise souhaitaient effectuer une opération de promotion de leur activité en créant une Maison du crayon. Celle-ci devait servir avant tout d'outil marketing pour être une vitrine de l'activité. Le projet initial prévoyait d'installer la Maison dans la ville de Boulogne, où l'entreprise possède une autre unité de production, afin de bénéficier des flux touristiques engendrés par Nausicaa. L'action du service tourisme a consisté à redéfinir le projet pour qu'il puisse servir à la fois d'instrument de promotion pour l'entreprise et qu'il constitue un élément moteur de développement pour un territoire en demande. Il a été décidé que la Maison du crayon serait installée à Samer et que le nouveau site de production serait conçu de manière à pouvoir accueillir des visites du public. La volonté est de faire un équipement structurant qui puisse être "moteur de développement local"¹⁷. Parallèlement, le territoire de Samer est en recherche de dynamisation, l'idée est donc d'associer les élus politiques du secteur et l'entreprise afin qu'ils élaborent ensemble une politique d'aménagement qui puisse être source de développement local. Il ne s'agit pas d'importer artificiellement une entreprise et d'en faire un élément d'identification du territoire de manière totalement déconnectée de la réalité historique. L'entreprise est déjà installée à Samer depuis longtemps et est un élément de l'histoire du territoire, mais qui ne fait pas l'objet d'un investissement particulier. L'action touristique consiste à saisir un des éléments moteur du territoire, puisqu'il s'agit d'une entreprise dynamique et importante en terme d'emplois pour le secteur, de faire en sorte qu'il soit approprié par les décideurs politiques locaux et qu'ensemble, acteurs économiques et acteurs politiques construisent une logique de territoire prenant pour base des éléments industriels qualifiés de patrimoine et de représentants d'une tradition locale.

Dans ce cas l'identité territoriale n'émane pas du corps social, il ne s'agit pas d'une demande de la part de la population. Il s'agit plutôt de susciter une identité, de "fabriquer" une tradition, qui existe peut-être de manière latente mais qui n'est pas explicite, pour qu'ensuite le

¹⁶ Il s'agit d'un complexe d'aquariums, couplé à une pédagogie sur l'histoire de la pêche et des activités en haute mer.

¹⁷ Propos du responsable du service tourisme du Conseil Régional, 2000.

territoire puisse s'en servir pour mettre en place sa politique d'aménagement et de développement.

1.2- La légitimation des logiques d'action par le recours au patrimoine

Les services du tourisme font émerger une identité industrielle pour l'utiliser comme levier de développement pour des territoires en attente de reconnaissance et à la recherche d'éléments porteurs de développement. Les acteurs institutionnels se basent sur une identité réelle du territoire ou tout au moins sur des éléments appartenant à la tradition industrielle locale, pour mettre en place des projets, susciter une identification qui n'était pas nécessairement émergente ou majoritaire.

Dans ces situations, le patrimoine est considéré comme un produit d'appel qui va permettre d'engager une dynamique économique. Aucun lien réel n'est fait avec le passé, ni la mémoire, il n'y a pas de considération historique. Il s'agit vraiment de l'utilisation d'un potentiel pour un développement présent et futur. Pour les différents projets présentés et soutenus par les acteurs du tourisme, il y a une déconnexion avec les services de l'action culturelle. Aucune action n'est menée en commun et si un secteur est investi par l'un, il est abandonné par l'autre. Cette situation produit deux constructions patrimoniales parallèles, l'une basée sur la préservation du patrimoine en tant qu'élément de la culture, l'autre sur la valorisation d'éléments patrimoniaux comme outils du développement économique. Ce qui est commun aux deux approches c'est que dans un cas comme dans l'autre le patrimoine est saisi comme un porteur de significations symboliques qui peuvent aider le territoire à trouver une cohésion, une cohérence et à produire des mobilisations collectives.

L'étude des acteurs économiques et du tourisme montre la valorisation du patrimoine comme une action très rationnelle et calculée. Il s'agit de l'exploitation d'un potentiel à un moment donné parce qu'il apparaît à cette période comme le moyen le plus opportun pour produire de la richesse. Afin que la valorisation du patrimoine industriel n'apparaisse pas comme une exploitation des ressources patrimoniales, les acteurs institutionnels produisent un discours a posteriori sur l'importance de l'histoire industrielle et de la mémoire dans la région Nord - Pas de Calais. Ils replacent leur action dans un contexte historique et montrent leur action présente comme le résultat d'une réflexion entamée dès les années soixante dix. Pour justifier l'institutionnalisation du patrimoine depuis une dizaine d'années, ils datent leur intérêt pour la chose industrielle vingt ans en arrière par rapport à leurs premières actions et font

ainsi apparaître ces dernières comme un processus de deuil et de réappropriation collective des industries.

Le discours de la responsable de la Direction Régionale du Tourisme, antenne déconcentrée du Ministère du tourisme en région, est particulièrement éclairant sur cette reconstruction a posteriori de l'engagement patrimonial des acteurs institutionnels. Nous avons eu l'occasion de le souligner à la fin de la première partie de la thèse. Le tourisme industriel est présenté comme l'aboutissement d'un long processus de réflexion ayant conduit les acteurs institutionnels à engager une logique d'action après avoir respecté un temps de deuil et avoir détourné l'attention des publics sur d'autres tourisimes. Dans la réalité, il semble que le patrimoine industriel ait longtemps été négligé par les décideurs du tourisme car il véhiculait une image négative du territoire. Il avait également une connotation nostalgique, voire passéiste et n'aurait pas pu attirer de clientèles.

"Avant on ne voulait pas faire du tourisme industriel une priorité de développement. C'était une image industrielle que l'on voulait continuer à cacher. Et maintenant que l'on est assis sur des bases touristiques assez solides, on va pouvoir exploiter ce gisement. (...) Ce qui n'empêchait pas pendant ce même temps les gens de la culture de le valoriser ce patrimoine, je pense là à Fourmies, à Lewarde, au Musée portuaire, c'était des éléments dont on n'a pas pu tout de suite faire des produits touristiques et ce sont aujourd'hui ceux qui marchent le mieux. (...) C'est vrai que tout ce qui touche aux traditions populaires, au tourisme de découverte économique, on se rend compte qu'il y a vraiment des cibles de clientèles très intéressées." (Mme T., DRT ; HM, 2000).

C'est en observant les acteurs culturels que les acteurs du tourisme ont pris conscience des potentialités du patrimoine industriel. Sans cette première action de patrimonialisation de l'industrie par la culture, il n'est pas du tout certain que les responsables du tourisme se soient un jour intéressés au tourisme industriel. Ils ont en fait suivi l'action culturelle car celle-ci a rencontré une adhésion populaire. La construction patrimoniale a été le fait des acteurs associatifs et culturels et ensuite les acteurs économiques ont récupéré les éléments construits pour les opérationnaliser et les faire entrer dans un schéma de développement.

Le tourisme, si à première vue il constitue une instrumentalisation du patrimoine qui peut être une déformation de la mémoire, permet également une reconnaissance de l'identité industrielle de la région par ses habitants et par l'extérieur. En faisant du patrimoine industriel l'élément d'attraction majeur du territoire au plan touristique, cela conduit à légitimer les pratiques culturelles et l'identité régionale et en même temps cela permet de cautionner l'ensemble des politiques mises en œuvres sur le territoire régional.

2- Un secteur concurrentiel

Si une action de mise en réseau des acteurs du tourisme industriel est entamée par le biais du groupe faïence, il n'est cependant pas possible de parler de concertation d'ensemble et d'accord concernant la forme à donner à ce type de tourisme et la manière de valoriser le patrimoine. Chacun des acteurs institutionnels travaille de manière indépendante et souvent déconnectée des autres, ce qui produit un certain nombre de confusions et freine l'organisation patrimoniale. Les acteurs de terrain, associatifs, musées ou entreprises déplorent souvent cette attitude de la part des pouvoirs publics et des acteurs économiques comme les chambres de commerce. Les discordances entre décideurs politiques et économiques sont nombreuses et démontrent que chacun tente de s'approprier le patrimoine pour apparaître comme l'acteur privilégié de son opérationnalisation.

Un exemple permet de comprendre les blocages existants.

La CRCI développe des actions envers les entreprises pour mettre en place un tourisme de découverte économique depuis 1993. Pour cela elle a contacté un certain nombre d'entrepreneurs pour leur demander d'ouvrir leurs portes et de participer à des circuits de visite de sites industriels et techniques. Parallèlement, le CRT a inauguré en 1995 une filière tourisme industriel. Dans ce cadre, des contacts ont été noués avec différentes entreprises et certains musées en vue de monter une filière touristique et d'organiser ce secteur. Le CRT a ainsi organisé différentes manifestations et a encouragé les entreprises à pratiquer des visites publiques. En partenariat avec le service tourisme du Conseil Régional, le CRT a mis en place en 1996-97 un groupe pilote de visites d'entreprises. Il s'agissait de réunir quinze à vingt grandes entreprises régionales afin de discuter des possibilités d'instaurer des visites de sites régulières. L'objectif du groupe de travail était de cerner les difficultés rencontrées par les entreprises quand elles désiraient s'ouvrir au public et d'élaborer des solutions pour établir un manuel de la visite d'entreprise. Finalement ce projet n'a pas été mené à son terme. Officiellement il s'est avéré que le travail que cela représentait était trop important pour le CRT, de plus les entreprises n'ont pas adhéré au niveau souhaité car il ne leur était pas proposé de contre partie financière. La raison officielle de cet échec est l'absence de lien avec les actions de la CRCI qui initiait depuis peu une démarche semblable.

Le problème est que les entreprises ont été sollicitées pour la même chose par les deux organismes, sur une même période. De 1995 à 1998, le CRT et la CRCI ont mené les mêmes actions auprès des entreprises sans la moindre concertation. Certaines unités de production se voyaient ainsi proposer des journées portes ouvertes ou la figuration dans une liste

d'entreprises à visiter par les deux institutions et cela à quelques jours d'écart. Cela a produit des tensions évidentes dans le monde économique, et les entreprises ont cessé de répondre aux sollicitations concernant le tourisme industriel. Cette exaspération vient de la non communication entre structures et de la concurrence que se livraient le CRT et la CRCI par l'intermédiaire des entreprises. Chacune avait perçu le potentiel du patrimoine industriel et souhaitait être l'organisme fédérateur et donc dirigeant. C'est finalement le CRT qui a laissé la place. La CRCI ayant des contacts plus avancés avec les entreprises, c'est elle qui est apparue comme le moteur du tourisme industriel. A côté de ces deux acteurs, Proscitec essayait dans le même temps d'initier une fédération de visites d'entreprises, l'association a rapidement dû céder devant le poids de ses adversaires.

"L'investissement du CRT auprès des entreprises aujourd'hui est resté en stand by. Le CRT a pris un peu de recul. (...) Le fait que le CRT ait pris un petit peu de recul sur ce dossier là est lié au fait qu'il y a une autre structure institutionnelle dans le Nord - Pas de Calais qui s'intéresse beaucoup à cette histoire là, c'est la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. En clair à cette époque CRCI et CRT faisaient un petit peu le même travail en parallèle avec les mêmes entreprises et au bout d'un moment ça a coïncé." (M. D., CRT ; HM, 2000)

En 1998 les deux organismes ont mis en place une première collaboration pour effectuer la formation des guides salariés des entreprises. Mais, si la formation a eu lieu, les résultats n'ont pas débouché sur la mise en place de visites systématiques :

"ça a été mitigé au niveau des résultats en fait. Les guides ont eu une formation longue, mais en fait ils ne sont pas forcément restés guides dans l'entreprise. Enfin, bizarrement ça leur a permis une promotion interne, c'est assez étrange." (Mme G., CRCI ; HM, 2000).

Les pouvoirs publics se sont investis financièrement dans une opération en faveur des entreprises pour mettre en place la filière touristique mais sans que cela leur permette d'imposer un contrôle sur la filière. Les entreprises n'ont pas répondu en adhérant à la démarche et sont restées sur des positions individuelles. Après cet échec le CRT a mis de côté ses actions envers le tourisme industriel.

En l'an 2000 une nouvelle convention de partenariat a été signée entre la CRCI et le CRT. Les deux institutions ont convenu d'élaborer ensemble leur politique touristique et de définir clairement le rôle de chacun afin de ne pas s'adresser d'une voix discordante aux entreprises. De plus, l'inscription du tourisme au contrat de plan 2000-2006 signifie une plus grande implication des pouvoirs publics et le redémarrage de nouvelles actions. Le CRT et le service tourisme du Conseil Régional mènent une politique commune car ils sont en fait les

deux branches de l'organisme touristique du Conseil Régional, il n'y a pas d'opposition entre eux, le CRT ayant été créé par le Conseil Régional.

Les relations entre CRT et CRCI se sont améliorées mais la méfiance demeure. La CRCI a entamé la première des actions envers le tourisme industriel et les initiatives postérieures du CRT lui ont paru comme une dépossession de son action et une remise en cause de sa légitimité. De son côté, le CRT a engagé des frais et a mis en place un certain nombre d'actions qu'il ne souhaite pas voir reprises par la CRCI sans qu'une filiation ne soit clairement établie à son avantage quant à l'origine des projets. La signature de la convention doit justement rétablir un équilibre entre les partenaires.

Les relations entre ces acteurs principaux et les autres acteurs touristiques tels que les offices du tourisme ou certains syndicats mixtes, comme celui du littoral, sont elles aussi très faibles, voire inexistantes. Les discours officiels disent la nécessité d'échanges et affirment une coopération transversale mais dans les faits rien de tel n'existe. Pris dans sa politique et dans son fonctionnement, chaque organisme a tendance à travailler seul et à se préoccuper avant tout des clients potentiels et des entreprises à capter.

Si jusqu'aux années 90 le tourisme industriel n'était pas considéré comme une filière viable et comme une source d'attraction possible, aujourd'hui il suscite de l'intérêt et différents acteurs tentent de se positionner sur ce créneau pour en retirer des avantages. La place du patrimoine dans ce processus est ambiguë. Il n'est parfois qu'un prétexte pour développer la communication de l'entreprise et il est avant tout considéré comme un outil marketing. A d'autres moments, la mise en tourisme témoigne pour les entreprises d'une réelle volonté de transmettre son savoir et son savoir-faire et d'établir un pont entre les travailleurs et le public. Pour faire la part des choses entre instrumentalisation à vocation économique et utilisation pour créer du lien social, il conviendrait d'analyser chaque initiative entrepreneuriale de manière particulière et approfondie. Il n'est pas question de cela ici, mais davantage d'énoncer les différentes formes de constructions patrimoniales par les acteurs pour comprendre le rôle du patrimoine dans la structuration sociale.

CONCLUSION

Les différents points développés font apparaître le patrimoine industriel comme un outil dont la fonction serait déterminée par le contexte économique et social dans lequel il se trouve.

Dans les musées d'entreprise, le patrimoine est pris dans un double processus. Il est à la fois un moyen de transmission des savoirs et un outil de reconnaissance pour les entrepreneurs. Il permet d'inscrire l'entreprise dans un territoire et de lui donner une certaine légitimité. Il est aussi un instrument de communication et de publicité et se trouve dans ce cas rattaché à la stratégie marketing de la firme.

Quand les acteurs institutionnels adaptent la problématique patrimoniale au tourisme, ils sont conscients qu'ils se saisissent d'éléments culturels porteurs de significations symboliques et vecteurs potentiels de mobilisations. Ils se servent alors de l'identité industrielle pour susciter un développement local ou sectoriel.

L'inscription du patrimoine industriel dans la politique touristique régionale confirme le rôle structurant du patrimoine dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il apparaît comme un moyen de dynamisation, aussi bien pour les acteurs économiques que pour les acteurs politiques. Il permet de donner une visibilité accrue à un territoire, de le définir et d'identifier les ressources disponibles susceptibles de produire un développement.

La vocation touristique du patrimoine industriel n'a fait que suivre la tendance initiée dès le milieu des années soixante-dix par le Ministère de la Culture et le Ministère du tourisme concernant le patrimoine culturel d'une manière générale. A cette époque il n'était pas encore question d'un patrimoine industriel, tout au moins institutionnellement, l'intégration du patrimoine dans le circuit économique a d'abord débuté par une exigence de "rentabilité" des monuments classiques. Le Ministère de la Recherche et de la Technologie inscrit également, en 1985, le tourisme industriel comme une priorité et est une nécessité afin de développer la diffusion de la culture scientifique et technique.

Jean-Michel Leniaud (1992) analyse ce glissement de la vocation du patrimoine, il ne doit plus "être" mais il se doit de "servir". Sous couvert de rentabilité - rentabilité en grande partie illusoire quand on analyse le bénéfice apporté par les visites de monuments par rapport aux coûts engendrés pour leur conservation - le patrimoine entre dans l'industrie touristique au risque de perdre sa vocation première de représentant de la culture. Pour J-M. Leniaud, "de symbole qu'il était, le voici ravalé au rang de machine à produire, d'instrument de taxe parafiscale" (Leniaud, 1992, p.68). Les Châteaux et autres monuments du patrimoine culturel

national sont mis à disposition du public, officiellement pour permettre un accès de tous à la culture. Il s'agit aussi d'inciter à la consommation et de produire de la valeur ajoutée autour de sites dont le coût d'entretien ne peut continuer à être assuré que s'ils ont une utilité visible et immédiate. La mise en tourisme du patrimoine peut être analysée comme une forme de démocratisation de la culture, je ne m'attarderai cependant pas sur cette question. Ce qui m'intéresse plus fondamentalement est de pouvoir situer une limite entre utilisation "légitime" du patrimoine par ceux qu'il représente et instrumentalisation de celui-ci au profit de quelques uns. Les abus de l'utilisation touristique du patrimoine ne se sont pas fait attendre, des sites comme la Grotte de Lascaux ont failli disparaître à cause d'un excès de tourisme. En ce qui concerne le patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais, sa vocation touristique est naissante. L'utilisation "raisonnée" de celle-ci va dépendre des jeux de relations entre acteurs et du rôle qu'ils souhaitent faire jouer au patrimoine.

Le tourisme apparaît comme un moyen sûr d'enrichissement dans un contexte d'augmentation des temps de loisirs et cela malgré un contexte économique global guère toujours favorable. Les acteurs politiques du Nord - Pas de Calais ne font finalement que transposer l'idéologie nationale en l'adaptant aux spécificités de la région. Le Nord - Pas de Calais ne peut faire visiter des châteaux mais il a des usines qui peuvent constituer un "produit culturel attractif". C'est ainsi que le patrimoine industriel est instrumentalisé pour servir des intérêts politiques et économiques. Le tourisme industriel est cependant loin d'être généralisé et s'apparente davantage pour l'instant à un projet de rationalisation des lieux de mémoire pour en faire des outils plutôt qu'à une utilisation systématique et organisée des éléments patrimoniaux. C'est la négociation entre les acteurs, associatifs, économiques et politiques, qui dira le devenir du patrimoine.

CHAPITRE 9

LE PATRIMOINE AU CŒUR DES STRATEGIES POLITIQUES.

L'INVENTION POLITIQUE DU PATRIMOINE

INTRODUCTION

J'ai déjà énoncé la nécessité de décrire l'ensemble des acteurs engagés dans la production patrimoniale et la valorisation du patrimoine afin de saisir le processus de construction de l'industrie comme tradition adaptée à l'époque moderne. Les acteurs politiques sont le dernier maillon de la chaîne patrimoniale. De par leur position de représentants légaux et officiels de la population et des territoires, se sont eux qui détiennent les clefs du devenir du patrimoine industriel.

Ces derniers acteurs ont ceci de particulier qu'ils possèdent le pouvoir de gouverner. Ce pouvoir, ils souhaitent le conserver, pour cela ils doivent s'inscrire dans une certaine continuité, apparaître comme une autorité légitime et comme celle qui peut être le meilleur garant de la pérennité du groupe. Pour s'inscrire dans le temps, les politiques élaborent des stratégies de pouvoir qui visent à les faire accepter par la population et à faire accepter leur manière de gouverner. Ils ne peuvent imposer leurs décisions à long terme sans avoir une assise solide, qui repose sur quelque chose de plus consistant qu'un mandat électif ou une capacité à gérer les affaires du territoire. Ils ont besoin d'une légitimité symbolique en plus de leur légitimité administrative. Sous la monarchie, le roi justifiait son pouvoir par le caractère divin de sa nomination, il n'était plus à partir de ce moment là un simple serviteur du pays mais le représentant d'une fonction voulue par Dieu, dépassant les volontés individuelles pour s'inscrire dans une intemporalité qui empêchait toute remise en cause de son pouvoir. Si le processus démocratique permet aujourd'hui aux habitants de choisir leurs dirigeants, le cadre dans lequel s'exerce leur pouvoir a besoin pour perdurer de s'appuyer sur la tradition qui fait apparaître ce mode de gouvernement comme celui correspondant à l'histoire et à l'identité collective de la communauté concernée.

Le patrimoine industriel apparaît comme l'un des fondements de l'identité régionale du Nord - Pas de Calais. C'est à ce titre que les acteurs politiques s'y intéressent. En se revendiquant les héritiers de la tradition industrielle, ils légitiment leur pouvoir et ancrent leur autorité dans le symbolisme autant que dans les institutions. Cependant, il n'existe pas qu'une seule catégorie d'acteurs politiques dans le Nord - Pas de Calais, il existe différents niveaux d'autorité et chacun donne sa vision du patrimoine industriel et en fait un instrument de sa politique.

Dans un premier point je m'intéresserai à certains de ces échelons pour voir quelle est leur attitude vis-à-vis du patrimoine industriel et quel est le rôle qu'ils lui font jouer. Le premier niveau de gouvernement régional concerné par le patrimoine industriel est composé des services déconcentrés de l'Etat et du Préfet. La Drac représente le Ministère de la Culture et elle est chargée d'appliquer les directives du gouvernement en région. Cela ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes, surtout dans une région traditionnellement ancrée dans l'opposition et qui a très tôt marqué ses distances avec le pouvoir central et manifesté le désir de s'auto-administrer. Les conseils généraux du Nord et du Pas de Calais sont un second échelon du pouvoir qui semble hésiter entre sa soumission au pouvoir de l'Etat et la tentation d'une politique territorialisée. Les municipalités constituent le troisième type d'acteurs présenté. Ils sont au premier plan de la valorisation patrimoniale et tentent souvent de préserver leur territoire en s'appuyant sur une "identité locale" source de légitimation.

Le second point sera consacré au Conseil Régional du Nord - Pas de Calais. C'est la principale instance politique et administrative qui s'approprie le patrimoine industriel et en fait un des instruments clefs de sa politique. Il s'agira de voir de quelle façon le Conseil Régional s'est intéressé au patrimoine industriel et en quoi celui-ci constitue un facteur de pérennisation du pouvoir régional.

Le dernier point consistera en une ouverture sur le contexte européen. Le patrimoine industriel apparaît en effet depuis une dizaine d'années comme un enjeu européen. Là encore, son pouvoir symbolique est saisi pour produire de la cohésion et tenter de faire accepter l'autorité de l'institution européenne.

I- Le patrimoine industriel et les acteurs politiques dans le Nord - Pas de Calais, un engagement sélectif pour des enjeux différents

1- La politique patrimoniale de la DRAC, le pouvoir de l'Etat

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est l'antenne déconcentrée du Ministère de la Culture en région. Elle mène depuis le début des années 90 une politique d'inventaire et de protection du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais. Dans les années 70 et 80, quelques sites industriels ont été protégés, telle que l'Usine textile Motte-Bossut à Roubaix en 1978. Mais il ne s'agissait là que d'actes marginaux, à partir des années 90 la politique a été plus volontariste. En tant que représentant de l'Etat, la Drac entretient des relations complexes avec les acteurs régionaux de la valorisation du patrimoine industriel, elle véhicule la politique de l'Etat et du ministère tout en essayant de s'adapter aux spécificités de la région et aux revendications qui en émanent.

La politique d'inventaire et de classement tente de faire entrer le patrimoine industriel dans les normes classiques du patrimoine et de contrôler le foisonnement patrimonial qui se fait jour. Les musées du patrimoine industriel sont peu nombreux à être reconnus par la Direction des Musées de France. La reconnaissance de ces musées et de la qualification de leurs promoteurs reste encore délicate et laisse apparaître des conflits latents entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux. L'Etat a pendant longtemps été le seul à décider du contenu du patrimoine et de l'attitude à avoir envers les monuments (Leniaud, 1992). L'apparition de "nouveaux patrimoines", tel que le patrimoine industriel, et de nouveaux médiateurs que sont les acteurs associatifs et les pouvoirs politiques locaux, a remis en cause l'hégémonie étatique et provoqué un bouleversement dans l'organisation et la gestion du patrimoine. Le développement de la problématique patrimoniale, le "tout patrimoine", le "trop" patrimoine diront certains, remet en cause la légitimité de l'Etat à imposer ses choix sans concertation et à faire du patrimoine l'instrument de sa justification et de son pouvoir.

1.1- La politique d'inventaire et de classement de la Drac dans le Nord - Pas de Calais

Deux services au sein de la Drac s'intéressent plus particulièrement au patrimoine industriel. Il s'agit du service de l'Inventaire Général et de celui des Monuments Historiques.

Le service de l'Inventaire se situe en amont de la sauvegarde du patrimoine. Il est chargé de recenser l'ensemble des sites patrimoniaux et de produire une documentation exhaustive par le biais d'études et de publications. Dans le Nord - Pas de Calais, ce service dispose d'une *cellule patrimoine industriel* pour laquelle deux personnes sont chargées de réaliser l'inventaire complet du patrimoine industriel régional. Une première campagne d'inventaire au début des années 90 a conduit à l'inscription et au classement d'un certain nombre de sites miniers. Une seconde campagne thématique a ensuite été lancée sur les secteurs de la brasserie et de la malterie.

Le service des Monuments Historiques intervient après celui de l'Inventaire. Il est chargé de la protection, de la restauration et de l'entretien du patrimoine. Il mène des actions coordonnées avec le service de l'inventaire en ce qui concerne le patrimoine industriel. Le conservateur des monuments historiques se sert de la base de données établie par l'inventaire pour sélectionner les sites à conserver et les proposer à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) puis au Préfet de région qui signe les arrêtés.

Il existe deux niveaux dans la protection du patrimoine, l'inscription et le classement. L'inscription est un référentiel régional, elle se fait au sein des CRPS et accorde au patrimoine le label de monument historique au plan régional. Le classement est un référentiel national et c'est lui qui décide des sites qui doivent apparaître comme le patrimoine de la nation et plus seulement comme celui d'une région.¹

A ce jour, peu de protections ont été prononcées pour les sites de patrimoine industriel. L'Etat adopte une politique plus volontariste depuis peu : ce n'est réellement que depuis 1997 que le nombre de sites industriels érigés au rang de monuments historiques progresse. En 1998, dans le Nord - Pas de Calais, une commission de protection a été menée uniquement sur le patrimoine industriel. C'était la première fois qu'une telle réunion en vue d'une protection était consacrée exclusivement au patrimoine industriel. A cette occasion, onze sites ont été promus au rang de monuments historiques, principalement dans les domaines textile et brassicole. L'Etat opère aujourd'hui une récupération du patrimoine industriel et mène une

¹ Ministère de la Culture, *Patrimoine, Etat et culture*, Paris, La Documentation française, 1992.

opération d'institutionnalisation de celui-ci à travers son inscription dans les monuments historiques. Pour justifier leur engagement tardif, les responsables de la culture évoquent la nécessité de laisser à la population locale un temps de deuil après le déclin des activités industrielles. Les objets industriels n'étaient en fait jusque récemment pas considérés comme des objets patrimoniaux par le Ministère de la Culture. C'est le développement des friches et les pressions exercées par les acteurs associatifs ou universitaires qui ont conduit à une réflexion sur le devenir des traces de l'industrie et leur intégration possible au sein du patrimoine national. Si le Ministère de la Culture et la Drac sont aujourd'hui conscients de la valeur du patrimoine industriel en tant que marqueur de territoires et support d'une mémoire collective, ils l'appréhendent toujours comme un patrimoine problématique. Sa sauvegarde est sélective sous prétexte que les matériaux de construction ne s'y prêtent pas ou que la conservation d'une usine risque d'avoir un effet freinant pour le développement du territoire. Davantage que pour les autres patrimoines, il est demandé au patrimoine industriel de servir, de justifier les dépenses que sa conservation occasionne. L'un des responsables du service des Monuments Historiques de la Drac, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, regrette le peu de possibilités de réutilisations qu'offrent les sites industriels. Même si le discours officiel place le patrimoine industriel au même titre que les autres patrimoines, dans la réalité il n'est pas traité de la même manière car il ne répond pas tout à fait aux critères établis pour définir ce que doit être un patrimoine.

La Drac du Nord - Pas de Calais a néanmoins su s'adapter aux réalités locales et mène de plus en plus souvent des actions de sauvegarde et d'animation envers le patrimoine industriel en partenariat avec le Conseil Régional ou les Conseils Généraux.

1.2- La Drac et les musées du patrimoine industriel, une relation ambivalente

Si la politique d'inventaire et de protection du patrimoine industriel semble désormais bien engagée dans la région Nord - Pas de Calais, les musées consacrés à ce patrimoine ont encore beaucoup de difficultés à se faire reconnaître des milieux institutionnels. Seule une minorité de musées techniques sont reconnus par la DMF et classés "musées contrôlés"². La plupart est ignorée des acteurs muséographiques officiels et n'a pas de relation avec la Drac.

Il existe au sein de la Drac une "direction des musées" chargée d'encadrer les musées contrôlés par l'Etat en s'assurant du bon fonctionnement des structures, de la qualité des

² Voir dans le chapitre 3 de la première partie, la carte des musées du patrimoine industriel contrôlés.

collections et de la compétence du personnel. Elle a également pour fonction de conseiller les initiateurs de projets et de qualifier leur action.

Il existe quarante cinq musées contrôlés dans la région, parmi eux seuls huit sont des musées traitant d'un domaine industriel. La plupart des musées relevant de l'industrie ne sont pas connus de la direction des musées. Dans le cas contraire, un regard généralement sévère est porté sur eux du fait de leur statut souvent associatif et du manque de qualification officielle des acteurs qui en ont la charge.

"Walters Arenberg, le site minier, je connais. J'ai vu récemment un aménagement fait pour une manifestation tout à fait ponctuelle, alors c'est toujours terrible parce que vous avez l'ancien mineur qui veut absolument raconter comment c'était et qui, n'étant pas professionnel, fait des trucs complètement aberrants. (...) Alors c'est plein d'affect et c'est complètement incohérent. (...) Quelque part ça me gêne parce que c'est une espèce de refuge contre le temps qui passe. (...) Le musée de Harnes par exemple, la partie minière, c'est complètement incohérent, c'est l'accumulation de témoins sans ordre, sans rien. Il y a des choses très sympas mais je ne vois pas ce que l'on peut en retirer sauf la personnalité du créateur du musée. " (Mme B., direction des musées, Drac ; HM, 1999).

Il y a une remise en cause de la validité des musées associatifs et municipaux du patrimoine industriel car ils ne sont pas organisés par des professionnels de la conservation tels que les envisage la DMF. La valorisation muséographique du patrimoine industriel est envisagée comme un acte avant tout passéiste et nostalgique, sans apport de connaissances. L'institution culturelle nationale a tendance à rejeter ces initiatives populaires de patrimonialisation car elle n'en a pas la maîtrise et elle ne se fait pas selon les normes décidées par l'Etat. Le patrimoine est encore considéré comme un affaire d'Etat et ne doit pas être laissé aux mains d'acteurs non formés par les instances officielles et qui véhiculent une image non contrôlée du patrimoine culturel de la nation.

Les musées du patrimoine industriel qui sont contrôlés par l'Etat se plaignent de l'attitude du service des musées de la Drac et de la DMF en général. Ils vivent le contrôle comme une intrusion dans leur travail et comme une remise en cause de leurs compétences. Ils adhèrent à la notion de rigueur scientifique exigée par les institutionnels mais perçoivent l'action de la DMF comme une tentative constante et récurrente de formater le patrimoine industriel pour le faire entrer dans des critères institutionnellement établis sans prise en compte de la spécificité de ce genre de patrimoine.

"Donc ce n'est pas que je rejette fondamentalement les choses, mais la plupart du temps une idée de musée, et j'en reçois tout le temps, c'est basé sur la nostalgie. Alors bien sûr

il faut transmettre aux autres, ok il faut transmettre, mais est-ce un musée qui doit faire cela ? Il y a d'autres modes de transmission." (Mme B., Drac ; HM, 1999).

Le musée n'est pas considéré comme un lieu de transmission des savoirs et de l'histoire, il ne doit donc pas avoir de fonction mémorielle. La conception de l'espace muséographique reste cantonnée à une vision très classique de lieu d'expression artistique sans connexion avec l'évolution sociale. Les acteurs s'intéressant au patrimoine industriel sont qualifiés de rétrogrades et leur action est soupçonnée d'invalidité car elle ne correspond pas aux orientations décidées par le Ministère de la Culture. La mise en avant du caractère nostalgique des projets sert à les disqualifier et à leur ôter toute prétention scientifique. Du côté de la direction des musées, le développement du patrimoine et l'apparition de nouveaux acteurs est perçu comme une menace pour l'intégrité du patrimoine national et du message culturel véhiculé. La dispersion qui se produit avec l'émergence de nouveaux domaines patrimoniaux est une remise en cause du pouvoir de l'Etat sur les représentations symboliques et la menace de voir se former des représentations contraires à celles initialement formulées par les professionnels de la culture. C'est pourquoi il arrive fréquemment à la direction des musées de la Drac Nord - Pas de Calais de tenter de décourager des initiatives locales de création de musées techniques : *"La plupart du temps dans les projets il y a très peu de collections, il y a des envies de collections ou des collections complètement disparates à partir desquelles on ne peut pas tenir de discours cohérent. Et sans collection, pas de musée, c'est clair. Donc là on arrête tout, ou on essaye de faire tout arrêter." (Mme B., service musées, Drac ; HM, 1999).*

La difficile intégration du patrimoine industriel dans le patrimoine culturel national ne tient pas tant à sa nature qu'à la coopération qu'il suppose avec des acteurs issus de la population locale, non professionnels et qui heurtent la conception régaliennne classique du patrimoine.

1.3- L'invention régaliennne du patrimoine

Le patrimoine industriel, comme d'autres types de "nouveaux patrimoines", apparaît comme une remise en cause de la gestion uniquement étatique du patrimoine et de l'imposition par le pouvoir central des formes que le patrimoine doit prendre et des messages véhiculés. Un moment dépassé par le foisonnement patrimonial des dernières décennies, l'Etat tente de rattraper son retard et de reprendre le contrôle des initiatives populaires en intégrant le patrimoine industriel au patrimoine national et en tentant d'organiser et de réglementer ce nouveau champ.

C'est en 1989, sous l'égide de Jack Lang, que le Ministère de la Culture est invité "à réfléchir tout haut à l'élargissement de la notion de patrimoine culturel"³. La question des "nouveaux patrimoines" émerge alors de manière plus précise et les tenants officiels de la culture entrent dans un processus de concertation obligée avec les acteurs de terrain.

Face aux bouleversements économiques et sociaux et à l'accélération de l'évolution de la société, de nouveaux acteurs - des élus locaux, des travailleurs, des intellectuels - érigent au rang de patrimoine des objets et des lieux jusque là non considérés par l'Etat comme faisant partie de la culture nationale. J-M. Leniaud décrit en 1992 ce développement comme une "prolifération patrimoniale" et une "explosion culturelle" et envisage avec une certaine réserve la multiplication des initiatives locales de protection d'éléments patrimoniaux et la constitution de collections d'un nouveau genre par des acteurs non professionnels. Il perçoit ce développement patrimonial comme une remise en cause de la légitimité de l'Etat et la perte pour ce dernier de sa mainmise sur la culture nationale : "au point qu'au nom de ce qui est maintenant perçu comme le véritable patrimoine, le "patrimoine réel", on en vient à contester la représentativité du patrimoine classé, la légitimité du "patrimoine légal". Le patrimoine de l'opinion contre le patrimoine des experts de l'Etat" (Leniaud, 1992, p.33).

Cette attitude montre que l'arrivée de nouveaux domaines patrimoniaux, et surtout le fait que ce soient des nouveaux acteurs qui les aient fait émerger, est envisagée comme une menace par les titulaires officiels de la culture. En 1993, puis de manière plus précise en 2000, J-M. Leniaud est revenu sur ses propos qui, s'ils consistaient pour une part à encourager le développement des nouveaux patrimoines, concluaient d'autre part que le seul garant du patrimoine devait continuer à être l'Etat et que celui-ci se devait de placer sous son égide les patrimoines émergents. Il envisage à présent la diversité des acteurs comme une nécessité afin de préserver le patrimoine de toute instrumentalisation excessive et afin de permettre l'expression collective du plus grand nombre : "la patrimonialisation d'Etat n'est pas innocente : sous couleur de science elle est toujours susceptible de créer un unanimité factice en contradiction possible avec la société." (Leniaud, 2000, p.182).

Ce n'est qu'au milieu des années 80 que le pouvoir culturel a entamé un processus de déconcentration afin de permettre une gestion locale du patrimoine, ou tout au moins dans un premier temps de favoriser l'opinion des acteurs locaux dans le choix des édifices à sauvegarder. Il ne s'agit cependant pas d'une décentralisation patrimoniale, les Drac restent les

³ Extrait du discours de J. Lang cité par J-M. Leniaud, 1992, page 25.



représentantes de l'Etat et sont chargées de vérifier l'application des critères définis par celui-ci en matière de protection et de valorisation du patrimoine.

Dans une région comme le Nord - Pas de Calais, les acteurs associatifs et politiques se sont saisis de la question du patrimoine industriel avant même que l'Etat ne la considère comme telle. Il s'agissait de produire localement un patrimoine qui ne serait pas sous l'égide de l'Etat et qui permettrait d'identifier la région comme un lieu de pouvoir à part entière et comme un lieu de création culturelle. Si la Drac, dans cette région, cautionne en général les actions de protection du patrimoine industriel, elle remet cependant en cause la légitimité des acteurs locaux à conduire cette construction patrimoniale et doute de la validité de structures non soumises au contrôle de l'Etat et dont l'organisation autonome et de manière associative est regardée avec méfiance.

"Il ne suffit pas de mettre des collections dans un bâtiment et puis voilà, ce n'est pas un musée. Donc il y a un travail très difficile parce que beaucoup de gens s'imaginent que parce qu'ils ont un lieu, que ça y est, un lieu et des collections on fait un musée. (...) On empile des souvenirs du grand-père qui a fait les colonies avec les dentelles de la grand-mère parce qu'elle savait très bien les faire et puis les notes du curé et voilà le musée. Je plaisante mais c'est un peu ça, certains musées de province c'était ça." (M. M., Drac ; HM, 2000).

Les représentants de l'Etat remettent en cause les projets initiés par des non professionnels, c'est-à-dire des individus qui ne sont pas issus du corps des conservateurs de Paris. Si le projet n'émane pas du Ministère de la Culture, il ne pourra pas être de qualité, tel est ce qui est sous-tendu par les propos de ce conservateur. Une dichotomie est de plus induite entre Paris et la Province. Le modèle émane nécessairement de la capitale, c'est l'Etat centralisateur qui doit dicter ses règles aux régions car sans cela le risque est de voir émerger des patrimoines sans signification. Même si entre les différents services de la Drac des discordances se font jour quant au bien-fondé de la conservation du patrimoine industriel, l'unanimité est de mise quand il s'agit de condamner la volonté d'autonomie vis-à-vis de l'Etat des structures muséographiques ou des associations du patrimoine industriel.

"Moi je plaide pour une reconnaissance à part entière du patrimoine industriel. En tout cas si les écomusées ont créé un réseau national il faut bien que ce soit la DMF ou une direction voisine qui puisse prendre en charge complètement ce domaine. Comme on a fait entrer les arts premiers dans les collections des musées, il faudrait qu'on puisse faire entrer les sciences et les techniques à part entière et les musées de société dans les critères de la DMF." (Mme T., Drac ; HM, 2000).

Même si le discours est formulé en faveur du patrimoine industriel, il reste attaché au seul pouvoir décisionnaire de l'Etat. La reconnaissance du patrimoine industriel signifie qu'il doit passer sous l'autorité du Ministère de la Culture et se soumettre aux critères de la DMF.

Au niveau régional, certains musées techniques ont créé une fédération régionale des écomusées et musées de société⁴, celle-ci soulève beaucoup de réticences de la part de la Drac car le label dont se réclame la fédération n'a pas été délivré par le ministère. Cela témoigne du refus de l'Etat de laisser d'autres acteurs que lui-même organiser le patrimoine.

"Ce qu'on ne voudrait pas c'est d'avoir un ramassis de structures de tous niveaux. Enfin en tout cas c'est contraire sans doute à la volonté de l'Etat que de ne pas donner une qualité à l'objet que l'on regarde, que l'on subventionne, quelque chose dont on se sent dépositaire." (Madame T., Drac ; HM, 2000).

"Qui porte la fédération ? Est ce que c'est l'instance régionale, est-ce un partenariat Etat-Région ?, A mon avis la question est là. La reconnaissance doit s'appuyer sur certains critères et si c'est une fédération des écomusées je ne crois pas qu'à l'échelle régionale ce soit suffisant. Il faut peut-être d'abord qu'il y ait un label, une valeur nationale." (Mme T., Drac ; HM, 2000).

Les acteurs associatifs ne sont pas envisagés à eux seuls comme des interlocuteurs possibles et sérieux en ce qui concerne la gestion du patrimoine. Ils doivent au minimum être soutenus et dirigés par le pouvoir politique régional, pour pouvoir être considérés comme des interlocuteurs par les pouvoirs publics nationaux. Dans cette conception, c'est le politique qui doit dire et construire le patrimoine pour la société entière. C'est lui qui doit décider des valeurs de la population et qui doit lui fournir les moyens d'accéder à ces valeurs et de se les approprier. Il n'est pas question que la population fasse elle-même la démarche d'organiser ce qu'elle considère comme son patrimoine. Le modèle doit venir d'en haut pour être reçu par l'ensemble de la société et l'inverse n'est pas considéré comme possible : un patrimoine qui émergerait du corps social pour être adopté par l'Etat serait contraire à la doctrine d'un Etat jacobin qui se doit d'enseigner les valeurs aux foules.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de caricaturer la situation, le processus de décentralisation confère de plus en plus de compétences aux différents niveaux locaux et la multiplication des associations montre l'existence d'un pouvoir issu du corps social qui ne peut plus être ignoré. Cependant, l'habitude d'imposer des exigences par le haut est difficile à perdre. En témoignent les différents projets étatiques en cours sur le patrimoine industriel.

⁴ Fédération étudiée dans le chapitre 7 de cette partie.

La mise en réseau du patrimoine minier menée par le Conseil Régional se fait en partenariat avec la Drac puisque le financement de l'action se fait par le biais du CIADT et du contrat de plan Etat-Région. A ce titre, la Drac entend conserver une certaine suprématie dans l'orientation à donner aux musées et aux sites. L'ensemble des lieux de mémoire de l'industrie minière va être évalué par les instances politiques et institutionnelles et ce sont elles en dernier ressort qui décideront du devenir des structures, en sachant que celles-ci sont majoritairement associatives ou municipales :

"Les sites vont être regardés, auscultés, on a voulu cette étude parce qu'on n'arrive pas à attacher une valeur à toutes les initiatives. On veut bien qu'ils [les acteurs associatifs qui valorisent les sites industriels et les musées] nous décrivent les conditions d'une meilleure affectation de leur avenir pour quelques uns d'entre-eux, mais on ne voudrait pas qu'ils parlent à notre place. A un certain moment ce sera à nous de réagir, on aura des éléments en main et puis il faudra remplir des pages." (Mme T., Drac ; HM, 2000).

Les décisions quant à l'aménagement et au devenir des sites restent concentrées entre les mains des acteurs institutionnels. Les associations - pas toutes, certaines d'entre-elles qui auront été jugées dignes d'être écoutées - peuvent donner leur avis et les idées qu'elles ont sur le patrimoine mais leur participation s'arrête là. Il n'est pas question de laisser les associatifs décider de ce qui doit être patrimoine et de la mise en scène des lieux de mémoire.

La démocratisation du patrimoine est en cours en ce qui concerne les politiques. L'Etat concède une partie de son pouvoir aux acteurs institutionnels régionaux mais il ne s'agit pas encore d'inclure dans la concertation les représentants les plus directs de la population que sont les acteurs associatifs.

Dans le cas du patrimoine minier, il y a une réelle récupération institutionnelle d'un patrimoine construit par le corps social. Les lieux ont été sauvegardés et maintenus en état grâce à la ténacité d'une poignée de bénévoles. Mais à présent qu'il s'agit de faire entrer officiellement le patrimoine minier dans le patrimoine culturel national, l'Etat fait valoir ses prérogatives, réorganise et reformule la mémoire populaire pour en faire une mémoire d'Etat et s'assurer que le patrimoine remplira bien son rôle d'unificateur du corps social.

De même, au niveau du Ministère de la Culture, une commission a été créée en 1999-2000 dans le but de réfléchir à l'utilisation possible du patrimoine industriel au niveau national. Cette commission⁵ regroupe les professionnels de la culture et du patrimoine au niveau national ainsi que de grandes entreprises françaises. Elle poursuit deux objectifs. Le premier est de désigner une vingtaine de sites du patrimoine industriel en France, susceptibles

⁵ Le "Groupe Varloot", du nom de Denis Varloot, président du Musée des télécommunications de Plemeur Bodou, Directeur de la cité des sciences de La Vilette et membre dirigeant du CILAC.

d'être protégés et de faire l'objet d'une valorisation active de la part du ministère. Le second objectif est de créer un club d'industriels afin d'inciter les grandes entreprises françaises à préserver et à valoriser leur patrimoine.

Pour satisfaire à ces objectifs, la commission a entrepris de se rendre dans les différentes régions françaises afin d'évaluer la qualité des sites patrimoniaux et de voir quels sont ceux qui pourraient bénéficier du soutien du ministère. Le problème est que cet "inventaire" a été mené sans aucune concertation avec les acteurs locaux. La Drac a été informée du passage des agents de la commission mais n'a pas été sollicitée pour apporter son expertise. Les services culturels des instances publiques régionales (Conseil Régional, Conseils Généraux) n'ont pas été tenus informés de l'existence de cette commission, de ses objectifs et encore moins de sa venue dans la région. Les acteurs muséographiques et associatifs quant à eux se sont vus auditionnés à une date imposée, sans consultation ni explication. Une seule association a été consultée, il s'agit de Proscitec. L'association a servi de guide aux membres de la commission pendant les deux jours qu'a duré la tournée du Nord - Pas de Calais. Seules six structures ont été visitées⁶, de manière superficielle et certainement partielle. Plusieurs éléments permettent en effet de le penser.

Le rapport produit à la suite de cette visite et remis aux différentes structures auditionnées⁷ est un court descriptif du contenu de chaque musée, sans analyse supplémentaire. Il comporte de nombreuses erreurs, la plus flagrante concerne le CHM qui apparaît sous le titre de "Centre historique minier de Wallers Arenberg", c'est bien mal connaître la situation régionale ! Un centre d'histoire des guerres figure également dans cette liste de sites du patrimoine industriel. De plus, à la fin de chaque fiche descriptive figure un projet de partenariat entre la structure en question et le musée des télécommunications, projet en général résumé à des "échanges sur réseau informatique et échanges de dépliants". Il ne nous est pas possible de savoir de quel musée il s'agit, certainement de celui de Marcq-en-Baroeul car son conservateur a guidé les représentants de la mission dans la région. En sachant que le responsable de cette commission est, entre autre, président du Musée des télécommunications de Plemeur Bodou, un certain nombre de questions se posent. Le projet de partenariat apparaît comme très artificiel, mentionné pour faire un lien avec l'activité du dirigeant de la commission et pour "remercier" le conservateur du musée de Marcq-en-Baroeul pour sa participation. Cela ressemble davantage à du "copinage" qu'à une réelle mission d'expertise.

⁶ Ces structures sont les suivantes : Musée Portuaire de Dunkerque, Ascenseur à bateaux des fontinettes à Arques, Maison du Papier à Esquernes, Coupole d'Helfaut Wizernes (centre d'histoire de la guerre et des fusées), Maison du Terril de Rieulay, Centre historique minier de Lewarde.

⁷ Et dont j'ai pu me procurer un exemplaire.

Un autre élément montre la partialité de ce rapport. Il est mentionné que le Musée Portuaire de Dunkerque dispose d'un partenaire privé privilégié pour son action, il s'agit du groupe "Auchan". Or, il se trouve que le président de Proscitec, également représentant régional de la fondation du patrimoine, est un administrateur de cette entreprise. La faire apparaître comme partenaire principal apparaît donc comme un moyen de la valoriser car elle est liée à Proscitec. La directrice du Musée Portuaire, quant à elle, précise que le groupe Auchan n'est qu'un membre parmi d'autres du club d'entreprises que le musée a mis en place⁸.

Ce n'est pas à la suite d'une visite de ce type que cette commission du Ministère de la Culture pourra évaluer le potentiel du patrimoine régional, ou alors le risque est grand que le résultat soit complètement erroné par rapport à la situation régionale. Le passage dans la région apparaît davantage comme un faire-valoir, une manière de faire croire que les acteurs régionaux ont été consultés et que les décisions n'ont pas été prises uniquement à Paris. C'est pourtant ce qui se passe, le rapport de la commission montre le peu de considération qui est accordé aux initiatives régionales et laisse à penser que les décisions sont déjà prises avant même que le terrain soit consulté.

A travers cette commission, l'Etat semble mener sa politique patrimoniale de manière totalement déconnectée des régions et des projets existants. Des inventaires du patrimoine industriel ont déjà été réalisés, notamment par les Drac, des actions de valorisation du patrimoine et des réseaux existent et fonctionnent au niveau national, mais l'Etat ne les reprend pas dans sa réflexion. Il entame une nouvelle démarche qui refait, souvent maladroitement, des choses qui ont déjà été réalisées et validées. Cela montre la tentation centralisatrice de l'Etat et l'absence de liens avec les autres acteurs de la patrimonialisation.

La prise de pouvoir des nouveaux médiateurs du patrimoine, issus des régions, a obligé le Ministère de la Culture à envisager la patrimonialisation comme un phénomène collectif et populaire et non plus comme une décision institutionnelle. La création des Drac permet à l'Etat, en étant plus proche, à la fois de déléguer un certain nombre de responsabilités aux acteurs régionaux, mais également de pouvoir les contrôler et de vérifier que la construction patrimoniale se fait avec lui et non contre lui. Cela est d'autant plus vrai que dans une région comme le Nord - Pas de Calais, la politique culturelle a très tôt été une manière de se distinguer de l'Etat.

⁸ Entretien HM, 2000.

L'attribution sélective des compétences aux différentes collectivités territoriales est également un moyen pour l'Etat de continuer à apparaître comme l'ordonnateur de la culture et comme l'élément pouvant rassembler les différents acteurs.

Alors que le Conseil Régional se présente comme l'initiateur politique du patrimoine industriel, il ne possède pas la compétence "patrimoine". Celle-ci relève de la Drac et des conseils généraux. Ce sont eux qui sont chargés de gérer les monuments protégés, inscrits ou classés. La Région, quant à elle, a une compétence "musées" et elle finance le fonctionnement des structures muséographiques ainsi que l'entretien et la restauration des bâtiments non classés. La Drac ne finance pas le fonctionnement des musées mais accorde des subventions sur projets pour la réalisation d'expositions et d'événements temporaires.

Si la construction patrimoniale apparaît de plus en plus comme une mobilisation locale, la reconnaissance officielle de ce patrimoine passe toujours par son institutionnalisation qui lui confère le statut de monument historique et le rattache à la culture nationale.

2- Les départements et le patrimoine industriel, un engagement limité

L'engagement patrimonial de la région Nord - Pas de Calais en faveur du patrimoine industriel ne se fait pas de manière uniforme. Tous les acteurs politiques ne se sont pas saisis du patrimoine industriel, tout au moins dans un premier temps. L'engagement des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais reste encore marginal. Le patrimoine industriel n'est devenu que récemment une préoccupation formalisée. Les collectivités départementales se sont engagées dans la valorisation de ce patrimoine réellement depuis qu'il est perçu comme un outil de développement. Jusque là, le soutien aux structures existantes était présent mais restait discret, ce n'est que depuis peu que ces deux instances ont entrepris une politique active afin de structurer l'offre patrimoniale émergente.

2.1- Le Conseil Général du Nord, une politique hésitante

Cela fait dix ans que le Conseil Général s'est doté d'un service d'action culturelle. Avant 1992, il n'existait aucune action ciblée dans ce domaine.

Le patrimoine industriel ne fait pas l'objet d'une politique particulière et n'apparaît pas comme une préoccupation. Le Conseil Général intervient dans le financement d'un certain nombre de musées comme l'Ecomusée de Fourmies - Trélon ou le Centre Historique minier

de Lewarde et participe à la restauration de bâtiments classés comme à Wallers Arenberg. Mais il n'est en aucun cas moteur dans ces actions, il ne fait que suivre la Drac et répondre aux compétences dont il est doté. Il existe un intérêt diffus pour le patrimoine industriel, qui semble davantage suivre les demandes d'acteurs périphériques plutôt que de provenir de l'institution elle-même.

La politique culturelle du Conseil Général apparaît en cours d'élaboration. Le Conseil a inventorié les musées qui se trouvaient sur son territoire, particulièrement les musées de traditions populaires et les musées techniques, et réfléchit à l'action à mener envers ceux-ci.

Un projet visant à donner une visibilité aux petits musées est mené depuis 2000. Il s'agit d'aider ces structures, souvent municipales ou associatives, à élaborer des actions de communication afin de les faire connaître et de leur donner une dimension touristique. C'est dans ce cadre qu'a été menée l'exposition thématique sur les petits musées industriels en collaboration avec Proscitec. Cependant l'investissement du Conseil Général reste limité, il ne peut financer l'ensemble des musées et se heurte à l'hostilité des petites structures qui craignent la récupération politique de leur action et qui ne souhaitent pas se retrouver sous une égide institutionnelle⁹.

Le Conseil Général s'engage financièrement depuis peu dans un nombre croissant de musées industriels. Outre les grands projets subventionnés depuis longtemps, le Conseil Général suit les initiatives du Musée de la dentelle de Caudry, de la Maison de la Chicorée à Orchies et du site minier de Wallers Arenberg.

Un musée de patrimoine industriel est départementalisé, il s'agit du musée-atelier du verre de Sars Poteries. Autrefois associatif, le musée a été repris par le Conseil Général. Il est consacré à l'activité verrière et plus particulièrement à la présentation de "bousillés", des pièces de verres fabriquées par les ouvriers durant leur temps libre. Depuis que le musée est géré par le Conseil Général, une orientation plus artistique lui a été assignée aux dépens du point de vue technique.

Le seul musée industriel jugé d'intérêt par le conservateur du patrimoine du Conseil Général est le Centre historique minier de Lewarde, la possibilité de sa départementalisation est même évoquée par le directeur de l'action culturelle.

Dans les nouvelles orientations de la politique culturelle du Conseil Général, déterminées en 1999, le patrimoine apparaît comme un axe de réflexion possible, il s'agit "d'élargir le champ d'investigation à ce qui sort du patrimoine mobilier et immobilier pour

s'intéresser au patrimoine oral, audiovisuel et aux traditions populaires et au patrimoine industriel"¹⁰. Cependant, concrètement rien n'a été fait jusqu'à présent.

Le service culture du Conseil Général justifie de plusieurs façons son absence d'engagement actif envers le patrimoine industriel.

Il apparaît tout d'abord que les acteurs du département ne se sont pas encore appropriés la notion de patrimoine industriel. Ils ne reconnaissent que peu le caractère patrimonial de l'industrie, celle-ci est envisagée presque uniquement sous l'angle productif et n'entre pas réellement dans la sphère culturelle.

"Quand on parle de patrimoine industriel, il y a un antagonisme dans la liaison des deux termes, car l'usine n'est pas faite pour durer. Il y a une antinomie entre les termes de patrimoine historique et d'industrie." (M. D., direction de la culture, Conseil Général du Nord ; HM, 2000).

"Le patrimoine industriel, ce n'est pas une politique que l'on a bien définie, cela mériterait une bonne définition du champ. Plusieurs questions sont également à soulever : pourquoi restaurer, pour quelles utilisations, est-ce que c'est faire passer un message, être un outil de développement touristique ? Cela mériterait débat." (M. DE., direction de la culture, Conseil Général ; HM, 2000).

M. DE., conservateur du patrimoine qui a une formation classique aux beaux-arts et à l'archéologie, reste dans une position très corporatiste qui n'accorde le statut de musées qu'aux structures contrôlées par l'Etat et gérées par des conservateurs attitrés. Les objets industriels ne constituent pas pour lui un patrimoine à part entière car ils ont été conçus comme des outils de production et non comme des témoins de l'histoire. Dans ses différents discours, il manifeste une réserve non dissimulée à l'égard du patrimoine industriel et de l'utilité de sa conservation. Il justifie l'absence d'actions envers ce type de patrimoine par une absence de volonté de la part des élus du département. Mais des entretiens avec ceux-ci montrent qu'ils lui attribuent en retour l'absence de projets car il ne répondrait pas à leurs sollicitations à agir pour le patrimoine industriel. Il y a donc une contradiction au sein du Conseil Général du Nord entre les élus et le personnel chargé d'appliquer les politiques. Chacun reconnaît officiellement l'intérêt potentiel du patrimoine industriel mais rejette sur l'autre l'absence d'actions véritables.

M. D. estime qu'il n'existe aucune politique réelle envers le patrimoine industriel, que ce soit au niveau de la Région ou de l'Etat. Selon lui, il n'y aurait au Ministère de la Culture aucun expert en matière de patrimoine industriel et personne capable de gérer techniquement

⁹ Cela a mené à l'échec de la politique envers les petits musées, comme nous avons pu le constater en ce qui concerne l'exposition du patrimoine industriel, réduite à une simple juxtaposition de photographies par manque d'engagement des partenaires.

la maintenance des sites. De même, il juge qu'au niveau régional il n'existe pas de politique cohérente pour valoriser ce patrimoine : *"il n'y a rien qui soit vraiment fait pour le patrimoine industriel, c'est folklorique, pas plus."* (M. D., Conseil Général du Nord ; HM, 2000).

Pour ne pas reconnaître la valeur patrimoniale de l'industrie, M. D. la cantonne au domaine du folklore. Cela renvoie le patrimoine industriel à un niveau local où il servirait artificiellement d'emblème et en même temps ça l'empêche d'accéder au niveau national et d'être assimilé à un élément culturel à part entière. M. D. véhicule la vision du service musées de la Drac, il regrette l'extension du champ patrimonial et ne considère pas les initiatives des acteurs associatifs comme valables pour définir un patrimoine : *"ça dérape complètement. La notion de patrimoine maintenant elle est complètement déjantée. Ça va se tasser mais on manque de sociologues, d'ethnologues, on manque de chercheurs scientifiques qui s'occupent justement de définir le patrimoine, pour le moment c'est n'importe quoi."* (M. D. ; HM, 2000).

Le "dire" patrimoine est réservé aux seuls professionnels et scientifiques, chargés de remettre de l'ordre dans le foisonnement patrimonial et de canaliser les initiatives populaires. L'industrie ne pourra faire l'objet d'action de patrimonialisation qu'une fois que les instances autorisées auront légitimé la valeur symbolique et culturelle des objets patrimoniaux.

La seconde raison avancée dans le désintérêt du Conseil Général envers le patrimoine industriel tient à sa nature. Dans un premier temps, le caractère patrimonial lui est dénié, puis dans un second temps il est appréhendé comme un bien privé, appartenant aux entreprises, et donc qui ne peut faire l'objet d'actions publiques. Il est remarquable de constater que les responsables de la culture au Conseil Général cherchent à tout prix des raisons pour justifier leur absence d'actions. Ils ne se contentent pas de dire qu'ils n'ont pas choisi ce créneau, ce qui est parfaitement légitime et n'a pas besoin d'être justifié, ils cherchent à identifier des acteurs extérieurs qui seraient responsables de cette situation. Ces derniers seraient par exemple les entreprises qui s'opposeraient massivement à la conservation et à la protection des édifices. Les acteurs du Conseil Général sont conscients que le patrimoine est devenu une question centrale et ils ne souhaitent pas apparaître en retard sur son traitement. Aussi ils disent s'intéresser à ce patrimoine mais être empêchés dans leur action par des acteurs extérieurs. La dernière justification avancée tient au coût de conservation et d'entretien du patrimoine industriel du fait de la nature des matériaux utilisés.

¹⁰ Extrait du document de définition de la politique culturelle du Conseil Général du Nord, 1999-2000.

Les Conseils Généraux ont été formés bien avant le Conseil Régional. La notion de pouvoir départemental était déjà ancrée dans le territoire quand la problématique industrielle a émergé. Cela peut en partie expliquer l'absence d'intérêt pour le patrimoine industriel par rapport au Conseil Régional qui s'en est servi pour asseoir son autorité lors de son institution en 1982. Au contraire, le Conseil Général du Nord défend le patrimoine classique, historique et religieux, et montre ainsi son enracinement ancien dans le territoire et son attachement à des valeurs traditionnelles antérieures à l'industrie. Il se distingue ainsi du pouvoir politique régional avec lequel il n'entretient par ailleurs que peu de contacts.

Si les réserves formulées envers le patrimoine industriel tiennent pour une part au caractère du conservateur du patrimoine, les autres acteurs, élus chargés de la culture et directeurs de services, cautionnent cette vision par l'absence d'action. Ils tentent d'atténuer le discours de M. D. pour paraître consensuels mais reconnaissent implicitement leur absence de réflexion concernant le patrimoine industriel.

2.2- Le Conseil Général du Pas de Calais, impulser des dynamiques locales

Le Conseil Général du Pas de Calais adopte une attitude semblable à celle du Nord. Il n'existe pas de politique clairement identifiée envers le patrimoine industriel. Des sites sont aidés financièrement dans le partenariat avec l'Etat envers les sites classés mais il s'agit là uniquement d'une action d'accompagnement.

Cependant, le service culturel du Conseil Général du Pas de Calais accorde des aides techniques et des subventions à un grand nombre d'associations (cinquante en l'an 2000) travaillant sur le patrimoine culturel d'une façon général¹¹. A ce titre, l'association Proscitec, l'association Mémoire et culture de la région minière et Culture Commune bénéficient de subventions ponctuelles pour organiser des événements et réaliser des publications. Quelques musées de la mine reçoivent également une aide financière au moment des journées du patrimoine. Cette politique volontariste envers le patrimoine local existe depuis 1987 et s'accroît depuis 2000, notamment avec le développement de la notion d'intercommunalité. Dans ce contexte, le patrimoine est perçu comme un agent mobilisateur des territoires qui va faire émerger des projets pour lesquels le Conseil Général pourra apparaître comme une instance de régulation et de coordination.

Contrairement au Conseil Général du Nord, le Conseil Général du Pas de Calais n'intervient pas dans le financement des grosses structures muséographiques telles que le

¹¹ Chiffres fournis par le service culturel du Conseil Général du Pas de Calais en 2001.

projet de musée de la dentelle de Calais. S'il n'apporte pas d'aide financière, il participe à l'action muséographique en général par le biais d'une aide technique pour la mise en place des expositions et des animations.

Depuis 1999-2000, le Conseil Général mène une action similaire à celle du département du Nord envers les petits musées. Il a réalisé un inventaire des différents musées de son territoire, toutes thématiques confondues. Cet inventaire constitue à présent une base de données qui pourra faire l'objet de différentes réutilisations, notamment par le biais de la publication de brochures d'informations ou de la réalisation de documents pédagogiques.

Le Conseil Général du Pas de Calais, le Conseil Général du Nord et le comté du Kent en Grande-Bretagne ont publié en l'an 2000 un guide touristique recensant de manière très synthétique tous les musées de ces trois zones géographiques. C'est la première forme de restitution de l'inventaire réalisé auprès des petits musées. Cette action a été financée par les trois collectivités territoriales avec l'aide du Conseil de l'Europe par le biais d'un programme Interreg 2. Cela témoigne d'un début de mise en tourisme de l'identité régionale, non spécifiquement sur le patrimoine industriel mais sur toutes les caractéristiques des territoires. D'autres publications thématiques, notamment autour des métiers et de l'industrie, sont en préparation. Les différents territoires, dans ce cas, saisissent le patrimoine culturel d'une manière générale comme un potentiel de mobilisation touristique et une source de développement.

Le Conseil Général du Pas de Calais va plus loin que le département du Nord en matière de patrimoine. Il souhaite, en plus de cette première initiative touristique, développer la publication de documents et promouvoir des actions à caractère culturel afin de communiquer sur son patrimoine. Celui-ci apparaît comme une ressource nouvelle, un "créneau porteur" pour un territoire en recherche de dynamisation et qui ne peut plus se prévaloir de ses industries pour susciter de l'attention. Le patrimoine industriel est l'une de ses potentialités mais ne fait pas l'objet d'une attention particulière.

Les Conseils Généraux, globalement, restent très soumis à la volonté de l'Etat, et de son représentant régional la Drac, concernant la politique patrimoniale. Ils insistent sur le fait que le patrimoine n'est pas une compétence obligatoire et que leur démarche est à considérer comme allant au-delà de leurs attributions. Dans le domaine de la culture, les départements ont peu de liens avec le Conseil Régional, ils sont plus proches de l'Etat et n'établissent

aucune action concertée avec les autres acteurs institutionnels, associatifs ou économiques. Ils ne sont pas dans la même démarche que les acteurs régionaux qui tiennent un discours quasi militant sur le patrimoine industriel et l'érigent au rang de trait principal d'identification du territoire. Ils n'ont pas non plus la même démarche de distanciation et d'opposition à l'Etat.

Cette brève analyse de la politique des Conseils Généraux montre que le patrimoine industriel est saisi de manière stratégique par le pouvoir régional et que cette démarche répond à des objectifs et à des besoins qui ne sont pas ceux des départements. Le patrimoine industriel apparaît comme un symbole fort d'une identité régionale et pas forcément d'une identité départementale.

3- L'intérêt des municipalités pour le patrimoine industriel, constituer une logique de territoire

Plusieurs municipalités dans la région Nord - Pas de Calais se sont très tôt investies dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine industriel et cela dans différents secteurs de production. La commune d'Anzin a créé son musée de la mine en 1961, la ville de Desvres avait un musée de la céramique depuis 1962 qu'elle a reconfiguré en Maison de la faïence au début des années 90. D'autres municipalités ont soutenu et soutiennent fortement les associations du patrimoine.

Cette appropriation du patrimoine par les communes répond à différents besoins selon le moment et le contexte. Il s'agit la plupart du temps de mettre en valeur des éléments symbolisant l'identité locale en en faisant des emblèmes de la collectivité et des habitants. Le patrimoine est alors un moyen d'identification du territoire local à destination de la population autochtone. Le patrimoine peut également être utilisé comme instrument de promotion de la ville envers l'extérieur, il entre alors dans une politique touristique. Il est dans tous les cas envisagé comme un instrument de dynamisation du territoire, comme un moyen de qualifier le lieu pour ensuite le faire valoir dans le cadre de différentes politiques.

Beaucoup de communes mènent des actions de conservation du patrimoine, celles-ci s'apparentent souvent à des opérations de sauvetage face à une menace de destruction, mais il s'agit plus rarement d'une action programmée et organisée sur le long terme. Le cas de la ville de Desvres, qui s'est réorganisée autour de son patrimoine, a déjà été évoqué. Une ville comme Roubaix, qui a obtenu en 2000 le label de "ville d'art et d'histoire", mène une politique volontariste envers son patrimoine industriel, textile le plus souvent, et a fait du patrimoine un

des éléments de développement de la ville. Il ne s'agit pas là uniquement de conserver le patrimoine comme élément culturel, mais de l'intégrer aux projets des politiques d'aménagement urbain et à la politique économique et sociale de la ville. Ainsi, le Tissage Roussel, une ancienne usine textile, a été réhabilitée en 1998 afin de pouvoir accueillir de nouvelles activités économiques ainsi que des studios de danse pour les associations locales et pour la troupe du Ballet du Nord. Une autre usine, l'Usine Lepoutre a été aménagée en "hôtel d'entreprises". Le cas de la ville de Roubaix est exemplaire d'une prise en charge politique du patrimoine pour en faire l'outil de reconstruction culturelle, sociale et économique d'une commune marquée par le stigmate du déclin de l'industrie.

Dans un tout autre contexte, le musée du marbre et de la pierre bleue de Bellignies répond également à une volonté de la municipalité. Bellignies est située aux confins du département du Nord, dans l'Avesnois, il s'agit d'une commune rurale qui a connu une période d'expansion grâce à l'activité marbrière. Cette dernière a constitué l'unique activité industrielle importante de la zone durant deux siècles. Aujourd'hui il ne reste plus qu'un marbrier encore en activité, nouvellement installé, et deux carrières de marbres sont exploitées dans les environs. Le projet de création de musée est né au milieu des années 70, au moment du déclin de l'activité marbrière. Une exposition a d'abord été réalisée dans une ancienne marbrerie grâce à des objets prêtés par la population, puis le musée a ouvert en 1979. Il retrace l'histoire de l'activité marbrière et des techniques d'exploitation et de fabrication du marbre, avec comme objectif affiché au démarrage du projet de valoriser le travail des ouvriers et de mettre à l'honneur une activité qui a fait la richesse de la commune. Cependant, le point de vue aujourd'hui n'est plus le même, le patrimoine industriel a été reconfiguré en patrimoine artistique et la collection d'outils et de machines est ignorée pour privilégier les expositions d'œuvres d'art en marbre réalisées par des artistes locaux et belges.

Alors qu'autrefois l'industrie marbrière faisait vivre la majorité des habitants et était perçue comme la richesse principale du territoire, elle est aujourd'hui considérée comme une nuisance, du fait des poussières et du bruit. S'il n'existe plus de liens "physiques" entre les individus et l'activité, il en reste une représentation produite par la mémoire des anciens travailleurs et de leurs descendants qui ont rassemblés différentes pièces (outils, machines, objets en marbre) pour constituer une collection, donnant ainsi leur vision de l'activité passée à travers les souvenirs et les récits circulant à son sujet. La construction patrimoniale dans les secteurs industriels disparus instaure plus qu'une autre une représentation du travail fortement liée à l'imaginaire collectif, faute de points de repère situés dans l'espace concret de la production. Elle ne vient pas en appui à une activité professionnelle en cours mais impose le

maintien transformé de cette activité dans le paysage social par le biais d'une nouvelle fonction, culturelle et éducative. Ainsi, le maire avait voulu valoriser le travail et les techniques des marbriers en constituant une importante collection de matériels (produits pour le polissage à bras, machines de découpe, lapidaires - ou meules pour le dressage des surfaces planes -, tourets - outils rotatifs de polissage ou de perforation -, perceuses).

Actuellement, le discours de la conservatrice insiste peu sur les techniques et les anciens professionnels du secteur, mais surtout sur les liens entre le marbre et l'art, le musée et les artistes.

"Il ne faut pas rester passéiste, mais montrer ce qui est beau ; la beauté du marbre est quelque chose qui dure ; j'ai donc contacté des artistes pour le musée ; à côté il y a une carrière de marbre pour les revêtements de sol ; ce n'est pas de l'art, c'est du caillou"
(Mme P., directrice du musée ; HM, 1997).

L'aspect technique du travail est aujourd'hui dévalorisé pour privilégier l'aspect esthétique de l'activité. Il se produit ici une transfiguration du travail par l'art qui aboutit à une défiguration, le travail d'extraction et de mise en forme première du marbre pour des utilisations ultérieures n'est jamais évoqué dans le discours, il apparaît comme secondaire. Il s'agissait au départ de créer un lieu de mémoire emblématique de l'activité industrielle du territoire afin de rappeler l'identité professionnelle du village et de rassembler la population autour de cette construction identitaire. Aujourd'hui le contexte a changé, l'activité marbrière est marginale et mal reçue par la population qui n'est plus tout à fait la même que dans les années 70. Un nombre non négligeable de "néo-ruraux" est venu s'installer dans le village. Cette nouvelle population, non originaire de Bellignies, est de culture citadine, elle n'a aucun lien avec la marbrerie et n'adhère pas nécessairement à l'identité construite vingt ans plus tôt. En privilégiant l'aspect artistique, la directrice du musée fait évoluer le musée pour répondre à l'évolution sociale et tente de fédérer à nouveau la population par le biais d'une transformation artistique d'un travail déconsidéré.

Ces exemples montrent comment le patrimoine est saisi par des collectivités très différentes pour son pouvoir mobilisateur et ses qualités symboliques. De nombreux autres projets sont en cours, chacun tente de domestiquer la mémoire par un contrôle du patrimoine. L'objectif est de bâtir une logique de territoire en l'identifiant culturellement et symboliquement, pour ensuite se servir de l'image construite comme d'un catalyseur des forces collectives et comme un élément attractif pour l'extérieur.

II- Le patrimoine industriel, un engagement stratégique de la part du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Le Conseil Régional est entré en fonction officiellement en tant que collectivité territoriale en 1982¹². A partir de ce moment, il est chargé d'administrer la région dans ses différentes dimensions - politique, économique, culturelle et sociale - et doit assurer la "préservation de son identité"¹³.

C'est un territoire sinistré par la récession économique que doit tenter de redresser le Conseil Régional. En se dotant au fil des ans de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'action culturelle, l'organisme régional apparaît comme une force de décision et d'action sur le territoire. Le phénomène industriel va d'emblée être l'une de ses principales préoccupations, d'abord dans le domaine du traitement des friches, puis dans celui de la conservation patrimoniale.

Cet intérêt pour l'industrie peut s'expliquer de différentes manières.

Il s'agit tout d'abord d'une nécessité. Face au développement des friches et des problèmes qu'elles posent, notamment dans le domaine de l'environnement, le Conseil Régional s'est vu contraint d'agir pour remodeler le territoire et "gommer" les séquelles des industries en crise. En cela la Région n'a pas attendu les directives de l'Etat, elle a même précédé les politiques initiées par les CIADT¹⁴.

C'est ensuite un moyen de redynamiser l'espace régional en retournant la vision négative du passé industriel pour en faire un élément positif, et à nouveau source de fierté. La Région s'est d'ailleurs vue félicitée par l'Etat pour sa politique innovante de traitement des friches, elle apparaît en cela exemplaire, l'industrie redevient source de reconnaissance.

En assumant et en revendiquant l'identité industrielle de la région, le Conseil Régional contribue à fédérer et à mobiliser la population régionale en lui permettant d'effectuer un travail de deuil et d'intégrer le passé industriel à sa culture et à son histoire. L'emblématisation de sites industriels comme des symboles de la région permet de bâtir un imaginaire collectif structurant et d'inscrire les transformations économiques et sociales comme des éléments normaux de l'évolution de la société.

En apparaissant comme le principal interlocuteur des acteurs associatifs dans le domaine du patrimoine industriel et comme l'organisme porteur de ce patrimoine vis-à-vis de

¹² Voir l'historique du processus de décentralisation et de mise en place des Conseils régionaux dans la première partie de la thèse, chapitre 3- I-2 la formation politique du territoire.

¹³ Extrait de la loi du 2 mars 1982 relative à l'entrée en fonction des Conseils régionaux.

¹⁴ Voir première partie, chapitre 3-I-1.

l'Etat, le Conseil Régional en profite pour asseoir sa légitimité et consolider son nouveau pouvoir, en interne et par rapport à l'extérieur.

Le Conseil Régional n'est cependant pas à l'origine des projets de sauvegarde du patrimoine industriel, il n'a fait que suivre l'action pionnière des acteurs associatifs et de quelques collectivités locales. L'intérêt pour l'industrie peut donc également être perçu comme une récupération politique d'un intérêt populaire avec la prise de conscience des potentialités de ce patrimoine. Il est certain que l'engagement du Conseil Régional ne peut s'analyser uniquement sous un angle identitaire pour lequel seules des motivations affectives et philanthropiques seraient sous-jacentes. Cet engagement est stratégique, le contrôle du patrimoine industriel par le politique aboutit à une certaine instrumentalisation pour servir les intérêts du territoire.

L'analyse, dans un premier temps, de la politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel depuis le milieu des années 70 va me permettre de montrer comment s'est manifesté l'engagement progressif de l'instance régionale. Cette première partie, descriptive, sera un point d'appui pour réfléchir sur l'instrumentalisation du patrimoine industriel et le rôle du politique dans l'invention du patrimoine. Puis, dans un second temps, je m'attarderai sur la revendication politique d'une identité de territoire par le Conseil Régional afin de mettre en évidence le rôle mobilisateur du patrimoine. Dans un dernier temps j'aborderai l'évolution de la conception patrimoniale de la région et l'insertion du patrimoine industriel dans les politiques de développement.

1- La politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel

Dès sa prise de fonction, le Conseil Régional a souhaité mener une politique culturelle volontariste allant au-delà de ses prérogatives obligatoires. Le Nord - Pas de Calais est la première région de France en ce qui concerne l'investissement culturel. En 1990, lors du premier bilan de sa politique culturelle, il a été constaté que la part des dépenses culturelles dans le budget général du Conseil Régional était presque le double de celui des autres Conseils Régionaux : le Nord - Pas de Calais consacrait alors 4,2% de son budget à la culture alors que les autres régions dans leur ensemble y consacraient 2,23%. L'un des axes de cette politique est la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine industriel. Parallèlement à cet investissement progressif de la Région, on assiste à un relatif désengagement financier de l'Etat. S'il continue à soutenir la politique adoptée en région, il accorde moins de financements.

**Evolution de l'investissement global consacré à la culture
dans le Nord - Pas de Calais en 1976 et en 1989**

	Investissements accordés par l'Etat		Investissements accordés par la Région	
	Montant en millions de francs	Montant en francs par habitant	Montant en millions de francs	Montant en francs par habitant
1976	59,0	15	345,1	88
1989	51,1	13	611,7	154
Evolution en % de 1976 à 1989	-13,3	-14,4	+ 77,2	+75,2

Source : synthèse réalisée par H. Melin à partir des tableaux du bilan de la politique culturelle du Conseil Régional réalisé par le Conseil Régional Nord - Pas de Calais pour le bilan culturel 1985-1993.

Les chiffres montrent le développement important de l'investissement de la Région dans la politique culturelle et le désengagement de l'Etat qui transfère les responsabilités aux collectivités locales. Cette différence dans les investissements de chacun va être utilisée par les acteurs politiques régionaux pour dénoncer l'attitude de l'Etat à l'égard de la région et réclamer davantage de reconnaissance.

Le patrimoine industriel a figuré dans les programmes de la politique culturelle du Conseil Régional dès 1982 et a fait l'objet de réflexions dès le milieu des années 70. Depuis, cette question est toujours présente dans les différents contrats de plan et dans les axes à développer de la politique culturelle. L'analyse des documents officiels¹⁵ traitant de la question du patrimoine industriel permet de retracer de manière chronologique l'engagement du Conseil Régional et de comprendre quels sont les objectifs de cette politique.

1.1- 1974-1982 : la mise en place d'une politique culturelle comme un moyen d'affirmer le pouvoir régional

Même si en 1974 le Conseil Régional est encore un établissement public, les élus régionaux qui y siègent prennent déjà des initiatives dépassant les consignes fixées par l'Etat et organisent des actions de manière autonome. C'est ainsi qu'est créée cette année là une ligne

¹⁵ Contrats de plan, plans régionaux, orientations de la politique culturelle et rapports des séances plénières.

budgétaire "culture et vie sociale". La politique culturelle est d'emblée saisie comme une possibilité d'action stratégique qui va permettre à la Région de s'affirmer et de se développer.

Cette politique débutante est analysée a posteriori par l'instance régionale comme "la politique culturelle que les habitants et les acteurs culturels de la région attendaient comme l'un des facteurs du renouveau régional annoncé."¹⁶ Elle marque donc l'avènement d'une nouvelle ère, celle du pouvoir régional et de la réémergence d'une identité culturelle régionale affranchie de la tutelle du pouvoir central.

En 1975 le Conseil Régional crée un Office culturel régional, structure permettant la mise en place des mesures décidées au sein d'une commission "enseignement et culture". Le premier président de la culture en région est M. Noël Josèphe, PS, adjoint de Pierre Mauroy et futur président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais. Trois missions sont confiées à l'Office culturel. La première est d'élaborer la politique culturelle régionale en lien avec le cabinet de l'EPR. La seconde est d'instruire les dossiers en lien avec le Préfet de Région, encore responsable de l'exécutif régional. La troisième est de promouvoir la vie culturelle régionale en organisant des "opérations décentralisées au bénéfice des associations et des collectivités locales". De cette manière, la Région anticipe les lois de décentralisation qui seront adoptées en 1982 et "force" en quelque sorte le cadre légal pour pouvoir mettre en place une gestion régionalisée du territoire.

Les premières actions menées visent à promouvoir l'action culturelle locale, en collaboration avec les communes et les acteurs associatifs. Le Conseil Régional apparaît ainsi comme une instance proche des réalités locales, tenant compte des spécificités des micro-territoires et apte à gouverner la région en concertation avec tous les acteurs.

Le désengagement financier de l'Etat dans le domaine culturel entre 1975 et 1981 va confirmer le Conseil Régional dans ses prérogatives. Même s'il se trouve mis en difficulté par rapport au financement des structures artistiques et culturelles, le Conseil Régional va profiter de cet éloignement du pouvoir central pour réaffirmer sa volonté de construire sa politique culturelle et être le principal interlocuteur des acteurs en région.

Lors de la rédaction par le Conseil Régional du Plan Régional de 1976, la culture occupe une place importante et apparaît comme un des axes prioritaires du pouvoir régional. L'objectif initial est de faire émerger la région Nord - Pas de Calais comme un "pôle culturel". Pour cela, la première décision des élus est de favoriser, voire d'inciter, les créations

¹⁶ Extrait du rapport du Conseil Régional sur l'évolution de la politique culturelle, 1998.

artistiques et culturelles régionales, une priorité est donnée aux créateurs issus de la région et aux initiatives locales pour, dans un second temps, utiliser cette culture comme "image de marque" vis-à-vis de l'extérieur. Le Conseil Régional souhaite également la mise en place rapide de structures d'accueil pour les activités artistiques et culturelles et la diffusion de celles-ci à une population large. L'Etat est sollicité pour mettre en place ces aménagements, le discours fait état des carences régionales et de l'obligation de l'Etat à y remédier. Ces différentes mesures doivent permettre de faire participer la population à la création de l'identité culturelle régionale. La volonté affichée du Conseil Régional est que les habitants s'approprient leur histoire et qu'ils deviennent des acteurs de sa conservation et de sa valorisation.

La culture scientifique, technique et industrielle fait son apparition dans les orientations à promouvoir. La volonté est de développer l'animation scientifique et technique en se basant notamment sur le savoir et le savoir-faire des travailleurs des différents secteurs industriels. La Région préconise déjà la mise en place d'un "réseau de musées scientifiques et techniques, industriels, historiques, ethnographiques, des circuits réguliers d'expositions scientifiques et techniques [à organiser] dans toutes les villes de la région"¹⁷. Le plan régional prévoit de promouvoir un réseau de musées locaux, s'appuyant sur l'histoire et l'identité des territoires, afin de mettre en valeur le patrimoine régional, tel que le patrimoine industriel. Le Conseil Régional envisage pour cela d'encourager le développement des initiatives muséographiques qui sont à ce moment là en cours de structuration, comme l'Ecomusée de Fourmies et le Musée du Verre de Sars Poteries. Ces structures sont conçues comme "les vitrines du passé local, les lieux de communication entre les habitants, visiteurs, spécialistes, et les pôles d'animation permanente de leur commune."¹⁸

1979 : le colloque "Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir", premier positionnement public du Conseil Régional envers le patrimoine industriel

Alors que le Nord - Pas de Calais n'est pas encore une collectivité territoriale à part entière¹⁹, les responsables du Conseil Régional et du Comité économique et social organisent en octobre 1979, avec le soutien du préfet de région, un colloque consacré au patrimoine industriel.

¹⁷ Extrait du plan régional du 15 novembre 1976, troisième partie "les biens et les services collectifs", chapitre du développement culturel.

¹⁸ Extrait du plan régional du 15 novembre 1976.

¹⁹ C'est la loi du 2 mars 1982 qui va faire de l'Etablissement Public Régional une collectivité territoriale de plein droit dégagée de la tutelle administrative de l'Etat.

Il se déroule sur trois journées. La première est consacrée à la présentation d'expériences nationales et internationales de mise en valeur du patrimoine industriel et se clôture par une table ronde relatant les difficultés d'une telle conservation. Les deux jours suivants sont centrés sur le patrimoine industriel du Nord - Pas de Calais. Il s'agit d'établir un premier état des lieux de la situation, d'initier un inventaire et de réfléchir aux possibilités d'utilisation de ce type de patrimoine.

Le titre du colloque, "Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir", montre que la question patrimoniale est d'emblée saisie de façon instrumentale. Il s'agit de voir en quoi le patrimoine industriel peut servir le développement de la région et de quelle manière il peut devenir un atout. Le patrimoine industriel est envisagé comme le fondement de stratégies visant à permettre au territoire de se constituer et de perdurer dans le temps. En inscrivant le patrimoine dans une stratégie d'avenir, les initiateurs du colloque se positionnent dans la durée et créent en quelque sorte une nouvelle temporalité : le patrimoine industriel ne signifie plus seulement le passé mais il est également présent et avenir, il y a une continuité qui est engagée pour dépasser l'impression de rupture due à la crise économique des années 70.

Ce colloque a été initié par le politique et placé sous sa présidence. C'est Pierre Mauroy, alors député-maire de Lille et Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais, qui a prononcé le discours inaugural du colloque. Il a souligné le caractère fondateur de l'industrie pour le territoire régional et l'identité collective de la population. C'est l'industrialisation du 19^{ème} siècle qui a été surtout évoquée dans son caractère novateur mais aussi très perturbant et difficile pour les travailleurs.

"...mais c'est évidemment la seconde partie du XIX^{ème} siècle qui a marqué l'ensemble de cette région. Quand je dis "qui a marqué l'ensemble" je devrais dire "qui a ébouillanté l'ensemble", c'est comme si on avait pris tous les habitants et qu'on les avait passés dans une cuve d'eau bouillante. Ils en sont sortis complètement différents, et la région elle-même en a été totalement transformée. (...) en ce qui concerne les gens du Nord et du Pas de Calais cela a été tout d'un coup la mutation. Pourquoi ? parce que nous étions un peuple de paysans, un peuple de tisserands, et que nous avons été jetés aux pieds des machines dans des conditions effrayantes. Je ne cesse de le répéter parce que je crois que beaucoup ne mesurent pas à quel point cela a été effrayant." (Pierre Mauroy, extrait du discours inaugural du colloque, 1979).

Le discours n'est en rien une apologie de l'industrie, il est au contraire assez sombre et envisage le processus d'industrialisation comme une "aliénation" de la population et une

dégradation de la qualité de travail et de vie. Ce vocabulaire assez dur sert à montrer que l'intérêt du Conseil Régional pour son patrimoine industriel n'est pas dicté par de la nostalgie et des considérations passéistes mais qu'au contraire il s'agit de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de se réappropriier le passé pour pouvoir le dépasser et envisager l'avenir. Il s'agit donc d'utiliser le patrimoine issu des activités industrielles pour engager de nouvelles dynamiques. La reconnaissance par le pouvoir régional de la mémoire industrielle à travers la valorisation du patrimoine doit signifier à la population une reconnaissance du politique pour le labeur fourni par les travailleurs. Les acteurs politiques se placent de cette façon du côté - à côté - des travailleurs et de la population en général, ils apparaissent comme des partenaires dans la reconstruction régionale, ce qui peut ensuite permettre de faire accepter par l'ensemble des habitants les décisions politiques prises par les instances politiques régionales. Par la suite, le discours des élus régionaux sera encore accentué dans ce sens. En dénonçant publiquement la politique de l'Etat qui n'a pas su préserver ou moderniser les industries et son attitude de dénégation envers la région en crise et son patrimoine, les élus se montrent encore davantage comme les seuls interlocuteurs possibles. Le patrimoine est donc instrumentalisé ici pour produire un certain consensus social et asseoir la légitimité du pouvoir régional.

L'industrie est définie par les politiques régionaux comme ce qui a forgé le territoire et les habitants, elle est érigée au rang de culture régionale à respecter. La politique volontariste de l'EPR envers le patrimoine industriel lui permet, dans ce contexte, de se montrer comme le représentant légitime de la population et comme la principale - sinon la seule - instance qui comprenne et prenne en compte les besoins des habitants et leurs aspirations. C'est aussi un moyen de se distinguer des autres territoires de l'hexagone en montrant les particularités de la région et en affirmant la nécessité de leur prise en compte dans la gestion du territoire.

Lors de la publication des actes du colloque, M. Noël Josèphe, à l'époque premier vice-Président du Conseil Régional et Président de l'Office Culturel Régional, a rédigé une préface soulignant le caractère novateur de l'action régionale et justifiant en même temps la nécessité pour la région d'être administrée par un réel pouvoir régional.

"La région Nord - Pas de Calais en organisant un colloque sur le patrimoine industriel et la recherche des stratégies pour son avenir, faisait œuvre pionnière, elle était en effet la première région de France à entreprendre un travail de réflexion à partir de la confrontation entre des expériences nationales et internationales de mise en valeur du patrimoine industriel. Le choix de l'Etablissement Public Régional ne cédait pas à une mode, une telle initiative était l'expression d'une prise de conscience héritage de l'étonnante aventure industrielle de notre région. (...) Nous n'acceptons pas la situation

de crise qui est la nôtre, il ne s'agit pas du tout d'une soumission à une fatalité quelconque, c'est au contraire une sorte d'acte de foi que nous professons dans l'avenir de notre région. Un combat à mener, combat pour la dignité de notre région, pour rendre à cette région une dimension humaine qu'elle a parfois perdue (...)." (extrait de la préface des actes du colloque, 1980).

L'engagement envers le patrimoine industriel apparaît presque comme un engagement militant, impérieux, pour faire reconnaître la région au niveau national et redonner de la fierté aux habitants bouleversés par la crise. La mise en valeur du patrimoine industriel est une façon de réhabiliter l'image de la région en revendiquant le passé industriel et en le montrant sous un jour positif malgré la récession qui l'a frappé.

Le colloque de 1979 est le premier acte public de la Région dans lequel elle affirme et affiche son identité industrielle et la volonté d'organiser, à partir de celle-ci, le renouveau de la région.

1.2- 1982-1984, le patrimoine industriel et la culture scientifique, technique et industrielle figurent officiellement dans les politiques du Conseil Régional

A partir de 1982, la région Nord - Pas de Calais engage un programme pluriannuel de développement de la culture scientifique et technique, appuyé dès la première année par le CIAT. Trois axes sont privilégiés dès le départ : la mine, le textile et la mer. Jusqu'aujourd'hui ils constituent les sites d'intervention privilégiés du Conseil Régional.

Le 20 juin 1982, l'Etat, le Ministère de la Culture et la Région signent une convention de développement culturel qui vient entériner les orientations de la politique culturelle du Conseil Régional. Des "nouveaux champs de développement culturel"²⁰ sont ainsi déterminés. La Région s'engage à intervenir financièrement en ce qui concerne le Fonds d'Intervention Culturel (FIC), le Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et le fonds Régional d'Intervention et d'Expérimentation Culturel (FRIEC) et à harmoniser sa politique avec l'Etat en matière d'arts plastiques et de cinéma. Parallèlement, l'Etat s'engage à soutenir le programme régional de culture scientifique, technique et industrielle identifié comme un programme volontariste et prioritaire de la région, encouragé par les CIAT successifs.

L'attitude jusque là relativement critique du Conseil Régional envers l'action de l'Etat par rapport à la culture change à cette époque. La gauche est arrivée au pouvoir, la région

²⁰ Intitulé de l'avenant à la convention de développement culturel.

quitte donc l'opposition pour entrer dans la majorité présidentielle. De plus, Pierre Mauroy, chef de file en Région, devient Premier Ministre. Jack Lang en personne, alors Ministre de la Culture, viendra superviser la signature de la convention de développement culturel. Pour le Conseil Régional, 1982 marque l'entrée pour dix ans dans une période de "foisonnement culturel". La Région développe alors deux thématiques : les arts vivants et le patrimoine et la mémoire collective.

L'Office culturel régional donne naissance en 1982 à l'ORCEP : Office Régional de la Culture et de l'Education Permanente. C'est cet organisme qui est chargé de l'élaboration de la convention culturelle en partenariat avec les services de l'Etat dans la région. Il s'agit d'une structure d'aide et de conseil aux projets culturels, elle accompagne notamment la structuration du Centre historique minier de Lewarde, de l'Ecomusée de Fourmies-Trélon et de l'association Culture Commune. Plusieurs réalisations concernant le patrimoine industriel vont directement être organisées par l'ORCEP, il s'agit notamment de la mise en place du premier programme régional de culture scientifique et technique - à la demande du ministère de la culture - en 1983, et de la réalisation de l'exposition "textile du Nord, culture et industrie" avec le Centre Pompidou en 1984.

Pour l'année 1983, six actions sont inscrites dans les programmes de suivis et de financements : le Centre Historique Minier de Lewarde, l'Ecomusée de la région Fourmies-Trélon, le projet de Centre régional éclaté de culture scientifique et technique²¹, l'enquête régionale sur les archives d'entreprises commerciales et industrielles²², le Centre de culture scientifique et technique de la mer à Boulogne²³ et le projet d'exposition "Industrie textile et culture scientifique et technique" au Centre Pompidou.

L'identification de ces projets fait l'objet d'une communication stratégique de la part de la Région. En effet, dans les différents documents présentant les projets en cours dans le domaine du patrimoine industriel, figure l'intitulé suivant : "une politique régionale au service d'une histoire et d'un avenir". Il s'agit de relier le passé et le futur pour contribuer à l'unité territoriale.

Présentée comme une innovation régionale, la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle, si elle apparaît déjà à la fin des années 70, va se confirmer comme

²¹ Qui deviendra l'actuel Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq.

²² Préfiguration de la création du Centre des Archives du Monde du Travail qui sera implanté dans l'usine textile Motte-Bossut à Roubaix.

²³ Qui est aujourd'hui le centre Nausicaa.

un axe prioritaire à partir de 1982, pour une part sous l'impulsion de l'Etat. C'est en effet celui-ci qui sollicite la Région en lui demandant d'assurer le pilotage du programme interministériel de la culture scientifique et technique qu'il vient d'entamer. Par la suite, le Conseil Régional va se présenter comme le "leader" dans le domaine de la culture et du patrimoine scientifique, technique et industriel et revendiquer auprès de l'Etat la reconnaissance de cette spécificité, en "oubliant" que c'est l'Etat qui a, au départ, fait émerger la CSTI²⁴.

Cette première détermination officielle de la politique régionale voit émerger des sites et des thématiques phares pour la région. Les projets identifiés, qui vont peu à peu se concrétiser, deviennent les "chevaux de bataille" du Conseil Régional, celui-ci va continuer à les soutenir et s'y investir d'autant plus lors du désengagement de l'Etat appréhendé comme une remise en cause du bien fondé de la légitimité régionale.

Ce premier programme politique qui instaure des lieux de mémoire officiels pour la Région lui permet de se doter d'emblèmes dont elle va se servir dans ses relations avec la population et avec les instances extérieures.

1.3- 1984-1988 : un contrat de plan particulier envers la culture scientifique, technique et industrielle

Le contrat de plan signé entre l'Etat et la Région pour la période 1984-1988 stipule que les deux partenaires s'engagent à développer une action importante envers la culture scientifique et technique en s'appuyant sur la création de plusieurs "centres de culture scientifique et technique", ceux-ci sont les suivants : le CHM de Lewarde, l'Ecomusée de Fourmies, le Centre agricole et rural²⁵ et le Centre de culture scientifique et technique éclaté. L'objectif affiché est de se servir du patrimoine industriel pour mettre en place des politiques structurantes dans les différents domaines socio-économiques. Les CCSTI²⁶ doivent contribuer "par leur rayonnement à faciliter l'appropriation sociale des techniques qui concourent au développement économique, social et culturel de la région"²⁷.

²⁴ Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

²⁵ Il s'agit du projet de création d'un centre des sciences techniques, agricoles et rurales et d'un centre agroalimentaire (CESTAR) à Arras.

²⁶ CCSTI : Centre de Culture scientifique, Technique et Industrielle.

²⁷ Extrait de l'article 28 du contrat de plan 1984-1988 relatif aux centres de culture scientifique et technique.

Rattachée au chapitre "culture et communication" du contrat de plan, la CSTI fait l'objet de trois articles sur les huit que compte la partie consacrée aux "biens culturels". Elle occupe donc une place relativement importante. Le Centre de culture scientifique et technique de la mer fait l'objet d'un article particulier. L'Etat et la Région s'entendent pour faire de la ville de Boulogne-sur-Mer un lieu de "rassemblement et de diffusion des connaissances de la mer et des techniques de mise en valeur de ses ressources"²⁸. Un article est également consacré à la mise en place du Centre des archives du monde du travail. Cinq centres devaient initialement être créés dans toute la France et le premier d'entre-eux était celui de Roubaix. Présenté comme tel dans le contrat de plan de 1984, le CAMT de Roubaix sera finalement le seul centre de France mis en place. Il devait à l'époque témoigner de "l'intérêt que portent l'Etat et la Région à un patrimoine insuffisamment mis en valeur"²⁹.

Le plan régional 1984-1988, élaboré parallèlement au contrat de plan, souligne l'importance que la Région souhaite accorder au patrimoine et à la culture technique. La politique culturelle régionale est axée autour de quatre grandes thématiques :

- la création et la diffusion artistiques,
- l'animation culturelle et la rénovation des réseaux culturels,
- la culture scientifique et technique,
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

Le patrimoine industriel entre donc dans deux catégories, celle de la CSTI, puisque les musées de société sont identifiés comme des CCSTI, et celle du patrimoine. De plus, il est précisé dans le domaine de la culture que "l'accent sera mis cependant sur le développement de la culture scientifique et technique, non seulement tournée vers le passé, mais résolument aussi vers l'avenir et les technologies de pointe."³⁰

Dans le point consacré à la sauvegarde du patrimoine, le patrimoine industriel est identifié comme une particularité régionale qu'il est nécessaire de prendre en compte. La politique patrimoniale devra donc être attentive à l'importance de la "mémoire collective" à travers "l'étude des savoir-faire et des manières d'être, qui constitue un aspect important de la culture scientifique, technique et industrielle".

La culture scientifique et technique fait l'objet d'un argumentaire particulier qui précise que son développement "représente un des axes novateurs de la politique régionale." Les cinq

²⁸ Extrait de l'article 29 du contrat de plan 1984-1988.

²⁹ Extrait de l'article 30 du contrat de plan 1984-1988.

³⁰ Extrait du plan régional 1984-1988, axe 6 "développer la culture et la communication".

projets déjà identifiés comme prioritaires dans le contrat de plan³¹ sont complétés par deux projets d'actions supplémentaires : un programme d'actions pour l'aide à la gestion et à l'assistance technique des entreprises culturelles et une action non encore formalisée par rapport à des opérations spécifiques dans les domaines des transports maritimes, fluviaux et ferroviaires.

En plus des trois articles dans le contrat de plan initial et de sa place importante dans le plan régional, la culture scientifique, technique et industrielle fait l'objet d'un contrat de plan particulier pour la période 1984-1988. Celui-ci est signé le 10 mars 1986 entre l'Etat, la Région Nord - Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas de Calais.

Il prend pour base les réflexions entamées lors du colloque de 1979. L'objectif est de "dépasser la simple sauvegarde du patrimoine industriel pour tendre vers : la revalorisation de la culture au travail (...) [et] une meilleure connaissance par un large public des résultats de la recherche scientifique, des progrès technologiques, des réalisations des entreprises et une reconnaissance de leur dimension culturelle : une "mise en culture" de la recherche, de la technique et de la production."³²

Pour cela les quatre protagonistes conviennent de fournir un effort important pour promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle dans le Nord - Pas de Calais. Un réseau doit être mis en place afin de fédérer les différents acteurs, celui-ci doit s'appuyer sur des centres de CSTI, déjà identifiés dans le contrat de plan initial, et sur toute structure susceptible de contribuer à diffuser la culture technique auprès de la population. Les lieux de mémoire et de diffusion de la culture industrielle déjà qualifiés dans les précédents accords sont de nouveaux reconfirmés dans leur fonction de symboles, à la fois d'une identité collective industrielle et également de la politique régionale.

Le 18 avril 1988, une convention particulière d'application du contrat de plan spécifique "culture scientifique, technique et industrielle" est signée entre l'Etat et la Région concernant la création du Centre Régional de promotion de la culture scientifique, technique et industrielle. Il est convenu qu'un tel centre va être créé sous l'égide de l'Etat et de la Région et que son animation sera confiée à une association loi 1901, l'association ALIAS³³ qui a été

³¹ Le CHM de Lewarde, l'écomusée de Fourmies, le Centre national de la mer, le CCSTI éclaté et le Centre des archives du monde du travail.

³² Extrait du préambule au contrat de plan particulier envers la culture scientifique, technique et industrielle de 1984-1988.

³³ Association lilloise d'information et d'animation scientifique et culturelle.

créée en 1983 afin d'effectuer une mission d'étude et de préfiguration de la promotion de la CSTI.

A partir de 1984, en appui au contrat de plan, le soutien du Conseil Régional aux actions de sauvegarde du patrimoine industriel et de promotion de la CSTI s'accroît. En 1984, le Conseil Régional apporte son soutien à sept structures à vocation technique et industrielle : L'association pour la création du musée portuaire de Dunkerque, le Centre de culture scientifique et technique de la mer de Boulogne-sur-Mer, l'ALIAS, le CHM de Lewarde, le musée du marbre et de la pierre bleue de Bellignies, le musée du verre de Sars Poteries et l'écomusée de Fourmies-Trélon. L'année suivante le nombre de structures aidées va être multiplié par deux, ce sont ainsi quinze lieux ou projets qui vont faire l'objet du soutien du Conseil Régional³⁴.

Parallèlement à cette action sur les structures muséographiques ou d'exposition, le Conseil Régional intervient sur le patrimoine bâti par une activité d'inventaire menée en collaboration avec la Drac. Le patrimoine industriel de différents secteurs ainsi que les moulins à vent et à eau font ainsi l'objet d'un inventaire exhaustif (voir en annexe la carte des sites inventoriés).

Avec ce contrat de plan et les aides accordées par le Conseil Régional en dehors de celui-ci aux structures du patrimoine industriel, la Région va asseoir une identité industrielle assumée et se faire progressivement reconnaître comme une région pilote - et modèle - pour la gestion économique et culturelle des friches industrielles.

1.4- 1989-1993 : la poursuite de la politique engagée

Les orientations définies dans le contrat de plan 1984-1988 vont être poursuivies dans le contrat suivant. La Région accorde des subventions à un nombre accru de structures.

La Culture scientifique, technique et industrielle fait l'objet d'un article. La position adoptée est de conforter la politique engagée au précédent contrat de plan. La diffusion de la CSTI est perçue comme une étape nécessaire au redéveloppement régional, un enrichissement collectif indispensable pour s'engager dans de nouvelles dynamiques. L'article du contrat de

³⁴ Voir à la fin du point 1 le récapitulatif des structures aidées par le Conseil Régional aux différentes périodes sous forme cartographiée.

plan stipule ainsi que "le renforcement du potentiel et de la compétitivité de la région passe par l'élévation du niveau culturel, scientifique et technique de la population"³⁵.

Quatre opérations sont inscrites au contrat de plan.

La première concerne le Centre régional de promotion de la culture scientifique et technique (Forum des sciences). Le précédent contrat a eu pour vocation de définir les missions assignées au CCSTI, le présent contrat engage la Région et l'Etat dans le financement de la création d'une structure permanente à Villeneuve d'Ascq. La Maison de la vie et des traditions portuaires de Dunkerque (le futur Musée portuaire de Dunkerque) figure également dans le contrat de plan. L'Etat et le Conseil Régional s'engagent à terminer la construction du musée et son équipement, engagée lors du précédent mandat. Le Centre historique minier de Lewarde figure encore dans le contrat de plan. Ce qui est souligné, avant la structure muséographique portant sur l'activité minière, c'est la fonction du CHM en tant que centre de culture scientifique et technique de la mine et des nouvelles énergies. L'objectif fixé pour 1989-1993 est de terminer l'équipement du centre. La dernière structure concernée est l'Ecomusée de Fourmies, pour lequel les deux partenaires s'engagent à poursuivre l'équipement du pôle permanent.

Une réserve est émise concernant le projet CESTAR d'Arras, inscrit à tous les contrats précédents et financé, le projet reste en suspens dans le contrat 1989-1993. Les modalités de financements ne sont pas inscrites, elles seront fixées ultérieurement, une fois une étude de faisabilité, déjà décidée dans le précédent plan, sera exécutée.

En dehors du contrat de plan, la Région initie dans sa politique culturelle un réseau secondaire de centres de culture scientifique, technique et industrielle. Il regroupe les structures déjà financées hors contrat de plan pour la période 1984-1988 : La Maison du papier à Esquerdes, la Maison de la faïence à Desvres et le Musée de la dentelle de Caudry en sont les trois piliers³⁶.

Dans le troisième plan régional, le réseau secondaire figure comme un axe à développer et à mettre en œuvre avec les communes et les entreprises concernées. Il s'agit de saisir le patrimoine industriel ou rural des différents territoires de la région pour les faire émerger comme des éléments structurants et source de dynamisation. Cette volonté d'inciter les territoires et les acteurs locaux à développer des actions patrimoniales et à en faire des

³⁵ Extrait de l'article 46 "centres de culture scientifique et technique", contrat de plan 1989-1993.

³⁶ Ils sont tous trois en cours de structuration ou en projet.

bases de développement, répond à un engagement stratégique de la part du Conseil Régional. Celui-ci indique dans le plan régional qu'il est nécessaire de développer les réseaux de CSTI afin de "consolider la place de leader en France de la région dans ce domaine".³⁷ La Région s'affirme donc comme un précurseur dans le domaine de la diffusion de la CSTI et s'attribue la paternité de la valorisation des patrimoines industriel et professionnel. Elle souhaite être reconnue nationalement pour cette action et conserver un rôle dominant, non soumis à la volonté de l'Etat - Ministère de la Culture.

Le bilan de l'exécution financière du contrat de plan 89-93, effectué en 1995, montre la position réservée de la Région vis-à-vis de l'Etat. Les services de la Région concluent que le bilan montre "le souhait de l'Etat de ne pas aller plus loin dans cette opération [de promotion de la CSTI], mais plutôt d'en conserver les acquis. L'Etat se désengage ainsi progressivement"³⁸. La Région engage à partir de ce moment là une réflexion quant à ses possibilités de prise en charge, seule, des projets en cours pour le réseau principal et le réseau secondaire, d'autant plus que de nouveaux projets émergent. L'idée énoncée est de faire participer davantage les départements dans le prochain contrat de plan.

Durant cette période, le budget du Conseil Régional consacré à la culture double. Face au foisonnement des projets et aux multiples sollicitations dont fait l'objet la Région, le Conseil Régional met en place en 1990 une Direction déléguée aux affaires culturelles et audiovisuelles qui peu à peu reprend les missions jusque là assurées par l'ORCEP.

Cependant, les élections de 1992 viennent infléchir la politique régionale. Le changement de majorité au niveau de l'Etat et dans la région, se traduit au niveau régional par la mise en route d'une réflexion sur le rôle de la culture. Parallèlement les financements accordés par l'Etat diminuent sensiblement, amenant une période de doute et de remise en question des structures culturelles qui se trouvent fragilisées.

³⁷ Extrait du troisième plan régional, 1989-1993, chapitre consacré au patrimoine et la CSTI.

³⁸ Extrait du bilan de l'exécution financière du contrat de plan Etat - Région 1989-1993, bilan de l'article 46 "centres de culture scientifique et technique", 1995.

1.5- 1994-1998 : la confirmation des sites phares et l'achèvement de la construction patrimoniale dans un contexte de remaniement

Ce contrat de plan voit se consolider le rôle dominant de Lewarde et Fourmies accompagnés du Musée portuaire de Dunkerque qui est en train de se finaliser. Parallèlement, des lieux complémentaires, identifiés au précédent contrat de plan, émergent.

Au plan politique, les élections de mars 1992 ont modifié les représentations politiques à l'assemblée régionale, la présidence du Conseil Régional est confiée au parti écologiste des Verts alors que jusque là elle était détenue par des socialistes. A partir de cette période, le budget consacré à la culture cesse de croître.

La culture scientifique, technique et industrielle apparaît dans deux des six axes du contrat de plan 1994-1998.

Elle apparaît tout d'abord dans l'axe 1³⁹ article 1-13, il s'agit de repréciser le rôle de l'ALIAS et du centre de culture scientifique, technique et industrielle. L'Etat et la Région s'engagent à financer le fonctionnement du centre et à permettre son équipement de façon à pouvoir développer son action de diffusion culturelle. Le patrimoine et la culture technique sont ensuite mentionnés dans l'axe 4 "renforcer la cohésion sociale, la solidarité et la qualité de vie", objectif 4, articles 66 et 67. L'orientation déterminée est de "conforter les acquis". Dans ce cadre trois structures muséographiques sont soutenues par l'Etat et la Région : le CHM de Lewarde, l'Ecomusée de Fourmies-Trélon et le Musée Portuaire de Dunkerque (ACMAPOR).

Plusieurs structures bénéficient également d'un soutien pour le développement et l'aménagement de leurs locaux. L'un des objectifs affichés est de garantir par ces interventions la "pertinence artistique ou culturelle notamment par rapport à l'identité régionale"⁴⁰. Pour les musées de société quatre types d'actions ont ainsi été inscrites au contrat de plan : aménagement des sites de Lewarde et Fourmies pour un meilleur accueil du public, mise en œuvre des travaux de création d'un musée d'ethnologie régionale à Béthune, réalisation de la première tranche de travaux pour la mise en place de nouveaux lieux d'exposition pour le musée d'art et d'industrie de Roubaix et le musée de la dentelle de Calais et développement du Musée portuaire parallèlement à la préfiguration d'un Musée des transports dans le Hainaut⁴¹.

³⁹ Axe intitulé "soutien et développement de l'activité économique".

⁴⁰ Extrait du contrat de plan 1994-1998, article 67-2 "poursuivre l'aménagement culturel du territoire".

⁴¹ Musée qui finalement ne verra pas le jour.

Les secteurs industriels valorisés dans ce contrat de plan sont présentés comme illustrant, chacun dans leur domaine, "l'identité créatrice et l'histoire sociale de la région"⁴².

Il s'agit encore, à ce moment là, de conforter l'identité industrielle de la région et de construire des lieux de références symboliques, des lieux de mémoire pouvant servir de repères.

D'autres structures, n'apparaissant pas ou plus dans le contrat de plan, sont aidées par le Conseil Régional. Il s'agit d'un soutien aux projets pour trois structures : le centre européen de la mer (Nausicaa) à Boulogne-sur-Mer, la Maison de la Faïence de Desvres et le Musée du Verre de Sars Poteries. Le Centre des sciences et techniques agricoles et rurales (CESTAR) à Arras est quant à lui soutenu dans le cadre de son programme d'activité et de fonctionnement.

Cependant, globalement le Conseil Régional commence à réduire son intervention sur les structures du patrimoine industriel, il resserre son action autour de quelques sites qu'il juge particulièrement emblématiques. Ainsi à partir de 1994, ce sont sept structures jusque là soutenues qui ne vont plus l'être. Il s'agit du Musée du Marbre de Rinxent, de la Maison du Papier à Esquerdes, de l'Ascenseur à bateaux des fontinettes à Arques, du Musée de la dentelle de Caudry, du Musée du marbre et de la pierre bleue de Bellignies et du Musée de la poterie de Ferrière-la-Petite.

A la suite de la recomposition de l'Assemblée du Conseil Régional et de la réflexion au sujet de la politique culturelle au niveau national, une vaste réflexion et une consultation des acteurs culturels est engagée de 1993 à 1996. Elle aboutit à la tenue, les 28 et 29 novembre 1996, d'une séance plénière entièrement consacrée à la culture en région. Celle-ci conclue à la nécessité pour le Conseil Régional de s'affirmer comme un partenaire fort pour les instances déconcentrées de l'Etat en Région et de prendre une part plus active dans les décisions qui le concerne et qui engagent les financements régionaux. La Région souhaite une réelle concertation entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales. En même temps, l'instance régionale se réaffirme comme le "chef de file" de la culture en région et comme le "leader" de la culture scientifique, technique et industrielle.

⁴² Extrait de l'article 67-2 du contrat de plan 1994-1998.

1.6- 2000-2006 : le désengagement de l'Etat et les nouvelles orientations de la politique culturelle régionale

La Culture scientifique, technique et industrielle et le patrimoine industriel ne figurent plus que de manière très partielle dans ce dernier contrat de plan, comparativement à la place qu'ils ont occupée auparavant. Les différents projets soutenus jusqu'ici sont à présent des réalisations et font l'objet de subventions qui n'entrent pas nécessairement dans le contrat de plan. Cette période marque donc le désengagement progressif de l'Etat pour la question du patrimoine industriel et le resserrement de l'intervention du Conseil Régional sur quelques sites phares.

La CSTI est brièvement mentionnée dans l'axe 1⁴³. Elle est identifiée comme un moyen d'action permettant de développer l'innovation dans les entreprises. Il s'agit de "favoriser la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle par une mise en réseau des acteurs"⁴⁴.

Il n'est plus fait référence au CCSTI - ALIAS de Villeneuve d'Ascq, ni au CESTAR, les financements prévus initialement dans les précédents contrats de plan pour permettre le fonctionnement de la première structure ont été revus à la baisse et la structure doit actuellement faire face à d'importantes difficultés financières. La Région se retrouve quasiment seule pour soutenir le fonctionnement de ce qui est à présent le "Forum des Sciences".

Un flou est également entretenu concernant le soutien au patrimoine industriel. Aucune structure muséographique ne figure en tant que telle dans le contrat de plan. Le patrimoine apparaît dans l'axe 2 "développer la solidarité"⁴⁵. Le patrimoine industriel est défini comme un moyen d'action pour poursuivre l'aménagement culturel du territoire. Il s'agit de "restaurer et valoriser le patrimoine issu de l'histoire industrielle et minière"⁴⁶.

Le patrimoine minier fait cependant l'objet de plus d'attention, il est inclus dans un "Volet après-mines" consacré entièrement à la revitalisation de l'ancien bassin minier. Le patrimoine industriel est dans ce cas conçu comme un levier de développement permettant le renouveau du territoire.

⁴³ Priorité d'intervention 1, point 3 "transférer, valoriser la recherche dans le tissu économique".

⁴⁴ Extrait du contrat de plan 2000-2006, article 3.3.

⁴⁵ Priorité d'intervention 9, point 39 "soutenir le développement et l'aménagement culturel des territoires".

⁴⁶ Extrait du contrat de plan 2000-2006, article 39.6.

La priorité de ce dernier contrat de plan est d'accélérer la mutation économique et sociale du territoire. Il ne s'agit plus de l'identifier en développant la création artistique et culturelle et en promouvant la valorisation patrimoniale. A présent que les lieux de mémoire sont identifiés, il s'agit de les "opérationnaliser" pour les faire entrer dans une stratégie de développement. Ce contrat a pour ambition d'achever la reconversion du territoire en terminant la requalification de l'habitat minier, en développant une politique de développement durable envers les friches industrielles et en incitant l'implantation et l'utilisation des nouvelles technologies.

Le patrimoine se trouve à présent soumis à des impératifs de rentabilité. Il lui est demandé de contribuer au développement local des différents territoires de la région et de permettre le renforcement du lien social sur l'ensemble de l'espace régional.

En dehors même du contrat de plan, la politique culturelle régionale connaît actuellement un tournant qui caractérise l'arrivée à maturité des projets de construction patrimoniale. Il ne s'agit plus de déterminer des lieux de mémoire mais de les organiser pour les mettre au service du territoire. Le Conseil Régional analyse ainsi qu'en région "une page de l'histoire des politiques culturelles est en train de se tourner : celle de l'équipement. Un nouveau regard peut être porté sur les politiques culturelles régionales, face à un paysage recomposé, structuré et solide."⁴⁷

Les équipements culturels promus doivent à présent montrer qu'ils peuvent remplir leur rôle de structuration du territoire et contribuer à l'émergence de dynamiques locales.

Le Conseil Régional continue à soutenir le Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq et le CESTAR à Arras pour en faire des "outils d'éducation à la science en général"⁴⁸. L'objectif est de permettre à la population de s'appropriier les sciences et les techniques et de comprendre leur rôle dans les transformations et l'évolution de la société. Cependant, des ajustements importants ont dû être programmés.

Le Forum des sciences a été ouvert en 1996, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région. Le projet était inscrit aux contrats de plan depuis 1982. Il est géré par une association loi 1901 et le bâtiment appartient au Conseil Régional. Conçu pour être tête de réseau de la culture scientifique, technique et industrielle et pour impulser des actions de connaissance des sciences et des techniques, le Forum pose à présent problème au Conseil Régional du fait du

⁴⁷ Extrait du document de travail portant sur les propositions pour de nouvelles orientations de la politique culturelle régionale, 2000.

⁴⁸ Extrait du document de travail relatif aux nouvelles orientations de la politique culturelle du Conseil Régional, 2000.

désengagement financier de l'Etat. La structure est fortement déficitaire et la Région se doit de trouver un nouveau mode de gestion et de nouveaux partenaires financiers afin d'assurer la pérennité de la structure. Le Forum des sciences est donc une priorité de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional, celui-ci souhaite garder la maîtrise de ce projet et pouvoir à nouveau l'inscrire comme un élément moteur du développement régional.

Le projet du CESTAR a été initié en 1989. Il a été confié à une association, l'ASPARA, dans le but de créer un centre agricole et rural. Après différentes préfigurations et plusieurs expositions, le CESTAR est officiellement créé en 1998, il s'agit d'un centre des sciences et techniques agricoles, agro-alimentaires et rurales. Ce projet n'est pas encore finalisé. La structure existe sur le papier mais les locaux adaptés à son fonctionnement ne sont pas encore construits et posent aujourd'hui des difficultés à la Région. Le projet n'a pas été repris dans les deux derniers contrats de plan. Parallèlement au désengagement de l'Etat, le financement du projet et son contenu font l'objet de débats entre l'association gestionnaire et la Région financeur. Le Conseil Régional a donc inscrit dans ses nouvelles préoccupations l'audit de la structure et la nécessité de sa mise en complémentarité - et non en concurrence comme cela semblait s'amorcer - avec le Forum des sciences.

Le Centre des sciences et techniques de la mer est en fonctionnement sous le nom de Nausicaa, il s'est structuré en société d'économie mixte et est donc sorti du champ d'investigation de la Région.

Trois musées de société sont identifiés comme de "véritables têtes de pont de l'action culturelle en région", il s'agit de l'Ecomusée de Fourmies-Trélon, du Musée Portuaire de Dunkerque et du Centre Historique Minier de Lewarde. Ils sont désormais les seules structures muséographiques du patrimoine industriel à être soutenues financièrement. En recentrant progressivement sa politique autour de ces trois lieux, le Conseil Régional s'est choisi des emblèmes et a érigé ces structures au rang de lieux de mémoire officiels de la région. Ils constituent des repères permettant d'identifier la région et ses habitants et sont chargés de diffuser la mémoire collective sur l'ensemble du territoire. Leur rayonnement est analysé à l'échelle régionale dans sa globalité. Leur action culturelle doit partir de leur territoire d'implantation mais ne pas se limiter à celui-ci. Leur vocation est donc régionale, voire nationale, les élus du Conseil Régional affirment ainsi leur volonté de hisser le CHM de Lewarde au rang de Musée National.

La Région s'investit dans un nouveau projet, la constitution d'un musée de la dentelle et de la mode à Calais, installé dans une ancienne usine textile.

Le partenariat avec les musées de société est à présent envisagé sous la forme de conventions d'objectifs afin de pouvoir mieux contrôler le projet culturel et scientifique des structures. Quatre missions sont désormais clairement assignées aux structures du patrimoine industriel : elles doivent être des centres de ressources, des carrefours du partenariat local, des centres de création et de diffusion et être membres et acteurs d'un réseau national. Il ne leur est plus seulement demandé d'être des lieux de conservation et d'inventaire du patrimoine mais de participer à la création culturelle et d'être des supports pédagogiques et de formation.

La Région s'engage à soutenir de manière pérenne les trois structures qu'elle a identifiées comme représentant l'identité de la région. Pour assurer un retour de ces financements, le Conseil Régional préconise différentes missions à développer par les structures.

Chaque centre devra être la "tête de réseau" de son territoire et permettre de "conserver ou de créer une identité sur les territoires"⁴⁹ et de fédérer l'ensemble des initiatives en leur apportant une caution scientifique. Lieux de conservation de la mémoire, ils devront désormais être également des "outils de développement local touristique et économique"⁵⁰ en partenariat avec les partenaires locaux. Ils sont encouragés à s'inscrire dans un processus de mise en réseau au niveau régional et à établir des liens avec le monde de la recherche. Il est également demandé aux structures de mettre l'accent sur leur fonction pédagogique en développant des actions en direction des jeunes publics et en élaborant des supports pédagogiques destinés à circuler dans les établissements scolaires de la région. Ils doivent, de plus, développer l'utilisation des nouvelles technologies comme support de sensibilisation et de communication. Le Conseil Régional encourage enfin la dimension européenne des actions patrimoniales en souhaitant renforcer la coopération transfrontalière entre les structures.

Le financement des musées s'accompagne de demandes et d'attentes précises, en sachant que le Conseil Régional veut faire jouer un rôle important à la culture en général dans la politique de développement et d'aménagement du territoire.

Au-delà du contrôle que souhaite exercer le Conseil Régional sur les musées en fixant des objectifs précis, la mémoire collective fait également l'objet d'une appropriation politique. La Région accorde son soutien à plusieurs associations de recueil et de diffusion de la mémoire et leur assigne trois objectifs. Il s'agit tout d'abord de "valoriser les savoir-faire en

⁴⁹ Extrait d'un document de travail sur les nouvelles orientations de la politique culturelle en matière de patrimoine industriel, 1999.

⁵⁰ Op. cit.

intégrant de façon active (...) l'ensemble de la population du territoire concerné", ensuite de "réconcilier la population avec son histoire" et enfin "d'objectiver cette histoire pour s'ouvrir au futur"⁵¹.

La restructuration de la politique culturelle de la Région en l'an 2000 est aussi l'occasion pour le Conseil Régional de cesser de soutenir un certain nombre d'actions pour se concentrer sur des sites prioritaires. Ainsi, la Région souhaite ne plus s'investir dans le financement de monuments historiques qui ne relèvent pas de sa compétence mais de celle de l'Etat accompagné des départements et des communes. Il semble, d'après les rapports rédigés à ce sujet, que ce soit en partie en réaction au désengagement de l'Etat dans certains projets liés au patrimoine et à la mémoire que le Conseil Régional ait décidé de durcir sa position. Le domaine proto-industriel de la molinologie, jusque là soutenu par la Région, n'entre plus non plus, à partir de 2000, dans les préoccupations du Conseil Régional qui estime avoir rempli sa mission d'impulsion entamée il y a vingt ans.

Les nouvelles orientations définies pour l'an 2000 lient de plus en plus souvent la culture et le tourisme. Le tourisme industriel a été inscrit dans le dernier contrat de plan comme un axe à privilégier. De même il est demandé aux structures culturelles de pouvoir développer un "tourisme culturel" afin de dynamiser le patrimoine et d'accroître ses sources de financements. Ces orientations marquent une certaine prise de distance avec l'Etat, celui-ci n'intervient plus que ponctuellement dans certaines structures. Le Conseil Régional tient en même temps à réaffirmer son rôle moteur dans la valorisation patrimoniale et concernant les orientations à donner au patrimoine industriel.

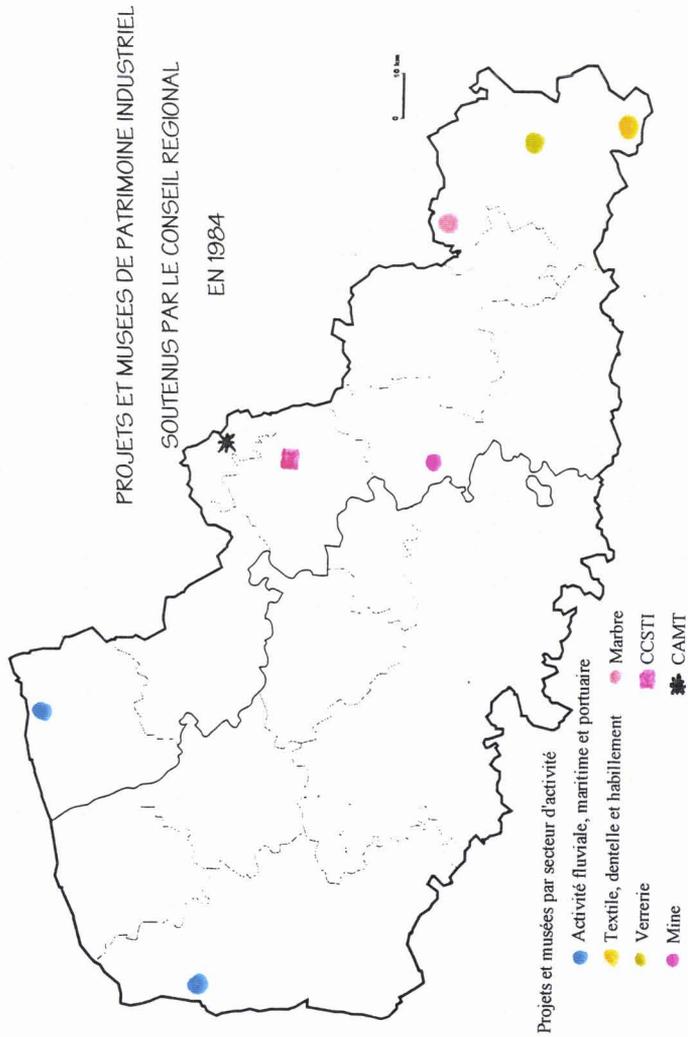
La présentation de la politique culturelle du Conseil Régional envers le patrimoine industriel depuis le début des années 80 montre comment s'est opérée la construction politique du patrimoine.

La Région a d'abord débuté sa politique par des actions de visibilité comme le montre le colloque de 1979. Puis elle a affiché une politique volontariste de valorisation de la culture scientifique, technique et industrielle en s'appuyant sur les préconisations de l'Etat et du CIAT. Même si concrètement les projets de valorisation du patrimoine industriel n'ont jamais été ceux bénéficiant des plus importantes subventions - ce sont les spectacles vivants qui drainent le plus de financements - la Région a néanmoins axé sa communication sur ce patrimoine et s'est identifiée par rapport à lui. Elle a favorisé l'émergence de plusieurs lieux de mémoire en les inscrivant de manière prioritaire dans les différents contrats de plan et dans sa

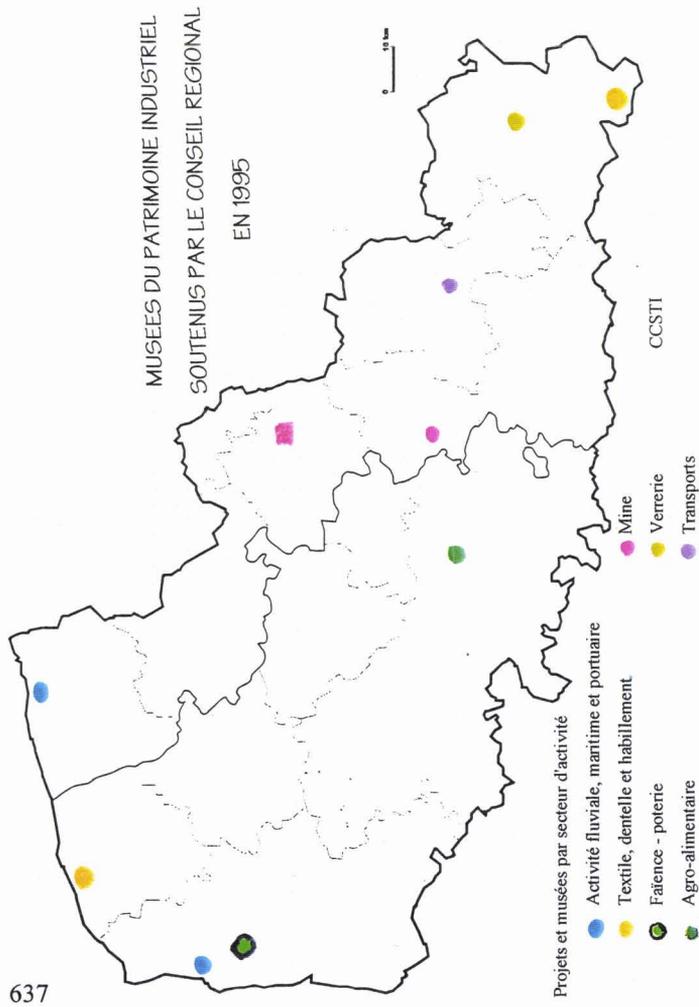
⁵¹ Extraits d'un document de travail sur les nouvelles orientations culturelles du Conseil Régional, 1999.

politique culturelle propre quand les lieux ne pouvaient être aussi soutenus par l'Etat. En veillant à la fabrication de ces lieux de référence et en se présentant comme leur principal soutien, le Conseil Régional s'est positionné comme l'interlocuteur privilégié du monde associatif et muséographique et apparaît comme le promoteur de l'identité industrielle régionale. L'évolution de la politique culturelle de la Région durant ces vingt ans montre également l'emblématisation progressive de certains lieux : le Musée portuaire de Dunkerque, le CHM de Lewarde et l'Ecomusée de Fourmies constituent à eux trois l'identité patrimoniale de la région telle qu'elle a été façonnée par l'instance politique territoriale. Le Forum des Sciences est un aspect complémentaire des structures muséographiques, le Conseil Régional s'est particulièrement impliqué dans sa création et sa situation difficile aujourd'hui reflète la position de la Région par rapport à l'Etat. Bien que la construction du patrimoine industriel par le Conseil Régional se soit faite en total accord avec l'Etat, comme le démontrent les contrats de plan au moins jusqu'au milieu des années 90, le patrimoine industriel et la CSTI formés servent aujourd'hui à dénoncer le manque d'investissement de l'Etat dans la région et la non reconnaissance du territoire à l'échelon national.

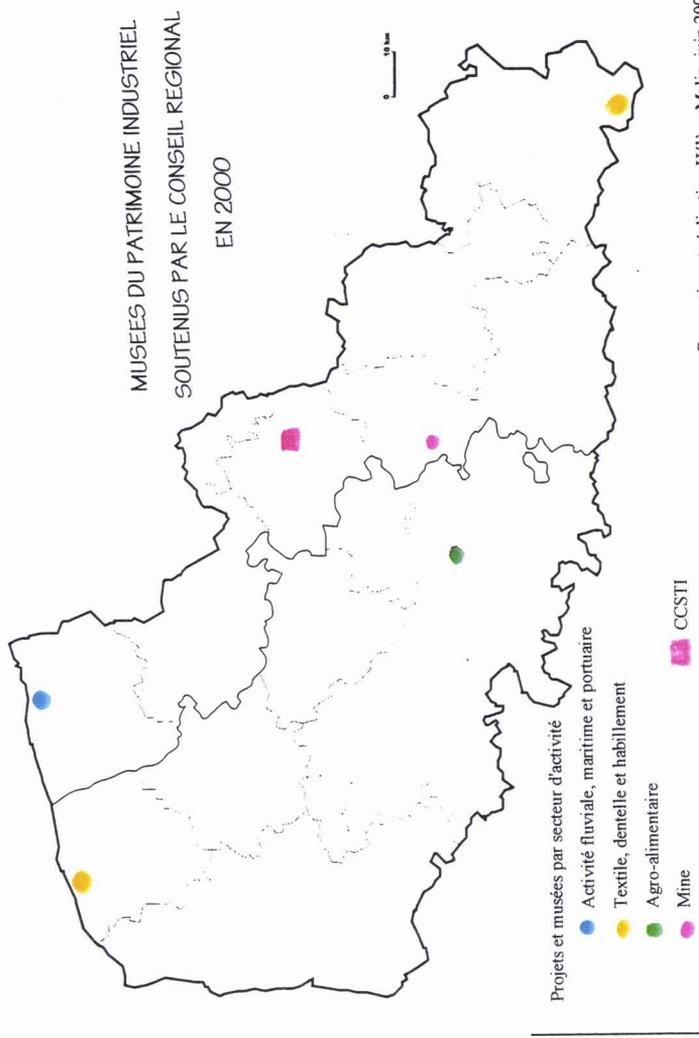
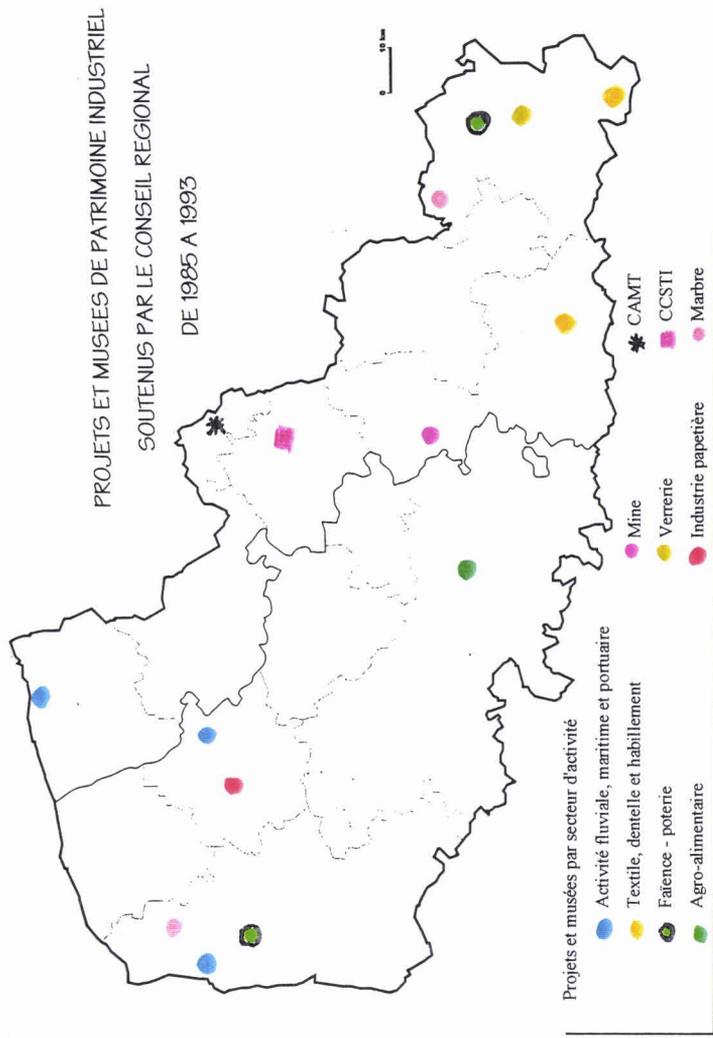
La comparaison des documents officiels relatant la politique envers le patrimoine industriel et les discours véhiculés par les acteurs institutionnels régionaux sur ce même patrimoine, révèlent l'instrumentalisation du patrimoine au service d'une régionalisation de la politique. Tandis que les écrits montrent que l'Etat a longtemps cautionné la politique de mise en valeur du patrimoine industriel initiée par la Région - même si c'est financièrement pour une faible part - les discours reconstruisent complètement l'histoire et présentent le patrimoine industriel comme un champ délaissé, si ce n'est dénigré, par l'Etat et mis en valeur uniquement par la volonté politique régionale contre l'avis des instances nationales.



Conception et réalisation Hélène Melin, juin 2002



Conception et réalisation Hélène Melin, juin 2002



Conception et réalisation Hélène Melin, juin 2002

2- La revendication politique d'une identité de territoire

Les différents contrats de plan et plans régionaux ont montré la volonté du Conseil Régional de développer la valorisation de la culture technique et d'en faire une des principales caractéristiques de la politique culturelle régionale. Cet engagement de l'instance politique régionale contribue à l'émergence d'une identité de territoire.

Cette défense politique de l'identité se construit selon une logique de structuration de l'espace régional. En nommant le patrimoine et les lieux de mémoire représentatifs de "l'histoire" régionale, en mettant en place des structures permettant à la population de s'approprier ces éléments culturels, le Conseil Régional identifie le territoire, lui donne des frontières, plus seulement administratives mais également symboliques. Ce faisant il s'impose comme le garant du respect des représentations collectives et comme l'instance légitime du pouvoir régional.

La défense de la culture scientifique et technique et son élévation au rang de culture régionale, en montrant la région Nord - Pas de Calais comme un territoire spécifique, permet l'émergence d'une conscience collective patrimoniale qui va ensuite pouvoir servir à la mise en place d'actions.

La conservation et la valorisation du patrimoine industriel sont sources de mobilisations collectives, de nombreux acteurs associatifs se sont engagés dans des initiatives patrimoniales et ont attiré à eux un public important. La culture scientifique et technique devient donc une ressource qui va être utilisée par l'instance politique régionale pour dynamiser le territoire et pour revendiquer les moyens de cette dynamisation auprès de l'Etat.

Le processus de construction patrimoniale de l'industrie, favorisé par le pouvoir politique, doit ainsi permettre un processus d'unification du territoire et servir de lien social.

2.1- Le soutien au patrimoine industriel comme défense du territoire

Dans les discours comme dans les écrits, le patrimoine industriel et la culture technique sont appréhendés comme des éléments constitutifs de l'identité régionale.

Dans un rapport interne sur la politique régionale en matière de patrimoine ancien et contemporain, le Conseil Régional affiche en préambule à son bilan que "mémoire et CSTI incarnent l'identité de la Région qui s'est investie depuis 1982 dans ce domaine". Le patrimoine industriel est donc à la fois l'identité du territoire régional et celle de l'institution politique qui le porte.

2.1.1- Faire du patrimoine un instrument de "lutte des classes"

Pour justifier son action envers les musées de société, le Conseil Régional invoque l'attrait du public pour ce type de structures et souligne que leur taux de fréquentation est beaucoup plus élevé que celui des musées des beaux - arts. Il s'agit d'un argument qui revient fréquemment et qui a pour but de montrer que le patrimoine industriel définit le territoire et que la population se reconnaît en lui.

"ça plaît davantage au public de voir et d'avoir la mémoire des activités qui ont marquées notre région, qui font partie de son histoire." (M. B., direction de la culture, Conseil Régional ; HM, 2000).

L'opposition Culture Beaux-arts - Culture technique est souvent évoquée pour justifier la singularité du territoire régional et sa prise en compte insuffisante au niveau de l'Etat. Le patrimoine industriel et la culture scientifique et technique en général sont systématiquement comparés aux arts classiques et au patrimoine historique pour montrer la dévalorisation des premiers au profit des seconds. Cette opposition peut être rapprochée d'une opposition entre une culture régionale ouvrière et une culture nationale bourgeoise. Le reproche de la non prise en compte de la culture technique est finalement le reproche des travailleurs envers l'Etat et le patronat de n'avoir pas su préserver le dynamisme industriel et les emplois.

"Moi je trouve que le musée du bassin minier Nord - Pas de Calais [le CHM] ça devrait être un musée d'Etat. Etant donné tout ce que le bassin minier a apporté à la France ça serait un minimum, un minimum de reconnaissance. Quand on regarde, je reviens à la culture bourgeoise du 19^{ème} siècle, combien il y a de musées d'Etat en France, combien il y a de musées nationaux, et bien regardez combien il y en a de culture scientifique et technique, il y en a un sur vingt huit, tous les autres c'est des beaux-arts. C'est quand même pas normal, on ne peut pas appeler culture que les beaux arts. (...) quand on regarde l'histoire, il faut voir ce que le Nord - Pas de Calais a fait pour la France et puis il y a de quoi être scandalisé par le manque de réaction du ministère de la culture."

(...) [plus loin dans l'entretien]

"Dans un premier temps il y a eu un rejet du patrimoine industriel par la population, c'était très négatif. Maintenant il y a une évolution qui s'est faite et tout le monde se le réapproprie. Il y a une évolution qui s'est faite sur vingt ans. Maintenant, l'évolution elle s'est faite localement, à Paris elle s'est pas faite hein. C'est vrai qu'ils n'avaient pas de quoi être fiers, je comprends qu'ils préfèrent continuer à oublier, quels qu'ils soient hein. Mais je ne dis pas qu'il fallait continuer l'exploitation charbonnière,

ça n'a rien à voir. C'est vrai que c'était pas rentable, quand c'est pas rentable il faut mettre de l'argent dans autre chose avant que ça dégénère, prendre des décisions plus en amont." (M. M., maire d'une petite commune du bassin minier, membre du Conseil Régional ; HM, 2000).

La revendication patrimoniale ne se fait pas uniquement sur une base culturelle, elle se construit sur un plan politique et dépasse la question de la conservation et de la protection de sites patrimoniaux. Ce qui est demandé à l'Etat avant tout c'est de reconnaître les qualités du territoire régional et son histoire et de remédier aux problèmes sociaux et économiques qu'il traverse. Les beaux-arts sont assimilés à la bourgeoisie, au patronat et à l'Etat et vécus comme l'imposition d'une culture dominante en face d'une culture ouvrière dominée. L'Etat est mis en procès, quelque soit la couleur politique du gouvernement en place, et jugé coupable d'entretenir un déséquilibre entre "culture officielle" et culture populaire, doublé d'un déséquilibre entre la capitale et la province.

"L'Etat se désintéresse de plus en plus de la culture scientifique, technique et industrielle, c'est effroyable. Il y a d'énormes difficultés à financer le forum des sciences de Villeneuve d'Ascq, tout est centré sur Paris. L'Etat se désintéresse de plus en plus du patrimoine industriel. Et on croirait même que la Drac s'intéresse plus aux beaux-arts, qui est un peu l'art officiel entre guillemets, qu'à la culture scientifique. Alors que je pense que le public est beaucoup plus intéressé par la culture scientifique et par les musées de sociétés comme Lewarde, Fourmies, Dunkerque ou Desvres." (M. B., direction de la culture, Conseil Régional ; HM, 2000).

Le public qui visite les musées de société et la population dans sa globalité sont utilisés comme autant de "preuves" de la légitimité du patrimoine industriel et donc de l'action régionale. Les acteurs politiques opposent le centralisme de l'action d'Etat et la vision régionale, tournée vers la concertation et la demande sociale. Ils justifient ainsi l'existence d'un pouvoir régional fort et réclament davantage de responsabilités et d'autonomie, tout en revendiquant des moyens en conséquence.

Les discours recueillis affichent clairement ce dualisme, réel ou ressenti, entre culture régionale et culture nationale. Dans les écrits, il était déjà présent lors de la création de l'instance régionale. En effet, dans le plan régional de 1976, une première demande est faite pour que "l'animation scientifique et technique" soit considérée comme un élément de la culture et que soit élargie la notion même de culture, perçue comme trop limitative :

"Il est absurde d'opposer la culture et les sciences à une époque où le développement technique et scientifique est devenu la source essentielle de développement économique, d'autant que l'animation scientifique peut prendre appui sur l'expérience concrète et quotidienne des travailleurs d'une région industrielle. (...)

"s'ajoute l'idée que la culture ne se réduit pas aux loisirs et aux beaux-arts, qu'elle est globale et directement liée à l'environnement économique et social." (extraits du plan régional de 1976, pages 172 et 175).

La politique culturelle régionale est présentée par les acteurs politiques comme une émanation du territoire suite à une prise de conscience collective de l'identité industrielle. La mise en place de mesures envers le patrimoine industriel, à partir de 1982, par le Conseil Régional, est expliquée à posteriori comme une réponse à une "volonté issue de la population" qui a engagé des sauvegardes. S'il est exact que ce sont les acteurs associatifs qui ont été les premiers à s'intéresser au patrimoine industriel, les textes du début des années 80 montrent que le Conseil Régional a engagé une politique de valorisation de la CSTI suite à une demande de l'Etat. Il s'est donc opéré au fil du temps une "récupération" régionale d'une thématique nationale et une amplification de celle-ci qui a conduit à une remise en cause de l'Etat. Le Ministère de la culture a finalement été dépossédé de sa réflexion sur la culture technique, celle-ci a été appropriée par le territoire régional et retournée contre l'Etat.

Cela s'explique notamment par le fait que la Région dans les années 80 était en recherche d'identité, sociale et politique, et en quête de légitimité. Elle subissait de plein fouet la récession économique et le patrimoine industriel est apparu comme un moyen efficace de pallier le déficit industriel, il a permis un travail de deuil et une réappropriation de l'histoire industrielle par la population.

Parallèlement, les musées de sociétés et les musées techniques qui émergeaient posaient problème à l'Etat car ils n'entraient pas dans les catégories classiques définies par celui-ci. Ils ont donc suscité de la méfiance de la part des responsables nationaux de la culture qui n'étaient pas prêts à faire face aux nouveaux interlocuteurs émergents qu'étaient les associations et les collectivités locales.

Le Conseil Régional, par contre, a construit son pouvoir sur la concertation avec les communes et une consultation élargie des acteurs. Le patrimoine industriel lui a permis de se doter d'une "identité" régionale en faisant siennes des revendications populaires.

La remise en cause de la prédominance de la "culture beaux-arts" est à analyser avant tout, non comme une réelle critique du contenu artistique et de la culture nationale, mais

comme une demande de reconnaissance du pouvoir régional et des actions engagées sur le territoire.

2.1.2- Le patrimoine industriel comme instrument d'affirmation identitaire du territoire

Dans les discours des différents acteurs politiques et institutionnels de la région, la valorisation du patrimoine industriel est toujours envisagée comme une nécessaire action de sauvegarde de l'identité régionale. Les anciens sites industriels, les machines, les outils mais aussi la mémoire orale et les savoir-faire sont saisis comme des repères permettant de structurer le territoire et de lui donner une cohérence. Pour ce faire, le Conseil Régional "choisit" des sites à emblématiser et encourage les initiatives de créations artistiques et culturelles à partir de ceux-ci afin de susciter une adhésion populaire.

L'emblématisation des traces patrimonialisées de l'industrie comme des vecteurs d'une identité collective régionale a pour objectif de susciter une prise de conscience de la part de la population de son histoire et de sa culture. Cette prise de conscience patrimoniale doit ensuite permettre de fédérer les acteurs autour d'un projet de société porté par l'instance politique régionale. Donner une identité au territoire c'est ensuite pouvoir bâtir une politique prenant appui sur un ensemble structuré et se servir des éléments d'identification produits pour mettre en place des mesures.

Un consensus se fait autour du caractère historique et identitaire du patrimoine industriel.

"L'intérêt du patrimoine industriel ? mais il fait partie du paysage. Le patrimoine industriel c'est la mémoire, c'est un repère pour les habitants de la région. Les chevalements, beaucoup regrettent leur disparition, il n'y en a plus que vingt trois qui perdurent dans le paysage, ce sont des monuments. Les terrils maintenant aussi. Ils servaient auparavant de soubassement d'autoroutes et de voies ferrées, maintenant on les protège, on les sauvegarde, ils représentent une partie de l'identité de la population." (M. B. Conseil Régional ; HM, 2000).

L'identité industrielle est une construction politique récente.

Je crois pouvoir dire que la culture technique a toujours existé puisque les hommes se sont organisés en mettant en place des machines et des outils pour améliorer leur bien être, cela dès la préhistoire. La patrimonialisation des objets industriels s'est produite à différentes époques mais elle est devenue prégnante surtout dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle quand

des musées de société se sont mis en place et que des sites industriels ont acquis le statut de monuments. L'identité industrielle, d'un point de vue social, est donc relativement ancienne, elle suit le développement des industries et des pratiques de sociabilité qui se sont développées autour de celles-ci.

Cependant, il en va autrement quand l'identité est examinée sous l'angle politique. Jusqu'à récemment, la plupart des objets industriels n'étaient pas considérés comme de possibles objets culturels et les friches industrielles étaient envisagées uniquement comme des sites à requalifier et à reconverter. Ce n'est que depuis un peu plus de dix ans que les traces industrielles ont réellement acquis, politiquement, une valeur patrimoniale. Si le Conseil Régional soutenait déjà des actions de sauvegarde du patrimoine industriel à la fin des années soixante-dix, il envisageait davantage son action sous l'angle de la culture scientifique et technique et non sous l'aspect patrimonial. Le discours de M. B. montre l'évolution de la perception patrimoniale. D'"éléments à abattre", les objets industriels sont devenus monuments, de déchets ils sont devenus objets rares à préserver.

La construction politique de l'identité industrielle a donc suivi la construction populaire. Elle s'est faite en renversant l'image de l'industrie et en considérant le passé industriel non comme un handicap mais comme un atout. Cette construction a permis de "réhabiliter" la région Nord - Pas de Calais en étant source de nouvelles activités telles que le tourisme industriel ou la gestion économique et environnementale des espaces industrialisés.

2.2- Le patrimoine industriel comme moyen de revendication

Le constat qui sous tend la politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel est que celui-ci n'est pas pris en compte par l'Etat et le Ministère de la Culture, qu'il est négligé, comme l'est la région dans son ensemble. Les différents acteurs s'investissent d'autant plus dans la question du patrimoine industriel qu'elle leur semble maltraitée par l'Etat central. Ils refusent ainsi de s'inscrire dans la politique culturelle officielle et défendent la spécificité de la région en même temps qu'ils affirment sa légitimité. La patrimonialisation des traces de l'industrie est utilisée pour faire émerger une "conscience collective régionale" et être source de mobilisations.

En opposant les beaux-arts et la culture technique, les acteurs politiques régionaux ont marqué une prise de distance avec la politique de l'Etat. Ils remettent en cause la gestion culturelle et revendiquent le droit à une prise de parole plus prononcée.

Dans un rapport interne récent, le Conseil Régional critique l'organisation du ministère de la culture en matière de patrimoine industriel et les dysfonctionnements liés à l'évaluation des projets culturels. En préambule à leur analyse, les auteurs soulignent que "la Région devrait exiger de l'Etat une clarification des positions de ce dernier et l'impliquer en matière de CSTI, et de faire comprendre à celui-ci qu'il n'y a pas "d'art noble" et "d'art ignoble".⁵²

Les réclamations formulées par les élus régionaux sont liées au manque de concertation entre les acteurs et au peu de place réservée à la culture technique. Les élus remarquent que les FRAM (fonds régionaux d'acquisitions des musées) ne sont pas réellement ouverts au patrimoine industriel :

"Il est préconisé une extension réelle du Fram aux différents champs des collections représentées en région. Les sensibilités, musée technique et musée d'histoire naturelle, devraient en effet être associées et représentées au sein du Comité Technique du Fram."

"La Région devrait réserver une enveloppe spécifique à l'enrichissement des musées de société, souvent oubliés" (extraits d'un document interne sur la politique culturelle, Conseil Régional, 1999)

Si le patrimoine industriel ne fait pas l'objet du même traitement que les autres domaines de la culture, c'est, pour le Conseil Régional, parce qu'au niveau de l'Etat il y a "une sous-estimation des enjeux de la culture scientifique et technique"⁵³. Il y aurait donc une ignorance de l'Etat vis-à-vis des potentialités de la CSTI pour les territoires. En soutenant les projets, l'instance régionale espère créer du développement pour ensuite pouvoir se faire reconnaître au niveau national comme l'initiatrice d'une démarche innovante et exemplaire. Le colloque sur le patrimoine industriel de 1979 soulignait déjà que la démarche du Conseil Régional consistait en un "pari sur l'avenir". Le succès des opérations patrimoniales constituerait donc un moyen de reconnaissance pour les politiques régionaux vis-à-vis de l'Etat.

La Région reproche également à l'Etat son désengagement financier à partir de 1992 qui a mis en péril plusieurs structures et notamment le Forum des Sciences, en grande difficulté depuis la fin des années 90.

"La culture scientifique et technique est mentionnée dans chaque contrat de plan depuis le premier. Elle l'est de moins en moins par la force de l'Etat qui se désengage de plus en plus. (...) La Région occupe le créneau qui est de plus en plus abandonné par l'Etat, à savoir le patrimoine industriel. L'Etat sait qu'on s'investit beaucoup alors lui il nous aide moins." (M. B., Conseil Régional ; HM, 2000).

⁵² Extrait d'un rapport interne du Conseil Régional, 1999.

⁵³ Extrait du rapport introductif sur la Culture présenté par Monsieur Delebarre, 1996.

"Vous savez que le Nord - Pas de Calais est certainement la région de France qui fait le plus gros effort pour la culture. Et comme c'est la région de France qui fait le plus gros effort, pour l'Etat on est la région où ils donnent le moins. Mais c'est scandaleux en fin de compte, je ne vois pas d'autre terme que scandaleux. (...) Moi j'estime que : "aides toi le ciel t'aidera", mais ici c'est exactement le contraire, "aides toi, le ciel te laissera tomber"." (M. M., Conseil Régional ; HM, 2000).

La politique volontariste de la Région est opposée au désengagement de l'Etat et à son déni de la culture technique. En plus de la revendication financière et de la volonté d'être davantage associé aux décisions culturelles le concernant, le Conseil Régional demande à l'Etat d'adapter sa politique aux spécificités des différents territoires. Il s'agit de "mettre en relation les politiques culturelles avec les identités locales et régionales (la culture scientifique et technique et la valorisation du patrimoine, en particulier)"⁵⁴.

Pour autant, l'action du Conseil Régional envers le patrimoine industriel ne se fait pas de manière déconnectée du contexte national. Il ne s'agit pas de refuser les orientations de l'Etat pour rester à l'écart du changement et se replier sur le passé industriel glorieux de la région. Au contraire, il s'agit de réclamer une certaine reconnaissance et de susciter du développement pour faire partie intégrante du processus d'évolution. Les revendications vis-à-vis du patrimoine industriel servent avant tout d'outil de dynamisation interne pour le territoire régional. Il ne s'agit pas d'un phénomène de repli identitaire, de repli sur soi, mais d'un moyen de consolider et de légitimer le territoire pour ensuite s'intégrer à la nation sans en subir les décisions, mais en choisissant soi-même les axes de développement.

2.3- Le patrimoine industriel comme instrument d'unification du territoire

Le patrimoine industriel a d'emblée été saisi par le pouvoir politique régional comme un outil au service de la construction territoriale. Il ne s'agit pas de promouvoir le passé dans une démarche nostalgique, mais d'utiliser des repères symboliques pour structurer l'espace social, créer du lien pour ensuite amener du développement.

En 1988, dans les grandes orientations de son troisième plan, le Conseil Régional annonçait : "cet héritage, support et manifestation de la mémoire, ne saurait, à l'évidence, être enfermé dans une vision passéiste ; il doit au contraire être abordé comme un facteur d'enrichissement, de renforcement de l'unité culturelle, et devenir source de création et

⁵⁴ Extrait du rapport introductif sur la culture, présenté par M. Delebarre en séance plénière du 28 et 29 novembre 1996, p. 26.

d'innovation."⁵⁵ Afin de créer cette "unité culturelle", le Conseil Régional a cherché à apparaître comme le moteur de la politique culturelle en région, la principale instance de référence pour les acteurs. Dans les différents documents écrits et dans les discours, l'instance politique régionale est présentée comme "leader" de la politique de valorisation du patrimoine et de la culture technique.

"Dans ce domaine depuis 1982, la Région est pilote de cette politique. Elle est le plus grand partenaire financier"

"Mémoire et CSTI incarnent l'identité de la Région qui s'est investie depuis 1982 dans ce domaine. La Région devrait être chef de file pour ce domaine." (extraits d'un rapport interne sur le bilan de la politique culturelle, Conseil Régional, 1999).

"Il y a des choses qui sont faites, mais disons que c'est toujours une volonté du Conseil Régional au départ (...), mais ce n'est jamais une volonté de l'Etat, c'est ça qui n'est pas normal. L'Etat est toujours à la traîne, l'Etat considère certainement que ce sont des choses qui devraient être décentralisées. Bon, moi je suis intervenu au Conseil Régional en disant que le patrimoine ça devrait être une compétence décentralisée par l'Etat, mais pas décentralisée avec l'effort financier qui est fait actuellement parce que comme il n'en fait pas, c'est facile de décentraliser et de dire je vous donne ce que je donnais, c'est-à-dire rien, pratiquement rien." (M. M., Conseiller Régional, membre de la Mission bassin minier, Conseil Régional ; HM, 2000).

"La Région a toujours été depuis 1982 très volontariste en matière de culture scientifique et technique par rapport aux autres régions. Elle est la première région par son investissement culturel et aussi pour son investissement pour le patrimoine industriel. Ça tient un peu à la mémoire et puis à notre histoire qui est au fondement de notre économie." (M. B., Conseil Régional ; HM, 2000).

La culture scientifique et technique et le patrimoine industriel sont toujours reliés à l'action volontariste du Conseil Régional qui signifie ainsi que sans lui il n'y aurait pas eu de conservation et de valorisation du patrimoine. L'identité industrielle apparaît comme une émanation de l'institution politique, le rôle des acteurs associatifs dans la genèse de l'action patrimoniale est minimisé.

Pour conforter l'identité régionale formée et renforcer le rôle du Conseil Régional, des élus et des institutionnels proposent une régionalisation des musées de société. Il s'agirait de placer ces structures sous le contrôle de la Région qui devrait en assurer le fonctionnement. Cette procédure ne répond pas à une volonté des acteurs associatifs, ceux-ci, particulièrement

⁵⁵ Extrait du rapport portant sur les grandes orientations du troisième plan régional, Conseil Régional, 16 décembre 1988, page 8.

en ce qui concerne le CHM de Lewarde, souhaiteraient plutôt une nationalisation afin de marquer la reconnaissance de l'Etat pour leur activité.

La régionalisation apparaît pour le pouvoir politique comme un moyen de s'approprier un peu plus le patrimoine et de pouvoir le façonner. Une des raisons invoquées pour la régionalisation du CHM de Lewarde est d'empêcher ainsi la création d'un second grand musée de la mine sur le territoire, particulièrement dans le département du Pas de Calais, et de pouvoir obliger les acteurs à se mettre en réseau. Il s'agit pour le Conseil Régional d'être le maître d'œuvre du patrimoine dans toutes ses dimensions et de pouvoir l'utiliser pour répondre à ses orientations politiques. L'institution maîtriserait ainsi davantage le pouvoir symbolique du patrimoine et de la mémoire et pourrait renforcer l'idée d'une identité régionale. La régionalisation lie encore davantage le politique et le territoire et renforce la perception d'une culture commune.

En se projetant sur le patrimoine, l'institution politique cherche à garantir la pérennité de son pouvoir. Elle n'est plus simplement une instance d'administration, mais une institution garante de la continuité et de la stabilité du territoire. En se montrant comme le relais de la mémoire collective, le support des manifestations patrimoniales, le Conseil Régional se hisse au-dessus du temps matériel pour s'inscrire dans la durée. Georges Balandier a écrit que "l'accession au pouvoir politique est à la fois accès à la force des institutions et à la force des symboles et des images." (Balandier, 1985). En s'appropriant le patrimoine industriel, le Conseil Régional consolide son pouvoir institutionnel par un pouvoir symbolique, il détient non seulement le droit inscrit dans la législation mais il contrôle aussi le système de représentations véhiculé par la culture. Il peut, à partir de ce moment là, bâtir un imaginaire collectif basé sur les lieux emblématiques qu'il a choisi et structurer le territoire par le pouvoir des institutions et le pouvoir des représentations. G. Balandier souligne également l'importance du discours dans la construction du pouvoir. Le discours politique sert à obtenir la caution de la population pour exercer le pouvoir, c'est une manière de justifier le territoire et sa gouvernance. Ainsi, le discours des acteurs politiques régionaux condamnant l'attitude de l'Etat sert à légitimer le pouvoir régional et à l'inscrire dans l'histoire comme "naturel". "(...) La parole politique renvoie à la transposition symbolique d'un passé plus proche. A quoi s'ajoute l'anticipation imaginaire d'un avenir défini par des entités : la Libération, l'Unité, le Progrès, la Dignité ou la Fraternité, etc."⁵⁶. Le pouvoir régional promet un nouveau développement pour le Nord - Pas de Calais et se sert de l'identité industrielle comme d'un

⁵⁶ G. Balandier, 1985, op.cit., p. 97.

symbole de rassemblement et d'unité. Le recours à l'imaginaire est utilisé pour se projeter dans l'avenir et asseoir l'autorité politique comme celle qui y conduira.

3- Le patrimoine industriel comme instrument de développement local

Après la phase de construction politique du patrimoine qui consiste à désigner des lieux comme les points de repères identitaires de la population et les lieux de mémoire du territoire, les acteurs politiques régionaux ont cherché à "rentabiliser" les éléments culturels produits. Ils ont, pour ce faire, assigné des "missions" au patrimoine et l'ont inscrit comme un outil dans la politique d'aménagement et de développement du territoire.

C'est surtout depuis les années 90 que le patrimoine industriel est envisagé comme une source possible de développement. Le Conseil Régional note pour le "couple culture et développement local" que "l'alliance de ces deux termes s'est imposée ces dernières années et les effets positifs - tant en termes d'images que de retombées économiques - sont admis par tous les responsables."⁵⁷ Le dernier contrat de plan met en avant l'idée d'aménagement culturel des territoires, il s'agit de permettre à chacune des zones de la région de valoriser ses ressources culturelles et artistiques afin d'en faire un instrument de dynamisation. J'ai déjà eu l'occasion de souligner le rôle de catalyseur du patrimoine à travers l'exemple d'actions de communes comme Desvres ou de la politique touristique en région. La mise en réseau du patrimoine minier, étudiée dans la seconde partie, entre également dans cet enjeu territorial et montre l'instrumentalisation de la mémoire et des lieux patrimoniaux au service du territoire.

Lors d'une réflexion de l'assemblée du Conseil Régional, en 1996, concernant les orientations que devait prendre la politique culturelle en région, il a été souligné que "la culture est, particulièrement dans notre région, un facteur de développement des territoires. C'est dans ces termes que se pose l'argument de plus en plus fréquemment employé de l'impact économique de la culture. Cet impact est d'abord de l'ordre du social et de la dynamique des acteurs, même si l'investissement culturel peut se décliner en terme d'emploi ou de richesse économique (la valeur ajoutée)."⁵⁸

Le patrimoine est la mémoire ne sont pas considérés comme des outils de production de richesses au même titre que les productions économiques. Les retombées attendues sont avant tout d'ordre social, le patrimoine doit pouvoir garantir une certaine stabilité sociale et

⁵⁷ Extrait du document "points de repère sur l'évolution de la politique culturelle du Conseil Régional", Conseil Régional Nord - Pas de Calais, 1999, p.29.

⁵⁸ Extrait du rapport "culture" de la séance plénière du Conseil Régional de 1996, p.27.

mobiliser les acteurs pour des actions collectives. Ces actions sont ensuite saisies comme autant de "leviers" permettant de mettre en place des politiques plus directement axées sur le développement. Les structures muséographiques sont dans ce cas conçues comme des éléments d'une politique de tourisme culturel permettant de créer des produits attractifs pour différents types de clientèles.

Si les acteurs cherchent à "optimiser" les capacités du patrimoine afin qu'il réponde aux besoins de la population, il ne faudrait pour autant pas réduire toute l'action patrimoniale à une "marchandisation" de l'identité et de la mémoire. Certes les entreprises se saisissent du patrimoine pour faire valoir leur image de marque, et le tourisme est une première forme de marchandisation de l'identité culturelle, mais la manipulation du patrimoine ne saurait se faire de manière totalement déconnectée du contexte culturel et sans réel appui symbolique. La qualité symbolique du patrimoine ne cède pas au critère de rentabilité économique et les acteurs politiques semblent conscients de la nécessité de ne pas soumettre la culture à l'économie. Dans le rapport introductif de la séance plénière consacrée à la culture à l'assemblée du Conseil Régional en 1996, il est précisé que "l'art et la culture ne sont pas des enjeux marchands, mais des enjeux de civilisation : c'est pour cela qu'ils relèvent du secteur public."⁵⁹ Une fois de plus, l'institution politique apparaît comme le garant du respect de la culture et le gardien des traditions.

3.1- Le patrimoine industriel comme support du développement

Le patrimoine et la mémoire sont envisagés comme des points d'appui nécessaires afin de permettre à la population de se définir, de se situer dans le temps et de s'engager dans l'avenir. Pour le politique, il s'agit de donner une lisibilité et une cohérence au territoire afin d'élaborer des stratégies de développement répondant à la situation présente et au contexte de mondialisation.

Le vice-président de la commission aménagement et développement durable au Conseil Régional est conscient du rôle structurant et fondateur du patrimoine et de l'obligation de construire des actions collectives en se basant sur les caractéristiques du territoire :

"Dans un système de mondialisation, on se rend compte que la dynamique des territoires et la dynamique des acteurs sur un territoire c'est ce qui fait le développement. C'est-à-dire que dans la mesure où les distances sont abolies, les ressources on peut aller les chercher un peu n'importe où, n'importe comment, le charbon d'Afrique du sud est moins cher que le charbon du Nord, etc. Donc il y a une perturbation de tout ce qui fait le développement territorial et c'est beaucoup plus la

⁵⁹ Op. cit., page 34.

façon dont les acteurs sur un territoire arrivent à se donner des stratégies et à faire des développements qui est important. Donc dans ce contexte là, je pense que c'est beaucoup plus important d'avoir une vraie structure et une vraie démarche sur un territoire, plutôt qu'une série d'opérations gadgets. (...) un territoire est beaucoup plus fort s'il sait d'où il vient, enfin, dans l'imaginaire collectif quoi. Et donc comment il peut se projeter. Donc il me semble que plus ça va, plus tout ce qui était porteur de repères, en particulier par rapport aux racines, est un élément important de la constitution du futur. (...) Moi je pense que les sites de mémoire ont la caractéristique de pouvoir faire un trait d'union entre le passé et l'avenir. Il faut qu'on arrive à faire des sites de mémoire des lieux d'activités nouvelles, innovantes. Sur le site minier du 11/19, sur un site de développement non durable, on veut faire un site de développement durable." (M. C., Conseil Régional ; HM, 2000).

"Valoriser le patrimoine industriel, c'est une façon de mieux assumer le futur je pense. il faut avoir de bonnes racines." (M. B., Conseil Régional ; HM, 2000).

Les différentes actions mises en place depuis la fin des années 90 par le Conseil Régional répondent à cette stratégie de réorganisation du territoire par le symbolique. La création, ou la recréation de repères pour la population est perçue comme l'étape préalable à la mise en place de mesures de reconversion plus proprement économiques et sociales. Le patrimoine doit permettre aux habitants de faire le deuil de leur ancien mode de vie, particulièrement dans le bassin minier où tout était régulé par le patronat, pour prendre des initiatives et être les acteurs du renouveau du territoire. Les musées sont les principales structures auxquelles il est demandé d'être des facteurs de développement. De conservatoires de la mémoire il leur est aussi demandé d'être des lieux d'explication des techniques et des technologies et des instances de transmission des savoirs et des savoir-faire.

3.2- Le patrimoine industriel comme élément de la politique d'aménagement du territoire

Dès 1984, le Conseil Régional affirmait sa volonté de conduire une politique d'aménagement basée sur l'identité du territoire et qui permettrait de renforcer son image pour l'inscrire dans un processus de dynamisation. L'introduction du chapitre "aménagement du territoire" du plan régional débutait par l'affirmation suivante : "Dans une région en pleine mutation, et qui doit être en mesure de faire face à l'ouverture du grand marché européen, la politique d'aménagement du territoire doit se poser en termes d'identité (...)" (extrait du plan régional 1984-1988, p. 21). Le soutien à plusieurs structures muséographiques traitant du patrimoine industriel a en effet toujours eu pour objectif d'en faire des piliers pour les

territoires. Lieux de repères culturels et symboliques, ils sont aussi envisagés comme des lieux de réflexion et d'impulsion de dynamiques sociales et économiques.

L'étude sur la mise en réseau du patrimoine minier a été inscrite dans le cadre d'un financement du CIADT et la Région est maître d'œuvre dans ses compétences "aménagement du territoire" et non culture. La valorisation du patrimoine est donc envisagée comme un élément de l'aménagement régional, un certain nombre de villes déjà évoquées ont basé leur restructuration urbaine sur les anciennes friches, c'est le cas de Roubaix ou de Loos-en-Gohelle. Comme pour le réseau initié dans le bassin minier, le Conseil Régional souhaite que toutes les structures du patrimoine industriel et de la culture scientifique et technique se fédèrent en un réseau régional placé sous l'égide du forum des sciences de Villeneuve d'Ascq. Ce réseau doit permettre de donner une lisibilité plus claire au patrimoine industriel et renforcer l'efficacité des actions pédagogiques. Depuis le début des années 80, et surtout à partir du milieu des années 90, le Conseil Régional a mené une politique visant à faire émerger un grand pôle patrimonial par territoire, chargé d'organiser l'identité culturelle de chaque zone et de veiller à la cohérence de l'image patrimoniale véhiculée en étant "tête de réseau". C'est ainsi que le Centre historique minier de Lewarde a été désigné comme la structure "officielle" de la mémoire du bassin minier, l'Ecomusée de Fourmies et le Musée Portuaire de Dunkerque se sont vus confiés la même mission pour les zones de l'Avesnois et du Littoral. Ces différentes structures doivent devenir des "outils de développement local touristiques et économiques" et être des leviers à la base de la mobilisation d'autres acteurs tels que les collectivités locales, les entreprises ou les associations.

Le réseau voulu par le pouvoir politique n'existe pas encore. Il y a peu de relations entre les musées de société et le Forum des Sciences. Les musées de société se sont organisés en fédération régionale des écomusées et musées de société⁶⁰ mais pas sous la directive du Conseil Régional. Il s'agit d'une organisation autonome entre structures associatives pour pouvoir faire face aux exigences du pouvoir politique.

Pour conforter sa politique d'aménagement du territoire basée sur l'identité, le Conseil Régional instrumentalise le patrimoine en essayant d'imposer des repères symboliques qu'il a choisi pour les territoires. Le Conseil Régional souhaite "ancrer la CSTI dans la Région en s'appuyant sur un réseau d'établissements diversifiés et de partenaires locaux tout en préservant une logique thématique afin de conserver ou de créer une identité sur les

⁶⁰ Voir chapitre 7 de cette partie.

territoires"⁶¹. Il s'agit pour les acteurs politiques d'impulser une dynamique patrimoniale, qui n'est pas nécessairement une demande de la population, afin de pouvoir façonner l'image de ces lieux et ensuite d'utiliser les représentations construites pour réorganiser le territoire. Cette attitude répond à une volonté de qualifier les territoires, de développer l'aménagement culturel de zones en attente de dynamisation afin de recréer une logique territoriale source de développement.

Une fois les lieux de mémoire identifiés, les acteurs politiques les saisissent pour en faire des leviers de développement. Il s'agit en même temps de consolider leur pouvoir sur le territoire en se servant de références culturelles pour justifier la politique d'aménagement et pour faire apparaître les restructurations comme une continuité de la tradition.

La politique du Conseil Régional envers le patrimoine industriel durant un peu plus de vingt ans a contribué à façonner le paysage culturel régional et à faire de l'histoire industrielle un élément d'identification du territoire. En même temps elle a institué la collectivité territoriale comme l'autorité légitime, support d'une identification collective et garante du respect des traditions.

Cette volonté de valoriser le patrimoine industriel a tout d'abord répondu à une nécessité d'organiser et de structurer symboliquement le territoire régional afin de pouvoir ensuite justifier de la nécessité d'un pouvoir régional distinct du pouvoir national. L'utilisation de l'identité culturelle régionale contre l'Etat a été un moyen pour l'autorité territoriale de revendiquer davantage de pouvoir pour gérer le territoire et de tenter de créer un certain consensus à l'intérieur de la région sur la manière de l'administrer.

⁶¹ Extrait d'un rapport interne sur les orientations de la politique culturelle, Conseil Régional, 1999.

III- Le Patrimoine, un enjeu européen ?

Depuis la constitution de l'Union Européenne, différentes mesures de sauvegarde et de protection du patrimoine architectural ont été prises. Le Conseil de l'Europe envisage le patrimoine culturel d'une manière générale comme un moyen d'unification entre les pays et comme la marque d'une "identité" commune paneuropéenne. Différents domaines patrimoniaux sont saisis comme des "biens communs", le patrimoine industriel est un des axes privilégié depuis le début des années 90. La protection et la valorisation du patrimoine apparaissent comme des enjeux importants dans le processus de construction européenne et dans la légitimation du territoire ainsi formé.

Le Conseil de l'Europe encourage depuis un peu plus de dix ans les initiatives locales de conservation du patrimoine industriel dans les différents pays membres. L'étude de certaines de ces mesures montre comment à partir de la valorisation d'identités particulières, l'Europe tente de bâtir une mémoire et des représentations communes.

Le patrimoine industriel devenu patrimoine commun est utilisé par l'instance européenne pour s'inventer une antériorité, créer une tradition qui permet d'asseoir son pouvoir sur des bases historiques et non sur des décisions administratives. Comme il l'est à l'échelle régionale, le patrimoine industriel est instrumentalisé par le pouvoir européen pour mettre en place des politiques de gestion du territoire. Après avoir entrepris des actions de protection du patrimoine, l'Europe souhaite la mise en place d'un réseau européen du patrimoine industriel. Des embryons de réseaux sont en train de se constituer, dans le cadre des politiques européennes, mais également de manière parallèle, entre les acteurs associatifs ou sous l'impulsion des autorités locales et régionales.

1- L'encouragement européen aux initiatives locales de conservation

L'intérêt de l'Europe pour la question culturelle n'est pas nouvelle. Depuis sa constitution, différents accords et conventions ont permis de cerner un patrimoine européen et de préserver ce qui pourrait constituer la base d'une identification commune. Le premier acte de reconnaissance des patrimoines a été la signature de la Convention culturelle européenne le 19 décembre 1954.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, initiée lors de la Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine architectural à

Grenade en octobre 1985, adopte de plus une résolution relative à la promotion du patrimoine historique européen dans lequel apparaissent des anciens sites industriels.

Le patrimoine industriel est officiellement reconnu comme un patrimoine à préserver en 1990. Le Comité des ministres adopte le 13 septembre la recommandation n° R (90) 20 "relative à la protection et à la conservation du patrimoine technique, industriel et des ouvrages d'art en Europe". Le Conseil de l'Europe décide à ce moment là de mettre en place une action concertée entre les états membres afin de favoriser la sauvegarde du patrimoine industriel "par des mesures appropriées prenant en compte sa nature spécifique"⁶². Le patrimoine industriel est élevé à l'échelle européenne, le Conseil de l'Europe juge que c'est à ce niveau que doivent se gérer "les stratégies d'incitation et de sensibilisation". La recommandation est une incitation aux pays membres à réaliser un inventaire exhaustif, à protéger ce type de patrimoine et à promouvoir sa connaissance auprès du grand public.

Le Conseil de l'Europe, en inscrivant le patrimoine industriel dans ses préoccupations, s'approprie différentes initiatives locales et des sites de mémoire particuliers à certains groupes et à certaines régions, pour en faire des éléments culturels à traiter par une "approche globale". L'un des objectifs de la politique envers le patrimoine industriel est d'"évaluer la mémoire historique de la société industrielle"⁶³ pour voir dans quelle mesure elle peut être un ferment de la construction européenne. Le Conseil de l'Europe manifeste une volonté de "reprise en mains" du patrimoine industriel pour le faire répondre aux besoins du territoire européen. Le but de l'Europe n'est pas simplement d'assurer la sauvegarde de monuments de la culture industrielle mais de les manipuler afin qu'ils puissent remplir le rôle d'unificateur que l'institution veut leur faire jouer. Un groupe d'experts missionné pour évaluer l'état des politiques nationales envers le patrimoine industriel conclue dans l'un de ses points à "la nécessité de commencer par des actions permettant de redéfinir le patrimoine industriel dans le proche avenir"⁶⁴.

Depuis 1997 et le sommet des chefs d'Etats et de gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le patrimoine a pris une dimension plus importante dans la politique européenne. Plusieurs actions collectives rassemblant un grande nombre de pays membres ont été lancées telles que les Journées européennes du patrimoine en 1998.

⁶² Extrait de la recommandation n° R (90) 20, 1990.

⁶³ Extrait d'un document du Conseil de l'Europe présentant l'axe "patrimoine industriel" de son programme "l'Europe de la coopération culturelle", 1998.

⁶⁴ Op. cit.

Programmée lors du sommet de Strasbourg, la campagne intitulée "L'Europe, un patrimoine commun", est lancée officiellement en septembre 1999 à Bucarest et à Sibiu en Roumanie pour une durée de quinze mois. Elle inclut à la fois le patrimoine immobilier et mobilier de différents domaines et le patrimoine immatériel. L'objectif de cette campagne est de faire prendre conscience aux différentes populations de l'existence d'un patrimoine et d'une identité communs à tous les européens et qui justifie la construction européenne. Le but dévolu à cette action est de montrer le rôle important que "la conscience d'un patrimoine culturel commun, enrichi de ses diversités, est appelé à jouer dans la construction d'un vaste espace de sécurité démocratique en Europe"⁶⁵. Il s'agit de "promouvoir un sentiment d'appartenance commune, une aspiration aux échanges culturels et une incitation à la découverte de l'altérité"⁶⁶.

La campagne pour la promotion d'un patrimoine commun doit s'appuyer sur des projets émergents au niveau des pays et des différentes régions. Ceux qui seront approuvés par le Conseil de l'Europe sont des projets "transnationaux" et "transrégionaux", qui mettent en avant une complémentarité et une collaboration entre différentes zones de la CEE. Quatre objectifs sont assignés à ces projets. Ils doivent tout d'abord permettre de "mettre en lumière la notion de "patrimoine commun", enrichi de ses diversités", puis "souligner la dimension européenne de certains aspects du patrimoine", pour ensuite "lancer et développer une coopération internationale sur plusieurs années", et enfin "promouvoir, en se basant sur les expériences du passé, la créativité"⁶⁷. Dans le même ordre d'idées, les projets locaux et régionaux seront approuvés s'ils mettent en valeur l'un des patrimoines européens.

Ces quelques actions européennes ne regroupent pas tous les projets relevant du patrimoine et mis en œuvre par l'institution européenne. Ces exemples montrent l'intérêt croissant de l'Europe pour la question patrimoniale, et particulièrement le patrimoine industriel, et le rôle structurant qui lui est accordé. La préservation de la diversité patrimoniale, mais avec une lecture commune du passé et de l'histoire, apparaît nécessaire au Conseil de l'Europe pour garantir une certaine stabilité du territoire et des populations qui le composent. Les traditions sont utilisées pour maintenir une continuité dans les représentations, pour rassurer les différents groupes sociaux et ethniques et en même temps pour inventer la tradition européenne et créer des ascendants communs à l'ensemble du territoire européen.

⁶⁵ Extrait du Guide de la campagne "l'Europe, un patrimoine commun", L'Europe de la coopération culturelle (ECC), 1999, p. 2.

⁶⁶ Op. cit.

⁶⁷ Idem, p. 5.

2- L'invention de la tradition européenne, le patrimoine industriel comme bien commun de l'Europe

"Le patrimoine européen représente à la fois la mémoire et l'héritage du continent. Il est notre bien commun. Indissociable de notre histoire il est un élément clé de tolérance et de compréhension entre les peuples. Il doit constituer l'instrument privilégié pour la promotion de la connaissance et de la reconnaissance mutuelles des communautés formant l'Europe."⁶⁸

C'est ainsi qu'est présentée la campagne "l'Europe, un patrimoine commun". Le patrimoine est envisagé comme un bien commun à tout le territoire européen, les frontières régionales et nationales sont gommées pour valoriser une histoire commune. Il est également perçu comme une ressource permettant de résoudre certains conflits ou de maintenir un climat de paix entre les nations. Le patrimoine est donc un outil précieux pour l'institution européenne qui aimerait pouvoir en faire un élément issu du local au service du global.

L'entrée du patrimoine, et notamment du patrimoine industriel, dans la dimension européenne marque l'évolution considérable de cette notion et son instrumentalisation croissante au service de stratégies politiques et de pouvoir. Tout d'abord caractéristique de la sphère privée, le patrimoine était l'ensemble des biens possédés par une famille et l'héritage que celle-ci transmettait à ses descendants. Un premier élargissement de la notion l'a fait accéder au statut de bien public, appartenant à une collectivité et servant à définir un groupe. Avec l'appropriation européenne du patrimoine, celui-ci devient un bien communautaire, qui parvient à transcender les frontières nationales pour créer du lien et inventer une antériorité à un ensemble constitué récemment par une volonté politique et administrative. Le patrimoine, la mémoire et donc la tradition viennent au secours ou en appui à des décisions politiques et à des stratégies de pouvoir élaborées au plus haut niveau des hiérarchies nationales. C'est le symbolisme sous-tendu par les lieux de mémoire que tente de maîtriser le pouvoir européen. Cette attitude du Conseil de l'Europe est liée "à une meilleure prise de conscience des valeurs immatérielles portées par le patrimoine bâti et matériel visant à promouvoir une culture européenne."⁶⁹

Différents rôles sont attribués au patrimoine mais tous ont pour objectif commun d'en faire un des ciments de la communauté européenne.

⁶⁸ Extrait d'un document de présentation de la campagne, "l'Europe, un patrimoine commun", 1999, p.1

⁶⁹ Extrait du document de l'ECC : "guide de la campagne "L'Europe, un patrimoine commun"", 1999, p.1.

2.1- Le patrimoine industriel comme outil de construction communautaire

Le patrimoine industriel est l'instrument privilégié d'une construction communautaire en ce qu'il dépasse le strict cadre national pour caractériser des territoires plus vastes. Le bassin minier Nord - Pas de Calais ne s'arrête pas à la frontière franco-belge, le gisement se prolonge en Belgique, c'est même là que l'exploitation a commencé. Le bassin industriel de la Ruhr et celui de Lorraine peuvent s'analyser selon une même logique d'industrialisation. La thématique industrielle peut donc être source d'échanges et de complémentarité et montrer que la logique territoriale n'est pas bornée par des frontières administratives mais qu'elle peut être envisagée de manière plus large et faire émerger de nouveaux espaces répondant à des logiques autres que celle de la préservation de la nation qui a conduit à produire les délimitations premières.

Le patrimoine industriel permet des actions transfrontalières et incarne en cela le patrimoine commun désiré par les instances européennes. Les "valeurs patrimoniales" sont envisagées par l'Europe comme des apports indispensables à la construction européenne. L'Europe a besoin en effet de tradition et de culture pour consolider et enraciner son assise politique. Il ne suffit pas de décréter un espace européen pour que celui-ci soit accepté et approprié par les différentes communautés de populations qui y habitent. Le symbolisme de la culture et du patrimoine sont nécessaires pour valider le projet politique et l'inscrire dans la vie sociale.

La valorisation du patrimoine industriel par l'instance européenne a pour objectif affiché de montrer que les différents sites "appartiennent au patrimoine européen commun et récent"⁷⁰. Le caractère relativement récent du patrimoine industriel, qui concerne essentiellement le 19^{ème} et le 20^{ème} siècles, est un atout supplémentaire pour les instances européennes. En effet, les patrimoines historiques plus anciens sont trop rattachés à leur communauté d'origine, ils ont servi à fonder les différentes nations et ne peuvent servir à définir une identité européenne, ils définissent avant tout les Etats particuliers. Le patrimoine industriel est rattaché à la mondialisation des échanges et de l'économie, la révolution industrielle a eu lieu à la même époque dans les différents pays européens et les a transformé globalement de la même manière. Il s'agit donc d'une possible histoire commune, partagée par le plus grand nombre et affranchie des contextes historiques et politiques particuliers.

⁷⁰ Extrait du document "Patrimoine industriel" de l'ECC, 1998, p.1.

Lors de la quatrième conférence européenne des Ministres responsables du patrimoine culturel à Helsinki en 1996, la première résolution adoptée a été de définir "le patrimoine culturel [comme] facteur de la construction européenne". A partir de ce moment là, des incitations fortes sont faites aux Etats et aux acteurs muséographiques et associatifs afin qu'ils développent des actions communes transfrontalières et qu'ils mettent en avant l'histoire commune sous-tendue par les identités particulières.

Le Conseil de l'Europe se veut moteur du patrimoine industriel et organisateur de son identification et de son utilisation. Il préconise un certain nombre de mesures spécifiques que les différents états doivent adopter. Les Etats sont ainsi invités à mettre en place des "mesures d'identification, d'inventaire et d'analyse scientifique du patrimoine technique, industriel et des ouvrages d'art", ils doivent en outre être capables d'assurer la protection et la conservation des sites identifiés, si besoin en adoptant des mesures législatives afin de préserver au mieux le patrimoine industriel en tenant compte de ses spécificités. Ils doivent également "mettre en place des stratégies d'incitation" à destination des entreprises.

Une stratégie commune à l'échelle européenne est également envisagée. Deux propositions sont émises dans ce sens. La première suggère "une concertation et une coordination des initiatives entre les autorités compétentes des Etats sur les stratégies à définir pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine technique et industriel dans le cadre, notamment, de l'application et du suivi de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe." La seconde porte sur "la collaboration concrète autour de projets locaux d'importance exceptionnelle et de portée européenne pour lesquels les partenaires de plusieurs Etats mettraient en commun leur savoir-faire et leurs investissements en vue de réaliser des opérations à grande échelle."⁷¹

Parallèlement, des rencontres ont été organisées dans différents pays afin de cerner les différentes dimensions du patrimoine industriel et son mode de gestion. Le Conseil de l'Europe a ainsi organisé plusieurs colloques avec pour thème central le patrimoine industriel⁷². En se montrant promoteur du patrimoine industriel dans différents pays, le Conseil de l'Europe a voulu apparaître comme un nouvel acteur du monde culturel. De plus, les sites du patrimoine industriel qui ne pouvaient prétendre aux fonds européens que sous l'axe du tourisme ont vu leurs demandes davantage prises en compte dans le domaine de la

⁷¹ Extrait de la recommandation n° R(90)20.

⁷² Durant les années 80, plusieurs colloques ont ainsi eu lieu. Colloque à Lyon sur le thème "Quelles politiques pour le patrimoine industriel ?"; colloque à Madrid "Les ouvrages d'art et de génie civil : une nouvelle dimension du patrimoine", colloque à Bochum "les monuments techniques de la mine : patrimoine culturel", colloque de Durham "Patrimoine industriel : les outils de la mémoire".

culture. De financeur, l'Europe devient aussi un acteur à part entière de la construction patrimoniale.

2.2- Le patrimoine industriel comme incarnation d'une identité européenne

Dans la campagne "l'Europe, un patrimoine commun", le Conseil de l'Europe insiste sur la notion de "mémoire partagée" que permettrait d'exprimer le patrimoine. Celui-ci est envisagé comme la preuve de l'unité culturelle européenne et la base de la coopération entre les Etats et les populations.

Le patrimoine industriel est dans ce cas utilisé comme un "outil d'action commune capable de traiter certaines questions à l'échelle communautaire"⁷³. Il représente un pan de l'identité européenne du fait de l'évolution rapide qu'ont connu les pays industrialisés et des conséquences que cela a engendré. Le Conseil de l'Europe avale le caractère patrimonial des industries et fait de ce patrimoine le support de l'affirmation de l'identité européenne. "Aujourd'hui, l'Europe a pris conscience des valeurs technique, culturelle et sociale de l'ensemble de ce patrimoine, qui recèle une part importante de la mémoire collective et de l'identité européenne, et dont certains éléments méritent une protection au titre du patrimoine."⁷⁴

Le patrimoine n'est pas envisagé comme un lieu possible d'expression de nationalismes, mais au contraire comme "un instrument pour la promotion de la connaissance et de la reconnaissance mutuelle entre les communautés"⁷⁵. Son rôle structurant et unificateur est promu pour développer un sentiment de tolérance et de compréhension entre les populations. Le Conseil de l'Europe, en encourageant les initiatives locales de protection du patrimoine ne craint pas la segmentation de l'Europe et le maintien de particularismes préjudiciables à l'Union Européenne. Il suppose au contraire qu'il s'agit d'un "fort témoignage d'une Europe unie, rassemblée autour d'un patrimoine commun, enrichi de ses diversités."⁷⁶

Le respect des traditions locales et leur présentation comme autant d'éléments fondateurs de l'Europe est le garant d'une certaine paix sociale. En s'appuyant sur les traditions et le patrimoine local, l'institution européenne rassure les populations, elle conserve les repères habituels et adapte leur fonction aux besoins de l'Europe.

⁷³ Extrait d'un document de l'ECC présentant le patrimoine industriel, "patrimoine industriel : politiques de protection", 2000.

⁷⁴ Extrait de l'annexe de la recommandation R(90) 20, point 1- buts de la recommandation, 1990.

⁷⁵ Extrait du guide de la campagne "l'Europe, un patrimoine commun".

⁷⁶ Op. cit.

Face aux résurgences identitaires parfois violentes, comme ce qui s'est produit au Kosovo, le Conseil de l'Europe souhaite mieux contrôler le patrimoine afin d'éviter ce type de dérives et d'utiliser les valeurs culturelles pour établir un "vaste espace de sécurité démocratique"⁷⁷. Il s'agit d'une opération d'envergure qui nécessite que l'instance européenne choisisse soigneusement ses points d'appui afin de réussir réellement à faire adhérer les différents groupes. Le patrimoine industriel semble être un de ces points d'appui car il apparaît que les avancées industrielles dans différents pays se sont faites par le biais d'échanges de techniques et de technologies et par l'emprunt à différentes cultures de modèles architecturaux, de savoirs et de savoir-faire.

Le patrimoine industriel est envisagé également comme un facteur de stabilité. Il est un instrument de cohésion sociale en ce qu'il permet l'élaboration de programmes communs. En tant que thème fédérateur, il permet de garantir l'intégration des projets et des hommes dans un tout européen qui affiche une volonté de consensus.

Le caractère transfrontalier du patrimoine industriel lui confère le statut de créateur de lien social. Il est un trait d'union entre les régions européennes et un point commun à de nombreux territoires. Ces derniers, souvent en cours de restructurations ou en quête d'un dynamisme nouveau, peuvent confronter leurs expériences et échanger sur leur vécu de l'industrialisation et de la relative désindustrialisation. Le Conseil de l'Europe souhaite ainsi que le patrimoine, dans un "volet politique", ait "une fonction de rassemblement autour des valeurs de l'Organisation"⁷⁸.

Le patrimoine industriel doit pouvoir permettre de dégager des idéaux communs et de faire accepter la tutelle de plus en plus prégnante de l'Europe en fédérant les populations grâce aux représentations symboliques. Le symbolisme est utilisé pour gommer - masquer ? - le caractère imposant de l'Union et le volet administratif et politique qui pose souvent problème.

Pour s'assurer que le message véhiculé par le patrimoine est celui que souhaite promouvoir l'Europe, le Conseil de l'Europe élabore des stratégies de communication qui orientent la signification des éléments patrimoniaux. Ne seront soutenus que les projets qui, dans leur diversité, mettent en relief "les éléments d'unité de l'Europe"⁷⁹. Le patrimoine est au service de l'Europe et n'est abordé que dans sa dimension communautaire.

⁷⁷ Extrait de la déclaration finale du sommet de Strasbourg de 1997.

⁷⁸ Op. Cit.

⁷⁹ Extrait de la 4^{ème} conférence des Ministres responsables du patrimoine culturel, 1996.

2.3- Patrimoine et développement local, une problématique européenne

L'étude des stratégies des acteurs économiques et politiques dans le Nord - Pas de Calais, à l'égard du patrimoine industriel, a permis de montrer que depuis quelques années celui-ci était de plus en plus souvent saisi comme une ressource pour l'aménagement et le développement local. Le Conseil de l'Europe a également fait sienne cette conception du patrimoine utile et le considère comme "un facteur non négligeable de développement économique et social durable : réhabiliter un quartier, c'est rendre à sa population son dynamisme en plus de son identité."⁸⁰

Le patrimoine doit donc s'insérer dans une politique plus large de développement. Il est demandé aux professionnels de l'action patrimoniale de prendre conscience que "au-delà de sa valeur culturelle, historique ou esthétique, le patrimoine représente également une richesse économique et une source d'emplois et de développement local."⁸¹ La "conservation intégrée" du patrimoine doit permettre de "mieux répondre aux défis économiques et sociaux auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée"⁸². Si le patrimoine industriel peut être source de cohésion et de lien social, il doit également pouvoir servir le développement européen en étant notamment une base pour des projets innovants sur des anciennes friches et en constituant un modèle de politique de développement durable. Le patrimoine culturel est défini comme une "ressource économique" en gestation qu'il s'agit de faire fructifier en promouvant "des stratégies dynamiques de conservation mobilisant le potentiel économique que représente le patrimoine pour la régénération urbaine (...)"⁸³.

Le rôle du patrimoine est de permettre une gestion raisonnée des ressources en adoptant dans le domaine économique une attitude de préservation qui vise à constituer un héritage transmissible aux générations futures. Il peut également s'inscrire dans le cadre du développement de politiques de tourisme culturel. Celles-ci garantissent l'accès du plus grand nombre aux ressources patrimoniales en même temps qu'elles dynamisent les espaces concernés et enrichissent l'économie locale. Le Conseil de l'Europe recommande pour cela aux Etats membres la mise en place de "stratégies du tourisme culturel durable attaché à la mise en valeur du patrimoine". Le patrimoine industriel est cité comme un des axes à intégrer au tourisme culturel. Cela permettrait dans ce cas à la fois de valoriser les savoir-faire locaux

⁸⁰ Extrait de la campagne "l'Europe un patrimoine commun".

⁸¹ Op. cit.

⁸² Extrait de la 4^{ème} conférence des ministres responsables du patrimoine culturel, 1996.

⁸³ Op. cit.

et "européens" et de dynamiser des espaces en conversion. Cette mise en tourisme du patrimoine européen ne signifie pas un abandon des principes de respect de la culture aux lois du marché. Le Conseil de l'Europe précise en effet que la politique touristique se doit de respecter l'intégrité du patrimoine culturel et qu'il doit en être fait une utilisation raisonnée afin de ne pas reproduire "les schémas habituels du tourisme de masse".⁸⁴

Le patrimoine "apparaît comme un facteur d'essor et de régénération économique"⁸⁵ depuis le milieu des années 90. Il est saisi comme tel à la fois par les instances européennes et les acteurs locaux comme dans le Nord - Pas de Calais. Cela abouti à la mise en place de réseaux européens où chacun tente de s'approprier une part du patrimoine et des valeurs qu'il recèle.

3- L'émergence d'un réseau européen du patrimoine industriel

Le Conseil de l'Europe, à travers ses recommandations et les conclusions de différents sommets, incite les Etats à élaborer des actions envers le patrimoine industriel. Il s'adresse également aux autres acteurs du patrimoine que sont les organismes associatifs et les élus locaux. Plusieurs programmes ont été mis en place afin que ces acteurs puissent s'exprimer et participer à la construction européenne du patrimoine. Parallèlement, les acteurs s'organisent au niveau local pour répondre à cette demande de l'Europe et utiliser la politique européenne pour assurer la pérennité de leurs projets.

3.1- Le soutien de l'Europe aux organisations bénévoles et aux élus locaux

C'est d'abord aux Etats que l'institution européenne s'est adressée pour encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine industriel. Dans la recommandation de 1990 demandant d'inventorier et de protéger ce type de patrimoine, le Conseil de l'Europe suggère aux différents gouvernements "d'entreprendre des actions spécifiques d'information et de sensibilisation" auprès de différentes populations. La première est celle des élus locaux et régionaux. Il est demandé d'attirer "leur attention tant sur la valeur historique de ce patrimoine que sur les possibilités qu'offrent les actions de mise en valeur et d'affectation à de nouvelles

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ Extrait de la Campagne "l'Europe, un patrimoine commun", p.2.

fonctions, y compris l'animation touristique à travers l'organisation d'itinéraires culturels spécifiques et la promotion du tourisme industriel"⁸⁶.

La quatrième conférence des Ministres responsables du patrimoine culturel en 1996, réaffirme la nécessité d'impliquer des "communautés locales, des initiatives volontaires et des associations bénévoles dans la conception et la gestion de projets collectifs".

Les échelons locaux et régionaux sont perçus comme des relais indispensables de l'action européenne. Ce sont eux qui peuvent concrètement être les porteurs de projets et appliquer les directives adoptées par les hauts dirigeants de l'Europe. La première mission du Conseil de l'Europe consiste donc à réussir à capter l'attention des acteurs de terrain et à leur faire accepter la politique européenne du patrimoine. L'organisation de plusieurs colloques a été l'un des moyens utilisés pour entrer au contact des acteurs associatifs et politiques locaux et de montrer l'intérêt de l'Europe pour la question du patrimoine industriel.

La campagne "l'Europe, un patrimoine commun" a également insisté sur la nécessité de l'implication des différents échelons de pouvoir. Le premier "objectif local" fixé à la campagne est de "favoriser le développement des initiatives locales, inciter à la mobilisation de financements des travaux de conservation, de gestion et de restauration locales afin de constituer une Bourse européenne de initiatives". En encourageant les initiatives locales, le Conseil de l'Europe espère pouvoir faire émerger des lieux symboliques pour le territoire européen. Il s'agit d'encourager les mobilisations "en appelant l'attention de financiers potentiels sur quelques sites emblématiques du point de vue européen".⁸⁷

Lors de la cinquième conférence européenne des Ministres responsables du patrimoine culturel, organisée en avril 2001 à Portorož en Slovénie, les responsables européens se sont intéressés au rôle des organisations bénévoles dans le domaine du patrimoine culturel. Leur importance avait déjà été soulignée en 1996, il s'est agi à présent d'étendre les mesures prises à l'égard des organismes bénévoles à toute organisation traitant du patrimoine culturel. Les membres de la conférence ont établi à cette occasion une liste de dix-sept points demandant aux autorités compétentes des différents pays d'aider à l'essor des organisations bénévoles et de leur faire prendre une part active dans les prises de décisions concernant la protection et la restauration d'édifices patrimoniaux.

⁸⁶ Extraits de l'annexe de la recommandation R (90) 20, point IV- Mesures de sensibilisation du public au patrimoine technique, industrie et des ouvrages d'art, 1990.

⁸⁷ Extrait du guide de la campagne "l'Europe, un patrimoine commun", 1999.

Dans le domaine du patrimoine industriel, une organisation est particulièrement reconnue par le Conseil de l'Europe pour ses compétences en matière d'initiatives de valorisation et a obtenu le soutien de l'Organisation. Il s'agit du TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage), cette association⁸⁸ répond aux demandes de l'Europe de développer des actions entre les différents sites sans condition de frontières nationales⁸⁹.

Le TICCIH⁹⁰ se structure en deux branches permettant une connaissance européenne et mondiale du patrimoine industriel. Elle est constituée d'un réseau de pays membres en Europe et sur d'autres continents, organisés en comités nationaux ou régionaux. Des échanges réguliers entre ces comités par le biais de publications et de colloques, permettent une inter-connaissance des patrimoines et une réflexion globale sur la gestion et le devenir de ce type de patrimoine. Le TICCIH est également composé de plusieurs sections thématiques traitant d'un domaine particulier du patrimoine industriel comme le secteur des mines ou du textile. Cet organisme est donc structuré en réseau à l'échelle européenne et mondiale et répond à la volonté d'union et de promotion d'un patrimoine commun du Conseil de l'Europe.

Le TICCIH est devenu un partenaire officiel de l'ICOMOS⁹¹ et du Comité du Patrimoine Mondial pour l'apport de son expertise dans le traitement des candidatures de sites industriels demandant une inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Il est également l'interlocuteur privilégié du Conseil de l'Europe concernant les questions du patrimoine industriel. Le TICCIH propose de réfléchir à une véritable insertion du patrimoine industriel dans la vie sociale et de ne pas s'arrêter à un simple inventaire des sites patrimoniaux existants. C'est dans ce cadre que l'organisme a lancé, en 2001, avec la Fondation Européenne pour les métiers du patrimoine (FEMP) un forum de discussion sur Internet appelant à des échanges élargis avec tous les acteurs de la conservation patrimoniale. Il est question de "créer les conditions indispensables à une conservation durable du patrimoine. Pour toutes sortes de raisons, le recours à la "muséification" des monuments, sites ou paysages industriels a cessé aujourd'hui d'être la panacée. Le problème est d'imaginer et de proposer des stratégies toutes différentes, visant à leur réinsertion dans la vie économique, sociale et culturelle tout à la fois de l'environnement géographique et humain dans lequel ils se situent, mais au sein duquel ils risqueraient de ne plus constituer qu'un "kyste" ou une

⁸⁸ Elle a adopté en décembre 1999 le statut de "charitable trust".

⁸⁹ Il ne s'agit pas ici de détailler de manière exhaustive les actions de cette organisation mais de souligner la collaboration de l'Europe avec le secteur associatif et précurseur pour ce qui concerne le TICCIH.

⁹⁰ Voir à ce sujet O. Kourchid, "La question internationale du patrimoine industriel et les réponses du TICCIH", texte écrit avec L. Bergeron et M-T. Maiullari, Ouvrage collectif du groupe *Anthropologie des bassins miniers*, à paraître.

⁹¹ ICOMOS : International Council of Monuments and Sites.

friche indésirable. Tout au contraire, l'enjeu est de leur faire assumer à la fois un rôle de fixation de la mémoire et de création d'un nouveau type d'activités et d'emplois, combinant ainsi histoire, patrimoine et développement dans une même exigence."⁹²

L'Europe souhaiterait qu'à l'image des échanges internationaux qui se structurent au sein du TICCIH, les musées traitant de l'industrie se fédèrent en réseaux afin de mettre en exergue le patrimoine reflétant une identité européenne.

3.2- Fédérer les écomusées et les musées de sociétés techniques et industriels

Le programme envers le patrimoine industriel développé par l'ECC, depuis 1998, a pour objectif de "créer un réseau de coopération dans le domaine du patrimoine industriel rassemblant des professionnels, des propriétaires, les municipalités, les musées et les associations et institutions culturelles."⁹³ Parmi les partenaires du projet se trouve le "groupe Varloot" missionné par le Ministère de la Culture et dont il avait déjà été question.

Afin d'inciter les structures muséographiques à participer à cette mise en réseau de manière active, le Conseil de l'Europe a mis en place ou aidé au développement de plusieurs projets qu'il a confié à différentes structures. L'Ecomusée du Creusot est ainsi l'opérateur principal du projet de "valorisation patrimoniale des canaux industriels historiques européens". Ce programme est prévu pour une durée de trois ans à partir du mois d'avril 2000. L'organisme TransEuropeHalles (réseau européen de centres culturels indépendants installés dans des friches industrielles) est quant à lui l'opérateur principal de la "mise en place d'un centre de ressources sur internet pour la réhabilitation d'anciennes friches industrielles".

La Région Nord - Pas de Calais participe activement à ces programmes. L'Ecomusée de Fourmies - Trélon a été chargé par l'instance européenne de la mise en place d'un programme de "coopération des écomusées et musées industriels européens en vue de leur management dans le cadre du développement durable". L'Ecomusée avait déjà été distingué par le Conseil de l'Europe en 1990 en obtenant le prix européen des musées. L'objectif du projet piloté par l'Ecomusée est de voir dans quelle mesure les musées industriels peuvent inclure dans leur problématique la question du développement durable. Le but est également "le lancement d'un réseau européen des écomusées et musées industriels".

⁹² Extrait d'un document de présentation du forum de discussion "les sites industriels de grande taille", créé par le TICCIH et le Conseil de l'Europe, site European-Heritage.net.

⁹³ Extrait du programme de valorisation du patrimoine industriel, ECC, Conseil de l'Europe, 1998.

Cinq musées européens ont coopéré pour mettre en place le programme. Outre l'écomusée de Fourmies, les participants sont le Musée d'Edessa en Grèce, LEGAZPIA en Espagne, le projet de musée à Lower-Deba en Espagne et l'Ecomusée du Centre La Louvière en Belgique. Il y a déjà là une esquisse de logique de réseau. L'Ecomusée de Fourmies avait déjà tenté une mise en réseau avec les musées du Kent dans le cadre de la fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais⁹⁴.

L'Europe accorde son soutien aux projets de mise en valeur du patrimoine industriel "sous réserve que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du développement durable."⁹⁵ Les musées ne sont plus envisagés comme de simples conservatoires de la mémoire, ils entrent dans des "stratégies globales de développement de territoire" que le cadre européen pourrait préciser et encadrer, dépassant en cela les clivages locaux qui peuvent exister. Le groupe transnational des musées industriels a donc pour mission de qualifier les structures patrimoniales afin qu'elles puissent intégrer le développement durable et qu'elles soient des modèles pour la mise en place de politiques innovantes.

Parallèlement à ces programmes commandités et dirigés par l'instance européenne, les associations et les musées municipaux et associatifs du Nord - Pas de Calais s'organisent entre-eux afin de développer des coopérations transnationales et établir des réseaux du patrimoine industriel. Le cas de Proscitec a déjà été étudié, l'association entretient depuis plusieurs années des échanges suivis avec une association belge de patrimoine industriel, *Vlasvallei* et toutes deux organisent des manifestations communes. Le musée du marbre et de la pierre bleue à Bellignies a également établi des échanges avec des musées et des artistes belges. Il est parfois surprenant de constater que les acteurs associatifs et muséographiques connaissent mieux les musées étrangers, notamment ceux de la Belgique et de l'Allemagne, que les autres musées de la région qui traitent de la même thématique que la leur. C'est particulièrement le cas pour le patrimoine minier, les acteurs nouent plus volontiers des relations avec des musées belges qu'avec les structures du bassin minier. Cette tendance "naturelle" à établir des liens transfrontaliers aboutit à l'émergence d'une notion, aussi bien chez les acteurs associatifs que chez les acteurs politiques. Il s'agit de la notion d'*Euro-région*.

⁹⁴ Voir à ce sujet le chapitre 7 de cette partie.

⁹⁵ Extrait du programme de mise en réseau du patrimoine industriel, ECC, 2000.

3.3- La création d'un nouvel espace patrimonial : l'Euro-région

La notion d'Euro-région existe déjà depuis quelques années dans la région Nord - Pas de Calais, ainsi que dans d'autres régions frontalières françaises. De nombreuses villes frontalières établissent des liens, des échanges et organisent des événements exceptionnels ou réguliers avec des communes belges. L'information régionale a pris en compte depuis longtemps la problématique euro-régionale et à créé il y a quelques années un journal "europôle TV" qui traite l'information des deux côtés de la frontière administrative et qui montre les relations existantes entre les populations. Dans le domaine politique, l'insertion du Nord - Pas de Calais dans un contexte européen est une question stratégique qui a toujours fait l'objet d'attentions. Cette notion intègre aujourd'hui la dimension patrimoniale.

Les acteurs associatifs et muséographiques évoquent spontanément l'idée d'Euro-région et la nécessité de s'organiser en filières thématiques, au-delà des limites territoriales imposées par les Etats. Le cas du patrimoine minier montre l'inadéquation du discours territorial dans un cadre strictement national. Dans le Nord - Pas de Calais, le bassin minier s'étend sur deux départements, pour saisir la logique de cet espace, il est nécessaire de relier les deux portions départementales, une segmentation aboutit à un cloisonnement artificiel et à une méconnaissance des réalités historiques. C'est ce qui tend à être observé. Les acteurs locaux responsables des petits musées raisonnent à une échelle micro-locale, le niveau global envisagé est le département, et cela empêche la mise en cohérence des actions et des échanges qui pourrait renforcer les structures. Dans un même ordre d'idée, le bassin minier s'étend en Belgique ; et en Grande-Bretagne comme en Allemagne des activités similaires ont existé et mériteraient une réflexion commune.

Le Conseil Régional Nord - Pas de Calais est le premier promoteur de l'Euro-région. Il encourage les initiatives transfrontalières et mène une politique dynamique de contacts avec les autres pays européens, dont la Belgique en premier lieu. La communication du Conseil Régional montre la région comme un carrefour de l'Europe, une région représentative de la nouvelles territorialité qui se fait jour et Lille apparaît comme une capitale européenne.

La CEE a aussi été un catalyseur de la régionalisation des territoires européens. Dès 1986, la signature de l'Acte Unique fait de la dimension régionale un axe prioritaire de la politique européenne⁹⁶. En 1988 est créé un *Conseil consultatif des collectivités régionales et*

⁹⁶ D. Bartement, C. Bernié-Boissart, "La région entre pratiques institutionnelles et productions idéologiques", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp.137-147.

locales composée d'élus locaux et régionaux et qui doit apporter son opinion concernant le développement régional. La communauté européenne marque, notamment par cet acte, la volonté de s'adresser directement aux régions et de ne plus considérer comme seuls interlocuteurs les Etats. La production d'un patrimoine régional est, dans ce contexte, un moyen d'identifier l'espace régional pour pouvoir en faire un partenaire de l'Europe, une entité qui puisse s'inscrire dans les enjeux européens de l'aménagement et du développement.

La notion d'euro-région est donc saisie à la fois par les acteurs politiques et par les acteurs associatifs. Chacun y voit la possibilité de consolider son pouvoir. Pour l'institution régionale, c'est en acquérant une dimension nouvelle, affranchie de Paris et directement concernée par la problématique européenne. Et pour les associations et les musées, la possibilité de constituer des réseaux européens peut les faire apparaître comme des partenaires puissants, comme des instances de lobbying que les autres catégories d'acteurs devront prendre en considération.

Que ce soit pour des raisons géopolitiques, patrimoniales ou identitaires, l'émergence d'un nouveau territoire local au sein de l'Europe semble de plus en plus s'affirmer. Même les acteurs locaux qui restent souvent repliés sur une aire d'influence relativement limitée intègrent à leur discours la dimension européenne. C'est elle qui leur paraît la plus pertinente pour la question patrimoniale, et cela au-delà du fait que l'Europe est aussi perçue comme un financeur potentiel dans le cadre de projets Interreg et du FEDER. Cette volonté des acteurs de nouer des connexions patrimoniales en dehors de leur territoire d'origine renforce la position du Conseil de l'Europe de promouvoir un patrimoine commun pour bâtir une identité européenne.

L'instrumentalisation du patrimoine dans un contexte d'européanisation des territoires, se fait autant au niveau global qu'au niveau local. Les instances européennes utilisent le patrimoine industriel pour s'inventer une antériorité, il s'agit de donner un caractère historique à l'Europe sans que celui-ci ne soit trop lié à une entité nationale en particulier. Le patrimoine industriel est l'un de ceux permettant le mieux cette manipulation de l'histoire qui consiste à dire que l'union européenne s'est construite par l'industrialisation et que l'industrie est une donnée européenne avant d'être un fait national ou extra-européen. Le patrimoine industriel comme patrimoine commun, vecteur de cohésion et de lien social, permet de légitimer la construction européenne et par là de légitimer également les politiques liées à l'émergence de ce territoire. Le symbolisme des représentations véhiculées par les éléments patrimoniaux est

nécessaire pour faire accepter aux Etats et aux populations d'abandonner une part de leur indépendance et de se retrouver sous l'égide d'une organisation extra-nationale qui peut décider de modifier un certain nombre de données perçues comme acquises. L'identité vient en appui aux politiques et permet d'asseoir le pouvoir européen dans la tradition.

Au niveau local, dans les régions et les territoires concernés par la valorisation du patrimoine industriel, l'utilisation du patrimoine permet aussi une certaine légitimation des groupes et est un moyen d'affirmer leur existence au sein de l'Europe. Il semble, quand on regarde les actions patrimoniales qui se mettent en place entre les acteurs de différents pays, qu'il est en train d'émerger, même si cela reste encore partiel et flou, une nouvelle territorialité, basée sur le symbolique et l'identitaire et qui transcende les frontières administratives. Cette appropriation d'une identité industrielle, en ce qui concerne le Nord - Pas de Calais, si elle peut en partie s'assimiler à une revendication identitaire, n'est pas tentée par le nationalisme. Mais les instances européennes doivent manipuler les symboles identitaires avec précaution car d'autres territoires pourraient s'en servir pour remettre en cause des entités nationales et provoquer des conflits, comme on le voit avec le Pays Basque. Dans le Nord - Pas de Calais, l'Euro-région répond à une volonté de recréer des repères et du sens au sein de territoires en recomposition à cause des crises économiques, de la mondialisation et de la montée en puissance d'une Europe toujours plus dirigiste et qui semble être l'instance de décision au détriment des territoires nationaux. L'arrivée de la monnaie européenne renforce un peu plus l'impression que l'on se situe dans un espace européen avant d'appartenir à une entité nationale.

Cependant, le territoire européen est vaste, trop vaste pour pouvoir établir des repères stables et rassurants pour les populations. Cet espace doit être segmenté, si ce n'est matériellement, il peut l'être symboliquement. Il ne s'agit pas de rétablir des frontières là où on voulait les gommer mais de pouvoir permettre à la population de trouver des points d'appui pour se situer dans le tout européen, de ne pas être engloutie par un espace politique qui aurait effacé tout particularisme et toute tradition. Le Conseil de l'Europe est conscient de l'importance du maintien de points d'appui symboliques, le terme frontière ne convient pas car il ne s'agit pas de faire des barrages mais au contraire de créer des ponts et des liaisons.

Le patrimoine, représentant de l'identité culturelle et de l'histoire des groupes, est l'un de ces ponts qui peut réintroduire du sens sur des territoires en mutation et leur donner la profondeur nécessaire pour qu'ils soient appropriés par ceux qui y vivent.

CONCLUSION

L'étude de l'attitude des différents acteurs politiques envers le patrimoine industriel montre qu'il n'est pas appréhendé par tous comme un instrument de pouvoir. Selon le contexte et le type d'autorité, le patrimoine sera perçu comme un outil indispensable ou comme un élément parmi d'autres.

Il apparaît que le Conseil Régional a fait du patrimoine industriel l'instrument de sa légitimation et qu'il l'a érigé en contre pouvoir, non pas tant pour remettre en cause l'autorité nationale que pour s'assurer sa propre assise. Le patrimoine industriel a également permis d'identifier le territoire régional, aux yeux de ses habitants et vis-à-vis de l'extérieur. Cette détermination d'une identité de territoire a été un préalable à l'élaboration de politiques de développement, culturel, social et économique.

L'Europe tente également à présent d'instrumentaliser le patrimoine industriel pour en faire un outil de construction communautaire et pour inventer une tradition européenne qui garantirait à la fois la paix sociale au sein de l'Union et son développement durable.

Mon objet n'était pas de détailler intégralement les politiques de chacun des acteurs, en particulier au plan national. Cela appelle des capacités d'historien et nécessite un développement qui n'était pas approprié dans le cadre de ce travail. Le fait de s'arrêter quelques instants sur la manière dont les différentes autorités politiques considèrent le patrimoine industriel est une façon de démontrer que la patrimonialisation est un enjeu de culture. Les conflits qui peuvent se nouer autour de son appropriation le définissent comme une ressource. Le cadre strictement régional est finalement dépassé, valoriser le patrimoine industriel ne consiste pas seulement en un moyen de justifier le territoire local, mais s'apparente à une "mise en culture" du travail industriel pour en faire un des fondements de l'histoire humaine. L'objectif était de montrer les divergences d'opinion entre les acteurs et les possibilités de conflits autour de l'appropriation patrimoniale.

Jusqu'à quel point cependant peut-on instrumentaliser ainsi les représentations symboliques ? L'imaginaire est-il soumis à des décisions politiques, à des stratégies économiques et des stratégies de pouvoir ?

L'utilisation du patrimoine pour bâtir des projets de société permet de réactualiser la tradition, de revitaliser les processus d'identification individuels et collectifs.

L'insertion des lieux de mémoire dans des projets de développement est peut-être à envisager comme une forme moderne de construction des mythes. En patrimonialisant les objets industriels, puis en les inscrivant dans des politiques sociales, les acteurs créent la tradition, ils instaurent le caractère culturel de l'industrie et lui trouvent une place en tant que telle dans la vie sociale.

CHAPITRE 10

REINVENTER LE REEL. DES POLITIQUES AU SERVICE D'UNE CONSTRUCTION SYMBOLIQUE

INTRODUCTION

J'ai voulu étudier les stratégies des différents acteurs, même si cela a impliqué de nombreuses descriptions et des analyses secondaires, pour montrer que les constructions patrimoniales de l'industrie qui existent dans le Nord - Pas de Calais ne sont pas qu'un phénomène local, mais qu'elles engagent au contraire une pluralité d'acteurs à différents niveaux et qu'elles sont une explication du monde social. En les comparant à d'autres territoires, au sein de l'hexagone et à l'étranger, la problématique pourrait être alors de montrer le phénomène industriel comme un fait social total susceptible d'expliquer l'agencement des relations humaines. La patrimonialisation contribue à faire émerger des systèmes symboliques qui s'accordent pour pouvoir faire fonctionner le territoire régional.

Le patrimoine et la mémoire sont donc conçus comme des ressources instrumentalisables au service du territoire. Elles ont d'abord été utilisées afin de produire une identification collective dans la région, de qualifier le territoire et ses habitants afin qu'ils puissent prendre appui sur les repères constitués et trouver une place dans un contexte d'évolution sociale et économique rapide. Les éléments patrimoniaux ont ensuite fait l'objet de stratégies plus proprement politiques et économiques, il s'est agi d'en faire des outils d'aménagement et de développement au services de micro-territoires et pour la région dans sa globalité.

Il apparaît que l'échelon européen se saisit à son tour du patrimoine industriel qu'il envisage comme un "patrimoine commun" européen. Il doit servir à produire du lien dans l'espace européen et à faire accepter aux différents groupes le nouvel ordre politique institué.

La patrimonialisation de l'industrie produit de la mémoire et de l'identité lesquels, à leur tour, alimentent l'univers symbolique et permettent ainsi d'assurer la pérennité des groupes sociaux.

J'analyserai dans un premier temps l'instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire comme une façon de structurer le monde social en se servant des ressources symboliques disponibles sur un territoire donné.

Dans un second temps, je ferai cependant l'hypothèse que l'instrumentalisation de signes culturels et identitaires n'épuise pas la ressource symbolique et ne la réduit pas à un simple outil servant des intérêts particuliers. Je tenterai de montrer qu'au-delà des appropriations particulières, la construction symbolique de l'industrie dépasse une instrumentalisation à court terme pour renouveler la tradition.

I- L'instrumentalisation du patrimoine et de la mémoire, utiliser des ressources symboliques pour structurer le monde social

Le patrimoine et la mémoire sont invoqués en temps de crise ou durant des périodes de changements rapides. Ils apparaissent alors comme des îlots de stabilité dans un univers en mutation, c'est pour leur pouvoir structurant qu'ils sont utilisés.

Le patrimoine constitué ne répond cependant pas toujours aux attentes des populations ou aux besoins des territoires. Dans ce cas, il s'avère nécessaire de "fabriquer" un patrimoine pour pouvoir ensuite produire des représentations symboliques et alimenter la construction sociale. La patrimonialisation de l'industrie montre une situation d'invention d'un patrimoine et par là, d'une tradition. En extrayant les objets industriels du monde productif, alors qu'ils sont en train de perdre leur fonctionnalité d'origine, et en leur assignant une valeur culturelle, les acteurs les soustraient à l'évolution du temps. Ils quittent la dimension temporelle qui veut que les objets aient une durée de vie déterminée et correspondent à une époque donnée, pour entrer dans une dimension symbolique qui n'a comme limites que les besoins et les intérêts du monde social. Les traces des industries deviennent alors des signifiants identitaires. Ils servent d'appui à la mémoire collective, permettent l'élaboration d'une tradition nouvelle, ou l'adaptation de la tradition - qui intègre les changements sociaux - et rendent le fonctionnement social cohérent et acceptable pour les individus.

C'est suite à la crise économique des années soixante-dix et aux bouleversements importants qu'elle a engendré dans le Nord - Pas de Calais notamment, qu'est apparu le patrimoine industriel en tant qu'élément d'identification d'un territoire et de sa population. Il a tout de suite été un enjeu social et politique dans la mesure où l'avenir de la région ne pouvait être envisagé qu'une fois la légitimité du territoire et de l'organisation sociale reconfirmés.

1- La définition d'un patrimoine comme processus d'identification d'un territoire

Avant de pouvoir parler de patrimoine industriel, il faut que celui-ci soit effectivement reconnu comme tel par une majorité de la population. Cela n'a pas été le cas tout de suite et la construction patrimoniale de l'industrie a dû s'appuyer sur des cadres culturels existants, même s'ils étaient méconnus, pour pouvoir être acceptée. C'est ainsi que le patrimoine industriel apparaît comme la matérialisation de la culture technique et la valorisation des savoir-faire professionnels. En prenant pour appui le travail et les travailleurs, les instigateurs de la patrimonialisation de l'industrie l'ont inscrite dans le registre du quotidien et de la culture

populaire. Le patrimoine industriel apparaissait alors comme le patrimoine du plus grand nombre, comme une possibilité de lien et de reconnaissance des pratiques sociales.

1.1- La multiplicité des initiatives au service d'une construction unifiante

Les multiples initiatives de sauvegarde et de conservation de pièces de l'industrie par les acteurs associatifs ont conduit à la construction d'un patrimoine industriel et d'une identité de territoire. Plusieurs exemples de sauvegarde et de valorisation ont été étudiés tout au long de la thèse. Dans leur diversité, ils apportent chacun une part à la construction symbolique de l'industrie et à la structuration du territoire par la tradition industrielle.

S'il ne faut pas vouloir à tout prix rechercher un lien entre les initiatives, il existe cependant des passerelles de l'une à l'autre et surtout les objectifs poursuivis vont dans un même sens. Il s'agit à chaque fois d'actions de connaissance et de diffusion ou de transmission de ces connaissances. Chacune sous une forme différente, ces initiatives forment une partie de la tradition régionale en valorisant l'activité industrielle et technique.

Il est possible d'établir une typologie des motivations sous-jacentes à la construction patrimoniale. Chaque musée ou association poursuit un ou plusieurs de ces objectifs. On peut distinguer quatre types d'objectifs. Les deux premiers sont liés à la structuration interne du territoire et les deux derniers font appel à une reconnaissance extérieure.

Le premier type d'objectifs qui sous-tend les actions de valorisation du patrimoine industriel est la création ou la recréation de lien social. L'organisation de manifestations autour de sites industriels ou de matériels est un moyen de susciter une mobilisation collective et de permettre à la population de se retrouver et d'échanger à partir de ces lieux de mémoire. Un site comme celui du 11/19 de Loos-en-Gohelle tente de faire revenir la population locale sur cet ancien lieu de travail et de lui faire découvrir de nouvelles activités, artistiques, culturelles ou de loisirs. De même, l'Amitram à Marquette recrée de l'activité autour de la valorisation touristique de tramways et réactive le lien social en formant la nouvelle génération à des techniques anciennes. Le patrimoine industriel permet à différentes catégories de populations de se retrouver et de réfléchir à leur histoire. Ce faisant ils construisent ensemble, dans la confrontation de leurs souvenirs ou de leurs représentations, une mémoire collective et un passé qui permettent d'expliquer et de justifier le présent.

Le second type s'inscrit dans le prolongement du premier. Il s'agit de susciter de l'identification, de provoquer un sentiment identitaire pour faire émerger à la conscience

collective les particularités culturelles et leur rôle dans l'organisation sociale. L'écomusée de Fourmies s'est créé pour permettre à la population locale de retrouver son identité, brouillée à cause de la crise économique et sociale, de reconnaître son passé pour mieux l'assumer et en faire un repère pour la vie présente et future. Dans le bassin minier, l'association Gauhéria quant à elle, recrée une tradition sur un territoire qui en avait été privé, par les guerres notamment, ou dont l'histoire et la mémoire ont été confisqués pour des raisons politiques¹. Tous les projets patrimoniaux parlent au nom de la population en général et souhaitent donc se faire reconnaître en priorité par elle. Forger un patrimoine c'est créer les bases d'une communauté en lui fournissant des repères identitaires et en justifiant par le recours aux symboles, son existence.

La valorisation du patrimoine industriel est avant tout destinée à justifier le territoire régional et à le faire perdurer. Pour cela il faut que la population adhère aux valeurs qui leurs sont proposées. Les manifestations liées au patrimoine industriel ont cet objectif, créer un relatif consensus autour des lieux emblématiques - choisis - de l'industrie. Une fois l'identification régionale bien implantée, la valorisation du patrimoine doit permettre de conforter les représentations construites en les soumettant au regard extérieur. C'est le troisième type d'objectifs. Il s'agit de promouvoir l'excellence de la région en la donnant à voir sous le jour de l'industrie et ainsi d'obtenir une reconnaissance d'autrui. Dans ce cas, les initiatives de valorisation du patrimoine industriel font valoir le caractère souvent pionnier de la région en matière d'industries, sont rôle de premier plan dans la construction nationale et dans le dynamisme actuel du pays. L'image qui est proposée de l'industrie n'est pas celle de la situation présente mais celle du passé et du futur. Un lien est établi pour montrer la continuité du progrès, en oubliant les aléas du développement. Le musée régional des télécommunications, par exemple, fait apparaître la région comme un modèle en matière de techniques de communication. En montrant "l'excellence régionale", le musée accorde une place au territoire régional dans l'histoire nationale.

Le dernier type d'objectifs poursuivi par les actions de conservation et de valorisation du patrimoine est de participer au dynamisme régional en étant sources de connaissances et d'innovations. C'est ainsi que se définissent les musées de société, loin d'être uniquement des conservatoires, ils sont des laboratoires de la vie sociale, des lieux d'expérimentation. En s'inscrivant dans des programmes européens, les musées de patrimoine industriel du Nord - Pas de Calais signifient à l'extérieur l'existence de la région et les potentialités qu'elle recèle.

¹ Il faut se rappeler que certaines municipalités du bassin minier gommant volontairement tout référence au passé minier, pour la Gohelle, secteur de l'association, il s'agit principalement de la ville de Lens.

Ces différents objectifs concourent tous à construire un patrimoine pour un territoire en attente d'identification et en même temps à patrimonialiser le territoire en lui-même en lui donnant une signification symbolique et culturelle qui l'inscrit comme un tout dans l'histoire. C'est en patrimonialisant des éléments présentés comme fondateurs de la région Nord - Pas de Calais que les acteurs vont permettre de faire du territoire un lieu possible d'identification. Les politiques ont notamment besoin de cela pour légitimer et inscrire dans la durée leur pouvoir et leur emprise.

1.2- Une minorité d'acteurs pour un patrimoine commun

La patrimonialisation n'est pas le fait d'une majorité d'individus, même si elle va avoir pour conséquence d'instaurer des représentations qui vont s'appliquer à l'ensemble de la population du territoire concerné. C'est une minorité d'acteurs qui, dans un premier temps, forge le patrimoine et la mémoire pour ensuite les donner à voir et à approprier par tous. Dans un second temps, c'est la caution populaire qui va entériner les représentations produites, les modifier ou les rejeter.

S'il semble que la population soit en demande de repères dans un contexte de mutations, la patrimonialisation de l'industrie ne répond pas à une demande explicite de la part de la majorité. Ce sont certains acteurs qui vont engager des actions, au nom de tous, et produire des référents symboliques.

Les différents cas étudiés ont fait apparaître quatre types d'acteurs de la construction patrimoniale.

Les premiers sont les anciens travailleurs de secteurs en déclin ou en mutation. Ils ont souvent été les premiers collecteurs d'objets et sont à l'origine d'un certain nombre de musées. Selon le secteur d'activité concerné, la catégorie de salariés engagée n'est pas la même. Dans le secteur minier ce sont davantage les agents de maîtrise qui sont à l'origine des projets. Dans celui des télécommunications il s'agit plutôt de cadres. Ces initiatives sont une demande de reconnaissance de la part des travailleurs envers le ancien secteur d'activité et envers la société. Pour les retraités il s'agit de faire toujours valoir leur identité professionnelle et leur appartenance à un groupe de métier qui les situent socialement.

La pluralité des projets muséographiques laisse apparaître différentes cultures professionnelles qui, en se mettant en scène, montrent leurs qualifications.

Le Nord - Pas de Calais est particulièrement marqué par la culture ouvrière, les anciens travailleurs trouvent dans la transfiguration culturelle des activités de production, une

reconnaissance dont ils ont souvent été privés du fait de la crise industrielle. Ils apparaissent ainsi comme les détenteurs d'une mémoire qui permet à la collectivité de se situer et donc d'exister. Les ouvriers qui ont conduit des projets de sauvegarde du patrimoine ont pu, par ce biais, se réapproprier leur espace de travail de manière libérée de la contrainte patronale. Le message véhiculé dans les musées témoigne de leur vécu professionnel et les montre comme les "vrais" propriétaires de l'industrie. Louis Bergeron² remarque que les ouvriers, au-delà des conflits sociaux, marquent un attachement à l'entreprise commun à celui du patronat, les salariés ayant "souvent tendance à se considérer, eux-aussi, comme propriétaires"³. La fermeture de certaines entreprises industrielles suite à la crise économique a privé les ouvriers de cette impression. La fin des activités a été décidée sans eux, ils n'ont pas pu construire eux-mêmes leur devenir professionnel. Aujourd'hui, en patrimonialisant l'industrie, ils se réapproprient la fin de l'activité, ils revivent leur passé professionnel pour pouvoir en faire leur deuil et marquer eux-mêmes la fin d'une époque.

La plupart des projets sont cependant menés par des agents de maîtrise, situés entre la masse ouvrière et le personnel dirigeant. L. Bergeron parle d'une "culture des ingénieurs et des techniciens" : "c'est sans doute chez eux que s'est enracinée une véritable dévotion au métier, un sens de la culture technique, celle des machines et celle du contact physique avec l'appareil de production."⁴ Les projets muséographiques leur permettent à la fois de montrer et de transmettre des connaissances et d'inscrire la culture technique dans le vie sociale.

Le patronat constitue un second type d'acteurs de la construction patrimoniale. Dans le bassin minier il constitue l'initiateur de la mémoire officielle de la mine, le centre historique minier de Lewarde a été une manière de négocier la fin de l'activité en préservant l'image de marque de l'entreprise. Il s'agissait de mettre fin à l'exploitation charbonnière sans laisser l'impression d'un échec mais en valorisant au contraire les savoirs et la performance technique du secteur qui s'arrêtait non pour des raisons de qualité mais pour des motifs externes au territoire. D'autres entreprises se sont saisies de la question patrimoniale pour en faire un instrument de création d'une culture d'entreprise et pour marquer l'ancrage territorial et la légitimité des firmes.

Les milieux intellectuels et socio-culturels sont un troisième type d'acteurs. Ils produisent de la signification patrimoniale au nom de la population pour qu'elle puisse

² Dans P. Rasse, A. Giordan, Y. Girault, *Culture scientifique et technique de l'entreprise*, 1992, Paris, Z éditions, coll. Investigations scientifiques.

³ Op. cit. p.37.

⁴ Idem.

"s'épanouir". Leur objectif est de recréer du lien, de la cohésion sociale et de susciter des mobilisations collectives susceptibles de produire du développement. Le succès de leurs actions n'est cependant pas garanti. Bien qu'ils présentent souvent des projets très élaborés avec la volonté de servir un territoire, ils ne rencontrent pas toujours l'adhésion de la population locale. C'est le cas de l'écomusée de Fourmies - Trélon qui ne parvient que peu à capter l'attention des habitants et qui se retrouve ainsi en porte à faux. Comment promouvoir un territoire qui ne perçoit pas l'utilité d'une telle action ? Comment être le "miroir" d'une population si celle-ci ne s'y reconnaît pas ? J.L. Garcia s'interroge sur les actions d'incitation à la tradition et à l'identité quand il ne s'agit pas réellement de répondre à une demande sociale : "n'est-ce pas faire un contresens que de postuler la nécessité d'une sensibilisation de la population à l'importance de la culture traditionnelle, dans la mesure où cette dernière est sensée être un élément important de son identité ? Si la population n'accorde pas d'importance à la culture populaire - ce qui est implicite dans le fait de réclamer une sensibilisation - comment peut-on affirmer que celle-ci est un élément important de son identité ?"⁵. Le résultat des élections présidentielles de mai 2002 dans le bassin minier nous force également à nous interroger. Ce territoire, bastion de gauche, sur lequel les pouvoirs publics régionaux se sont particulièrement investis et dont ils tentent de restaurer l'identité, a basculé dans l'extrême droite, niant par la même occasion toute l'action mise en place par les autorités politiques. Cela signifie qu'ils existe un décalage entre la population et les tenants de l'action patrimoniale, notamment. Ils souhaitent créer de l'identification pour servir de base à la redynamisation des territoires, mais leur action n'est pas comprise par les habitants. La construction patrimoniale se fait souvent sans ceux à laquelle elle est destinée. La production symbolique est le fait de quelques acteurs qui tentent ensuite de l'imposer au reste de la communauté.

Les acteurs politiques, qui sont le quatrième type d'acteurs, reprennent et amplifient les actions patrimoniales pour ajouter à la qualification identitaire la notion de développement. Là aussi ils déterminent quelles doivent être les représentations collectives et la mémoire d'un territoire. En réussissant à s'imposer dans le domaine symbolique ils espèrent asseoir leur pouvoir concret.

Ces différentes catégories d'acteurs qui disent le patrimoine et la mémoire pour l'ensemble de la population ne peuvent cependant le faire contre celle-ci, même s'ils le font

⁵ J.L. Garcia, "Les biens culturels dans les processus identitaires. Espagne : nation, nationalités et régions.", Fabre D. (1996), op.cit..

sans elle. La production des identités collectives part souvent d'une initiative minoritaire active qui va faire prendre conscience à l'ensemble du groupe concerné de sa dimension collective et des points d'identifications communs. Dans le domaine du patrimoine industriel, c'est la tentative de certains acteurs d'imposer sur un territoire des représentations symboliques afin de répondre à une situation donnée. La population en général n'a pas conscience de ce processus de production de symboles, mais c'est elle qui les fera fonctionner ou non en acceptant de se les approprier. L'Ecomusée de Fourmies a été créé avec l'accord de la population, si aujourd'hui elle hésite cela montre que la situation a changé. La qualification patrimoniale ayant permis le travail de deuil et de production de racines, le rôle de la structure muséographique doit à présent évoluer pour répondre aux nouvelles attentes populaires.

Le glissement du patrimoine industriel de la sphère culturelle à la sphère économique - par le biais de la mise en tourisme et de l'insertion dans les politiques d'aménagement - montre peut-être cette évolution de la fonction patrimoniale et de la demande collective. Le patrimoine industriel a servi à structurer symboliquement le territoire régional, il peut à présent servir à le faire évoluer.

1.3- Définir l'identité d'un territoire pour l'instituer dans le temps

La patrimonialisation de l'industrie est déterminée par une minorité d'individus qui apparaissent comme les producteurs de significations symboliques et par là comme les agents de la structuration sociale.

Les différentes constructions patrimoniales sur le territoire Nord - Pas de Calais ne sont pas uniformes. Il ne s'agit pas d'une imposition unilatérale d'un imaginaire collectif mais d'une négociation culturelle entre différentes représentations afin de faire émerger un système symbolique permettant un certain consensus et pouvant assurer la stabilité de la communauté.

La construction patrimoniale de l'industrie a permis à différentes époques de légitimer l'histoire du territoire. Au 19^{ème} siècle, lors de la création des premiers musées industriels, il s'est agi de valoriser l'image d'un territoire émergent et de le montrer comme un modèle pour le développement des activités industrielles. Après la crise des années 70, la patrimonialisation est apparue comme un outil de réparation symbolique pour le territoire en déclin économique. Elle a permis de faire face à la rupture dans le processus de croissance et à la remise en cause du mode de vie. Elle a aussi été un moyen pour les nouveaux acteurs politiques régionaux de construire un espace politique et d'enclencher de nouvelles

dynamiques. Depuis les années 90, la construction patrimoniale est utilisée pour conforter le territoire, lui redonner une visibilité symbolique qui l'instaure comme un tout dans la nouvelle organisation mondialisée.

Au départ sollicité pour créer de la territorialité, le patrimoine industriel est aujourd'hui l'instrument d'une re-territorialisation. Il s'agit d'inventer un nouvel espace au sein du territoire européen, de forger des frontières symboliques permettant de se situer dans l'organisation européenne. Le patrimoine est appelé à refunctionaliser les territoires, à leur fournir des stratégies pour trouver une place au sein du développement mondial en faisant valoir une assise traditionnelle symbole de stabilité et de puissance au sein d'un monde en perpétuel mouvement.

La valorisation du patrimoine industriel sert à justifier le passé du territoire régional, à expliquer son présent et à préparer son avenir. Il est la caution symbolique des actions économiques et politiques et permet de justifier les décisions prises dans les différents domaines de la vie sociale.

C'est la notion de tradition qui est mise en avant dans la valorisation du patrimoine industriel. Elle est convoquée pour donner un sens au présent et rassurer les individus tant sur leur histoire que sur leur devenir. La revendication de la tradition se fait, non pas pour y retourner comme on retournerait à une période idéale - idéalisée - et perdue, mais au contraire pour revendiquer une place dans le présent et dans l'avenir. Les différentes initiatives porteuses de sauvegarde du patrimoine industriel ne sont pas guidées par la nostalgie. Elles marquent certes un attachement fort au passé mais celui-ci n'est pas passif. Les traces du passé sont mobilisées pour produire de la continuité et s'inscrire dans un processus de modernité. Cela répond au principe de pseudo-traditionalisme, formulé par G. Balandier et G. Gosselin, dont il a été question dans la première partie de la thèse.

Les objets industriels sont donc mobilisés pour définir et former un patrimoine afin de donner des significations à un territoire.

2- Construire un système de représentations, l'imaginaire au secours du réel

La désignation d'un patrimoine, sa nomination et sa monstration poursuivent une logique de construction qui vise à instaurer un système de représentations. Les différentes actions visant à forger une tradition, dont il a été question tout au long de la thèse, vont permettre d'asseoir un patrimoine, de donner une légitimité à des outils, des machines et des lieux. Une fois ces objets élevés au rang d'objets patrimoniaux, différentes manifestations les prenant comme points d'appui vont permettre de construire des significations symboliques. Ces significations vont, dans un second temps, entraîner la formation d'une mémoire collective des faits, influencée par les types de sauvegarde et de valorisation choisis. Puis, dans un troisième moment, ces différents éléments vont faire émerger un certain imaginaire social qui pourra être utilisé comme un instrument politique, pour faire fonctionner la société.

2.1- Faire émerger l'industrie au niveau symbolique pour construire du sens

L'attribution de significations symboliques à un phénomène vise à lui donner du sens ou à lui redonner du sens si sa fonction première est remise en cause. La qualité symbolique donne un sens social aux événements, elle leur attribue une certaine place, un rôle, au sein de la société, dans le but de faire fonctionner cette dernière.

Faire émerger l'industrie au niveau symbolique signifie ici se saisir des éléments qui sont porteurs de signification - les objets patrimoniaux - pour les faire apparaître comme des éléments structurants, des vecteurs de lien social et de cohésion. Des manifestations ritualisées permettent ensuite de confirmer le caractère symbolique du phénomène industriel⁶. Cette symbolisation de l'industrie paraît d'autant plus nécessaire que son rôle en tant qu'activité productive génératrice de richesse est, pour une part, remis en cause. C'est en partie pour répondre à un besoin - besoin de repères, de renouvellement de la légitimité du groupe - que s'effectue une patrimonialisation des industries qui va conduire à la construction de représentations collectives du travail pour susciter une identification commune et renforcer la cohérence d'un territoire.

Dans la lignée d'Emile Durkheim, et dans une certaine mesure de l'anthropologie fonctionnaliste, les systèmes symboliques apparaissent comme des moyens de maintenir le lien social. Ils sont convoqués dans des moments de crise, de transition ou d'évolution rapide

⁶ Le cas du site 11/19 de Loos-en-gohelle, étudié dans la seconde partie de la thèse, nous a donné l'occasion de voir concrètement les rituels mis en place autour du phénomène industriel.

du système social, pour donner du sens aux changements et rétablir l'ordre social en montrant la continuité avec le passé. Le patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais est souvent évoqué par les acteurs comme un signifiant, un élément permettant de comprendre l'évolution de la société. La valorisation de ce patrimoine apparaît ensuite comme la volonté de construire des représentations durables pour conserver les clefs de la compréhension sociale du monde.

Le système symbolique a également un rôle politique, au sens de l'anthropologie marxiste, mais en y apportant certaines nuances : le rôle social et le rôle politique des systèmes symboliques ne s'opposent pas et ne sont pas en contradiction. La fonction politique de ces systèmes est le fait que le caractère symbolique d'un phénomène peut être saisi par un groupe pour l'utiliser, l'instrumentaliser, selon ses besoins et ses intérêts. Il s'agirait alors de construire des représentations pour imposer une certaine vision du monde à un groupe social qui ferait siennes les valeurs véhiculées. Il est certain que l'intérêt que manifestent aujourd'hui les acteurs institutionnels pour le patrimoine industriel relève pour une part de cette dimension politique. La volonté est de faire un instrument de structuration sociale et de développement pour le territoire. Là où l'anthropologie marxiste montre ses limites c'est que si l'imaginaire peut être considéré comme un instrument de pouvoir et de domination du symbolique sur le réel, il ne faut pas réduire les systèmes symboliques à des idéologies qui ne servent que le pouvoir en place. Il s'agit de processus de constructions dynamiques qui dépassent les politiques. Une catégorie d'acteurs à elle seule ne peut imposer les formes que vont prendre les représentations⁷. Il y a toujours une négociation entre les différents agents pour déterminer quelle image va être choisie.

Le symbolisme apparaît comme un élément de construction du social. Il est produit par les acteurs pour donner du sens à leurs actions, légitimer le fonctionnement de la société et inscrire les organisations dans la durée. Faire émerger l'industrie au niveau symbolique permet de l'intégrer à la vie sociale de manière plus durable qu'en tant que simple activité de production et de se servir des représentations collectives pour dominer le réel par l'imaginaire. Le recours à la mémoire collective est un moyen de confirmer par l'idéal les mesures mises en place au plan matériel.

⁷ Sauf peut-être dans un système dictatorial, mais nous n'étudions pas ce cas de figure.

2.2- Façonner une mémoire collective pour alimenter la vie sociale

L'industrie érigée en élément de la tradition, les objets patrimoniaux qualifiés en éléments symboliques contribuent à façonner une mémoire collective ou tout au moins un aspect de cette mémoire. La mémoire collective a besoin de points d'appui pour se maintenir. Ce sont donc les lieux et les objets sauvegardés qui vont lui servir de repères, ils vont également contribuer à la forger et influencer les directions qu'elle va prendre. Désigner ce qui est ou non patrimoine est important puisque c'est ce qui va déterminer l'image conservée de l'industrie et forger le système de représentations.

Dans ces conditions, il est intéressant de regarder de quelle manière les acteurs qui valorisent le patrimoine sélectionnent les objets, comment ils les présentent. Cela permet de comprendre quel message ils souhaitent faire passer et quels types de représentations vont émerger.

Au delà des critères officiels du Ministère de la Culture pour la conservation et la protection des sites - ancienneté, rareté, état de conservation, qualité architecturale...- d'autres facteurs interviennent dans le choix de sauvegarder ou non un lieu ou des objets. Ces critères informels font appel à la valeur symbolique des objets davantage qu'à leur valeur réelle. Les traces des industries qui sont protégées le sont plus pour ce qu'elles représentent que pour ce qu'elles sont. Le discours d'un responsable du service de protection des monuments historiques à la Drac du Nord - Pas de Calais montre cet écart entre valeur symbolique et valeur matérielle :

"Que voulez-vous faire d'un chevalement ? A part un chevalement de mine, on n'en fait rien d'autre. Alors ça devient un peu comme un objet, un peu comme un monument non praticable, comme un élément mort ou je ne sais pas quoi. C'est un objet qui mérite, qui est un objet de mémoire, qui n'a plus d'usage sauf marquer la mémoire ou le paysage."

(M. M., conservateur à la Drac ; HM, 2000)

Le patrimoine industriel n'est pas ici envisagé comme un élément dynamique. Aux yeux de notre interlocuteur il a perdu toute valeur d'usage, il est considéré comme un "élément mort", donc qui n'a plus de raison de subsister, sauf si on lui trouve une autre fonction, si on lui accorde une autre valeur que la valeur première pour laquelle il a été conçu. Et cette valeur est sa qualité symbolique, il s'agit d'un "objet de mémoire" pour soutenir la mémoire collective et "marquer le paysage". Il est donc conservé parce qu'il est significatif, il véhicule un message, il est le représentant d'une époque et permet de raviver les souvenirs liés à la vie professionnelle et sociale passée. Les objets et traces du patrimoine industriel ne

semblent donc pas être conservés d'abord pour eux-mêmes mais pour ce qu'ils représentent, pour leur potentiel symbolique. Ils sont porteurs de sens et leur conservation a pour rôle de susciter une mémoire, une conscience collective.

A Aulnoy-Aymeries, la Drac a préservé une tour florentine⁸, qui servait autrefois à gérer les gares de triage. Cette activité ferroviaire a disparu dans la ville. Le critère officiel évoqué pour sa sauvegarde est qu'il s'agit d'un modèle unique de bâtiment en béton. La commune a beaucoup insisté pour obtenir ce classement qui n'a pas fait l'unanimité à la Drac. Ce cas montre l'ambivalence de la place du patrimoine industriel et le flou qui entoure sa préservation. Si pour justifier la sauvegarde, un critère officiel est évoqué - un modèle unique - les propos qui m'ont été tenus par le responsable des Monuments Historiques laisse penser que c'est davantage sous la pression communale que le monument a été conservé, et pour des raisons davantage symboliques qu'architecturales. La municipalité accorde une valeur de représentation importante à la tour, elle marque le paysage, c'est donc un élément qui apparaît structurant pour le territoire maintenant que l'activité qui faisait sa cohésion, l'activité ferroviaire, a disparu.

L'objet industriel est ici conçu comme un support de la mémoire, il a une utilité sociale et culturelle forte en ce qu'il permet à un territoire de s'identifier, de se définir. Certes la tour n'a plus d'utilité matérielle apparente, mais elle a une utilité symbolique importante et cette dernière dépasse les critères rationnels de la conservation.

Ce rôle de symbole du patrimoine industriel a été très tôt exprimé par les acteurs associatifs qui ont rapidement saisi son potentiel identitaire. Celui-ci n'a pas forcément été compris par les acteurs institutionnels davantage tournés vers des préoccupations économiques de coût et de rentabilité. Si aujourd'hui ces acteurs réalisent peu à peu la valeur de ce patrimoine, certains nient encore la possible rentabilité sociale et culturelle du patrimoine industriel. L'incrédulité ou la méfiance que suscite encore aujourd'hui le patrimoine industriel montre que la construction d'une mémoire collective et de représentations ne se fait pas de manière unanime, dans une complète communauté de vue et en accord avec tous les acteurs. Il s'agit d'une confrontation d'opinions, de différentes visions qui ensemble, vont bâtir l'imaginaire. De plus, il est évident que le choix de la conservation, la sélection des objets, ne se fait pas uniquement sur des critères objectifs reposant sur des qualités matérielles, ces facteurs passent même souvent au second plan. Ce sont d'autres qualités qui sont plus souvent évoquées par les acteurs. La première des qualités est que

⁸ Bâtiment en béton pour réguler le trafic ferroviaire.

l'objet doit être signifiant pour le territoire. Il doit permettre d'identifier celui-ci, aux yeux de sa population et de l'extérieur. L'objet est alors conservé pour la cohérence qu'il fournit au lieu et comme point d'appui pour justifier de l'unité territoriale. C'est sa puissance d'évocation qui est sollicitée. Les actions mises en place autour des objets sauvegardés auront alors pour vocation de montrer l'identité du territoire, de faire émerger symboliquement le territoire comme une entité et de confirmer la légitimité de son existence tout en permettant son organisation.

L'écomusée du textile et de la vie sociale de Fourmies entre dans cette logique. Sa démarche de mise en valeur patrimoniale a consisté dans un premier temps à identifier "*l'ensemble des composantes du territoire*" pour ensuite les mettre en scène et les restituer au public. Il s'est agi de faire émerger à la conscience collective l'importance du patrimoine et d'abord de montrer les traces industrielles comme un patrimoine et un élément d'identification important permettant au territoire en crise de se ressaisir.

Le patrimoine vient donc comme un renfort pour le territoire, c'est une confirmation de l'espace territorial, une "caution" qui justifie son existence. Le patrimoine qui est sauvegardé est donc choisi en fonction de l'image qui doit être donnée du territoire puisque c'est en s'appuyant sur lui que le territoire va être défini. Le patrimoine conservé doit pouvoir servir le territoire et ses habitants. Au final, il va servir à expliquer le territoire autant qu'à le définir.

Le patrimoine conservé doit également avoir une valeur d'exemple. Il remplit alors un rôle éducatif, il permet de montrer la valeur d'un secteur d'activité et par ce biais l'excellence du territoire qui le porte. Dans le cas du Musée portuaire de la ville de Dunkerque, les bateaux exposés sont sélectionnés pour leur qualité exemplaire. La volonté est de mettre en situation des matériels liés à l'activité portuaire et maritime pour servir d'exemple, pour que la population comprenne l'activité, les logiques sous-jacentes d'organisation des professions, pour faire comprendre, au-delà, l'histoire de la population dans sa globalité et la vie sociale qui s'est organisée autour des secteurs industriels et économiques. Le patrimoine industriel sert à comprendre pourquoi et comment l'espace urbain et côtier a été aménagé et à nouveau ici à justifier la cohérence territoriale. Les objets ne sont pas conservés d'abord pour leur valeur esthétique mais pour ce qu'il vont permettre d'évoquer à la population, pour le sens qu'il ont. Cela ne leur enlève en rien leur "matérialité" et il ne s'agit pas de montrer les objets patrimoniaux comme des éléments "désincarnés", affranchis de la matière. Simplement, ce qui paraît prégnant dans la conservation, c'est la définition donnée de ces monuments avant leurs caractéristiques matérielles et architecturales.

La sélection des objets amenés à devenir des éléments patrimoniaux, et donc à intégrer la mémoire collective et à la faire vivre, répond à des enjeux précis. Les premières actions patrimoniales en rapport avec des secteurs industriels, avaient comme objectif de redonner une fierté à la population, de lui permettre de se réconcilier avec son passé et de se réappropriier les traces des industries qui avaient forgé les territoires et la vie de leurs habitants. Les objets sélectionnés pour être sauvegardés et valorisés devaient servir d'éléments de rassemblement, c'est pour leur valeur sociale qu'ils ont été conservés. Les choix se font de manière complexe, imbriquant plusieurs niveaux d'appréhension du patrimoine. Les objets doivent avoir simultanément une utilité symbolique, sociale, économique et matérielle.

La mémoire collective est forgée par les objets qui lui servent de témoins et de lieux de remémoration. Mais elle ne s'arrête pas à eux, elle ne constitue pas un simple reflet des monuments. La mémoire se construit aussi dans les discours des acteurs porteurs du patrimoine et dans ceux qui le vivent, elle est un échange constant de représentations. C'est par ce caractère dynamique qu'elle va à son tour influencer les choix patrimoniaux et former le paysage matériel sous la dictée de considérations symboliques.

La construction d'une mémoire collective de l'activité industrielle est donc éminemment stratégique, elle permet à ceux qui parviennent à la maîtriser de former une certaine image du passé pour pouvoir l'utiliser pour les besoins présents de la société ou d'un groupe. L'instrumentalisation de la mémoire est aussi importante que l'instrumentalisation du patrimoine, elle permet de confirmer la domination sur les objets et d'achever de contrôler le domaine symbolique.

La patrimonialisation de l'industrie, l'accumulation des objets, leur mise en scène contribue petit à petit à muséifier le patrimoine et la mémoire. La nature même de la mémoire est modifiée, normalement fluide et dynamique elle se fige peu à peu pour acquérir davantage les attributs d'une histoire. Les ressources symboliques apparaissent donc non seulement comme des supports de l'organisation sociale, mais également comme des éléments créateurs de la tradition.

3- La construction de lieux exemplaires, produire des emblèmes et produire de l'identité

La patrimonialisation de l'industrie se caractérise par un foisonnement patrimonial qui voit l'accumulation d'un nombre impressionnant d'objets de diverses natures. Parallèlement, les lieux sauvegardés, s'ils ne sont pas assez nombreux aux yeux de leurs promoteurs, constituent de réels repères pour la culture technique, ils sont les témoins privilégiés de l'histoire et de la mémoire. Toutes ces traces érigées au rang de patrimoine servent à construire symboliquement les territoires sur lesquels elles sont implantées et à légitimer les autorités - culturelles, politiques et économiques - qui s'y exercent. Par un effet de stabilisation, elles ancrent les lieux dans une "tradition", dans une certaine configuration, qui renforce tous les acteurs. Si le patrimoine permet à une population de s'identifier et de se définir, il permet également aux détenteurs du pouvoir de confirmer leur hégémonie. Les discours officiels réfutent l'idée de figer des territoires, mais c'est pourtant bien une certaine stabilité, politique et sociale, qui est recherchée. La construction de lieux exemplaires par la patrimonialisation est une manière d'instituer un territoire et ses habitants.

3.1- L'accumulation des objets, pour se donner une légitimité historique

L'objet, la trace, ont une grande importance dans le domaine du patrimoine industriel. Ils sont la preuve matérielle de l'existence du passé et sont un lien entre les différentes époques, un témoin qui doit être passé de génération en génération. Les différentes actions sont engagées dans un processus d'accumulation sans cesse croissant d'objets. Cette accumulation de "preuves" du passé industriel sert de garant aux projets de valorisation. Les expositions peuvent s'appuyer ainsi sur des matériels et les démonstrations servent à faire valoir "l'authenticité" des éléments présentés.

Certaines structures sont dans un processus d'accumulation dans lequel il n'y a pas de sélection apparente, tout objet du secteur d'activité concerné est jugé intéressant et digne de conservation. C'est le cas par exemple pour l'Amitram à Marquette-lez-Lille. Les membres de l'association, qui collectent des matériels de transports urbains ne conçoivent pas l'idée de laisser un objet disparaître, même s'ils en possèdent d'autres.

De même, le musée de la mine de Harnes, mis en place par d'anciens mineurs, se positionne dans un processus de collection exhaustive d'objets liés au travail de la mine. Les matériels ont été collectés dans différentes fosses, parfois contre l'opinion de la direction qui

était en train de constituer le CHM. De fait, le musée constitué présente une collection impressionnante d'outils, de machines et de matériels divers. L'objectif est de retracer de manière la plus complète possible l'histoire des différents métiers de la mine dans leur aspect essentiellement technique. Les projets inscrits dans un tel processus d'accumulation de matériels veulent fabriquer l'histoire d'un secteur, ils recourent donc à l'exhaustivité pour asseoir la légitimité de leur action et contrecarrer l'aspect subjectif du "devoir de mémoire".

Les différents types de présentation des collections marquent la volonté de transmettre un certain message, de construire une histoire particulière. Dans les sites étudiés, trois types principaux de présentation se dégagent : une présentation axée sur la technicité, une présentation mettant davantage l'accent sur les résultats de la production et une présentation qui se veut historique et scientifique.

Beaucoup de structures insistent sur l'aspect technique, celui auquel on pense le plus quand il s'agit de patrimoine industriel. Il a déjà été question à ce sujet de l'Amitram ou du musée des télécommunications notamment. D'autres lieux font de même.

Il s'agit par exemple de la Maison du papier, située à Esquerdes dans le Pas de Calais. L'attraction principale de la Maison est son atelier de fabrication de papier en fonctionnement et, parallèlement, la possibilité qui est offerte au visiteur lors d'ateliers pédagogiques, de fabriquer lui-même du papier. L'accent est ici mis essentiellement sur la découverte et la compréhension du système de production. Pour s'inscrire dans une démarche de compréhension de l'ensemble des modes de fabrication du papier, la Maison montre différentes époques de l'industrie. L'atelier en fonctionnement est de type artisanal, tandis que d'autres machines et instruments de contrôle servent à montrer l'évolution de la profession et les techniques modernes. Les thèmes développés dans la Maison sont centrés sur l'aspect technique d'une industrie : invention du papier, histoire de l'industrie papetière dans la région - la vallée de l'Aa près de St Omer -, techniques de fabrication et évolution. L'objectif affiché par les concepteurs de la Maison est de reconstituer l'histoire d'une industrie territoriale, avec une visée pédagogique, et offrir par ce biais un espace de médiation culturelle qui permette à la population locale de mieux comprendre la logique d'organisation territoriale et de montrer à l'extérieur l'importance qu'a eu ce secteur pour l'industrie du papier. Il s'agit d'une volonté de double reconnaissance, par les habitants et par les étrangers, ce double regard permettant dans un second temps de donner une image, une identité reconnue au lieu, au territoire. Le matériel de production, l'explicitation des moyens de fabrication, sont utilisés dans un but éducatif, afin de faire comprendre comment le territoire s'est structuré, de manière physique et

humaine. La logique du parc naturel régional (dont la Maison du papier dépend) est de montrer les différents facteurs qui ont forgé le territoire afin de doter celui-ci d'une image claire aux yeux de tous, qui permet ensuite d'agir pour renforcer la vitalité de la région.

Les structures mettant l'accent sur la technique présentent plusieurs caractéristiques. Elles possèdent beaucoup de matériels et la priorité est l'exposition de ce matériel, le plus grand nombre d'objets possible doit être montré, quitte à ce que la lecture de l'exposition en soit un peu brouillée.

L'exposition de matériels se complète d'explications nombreuses des techniques et des savoir-faire. Ces présentations visent à faire connaître un métier dans ses différentes facettes et par ce biais, à faire valoir les hommes et les femmes qui travaillent et qui ont travaillé dans ce domaine. Le cas de la Tannerie Nory, à Sainghin-en-Weppes, dont il a été question dans le chapitre 8 de cette partie de la thèse, montre qu'il existe une volonté d'éduquer le public à la technique, de "transmettre des connaissances" pour établir un lien avec les clientèles et avec les individus non spécialistes en général.

Une phrase revient très souvent dans les discours des personnes responsables de musées techniques ou d'associations, toutes disent : "on est attaché à ce matériel". Le thème de l'attachement est très présent. Il y a un lien affectif des professionnels à leur outil de travail. L'action de sauvegarde est donc dans un premier temps tournée vers eux-mêmes, c'est pour se préserver qu'ils conservent le matériel, afin de pouvoir construire une mémoire de leur activité. Puis, cette mémoire, ils veulent la partager avec d'autres pour qu'elle puisse se refléter de manière plus large dans la communauté. Ils veulent ensuite la transmettre afin qu'elle perdure, qu'elle devienne un élément de l'histoire.

D'autres structures mettent davantage l'accent, dans leur présentation patrimoniale, sur les résultats de la production. Le regard n'est plus technique, il est davantage esthétique. Ce type de présentation se retrouve dans les musées qui n'ont pas été créés par d'anciens professionnels du secteur. C'est notamment le cas du musée du marbre et de la pierre bleue à Bellignies⁹. Bien qu'il y ait une collection importante d'outils et de machines, ce n'est pas l'aspect technique qui est privilégié dans cette structure. De nombreux objets de marbres - cheminées, objets de décoration, tables...- sont disposés dans tout le musée et c'est sur eux que porte le discours de l'animatrice. Elle occulte le caractère technique de l'activité pour ne présenter que l'aspect "artistique" de la profession. L'industrie marbrière, à travers le discours de la directrice, n'est liée qu'aux artistes qui créent à partir du marbre. Elle n'envisage, comme j'ai eu l'occasion de le souligner, que cet aspect de la production. Elle nie l'activité même de

⁹ Initiative décrite dans le chapitre 9, dans le point concernant l'engagement des municipalités.

production du marbre qui existe encore et qui selon ses propos fonctionne bien, ce qui contredit un premier discours disant qu'il ne restait plus rien de l'activité. Elle n'envisage l'activité marbrière qu'à travers son refaçonnement par l'artiste, les autres domaines de production ne lui paraissent pas pertinents. L'histoire technique est déformée pour redonner une image esthétique du travail. Au lieu d'exposer le travail pour ce qu'il est, celui-ci est transformé pour s'intégrer à une vision de beaux-arts que l'on trouve dans les musées traditionnels. Bien qu'il s'agisse d'un musée consacré à une activité professionnelle, la technique et la travail passent au second plan au profit d'utilisations dérivées de la matière produite et des professions se situant en aval de l'exploitation marbrière. D'ailleurs le musée ne dispose pas de brochure de présentation, par contre l'animatrice distribue volontiers les tracts publicitaires d'un fabricant de cheminées de Bavay. Elle dit à ce propos : "*Monsieur W. fabrique de très belles cheminées, c'est important, il fait des choses nouvelles, des créations, c'est beau.*"

Pour pouvoir être patrimonialisée, l'industrie marbrière a dû ici subir une transformation pour apparaître comme un élément esthétique exposé tel un art. L'activité brute a été occultée pour pouvoir produire un discours conforme à la muséographie traditionnelle.

D'autres secteurs industriels patrimonialisés allient le travail et l'esthétique, s'inscrivant ainsi dans une légitimité culturelle - c'est du beau et de l'art - unanimement reconnue. C'est le cas dans les industries de la faïence, de la verrerie, de la poterie. Dans ces secteurs où il existe une production de type artistique ou à la recherche d'un esthétisme, c'est cet aspect qui va être mis en avant, cela afin d'être en conformité avec ce qui est attendu d'un musée.

Le dernier type de présentation insiste sur le caractère historique de sa démarche. Il se veut scientifique et le reflet de l'histoire industrielle, sans parti pris. Afin de restituer de manière "neutre" l'histoire d'un secteur professionnel, ces structures utilisent différentes méthodes. La première est de s'appuyer sur un fond d'archives. La possession de documents originaux est une caution permettant de prouver la véracité de l'histoire dite. Ils utilisent ensuite très souvent les nouvelles technologies afin de montrer leur inscription dans un processus de modernité et prendre le relais des guides anciens travailleurs. C'est le cas notamment à la Maison du terril de Rieulay. De conception "futuriste", le musée a axé sa communication sur les nouvelles technologies. Une pyramide située dans l'établissement projette une séquence audio-vidéo retraçant l'exploitation et la gestion des sites miniers. Cette pyramide est une "entrée dans la modernité", comme le dit un tract publicitaire, l'activité minière est donc à l'inverse perçue comme ce qui appartient au passé. Le concept développé dans cette Maison est de sauvegarder la mémoire de l'activité mais en l'intégrant au présent

afin de pouvoir "s'engager vers l'avenir"¹⁰. Il s'agit donc d'une démarche de construction, la volonté est de baliser le passé, d'en donner une représentation afin qu'il puisse servir pour la structuration présente et à venir du groupe et du territoire.

De même, dans le cas des musées mis en place par d'anciens professionnels du secteur, le fait de remplacer les guides qui étaient des travailleurs, par des boîtes vocales, des circuits enregistrés ou des guides professionnels traduit une volonté de passer de la mémoire à l'histoire. Le fait de mettre en place un discours officiel facilement contrôlable - puisqu'il s'agit de discours pré-enregistrés ou appris - permet de neutraliser le biais des discours d'anciens professionnels. Dans le secteur de l'activité charbonnière par exemple, les guides mineurs retracent souvent ce qui est leur histoire mais celle-ci ne correspond fréquemment que très partiellement à la réalité historique des événements. Passer à un discours établi par des historiens et dit par des guides extérieurs au monde de la mine permet de "garantir" l'objectivité du discours et de le faire apparaître comme de l'histoire, de manière à part entière. Ce passage de la mémoire à l'histoire est une garantie de pérennité et une façon de se faire reconnaître de manière légitime.

Tout ceci montre que les objets ne forment pas tout le patrimoine. Ils servent de base à la patrimonialisation, mais ensuite c'est l'utilisation qui va en être faite qui va déterminer le message qu'ils vont produire. Les objets sont extrêmement manipulables, ils sont porteurs de messages, de significations et servent à asseoir la légitimité des discours produits. Leur utilisation dans le façonnement d'un territoire peut donc servir à forger l'image de celui-ci et à l'inscrire dans une perspective historique particulière, déterminée dans le présent et pour servir des besoins actuels.

3.2- Les musées et les sites réhabilités, des lieux d'émanation de la culture

La valorisation patrimoniale a pour objectif, en partie, de produire des identités collectives pour des territoires en quête de significations. Dans le Nord - Pas de Calais, les traces des différentes activités industrielles sont patrimonialisées afin de susciter une identification collective autour du phénomène industriel et ainsi de pouvoir structurer l'espace régional par l'imaginaire. La production identitaire par le biais du patrimoine se caractérise souvent par ce que Gérard Althabe a appelé une "muséomanie"¹¹. En effet, depuis les années

¹⁰ Extraits d'un tract publicitaire présentant la Maison du terril.

¹¹ G. Althabe, "Vers une ethnologie du présent", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie - autour de Georges Balandier*, Paris, L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, p.95.

70, le nombre de musées - et notamment les musées techniques - s'est considérablement développé: Chaque municipalité, chaque groupe revendique un espace muséographique afin de pouvoir y exposer les caractéristiques du territoire et exprimer de manière explicite l'identité locale.

L'accumulation de ces points de repères que sont les musées, leur cristallisation comme espaces de production du passé, de la mémoire et de l'histoire, les fait apparaître comme de véritables lieux d'invention de la tradition. En fixant des éléments du passé, en définissant les objets exposés comme des biens culturels, les espaces muséographiques créent ou renforcent un patrimoine. Ils sont aussi des lieux d'émergence de représentations symboliques, des lieux de remémoration. En cela, ils contribuent à asseoir une tradition existante, à expliciter une tradition qui serait latente ou à en produire une qui n'existe pas encore comme telle.

Dans le Nord - Pas de Calais, la multiplication de musées à thématique industrielle sert dans un premier temps à montrer et signifier au collectif l'imbrication profonde et ancienne des activités industrielles et du territoire régional. Puis dans un second temps, des manifestations ritualisées autour des musées et des sites réhabilités vont permettre de créer la tradition industrielle.

Marc Augé analyse la politique du patrimoine comme ce "qui vise à l'élaboration ou à la reproduction de mythes"¹². La mise en scène du rite du travail industriel sert, dans ce cas, à signifier sa disparition et à marquer une prise de relais par le mythe. Celui-ci s'exprime alors, non plus dans l'exécution effective de la production industrielle, mais dans de nouveaux espaces de mémoire aménagés à cet effet, comme les musées.

Les musées représentent des points d'ancrage de la mémoire et produisent de l'identité en mettant en scène les éléments culturels de la communauté. Les musées du patrimoine industriel dans la région vont aussi susciter un processus d'identification en montrant les activités industrielles comme des éléments caractéristiques de la population régionale et en utilisant un ancrage affectif du type "le métier de nos parents, de nos grands-parents". Les lieux muséographiques deviennent pas ce biais les propriétés de chaque habitant du Nord - Pas de Calais et chacun d'entre-eux doit en retour pouvoir se reconnaître et se définir en eux.

Les anciennes friches réhabilitées deviennent également des lieux de production d'une culture régionale. Transformées en musées, en lieux de création artistique, en espaces d'explication des techniques ou en nouveaux espaces d'activités, elles s'inscrivent dans la vie sociale et rappellent symboliquement l'appartenance industrielle du territoire.

¹² M. Augé, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Ed. Aubier, 1994, p.111.

La création d'espaces de monstration de l'identité par la mise en place de structures muséographiques et de sites industriels réhabilités, est source de mobilisations collectives autour du phénomène industriel. En se rendant dans ces lieux de mémoire, la population alimente le niveau symbolique, ravive les représentations collectives et renforce le processus de création d'identité et de tradition. J. L. Garcia souligne le rôle du musée en tant que "lieu de commémoration". Celui-ci signifie qu'à partir des espaces muséographiques vont s'organiser des manifestations collectives à caractère rituelles afin de se rappeler un événement et ainsi l'ancrer dans le présent. "La commémoration est un événement du présent et elle peut provoquer des processus d'identification. Le musée se présente alors comme une grande scène, un centre de phénomènes sociaux, d'évocations symboliques, de manipulations politiques et de discours."¹³ Les lieux d'exposition du patrimoine ne sont plus considérés comme des "espaces morts", sans vie, simples réceptacles d'objets du passé, ils sont au contraire engagés dans une dynamique d'actions. Ils ne sont pas inertes mais servent à produire du sens et à organiser des mobilisations qui seront à leur tour sources de développement.

La constitution des lieux de mémoire est signifiante, il s'agit d'instituer des lieux exemplaires qui vont servir de guides au territoire et aux actions mises en place. Ces lieux sont des points d'appui indispensables pour relayer et amplifier la mémoire et les représentations collectives. Ils qualifient symboliquement le territoire et l'instaurent comme une entité à part entière, qui génère ses propres traditions et s'organise de manière autonome.

La question de la muséographie du patrimoine et de l'identité est donc une question stratégique pour les pouvoirs politiques régionaux. Afin d'installer leur domination politique sur la région, ils doivent pouvoir s'appuyer sur un système symbolique qui les montre comme étant les détenteurs du pouvoir légal et comme les supports de l'identité territoriale. La régionalisation des musées de société, dont il a été question à plusieurs reprises dans les chapitres précédents, apparaît comme un instrument important de légitimation de leur pouvoir pour les acteurs politiques. En devenant responsables de ces musées, ils se montrent comme les garants de l'identité régionale. Il s'agit de créer, par la régionalisation, des emblèmes pour le territoire et de les distinguer par ce processus du "tout" national. En plaçant les structures muséographiques sous sa responsabilité, le pouvoir régional lie l'identité à l'exercice de son autorité, il s'approprie le domaine symbolique pour en faire un support de son pouvoir.

¹³ Garcia J.L., dans Fabre D. (1996), p. 51.

Le patrimoine semble indissociablement lié au pouvoir. Il possède en lui-même un pouvoir d'évocation qui en fait un producteur d'identité, il est aussi un support pour l'exercice du pouvoir sur la société par différents acteurs. La légitimation du territoire régional par ses dirigeants - politiques et culturels - passe par une instrumentalisation du patrimoine et de la tradition.

4- La revendication de la tradition comme instrument de pouvoir

L'étude de l'engagement du Conseil Régional Nord - Pas de Calais dans la valorisation du patrimoine industriel¹⁴ a permis de montrer que le patrimoine et la mémoire étaient envisagés comme des outils au service de la construction territoriale et de l'instauration d'un pouvoir politique sur ce territoire.

Retraçant l'histoire de la construction patrimoniale par la nation au moment de la Révolution française, Dominique Poulot¹⁵ montre que le patrimoine est d'emblée utilisé comme un instrument de renouvellement de la société, comme une caution signifiant l'avènement d'un monde nouveau et permettant de l'instituer dans le temps. "La question de la légitimité ayant fait son entrée définitive sur la scène politique nouvelle, l'enjeu est désormais d'instituer, par l'Etat, une société et, spécifiquement de fonder sa mémoire "en avant", comme manifestation et garantie de durée. C'est une nouvelle représentation du passé qu'on tente de forger, par une judicieuse distinction du négligeable à effacer et du mémorable à instaurer ou, parfois, à reconduire et magnifier, mais toujours au nom d'une réhabilitation du vrai."¹⁶

Cette analyse de la construction d'un patrimoine et d'une mémoire pour la nation peut s'appliquer au territoire régional qui s'institue en tant que lieu d'administration et de pouvoir au début des années 80 avec la décentralisation. Le pouvoir régional naissant doit alors instituer et réussir à imposer un nouvel ordre régional, une manière nouvelle d'organiser et de gérer un territoire. Afin de justifier son pouvoir sur la région et en même temps justifier la communauté d'individus sur lequel il s'exerce, le pouvoir politique régional se saisit d'un patrimoine, le patrimoine industriel. Il espère ainsi parvenir à fonder l'espace régional et à élaborer une mémoire légitimante en produisant une identité régionale qui se distingue de l'identité nationale.

¹⁴ Voir le chapitre 9 de cette partie.

¹⁵ D. Poulot, "Patrimoine et esthétiques du territoire", *Espaces et sociétés*, Paris, n°69, 1992, pp. 9-37.

¹⁶ Op. cit., p.13.

D. Poulot poursuit : "la sélection des images du passé est ainsi soumise à l'impératif de nourrir et manifester l'entreprise de régénération : d'une part, l'ère nouvelle doit bénéficier de l'expérience et du talent naturel des hommes. D'autre part, le monument régénéré est ce qui, extrait du passé, vaut contre lui, pour l'avenir, en montrant que les valeurs présentes sont bien éternelles, mais qu'elles étaient naguère combattues par les méchants."¹⁷

Dans le cas du Nord - Pas de Calais, le patrimoine industriel est utilisé par les instances politiques pour montrer l'excellence du territoire et de ses habitants. Il s'agit de valoriser les identités professionnelles et les savoir-faire pour signifier que le déclin industriel n'est pas de la responsabilité de la région mais que celui-ci vient de l'extérieur. La mise en accusation de l'Etat, face à la crise traversée par la région, sert à rejeter sur autrui le passé négatif pour ne conserver que les éléments valorisants permettant de construire une nouvelle image du territoire.

G. Althabe analyse également la production de symboles par les pouvoirs régionaux afin d'asseoir leur autorité et de prendre leurs distances vis-à-vis de l'Etat. Il remarque que "à la suite de la régionalisation intervenue en 82-83 ; pour la première fois dans l'histoire de la république, les autorités locales détiennent un pouvoir réel face au centre parisien ; les détenteurs de ces pouvoirs locaux se sont lancés dans une production symbolique considérable qui vise à donner forme et réalités aux identités régionales (...); à travers cet effort, les nouvelles autorités produisent l'espace symbolique qui est le cadre où elles exercent leur pouvoir."¹⁸ En se saisissant du patrimoine industriel et en l'érigeant au rang d'emblème régional, le Conseil Régional a forgé un outil symbolique pour justifier le découpage territorial. L'efficacité de cette instrumentalisation a été renforcée par un discours montrant le dénigrement dont fait l'objet l'identité régionale par les autres niveaux de pouvoir, hors de la région.

Les ressources symboliques contenues dans le patrimoine et la mémoire ont été utilisées par différents acteurs - culturels, économiques et politiques - pour forger un imaginaire régional capable de structurer le territoire et de lui donner une cohérence. Cela doit lui permettre de faire face aux évolutions sociales et de s'inscrire dans le temps malgré la mondialisation ou tout autre processus visant à globaliser les échanges. Le local, perçu et montré comme une résistance au progrès, est renforcé pour en faire au contraire un élément de création et de gestion du global.

¹⁷ Idem, p.14.

¹⁸ G. Althabe, dans Gosselin G. (1993), p.95.

II- La construction symbolique par delà les politiques, quand l'industrie devient tradition

Le patrimoine est utilisé pour produire de l'identité et du développement sur des territoires en quête de reconnaissance. Il ne se réduit pas pour autant à un simple instrument servant les intérêts de certains acteurs. La construction symbolique, qui permet le fonctionnement social, ne s'arrête pas à la manipulation de ses supports, elle la dépasse pour permettre à la société de bâtir des référents communs qui autorisent la coexistence sociale.

Il n'est pas question ici de postuler que les symboles ont un pouvoir autonome et qu'ils survivent indépendamment des individus qui les véhiculent. Ils sont inscrits dans la vie sociale, sont créés par les agents et n'ont pas d'existence en dehors d'eux. Cependant, la patrimonialisation de l'industrie ne permet pas seulement de rentabiliser des ressources symboliques pour servir le territoire ; au-delà de la satisfaction plus ou moins immédiate de besoins à un moment donné, l'émergence symbolique de l'industrie transforme cette dernière en tradition et autorise la permanence des significations collectives.

L'accès de l'industrie au statut de "tradition industrielle" est possible grâce à toutes les actions mises en place autour du patrimoine industriel et de la mémoire collective. Ce passage permet à la communauté qui en est porteuse d'intégrer les changements sociaux tout en maintenant une logique d'organisation et en faisant correspondre son système symbolique à l'évolution de la société. L'intégration progressive, à différentes époques, des éléments nouveaux à la tradition a permis à celle-ci de sortir de la dimension temporelle pour apparaître comme le fondement de toute vie sociale en dehors des contextes matériels. On ne se situe plus à ce moment là dans *les* traditions qui peuvent être des réinventions ou des inventions récentes pour répondre à un besoin à un moment donné, d'un groupe, mais celles-ci sont intégrées à un processus plus global qui forme *la* tradition comme "un mouvement par lequel un monde adhère à lui-même et se donne un sens"¹⁹.

¹⁹ G. Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Seuil, 1979, coll. Esprit. Et voir le chapitre 1 de la première partie de la thèse, consacré à la tradition et au patrimoine.

1- Le recours à la tradition comme preuve de la modernité

Nous avons déjà eu l'occasion de définir la valorisation du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais comme un "pseudo-traditionalisme", une revendication se basant sur la tradition, non pour rester à l'écart du changement et manifester de la nostalgie, mais pour réclamer une reconnaissance de la part des pouvoirs centraux et participer au développement. Le recours à la tradition industrielle est un message à double destination.

Il s'agit d'une part d'un discours produit pour le territoire lui-même, afin de lui permettre de se définir et de se doter d'une image satisfaisante autorisant la prospective. Dans ce cas le patrimoine est un outil de dynamisation interne, il est un "levier" rassemblant les forces vives du territoire afin de mettre en place le changement. La tradition est invoquée pour amener de la modernité, l'aider à s'établir en s'appuyant sur les acquis du passé.

D'autre part, le traditionalisme sert à signifier à l'extérieur, ici à la nation, au pouvoir politique qui dirige le pays, que le territoire régional est un élément à part entière du développement national, qu'il souhaite participer à la modernité.

Le passé est revisité pour servir le présent, il est un élément de construction de l'avenir du territoire en ce qu'il dit l'identité et parce qu'il permet de justifier l'évolution sociale. Il n'y a pas de passéisme dans l'instrumentalisation du patrimoine industriel mais au contraire cette manipulation des symboles identitaires marque une volonté d'intégrer le changement en faisant correspondre le passé et le futur. Le patrimoine est envisagé comme un instrument du présent au service de l'avenir et non comme une simple survivance du passé dans le présent. Transformer des éléments industriels en patrimoine c'est les faire intégrer la tradition afin d'entériner l'évolution sociale.

2- La structuration symbolique du territoire

Une fois le territoire identifié par son patrimoine et celui-ci inscrit comme un élément de structuration sociale, la patrimonialisation va permettre de forger des représentations symboliques qui vont servir à ordonner le monde social et à le faire fonctionner.

La construction symbolique résulte de l'interaction entre les acteurs et de la confrontation de leurs représentations respectives. Même si la patrimonialisation n'est le fait que d'une minorité d'acteurs, chacun défendant sa vision du passé et les symboles qu'il souhaite promouvoir, la construction symbolique finale sera le résultat à la fois des différentes

visions cumulées et croisées et de l'approbation de la population en général, celle-ci intervenant en dernier lieu pour remodeler les représentations forgées à son égard et les intégrer définitivement à la vie sociale. Pour D. Poulot, "le patrimoine relève d'une réflexion savante mais aussi d'une volonté politique, sanctionnées toutes deux par l'opinion publique et le sens commun."²⁰ Ce double rapport fonde alors "une représentation de la civilisation, au sein du jeu complexe des sensibilités à l'égard du passé, de ses appropriations concurrentes et de la construction souvent conflictuelle des identités."²¹

Le symbolisme, par le biais du patrimoine et de la mémoire, vient en appui aux découpages politico-administratifs des territoires. Il autorise l'inscription des lieux dans le temps et dans la durée et les soustrait aux fluctuations dus aux changements sociaux. Le symbolisme doit pouvoir créer de la permanence, il permet notamment aux structures du pouvoir politique de se maintenir même en cas de changement dans l'animation du pouvoir. Les acteurs politiques peuvent changer sans que cela remette en cause le fonctionnement du pouvoir. Quand les acteurs politiques régionaux se sont vus dotés d'un nouveau pouvoir, par la décentralisation, l'appropriation du patrimoine a pu être conçue comme un moyen d'assurer le maintien de ce pouvoir, par delà les fluctuations des régimes politiques. On ne se situe plus alors dans un "traditionalisme instrumental"²² mais dans un "traditionalisme fondamental" qui doit permettre de conserver les structures, "de sauvegarder (...) les institutions et les structures jugées essentielles à l'ordre existant."²³ La patrimonialisation et la symbolisation de l'industrie sont un moyen d'inscrire dans la tradition des instances nouvelles - les organismes du pouvoir régional - mais dont on veut faire des piliers du territoire, des instances qui doivent perdurer pour maintenir l'ordre social et justifier la territorialité créée.

Cette inscription du pouvoir politique et de ses cadres dans une configuration symbolique est une condition indispensable pour un maintien durable au sein du territoire. Pour D. Poulot, "le patrimoine participe à la construction d'une généalogie essentielle à la légitimité politique".²⁴

La symbolisation du territoire par la patrimonialisation de l'industrie se fait à des moments charnières : la crise économique, l'arrivée de nouveaux acteurs politiques, la mondialisation. Elle sert donc à stabiliser le territoire, à lui donner des repères pour pouvoir

²⁰ D. Poulot (éd.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998, coll. Chemins de la mémoire.

²¹ Op. cit.

²² notions empruntées à G. Gosselin et évoquées dans le premier chapitre de la thèse, dans le point "la patrimonialisation comme invention de la tradition".

²³ G. Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Seuil, 1979, coll. Esprit, p.96.

²⁴ D. Poulot (1998).

subsister dans un contexte de changement et s'adapter sans perdre sa nature "originelle". C'est un moyen de confirmer le territoire sans le déconnecter des évolutions en cours.

La structuration symbolique permet de recréer de la localité, de la territorialité dans des lieux en mutation. Elle avalise les cadres sociaux et politiques qui maillent le territoire et lui donnent sens.

3- La patrimonialisation de l'industrie : intégrer les changements sociaux à la tradition

En symbolisant les objets industriels, en les faisant apparaître comme des biens culturels identifiant la communauté, les acteurs expliquent l'évolution sociale. Mais il ne suffit pas de faire d'objets et de lieux des éléments patrimoniaux pour qu'ils soient intégrés à la vie sociale et à l'ordre symbolique. Pour cela il faut que la population à qui sont destinés ces repères les regarde comme tels et se les approprie. L'organisation d'activités sur les lieux de mémoire a pour objectif d'amener la population à intégrer ces lieux et ces objets à ses représentations pour en faire réellement les supports de la tradition.

Les manifestations organisées, qui mettent en scène les objets patrimoniaux et en même temps les instaurent comme des éléments à valeur symbolique, sont de type rituel. A charge symbolique forte, elles peuvent être qualifiées de rites dans le sens où elles ont pour rôle de redonner du sens à une période, à un phénomène, et d'introduire de la continuité là où il y a eu rupture. Les manifestations culturelles ou sportives qui se déroulent sur des lieux industriels (braderies de l'art et spectacles dans les usines désaffectées de Roubaix, manifestations sportives sur les terrils...) et qui les prennent pour point d'appui, les commémorations (telle que la Ste Barbe), sont des phénomènes rituels qui réintroduisent l'industrie dans l'ordre social en donnant l'illusion d'une poursuite de l'activité, sur un mode différent.

Selon Claude Lévi-Strauss, le phénomène rituel "nourrit l'illusion qu'il est possible de remonter à contresens du mythe, de refaire du continu à partir du discontinu"²⁵. Dans ce sens, on pourrait dire que les rites qui s'effectuent autour du patrimoine industriel, ont une fonction cathartique, ils permettent de dépasser un événement traumatique (la fin de la mine, la fin du textile) ou d'accepter l'évolution des modes de travail et de production. En mettant en scène ce qui n'est plus, les individus s'approprient la situation et deviennent ainsi des acteurs de la vie

²⁵ C. Lévi-Strauss, *Mythologiques, l'Homme nu*, Paris, Plon, 1971.

sociale, ils rejouent "l'histoire" pour se l'approprier de manière symbolique, l'intégrer dans le présent et ainsi s'insérer dans une continuité. Un exemple de cette situation est la comédie musicale "Arenberg", il s'agit d'une pièce portant sur l'activité minière dans le département du Nord. Elle prend pour appui la fosse de Wallers Arenberg. Elle a été créée, à l'aide d'un metteur en scène, par d'anciens mineurs qui en sont également les acteurs, parmi eux se trouvent les mineurs de l'association des amis de Germinal. Cette comédie musicale est une manière de faire revivre l'industrie charbonnière dans les esprits pour l'inscrire de manière durable dans les représentations.

De même, en organisant des manifestations autour d'une activité encore présente, les acteurs s'assurent de sa pérennité, accompagnent son évolution et apportent des réponses quant à son devenir. C'est ce qui se produit dans le cadre de la fête de la faïence qui a lieu tous les ans à Desvres²⁶. Cette manifestation permet, d'une part, de célébrer une activité qui permet au territoire de s'identifier et de fonctionner, d'autre part cela permet d'anticiper une éventuelle crise ou un remodelage, toujours envisageable.

Le rôle des rites de passage est, en partie, de pouvoir maîtriser le temps et l'évolution de certaines situations au lieu de les subir. Pour Nicole Belmont, "les rites de passage ont pour fonction essentielle de manipuler symboliquement le temps de toutes les façons imaginables : de le retarder, de l'avancer, de le rendre plus rapide ou plus lent, de l'atomiser ou de le synthétiser, d'anticiper pour mieux revenir en arrière, ou de revenir en arrière pour mieux anticiper. Et la manipulation symbolique du temps donne ainsi l'illusion qu'on le maîtrise, qu'on ne le subit plus dans l'impuissance."²⁷ Les rites de l'industrie permettent aux individus de choisir le destin des objets industriels. Par cette démarche, ils se réapproprient les lieux et les activités pour en changer le cours symboliquement et réintroduire de l'ordre dans le désordre créé par les crises ou les bouleversements sociaux.

Les rites semblent donc avoir un double rôle. Le premier tient à leur efficacité symbolique, il faut qu'ils soient signifiants et qu'ils répondent à une demande pour entrer dans la sphère des représentations. Le second est leur caractère discursif. En effet les rites peuvent être envisagés comme des discours que produit la société ou que produisent des groupes, sur eux-mêmes. C'est une façon de produire de la parole pour produire des significations et les faire partager par l'ensemble de la communauté.

²⁶ Voir chapitre 7 de la troisième partie.

²⁷ N. Belmont, "La notion du rite de passage", Centlivres P. et Hainart J., 1986, op.cit., p.17.

Il existe de nombreuses manifestations autour du patrimoine industriel, avec un caractère rituel plus ou moins affirmé, mais avec une signification symbolique toujours importante²⁸.

Depuis quelques années, les journées du patrimoine sont l'occasion de manifestations quasi rituelles. En effet, quelque soit le thème officiel choisi par le Ministère de la Culture ou par la Drac, le thème du patrimoine industriel est porté en avant, de façon plus ou moins officielle, dans la région Nord - Pas de Calais. De manière collective et concertée - sous l'égide notamment de la CRCI ou de Proscitec - ou individuelle, un nombre important de sites et d'associations profitent de ces journées pour mettre en place des actions de visibilité du patrimoine industriel : expositions, journées portes ouvertes, démonstrations, visites exceptionnelles... Les journées du patrimoine sont l'occasion de refaire fonctionner les machines, d'expliquer le travail, de montrer le savoir-faire et de rappeler le rôle et l'importance de l'industrie. C'est devenu un rendez-vous régulier avec une mise en scène savamment préparée et organisée d'année en année. La remise en route des machines est le point culminant de ces journées à valeur symbolique. C'est ce qui constitue réellement le rite. La démonstration du fonctionnement du matériel de telle ou telle activité est un temps fort, une procédure rituelle qui montre que l'industrie est toujours présente, toujours vivante. En ce sens le rite a une fonction réparatrice, au sens que lui donne Victor W. Turner. Il permet de redonner à l'industrie une place perdue, de créer l'illusion de la continuité et de rassurer les individus en valorisant la tradition.

Dans le cas des journées du patrimoine, l'utilisation par différents acteurs du patrimoine industriel comme thème non officiel des journées constitue un espace de liberté où ils peuvent s'exprimer en dehors des sphères officielles et où ils ne sont pas soumis à l'égide des institutions politiques. Les manifestations rituelles organisées sont alors un mode de participation sociale affranchi du pouvoir officiel. On retrouve ici le rôle politique du symbolisme et cela montre que l'utilisation politique du caractère symbolique ne se situe pas exclusivement du côté des détenteurs du pouvoir mais qu'il peut être saisi par différents groupes qui constituent autant d'acteurs de la "sphère politique" au sens large - c'est-à-dire qui organise le fonctionnement de la cité. G. Balandier a d'ailleurs analysé la fête comme une manifestation ouvrant "des espaces libres à l'intérieur des sociétés ; elle peut dresser ses scènes provisoires face à la scène permanente du pouvoir ; elle fait paraître des figures éphémères de la liberté et de l'irrévérence."²⁹

²⁸ Voir dans le chapitre 4 la cas de la fosse du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

²⁹ G. Balandier (1992), op.cit, p.131.

Les manifestations rituelles ont donc pour but de faire émerger l'industrie au niveau symbolique. Ce processus qui conduit une activité de production à intégrer une dimension culturelle et symbolique peut être comparé à un rite de passage. A. Van Gennep³⁰ identifie trois phases dans le rite de passage : une phase de séparation où l'individu sort de son état antérieur, une phase de latence, où l'individu est entre deux statuts, et une phase d'agrégation, où la personne acquiert son nouvel état. Les objets et les lieux érigés en patrimoine industriel sont passés par ces trois stades : la crise industrielle ou le déclin de certaines industries et la fermeture des sites de production marquent la première phase, les objets sortent à ce moment là de leur état antérieur. Suit la phase de latence, particulièrement visible dans la plupart des cas au niveau du patrimoine industriel, il s'agit de la période d'abandon des sites et des matériels - cette période est souvent qualifiée par les acteurs comme un nécessaire temps de deuil, pour qu'une transformation des perceptions puisse s'effectuer. La troisième phase, la phase d'agrégation, est marquée par le processus de patrimonialisation, les lieux industriels sont dotés d'une identité en tant qu'objet patrimoniaux, ils ont un nouveau rôle et de nouvelles fonctions. La patrimonialisation de l'industrie apparaît ici comme un phénomène rituel, elle est donc effectuée en partie pour le pouvoir / la force symbolique qu'elle produit.

J'envisage donc ici la patrimonialisation, la transformation de traces industrielles en objets patrimoniaux comme un rite de passage qui fait passer l'industrie d'un mode de production à un élément de l'identité culturelle, à un élément symbolique. Les différents exemples de valorisation du patrimoine industriel donnés tout au long de la thèse sont autant de témoignages du rite de passage vécu par le phénomène industriel. Même si cette notion est normalement conçue pour les individus, sa transposition au domaine industriel me semble pertinente.

Le rite et le mythe sont liés. Les mythes sont des éléments constitutifs de la tradition, ils disent la communauté et permettent les échanges et les alliances. Les rites, de passage ou d'institution, sont des procédures qui enrichissent les mythes et les font fonctionner. Par les rites, actes sociaux par excellence, la société se met en scène, enclenche la participation sociale et se légitime autant qu'elle continue à se construire. Les rites de passage permettent aux individus de devenir ou de se confirmer comme membres de la communauté. En ce qui concerne le phénomène industriel, ils intègrent les éléments structurants, de la même manière, pour valider l'organisation sociale et faire des types successifs de travail un aspect de l'histoire. La patrimonialisation de l'industrie, à l'image du rite de passage, transforme la

³⁰ A. Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, Ed. Nourry, 1909 ; N. Belmont, *Arnold Van Gennep, créateur de l'ethnologie française*, Paris, Payot, 1974.

nature, la condition originelle d'objets, de lieux, pour autoriser leur maintien dans la vie sociale et marquer un seuil, celui de la transformation des modes de production et des échanges internationaux.

Le rite de passage et le processus de symbolisation servent à alimenter la tradition. L'objectif est de renouveler la tradition, de l'enrichir et d'intégrer de nouveaux éléments afin de l'adapter aux besoins actuels. La patrimonialisation de l'industrie est apparue comme un besoin afin de répondre à une demande de racines, de points de repères, elle est également utilisée pour produire du développement. L'intégration de phénomènes industriels à la tradition est donc un moyen d'assimiler les changements et en même temps de permettre à la tradition elle-même de demeurer active en s'inscrivant dans l'actualité.

La tradition n'est pas quelque chose de fixé une fois pour toute et de figé. Il a été montré qu'il s'agissait d'un regard du présent vers le passé, il est donc normal que des éléments nouveaux y soient ajoutés au fur et à mesure de l'évolution de la société. Ce ne sont pas les formes que prend la tradition, les contenants qui sont les plus importants. Ce qui prime ce sont les messages véhiculés, les significations et non la forme que prennent ces messages. Il n'y a donc pas de contradiction à considérer comme faisant partie de la tradition des éléments "modernes". Ce qui doit être pris en considération c'est ce que signifient ces messages, c'est cela qui est traditionnel, car ils permettent une continuation de la tradition, ils font apparaître la cohérence du système social d'organisation. L'exemple des mythes montre bien la primauté du contenu sur le contenant et le dynamisme des récits traditionnels. Il existe plusieurs versions des différents mythes, au fil du temps les récits intègrent des éléments nouveaux qui apparaissent dans la vie du groupe concerné. Le récit n'est donc pas figé, il évolue et cela n'est pas gênant, c'est même nécessaire pour qu'il continue à remplir sa fonction de reflet de l'histoire et de la société. Les récits mythiques traduisent la représentation que se fait le groupe de lui-même, ils doivent donc pouvoir, sans contradiction, intégrer les éléments nouveaux qui apparaissent. Eric Navet³¹ qui a étudié des groupes amérindiens de Guyane, notamment les Wayampis, a remarqué le dynamisme des mythes. Les récits se modifient au fil du temps pour intégrer les "blancs", la technologie, etc. Mais le message d'origine, la signification d'origine ne sont pas remis en cause pour autant. Le récit s'adapte à son époque pour mieux faire comprendre son message et pour mieux le faire accepter par le groupe. Cet exemple "exotique" peut s'appliquer de la même manière sur des terrains occidentaux.

³¹ Lors d'une conférence sur la mythologie des amérindiens de Guyane française, 1994, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

La symbolisation de l'industrie est donc un acte tourné vers la tradition. A travers les différentes actions de conservation et de valorisation du patrimoine industriel, c'est un processus de construction de la tradition qui est amorcé, condition indispensable pour permettre une identification collective aux symboles ainsi créés et pour maintenir l'ordre social autant que l'ordre symbolique.

CONCLUSION

L'analyse du patrimoine industriel dans sa dimension symbolique a montré que, dans un premier temps, les éléments patrimoniaux étaient utilisés comme des signifiants pour le territoire et comme un moyen de légitimation pour les acteurs qui en assurent le fonctionnement. Dans un second temps, il apparaît que la symbolisation de l'industrie dépasse la simple légitimation de quelques acteurs sociaux pour permettre l'invention d'une tradition industrielle et son insertion dans le processus global "traditionnant", c'est-à-dire celui qui instaure le monde social.

Le patrimoine industriel doit donc être envisagé comme une symbolisation du travail industriel qui permet d'alimenter un imaginaire régional et par là qui nourrit le corps social en étant source de cohésion.

CONCLUSION PARTIE III :

LE PATRIMOINE :

UN INSTRUMENT MODERNE POUR DIRE LA TRADITION

Cette troisième et dernière partie de la thèse s'est intéressée avant tout aux acteurs de la patrimonialisation et de la valorisation du patrimoine industriel afin de comprendre et d'analyser les stratégies mises en œuvre et leurs conséquences pour le territoire régional. Elle constitue également la dernière étape de la description du processus patrimonial. Après avoir dit en quoi consistait le patrimoine, donné un exemple sur un territoire déterminé (le bassin minier), cette troisième étape de la réflexion est une réponse à nos interrogations initiales. Elle montre l'instrumentalisation du patrimoine, c'est-à-dire son utilisation, par différents acteurs, dans le cadre d'actions sociales, économiques ou politiques. Elle met en exergue les "nouveaux usages sociaux" des objets et des lieux patrimoniaux : ils sont symbolisés et exemplarifiés avant tout pour servir le territoire et sa population. En retour, leur insertion dans une mémoire et un imaginaire collectifs sert à réactualiser le mythe du travail, et à faire du phénomène industriel régional une tradition à part entière.

Le premier chapitre a été consacré aux acteurs associatifs. Il a permis de décrire les mobilisations qui ont contribué à définir un patrimoine industriel, puis à organiser autour de celui-ci des actions de dynamisation et de visibilité des territoires. Le milieu associatif est apparu comme étant extrêmement hétérogène, non seulement du fait des acteurs et des actions engagées, mais également en regard des objectifs poursuivis. Certaines associations se mettent volontairement en retrait des enjeux patrimoniaux au niveau régional, afin de garder la maîtrise de leur initiative. Elles privatisent de cette façon un patrimoine qu'elles avaient pourtant dans un premier temps contribué à collectiviser en le rendant visible et appropriable par un public élargi. D'autres acteurs associatifs et muséographiques, au contraire, se positionnent comme des "leaders" de l'action patrimoniale autant que comme des précurseurs. Ils souhaitent être inscrits dans la politique locale de développement et d'aménagement et mettent pour cela au point des stratégies de reconnaissance sociale - auprès de la population et des pouvoirs publics - qui se transforment en stratégies de pouvoir. Ils entrent finalement dans

un rapport à double sens avec les pouvoirs publics. D'un côté ils disent leur légitimité sociale pour réclamer une reconnaissance politique, de l'autre ils s'appuient sur un soutien politique pour se montrer comme des leaders "naturels" au niveau local. Ils utilisent le pouvoir institutionnel autant que celui-ci le fait.

Le second chapitre a traité des acteurs économiques. S'ils sont les premiers concernés par le patrimoine industriel, puisqu'ils en sont généralement les propriétaires légaux, ils n'apparaissent cependant pas comme les premiers porteurs du patrimoine. Leur intérêt pour le patrimoine industriel est apparu réellement prégnant à partir du milieu des années 90. Face au relatif "succès" culturel de ce type de patrimoine, une réflexion quant à son utilisation par la sphère économique et de l'entreprise s'est faite jour. C'est ainsi, notamment que la question du tourisme industriel a fait et continue de faire l'objet de plus en plus d'attention. Là encore, cependant, les situations sont différentes et il n'est pas possible de simplifier l'attitude du secteur privé à un seul modèle. Certaines entreprises se sont plus tôt que d'autres saisies de leur patrimoine comme outil de communication ou de transmission de savoirs. Ce que montre réellement cette étude des acteurs économiques, c'est que l'utilisation du patrimoine comme un potentiel de richesse, loin de n'être qu'une marchandisation de l'identité, peut s'apparenter à une insertion moderne du patrimoine dans la vie sociale et une possibilité pour lui de perdurer.

L'étude de la sphère politique dans son rapport au patrimoine a été l'occasion de situer la patrimonialisation et la valorisation du patrimoine comme un enjeu de pouvoir. L'utilisation du patrimoine industriel par les acteurs politiques de la région est une façon pour eux, à la fois de légitimer leur statut au niveau intra-régional en s'appuyant sur des éléments symboliques et culturels, et de se faire valoir à l'extérieur comme des acteurs exemplaires du retraitement de l'activité industrielle. Ils saisissent le patrimoine comme un élément identitaire et une source possible de développement. L'action politique, du niveau local au niveau européen, permet d'inscrire le patrimoine de l'industrie comme un des éléments de l'organisation des territoires et comme un outil de l'évolution de ceux-ci. Il est clairement une ressource, à la fois matérielle et symbolique, moderne pour la prospective. Il permet d'assurer, en partie, l'avenir en s'appuyant sur le passé.

Le dernier chapitre replace le patrimoine et la mémoire dans une dimension symbolique. Il montre que les différentes utilisations ou instrumentalisation dont ils font l'objet ne doivent pas simplement être conçues comme des manipulations matérielles d'éléments symboliques. Au-delà d'une soumission à des impératifs concrets, indispensables pour maintenir l'utilité du patrimoine et donc sa signification pour ceux qui en sont porteurs, l'insertion du patrimoine et de la mémoire industriels dans des projets territoriaux est une

preuve de leur actualité. Elle marque leur passage dans la vie sociale moderne. Faire des activités industrielles des éléments patrimoniaux, c'est construire la tradition pour énoncer l'avenir.

CONCLUSION GENERALE

Les différents points abordés tout au long de la thèse avaient pour objectif commun de déterminer les raisons de l'apparition de plus en plus prégnante sur la scène publique de patrimoines émergents ; c'est-à-dire d'éléments patrimoniaux nouvellement nommés comme tels et pas nécessairement liés à une catégorie esthétique, artistique ou historique reconnue. Parmi les possibilités offertes par l'extension du champ patrimonial, un patrimoine a retenu plus particulièrement notre attention, il s'agit du patrimoine industriel. Fort ancien de par sa nature : il recouvre tous les outils et procédés techniques mis en place dans le cadre d'activités professionnelles, il a fait son apparition publiquement sur la scène culturelle dans les années 70. Face aux mutations économiques et sociales, et à l'approche du vingt et unième siècle, différentes mobilisations ont vu le jour, prenant appui sur des objets et des lieux industriels dont l'avenir paraissait compromis du fait de la crise dans plusieurs secteurs. La désignation du caractère patrimonial de certaines traces industrielles s'est faite de manière concomitante à l'arrivée de nouveaux acteurs - travailleurs, intellectuels, élus locaux - qui se sont saisis de la possibilité de désigner ce qui devait constituer le patrimoine national en faisant émerger localement des lieux exemplaires.

La mise en patrimoine de l'industrie et la revendication patrimoniale locale se sont accélérées dans les années 80, au moment même de la création de pouvoirs politiques régionaux, inaugurant une ère de décentralisation des compétences du pouvoir national, dans différents domaines¹. De fait, il ne paraissait pas possible d'étudier la patrimonialisation du phénomène industriel sans prêter un regard attentif à son interaction possible avec l'action politique.

¹ G. Althabe, "Vers une ethnologie du présent", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de G. Balandier*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, pp.89-98.

1- BREVE HISTOIRE D'UN PATRIMOINE REGIONAL

Un territoire est apparu particulièrement intéressant à étudier dans ce cadre. Il s'agit de la région Nord - Pas de Calais. Territoire industriel ancien, cette région est aussi un lieu d'expérimentation politique. Terrain d'implantation privilégié de mouvements de gauche, socialistes et communistes, elle se distingue également par une activité syndicale et militante forte. Au moment de la décentralisation, les nouveaux acteurs politiques régionaux devançant les mesures engagées par l'Etat et s'imposent rapidement comme les nouveaux dirigeants du territoire. Cette prise de pouvoir s'effectue dans un contexte de crise. La croissance de la région jusque là assurée par les nombreuses industries implantées, est remise en cause du fait même de cette spécialisation industrielle. Dès lors, deux possibilités sont offertes aux représentants de la population : faire abstraction d'un passé encombrant et tenter de trouver une nouvelle voie de développement, ou se servir de ce qui fait l'identité du territoire - c'est-à-dire son caractère industriel - pour enclencher une nouvelle dynamique de croissance. Le choix entre ces deux possibilités n'a pas été fait par tous en même temps.

Dans un premier temps, c'est "la base" qui s'est saisie des objets industriels pour en faire des éléments de lien. En effet, les premiers à engager la patrimonialisation de l'industrie, et donc à assurer son maintien dans la vie sociale alors qu'elle perd sa place économiquement, sont des anciens travailleurs de différents secteurs d'activités, alors que souvent les plus hauts dirigeants négligent cette dimension. Les acteurs de la base sont aussi les élus locaux, maires de communes qui se sont bâties autour de l'activité industrielle. Au niveau régional et national, la tendance politique est alors plutôt de privilégier les nouvelles technologies et d'oublier au plus vite les industries lourdes². Des mouvements issus du milieu socio-culturel font aussi leur apparition. L'objectif est de faire reconnaître le territoire et les habitants par le pouvoir régional et le pouvoir national. Il s'agit d'une demande de reconnaissance sociale en même temps qu'une création de repères qui renouvellent l'identité collective industrielle vacillante. Ce premier mouvement est fortement tourné vers l'intérieur. Il s'agit de retrouver une cohésion et de justifier l'organisation sociale. Il s'agit en même temps d'un appel : la revendication d'un patrimoine industriel ne se fait pas, le plus souvent, contre la modernité et

² L. Bergeron, "L'âge industriel", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 3 Les France*, Paris, Ed. Gallimard, 1992, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp.131-161 ; O. Kourchid et H. Melin, "Mobilisations et mémoire dans une grande région : le Nord - Pas de Calais et son patrimoine industriel", *Mouvement social*, Paris, août 2002.

par un mouvement de refus de l'évolution, mais pour demander à être intégré à ce processus. La tradition industrielle est alors invoquée pour réclamer le changement³.

Peu à peu, ce premier mouvement s'étend dans la région à d'autres sphères d'acteurs. C'est cette fois-ci le "haut" qui prend conscience de la dimension patrimoniale de l'industrie. Dans le bassin minier, le patronat - les Houillères - entreprend de créer un musée. Parallèlement, les acteurs politiques régionaux qui installent leur pouvoir érigent la question industrielle comme une priorité politique à différents niveaux : économique, social et culturel. La signification du patrimoine reste en partie la même, il s'agit de permettre une identification collective de la part de la population, de doter le territoire de lieux de mémoire pour le faire apparaître comme un espace signifiant. De nouvelles conceptions du rôle de la patrimonialisation viennent cependant s'ajouter à ces premières motivations. De ressource symbolique venant au secours de représentations collectives entravées par l'évolution de la situation sociale, le patrimoine devient une ressource matérielle. Il est alors inscrit dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire. Il est un "levier" de développement dont il faut prendre en compte la valeur.

Il ne faudrait cependant pas opposer de manière stricte ces deux dimensions du patrimoine, ces deux moments, qui sont des découpages généraux de la situation. L'enquête a montré qu'ils participaient tous deux à la construction mythique de l'industrie et qu'ils étaient des façons différentes mais complémentaires d'intégrer le passé au présent pour pouvoir justifier le futur.

2- DE LA DEFINITION D'UN CHAMP PATRIMONIAL A LA CREATION D'UNE TRADITION

Les trois parties que j'ai développées au cours de cette thèse sont à percevoir comme des étapes successives qui, à la fois, retracent l'histoire du patrimoine industriel, partiellement au niveau national et particulièrement au niveau régional, et expliquent le rôle de la construction symbolique pour l'univers humain. Mon approche a été à la fois historique, sociologique et ethnologique. Elle a tenté de cerner de la manière la plus complète possible le

³ Voir G. Gosselin, *Changer le progrès*, Paris, Ed. du Seuil, 1979, coll. Esprit ; G. Gosselin, *L'Afrique désenchantée, théorie politique du développement*, Paris, Ed. Anthropos, 1980.

processus qui montre comment un secteur d'activité intègre une dimension culturelle et symbolique et devient ainsi un élément d'explication de la société.

Il est apparu, dans la première partie, que le patrimoine industriel était un patrimoine nouvellement nommé davantage qu'un nouveau patrimoine. La nouveauté réside plutôt dans les agents qui s'affichent comme les dépositaires des objets patrimoniaux et dans les lieux d'énonciation du patrimoine. Celui-ci devient l'affaire du local avant le national, il définit des territoires particuliers avant de représenter la Nation. La patrimonialisation des biens et des territoires apparaît comme un moyen de légitimation de l'action sociale et politique. Elle apporte des réponses symboliques à des situations matérielles. C'est une façon de créer ou de recréer du sens dans un contexte de changement, de réaffirmer les liens entre les membres de la société.

Dans le cas de la région Nord - Pas de Calais, la patrimonialisation de l'industrie est à comprendre comme une sorte de continuation de l'activité industrielle. C'est un prolongement du travail sous une nouvelle forme. Les multiples initiatives patrimoniales montrent la réappropriation du travail et de l'industrie par une sphère élargie d'acteurs. Le patrimoine industriel dans cette région a une double signification. La première est sociale : il s'agit pour des individus de maîtriser l'activité industrielle, de pouvoir la dominer, la modeler selon leurs représentations, afin de construire une mémoire de l'activité qui soit acceptable. En s'appropriant des objets et des lieux, les travailleurs, les élus, les amateurs peuvent disposer de l'histoire et en quelque sorte la refaire. En mettant en scène l'industrie par le biais de l'exposition et de la muséographie, ils la font revivre, l'inscrivent dans une certaine continuité spatio-temporelle. Cela peut apparaître dans un premier temps comme une volonté de contrer l'évolution de la société, donc comme une action passéiste. Mais en allant plus loin, dans un second temps, la patrimonialisation semble davantage être une manière d'intégrer le changement, de l'accepter sans que celui-ci paraisse brutal et en en faisant un lien entre passé et avenir. La seconde signification du patrimoine pour le territoire régional est politique. Le patrimoine industriel sert à définir la région en la distinguant du reste du pays, notamment par le biais de la mise en accusation de l'Etat. Il est également un outil d'identification pour le pouvoir politique régional qui en fait l'un de ses emblèmes, renouvelant peut-être par ce biais un conflit de "classe" entre culture ouvrière et culture bourgeoise.

Cette première approche du patrimoine confirme l'hypothèse selon laquelle le patrimoine devient une préoccupation pour l'ensemble de la société. Parallèlement à ce qui pourrait être assimilé à une prise de pouvoir culturel par les représentants de la population - qui s'octroient le droit de désigner eux-mêmes les lieux qu'ils jugent exemplaires - il se

produit une explosion patrimoniale particulièrement visible à partir des années 80⁴. Tout semble susceptible de devenir patrimoine, ce qui fait craindre aux détenteurs officiels de la Culture - les représentants de l'Etat - une dilution de la signification patrimoniale, assimilée à une perte de sens symbolique et en même temps une perte de contrôle des représentations produites⁵. Il n'en est cependant pas question. Ce nouveau rapport au patrimoine témoigne d'une nouvelle relation au temps. La patrimonialisation de lieux ou de pratiques est un moyen de renouveler la signification de l'environnement qui nous entoure et de reconstruire du sens au fur et à mesure des changements sociaux.

Après avoir posé le cadre théorique de la réflexion sur le patrimoine industriel et défini dans quel contexte nous allons l'appliquer, la seconde partie de la thèse s'est concentrée sur un espace stratégique au sein du Nord - Pas de Calais : le bassin minier et son patrimoine. Territoire stratégique, il l'est car il cristallise les manifestations les plus visibles de l'accélération du monde social qui laisse certaines catégories de population sans repère. Défini par et pour l'industrie, le bassin minier se doit de renouveler les valeurs qui ont présidé à son édification, du fait de la disparition de la logique première d'organisation : l'activité industrielle minière. La problématique patrimoniale se situe ici à la fois dans un contexte de crise et de renouvellement. Le patrimoine peut être perçu comme l'aboutissement du phénomène industriel, il marque alors une fin. Ou être le point de départ d'une nouvelle conception de l'aménagement du territoire et du développement, il est à ce moment là un début, celui de l'engagement de nouvelles relations sociales et d'un rapport renouvelé à l'environnement. L'enquête auprès des acteurs nous fait pencher vers la seconde hypothèse. Le patrimoine n'est pas saisi, dans l'ensemble, comme un acte négatif, de repli, mais au contraire comme un acte constructif qui, à la fois explique les changements sociaux, et fournit des clefs pour faire de ces évolutions des dynamiques d'action.

La description et l'analyse comparative des acteurs et des actions menées autour du patrimoine minier ont permis de mettre en exergue le rôle éminemment dynamique de la patrimonialisation. Il ne s'agit pas de fixer une fois pour toute des représentations et de faire de ce territoire un espace figé dans l'histoire. L'utilisation des objets et des lieux patrimoniaux répond à plusieurs logiques. Tout d'abord il s'agit de redonner une cohérence d'ensemble au territoire, de dire sa légitimité pour autoriser sa pérennisation. Ensuite, la patrimonialisation sert à provoquer une mobilisation collective, à engager une dynamique qui doit permettre à la population de se réappropriier son passé et d'en faire un élément constructif. Enfin, le dire et le

⁴ M. Guillaume, *La politique du patrimoine*, Paris, Ed. Galilée, 1980.

⁵ J-M. Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992.

faire patrimoine sont des leviers - économiques, sociaux et symboliques - qui doivent pouvoir engager une action politique et sociale. La chronologie de la patrimonialisation de la mine confirme ces logiques : d'abord outil d'identification et de reconnaissance sociale, le patrimoine industriel est devenu un outil de développement. Parallèlement, le thème de la reconnaissance perdure à travers le temps. Le patrimoine n'est pas passé du statut d'objet d'admiration à celui d'outil marketing parce que les acteurs institutionnels se sont appropriés les mouvements populaires. La dynamique de lien se poursuit. Si ce sont au départ les anciens travailleurs qui ont demandé, à travers le patrimoine, une reconnaissance de la part de la nation, les acteurs politiques ont fait de même. Par le biais de la mise en place d'actions innovantes telles que la politique de développement durable, ils réclament l'attention des pouvoirs publics nationaux et réaffirment la valeur et la légitimité du territoire local.

La dernière étape de cette réflexion sur les causes de la désignation de l'industrie comme un patrimoine collectif, par un nombre accru d'acteurs, permet de comprendre le rôle moderne du patrimoine. Celui-ci n'est plus seulement l'apanage des plus hauts dirigeants de la société, ni des plus fortunés. Il devient un outil populaire, presque à la portée de tous, et fonde une nouvelle forme d'expression sociale. En disant la diversité des acteurs en présence et leurs objectifs respectifs, dans la région Nord - Pas de Calais, j'ai voulu souligner ce foisonnement d'actions et en même temps montrer les liens qui les unissent. Le discours patrimonial peut être compris comme une nouvelle forme de démocratie sociale. En permettant l'expression collective de plusieurs catégories d'acteurs, il change le rapport au territoire et à ses composantes. Chacun peut se sentir concerné par le devenir de l'espace local ou régional car il en est quelque part l'un des concepteurs ou en tout cas l'un des porteurs. Cela nous ramène à la signification du patrimoine. Avant d'être liée à la nature propre de l'objet ou du lieu, elle dépend de ce qu'en font les groupes. Le patrimoine est lié à un territoire et à sa population avant d'être un "monument historique". Il permet de définir un lieu et ses habitants autant que ces derniers autorisent son existence. En revendiquant localement un patrimoine, en s'organisant de façon collective pour le défendre et le promouvoir, en en faisant le support d'actions sociales et politiques, les acteurs locaux se dotent d'un pouvoir et d'une aire d'influence. Ils se saisissent d'éléments symboliques pour définir l'espace social et physique et en même temps, ils se positionnent comme des décideurs qui participent activement au devenir de la société sans laisser à d'autres le pouvoir, seuls, de décider de l'avenir.

La description des mobilisations collectives a permis d'envisager la patrimonialisation comme un rite de passage qui a fait du phénomène industriel un élément de la tradition. C'est la seconde conséquence de la prise de pouvoir populaire sur le patrimoine. En étendant la

signification patrimoniale à des objets et des lieux qui jusque là n'avaient pas ce statut, en élargissant le pouvoir symbolique des "hauts lieux" du patrimoine au domaine industriel, les acteurs n'ont pas remis en cause la valeur du patrimoine. Ils en ont donné une nouvelle définition, adaptée à la modernité et aux situations vécues. Il ne s'agit pas d'une dilution non signifiante du patrimoine à des domaines qui n'en relèvent pas normalement. D'ailleurs, sans s'engager dans une réflexion philosophique, on pourrait s'interroger sur ce qui constitue la normalité. La définition du patrimoine établie sous la monarchie est-elle plus légitime que celle donnée par les acteurs populaires aujourd'hui ? Il n'y a pas de hiérarchisation à établir entre ce qui est la vérité ou non. L'évolution de la définition du patrimoine montre l'évolution de la société et souligne la dynamique du patrimoine et des symboles. L'univers symbolique s'adapte aux changements sociaux et revêt de nouveaux habits, s'incarne dans de nouveaux supports, pour pouvoir continuer à correspondre à la réalité sociale. C'est en cela que la patrimonialisation industrielle et la valorisation du patrimoine peuvent être assimilées à la création d'un mythe du travail ou à son renouvellement. Désigner des lieux et des objets industriels comme formant un patrimoine, c'est alimenter avec des données nouvelles l'imaginaire social et l'univers symbolique. C'est ainsi renouveler la tradition et la dimension mythique qui ont, notamment, pour fonction d'expliquer le monde social et de le structurer.

3- DU PATRIMOINE QUI DIT LA NATION AU NIVEAU MICRO-SOCIAL : L'ÉVOLUTION DU RÔLE POLITIQUE DU PATRIMOINE

La démonstration tout au long de la thèse a permis d'affirmer que le rôle du patrimoine avait évolué dans le temps, en même temps que les agents de sa désignation se transformaient pour intégrer davantage la dimension collective. Un point commun lie néanmoins les différentes périodes traversées par le patrimoine en France depuis les temps les plus anciens jusqu'à aujourd'hui. L'enjeu fondamental du patrimoine apparaît en effet être un enjeu de pouvoir, fortement lié à la dimension politique. J-M. Leniaud souligne le fait que depuis le Moyen-Age, la désignation d'un patrimoine a toujours eu comme objectif de définir une "mémoire unitaire" aux dépens des particularismes régionaux⁶. Jusqu'à une période récente, que l'on pourrait situer autour des années 70⁷, le pouvoir de dire officiellement ce qui constitue le patrimoine national, reste concentré entre les mains de l'Etat. Même s'il existe déjà des associations et des sociétés savantes qui inventorient les biens culturels et défendent

⁶ J-M. Leniaud, 1992, op.cit., p.11.

⁷ Date à laquelle les préfets de départements peuvent, pour la première fois, inscrire sur la liste des monuments historiques des biens mobiliers appartenant à des personnes publiques.

des réalisations patrimoniales, c'est le seul échelon national qui peut décider du classement d'un bien en tant que monument historique et donc en tant que patrimoine reconnu nationalement. Le patrimoine désigne donc avant tout une identité nationale, unitaire, il confirme le pouvoir de la nation sur la culture sans associer les différents niveaux locaux. Au cours des années 70, puis des années 80, les processus de déconcentration d'abord, de décentralisation ensuite, vont infléchir cette tendance. La désignation du patrimoine n'est plus seulement le fait de l'Etat, les acteurs régionaux et locaux profitent de l'attribution de nouvelles compétences pour s'approprier la question patrimoniale et revendiquer la prise en compte de caractéristiques identitaires particulières et la reconnaissance de cultures locales aux côtés de la culture nationale. Sur certains territoires, comme la Corse, le Pays Basque ou la Bretagne, ces réclamations vont prendre une connotation indépendantiste. Cela n'est pas le cas pour la région Nord-Pas de Calais. La revendication d'un patrimoine et d'une identité spécifiques apparaît comme une volonté d'intégration de la culture régionale à la culture nationale. Il ne s'agit pas de dénoncer la culture de la nation (hégémonique) mais de demander que cette dernière prenne davantage en compte les éléments provinciaux dans sa définition propre.

Quoi qu'il en soit, de l'Etat à la Commune en passant par la Région, la désignation patrimoniale poursuit toujours le même objectif : conforter le pouvoir politique qui s'exerce sur un territoire. Ce qui est nouveau, c'est que d'un enjeu de pouvoir au niveau national, le patrimoine l'est devenu au niveau local. Les acteurs politiques au sein des territoires s'approprient la notion de patrimoine pour en faire un outil de légitimation auprès de la population et des autres niveaux institutionnels. Le patrimoine se déplace d'un niveau global qui est l'Etat, à un niveau local qui est, dans le Nord - Pas de Calais, de manière privilégiée, la Région ou les communes. De la même façon, l'énonciation du patrimoine intègre un niveau micro-social. Il ne sert plus seulement à définir le pays dans son ensemble, mais est un point d'appui pour l'identification de groupes beaucoup plus localisés et limités. Ce qui a fait l'objet de notre attention de façon privilégiée, c'est l'échelon régional. Nous avons eu l'occasion de montrer que le pouvoir politique régional s'était approprié le patrimoine industriel pour en faire un élément de sa politique en même temps qu'un élément de son identité et une caractéristique de son pouvoir sur le territoire, au détriment de l'Etat. Ce qui transparait aujourd'hui, compte tenu du "succès" régional du patrimoine industriel et de la multiplication des projets en cours, c'est une appropriation croissante du patrimoine par le niveau local. En effet, dans la continuité du processus de décentralisation et à travers le développement d'une politique de concertation des différents échelons de pouvoirs locaux, sont en train d'émerger dans le domaine culturel les Communautés d'Agglomérations (CA). Ces instances de pouvoir

et de décision intercommunales sont des structures qui doivent permettre une gestion concertée de territoires délimités afin d'optimiser le développement économique et social de ces espaces. Les Communautés d'Agglomérations se sont vues dotées au début des années 2000 de compétences en matière de développement culturel et d'aménagement patrimonial. Elles sont donc amenées à devenir des interlocuteurs privilégiés pour les acteurs qui aujourd'hui gèrent le patrimoine industriel, à savoir les acteurs associatifs et muséographiques et les acteurs institutionnels régionaux que sont le Conseil Régional, les Conseils Généraux et la Drac. Une première observation de ces instances montre que certaines d'entre-elles commencent à s'investir dans le domaine du patrimoine industriel pour en faire un support d'identification et de développement. Ainsi le siège de la Communauté d'Agglomérations de la Porte du Hainaut (Nord) s'est installé sur le site minier de Wallers Arenberg. De même, c'est la Communauté d'Agglomérations d'Hénin-Carvin (Pas de Calais) qui va devoir assurer la rénovation du site 9-9bis d'Oignies, alors que la CA de Lens-Liévin (Pas de Calais) est déjà propriétaire depuis quelques années du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Dans les autres territoires régionaux, les CA ou les Communautés Urbaines pour les plus grosses agglomérations, se penchent de façon de plus en plus prégnante sur la question de la valorisation du patrimoine industriel. Celui-ci est conçu comme une ressource à opérationnaliser et à utiliser dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement. Ce qui pourrait faire l'étude d'une recherche ultérieure, c'est l'analyse de la façon dont ces nouveaux acteurs potentiels du patrimoine vont ou non se saisir des traces industrielles et quel rôle elles vont lui attribuer. Ce qui paraît également intéressant d'étudier, c'est de savoir si cette nouvelle distribution des compétences et des responsabilités (qui voient les CA de plus en plus devenir les propriétaires légaux des sites patrimoniaux industriels) peut bouleverser la répartition actuelle des pouvoirs. Il pourrait s'agir notamment de voir si le pouvoir du Conseil Régional sur le patrimoine industriel et son identification particulière à celui-ci, sont remis en cause par l'arrivée de nouveaux acteurs appelés à devenir les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrages privilégiés pour la question industrielle. Ce processus, en tout cas, voit un resserrement de plus en plus affirmé du patrimoine sur le local, principalement sous l'angle politique : le patrimoine affaire de l'Etat puis de la Région devient celui des structures intercommunales⁸. Parallèlement, au niveau associatif et muséographique, le pouvoir de quelques grosses structures professionnalisées s'affirme, aux dépens des petites réalisations bénévoles dont les difficultés ont tendance à s'accroître. C'est donc un paysage patrimonial renouvelé qui s'esquisse et auquel il conviendrait de s'intéresser.

⁸ Les communes qui jusque là s'investissaient dans le patrimoine industriel ne le faisaient pas de manière concertée, mais étaient au contraire souvent très isolées.

4- QUAND LE LOCAL SE PROJETTE SUR L'INTERNATIONAL : ESQUISSE D'UNE COMPARAISON EUROPEENNE

La question du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais semble être en train d'évoluer. Depuis l'époque de son émergence dans les années 70, le contexte social, économique et politique a changé. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans la situation de crise du lendemain des Trente Glorieuses, même si de nombreuses difficultés persistent. La région connaît une amélioration de sa situation, de nouvelles industries, de pointe ou de services notamment, se sont implantées. Le savoir-faire industriel des habitants attire certains secteurs comme l'automobile. Parallèlement, le pouvoir politique du Conseil Régional est clairement établi et n'a plus besoin d'être justifié. Le rôle du patrimoine est donc en train de se transformer également. Avec les Communautés d'agglomérations, il change d'orientation et devient de manière plus prégnante un outil de développement avant d'être une préoccupation culturelle. De même, les rapports entre la Région et l'Etat en ce qui concerne le patrimoine industriel sont plus étroits du fait du financement de certains projets par le CIADT. Cette complémentarité a tendance, depuis peu, à gommer les divergences et l'opposition stricte région/nation. Le niveau national a tendance à s'effacer pour faire place à un nouvel interlocuteur autant qu'à un nouvel enjeu. C'est désormais en partie à l'échelle européenne, voire mondiale, qu'il faut analyser le processus de construction patrimoniale et de valorisation du patrimoine.

Il conviendrait de s'attarder, dans un premier temps et dans une démarche comparative, sur différents sites voisins de la région Nord - Pas de Calais. Outre la comparaison intranationale qui peut être riche d'enseignements, notamment concernant les enjeux locaux et le rapport au politique et à la population, un regard attentif sur certaines lieux de mémoire industrielle en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne⁹, peut constituer la base d'une réflexion quant aux formes de la patrimonialisation de l'industrie et à leur insertion différenciée dans la vie sociale. La France n'a débuté que tardivement la conservation patrimoniale de l'industrie, comparativement à ses homologues européens. Ceux-ci ont entamé des démarches, non seulement de conservation mais aussi de valorisation, beaucoup

⁹ D'autres pays pourraient également être ajoutés à cette liste comme l'Espagne, la Suède ou l'Europe de l'est. Le but n'est pas ici de mentionner tous les pays européens qui engagent une réflexion vis-à-vis du patrimoine industriel mais de cerner ceux qui sont géographiquement les plus proches du Nord - Pas de Calais afin de voir s'il existe des interrelations entre les sites ou si une influence commune a guidé les projets.

plus tôt. Le rapport à l'Etat, dans les différents pays européens, sera un axe que nous étudierons, pour comprendre, notamment, les formes prises par le patrimoine.

La réalisation la plus connue est certainement celle de *l'Ironbridge Gorge Museum Trust* en Angleterre, située dans la région pilote de l'industrialisation en Grande-Bretagne - le Severn à Shropshire -, où furent développées des technologies nouvelles pour l'exploitation du charbon et du fer¹⁰. Créé par étapes à partir de 1967, le musée regroupe plusieurs sites, mis en place pour la plupart dans les années 70, comme le musée du fer à Coalbrookdale ou le musée industriel de plein air de Blist Hill¹¹. Il a pour ambition de conserver les traces des différentes industries qui ont forgé le territoire, notamment autour de l'acier et du charbon, et de les intégrer dans le processus de développement et d'organisation des communes concernées. Très tôt donc, ce projet a été mené conjointement par des acteurs associatifs, politiques et économiques, dans une démarche de développement, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans le Nord - Pas de Calais. Aujourd'hui, dans la région de la Cornouaille, un projet d'écomusée des mines de cuivre et d'étain est en cours. Il témoigne du passage - parfois difficile - de l'industrie d'une activité de production économique à une activité de production culturelle, qui toutes deux doivent avoir un objectif de production de richesses¹². Les situations du patrimoine industriel en Grande-Bretagne sont très différentes de la France, notamment par le statut des musées et les types de financements. Un travail de comparaison des systèmes et de leur conséquence sur le type de valorisation patrimoniale choisi pourrait s'avérer riche d'enseignements.

L'Allemagne a également engagé plusieurs actions de valorisation du patrimoine industriel. C'est dans la région de la Ruhr, dans le Land de Rhénanie du Nord - Westphalie, région phare de l'industrie minière et métallurgique en Allemagne, que se trouvent plusieurs structures parmi les plus anciennes. A Bochum se trouve le *Deutsches Bergbau Museum*, le musée allemand de la mine. Le projet de sa création remonte aux années 30, les initiateurs sont les entreprises exploitantes et la ville de Bochum¹³. Le site est une reconstruction. Il est situé sur une ancienne exploitation minière qui a par la suite accueilli des abattoirs. Les bâtiments ne sont pas ceux d'origine, le chevalement servant d'emblème au site a également été importé¹⁴. Au départ lieu de communication sur la technique et le travail, le musée s'est

¹⁰ S. Smith, "Le musée de l'Ironbridge", Région Nord - Pas de Calais, *Actes du colloque, patrimoine industriel : stratégies pour un avenir*, Lille, ORCEP, 1983, pp.33-48.

¹¹ Il regroupe des témoignages, apportés d'autres lieux, de plusieurs activités industrielles : charbon, acier, tuilerie, briqueterie, hauts fourneaux...

¹² S. Smith, "The death of industry yet the growth of heritage, some aspects", *Patrimoine industriel - Industrial Patrimony*, TICCIH, Le Creusot, n°1, 1999, pp.75-78.

¹³ R. Slotta, "Le musée de la mine de Bochum", Région Nord - Pas de Calais, *Actes du colloque patrimoine industriel : stratégies pour un avenir*, Lille, ORCEP, 1983, pp.23-32.

¹⁴ Le chevalement est celui de la mine de Dortmund. Il a été installé à Bochum en 1975.

doté d'un centre de recherche et accueille des séminaires. Cette réalisation pourrait être à rapprocher des structures faisant partie, dans le Nord - Pas de Calais, de la Fédération régionale des écomusées et musées de société. En effet, même si les initiateurs et les types de lieux sont différents, les objectifs poursuivis se rapprochent, tous souhaitent constituer des pôles d'attraction pour le territoire sur lequel ils sont implantés, ils ont une audience nationale, voire internationale et entrent dans les enjeux politiques d'aménagement et de développement.

La Belgique entretient des relations privilégiées avec la région frontalière qu'est le Nord - Pas de Calais. Dans le domaine du patrimoine industriel, des échanges pour l'instant peu formalisés commencent à se nouer entre sites, dans plusieurs domaines : mine, transport, textile, notamment. La Belgique a connu le même processus de crise industrielle que le Nord - Pas de Calais, disposant sur son territoire d'industries semblables : mines, sidérurgie, textile. Plusieurs musées industriels ont été créés dans les différentes régions belges : *Les ateliers du Grand Hornu* à Boussu, représentent l'activité minière. C'est en s'inspirant de cette réalisation que le CHM s'est constitué¹⁵. Un autre musée de la mine a été installé sur un carreau de fosse, c'est le *Musée de Blégnny-Trembleur*, qui s'est orienté vers une dimension davantage touristique que culturelle¹⁶. A Gand a été créé un *Musée d'Archéologie Industrielle et du Textile*. A Bruxelles la *Gare maritime Tour et Taxis* a été sauvegardée par *La Fonderie*, musée en cours d'aménagement présentant l'histoire sociale et industrielle de la région de Bruxelles¹⁷. La situation belge semble celle la plus proche du Nord - Pas de Calais, les projets en cours et les musées constitués ont souvent comme initiateurs des acteurs associatifs issus du milieu professionnel et intellectuel. Plusieurs structures et sites pourtant classés connaissent des difficultés, du fait notamment du manque de concertation avec les acteurs politiques.

Une analyse et une description de ces différentes situations européennes permettraient de resituer la politique envers le patrimoine industriel de l'Union Européenne dans une nouvelle perspective, qui comparerait les discours politiques et les situations vécues localement. Un des développements de cette thèse consistera à engager une étude comparative, en cours de préparation, de la situation du bassin minier du Nord - Pas de Calais avec la Ruhr, en Allemagne, dans une démarche d'échange entre le secteur de la recherche allemand et le Centre d'histoire sociale à Paris. Situer la question du patrimoine industriel à l'échelle européenne, voire mondiale, paraît indispensable pour comprendre les enjeux que soulève la

¹⁵ C'est le cabinet d'architecte qui a réalisé le Grand Hornu qui a également mené la transformation de Lewarde.

¹⁶ Documentation du musée, rencontre à Wallers Arenberg.

¹⁷ P. Viaene, "Réaffectation du patrimoine industriel à des fins culturelles et nouvelles formes de muséologie : les tentatives de sauvegarde du patrimoine industriel de grande taille en Belgique", *Patrimoine industriel - Industrial Patrimony*, TICCIH, Le Creusot, n°1, 1999, pp.89-94.

conservation patrimoniale. S'agit-il d'affirmer des identités locales ? De créer des liens par delà les frontières nationales entre des populations différentes ? De contrôler la création patrimoniale pour lui faire jouer un rôle politique de consensus et de paix sociale ? Le patrimoine industriel semble pris entre plusieurs stratégies qui toutes, à leur manière, tentent de faire face aux bouleversements économiques et sociaux. La transposition des outils et des lieux de travail dans un registre culturel et identitaire paraît à chaque fois relever d'une volonté compréhensive. Il s'agit d'expliquer le monde social, de maintenir du sens dans un contexte d'évolution. La question de l'articulation entre niveau local et niveau global est au cœur de ce processus de construction patrimoniale. A côté des initiatives locales créées dans différents secteurs d'activités dans plusieurs pays, des mouvements européens et internationaux du patrimoine sont mis en place, essentiellement par la sphère politique.

En effet, il a été souligné dans la dernière partie de la thèse¹⁸, l'engagement accru du niveau européen dans la question patrimoniale, de l'industrie notamment. Cela peut faire l'objet d'un second temps de la réflexion. Le Conseil de l'Europe établit des relations privilégiées avec différents niveaux locaux pour encourager leurs politiques patrimoniales et culturelles. Des réflexions internationales sont promues afin de réfléchir à l'intégration du patrimoine industriel dans la politique européenne et à renforcer son rôle dans les politiques nationales. Tout cela montre l'évolution de la signification patrimoniale. Non seulement le patrimoine ne paraît plus être prioritairement celui de la nation mais plutôt celui des régions ou des communes, mais en plus il se déplace d'un cadre purement national vers un espace international en quête d'une identité commune. Là encore, c'est un enjeu de pouvoir dont il est question : il s'agit pour l'Union Européenne de tenter de s'appuyer sur des repères symboliques pour justifier son pouvoir, de la même façon que l'ont fait avant elle les Etats-Nations ou d'autres niveaux politiques plus localisés. Cette perspective nous ouvre de nouvelles pistes de recherche : assiste-t-on à une mondialisation du patrimoine de la même manière qu'il s'est produit une internationalisation des échanges et de l'économie ? La notion de patrimoine a considérablement évolué, cela a été montré, au point où tout domaine de l'existence paraît pouvoir revêtir le qualificatif de patrimoine¹⁹. A présent il est question du "patrimoine de l'humanité", cette expression gomme tout particularisme et fait de la revendication patrimoniale un instrument d'unification et d'homogénéité avant d'être un

¹⁸ Voir partie III, chapitre 9 - III.

¹⁹ Cette affirmation mériterait d'ailleurs une discussion : le fait que le terme de patrimoine soit banalisé ne signifie peut-être pas pour autant que les objets et les lieux patrimoniaux sont réellement démultipliés. Il faudrait analyser la signification du terme même, notamment quand il est employé par les médias, et voir s'il n'existe pas un décalage entre l'utilisation courante du mot et la réalité de la situation patrimoniale.

moyen d'affirmation des particularismes. A ce moment là, le patrimoine ne définit plus la famille ou le groupe, ni même les gouvernements, il est une caractéristique humaine universelle qui sert à distinguer l'homme de la nature. Nous voilà plongé dans le dualisme nature-culture si cher, de tous temps, à la condition humaine. Quel chemin parcouru par le patrimoine ! Moyen d'affirmation, instrument de développement, le voilà à présent promu au rang d'emblème international et perçu par les plus hautes instances politiques comme un moyen de cohésion et de rassemblement. Il me semble nécessaire d'engager une réflexion par rapport à cette situation afin de comprendre le phénomène d'internationalisation politique du patrimoine, parallèlement à son appropriation accrue à un niveau politique très localisé. Le cas, brièvement évoqué, de la demande de classement du bassin minier Nord - Pas de Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO, peut être un exemple de ce patrimoine local qui se dote d'une dimension internationale pour être reconnu et devenir un moyen "labellisé" de gestion des territoires et de développement. Le patrimoine semble être pris entre deux échelles ayant des objectifs différents, voire concurrents. Si chaque niveau désire utiliser la symbolique du patrimoine pour produire de l'identité et de la signification, et ainsi être source de développement, l'échelon local ancre fortement le patrimoine dans le territoire physique tandis que l'échelon international se base sur une dimension immatérielle, désincarnée, qui permet au patrimoine de s'affranchir du groupe qui l'a produit, pour devenir celui de l'ensemble des hommes. S'il s'agit de produire des racines pour le local et ses habitants, de plonger dans la terre pour s'y construire des repères, pour le niveau mondial, l'objectif semble plutôt de s'élever hors des territoires, de s'affranchir des frontières et ainsi de produire un Bien Commun²⁰ entendu comme une tradition qui dirait l'unicité humaine.

Le patrimoine démultiplié, extrait des contextes spatio-temporels qui en assuraient l'origine et projeté sur une universalité attendue et crainte, va-t'il se perdre dans l'infini des significations ou revenir à sa source, par un effet de boomerang, pour rassurer le local sur sa place dans l'organisation mondiale ? Cette interrogation, à mi-chemin entre la philosophie, la métaphysique et la sociologie, ne peut trouver, pour l'instant, de réponse. Seule une observation attentive des mouvements accélérés du patrimoine pourra tenter d'apporter une réponse à cette question.

²⁰ A. Micoud, "Le Bien Commun des patrimoines", Ecole nationale du patrimoine, *Actes du colloque : patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, 1995, pp.25-38.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Abélès M., "Rituels de l'héritage politique", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 127-148.
- Actes du colloque de Rennes, *Constituer aujourd'hui la mémoire de demain*, Musée de Bretagne, Rennes, Ed. MNES, 1984.
- Albert J-P, "Comment justifier une interprétation", Althabe G, Fabre D, Lenclud G, *Vers une ethnologie du présent*, Ed. MSH, 1992, coll. ethnologie de la France, cahier 7, pp.139-151.
- Althabe G., "Production des patrimoines urbains", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 269-274.
- Althabe G, Fabre D, Lenclud G, *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Ed. MSH, 1992, coll. Ethnologie de la France, cahier 7.
- Althabe G., "Vers une ethnologie du présent", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de Georges Balandier*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, pp.89-98.
- Andrieux J-Y, *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, 1992, coll. Que-sais-je.
- Andrieux J-Y, *Patrimoine et société*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.
- Andrieux J-Y., *Patrimoine et histoire*, Paris, Ed. Belin, 1997, coll. Sup. histoire.
- Andrieux J-Y. (sous la dir.), *Architectures du travail*, Rennes, PU Rennes/Arts de l'Ouest, 1992.
- Arpin R., *La fonction politique des musées*, Montréal, Ed. Fides, 1999, coll. Les grandes conférences.
- Augé M., *Symbole, fonction, histoire, les interrogations de l'anthropologie*, Paris, Ed. Hachette littérature, 1979, coll. L'esprit critique.
- Augé M., *Non lieux. Introduction à l'anthropologie de la sur-modernité*, Paris, Ed. du Seuil, 1992.
- Augé M., *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Paris, Ed. Aubier, 1994.
- Auriac F., Brunet R. (sous la dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Ed. Fayard, 1986.
- Babelon JP., Chastel A., *La notion de patrimoine*, Paris, Ed. Liana Levi, 1994.
- Badet C., Coutancier B., May R. (sous la dir.), *Musées et patrimoine*, Paris, Ed. du CNFPT, 1997.
- Barel Y., "Le social et ses territoires", Auriac F., Brunet R. (sous la dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Ed. Fayard, 1986, pp.45-54..
- Baeta Neves Flores L. F., "Histoire et patrimoine", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 291-297
- Balandier G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967.

- Balandier G., *Le détournement*, Paris, Fayard, 1985, coll. l'espace du politique.
- Balandier G., *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, coll. fondements.
- Balandier G., *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris, Ed. Quadrige, 1986.
- Barblan M.A., "Quel « musée » pour le patrimoine industriel ?", Conférence internationale Lyon-Grenoble, *L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel*, Paris, Ed. du CNRS, 1985, pp.40-45.
- Becquelin A., Molinié A., *Mémoire de la tradition*, Nanterre, Ed. Société d'ethnologie, 1993, coll. Recherches thématiques 5.
- Béghain P., *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, coll. la bibliothèque du citoyen.
- Belhoste J-F., Smith P., *Patrimoine industriel, cinquante sites en France*, Paris, Ed. du Patrimoine, 1997, coll. Images du patrimoine.
- Belmont N., "La notion du rite de passage", Centlivres P., Hainard J. (sous la dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne, Eds. L'Age d'Homme, 1986, pp.9-19.
- Benhamou F., *L'économie de la culture*, Paris, La Découverte, 1996.
- Bérard L., Marchenay P., "Terroirs, produits et enracinement", ARA (ed.), *Pour une anthropologie impliquée : argumentations faces aux extrémistes*, Lyon, ARA, 1998, pp. 16-17.
- Bérard L., Marchenay P.,(sous la dir.), *Les produits du terroir en Europe du sud : caractérisation ethnologique, sensorielle et socio-économique de leur typicité : stratégies de valorisation, rapport final*, Bruxelles, commission européenne, direction générale de l'agriculture, (1993-1997), 1998.
- Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Paris, Ed. Méridiens Klincksieck, 1986.
- Bergeron L. et Dorel-Ferré G., *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Ed. Liris, Paris, 1996.
- Bergeron L., "L'âge industriel", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome III*, Paris, Ed. Gallimard, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp. 131-161.
- Bergson H., *Mémoire et vie*, Paris, PUF, 1957, coll. Les grands textes.
- Biau V., *La reconversion des bâtiments industriels : émergence d'une pratique architecturale et urbanistique*, Institut d'urbanisme de Paris, Paris, 1985.
- Bodineau P. et Verpeaux M., *Histoire de la décentralisation*, Paris, PUF, 1993, coll. Que sais-je.
- Bourdieu P., Darbel A., *L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public*, Paris, Ed. de Minuit, 1966.
- Bourdieu P., *le sens pratique*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, coll. Le sens commun.
- Bourdin A., *Le patrimoine réinventé*, Paris, PUF, 1994.

- Bourgeot A., "Territoire", Bonte P. et Izard M. (sous la dir.), *Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie*, Paris, PUF, 1991, pp.704-705.
- Candau J., *Anthropologie de la mémoire*, Paris, PUF, 1996, coll. Que-sais-je.
- Capdevielle J., *Le fétichisme du patrimoine*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1986.
- Cassirer E., *Trois essais sur le symbolique*, Paris, Eds. du Cerf, 1997, coll. Passages.
- Centlivres P., Hainard J. (sous la dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne, Eds. L'Age d'Homme, 1986.
- Cerclet D., "Patrimoine", ARA (ed.), *Pour une anthropologie impliquée : argumentations face aux extrémistes*, Lyon, ARA, 1998, pp.10-11.
- Chastel A., "La notion de patrimoine", Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire, tome 2, La Nation*, Paris, Ed. Gallimard, 1986, coll. Bibliothèque illustrée des histoires, pp.405-450.
- Charasse D., "A patrimoine ethnologique, ethnologie de patrimoines", Choffel-Maiffert J. et Romano J., (sous la dir.), *Vers une transition culturelle, sciences et techniques en diffusion*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, coll. Nouveaux modes culturels, pp.109-114.
- Chevallier D (sous la dir.), *Savoir-faire et pouvoir transmettre. Transmission et apprentissage des savoirs-faire et des techniques*, Paris, Ed. MSH, 1991.
- Chevallier D, Chiva I, "L'introuvable objet de la transmission", D Chevallier (sous la dir.), *Savoir faire et pouvoir transmettre*, Paris, Ed. MSH, 1991, pp.1-11.
- Chiva I, "Patrimoines culturel, naturel et aménagement du territoire rural", Ecole nationale du patrimoine, *Colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation française, 1995, pp. 108-117.
- Choay F., *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Ed. du Seuil, 1992, coll. "la couleur des idées"
- Choffel-Maiffert J. et Romano J. (sous la dir.), *Vers une transition culturelle, sciences et techniques en diffusion*, Nancy, Ed. Presses Universitaires de Nancy, coll. nouveaux modes culturels, 1991.
- CILAC, *Actes du Vè colloque sur le Patrimoine industriel*, Alès 19-21 oct. 1983, Paris, CILAC, 1984.
- CILAC, *VIIIè colloque national sur la Patrimoine industriel*, 7-9 mai 1987, Lille, CILAC, 1988.
- CILAC/CESTIM, *Le Patrimoine technique de l'industrie : Mulhouse*, 19-21 mars 1992, Mulhouse, Société Industrielle, 1992.
- Colardelle M., "Les acteurs de la constitution du patrimoine : travailleurs, amateurs et professionnels", Le Goff J. (sous la dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Ed. Fayard/Ed. du patrimoine, 1998, pp.123-136.
- Collomb G, *Du bon usage de la montagne. Touristes et paysans*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1989.

- Conférence internationale Lyon-Grenoble, (quatrième), *L'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel, sept 1981*, Paris, Ed. du CNRS, 1985
- Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, 2002, coll. Colloques et séminaires.
- Dagognet F., *Le musée sans fin*, Paris, Ed. Milieux champ vallon, 1984.
- Davallon J., "Les chemins de la mémoire. Réflexions pour une approche sémiotique des circuits culturels", Actes des rencontres de l'ARA, *Patrimoine ethnologique et tourisme. A propos des circuits culturels*, Chambéry, ARA, 1988, pp.25-35.
- Davallon J., "Produire des hauts lieux du patrimoine", Micoud A. (sous la dir.), *Des hauts lieux, la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Ed. du CNRS, 1991, pp.85-108.
- Davallon J., Micoud A., Tardy C., "Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexion à propos du patrimoine rural", Grange D.J. et Poulot D. (sous la dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997, coll. "la pierre et l'écrit", pp.195-205.
- Davallon J., *L'exposition à l'œuvre, stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1999, coll. Communication et civilisation.
- Daumas M., *L'Archéologie industrielle en France*, Paris, Ed. Robert Laffont, 1980, coll. Les hommes et l'histoire.
- Delas J-P., *Economie contemporaine*, Paris, Ed. Ellipses.
- Deniot J. et Dutheil C. (sous la dir.), *Métamorphoses ouvrières, tome 1*, Paris, Ed. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1995.
- Deniot J. et Dutheil C. (sous la dir.), *Métamorphoses ouvrières, tome 2*, Paris Ed. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1995.
- Desvallées A., "Musées scientifiques, musées techniques, musées industriels, l'exemple français : problématique, créations, déviations", Schroeder-Gudehus B. (sous la dir.), *La société industrielle et ses musées. Demande sociale et choix politiques, 1890-1990*, Paris, Eds. des archives contemporaines, 1992, pp.97-105.
- Desage F., *Le CHM de Lewarde : ressorts et enjeux d'un lieu de mémoire en bassin minier*, Lille, IEP, 1998, mémoire de DEA.
- Desvallées A., "A l'origine du mot patrimoine", Poulot D. (sous la dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, coll. Chemins de la mémoire, pp.89-105.
- Détéienne M., "Repenser la mythologie", Iazard M., Smith P. (sous la dir.), *La fonction symbolique, essais d'anthropologie*, Paris, Ed. Gallimard, 1979, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, pp.71-82.

- D tienne M. (sous la dir.), *Transcrire les mythologies, tradition,  criture, historicit *, Paris, Ed. Albin Michel, 1994, coll. Biblioth que Albin Michel / Id es.
- Deyon P., *R gionalismes et r gions dans l'Europe des quinze*, Bruylant, Eds. locales de France, 1997.
- Dh rent C. et alii, *Les pays du Nord. Nord - Pas de Calais*, Paris, Christine Bonneton  diteur, 1994.
- Di M o G. (sous la dir.), *Les territoires du quotidien*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, coll. G ographie sociale.
- Di M o G., "Production des identit s et attachement au lieu", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp.247-276.
- Dioguardi G., *Le mus e de l'existence*, Paris, Ed. Climats, 1995.
- Duarte Rodrigues A., "M moire et technique", in Jeudy H-P, *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 251-258
- Dubois J., "Le milieu naturel", Dh rent C. et alii, *Les pays du Nord*, Paris, Ed. Christine Bonneton, 1994, pp.268-335.
- Dupuy F., "La croyance comme monument", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Ed. de la MSHA, 1996, pp.173-184.
- Ecole du Louvre, *Science, technique et industrie. Un patrimoine, des perspectives*, actes du s minaire de mai 1992, Paris, Ed. La documentation fran aise, 1993.
- Ecole nationale du patrimoine, *colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation fran aise/Ecole nationale du Patrimoine, 1995, 310p.
- Emptoz G. et Belhoste J-F, *Etude sur l'inventaire du Patrimoine industriel*, Paris, Minist re de la culture, Direction du Patrimoine, 1982.
- Fabre D. (sous la dir.), *L'Europe entre cultures et nations, colloque Identit s et patrimoines*, Paris, Eds. de la Maison des sciences de l'homme, Mission du patrimoine ethnologique, 1996, cahier n 10, coll. ethnologie de la France, regards sur l'Europe.
- Fabre D., "Le patrimoine, l'ethnologie", Nora P. (sous la dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Ed. Fayard, 1997, pp.59-72.
- Filloux J-C., *La m moire*, Paris, PUF, 1949, coll. Que-sais-je.
- Finley Moses I., *Mythe, m moire, histoire*, Paris, Ed. Flammarion, 1981, coll. Nouvelle biblioth que scientifique.
- France-Lanord A., "Quelques r flexions sur la mus ologie scientifique et technique", Conf rence internationale Lyon-Grenoble, *L' tude et la mise en valeur du patrimoine industriel*, Paris, Ed. du CNRS, 1985, pp.56-58.

- Francq B. et Lapeyronnie D., *Les deux morts de la Wallonie sidérurgique*, Bruxelles, Ed. Ciaco, coll. Histoire de notre temps, 1990.
- Gadrey J, Cuvelier P, Torres E, *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994.
- Gérôme N., Rignault B., Vallerant J., *Hommes, techniques et sociétés industrielles : traces et identités*, Paris, Ed. Dalloz/Ministère de la culture, 1983.
- Gérôme N., *Archives sensibles. Images et objets du monde industriel et ouvrier*, Paris, Les éditions de l'Ecole Normale supérieure de Cachan, 1995, coll. "Sciences sociales".
- Giblin – Delvallet B., *La Région, territoires politiques. Le Nord – Pas de Calais*, Paris, Ed. Fayard.
- Gille B., *Histoire des techniques*, Ed. NRF, Paris, 1978.
- Gillet M., *Histoire sociale du Nord et de l'Europe du nord-ouest, XIXème-XXème siècles*, Lille, PUL, 1984.
- Gillet M., *Les charbonnages du Nord de la France au XIXème siècle*, Paris, Ed. Mouton, 1973.
- Gilson B., "Les motivations des politiques culturelles des villes moyennes en Lorraine", Choffel-Maiffert J. et Romano J. (sous la dir.), *Vers une transition culturelle, sciences et techniques en diffusion*, Nancy, PUN, 1991, coll. Nouveaux modes culturels, pp.151-156.
- Godefroit S., "Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar", Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J., Roussel B., *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, 2002, coll. Colloques et séminaires, pp.125-166.
- Gosselin G., *L'Afrique désenchantée*, Paris, Ed. Anthropos, 1978, tome 1.
- Gosselin G., *Changer le progrès*, Paris, Seuil, 1979, coll. Esprit.
- Gosselin G., *L'Afrique désenchantée, théorie politique du développement*, Paris, Ed. Anthropos, 1980, tome 2.
- Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie. Autour de G. Balandier*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, coll. logiques sociales.
- Gosselin G. (sous la dir.), *La réinvention de la démocratie : ethnicité et nationalismes en Europe et dans les pays du sud*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1994.
- Gottesdiener H., Davallon J, "Du visiteur interrogé au visiteur expert", *Symposium franco-canadien sur l'évaluation des musées, 8-9 déc. 1994*, musée de la civilisation, Québec, 1995.
- Gottman A., "Le présent de l'héritage", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp.109-126.
- Gouy-Gilbert C., Rautenberg M., Ramon P., *Projets culturels et réinterprétation de la mémoire collective dans les périphéries urbaines*, Lyon, Agence régionale d'ethnologie, centre de recherches

- et d'études anthropologiques, Université Lumière Lyon II, Bron, 1996, rapport de recherche pour la Mission du patrimoine ethnologique.
- Gouy-Gilbert C., Rautenberg M., collab. Ramon P., "Mémoire collective et patrimoine dans les périphéries urbaines, entre construction mythique et territoire", Métral Jean (sous la dir.), *Les aléas du lien social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, Ed. La Documentation française, 1997, pp. 31-50.
 - Grange D. J. et Poulot D. (sous la dir.), *L'esprit des lieux. Le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG, 1997, coll. "la pierre et l'écrit".
 - Greffe X., *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos, 1990
 - Greffe X., *La décentralisation*, Paris, Eds. La Découverte, 1992, coll. Repères.
 - Grodwohl M., "L'écomusée d'Alsace : « quand le musée crée le site »", Ecole nationale du patrimoine, *Colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, Ed. La Documentation française, 1995, pp. 102-107.
 - Guesnier B. (textes réunis par), *Développement local et décentralisation*, Paris, Eds. régionales européennes / Anthropos, 1986.
 - Guibal J., "La gestion du patrimoine entre nouvelle demande sociale et nouvelles responsabilités des départements", Musée Dauphinois, *Les départements et la gestion du patrimoine*, Grenoble, Musée Dauphinois, 1993.
 - Guibal J., "Les musées de société en France, entre mission scientifique et mission culturelle", Côté M. et Viel A. (sous la dir.), *Le musée, lieu de partage des savoirs*, Canadian Museum Association, ICOM Canada, Musée de la civilisation, 1995.
 - Guillaume M., *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980.
 - Guillaume M., "Invention et stratégies du patrimoine", Jeudy H-P.. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Ed. MSH, 1990, pp. 13-20.
 - Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968, coll. Bibliothèque de sociologie contemporaine, préface de Jean Duvignaud.
 - Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, travaux de l'Année sociologique, 1925.
 - Hervieu-Léger D., *La religion pour mémoire*, Paris, Eds. du Cerf, 1993.
 - Hilaire Y. M., *Histoire du Nord - Pas de Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, Ed. Privat, 1982.
 - Hobsbawm E., Ranger T (eds), *The invention of tradition*, Cambridge, Canto, 1983.
 - Hounieu J-P., "La syntaxe juridique de la notion de patrimoine", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Eds. de la MSHA, 1996, pp.75-108.
 - Huguenin J., Martinat P., *Les régions, entre l'Etat et l'Europe*, Paris, Le Monde Editions, 1998.

- Izard M., Smith P. (sous la dir.), *La fonction symbolique, essais d'anthropologie*, Paris, Ed. Gallimard, 1979, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines.
- Jessu P., "Initiatives muséographiques dans le Nord - Pas de Calais", Région Nord - Pas de Calais, *Le patrimoine industriel, stratégies pour un avenir*, actes du colloque de 1979, Lille, OPCEP, 1983.
- Jeudy H-P., *Mémoires du social*, Paris, PUF, 1986, coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, coll. Ethnologie de la France, cahier n°5.
- Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines, cultures et sociétés*, Paris, Ed. du CNRS, (Rapport de conjoncture 1992), 1993.
- Joseph I., "Le musée, le territoire, la valeur", Jeudy H-P., *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 259-268.
- Kourchid O. et Kuhnunch A., *Mines et cités minières bassin Nord et du Pas-de-Calais, 400 photographies aériennes de 1920 à nos jours*, PUL, Lille, 1990.
- Kourchid O., "Les sens de la domination : sciences sociales et photographies aériennes", Kourchid O. et Kuhnunch A., *Mines et cités minières bassin Nord et du Pas-de-Calais, 400 photographies aériennes de 1920 à nos jours*, PUL, Lille, 1990, pp.19-29.
- Kourchid O., "Les énergies de la mémoire. Conservation et transfiguration de la production et du travail", *Les deuxièmes journées de l'IFRESI*, 24-25 janvier 1991, IFRESI, Lille 1991.
- Kourchid O., *Production et travail dans une industrie stratégique - Sociologie, Histoire, Archéologie du monde de la mine*, thèse pour le doctorat d'état es-lettres, Université Paris VII, 1993, 2 volumes.
- Kourchid O., Outteryck P., Rabier J-C., *Les transmissions des savoirs. Contenus et méthodologie (mines, chemin de fer, textile)*, Lille, Rapport de recherche Ifresi-CNRS-USTL, mission du patrimoine ethnologique, Ministère de la culture, contrat de plan Etat-Région, 1998.
- Kourchid O., "Analyse et propositions méthodologiques et théoriques dans la transmission des savoirs", Kourchid O., Outteryck P., Rabier J-C., *Les transmissions des savoirs. Contenus et méthodologie (mines, chemin de fer, textile)*, Lille, Rapport de recherche Ifresi-CNRS-USTL, mission du patrimoine ethnologique, Ministère de la culture, contrat de plan Etat-Région, 1998.
- Kourchid O., "Science, technique, culture, politique : processus et lenteurs dans la conservation de sites miniers à partir de la situation française récente", *Colloque TICCIH, Economic structure and change, industrial heritage in danger*, Budapest and Miskolc, sept 1999.
- Kourchid O., "La question internationale du patrimoine industriel et les réponses de TICCIH", ouvrage du groupe anthropologie du bassin minier, à paraître, 2001.
- *La muséologie selon Georges Henri rivièrè*, Cours de muséologie/textes et témoignages, Paris, Ed. Dunod, 1989.

- Lamy Y. (sous la dir.), *Le pouvoir de protéger, approches, acteurs, enjeux du patrimoine en Aquitaine*, Bordeaux, Eds. de la Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1992.
- Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.
- Lamy Y., "Le sens d'une pratique", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp.61-69.
- Lamy Y., "Le patrimoine, un style politique", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp.215-225.
- Lamy Y., "Le territoire revendiqué, le monument contesté, la ville patrimonialisée", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Eds. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp.231-244.
- Lavabre M-C., *Le fil rouge, sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994.
- Le Flamanc S., "L'émergence du socialisme dans le département du Nord au 19^{ème} siècle", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-H-P., Despierrers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 3, 1995, coll. Histoire et littérature régionale.
- Le Goff J. (sous la dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Actes des entretiens du patrimoine, Paris, Ed. Fayard – Editions du patrimoine.
- Le Goff J., *Histoire et mémoire*, Paris, Ed. Gallimard, 1988, coll. Folio/Histoire, première édition Einaudi 1977.
- Le Poulichet S., "Bouffée de mémoire", Jeudy H-P., *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 167-174
- Lefebvre A., "Territoires et territorialités en mouvement", *La médiation culturelle du territoire*, Paris, Ministère de la culture, Ministère de l'agriculture, script ed., 1995, pp.25-34.
- Lemoine B., Mesqui J, *Un musée retrouvé, le musée des travaux publics*, Paris, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, Arche de la Défense, 1991.
- Lenclud G, "Qu'est-ce que la tradition ?", Détienne M., *Transcrire les mythologies. Tradition, écriture, historicité*, Paris, Albin Michel, 1994, pp.25-44.
- Leniaud J-M., *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Ed. Mengès, 1992.
- Leniaud J-M., "Voyage au centre du patrimoine", Fabre D. (sous la dir.), *Domestiquer l'histoire, ethnologie des Monuments Historiques*, Paris, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, Mission du patrimoine ethnologique, 2000, pp.181-188.
- Leroi-Gourhan A., *Le geste et la parole, la mémoire et ses rythmes*, Paris, Ed. Albin Michel, 1965.
- Lévi-Strauss C., *Anthropologie structurale*, Paris, Ed. Plon, 1958.

- Lévi-Strauss C., *Le totémisme aujourd'hui*, PUF, Paris, 1969, coll. Mythes et religions.
- Lévi-Strauss C., *Mythologiques. L'Homme nu, "finale"*, Ed. Plon, Paris, 1971.
- Lévi-Strauss C., *Anthropologie structurale 2*, Paris, Ed. Plon, 1973.
- Malecot Y., *Culture technique et aménagement du territoire, pour un réseau de centres régionaux*, Paris, Ed. La documentation française, 1981.
- Marinos A., "Un instrument de gestion concertée du patrimoine culturel et du patrimoine naturel ?", Ecole nationale du patrimoine, *colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, Ed. La Documentation française, 1995, pp. 156-160.
- Martin A-M., Mermet J-C., Ribet N., *Patrimoine et nouveaux territoires : l'espace Mézenc*, Lyon, Centre de recherches et d'études anthropologiques, Université Lumière Lyon II, 1998, rapport de recherche pour la Mission du patrimoine ethnologique.
- Mauss M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF/Quadrige, 1991, 1^{ère} édition 1950.
- Ménager B., "Une région frontière à l'heure de la paix armée", Hilaire Y. M. (sous la dir), *Histoire du Nord - Pas de Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, Ed. Privat, 1982, pp.19-38.
- Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales.
- Ménager B., "Les grandes étapes de l'implantation socialiste", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales, Introduction.
- Métral J. (dir.), *Les aléas du lien social, constructions identitaires et culturelles dans la ville*, Paris, Ed. La Documentation française, 1997.
- Michel J., *La mine dévoreuse d'hommes*, Ed. Découvertes Gallimard, Paris, 1993.
- Micoud A. (dir), *Des hauts lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. Du CNRS, 1991.
- Micoud A., "Introduction. La production symbolique des lieux exemplaires", Micoud A. (sous la dir.), *Des hauts lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. Du CNRS, 1991, pp.7-15.
- Micoud A., "Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces", Micoud A. (sous la dir.), *Des hauts lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Eds. Du CNRS, 1991, pp.54-64.
- Micoud A., "Le bien Commun des patrimoines", Ecole nationale du patrimoine, *Colloque patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, Ed. La Documentation française, 1995, pp. 25-38.

- Micoud A., "Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun", Gerbaux F. (sous la dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Paris, L'aube éditions, 2000, coll. Aube recherche.
- Ministère de la Culture, *Patrimoine*, Paris, Ed. La Documentation Française, 1992, coll. Etat et Culture.
- Moulinier P., *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, CNFPT, 1995, coll. Culture.
- Mumford L., *Les transformations de l'homme*, Paris, Ed. Payot, 1972, 1^{ère} éd. 1956.
- Namer G. *Mémoire et société*, Paris, Ed. Méridiens Klincksieck, 1987, coll. sociétés.
- Namer G. "La mémoire collective comme pratique de mémoire sociale", Gosselin G. (sous la dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de Georges Balandier*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1993, coll. Logiques sociales, pp.112-114.
- Nora P. (sous la dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Ed. Fayard, 1997.
- Nora P. (sous la dir.), *Les lieux de mémoire*, sept volumes, Gallimard, Paris, 1984-1992.
- Olivier L., "Un parti dans le parti : singularités de la fédération du Nord sous la 4^{ème} république", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales, pp.243-269.
- Patin V., *Tourisme et patrimoine en France et en Europe*, Paris, Ed. La documentation française, 1997.
- Perchet D., *La mise en valeur du patrimoine économique et industriel*, Paris, La lettre du cadre territorial, 1998, coll. dossiers d'experts n° 241.
- Peroni M., Roux J. (sous la dir.), *Historicité, localité et pratiques de patrimonialisation dans le bassin minier de la Loire*, rapport de fin de recherche, St Etienne, CRESAL – CNRS, pour la Mission du patrimoine ethnologique, 1999.
- Perret J. et Saez G. (dir), *Institutions et vie culturelles*, Paris, Ed. La documentation française, 1996, coll. les notices.
- Pinon P., "Construire sur les ruines", Actes du colloque de la direction du patrimoine, *Faut-il restaurer les ruines ?*, Paris, Direction du patrimoine, CNHMS, 1991, pp.235-238.
- Pomian K., "Musée et patrimoine", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Editions de la MSH, 1990, pp. 177-198.
- Ponty J., *Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Ed. Autrement, série Monde, Mars 1995, H S n°83.
- Pouillon J., *Fétiches sans fétichisme*, Paris, Edition François Maspéro, 1975, coll. Bibliothèque d'anthropologie.
- Poulot D., *Musée, nation, patrimoine*, Paris, Ed. Gallimard, 1997.

- Poulot D. (sous la dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, coll. chemins de la mémoire.
- Poulot D., "Le patrimoine et les aventures de la modernité", Poulot D. (sous la dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, coll. chemins de la mémoire, pp.7-68.
- Poulot D., "L'histoire du patrimoine : un essai de périodisation", Andrieux J.Y. (sous la dir.), *Patrimoine et société*, Rennes, PUR, 1998, pp. 21-34.
- Prost A., "Les légitimités du socialisme septentrional", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales, pp.401-420.
- Quaegebeur D., "Musées industriels de la région Nord - Pas de Calais : création et conception", Région Nord Pas de Calais, *Actes du colloque, Patrimoine industriel stratégies pour un avenir*, Lille, 11-12-13 oct. 1979, Lille, ORCEP, 1983, pp.133-140.
- Querrien M., *Pour une nouvelle politique du patrimoine*, rapport au Ministre de la Culture, Paris, Ed. La Documentation française, 1982, coll. Les rapports officiels.
- Rasse P., Giordan A., Girault Y., *Culture scientifique et technique de l'entreprise*, Paris, Z'Editions, 1992, coll. Investigations scientifiques.
- Rasse P., *Techniques et cultures au musée*, Lyon, PUL, 1997, coll. Muséologies.
- Rautenberg M. et Faraut F. (sous la dir.), *Patrimoine et culture industrielle*, Lyon, Ed. Programme Rhône-Alpes, coll. "Les chemins de la recherche", 1994.
- Rautenberg M., "Sur le sens des patrimoines sociaux et leur place dans la modernité", Saez, J.P. (éd.), *Identités, cultures, territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- Rautenberg M., "L'émergence patrimoniale de l'ethnologie : entre mémoire et politiques publiques", Poulot D. (sous la dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1998, coll. Chemins de la mémoire, pp.279-289.
- Rautenberg M., Micoud A., Bérard L. et Marchenay P. (sous la dir.), *Campagnes de tous nos désirs, patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris, Eds. de la maison des sciences de l'homme, 2000, coll. Ethnologie de la France.
- Région Nord Pas de Calais, *Actes du colloque, Patrimoine industriel stratégies pour un avenir*, Lille, 11-12-13 oct. 1979, Lille, ORCEP, 1983.
- Rémond B., *La région*, Paris, Ed. Montchrestien, 1993, coll. Clefs politiques.
- Réunion des musées nationaux, *Muséologie et ethnologie*, Paris, RMN, 1987.
- Ricœur P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Ed du Seuil, 1990.
- Ricœur P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Ed du Seuil, 2000, coll. L'ordre philosophique.
- Riegl A., *Le culte moderne des monuments*, Paris, Ed du Seuil, 1984, coll. espacements.

- Rodrigues A.D., "Mémoire et technique", Jeudy H-P. (sous la dir.), *Patrimoines en folie*, Ed. de la MSH, 1990, coll. Ethnologie de la France, cahier n°5, pp.251-258.
- Sadorge J-L., Chevallier D. et Morvan G. (sous la dir.), *Quand le patrimoine fait vivre les territoires*, Nancy, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Ministère de la Culture, Mission du patrimoine ethnologique, CNFPT, 1996.
- Saez J-P. (sous la dir.), *Culture, identité, territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- Sainsaulieu R. (sous la dir.), *L'entreprise, une affaire de société*, Paris, Ed. Presses de la Fondation des sciences politiques, 1990.
- Sainte-Marie C. (de), Prost J-A., Casabianca F., Casalta E., "La construction sociale de la qualité. Enjeux autour de l'A.O.C. *Brocciu Corse*", Nicolas F., Vascescini E, *Agro-alimentaire : une économie de qualité*, Paris, INRA, Economic, 1995, pp. 185-197.
- Sirinelli J-F., "Avant-propos", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales, Avant-propos.
- Schonene S. (de), *La mémoire : connaissance active du passé*, Paris, Ed. Mouton, 1974.
- Schroeder-Gudehus B. (sous la dir.), *La société industrielle et ses musées, demande sociale et choix politiques 1890-1990*, Paris, Editions des archives contemporaines, 1992.
- Simon J-F., *La structuration de l'espace plouzanéen en Basse Bretagne : dynamique d'un paysage, usages, représentations*, Brest, Université de Bretagne, 1993, rapport de recherche pour la Mission du patrimoine ethnologique.
- Sire M-A., *La France du patrimoine*, Paris, Ed. Découvertes Gallimard/CNMHS, 1996.
- Smith P., "Aspects de l'organisation des rites", Izard M., Smith P. (sous la dir.), *La fonction symbolique, essai d'anthropologie*, Paris, Ed. Gallimard, 1979, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, pp.140-169.
- Tardy C., *La construction patrimoniale d'un territoire, le cas du parc régional Livradois-Forez*, Thèse de doctorat, St Etienne, 1999.
- Tartakowsky D., "Manifestations de rue et cortèges : spécificités des pratiques identitaires et militantes dans socialistes du Nord dans l'entre-deux guerres", Ménager B., Sirinelli J-F., Vavasseur-Desperriers J., *Cent ans de socialisme septentrional*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 1995, coll. histoire et littérature régionales, pp.195-207.
- Texier A., "Controverses doctrinales sur les monuments historiques", Lamy Y. (sous la dir.), *L'alchimie du patrimoine*, Talence, Ed. MSHA, 1996, pp.185-196.
- Thuiller P., *L'aventure industrielle et ses mythes, savoirs, techniques, mentalités*, Paris, Editions Complexe, 1982.

- Thumerelle P.-J., *Peuples en mouvement. La mobilité spatiale des populations*, Paris, Ed. SEDES, 1986, coll. DIEM.
- Todorov T., *Les abus de la mémoire*, Paris, Ed. Arléa, 1995.
- Vandebussche R., "Sans titre", Communication au colloque *Nord et Flandre occidentale : quelles dynamiques pour le patrimoine ?*, Lille, Université de Lille 3, 1980.
- Vanderhulst G., *Industrie, Homme et Paysage*, Bruxelles, TICCIH, 1992.
- Vieville D., "Les collections de dentelles du musée de Calais", Région Nord Pas de Calais, *Actes du colloque, Patrimoine industriel stratégies pour un avenir*, Lille, 11-12-13 oct. 1979, Lille, ORCEP, 1983, pp. 141-158.
- Vivien D., *Archéologie de la mine*, Paris, Ed. Marval, 1994.
- Wagner G., "Le rite et l'échange symbolique", Centlivres P., Hainard J. (sous la dir.), *Les rites de passage aujourd'hui*, Lausanne, Eds. L'Age d'Homme, 1986, pp.93-103.
- Wagnon C., *Identités du Nord Pas de Calais*, Lille, Conseil Régional, 1988.
- Wagnon C., *L'appropriation de soi. Identité et territoire*, thèse de doctorat de sociologie, Lille, USTL, 1990.
- Woronoff D., *Histoire de l'industrie en France du 16^e siècle à nos jours*, Paris, Ed. du Seuil, 1994.
- Yates F.A., *L'art de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1966.
- Zonabend F., *La mémoire longue, temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980.

ARTICLES ET REVUES

- Althabe G., "Ethnologie du contemporain et enquête de terrain", *Terrain*, Paris, n°14, 1990, pp.126-131.
- Autrement dit, *Connaissez-vous bien ce Bassin minier ?*, numéro hors série, décembre 1996.
- Barel Y., "Territoires et corporatismes", *Economie et humanisme*, Paris, n°314, 1990.
- Bartement D., Bernié-Boissart C., "La région entre pratiques institutionnelles et productions idéologiques", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp. 137-147.
- Bastide R., "Mémoire collective et sociologie du bricolage", *Bastidiana*, Paris, n°7-8, juil.-déc. 1994, pp.209-242.
- Baudelle G., "L'enjeu patrimonial dans les bassins houillers d'Europe. L'intelligence de l'histoire comme condition du développement", *Annales de la recherche urbaine*, Paris, n°72, 1996, pp.35-42.

- Baudelle G., "Le bassin minier Nord - Pas de Calais après le charbon : la difficile gestion de l'héritage spatial", *Hommes et terres du Nord*, Lille, n°1994-1, pp.3-12.
- Bédarida F., "La mémoire contre l'histoire", *Esprit*, Paris, n°193, 1993.
- Bérard L., Marchenay P., "Lieux, temps et preuves : la construction sociale des produits du terroir", *Terrain*, Paris, n°24, 1995, pp. 153-164.
- Bérard L., Marchenay P., "Patrimoine et modernité : les produits du terroir sous les feux de la rampe", *Journal des anthropologues*, Paris, n°74, 1998, pp.47-66.
- Bergeron L., "TICCIH et l'Ecomusée de la communauté urbaine Le Creusot - Montceau Les Mines : les cheminements d'une convergence", *Patrimoine industriel*, TICCIH, Le Creusot - Montceau Les Mines, n°1, 1999, pp.7-11.
- Bloch M., "Mémoire collective, tradition et coutume. A propos d'un livre récent", *Revue de synthèse historique*, Paris, 1925.
- Bourdin A. "Patrimoine et développement local", *Actions et recherches sociales*, Paris, n°4-1, décembre 91-janvier 92, pp.78-87.
- Bourdin A., "Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ?", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n°72, sept. 1996, pp.6-13.
- Boyer P, 1986, "Tradition et vérité", *L'Homme*, Paris, n°97-98, 1986, pp.309-329.
- Bromberger C., "Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémio-technologie", *L'Homme*, Paris, n°19 (1), 1979, pp. 105-107.
- Bromberger C., "Les savoirs des autres", *Terrain*, Paris, n°6, 1989, pp. 3-5.
- Bromberger C., "L'ethnologie de la France et ses nouveaux objets. Crise, tâtonnements et jouvence d'une discipline dérangement", *Ethnologie française*, Paris, n°3, tome XXVII, 1997, pp. 294-313.
- Brown D, "Des faux authentiques. Tourisme versus pèlerinage", *Terrain*, Paris, n°3, 1999, pp.41-56.
- Cartier C., Poncelet E., "Le patrimoine industriel", *Monumental, revue scientifique et technique*, Paris, n°6, 1994, pp. 7-14.
- Cercllet D, "L'objet comme langage : voir les objets comme des faits sociaux", *info CREA*, Lyon, 1998, pp.12-17.
- Chartier A-M., Hébrard J., "L'invention du quotidien : une lecture, des usages", *Le Débat*, Paris, n°49, 1988, pp.97-108.
- Chastel A., "Patrimoine", *Encyclopedia Universalis*, Paris, vol.1, 1980, pp.41-49.
- Chiva I, "Le patrimoine ethnologique : l'exemple de la France", *Encyclopedia universalis*, symposium, 1990, pp. 229-241.
- CILAC, *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, n°17-18, Actes du VIII^è colloque national sur le Patrimoine industriel, Lille, 7-8-9 mai 1987.

- Cuisenier J., "Culture ordinaire et ethnicité", *Ethnologie française*, Paris, n°25, 1995-1, pp. 16-35.
- Davallon J., "A la recherche du produit patrimonial", *Les Papiers*, n°9, Toulouse, 1992, pp.68-79.
- Desvallées A., "Un secteur renaissant : les musées techniques", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°168, 1985, pp.57-64.
- Desvallées A., "Une muséalisation du patrimoine industriel peut-elle permettre une sensibilisation à la culture technique ouvrant à une initiation aux technologies modernes ?", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, n°20-21, juin 1990, pp.29-32.
- Desvallées A., "Emergence et cheminements du mot patrimoine", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°208, 1995-3, pp. 6-29.
- Dewerpe A., "La « stratégie » chez Pierre Bourdieu, note de lecture", *Enquête*, Marseille, n°3, 1996, pp. 191-208.
- Dupavillon C., "Le patrimoine : comment ? pourquoi ? entretien avec Christian Dupavillon", *Le Débat*, Paris, n°78, 1994, pp. 179-186.
- Emptoz G., "Un essai d'histoire de la muséologie scientifique", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°206, 1995-1, pp. 6-11.
- *Enquête*, "Usages de la tradition", Marseille, n°2, 1996.
- *Ethnologie française*, "Culture matérielle et modernité", Paris, n° 1996/1, 1996.
- *Ethnologie française*, "Le vertige des traces. Patrimoines en question", Paris, n°25, 1995.
- Fabre D., "Ethnologie et patrimoine en Europe, conclusions et perspectives du colloque de Tours", *Terrain*, Paris, n°22, mars 1994, pp.145-150.
- Fernandez de rota y Monter J. A., "L'anthropologie symbolique", *Ethnologie française*, Paris, n°30, n°2000-2, 2000, pp. 265-270.
- Faure A., "L'action publique locale entre territorialisation, territorialités et territoires. Pour une lecture politique des politiques locales", *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, Lille, n°35-36, 2000, pp.27-45.
- Faure M., "Patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord : savoirs et pratiques techniques", *Revue de géographie alpine*, Grenoble, n°4 tome 86, 1998, pp.51-60.
- Faure M., "Du produit agricole "affiné" en objet culturel : le fromage beaufort dans les Alpes du Nord", *Terrain*, Paris, n°33, 1999, pp.81-92.
- François P., "Les musées de la mine en France", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, n°17-18, 1987, pp.107-122.
- Gauthier A., "Le regard muséal", *Ethnologie française*, Paris, n°25, 1995-1, pp. 36-41.
- Gillet M., "Patrimoine industriel et patrimoine ethnologique : l'aire culturelle septentrionale (nord de la France, Belgique)", *Annales ESC*, Paris, n°1, 1980.

- Gosselin G., "Ethnicité au-delà, régionalisme en-deçà", *L'homme et la société*, Paris, n°77-78, 1985, pp. 111-119.
- Gossiaux J-F., "La production de la tradition", *Ethnologie française*, Paris, tome 25, n°2, 1995, pp.248-256.
- Greffe X., "Le patrimoine comme ressource pour la ville", *Les annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n°86, juin 2000, pp.29-38.
- Guillemin A., "Pouvoir de représentation et construction de l'identité locale", *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, n° 52-53, juin 1984, pp.15-17.
- *Historia*, "Le charbon, une histoire d'hommes", Paris, hors série n°9610, 1996.
- Hobsbawm E., "Inventing traditions, présentation et traduction par A. Mary, K. Fghoul et J. Boutier", *Enquête*, Marseille, n°2, 1995, pp. 171-189.
- Jeudy H-P., "Entre mémoire et patrimoine", *Ethnologie française*, Paris, n°25, 1995-1, pp. 5-6.
- *Journal des anthropologues*, "Anthropologie, entreprises et entrepreneurs", Paris, 1996, n°66-67.
- Kjellberg P., "Sauvons nos usines", *Connaissance des arts*, Paris, n°384, février 1984, pp.84-91.
- Kourchid O., "Le local, les statistiques et l'action collective", *Sociologie du travail*, Paris, n°2, 1984, pp. 212-221.
- Kourchid O., "Un leadership industriel en zone interdite : la société des mines de Lens et la charte du travail", *Le Mouvement social*, Paris, Les éditions ouvrières, n°151, avril-juin 1990.
- Kourchid O., "A propos des sites miniers 9-9 bis d'Oignies (Pas de Calais). Suggestions pour un projet scientifique et technique sur les sécurités industrielles", *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, n°2, 1992, pp. 205-210.
- Kourchid O., "Les sens sociaux, politiques et techniques des sécurités industrielles : genèse et perspectives du projet du 9-9 bis d'Oignies (Pas de Calais)", *Culture et Recherche*, Paris, Ministère de la Culture, n°49, octobre 1994, pp.6-15.
- Kourchid O., "Les turbulences de la notion industrielle", *Sciences sociales, industries, techniques et cultures professionnelles*, Lille, n°1, 1995, pp. 9-16
- Kourchid O., "La mémoire de la mémoire : quatre initiatives de conservation du patrimoine minier dans le bassin Nord - Pas de Calais", *Sciences sociales, industries, techniques et cultures professionnelles*, Lille, bulletin n°3-4, déc. 1997, pp.9-35.
- Kourchid O., "Déterminants et paradoxes de la conservation des grands ensembles techniques et industriels", *Industrial patrimony, ressources, practices, cultures ; Patrimoine de l'industrie, ressources, pratiques, cultures*, Le Creusot, TICCIH, n°1, 1999, pp.15-19.
- Kourchid O., "Au-delà d'un colloque : méthodologie et théorie du gigantesque", *Industrial patrimony/Patrimoine industriel*, Le Creusot, TICCIH, n°1, 1999, pp.99-101.

- Kourchid O., "Intelligibilité passée et future, les sites miniers d'Oignies, Pas de Calais", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, n°40, juin 2002, pp.73-81.
- Kourchid O. et Melin H., "Mobilisations et mémoire dans une grande région : le Nord - Pas de Calais et son patrimoine industriel", *Mouvement social*, Paris, août 2002, pp.38-64.
- Laborie J-P., Taulelle F., "Etat et acteurs locaux face à la politique régionale européenne", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp. 59-77.
- Lamy Y., Lefebvre A., "Cet obscur objet du désir", *Les Papiers*, Paris, n°9, 1992, pp. 7-16.
- *La Voix du Nord*, "Du coron à la cité, une laborieuse histoire", 27 décembre 1995.
- *La Voix du Nord*, "Terrils : idées à creuser, budgets à trouver...", 23 avril 1996.
- Lefebvre N. et Melin H., "Le patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais : état des lieux et perspectives", *Espace Marx*, Lille, n°16-17, déc. 2001, pp.44-53.
- Lemonnier P., "Et pourtant ça vole ! L'ethnologie des techniques et les objets industriels", *Ethnologie française*, Paris, n°1, 1996, pp. 17-31.
- Lenclud G., "La tradition n'est plus ce qu'elle était", in *Terrain*, n°9, 1987, pp. 110-123.
- Leniaud J-M., "La mauvaise conscience patrimoniale", *Le Débat*, Paris, n°78, 1994, pp. 168-178.
- Lifran R., "Anthropologie économique du patrimoine", *Etudes rurales*, n°110-112, 1988, pp. 359-376.
- Lilli W., Hartig R., "Le rôle des aspects culturels et interactionnels dans la définition de l'identité régionale", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp. 125-132.
- Linters A., "La préservation du patrimoine industriel en Flandre, 15 ans d'expériences (1976-1991)", *Bulletin de la société industrielle de Mulhouse*, Mulhouse, n°2, 1992, pp. 161-166.
- Macron E., "La lumière blanche du passé. Lecture de *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur", *Esprit*, Paris, n°266-267, 2000 pp. 16-31.
- Melin H. "Le patrimoine industriel dans le bassin minier du Nord - Pas de Calais", *Anthropologie du bassin minier*, Lille, n°5, avril 1999, coll. Etudes.
- Melin H. "Les terrils en devenir, existe-t-il un avenir pour le passé ?", *Anthropologie du bassin minier*, Lille, n°7, juin 1999, coll. Etudes.
- Melin H. "La population du bassin minier. Données et perspectives", *Anthropologie du bassin minier*, Lille, n°16, octobre 2000, coll. Etudes.
- Memmi A., "Les fluctuations de l'identité culturelle", *Esprit*, Paris, n°1, 1997, pp. 94-106.
- Micoud A., "Le développement local ou la construction sociale des territoires", *Revue internationale d'action communautaire*, Montréal, n°22-62, 1989.
- *Monuments historiques de la France*, "L'architecture industrielle", Paris, n°3, 1977.
- Morel A., "Usages sociaux du patrimoine", *Civilisations*, Paris, volume XLII, n°2, 1993, pp.65-77.

- Morel A, "Des identités exemplaires, la ville avant les habitants", *Terrain*, Paris, n°23, 1994, pp.152-160.
- Nora P., "La loi de la mémoire", *Le Débat*, Paris, n°78, 1994, pp. 187-191.
- Ollivier E., "les monuments historiques demain...", *Terrain* n°9, Paris, 1987, pp. 124-127.
- Ortiz C., "La question du patrimoine", *Ethnologie française*, Paris, n° 30, 2000-2, pp. 241-249.
- Paris A., "Le CHM de Lewarde", *L'archéologie industrielle en France*, Vannes, 1995, pp.43-47.
- Poulot D., "Le sens du patrimoine hier et aujourd'hui (note critique)", *Annales ESC*, Paris, n°6, 1993, pp. 1601-1613.
- Poulot D., "Patrimoine et esthétiques du territoire", *Espaces et sociétés*, Paris, n°69, 1992, pp. 9-36.
- Poulot D. "Le patrimoine universel : modèle culturel français", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, n°39-1, 1992, pp. 29-55.
- *POUR*, "Ecomusées et musées de société, dire l'histoire et gérer la mémoire au présent", GREP, Paris, n°153, mars 1997.
- Raphael F, Herberich-Marx G, "Le musée provocation de la mémoire", *Ethnologie française*, Paris, n°17-1, 1987, pp.87-95.
- Reichen B., "Conservation, "muséification" et développement", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°202, 1994, pp. 11-17.
- *Relais*, numéro spécial, "Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de 46 à 90 à travers les journaux de l'entreprise", Paris, mai 1991, HBNPC – groupe des charbonnages de France.
- Ricœur P., "L'écriture de l'histoire et la représentation du passé", *Annales Histoire, sciences sociales*, Paris, n°4, juil-août 2000, pp.731-747.
- Soucy C., "Le patrimoine ou l'avers de l'aménagement ?", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n°72, sept. 1996, pp.144-153.
- Smith A., Smyrl M., "A la recherche d'interlocuteurs... la commission européenne et le développement territorial", *Sciences de la société*, Toulouse, n°34, 1995, pp. 41-58.
- *Terrain*, Paris, n°2, mars 1984 "Ethnologie, techniques industrielles, vers une anthropologie industrielle ?"
- Tétu O., "Le patrimoine minier du Nord-Pas-de-Calais", *Monumental*, Paris, n°6, juin 1994, pp.31-33.
- Thérond D., "Grande Europe : les gageures du patrimoine", *Le Débat*, Paris, n°78, 1994, pp. 155-167.
- Todorov T., "La mémoire devant l'histoire", *Terrain*, Paris, n°25, sept 1995, pp.101-112.
- *Usine nouvelle*, "Les trophées du tourisme industriel", Paris, n°2602, juillet 1997, pp.41-53.

- Vaillant E., "Le musée dans l'usine", *Musées et collections publiques de France*, Paris, n°202, 1994, pp. 6-10.
- Vincent G., "Mémoire collective et développement local, études de cas", *Les Papiers*, Paris, n°9, 1992, pp. 131-145.
- Wasserman F., "Mémoire et histoire, un difficile dialogue", *POUR*, Paris, n°153, 1997, pp.31-36.

REFERENCES TECHNIQUES, TEMOIGNAGES, REFERENCES CONCERNANT LE PATRIMOINE REGIONAL

- Archives départementales de la Moselle/Centre de culture minière du bassin houiller Lorrain, *Les archives du monde du travail, outil de gestion et patrimoine culturel*, Actes de colloque, Metz, Ed. A.D. Moselle CCSTI, 1989.
- ARGEC-SCET, *Etude de faisabilité des conditions d'animation et d'exploitation futures de surfaces aménageables*, Lille, Ministère de la Culture, DRAC Nord - Pas de Calais, 1988.
- Assises du Bassin minier, *Actes des débats publics*, Conseil Régional Nord Pas de Calais, Lille, 1995-96.
- Association Christophe Dieudonné, *Inventaire du patrimoine minier*, 1993.
- Association La Chaîne des terrils, *Terrils majeurs en sol minier, Nord Pas de Calais*, Liévin, 1996, La CT, ISBN n°2-9510132 - 0 - 5.
- Association pour l'information et la promotion industrielles du Nord - Pas de Calais, *Inventaire industriel Nord - Pas de Calais*, Lille, Ed. AIPI, 1974.
- Balle A., *Si c'est patois...*, Presses de l'imprimerie OFFSET-SERVICE, Calais, 1980.
- Bayle D., Humeau MS., "Identifier vos ressources touristiques", *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel*, Paris, Ed. Moniteur, 1992, pp. 23-30.
- Bernier C., *Perspectives pour le Centre historique minier. La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel des Houillères*, Douai, HBNPC, 1980.
- Borgé J. et Viasnoff N., *Archives des mineurs*, Paris, Ed. Michèle Trinckvel, 1996, coll. Archives.
- Boussemart R., *Adieu terrils, adieu corons, les mines du Nord-Pas-de-Calais*, auto-édité, 1991.
- Centre de Création Industrielle (CCI), *Architecture et industrie : passé et avenir d'un mariage de raison*, Paris, Ed. Centre Georges Pompidou, 1983.
- Commissariat Général du plan, *Cohésion sociale et territoires*, rapport du groupe présidé par Jean-Paul Delevoye, Paris, Ed. La Documentation Française, 1997.
- Conférence du bassin minier, *Livre blanc, une ambition partagée pour l'après charbon*, Lille, Conseil Régional, 1998.

- DATAR, *Les grandes friches industrielles. Rapport de Groupe de travail interministériel*, Paris, Ed. La Documentation Française, 1986.
- DATAR, *La réhabilitation des friches industrielles*, Paris, La Documentation Française, 1991.
- DATAR, *Architectures d'entreprises*, Lille, DATAR, 1992.
- Delabre G., Gautier J-M., *Godin et le familistère de Guise*, Société archéologique de Vervins et de la Thiérache, 1983.
- DRAC, *Itinéraires du patrimoine, Nord et Pas de Calais*, 3 volumes, Paris, Ministère de la culture, 1995.
- Dubois G., *Histoire des mineurs du Nord Pas de Calais...à l'usage de leurs petits enfants*, Aire-sur-la-Lys, n°ISBN 2-9503107-0-2, 1996.
- Dubois G., Minot J-M, *Histoire des mines du Nord et du Pas de Calais*, album souvenir auto-édité, deux tomes, 1992.
- Duchêne P., Mallet M., *Les cahiers de l'AFIT : la valorisation touristique du patrimoine maritime*, Paris, AFIT, 1997, coll. Panorama de l'offre..
- EPF, *Les chevalements du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, un avenir pour le passé*, Lille, EPF Nord-Pas-de-Calais, 1996.
- Ficquelmont G-M. de, Blin O., Fontanon C., *Guide du patrimoine industriel scientifique et technique*, Ed. La Manufacture/Place des Vosges, 1990.
- France Télécom, *Mémoires pour l'action*, Paris, France Télécom, 1995.
- Ghouzi D., *La politique de restructuration du bassin minier du Nord et du Pas de Calais*, Lille, DRE, 1980.
- Glorieux F., Lorthois D., Peretz B, *Reconversion de l'entrepôt des tabacs. Quartier de la citadelle de Dunkerque*, Dunkerque, Ed. AGUR, 1979.
- Grenier L. et Wieser-Benedetti H., *Les châteaux de l'industrie, tome II : recherches sur l'architecture de la région lilloise de 1830 à 1930*, Paris, Ministère de l'environnement et Direction de l'architecture, 1979.
- Institut européen de l'écologie, *sols stériles : réaménagement et revégétalisation. L'exemple des terrils*, Metz, IEE, 1986.
- Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, *Patrimoine industriel : cinquante sites en France*, Edition du patrimoine, Paris, 1997.
- Kherachi Y., *Friches industrielles : du traitement à la reconversion, une mobilisation de tous les partenaires à travers deux régions sensibles : les régions Nord-Pas-de-Calais et Lorraine*, Grenoble, IUG, 1989.
- Kraatz A., *Calais, musée de la dentelle et de la mode : dentelles à la main*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996.

- Le Prêtre A., Petit D., *Etude comparée des terrils du Nord - Pas de Calais, approche biologique*, Lille, ssociation multidisciplinaire des biologistes de l'environnement, 1987.
- Lederman D., *Colbert Bonaventure Mineur de fond*, Paris, Ed Michel Laffont, 1984.
- Letoquart L., *Léandre Letoquart raconte, plus d'un siècle d'histoire locale 1870-1985*, Avion, Ed. ARHL, 1990.
- Ministère de la Culture, *Architecture et industrie à Aire-sur la Lys*, Lille, DRAC, coll. Images du patrimoine.
- Renard J., *Paroles et mémoires du bassin houiller du Nord Pas de Calais, 1914-1980*, Lille, CRDP, 1981.
- Robert P., *Reconversions*, Paris, Ed. du Moniteur, coll. Architecture thématique, 1989.
- SACOMI/CDF, *Schéma d'aménagement des terrils du bassin minier du Nord - Pas de Calais, synthèse*, Lille, rapport pour le Conseil Régional, 1996.
- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, *Des villes et des hommes*, Lille, Préfecture de la région Nord Pas de Calais, 1995.
- *Spécial Relais*, "Les terrils, quand le stérile devient noble", Paris, n°145, 1982, pp.9-11.
- *Spécial Relais*, "Le bassin minier Nord - Pas de Calais de 46 à 90 à travers les journaux de l'entreprise", Paris, 1992.
- Vignoble B., *Projet d'aménagement de l'îlot Motte-Bossut*, réalisation artisanale.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

- Carte générale de la région Nord - Pas de Calais	121
- Carte des sites du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais	153
- Carte des statuts des sites du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais	178
- Carte des musées de patrimoine industriel contrôlés par la DMF	185
- Carte générale du bassin minier	223
- Carte des musées de la mine du bassin Nord - Pas de Calais	226
- Carte de la chronologie de l'implantation des musées de la mine dans le bassin minier	337
- Carte de la couleur politique des municipalités du bassin minier ayant un musée minier	342
- Carte des terrils dans le contexte paysager du bassin minier	352
- Carte des types de réaménagements des terrils	362
- Carte de l'inventaire des chevalements du bassin minier	370
- Quatre cartes des sites de patrimoine industriel soutenus par le Conseil Régional de 1985 à 2000	637

PHOTOGRAPHIES

- 1 : Centre historique minier (CHM) de Lewarde	232
- 2 : CHM de Lewarde	232
- 3 : CHM de Lewarde	234
- 4 : CHM de Lewarde	234
- 5 : CHM de Lewarde - verrière	235
- 6 : Machines du CHM de Lewarde	235
- 7 : Fosse 9-9bis d'Oignies	246
- 8 : Fosse 9-9bis d'Oignies	246
- 9 : Fosse 9-9bis d'Oignies	247
- 10 : Fosse 9-9bis d'Oignies	247
- 11 : Centre de la mine et du chemin de fer d'Oignies	251

- 12 : Bâtiments de la fosse 2 d'Oignies	251
- 13 : Fosse d'Arenberg à Wallers	262
- 14 : Fosse d'Arenberg à Wallers	262
- 15 : Eléphant de la mémoire à Wallers	263
- 16 : Chevalement de Wallers	263
- 16bis : Chevalement de Wallers	264
- 16ter : Chevalement de Wallers	264
- 17 : Fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle	275
- 18 : Fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle	275
- 19 : Puits 19 de Loos-en-Gohelle	276
- 20 : Fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle	276
- 21 : Puits 11 de Loos-en-Gohelle	277
- 22 : Musée de Nœux-les-Mines	309
- 23 : Terril de Nœux-les-Mines	309
- 24 : Terril transformé en piste de ski, Nœux-les-Mines	310
- 25 : Site du vieux deux de Marles-les-Mines	319
- 26 : Site de Marles-les-Mines	319
- 27 : Maison de la forêt de Raismes	323
- 28 : Terril du site Sabatier	323
- 29 : Chevalement de la fosse Sabatier	324
- 30 : Maison du terril de Rieulay	328
- 31 : Base de loisirs de Rieulay	328
- 32 : Terril de Rieulay	329
- 33 : Terril de Rieulay	329
- 34 : Terril conique de Rieulay	347
- 35 : Terril conique de Loos-en-Gohelle	353
- 36 : Terril forestier de Libercourt	353
- 37 : Terril allongé d'Oignies	354
- 38 : Terril allongé de Rieulay	354
- 39 : Base de loisirs de Rieulay	365
- 40 : Base nautique de Rieulay	365
- 41 : Terril pise de ski	366
- 42 : Chevalement du 9-9bis d'Oignies	374
- 43 : Chevalement du 9-9bis d'Oignies	374

- 44 : Chevalements de Wallers Arenberg	375
- 45 : Chevalement de Wallers Arenberg	375
- 46 : Chevalement de la fosse Ledoux à Condé-sur-L'Escaut	376
- 47 : Chevalement de Wallers Arenberg	376
- 48 : Chevalement du site Sabatier à Raismes	377
- 49 : Chevalement de Wallers Arenberg	377
- 50 : Musée portuaire de Dunkerque	452
- 51 : Navire école	452
- 52 : Bateau-feu	453
- 53 : Bateau remorqueur	453
- 54 : Maison de la faïence de Desvres	458
- 55 : Maison de la faïence de Desvres	458
- 56 : Panneau signalétique de Desvres	463
- 57 : Panneau indicatif de Desvres	463
- 58 : Bibliothèque municipale de Desvres	464
- 59 : Boutiques de Desvres	464
- 60 : Faïencerie de Desvres	465
- 61 : Logo d'une boutique de Desvres	465
- 62 : Façade décorée en faïence	466
- 63 : Maison de particulier de Desvres	466
- 64 : Plaque indicative en faïence	467
- 65 : Maison de la faïence	467
- 66 : Ecomusée de Fourmies	472
- 67 : Ecomusée de Fourmies	472
- 68 : Bâtiments du musée du textile de Fourmies	473
- 69 : Atelier-musée du verre de Trélon	473
- 70 : Bâtiment et cheminée de l'écomusée de Fourmies	475
- 71 : Bâtiment et cheminée de l'atelier-musée de Trélon	476
- 72 : Maison du bocage à Sains du Nord	478
- 73 : Musée moulin des bois jolis de Felleries	478

TABLEAUX

- Tableau de la répartition des lieux de patrimoine industriel en fonction de leur statut dans le Nord - Pas de Calais	175
- Tableau du statut des sites de patrimoine industriel selon le secteur d'activité	179
- Tableau de la répartition des structures du patrimoine industriel en fonction des coopérations engagées	182
- Tableau des structures muséographiques du Nord - pas de calais contrôlées ou non par la Direction des musées de France	184
- Tableau des caractéristiques principales des musées de la mine du bassin minier	334
- Suite tableau des musées de la mine	335
- Tableau comparatif des musées du réseau de la fédération régionale des écomusées et musées de société du Nord - Pas de Calais	481
- Tableau comparatif des caractéristiques de Proscitec et de la fédération régionale	548
- Tableau récapitulatif des types d'entreprises selon leur rapport au patrimoine	569
- Tableau montrant l'évolution de l'investissement global consacré à la culture dans le Nord - Pas de Calais en 1976 et en 1989	616

FRISES

- Frise chronologique de l'implantation des musées de la mine dans le bassin Nord - Pas de Calais	293
- Frise chronologique des actions institutionnelles envers le patrimoine industriel dans le bassin minier Nord - Pas de Calais	294

LEXIQUE

A

- ACCCUSTO-SECI : Association pour la Création du Centre de Culture Scientifique sur les Sécurités Industrielles à Oignies.
- ACMAPOR : Association pour la Création d'une Maison de la vie et des traditions Portuaires.
- ADEME : Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie.
- ALIAS : Association Lilloise d'Information et d'Animation Scientifique et Culturelle.
- AMITRAM : Association du Musée Industriel des Transports de la Métropole.
- ATP : Arts et Traditions Populaires.

C

- CAMT : Centre des Archives du Monde du Travail.
- CAR : Circonscription d'Action Régionale.
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie.
- CCSTI : Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.
- CDF : Charbonnage de France.
- CEFNORD : Cercle d'Etudes Ferroviaires du Nord.
- CES : Contrat Emploi Solidarité.
- CESTAR : Centre des Sciences Techniques, Agricoles et Rurales.
- CHM : Centre Historique Minier.
- CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire.
- CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.
- CICI : Commission Internationale de coopération Intellectuelle
- CMCF : Centre de la Mine et du Chemin de Fer.
- CNERP : Conseil National des Economies Régionales et de la Productivité
- CODER : Commission de Développement Economique Régional.
- COREPHAE : Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique.
- CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.
- CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.
- CRT : Comité Régional de Tourisme.
- CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle.
- CT : Chaîne des Terrils.
- CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque.
- CUDL : Communauté Urbaine de Lille.

D

- DAC : Direction de l'Action Culturelle.
- DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- DDE : Direction Département de l'Equipement.
- DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.
- DMF : Direction des Musées de France.
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- DRE : Direction Régionale de l'Equipement.
- DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.
- DRT : Direction Régionale du Tourisme.

E

- ECC : Europe de la Coopération Culturelle.
- ELRT : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

- EPF : Etablissement Public Foncier.
- EPR : Etablissement Public Régional.

F

- FEDER : Fonds de l'Europe pour le Développement Economique des Régions.
- FEMP : Fondation Européenne pour les Métiers du Patrimoine.
- FIC : Fonds d'Intervention Culturel.
- FINORPA : Financière du Nord – Pas de Calais
- FRAM : Fonds Régionaux d'Acquisition pour les Musées.
- FRIEC : Fonds Régional d'Intervention et d'Expérimentation Culturel.

G

- GIRZOM : Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières.

H

- HBNPC : Houillères du Bassin minier du Nord – Pas de Calais.
- HLM : Habitat à loyer Modéré.

I

- ICOM : Conseil International des Musées.
- ICOMOS : International Council of Monuments and Sites
- IDETA : Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes.
- IGAME : Inspecteurs Généraux de l'Administration en Mission Extraordinaire.
- INTERREG : Programme européen, financé par le FEDER ayant pour but d'encourager la coopération transfrontalière et interrégionale.

M

- MEDEF : Mouvement des Entreprises de France.
- MH : Monuments Historiques.

O

- OIM : Office International des Musées.
- OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction.
- ORCEP : Office Régional de la Culture et de l'Education Permanente.
- OREAM : Organisme Régional d'Aménagement.

P

- PNR : Parc Naturel Régional.
- PRDE : Programmes Régionaux de Développement Economique.
- PROSITEC : Association pour la valorisation du patrimoine des professions et des entreprises.

S

- SACOMI : Société d'Aménagement des Communes Minières.
- SAMZAL : Syndicat d'Aménagement et de management des zones d'activités du liévinnois
- SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.
- SINP : Société Industrielle du Nord de la France.
- SIRSA : Syndicat Intercommunal de Somain Aniche.
- SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
- SOGINORPA : Société de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais.

T

- TCC : Transport en Commun de la Communauté urbaine de Lille..
- TICCIH : The International Committee on the Conservation of the Industrial Heritage
- TTLB : Tramway Touristique de Lille et sa Banlieue.
- TUC : Travaux d'Utilité Collective.

V

- VCA : Verrerie Cristallerie d'Arques.
- VPC : Vente Par Correspondance.

Z

- ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Inventaire des sites du patrimoine industriel inscrits sur la liste des monuments historiques ou classés dans le Nord - Pas de Calais

ANNEXE 2 : Inventaire des sites du patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais

ANNEXE 3 : Liste des projets de musées de la mine non aboutis dans le bassin minier

ANNEXE 4 : Les différentes formes des terrils

ANNEXE 5 : Carte des sites de patrimoine industriel inventoriés par le Conseil Régional et la Drac dans le Nord - Pas de Calais

ANNEXE 1

Inventaire des sites du patrimoine industriel inscrits ou classés sur la liste des Monuments Historiques dans le Nord - Pas de Calais

Sites inscrits ou classés dans le département du Nord

- Brasserie - Armentières
- Fosse Ledoux - Chevalement - Condé-sur-L'Escaut
- Ecluse de Mardryck (ruines de la vieille) - Dunkerque
- Polissoir - Féchain
- Four-bouteille et le bâtiment qui l'abrite - Ferrière-la-Petite
- Fosse du Sarteau (chevalement en briques) - Fresnes-sur-Escaut
- Brasserie - Le Cateau Cambrésis
- Ecluse d'Hachette - Maroilles
- Moulin Despretz - Marquette-lez-Lille
- Polissoir - Ors
- Teinturerie Millecamps - Roubaix
- Usine Delattre - Roubaix
- Usine : Le Conditionnement - Roubaix
- Usine Motte Bossut - Roubaix
- Réservoirs à eau du Huchon - Roubaix
- Fosse Dutemple - chevalement - Valenciennes
- Faïencerie - Valenciennes
- Fosse Arenberg - Wallers

Sites inscrits ou classés dans le département du Pas de Calais

- Brasserie - Aire-sur-la-Lys
- Maison syndicale des mineurs - Lens
- Fosse Aimé Tilloy - Chevalement - Liévin
- Fosse 11/19 - chevalement et tour d'extraction - Loos-en-Gohelle
- Fosse St Emile - chevalement - Marles-les-Mines
- Fosse 9-9bis - ensemble des bâtiments et des machines - Oignies
- Polissoir - Penin

Document réalisé par H. Melin à partir des listes départementales des immeubles protégés de la Drac. 2000

ANNEXE 2

Inventaire des Musées et sites industriels ou d'activités professionnelles Dans la région Nord - Pas de Calais

Activité fluviale, maritime et portuaire

- Ascenseur à bateaux des fontinettes - Arques (62)
- Musée Portuaire - Dunkerque (59)
- Musée de la marine - Etaples (62)
- Maison du sauvetage - Grand-Fort-Philippe (59)
- Nausicaa - centre de la mer - Boulogne-sur-Mer (62)

Agro-alimentaire

- CESTAR - Arras (62)
- Musée de l'abeille - Bouin Plumoison (62)
- Musée de l'abeille - Dieval (62)
- Miellabeille - Ohain (59)
- Maison de la chicorée - Orchies (59)

Brasserie - Distillerie

- Brasserie Castelain - Bénifontaine (62)
- Projet de musée de la bière - Armentières (59)
- Musée de la brasserie artisanale La Choulette - Hordain (59)
- Distillerie de Loos - Loos (59)
- Domaine de la mandarine Napoléon - Seclin (59)
- Musée de la distillerie Claeysens - Wambrechies (59)

Boissellerie

- Musée - moulin des bois jolis - Felleries (59)

CCSTI

- Forum des sciences François Mitterrand - Villeneuve d'Ascq (59)

Cimenterie

- Exposition permanente sur l'activité de cimenterie - Dannes (62)

Faïence - Poterie - Céramique

- Maison de la faïence (musée de la céramique) - Desvres (62)
- Musée de la faïence et de la poterie - Ferrière-la-Petite (59)
- Musée municipal de St Amand - St Amand (59)

Marbre

- Maison du marbre et de la géologie - Rinxent (62)
- Musée du marbre et de la pierre bleue - Bellignies (59)

Mine (charbon)

- Musée Théophile Jouglet - Anzin (59)
- Musée de la mine - Auchel (62)
- Musée de la mine - Bruay-la-Buissière (62)
- Musée municipal de Denain (exposition Jules Mousseron) - Denain (59)
- Musée municipal de la mine - Escaudain (59)
- Musée de la mine - Grande-Synthe (59)

- Musée de l'école et de la mine - Harnes (62)
- Centre historique minier - Lewarde (59)
- Site du 11/19 - Loos-en-Gohelle (62)
- Musée du Vieux Deux - Marles-les-Mines (62)
- Musée de la mine - Nœux-les-Mines (62)
- Site 9-9bis - Oignies (62)
- Site de la fosse 2 - Oignies (62)
- Maison de la forêt- Raismes (59)
- Maison du terril - Rieulay (59)
- Site d'Arenberg - Wallers (59)

Industrie papetière

- Maison du papier - Esquerdes (62)

Tannerie

- Ecomusée du cuir de la tannerie Nory - Sainghin-en-Weppes

Télécommunications

- Musée régional des télécommunications en Flandres - Marcq-en-Baroeul (59)

Industrie Textile, dentellière et habillement

- Ecomusée du textile et de la vie sociale - Fourmies (59)
- Musée de la dentelle de Caudry et sa région - Caudry (59)
- Musée d'art et d'industrie - Roubaix (59)
- Musée du tissages Craye - Roubaix (59)
- Maison de la broderie - Villers Outreaux (59)
- Musée des beaux arts et de la dentelle - Calais (62)
- Musée de la chaussure - Lillers (62)

Transports

- Centre de la mine et du chemin de fer - Oignies (62)
- Cercle d'études ferroviaires Nord - Denain (59)
- Amitram (projet de musée des transports urbains) - Marquette-lez-Lille (59)

Verrerie

- Verrerie Cristallerie d'Arques - Arques (62)
- Musée-atelier du verre - Sars Poteries (59)
- Atelier-musée du verre - Trélon (59)

Document réalisé par H. Melin - décembre 2001.

ANNEXE 3

Liste des projets de musées de la mine non aboutis Dans le bassin minier Nord - Pas de Calais

Projets de musées de la mine dans le département du Nord :

- Raismes : projet d'un musée de la mine (mine-image ou en mine profonde) en 1971
- Douai : projet d'un musée de la mine quai Joffre à Douai en 1972
- Guesnain : projet d'un musée de la mine en 1973

Projets de musées de la mine dans le département du Pas de Calais :

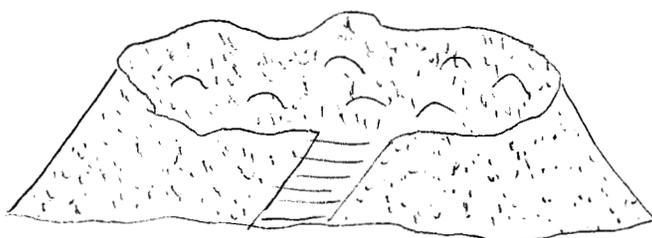
- Noyelles Godault : projet d'un musée de la mine en 1970
- Hénin-Liétard : projet d'un musée de la mine en 1971
- Lens : projet d'un musée de la mine en 1972
- Liévin : projet d'un musée de la mine ou d'une exposition permanente en 1972
- Barlin : projet d'une musée de la mine en 1977 (ouverture prévue le jour de la Sainte-Barbe)
- Bruay-en-Artois : projet d'un musée de la mine (document non daté)
- Lens : projet d'un centre historique minier en 1983

Document réalisé par H. Melin, sources : archives du CHM de Lewarde.

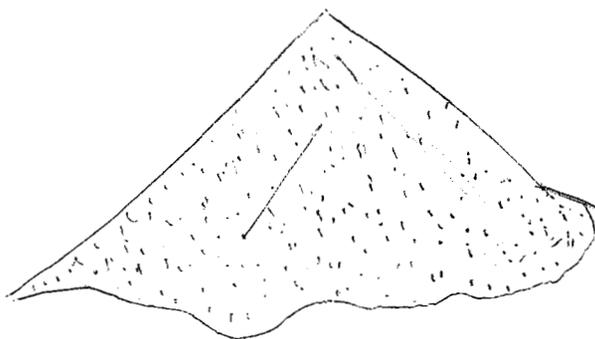
Annexe 4

Les formes prises par les terrils aux différentes époques de l'exploitation

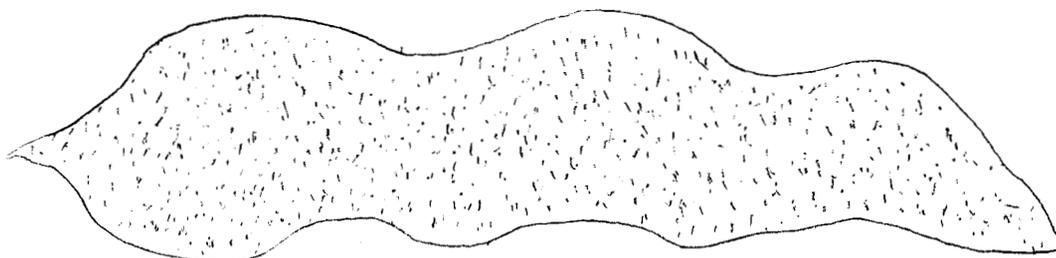
Les terrils plats, les plus anciens



Les terrils coniques : l'ère de la mécanisation



Les terrils allongés : des surfaces aux dimension impressionnantes



ANNEXE 5

Carte des sites de patrimoine industriel inventoriés par le Conseil Régional et
la Drac dans le Nord - Pas de Calais

Actions de valorisation du patrimoine industriel soutenues par le Conseil
Régional de 1985 à 1996



ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Soutenues par le Conseil Régional de 1985 à 1996

